# MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

# LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

## D'HISTOIRE

## ET D'ARCHÉOLOGIE

TOME LXX




CHAMBÉRY

*Au Musée savoisien — Boulevard du Théâtre*
*(Ancien Archevêché)*

—

1933

# SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

## D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

---

### BUREAU POUR 1933

*Président :* M. le Marquis DE BISSY, président du Syndicat d'Initiative, ✻, au château de Bissy.

*Vice-Présidents :* Vicomte GREYFIÉ DE BELLECOMBE, ✻, villa Sainte-Marie, Jacob-Bellecombette.

M. GUILLERMIN VICTOR, ingénieur honoraire de la Compagnie P.-L.-M., La Madeleine, La Ravoire.

*Secrétaire général :* M. Henry CARLE, ancien officier, ✻ à Chambéry, 10, rue de la Métropole.

*Secrétaire-adjoint :* M. Jacques CAMPI, greffier de la Justice de Paix, 1, rue Denfert-Rochereau, Chambéry.

*Archiviste-Bibliothécaire :* M. Ad. PASCAL, instituteur honoraire, ❀ I., à Jacob-Bellecombette (Savoie).

*Trésorier :* M. Philibert FALCOZ, ❀ I., greffier du Tribunal de simple police, 7, rue Croix-d'Or, à Chambéry.

---

## Membres morts pour la France

(*Guerre de* 1914-1918)

MM.

BALMAIN Jacques, avocat, à Chambéry.
DUMAZ Paul-Edward, capitaine au 51e d'infanterie.
LÉVÊQUE Louis, professeur au Lycée de Chambéry.

---

## Membres d'honneur et Membres honoraires

Mme VUILLERME-RABUT, rue Ménabréa, Chambéry.
BORDEAUX Henry, de l'Académie Française, 1, boulevard Beau-Séjour, Paris (16e).
CHARLÉTY Sébastien, recteur de l'Académie de Paris.
COUTIL, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Les Andelys (Eure).
DEIGERIK, archiviste-professeur à l'Athénée d'Anvers.
GIROD, ancien directeur des Etablissements Paul-Girod (L. H.), à Ugine).
GROS Adolphe, chanoine, à Saint-Jean-de-Maurienne.
GUIMET, fondateur du Musée Guimet, à Paris.
MORET Alexandre, professeur à La Sorbonne, membre de l'Institut, 54, rue Vaneau, Paris.
DE ORESTIS (Colonel) Marquis de Castelnuovo, directeur de la Revue F. E. R. T., 26, via Romagna, Rome.
SCHAUDEL Louis, receveur principal des douanes, en retraite, à Nancy.
A. VAN GENNEP, homme de lettres, docteur ès-lettres, chevalier de la Légion d'honneur et lauréat de l'Institut, à Bourg-la-Reine (Seine).
M. le Préfet de la Savoie.
M. le Premier Président de la Cour d'Appel, à Chambéry.
M. le Procureur général.
M. l'Inspecteur d'Académie, à Chambéry.
M. le Maire de la Ville de Chambéry.
M. le Maire de la Ville d'Aix-les-Bains.
S. E. Mgr l'Archevêque de Chambéry.
Le Révérendissime Abbé d'Hautecombe.
Le Révérendissime Abbé de Tamié.
Le Révérendissime PRIEUR des R. R. P. P. Dominicains (Saint-Alban).

---

## Membres effectifs

MM.

ALLEMMOZ Maurice, greffier chef du Trib. Civil de Moûtiers.
ARMINJON Pierre, professeur de droit, Chambéry, 16, rue de Boigne.
AVEZOU Robert, archiviste de la Haute-Savoie, à Annecy.
AUBIÉ, directeur de l'Usine d'Aluminium, Champ-de-Mars, à Chambéry.
BACHELARD, avocat à la Cour d'Ap., r. Juiverie, à Chambéry.
BAILLY, notaire, rue Guillaume-Fichet, à Chambéry.
BELLEVILLE Ambroise, docteur en médecine, à Moûtiers.
BERGERET-JEANNET Louis (abbé), à Cléry, par Frontenex.
BERNARD (abbé), curé de Saint-Pierre-de-Soucy (Savoie).
BERNARD, archiviste du départ. de la Savoie, Chambéry.
BERTHET, juge de paix, à Saint-Etienne (Loire).
BERTIN (Arthur), architecte départemental honoraire, à Chambéry, Les Charmettes.
BISSY (commandant de Lannoy de), château de Bissy.
BIVER André, archiviste du départ. de la Nièvre, Nevers.
BLANC Albert (le baron), docteur ès-sciences, professeur à l'Université de Rome, Château du Chaney, à Chambéry.
BLANC Henri, Chef de Bataillon breveté commandant le 7e B. C. A., Albertville.
BLANC, inspecteur de l'Assistance Publique, Chambéry.
BLANCHARD Marius, boulevard de la Colonne, Chambéry.
BLONDET, juge au Tribunal civil, à Chambéry.
BOLESLAS Edmond, juge à la Cour de justice de Genève.
BORDEAUX (général), 134, rue Vallon, Thonon.
BORGEY, professeur, à Aix-les-Bains.
BOUVIER Paul, avocat à la Cour d'Appel, 5, rue Salteur, à Chambéry.
BOYER-RESSÈS (général), 28, avenue Léon-Gambetta, Clichy.
BRANCAZ, ancien pharmacien, 38, rue de la Charité, Lyon.
BRUN Henri, rue Lamartine, à Chambéry (Imprimeries Réunies).
BUGNARD Jean, artiste peintre, 98, place Saint-Léger.
CAMPI Jacques, greffier de Justice de Paix, 2, rue Denfert-Rochereau, Chambéry.
CARLE Henry, ancien officier d'infanterie, 10, rue de la Métropole, à Chambéry.
CARLE Nicolas, professeur honoraire, chemin de Mérande.
CARRIER, avoué honoraire, 5, avenue de la Folatière. Chambéry.

N. B. — Des erreurs ou des oublis ont pu se glisser dans l'énoncé des adresses et des situations des membres ci-dessus. Prière aux intéressés de vouloir bien les signaler au Secrétaire en vue des prochains numéros.

CARRON, directeur de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur, bd de Lémenc, Chambéry.
CASTELLA (de), château de Chitry, Vallières (Hte-Savoie).
CHAMBAZ, imprimeur, rue Lamartine, Chambéry.
CHAMBRE, banquier, rue Pillet-Will, Chambéry.
CHAMPION-BRITISH Edouard, 5, quai Malaquais, Paris.
CLANET Lucien, publiciste, La Madeleine, Barberaz (Sav.).
CLÉRET, docteur en médecine, 2, r. Croix-d'Or, Chambéry.
COLLONGE, juge d'instruction, rue Marcoz, Chambéry.
CONS Camille, pharmacien, 12, rue des Ecoles, Chambéry.
CONS, direct. d'école honoraire, rue docteur-Geley, Annecy.
CORDON (comte de), à La Balme (Savoie).
COSTA DE BEAUREGARD (comte Olivier), château de Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).
COSTA DE BEAUREGARD (comte Léon), maire de La Ravoire
COT Pierre, avocat, député de la Savoie, ministre de l'Air, boulevard de la Colonne, Chambéry.
COUDURIER Louis, 24, rue Rouget-de-l'Isle, à Colombes (Seine).
COUTAZ P., docteur, à Aix-les-Bains.
CURTET Albert, 39, rue Montcalm, Paris (18e).
DAILLE, contrôleur principal des Contributions Directes, boulevard de la Colonne, Chambéry.
DARDEL-LOUVATIÈRE, rue de Boigne, Chambéry.
DAUDENARDE (H.-R.), directeur de l'Etablissement Thermal d'Aix-les-Bains.
DENARIÉ Camille, docteur, 13, rue des Portiques, Chambéry.
DESCOTES Adolphe, 30, r. Edouard-Delanglade, à Marseille
DUBOIS, archiviste du Canton de Vaud, Lausanne.
DUFAYARD Charles, docteur ès-lettres, conseiller général, à Serrières (Savoie).
DUFOURNET Antoine (abbé), 5, rue Belzunce, Paris (10e)
DUFOURNET Paul, architecte diplômé, 5, rue Belzunce, Paris (10e).
DULLIN Etienne, directeur, Usine, 7, rue de la Promenade, Asnières (Seine).
DULLIN, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
DUPONT (abbé), curé de Cruet (Savoie).
DURAND-DRONCHAT Alexandre, avoué près le Tribunal civil, à Chambéry, boulevard de la Colonne.
EVROT, 49, boulevard Saint-Germain, Paris (5e).
FALCOZ Philibert, Greffier, 7, rue Croix-d'Or, Chambéry.
FERRIER, instituteur en retraite, à la Villette, La Ravoire, (Savoie).
FONCLARE (Georges de), banquier, à Chambéry.
FORESTIER, docteur en médecine, à Aix-les-Bains.
FOUBRAZ Marius, publiciste, place de l'Hôtel-de-Ville.
GAILLARD, docteur en médecine, conseiller général, à Aix les-Bains.
GARIN Joseph (abbé), curé de St-Bernard, 11, rue Affre, Paris (18e).

GAVARD (abbé), président de l'Académie Salésienne, Monnetier-Mornex (Haute-Savoie).
GIRAUD, médecin-commandant, 99e R. I., Lyon.
GIROD, docteur en médecine, à Chambéry.
GLORIEUX Albert, agrégé de l'Université, professeur honoraire au Lycée Condorcet, 5, rue de Calais, Paris (9e).
GOTTELAND Jean, directeur général de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Antiquités, à Rabat (Maroc).
GRANGE François, 62, place Saint-Léger, à Chambéry.
GREYFIÉ DE BELLECOMBE (vicomte), villa Sainte-Marie, par Chambéry.
GUILLERMIN Victor, ingénieur honoraire de la Cie P.-L.-M., La Madeleine, La Ravoire, près Chambéry.
HOLLANDE Edmond, docteur-chirurgien-dentiste, 3, rue Pierre-Haret, Paris (9e).
HUMBERT, ancien notaire, conservateur de la Bibliothèque Municipale, Aix-les-Bains.
JACQUES André, artiste graveur, 7, rue Métropole, à Chambéry.
JANNON, archiviste adjoint, rue Vieille-Monnaie, Chambéry.
JORCIN Alfred, au Bocage, Chambéry.
JORCIN Jules, au Bocage, Chambéry.
JULLIARD, géomètre, 5, square de Leysse, Chambéry.
LATHOUD, docteur en médecine, 37, quai Gailleton, Lyon.
LAWIS-STRAFFORT (de), médecin-chef de l'hôpital Lawis, à Beaulieu (Alpes-Maritimes).
LELONG, docteur en médecine, à Aix-les-Bains.
LOMBARD, négociant, rue J.-P.-Veyrat, Chambéry.
LORIDON Gabriel (abbé), curé de Saint-Cassien.
LUGAN, capitaine au 13e chasseurs, quai Nezin, Chambéry
MAGNIN Jean, inspecteur de l'Enregistrement, 21, rue Baudin, Paris (9e)
DE MALHERBE, lieutenant de vaisseau en retraite, Chambéry-le-Vieux.
MARESCHAL Amédée, avocat, place Saint-Léger, Chambéry.
DE MAUGNY (Comte), Chateau de Maugny, Perrignier (Hte-Savoie).
MARTIN Paul, (abbé), curé de Sonnaz (Savoie).
MATHIEU, pharmacien honoraire, Jacob-Bellecombette.
MÉNARD André, Hôtel d'Allinges, Chambéry.
MENTHON (le comte Henry de), député de la Haute-Saône, château de Menthon-Saint-Bernard (Haute-Savoie).
MICHAUD-LAPEYRE (Mme), avenue du Comte-Vert, Chambéry.
MICHEL Amédée, à Thônes (Haute-Savoie).
NOYER DE LESCHERAINES (général-baron du), La Motte-Servolex.

NOYER DE LESCHERAINES (baron Eugène du), au château de Minjoud, à Saint-Pierre-d'Albigny (Savoie).

ODRU Laurent, président de Chambre honoraire à la Cour d'appel de Chambéry.

ONCIEU DE LA BATIE (comte Amé d'), Bissy (Savoie). L'hiver à Nice, 17, place du Palais.

ONCIEU DE CHAFFARDON (marquis d'), château de Chaffardon, Saint-Jean-d'Arvey.

ORELLI, directeur de l'Asile de Bassens (Savoie).

PACHOUD (Mme Jean), place Monge, 13, Chambéry.

PAILLERON (Mme), née Forest, à Jacob-Bellecombette (Sav.).

PASCAL, instituteur honoraire, Jacob-Bellecombette.

PATERNOSTRO (baron L.), Jacob-Bellecombette.

PAVY François, 9, rue Lucien-Murat, Paris (9e).

PÉROUSE André, greffier chef du Tribunal de Commerce, 16, rue Sainte-Hélène, Lyon.

PERRIER Anthelme, boulevard de la Colonne, Chambéry.

PERROUD (abbé), curé de Saint-Pierre de Maché, Chambéry.

PIOT, docteur en médecine, 5, boulevard du Théâtre, Chambéry.

PIOT Louis, inspecteur général en retraite de la Cie du Nord, à Aiguebelle.

PIAT, directeur de l'Agence de la Société Générale, Arcachon.

PICOLET D'HERMILLON, chef de bataillon en retraite, à Bissy (Savoie).

POLLIER J., directeur honoraire des P.T.T., quai Nezin, Chambéry.

RACT, Chef de Bataillon, E. M. P. I., 234, faubourg Saint-Honoré, Paris.

REGOTTAZ François (abbé), chanoine honoraire, directeur des œuvres diocésaines, 5, rue Juiverie, Chambéry.

REY Achille, propriétaire, à Cannes.

REVEL, commandant en retraite, Jacob-Bellecombette.

RIOND Georges, publiciste, rue du Château, Chambéry.

RIPERT, professeur au Lycée, Chambéry.

ROUSSY DE SALES (comte François de), à Thorens-Sales (Haute-Savoie), et à Asnières, 9, avenue Président-Wilson.

ROUSSY DE SALES (de) Maurice, à Pampelone, par Maisse, (Ardèche).

SECRET professeur au Collège de la Réole (Gironde).

SECRET (abbé), rue de Boigne, Chambéry.

SERRAZ (comte Othon de la), château de Voglans (Savoie).

SIMON, instituteur honoraire, 33, route de Bassens, Chambéry.

SONNAZ (Mme la comtesse de), place du Château, Chambéry.
TISSOT Jean, docteur en médecine, rue de la Banque, Chambéry.
TOGNET, docteur en médecine, rue J.-P.-Veyrat, Chambéry.
TOURNOUD, notaire, Aix-les-Bains.
TREDECINI DE SAINT-SÉVERIN (marquise), 21, rue de Boigne, à Chambéry.
TRUCHET, docteur en médecine, place du Marché, à Chambéry.
USANNAZ-JORIS Marcel, avocat, à Tunis.
VERMALE François, juge au Tribunal, Valence.
VESCO (abbé), professeur à l'Externat, Chambéry.
VIARD Francisque, avoué, 34, rue de la Bourse, Lyon, maire des Echelles (Savoie).
VICHIER-GUERRE, colonel breveté, chef d'Etat-Major du 15e Corps d'armée, Marseille.
VULLIEN, quai Charles-Ravet, à Chambéry.
VUILLERMET Louis, représentant, 17, boulevard de la Colonne, Chambéry.

## Membres correspondants

BOUVIER Bernard, ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure, professeur honoraire à l'Université de Genève.
CHAPUIZAT Edouard, Président du Grand Conseil, Genève.
DOUBLET Georges, ancien membre de l'Ecole d'Athènes, villa « Brin de Rêve », avenue Stephen-Liégeard, Nice.
NIJHOFF Martinus, libraire, Lange Voorhout, 9, La Haye (Hollande).
REYMOND, archiviste d'Etat, Lausanne (Suisse).

## Sociétés correspondantes

| | |
|---|---|
| *Agen* . . . . . | Société cent. d'agr., sciences et arts. |
| *Aix (B.-du-Rhône)* . . | Académie des Sciences. |
| — | Bibliothèque de l'Université d'Aix. |
| *Alexandrie (Piémont)* | Société d'histoire, art et archéologie. |
| *Amiens* . . . . . | Société des Antiquaires de Picardie. |
| *Annecy* . . . . . | Académie florimontane. |
| — | Académie salésienne. |
| *Anvers (Belgique)* . . | Académie de Belgique. |
| *Auxerre* . . . . . | Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. |
| *Avignon* . . . . . | Académie de Vaucluse. |
| *Bâle* . . . . . | Société d'histoire et d'antiquité. Bibliothèque de l'Université. |
| *Bar-le-Duc* . . . . . | Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc (Meuse). |
| *Beaune* . . . . . | Société d'histoire et d'archéologie. |
| *Belfort* . . . . . | Société belfortaise. |
| *Belley* . . . . . | Société historique, archéologique, scientifique et littéraire du Bugey |
| *Besançon* . . . . . | Académie des sciences et arts. |
| — | Société d'émulation du Doubs. |
| *Bordeaux* . . . . . | Société d'archéologie. |
| *Bourg* . . . . . | Société d'émulation de l'Ain. |
| *Brest* . . . . . | Société académique. |
| *Bruxelles* . . . . . | Académie royale. |
| — | Société d'archéologie. |
| — | Société des Bollandistes. |
| *Caire (Le) (Egypte)* | Institut égyptien. |
| *Chalon-sur-Saône* . . . | Société d'histoire et d'archéologie. |
| *Chambéry* . . . . . | Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie. |
| — | Société d'histoire naturelle. |
| — | Bibliothèque municipale. |
| *Châteaudun* . . . . . | Société dunoise d'archéologie. |
| *Colmar* . . . . . | Société d'histoire naturelle. |
| *Constantine* . . . . . | Société archéologique. |
| *Dax* . . . . . | Société de Borda. |
| *Dijon* . . . . . | Académie des sciences, arts et belles-lettres. |
| — | Société bourguignonne de géographie et d'histoire, 3, r. de l'Ecole-de-droit. |
| *Douai* . . . . . | Société d'agriculture, sciences et arts. |
| *Epinal* . . . . . | Société d'émulation des Vosges. |
| *Fribourg (Suisse)* . . | Société d'histoire. |
| *Gap* . . . . . | Société d'études des Hautes-Alpes. |
| *Gênes (Italie)* . . . . . | Società ligura di storia patria. |

| | |
|---|---|
| *Genève* | Société d'histoire et d'archéologie. |
| — | Institut national genevois. |
| *Grenoble* | Académie delphinale. |
| — | Société de statistique de l'Isère. |
| — | Comité de l'enseignement supérieur. |
| *Havre (Le)* | Société havraise d'études diverses. |
| *Kninn (Yougo-Slavie)* | Starohvatska Prosvjeta. |
| *Langres* | Société historique et archéologique. |
| *Lausanne* | Société d'hist. de la Suisse romande. |
| *Lille* | Commission historique du département du Nord. |
| *Limoges* | Société archéologique du Limousin. |
| *Luxembourg* | Section histor. de l'Institut Grand-Ducal. |
| *Lyon* | Académie des Sciences et Belles-Lettres. |
| — | Société littéraire. |
| *Mans (Le)* | Revue histor. et archéol. du Maine. |
| *Marseille* | Provincia (Société de statistique, d'histoire et d'archéologie de Marseille et de Provence. |
| *Melun* | Société d'archéol., sciences et arts. |
| *Metz* | Société d'histoire et d'archéologie lorraine. |
| *Montauban* | Société d'histoire et d'archéologie. |
| *Montbéliard* | Société d'Emulation. |
| *Montpellier* | Académie des Sciences. |
| *Montréal (Canada)* | Numismatic and antiquarian Society. |
| *Moulins* | Société d'émulation de l'Allier. |
| *Moûtiers* | Académie de la Val d'Isère. |
| *Nancy* | Société d'archéologie lorraine. |
| — | Académie Stanislas. |
| *Nantes* | Société académique. |
| *Narbonne* | Commission archéologique et littér. |
| *Neufchâtel (Suisse)* | Société de géographie. |
| *Nice* | Société des lettres, sciences et arts. |
| *Nîmes* | Académie du Gard. |
| *Orléans* | Société archéologique de l'Orléanais. |
| *Otawa (Canada)* | Institut canadien-français. |
| *Parenzo (Italie)* | Società Istriana di archeologia e storia patria. |
| *Paris* | Académie des Inscr. et Belles-Lettres. |
| — | Bibliothèque d'art et d'archéologie, 19, rue Spontini. |
| — | Bibliothèque de la Sorbonne. |
| — | Société d'anthropologie de Paris. |
| — | Société des antiquaires de France. |
| *Pavie (Italie)* | Società Pavese di storia patria. |
| *Puy (Le)* | Société agricole et scientifique de la Haute-Loire. |

| | |
|---|---|
| *Reims* . . . . . | Académie nationale de Reims |
| *Rennes* . . . . . | Société archéologique d'Ile-et-Vilaine |
| *Rome (Italie)* . . . . . | Bibliothèque Vaticane. |
| *Rouen* . . . . . | Commission des antiquités de la Seine-Inférieure. |
| *Saint-Dié* . . . . . | Société philomathique vosgienne. |
| *Saint-Dizier* . . . . | Société des lettres, sciences, etc. |
| *Saint-Jean-de-Maur.* | Société d'histoire et d'archéologie. |
| *St-Maurice (Suisse)* | Société helvétique de Saint-Maurice |
| *Saint-Omer* . . . . . | Société des antiquaires de la Morinie. |
| *Sienne (Italie)* . . . . . | Institut d'Art et d'Histoire, 17, Via di Città. |
| *Soissons* . . . . . | Société archéol., hist. et scientifique. |
| — | Société histor. de la Haute-Picardie. |
| *Stockolm* . . . . . | Académie royale d'histoire. |
| *Strasbourg* . . . . . | Société pour la conservation des monuments historiques. |
| *Thonon-les-Bains* . . | Académie chablaisienne. |
| *Torre-Pellice (Italie)* | Société d'histoire vaudoise. |
| *Toulon* . . . . . | Société des sc., lettres et arts du Var. |
| *Toulouse* . . . . . | Société archéologique du Midi de la France. |
| *Turin (Italie)* . . . . . | Regia Accademia delle scienze, 3, Via Marie, Vittoria, 101, Trin. |
| — | Regia Deputazione sopra gli studi di Storia patria, Archives d'Etat. |
| — | Società di archeologia et beaux Arts, Palais Madame, Turin. |
| — | Soc. storica-bibliografica subalpina. |
| *Valence* . . . . . | Société d'arch. et de stat. de la Drôme. |
| *Vannes* . . . . . | Société polymathique du Morbihan. |
| *Vienne* . . . . . | Société Rhodania. Musée Archéologique. |
| *Villefranche-s.-Saône* | Soc. des sciences et arts du Beaujolais. |
| *Washington* . . . . . | The Smithsonian Institution. |
| — | Office biologique. |
| *Zurich (Suisse)* . . . . | Société des antiquaires, Bibliothèque Centrale. |

# CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

## SEANCE DU 16 JANVIER 1933

sous la présidence du Marquis DE BISSY, président.

Etaient présents : Mme la comtesse de Sonnaz ; MM. Bernard, Henry Carle, Nicolas Carle, docteur Cléret, Dullin, Falcoz, Lugan, Pascal, Perroud, de la Serraz, docteur Tissot, abbé Vesco, Vullien, Campi, etc...

Le président donne connaissance de diverses études, qui paraîtront dans le prochain volume des Mémoires de la Société. Puis il fait circuler une série de vignettes qui servaient d'étiquettes à diverses liqueurs fabriquées par les maisons Chavasse, des Echelles, et Dolin, de Chambéry, et dont plusieurs datant d'un siècle, reproduisent notamment des scènes militaires de l'époque napoléonienne et des vues et paysages de la région.

M. Henry Carle donne ensuite lecture de l'introduction d'un travail extrêmement intéressant, de M. Dubois, sur les Frères Mineurs Conventuels et la Cathédrale de Chambéry. Il s'agit d'une étude très documentée sur les Franciscains de Chambéry, religieux dont l'existence a été mêlée intimement pendant près de cinq siècles à l'histoire de notre ville.

Il signale que l'Ecole de Médecine existant autrefois à Chambéry a été créée par billet royal du 21 août 1822 : cette école comportait plusieurs chaires d'enseignement.

Il fait enfin connaître que le dernier fascicule de la Revue Fert publie un chapitre des mémoires inédits du général comte de Loche, ainsi qu'un article sur les « Voraces » en Savoie.

Sur la proposition du président, la Société décide d'échanger ses mémoires contre les publications de l'Institut d'Art et d'Histoire de la ville de Sienne en Toscane.

Ouvrages reçus par la Société :

« Les sources du Droit du canton de Fribourg », par l'avocat Bernard, de Vevey. « Biographie de M. Eugène Pfister », d'Annecy, par son fils M. Louis Pfister. « Schéma d'un crématoire à bon marché », de MM. Barrier et Dopff, offert par M. Vullien, membre de la Société. « L'Ours de Montagnole, dit « Lalet », notice de M. Philibert Falcoz, « Répertoire numérique de la série H » (clergé séculier, ordres militaires, hôpitaux), dressé par M. Bernard, archiviste de la Savoie.

## SEANCE DU 13 FEVRIER 1933

sous la présidence du Marquis DE BISSY, président.

Etaient présents : MM. Carle Henry, Carle Nicolas, Falcoz, R. P. Moos, Pascal, Pollier, Ritter, Secret, Tissot, Campi, etc...

S'étaient excusés : M. le commandant Revel, le chanoine Regottaz.

Le président donne connaissance d'une lettre reçue de la Société en formation des Amis du Vieux-Chambéry. Les membres présents se félicitent de la formation de cette société qui ne pourra que contribuer à la conservation et à la mise en valeur des vestiges de la ville ancienne.

Le président signale le don qui a été fait par M. Ferroud, ancien instituteur, à la Bibliothèque municipale d'un volumineux recueil de notes prises par lui, au jour le jour, concernant la vie de Chambéry. Ces glanes Chambériennes présentent un réel intérêt documentaire pour notre histoire locale ; bien des pages en pourraient être publiées dans les mémoires de la Société. Elles rappellent et précisent des faits aujourd'hui oubliés.

M. de Bissy donne ensuite connaissance d'une lettre de M. Noël Mollard, ancien officier au 108e régiment territorial, qui fait part de son intention d'offrir au musée savoisien le drapeau de l'Ecole de tir de ce régiment, drapeau dont il a la garde. Cette offre est acceptée avec reconnaissance et des remerciements sont adressés au donateur qui a joint à son envoi un exemplaire des statuts de la Société de Tir du 108e territorial fondée en 1879.

Enfin, le président donne lecture de quelques pages d'une étude d'art populaire consacrée aux « Oratoires de Savoie », par M. Paul Dufournet, architecte à Paris, membre de la Société. C'est un travail dont l'intérêt artistique et archéologique a été vivement apprécié.

Le secrétaire donne connaissance de la correspondance qu'il a échangée au sujet des Commène de Savoie avec M. Albéric Cahuet, auteur d'une étude sur les Commène de Corse et d'Algérie.

Il propose ensuite la création de deux prix d'histoire à attribuer par la Société aux élèves du Lycée et de l'Externat Saint-François de Chambéry, prix destinés à récompenser

les élèves de ces établissements qui, se seraient fait remarquer par leur assiduité aux études historiques. Ce projet est mis à l'étude. Une autre proposition du secrétaire tendant à ramener le taux de la cotisation annuelle des membres de la Société de trente à vingt-cinq francs est approuvée à l'unanimité.

A l'unanimité également est approuvée la nomination du R. P. Prieur des Dominicains de Leysse comme membre d'honneur de la Société.

A la demande du président, la Société émue des conséquences désastreuses qu'aurait pu avoir pour les archives départementales le commencement d'incendie qui s'est déclaré récemment dans la partie du Château qu'elles occupent, émet le vœu que ces archives soient transférées dans un local où elles seraient à l'abri de tous risques. Le secrétaire signale que le bâtiment de l'ancienne gendarmerie qui fait l'angle des rues de la République et de la Calamine, bâtiment dont les salles voûtées sont presque entièrement inoccupées, pourrait après accord avec l'Administration militaire, être affecté au dépôt des Archives de Savoie.

Ouvrages reçus par la Société notes sur l'Alpinisme (Massif du Mont-Blanc), de Fontaine : La prise d'armes de 1782 à Genève (travail publié par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève).

## SEANCE DU 6 MARS 1933

sous la présidence du Marquis DE BISSY, président.

Présents : Mme la comtesse de Sonnaz ; MM. Henry Carle, Falcoz, Lelong, Pascal, Peyroud, Pollier, Regottaz, Revel, Ritter, de la Serraz, J. Tissot, Vullien, Campi, etc...

Une petite réception avait été organisée en l'honneur de M. Vullien et M. le chanoine Regottaz, nommés tout dernièrement, le premier officier de l'Instruction publique, le second officier d'Académie. Le président a adressé à ces deux membres particulièrement actifs de notre société ses plus vives félicitations en son nom et en celui de tous ses collègues.

Après avoir rappelé le souvenir de M. Angel Carcey, ancien président du tribunal civil de Chambéry, membre de la Société, décédé récemment, M. de Bissy fait connaître que, sur l'initiative de quelques amis de M. Pérouse, admirateurs de son œuvre, une plaque commémorative sera apposée prochainement sur la maison qu'il habitait à Hautebise, près de Lémenc, rappelant à la fois le séjour et les travaux de notre regretté président. Répondant à l'invitation qui lui a été adressée, la Société décide de s'associer à cette manifestation et vote à cet effet un crédit de 200 fr.

Le secrétaire signale que l'ouvrage de Camille Enlard, sur l'art gothique en Italie, mentionne que le plus ancien monument gothique de ce pays, l'abbaye de Foscanova, qui s'élève sur la voie Appienne, non loin de Terracine, a été érigée en 1197 par les moines Cisterciens d'Hautecombe.

Il rappelle ensuite le souvenir de l'ancien couvent des Carmélites de chambéry, fondé au XVII$^{e}$ siècle, par la duchesse de Ventadour. Cè couvent, dont la chapelle s'élevait à l'angle du faubourg Montmélian et de l'actuelle rue de la Banque, fut supprimé à la Révolution. Le portail n'en fut démoli qu'en 1861 et deux cariatides fort belles, qui en ornaient les montants, sont encore visibles dans la cour de la maison portant le numéro 1 de la rue de la Banque.

Certains matériaux provenant de la démolition du couvent ont d'ailleurs servi à la construction de plusieurs maisons de la rue de la République. Dans une allée de cette rue, au numéro 9, on voit encore, encastrée dans un mur, une flamme de pierre d'un beau travail, qui, provient également du portail de la chapelle des Carmélites.

A propos de la découverte récente, sur les côtes de Clermont, en Auvergne, de ruines importantes que le peintre Busset affirme être celles d'un oppidum gaulois, et probablement de Gergovie, une intéressante discussion s'engage au sujet de l'origine probable de ces vestiges. Les reproductions que la presse illustrée en a données, ne paraissent pas sans analogie avec les « Nuraghi » de Sardaigne. Le docteur Lelong, d'Aix-les-Bains, qui connaît parfaitement la région de Clermont, se montre sceptique en ce qui concerne les hypothèses récemment émises à ce sujet : il hésite à croire qu'il s'agisse des ruines de Gergovie.

Au cours de cette discussion, est évoquée l'ancienne controverse provoquée par l'ouvrage de l'architecte Fivel, de Chambéry, paru en 1866, qui situait l'Alésia de César, près de Novalaise, en Savoie. Cette hypothèse hardie suscita à l'époque des polémiques nombreuses et passionnées, qui aboutirent à un duel retentissant.

M. le chanoine Perroud signale le nouveau livre de Besson intitulé « Les aventuriers français aux Indes », parmi lesquels figuraient plusieurs Savoyards, notamment les généraux de Boigne et de Lallée de Songy.

Sur la proposition du président, M. le colonel Comte de Orestis de Castelnuovo, directeur de la revue « Fert », à Rome, est nommé membre d'honneur de la société.

A propos des fêtes et coutumes locales, autrefois si nombreuses, et actuellement en grande partie disparues, un membre de la Société rappelle le charivari traditionnel qui a toujours accompagné, en Savoie, le mariage des veufs. Cette coutume, qui paraît fort ancienne, n'a rien perdu chez nous de son antique vigueur, et, aujourd'hui encore, en dépit des lamentations de quelques esprits chagrins, on signale de temps à autre des « badoches » particulièrement brillantes, qui font la joie des campagnes.

La séance est levée à 18 h. 30.

## SEANCE DU 3 AVRIL 1933

sous la présidence du Marquis DE BISSY, président.

L'excursion annuelle de la société fait l'objet de la première communication. La visite de la Chautagne est décidée pour une date à fixer. Il sera fait appel aux connaissances approfondies de M. Dufayard, membre de la société, sur cette terre de Savoie qu'il habite et connaît particulièrement.

Le secrétaire présente une photographie de l'ancienne porte des Carmélites, dont le couvent se trouvait à l'angle de la place d'Italie et du faubourg Montmélian.

Il informe les membres de la société que la somme nécessaire pour la pose de la plaque dédiée à M. Gabriel Pérouse a été réunie et que le travail pourra être fait incessamment. Il communique en outre diverses proclamations trouvées aux archives dont l'une très intéressante signée Bubna et datée de 1814.

Le docteur Lelong présente trois pièces de monnaie trouvées sur l'emplacement de l'ancien cimetière de Saint-Simon à Aix-les-Bains. Deux de ces pièces sont des monnaies de Savoie du XVIII^e^ siècle, la troisième une pièce du XVIII^e^ siècle du Duché de Bar, en Lorraine.

Le président donne lecture d'un article de la « Gazetta del Populo », communiquée par Mme la comtesse de Sonnaz fixant un point d'histoire : l'introduction de la langue italienne dans les règlements militaires de l'armée sarde à la veille de la Révolution française. Cet article sera conservé aux archives de la société.

Le secrétaire donne communication d'un article paru dans le bulletin historique de la « Subalpine » de Turin relatif aux routes et aux souvenirs laissés dans notre province par la Maison régnante. Cet article signé de M. le professeur de l'Université de Turin, Bolléa, est un commentaire approfondi et très élogieux du travail du président de la société d'histoire sur les routes de Savoie. Le président fait part des remerciements que lui a adressés le colonel comte de Orestis, directeur de l'excellente revue « Fert », rédigé dans le but de servir de lien entre tous les Italiens originaires de Nice et de Savoie. Il propose l'admission comme membre correspondant M. Edouard Chapuisat,

président du Grand-Conseil de Genève, historien distingué. Cette admission est votée à l'unanimité.

La parole est ensuite donnée à M. le commandant Revel pour une communication relative à un Savoyard illustre, René de Lucinge, seigneur des Allymes. D'abord militaire, René de Lucinge était devenu ensuite référendaire à la Chambre des comptes de Savoie. C'était un esprit particulièrement averti et il descendait d'une maison qui avait en France de nombreuses relations. C'était l'époque de Charles-Emmanuel Ier, prince aux vastes aspirations, il poursuivait le mirage du royaume d'Arles et se lançait dans l'aventure de Saluces. Lucinge avertit son souverain que la diplomatie suffirait à atteindre le résultat recherché et qu'en tout état de cause une acquisition monnayée coûterait moins cher que la guerre. On sait la suite et les résultats du traité de Lyon en 1601, qui mit fin à cette guerre entre la France et la Savoie.

René de Lucinge alors premier président de la Chambre des comptes, fut l'ambassadeur désigné par Charles-Emmanuel et ce fut lui également qui devait porter la responsabilité de la signature de ce traité. Sentant s'appesantir sur lui le ressentiment de Charles-Emmanuel, il se retira dans son château des Allymes sur terre du Bugey devenue française par le traité. C'est là qu'il reçut sommation de rentrer en obéissance. S'y étant refusé, tous ses biens de Savoie furent confisqués.

Des félicitations sont adressées au commandant Revel pour l'excellente étude qu'il vient de présenter.

## SEANCE DU 8 MAI 1933

sous la présidence du Marquis DE BISSY, président.

Après avoir ouvert la séance, M. le Président donne la parole au Secrétaire. Celui-ci signale un article de la « Revue Alpine » sur le roi Charles-Félix et un autre fort intéressant de la même revue sur la vie des premiers Comtes de Savoie. Il signale également un article de « Figaro » et un autre de la « Revue des Deux-Mondes », d'André Monglond sur le Journal des Charmettes. C'est une contribution très intéressante à l'histoire du séjour de J.-J. Rousseau à Chambéry.

M. Dulin fait un compte rendu au sujet du dépôt qu'il a fait récemment aux archives départementales de documents des XV^e^, XVI^e^, XVII^e^, XVIII^e^ siècles, concernant la famille de Montfalcon du Sengle. La liste de ces documents sera publié dans un des prochains volumes de la Société.

M. le chanoine Regottaz, retour de Tunisie, transmet à la Société l'hommage de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Tagaste, actuellement Souk-Ahras.

La Société consultée sur les noms qui pourraient être donnés à certaines salles du Musée Savoisien propose ceux de Laurent Rabut, André Perrin, de Mortillet, duc de Chaulnes, marquis Costa de Beauregard qui sont ceux de généreux donateurs.

Après étude de la question, il est décidé que la sortie de la Société aura lieu, cette année, le dimanche 25 juin, en Chautagne.

Le Président signale en terminant l'intéressante publication illustrée due à la plume de M. Philibert Falcoz sur la maîtrise métropolitaine de Chambéry. L'auteur à offert un exemplaire à la Société. L'édition de cette publication a été faite par les soins de M. le chanoine Garnier, directeur de la maîtrise métropolitaine.

# SEANCE DU 2 JUIN 1933

sous la présidence du Marquis DE BISSY, président.

Le docteur Forestier d'Aix-les-Bains, annonce que M. Perrault-Dabos, inspecteur des Monuments historiques, fait actuellement l'inventaire des antiquités gallo-romaines d'Aix-les-Bains. Il a l'intention de publier une plaquette sur les monuments et inscriptions de cette ville, et serait disposé à communiquer son mémoire pour publication à la Société.

Le Secrétaire signale un certain nombre de personnalités savoyardes, dont les noms pourraient être pris pour désigner de nouvelles rues à Chambéry. Parmi celles-ci, seraient à retenir les noms de Raymond, Albanis-Beaumont, Claude Genoud, Dupanloup, Billiet, Emmanuel Denarié, de Sonnaz, Mollard, Jean de Regnauld, syndic au début du XVII[e] siècle.

Il propose, étant donnée la valeur réelle de la collection de numismatique du Musée Savoisien, que soit offert à S. M. le roi d'Italie le patronage d'honneur de la société. Cette proposition est admise à la majorité des voix, le roi Victor-Emmanuel III étant le premier numismate du monde.

Le secrétaire signale un article paru dans le journal parisien « Jean-Jacques » sur la ville de Chambéry. Il mentionne également un manuscrit de 1752 appartenant à un avocat de Genève, M. Raisin, qui a bien voulu le lui communiquer. Il donne de curieux aperçus sur les mœurs savoyardes de l'époque.

M. le docteur Lelong, d'Aix-les-Bains, fait don au Musée Savoisien d'une pièce genevoise d'un sol et de dix deniers.

Sur l'offre d'un manuscrit à fin d'insertion dans les Mémoires, faites par le baron d'Yvoire, la Société réserve sa réponse jusqu'à communication du dit manuscrit.

Livres reçus : une brochure de MM. Joseph et François Serand, d'Annecy, sur M. Miquet, ancien président de l'Académie florimontane.

## SEANCE DU 6 NOVEMBRE 1933

sous la présidence du Marquis DE BISSY, président.

L'assistance est particulièrement nombreuse à cette séance.

Le président rappelle aux membres présents la mémoire de MM. Chabord, Désormeaux et Girard, membres de la Société qui sont décédés pendant les vacances passées. La Société ne peut oublier les services que lui ont rendu certains membres comme M. Girard ni non plus les communications toujours pleines d'intérêt faites par certains autres. La perte de M. Désormeaux se fera particulièrement sentir, l'étendue de ses connaissances sur la Savoie étant considérable.

Il est donné communication d'un grand nombre d'ouvrages reçus depuis la dernière séance, citons : les Stations d'altitude de M. le docteur Tissot, le dernier exemplaire de la revue F. E. R. T., un article du général Bordeaux sur l'armée suisse.

M. Henry Carle rend compte de son voyage à Rome et du plaisir qu'il a eu à voir au palais de l'Ordre de Malte la bannière de Chypre sur laquelle se détache la Croix de Savoie. C'est l'occasion pour M. l'abbé Secret d'annoncer son départ pour Gênes au titre d'ancien combattant. La Société le charge de la représenter auprès de la société correspondante di Storia Patria qu'il doit visiter.

Le secrétaire donne connaissance de diverses lettres témoignant de la satisfaction procurée par la lecture du dernier volume des Mémoires. Le travail de M. Avezou a été très remarqué : le professeur Lemmi, de Turin en a témoigné sa satisfaction.

Le président donne connaissance d'un travail que lui a adressé M. Callon, ancien inspecteur général des Ponts et Chaussées, sur la démographie des deux départements de la Savoie. Ce travail sera inséré dans le prochain volume des Mémoires.

Il est donné connaissance également de l'acquisition par le Musée des Arts de Genève, des cuirasses dites de Fillinges, remontant bien avant l'ère chrétienne. Il est regrettable que des pièces de ce genre trouvées sur le sol savoyard

ne puissent être achetées et confiées à l'un ou à l'autre de nos Musées à cause du manque de ressources de nos Sociétés.

Le président rend compte des visites qu'il a reçues relativement aux derniers travaux faits sur le Saint-Suaire. Le progrès fait par la science photographique permet d'affirmer aujourd'hui la véracité de cette insigne relique qui fut déposée durant un temps à la Cathédrale et à la Sainte-Chapelle de Chambéry.

Le président signale l'acquisition pour le Musée du traîneau ayant appartenu au général baron Decouz.

La séance est levée à 18 h. 30.

La séance de décembre est fixée au lundi 11, à l'ordre du jour, une intéressante communication de M. le docteur Forestier.

# SEANCE DU 11 DECEMBRE 1933

sous la présidence du Marquis DE BISSY, président.

Il est donné lecture du compte rendu de la dernière séance. Le secrétaire fait connaître les ouvrages reçus : deux contes de M. Pérouse ; la Vallée de Chamonix par Avezou ; les Franciscains par M. Dubois ; la Plaine de Bissorte par M. Onde ; la population dans les Alpes-Maritimes par M. Callon ; les Sociétés savantes de Savoie par le comte Greyfié de Bellecombe. Le Pays de Montmayeur par l'abbé Bernard. Parmi les Mémoires des Sociétés correspondantes, il faut signaler ceux de la Picardie, de la Bourgogne, le bulletin physiologique et historique, le bulletin Sénésé di Storia patria, le bulletin du Grand-Duché de Luxembourg.

La lecture des journaux a fait connaître à l'occasion des dernières élections espagnoles qu'il existe à Madrid un quartier qui s'appelle Chambéry : M. Bernard confirme la chose et accepte de rechercher l'origine de ce qualificatif.

Le docteur Tissot remet un mousqueton à pivot trouvé profondément enterré dans les ruines du fort de Montmélian. Le secrétaire attire l'attention sur la découverte à Veigey du crâne d'un mammouth : ce serait la première constatation de ce genre faite en Savoie.

Il est décidé sur la demande présentée par M. de Gérin-Ricard de lui adresser les Mémoires de la Société.

Le président informe ses collègues qu'il a été fait don à la société d'une somme de 1.000 francs par une personnalité de la ville qui désire conserver l'anonymat ; que, par ailleurs, M. de Lawis Trafford a offert de prendre à sa charge une partie des clichés qui illustreront le prochain volume des Mémoires. (Chapelle de Saint-Pierre d'Extravache en Maurienne).

La parole est donnée à M. le docteur Lelong pour la lecture du rapport de M. Perrault-Dabot, inspecteur des monuments historiques sur les antiquités romaines trouvées à Aix-les-Bains. Ce rapport a été communiqué à M. le docteur Forestier qui a contribué à son élaboration et qui s'est excusé de ne pouvoir assister à la séance. Ce rapport fait état d'inscriptions retrouvées : du torse d'Hercule trouvé il y a cinq ans, de la statue de marbre d'origine

grecque découverte en 1932 et représentant une femme habillée, enfin un curieux sarcophage portant en relief des faisceaux de licteur.

M. Perrault-Dabot a complété son rapport par un inventaire des antiquités romaines trouvées au Bourget, à Saint-Innocent et à Novalaise. Des félicitations sont adressées à M. le docteur Forestier pour la conscience et le dévouement avec lesquels il a bien voulu s'intéresser aux fouilles nécessitées par la construction du nouvel établissement thermal ; des remerciements sont également adressés à M. Perrault-Dabot pour la communication de son rapport, et pour l'offre qu'il en a faite à la Société pour impression dans ses mémoires.

M. le commandant Revel donne connaissance du résultat de ses recherches en ce qui concerne les démarches faites sans relâche par l'Académie de Savoie pour obtenir le retour à Chambéry des archives de l'ancien duché actuellement encore déposées à Turin. Il signale qu'il existe un répertoire rédigé par le Comte A. de Foras de tous les documents intéressant le duché et n'ayant aucun rapport avec le Piémont ni avec la Maison de Savoie.

# Bilan de la Société

## DÉPENSES

| | | |
|---|---|---|
| Location | 200 | 50 |
| Mobilier et entretien | 360 | » |
| Achat d'un timbre cuivre | 100 | » |
| Achat d'ouvrages | 107 | 50 |
| Composition mécanique (1931) | 678 | 25 |
| Clichés zinc (1932 et 1933) | 580 | » |
| Volume « Mémoires 1932 » | 6.000 | » |
| Travaux d'impression | 130 | » |
| Frais de réception | 260 | » |
| Plaque commémorative (G. Pérouse) | 668 | » |
| Timbres et expéditions | 215 | » |
| Quittances et banque | 70 | 65 |
| Allocation à l'encaisseur | 150 | » |
| Divers | 94 | 30 |
| | 9.614 | 20 |
| Solde au 31 Décembre 1933 | 4.498 | 10 |
| | 14.112 | 30 |

# arrêté au 31 décembre 1933

## RECETTES

| | | |
|---|---|---|
| Solde au 15 Février 1933 | | 7.355 30 |
| Vente de volumes | | 248 » |
| Envoi de M. Pérouse pour la plaque commémorative de son frère | | 400 » |
| Don de l'Académie de Savoie pour cette plaque | | 100 » |
| Produit de coupons | | 235 » |
| Cotisations concernant le volume de 1932 | | 3.174 » |
| Subventions | du Conseil Général | 600 » |
| | de la Ville de Chambéry | 500 » |
| | des Hospices Civils de Chambéry | 500 » |
| Subvention *exceptionnelle* du Congrès pour l'avancement des Sciences, sur reliquat de recette | | 1.000 » |
| | | 14.112 30 |

## CAPITAL DE LA SOCIETE

| | | |
|---|---|---|
| Espèces en caisse | | 4.498 10 |
| Rente française 3 % perpétuelle | | 1.342 » |
| — 4 % 1917 | | 462 » |
| — 4 % 1918 | | 3.867 50 |
| — 4 1/2 % 1932 | | 850 50 |
| | Total | 11.020 10 |

# LE CURIEUX PASSÉ

## d'une vallée perdue

## de la

## Haute-Maurienne

---

Etude présentée à la Société des Antiquaires de l'Ouest

par M. Jacques PAULET

Membre titulaire de la Société

SOMMAIRE

1. — Les restes Carolingiens de la Chapelle Saint-Pierre d'Estravache sur la route du Petit Mont-Cenis.

Edifices similaires situés en Poitou, en Normandie et dans l'Orléanais.

Episodes de la vie de Saint Landry et de Charles le Chauve.

2. — La décoration murale fastueuse des oratoires de montagne dans la seconde moitié du quinzième siècle ; contribution à l'iconographie du moyen-âge.

# AVANT-PROPOS

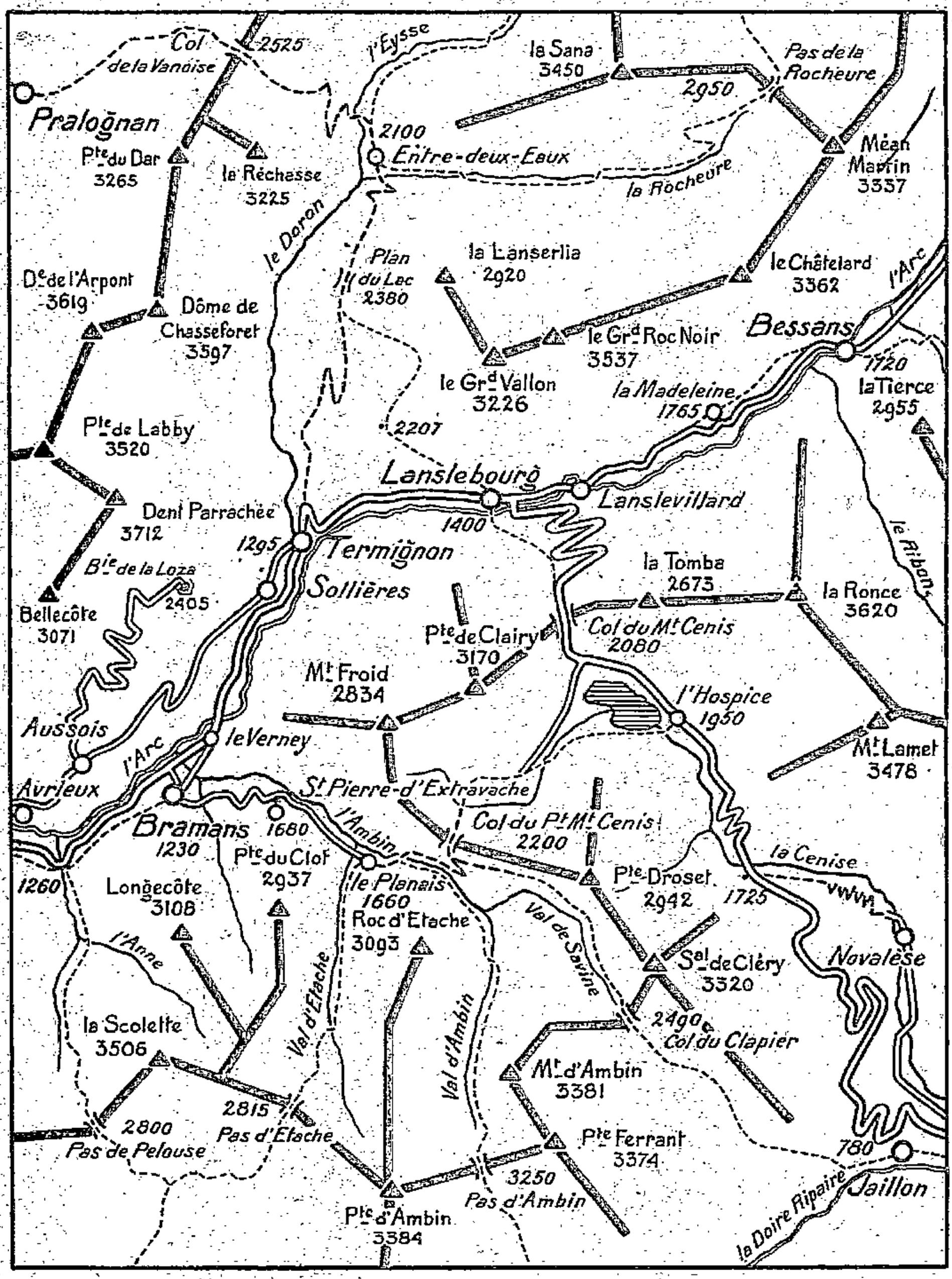
Dans le début de l'année 1932 le Président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie recevait de M. Paulet, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à titre de communication, un travail assez considérable sur Saint-Pierre-d'Extravache et sur quelques fresques de Haute-Maurienne.

En lui accusant réception de son envoi, notre Président, demandait à M. Paulet l'autorisation de soumettre ce travail à ses collègues en vue de son insertion éventuelle dans un prochain volume de Mémoires. Il lui adressait en même temps quelques remarques susceptibles de modifier quelque peu son opinion sur Saint-Pierre-d'Extravache.

C'est à la suite de la lecture en séance du remarquable travail de M. Paulet, qu'un des membres de la Société, M. le docteur de Lavis-Trafford, rédigea une étude que nous publions également dans les présents Mémoires. Il a paru en effet, à notre Comité de Lecture, que la question soulevée par M. Paulet méritait d'être traitée à fond et que notre société se devait de publier l'ensemble des études et des remarques faites sur Saint-Pierre-d'Extravache à l'occasion du travail de M. Paulet.

Le Comité de Lecture rappelle, à cette occasion, que les travaux publiés dans les Mémoires de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie n'engagent que leurs auteurs.

N. D. L. R.




*Bramans, Saint-Pierre-d'Estravache, Lanslevillard et Bessans*

Au cours d'une excursion d'étude en Savoie, à la recherche de verrières qui m'avaient été signalées, des vestiges presqu'ignorés d'un curieux passé me sont apparus, dont je voudrais rendre compte.

Il s'agit d'abord des restes carolingiens de la « capel-

la » Saint-Pierre d'Estravache (1), dominant la très ancienne route du Petit Mont-Cenis, bordée de pierres montoires d'origine romaine, et d'autre part, à quelques kilomètres de là, des peintures à fresque qui décorent la chapelle Saint-Sébastien, à Lanslevillard et l'oratoire Saint-Antoine, à Bessans.

## CHAPITRE I

### *LES RESTES DE LA CHAPELLE SAINT-PIERRE-D'ESTRAVACHE*

Cette chapelle dresse ses murs démantelés, à plus de 1.600 mètres d'altitude, sur un contrefort gazonné qui surplombe, entre Bramans et le Planais, la route du Petit Mont-Cenis, tracée sur l'ordre de Charlemagne vers l'an 800 de notre ère (2).

Le site même où elle fut implantée constitue un belvédère d'où la vue s'étend, merveilleuse, depuis le Per-

---

(1) La feuille XXXV-34 « *Modane* », du Service Géographique de l'Armée, échelle 1/50.000e, parue en 1926, et dressée d'après travaux exécutés sur le terrain en 1907, porte seulement au-dessus du ruisseau d'Ambin le mot « Ruine » ; la révision toponymique de cette feuille avait été confié à MM. E. Gaillard et Mettrier ; voir à ce sujet : Commandant E. GAILLARD : *Les Dents d'Ambin*, chez Dardel, à Chambéry (1927). — Consulter également la curieuse carte en couleurs manuscrite, à l'échelle approximative du 100.000e qui se trouve aux archives de la Savoie, à Chambéry ; elle est dédiée au Baron d'Athenaz et représente le bassin de la Haute Doire-Ripaire, en amont de Suse ; elle porte toutes les caractéristiques du XVIIIe siècle et sa toponymie ne semble pas extraite de documents officiels mais bien avoir été recueillie sur place ; elle est, par conséquent, particulièrement intéressante à ce titre.

Nous serions très heureux si l'un de nos éminents confrères, spécialistes de la toponymie (c'est particulièrement à M. Léo Fayolle que nous pensons), voulait bien déterminer l'origine du mot « Estravache », dû probablement à la déformation d'un terme d'origine Lombarde. — N'y aurait-il aucune relation à établir entre ce nom de chapelle et celui de « Sant-Vicens d'Estamariu », en Catalogne, dont la construction remonte au XIe siècle ?

(2) Cf. Marquis de LANNOY DE BISSY : « *L'Histoire des Routes de Savoie* », chez Dardel, à Chambéry (1930), dont



Fig. 1. — *Ancien chemin médiéval au col de la Madeleine tendant de Lanslevillard-en-Savoie à Usseil-en-Piémont par Bessans et le Val d'Avérole*

Photo Paulet.



Fig. 2. — *Les restes de la Chapelle Saint Pierre*
*En arrière plan : le massif de la Vanoise*

Photo Félix Lorthiois.

ron des Encombres jusqu'aux massifs glaciaires du Péclet-Polset et de la Vanoise.

Les ruines de la chapelle, édifiée en blocage, permettent d'en reconstituer facilement le plan primitif que nous donnons en hors texte (fig. 3).

Le sanctuaire est rectangulaire, à forme de tau, la largeur étant sensiblement égale au tiers de la longueur.

On se trouve en présence d'une seule nef aboutis-

---

nous extrayons le passage suivant : « Il fallut Charlemagne, l'Empereur à la barbe fleurie, pour remédier au lamentable abandon dans lequel se trouvait le magnifique réseau routier romain. C'est que, par tempérament, il préférait les robustes et rapides destriers aux chariots mérovingiens. Partout où cela fut possible, il fit réparer ce qui restait des belles chaussées romaines. Ailleurs, il fit du neuf et c'est ainsi que naquit chez nous la route du Mont-Cenis, vers l'an 800 de notre ère. Vienne avait beaucoup perdu de sa valeur et Turin se trouvait, bien mieux que Milan, sur la route de Rome... Remontant le cours de l'Arc sur la rive droite, elle le franchissait sous Saint-André et gagnait Bramans par Modane et Saint-Antoine. Elle gravissait le col du Petit Mont-Cenis par Saint-Pierre d'Estravache et redescendait sur Suse par la Novalaise. De Suse à Turin, elle suivait l'ancienne voie romaine dite « de la Durance »... Charlemagne qui usait de courriers demeurés célèbres sous le nom de « missi Dominici » tenait la main non seulement à l'entretien mais aussi à la police des routes. Tout le monde était tenu à leur entretien et les seigneurs devaient y consacrer entièrement le produit des péages ; ils devaient, en outre, garantir leur sécurité depuis le soleil levant jusqu'au soleil couchant. »

Il importe de ne pas confondre la route du Petit Mont-Cenis avec celle, beaucoup plus récente, du Grand Mont-Cenis, tracée par Napoléon. C'est entre les cols des Grand et Petit Mont-Cenis qu'ont eu lieu tous les combats fameux de la République contre les armées sarde et autrichienne qui se sont déroulés du 5 octobre 1792 au 17 mai 1794, sous Dessaix et sous Kellermann.

Nous renvoyons pour l'étude de cette question, elle aussi, fort intéressante, aux ouvrages ci-après :

VERNIER : *Dictionnaire topographique du département de la Savoie.* — Max BRUCHET : *L'Abolition des Droits féodaux.* — J. DE MAISTRE : *Lettres d'un Royaliste savoisien.* — Chanoine TRUCHET : *Récits maurienais.* — KREBS et MORIS : *Campagnes dans les Alpes pendant la Révolution.* — C. DUVAL : *L'invasion de la Savoie par l'Armée sarde en* 1793, et surtout à l'ouvrage de M. l'abbé A. GROS, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne : *La Maurienne pendant la Révolution*, Chambéry, Imprimerie Générale Savoisienne (1915).

sant à une enceinte transversale (chalcidique) peu marquée et protégée par un mur bas dont les assises sont encore visibles.

L'abside est en cul de four, sans fenêtres, le toit en forme de quart de sphère, couvert de lauzes (dalles de schiste lustré grossièrement taillé).

Le rayon intérieur de l'hémicycle est de 2 m. 95. — Il semble que dans cet hémicycle des privilégiés aient reçu la sépulture.

Le clocher est bâti hors œuvre sur plan sensiblement carré ; des vestiges d'escalier à vis y sont encore nettement visibles (turris claxendix) ; la construction est parementée sans autres ouvertures que des meurtrières éclairant l'escalier ; petit appareil assez pauvre. Le clocher porte visiblement la trace, en partie haute, d'une surélévation faite après coup et portant la marque du X^e^ ou du XI^e^ siècle.

Les dépendances du sanctuaire, très importantes si on les rapporte aux dimensions de celui-ci, conduisent à penser qu'une pieuse congrégation, peut-être de moines chargés d'assurer en tout temps la sécurité du passage vers Suse et la Lombardie, était établie en ce lieu.

Peut-être aussi la chapelle Saint-Pierre, sans donner asile à une congrégation proprement dite, était-elle desservie par un clergé, pour les mêmes raisons particulièrement nombreux, et vivant sous une règle imitée de celle des monastères : la règle des chanoines.

Les bâtiments nécessaires aux actes de la vie commune (claustrum) sont établis sur le bas-côté sud du sanctuaire.

Les dimensions des dépendances, prises entre murs, sont respectivement de :

| | |
|---|---|
| Thesaurus (1) ..... | 8 m. 20 sur 6 m. 55. |
| Pastophorium.. .... | 8 m. 20 sur 1 m. 46. |
| Secretarium ..... | 3 m. 45 sur 2 m. 79. |
| Gazophylacium ..... | 3 m. 38 sur 5 m. 40. |
| Diaconicum ..... | 16 m. 00 sur 5 m. 40. |
| Vestiarium ..... | 2 m. 25 sur 2 m. 35. |

---

(1) Il n'est pas certain, bien entendu, que les noms par lesquels nous désignons ces dépendances, tout en se rapportant au langage du temps, traduisent la réelle affectation de celles-ci.

# PLAN GENERAL

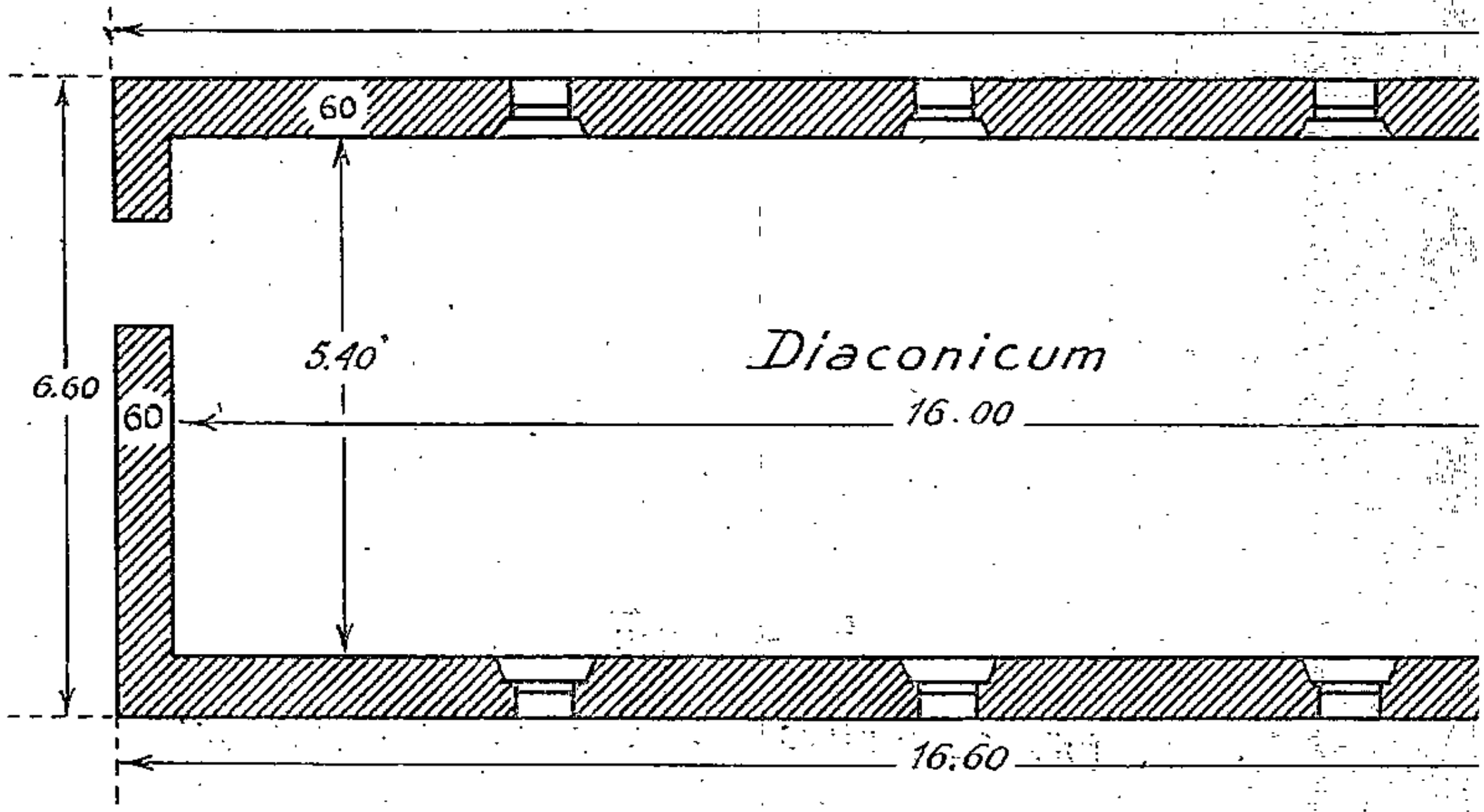
# DE SAINT-PIERRE-D'ESTRAVACHE

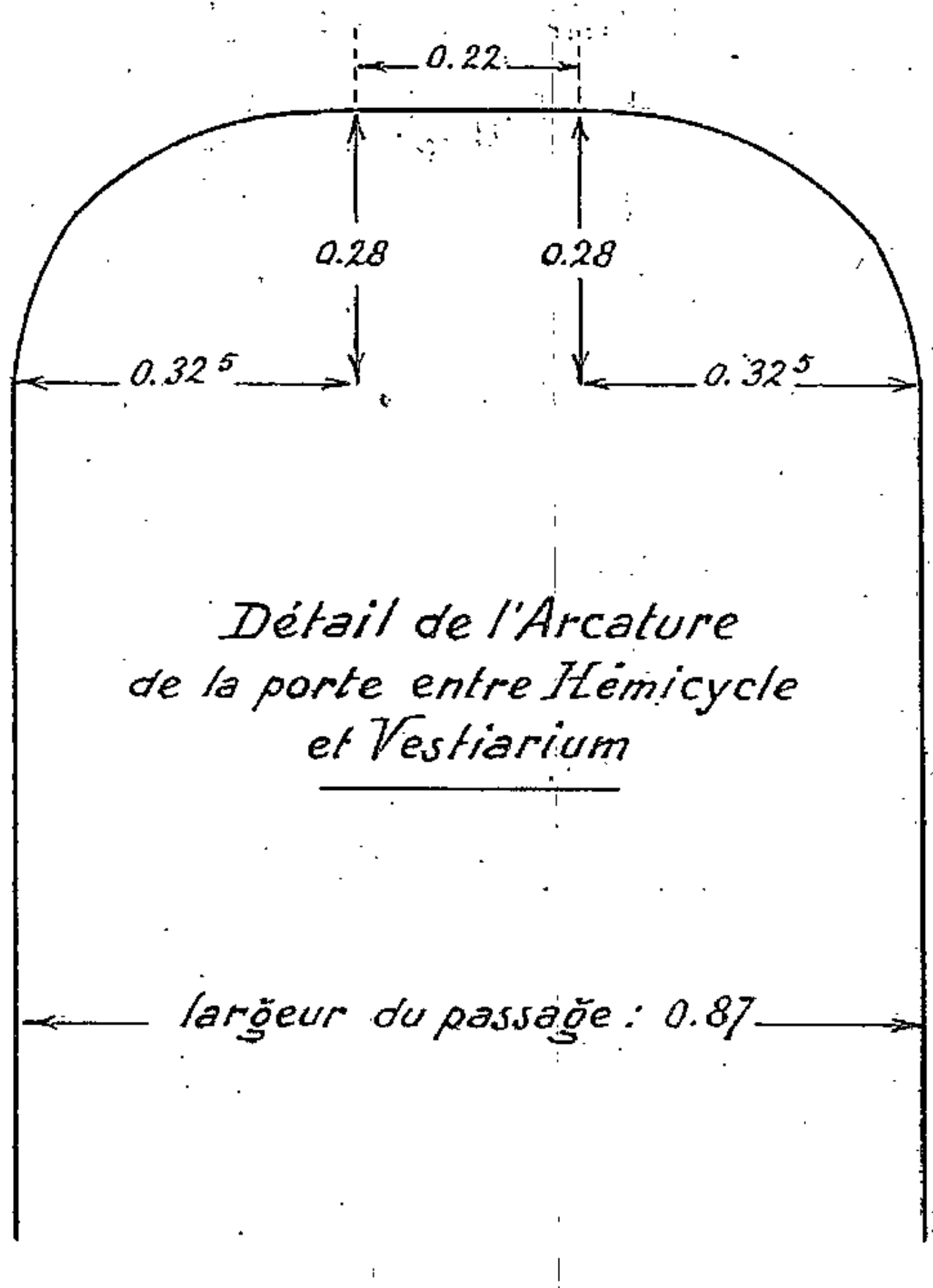
D'après M. PAULET

(Fig. 3)

# CHAPELLE ST-PIERRE D'E

*Pla*




*Détail de l'Arcature*
*de la porte entre Hémicycle*
*et Vestiarium*

*largeur du passage : 0.87*

87

# AVACHE — *Haute Maurienne* —

*ral*

*Entrée de la Crypte*

60

60

*Gazophy-*
*lacium*

*Thesaurus*

6.55

9.39

3.38

70

8.20

70

*Secretarium*

2.79

70

3.45

78

*Pastophorium*

1.46

0.86

60

52

*Chal-*

*Capella*

4.50

6.30

*Ci-*

6.46

1.00

7.50

11.97

*dique*

60

52

130

1.00

130

8.90

*arium*

2.35

1.50

3.50

*Turris claxendix*

.25

1.60

100

78

100

03

3.60

S

E

O

N

Sous la pièce désignée par le terme « Thesaurus », se trouve l'entrée de la crypte ; l'ouverture, strictement semblable à celle qui sépare l'hémicycle du vestiarium et donnée en hors texte, fig. 3, est malheureusement obstruée par le remblai jusqu'à hauteur de l'arcature. — Il y a lieu de le regretter d'autant plus que la crypte est un élément d'appréciation très important dans l'architecture primitive.

Des fouilles à ce sujet pourraient être assez facilement entreprises qui ménageraient probablement de très intéressants résultats (1).

La façade du porche est orientée vers l'ouest.

Monsieur le Curé d'Avrieux nous disait, qu'il y a juste quarante ans, il lui avait été donné de voir cette basilique rurale entièrement couverte en charpente (2) et dallée.

Nous avons mis à profit, pour une part, les renseignements, malheureusement imprécis, qu'il a pu nous

---

(1) Voir dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* les très intéressants exposés suivants : « Cryptes de l'époque carolingienne : leurs signes caractéristiques », tome VIII, page 491 ; « Histoire du Poitou carolingien », tome VIII, page 332.

(2) Au sujet de la couverture des églises de cette époque, il nous semble intéressant de reproduire ce passage de Jules Quicherat : « La disparition des églises construites par les architectes romans à l'instar du Saint-Sépulcre, résulte des vices de construction de leur couverture. »

« Tantôt, en effet, on voulut les coiffer de coupoles qui s'écroulèrent, tantôt on chercha à éluder la difficulté de construire une coupole en les recouvrant, comme le Saint-Sépulcre de Jérusalem, d'ouvrages en charpente ; mais ces ouvrages furent la proie des flammes et entraînèrent dans leur ruine le bâtiment lui-même ».

« Pourtant, deux de ces essais : *Saint-Bénigne de Dijon* et *l'église de Charroux* ont subsisté jusque dans les premières années de ce siècle ».

« Les imitations en petit qui se sont conservées permettent de conjecturer ce que furent la plupart de ces grands édifices ». (Mélanges d'archéologie).

Suivant le même auteur, si digne de foi à tous égards, le palais de Chasseneuil — manse royale du temps des Carolingiens — avait au IXe siècle, sur les côtés d'une grande basilique, une petite église voûtée en briques couverte en charpente qui excitait l'admiration des contemporains.

Au sujet de l'église de Charroux, cf. *Bulletin de la*

donner pour nous efforcer de tracer; fig. 6 et 9, d'une manière perspective, la vue du sanctuaire tel que celui-ci devait apparaître à l'origine (1).

Façade nord, abside et diaconicum, voir fig. 6.

Façade principale, voir fig. 9.

A considérer le plan, élément de certitude et les élévations, qui procèdent de l'hypothèse, on ne peut manquer d'être frappé des analogies observées entre ces documents et les édifices suivants se rattachant aux origines même de l'art roman (2) :

— Prétoire de Mousmieh (Syrie centrale), datant de l'an 169, de l'ère chrétienne ;

— Eglise de Théotocos, à Constantinople, bâtie dans les dernières années du IX^e^ siècle ;

— Eglise de Santa-Fosca, dans l'île de Torcello, datant, dans sa partie centrale, de la même époque ;

— Chapelle de la Trinité dans l'ile Saint-Honorat-de-Lérins, que Viollet le Duc fait remonter au VII^e^ siècle ou VIII^e^ siècle ;

— Chapelle du Palais de Charlemagne, à Aix-la-Chapelle, élevée à la fin du VIII^e^ siècle, par Saint Wan-

---

*Société des Antiquaires de l'Ouest*, tome VIII, 7, 10, 99,, 222, 236, 239, 472, 487, 503, 564, 639, 732.

(1) Notre étude de reconstitution procède, d'autre part, des études, plans et dessins contenus dans les ouvrages ci-après qui font autorité :

DE CAUMONT : *Essai sur l'Architecture religieuse du Moyen-Age* (1825). — Jules QUICHERAT : *Mélanges d'Histoire et d'Archéologie* (Cours professé à l'école des Chartes et recueilli par R. de Lasteyrie). — VIOLLET LE DUC : *Dictionnaire raisonné de l'Architecture française*. — E. CORROYER : *l'Architecture romane*, Quantin 1888. — François EYGUN, *archiviste paléographe : Architecture romane*, Bloud et Gay (1931). — Henri RÉVOIL : *Architecture romane du Midi de la France*.

(2) Il importe, bien entendu, de faire, dans ces comparaisons, la part de la destination respective des édifices et de bien considérer que le sanctuaire de Saint-Pierre, le « petit moûtier de Monsieur Saint-Pierre », comme on devait l'appeler à Estravache, n'était en définitive qu'une construction rurale.

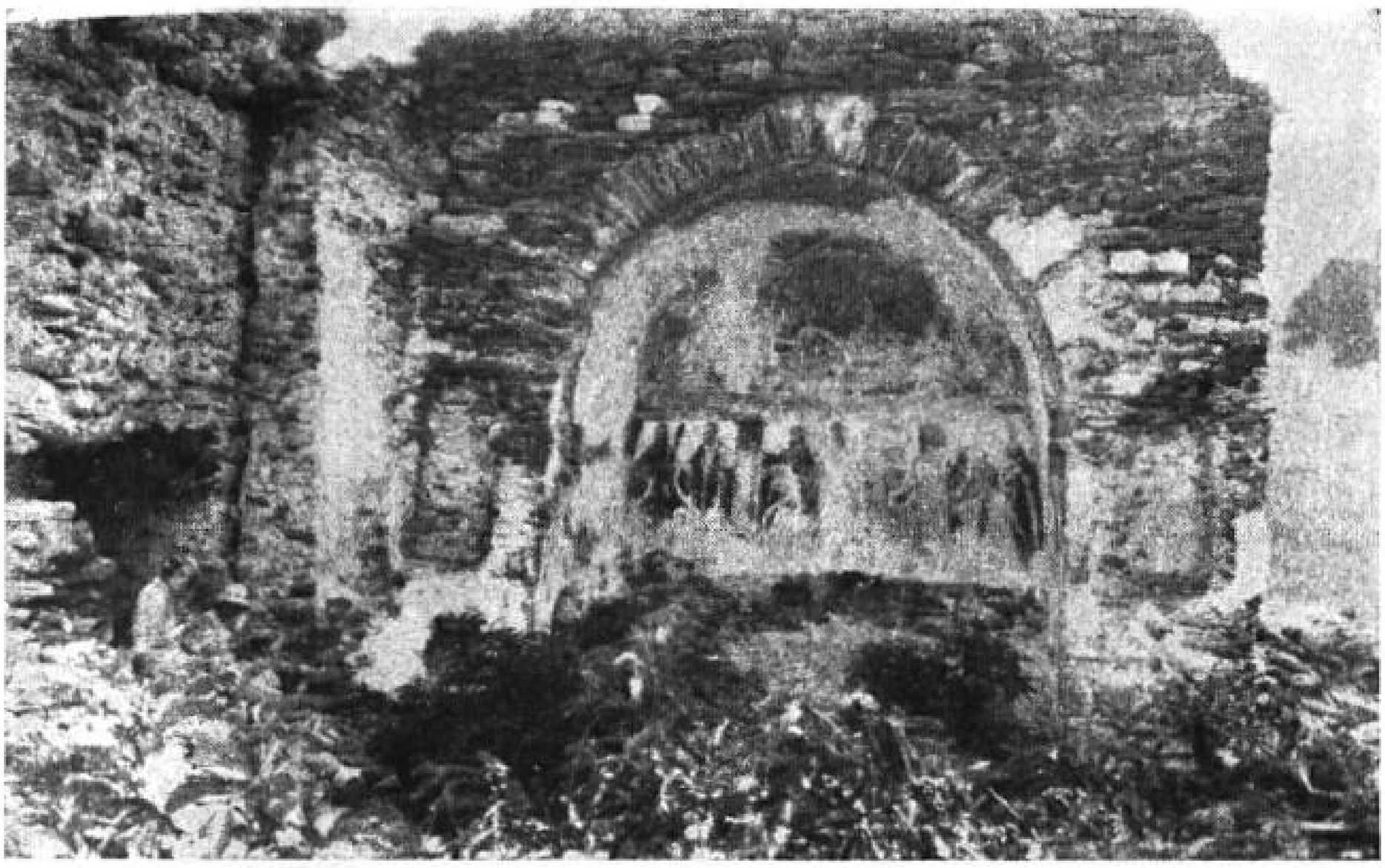


Fig. 4. — *Décoration de la voûte de l'hémicycle*
Photo Félix Lorthiois.



Fig. 5. — *Décoration de la chapelle absidale de la crypte de la cathédrale d'Auxerre*
Photo Staub.

drille, et consacrée par le pape Léon III le jour des rois de l'année 804 ;

— Eglise de Saint-Genou (Indre) ;

— Eglise abbatiale de Saint-Savin (Vienne), construite vers la fin du XI[e] siècle (1) ;

— Eglise abbatiale de Saint-Hilaire, à Poitiers (2) ;

— Eglise de Saint-Généroux, de Saint-Pierre-de-Vienne (Isère) ; Saint-Pierre de Jumièges (Seine-Inf.) ;

— Eglise de Solignac (Haute-Vienne).

Dans cet ordre d'idées, il est une construction qui s'apparente encore davantage à la capella : c'est l'église de Germiny-des-Prés (3), près d'Orléans, antérieurement appelée des Saints Ginevra et Germinus, construite en 806, selon les écrits du moine Létolde, qui vivait au X[e] siècle, par Théodulphe, évêque d'Orléans et précédemment abbé de Saint-Benoît-sur-Loire.

Deux observations seulement pourraient faire douter de l'analogie de la Chapelle Saint-Pierre avec l'église de Germiny : l'aspect et l'emplacement de la tour-lanterne et la décoration de la façade du porche malheureusement écroulée à Estravache.

Or, à notre avis, la tour de Saint-Pierre s'arrêtait, dans sa construction primitive, à la ligne horizontale

---

(1) La forme du chœur de Saint-Savin présente cette particularité des plus curieuses de ressembler à l'abside de la basilique du Saint-Sépulcre de Jérusalem, élevée sous le règne de Constantin, de 325 à 336 de notre ère.

Voir *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, tome VIII, pages 487, 689, 754.

(2) Voir *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, tome VIII, pages 84, 298, 487, 491, 624.

(3) Voir à ce sujet la très belle photographie des Archives photographiques d'Art et d'Histoire, rue de Valois, à Paris, portant le n° 1267. Il ne semble pas que la nef d'Estravache ait été couronnée comme à Germiny d'une voûte annulaire très légère mais couverte en charpente cachée par un lambris de bois précieux, probablement divisé en un très grand nombre de caissons richement décorés.

Estravache procèderait de l'époque mérovingienne si magistralement décrite par F. Eygun dans son livre sur l'architecture romane, voir notamment pages 40 et suivantes.

encore très nettement marquée sur notre photographie (fig. 2), pour être recouverte, à cet endroit, par un comble presqu'horizontal à quadruple pente et la partie supérieure, à retraite d'arcades, aurait été ajoutée, probablement pour élargir le champ d'observation du guetteur, à une période postérieure au Xe siècle ; quant à son emplacement la minime largeur de la nef permet de supposer que les baies latérales recevant une lumière de haute montagne devaient éclairer abondamment le chalcidique et même l'hémicycle et que, par conséquent, son implantation au droit de la nef ne s'imposait nullement.

En ce qui concerne la décoration architecturale du porche, rien ne s'oppose à penser que la partie haute, ornée d'arcatures, recevait une cloche de petites dimensions (nola), analogue à celles dont on se sert encore de nos jours dans les collèges ou dans les marchés.

Ainsi donc tout porterait à croire du seul point de vue architectonique que la capella date réellement des toutes dernières années du VIIIe siècle ou du début du IXe siècle.

Il importe maintenant, ayant procédé, autant qu'il était en notre pouvoir à l'étude des pierres qui marquent, pour longtemps encore, la place d'un très ancien sanctuaire, de demander à l'histoire d'infirmer ou de confirmer notre hypothèse.

Dans cet ordre d'idées, il est un fait qui m'a frappé tout d'abord, dès mon arrivée en Maurienne ; c'est la vénération où sont encore tenues de nos jours les reliques dites de Saint-Landry (1). — Dans toute la haute vallée de l'Arc, on est mis en présence de chasses contenant des restes sacrés, très fragmentés, du martyr ; son procès de canonisation a été d'ailleurs récemment introduit, en cour de Rome, sur l'initiative de Monsieur le Curé de Lanslebourg. — La tradition locale veut que Landry ait été précipité dans l'Arc au Pont de la Lame, tout près du

---

(1) Bien des héros chrétiens connus par des récits hagiographiques ne figurent pas dans les calendriers et ne sont pas honorés par l'Eglise. Voir à ce sujet Paul MONCEAUX : *La vraie Légende dorée*, Payot (1928), et DELEHAYE : *Les Origines du Culte des Martyrs*, Bruxelles (1912) et *Sanctus*, Bruxelles (1927).

hameau actuel de l'Ecot, à 2.040 m. d'altitude, au lieu dit « Le Soleillour », à l'emplacement où s'élève maintenant un petit oratoire de montagne (1).

Les recherches que nous avons entreprises au sujet de Landry ont donné les résultats suivants :

I. — Landry, que Charlemagne favorisait de toute sa confiance, avait été chargé par lui en 787 de dresser l'inventaire des biens-fonds de l'Abbaye de Fontenelle du diocèse de Rouen. — C'est lui également qui reçut la mission de confiance de veiller à Jumièges, sur le Duc de Bavière Tassillon (honoré comme Saint le 13 décembre) et son fils Théodon, ennemis irréductibles de Charlemagne, qui furent ensevelis dans la nef de l'église Saint-Pierre de Jumièges et donnèrent naissance à la fameuse légende des énervés (2).

II. — Charlemagne vint à Jumièges chercher son meilleur ambassadeur près du Saint-Siège : Landry (3).

Ainsi donc, la route du Petit Mont-Cenis fut tracée, vers l'an 800 de notre ère (4), sur l'ordre de Charlemagne ; Landry avait toute la confiance de Charlemagne ; Landry serait mort martyr à quelques kilomètres d'Estravache.

Il ne semble pas présomptueux de donner à ces trois faits la valeur de prémisses et de parvenir à cette conclusion, sinon prouvée historiquement, du moins logique : Charlemagne, second des carolingiens, environ l'année 790, chargea Landiy d'édifier une chapelle à l'emplacement merveilleusement choisi d'Estravache qui comman-

---

(1) Voir carte de l'Etat-Major n° 179 bis, « *Bonneval* », tirage de juin 1929.

(2) Ces faits prennent leur source dans les documents suivants :

Manuscrit de Jumièges XII^e^ siècle, bibliothèque Municipale de Rouen Y 15 f° 3.

Bibliothèque Nationale : Ms. fr. 5. — 717.

Chr. de l'ordre de Saint-Benoît, Tome 11, p. 784.

D. Mabillon. Annales Benedict. Tome II, p. 313.

(3) Ce fait découle du savant opuscule de M. le Chanoine JOUEN *Jumièges*, chez Lecerf à Rouen 1926, et spécialement de la préface documentée du 29 juillet 1925 de Mgr de la Villerabel.

(4) Marquis de Lannoy de Bissy, op. cit.

dait la route de Turin. Il accorda probablement à Landry à cette occasion, selon sa coutume, et sans faire de donation proprement dite des préceptes d'immunité et de prctection.

C'est seulement après avoir présidé à la construction de la chapelle et de ses importantes dépendances que Landry, Abbé de Saint-Pierre d'Estravache, désireux de se livrer à l'apostolat, aurait demandé la nomination d'un recteur, administrateur probablement séculier, dont le rôle, semble-t-il, était surtout de préciser, dans le partage de la mense commune, la part de la communauté et celle des services généraux d'entretien et de sécurité qui devaient être assurés.

Il est à peu près certain que Landry, après son martyre, fut enseveli par les moines dans l'abside d'Estravache, devant une Sanctorum Mensa.

Il est deux autres faits qui prennent place respectivement environ trois quarts de siècle et deux siècles plus tard.

Charles II le Chauve, né en 803, fils de Louis Ier le Débonnaire et de Judith de Bavière, après avoir rendu le fameux capitulaire de Quiersy-sur-Oise et être allé, par la route du Petit Mont-Cenis, se faire couronner Empereur à Rome, mourut en 877 sur la route du retour ; certains historiens disent à Avrieux, c'est-à-dire à quelques kilomètres d'Estravache.

Mais à cette époque qui pourrait dire si le moustier d'Estravache ne dépendait pas du mandement d'Avrieux ou inversement ?

A notre avis, il pourrait être très logiquement soutenu que Charles, fatigué par la traversée du col, ait pu terminer sa vie glorieuse à Estravache, relais forcé et nécessaire dû à la sagesse prévoyante de son grand-père. — Il ne serait aucunement impossible qu'il ait été inhumé à Estravache, au moins provisoirement.

Il est important de constater que le passage de Charles le Chauve, où que ce soit en France, est toujours suivi, à plus ou moins de distance, d'une œuvre curieuse d'artiste (1).

Est-ce que, d'ailleurs, sa vie ne fut pas celle d'un

---

(1) On sait la part prépondérante que Charles II a pris, par l'intermédiaire de son oncle, le prince Conrad,

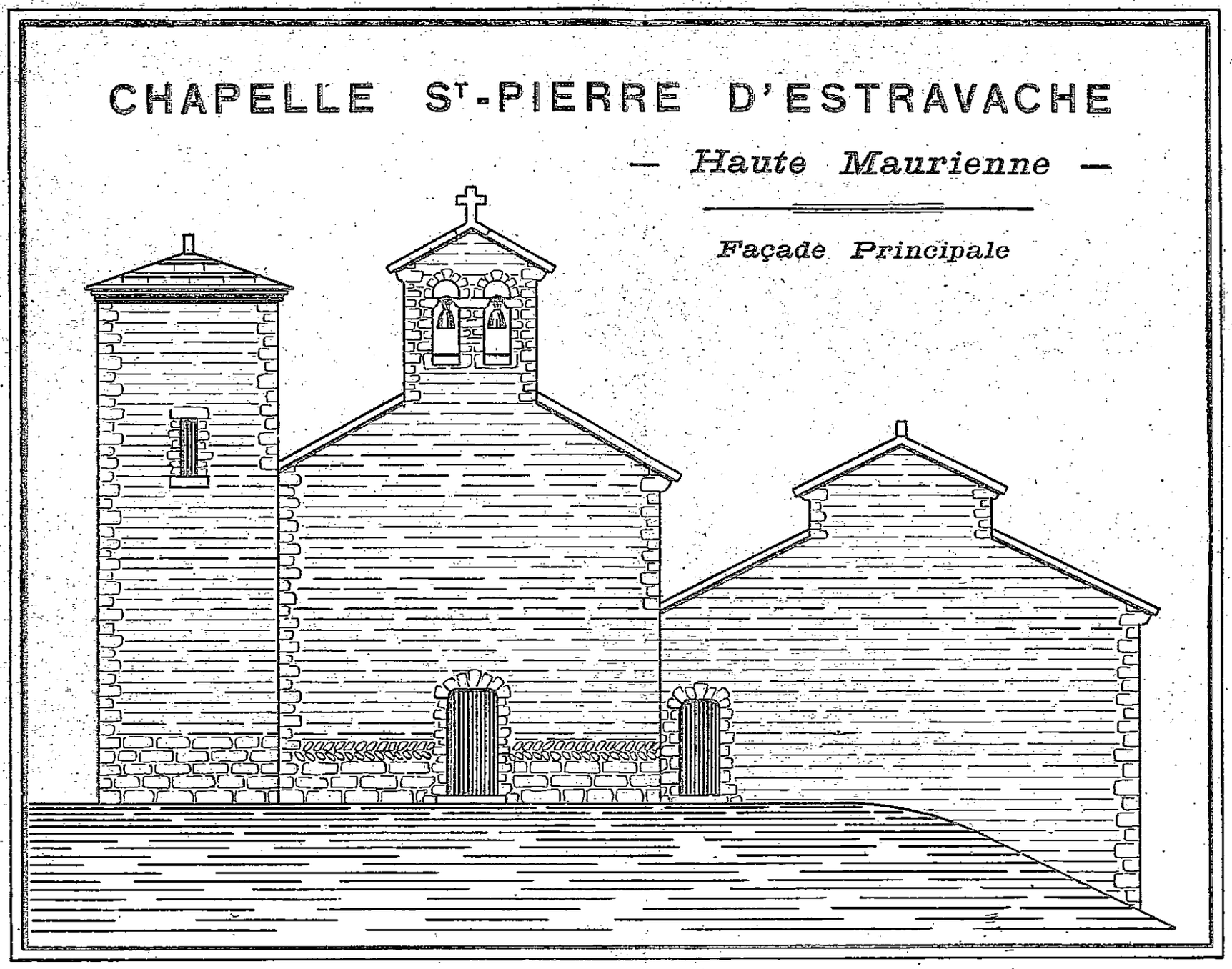



Fig. 6. — *Reconstitution de M. Paulet*

prince de légende à qui la fortune, dans tous les domaines, a souri ?

Il n'avait pas tort, au début de son règne, de choisir une devise où l'on sentait passer moins l'humilité chrétienne qui inspirait les fondateurs du nouvel empire d'occident (1) qu'une merveilleuse confiance dans l'avenir « *Gloria sit Christo regi victoria Carlo* » (2).

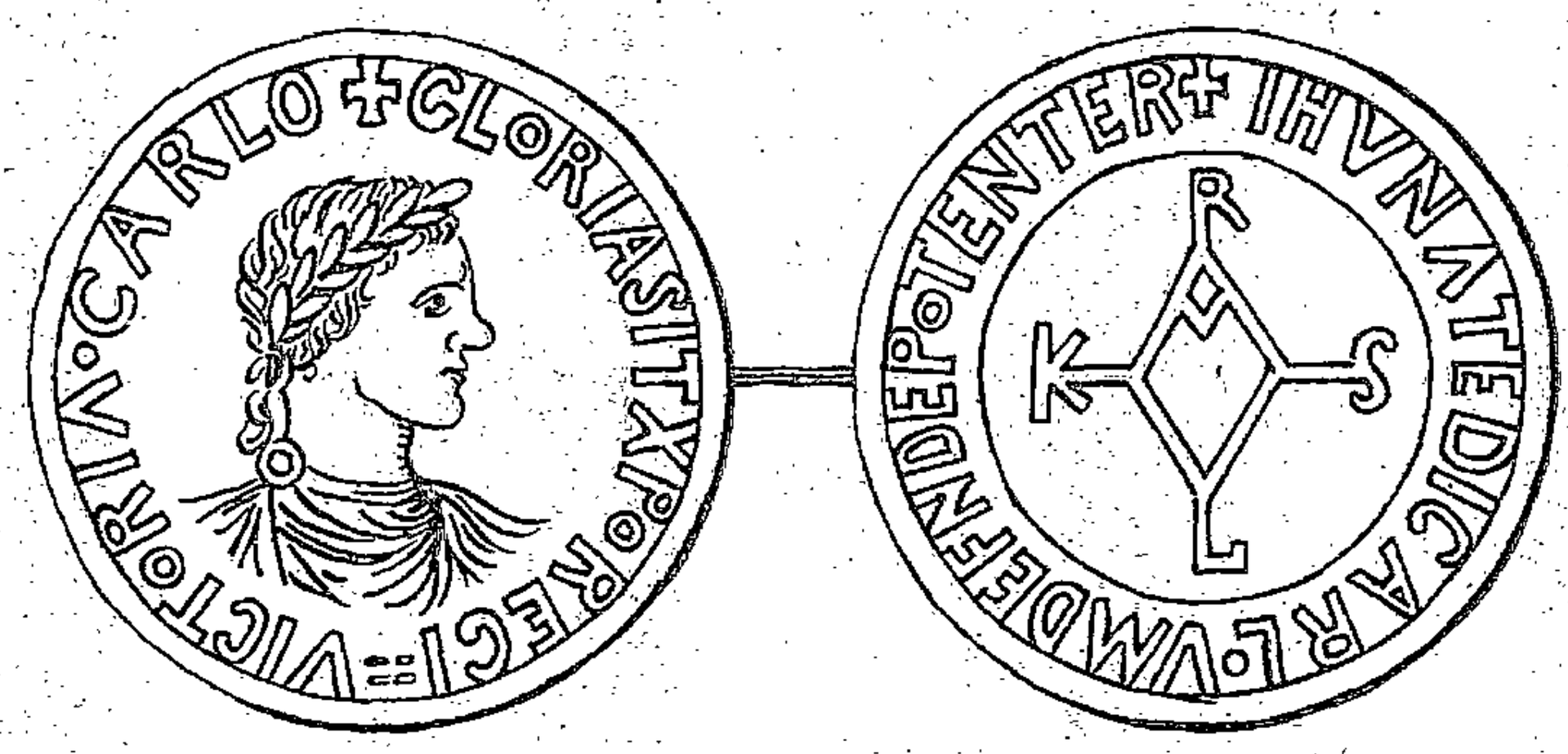



Fig. 7. — *Sceau de Charles le Chauve*

Le deuxième fait dont nous parlions tout à l'heure est que la très ancienne peinture à fresque qui orne la voûte d'Estravache représente, dans sa partie haute le fameux christ de majesté, entouré des deux chandeliers à 7 branches et des animaux évangéliques, la tête ornée du nimbe crucifère, la main droite levée en un signe de

---

à la construction du vaste sanctuaire souterrain d'Auxerre. — Voir à ce sujet l'article de M. l'Abbé FOURREY dans l'*Illustration* du 3 octobre 1931 et du même auteur, *La cathédrale d'Auxerre* chez Staub à Auxerre 1931.

N'est-ce pas lui également qui, probablement accompagné de son épouse Hermentrude, bienfaitrice de Saint-Gervais à Paris, aurait peint le très ancien vitrail représentant le martyre de Sainte Purchasie ou Paschasie en l'église Saint-Bénigne de Dijon ? Voir à ce sujet la revue technique *Glaces et Verres*, 8, rue Boucry, Paris, N° 13 de Décembre 1929.

On doit en être d'autant plus surpris que ce prince, dont il faudra bien écrire un jour la merveilleuse vie d'aventure et d'artiste, a passé plus de vingt ans de sa vie, de 841 à 862 environ, à batailler contre le chef breton Nominoé, contre Oskar et Ragnard Lobrock, chefs des Vikings, qui, descendant la Seine sur leurs innombrables

bénédiction, tandis que la main gauche retient sur le genou le livre sacré. (Voir fig. 4.)

Or, cette peinture à fresque, quoique bien détériorée par les intempéries, est non seulement la même, mais elle paraît nettement, à notre avis, avoir été exécutée par la même main que celle qui décore la chapelle absidale de la crypte de la cathédrale d'Auxerre, tracée au XI[e] siècle, à quelques mètres du curieux christ à cheval de l'apocalypse bien connu des archéologues (fig. 5).

Le Christ de majesté tel que nous venons de le décrire est, à notre connaissance, un sujet très rarement traité (3).

Nous croyons pouvoir expliquer cette curieuse coïncidence de la manière suivante :

Charles le Chauve aurait pu, avant de mourir, parler à l'abbé du « petit moûtier de Monsieur Saint-Pierre » des fastes du sanctuaire souterrain d'Auxerre.

Et alors il ne serait pas impossible qu'environ cent cinquante ans plus tard, les moines ou le clergé s'inspirant enfin des recommandations impériales et désireux,

---

drakars envahissaient la Normandie et mettaient au pillage périodiquement Jumièges, Fontenelle et Rouen.

N'est-ce pas à Charles le Chauve que pense particulièrement notre savant confrère M. F. EYGUN lorsqu'il dit op. cit. p. 13 et 14 : « L'architecture romane sera l'aboutissement logique des tentatives carolingiennes » et plus loin « Ce sera l'honneur des derniers carolingiens, toujours sur la brèche, d'avoir combattu, puis su fixer les pillards étrangers, éléments jusque là dissolvants, pour en faire des forces vives » ?

(1) Cf. la devise de Charlemagne : *Christe protege Carolum Regem Francorum.*

(2) Le sceau de Charles le Chauve porte à la collection des Archives Nationales les numéros 23 et 25. — Voir à ce sujet également Cabinet des Médailles numéros 17, 18 et 22.

DOUET d'ARCQ, *Elément de Sigillographie.*

LECOY de la MARCHE, *Les Sceaux*, chez Quantin 1889.

(3) Nous le croyons sujet aussi rare que le bain de l'Enfant Jésus (Mont Majour et Aix-la-Chapelle), le légendaire sciopode (Sens), les sept arts libéraux (Chartres, Sens, Auxerre), la mésaventure d'Aristote (Auxerre), l'âne qui vielle (Chartres, Sens).

au moment de la renaissance qui a suivi l'an mille (2), de faire décorer dignement le sanctuaire où reposaient les reliques d'un martyr et où l'empereur était mort, se soient rendus à Auxerre.

En même temps qu'à l'église abbatiale Saint-Germain, ils auraient rendu visite à la crypte absidale de la cathédrale tout nouvellement décorée et se seraient assurés, pour Estravache, le concours du même artiste.

En dehors du christ de majesté, ce dernier aurait représenté, dans la partie basse de l'hémicyle, où se devinent de saints personnages nu-pieds et tenant des phylactères déroulés, au moins Saint-Pierre qui vint, selon des documents certains, jusqu'à Suse en Piémont, situé à quelques kilomètres de là, où il demeura chez une matrone romaine, et probablement aussi Elie et Milet, disciples qui l'accompagnaient.

## CHAPITRE II

## *LA DECORATION MURALE FASTUEUSE DES ORATOIRES DE MONTAGNE DANS LA SECONDE MOITIE DU XV^e SIECLE*

### *Iconographie du moyen-âge : La vie de St-Sébastien ; La théorie des Vertus et des Vices*

Il existe une analogie frappante entre la grande majorité des peintures à fresque exécutées au XV^e siècle dans la région alpine, que ce soit sur les versants savoyard, dauphinois ou piémontais et même dans le comté de Nice.

Dans cet ordre d'idées et pour illustrer cette analogie,

---

(2) Il ne faut pas oublier que la Maurienne, deux ans après la mort de Charles II, c'est-à-dire en 879, fut rattachée au royaume de Boson, puis au royaume de Bourgogne en 933. — Elle fut ensuite jusqu'en 980, la proie des Sarrasins qui rançonnaient les voyageurs de connivence avec Béranger marquis en Italie. — La Maurienne ne retrouva la prospérité qu'environ l'an 1042 au moment où Bérold de Saxe, l'ancêtre de la famille royale d'Italie, reçut de l'Empereur germanique l'investiture du Comté de Maurienne.

nous nous contenterons de citer les compositions les plus remarquables que l'histoire de l'art ait enregistrées (1).

— Sur le versant italien, à l'extrémité sud des Alpes, trente sept compositions expressives, juxtaposées en deux registres ornent le petit sanctuaire de Briga Maritima dans la Ligurie occidentale, non loin de Fontan.

Ces compositions, datées de 1492 sont signées d'un peintre de Pignerol : Canavesio.

En Piémont, près de Saluces, au château de Menta, se trouve la fameuse suite de grandes figures de preux et de preuses d'une incomparable beauté — milieu du XV[e] siècle ; non signées.

— A Villafranca, au Sud-ouest de Turin, dans l'oratoire de la mission, un ensemble de peintures à fresque,

---

(1) Voir à ce sujet :

— Giuseppe Bress : *L'Arte nella estrema Liguria Occidentale : Briga maritima*, chez Nizza, 1914.

— Venturi : *Storia delle Arte*, Tome VII, p. 21-143.

— Paolo d'Ancona : *Gli affreschi del castello di Menta, nel Salluzzese*, (l'Arte, 1905, p. 192).

— Piemontesi : *La Chiesa della missione a Villafranca Piemonte*, (*Atti delle Società piemontesi di Archeologia e Bella Arti*, vol. VIII.

— Tristan Leclerc : *Un protecteur de l'Art Français dans la vallée d'Aoste au* XV[e] *siècle*, Gaz. des Beaux Arts 1917, p. 132.

— *Italia Monumentale*. — Milano-Bonomi, éditor 1911, pl. 31-32-33.

— Conrad de Mandach : *La peinture savoyarde au* XV[e] *siècle*, Gazette des Beaux Arts, août 1913.

Voir également *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, Tome VIII. — Fresques de Saint-Savin, p. 48, de la Chapelle de Jouhet, p. 218 (communication de M. Eugène Audinet membre de la Société), de la crypte de N.-D. de Montmorillon, p. 437, de l'ancienne chapelle de Boismorand dans l'église d'Antigny, p. 441.

En outre, il nous semble intéressant d'extraire de l'ouvrage de M. D. Maillart, *Athena*, chez Garnier à Paris, le passage suivant : « De nombreux vestiges attestent que beaucoup d'églises même rurales, comme celles de la vallée de l'Oise, étaient peintes entièrement à fresques au XIII[e], au XIV[e] et au XV[e] siècles. Certaines parties en sont encore visibles, comme à Villiers-St-Paul, à la Chapelle Saint-Jean de Rieux, à Rozoy. Malheureusement la plupart des fresques de ce temps ont disparu depuis longtemps par trop d'incurie et par l'action de l'humidité.



Fig. 8. — *Lanslevillard, la vie de Saint Sébastien*
*Episodes* 1, 2, 6, 7, 8, 12, 13, *et* 14

Photo A. Rey.

datées de 1473, représentent surtout le tableau des vertus et des vices, chevauchant des animaux symboliques suivant la tradition iconographique.

— Dans la vallée d'Aoste on ne saurait oublier les peintures fameuses du château de Fénice et à Aoste même celles de la chapelle du prieuré Sant'Orso.

— Sur le versant méridional des Alpes, entre Suse et Bardonèche on cite les peintures anciennes à la chaux de San Stefano de Giaglione et en remontant la vallée de la Doire Ripaire celles de Saldebrand effectuées par un peintre d'Avilliana, Jean Dideris, datées de 1508 et celles de Cesana, datées de 1515.

A Mélezet, l'oratoire dédié à Saint-Sixte possède un Saint-Christophe avec la date 1475 et la chapelle de Milaures, un tableau des Vertus et des Vices exécuté en 1506.

— En France, il importe de retenir les peintures à fresque de Névache 1490, de Digne fin du XVe siècle, des Orres 1501, de Saint-Martin-de-Queyrières 1509, de l'Argentière 1516, de Vigneaux 1548 et celles du cloître de l'Abbaye cistercienne d'Abondance, dans la vallée de la Dranse, exécutées de 1480 à 1490.

En outre, à quelques kilomètres d'Estravache et celles-ci sont à peu près ignorées même des connaisseurs, les frèsques de la chapelle Saint-Sébastien à Lanslevillard et de l'Oratoire Saint-Antoine à Bessans, perdues dans la vallée de la Haute-Maurienne, attirent tout particulièrement l'attention et méritent une étude approfondie.

A Lanslevillard, près de la porte, sur une pierre de la muraille, on lit la date 1446, celle de la construction de l'édifice sous le duc de Savoie Amédée VIII (1).

---

(1) Voir : *Emmanuel de Savoie, marquis de Villards, seigneur du Fou*, Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, tome VIII, 160.

Consulter également au sujet de la Maison de Savoie régnant actuellement en Italie et qui tire ses origines de Bérold de Saxe fait Comte de Maurienne par l'Empereur Germanique au XIe siècle :

A. Perrin, *Histoire de la Savoie*, chez Dardel à Chambéry.

Max Bruchet, *Le château de Ripaille.*

F. Vermale, *Les classes rurales en Savoie.*

Eug. Burnier, *Histoire du Sénat de Savoie.*

BIBLIOTHÈQUE
N°
DE MELUN

## LA VIE DE SAINT-SEBASTIEN

La vie de Saint-Sébastien occupe la plus grande partie du mur méridional. Le peintre a figuré les principaux traits de la vie du Saint tels que ceux-ci ont été conservés par les Bollandistes (1).

Le texte des acta sanctorum est transcrit généralement sur des banderoles et phylactères en cursive du XV$^{e}$ ; en dehors de ce texte et toujours en dessous des fresques, une légende en caractères gothiques explique les sujets ; ces légendes sont très dégradées, parfois incorrectes et, en général, d'une lecture incertaine. Les lettres onciales, tracées en carmin, ont subi davantage les injures du temps.

Nous reproduisons ci-après les textes et légendes de la vie de Saint-Sébastien tels que nous avons cru pouvoir les déchiffrer (2).

*Episode* 1 : (fig. 8). — Sébastien reçoit de Dioclétien le bâton de commandement de la garde prétorienne.

Légende : *Igitur Sebastianus militum Diocletiani imperatoris romani suscepisse bacullum.*

*Episode* 2 (fig. 8). — Les deux frères Marc et Marcellin, confessant le christianisme, ont été emprisonnés dans la maison de Nicostrate, époux de Zoé. Sébastien les exhorte au courage.

Texte : *O fortissimi milites christi nolite per misera blandimenta coronam deponere sempiternam.*

Légende : *Sebastianus dei miles divino spiramine Marchum ac Marcillanum lingue modulamine proque fide (christiana) sublevanda fortiter incarcere (con) sistentes animavit maj (us) diserent presentes parentum blandicie.*

*Episode* 3 (fig. 10). — Zoé est affligée de mutisme ; elle

---

(1) Acta Sanctorum de Sancto Sebastiano, 20 janvier — de Sancto Marco et Marcillano, 18 juin.

(2) Les inscriptions étant, dans la plupart des cas, nettement visibles sur les photographies communiquées, nous serions vivement reconnaissants à nos savants confrères de vouloir bien redresser d'eux-même toute fausse interprétation qui aurait pu se produire.

# VUE PERSPECTIVE

# DE SAINT-PIERRE-D'ESTRAVACHE

D'après M. PAULET

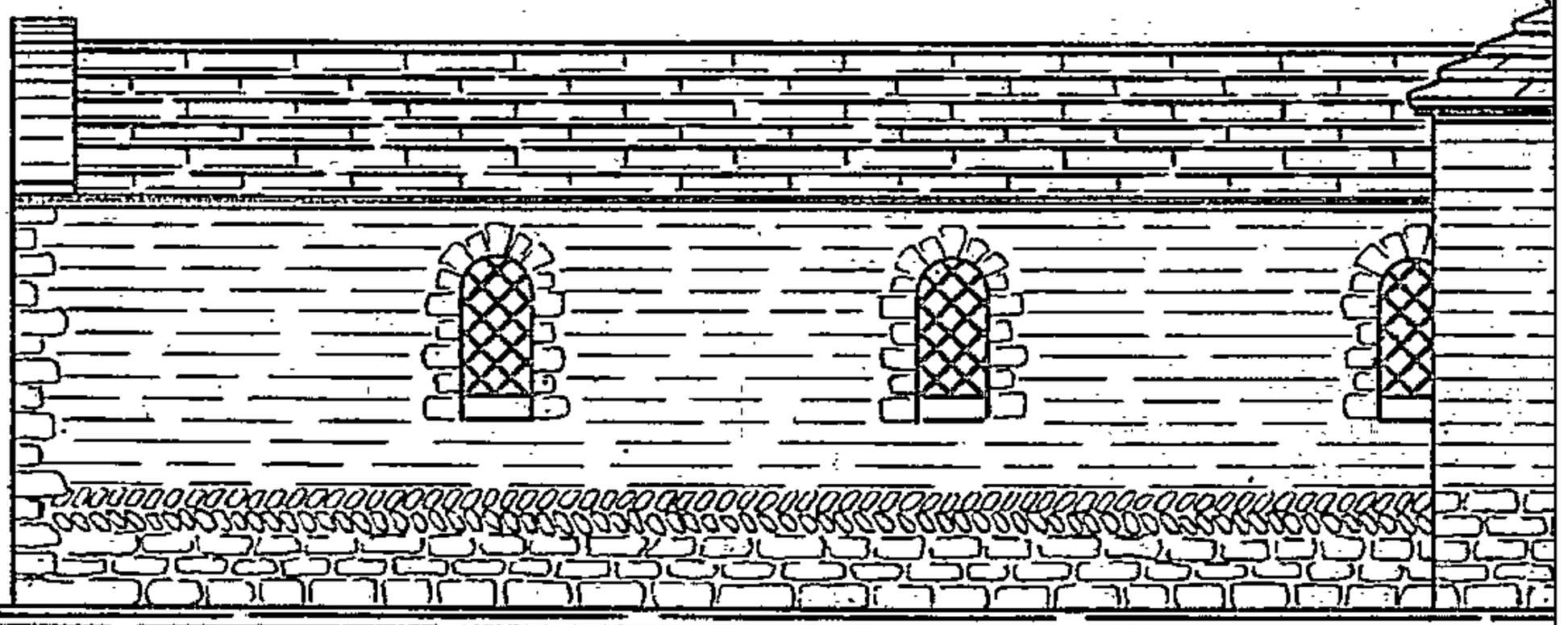
(Fig. 9)

# CHAPELLE ST-PIERRE D'E

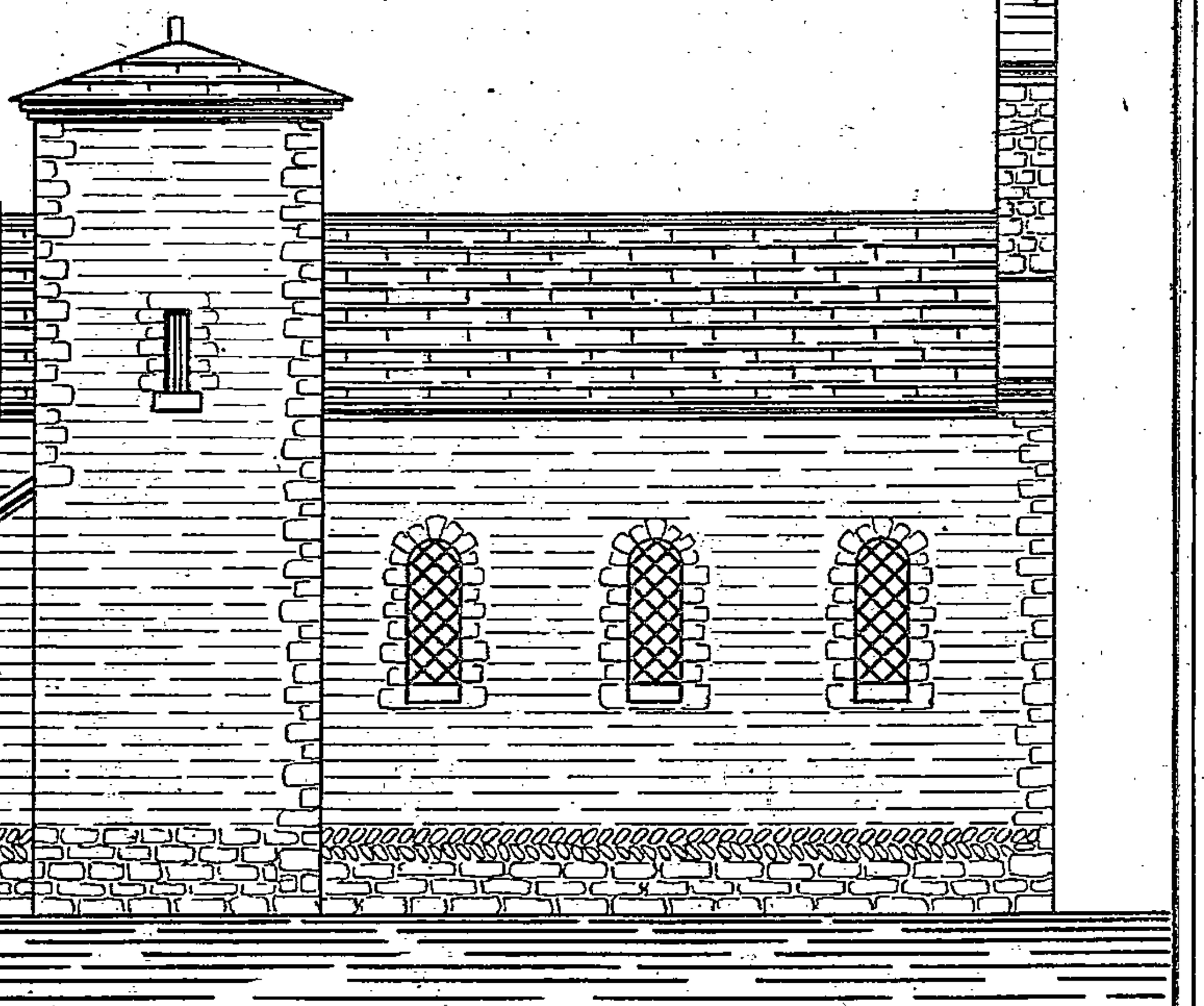
## *Haute Maurienne —*

*Vue perspective Façade Nord*

*Abside et Diaconicum*



# VACHE



témoigne à Sébastien le désir de recouvrer la parole et d'embrasser la foi du Christ.

Texte : Sébastien : *Aperiat os (tuum) qui aperuit os Zacharie prophete.*

L'ange : *Aperiet os ejus qui aperuit os Zacharie prophete.*

Zoé : *Vidi enim angelum ante te librum tenentem ubi omnia que dixisti scripta erant.*

Légende : *Uxor nicostrati muta antea custos carceris dicta Zoe nominat (a) oratione martiris incliti sabastiani ad toquelam rediit.*

*Episode* 4 (fig. 10). — Le prêtre Polycarpe (1) assisté de Sébastien baptise par immersion Tranquilin et sa femme Marcia.

Légende : *Polycarpus sacerdos Sabastiani turbam magnam non credentem batisavit et hoc una cum patre Marci ac Marcilliani.*

*Episode* 5 (fig. 10). — Sébastien et Polycarpe guérissent de la peste le préfet de Rome Cromatius après l'avoir adjuré de briser ses idoles.

Le fils du Préfet, Tiburce, fait la réponse suivante :

Texte : *Non paciar opus destrui tam praeclarum, sed ne sanitate videar esse contrarius, duo clinpani accendentur ut, si destructo opere pater meus sanitatem non receperit ambo vivi conerementur.*

Légende : *Sebastianus deliberavit Rome pretorem gravi de peste nomine Jesu.*

*Episode* 6 : (fig. 8). — Sébastien et Polycarpe brisent les idoles du Préfet Cromatius.

La légende, très dégradée, se réduit à quelques mots : *frangitur hic qualiter mandavit.*

*Episode* 7 (fig. 8). — Composition très effacée (la fresque se trouvant en dessous d'une fenêtre).

Le préfet Fabien fait percer à coups de lance Marc et

---

(1) Au sujet du martyre de Polycarpe , cf Histoire ecclésiastique d'Eusèbe (IV, 15), Von Gebhardt, Acta martyrus selecta Berlin 1903, p. 1-10 et Paul Monceaux, *La vraie Légende dorée*, p. 113.

Marcellin ; le jeune Tiburce nouvellement converti a la tête tranchée sous les yeux de son père terrifié.

Légende : *Presente Sabastiano et (h) ortante pariter Marcum ac Marcilianum jussit christinos Tiburcium filium decapitari ille vitam spiravit et patrem nepharie militum dilapidavit.*

*Episode* 8 (fig. 8). — Sébastien a été dénoncé à Dioclétien. Il comparaît devant l'Empereur qui lui reproche son ingratitude.

Texte : Dioclétien : « *Ego te inter primos in palatio meo semper abui et tu contra salutem meam et deorum meorum injuriam hactenus intulisti.*

Sébastien : « *Pro salute tua Christum semper colui pro statu Romani imperii regem qui in coelis est semper adoravi* ».

*Episode* 9 (fig. 10). — Sébastien est percé de flèches par une compagnie d'archers mauritaniens.

Légende : *Mille deorsum sagittis perfoditur martir dei gloriosus ac totus cooperitur locis liber et formosus in vultu actissimi celi multum speculosus.*

*Episode* 10 fig. 10). — Sébastien guéri miraculeusement de ses blessures se présente à Dioclétien.

*Texte :* Sébastien : *Adhuc me dominus resuscitare dignatus est ut conveniam te et redarguam de malis tuis que Christi famulis irrogasti.*

Dioclétien : *Iste ne est Sebastianus quem diu sagittis interfici jusseramus.*

Légende : *Tyranus coarguitur de sua credulitate super scala residens magna mirabiliter stupente perfide cum sua sodolitate.*

*Episode* 11 . (fig. 10). — Dioclétien ordonne que Sébastien soit fustigé et assommé à coup de massue.

*Episode* 12 (fig. 8). — Le corps du martyr est précipité dans un cloaque.

*Episode* 12 (fig. 8). — Sébastien apparaît à une matrone, lui révèle le lieu où son corps est enfoui, et lui demande de le faire ensevelir aux catacombes.

Texte : *O lucina accipito corpus meum in cloacham juxta Diocletiani projectum palatium et impone sepulchro.*

*Episode* 14 (fig. 8). — Ensevelissement de Sébastien.



Fig. 10. — *Lanslevillard, la vie de Saint Sébastien*
*Episodes* 3, 4, 5, 9, 10, 11 *et* 15

Photo A. Rey.

*Episode* 15 (fig. 10). — Plusieurs personnages guéris de la peste par l'intercession de Sébastien.

Au bas d'une robe de ce tableau plusieurs graffitti émouvants sont tracés en gothique ; l'un est accompagné de la date 1573.

*
* *

Indépendamment de cette vie de Saint Sébastien, comportant quinze épisodes, la chapelle est décorée de trente six compositions très curieuses se rapportant à la vie de Jésus inspiré des apocryphes notamment celui de Nicodème et que nous réservons pour une communication ultérieure (1).

Il est à remarquer que les personnages portent soit le pourpoint rouge bordé d'hermine, brodé de fleurons et laissant passer les bras (Sébastien) soit la longue tunique et l'ample manteau (Dioclétien), sont coiffés du chaperon dont la queue retombe sur l'épaule et chaussés de souliers à la poulaine (le chirurgien), tous ajustements caractéristiques de l'époque de Louis XI.

Les hommes d'armes ont l'armure de plates, le bacinet, les fauchards en usage vers 1450.

D'autre part, beaucoup de détails d'architecture sont identiques à ceux que l'on trouve dans le fameux missel de la Bibliothèque de l'Arsenal exécuté par Denis de Moulin, archevêque de Paris de 1438 à 1446.

A notre avis, on peut penser que ces peintures à fresque par endroits d'une merveilleuse composition, mais rappelant aussi quelquefois cette facilité de main caractéristique de l'art italien de la décadence, seraient l'œuvre des praticiens nomades du quattrocento.

Il ne fait pas de doute que la chapelle Saint-Sébastien à Lanslevillard ait servi de théâtre, au mois de mai 1567, à la représentation du mystère de Saint-Sébastien (2).

A Bessans, nous permettant d'user du même procédé,

---

(1) La chapelle comporte également une belle représentation murale de Saint-Grégoire le Grand, dont les reliques ont été associées avec celles de Saint-Sébastien et transférées à Soissons dans l'Abbaye de Saint-Médard, le 9 décembre 826.

(2) Cf. à ce sujet : François Rabut. Le mystère de Saint-Sébastien. *Mémoires de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*, 1872, tome XIII, p. 259-452.

nous limiterons notre exposé au décor du mur de façade (l'intérieur comporte 41 compositions se rapportant à la vie du Christ) qui, indépendamment d'une très curieuse représentation de la légende du christ de Varallo et d'une fort belle figure de l'illustre solitaire de la Thébaïde dont les restes reposent depuis 1050 à la célèbre abbaye dauphinoise de Saint-Antoine-en-Viennois, comporte une théorie des Vertus et des Vices d'un intérêt exceptionnel, d'une exécution contemporaine aux peintures à fresques de Lanslevillard.

## LA THEORIE DES VERTUS ET DES VICES

Dans l'iconographie du moyen-âge, la représentation des Vertus et des Vices est un peu la traduction de l'enseignement moral de Tertullien et surtout de la vieille psychomachie de Prudence (1).

Il en est de savoureux exemples sous la voussure des portails et sur les chapiteaux de nos églises romanes, notamment à Aulnay (2) à Civray (3), à Parthenay (4) et à l'église de Notre Dame du Port à Clermont.

A ce moment et d'une manière générale, les Vertus sont armées de lances et vêtues d'armures ; elles foulent aux pieds leurs ennemis vaincus.

A Chartres, aux voussures du portail sud datant du XIII[e] siècle les Vertus sont figurées comme des lévites, un livre à la main et constituent pour leur part la cour céleste de Jésus suivant l'ordre donné dans le livre « La céleste Hiérarchie » faussement attribué à Saint-Denis l'aéropagite.

Sur les piliers carrés du même portail les douze vices sont représentés en des scènes anecdotiques et les douze

---

(1) Cf. L. Bégule : Etude présentée à l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Lyon, le 25 juin 1918.

(2) Cf Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, Tome VIII, page 468.

(3) Cf. Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, Tome VIII, p. 501-688-735.

(4) Cf. Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, Tome VIII, p. 78-81-332-338-359-363-489-560-751-760-769.

vertus en femmes qui ont sur leur écu le symbole de leur qualité distinctive.

| VERTUS : *marque de l'écu* | VICES OPPOSES : *scènes anecdotiques* |
|---|---|
| 1. — *Vertus théologales* (3) | |
| Foi : calice. | L'Idolâtrie adore une idole. |
| Espérance : étendard. | Une femme se transperce avec une épée (désespoir). |
| Charité : brebis. | L'Avarice ramasse de l'or dans un coffret. |
| 2. — *Vertus chrétiennes* (9) | |
| Chasteté : phénix. | Jeune homme caressant une courtisane. (Luxure). |
| Prudence : serpent. | Une femme tient une massue. (Folie). |
| Humilité : colombe. | Personnage jeté à bas de son cheval. (Orgueil). |
| Patience : bœuf. | Une femme repousse un moine (colère). |
| Douceur : agneau. | Une femme repousse du pied son valet agenouillé (dureté). |
| Force : chevalier. | Un guerrier prend la fuite (lâcheté). |
| Persévérance : couronne. | Un moine dépouille la bure et quitte son couvent (inconstance). |
| Obéissance : chameau. | Un homme frappe son évêque (rébellion). |
| Concorde : rameau d'olivier. | Scène de ménage : la quenouille est brisée et la cruche renversée (discorde). |

Au portail nord de Chartres, également du XIII^e^ siècle, les vertus victorieuses foulant aux pieds les vices sont représentées dans la baie de gauche :

*Vertus cardinales*

1. — La Prudence avec un livre ; sous elle la Folie mangeant une pierre.

2. — La Justice avec une balance et l'Injustice cherchant à fausser la balance.

3. — La Force avec une cuirasse et une épée ; à ses pieds la Lâcheté, un soldat renversé jetant ses armes.

4. — La Tempérance caressant une colombe ; au-dessous l'Intempérance se découvrant le sein.

*Vertus théologales*

5. — La Foi recevant le sang de l'agneau dans un calice : à ses pieds l'Idolâtrie.

6. — L'Espérance qui regarde le ciel ; sous elle le désespoir, femme qui se transperce avec un glaive.

7. — La Charité donnant ses habits ; au bas l'Avarice cachant ses écus.

8. — L'Humilité une colombe, au-dessous l'Orgueil terrassé.

A Auxerre, dans la rose du chœur, nous observons opposés deux à deux :

Le Désespoir « Desperacio » : une femme se donnant la mort avec une épée.

La Patience « Paciencia » : une femme portant un agneau.

L'Ivrognerie « ebrietas » : une femme buvant dans un vase énorme.

La Sobriété : « Sobrietas », une femme portant à ses lèvres une tasse minuscule.

La Luxure « Luxuria » : une femme somptueusement parée se contemplant dans un miroir.

La Chasteté « castitas » : une femme portant une palme et un livre.

L'Avarice « Avaricia » : un personnage tirant d'une cachette son trésor.

La Générosité « Largitas » : une femme faisant l'aumône à un petit pauvre.

L'Orgueil « Superbia » ; un cavalier dont la lance se rompt et dont la monture s'effondre.

L'Humilité «Humilitas » : une femme portant un oiseau, une colombe sans doute.

La Folie « stulticia » : un jeune homme portant un vase à ses lèvres et brandissant une massue.

La Sagesse « Sapiencia » : une femme portant un livre ouvert dans ses mains.

La Discorde « Discordia » deux personnages dont l'un à demi nu se battent et se prennent aux cheveux.

Vertu opposée : La Concorde.

La Douleur « Dolor » une femme s'arrachant les cheveux.

La vertu faisant vis-à-vis à la douleur et quoique le sens d'une telle correspondance soit obscur est la Justice « Justicia » représentée par une femme tenant un sceptre et un livre ouvert.

Toujours à Auxerre les bas-reliefs du portail central nous présentent des figures curieuses :

Dans le médaillon central, « une femme, les cheveux épars sur les épaules, allaite deux oiseaux fantastiques

qu'elle caresse de la main ». On a dit (1) que c'était la Luxure nourrissant les plaisirs. M. l'Abbé Fourrey pense qu'il faudrait voir dans cette femme l'image du châtiment de la Luxure : deux dragons lui dévorant les seins.

Dans le médaillon de droite figurent des animaux représentant évidemment la Luxure : un bouc, une autruche portant un fer à cheval au bec, un démon paré d'une queue de coq, des boucs à tête d'homme et de femme.

Au soubassement du grand portail de Sens, des reliefs que la dégradation de la pierre rend presqu'indéchiffrables représentent : un homme porté par un dauphin, une sirène, des combats, des buveurs, la personnification de la charité pressant un enfant sur son sein. On y a reconnu le miroir moral, rappelant la lutte des vices contre les vertus (2).

*
* *

A l'Oratoire Saint-Antoine de Bessans, les vertus sont représentées par des jeunes femmes debout : les vices sont assis sur des animaux symboliques exprimant les différents aspects de la dégradation morale.

L'ensemble forme une longue frise de 1 m. 80 de hauteur sur 14 m. de long. Certaines peintures sont malheureusement très dégradées.

1re figure : ne peut être identifiée.

2e figure : une jeune femme « Largitas » drapée dans un ample manteau donne à un enfant une pièce de monnaie qu'elle prend dans une coupe.

Nous retrouvons la Largesse sous les mêmes traits dans le vitrail du XIIIe siècle de la cathédrale de Lyon.

3e figure : Jeune femme « castitas » enveloppée dans un manteau et tenant un livre ouvert.

4e figure : La Prudence.

5e figure : La Tempérance. — Une femme verse de l'eau dans un verre à demi pléin de vin.

6e figure : Caritas : une femme allaite deux enfants, le troisième est étendu à ses pieds.

7e figure : Labor : une vigoureuse paysanne file le chanvre.

8e figure : Pigritia : une femme, les cheveux épars montée sur un animal difficile à reconnaître, un âne probablement.

---

(1) Cf. Ch. Porée : *La cathédrale d'Auxerre*, p. 63.
Viollet le Duc : *Dictionnaire d'architecture*, p. 173.

(2) Cf. E. Chartraire : *La cathédrale de Sens*, chez Laurens à Paris.

9e figure : Ira : un jeune seigneur, monté sur un tigre, se perce la poitrine d'un coup de poignard. (Cf. même composition dans la grande rose de la cathédrale de Paris).

10e figure : L'Avarice : montée sur un quadrupède blanc, presse de ses deux mains un objet contre sa poitrine.

11e figure : Luxuria : une jeune femme, à robe échancrée, chevauche le bouc traditionnel et tient de sa main droite un miroir.

12e figure : Gulla, la gourmandise : sa monture, effacée, devait être le loup, le porc ou le renard selon les représentations similaires de l'époque.

13e figure : Difficile à identifier.

14e figure : Superbia, l'orgueil, représenté par un roi couronné monté sur un lion. (1)

*
* *

Ainsi donc les populations de haute Maurienne avaient au moyen-âge merveilleusement compris l'enseignement de Saint-Grégoire le Grand. « Il faut qu'on puisse lire sur les murailles ce qu'il n'est pas donné à tous de lire dans les livres » et les paysannes savoyardes pouvaient s'exprimer, comme la mère de Villon, dans la ballade à Notre-Dame :

Femme je suis, pauvrette et ancienne
Qui rien ne sais, oncques lettres ne lus.
Au moustier vois, dont suis paroissienne,
Paradis peint où sont harpes et luths
Et un enfer où damnés sont boullus...

---

(1) Il est intéressant de rapprocher de cette théorie des Vertus et des Vices de Bessans, celle, analogue comme inspiration, de l'Eglise paroissiale d'Avrieux. Dans cette œuvre exécutée assez médiocrement en 1636 les sujets sont disposés en 3 registres : en haut les vertus agenouillées ou assises, tenant à la main leurs emblêmes, au-dessous les vices correspondants montés sur des animaux symboliques ; enfin dans la zone inférieure les supplices réservés à chaque vice. Cette disposition curieuse est celle que l'on observe à Digne et à l'Argentière. Avrieux se signale par de belles sculptures sur bois consacrées à St-Thomas Beckett qui après son séjour à Sens et à Auxerre serait venu se réfugier dans ce village de montagne.

Qui pourrait dire si l'Archevêque n'y serait pas venu, selon sa coutume, visiter, sur la route de Rome, un maître du « trivium » et du « quadrivium » ?

# NOTES ET REMARQUES

## relatives

## à l'étude de Saint-Pierre-d'Estravache

*par M. J. PAULET*

Voici tout d'abord la teneur des remarques faites le 9 février 1932 à M. Paulet par notre Président :

1.° L'expression « Chapelle » employée à propos de St-Pierre-d'Estravache est-elle exacte ? Il s'agit d'une Eglise qui a été paroissiale jusqu'au début du XIX$^{e}$ siècle. Une tradition prétend que cette paroisse est la première établie en Savoie ; qu'elle a été fondée par des disciples de Saint Pierre à l'époque où le saint est venu jusqu'à Suse. Il y avait un curé à Saint-Pierre-d'Estravache au XIV$^{e}$ siècle et la paroisse fut visitée en 1450 (Vernier). Au XVII$^{e}$ *siè*cle les paroissiens de Saint-Pierre descendaient l'hiver à Bramans où ils possédaient la chapelle dite de Saint-Colomban, ainsi qu'une maison curiale et une maison commune ; la vie paroissiale continuait donc pour eux à Bramans dans cet ilot du bourg situé près du carrefour de la route d'Italie et du chemin du petit-Mont-Cenis. Le curé de St-Pierre portait le titre de prieur.

J.-J. Vernier, architecte du département de la Savoie note dans son dictionnaire topographique en 1896 : page 79... XV$^{e}$ siècle. Composition des diocèses, Maurienne, 102 paroisses, ou annexes, ou cures « St-Pierre-d'Estravache ». Le chanoine Burlet, dans son essai de Géographie hagiologique (volume IX de l'Académie des sciences, belles lettres et art de Savoie) écrit : page 228... Maurienne — Patronages d'Eglises... XVIII$^{e}$ siècle: : p. 112-119) p. 336... « St-Pierre-d'Estravache, annexe de Bramans ».

2° Le nom d'Estravache viendrait de « Strata via ». Il y avait probablement un « actus » romain passant par le petit Mont-Cenis, aucune voie prétorienne n'ayant jamais été mentionnée par ce passage. Avant que la

route du Petit-Mont-Cenis ait été ouverte par Charlemagne le chemin suivi pour passer les Alpes allait de St-Jean-de-Maurienne à Névache par Montvernier, Albane, Valloire et le col des Rochilles. De Névache il bifurquait à gauche sur la vallée de Suse, à droite sur celle de la Durance. A cette époque le diocèse de Maurienne avait les mêmes limites que celles de l'ancien royaume de Cottius : il renfermait outre la vallée de l'Arc, le territoire de Suse et la haute vallée de la Durance jusqu'à la Roche-de-Rome. Entre Suse et ce dernier point le chemin n'était autre que la voïe romaine du Mont-Genèvre qui menait de Turin en Provence.

On trouve dans le dictionnaire de Vernier p. 667 : Curatus de « Entravachia » au XIV^e^ siècle (Cartular, Sabaudiœ — Bibliothèque nationale. — F. lat. N° 10031). Sanctus Pétrus « de Estravachia » et « de Extravachia » en 1450 (Sté d'Histoire de Maurienne, 3^e^ bulletin, p. 238). Sanson sur sa carte de Savoie de 1663 inscrit « St-Pierre-de Stratane » là où se trouve l'église de St-Pierre et « Outrevache », avec le signe de Chapelle, là où se trouve N. D. de la Délivrance. De Fer, en 1709, note sur sa carte « St-Pierre-d'Estravache ». Bailleul, en 1747, simplement « Saint-Pierre ».

3° Dans son essai de « Géographie Hagiologique » le chanoine Burlet écrit p. 188 à l'article « Saint-Landry » qu'il fut curé de Lanslevillard au XI^e^ siècle, que sa fête est célébrée le 10 juin le même jour que celle de Saint-Landry, évêque de Paris ; que ce saint est invoqué en Maurienne pour obtenir la pluie ; qu'il y a dans le diocèse de Maurienne, et dans ce seul diocèse de Savoie, deux chapelles à lui consacrées, l'une à Lanslevillard, l'autre à Bessans.

4° M. G. Pérouse qui fut archiviste du département de la Savoie de 1898 à 1928 a laissé sur la Maurienne un grand nombre de notes parmi lesquelles se trouve celle-ci relative à Saint-Pierre-d'Estravache :

« L'Eglise a été construite en petit appareil avec des « pierres posées obliquement par lits alternés avec beau- « coup de chaux grasse cuite au bois, sur place et gâchée « avec du sable. La frise, assez haute, représente de « grands personnages de 1 m. 60 environ répartis en « trois groupes séparés par des colonnes corinthiennes.

« Au fond, St Thomas, St Barthélemy, St Mathieu ; à « gauche, St André et St Philippe ; à droite, St Jacques « et St Simon. Deux autres groupes de deux personna- « ges dont la place reste à droite et à gauche de l'ab- « side complètaient certainement cette autre frise demi- « circulaire au chiffre de 11 apôtres.

« On s'exagère beaucoup l'antiquité de ces peintures « dans le pays. A mon avis, elles sont du XVI[e] siècle et « peut-être même du 17[e]. Quand à l'Eglise, elle a été « incendiée au XII[e] siècle et le peu qu'il en reste a rem- « placé l'ancienne. Au-dessus de la frise se devine en- « core un christ colossal dans une gloire avec les pieds « sur deux anges. A sa droite et à sa gauche, deux per- « sonnages effacés qui sont probablement St Pierre et « St Paul. A gauche du cœur se trouvent, la porte qui « donne dans la sacristie et à droite, une autre porte qui « donne sur le bâtiment du prieur élevé sur une cave, « bâtiment attenant au cimetière ».

*
* *

Dès le 16 février, M. Paulet répondait à notre Président :

« Pour m'efforcer de vous donner entière satisfaction, je vais reprendre point par point les renseignements précieux que vous avez bien voulu me communiquer ; je ne crois pas que ces renseignements soient, dans leur ensemble, de nature à se trouver en contradiction absolue avec, sinon les conclusions de mon étude (la question devra recevoir une solution venant de plus érudit), du moins avec les hypothèses, que je crois concordantes, sur lesquelles elle repose.

Premier point. — *Est-ce vrai qu'il faut écrire Eglise d'Estravache ou Chapelle d'Estravache ?*

Il importe de bien remarquer que je me suis volontairement limité à l'étude de cet édifice en ce qui concerne sa date probable de construction et de décoration.

J'avoue d'ailleurs que je ne possédais aucune donnée sur la destinée qui lui a été dévolue, par la suite, au cours des âges ; votre lettre m'a apporté à ce sujet des renseignements précieux de sources certaines qui m'ont très vivement intéressé.

Mais si l'on croit pouvoir situer la date de construction d'un édifice aux environs des dernières années du

VIII[e] siècle, il apparaît logique de se servir, autant que faire se peut, du langage du temps. Dans cet ordre d'idées nous sommes particulièrement documentés par les textes du temps de Charlemagne.

L'historien Eginhard, aidé du futur abbé de Fontenelle Ansegise a dressé des plans, dirigé des travaux ; le fameux plan de Saint-Gall, dessiné au début du IX[e] siècle, sans doute dans l'entourage de l'Empereur est un précieux document ; il est probable qu'il ne fut pas exécuté mais, par ses légendes précises, il éclaire mieux que n'importe quel texte la disposition d'une Eglise à cette époque et les moindres recoins des bâtiments y sont nommément désignés (cf. Eygun op. cit. p. 42).

Si particulièrement au sujet du terme « capella » qui nous intéresse spécialement j'ouvre le livre d'Edouard Corroyer sur l'Architecture romane, je lis à la page 51 :

« Toutes les églises construites dès les premiers siècles
« de l'ère chrétienne n'étaient pas pourvues de bas-
« côtés, car il est certain qu'on éleva alors un grand
« nombre de basiliques composées d'une seule nef, com-
« me la plupart des paroisses rurales bâties à l'époque
« barbare.

« C'est l'édifice que les textes du temps de Charle-
« magne et de ses successeurs désignent sous le nom
« Capella, *et ce nom de chapelle a été pendant long-*
« *temps celui de toute église de campagne, même pa-*
« *roissiale.* »

Le mot chapelle d'ailleurs tire de son étymologie latine une idée d'élévation et de grandeur.

Mais, il est certain que si l'on prête au mot chapelle le sens un peu restrictif qu'il a pris par la suite, j'ai eu tort d'intituler le paragraphe premier de mon étude : « Les restes de la *chapelle* Saint-Pierre » et votre observation est d'une grande justesse à ce sujet.

Peut-être un appel de note permettrait d'éviter tout malentendu dans l'esprit du lecteur.

Deuxième point. — *Toponymie.*

Il est bien évident que les arguments philologiques présentent souvent une importance considérable et suffisent à détruire les arguments archéologiques les mieux établis.

Au sujet du mot « Stratane », ou « Outrevache », ou

« Estravache », ou « Extravache », j'ai relu ou compulsé plusieurs ouvrages spécialisés dans la toponymie parmi lesquels je citerai :

Dottin ; La langue gauloise ; Paris 1920.

D'Arbois de Jubainville : Etude sur la langue des Francs à l'époque mérovingienne ; Paris 1900.

Th. Mommsen corpus inscr. latin : (Tome V, Inscr. Galliæ Cisalpinæ).

Longnon : Atlas historique de France et Bulletin de la Société des Antiq. de France 1879 : Les noms de lieux de la France.

Forcellini : *Totius latinitanis onomasticon.*

Migne : Patrologie latine.

Quicherat : De la formation des anciens noms de lieux.

Alfred Holder : Alt. celticher Sprachsatz ; Leipsig 1925.

Je n'ai rien trouvé qui se rapportât directement au problème à résoudre.

Vous voulez bien prendre la peine de me dire qu'il se trouvait très probablement là un actus romain ; il est alors extrêmement tentant de penser que l'origine du nom d'Estravache serait dans la désignation « Strata Via » et que le vrai nom devrait être celui employé par Sanson en 1663 : « Saint-Pierre de Stratane ». Peut-être même rien n'empêcherait-il de croire qu'à l'emplacement de l'église actuelle il ait été érigé un de ces « oppida » connus sous la désignation de « Forum clodii » ayant figuré dans les itinéraires antiques et fondés selon toute vraisemblance, en l'honneur de l'Empereur Claude, semblables à celui qui aurait existé à l'emplacement du hameau actuel de Centron, canton d'Aime, dans les Alpes Grecques.

Si j'estime de mon devoir de laisser à des plus savants le soin de pénétrer le sens des appellations Estravachia, Extravachia, Entravachia, successivement employées au cours des siècles, on comprend néanmoins tout naturellement que la désinence latine IA soit devenue E en français ; de même Gresille, dans le Maine-et-Loir, dérive de Gracilla.

Troisième point. — *Landry.*

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt la communication que vous avez bien voulu me faire de l'article « Saint-Lan-

dry » écrit p. 188 par le chanoine Burlet dans son « Essai de Géographie Hagiologique » où se trouve cette affirmation que Saint Landry fut curé de Lanslevillard au XI[e] siècle.

Bien entendu, je n'aurai pas l'outrecuidance de penser qu'il ait pu se produire une erreur à cette date et qu'à la place de XI[e] siècle il faudrait lire VIII[e] siècle.

Je dirai simplement qu'ayant recherché avec autant de conscience qu'il m'a été possible les différents Landry, ou Landri, ou Landric, dont il est parlé dans les vieilles chroniques, je n'en ait trouvé qu'un, en dehors de l'évêque de Paris, qui puisse vraiment mériter l'épithète de Saint et constituer un support véritable à la dévotion traditionnelle dont ce saint bénéficie de nos jours en Haute-Maurienne.

C'est celui dont il est nommément parlé aux sources ci-après qui fut envoyé par Charlemagne, un moment, auprès du Saint-Siège comme ambassadeur, et qui, par conséquent, passa les Alpes.

Manuscrit de Jumièges XII[e] siècle Bibl. municip. de Rouen Y 15, f° 3

Bibliothèque Nationale Ms. fr. 5 — 717.

Ch. de l'Ordre de St-Benoît, Tome 11, p. 784.

D. Mabillon. — Annales Bénédict. Tome 11 p. 313.

Voici les autres Landry ou Landric dont j'ai retrouvé la trace dans les vieilles chroniques (français traduit en langage de nos jours).

| | |
|---|---|
| Abrégé chronologique de l'Histoire de France par Hénault, chez Prault, quai de Gesvres Paris, 1785, page 53. | Liste des ministres qui se sont succédés sous le règne de Caribert, mort en 566 et celui de Chilpéric, mort en 584.<br>Landregefile — Chrodin<br>Cuppa — Godon<br>*Landri* — Raden |
| Même ouvrage. Année 584. | La paix se fait entre les trois rois. Chilpéric est assassiné à Chelles, revenant de la chasse ; sa femme Frédégonde et *Landri* qu'elle aimait furent soupçonnés d'y avoir eu part. |

Même ouvrage. Année 593.

Clotaire et Childebert partagent la propriété de la ville de Paris.
*Landri* commandant l'armée de Clotaire défait Childebert près de Soissons. Le lieu où se donna cette bataille, dit alors Trucciacum est le village de Droissi, à 5 lieues de Soissons. Childebert créé Tassillon, premier Duc de Bavière.

---

Dictionnaire historique de l'abbé Ladvocat, Paris 1777, p. 26.
(Même épisode que ci-dessus).

*Landri*, maire du palais de Clotaire sut bien le défendre pendant sa jeunesse contre Childebert. Les armées étant en présence en 593, *Landri* fit avancer vers le camp de Childebert quelques troupes avec des ramées qu'elles plantèrent de sorte que les troupes de Childebert croyaient être auprès d'un bois taillis, mais, au point du jour, les soldats de *Landri* sortirent des feuillages et attaquèrent si brusquement ceux de Childebert qu'ils les mirent en fuite. *Landri* passait pour l'amant de Frédégonde, mère de Clotaire.

---

Abrégé chronologique de l'Histoire de France par Hénault. Année 603.

Clotaire voyant les deux rois occupés contre les Gascons avait fait marcher deux armées, celle que commande *Landri* sous Mérovée, fils de Clotaire, est défaite par Thoéri ; ils y perdirent la vie ; Théodebert épargna l'autre armée par jalousie contre son frère.

---

Trésor chronologique et historique du R. P. de St-Romuald à Paris, chez François Cloussier 1662. Année 868.

En ce temps-là Hélias, écossais de nation, évêque d'Angoulême et disciple de Théodulphe Florentin, évêque d'Orléans, finit ses jours ; il est recommandable pour avoir enrichi sa cathédrale des reliques de St Bénigne, martyr de Dijon.
Deux jours après la mort de cet Hélias, Emenon s'étant battu contre *Landric*, comte de Xainte, à cause du château de Bouteille, tua son ennemi, mais il en fut tellement blessé qu'aussitôt qu'il eut été porté à Rancougne, château proche de la Rochefoucaud, il expira et fut enseveli près de l'église de Saint-Cibard ; il laissa un petit enfant appelé Adémar ou Aymard.

En ce temps où environ le roi Robert renouvelle et confirme les privilèges concédés par ses prédécesseurs rois au monastère de Saint-Mesmin de Micy les Orléans et cela à l'instance d'Albert, abbé du lieu.

Même ouvrage. Année 1027.

Il défend à *Landric* seigneur de Beaugency et à ses trois fils de ne plus ravager les terres du lieu comme ils avaient coutume de le faire.

---

Quatrième point. — *Les fresques de l'hémicycle.*

Dans les quelques notes que vous voulez bien me communiquer page 2 de votre lettre il se trouve quelques affirmations qui me paraissent surprenantes.

*Colonnes Corinthiennes* — A mon avis il ne s'agit aucunement de la représentation de colonnes corinthiennes, mais de la représentation de piles cylindriques couronnées d'un chapiteau dont la corbeille trapue est ornée de palmettes. La fig. 4 regardée à la loupe, paraît très nettement en faveur de cette thèse qui concorde strictement avec mes souvenirs très précis à ce sujet.

*Apôtres.* — Si les fresques étaient réellement « du XVI^e^ siècle et peut-être même du XVII^e^ » les apôtres seraient représentés, la tradition iconographique étant formelle à ce sujet, accompagnés de certains *attributs* particuliers (par exemple Saint-Jean le livre des évangiles dans la main et dans sa main droite une palme, emblême de sa virginité, Saint Michel avec une balance ; Saint Martin avec sa crosse, etc...) mais en fait dans la période préromane et romane, Saint Pierre seul possède un attribut (clefs) les autres apôtres sont toujours représentés tenant en main *l'instrument de leur supplice.*

Saint André est ici facilement reconnaissable par la croix qu'il porte. Saint Jacques le mineur (le sixième en partant de la gauche) devrait porter la massue avec laquelle l'assomma un foulon et il semble bien qu'il la porte ; Saint Barthélemy (le quatrième en partant de la gauche) devrait porter un coutelas, car il fut écorché vif. Je crois pouvoir dire qu'il est en effet porteur d'un tel instrument.

On ne peut tirer de conclusions formelles de l'expression des têtes des apôtres parce qu'il y a eu au cours des âges des restaurations maladroites.

*Christ de Majesté.* — L'étude que j'en ai faite il y a quelques mois a été rendue extrêmement difficile par l'état de dégradation où se trouve malheureusement la voûte de l'hémicycle ; tout ce que je puis dire c'est que, connaissant particulièrement bien le sanctuaire souterrain d'Auxerre, j'ai eu l'impression nette et immédiate en étudiant Estravache, que je me trouvais devant le même sujet.

On ne saurait évidemment prendre trop de précautions contre les idées préconçues, néanmoins, malgré les dégradations, j'ai reconstitué parfaitement le dessin d'ensemble du quatrefeuille, les gestes du Christ, l'emplacement des animaux évangéliques et jusqu'aux deux anges qui soutenaient de part et d'autre la gloire et la reliaient à la grande frise horizontale sous-jacente.

J'avoue avoir la plus grande peine à admettre que cette fresque puisse comporter deux personnages à droite et à gauche du Christ et sur la même hauteur.

*Teintes employées.* — Les fresques sont exécutées à uniquement deux couleurs de chaux : terre de sienne et rose, soit exactement les mêmes que celles employées dans la crypte d'Auxerre.

Si nous nous rapportons aux peintures à fresques exécutées à Lanslevillard et à Bessans, datant du XV^e^ siècle et que j'ai longuement étudiées, on observe là une palette de teintes infiniment plus riche.

Je crois avoir répondu, continuait M. Paulet, autant qu'il était en mon modeste pouvoir aux différentes objections que vous aviez bien voulu me communiquer.

*
* *

Je tiendrais à vous donner quelques éclaircissements également au sujet de la mort de Charles-le-Chauve.

J'ai cru pouvoir dire dans mon petit travail : « il pourrait être logiquement soutenu que Charles, fatigué par la traversée du col ait pu terminer sa vie glorieuse à Estravache ».

Je n'ignore pas bien entendu les différentes thèses qui se trouvent en présence au sujet de cette mort et que je crois pouvoir rappeler comme suit, mais j'estime que le mystère qui plane encore sur cette mort peut laisser place à une nouvelle hypothèse.

1. — *Abrégé chronologique par Hénault, Paris* 1785, *p.* 87 *et* 95 :

Charles-le-Chauve couronné Empereur à Rome par le pape Jean VIII le 25 décembre 875 mourut le 5 ou le 6 octobre 877 âgé de 54 ans ; il avait régné 38 ans et avait été deux ans empereur. Il est mort à Brios, village en deça du Mont-Cenis empoisonné par un juif nommé Sédécias, son médecin qui avait toute sa confiance ; nous ignorons quels avaient été les instigateurs de ce crime.

Charles-le-Chauve fut enterré au Prieuré de Nantua dans le diocèse de Lyon et sept ans après ses os furent transportés à Saint-Denis où il avait désiré être inhumé.

2. — *Dictionnaire historique de l'abbé Ladvocat, Paris* 1777, *p.* 363 :

Ce prince qui était savant pour son temps mourut à Briord en Bresse, empoisonné par Sédécias son médecin le 6 octobre 877 à 54 ans.

3. — *La thèse la plus répandue* veut qu'il soit mort à Avrieux ; beaucoup d'historiens disent seulement : « au pied du Mont-Cenis ».

Je terminerai cet exposé complémentaire auquel j'ai peut-être donné trop d'ampleur en insistant sur les raisons qui peuvent conduire à penser qu'Estravache, reconstruit peut-être au 10e siècle ou un peu plus tard, possède néanmoins un plan et des substructures se rattachant à l'époque carolingienne.

On sait qu'actuellement il ne demeure en France, sauf identifications nouvelles à intervenir, de l'époque *mérovingienne* que : l'Eglise Saint-Pierre de Vienne (Isère) murs et absides du Ve siècle ; N.-D. de la Basse-Œuvre à Beauvais ;

Les baptistères de Riez (Basses-Alpes), de Vénasque (Vaucluse), de Fréjus (Var) et de Saint-Jean de Poitiers.

Les cryptes de Saint-Laurent de Grenoble, de Jouarre (Seine-et-Marne).

On accepte comme subsistant actuellement de l'époque *carolingienne*, d'après les études de M. E. Deshoulières, les monuments suivants :

Germiny-des-Prés, Mettlach, Montiérender, St-Philibert-de-Grandieu, St-Martin-d'Angers, nef de Cravant,

St-Généreux, Chamalières, St-Pierre de Saint-Servant, Saint-Pierre de Jumièges, Saint-Pierre de Vienne, Saint-Quinin de Vaison (Vaucluse). Les cryptes de Clermont, de Tournus, de Saint-Aignan d'Orléans, de Flavigny, de Jouarre, Chartres, Saint-Jean-d'Auxerre.

Mais à ce sujet il me paraît très important de noter cette phrase d'un livre qui vient de paraître chez Bloud et Gay à Paris sur l'architecture romane, ayant pour auteur mon savant confrère de la Société des Antiquaires de l'Ouest à Poitiers, M. F. Eygun :

« Longtemps l'archéologie a négligé d'étudier à part « les édifices dans lesquels on peut percevoir la formation « de l'art roman. On saisissait mal les caractères qui les « différenciaient de ceux du XII^e^ siècle et par un procédé « paresseux en considérant que *trop peu de fragments « antérieurs à la fin du* XI^e^ *siècle subsistaient.*

« Après avoir pendant la période romantique et assez « tard dans le XIX^e^ siècle, vieilli exagérément les édifi- « ces romans, une réaction, *la même qui niait en France « la survivance de monuments antérieurs au* X^e^ *siècle, « les rajeunit outre mesure* ».

---

P. S. — Il est inutile de dire que j'ai relevé à Lanslevillard et à Bessans le détail de toutes les inscriptions qui accompagnent les fresques de même que les photographies de celles-ci.

J'ajouterais que j'ai pris note à Avrieux d'inscriptions curieuses qui relatent le passage, dans cette commune, de Saint Thomas Beckett, archevêque de Cantorbéry, dont le passage a été également signalé à Sens de 1166 à 1170 et qui a été massacré à Cantorbéry en 1171.

Je me permets de joindre à ma lettre une photographie (fig. 1) que j'ai prise entre le col de la Madeleine et Bessans représentant le chemin dallé et surélevé aujourd'hui abandonné dans ce parcours...

*
* *

Le 1^er^ mars suivant, à la suite de la communication de cette lettre aux membres de la Société, M. Henri Carle adressa à M. Paulet quelques notes que celui-ci jugea très intéressantes et que voici transcrites :

« Saint-Pierre était une paroisse sur le chemin du Petit Mont-Cenis à Modane (Amodou) par l'Hortière et Saint-

Antoine, rive gauche de l'Arc. Ce chemin était celui du Moyen âge.

« On trouve aux alentours de la « chapelle » des débris de substructions et des traces de cultures de céréales. En outre Estravache communiquait avec Sardières, où passait la voie romaine, et Ternituce, où se livra la fameuse bataille entre Bérold de Saxe et les Sarrasins. C'est de nos jours encore un point stratégique important (on n'a rien innové à ce sujet) et la clef de la possession du passage du Petit Mont-Cenis. Charles-le-Chauve s'y est certainement arrêté pour mourir à Brios (Avrieux).

« Quant au chemin de la Madeleine à Bessans dont vous donnez la photographie, c'est l'ancienne voie médiévale qui conduisait de Lanslevillard au col du Lautaret. Toutes ces voies étaient pavées pour la prise de pied des mulets et la sûreté de leur chargement.

« Ces chemins sont fréquentés en Maurienne car vous n'ignorez pas que toutes les communications se faisaient par le haut des vallées et non par le bas. Lanslebourg et Bessans avaient plus de relations avec le Piémont qu'avec la Savoie. D'ailleurs, presque toute la haute vallée de l'Arc était possession de l'Abbaye de la Novalaise près de Suse ».

*
* *

Quelques jours plus tard M. Paulet communiquait à notre Président la note suivante qui se doit de figurer à la suite des précédentes :

« Un savant confrère me communique ceci :

« La légende prétend que Saint-Pierre d'Estravache « fut fondée par deux disciples de St-Pierre, Elie et « Milet. Le Père Rochex, auteur des « Gloirés de l'Ab- « baye de la Novalaise » affirme que cette église fut « consacrée par le premier pape au cours d'une visite « qu'il aurait faite à cette abbaye. Or celle-ci ne fut « fondée qu'en 726 par le patricien franc Abbon ».

En somme il ne me semble pas que je sois très loin de la vérité lorsque je crois pouvoir avancer que Saint-Pierre date des dernières années du VIII[e] siècle ; à mon sens l'architecture le démontre.

# ÉGLISE

DE

# SAINT-PIERRE-D'EXTRAVACHE

---

## CONTRIBUTION A SON HISTOIRE

et

## ÉTUDE DE SA TOPONYMIE

par

M. A. DE LAVIS-TRAFFORD

# AVANT-PROPOS

Le travail si fouillé de M. Paulet sur l'Eglise de Saint-Pierre-d'Estravache a eu le rare mérite d'attirer sur les ruines de cette petite église de Maurienne l'attention de tous les membres de notre Société. D'aucuns ont repris le chemin de la Maurienne et du Petit Mont-Cenis, d'autres ont relu d'anciennes notes et compulsé les ouvrages traitant du sujet.

Un maître dans son art, notre collègue André Jacques, fit un jour remarquer en séance qu'à son avis « les figures de la partie inférieure des fresques de Saint-Pierre n'ont pas l'attitude hiératique néo-byzantine usitée au XI^e^ siècle ; qu'elles ont au contraire un mouvement beaucoup plus dans l'allure du XV^e^ siècle ». M. André Jacques ajouta que, d'après lui, la composition générale des fresques ne revêtait pas « l'aspect géométrique qui fait la beauté des décorations du XI^e^ siècle » et il renvoyait ses collègues à la chapelle du Château des Allinges, en Chablais, qui conserve à la voûte de son abside des fresques de ce siècle là... »

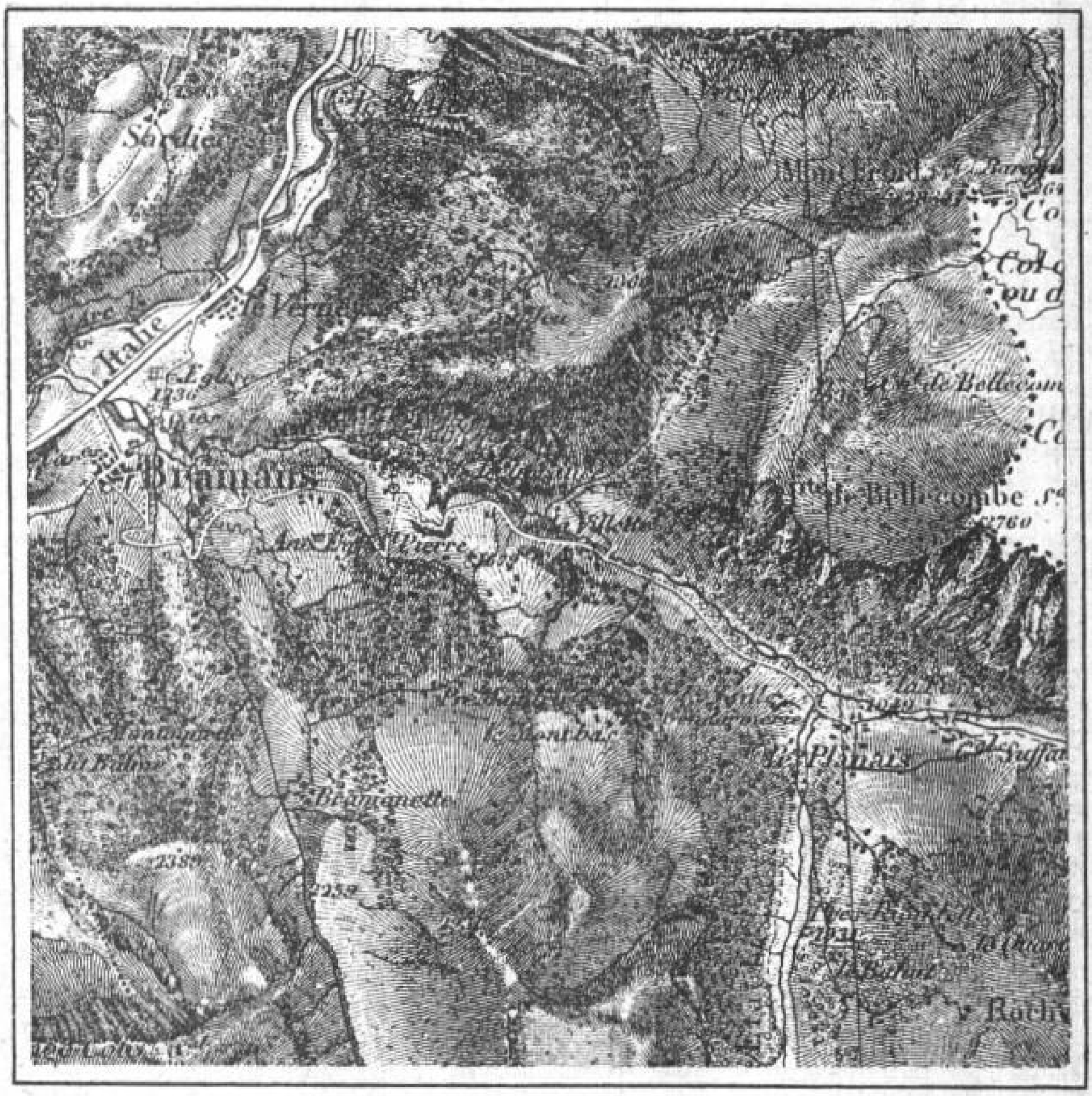
Mais le plus intéressé de nos collègues par le travail de M. Paulet fut M. le docteur de Lavis-Trafford. Il ne peut être indifférent de rappeler ici que si notre collègue est de nationalité britannique, il passe depuis longtemps une grande partie de l'année à Beaulieu, dans l'ancien comté de Nice, et ses vacances en Savoie. Il s'est même pris d'une telle affection pour notre ancienne histoire qu'il a tenté et réalisé ce que d'autres auraient jugé impossible. Frappé de la beauté du site du Planais où viennent se rejoindre les deux hautes vallées d'Ambin et d'Etache, ému de l'abandon progressif de ce village encore très vivant avant 1914, il a voulu s'y installer. Il a acheté un vieux chalet construit en dur et le terrain qui l'avoisine ; il l'a fait réparer pour le rendre habitable, y a adjoint une petite chapelle en souvenir de l'ancienne toute proche aujourd'hui en ruines et depuis lors il vit là en pleine montagne avec sa famille durant les mois d'été.

Et du coup la vie est revenue au Planais ! Magnifique exemple donné par un homme de valeur qui ne s'est pas cru quitte envers la société en déplorant vainement la désertion des campagnes ! Il est allé, il s'est installé dans la rude nature, il a parlé aux hommes et ceux-ci l'ont compris ! Il continue, aidé de madame de Lavis, son apostolat. Les ruines de Saint-Pierre ont naturellement retenu son attention. Il s'en est entretenu avec le conseil municipal de Bramans et il a obtenu de pouvoir faire quelques réparations. « Nous avons ressenti, écrivait-il en décembre, une telle peine, ma femme et moi en voyant, d'année en année, s'écrouler ces beaux vestiges du passé, que nous n'avons pu ne pas faire ce que nous pouvions pour protéger, avant qu'il ne soit trop tard, ces glorieuses ruines... Il faut conserver en consolidant et en protégeant ce qui reste de cette église séculaire, peut-être bien la plus ancienne de Savoie, à la fois contre les intempéries et contre l'insouciance, en essayant de faire comprendre dans le pays par la parole et par quelques travaux, la signification et l'importance de ce monument historique ».

Comme on le pense bien, M. le docteur de Lavis, archéologue éprouvé, n'a pas vécu au Planais ces derniers étés sans avoir étudié cette partie de la Maurienne. Il a accumulé une telle masse de faits et de documents qu'il lui a paru indispensable de rédiger à son tour une véritable étude sur l'église de Saint-Pierre d'Estravache.

Les conclusions en sont bien différentes de celles de M. Paulet, mais sont-elles définitives ? C'est le propre d'une société comme la nôtre de réunir des hommes de valeur et de les inviter à exposer leurs théories, de faire connaître leurs travaux et de favoriser ainsi cette émulation spirituelle sans laquelle la plus forte race courrait à sa ruine.

N. D. L. R.




*Les environs de Saint-Pierre-d'Extravache*

Extrait de la carte d'E. M. au 80.000e

Le Président de notre Société a bien voulu me communiquer le travail de M. Paulet, sur Saint-Pierre-d'Extravache, en me faisant l'honneur de me demander d'exposer mes vues au sujet de ce vieux sanctuaire.

Avant d'entrer dans le fond du sujet, peut-être n'est-il pas inutile de préciser que je n'ai qu'un souci : celui des faits.

J'ai profondément conscience de la grave responsabilité qui incombe à tout écrivain envers les générations futures, alors que les vestiges que nous décrivons aujourd'hui n'existeront peut-être plus et que les écrits que nous leur aurons légués seront les seules données que nos descendants posséderont. Rompu depuis mon



*L'église en* 1931 *avant la réparation de la toiture du chœur.*
*Dans le fond, la Dent Parrachée*
*et la route militaire de la Loza*

Photo M. A. de L.-T.

enfance à l'archéologie sur le terrain, je m'en tiendrai donc à la constatation des faits observés et à la méthode scientifique, écartant, sur l'origine du sanctuaire, toute spéculation qui émanerait d'hypothèses sans fondement ou de documents n'ayant aucun rapport direct avec les ruines que nous étudions.

En premier lieu donc, je m'appliquerai à écarter, dans la mesure du possible, le danger de transmettre des contre-vérités aux générations futures, en rectifiant les erreurs ; et ensuite je saisirai cette occasion pour consigner une série de faits inédits concernant Saint-Pierre-d'Extravache et dont l'exactitude peut être encore vérifiée par quiconque. Enfin, je terminerai par des considérations d'ordre toponymique.

*
* *

Le très intéressant travail de M. Paulet peut se scinder en deux parties. L'une d'elles tente la reconstitution du sanctuaire dans un passé très lointain, l'autre envisage des hypothèses sur son origine. Ces hypothèses, pour attrayantes qu'elles puissent être, sont d'ordre purement spéculatif. Elles ne peuvent être discutées en l'absence de prémisses scientifiquement établies.

En ce qui concerne la reconstitution du sanctuaire, il s'agit de s'entendre d'abord de façon précise sur le but que nous poursuivons. Cherchons-nous à reconstituer ce que nous voyons ou à faire des hypothèses ? Ou bien encore à affirmer sans preuves ?

M. Paulet, à la page 3 affirme : « Il s'agit d'abord des restes carolingiens de la « capella » Saint-Pierre-d'Estravache, dominant la très ancienne route du Petit-Mont-Cenis, bordée de pierres montoires d'origine romaine » (1).

En présence des ruines telles que nous les voyons, il ne peut être question de reconstitution à une époque aussi reculée que celle des Mérovingiens ou des Carolingiens. Peut-être des fouilles, conduites de façon scientifique, permettraient-elles d'établir l'existence de fon-

---

(1) Ayant beaucoup étudié l'ancienne voie dite du Petit-Mont-Cenis, je serai reconnaissant à M. Paulet de me préciser l'emplacement exact des « pierres montoires d'origine romaine ».

dations datant de ces époques ou même de plus loin. Dans l'état actuel des choses, nous n'avons aucune donnée nous conférant le droit de remonter plus haut qu'à la fin du X^e^ ou le début du XI^e^ siècle.

Il en est de même pour la dénomination du sanctuaire.

*
* *

*Faut-il écrire Eglise ou Chapelle ?*

M. Paulet, dans sa réponse à la note de notre Président, écrit : « C'est l'édifice que les textes du temps de Charlemagne et de ses successeurs désignent sous le nom de *Capella,* chapelle, et ce nom de chapelle a été pendant longtemps celui de toute église de campagne, même paroissiale. » (p. 30).

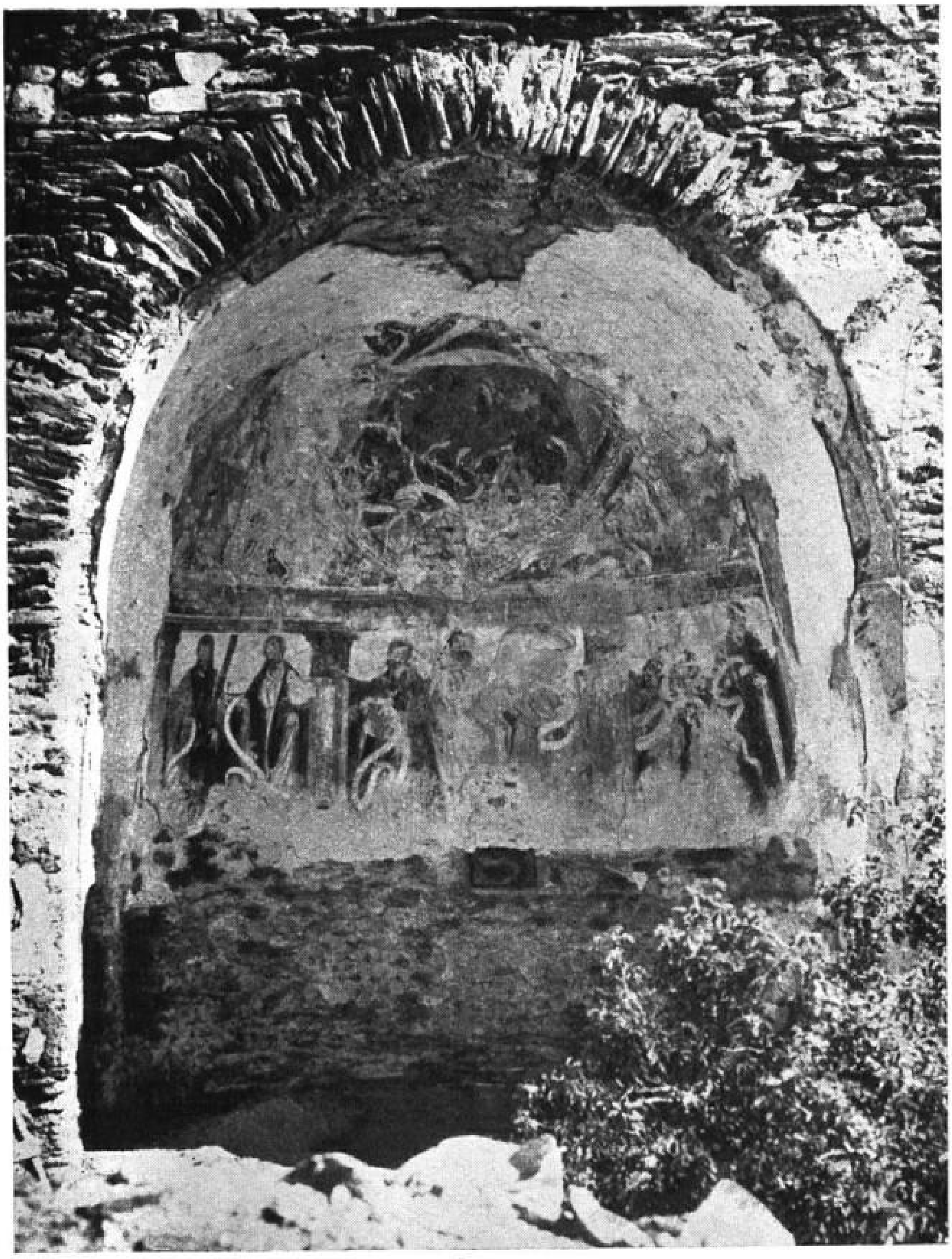
C'est là une généralisation qui ne nous confère aucun droit d'appliquer cette désignation à Saint-Pierre. Il se peut évidemment que dans la haute antiquité ç'ait été une « capella », c'est possible ; comme il est possible que ç'ait été autre chose. Nous ignorons tout de cela.

Le sanctuaire, tel qu'il nous est parvenu et tel que nous le connaissons à travers l'histoire documentaire, ne doit pas être dénommé chapelle. C'est une église paroissiale et un prieuré. Au surplus, et le fait est inédit, il était non seulement sous le vocable de Saint-Pierre, mais aussi sous celui de Saint-Paul. Ainsi, par exemple, trouvons-nous certain registre de la cure intitulé « Liber Baptismorum, matrimoniorum et mortuorum parrochialis Ecclesiae SSt. Petri et Pauli Extrauachiae ab ultima die mensis maji 1711 usque ad rimam diem mensis Januarii 1716 Exclusive » signé : « D. Bouvier, prior et curatus attestans ».

La dénomination exacte, donc, telle que nous pouvons et devons l'affirmer est : « Eglise Paroissiale et Prieuré de Saint-Pierre et Saint-Paul-d'Extravache », et pour être complet nous devons ajouter « ou de Stratane », ainsi que nous le verrons plus loin (1).

---

(1) M. Paulet écrit Estravache. Cette leçon, ainsi que beaucoup d'autres — j'en ai relevé une vingtaine de différentes — se rencontre dans les documents, mais il est plus exact d'écrire Extravache.



*L'abside en 1933. A remarquer au centre la fenêtre à demi-bouchée*

Photo M. A. de L.-T.

Au point de vue spirituel et ecclésiastique, la paroisse était indépendante. Au point de vue temporel, elle dépendait de Bramans.

Il suffit de dépouiller les archives de la cure de Bramans pour trouver d'amples preuves des faits que je viens de signaler. Par exemple, le procès-verbal de la « Visite pastorale des Eglises Parroissiales de Bramans et d'Estravache », au cours de l'été de l'année 1700 contient les passages suivants (pp. 16 et 17) : « Elle est « sous le vocable de Saint Pierre et Saint-Paul, apostres « érigée en prioré dépendant a ce que l'on dit de la « nomination du vénérable Chapitre de la Cathédrale « et plus loin (p. 22) : « Le Rd Prieur dudt Extravache « nous rendant compte deletat de son benefice et de sa « prre nous a exibé les lettres de ses ordres des bulles « informa dignum obtenues en cour de Rome le dou- « ziesme Janvier mil six cents septante un... ». A la page 23 : « Le Sr. Prieur nous adit que sa paroisse est com- « posée que d'environ trente communiant lesquels en « hyver descendent des montagnes et vont demeurer « dans la parroisse de bramans ou le mesme Sr. prieur « va aussy demeurer dans une maison situé au bourg « de bramans, appartenant ason bénéfice et pendant le « dit tems d'hyver il administre les sacrements a ses « parroissiens dans la d^e^ Eglise et a ceux de bramans « par le consentement du Rd curé et quand ils meurent « sur la parroisse de bramans le Rd curé de bramans « fait la levée du corps, et laccompagne jusques aude- « hors du bourg a loratoire situé ala vinovaz et on lap- « porte enterrer au Cimetiere de St. Pierre ledit Rd « prieur y faisant loffice (1) de mesme quand il meurt « quelquun de la parroisse de bramans dans celle d'ex- « travache le Rd prieur fait la levé du corps et ensuite « le Rd curé de bramans laccompagne jusques au ceme- « tiere et fait loffice et c'est par constume pratique de « tous tems. »

L'Ordonnance faisant suite au même procès-verbal (de 1700) stipule (p. 45) : « Avons ordonné... que la commte

---

(1) Ces enterrements suivaient, à l'approche de S. Pierre, le sentier qui passe au ras (côté ouest) de N.-D. de Délivrance et de là monte à Extravache. Il est encore dénommé « Sentier des Morts ».

de Bramans fera refaire la cloche cassée de la d^e Eglise (d'Extravache) dans six mois », et l'ordonnance de 1760 enjoint toujours à « Bramans de faire doubler en dedans.. la piramide des fonts baptismaux, etc. » Ce qui démontre clairement qu'au point de vue temporel St. Pierre d'Extravache relevait de Bramans.

Il est intéressant de savoir que, d'après le cadastre de 1730 (1), l'ensemble des propriétés de la cure de Saint-Pierre-d'Extravache se montait à « 76 journaux 723 toises et 2 pieds mesure de Savoye ou bien 67 journaux 53 tables et 9 pieds mesure de Piemont ».

*
* *

## L'abside

La description qu'en donne M. Paulet (p. 6) surprend.

En effet, il nous dit : « L'abside est en cul de four, sans fenêtres ». Or, il y a bien une fenêtre au centre de l'abside.

C'est même une fenêtre d'un grand intérêt, elle est en forme de meurtrière. A l'extérieur, elle mesure 0 m. 52 de hauteur sur 0 m. 17 de largeur. A l'intérieur, ses dimensions étaient de 0 m. 95 de hauteur sur 0 m. 50 de largeur. Le verbe est au passé, car, en effet, 0 m. 65 de la partie supérieure (mesurée à l'intérieur de l'abside) a été maçonnée à une époque que nous envisagerons tout à l'heure. L'ouverture actuelle à l'intérieur est donc de 0 m. 30 de hauteur sur 0 m. 50 de largeur (2).

M. E. Pérouse qui fut Archiviste du département de la

---

(1) Je suis redevable à M. Pierre Bernard, archiviste du département de la Savoie, ainsi qu'à M. J. Jeannon, son adjoint, d'une vive reconnaissance. En toutes occasions, au cours de mes recherches aux Archives, ils m'ont été d'une aide précieuse. Je suis très sensible à l'intérêt qu'ils ont bien voulu me témoigner et à leur parfaite courtoisie. Qu'ils veuillent bien trouver ici l'expression de mes vifs et sincères remerciements.

(2) Toutes ces mesures ont été prises avec le plus grand soin d'exactitude, mais les bords étant déchiquetés et irréguliers, il peut y avoir de légères variations de un ou deux centimètres.



*L'état des fresques en* 1933. — *A remarquer sur la frise quelques noms très lisibles des apôtres*

Photo M. A. de L.-T.

Savoie, nous a laissé une note manuscrite relatant ses impressions au cours d'une visite à Extravache. Ce mémorandum m'a été communiqué par l'amabilité de notre Président. M. Pérouse note bien la présence de cette curieuse fenêtre, mais il n'a pas remarqué que sa partie haute avait été maçonnée, d'où une erreur (qu'il est opportun de relever pour l'avenir et pour le cas où la note serait éventuellement publiée), dans la description qu'il en donne : « Dans l'abside, au-dessus de l'emplacement de l'autel, dont la pierre cassée jit auprès, fenêtre beaucoup plus petite en dedans qu'en dehors ».

L'inclinaison des côtés de la meurtrière, ou le biseau, est fonction de l'épaisseur du mur percé par la fenêtre, qui est ici de 0 m. 83, et du décalage des bords extérieurs et intérieurs de la fenêtre. Le bord inférieur à l'intérieur est à 0 m. 20 plus bas que le bord correspondant à l'extérieur.

La partie haute de la fenêtre était légèrement cintrée.

Si la présence de cette fenêtre (dont l'existence n'a pas été constatée par M. Paulet qui affirme le contraire), ainsi que sa forme constituent des données importantes pour nous aider à déterminer l'époque de la construction de l'Edifice, elle nous offre une intérêt encore plus particulier comme nous le verrons plus bas en parlant des fresques.

Il existait une deuxième fenêtre qui éclairait l'abside du côté sud ou droit en regardant l'autel. Les dimensions à l'extérieur étaient de 0 m. 65 de hauteur sur 0 m. 35 de largeur. Elle était crêpie. Il est difficile d'en déterminer la date. Sa forme est postérieure à celle du fond dont nous venons de parler, mais elle est complètement bouchée à l'intérieur et recouverte par les fresques.

*
* *

## Fresques

M. Paulet estime que cette peinture à fresques qui orne l'abside a « été exécutée par la même main que « celle qui décore la chapelle absidiale de la crypte de « la cathédrale d'Auxerre, traçée au XI[e] siècle », et

plus loin (p. 14), il croit « pouvoir expliquer cette curieuse « coïncidence » par cette supposition que « Charles le « Chauve aurait pu, avant de mourir, parler à l'abbé du « petit moûtier de Monsieur Saint-Pierre des fastes du « sanctuaire souterrain d'Auxerre, etc. »

M. Lucien Bégule, et M. Emile Bertaux qui était professeur d'histoire de l'Art à l'Université de Lyon, attribuent ces fresques au XII^e^ et XIII^e^ siècles (1).

M. G. Pérouse pensait (p. 29) qu'elles étaient du XVI^e^ « et peut-être même du XVII^e^ siècle ».

M. Paulet est d'avis (p. 34) que si ces « fresques « étaient réellement du « XVI^e^ siècle et peut-être même du « XVII^e^, les apôtres seraient représentés, la tradition ico- « nographique étant formelle à ce sujet, accompagnés « de certains *attributs* particuliers (par exemple, Saint- « Jean, le livre des évangiles dans la main et dans sa « main droite une palme, emblême de sa virginité ; Saint- « Michel avec une balance ; Saint-Martin avec sa crosse, « etc...), mais en fait dans la période préromane et « romane, Saint-Pierre seul possède un attribut (clefs), « les autres apôtres sont toujours représentés tenant en « main *l'instrument de leur supplice* ». Et, plus loin (p. 35), M. Paulet déclare que « Les fresques sont exécutées « à uniquement deux couleurs de chaux : terre de sien- « ne et rose, soit exactement les mêmes employées dans « la crypte d'Auxerre ».

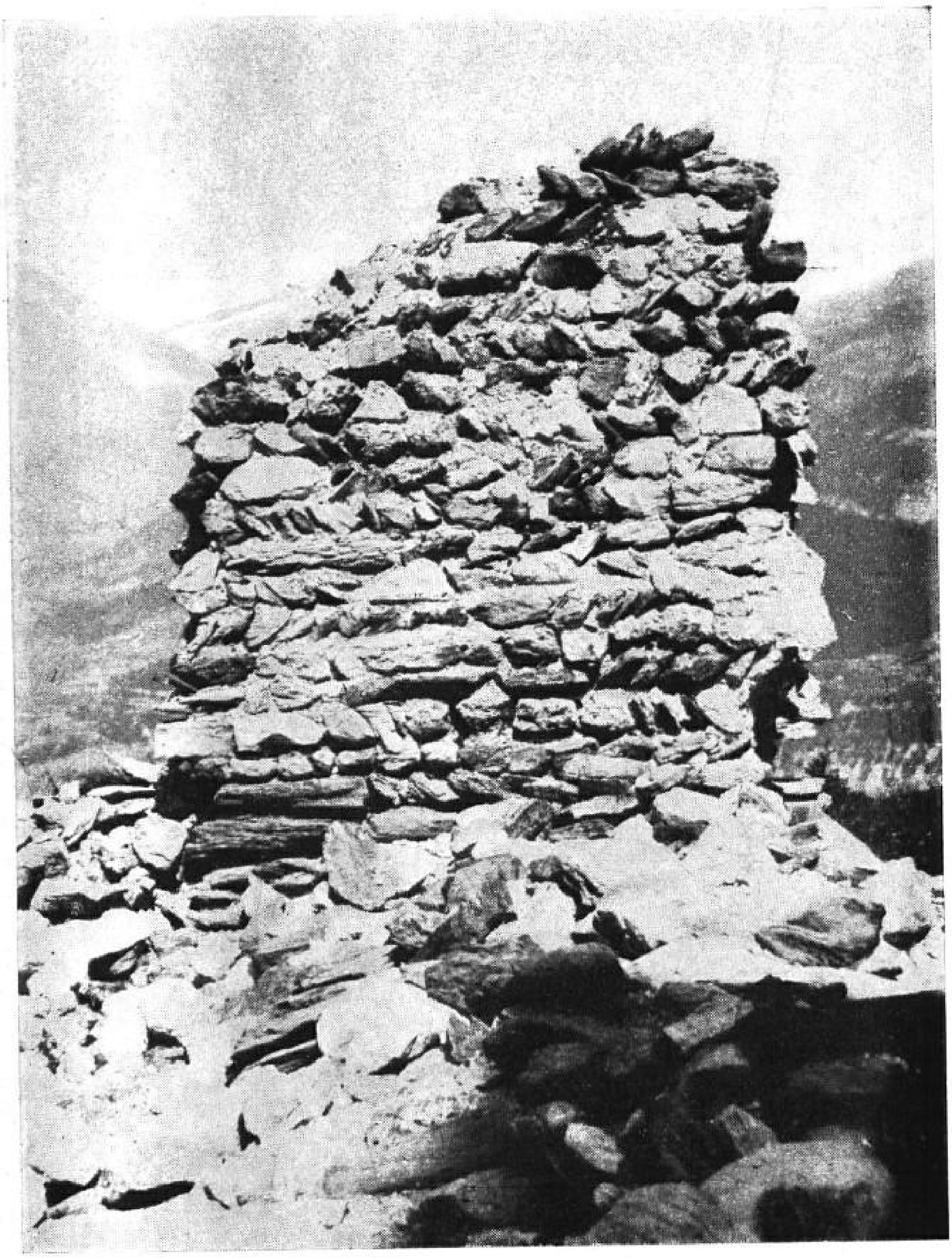
Or, quelles considérations nouvelles pouvons-nous apporter à l'étude de la date probable de ces fresques ?

En premier lieu, un fait capital et inédit. Les fresques que nous voyons à Saint-Pierre-d'Extravache sont superposées à d'autres fresques beaucoup plus anciennes. Enduit sur enduit.

Deuxièmement, il est inexact de dire que ces fresques que nous voyons « sont exécutées à uniquement deux couleurs de chaux ». Elles sont polychromes.

---

(1) Voir : *La peinture décorative en Savoie. Les peintures murales des Chapelles Saint-Sébastien et Saint-Antoine, à Lanslevillard et Bessans*, par Lucien BÉGULE. pp. 10 et 11.



*L'appareil en épis visible dans le mur ouest en* 1933
Photo M. A. de L.-T.

BIBLIOTHÈQUE
N°
DE



Troisièmement, la fenêtre au centre de l'abside, dont il a été question plus haut, a été murée à sa partie supérieure *après* l'exécution des anciennes fresques et *avant* celle des fresques apparentes. Ces dernières recouvrent la maçonnerie de blocage de la fenêtre qui est vierge des anciennes fresques. Or, cette maçonnerie est de date très postérieure à l'appareil du mur de l'abside.

Pour ces raisons et pour d'autres considérations qu'il serait trop long d'énumérer ici, j'estime avec M. Pérouse que les fresques telles que nous les voyons datent de la fin « du XVI^e^ siècle et peut-être même du XVII^e^ » (1).

* * *

## Etude générale de l'Eglise

Ainsi que nous l'avons vu, M. Paulet fait remonter ces ruines à l'époque carolingienne (p. 3) et même mérovingienne (note, p. 9). A la page 10, il nous dit : « Ainsi tout porterait à croire du seul point de vue architectonique que la capella date réellement des toutes dernières années du VIII^e^ ou du début du IX^le^ siècle. » Et enfin (p. 36), il insiste « sur les raisons qui peuvent conduire à penser qu'Estravache reconstruit peut-être au X^e^ siècle ou un peu plus tard possède néanmoins un plan et des substructures se rattachant à l'époque carolingienne ».

Pour ce qui est du plan, il est possible évidemment que l'église ait été reconstruite sur d'anciennes fondations. Mais nous n'avons actuellement aucune connaissance des substructures. Jusqu'à ce que des fouilles scientifiquement menées aient été faites, nous ne pouvons et ne devons pas nous prononcer à ce sujet, et toute tentative de reconstitution doit se borner à ce qui est apparent.

Nous verrons par la suite, en parlant de ce que M.

---

(1) Il est tout à fait possible que ces fresques soient l'œuvre, sinon d'Amabertus Bramanensis lui-même, tout au moins de l'un de ses élèves locaux.

Paulet dénomme le « Diaconicum » et la « Crypte », à quelles graves méprises peuvent conduire des suppositions hâtives ne reposant pas sur la base solide d'une observation et de la méthode scientifiques.

En ce qui concerne les ruines telles qu'elles nous apparaissent, il est important d'attirer l'attention de mes collègues archéologues sur certains faits importants.

L'examen des murs démontre à l'évidence que ceux-ci datent de périodes absolument distinctes.

Si, pour plus de clarté, nous considérons l'église orientée abside au levant, il ne peut y avoir aucune confusion. Le mur de droite, en entrant de l'ouest et en faisant donc face à l'abside, se trouve au midi ; le clocher, côté nord. Or, le mur à l'est, et d'où l'abside prend naissance, est très épais et construit en appareil à pierres sèches. De prime abord, on pourrait croire que les pierres sont liées par un mortier. C'est une illusion. Il n'y a pas de mortier dans son sein, mais une couche de chaux a été appliquée comme un enduit sur les façades intérieures et extérieures, en somme ce mur a été crépi, à une date postérieure à sa construction. Cet appareil, la façon dont est construite la voûte et la fenêtre absidiale, représentent la facture de la fin du X$^{e}$ ou du début du XI$^{e}$ siècle en Savoie. C'est la partie la plus ancienne des ruines visibles.

Par contre, le mode de construction des murs ouest, sud et nord est tout différent. Ceux-ci sont pour la plupart en petit appareil, lié à la chaux, et contiennent des assises de pierres posées obliquement en rangées alternées, en épis, mais ces assises ne sont pas régulièrement espacées. Certains murs de la cure contiennent aussi des assises en épis. Les murs de l'église avaient une hauteur de sept mètres.

Le mur sud ne faisait pas corps avec le mur est. Il était simplement appliqué contre. L'angle formé par ces deux murs n'était pas maçonné dans la masse. Les seuls liens entre eux étaient deux longues pierres, l'une à la partie haute et l'autre à la partie basse, prises d'une part dans la masse de l'appareil à sec du mur est, et d'autre part dans la maçonnerie du mur sud.

L'extrémité du mur sud en contact et faisant angle



*Ce qui reste du mur sud en* 1933

**Photo M. A. de I.-T.**

avec le mur est, et par conséquent en protégeant la section, s'étant écroulée sur une grande partie de sa hauteur, laissa l'appareil à sec du mur est à découvert et à la merci des intempéries. Aussi sa désintégration devenait-elle rapide et il fallut aviser d'urgence pour empêcher sa destruction complète ; nous avons donc fait le nécessaire pour le consolider, en attendant de faire reconstruire — nous espérons au cours de l'été 1933 (1) — l'extrémité du mur sud, tel qu'il était, afin de protéger à nouveau l'appareil à sec du mur est.

A titre documentaire : il a été découvert — au cours des travaux de l'été 1932 — les restes d'un crâne emmuré dans le mur sud, précisément vis-à-vis de l'axe du mur est.

Grâce à l'abbé Truchet (2), nous savons que les murs étaient percés de « Deux fenêtres de chaque côté de la nef, hautes de 1 m. 10, larges de 0 m. 25, en dedans, de 0 m. 10 seulement en dehors », et qu'il y avait « d'autres fenêtres modernes près de l'abside ». C'étaient donc, comme dans l'abside, des fenêtres en forme de meurtrières, destinées à protéger le Sanctuaire contre le vandalisme.

---

(1) Nous exprimons un espoir et non une certitude car ces travaux comportent de sérieuses difficultés qui ne peuvent être appréciées que par ceux qui connaissent les contingences en haute-montagne. Ainsi tout transport de matériaux, sable, chaux, bois, etc., doit s'effectuer à dos de mulet ou par traîneau. Il ne peut se faire qu'à certaines époques restreintes par les intempéries et le respect des cultures. L'eau constitue un problème hérissé de difficultés. La prise d'eau pour le plateau d'Extravache se trouve au-dessus des châlets de Bramanette. Si les eaux ont été déviées pour l'arrosage ailleurs, il faut d'abord attendre pour respecter les intérêts d'autrui et ensuite faut-il commencer la journée par deux bonnes heures d'ascension pour « ouvrir le robinet ». Lorsque l'enneigement a été faible, comme cela a été le cas au cours des hivers 1931-32 et 1932-33, il faut prévoir le manque d'eau au mois d'août. Vers la fin septembre le gel commence et toute construction devient impossible. Malgré toutes les précautions utiles que l'on puisse prendre et les réserves que l'on puisse accumuler, les entraves restent nombreuses.

(2) *Récits Mauriennais*, p. 266.

Le coin nord-ouest de l'église faisait à l'extérieur un ressaut de 0 m. 10 au nord.

La façade extérieure du mur nord avait deux piliers, allant de la base au toit. Celui que j'ai pu mesurer a 0 m. 30 de largeur et 0 m. 10 de ressaut. La distance entre le bord du ressaut du coin et celui du pilier est de 5 m. 08, et celle du centre du pilier à l'angle du coin est de 5 m. 87. L'accumulation des débris ne m'a pas encore permis de déterminer exactement les dimensions du deuxième pilier (entre le premier et le clocher) ni la distance qui le sépare du premier. Les dimensions selon toute vraisemblance doivent être identiques au premier.

Notons en passant que ces données qui, ainsi que l'appareil des murs, la forme des fenêtres, etc., aident à attribuer une date à la construction, ne figurant pas au plan de M. Paulet.

*
* *

Ces différents modes de construction reflètent donc des époques différentes. Le mur du fond, à l'Est, et l'abside, tout au moins dans leur partie haute, remontent à la fin du X$^{e}$ ou au début du XI$^{e}$ siècle. Les autres murs marquent le style de la fin du XI$^{e}$ ou du XII$^{e}$ siècle.

L'explication probable de ces modes de construction si différents, celle que le mur sud ne faisait pas corps avec le mur Est mais y était simplement appliqué, est que le feu a dû détruire l'édifice au cours du XII$^{e}$ siècle, sauf le mur Est et l'abside qui ne contenait aucun bois.

*
* *

L'église n'était pas voûtée, ainsi que le pensait Pérouse (voir note manuscrite mentionée plus haut). Tout au moins, pouvons-nous affirmer qu'elle ne l'a pas été depuis le XVII$^{e}$ siècle. Le procès-verbal de la visite pastorale de 1700 nous affirme (p. 17) que « l'église a une « seule nef qui est lambrissé et le chœur est voutté le



*Angle de la pièce dite « Thesaurus » montrant le coin extérieur en retour du mur de la cure*

Photo M. A. de L.-T.

« maistre autel est consacré et garny dun rétable tout « neuf qui n'est pas encore doré ».

D'ailleurs, l'emplacement des poutres de soutien du lambris est encore parfaitement visible.

Le cadre de la porte ouest, n'était pas en petit appareil, ainsi que la figure l'élévation de M. Paulet, mais était constitué — tout au moins pour la moitié inférieure — par deux monolithes de 1 m. 26 dont l'un (côté nord) est encore in situ. L'autre est couché. Je n'ai pu encore déterminer si le cadre se continuait au-dessus de ces monolithes par un autre monolithe, ou bien s'il se conutinuait en maçonnerie. Des fouilles nous éclaireront à ce sujet.

A gauche de la porte se trouvait un tronc dont les « anciens » du pays se souviennent parfaitement et dont le fond existe encore. Le procès-verbal de 1700 nous informe (p. 18), qu'il était « a deux clefs dont lune est « gardée par le Sr. prieur et lautre par les procureurs « des pies causes ».

La nef contenait deux autels. Le dit procès-verbal de 1700, nous dit que « Dans la nef acoté delevangille il « y a lautel de N. D. du Carmes, et du coté delepitre « lautel de N. D. du Rosaire les dits autels sont en bon « état garnis de pierres sacrées, tableaux, retables et « de tous les autres ornements nécessaires. » Et plus loin, nous apprenons que « lautel du Rosaire a été érigée « (sic) par feu Me. Geoffroy Gagnères et l'on voit son « portrait et celuy de sa femme dans le tableau dudit « autel ». Les traits de Geoffroy Gagnères et ceux de sa femme n'étaient pas destinés à nous parvenir. En effet, si les Ordonnances épiscopales de 1700 n'en font pas mention, par contre celles de 1760 en ordonne l'enlèvement.

*
* *

## Le toit

Le toit était en « lauzes » (larges dalles de schiste lustré). De ce fait même, sa pente nous est connue. Elle est d'ailleurs confirmée par le bord supérieur du mur Est.

Cette pente est ce que l'on dénomme de « cinquante pour cent ». C'est-à-dire la distance entre le plan horizontal passant par le haut des murs latéraux et le faîte est égale à la moitié de la distance entre les verticales passant par le faîte et par l'un des murs.

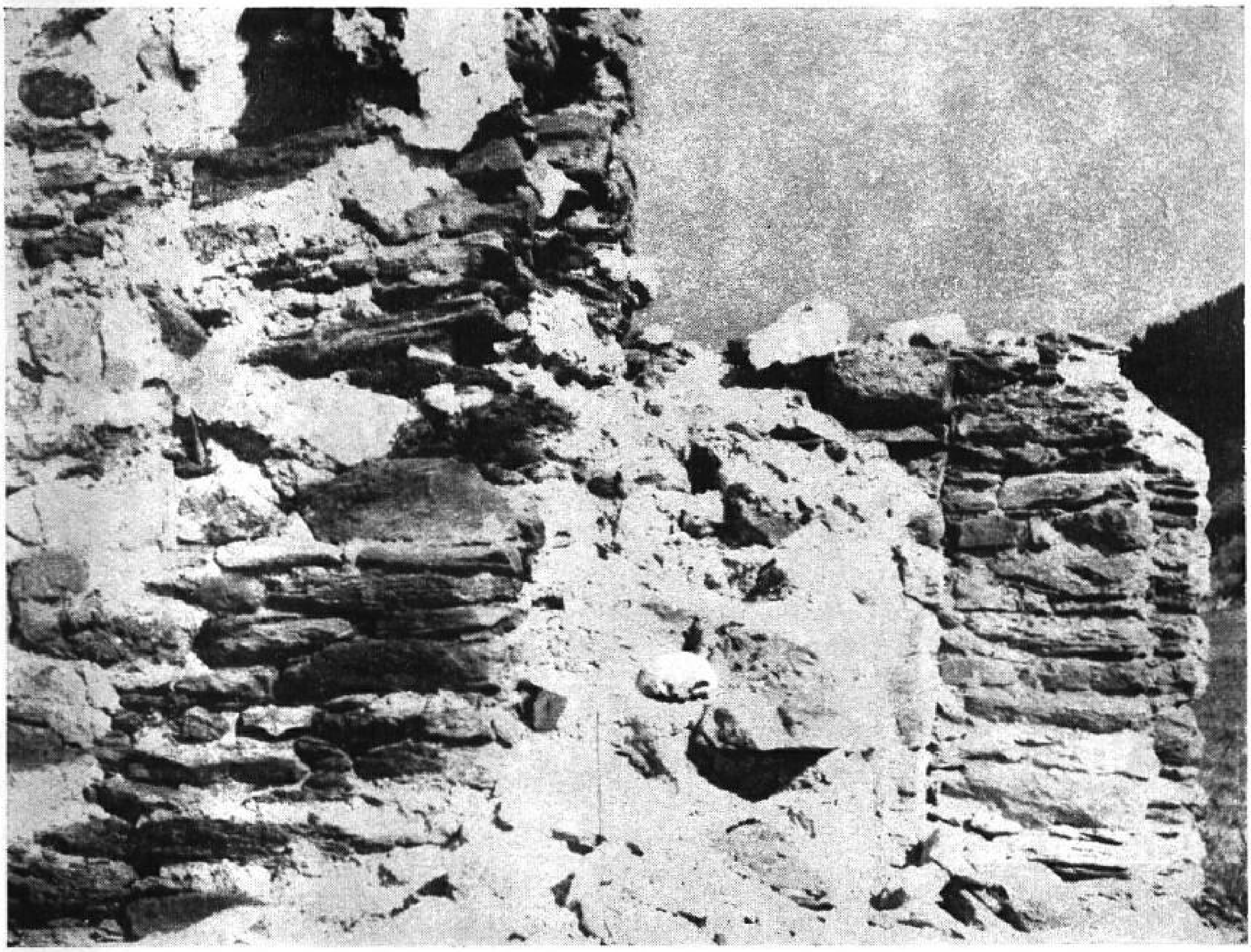
Une pente moins accentuée risquerait l'effondrement du toit de par le poids des lauzes augmenté par celui des neiges. Une pente plus forte entraînerait le déplacement des lauzes, qui sont posées à sec, par glissement.

Ce détail architectural, ainsi que d'autres dont on aura eu conscience au cours de ce cette étude, tel par exemple les fenêtres en meurtrière, illustrent l'obligation de tenir compte avant tout des nécessités locales, climatiques ou autres, et des usages locaux qui en dérivent, dans toute tentative de reconstitution d'un édifice. La non-observance de ce principe de géographie humaine a induit M. Paulet à de graves erreurs et à une reconstitution tout à fait fantaisiste.

Les « anciens » du pays, tel Germain Favre qui mourut dans sa 99e année en 1930, se souviennent encore du « plancher » (lambris) et des lauzes. D'ailleurs, ce qui restait alors du toit fut démoli il y a une trentaine d'années par Favre Luc, lequel s'empara des charpentes qui servirent à refaire un chalet qu'il est inutile de désigner. Favre Luc mourut, paraît-il, dans les environs d'Albertville.

Entre le toit principal recouvrant la nef, d'une part, et le clocher, d'autre part, il existait un petit toit latéral dont l'axe faisait un angle droit avec celui du toit de la nef. L'appui de ce toit secondaire sur la façade sud du clocher est encore parfaitement visible. Cette disposition, toujours utile pour l'écoulement des eaux de pluie, devient une des nécessités architecturales imposées par les conditions climatiques en haute montagne. En effet, ce petit toit n'avait d'autre but que de protéger le clocher contre le danger d'être couché par le poids énorme des neiges qui, sans lui, se seraient accumulées entre la façade du clocher et le toit de la nef.

Les lauzes recouvrant le chœur et protégeant donc les fresques des infiltrations — lauzes plus petites que celles



*Crâne trouvé dans le mur sud*
*et dans l'axe du mur Est en* 1932

Photo M. A. de L.-T

recouvrant la nef, et maçonnées, — furent enlevées la nuit il y a cinq ou six ans par Simon Martinien dit Carignan, pour recouvrir sa maison au Vernet. Le Maire eut vent de la chose et les lui fit rapporter, mais il était incapable de refaire le toit. Simon Martinien est mort depuis.

Peinés de voir la dégradation rapides des fresques par les infiltrations, ma femme et moi avons fait refaire le toit du Chœur au cours de l'été 1932 (1). Il est important de consigner que les deux assises inférieures, ainsi qu'une certaine étendue des lauzes, côté nord du toit, ont été simplement consolidées in situ. Le reste a été refait exactement suivant le modèle des parties encore existantes. Nous avons aussi fait sous murer et consolider les murs du Chœur. Il est utile de préciser que tous ces travaux ont été exécutés avec un soin archéologique méticuleux. Notre but a été de consolider pour conserver, et de façon telle que la retouche soit aussi peu apparente que possible.

*
* *

## Le Clocher

Monsieur Paulet reconnaît que le clocher est bâti hors œuvre. Et après avoir déclaré (p. 6) que « des vestiges d'escalier à vis y sont encore nettement visibles (turris claxendix) », et que « la construction est parementée sans autres ouvertures que des meurtrières éclairant l'escalier », il estime que « le clocher porte visiblement

---

(1) Nous tenons à remercier tout particulièrement M. Simon, maire, et le Conseil Municipal de Bramans, de l'empressement avec lequel ils ont secondé nos propositions de travaux de conservation. Avec autant de compréhension que de clairvoyance, ils ont accordé les autorisations nécessaires à notre entreprise. Ils ont fait plus : la Commune a aussi contribué aux travaux en fournissant tous les bois d'échafaudage et en proposant, de plus, d'offrir tous bois éventuellement nécessaires aux travaux. Que M. Simon et le Conseil Municipal veuillent bien trouver ici l'expression de notre très vive reconnaissance.

M. Albert Palmier, conseiller municipal de Bramans, a

la trace, en partie haute, d'une surélévation faite après coup et portant la marque du Xe ou du XIe siècle ». Et plus loin (p. 9), il est d'avis que « la tour de Saint-Pierre s'arrêtait, dans sa construction primitive, à la ligne horizontale encore très nettement marquée sur notre photographie, pour être recouverte à cet endroit, par un comble presqu'horizontal à quadruple pente et la partie supérieure, à retraite d'arcades, aurait été ajoutée, probablement pour élargir le champ d'observation du guetteur, à une période postérieure au Xe siècle ».

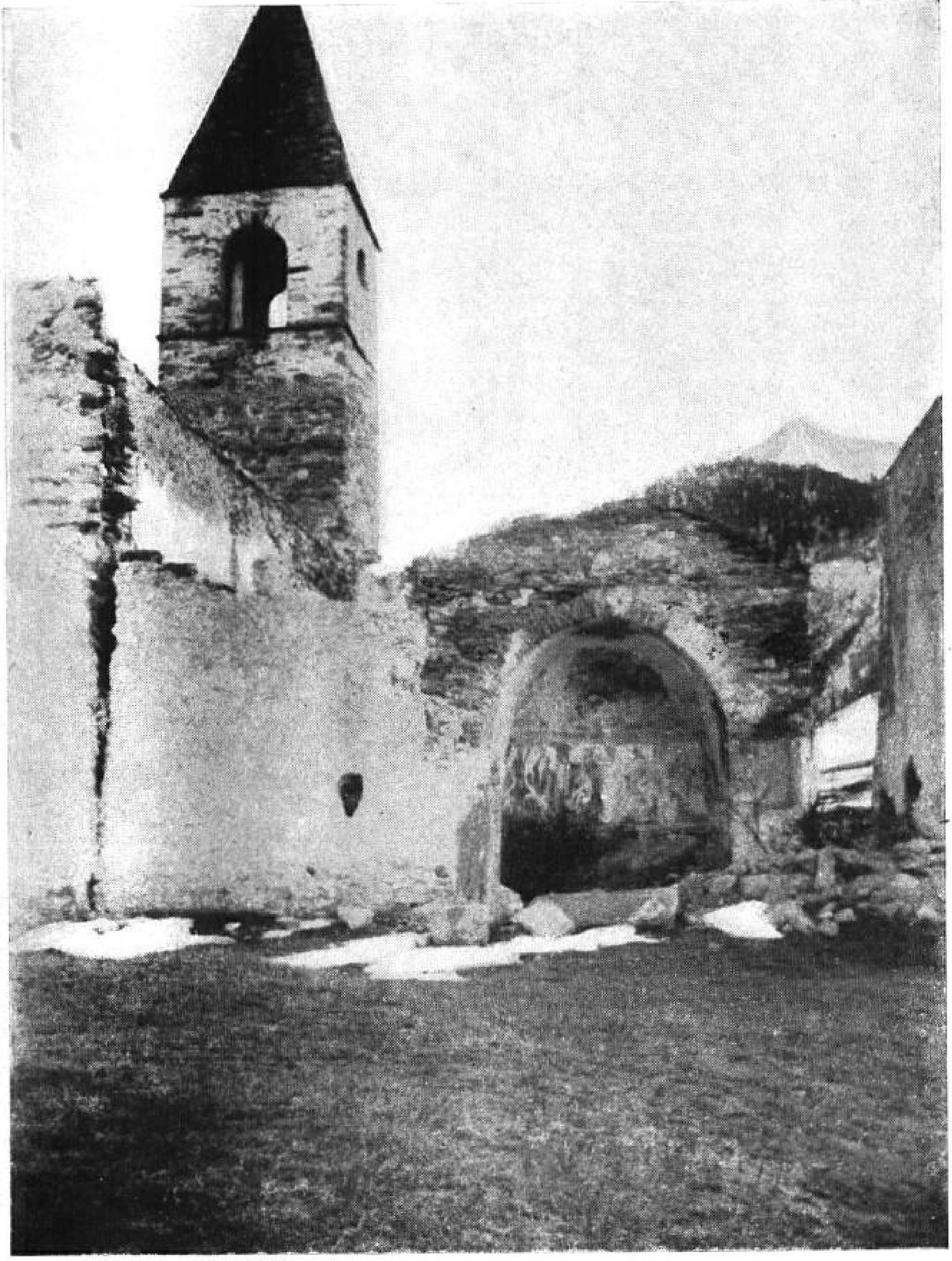
Or, il est manifeste que le clocher a été construit en une seule fois. Il n'a pas été surélevé ainsi que le pense M. Paulet. La ligne horizontale dont il fait mention est, au contraire, caractéristique des vieux clochers de la région. La fenêtre que M. Paulet fait figurer dans sa reconstitution n'existe pas et n'a pu exister, le blocage d'une fenêtre étant toujours apparent. Il n'y avait pas d'escalier à proprement parler ; l'on montait aux combles par des échelles donnant accès à une série de demi-plateformes superposées et alternant de côté.

Quant au toit du clocher, que M. Paulet reconstitue en « comble presqu'horizontal », c'est là une impossibilité à cette altitude. Il n'aurait pu résister au poids des neiges du premier mauvais hiver venu.

Ce clocher n'existait pas dans la construction primitive, mais il se peut qu'il ait remplacé un autre détruit par vétusté ou par le feu. Il est hors œuvre et a été appliqué au vieux Sanctuaire à une date relativement récente. Sa construction est attribuée par Truchet (loc. cit.) au XVIIIe siècle. Cette date est trop tardive. Les documents, tel par exemple le procès-verbal de la visite pastorale en 1700, nous disent (p. 9) « le clocher est en bon état ; il y a deux cloches dont l'une est cassée ». — L'on ne trouve aucune mention ultérieure de construction ou même de réparation (d'ailleurs, il était « en bon état » en 1700), ce qui serait surprenant s'il avait été reconstruit

---

été le principal artisan de ces travaux. Intelligent, bon observateur, méticuleux et persévérant, il a compris quelle était la nature délicate de ces travaux et il a su éviter l'écueil de vouloir faire du « neuf » ou du « joli ». Qu'il trouve ici l'expression de nos vives félicitations et de nos remerciements.



*Etat de l'église vers* 1910 *d'après un cliché brisé, d'origine inconnue, appartenant à M. de Lavis-Trafford*

ou même réparé après cette date. D'ailleurs, l'appareil est antérieur au XVIII^e^ siècle et bien postérieur à celui des murs de l'Eglise. Mon impression est qu'il date de la fin du XVI^e^ ou du début du XVII^e^ siècle, c'est-à-dire que sa construction est contemporaine avec la décoration à fresques de l'abside.

Nous savons que des artistes italiens (travelling guilds, corporations itinérantes) traversaient la Maurienne fréquemment vers cette époque, pour se rendre à Paris et en Angleterre, et que pour subvenir à leurs frais de voyage, ils travaillaient en route plus particulièrement à la construction des clochers et à la décoration des églises. Il se peut donc très bien que les mêmes artistes ou tout au moins le même groupe d'artistes, aient été responsables et de la construction du clocher et de la décoration à fresques.

*
* *

Des poutres énormes, prises dans la masse des murs, formaient architraves. Au cours des années, le clocher a servi d'abri à des insouciants qui y ont allumé des feux. Ces poutres ont été ainsi carbonisées et affaiblies au point de ne plus pouvoir soutenir la super-structure. De ce fait, et de celui de la dégradation par les intempéries, des parties basses des murs, le clocher était sur le point de se coucher ; aussi, au cours de l'été 1932, ma femme et moi avons-nous fait exécuter les travaux nécessaires à sa conservation. Les poutres ont été renouvelées, les murs ont été sous-murés et consolidés. Enfin, le tout a été protégé par une porte.

*
* *

## Le "Diaconicum"

Le plan et la vue perspective de la façade nord, présentés par M. Paulet, comportent une dépendance du Sanctuaire qu'il dénomme « Diaconicum ». Les dimensions en sont importantes : 16 mètres sur 5 m. 40. Or.

il aurait suffi à M. Paulet de s'informer auprès d'un montagnard, connaissant Extravache de longue date, pour tout au moins se méfier.

Les murs du soi-disant « Diaconicum » ne sont autres que les murs de soutient d'une part et de séparation du cimetière (qui se trouvait à l'est de l'abside) d'autre part, du jardin de la Cure !

S'il y avait eu une construction de l'ampleur du « Diaconicum », qui s'était effondré, au lieu de fouler un gazon, nous nous trouverions en présence d'un clapier, tel celui de l'Eglise ou de la Cure.

Au surplus, même si pareil effondrement eut eu lieu à une époque reculée, un rapide sondage aurait indiqué à M. Paulet que la terre est ici non seulement vierge de pierres, mais profonde et de meilleure qualité que celle dans le voisinage.

Enfin la mappe de 1730 le lui aurait confirmé, sans l'ombre d'un doute, car l'emplacement du « Diaconicum » y figure sous la parcelle n° 3.711 que la Matrice (numéros suivis) qualifie de « Jardin ».

*
* *

## La " Crypte "

M. Paulet dit à la page 7 : « Sous la pièce désignée « par le terme « Thesaurus » se trouve l'entrée de la « crypte ; l'ouverture, strictement semblable à celle qui « sépare l'hémicycle du vestiarium et donnée en hors « texte, fig. 3, est malheureusement obstrué par le rem- « blai jusqu'à hauteur de l'arcature. Il y a lieu de le « regretter d'autant plus que la crypte est un élément « d'appréciation très importante dans l'architecture pri- « mitive.

« Des fouilles à ce sujet pourraient être assez facile- « lement entreprises et ménageraient probablement de « très intéressants résultats. »

En effet, il est à craindre que ces fouilles ne feraient que confirmer que cette prétendue « crypte » n'était autre chose que la cave des prieurs ! On y avait accès



*La toiture du chœur réparée en* 1933

**Photo M. A. de L.-T.**

par la cure même, accès encore parfaitement visible. L'ouverture extérieure n'est que l'effondrement de la partie sud dé la voûte de la cave. M. Pérouse avait parfaitement reconnu (p. 29) qu'il s'agissait d'une cave.

*
* *

## Le "Gazophylacium"

La dépendance dénommée « Gazophylacium », par M. Paulet, n'existait pas. Cet emplacement faisait partie du jardin. Le mur sud de la cure ne se prolongeait pas par le mur d'un « Gazophylacium » et d'un « Diaconicum », ainsi que le figure le plan de M. Paulet. L'angle sud-est de la pièce intitulée « Thesaurus » est manifestement un coin en retour et extérieur. Cette constatation sur le terrain est d'ailleurs parfaitement confirmée par le plan de la mappe de 1730.

*
* *

## Appréciation générale de la reconstitution du Sanctuaire par M. Paulet

M. Paulet nous informe (p. 8) qu'il s'est efforcé « de « tracer d'une manière perspective la vue du Sanctuaire « tel que celui-ci devait apparaître à l'origine », et nous dit plus loin (p. 8) : « A considérer le plan, élément de « certitude et les élévations, qui procèdent de l'hypo- « thèse, on ne peut manquer d'être frappé des analo- « gies observées entre ces documents et les édifices sui- « vants se rattachant aux origines mêmes de l'art ro- « man. »

Ainsi qu'il a été dit, au début de cette étude, toute tentative de reconstitution doit se borner à rétablir, dans la mesure du possible, l'édifice d'après les ruines que nous voyons. Tenter autre chose ; spéculer sur ce que des fondations, que nous ne connaissons pas, pouvaient bien soutenir à une date antérieure à celle de la construction de l'édifice qui est parvenu jusqu'à nous, c'est quitter le domaine de l'archéologie pour entrer dans celui de la fantaisie.

Une robuste tradition veut que Saint Pierre soit la plus ancienne église de Savoie. Cela n'est pas impossible, cela est même très possible, mais nous ne sommes pas encore en mesure de le prouver. Il se peut qu'il existat ici une « capella » carolingienne, comme il se peut qu'il y ait eu un temple romain ou autre, mais jusqu'à nouvel informé nous n'avons pas plus le droit de reconstituer les ruines comme « capella » que comme temple.

Il se pourrait parfaitement aussi — et c'est là une possibilité que je signale tout particulièrement à la considération de mes collègues — que l'origine de S. Pierre d'Extravache soit dûe à l'activité des moines de l'abbaye de la Novalaise au pied du Mont Cenis (côté d'Italie).

En effet, Rochex (1), dans son histoire de l'abbaye, nous informe que : « Ces centurions (moines) campoient « leurs centuries (groupe de moines) aux environs de « l'abbaye un peu éloignées d'icelle, y bâtissoient autant « de cellules qu'il y avoient de réligieux et au milieu « desquelles ils y bâtissoient un oratoire » et plus loin il nous dit que les « Religieux les plus anciens et les plus parfaits des autres » écoulaient leur vie monastique « dans leurs cellules érigées dans les déserts et forêts de cette région ».

Or, comme le chemin, à cette époque de l'antiquité, passait par ce que nous appelons aujourd'hui le Col du Petit-Mont-Cenis et par le plateau d'Extravache, il serait tout naturel que S. Pierre d'Extravache, ou rappelons-nous « de Stratane », ait débuté comme un de ces ensembles de « cellules... au milieu desquelles (les religieux les plus anciens) bâtissoient un oratoire ». Et cela serait d'autant plus probable que l'un des premiers sites où ils auraient campé une de ces filiales serait précisément sur le chemin, au pied et au-delà du Col.

*
* *

Quand M. Paulet affirme : « A considérer le plan, élément de certitude » ; nous ne pourrions admettre cette certitude — le plan fut-il même exact — qu'en

(1) Rochex (Jean-Louys) : *La Gloire de l'Abbaye et Vallée de la Novalèse située au bas du Montcinis du côté d'Italie.* Chambéry, 1670, p. 15.

rapport avec les ruines actuelles. Le plan ne prouve rien quant à la date des diverses constructions ni au sujet de leur nature. Nous avons vu d'ailleurs, en considérant le « Diaconicum » et les autres dépendances, à quelles fâcheuses méprises l'on s'expose en considérant le plan comme « élément de certitude » sans autres garanties telle que des sondages, fouilles ou recherches documentaires.

Le plan de M. Paulet pêche au surplus en de nombreux endroits. La fenêtre de l'abside n'y figure pas ; les ressauts du mur nord non plus ; ce mur y est percé de trois fenêtres au lieu de deux ; le clocher y fait corps avec l'édifice, ainsi que le mur sud avec le mur est : l'angle sud-est du « Thesaurus » formait un coin extérieur ; la porte du « Secretarium », dont l'épaule nord de l'arcature est encore visible, n'y est pas à sa place et ainsi de suite.

*
* *

En ce qui concerne les élévations de M. Paulet « qui procèdent de l'hypothèse », c'est un axiome que toute hypothèse, pour avoir quelque valeur, doit procéder d'un fondement de faits bien établis. Or, nous avons vu au cours de cette étude, combien d'éléments certains n'ont pas été observés, recherchés ou retenus par M. Paulet ; éléments cependant qui nous permettent de reconstituer les élévations du Sanctuaire tel qu'il était, au lieu de céder la place à des hypothèses sans fondement. Ainsi, et à titre d'exemple, son élévation de la façade nord nous montre un appareil régulier, en réalité il est grossier, irrégulier ; deux assises en épis figurent à la base, nous avons vu que cette disposition parsème les murs ; les nervures ou ressauts du mur n'y sont pas figurés ; au lieu des deux fenêtres, M. Paulet perce le mur de trois fenêtres ; ces fenêtres au lieu de représenter les hautes meurtrières, figurent en forme imaginaire ; le toit est figuré en appareil régulier, telles des ardoises, au lieu des grosses lauzes irrégulières qui le couvraient ; l'élévation ne comporte pas d'auvent ; nous avons vu ce qu'il en est du clocher, ainsi que de ces dépendances imaginaires que M. Paulet dénomme « Diaconicum » et « Gazophylacium ».

Il est d'importance fondamentale en archéologie, comme en toute autre science, de commencer par posséder les connaissances fondamentales et indispensables du sujet par un long travail d'études avant de s'aventurer. L'on ne devient pas archéologue par génération spontanée. Ensuite est-il nécessaire d'accumuler autant de faits que possible par l'observation et de patientes recherches. Partant de cette base solide la sagacité de l'observateur peut alors tenter, par la méthode scientifique, la solution d'une énigme. Enfin, toute tentative de reconstitution d'un édifice ruiné doit, en premier lieu, s'inspirer des nécessités, des matériaux et des usages locaux.

Les études comparatives ont une grande valeur, et il est sans doute intéressant de comparer le Sanctuaire de Saint-Pierre-d'Extravache à d'autres en Poitou, en Normandie, dans l'Orléanais, voire même en Syrie ; mais le fait reste inexorable que Saint-Pierre se trouve en Savoie et en haute montagne, et que son architecture est nécessairement fonction de ces particularités. Un toit, en haute montagne, ne peut être reconstitué en y appliquant les principes qui ont présidé à la construction d'un toit dans l'Orléanais ou en Syrie.

Pour ce qui est de la supposition, toute gratuite, que Charlemagne « chargea S. Landry d'édifier une chapelle à l'emplacement... d'Estravache » (p. 11), ainsi que des conversations imaginaires entre Charles-le-Chauve et « l'abbé du petit moûtier » (p. 14), etc., etc., évidemment tout est permis à la fantaisie, mais il ne peut être permis à l'archéologue d'en discuter.

*
* *

Enfin, et avec le souci de la vérité pour les générations futures, il est opportun, avant de procéder à l'étude de la toponymie, de corriger certaines erreurs qui se perpétuent à travers les écrits.

Ainsi Douglas W. Freshfield, au cours d'un article sur la marche d'Annibal (1), croyant pouvoir et devoir faire confiance à des travaux antérieurs, mentionne St-Pierre-d'Extravache comme étant « dans la forêt », et ajoute au

---

(1) *Alpine Journal*, vol. XI, n° 81, août 1883, p. 294

sujet du nom « une corruption, sur l'autorité du Curé de Bramans, de Extra-viam ». Une note renvoie le lecteur à « L'Itinéraire Descriptif, Historique et Archéologique de la Maurienne et de la Tarentaise » par Henri Ferrand (1879).

En effet, Ferrand, aux pages 31 et 32 de ce travail, nous dit « nous n'avons malheureusement pas le temps... d'aller visiter les ruines de la curieuse église de Saint-Pierre-d'Extravache. Mais la complaisance de M. le Curé de Bramans vient combler cette lacune, et voici les détails qu'il nous donne :

« Cette église, située dans la forêt »... « Son nom bizarre vient du latin Extra-viam »... « Aujourd'hui, l'église, ruinée pendant les guerres de la Révolution »... « Le clocher tombe ».

Or, en supposant que ces documents fussent les seuls qui arrivassent à des générations lointaines, que d'erreurs seraient perpétuées.

En effet, l'église n'est pas « dans la forêt », mais, au contraire, s'élève sur un magnifique plateau de pâturages largement ouvert. Point capital, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, en étudiant la curieuse toponymie d'Extravache .

L'église ne fut pas ruinée pendant la Révolution. La dernière messe y fut dite en 1803 et la dernière mention du « Codex Baptisatorum » est celle de Jean Michel Valloire, le 17 juin 1803. Elle est signée H. Vallory, Prior Parochus. Le dit dernier prieur mourut à Bramans, mais fut enterré à Extravache en 1807. L'abbé Truchet nous renseigne au sujet de la cause de destruction (1). Ce fut un sinistre. Il consigne : « L'Eglise a été détruite par le feu. On voit sur tout le pourtour des murs, des morceaux brûlés des bois qui supportaient le lambris ; et, au pied, des pierres calcinées par l'incendie du plancher et des bois de la toiture » (2).

---

(1) *Récits Mauriennais*, p. 266.

(2) Il est à remarquer que ce sinistre, au cours des premières années du XIX^e^ siècle, détruisit d'une part et épargna d'autre part précisément les mêmes murs dont nous avons étudié les différentes époques de construction. C'est là un fait notable à l'appui de la supposition, que nous avons avancée plus haut, qu'un incendie détruisit le Sanctuaire au cours du XII^e^ siècle.

Enfin, le curé de Bramans affirmait en 1879 : « le clocher tombe ». L'abbé Truchet, quelques années plus tard, écrit (loc. cit.) : « Le clocher seul est debout ». C'est là un genre de contradiction que « Punch », le journal humoristique de Londres, intitulerait « Another headache for the historian » (Encore une migraine — ou casse-tête — pour l'historien). Nous avons vu plus haut qu'aujourd'hui, donc un bon demi-siècle après les affirmations du curé de Bramans d'alors, le clocher est toujours debout.

Ce brave ecclésiastique, tout en étant curé de Bramans, n'était évidemment jamais même monté jusqu'à l'église. Ferrand non plus ; mais les erreurs provenant de leur ignorance et de l'insouciance de leur responsabilité et de la vérité, se perpétuent.

Nous allons voir qu'il en est de même pour la prétendue étymologie « Extra-viam ».

## Etymologie du mot "Extravache"

L'étude de l'origine du mot Extravache est d'un grand intérêt. C'est un exemple frappant des possibilités surprenantes qu'offre pareille recherche, ainsi que de l'ingénuité et de l'imagination des chercheurs, et des dangers auxquels ils s'exposent.

L'abbé Ducis écrivait en 1871 « Le nom d'Extravache semble même appartenir aussi aux dialectes gaulois, estra vach, route étroite. Ce serait bien alors l'œuvre des Médulles » (1) .

On a pensé aussi que le mot dérivait de « strata via », route pavée (2). Ainsi que nous le verrons, ces deux hypothèses sont erronées.

Considérons maintenant la fameuse dérivation « extra-viam », en dehors de la route, dérivation de pure invention ignorante et dont le chanoine Gros, au cours d'une de nos nombreuses et charmantes conversations archéologiques ,a fait bonne justice en s'écriant « rien ne pou-

---

(1) *Questions Archéologiques et Historiques sur les Alpes de Savoie entre le Lac Léman et le Mont Genèvre.* Annecy, 1871, p. 162.

(2) *Tr. Soc., Hist. et Arch. de Maurienne.* T. 4, S. 2, p. 240. Voir aussi les notes ci-avant de M. Paulet et du Marquis de Bissy dans le présent ouvrage.

vait être plus — in via ». Cette étymologie vaut celle du brave montagnard à qui je demandais un jour quelle était, selon lui, l'origine de ce nom bizarre et qui me répondit avec assurance et sans hésitation : « L'église fut fondée avec trois vaches : d'où St-Pierre-des-trois-vaches ».

Quelle est donc l'origine de cette soi-disant étymologie « extra viam » qui, née de l'autorité d'un curé de Bramans, se perpétue à travers les guides multicolores et qu'affirment sans ambages les pseudo-archéologues ? J'ai eu la curiosité d'en poursuivre la filiation, et voici ce que j'ai trouvé.

Le dépouillement des Archives depuis les documents les plus anciens jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle, donne toujours la même leçon, c'est-à-dire une variante de Extravache (1). Jamais l'on ne trouve la terminaison s'écartant du son de « vach », « vaque », « vack ».

Tous les prieurs jusqu'à Bouvier, Coche, Jorcin et enfin Riond écrivent « Extravachia » jusqu'en 1749.

Tout-à-coup ce dernier, le prieur Riond, se met à écrire, en 1758, Extraviam. Il persiste dans cette voie et le nouveau registre paroissial de l'époque se trouve baptisé « Codex Baptisatorum in Ecclesia Sti. Petri Extraviam ab anno 1763 .»

Enfin, Riond est suivi par H. Vallory, dernier prieur, qui, encore en 1787, écrivit Extraviam ». Le curé, donc, qui informa si lucidement Ferrand, en 1871, ne fit que suivre l'ornière. Les guides et pseudo-archéologues n'ont fait qu'emboîter le pas.

Riond fit de l'étymologie aussi facile que fantastique, inspiré sans doute du fait que le chemin du Petit-Mont-Cenis ne passait déjà plus à cette époque par Saint-Pierre, mais par les ravines ; le tracé en était à peu près tel que nous le connaissons aujourd'hui, ainsi qu'en fait foi la mappe de 1730 (2).

---

(1) A titre d'exemple : Extravachia, Extravach, Extravacia, Estravachia, et une fois au XIV[e] siècle (voir VERNIER : *Dictionnaire Topographique du Département de la Savoie*) : Entravachia.

(2) En montant de Bramans au Planay par la route actuelle l'on arrive à mi-hauteur et sur la gauche, à des chalets dénommés « Chalets du Coin-d'en-Bas ». Ici, la

*
* *

Quelle est donc l'origine de ce mot : « Extravache » ? Je rénds à César ce qui est à César. La paternité de l'explication revient à l'éminent érudit M. le chanoine A. Gros, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne, qui a bien voulu m'en faire part verbalement.

---

route forme une large boucle suivie par une contre-boucle.

A 40 mètres en aval du coin sud du premier de ces chalets l'ancien chemin formait un angle droit. A ce point se trouvait une chapelle dédiée à S. Claude. Elle fut détruite par les travaux de la route actuelle.

A partir de S. Claude l'ancien chemin montait directement « en pente rude » ; son axe traverse donc diamétralement la boucle de la route actuelle pour aller rejoindre toujours en ligne droite, la contre-boucle à sa partie supérieure. Un amas de pierres dans les prés en indique encore le tracé. L'ancien chemin et la route actuelle se superposent alors jusqu'au chalets dits « du Coin-d'en-Haut ». A quelques mètres en amont de ces chalets l'ancien chemin se dissocie complètement de la route actuelle. Il s'engageait sur la gauche dans la forêt, tendait directement vers le ruisseau qui descend des Combes (chalets en contre-bas d'Extravache) au mas de Les Seraines et remontait le long de ce ruisseau directement jusqu'aux Combes, traversant à angle droit la route actuelle à l'oratoire de S. Anne.

Arrivé aux Combes il formait un retour à gauche et, tendant vers S. Pierre, montait sur le plateau. Devant S. Pierre il faisait une boucle à droite et s'acheminant à travers prés, descendait, par une large courbe, au Cernay, où il rejoint la route actuelle au point où s'amorcera, cette année (1933), la nouvelle route conduisant au Planais.

A partir du Cernay, l'ancien chemin arrivait à La Villette par un tracé sur la gauche, et donc en contre-bas, de la route actuelle.

A une époque plus reculée, l'ancienne voie ne descendait pas au Cernay mais, à partir du Sanctuaire, se prolongeait plus ou moins en ligne directe à travers prés pour descendre directement à La Villette.

J'ai lieu de croire que dans la haute antiquité la voie, à partir des Combes, ne montait pas à l'emplacement de

Le chanoine Gros fait dériver « vache » du vieux français « vaque » et du bas latin « vacuus » ou « vachia », terre inculte, inoccupée, vide, vacante (1). Extra vachiam ou Extravaque voulant dire « en dehors de » ou « plus loin que » (dans le sens : « de l'autre côté de ») « outre » la « vache » ou « vaque ».

Le chanoine Gros, dont nous reconnaissons tous la haute autorité en matière de linguistique savoyarde, se base sur des considérations étymologiques et topographiques. En effet, pour arriver de Bramans à Saint-Pierre, il faut s'élever à travers la grande forêt, région vide de culture et d'habitation, dangereuse et infestée, jusqu'à une époque récente, d'animaux sauvages.

Je me rallie entièrement aux considérations de linguistique qui ont conduit le chanoine Gros à l'étymologie du mot. Et j'y souscris avec d'autant plus de décision que je puis apporter d'autres données importantes et d'origine toute différente à l'appui de sa façon de voir. Ces données inédites portent un coup mortel à la prétendue dérivation « Extra viam », en même temps qu'elles complètent d'une façon aussi éclatante qu'inattendue les recherches académiques de notre savant collègue.

---

S. Pierre, ni ne passait à La Villette, mais tendait directement vers la forêt dans laquelle elle s'engageait au pied du Rocher de Colombière.

L'étude des anciennes cartes et d'autres considérations me conduisent à penser que le tracé général du tronçon de la route actuelle partant de S. Anne, passant à N.-D. de Délivrance, puis par les ravines et aboutissant au Cernay, date de la seconde moitié du XVII^e^ ou des premières années du XVIII^e^ siècle.

(1) Les variantes du vieux français « vache » sont très nombreuses : vacque, vague, vake, vaghe, vage, wague, waque, waquet, vauque, wauge (voir : GODEFROY : *Dict. de l'ancienne langue française*). Aussi e.g. : « Si nous trouvons dedans les termes de lad. liberté quelque terre vacque ydoine a construire quelque maison » (A. D. 1266. Franchise d'Orgelet, Droz, t. XXVI. Bibl. Besançon).

Pour le bas latin voir « Lexicon manuale ad scritores mediae et infime latinitatis etc., », par W. H. Maigne d'Arnis, e. g. Vacuus... incultus ut vacans... olim, vages (A. D. 1274). Voir aussi du Cange « Glossarium mediae et infime latinitatis », e. g. « Hostel wide et vacque ».

*
* *

Si nous étudions systématiquement les cartes antérieures au XIX[e] siècle (1), nous trouvons que Saint-Pierre-d'Extravache y figure certainement à partir de 1663. Nous constatons de nombreuses variantes de l'orthographe, mais aussi nous y constatons un autre nom et celui-là tout différent : « St Pierre de Stratane » (2). Or, que veut dire « de Stratane » sinon « de la Strata », « de la voie », « du chemin » ? Et effectivement toutes ces cartes tracent le chemin et Saint-Pierre y figurent en pleine route.

Comment donc alors peut-on prétendre que l'église soit à la fois « de Stratane » et « Extraviam » ? C'est-à-dire « sur le chemin » et « en dehors du chemin » ? La dénomination de Saint-Pierre « de Stratane » porte donc le coup de grâce à la facile étymologie « extra viam » de l'ancien prieur Riond, archéologue dilettante.

Mais il y a plus. Toutes les cartes qui portent « St. Pierre de Stratane » y mentionnent une agglomération sur la voie, et un peu en aval de l'église, agglomération dénommée précisément « Outrevache ». Ce sont les chalets, aujourd'hui dénommés « Les Combes », en contre-bas de l'église et en amont de S. Anne. C'est le point où en montant de Bramans, l'on sort de la forêt, où l'on est précisément outre la « vache » ou « vaque », — « extra vachiam ». C'est le point où l'on quitte la région inculte, sauvage et déserte pour arriver sur le merveilleux belvédère qu'est le plantureux plateau d'Extravache.

J'attirerai l'attention précisément sur la même idée

---

(1) Au cours de dix années de recherches, j'ai dépouillé les fonds cartographiques, concernant la Savoie et plus particulièrement la Haute-Maurienne, de nombreuses bibliothèques. Entre autres, ceux de la Bibl. Nationale, Paris ; des Soc. de Géographie de Paris et de Londres, du Musée Britannique, des bibliothèques des Universités d'Oxford et de Cambridge, des archives de Chambéry et de Turin, etc., etc... Toutes les cartes vues et étudiées ont été soigneusement cataloguées.

(2) Par exemple : Sanson (1663), L'Isle (1707), Beaurain (1743), Le Rouge (1744), Homann (1749), Robert (1750), Vaugondy (1751), Santini (1778), etc...

exprimée en maints autres endroits par un terme plus moderne. Ainsi dans le Massif de la Grande Chartreuse, en quittant Saint-Laurent-du-Pont, on traverse les gorges et la magnifique forêt, région sauvage dénommée justement le « désert », avant d'aboutir au plateau ouvert de Saint-Pierre-de-Chartreuse.

*
* *

Enfin et pour compléter cette étude de toponymie, je consignerai ici d'autres considérations d'un vif intérêt.

En suivant la route actuelle du Petit--Mont-Cenis, et après avoir dépassé l'oratoire de Sainte-Anne, où bifurque aujourd'hui l'ancienne route conduisant à Saint-Pierre, l'on arrive en quelques minutes à la « Chapelle de Délivrance », située au commencement des ravines et au pied du plateau d'Extravache.

Cette chapelle, d'architecture néo-gothique, a été érigée en 1856 sur l'emplacement d'une ancienne chapelle dédiée à Saint François de Sales. La matrice et la mappe du cadastre de 1730 en font mention (1).

La chapelle de Saint-François, ainsi que tout le terrain jusqu'au bas-fond, figurent à la matrice (« numéros suivis ») du cadastre de 1730, sous les numéros de 3.508 à 3.530, et toutes « en pente rude », comme faisant partie du « Mas de Les Seraines ». D'autre part, la chapelle

---

Les anciennes cartes étaient constituées, dans une très grande mesure, d'après les relations de voyage et les livres de route. Des considérations — qu'ils serait trop long de développer ici — m'ont conduit à penser que ces anciennes cartes portant le nom de S. Pierre de Stratane furent constituées sur les données d'une relation de voyage ou d'un routier de la fin du XVI^e^ ou du début du XVII^e^ siècle. Malgré des recherches assidues, je n'ai pas encore eu la bonne fortune de retrouver ce document ; aussi serai-je particulièrement reconnaissant si quelque érudit chercheur, plus fortuné que moi, voulait bien m'en communiquer la référence.

(1) Parcelle n° 3516 : « La chapelle de Saint François au dt. mas prétendue exempte en pente rude ».

de Saint-François est dénommée dans la Tabelle de l'époque, au n° 8, « Chapelle de Saint François deschairaines ».

Quelle est la signification de « Les Seraines », « Les cheraines », « descheraines », « des cheraines » ? C'est le même mot que « eschar », « schara », « scara » « scarena », « scarene », « escarene » (lat. : eschara ; fr. : Escarre ; angl. : scar).

En bas latin « schara », « scara » (voir du Cange) signifiait un lieu couvert de buissons épais, d'arbrisseaux, un bosquet (vigultorum silva). Le sens était, plus spécialement en Savoie — Sapaudia, pays de forêts — celui d'un endroit où la végétation basse formait comme une clairière naturelle, et par conséquent inculte, dans la forêt — « scara in silva » — ou sur la lisière. Ainsi : « obtuli curtini cum foresto adjacenti et jure nemoris vicini, quod vulgariter scara vocatur » (1) ou bien encore : « In nemore vocato l'ayssart » (2). De là, la signification s'étendit à celle de clairière faite par la main de l'homme et, par conséquent, défrichée et cultivée. Godefroy qui nous en donne les variantes suivantes : eschar, essar, escart, escars, eschars, exart, assart, asart, eyssart, ayssart ; nous en indique aussi la signification, soit : « lieu défriché, fond cultivé provenant d'un récent défrichement ». Il ajoute : « Centre de la France, essart, terrain défriché ; se dit surtout de brandes, de bois, ou de pâturages défrichés. District de Valenciennes, essart, défrichement, mise en culture. Vosges, essart, lieu rempli de broussailles, terre nouvellement défrichée. Suisse romande, Fribourg, esserts, biens communaux, morceaux de terre appartenant à une commune qui en donne l'usufruit aux bourgeois ».

En Savoie, j'ai rencontré les deux sens dans le langage courant, celui de « terre remplie de broussailles » et celui de « terre nouvellement défrichée et cultivée ». Ce

---

(1) Ex. Charta Otton. Comit. Ravesberg. ann. 1166. Inter Probat. tom. 2 Annal. Praemonst. Col. 698.

(2) Ann. 1287, vente du bois de Rocheroy, Arch. Côte-d'Or B.

dernier est évidemment celui du « Mas de Les Seraines » ou « deschairaines » (1).

La Chapelle de Saint-François « deschairaines » signifie donc « des lieux défrichés », des terrains mis en valeur au milieu d'un lieu inculte, et, ainsi que nous l'avons vu plus haut, cela plutôt dans le sens de clairière, de « nemus », dans les bois. Cela est d'ailleurs parfaitement conforme aux faits.

Dans la localité qui nous intéresse, cette dénomination vient confirmer le sens de « vache » ou « vaque » pour le lieu en général aux dépens duquel le terrain a été rendu cultivable. Le mas « descheraines » ou « des serainnes » fut créé aux dépens de la vaque.

Cette signification se trouve confirmée par ailleurs d'une façon aussi inattendue que charmante. En effet, une légende locale veut que la Chapelle de Délivrance ait été construite à l'endroit où l'on sortait d'affronter un danger dont on était dès lors délivré.

En somme, « Extravache », « Outrevache » et « N.-D.-de-Délivrance » traduisent, de trois façons différentes, une seule et même idée, soit : la fin de la traversée d'une région sauvage et dangereuse.

N.-D.-de-Délivrance exprime sur la route moderne ce que Extravache exprimait sur le chemin de l'antiquité.

A l'origine, le danger résidait dans la traversée même de la « vaque », cette région forestière, inculte et infestée d'animaux sauvages — « ours, chamois, loups et autres bestes ravissantes et furieuses » (2).

Avec le passage des siècles, et les améliorations des voies de communications et des armes, le danger inhérent à la forêt et à sa faune, ainsi que le vrai sens du mot vaque furent oubliées ; mais l'idée persista. Aussi le danger fut-il attribué à un seul animal, un bouc sau-

---

(1) Il est intéressant d'attirer l'attention sur l'existence de « Les Déserts », sur l'un des versants du Col de Plainpalais, et de « Lescheraines », sur l'autre.

(2) Mgr Alexis BILLIET : *Chartes du Diocèse de Maurienne*, doc. 144. Juillet 1557. Permission de chasser le dimanche accordée par Henri II aux habitants de Saint-Julien,

vage. Ce bouc n'était pas anonyme. Il avait un nom. Et quel était donc ce nom ? Précisément « vaquet » ou « waquet ».

Récemment, M. Jorcin, curé de Bramans, jeune archéologue enthousiaste de l'histoire locale. — que je tiens tout particulièrement à remercier ici de sa grande amabilité en de nombreuses occasions — me montra un carnet qu'il avait trouvé parmi les archives de sa cure. Ce carnet, rédigé par un sien prédécesseur, énumère les nombreuses chapelles et oratoires de sa paroisse et en donne un historique sommaire. Quelles ne furent pas ma surprise et ma satisfaction d'y voir consignés et la légende et le nom du danger. Nous y lisons : « Chapelle de Délivrance, construite sur la route du Planay, par Rd. D. Huguet, curé de Bramans, en 1856, sur l'emplacement de l'oratoire de S. François — légende du « bouc » (waquet) dont on est délivré .»

# MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

# LA SOCIETE SAVOISIENNE

## D'HISTOIRE

## ET D'ARCHÉOLOGIE

TOME LXXI




CHAMBÉRY

*Au Musée savoisien — Boulevard du Théâtre*
*(Ancien Archevéché)*

1934

centre national de prêt

Per. 8012366

# SOCIÉTÉ SAVOISIENNE
## D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

---

### BUREAU POUR 1934

*Président* : M. le Marquis DE BISSY, président du Syndicat d'Initiative, ✻, au château de Bissy.

*Vice-Présidents* : Vicomte GREYFIÉ DE BELLECOMBE, ✻, villa Sainte-Marie, Jacob-Bellecombette.

M. GUILLERMIN Victor, ingénieur honoraire de la Compagnie P.-L.-M., La Madeleine, La Ravoire.

*Secrétaire général* : M. Henry CARLE, ancien officier d'infanterie, ✻, à Chambéry, 10, rue de la Métropole.

*Secrétaire-adjoint* : M. Jacques CAMPI, greffier de la Justice de Paix, 1, rue Denfert-Rochereau, Chambéry.

*Archiviste-Bibliothécaire* : M. Ad. PASCAL, ✪ I., instituteur honoraire, à Jacob-Bellecombette (Savoie).

*Trésorier* : M. Philibert FALCOZ, ✪ I., greffier du Tribunal de simple police, 7, rue Croix-d'Or, à Chambéry.

---

## Membres morts pour la France

*(Guerre de 1914-1918)*

MM.

BALMAIN Jacques, avocat, à Chambéry.
DUMAZ Paul-Edward, capitaine au 51e d'infanterie.
LÉVÊQUE Louis, professeur au Lycée de Chambéry.

---

## Membres d'honneur et Membres honoraires

Mme VUILLERME-RABUT, rue Ménabréa, Chambéry.
BORDEAUX Henry, de l'Académie Française, 1, boulevard Beau-Séjour, Paris (16e).
CHARLÉTY Sébastien, recteur de l'Académie de Paris.
COUTIL, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Les Andelys (Eure).
GROS Adolphe, chanoine, à Saint-Jean-de-Maurienne.
GUIMET, fondateur du Musée Guimet, à Paris.
MORET Alexandre, professeur à La Sorbonne, membre de l'Institut, 54, rue Vaneau, Paris.
ORESTIS (Colonel de), marquis de Castelnuovo, directeur de la Revue F. E. R. T., 26, via Romagna, Rome.
SCHAUDEL Louis, receveur principal des douanes, en retraite, à Nancy.
M. SÉRAND Joseph-Eloi, conservateur du Musée de Montrottier, Annecy (Haute-Savoie).
A. VAN GENNEP, homme de lettres, docteur ès-lettres, Lauréat de l'Institut, à Bourg-la-Reine (Seine), rue de la Rigole.
M. le Préfet de la Savoie.
M. le Premier Président de la Cour d'Appel, à Chambéry.
M. le Procureur général.
M. le Général Commandant la division et le secteur fortifié de Savoie, à Chambéry.
M. l'Inspecteur d'Académie, à Chambéry.
M. le Maire de la Ville de Chambéry.
M. le Maire de la Ville d'Aix-les-Bains.
S. Exc. l'Archevêque de Chambéry.
Le Révérendissime Abbé d'Hautecombe.
Le Révérendissime Abbé de Tamié.
Le Révérendissime PRIEUR des R. R. P. P. Dominicains (Saint-Alban).

---

# Membres effectifs

MM.

ALLEMMOZ Maurice, greffier chef du Trib. civil de Moûtiers.
ARMINJON Pierre, professeur de droit, Chambéry, 16, rue de Boigne.
AVEZOU Robert, archiviste de la Haute-Savoie, à Annecy.
AUBIÉ, directeur de l'Usine d'Aluminium, Champ-de-Mars, à Chambéry.
BACHELARD, avocat à la Cour d'Appel, rue Juiverie, à Chambéry.
BAILLY, notaire, rue Guillaume-Fichet, à Chambéry.
BELLEVILLE Ambroise, docteur en médecine, à Moûtiers.
BERGERET-JEANNET Louis (abbé), à Cléry, par Frontenex.
BERNARD (abbé), curé de Saint-Pierre-de-Soucy (Savoie).
BERNARD, archiviste du département de la Savoie, 8, rue Marcoz, Chambéry.
BERTHET, juge de paix, Houdain (Pas-de-Calais).
BERTIN (Arthur), architecte départemental honoraire, à Chambéry, Les Charmettes.
BEYNET, vice-président du Tribunal de Moûtiers.
BISSY (commandant de Lannoy de), château de Bissy.
BIVER André, archiviste du département de la Nièvre, Nevers.
BLANC Albert (le baron), docteur ès-sciences, professeur à l'Université de Rome, château du Chaney, à Chambéry.
BLANC Henri, chef de Bataillon breveté. Etat-Major de l'armée, Paris.
BLANC, inspecteur de l'Assistance publique, Chambéry.
BLANCHARD Marius, boulevard de la Colonne, Chambéry.
BLONDET, juge au Tribunal civil, à Chambéry.
BOLESLAS Edmond, juge à la Cour de justice de Genève.
BORDEAUX (le général), 134, rue Vallon, Thonon.
BORGEY, professeur, à Aix-les-Bains.
BOUVIER Paul, avocat à la Cour d'appel, 5, rue Salteur, à Chambéry.
BOYER-RESSÈS (le général), 28, av. Léon-Gambetta, Clichy.
BRANCAZ, ancien pharmacien, 38, rue de la Charité, Lyon.
BRUN Henri, rue Lamartine, à Chambéry (Imprimeries Réunies).
BUGNARD Jean, artiste peintre, 98, place Saint-Léger.

N. B. — Des erreurs ou des oublis ont pu se glisser dans l'énoncé des adresses et des situations des membres ci-dessus. Prière aux intéressés de vouloir bien les signaler au Secrétaire en vue des prochains numéros.

CAMPI Jacques, greffier de Justice de Paix, 2, rue Denfert-Rochereau, Chambéry.
CARLE Henry, ancien officier d'infanterie, 10, rue de la Métropole, à Chambéry.
CARLE Nicolas, professeur honoraire, chemin de Mérande.
CARRIER, avoué honoraire, 5, avenue de la Folatière, Chambéry.
CARTIER (abbé), Maison de retraite, Myans.
CARRON, directeur de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur, bd de Lémenc, Chambéry.
CASTELLA (de), château de Chitry, Vallières (Hte-Savoie).
CHAMBAZ, imprimeur, rue Lamartine, Chambéry.
CHAMBRE, banquier, rue Pillet-Will, Chambéry.
CHAMPION-BRITISH Edouard, 5, quai Malaquais, Paris.
CLANET Lucien, publiciste, La Madeleine, Barberaz (Savoie).
CLERC, docteur en médecine, Saint-Pierre-d'Albigny.
CLÉRET, docteur en médecine, 2, rue Croix-d'Or, Chambéry.
COLLONGE, juge d'instruction, rue Marcoz, Chambéry.
CONS Camille, pharmacien, 12, rue des Ecoles, Chambéry.
CONS, directeur d'école honoraire, rue Docteur-Geley, Annecy.
CORDON (comte de), à La Balme (Savoie).
COSTA DE BEAUREGARD (comte Olivier), château de Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).
COSTA DE BEAUREGARD (comte Léon), maire de La Ravoire.
COT Pierre, avocat, député de la Savoie, ministre de l'Air, boulevard de la Colonne, Chambéry.
COUDURIER Louis, 24, rue Rouget-de-l'Isle, à Colombes (Seine).
COUTAZ P., docteur, à Aix-les-Bains.
CURTET Albert, 39, rue Montcalm, Paris (18e).
DAILLE, contrôleur principal des Contributions Directes, boulevard de la Colonne, Chambéry.
DANCET fils (dr de l'Allobroge), 171, faubourg Montmélian.
DARDEL-LOUVATIÈRE, éditeur, rue de Boigne, Chambéry.
DAUDENARDE (H.-R.), directeur de l'Etablissement Thermal d'Aix-les-Bains.
DENARIÉ Camille, docteur, 13, rue des Portiques, Chambéry.
DESCOTES Adolphe, 30, rue Edouard-Delanglade, à Marseille.
DESFRANÇOIS, docteur en médecine, clos Savoiroux, Chambéry.
DUBOIS, archiviste du Canton de Vaud, Lausanne.
DUFAYARD Charles, docteur ès-lettres, conseiller général, à Serrières (Savoie).
DUFOURNET Antoine (abbé), 12, rue de Strasbourg, Paris (10e).
DUFOURNET Paul, architecte diplômé, 5, rue Belzunce, Paris (10e).

DULLIN Etienne, directeur d'Usine, 7, rue de la Promenade, Asnières (Seine).
DULLIN, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
DUPONT (abbé), curé de Cruet (Savoie).
DURAND-DRONCHAT Alexandre, avoué près le Tribunal civil, à Chambéry, boulevard de la Colonne.
EVROT, 49, boulevard Saint-Germain, Paris (5e).
FALCOZ Philibert, greffier, 7, rue Croix-d'Or, Chambéry.
FERRIER, instituteur en retraite, à La Villette, La Ravoire (Savoie).
FONCLARE (Georges de), banquier, à Chambéry.
FORESTIER, docteur en médecine, à Aix-les-Bains.
FOUDRAZ Marius, publiciste, place de l'Hôtel-de-Ville.
GAILLARD, docteur en médecine, conseiller général, à Aix-les-Bains.
GARIN Joseph (abbé), curé de St-Bernard, 11, rue Affre, Paris (18e).
GAVARD (abbé), président de l'Académie Salésienne, Monnetier-Mornex (Haute-Savoie).
GAY, chef de bataillon en retraite, 12, quai Nezin, Chambéry.
GIRAUD, médecin-commandant, 99e R. I., Lyon.
GIROD, docteur en médecine, à Chambéry.
GLORIEUX Albert, agrégé de l'Université, professeur honoraire au Lycée Condorcet, 5, rue de Calais, Paris (9e).
GOTTELAND Jean, directeur général de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Antiquités, à Rabat (Maroc).
GRANGE François, 62, place Saint-Léger, à Chambéry.
GREYFIÉ DE BELLECOMBE (vicomte), villa Sainte-Marie, par Chambéry.
GUILLERMIN Victor, ingénieur honoraire de la Cie P.-L.-M., La Madeleine, La Ravoire, près Chambéry.
HOLLANDE Edmond, docteur-chirurgien-dentiste, 3, rue Pierre-Haret, Paris (9e).
JACQUES André, artiste graveur, 7, rue Métropole, à Chambéry.
JANNON, archiviste adjoint, rue Vieille-Monnaie, Chambéry.
JORCIN Alfred, au Bocage, Chambéry.
JORCIN Jules, au Bocage, Chambéry.
JULLIARD, géomètre, 5, square de Leysse, Chambéry.
KESSLING (de), capitaine, rue Hôtel-de-Ville, Chambéry.
LATHOUD, docteur en médecine, 37, quai Gailleton, Lyon.
LAWIS-STRAFFORT (de), médecin-chef de l'hôpital Lawis, à Beaulieu (Alpes-Maritimes), et Le Planais (Savoie).
LELONG, docteur en médecine, à Aix-les-Bains.
LOMBARD, négociant, rue J.-P.-Veyrat, Chambéry.
LORIDON Gabriel (abbé), curé de Saint-Cassien.
LUGAN, capitaine au 13e chasseurs, quai Nezin, Chambéry.

MAGNIN Jean, inspecteur de l'Enregistrement, 21, rue Baudin, Paris (9e).
MALHERBE (de), lieutenant de vaisseau en retraite, Chambéry-le-Vieux.
MARESCHAL Amédée, avocat, place Saint-Léger, Chambéry.
MARTIN Paul (abbé), curé de Sonnaz (Savoie).
MATHIEU, pharmacien honoraire, Jacob-Bellecombette.
MAUGNY (comte de), château de Maugny, Perrignier (Hte-Savoie).
MÉNARD André, Hôtel d'Allinges, Chambéry.
MENTHON (le comte Henry de), député de la Haut-Saône.
MICHAUD-LAPEYRE (Mme), avenue du Comte-Vert, Chambéry.
MICHEL Amédée, à Thônes (Haute-Savoie).
MINORET, instituteur honoraire, Saint-Jean-de-Maurienne.
NOYER DE LESCHERAINES (général-baron du), La Motte-Servolex.
NOYER DE LESCHERAINES (baron Eugène du), au château de Minjoud, à Saint-Pierre-d'Albigny (Savoie).
ODRU Laurent, président de Chambre honoraire à la Cour d'appel de Chambéry.
ONCIEU DE LA BATIE (comte Amé d'), Bissy (Savoie). L'hiver à Nice, 17, place du Palais.
ONCIEU DE CHAFFARDON (marquis d'), château de Chaffardon, Saint-Jean-d'Arvey.
ORELLI, directeur de l'Asile de Bassens (Savoie).
PACHOUD-NICOUD (Mme), 13, place Monge, Chambéry.
PAILLERON (Mme, née Forest), Jacob-Bellecombette.
PASCAL, instituteur honoraire, Jacob-Bellecombette.
PATERNOSTRO (baron L.), Jacob-Bellecombette.
PAVY François, 9, rue Lucien-Murat, Paris (9e).
PÉROUSE André, greffier chef du Tribunal de Commerce, 16, rue Sainte-Hélène, Lyon.
PERRIER Anthelme, boulevard de la Colonne, Chambéry.
PERROUD (abbé), curé de Saint-Pierre de Maché, Chambéry.
PERROUD, instituteur honoraire, rue Marcoz, Chambéry.
PIAT, directeur de l'Agence de la Société Générale, Arcachon.
PICOLET d'HERMILLON, chef de bataillon en retraite, à Bissy (Savoie).
PIOT, docteur en médecine, 5, boulevard du Théâtre, Chambéry.
PIOT Louis, inspecteur principal en retraite de la Cie du Nord, à Aiguebelle.
POLLIER J., directeur honoraire des P. T. T., quai Nezin, Chambéry.
RACT, chef de bataillon, E. M. P. I., 234, faubourg Saint-Honoré, Paris.

REGOTTAZ François (abbé), chanoine honoraire, directeur des œuvres diocésaines, 5, rue Juiverie, Chambéry.
REVEL, commandant en retraite, Jacob-Bellecombette.
REY Achille, propriétaire, à Cannes.
RIOND Georges, publiciste, rue du Château, Chambéry.
RIPERT, professeur au Lycée, Chambéry.
ROUSSY DE SALES (comte François de), à Thorens-Sales (Haute-Savoie), et à Asnières, 9, avenue Président-Wilson.
ROUSSY DE SALES (de) Maurice, à Pampelone, par Maisse, (Ardèche.
SECRET, professeur au Collège de La Réole (Gironde).
SECRET (abbé), rue de Boigne, Chambéry.
SERRAZ (comte Othon de la), château de Voglans (Savoie).
SIMON, instituteur honoraire, 33, route de Bassens, Chambéry.
SONNAZ (comtesse de), château de Sonnaz.
TISSOT Jean, docteur en médecine, rue de la Banque, Chambéry.
TOGNET, docteur en médecine, rue J.-P.-Veyrat, Chambéry.
TOURNOUD, notaire, Aix-les-Bains.
TREDICINI DE SAINT-SEVERIN (marquise), 21, rue de Boigne, à Chambéry.
TRUCHET, docteur en médecine, place du Marché, à Chambéry.
USANNAZ-JORIS Marcel, avocat, à Tunis.
VERMALE François, juge au Tribunal, Valence.
VESCO (abbé), professeur à l'Externat, Chambéry.
VIARD Francisque, avoué, 34, rue de la Bourse, Lyon, maire des Echelles (Savoie).
VICHIER-GUERRE (général), Commandant de la Place de Toulon (Var).
VULLIEN, quai Charles-Ravet, à Chambéry.
VUILLERMET Louis, représentant, 17, boulevard de la Colonne, Chambéry.

## Membres correspondants

BOUVIER Bernard, ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure, professeur honoraire à l'Université de Genève.
CHAPUIZAT Edouard, président du Grand Conseil, Genève.
DOUBLET Georges, ancien membre de l'Ecole d'Athènes, villa « Brin de Rêve », avenue Stephen-Liégeard, Nice.
NIJHOFF Martinus, libraire, Lange Voorhout, 9, La Haye (Hollande).
REYMOND, archiviste d'Etat, Lausanne (Suisse).

# Sociétés correspondantes

| | |
|---|---|
| *Agen* | Société cent. d'agr., sciences et arts. |
| *Aix (B.-du-Rhône)* | Académie des Sciences. |
| — | Bibliothèque de l'Université d'Aix. |
| *Alexandrie (Piémont)* | Société d'histoire, art et archéologie. |
| *Amiens* | Société des Antiquaires de Picardie. |
| *Annecy* | Académie florimontane. |
| — | Académie salésienne. |
| *Anvers (Belgique)* | Académie de Belgique. |
| *Auxerre* | Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. |
| *Avignon* | Académie de Vaucluse. |
| *Bâle* | Société d'histoire et d'antiquité. Bibliothèque de l'Université. |
| *Bar-le-Duc* | Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc (Meuse). |
| *Beaune* | Société d'histoire et d'archéologie. |
| *Belfort* | Société belfortaise. |
| *Belley* | Société historique, archéologique, scientifique et littéraire du Bugey. |
| *Besançon* | Académie des sciences et arts. |
| — | Société d'émulation du Doubs. |
| *Bordeaux* | Société d'archéologie. |
| *Bourg* | Sociéfé d'émulation de l'Ain. |
| *Brest* | Société académique. |
| *Bruxelles* | Académie royale. |
| — | Société d'archéologie. |
| — | Société des Bollandistes. |
| *Caire (Le) (Egypte)* | Institut égyptien. |
| *Chalon-sur-Saône* | Société d'histoire et d'archéologie. |
| *Chambéry* | Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie. |
| — | Société d'histoire naturelle. |
| — | Bibliothèque municipale. |
| *Châteaudun* | Société dunoise d'archéologie. |
| *Colmar* | Société d'histoire naturelle. |
| *Constantine* | Société archéologique. |
| *Dax* | Société de Borda. |
| *Dijon* | Académie des sciences, arts et belles-lettres. |
| — | Société bourguignonne de géographie et d'histoire, 3, r. de l'Ecole-de-droit. |
| *Douai* | Société d'agriculture, sciences et arts. |
| *Epinal* | Société d'émulation des Vosges. |
| *Fribourg (Suisse)* | Société d'histoire. |
| *Gap* | Société d'études des Hautes-Alpes. |

| | |
|---|---|
| *Gênes (Italie)* .... | Società ligura di storia patria. |
| *Genève* ..... | Société d'histoire et d'archéologie. |
| — | Institut national genevois. |
| *Grenoble*..... | Académie delphinale. |
| — | Société de statistique de l'Isère. |
| — | Comité de l'enseignement supérieur. |
| *Havre (Le)* ..... | Société havraise d'études diverses. |
| *Langres* ..... | Société historique et archéologique. |
| *Lausanne* ..... | Société d'hist. de la Suisse romande. |
| *Lille* ..... | Commission historique du département du Nord. |
| *Limoges* ..... | Société archéologique du Limousin. |
| *Luxembourg*..... | Section histor. de l'Institut Grand-Ducal. |
| *Lyon* ..... | Académie des Sciences et Belles-Lettres. |
| — | Société littéraire. |
| *Mans (Le)*..... | Revue histor. et archéol. du Maine. |
| *Marseille* ..... | Provincia (Société de statistique, d'histoire et d'archéologie de Marseille et de Provence). |
| *Melun*..... | Société d'archéol., sciences et arts. |
| *Metz* ..... | Société d'histoire et d'archéologie lorraine. |
| *Montauban* ..... | Société d'histoire et d'archéologie. |
| *Montbéliard* ..... | Société d'Emulation. |
| *Montpellier* ..... | Académie des Sciences. |
| *Montréal (Canada)*. | Numismatic and antiquarian Society. |
| *Moulins* ..... | Société d'émulation de l'Allier. |
| *Moûtiers*..... | Académie de la Val d'Isère. |
| *Nancy*..... | Société d'archéologie lorraine. |
| — | Académie Stanislas. |
| *Nantes* ..... | Société académique. |
| *Narbonne*..... | Commission archéologique et littér. |
| *Neufchâtel (Suisse)*. | Société de géographie. |
| *Nice*..... | Société des lettres, sciences et arts. |
| *Nîmes*..... | Académie du Gard. |
| *Orléans* ..... | Société archéologique de l'Orléanais. |
| *Otawa (Canada)* .. | Institut canadien-français. |
| *Parenzo (Italie)* ... | Società Istriana di archeologia e storia patria. |
| *Paris* ..... | Académie des Inscr. et Belles-Lettres. |
| — | Bibliothèque de la Sorbonne. |
| — | Société d'anthropologie de Paris. |
| — | Société des antiquaires de France. |
| *Pavie (Italie)* .... | Società Pavese di storia patria. |
| *Puy (Le)*..... | Société agricole et scientifique de la Haute-Loire. |
| *Reims* ..... | Académie nationale de Reims. |

| | |
|---|---|
| *Rennes* . . . . . | Société archéologique d'Ille-et-Vilaine |
| *Rome (Italie)*. . . . . | Bibliothèque Vaticane. |
| — | Revue F. E. R. T., Via Romagna, 26, Pincio. |
| *Rouen*. . . . . | Commission des antiquités de la Seine-Inférieure. |
| *Saint-Dié* . . . . . | Société philomathique vosgienne. |
| *Saint-Jean-de-Maur.* | Société d'histoire et d'archéologie. |
| *St-Maurice (Suisse)* | Société helvétique de Saint-Maurice. |
| *Saint-Omer* . . . . . | Société des antiquaires de la Morinie. |
| *Sienne (Italie)* . . . . | Institut d'Art et d'Histoire, 17, Via di Città. |
| *Soissons* . . . . . | Société archéol., hist. et scientifique. |
| — | Société histor. de la Haute-Picardie. |
| *Stockholm*. . . . . | Académie royale d'histoire. |
| *Strasbourg* . . . . . | Société pour la conservation des monuments historiques. |
| *Thonon-les-Bains* . . | Académie chablaisienne. |
| *Torre-Pellice (Italie)* | Société d'histoire vaudoise. |
| *Toulon* . . . . . | Société des sc., lettres et arts du Var. |
| *Toulouse*. . . . . | Société archéologique du Midi de la France. |
| *Turin (Italie)* . . . . | Regia Accademia delle scienze, 3, Via Marie Vittoria, 101, Turin. |
| — | Regia Deputazione sopra gli studi di Storia patria, Archives d'Etat. |
| — | Società di archeologia et beaux arts, Palais Madame, Turin. |
| — | Soc. storica-bibliografica subalpina. |
| *Valence*. . . . . | Société d'arch. et de stat. de la Drôme. |
| *Vannes*. . . . . | Société polymathique du Morbihan. |
| *Vienne* . . . . . | Société Rhodania. Musée Archéologique. |
| *Villefranche-s.-Saône* | Soc. des sciences et arts du Beaujolais. |
| *Washington* . . . . . | The Smitshonian Institution. |
| — | Office biologique. |
| *Zurich (Suisse)*. . . . | Société des antiquaires, Bibliothèque Centrale. |

# DÉCÈS

## du Marquis de Lannoy de Bissy

*Président*

*de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*

---

Au moment où le présent volume était à l'impression, la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie était attristée par un deuil cruel. Son président, le Marquis de Lannoy de Bissy, décédait, après une longue et douloureuse maladie, admirablement supportée. Le vide qu'il laisse est profondément ressenti par tous ses confrères qui l'aimaient et l'estimaient, mais les regrets unanimes et sincères, qu'il laisse derrière lui, ne peuvent être exprimés aujourd'hui que d'une façon très sommaire.

Son éloge a été prononcé en termes excellents et partis du cœur, par le Vicomte Greyfié de Bellecombe, vice-président, qui se fit l'écho de toute l'assemblée, dans sa séance du 11 février 1935.

Cet éloge aura sa place en tête du prochain volume édité par la Société d'Histoire.

# CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

## SÉANCE DU 8 JANVIER 1934

Président : M. de Bissy.

Etaient présents : MM. H. Carle, N. Carle, Carron, de Bissy, Lugan, Blondet, Pollier, R. P. Moos, Falcoz, de Malherbe, Picolet d'Hermillon, Revel, J. Tissot, chanoine Regottaz, abbé Secret, Bernard.

Au début de la séance, le Président communique certaines cartes de Savoie dont une est retenue et sera acquise par la Société. Il remet un plan gravé de la ville de Coni.

Le Secrétaire donne ensuite lecture du dernier procès-verbal.

Le Secrétaire lit une communication de M. Jarrin sur l'origine de certains noms savoyards. Ce travail intéressant vaut à M. Jarrin les félicitations de ses collègues.

M. l'abbé Bernard fait part des recherches qu'il a été amené à faire dans l'Angoumois à propos du culte d'origine orientale de Saint Frodoin, abbé de la Novalaise. L'abbaye de Saint-Michel la Cluse, qui avait recueilli la succession de la Novalaise, avait des prieurés échelonnés sur la route de Lyon à Bordeaux. L'un d'eux, établi à Mouthiers, à 15 kilomètres d'Angoulême, avait pour patrons Saint Côme et Saint Damien, saints dont les corps avaient été donnés à la Novalaise par Charlemagne. Le Président fait remarquer que lors de l'érection de l'Archevêché de Chambéry, les cartelles furent constituées par la vente des biens français de l'Abbaye de la Novalaise.

M. l'abbé Secret fait un compte rendu sommaire des fêtes de Gênes auxquelles il s'était rendu à titre d'ancien combattant et de délégué de la Société d'Histoire. Il a fait une conférence sur J. de Maistre à laquelle assistaient les membres de l'Alliance française, les anciens combattants italiens, et le secrétaire général de la Société correspondante « Storia Patria ».

M. H. Carle donne connaissance de quelques pièces relatives à Mandrin, trouvées dans les archives du Sénat.

Il y a entre autres une lettre du Roi de Sardaigne datée de 1754 demandant que l'on poursuive les contrebandiers. Il fait part également d'un article du général Bordeaux paru dans la « Revue Napoléonienne » sur le général Dessaix.

Il termine en faisant circuler un document donnant une recette de magie du 18e siècle.

Le capitaine Lugan ayant entre les mains un carnet de route signé Fosseret, le Président lui demande d'en faire le sujet d'une communication pour la prochaine séance, ce dont le capitaine Lugan veut bien se charger.

La séance est levée à 18 h. 30.

## SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1934

Président : M. de Bissy.

Etaient présents : MM. André Jacques, Guillermin, Pascal, Greyfié de Bellecombe, Pollier, H. Carle, Blondet, Lugan, Tissot, Picolet d'Hermillon, Bernard, N. Carle, Lelong, Revel, Perroud. Excusés : MM. Regottaz et Falcoz.

Après avoir donné lecture du dernier compte rendu et du bilan pour l'exercice écoulé, le Secrétaire présente deux gravures, l'une de Victor-Emmanuel Ier, l'autre de l'Abbaye de Tamié, données par M. Léon Chapperon, architecte. Des remerciements lui sont adressés par les membres présents.

Parmi les ouvrages reçus, il faut mentionner la vie de Bernard de Maurienne, abbé de Tamié, et le Voyage en Chablais des Souverains de Sardaigne en 1824, par le Comte de Maugny. Une plaquette de M. Vercouterre, sur N.-D. de Briançon et Aigueblanche. Les bulletins des Sociétés de Washington, de Bruxelles, de Saint-Dié, de la Société d'Art et d'Histoire de Genève, de la Compagnie historique du Nord, de la Société Rhodania.

Le Président soumet la candidature de l'abbé Cartier, en retraite à Myans : elle est accueillie avec vive satisfaction.

M. N. Carle donne connaissance du résultat de son enquête au sujet de l'origine du nom de Chambéry donné à une rue de Perpignan. C'est bien en effet à M. Dumollard, comme on l'avait supposé, que cette rue doit son nom, M. Dumollard l'ayant créée de ses deniers pour desservir les entrepôts de bois qu'il avait à Perpignan. M. Dumollard portait d'ailleurs le nom de Chambéry comme surnom. Après sa mort, le nom de Chambéry est resté affecté à la rue nouvelle incorporée dans la voirie municipale.

Il est communiqué à la Société l'original d'une requête présentée dans la deuxième moitié du 18e siècle par le nommé Joseph Suarès, chirurgien, d'origine espagnole, pour être autorisé à exercer la chirurgie dans les Etats sardes. Le requérant demande à subir les examens ordinaires devant le Réformateur de Chambéry et il spécifie qu'ayant servi en qualité de chirurgien dans les hôpitaux d'Espagne il est établi dans la paroisse d'Ugine, province de Savoie, depuis 1745.

Le capitaine Lugan fait un résumé du carnet de route de M. Fosseret, lieutenant au 1er bataillon des Mobiles de la Savoie. Ce carnet renferme des détails très intéressants sur la composition du bataillon, sur son emploi pendant la campagne et en particulier sur la bataille de Bethoncourt, MM. de Bissy et Carle rapportent quelques faits qu'ils tiennent de leurs parents sur l'historique du 2e bataillon pendant la même campagne. Entre autres aux batailles d'Orléans et de Beaune-la-Rolande.

M. H. Carle fait enfin un rapide compte rendu d'une étude parue dans la revue F. E. R. T.

L'expédition organisée par le Comte-Vert pour aller au secours du duc d'Anjou dans le Napolitian comprenait quantité de seigneurs originaires de la Savoie, du pays de Vaud et du duché d'Aoste. On descendit le Rhône en 1387. Une autre colonne passa par Turin, Plaisance, Forli, Ancône. On traversa les Abruzzes. A Foscanova, dépendance d'Hautecombe, il y eut un combat singulier, la peste se déclara pendant les quartiers d'hiver à Campobasso dans la Molise. Le Comte-Vert meurt. Son corps est embaumé et placé dans une bière en cyprès pour être ramené à Hautecombe. Le convoi sur deux bateaux subit une tempête en Méditerranée. Gênes refusant le débarquement, on descend à terre à Albenga et l'on poursuit sur la Savoie par le Mont-Cenis. Le récit de cette expédition contient beaucoup de précisions sur différents personnages tels que Guillaume de Miolans et le Sire de Montmayeur.

Le Président fait connaître qu'au cours des travaux exécutés au long de la rue de Boigne, pour l'installation des câbles téléphoniques souterrains, la tranchée a mis à jour le fossé de la première enceinte du 13e siècle, à hauteur de la Librairie Dardel. Ce fossé, dans lequel l'eau continue à courir, est recouvert par une voûte et vient de la rue Saint-Réal.

La prochaine séance est fixée au lundi 5 mars : communications de M. Carle sur le Bataillon scolaire de Chambéry ; de M. Pascal, sur les maisons fortes de Jacob, du président sur la Fédération française des Sociétés d'Amis des Musées.

Le Président fait connaître que le catalogue des ouvrages déposés par la Société à la Bibliothèque municipale vient d'être terminé. Il concerne 629 ouvrages en 5.158 volumes. Au 31 décembre 1933, la Bibliothèque municipale comprend 35.000 ouvrages et 103.000 volumes en chiffres ronds. Ce chiffre intéressant place la Bibliothèque municipale de Chambéry au premier rang des Bibliothèques provinciales. Il est intéressant de noter que cette Bibliothèque, fondée en 1783, a atteint, cette année, sa 150e année d'existence.

## SÉANCE DU 5 MARS 1934

Président : M. de Bissy.

Etaient présents : MM. Blondet, Chambre, H. Carle, Dancet, Falcoz, Greyfié de Bellecombe, Guillermin, Lugan, Pascal, Picolet d'Hermillon, Pollier, chanoine Regottaz, de la Serraz, Revel.

Le Secrétaire donne connaissance des revues reçues le mois précédent : Société scientifique du Dauphiné, avec un article relatif au colonel Ducrest, originaire d'Ugine, inventeur du canon de 75 de montagne.

Le Secrétaire signale une brochure très intéressante de M. Dufreney sur les girouettes en usage en Savoie.

Le chanoine Regottaz a publié une notice sur les sanctuaires de la Vierge dans les quatre diocèses de la province ecclésiastique de Chambéry.

La parole est donnée à M. Pascal pour une communication relative aux maisons fortes de Jacob. La commune de Jacob est la commune suburbaine la plus petite de la banlieue de Chambéry : elle a 45 hectares et 475 habitants seulement. Néanmoins, sa proximité immédiate du centre de la ville fait que de tout temps elle a comporté un grand nombre de propriétés et de gentilhommières. La seigneurie appartenait aux Chabaud, marquis de Saint-Maurice, famille considérable, ayant fourni un gouverneur de Savoie, un ambassadeur en France sous Louis XII. Le château des Chabaud, aujourd'hui disparu, se trouvait dans le parc de Romagny. La maison forte de Salins appartenait aux Piochet : celle de La Peysse aux Ravet au 13e siècle, ensuite

aux Capré, aux Garbillon, aux Serraval, aux Chevilly, enfin aux Buttet. Ce sont les Garbillon qui ont fait construire le pont de pierre près de la cascade bien connue.

Une autre maison forte appartenait aux Montgelas au 13e siècle, aux Gay, aux Perrier de la Bâthie, enfin aux Daille. Le château de Vermont était aux La Forest, et passa aux Coisier, aux Regard de Villeneuve, aux Travernay, par qui il fit retour aux La Forest. Dans l'église il y avait une loge pour les marquis des Marches, et l'on remarque des tableaux provenant des Chabaud de Saint-Maurice.

Le Président remercie M. Pascal de son intéressante communication en lui exprimant le désir qu'il prépare le même travail pour les autres communes de la banlieue.

A propos du drapeau des bataillons scolaires de Chambéry, gracieusement offert au Musée savoisien par le directeur des écoles de Porte-Reine qui en était le dépositaire, M. Carle rappelle que ces bataillons avaient été organisés : un pour les écoles et un pour le lycée, par le ministre de la guerre, général Campenon. Ces bataillons avaient en vue la préparation militaire et le passage du service de 5 ans à celui de 3 ans.

Le Secrétaire conseille la lecture de la dernière revue des Inscriptions et Belles Lettres qui contient un article sur l'une des quatre peintures de Lanslevillard. Il est assez curieux de retrouver sur des fresques de la fin du 15e siècle, l'étendard rouge de l'Empire romain et l'étendard jaune à scorpion noir d'origine hébraïque.

Le Vice-Président, M. Greyfié de Bellecombe, demande la parole pour rappeler que la collection des tableaux de famille des Chabaud de Saint-Maurice se trouve tout entière au château de Chitry, appartenant actuellement à M. de Castella. Il émet un doute sur l'emplacement indiqué par M. Pascal pour le château de Montgelas : d'après lui, celui-ci ne serait autre que la ferme actuelle de Bellevue, dont les substructions sont évocatrices.

Le Président met aux voix l'admission de nouveaux membres : MM. Beynet, vice-président du Tribunal de Moûtiers ; J. Dancet, L. de Kessling, qui sont admis à l'unanimité.

## SÉANCE DU 16 AVRIL 1934

Président : M. de Bissy.

Etaient présents : MM. Lelong, Guillermin, Pascal,

Dancet, Greyfié de Bellecombe, H. Carle, Tissot, Pollier, Regottaz, Blondet, Revel, André Jacques, Orelli.

En ouvrant la séance, le Président donne connaissance de plusieurs lettres adressées à la Société constituant autant de demandes de renseignements. M. André Jacques veut bien se charger de répondre au sujet des sculptures romanes se trouvant au Musée ; le Président fera réponse en ce qui concerne les anciens collèges de Savoie ; le Secrétaire, aux Sociétés correspondantes de Dijon et à l'Athénée d'Amsterdam. Le Président donne connaissance de l'avis de décès de M. le professeur Vidari, directeur de la classe des Sciences morales à l'Université royale de Turin.

M. Carle présente une lettre autographe de Saint François de Sales, retrouvée aux archives du Sénat, lettre inédite, puisque faisant partie du dossier d'un procès non encore inventorié. Cette lettre est motivée par un procès soutenu par M. Paquelet de Moiron, président du Souverain Sénat. On retrouve dans cette lettre l'aménité et l'exquise politesse de Saint François de Sales.

Le Secrétaire communique également une pièce joliment ornée constituant le programme d'un tournoi d'éloquence organisé pour les jeunes étudiants par le Chapitre de la Royale Sainte-Chapelle en 1752. Egalement un almanach de 1676 contenant les foires franches du royaume de France et des pays circonvoisins. Parmi les foires de Savoie on a la surprise de noter celles de Dortan, de Meyrin, de Morges, de Belley et de l'ancienne terre de Ballon (Bellegarde) : cet almanach semble être un précurseur du « Dieu soit béni ». Egalement des billets de Confiance imprimés par certaines municipalités pendant la Révolution, comme coupures de billets d'assignats, quatre gravures de joli style représentant les quatre saisons, de la seconde moitié du XVII^e^ siècle : deux lithographies, l'une prise de la Croix qui domine Talloire, sur le lac d'Annecy, représentant l'abbaye, le lac et Duingt ; l'autre, la baie de Grésine avec la reconstitution d'un village lacustre. A ce propos le Secrétaire fait remarquer qu'il y avait encore au siècle dernier neuf ateliers lithographiques à Chambéry.

Lecture est faite d'un article de Lucien Descaves sur le récent livre de Mme Noëlle Roger : « Rousseau promeneur solitaire » ; l'auteur, fille de M. Dufour, le célèbre polygraphe de l'écrivain genevois, insiste particulièrement sur l'influence produite sur la formation de Rousseau par son séjour aux Charmettes et sur les différentes appréciations qu'il a faites

dans ses ouvrages d'une partie de la vie qu'il a passée auprès de Mme de Warens, et dans l'ambiance chambérienne. Le critique rappelle également le livre récent de M. A. Monglond, sur le « Journal pour les affaires des Charmettes », tenu par Wintzenried. Ces deux livres ont obtenu un réel succès auprès des Rousseauistes et ont valu à leurs auteurs de nombreux éloges dans la presse littéraire.

Avant de terminer la séance, le Président propose comme but de l'excursion annuelle, celle du col de Tamié ; on s'y rendrait par Arbin, Saint-Philippe, Miolans, Montailleur et Frontenex ; si le temps le permettait, la Société visiterait avec plaisir l'abbaye de Tamié. Le retour se ferait soit par Faverges, soit par la route de l'Isère. Cette excursion est adoptée et la date est fixée au dimanche 17 juin.

## SÉANCE DU 14 MAI 1934

Présidence du Marquis de Bissy.

Etaient présents : MM. Pascal, Vullien, Pollier, Mme Michaud-Lapeyre, MM. H. Forestier, Bernard, H. Carle, de Kessling, Regottaz, Revel, de Malherbe, Dancet, Lelong, de la Serraz, Guillermin.

Le Président informe ses collègues de la demande qui lui est parvenue concernant l'établissement d'un état des cheminées gothiques ou Renaissance pouvant exister dans certaines habitations de Savoie. Il invite chacun à contribuer à l'établissement de cet état.

Après accord avec le docteur F. Forestier, le Président se mettra en rapport avec la Municipalité d'Aix-les-Bains, au sujet de la subvention annuelle que fournissait cette ville et d'une subvention spéciale permettant l'impression du manuscrit Perrault-Dabaut concernant les antiquités romaines de la ville. Il est intéressant de savoir à ce sujet que, par arrêté, 19 pièces romaines viennent d'être classées à Aix-les-Bains.

Le Secrétaire produit diverses gravures anciennes dont une très intéressante relative à la vallée de Chamonix. Il lit ensuite des extraits d'un cahier manuscrit rédigé par M. Dupasquier, gouverneur intérimaire du duché de Savoie entre la date du traité d'annexion (24 mars 1860) et celle du plébiscite (19 avril de la même année). Quelques proclamations imprimées de cette époque sont jointes à ce manuscrit qui constitue un document de première valeur et dont aucun historien n'a eu connaissance jusqu'ici.

Le Secrétaire communique la demande adressée en 1748 par le chirurgien espagnol Suarès, marié et installé à Ugine, au Conseil de la Réforme pour subir les examens officiels lui permettant d'exercer la médecine en Savoie. Cette pièce intéressante prouve qu'il y a deux cents ans le gouvernement sarde entendait donner à ses sujets toute garantie en la matière.

Le commandant Revel donne lecture d'un travail très intéressant sur la vie et les œuvres de Guillaume Fichet. Il est prouvé que la première imprimerie française fut en effet installée par un Badois. Jean de la Pierre, et par un Savoyard, Guillaume Fichet. Cette imprimerie, créée à Paris, utilisa de suite les caractères romains et publia, dès 1472, un livre en langue française. Guillaume Fichet, demeuré, avant tout, professeur, ne considéra l'imprimerie que comme le moyen de vulgariser les sciences et les connaissances générales. Ce fut le premier souci de sa carrière d'imprimeur. Dans un des ouvrages édités par Fichet se trouve une très jolie carte, que le commandant Revel fait circuler, représentant tout le cours du Nil, l'Ethiopie, l'Egypte, les royaumes arabes du Nord et de l'Ouest, la côte du golfe de Guinée. La ligne de l'Equateur est marquée à sa véritable place. Après cette intéressante communication, le Secrétaire présente deux petits sacs à procès provenant du fonds du souverain Sénat. M. l'Archiviste veut bien les remettre à la Société pour les faire figurer dans les collections du Musée.

La séance est levée à 18 h. 30.

## SÉANCE DU 11 JUIN 1934

La séance est tenue sous la présidence du Marquis de Bissy.

Etaient présents : Mme la comtesse de Sonnaz, MM. Lelong, Pascal, Greyfié de Bellecombe, Forestier, Henry Carle, de Kessling, Lugan, Picolet d'Hermillon, de Malherbe, Revel et Tissot.

En ouvrant la séance, le Président communique à ses collègues les réponses qui lui sont parvenues au sujet de l'enquête faite sur les cheminées anciennes pouvant exister dans l'arrondissement de Chambéry. Il remercie très particulièrement Mme la comtesse de Sonnaz de la contribution qu'elle a apportée à cette enquête. Ces renseignements seront communiqués à la Société archéologique de France à Clermont-Ferrand, qui désire faire un travail d'ensemble.

Le Président rend compte également à ses collègues d'une

visite qu'il a faite aux bains romains d'Aix, lesquels ont été admirablement dégagés et parfaitement mis en valeur dans le nouvel Etablissement thermal. Au point de vue scientifique, on ne peut que se féliciter du travail réalisé et remercier M. Pétriaux, chargé, dans le département, des monuments historiques, de la conscience et de la compétence avec lesquelles il l'a fait exécuter. Le Président invite le Secrétaire à communiquer le classement qu'il a réalisé d'une centaine de fiches concernant les inscriptions romaines existant dans la Savoie et dans la vallée d'Aoste, fiches composées par M. Laurent Rabut, un des fondateurs de la Société, que sa fille, Mme Vuillerme, a bien voulu offrir à la Société. C'est un véritable monument appelé à rendre de très grands services, et pour lequel la Société adresse tous ses remerciements à Mme Vuillerme.

Le Secrétaire rend compte du voyage d'études fait dans le Beaufortain par l'Académie florimontane le dimanche 10 juin, voyage au cours duquel il représentait la Société. Il communique à la Société la véritable émotion qu'ont ressentie ces Messieurs de la Florimontane et lui-même en constatant l'état d'abandon et de délabrement dans lequel est laissé l'ancien alumnat installé il y a cent ans dans le château des Tours de Beaufort.

Comme suite à l'heureuse pensée qu'a eue l'Académie florimontane de visiter le Beaufortain, le Président propose à ses collègues de nommer membre d'honneur de la Société M. Joseph-Eloi Serand, conservateur du Musée de Montrottier, ce qui est approuvé à l'unanimité.

Le Secrétaire donne connaissance d'une étude fort intéressante pour la Savoie, parue dans les « Miscellanea di Storia Italia ». Il s'agit des gouverneurs fournis par la Savoie aux princes de sa Maison. Ces gouverneurs étaient à la fois des précepteurs et des maîtres dans l'art militaire. Ils étaient choisis parmi les officiers qui s'étaient fait remarquer par leur science, par leur valeur professionnelle et par leurs études de service.

Le Président donne un rapide aperçu des localités et anciennes constructions qui seront visitées au cours de la sortie de la Société qui doit avoir lieu le 17 juin. Le déjeuner aura lieu à Epierre, à l'Hôtel des Voyageurs, où les membres de la Société et leurs amis recevront le meilleur accueil. Il rappelle que les inscriptions seront closes le vendredi 15, à midi.

Le Secrétaire demande alors la parole ; il exprime qu'au cours de la sortie de l'Académie florimontane, il a été question de la constitution de la Fédération des Sociétés savantes de Savoie, pour laquelle un Comité provisoire avait été formé il y a près de deux ans. Il a été exprimé le regret de voir que cette Fédération n'était pas encore constituée et fait allusion à l'organisation générale de Fédérations semblables actuellement terminée dans presque toute la France, dans chaque ressort universitaire. Les membres de la Société savoisienne d'histoire présents à la séance se permettent d'insister vivement auprès du bureau de l'Académie de Savoie pour que la Fédération soit créée le plus rapidement possible, afin que soient maintenus les droits acquis de la Savoie en ce qui concerne le ressort universitaire de l'ancienne Académie de Chambéry.

Personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18 h. 30. La prochaine séance aura lieu au mois d'octobre, après les vacances de la Société.

## SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 1934

La séance s'est ouverte à 17 heures, sous la présidence du Vicomte Greyfié de Bellecombe, remplaçant le Marquis de Bissy, empêché. Etaient présents : MM. de Malherbe, Dr Tissot, Falcoz, de Kessling, d'Hermillon, André Jacques, Abbés Perroud et Regottaz, de la Serraz, Blondet, Dancet, Pollier, Carle.

M. le vicomte Greyfié de Bellecombe prend la parole : il informe les membres présents que la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, comme les autres Sociétés savantes, a été invitée aux fêtes célébrant le Ve centenaire de la fondation de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare à Ripaille. Les fêtes, placées sous le patronage de l'Académie chablaisienne, ont été organisées par le général Bordeaux et fixées au 27 septembre dernier. Ce jour-là, à 9 heures, dans la vieille église de Thonon, un service solennel fut célébré en présence de S. E. Mgr Burquier, évêque de Bethléem et abbé de St-Maurice, qui voulut bien monter en chaire et, dans une belle allocution, rappela le martyre de la Légion Thébaine et de St Maurice. Un banquet réunit ensuite les congressistes et donna l'occasion au général Paul Bordeaux de prendre la parole et de porter la santé aux souverains d'Italie, descendants directs d'Amédée VIII, fondateur de Ripaille, et à M. Paul Martin, archiviste d'Etat,

professeur à l'Université de Genève, de porter un toast à la France, au chef de l'Etat et au Gouvernement.

Enfin, dans l'après-midi, la réunion principale eut lieu au château de Ripaille, magnifique résidence dont le propriétaire, M. André Engel-Gros, fit les honneurs avec une amabilité parfaite. Il tint à ouvrir lui-même la séance pour faire l'historique du château et décrire les nombreux souvenirs qui s'y rattachent. Il passa la parole au général Bordeaux qui donna un très intéressant aperçu du Chablais et de Thonon en particulier qui, sous Amédée VIII, étaient la principale résidence des ducs de Savoie.

Après lui, plusieurs historiens se succédèrent et firent des conférences savantes et particulièrement le Marquis de Bissy, président de la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie qui tint à faire ressortir l'œuvre d'Amédée VIII, qui réussit à obtenir l'érection en duché des Etats de Savoie qui n'étaient jusqu'alors qu'un modeste comté : pas si modeste que cela cependant, puisqu'ils s'étendaient de la Saône à la Morge-de-Conthex et de la Méditerranée aux confins de l'Helvétie allemande. Pour arriver à un tel résultat, il fallait une occasion qu'Amédée VIII trouva en juillet 1315, au moment où l'empereur Sigismond, roi des Romains, traversant les Etats de Savoie et se trouvant à Montluel, consentit à faire droit à sa demande. L'investiture qui la consacrait ne lui fut donnée que le 16 février suivant à Chambéry et, par Lettres Patentes de ce jour, l'Empereur rappelait l'antiquité de la Maison de Savoie, les mérites et la renommée de ses Comtes et enfin le zèle d'Amédée pour l'Empire et l'éclat de son gouverneemnt. Enfin, après avoir élevé le Comte au rang de Duc, un diplôme impérial érigeait le Comté en Duché et le décrivait comme un être vivant. Cette élévation de la Savoie en duché fut un très gros événement qui récompensait quatre siècles d'efforts et de fidélité au Saint Empire Germanique. La Savoie allait marcher de pair avec la Bourgogne et la Lorraine comme avec la Bavière et l'Autriche, alors simples duchés. A partir de ce jour, Amédée VIII prenait rang parmi les grands souverains d'Europe.

Les membres présents remercient M. Greyfié de Bellecombe du compte rendu qu'il vient de leur faire et la parole est donnée au secrétaire, M. Carle, qui fait la communication suivante :

Au cours de la dernière excursion archéologique, différents châteaux de la Combe de Savoie ont été visités par les

membres de la Société. Partout, le meilleur accueil leur a été fait.

Les châteaux de Saint-Philippe et de Minjoux ont particulièrement attiré l'attention des archéologues. A Minjoux, notamment, notre collègue, M. du Noyer de Lescheraines, a, par une habile restauration, su rendre à ce logis du XVII^e^ siècle l'aspect qu'il avait au moment où Marie Mancini était son hôtesse. Quant au château de Sainte-Hélène-des-Millières, successivement possession des seigneurs de la Val-d'Isère et de la famille de Seyssel, son imposante masse et son état de conservation relative le font classer parmi les plus beaux spécimens de l'art médiéval en Savoie.

Les propriétaires actuels ont su, très intelligemment, conserver à cet édifice, où se sont déroulés tant d'épisodes de l'histoire de Savoie, son caractère de l'époque médiévale d'un intérêt si particulier.

Notre collègue, M. l'abbé Cartier, dans son dernier ouvrage « La Savoie en Orient », parle des origines savoyardes de la famille de Murat, qui serait originaire des Avanchers. Le roi de Naples aurait, en effet, correspondu avec ses parents de Savoie. Il serait curieux et utile de connaître la source à laquelle l'auteur a puisé ses renseignements. Ce serait une contribution des plus importantes à l'histoire de l'émigration des Savoyards à l'étranger et particulièrement en France.

Le Secrétaire fait connaître qu'en raison de l'accroissement continuel de la ville de Chambéry, l'occasion semble se présenter de donner aux rues ouvertes les noms de personnes célèbres de l'histoire locale, en réservant aux grandes artères ceux de nos gloires nationales. Une liste serait soumise à la Municipalité.

Le Secrétaire fait également connaître qu'au cours d'un voyage en Haute-Maurienne, M. Lugan et lui-même ont eu l'occasion d'examiner de très près les fresques qui se trouvent à Termignon et qui présentent un intérêt tout particulier au point de vue historique et archéologique. Elles semblent dater du 14^e^ ou du 15^e^ siècle, et se trouvent dans la maison dite du « Mistral » et dans celle ayant appartenu à la famille du baron Duport. Faites à la détrempe, colorées en ocre et en vert, ces peintures représentent des combats de chevaliers contre les Sarrasins : ne serait-ce pas une évocation ou une réminiscence de la fameuse bataille de Sardières où Bérold de Saxe triompha des Sarrasins ? Le souvenir en est resté vivace dans le pays. Les personnages

offrent en outre une grande ressemblance avec ceux de la fameuse tapisserie de Bayeux. Une étude plus approfondie pourrait être faite dès la belle saison. Dans la même maison Duport, il a été retrouvé un grimoire et un attirail d'alchimiste ; la première pièce fort curieuse est offerte à la Société par Mme veuve Perrin, seule descendante à Termignon des barons Duport.

Enfin, il est question de la prochaine démolition de la prison de Chambéry, dernier vestige des bâtiments du Sénat de Savoie et du couvent des Dominicains. Les membres de la Société expriment le désir de conserver par la photographie le souvenir du souverain Sénat dont seule une rue rappelle le nom.

Il est ensuite décidé, à l'unanimité, l'achat du livre du chanoine Gros, sur l'origine des noms de lieux de notre province.

Des félicitations sont adressées à MM. de Malherbe et à l'abbé Secret, qui viennent d'être nommés : l'un officier, l'autre chevalier de la Légion d'honneur, et au président de la Société, le Marquis de Bissy, promu lieutenant-colonel de réserve.

M. Anthonioz offre à la Société un dessin original de son ouvrage sur les maisons savoyardes. Sont mentionnés ensuite les ouvrages reçus à la Société : Un essai de topologie du lac Léman, don de M. Avezou ; Coutumes du pays de Braban (Van Gennep) ; La route du Mont-Iseran (Oude) ; Histoire de la famille de Montbel (abbé Perroud). Des remerciements sont adressés aux donateurs et la séance est levée à 18 h. 30.

## SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1934

La dernière séance s'est tenue sous la présidence de M. Greyfié de Bellecombe, remplaçant M. le Marquis de Bissy, indisposé.

Etaient présents : Mme la comtesse de Sonnaz, MM. Blondet, Dancet, Pollier, Carle Nicolas, abbé Secret, docteurs Tissot et Forestier, André Jacques, Picolet d'Hermillon, Lugan, de Kessling, Carle Henry.

Excusés : MM. Falcoz et Revel.

Le Président souhaite la bienvenue à M. le commandant Gay, conférencier distingué, et à M. Perroud, membre de l'Académie chablaisienne et auteur d'une Histoire d'Evian, qui viennent d'être reçus membres de la Société.

Il fait part du don fait à la Société par M. de Maugny, de l'extrait du journal de la duchesse d'Orléans, future reine des Français, lors de son voyage en Savoie. Cette relation inédite, dont le manuscrit était conservé jusqu'à présent dans les archives de la Maison de France, présente un intérêt tout particulier. Elle confirme notamment l'affection que le roi Charles-Félix et la reine Marie-Christine portaient à la Savoie, berceau de leur race.

M. André Pérouse a fait don à la Société de deux volumes : « La Savoie Littéraire », dont l'auteur est son frère, M. Gabriel Pérouse, le regretté Président de la Société. Ils contiennent in extenso les causeries qu'il a faites à l'Ecole supérieure des Sciences et des Lettres, il y a quelques années déjà.

La parole est ensuite donnée au Secrétaire qui fait les communications suivantes : 1° Les fouilles faites pour la construction du bâtiment des archives près du château ducal ont permis de découvrir des murs construits en grand appareil et qui semblent être les restes de fortifications fort anciennes ; 2° Des travaux de réfection sont exécutés depuis quelque temps à la Tour dite de la Trésorerie au Château. L'aspect des échafaudages est fort curieux et fait penser aux hourds qui permettaient aux archers de tirer à couvert.

Les Archives Camerales de Turin possèdent des rapports très intéressants des Gouverneurs de Chambéry des années 1628 à 1750. Entre autres détails on y trouve une relation des mesures prises pendant la peste qui, en 1720, désola Marseille et le Languedoc. Les gouverneurs établirent autour de Chambéry un cordon sanitaire très serré. Il y eut des sanctions fort sévères. Deux déserteurs français, qui avaient franchi le « cordon » et que l'on avait arrêtés au faubourg Maché, furent « arquebusés » séance tenante et leurs corps brûlés. Quant aux archers qui les avaient accompagnés sur le lieu de leur supplice, ils furent soumis à une quarantaine impitoyable.

Enfin, il est donné lecture de quelques passages d'un manuscrit fort intéressant d'un voyage en Savoie fait en 1806 par le Français Delisle. Cette relation inédite et fort complète nous renseigne sur les habitudes des baigneurs qui fréquentaient Aix à cette époque. Déjà le goût du tourisme était très répandu, et notre baigneur nous décrit avec complaisance ses promenades à Chamonix au Bout du Monde, aux Charmettes, à Saint-Hugon et à la Grotte de Bange.

Ouvrages reçus : Catalogue du Musée Lapidaire de Narbonne, Histoire de la Cathédrale d'Amiens (dons de Sociétés correspondantes), Catalogue du fonds sarde des Archives de Savoie, don de M. Jannon, archiviste-adjoint. Remerciements aux donateurs.

# BILAN DE LA SOCIÉTÉ

*arrêlé au* 31 *décembre* 1934

## Dépenses

| | | |
|---|---|---|
| Location | 200 | 50 |
| Entretien du local | 150 | » |
| Quittance d'assurance « La France » | 68 | 35 |
| Achat de deux lampes électriques | 24 | 25 |
| Droits de garde sur titres déposés à la Banque | 7 | 75 |
| Timbres de quittance pour les reçus des cotisations | 50 | » |
| Coût de l'envoi du volume de 1933 en France et à l'Etranger aux membres de la Société | 219 | 30 |
| Factures diverses payées à l'Imprimerie Chambérienne | 355 | 90 |
| Coût-fascicule de l'Armorial de Savoie | 92 | 90 |
| Allocation à l'encaisseur | 150 | » |
| Acompte sur l'impression du volume de 1933 à l'Imprimerie Chambérienne | 6.500 | » |
| Frais de réception | 200 | 50 |
| Factures des Imprimeries Réunies | 133 | 85 |
| Facture Ruffel | 180 | 75 |
| Frais divers | 53 | 25 |
| | 8.387 | 30 |
| Solde au 31 décembre 1934 | 3.295 | 85 |
| | 11.683 | 15 |

## Recettes

| | | | |
|---|---|---|---|
| Solde au 31 décembre 1933 | | 4.498 | 10 |
| Cotisations (concernant le volume de 1933) | | 3.001 | 50 |
| Produit de coupons des titres déposés en Banque | | 335 | » |
| Subventions | Conseil général 1934 | 600 | » |
| | Conseil général 1935 | 600 | » |
| | Ville de Chambéry | 500 | » |
| | Ville de Chambéry (subvention supplémentaire) | 2.000 | » |
| Vente de volumes | | 95 | » |
| Intérêts créditeurs sur disponibilités | | 53 | 55 |
| | | 11.683 | 15 |

## Capital de la Société

| | | |
|---|---|---|
| Espèces en Caisse ..... | 3.295 | 85 |
| Rente française 3% perpétuelle ..... | 1.696 | » |
| — 4% 1917 ..... | 541 | » |
| — 4% 1918 ..... | 4.485 | » |
| — 4 1/2 1932 ..... | 958 | » |
| Total ..... | 10.975 | 85 |

# GENÈVE ET LA SAVOIE

OU

## HISTOIRE D'UNE VILLE QUI DEVIENT UN ÉTAT

# OUVRAGES CONSULTÉS


ANONYME, Amsterdam, *Histoire Universelle* (tome 38) 1776
BÉRARD (V.), Paris, *Genève et les Traités* (2 vol.) ... 1930
CHAPUISAT (E.), Genève, *La Prise d'Armes de* 1782 *à Genève* ..... 1932
CRAMER (M.), Genève, *Genève et les Suisses* ..... 1914
DIMIER (L.), Paris, *Histoire de Savoie* ..... 1913
DUFAYARD (G.), Paris, *Histoire de Savoie* ..... 1922
FAVRET (G.), Annecy, *Annuaire administratif du département de la Haute-Savoie* ..... 1861
FERRERO (M.), Laval, *La France veut-elle garder la Savoie ?* ..... 1918
GALIFFE (G.), Genève, *Genève historique et archéologique*..... 1869
JUSSIEU (A. DE), Chambéry, *Annuaire administratif du département de la Savoie* ..... 1863
LAURENT-TOUTAIN, Le Havre, *Les Zones franches de la Haute-Savoie et du Pays de Gex* ..... 1932
MALLET (G.), Genève, *La Restauration de Genève en* 1914 ..... 1854
MONNIER (L.), Genève, *L'Annexion et la politique suisse* ..... 1932
NAEFF (H.), Fribourg, *Fribourg au secours de Genève* (1525-1526) ..... 1927
PASCHOUD (I.), Genève, *Annuaire du département du Léman* ..... 1811
PÉROUSE (G.), Belley, *Les Relations de la Savoie avec Genève* ..... 1932
PERRIN (A.), Chambéry, *Histoire de Savoie* ..... 1900
PÉTER (M.), Genève, *Genève et la Révolution* ..... 1921
PHILIPON (E.), Paris, *Dictionnaire topographique du département de l'Ain* ..... 1921
PICTET (E.), Genève, *Pictet de Rochemont* (1755-1824) 1892
RANGONI (L.), Rome, *Titolatura dei Conti di Savoia* . 1931
RILLIET (A.), Genève, *Histoire de la Restauration de Genève* ..... 1849
SALATA (F.), Vérone, *Carlo Alberto inedito* ..... 1931
THOUREL (A.), Genève, *Histoire de Genève* (3 vol.) .. 1833
TRÉSAL (G.), Paris, *L'Annexion de la Savoie à la France* ..... 1913
VERMALE (F.), Chambéry, *La Révolution en Savoie* .. 1925
VERNIER (G.), Chambéry, *Dictionnaire topographique de la Savoie* ..... 1896
VIDAL (C.), Paris, *Charles-Albert et le Resorgimento* .. 1927
SOLAR DE LA MARGUERITE, Turin, *Traités publics de la Royale Maison de Savoie* (4 vol.)..... 1836

# CHAPITRE Ier

## De l'origine jusqu'à l'année de l'incorporation du Genevois aux Etats de Savoie

*(5 siècles environ)*

Le canton de Genève occupe au sud-ouest du Léman le milieu de la large vallée qui sépare les Alpes du Jura. Il est ouvert au Nord sur les deux rives du lac et s'allonge vers le Sud-Ouest en forme de trapèze d'une largeur maxima de quatre lieues et d'une longueur approximative de sept lieues. La pointe du lac puis le Rhône fendent le canton dans toute sa longueur, pendant que l'Arve sur la gauche en déchire le côté oriental. Ce territoire ne compte que 245 kilomètres carrés, ce qui représente approximativement la surface du canton du Châtelard. C'est de beaucoup le plus petit de tous les cantons helvétiques. Sans limites naturelles il ne se rattache au territoire de la Confédération que par une langue de terre, sur la rive droite du Rhône, qui, en certain endroit n'a guère que deux kilomètres de largeur ! Aux yeux des moins avertis, cet Etat, — car il s'agit bien d'un Etat, — n'a pas été créé par la nature : cela se trouve sous d'autres cieux : Lichtenstein, à l'extrémité orientale de la Suisse, avec 159 kilomètres carrés, est un Etat plus petit que Genève ; St-Martin avec 59 kilomètres carrés est plus petit encore ; Monaco, avec 21 kilomètres carrés, n'en fait pas le dixième ! C'est que ces Etats liliputiens sont nés seulement de la politique et comme l'histoire de Genève est intimément liée à celle de la Savoie il est nécessaire qu'on la possède entièrement.

* * *

C'est en 58 avant J.-C. que l'on trouve la première mention de Genève. César indique cette ville dans les Commentaires comme la dernière des Allobroges vers le Nord. Il ajoute qu'un pont sur le Rhône la réunissait aux Helvètes et caractérise ainsi, lui-même, les débuts de son histoire.

Les fleuves et les rivières marquaient alors, comme ils le font toujours en dépit de la politique, les limites entre les races, entre les peuples, entre les nations, ou entre les provinces. Un fleuve constitue, en effet, une barrière plus forte qu'aucune autre. On ne peut franchir un fleuve que sur des ponts, ouvrages essentiellement ruinables. C'est ce qui faisait dire au Maréchal Foch à la fin de la guerre, que si le Rhin constituait désormais la frontière française vis-à-vis de l'Allemagne, il se chargeait de la défendre avec deux ou trois brigades seulement ; que, dans le cas contraire, il serait à jamais impossible de réduire notre armée.

Genève se trouvait donc sur le bord d'une frontière naturelle qui limitait au Nord les Allobroges. De l'autre côté se trouvaient d'autres tribus gauloises se rapprochant beaucoup des Séquanes, les Francs-Comtois d'aujourd'hui, parce que le Jura qui les séparait n'était qu'une frontière illusoire. Contrairement au fleuve, la montagne est partout perméable quels que soient son relief et son élévation.

Quoi qu'il en soit, lorsque Jules César arrive sous les murs de Genève, le Rhône et le Léman séparaient des tribus qui, pour être gauloises, n'en parlaient pas moins des dialectes spéciaux dont les traces sont parfaitement reconnaissables. La terminaison celtique pure en **ac**, qui devenue **acus** en gallo-romain, s'est transformée chez les Allobroges en **ii**, en **ie**, en **iez** ou en **ier**, toutes terminaisons que l'on prononce identiquement la même chose. D'où ces multiples noms savoyards : Ternier, près de Genève, qu'on prononce Terni, Jussy, Viry. Chez les Helvètes, au contraire, cet **ac** de la grande famille celtique s'est transformé en **an**, en **in**, comme on le trouve dans Crans, Sénarclens, Cointrin. Chez les Ambarres en pays de Bresse et de Bugey, **ac** s'est transformé en **ieu**, **ieux** : Virieu, Lagnieu, Ambérieux ; chez les Séquanes, en **at** et **iat** : Sélignat, Billiat, Oyonnax, de sorte qu'à vingt siècles de distance, on peut encore faire le point sur cette partie de la carte de France.

Cette différence dans la prononciation de certaines syllabes se retrouve encore dans les patois de l'une et l'autre rive du Rhône, mais il serait absurde, comme ont voulu le faire croire certains savants allemands, de conclure à un fond de population germanique sur la rive droite parce que certains mots sont manifestement germains. Il suffit de se rappeler qu'au moyen âge l'interpénétration des races était chose courante ; en 1264 le prieur de Chamonix albergeait à des Allemands la vallée de Vallorcine et, vers la

même époque, on voyait des Souabes débiter les forêts du Chablais tandis que des carriers savoyards exploitaient le grès rouge de la Forêt-Noire. Au XIIIe siècle, on trouvait dans le Valais, à Viège, une population tout italienne, tandis que dans la Val Sésie, en Italie, il y avait déjà des Suisses de langue allemande qui s'y perpétuent de nos jours. Les noms en **inge**, des entours du Léman, **ingen** en allemand, comme Presinge, Lucinge, les Allinges, ont bien plutôt leur origine du côté des Burgondes. Les Helvètes n'ont rien de germanique, ce sont des Celtes, des Gaulois, que les Romains n'hésitèrent pas, le jour où ils voulurent simplifier leur administration, à incorporer dans la Grande Séquanaise.

Depuis l'année 120 avant notre ère, le Rhône, depuis le lac jusqu'à la Cluse, que l'on prononce et l'on écrit un peu niaisement aujourd'hui l'Ecluse, avait servi de boulevard vers le Nord aux possessions romaines du sud-est de la Gaule. Il devait faire le salut des légions de César lorsqu'en l'année 58 les Helvètes émigrèrent en masse dans la direction du Sud. César fit rompre le pont de Genève, le seul qui existait alors, forçant ainsi les Helvètes à défiler sous les rochers de la Cluse et à prendre une direction tout opposée à celle de leur désir. Il se mit à leur poursuite et ce fut le signal de ses premières victoires et de tous ses succès futurs dans la Gaule.

A vrai dire, César ne pensait pas que la chose serait si facile. Il n'avait, quand les Helvètes commencèrent à bouger, qu'une légion disponible. Aussi lui avait-il ordonné de construire, pour doubler la défense naturelle du Rhône, un retranchement que l'on désigne dans l'histoire sous le nom de « mur de César ». Cet ouvrage a fait couler beaucoup d'encre car les traces en sont bien difficiles à retrouver. On a cru les voir un peu partout dans les environs de Genève, sans qu'il ait jamais été possible d'affirmer que ce fussent les vraies.

On est d'accord cependant pour croire que cette ligne, d'une longueur de 19.000 pas, c'est-à-dire d'une vingtaine de kilomètres, ne pouvait être ni un mur ni un retranchement continus, qu'il devait y avoir interruption partout où les positions étaient assez fortes par elles-mêmes. Une seule légion n'eût pu sur une telle longueur ni construire un mur, en si peu de temps, ni non plus songer à le défendre. Mais personne n'a encore expliqué pourquoi l'on a tant de peine à retrouver les traces d'un retranchement que César nous dit avoir eu 16 pieds de hauteur, avoir été

muni d'un fossé et construit avec le même soin méthodique que mettaient les Romains dans tous leurs travaux. Cette absence de tous vestiges, qui rend si difficile la localisation de l'ouvrage, a autorisé certains historiens et certains carthographes à le placer sur la rive droite du Rhône entre le lac et le Jura ! C'était d'ailleurs la croyance de tous les géographes du XVIII^e siècle qui faisaient figurer sur leurs belles feuilles gravées deux murs parallèles entre Nyon et Gingins. Ce fut aussi celle du savant Hottmann qui tirait une ligne entre Sécheron, dans la banlieue de Genève, et St-Genix. César dit pourtant avoir construit ce retranchement au sud du Rhône : c'est la raison pour laquelle l'empereur Napoléon III, préparant son ouvrage sur Jules César, fit diriger de ce côté ses recherches. On crut retrouver çà et là quelques traces qui permirent d'en fixer un tracé approximatif : ce sont ces indications qui sont admises aujourd'hui communément.

Le territoire de Genève est assez riche en vestiges de toutes sortes de la période romaine, mais il ne s'agit la plupart du temps, comme en Savoie, que de simples vestiges, de constructions d'aqueducs, de routes, de bornes d'inscriptions, d'autels, de tombeaux. On trouve des briques, des monnaies, des poteries, des ustensiles de ménage, mais rien de grand, rien d'important. Peut-être les Romains ont-ils utilisé la pierre du pays, cette mollasse si friable que nos monuments du XVI^e siècle sont déjà dégradés ! Et puis le pays a toujours été trop habité pour que les hommes n'aient pas, au cours des siècles, tout démoli sous prétexte de tout moderniser.

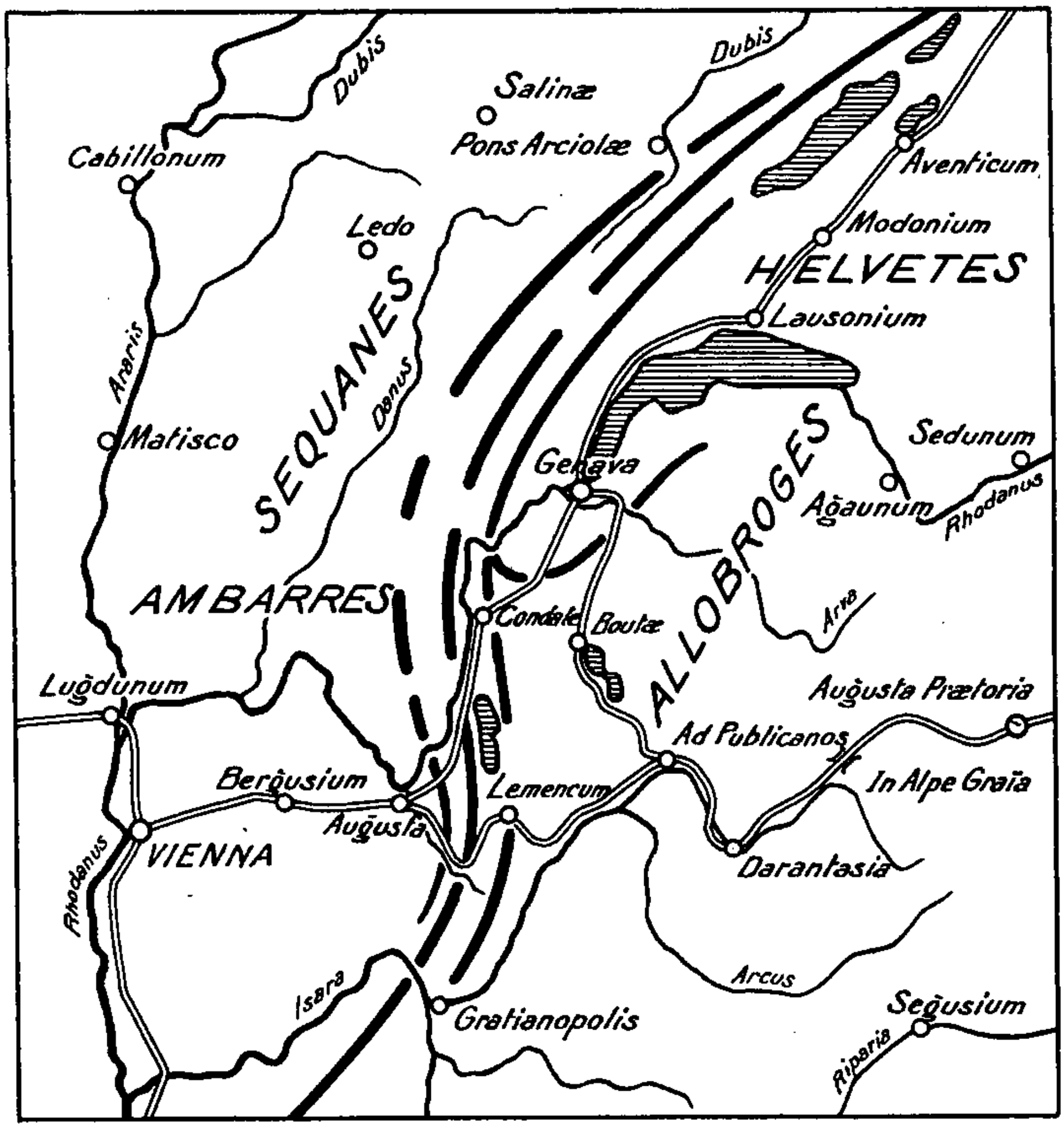
Il est plus étrange qu'en fait de routes les restes soient également assez rares. Genève constituait un carrefour important de voies prétoriennes que M. Pomet, pour la rive droite du Rhône, a parfaitement étudié dans le Tome VIII des Mémoires Genevois. En ce qui concerne la rive gauche, c'est-à-dire la Savoie, il n'existe guère que certaines études assez incomplètes, dont celle de l'Abbé Ducis est la meilleure.

On trouve dans le bois d'Ives, sous le Salève, les traces d'une voie qui peut conduire de Genève à Annecy. Avant que les Chartreux de Pomier aient créé la route actuelle par le Châble à travers les forêts qui couvraient « l'Essonus Mons » ou « Mont-de-Sion », on ne venait de Cruseilles à Genève qu'en gravissant, au sortir du bourg, le Salève pour en suivre la crête jusqu'au Monnetier. Par Mornex, on

allait ensuite passer l'Arve à Etrembières. Cette route existe toujours sous le nom de « chemin de l'Etraz », terme qui désigne également la voie qui suivait le pied du Jura dans la direction du Rhône.

Le tracé de ce chemin bizarre du Salève, qualifié au moyen âge d'« Iter antiqum », aurait de quoi surprendre si l'on ne savait qu'il y a, en plusieurs points du Salève, les vestiges d'anciennes exploitations de minerais de fer. Ce fait classe précisément ce chemin parmi les voies romaines commerciales, «les actus», qu'il faut se garder de confondre avec les voies prétoriennes. Celle qui conduisait de Genève à Annecy continuait sur Albertville où elle retrouvait la voie d'Agrippa de Vienne à Milan. Elle allait tout droit de Genève au pont d'Etrembières, sur lequel elle passait l'Arve, puis elle continuait par Esery, Arbusigny, Groisy et St-Martin jusqu'à Annecy dans la plaine des Fins. L'autre voie qui traversait Genève venait de Vienne et conduisait à Bâle. Elle arrivait de Vens, près de Seyssel, par Clermont, le Pont-Serasson, Vers, Thoiry et le pont d'Arve, à Carouge. Elle continuait vers le Nord par Nyon et par Aubonne.

Ainsi, par le tracé des grandes voies romaines et par les Commentaires de César, nous savons déjà qu'il existait un pont à Genève et deux autres tout aussi importants dans la banlieue de la ville. Cela met en lumière l'importance de la ville et de sa situation, car l'on sait le peu d'empressement que mettaient les Romains à multiplier les ouvrages de ce genre. Faut-il rappeler que le mot Pontife, par lequel nous désignons les hommes supérieurs, doctes et savants, vient du mot latin « Pontifex », qui veut dire « faiseur de ponts ». S'il est resté attaché à la plus haute dignité de l'Eglise c'est qu'à l'origine ce sont les ministres de la religion qui avaient présidé à la construction des premiers ponts. C'était une façon d'exprimer une grande reconnaissance. Cela durait encore au moyen âge, mais alors, pour mieux faire, il s'était formé une confrérie, voire même un ordre des « Frères Pontifes » qui, installés dans les localités riveraines des grands fleuves, consacraient leur existence à passer les voyageurs et à construire des ponts. Faut-il rappeler que le moine Benezet, de cette congrégation, qui construisit en 1180, sur le Rhône, le célèbre pont d'Avignon, était d'Hermillon dans la Maurienne ? L'Ordre fournissait les architectes et les ouvriers, ce pourquoi on les faisait venir lorsqu'il s'agissait d'un ouvrage important. C'est




Emplacement approximatif des tribus celtes à l'arrivée des Romains.
La grande voierie romaine à partir du Ier siècle.

ainsi qu'au début du XIVe siècle, Aymon de Quart, Prince-Evêque de Genève, confia aux Frères Pontifes la construction du nouveau pont sur le Rhône qu'il se proposait d'édifier près du Château de l'Ile. Le pont de 24 arches sur la Dranse, à l'est de Thonon, est leur dernière œuvre dans le pays : il date de 1462; l'Ordre fut sécularisé en l'année 1519.

* * *

Vaincus non sans peine par les Romains, les Allobroges avaient été annexés à l'Empire, l'an 121 avant J.-C. La Province Romaine s'était étendue de la sorte, de la Méditerranée jusqu'au Léman, du Rhône jusqu'aux Alpes. Soixante ans plus tard c'était le tour des Helvètes qui, par leur tentative d'émigration en masse, avaient d'eux-mêmes provoqué leur asservissement. Culbutés par César dans la vallée du Fornans, écrasés à Bibracte, c'est-à-dire à Autun, ils furent ramenés dans leur pays, sur l'ordre de César, par Orgétorix, leur chef, qui les avait entraînés dans cette folle aventure. Rentrés, ils durent rebâtir les villages et les bourgs qu'ils avaient brûlés avant leur départ qu'ils avaient cru définitif, et, comme ils manquaient de tout, ce sont les Allobroges qui durent les approvisionner.

Les Romains avaient pour maxime de consolider leurs conquêtes par de sages concessions aux usages et aux mœurs des peuples annexés. Cette tactique favorisa puissamment l'assimilation des Gaulois à la civilisation supérieure de leurs conquérants. Chez nous, cette assimilation fut si rapide que les Romains ne virent aucun inconvénient à prendre pour base de leur division provinciale celle qu'ils avaient trouvée en arrivant. C'est ainsi que pendant les siècles de l'occupation romaine, jamais le Rhône et le Léman ne cessèrent de former des limites : au Sud la Viennoise, au Nord la Grande Séquanaise. Cette dernière province, dont Besançon était la capitale, comprenait les Ambarres et les Séquanes, les Helvètes et les Raurates : elle s'étendait de la Saône jusqu'à la Reuss et du Rhône jusqu'au Rhin.

Ces grandes provinces se divisaient à leur tour en un certain nombre de « cités », suivant le nombre de villes ayant l'importance suffisante pour remplir le rôle de chef-lieu. Ce n'est qu'ensuite, vers la fin de l'Empire, que les

cités furent encore divisées en cantons ou « agri ». Dans ce cadre administratif il n'était nullement question des « pagi » ou « pays », dont dérive en français le mot « patrie ».

On ne peut s'étonner que les premiers empereurs chrétiens, en déclarant le christianisme religion d'Etat, aient voulu que les divisions territoriales de l'Empire servissent aussi de base à l'administration de la nouvelle Eglise. C'est ainsi que chaque cité reçut un évêque et que, plus tard, le chef spirituel de la province devint un archevêque. La Province Viennoise est à l'origine de la Province ecclésiastique de Vienne, qui comprenait les six diocèses suffragants de Die, Genève, Grenoble, St-Jean-de-Maurienne, Valence et Viviers. Cette province ecclésiastique, la première de la Gaule, se qualifia de « Metropolis Allobrogum ». Il était naturel que la ville archiépiscopale devînt la « maxima sedes Galliarum » et c'est à cela que l'église de Vienne dut son titre de « primatiale ».

Au nord du Rhône, la Grande Séquanaise ne comprenait que quatre cités : celle d'Avenches, l'ancienne capitale des Helvètes, celle d'Augst-sur-le-Rhin, l'ancienne capitale des Riraques, celle de Besançon, la capitale des Séquanes, enfin, celle de Nyon, le chef-lieu de la « civitas-équestris » depuis que Jules César y avait mis en garnison sa cavalerie. Tout permet de supposer que chacune de ces quatre cités devint résidence épiscopale. Pour Avenches, Augst et Besançon, le fait est certain. Pour Nyon, l'absence de documents a permis d'en douter : on retrouve Belley et l'on ne trouve jamais Nyon. Mais il faut remarquer que Lausanne a remplacé Avenches et que Bâle a remplacé Augst-sur-le-Rhin. Pourquoi Belley n'aurait-elle pas remplacé Nyon ?

Tout permettait d'ajouter créance à ce transfert. On n'ignore pas en effet que l'évêché de Belley a toujours fait partie de l'archevêché de Besançon encore qu'il ait toujours été coupé de sa métropole par une partie du territoire de Nyon.

Le Rhône formant la limite ouest et nord de la Viennoise, rien ne semblait s'opposer à cette hypothèse d'un transfert de Nyon à Belley. Des doutes sont nés de ce que le diocèse de Belley franchit le Rhône dans sa partie méridionale, au lieu de s'en tenir à la limite exacte de l'ancienne cité des Equestres. On a même tenté de prouver que Nyon n'avait jamais eu d'évêque et que Belley dépendit de Vienne dès l'origine. Mais il reste aux partisans de cette théorie à

expliquer quand et comment l'archevêque de Besançon avait bien pu perdre ses droits sur cette fraction de sa province, la Grande Séquanaise s'étant toujours étendue jusqu'au Rhône ; à expliquer aussi comment les Princes de la Maison de Savoie frappaient monnaie à Nyon dès le XIII^e^ siècle et justifiaient ce droit par le titre épiscopal de cette ville ; enfin, et c'est le côté le plus délicat de la question, à expliquer pourquoi, seule de toutes les cités, celle des Equestres n'aurait pas eu d'évêque !

Il faut avouer qu'à une date inconnue cette cité des Equestres fut absorbée par la cité de Genève. De temps immémorial, l'évêché de Genève s'est étendu, par delà le Rhône, jusqu'à la rivière d'Aubonne, limite des Equestres et des Helvètes. En admettant le transfert de Nyon à Belley, on pourrait prétendre qu'alors cette partie de l'évêché aurait été remise à Genève. Le décanat d'Aubonne aurait alors reçu une sorte d'autonomie comme celle dont jouissait le décanat de Savoie dans le diocèse de Grenoble, mais Genève allait plus loin encore. Le diocèse comptait huit doyennés dont six sur la rive gauche du Léman et du Rhône : les décanats des Allinges, d'Annemasse, de Sallanches, de Vuillonnex, d'Annecy et de Rumilly; sur la rive droite du Rhône, deux autres : les décanats d'Aubonne et de Ceyserieux. A vrai dire le décanat de Ceyserieux débordait le Rhône tout comme le faisait le diocèse de Belley, mais il ne peut échapper qu'avec le décanat d'Aubonne, il composait à peu près exactement l'ancienne cité des Equestres. Celle-ci pouvait bien avoir un peu franchi le Rhône puisqu'à l'époque de César les Allobroges débordaient aussi sur la rive droite : les Commentaires nous le disent, « Trans rhodanum vicos possessionesque Allobrogi ».

Quoi qu'il en soit, la théorie de la présence d'un siège épiscopal à Nyon et de son transfert à Belley est plus conforme aux règles établies. Il y allait un peu d'une sorte de tradition et il n'est guère à penser que l'on ne s'y soit pas conformé.

Ce respect des traditions était tout aussi important pour l'avenir de la civilisation qu'il l'avait été déjà lors de l'adoption officielle du christianisme. C'est grâce à la simplicité et à la concordance dont faisaient preuve les différents pouvoirs civils et ecclésiastiques, que les Germains, pris à la solde de l'Empire, purent être facilement convertis aux doctrines chrétiennes. Cela fut d'autant plus heureux que ces barbares allaient être appelés à partager avec les

autochtones les dépouilles de l'Empire. Il y avait bien longtemps que des concessions territoriales étaient remises en récompense de services militaires : il ne parut pas étrange que des étrangers participassent au bénéfice de cet usage. Mais tel était le prestige de l'Empire, à la veille même de sa dissolution, que les nouveaux propriétaires, fussent-ils des rois, ne considérèrent leurs droits comme solides et durables qu'après que les empereurs les eurent sanctionnés de leur autorité. Ce respect de l'ancien ordre de choses ne manqua pas de se reporter sur les officiers et sur les magistrats qui le représentaient encore, en sorte qu'on peut dire qu'il y eut entre les nouveaux chefs, grands vassaux de l'Empire, et leurs subordonnés, laïques ou ecclésiastiques, une sorte de maintien de la tradition, et en germe tout le partage du pouvoir souverain qui caractérise l'Etat féodal. Même après la chute de l'Empire, les nouveaux occupants continuèrent à choisir leurs chefs dans les descendants des anciennes familles gallo-romaines, et c'est ainsi que se maintint en faveur de ces familles un privilège qui constitua peu à peu une loi d'hérédité que les Romains n'avaient jamais connue.

Tout ce qui vient d'être dit s'applique à ce premier royaume de Bourgogne dont la ville de Genève fut l'un des principaux chefs-lieux. C'est du plein assentiment des empereurs que les Burgondes, originaires de la Baltique, vinrent au milieu du v^e^ siècle en alliés et en auxiliaires s'établir au nombre de 80.000 des deux côtés du Jura, en Savoie et dans le Dauphiné. Ce premier royaume bourguignon comprit donc une moitié de l'ancien pays des Helvètes, et tout le bassin du Rhône depuis les sources de la Saône jusqu'à la Méditerranée. En admettant que les domaines considérables du fisc impérial n'aient pas suffi à doter ces nouveaux venus, il n'eût pas été très difficile de trouver parmi les grandes propriétés des sénateurs toute la terre nécessaire. L'on a donc fortement exagéré en attribuant une très grande importance à cette installation de 80.000 étrangers dans un pays qui comptait au bas mot 5 millions d'habitants.

Ce premier royaume de Bourgogne ne devait durer que de 443 à 534 et pourtant il est certain que ce petit siècle de monarchie burgonde suffit à faire naître un véritable caractère national dont les principaux traits, la bonhomie, la bravoure et la loyauté, caractérisent encore les pays qui ont eu heur de lui appartenir.

Les représentants de la première dynastie burgonde firent preuve cependant d'incroyables alternatives de faiblesse et de violence. Le plus éminent de ses rois, le sage Gondebaud, le restaurateur de Genève, l'auteur de la loi Gombette, ne recula pas lui-même devant l'assassinat de son propre frère, Chilpéric, pour se maintenir au pouvoir. Or, le roi franc Clovis avait pour épouse Clotilde, fille de Chilpéric. Pour venger ce meurtre, il lança ses troupes contre les Burgondes et les battit en plusieurs rencontres. C'est ainsi que le premier royaume de Bourgogne finit par succomber et par être absorbé par les Francs.

Les quatre siècles de domination franque qui suivirent forment une époque aussi obscure qu'agitée où Genève ne joua aucun rôle. On ne peut en remplir le vide qu'en citant une invasion des Allemands vers 610, et le passage de Charlemagne à la tête de son armée en 773.

* * *

Alors que dès le v^e^ siècle il se fondait un peu partout des communautés de moines et de religieux dans le but d'évangéliser les habitants des hautes vallées des Alpes, alors que St-Oyen-de-Joux, le St-Claude moderne, et St-Maurice-d'Agaune connaissaient déjà la gloire, le diocèse de Genève se faisait remarquer par la tiédeur de sa foi. On ne trouve à cette date qu'une seule fondation, à proximité de la ville épiscopale, celle de l'église St-Victor, avec des revenus en terre de Champagne entre Chaney et Aïre au sud du Rhône. Cette fondation était d'importance pour l'avenir de Genève. C'est à la princesse Sèdeleube, autre fille de Chilpéric, qu'elle la doit. Mais cet exemple ne fut pas suivi. Dans Genève beaucoup partageaient l'arianisme des Burgondes et du roi Gondebaud. On sait que cette erreur consistait à prôner plus la tolérance que le zèle et c'est peut-être la raison du manque certain de vitalité religieuse dans le diocèse.

Pendant trois siècles encore il en fut de même, période vide de l'histoire de Genève, au spirituel tout autant qu'au temporel. Mais cette longue somnolence devait aboutir, comme ailleurs l'activité, à une transformation totale dans l'ordre social et politique.

Simple roi des Francs comme ses prédécesseurs, Charlemagne venait de parcourir une superbe carrière : à la couronne de France il avait successivement ajouté celle de Lombardie, celle d'Italie et celle de Germanie. Bien

mieux, à la Noël de l'an 800, le Pape lui avait rendu en grande pompe le titre d'« Empereur des Romains » disparu depuis 400 ans. Mais à peine l'Europe unifiée de l'Empire d'Occident venait-elle de ressusciter qu'elle retournait aussitôt au chaos. Ce fut moins à cause de la faiblesse des successeurs de Charlemagne qu'à cause de la fatigue et du froissement qu'avait éprouvés le peuple trop durement asservi sous le joug unitaire des Francs.

L'Empire se démembra de lui-même. Sur ses ruines s'érigea en 888 un nouveau royaume burgonde qui ne comprit d'abord, sous le nom de Bourgogne Transjurane, que la Suisse occidentale de l'Aar jusqu'au Rhône, la Michaille et le Bugey, enfin tous les petits pays qui, plus tard, devaient former le duché de Savoie, le Dauphiné et la Provence. A la tête du nouveau royaume se trouvait tout naturellement un descendant des anciens gouverneurs de la contrée. Il s'appelait Rodolphe et commença cette dynastie connue des historiens sous le nom de « Rodolphiens ». A la Bourgogne Transjurane Rodolphe II ajouta la Bourgogne Cisjurane, duché et comté, et c'est ainsi que se forma le deuxième royaume de Bourgogne, ou royaume d'Arles, qui comprenait tout le bassin du Rhône.

Ce fut une période heureuse si l'on en croit les regrets causés par sa disparition. Car ce royaume devait disparaître à son tour, condamné lui aussi au morcellement par cette irrésistible réaction antiunitaire née de l'absolutisme carolingien. Il vint un jour en effet où les comtes héréditaires, tous plus ou moins parents du roi, affranchirent leurs comtés. Ainsi naquirent la plupart des Maisons souveraines d'Europe. Au fond, par la lignée des comtes, ces Maisons n'étaient autres que celles des grands officiers que Rome avaient préposés autrefois au gouvernement des cités de l'Empire.

Pendant que s'accomplissait cette lente transformation politique, l'Eglise, elle, n'avait en rien changé ses cadres. Il se trouva donc auprès de chaque évêque un prince ayant tous les droits d'un souverain. Cependant, par le simple effet d'une loi de succession qui n'était pas la même pour les évêques que pour les comtes, la concordance originaire de leurs domaines ne devait pas tarder à disparaître. L'hérédité d'une part, la succession de l'autre en sont la simple cause. Le pays de Genève en est un exemple frappant. Tandis que le Comté ne dépassa jamais le Rhône, depuis longtemps l'évêché s'étendait sur les deux rives du fleuve.

Par la suite, à l'intérieur même des comtés, il se créa de petites unités nouvelles, sireries ou baronnies, ayant elles aussi des dynasties comme Gex ou Faucigny ; ou bien des terres furent détachées, comme celle de Gavot, pour former avec d'autres des unités nouvelles. C'était pour les Empereurs germaniques, héritiers du royaume d'Arles, un moyen commode de récompenser leurs vassaux fidèles. Ainsi prit naissance cette mosaïque provinciale que l'histoire a consacrée, mais ainsi disparut tout à fait la concordance primitive entre les évêchés et les comtés.

* * *

Toute la chrétienté attendait l'arrivée de l'an 1000 avec une crainte extrême car l'on pensait qu'à cette date viendrait la fin du monde. Et puisqu'on allait comparaître devant le Souverain Juge, comment n'aurait-on pas cherché à racheter ses fautes ? Tous ceux qui se sentaient coupables, et possédaient quelque bien, commencèrent à faire à l'Eglise quelques dons. C'est la raison pour laquelle à partir de 900 on assista dans le diocèse de Genève comme dans les autres diocèses à une invraisemblable épidémie de libéralités.

En 912, la comtesse Eldegarde, veuve du comte Herbert, donne au monastère de Satigny, sous le patronage du Chapitre de Genève tout ce qu'elle possède à Satigny, à Choully, à Peissy, à Chalex, au Crêt, à Logras, à Feigères et à Gonville. Ce sont les premiers biens de la mense épiscopale de St-Pierre de Genève sur la rive droite du Rhône.

A la veille de l'an 1000, le dernier roi de Bourgogne, Rodolphe III, succombe lui aussi à ce vent de panique. Il aliène au profit des monastères tous les domaines de sa couronne. Il se dépouille d'une partie de son autorité royale au profit des prélats bourguignons. Les archevêques de Tarentaise, d'Embrun, de Vienne, les évêques d'Aoste, de Die, de Gap, de Grenoble, de Lausanne, de St-Paul-Trois-Châteaux, de Sion, de Valence, deviennent tous comtes de leurs diocèses respectifs. Un jour, n'ayant plus rien dont il pût disposer, le roi Rodolphe va jusqu'à donner aux églises des domaines qui appartiennent à ses vassaux. Il provoque ainsi leur révolte et, dans son impuissance, il appelle contre eux l'Empereur germanique. C'est pour remercier son Très Haut et Très Puissant Seigneur de l'appui

qu'il vient de lui donner que juste avant sa mort, en 1032, il lui remet les insignes de la monarchie bourguignonne, l'anneau de St Maurice !

Proclamé roi de Bourgogne d'abord à Payerne, puis à Genève, l'Empereur continue à promouvoir les évêques au même rang que les comtes, mais cette fois c'est par simple souci de vengeance. L'un après l'autre tous les évêques bourguignons qui ne sont pas encore comtes, le deviennent à leur tour. Les uns ne reçoivent que leur ville, les autres un district plus large. L'évêque de Genève lui, reçoit sa ville avec sa banlieue.

* * *

Il ne semble pas que cette élévation ni cette donation aient créé tout d'abord le moindre malentendu entre l'évêque et le comte de Genève. Il se peut que l'évêque ait jugé prudent de ménager le prince ; il se peut aussi que le prince ait trouvé cette donation sans beaucoup d'intérêt ; il se peut enfin et c'est le plus probable qu'ils aient été unis par les liens d'une parenté commune, que par suite, sur le moment, tout leur ait semblé parfait ainsi.

Mais désormais les évêques agissent en souverains. Guy de Faucigny, le premier, se distingue par ses libéralités. Au prieuré de St-Victor fondé en 1000 par l'un de ses prédécesseurs, il donne des biens à Dardagny, à Gonville, à Allemogne, à Feigères, à Russin. Quatre ans plus tard, en 1099, le Chapitre de St-Pierre reçoit de l'Abbé de Cluny les terres qu'il possédait à Valleiry.

Toutes ces donations, souvent enchevêtrées, n'allèrent pas sans soulever de la part des comtes quelques difficultés. Au milieu du siècle suivant, en 1154, précisément à l'occasion d'un conflit survenu entre le comte Amédée de Genève et l'évêque Arduin de Faucigny, celui-ci, se réclamant de l'empereur Frédéric Barberousse, obtient gain de cause et reçoit pour en témoigner, pour lui et pour ses successeurs, le titre de Prince de l'Empire. Il devenait ainsi le pair et l'égal des souverains. C'est pour marquer sans doute cet événement mémorable et pour en accuser la portée que l'évêque Arduin légua, en 1185, par testament, à l'église de Genève, la terre et le mandement de Thié qui lui appartenaient en propre en Faucigny. C'était un présent magnifique, digne de son nouveau titre de Prince : 4.500 hectares

répartis entre les quatre paroisses de Bogève, de St-André, de Ville et de Viuz-en-Salle.

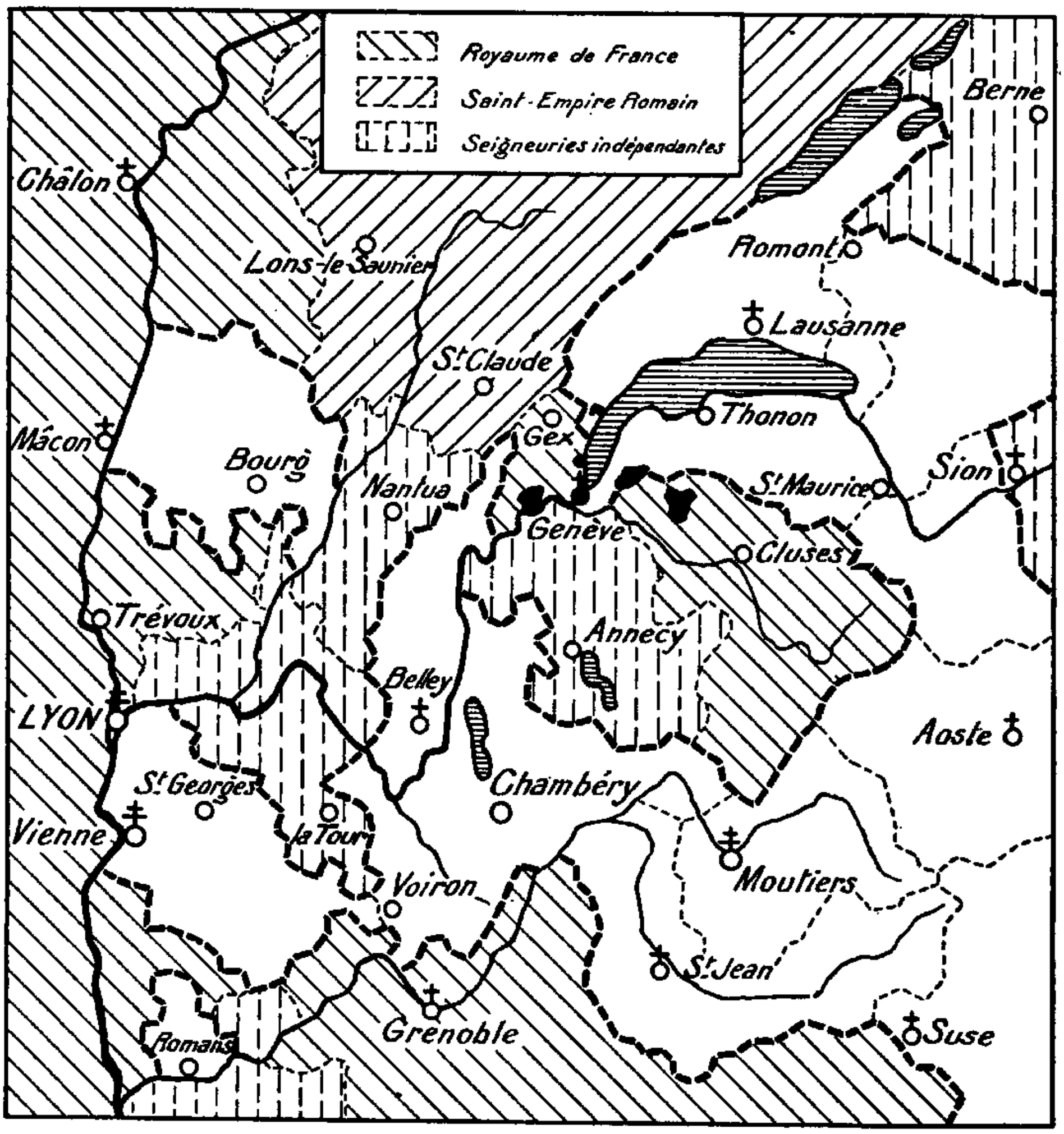
Moins de 50 ans plus tard, en 1220, sous l'épiscopat d'Aymond de Granson, le comte Guillaume de Genève accorde au Prieur de St-Victor, pour protéger son territoire de Champagne, le droit de fortifier le château d'Epeisses au bord du Rhône. En 1225, il lui remet encore tout ce qu'il possède à Laconnex ainsi qu'à Avouson, au pied du Jura. St-Victor possédait dès lors, si l'on s'en rapporte à une certaine transaction de 1302, des biens à Chancy, Avully, Feigères, Passeiry, Avusy, Athenaz, Songy, Seseguin, Malagny, Cartigny, la Grave, Chabloux, Laconnex, Troinex, Landecy. Tous ces villages sont compris dans un triange limité par le Mont-de-Sion, le Salève et le Rhône. Le prieuré, toujours d'après le même acte, possédait encore des biens à Reignier, à Draillant, à Bellevue et à Gy.

Entre-temps, le Chapitre de St-Pierre s'était lui aussi singulièrement enrichi. Il était propriétaire dans une trentaine de paroisses autour de Genève dont Gonville et Avouson, Cologny, Neydens et le Châble, sont les plus éloignées, et Bossey, Vandœuvres et Moëns, les plus rapprochées.

On comprend que le prince-évêque Aymon de Granson ait dès lors songé à constituer une « Mense épiscopale » en utilisant au mieux cette étrange mosaïque. C'était d'ailleurs parfaitement conforme aux usages et aux règles de la Féodalité, comme aussi de construire des châteaux forts pour défendre ses biens. En 1219, il bâtit le château de l'Ile, sous Genève, au beau milieu du Rhône; en 1227, il construit le château de Peney dans la terre du Mortier. A Jussy et à Thié il en avait deux autres. Par la suite, on a rattaché Céligny et Genthod à la terre de Peney. Ainsi se trouvèrent formées aux portes de Genève, à l'exemple de Thié, deux autres seigneuries féodales qui sont à l'origine de l'Etat de Genève.

* * *

A entendre la longue énumération de ces diverses possessions de l'Eglise de Genève, à les voir surtout reportées sur une carte, on serait tenté de croire que cette Eglise possédait tout le territoire compris entre le Salève, le Mont-Sion et le Jura. Ce serait une erreur, qui fut d'ailleurs commise par certains historiens genevois. Tout au plus laissaient-ils au comte de Genève le droit de dernier supplice




Le Comté de Savoie tel qu'il existe après l'acquisition des terres du dauphin de Viennois par la France et avant l'échange des terres savoyardes du Viennois contre celles du Faucigny et de Gex (1349-1355).

parce que, tout de même, cela était expressément réservé dans la transaction dont il vient d'être question. Mais ils passaient sous silence, dans l'intérêt de cette thèse, tous les châteaux et maisons fortes que le comte possédait dans ces mêmes territoires. Ils se taisaient sur toutes ces vieilles familles féodales bienfaitrices de l'Eglise, mais nullement vassales de l'évêque. Au vrai, de toutes les localités nommées, aucune n'appartenait en totalité ni à la mense ni au prieuré de St-Victor. Même dans la Champagne, le prieuré n'avait que les droits utiles et les degrés inférieurs de la juridiction féodale ; pour tout le reste, il ressortissait des châtellenies de Gaillard ou de Ternier qui dépendaient elles-mêmes du comté de Genève. En somme, tout ce qui n'était pas la ville et les trois mandements n'étaient que domaines privés enclavés chez des voisins qui s'appelaient le comte de Genève et le sire de Gex encore, celui-ci n'étant d'ailleurs que le vassal de celui-là.

Il serait donc assez difficile de faire l'historique de Genève sans dire quelque chose des comtes souverains de Genève. C'étaient avec ceux du Faucigny, les plus puissants de la région après le comte de Savoie. Mais cela ne saurait excuser les fantaisies des généalogistes tels que Lévrier, Guichenon ou Della Chiesa qui voulurent pousser leur filiation jusqu'aux IXe et VIIIe siècles au moins. Hélas ! comme pour beaucoup d'autres familles, il est bien difficile de remonter sûrement jusqu'à l'an mille. Le reste n'est que nuage et roman, et pourtant il se pourrait que par les femmes la Maison de Genève fût bien issue des Rodolphiens.

Le premier prince de la dynastie, que l'on connaisse sûrement, est un certain Gérold qui vivait au début du XIe siècle et portait le titre de comte « dans la région de Genève », en latin « princeps regionis ». Aymon Ier, en 1100, est le premier qui porta le titre de « Comte de Genève » après avoir reçu l'investiture du comté de l'Evêque de Genève. Dix autres de ses successeurs devaient porter ce titre qui se transforma pratiquement, en 1367, en celui de « Comte de Genevois », car c'étaient en vérité les évêques, depuis le XIIe siècle, qui étaient les véritables souverains de la ville. Ils percevaient les droits régaliens, ils recevaient même l'hommage des comtes pour les biens et les droits qu'ils conservaient dans la dépendance de la juridiction épiscopale ; c'est dire que déjà à partir de 1100, quand on disait « comte de Genève », cela devait se prendre pour

« comte de Genevois ». De 1367 à 1394, cinq frères portèrent successivement le titre de Genève. Le dernier avait pour nom Robert ; il était pape à Avignon sous le nom de Clément VII.

A la mort de Robert de Genève, le comté passa à ses neveux, les sires de Thoire et de Villars, puissants seigneurs en Bresse et dans le Dauphiné ; sept ans plus tard, ces derniers le vendirent pour 45.000 livres d'or à Amédée VII comte de Savoie, qui devint ainsi comte de Genève.

* * *

Il y avait deux siècles déjà, depuis certaines donations reçues au pays de Vaud, que les princes savoyards avaient commencé à se trouver mêlés aux affaires de Genève. Leurs Etats étaient, il est vrai, assez éloignés de la ville, mais ils entouraient de toutes parts le Faucigny, Gex et le Genevois, contigus aux terres épiscopales, en sorte que les Savoyards pouvaient, en partant du château de Chillon, investir à tout instant la ville par le lac.

Pierre II, à qui l'histoire a laissé le surnom de « Petit Charlemagne », était à 30 ans chanoine administrateur de l'évêché de Lausanne. Son père étant mort et son frère aîné, Amédée IV, ayant pris en mains les affaires de Savoie, il rentra dans la vie laïque et épousa l'héritière du Faucigny. Il était comte de Romont et baron de Vaud : c'est à ce double titre qu'il entra tout de suite en lutte avec le comte de Genève et le contraignit pour finir à lui remettre des terres et des châteaux, dont celui de Genève avec les prérogatives dont il jouissait dans cette ville. Pierre fut ainsi le premier prince de la Maison de Savoie à exercer dans Genève de véritables droits de seigneurie. Il est vrai qu'il les exerçait de loin, car il résidait à l'ordinaire à Londres, à la cour d'Angleterre. Il revenait pourtant fréquemment en Savoie et c'est au cours de l'un de ces voyages qu'il devint comte de Savoie, son neveu étant mort. Son premier soin fut d'accorder des franchises à quantité de communes, surtout au pays de Vaud. C'était ce qu'il avait vu faire en Angleterre.

Pierre essaya de gagner les Genevois de la même façon en concluant avec eux, en 1263, une alliance de protection et de défense réciproques dont le prince-évêque ne put obtenir l'annulation qu'à gros prix d'argent. Peut-être ce prélat a-t-il par ce simple geste consacré sans le savoir

l'indépendance de l'Eglise de Genève et assuré la liberté future de la cité épiscopale? Au même moment, l'attention du comte Pierre était attirée d'un côté différend. Rodolphe de Hambourg, le représentant d'une grande maison naissante, lui disputait le comté de Kibourg. Pierre le battit près de Chillon en 1266 et ouvrit ainsi l'ère d'une longue inimitié qui ne devait cesser que sept siècles plus tard à Vittorio-Veneto.

Le comte Pierre résidait d'ordinaire à Thonon. Il semble qu'il ait ainsi voulu désigner à ses successeurs le centre naturel de ses possessions cisalpines. Peut-être songeait-il aussi à relever cet ancien royaume de Bourgogne dont le château de Genève avait abrité le premier roi, à la veille du jour où Rodolphe de Habsbourg allait avoir la même pensée ?

On se battit dix ans sans résultat tout autour de Genève, les Savoyards ayant à faire face à la coalition de tous leurs voisins mécontents. On y comptait le Prince-Evêque, le comte de Genève et Rodolphe de Habsbourg. Pourtant ils s'en tirèrent à leur honneur et ne perdirent que Payerne et Morat. Avec le comte Amédée V la lutte allait se rapprocher de Genève.

L'évêque était en grave discussion avec les bourgeois de sa ville qui réclamaient leurs libertés. Amédée V, sollicité par eux, pénètre dans la ville, s'empare du vieux château et met le siège devant celui de l'Ile. Appuyé par la garde bourgeoise il l'enlève et prend possession des péages ; puis il organise la commune et nomme des syndics. Lui-même reçoit le vidomnat et à titre de fief la moitié de la seigneurie de Genève.

Cela ne pouvait plaire au comte de Genève qui s'unit, avec l'évêque, au dauphin, baron du Faucigny, contre le comte Amédée. Jamais alliance ne joua avec une telle efficacité. Pendant que les Savoyards écrasaient les Dauphinois à la Côte-St-André, les syndics de Genève et la commune en armes vengeaient le parti de Savoie. La coalition dut mettre bas les armes et signer la paix à Montmélian. Cette paix consacrait la commune de Genève et défendait au comte de Genève de contracter alliance sans permission des Savoyards. Mais cela se passait à l'instant même où le roi de France obligeait lui aussi l'évêque de Lyon à partager avec lui le gouvernement de la ville, renversant ainsi tous les espoirs de nos comtes quant à la résurrection d'un royaume de Bourgogne.

Pourtant, une série d'événements imprévus allait augmenter la puissance de la Maison de Savoie.

Le dernier dauphin de Vienne jouant un jour avec son fils en bas âge près d'une fenêtre de son château sur les bords du Rhône, l'enfant lui échappa et tomba dans le fleuve. Cette catastrophe décida le malheureux prince à renoncer au monde. Mais, avant d'entrer dans les ordres, il céda ses possessions à Jean, fils de Philippe de Valois, en 1349 à condition que le titre de Dauphin serait porté pour toujours par le fils aîné du roi de France. Il pensait mettre ainsi ses Etats à l'abri des comtes de Savoie, mais, à quelques années de là, lorsqu'on eut appris sa mort à Alexandrie d'Egypte, dont il était devenu patriarche, un traité avec la France assura au Comte Vert les baronnies de Gex et du Faucigny contre ce qu'il possédait au delà du Guiers. C'était en 1355. La tenaille se resserrait autour de Genève.

En 1401, Odon de Thoire et Villars vendit au jeune comte Amédée VIII tous ses droits sur le comté de Genève. Ce jour-là, la ville épiscopale ne fut plus qu'une enclave, même une demi-enclave dans les vastes possessions de la Maison de Savoie.

## CHAPITRE II

### Comment Genève perd la situation qui lui semble réservée (1401-1535)

Ainsi donc, en 1401, après avoir indemnisé de 45.000 écus d'or le sire de Villars, Amédéé VIII, comte de Savoie, incorporait le Comté de Genève dans ses Etats : la croix équipolée d'azur au champ d'or prenait place dans l'écu de sa Maison, au même titre que les armes des autres provinces. L'événement était d'importance puisqu'il supprimait un fief indépendant situé en plein centre des terres savoyardes. L'Evêque de Genève, qui s'appelait alors Guillaume de Lornay, accorda suivant l'usage l'investiture du comté à Amédée VIII à charge d'hommage de sa part. Par contre la noblesse de Genevois, convoquée à Annecy, fit quelques difficultés pour se rendre à l'invitation. La résistance fut même assez forte pour que le Comte dût renvoyer la cérémonie prévue jusqu'en 1405. A cette date tous les seigneurs vassaux de Genevois s'en vinrent rendre à Annecy hommage et fidélité à leur nouveau maître, mais en la présence de leurs conseillers chargés d'exposer et défendre leurs droits. D'aucuns, dans un but évidemment intéressé, ont prétendu que le comté dont Amédée VIII venait de prendre possession avait changé ce jour-là son nom de Genève contre celui de Genevois. La chose est inexacte, à ce point que les syndics de Genève eux-mêmes continuèrent à employer le terme de Comté de Genève jusqu'au 16 novembre 1601. Ce n'est qu'à cette date que le Conseil d'Etat de la Ville donna l'ordre à son imprimeur officiel, de Tourne, de substituer partout dans le texte de la « chronique de Paradin », alors à l'impression, le titre de Genevois à celui de Genève.

Les Etats de Savoie formaient désormais un tout dont la ville de Genève ne pouvait se distraire plus que celles de Moûtiers ou de St-Jean sous le prétexte que leurs évêques jouissaient d'un titre impérial et d'un temporel seigneurial. Ces Etats de Savoie s'étendaient de la Saône à la plaine du

Pô et du lac de Neuchâtel jusqu'au Briançonnais. L'empereur Sigismond, rentrant d'Italie en Allemagne, devait traverser à cette date la Savoie et la Bourgogne. Il s'arrêta donc et séjourna dans les premiers jours de l'année 1416 à Chambéry. Des fêtes magnifiques furent données en son honneur et c'est en quittant la capitale des Etats d'Amédée VIII, le 19 février, qu'il accorda à ce Prince le titre de « Duc Souverain », voulant récompenser « la noblesse d'esprit, la droiture de cœur, la prudhomie du vaillant chevalier ». Mais ce n'est qu'en 1422 que l'Empereur inféoda à Amédée VIII le Comté de Genève qui jusqu'alors était demeuré fief impérial. Il lui interdisait en même temps de faire état dorénavant de son ancien titre de Vicaire du Saint-Empire.

Après s'être fait prêter hommage à son tour par l'Evêque de Genève pour ce qui concernait son temporel, Amédée VIII entama avec lui des négociations dans le but de se créer une résidence à Genève. Il rencontra une opposition telle de la part de l'Evêque, qu'il profita du séjour à Genève du pape Martin V pour le faire transférer dans un autre évêché et remplacer par son parent Jean de Savoie. En 1420, le duc Amédée VIII s'engagea pour lui et pour ses successeurs à ne jamais consentir, sans avoir l'avis des citoyens genevois, à la moindre cession ou aliénation de ses droits sur la ville. Le duc fit alors commencer à Genève, où il possédait le château de l'Ile et les immeubles ayant appartenu à l'ancienne Maison de Genève, de grands travaux parmi lesquels il faut mettre au premier rang une enceinte continue et bastionnée.

Amédée VIII, qui venait d'accroître la Savoie en territoire et en influence, s'appliqua à en faire un état tranquille et prospère, garanti à l'extérieur par un système d'alliances. C'est lui qui fit établir en les inspirant directement, les Statuts de Savoie : « Statuta Sabaudiæ », le premier code de jurisprudence politique connu en Europe. Dans cette constitution qui définissait les pouvoirs des baillis et des châtelains, un conseil de justice suprême devait siéger à Chambéry. Dorénavant ce devait être au bailli de Gaillard à exercer le droit de haute justice dans la ville de Genève et dans les terres du Chapitre et de St-Victor. A cause du grand nombre des princes-évêques qui se trouvaient dans ses Etats, Amédée VIII poursuivit l'obtention d'un concordat en faveur de l'Eglise de Savoie. Il fut signé en 1432. L'Evêque de Genève y reconnaissait, comme les autres

prélats du duché, la souveraineté ducale et abandonnait au Duc Souverain le principal de sa juridiction. C'est aux Etats de Thonon que cette constitution fut entérinée solennellement.

Par la suite, voyant les difficultés que susciterait son installation à Genève, le duc fit de Thonon sa capitale : il aimait les rivages du lac et regardait le Léman comme le centre de ses Etats. Ses peuples le vénéraient et son prestige était d'autant plus grand que la plupart des Etats de l'Europe étaient ensanglantés par la guerre de Cent ans, à laquelle ils ne participaient pas. Le duc n'attendit pas la mort pour transmettre à son fils Louis le gouvernement du duché dont il avait achevé l'excellente organisation. Il abdiqua en 1434 et se retira à Ripaille dans le magnifique château auprès duquel se trouvait l'abbaye d'Augustins qu'il y avait installée. Mais il n'avait remis à son fils que le titre de Lieutenant-Général, se réservant par suite la haute main sur les affaires. Il entra alors dans les ordres.

Le pape Martin V avait convoqué en 1431 à Bâle un concile pour juger le schisme de Bohême. Ce concile durant toujours le pape Eugène IV le déclara dissout en 1437 et en ouvrit un autre à Ferrare pour recevoir l'Eglise grecque dans l'unité. Les cardinaux de Bâle refusèrent d'obéir, le pape insista, ce que voyant les cardinaux le déposèrent et lui nommèrent comme successeur Amédée VIII. Le Prince accepta et prit le nom de Félix V. En réalité il ne fut jamais que le Pape des seuls Etats qui approuvèrent son élection, Eugène IV restant Pape pour les autres. Félix V résida successivement à Bâle, à Lausanne et à Genève. Il mit à profit son pontificat pour ne pas remplacer l'évêque de Genève, François Mies, lorsque celui-ci mourut, en 1446.

Cependant des négociations commençaient d'être entamées pour amener Félix V à se démettre de sa charge et à rétablir la paix dans l'Eglise. En 1449, à la mort d'Eugène IV, Amédée VIII abdiqua la tiare dans un concile qu'il réunit à Lausanne. Le pape Nicolas V, élu par ses adversaires et en faveur duquel il venait de se démettre, lui conserva cependant le titre de Cardinal Légat pour les Etats qui l'avaient reconnu et lui confia l'administration directe des évêchés de Genève et de Lausanne. Après quelques mois d'exercice les Genevois ne furent pas peu surpris de constater que jamais leurs droits et leurs franchises n'avaient été si bien défendus que sous le gouvernement de leur nouvel évêque. C'est sous son administration que l'Eglise et la ville de

Genève firent en 1446 l'acquisition d'un terrain situé sur la rive gauche de l'Arve : pour la première fois, la ville franchissait la rivière. Ce terrain marécageux et coupé de broussailles s'appelait « la bougerie ». C'est un qualificatif qui s'est conservé dans la proximité du bourg de Chêne et qui désigne un terrain marécageux couvert de broussailles, tandis que le mot « verney » s'applique à un terrain également marécageux dans lequel poussent des vernes.

Amédée VIII mourut à Genève en 1451 : il avait durant son règne convoqué quatre fois les Etats Généraux de Savoie dans cette ville.

* * *

Avec le règne du duc Louis commence pour la Savoie une période d'effacement dont les malheurs se répercutèrent dans tous les domaines. Indignés des faveurs qui étaient faites aux gentilhommes que la duchesse, Anne de Lusignan, avait amenés avec elle de l'île de Chypre, tous les hauts seigneurs de Savoie se révoltèrent un jour contre l'administration du duc Louis. Le malheur voulut qu'ils trouvassent un chef dans la personne de son fils Philippe, le comte de Bresse. Ainsi se forma en Savoie le parti des Guelfes, ennemis du duc, et le parti des Gibelins, ses amis, ce qui commença d'accoutumer la Savoie aux mœurs italiennes. En peu de temps le désordre fut à son comble. Un jour le comte de Bresse, pour faire pièce au gouvernement, ne trouva rien de mieux que de satisfaire aux rancunes anciennes de l'Evêché. Il fit saisir en plein Genève Bolomier, l'auteur du concordat d'Amédée VIII, sous le prétexte de forfaiture, le fit juger, condamner et jeter au lac. A quelque temps de là il devait faire irruption à main armée dans Thonon, la résidence du duc, son père, appréhender son premier ministre Valpergue, et lui faire subir le même sort qu'à Bolomier. Du moment que le comte de Bresse pouvait se permettre des actes de cette nature, sans encourir de sanctions, il n'y avait point de raison pour que les petits gentilshommes n'en fissent pas autant. En 1464, l'un de ceux-ci, Jean de Lancy, déclara froidement la guerre à la ville de Genève pour obtenir réparation « des très grands déplaisirs, outrages et vilainies » qu'il prétendait lui avoir été faits par les bourgeois de Genève. Il se servit contre la ville d'une compagnie qu'il prit à sa solde et de deux pièces de canon.

Un peu plus tard l'écuyer Festi, petit-fils d'un ancien vidôme de Genève, fit également pendant deux ans la guerre à la ville dont il avait été lui-même l'un des conseillers. On a peine à croire aujourd'hui que cette guerre se termina par un traité en bonne règle, mais il faut tenir compte que les usages du moyen âge n'étaient pas ceux d'aujourd'hui et qu'ils n'avaient pas encore été abolis en Savoie.

Nos Princes n'avaient reçu que très tard le titre de Duc Souverain qui leur eût permis de s'imposer beaucoup plus tôt et de travailler à la destruction de la féodalité comme dans les Etats voisins.

C'est sous le règne du duc Louis que les Genevois travaillèrent avec acharnement à leurs fortifications. La Savoie commençait à lutter contre les Ligues suisses et en particulier contre Fribourg ; or, même à Genève, cette guerre était extrêmement populaire. L'on vit à cette occasion toutes les provinces de Savoie apporter des fonds aux Genevois afin de les aider dans leur entreprise. Malheureusement, le commerce périclita, les Foires de Lyon commençèrent à prendre le pas sur celles de Genève, et Philippe, profitant du mécontentement général, s'installa dans Genève. C'est à cette époque, en 1469, que l'évêque Jean-Louis de Savoie accorda des franchises aux habitants des trois mandements de Jussy, Thié et Peney.

Déjà en 1416, la discorde avait éclaté entre les ligues et le duc Amédée VIII. Jusque là, on avait vécu en bon ménage et même en amitié, mais un jour les ligues s'étaient imaginé de s'intéresser aux affaires de Savoie et de manifester à leur sujet leur sentiment. Elles avaient entre autres témoigné leur mécontentement de ce que le duc avait acquis la vallée d'Ossola, réunissant ainsi le Piémont, par-dessus le Valais, aux fiefs savoyards de la Suisse romande. L'affaire s'était arrangée à Evian en 1420, mais il était clair qu'un jour ou l'autre les ligues profiteraient d'une occasion pour s'immiscer à nouveau dans les affaires du duc.

Au duc Louis succéda en 1465 le duc Amédée IX, dont la santé était extrêmement délicate. Le parti des seigneurs était toujours puissant et venait de s'allier avec Charles le Téméraire, l'héritier de Bourgogne. C'était alors le prince le plus puissant de l'Europe ; il venait de faire Louis XI prisonnier dans Péronne, et c'est à ce moment que le Duc de Savoie, cependant fort jeune encore, était obligé, pour cause de maladie, d'abandonner le pouvoir à la régence de sa

femme, la princesse Yolande de France, sœur du roi Louis XI.

On ne peut s'étonner que dans la détresse où celle-ci trouva le pouvoir elle crut bien faire en s'abandonnant aux conseils et à l'inspiration de son frère. Bientôt cependant, craignant de sa part une emprise trop forte, elle se tourna elle aussi du côté du Téméraire. Il suffisait à celui-ci de s'emparer de la Lorraine pour se constituer, avec l'amitié de la Savoie, un royaume allant de la Flandre jusqu'en Italie. Ayant voulu se débarrasser des Suisses d'abord, Charles le Téméraire fut battu à Granson, puis à Morat en 1475.

La princesse Yolande, à Genève, était seule lorsqu'elle apprit le désastre dans lequel la Savoie se trouvait englobée, puisque les contingents savoyards, dans l'armée du Téméraire, étaient relativement très importants. Les Etats furent convoqués à Annecy en 1477. Ce sont eux qui décidèrent de l'abandon par la Savoie de toute prétention sur Berne et sur Fribourg. Elle devait céder de plus à l'Evêque de Sion le bas Valais, partie du Chablais, que depuis trente ans l'on avait cessé d'occuper.

La duchesse Yolande mourut en 1478. Son frère le roi Louis XI mourut cinq ans plus tard. Sous le couvert de sa sœur, il avait, en fait, durant vingt ans, dirigé toute la politique savoyarde sans que cela enlevât quoi que ce soit aux qualités d'initiative de la duchesse Yolande. Sait-on qu'entre autres projets conçus par elle, figurait celui d'un canal reliant Chambéry à Genève ? La Savoie était condamnée aux règnes de courte durée : en 22 ans, elle allait connaître quatre ducs différents. Ce furent d'abord le second fils d'Amédée IX, Charles Ier ; puis son fils Charles II, un enfant qui mourut à l'âge de 15 ans ; alors parut à nouveau, mais cette fois comme duc, Philippe II, le comte de Bresse, l'ancien régent ; enfin Philibert-le-Beau, dont on connaît le tombeau magnifique à Brou. Tous ces princes continuèrent vis-à-vis de Genève cette même politique qui consistait à s'assurer d'un évêque favorable à la Savoie et à ne pas heurter les franchises de la ville. Celle-ci s'en montrait reconnaissante et l'on cite l'entrée que fit à Genève le duc Charles II au milieu de fêtes magnifiques. D'ailleurs Genève avait rétabli sa situation commerciale. Elle était connue par la qualité de ses Maîtres imprimeurs et par la vie intellectuelle que leur industrie favorisait. Genève était de tous points savoyarde. Il semblait que la

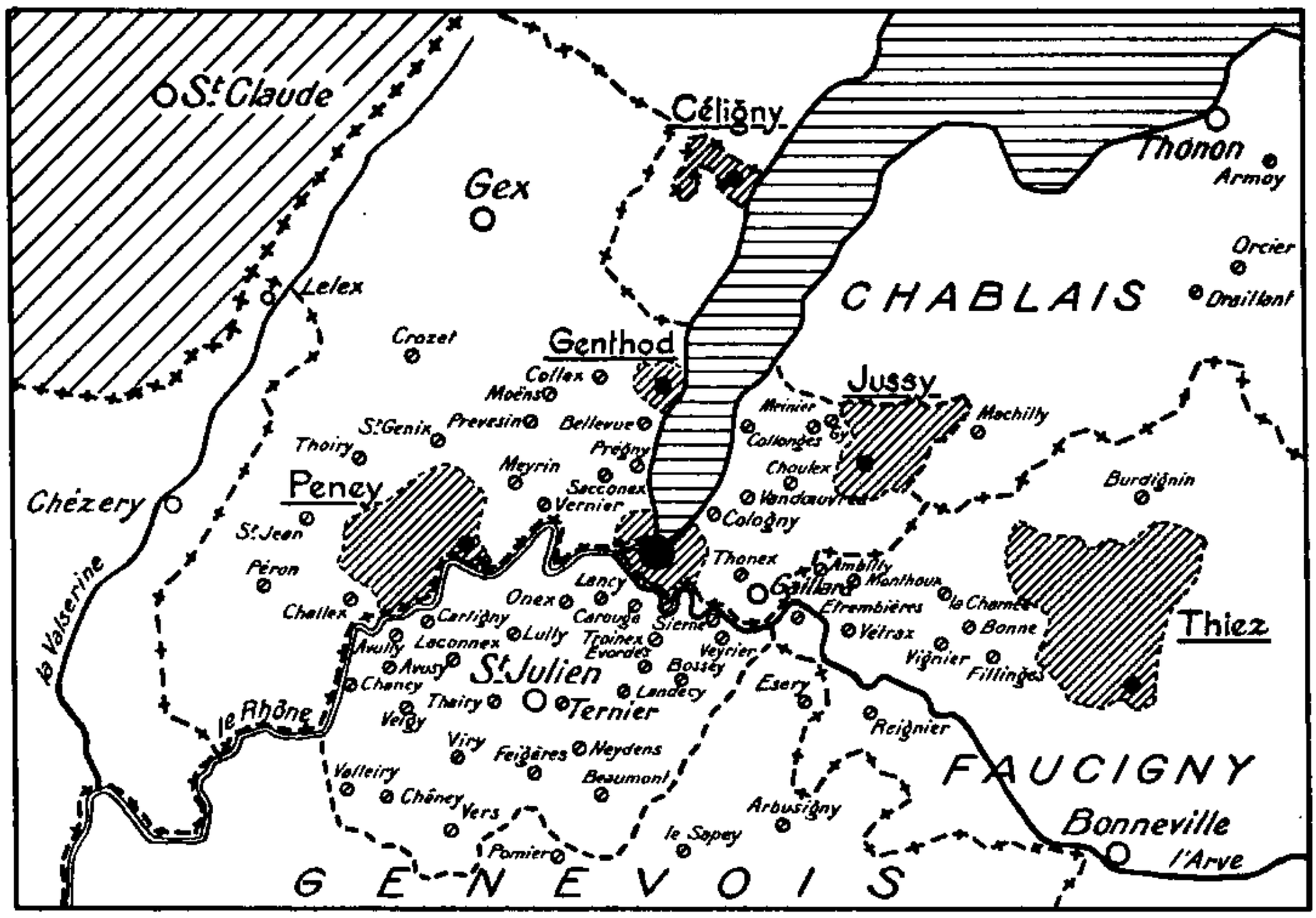
politique elle-même concourait à faire de Genève la première et la plus importante des villes de Savoie.

Depuis longtemps le duché vivait dans l'orbite de la France et semblait même parfois n'en être qu'une dépendance. Entre les deux Maisons les alliances étaient de plus en plus fréquentes. La sœur du duc Philibert, la princesse Louise, venait encore d'épouser le comte d'Angoulême. Or, rompant avec cette sorte de tradition, Philibert-le-Beau allait, lui, épouser la petite-fille du Téméraire, Marguerite d'Autriche. Ce mariage allait marquer dans la politique de Savoie un changement d'orientation d'une importance primordiale. Il témoigne en effet d'un premier effort vers cet équilibre des alliances que l'on a si souvent reproché à la Maison de Savoie et qui cependant assura son salut en lui évitant une totale absorption par la Maison de France. Le premier effet de ce changement de politique fut d'écarter les ducs de Turin, au moment même où la France venait de s'installer dans le Milanais. Turin semble alors n'être plus considérée par eux comme un boulevard fortifié contre leurs ennemis dans la plaine lombarde.

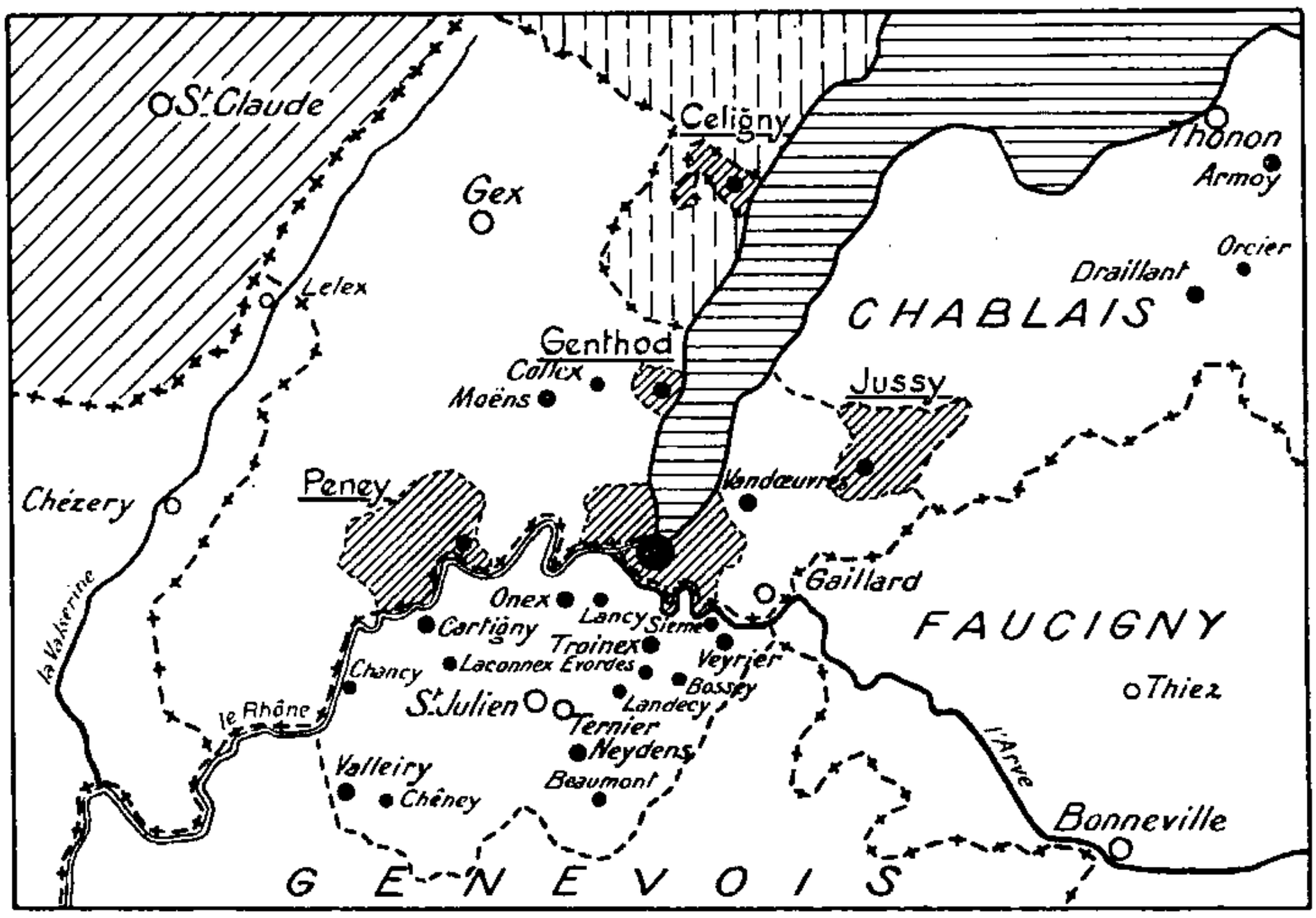
Et en effet, tour à tour ils prennent pour résidence Chambéry, Annecy, Thonon, Bourg, Genève ; la Bourgogne, la Bresse, surtout le lac Léman, semblent les attirer dans le voisinage des ligues. Il s'en fallut de très peu pour que Genève devînt alors la résidence définitive de la Maison de Savoie. En tout cas Philibert-le-Beau témoigna à Genève une prédilection qui ne fait aucun doute. Il y résida en 1498 et y convoqua les Etats de Savoie en 1499. Il revint à Genève toute l'année 1501, donnant quantité de fêtes et de tournois. Genève fut à cette époque le rendez-vous d'affaires et de plaisirs de toute la contrée ; Philibert-le-Beau et la duchesse Marguerite étaient les idoles de la ville. Malheureusement, le prince charmant mourut à 26 ans d'un accident de chasse et sa veuve inconsolable dut se retirer dans son apanage de Flandre, commandant de là et surveillant la construction de cette magnifique basilique de Brou où devait demeurer pour toujours le Prince qu'elle et son peuple avaient tant aimé.

*
* *

Charles III, qui succéda à Philibert-le-Beau, connut, au contraire de lui, dès le début de son règne, toutes sortes de




Les liens ecclésiastiques de Genève en 1535




Le « départ » de Bâle en 1544

difficultés dans Genève. Il est juste de dire que les Genevois n'en étaient pas la cause.

Depuis l'alliance que Yolande de France avait signée, au nom de la Savoie, avec le Téméraire, les Ligues avaient gardé contre le duché une sorte de rancune. La sage politique suivie par Amédée IX, par les ducs Philibert et Charles, par le comte de Bresse et surtout par Philibert le Beau, avait réussi à tempérer ce ressentiment, mais les Etats réunis à Annecy en 1477, en abandonnant certaines parties du comté de Vaud et du Chablais valaisan, avaient provoqué l'ambition des Ligues au lieu de les satisfaire. Par ailleurs, Berne et Fribourg, délivrées par ces mêmes Etats de toute sujétion envers les Princes, avaient gagné en puissance et pensaient depuis lors à refouler les Savoyards jusqu'au Léman.

En 1490, ces deux villes avaient suscité une véritable jacquerie que le comte de Bresse, alors président du Conseil de Régence, avait eu de la peine à réprimer. Les paysans qui y prenaient part se reconnaissaient par le port d'un pourpoint rouge. Leur quartier général était à Cluses, en Faucigny, où le ravitaillement leur parvenait de Suisse par Genève. Or, si à Genève le duc tenait garnison et battait monnaie, en fin de compte c'était l'Evêque qui y exerçait toujours le pouvoir réel, ce pourquoi il était de plus en plus nécessaire que le prélat appartînt à la Maison de Savoie. Cela déplaisait souverainement au vieux parti des Guelfes qui ne désarmait pas et qui allait trouver dans les Ligues un appui.

Il y existait une coutume qui consistait à s'accorder le droit de bourgeoisie de ville à ville. Un Fribourgeois, par exemple, pouvait obtenir le titre de bourgeois de Berne et se réclamer à Fribourg de cette qualité. On devine les conséquences que pouvait entraîner cette pratique du seul point de vue juridique. Or certains bourgeois de Genève, toujours les mêmes d'ailleurs, menaient depuis quelque temps des négociations avec Berne et Fribourg pour tâcher d'obtenir que cette coutume leur fût également appliquée. Fribourg, la première, en 1516, consentit à signer avec eux un traité de conbourgeoisie, qui fut tenu secret, ce qui prouve bien qu'en le sollicitant les bourgeois de Genève savaient qu'ils outrepassaient leurs droits. Le duc estima qu'il ne pouvait tolérer que des étrangers s'immiscassent ainsi dans les affaires de Genève. Il accourut d'autant plus décidé à faire des exemples que Berne avait formellement désavoué

Fribourg. Le traité avait été négocié du côté de Genève par un bourgeois du nom de Bertelier et par un gentilhomme d'une des meilleures familles de Savoie, François de Bonivard : il était d'ailleurs chanoine de Genève et prieur de St-Victor.

Ces deux personnages furent assez forts pour obtenir que l'on fermât les portes de la ville à l'approche de Charles III, sous prétexte qu'il s'était fait suivre d'une petite troupe en armes. Le Duc, cependant bien effacé et de caractère assez faible, se cabra et donna l'ordre de faire sauter les portes à coups de canon, après quoi il fit sommer les syndics de lui livrer les coupables. Bonivard fut exilé, Bertelier fut pendu et le calme revint dans la ville.

Quatre ans plus tard, Charles III pouvait faire à Genève un des séjours les plus fastueux que ses ancêtres y eussent jamais fait : « La jeunesse de la ville, écrit Louis Dimier, l'y reçut vêtue de damas, de velours et de toile d'argent. » Au pont d'Arve, à Carouge, qui faisait l'entrée de Genève, et où il était de règle que les Princes s'arrêtassent pour jurer les franchises, la duchesse passa au galop d'un char doré que traînaient quatre chevaux magnifiques. C'était Béatrice de Portugal, belle-sœur de Charles-Quint, que le duc venait d'épouser.

Malheureusement, alors qu'il eût fallu s'éloigner ni trop loin ni trop longtemps, le duc Charles dut s'occuper de tout autre chose que de Genève. Jamais époque ne fut si trouble en Savoie : trahison du connétable de Bourbon, négociée à Bourg et à Annecy ; captivité de François Ier à Madrid ; succession manquée du Montferrat ; acquisition de Saluces par la France. L'autorité du Prince, qui n'avait jamais été si nécessaire, fut par suite des circonstances totalement absente de Genève. L'évêque lui-même avait quitté la ville craignant l'émeute le jour où Charles III avait sommé la ville à coups de canon de lui livrer les auteurs du traité de conbourgeoisie. De Gex il avait gagné Pignerol, d'où il n'osait plus revenir.

C'est alors que les nobles du pays de Gex, du Chablais, du Faucigny et du pays de Vaud, livrés à eux-mêmes et croyant rendre service au prince, firent tout ce qu'il fallait pour irriter les bourgeois de Genève et pour les pousser aux extrémités. Ils fondèrent un ordre qu'ils appelèrent par moquerie « la Cuillère », disant bien haut qu'elle servirait à écumer la soupe de Genève. Ils vécurent dès lors en armes aux alentours et multiplièrent les défis, les brocards

et les échauffourées contre le corps de ville. Le jour où le Conseil, par représailles, eut expulsé de Genève tous les partisans du duc, qu'il appelait « les Mamelouks », également par dérision, prétendant qu'ils n'étaient que de vils esclaves, ceux-ci vinrent augmenter les troupes de la Cuillère.

Il y eut ainsi dans la banlieue de la ville en permanence des rassemblements en armes qui rançonnaient et battaient tous les bourgeois qui sortaient de la ville et qui n'étaient pas du parti de Savoie. La campagne approuvait et voyait « la Cuillère » avec une sympathie certaine. Depuis longtemps les paysans trouvaient que les bourgeois de Genève étaient insupportables, les accusant de brouiller les cartes exprès et de perpétuer un état de guerre qui les empêchait de travailler tranquilles. Les possessions épiscopales et à plus forte raison les paroisses savoyardes de la banlieue n'avaient d'ailleurs officiellement aucun lien avec la communauté genevoise, et par suite rien à gagner à ces histoires de conbourgeoisie fribourgeoise ou bernoise.

C'est ainsi que prit naissance une sorte de haine que la campagne genevoise a très longtemps éprouvée contre la ville avec laquelle elle avait jusque là vécu en bonne intelligence.

La vie était devenue parfaitement intenable. Le duc Charles dut venir en personne à Genève en fin 1525 pour mettre de l'ordre dans la cité. Il convoqua pour le 10 décembre une assemblée qui resta célèbre dans les fastes de Genève. Il s'y trouva réunis en même temps les trois Conseils, ducal, épiscopal et ordinaire, qui faisaient un ensemble d'un disparate inouï. Le duc entra au milieu de ses hommes d'armes et signifia que l'on ne fît plus rien contre lui ni contre l'évêque, que l'on « cessât de faire des pratiques hors de la cité », ce qui visait la conbourgeoisie ; enfin, que l'on nommât les syndics suivant les règles fixées. Tout le monde jura qu'ainsi en serait fait dorénavant et le duc quitta la ville. Aucun prince de sa Maison ne devait plus jamais y revenir.

L'évêque de la Baume, que les Genevois avaient rappelé de Pignerol, ne put résister plus longtemps aux tiraillements que lui faisaient subir tour à tour chacun des deux partis. Il quitta la ville à nouveau et s'en fut en Franche-Comté se retirer dans son prieuré d'Arbois. Il y était encore en 1529, quatre ans plus tard, lorsque les magistrats de Genève, afin de veiller sur les intérêts de son église, lui

proposèrent de constituer une commission composée d'un intendant et de quatre auditeurs, ce qu'il accepta.

Cependant la Cuillère continuait ses exploits. Contre eux furent appelées, par les premiers conjurés, qui n'avaient jamais désarmé, les milices de Fribourg, de Berne et de Soleure, qui se mirent en marche avec 14.000 hommes et 20 pièces de canon.

C'étaient les « Heidgenossen », ce qui veut dire en allemand « Confédérés ». On en fit en Savoie les « Eyguenots », puis les « Huguenots ». Ils brûlèrent sur leur passage tous les châteaux qu'ils rencontrèrent, si bien que les gentilshommes de la Cuillère durent traiter avec eux. Ils signèrent à St-Julien une clause reconnaissant le droit de conbourgeoisie dans Genève, que le duc se refusa de reconnaître. C'était en 1529. Mais en 1533 Charles III, pour en finir avec cette agitation, consentit à signer à Payerne cette clause contre la reconnaissance formelle de son autorité dans la ville. Il lui en coûtait 21.000 écus que les « Eyguenots » réclamaient pour avoir été obligés d'entrer en campagne !

*
* *

Au cours de ces événements, le sire de Bonivard s'était fait prendre à porter les dépêches des conjurés. Il en fut quitte pour être conduit dans la prison de Chillon, ce qui suffit à lui conférer l'auréole du martyre. La méritait-il ?

Voici textuellement l'article qui lui est consacré dans l'*Armorial de Savoie*. Les auteurs de cet ouvrage se flattent, on le sait, de n'y enregistrer que des textes : « François de Bonivard, chanoine de Genève, protonotaire apostolique, prieur de St-Victor, né vers 1493 à Seyssel, quitta les ordres, l'église catholique et sa patrie. Il était bourgeois de Genève et faisait partie du Conseil des Deux-Cents en 1537. Il épousa : 1° Catherine Baugmarter ; 2° Jeanne d'Armex ; 3° Pernette Mazue ; 4° Catherine Foulques de Courteronel, religieuse sortie de son couvent sous l'escorte d'un amant, femme malfamée avec laquelle il vécut d'abord et qu'il fut forcé d'épouser par ordonnance du consistoire en 1562. Il mourut vers la fin de 1570. »

Ce n'est déjà pas mal, mais voici fidèlement transcrite une note du Comte de Foras dont tout le monde s'accorde à reconnaître l'impartialité :

« Un jugement sur Bonivard, basé sur les documents, est « tellement accablant pour sa mémoire que j'hésiterais à le

« formuler si parmi les erreurs de cette vie, écoulée, ce dont « il faut tenir compte, dans une époque pleine de troubles et « de défaillances, je ne voyais la cupidité pour seul objectif « et la négation de toute espèce de patriotisme. Ses pané- « gyristes ont toujours glissé sur ce point. Il peut être rangé « parmi les promoteurs des libertés de la future république, « mais dès que le mouvement de la Réformation devint « imposant par la valeur des hommes qui la dirigeaient, « Bonivard s'effaça et passa au second rang. C'est que « Bonivard, écrivain assez remarquable, était doué de « talents sans doute, mais il n'avait ni énergie, ni dignité dans « le caractère, ni volonté, ni suite dans son esprit. On a qu'à « voir les continuelles demandes d'argent dont il harcelait « le Conseil de Genève, ses tergiversations entre Genève et « la Savoie d'abord, plus tard entre Genève et Berne, pour se « convaincre que l'on ne peut accepter comme un grand « caractère celui qu'un des chefs du gouvernement de « Genève qualifia de « Stulltus, Monsieur de Sans-Saint- « Victor ».

« L'écrivain genevois, le Docteur Chapp, avoue « que « Bonivard, exalté par les uns comme un héros martyr de « la liberté, considéré par les autres comme ayant tous les « vices, ne méritait ni cet excès d'honneur, ni cette indi- « gnité ». En regard de ce jugement qui ferait de Bonivard « un homme simplement médiocre, j'aurai le facile courage « de poser la question dans ses véritables termes : François « Bonivard n'a-t-il pas été traître à sa religion qu'il aban- « donna, traître à sa patrie qu'il desservit de tout son « pouvoir, traître à son Prince qu'il méprisa ? Au nom du « patriotisme, de l'honneur et de la religion, quelle autre « réponse est possible avec les documents de l'histoire, si ce « n'est l'affirmation ?

« Sa captivité à Chillon l'a rendu fort intéressant ; per- « sonne ne le nie, mais il doit à son emprisonnement la « pitié qui s'attache à tout homme privé de la liberté et « aux beaux vers de Lord Byron une célébrité usurpée. « Cette détention, ne l'avait-il pas méritée par quinze ans de « révolte ouverte contre son souverain légitime ?

« Si l'on veut absolument faire un grand homme de « Bonivard, il est juste d'associer à sa gloire Catherine de « Courteronel, sa quatrième femme. Comme lui elle apostasia, « comme lui elle quitta son couvent, comme lui elle fut « chassée de Genève pour sa mauvaise vie. Plus malheureuse « que lui, elle fut condamnée à être noyée pour crime

« d'adultère, ce qui fut exécuté sans que son mari ait rien « fait pour la sauver ! »

Il ne peut être indifférent de compléter ce jugement par une anecdote que rapporte sur le même personnage, dans son « Histoire de Genève », M. Galiffe, le descendant d'une très ancienne famille bourgeoise et protestante de Genève.

M. Galiffe écrit que Bonivard, vivant en très mauvaise intelligence avec ses moines, avait renoncé en 1519 au bénéfice de son prieuré et l'avait cédé à un tiers. Le nouveau bénéficiaire étant mort, le Pape conféra le bénéfice à l'un de ses parents nommé Tornabnoni dont on n'entendit plus parler après le sac de Rome en 1527. Ce Tornabnoni ayant promis de son vivant de laisser, à sa mort, ce bénéfice à la Sainte Chapelle de Chambéry, le duc de Savoie en réclama la dévolution, sur quoi Bonivard entama contre le duc toute une procédure pour se le faire attribuer, bien qu'il en eût précédemment touché le prix.

Cette petite histoire confirme, on le voit, ce qu'a écrit M. le Comte de Foras de la cupidité et du manque de scrupule du personnage.

* * *

Que Bonivard ait pu être pris pour un grand homme, cela prouve suffisamment combien les événements qui se précipitaient à Genève avaient faussé les esprits. Des circonstances toutes nouvelles étaient venues aggraver l'agitation : la Réforme Protestante, dont Berne était le foyer, prenait une tournure politique. A Genève, l'esprit municipal inclinait naturellement vers la Réforme puisque les mandements et la banlieue en tenaient pour l'Evêque.

Un jour vint où le caractère politique que prenaient les événements fut suffisamment marqué pour que le duc Charles III, profitant des Etats réunis à Moudon, dans le canton de Vaud, dût décréter la suppression des livres protestants dans la partie de ses Etats situés au nord du Léman. Quatre ans plus tard, à Chambéry, cette mesure fut étendue au reste du duché. En 1529, pour la première fois, les peines disciplinaires et corporelles prévues contre les délinquants furent appliquées, car il fallait faire un exemple : une douzaine de gentilshommes qui donnaient dans la Réforme furent mis à mort. On en fit à Genève « les Martyrs de Chambéry ». Or, les émissaires de Berne parcouraient déjà

les provinces du nord du duché prêchant, en même temps que la réforme les avantages d'une alliance avec les Ligues.

L'Evêque résidait toujours à Arbois, en Franche-Comté, lorsqu'à la fin de 1533 il se décida de rentrer à Genève pour s'opposer aux progrès qu'y faisait la religion réformée. Il y trouva la plus grande agitation. Bernois et Fribourgeois en armes y tenaient le haut du pavé, prétendant y attendre une attaque de la part des troupes ducales. Ils entretenaient chez les bourgeois un esprit de terreur et ils venaient de les convaincre de faire raser tous leurs faubourgs sous prétexte de faciliter la défense en dégageant les champs de tir. Dans la ville on entassait vivres et munitions, et tous les soirs on fermait les portes.

L'ambiance, on le voit, était particulièrement défavorable. L'Evêque crut préférable de quitter à nouveau la ville, où la réforme était prêchée partout, non pas comme on pourrait le croire, par les Bernois, mais par un Dauphinois nommé Farel, dont la mauvaise réputation a longtemps rejailli en Savoie sur ses compatriotes. Il avait un succès considérable et augmentait de jour en jour ses adeptes, à ce point que les Fribourgeois catholiques commençaient à s'émouvoir à l'extrême et à contrebattre d'eux-mêmes dans la ville l'influence de Berne protestante.

Les Fribourgeois étaient d'autant plus froissés des progrès que faisaient à Genève les doctrines nouvelles qu'ils sentaient que les Genevois continuaient à compter beaucoup plus sur leur secours que sur l'appui lent et réfléchi de ceux de Berne. Après diverses explications, dans lesquelles il faut reconnaître que la franchise et la bonne foi ne furent pas le trait caractéristique du parti nouveau de l'indépendance qui avait remplacé celui des Eyguenots, les Fribourgeois se retirèrent en mai 1534 d'une alliance dont le maintien ne pouvait plus être à leurs yeux qu'une immense et coûteuse mystification. C'est ainsi que Genève perdit l'appui de « ses premiers pères et protecteurs ».

Le parti dont les manœuvres avaient permis cette défection s'était imaginé forcer ainsi la main des Bernois ; c'était peu connaître le tempérament des redoutables alliés à la merci desquels Genève se trouvait désormais liée. Les commissaires résidants bernois étaient bien disposés à prêter l'appui de leur autorité aux mesures qui pouvaient faire avancer le triomphe de la Réforme ou contribuer à la défense de la ville comme ils l'avaient fait lors de la destruction des faubourgs, mais là se bornaient leurs secours tant

que le duc, leur allié le plus ancien, ne leur donnerait pas le motif d'intervenir.

A tous les mécontents, mamelouks, gentilshommes de la Cuillère émigrés, vint se joindre un parti nouveau, celui des hommes et des officiers épiscopaux qui, après s'être retirés à Bonne, en Faucigny, se fortifiaient dans le mandement de Peney. La détresse de Genève empirait en raison du caractère religieux qui commençait à donner à cette guerre, purement politique, le caractère d'une croisade. Au sein des factions qui déchiraient la ville tous les conseils se faisaient entendre ; c'est alors que les trois syndics, ne prenant conseil que de leur audace, décrétèrent, un soir, la suppression du culte catholique dans Genève.

*
* *

Pendant que se faisait cette révolution, un événement non moins grave pour la Savoie se préparait. La princesse Louise de Savoie, mère de François Ier, morte en 1531, avait eu en douaire quelques terres savoyardes, dont la Bresse. Déjà, lors du décès de sa mère, le roi François Ier avait réclamé ce douaire au Duc de Savoie, sous le prétexte qu'il devait lui revenir. La réponse ayant été négative, le roi, en cette année 1535, envoya son Président au Parlement de Paris afin de présenter sa requête directement au Conseil de Charles III en plein Chambéry. Cet envoyé fut reçu par Porporato, à qui des instructions très nettes avaient été données par Charles III. Le Prince s'était rendu compte que l'heure était arrivée de faire preuve d'énergie et de prendre une décision quelle que soit sa gravité. Aussi, à la première demande de l'envoyé du Roi, le ministre répondit-il en exigeant la présentation des titres de propriété de François Ier, et comme celui-ci, ne pouvant le faire, lui déclarait que c'était la volonté du roi, Porporato le reconduisit aussitôt en lui déclarant que « la volonté du roi de France n'était pas inscrite dans les livres de Savoie ».

La rupture était inévitable. A Genève on s'en réjouit, car il semblait bien que le Duc de Savoie allait avoir les bras liés et que l'on échapperait ainsi au châtiment.

Depuis que François Ier s'était mis en tête d'employer le sort des armes contre son puissant rival l'empereur Charles-Quint, il s'était puissamment intéressé aux affaires de Suisse. Tout en persécutant dans son royaume les pro-

testants il les favorisait dans l'Empire. D'autre part, il savait bien que les cantons de Berne et de Fribourg seraient plus disposés à étendre leurs prétentions antérieures sur le nord de la Savoie qu'à les perdre ; il savait aussi la situation précaire de Genève, qu'il avait toujours considérée comme la clef et la capitale naturelle du bassin du Léman. C'est par elle qu'il avait commencé ses opérations bien avant que Genève eût déclaré la réforme. Cette ville avait reçu quantité d'émigrés français partisans, et c'est dans leur rang que la Cour de France avait trouvé les agents qu'il lui fallait. Genève, sur leurs indications, avait entamé des pourparlers avec la France au commencement d'octobre 1535 ; des secours avaient été promis sous la condition, mise par Genève, qu'ils camperaient en dehors des murs. Ces hommes, harcelés dans le Jura par les troupes ducales, étaient arrivés dans le plus complet dénuement aux portes de Genève, où ils avaient été reçus comme des libérateurs. « La grande affection que portait à Genève le roi François Ier, « disait leur chef M. de Verey, avait suffi pour le décider à « aider les Genevois à se débarrasser de leur ennemi le Duc « de Savoie ainsi que de la coûteuse et fallacieuse protection « de Berne. Le dit Roi ne réclamait d'autres récompenses « que d'être considéré désormais comme le protecteur et le « conservateur de leur liberté. »

*
* *

Malgré la rapidité avec laquelle les événements se précipitaient Charles III trouva cependant le temps de faire tête à la révolte. Aux Bernois qui lui avaient envoyé des députés jusqu'à Aoste pour réclamer, en arguant du traité de St-Julien, qu'il ne fît rien contre Genève, le duc répondit que l'attitude du Conseil de la Ville avait déchiré ce traité depuis longtemps et qu'il n'avait plus à en tenir compte. Levant ce qu'il avait de troupes disponibles, il s'en vint assiéger la ville, mais ce fut un échec : ses troupes lâchèrent pied au pont d'Arve devant une sortie faite par les Bernois, les Français et les Genevois, et comme dans le même temps, les armées de François Ier envahissaient la Bresse, Charles III dut lever le siège. Cinq semaines plus tard les Français entraient à Chambéry. C'était le signal d'une occupation qui devait durer vingt-trois ans.

L'intervention de l'étranger dans les affaires de Genève avait eu pour conséquence de décider les Bernois à se mettre

en campagne sous le prétexte de venir au secours de leurs « conbourgeois » et coreligionnaires.

A cette nouvelle, les Fribourgeois se mirent immédiatement à la conquête du comté de Romont. Quant aux Bernois, ils envahirent le pays de Vaud. Tous étaient résolus à refouler les Savoyards par delà le lac Léman. Ce ne fut pas sans heurt : Yverdon, sur le lac de Neuchâtel, fit une résistance qui est demeurée célèbre dans les annales militaires de Savoie : trois mille hommes tinrent tête pendant trois semaines à cinq mille Bernois. Nyon, ayant également résisté vaillamment, fut brûlée. En quelques semaines les Suisses débordaient le lac par les deux extrémités, pénétrant les uns dans Genève, et les autres dans le Chablais. Ensemble ils poussèrent jusqu'à la Dranse.

Genève exultait : les garnisons ducales et épiscopales des châteaux autour de Genève disparurent en peu de temps ; le château de Peney, abandonné par ses défenseurs, fut brûlé et démoli. Celui de Gaillard fut rasé. Le Conseil genevois en profita pour prendre possession de tout le pays, recevoir le serment de fidélité des habitants, nommer de nouveaux châtelains, de nouveaux mestraux, curieux et commissaires. Les syndics de Genève, prenant la qualité de « Messeigneurs de Genève », exigèrent un hommage des gentilshommes possédant des fiefs sur le territoire genevois ; « enfin, après de si longues tribulations, écrit M. Galiffe, la jeune république pouvait à son tour rêver de conquête et extension de territoire suffisante pour désenclaver largement les possessions de l'évêque, du chapitre et des couvents auxquels ils prétendaient succéder sans conteste. »

Mais ces Messieurs de Berne, maîtres des provinces autour de Genève, allaient réduire les conquêtes genevoises à des proportions bien plus modestes. Les Bernois prétendirent en effet se substituer quant aux honneurs, prééminences et droits, à la fois aux Evêques et aux Ducs, et, par suite, avoir la souveraineté sur la ville et sur le vidomnat. Ils ne renoncèrent à ces prétentions que contre un tribut annuel de 7.000 écus d'or, et la faculté d'entretenir à Genève une garnison aux frais des Genevois, mais ils demeurèrent intransigeants sur le reste. Berne se réservait formellement comme « successeur du Duc de Savoie » les droits que cette Maison avait exercés sur les terres de St-Victor et du Chapitre. Par contre, Genève conservait la souveraineté sur la ville et sur les trois mandements épiscopaux.

A quelque temps de là les Bernois consentirent à aban-

donner en toute propriété à Genève le faubourg de St-Gervais sur la rive droite et le territoire de Collonges sur la rive gauche. Mais ni les Genevois ni eux-mêmes ne se doutaient de l'inextricable enclavement des mouvences, juridictions, droits féodaux des territoires qu'ils se partageaient ainsi.

En fin de compte, il fallut recourir à des arbitres que l'on alla quérir à Bâle et qui rendirent leur sentence en 1544. C'est ce qu'on appelle le « départ » ou « départage » de Bâle qui accordait aux Genevois quatorze bénéfices en tout. En voici l'énumération : Armoy, Draillant et Orcier, en Chablais ; Vandœuvres et Cologny, le mandement de Jussy, dans le bailliage de Gaillard ; Veyrier et Sierne, Troinex avec Landecy, Evorde et Bossey, Neydens et Beaumont, Valleiry et Chênex, la Champagne comprenant Cartigny, Chaney et Laconnex, Onex et Lancy, le tout dans le bailliage de Ternier ; le mandement de Peney, Moëns et Collex, Genthod, dans le pays de Gex ; enfin Céligny, dans le pays de Vaud.

Quant au mandement de Thié dont il n'était plus question il avait été tout simplement confisqué en 1539 par François Ier pour le compte de sa nièce de Savoie-Nemours. C'était, sans qu'il y ait été pour rien, la vengeance de Charles III.

## CHAPITRE III

### Sous le signe du Royaume d'Arles
(1535-1754)

M. André Pérouse a fait paraître récemment une élégante plaquette que l'on trouve à la librairie Dardel et dans laquelle il a rassemblé, avec le respect et l'affection fraternels que nous lui connaissons, un certain nombre de récits genevois dus à la plume alerte et imagée de Gabriel Pérouse, qui, si longtemps, ici-même, tint son auditoire sous le charme de sa parole.

Nous trouvons dans cet ouvrage, en guise de préface, les lignes suivantes qui caractérisent admirablement la période de l'histoire de Genève comprise entre l'année 1535, date de la Réformation, et l'année 1754, date de la reconnaissance de la République par le Duc de Savoie, devenu Roi de Sardaigne :

« Plus de cinquante ans se passèrent sans que le Duc de « Savoie aux prises d'ailleurs avec des guerres presque con- « tinuelles contre la France ne voulût reconnaître aucun des « faits accomplis... En 1603, de guerre lasse, un accord fut « pris qui n'était qu'un modus vivendi, un accommodement « plutôt qu'un traité régulier... et l'on s'en tint à des arran- « gements de détails, à des combinaisons qui assuraient la « liberté des communications vaille que vaille, et le main- « tien des fiefs de St-Victor et du Chapitre aux mains des « Genevois, aux mêmes conditions que leurs prédécesseurs « ecclésiastiques les avaient eus. C'était une trêve plutôt « qu'un traité... Une simple trêve cependant, et la situation « faite à la ville de Genève était paradoxale.

« En fait, république indépendante, en dépit des réserves « du Duc de Savoie, les Genevois gouvernaient comme bon « leur semblait, s'alliaient en Europe avec qui leur plaisait, « et la frontière entre Genève et la Savoie, cette frontière

« que le Duc de Savoie ne voulait pas reconnaître, faisait « de Genève un état souverain étranger à la Savoie, alors « comme aujourd'hui.

« Seulement, cette même frontière qui donnait l'indépen- « dance à la république risquait de la tuer en l'étouffant... « C'était les murs de la ville. Genève ne pouvait pas avancer « la tête hors de la fenêtre pour respirer un peu d'air frais en « été, ne pouvait pas aller couper un peu de bois pour se « chauffer en hiver, sans aller en terre savoyarde dont elle « était de toutes parts enserrée. Plus que cela, hiver comme « été il fallait manger, et sur les pavés pointus des rues du « vieux Genève, le blé ne poussait pas, ni les légumes.

« Genève vécut ainsi pendant deux cents ans la vie d'une « ville bloquée, il n'y a rien de pareil dans l'histoire. »

A qui la faute ? Ce n'était pas tout en effet que d'être sorti par la révolte de la vieille communauté allobroge et savoyarde, encore fallait-il survivre à ce coup d'éclat et organiser un avenir possible. Or, en face du géant féodal qu'était en réalité la Savoie avec ses 40.000 kilomètres carrés et ses 8 millions d'habitants, la petite Genève avec ses 13.000 citoyens ne possédait au dehors de ses murs qu'un étroit et court rivage sur le lac, les prairies marécageuses de l'Arve et une petite banlieue de cultures et de jardins. Les anciens domaines de l'Evêque et du Chapitre étaient disséminés en une douzaine d'îlots, à droite et à gauche du Rhône, hors d'état d'être efficacement défendus. Le tout ne dépassait pas une trentaine de kilomètres carrés.

Il fallait de toute nécessité, pour tenir contre les Savoyards, que ces Messieurs de Genève nouassent des amitiés solides : ils ne pouvaient les trouver qu'en dehors de l'Empire, soit dans les cantons, soit près du roi de France. C'est ce dernier qui devait témoigner le plus de fidélité.

*
* *

Tant que la guerre durait entre la France et la Savoie, la question de l'avenir ne se posait pas. Ensemble Suisses et Français occupaient la Savoie ; les premiers tenaient la région du Léman, les seconds, tout le reste, depuis la Saône jusqu'aux Alpes. Mais, au lieu que les Bernois administraient directement les provinces conquises et se fai-

saient détester, François Ier, plus habile, faisait gérer la partie qu'il occupait par une sorte de Parlement quasi souverain qu'il avait créé à Chambéry en remplacement de ce qu'on appelait auparavant le Grand Conseil.

On comprend que dans l'esprit des populations cette façon d'administrer ait été jugée préférable à celle des Bernois et que les Français aient été vus d'un meilleur œil. Mais du point de vue politique et religieux ce département de la Savoie devint petit à petit parfaitement odieux. On assistait en effet, à ce spectacle paradoxal d'un gouvernement qui tolérait dans le sud une lutte sans merci contre l'envahissement de la Réforme alors que, dans le nord, ce même gouvernement soutenait des gens qui ne pensaient qu'à implanter de force leur religion.

Le principal agent de la Réforme dans le duché était ce même Farel qui avait prêché le protestantisme à Genève. C'est lui aussi qui avait persuadé les Vaudois des Vallées qu'ils étaient des précurseurs de Calvin et qu'ils devaient désormais lier leur sort à Berne et à Genève. On voit comment ce Dauphinois mettait la religion au service de la politique et l'on demeure stupéfait que pendant deux ans, en 1538 et 1539, il ait pu, grâce à la connivence de l'évêque de St-Jean, prêcher la Réforme en Maurienne. Un jour le Parlement se décida à faire des exemples. Il fit saisir deux Genevois qui étaient venus prêcher, l'un à Annecy et l'autre à Chambéry : condamnés à mort, ils furent exécutés. L'effet fut immédiat. Au moins pour un temps la propagande cessa et ce n'est que dix ans plus tard qu'il fallut recommencer. Il s'agissait encore de Genevois : pendus sur la place du Reclus, ils vinrent allonger la liste des « Martyrs de Chambéry ».

En Savoie, l'on savait le prix d'une justice rigoureuse et l'on avait de sérieuses raisons d'agir de la sorte. Si l'on eût laissé faire, le pays risquait de perdre pour toujours son unité. Les protestants du Nord, Bernois et Genevois, ne demandaient qu'à pénétrer dans toute l'étendue du diocèse de Genève : cela les eût menés jusqu'à Aix et dans les Bauges; quant aux protestants du Sud, Dauphinois et Vaudois, ils ne désiraient rien tant que d'entrer dans le décanat, au cœur du duché, et dans les deux diocèses de Maurienne et Tarentaise. Il ne s'agissait guère de religion et beaucoup de politique. Même dans Genève de profonds changements s'étaient produits. Des étrangers, pour beaucoup des réfugiés français et germaniques, s'étaient installés dans la ville

pour remplacer les nationaux chassés par le Conseil ou partis volontairement en exil. Un esprit nouveau en était né qui n'avait plus rien de commun avec l'ancien. L'esprit municipal, lui-même, s'était profondément modifié. La république genevoise s'était muée en une république théocratique qui s'attribuait le rôle de propager la Réforme, sans prendre garde que sous ce couvert elle faisait les affaires de l'étranger. Les Savoyards, eux, ne s'y trompaiént pas.

* * *

La guerre continuait entre François Ier et le duc Charles III qui était du parti de Charles-Quint. François Ier mourut en 1547 et fut remplacé par son fils Henri III ; quand Charles mourut à son tour en 1553, ce fut Emmanuel-Philibert, son fils, qui lui succéda. Deux ans plus tard Philippe II prit à son tour la place de Charles-Quint qui venait d'abdiquer. En huit ans toutes les vedettes venaient de disparaître, la guerre continuait exactement comme si rien ne s'était passé.

Et pourtant tout allait changer. Le nouveau Duc de Savoie n'avait pas trente ans. Depuis longtemps déjà il bataillait dans les rangs des impériaux, se faisant remarquer pour son sang-froid et sa vaillance. Son père en mourant à Verceil, la dernière place qu'il possédait, ne lui avait laissé qu'un duché fantôme, ce qui d'ailleurs ne l'avait pas découragé. A défaut de territoires il lui restait son épée et c'est sur elle seule qu'il comptait. Un jour de 1557, dans le nord de la France, à St-Quentin, il remporta l'une des plus grandes victoires de l'histoire. Elle devait être décisive. Deux ans plus tard, à Cateau-Cambrésis, il recouvrait tout son duché moins toutefois les terres de Vaud et du bas Valais. Le roi de France y avait mis la condition, qu'il pensait suffisante, que le Prince épouserait sa cousine Marguerite, fille de François Ier : il ne savait pas quel profond politique se cachait sous la rude écorce du guerrier.

Les Etats de Savoie réclamaient de grandes réformes, d'une part à cause du long interrègne qui s'était produit, d'autre part à cause du désordre que la guerre y avait occasionné. Le peuple les appelait de tous ses vœux. C'est ainsi qu'Emmanuel-Philibert transforma en Sénat, jouissant de prérogatives souveraines, le Parlement qu'il avait

trouvé et qu'il jugeait préférable à l'institution des Etats. Dans l'ordre militaire, il supprima le service des gentilshommes et des milices pour créer une armée de recrutement. Trente-cinq mille volontaires répondirent à son appel alors qu'il n'en recherchait que vingt mille. Tout le long de la frontière il construisit une série d'ouvrages dont les forts de l'Annonciade, à Rumilly et de Saint-Maurice, à Bourg, devinrent les réduits. Puis il mit de l'ordre dans ses finances et signa des traités de commerce. En très peu de temps la Savoie put faire figure d'Etat puissant, capable d'imposer le respect.

De ce qu'Emmanuel-Philibert ait transféré sa capitale en Italie pour la mettre à l'abri derrière le rempart des Alpes, on a conclu, bien à tort, tant de ce côté que de l'autre, qu'en faisant ce transfert il avait signifié sa volonté de changer la politique de sa Maison. Rien n'est plus faux ni moins conforme aux directives de sa propre politique et de celle de ses successeurs.

La vérité est que jamais l'on ne songea moins à reconstituer ce fameux royaume d'Arles dont le souvenir ne parvenait pas à s'effacer. Toute la politique que l'on devait faire vis-à-vis de Genève procède de cette idée très simple en même temps que très nette : Genève a pu se tromper, mais elle ne peut rester plus longtemps étrangère au duché ; sa place est marquée dans un grand royaume bourguignon ; un royaume de ce nom ne peut d'ailleurs exister sans que Genève en soit la capitale ou tout au moins l'une des capitales.

Or, malgré la révolution, malgré la Réforme, Emmanuel-Philibert ne pensait pas que le retour de la ville fût impossible. Le Pape et un grand nombre de princes d'Europe le poussaient dans cette entreprise, et l'on vit ce grand capitaine, ce chef de guerre sans pareil, non pas utiliser ses armes, mais entamer des négociations avec les rebelles et tenter de les convaincre. Il leur représenta ce que serait leur ville s'il en faisait la capitale de ses Etats. Il acceptait qu'elle restât protestante pourvu qu'on lui reconnût le vidomnat et que l'on cessât de faire dans le duché de la propagande. Malheureusement, à Genève, sous couvert de religion, on faisait de la politique. Le Prince un jour put s'en convaincre.

« Un parti, écrit Louis Dimier dans son histoire de Savoie, « formé à la cour de Mme de Crans, dame d'honneur de la « Duchesse, de Mme d'Entremont, belle-mère de Coligny,

« avait su gagner à la cause des Huguenots, d'Aléry, l'un « des neuf sénateurs de Savoie. Celui-ci prêta ses lumières « pour la rédaction des imprimés où se trouvait proposée « l'apostasie du prince. En récompense, le parti des Hugue- « nots livrait à Emmanuel-Philibert le Dauphiné, et Genève « qui devenait la capitale des nouveaux Etats Protestants de « Savoie. Dans le démembrement qu'on osait annoncer de la « France, d'autres accroissements étaient prévus. C'était « tenter le Duc par la promesse du Royaume d'Arles « reconstitué. Mais ces propos attiraient peu de personnes « et le prince sollicité sous main dénoua le complot par un « éclat ; d'Aléry et Mme de Crans, traduits devant le Sénat « pour crime de trahison et de lèse-majesté, n'échappèrent « au châtiment que grâce à l'intervention de la Duchesse. » Ceci se passait en 1562.

Emmanuel-Philibert ne fut pas longtemps sans apprendre que derrière ce magnifique projet il y avait, en plus des Genevois, les magnifiques seigneurs de Berne. Ils avaient été très déçus de n'avoir pas été compris dans le traité que le duc avait signé peu de temps auparavant avec les Ligues des Hautes-Allemagnes. Parmi celles-ci figuraient les villes, pays et cantons de Zurich, Lucerne, Uri, Suitz, Underwald, Zug et Soleure. Les deux partis se promettaient mutuellement aide et assistance, s'engageaient à ne pas soutenir l'adversaire en cas de conflit, promettaient de s'assembler à Neuchâtel, au cas où cela serait nécessaire. Les Ligues s'engageaient aussi à ne pas se livrer à la pratique de la conbourgeoisie et reconnaissaient la propriété du pays de Vaud à la Maison de Savoie contre 50.000 florins du Rhin qui leur avaient été versés. On comprend que cela ait semblé dur aux Bernois d'avoir été abandonnés par leurs anciens alliés, mais, à leur différence, ils n'avaient pas profité comme eux de la campagne de 1536 et ils ne détenaient aucune terre de Savoie.

Les magistrats du Sénat, chargés de traiter au nom d'Emmanuel-Philibert, déployèrent des trésors de science et d'habileté pour en arriver, en 1564, à la restitution du pays de Gex et des bailliages de Gaillard et Ternier. Le traité de Lucerne portait ses fruits. Un dernier coup amena les Bernois à accepter mieux encore. En 1569, le duc signait avec les Valaisans une convention par laquelle il leur abandonnait la rive gauche du Rhône à condition qu'ils devinssent ses alliés. C'est la raison pour laquelle le 5 mai 1570, les Avoyers, Trésoriers et Conseillers de la Ville de Berne

signèrent, à Berne et non plus à Nyon, le « traité d'accommodement, soit mode de vivre accordé par le Duc Emmanuel-Philibert à la ville de Genève ».

N'était-ce pas un chef-d'œuvre que de régler, au moins provisoirement, la situation de Genève sans que Genève s'en fût mêlée et sans que fussent en rien compromis ni les droits sur la ville, ni le prestige du duc ?

Ce traité comprenait 12 articles, dont les premiers se résument parfaitement dans cette phrase qui y figure : « Nos très chers et féaux conbourgeois de Genève demeureront pendant vingt-trois ans au même état qu'ils sont à présent dès trente ans déjà accoutumés, espérant que tant la bénignité de S. A. que le temps et paisible voisinance mutuelle des sujets amènera le bonheur de quelque entière pacification. »

Dans les articles suivants il était question du respect mutuel de la liberté religieuse, de la poursuite réciproque des délinquants de droits communs, de clauses commerciales indispensables à la vie de Genève et à celle des terres avoisinantes. Enfin, dans les deux derniers articles, il était spécifié que : « Nos conbourgeois de Genève ne doivent « entrer en alliance ni intelligence avec aucun Prince ni « Potentat étranger, ni recevoir armes étrangères ni gens « de guerre en la cité au préjudice de S. A. Aussi ne fera « S. A. assemblée ou amas de gens d'armes au préjudice de « la dite cité, mais sa dite Altesse aura en icelle accès libre « avec le train ordinaire de sa maison et avec sa garde ordi- « naire à la charge de s'y porter gracieusement et pacifique- « ment, sans préjudice des libertés, franchises et droits de la « dite cité et de leur Réformation et Religion.

« Concernant le différend des Partis au regard de la sou- « veraineté et juridiction de St-Victor et Chapitre, avons « avisé que S. A. se comportera et en jouira tout ainsi et à « la même forme que nous, les dits de Berne avons joui et usé « avant la restitution des bailliages faits à S. A. »

Parmi les signatures de ce traité, qui allait régler pendant deux cents ans, et non pas vingt-trois ans seulement comme il était prévu, la situation de Genève dans ses rapports avec la Savoie, on remarque celles du Comte de Challant, cousin de S. A., de Messire Odinet, Baron de Montfort, Président en son Sénat de Savoie et en sa Chambre des Comptes, de noble Gonain de Beaufort, agent de S. A. en Suisse, et pour la part des conbourgeois, Petit, Grand et Général Conseil de Genève, les signatures de nobles

seigneurs Roset, Bernard, Varro et Chevalley, ce dernier secrétaire d'Etat de la dite cité de Genève.

Ce premier retour de Genève montrait tout ce que l'on pouvait attendre d'une sage politique. Le premier effet s'en manifesta lors du massacre de la St-Barthélemy. Alors que toute l'Europe protestante se soulevait d'indignation, ni Gex, ni le Chablais, ni les Bailliages, ni les Vallées, ni même Genève ne bougèrent.

Emmanuel-Philibert mourut sept ans plus tard en 1577, laissant derrière lui une œuvre magnifique.

*
* *

Malheureusement pour Genève, comme pour la Savoie, dès cette année même, les seigneurs de Berne s'adressaient au roi de France pour en obtenir un « traité de tuition » qui garantît à l'avenir « l'intégrité de la ville et de la cité de Genève ». Que s'était-il donc passé ? Y avait-il quelque fait nouveau qui justifiât cette violation manifeste du traité de 1570 ? Pas du tout, mais les gens de Berne, « sur « les bruits qui ont par diverses fois couru de plusieurs « entreprises et desseins sur la ville de Genève, étaient « entrés en opinion que cette ville venant à changer de « mains, la paix et la tranquillité générale en pourraient être « altérées. Pour obvier à de telles entreprises, ils étaient « délibérés de faire quelques traités pour maintenir et con- « server la dite ville de Genève en l'état qu'elle se retrouvait, « à la charge que les habitants d'icelle se comporteront « envers S. M. et la couronne de France avec le respect qu'il « appartient. »

C'est du moins ce que l'on disait officiellement, mais quand on apprend par l'article XII en quoi consistait ce « respect » on devine d'où venait le coup. Genève devenait en temps de paix une place de commerce française et en temps de guerre une place forte du roi. Au fond, Berne ne désirait rien tant que tenir elle-même garnison dans la ville et l'annexer à l'occasion pour avoir sa sûreté sur le pays de Vaud qu'elle venait d'acquérir et son avantage sur le pays de Gex qu'elle convoitait. Mais pour le roi de France qui avait dit un jour « qu'il souhaitait que Genève eût été « longtemps déjà réduite en cendres, pour la semence de « mauvaises doctrines qu'elle a épandues en plusieurs « endroits de la chrétienté, dont se sont ensuivis infinis « maux, ruines et calamités », il lui semblait qu'il eût un

intérêt primordial pour la sécurité de son royaume à ne pas abandonner à la servitude du duc de Savoie cette place de guerre et de commerce pas plus que ce pont sur le Rhône, véritable carrefour en Europe de routes et d'échanges. Il est permis de s'étonner que la politique française, qui visait déjà à s'annexer la Savoie, n'ait pas alors compris qu'en procédant comme elle le faisait, elle regretterait un jour d'avoir travaillé à perdre pour elle-même l'héritage de Genève.

*
* *

On pense bien que Charles-Emmanuel qui venait de monter sur le trône fut bien vite informé de ce qui se tramait du côté de Berne. Il ne fut pas plus long à comprendre que la protection de Genève ferait désormais partie de la politique de la France.

Il était jeune, dix-huit ans à peine, avec toute l'ardeur et aussi les illusions qui sont d'ordinaire le partage de la jeunesse bien née. De son père, il avait hérité des Etats prospères, des finances solides, une armée superbe, une situation de premier plan. Comme lui il entrevoyait la possibilité de se tailler dans le Jura et sur les Alpes un royaume magnifique auquel les peuples plus tard se féliciteraient d'avoir appartenu. Le rêve d'Arles continuait et comme il souffrait de voir le cœur de ses Etats, la Savoie, sous la menace perpétuelle d'être contaminée par les protestants, au nord par les Bernois, au sud par les Dauphinois et les Vaudois, il ne lui fit aucun doute que sa politique avait à viser en même temps à refaire l'unité religieuse de ses Etats et à soumettre Genève.

Ses partisans entouraient la cité : en 1581, aidés de quelques troupes, ils faillirent s'emparer de la ville ; en 1582, deux escalades furent tentées sans résultat. Quant à lui, il faisait imprimer un Mémoire établissant ses droits imprescriptibles sur Genève, véritable chef-d'œuvre de science juridique et d'adresse.

Entre temps, les cantons catholiques, ayant pris en horreur ce nid d'hérétiques d'où « treize mille enragés trou-« blaient le repos de toute la chrétienté», tentaient à Paris une démarche auprès d'Henri III pour lui faire abandonner la protection de Genève. En 1586, au lendemain du mariage de Charles-Emmanuel avec la fille de Philippe II, ces mêmes cantons catholiques faisaient une démarche nouvelle en rappelant au roi qu'il avait quelque besoin de

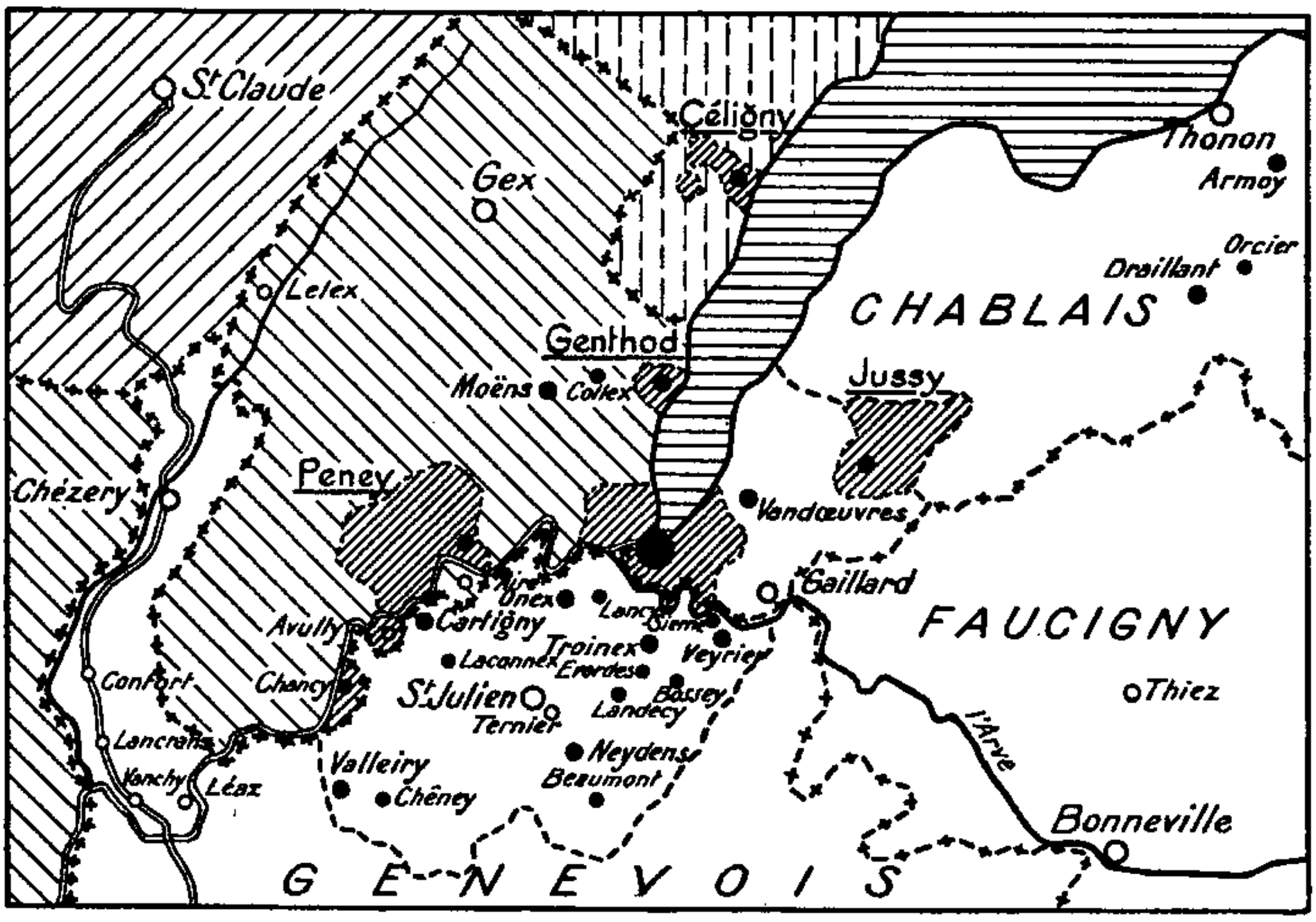
leurs soldats. Ce fut un nouveau refus. Dès lors, les cantons catholiques s'en vinrent signer un accord avec le Duc de Savoie et avec le gouverneur espagnol du Milanais. Leurs troupes passaient au service de la Ligue.

Les choses en étaient là quand Charles-Emmanuel apprit que Lesdiguières se disposait à faire passer dans le Marquisat de Saluces un grand nombre de protestants dauphinois. L'intention n'était que trop claire : il s'agissait d'épauler les Vaudois des Vallées. Le duc proposa incontinent à Henri III d'occuper le marquisat à sa place et comme la réponse fut un refus, il se mit en campagne. En trois mois, il avait chassé toutes les garnisons françaises et occupé toutes les places du marquisat, y compris Château-Dauphin, qui de temps immémorial avait relevé du Dauphiné.

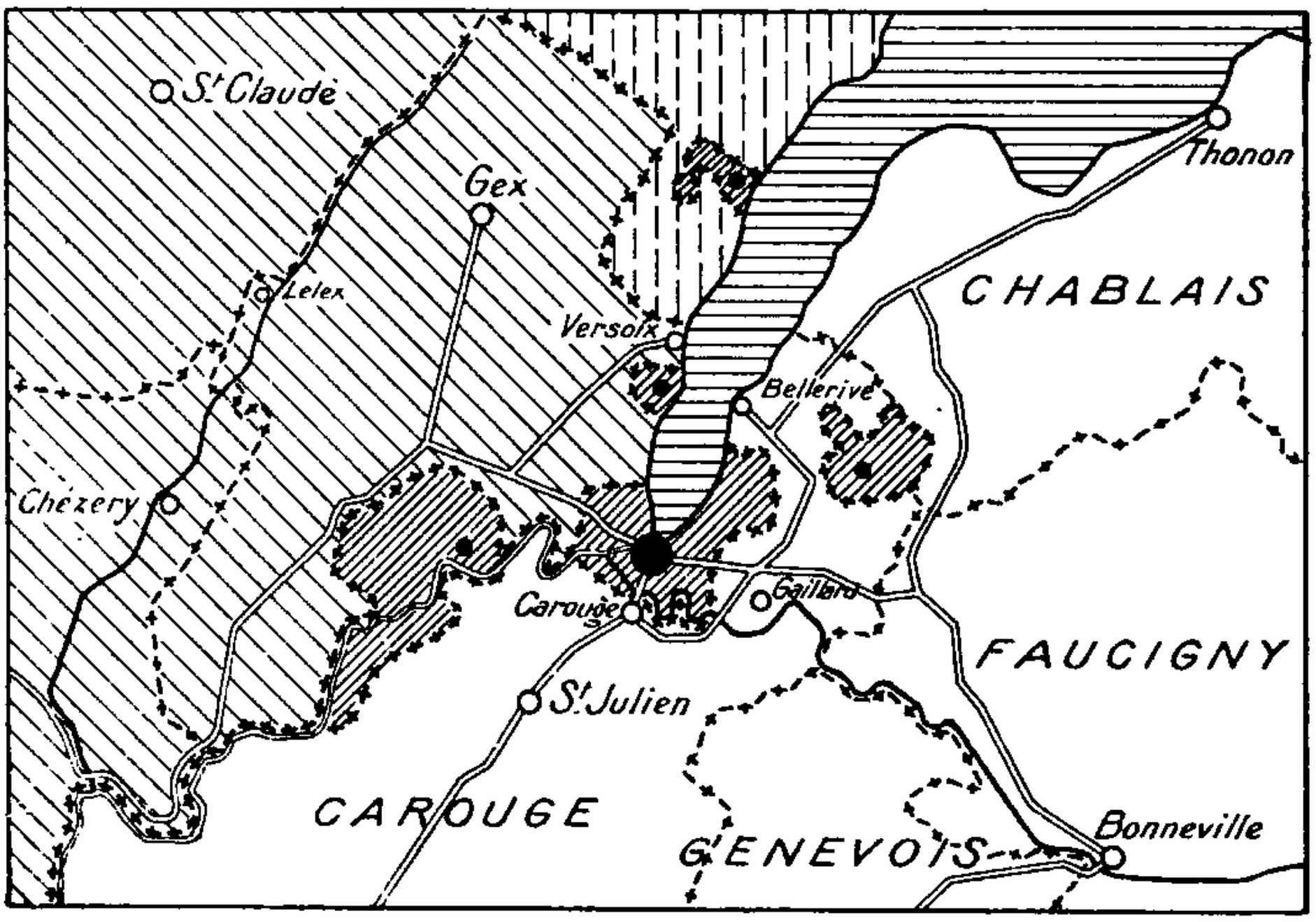
La rapidité de cette action eut pour résultat d'alarmer tout autant les cantons que la France, de sorte que l'on vit se renouer contre la Savoie l'alliance qui avait ruiné Charles III. Elle fut signée dès le mois d'avril 1589. Henri III promettait de remettre les Genevois « en possession « du bailliage de Ternier et du mandement de Gaillard ainsi « que les terres adjacentes audit Ternier, le mandement de « Vuache avec Cruseilles et Chaumont depuis le Rhône « jusqu'aux Husses ». Cet engagement par lui-même était déjà grave. Il y avait plus : le roi, pour engager les Bernois dans la guerre, leur accordait les bailliages de Gex et de Chablais. Il offrait de plus aux Genevois pour les frais « le pays de Foussigny avec ses appartenances ». Ce devait être aussi un gage en échange des sommes qu'il leur devait et de celles qu'il pouvait leur devoir encore.

« Ce traité de 1589, écrit M. Victor Bérard, est le fonde- « ment juridique que les Genevois du XVII^e^ siècle invo- « quèrent auprès du Roi de France, leur bon ami Henri IV ; « que ceux du XVIII^e^ siècle rappelèrent à Louis XV ; que « ceux du XIX^e^ siècle ont proclamé devant l'Europe de « 1814, de 1815, puis de 1860 et que ceux du XX^e^ siècle con- « tinuent de nous remémorer. » Et la guerre commença sur tous les points à la fois.

Avant même que l'alliance ait été signée, les Suisses avaient déjà jeté des troupes dans les places de Gex, d'Yvoire et de Thonon, de Bonne et de St-Jeoire. Ils marquaient ainsi leurs désirs. Le roi de France les fit appuyer. Charles-Emmanuel ne se laissa pas intimider : il fit saisir d'abord les créances des banquiers et marchands de Genève en Savoie et, passant en Faucigny, refoula tout ce qui s'y




Le territoire de Genève en 1603




Le traité de Turin (1754) reconnaissant l'Etat de Genève

trouvait d'ennemis jusque sous le Salève, les battit à Collonges, les pourchassa jusqu'au delà du Rhône et s'en revint mettre le siège devant Genève. Pendant qu'on lui construisait une flotte sur le Léman pour battre la ville par le lac, il faisait construire près de St-Julien un fort qu'on nomma Ste-Catherine, du nom de la duchesse.

Sur ces entrefaites Henri III était assassiné et la Ligue mettait en avant le nom de Charles-Emmanuel comme celui du Prince le plus digne de monter sur le trône de France. Berne s'empressa de revenir au parti de Savoie et Genève se sentit perdue.

Heureusement pour elle le royaume d'Arles exerçait toujours la même fascination. A trente ans de distance les catholiques renouvelèrent les offres que les huguenots avaient faites à Emmanuel-Philibert. Il n'est pas jusqu'au Pape qui dépêchât à Chambéry un légat pour s'y rencontrer avec le duc et avec les plus hauts représentants de la noblesse française.

Charles-Emmanuel laisse son cousin Amédée devant Genève et pénètre dans le Dauphiné. Il fait à Aix-en-Provence une entrée triomphale aux cris de « Vive Savoie ». Mais la Provence se reprend, Lesdiguières avec ses huguenots menace de prendre la Savoie à revers. Henri de Navarre se convertit et la Ligue se dissout. Le mirage d'Arles se dissipe.

Genève écoute alors les conseils de Berne et fait avec le duc une paix séparée. Il n'y eut point de traité, pour ne rien compromettre, mais un simple « Conclusum » entre députés de Savoie et députés de la ville de Genève. Il y est spécifié que Genève rendra Gex et Gaillard, que le duc rasera Ste-Catherine, mais qu'il gardera Armoy et Draillant contre compensation dans le pays de Gex.

Puis, le jour où le roi Henri IV fait la paix avec Philippe II Charles-Emmanuel, qui en est d'abord exclu, est convié par le pape Clément VIII à la signer aussi. Ce n'était pour lui qu'une invitation à s'entendre avec la France sur la question de Saluces.

* * *

Le Duc de Savoie était alors le point de mire d'une grande partie de l'Europe et tout particulièrement de Rome car, malgré qu'il menât la guerre depuis bien des années, il venait de réussir en même temps une œuvre superbe de paix.

Dans l'année 1594, le prévôt du Chapitre de St-Pierre, François de Sales, avait entrepris, sous la direction de son évêque, de convertir le Chablais. Investi des fonctions de missionnaire dans cette province il avait tenu à s'entourer auparavant des conseils du sénateur Favre. C'est grâce aux directives de cette haute personnalité que tout son plan fut établi. Du moment qu'il s'agissait de combattre l'influence d'une école qui siégeait à Genève, il était indispensable de créer dans le diocèse un centre d'enseignement contraire. Il y fallait ajouter tous les moyens indispensables pour réussir. C'est ainsi que fut créé un séminaire pour l'éducation des jeunes prêtres à une époque où il n'en existait encore nulle part ailleurs. On y ajouta une maison pour les auxiliaires laïques, enfin un refuge pour les artisans et les gens de faibles ressources qui, à l'occasion de leur conversion, pourraient être privés de leurs emplois. En même temps des Jésuites étaient dirigés sur Thonon. Bien entendu, toute cette organisation nécessitait de gros crédits que seuls la cassette ducale pouvait fournir. Grâce à l'intervention du sénateur Favre, François de Sales put avoir une entrevue à Turin avec Charles-Emmanuel. A son retour de la capitale, il se rendit directement à Thonon et s'installa aux Allinges, qui appartenaient au duc : là il célébrait les offices à sa guise dans la chapelle du château ; de là il rayonnait et abordait lui-même les habitants, leur faisant toucher du doigt l'erreur qu'ils avaient commise.

Le prévôt de Genève était investi par le pape Clément VIII d'une mission plus délicate encore : il s'agissait de préparer la réconciliation des protestants de Genève. Il fit à cette époque plusieurs visites à Théodore de Bèze dans la ville même. L'œuvre entreprise par François de Sales avançait à grands pas. En 1597, il sembla au duc que la mission toute spirituelle des missionnaires du Chablais pouvait sans crainte se doubler de celle de ses tribunaux. Sur la demande du prévôt, le sénateur Favre fut nommé au présidial du Genevois avec délégation sur les tribunaux du Chablais. Il avait mission d'exiger l'abjuration des habitants de ces deux provinces. En 1598, l'année même où l'on traitait à Vervins, Charles-Emmanuel avait pu assister en personne aux prières des Quarante-Heures à Thonon au milieu d'un grand concours de peuples. Il n'y avait plus alors que peu de résistance à briser dans cette partie du duché.

Naturellement les Bernois se montraient peu satisfaits du succès de ces mesures ; et n'ayant jamais séparé leurs

projets politiques de la question religieuse, ils se permirent un jour d'adresser au duc une réclamation contre les agissements de ses ministres et de ses magistrats. Celui-ci leur fit simplement demander s'ils permettraient que des Capucins vinssent prêcher à Berne, et, le 6 octobre de la même année, ayant assemblé les notables dans la maison de la ville de Thonon, il leur intima ses volontés. Il y eut quelques refus, mais devant l'insistance du prince, tous se soumirent le lendemain. Le jour même, un édit supprimait le culte protestant dans le Chablais et peu après dans le pays de Gex. Bientôt tout le pays était en paix.

* * *

Il va sans dire que le succès de cette entreprise avait singulièrement augmenté le prestige du duc dans ses Etats. En Europe, en dehors des puissances protestantes qui se mirent à le craindre, on l'admira. C'est dans cette atmosphère qu'un jour il se mit en route avec une suite magnifique et se dirigea sur Fontainebleau pour y rencontrer la cour de France. Il y allait régler l'affaire de Saluces. Il demeura deux mois pleins à Fontainebleau, éblouissant la cour par son luxe, par sa bonne grâce et par le charme de sa conversation. Mais il ne put faire autrement que de signer un traité qui n'avait rien pour lui de très agréable. Il s'engageait à choisir, dans les trois mois, entre la restitution du Marquisat de Saluces ou l'abandon de la Bresse, de la Saône jusqu'à la rivière d'Ain, du Vicariat de Barcelonette, d'une grande partie de la vallée de la Sture et de la vallée du Quison jusqu'à la place de Pignerol incluse. C'était une offre d'échange bien onéreuse.

Cependant, sur le chemin du retour, Charles-Emmanuel songeait aux promesses que lui avaient faites, dans le palais même de Fontainebleau, les tenants de la Ligue. Une conspiration devait éclater, qui séparerait du royaume de France les vieilles terres bourguignonnes. Le Comté irait au Maréchal de Biron, le grand-maître des armées du roi ; quant à lui, il aurait le reste du Léman jusqu'à la Méditerranée. Le tout était d'attendre. Il attendit si bien que les trois mois passèrent et qu'Henri IV, dûment informé, intima l'ordre à Biron d'entamer la campagne.

Personne, sauf peut-être Biron, ne fut plus gêné que les seigneurs de Genève. Ils occupaient encore le pays de Gex

pour le compte des Français, mais ils craignaient Charles-Emmanuel. Aussi jugèrent-ils prudent de ne pas bouger. Tout au plus envoyèrent-ils ambassades sur ambassades au quartier général du roi pour obtenir en cas de succès que le pays de Gex leur fût abandonné et que le maudit fort de Ste-Catherine fût rasé.

La campagne fût courte. Refoulé sur les Alpes, se voyant dans l'impossibilité de reconquérir son duché, Charles-Emmanuel préféra traiter.

La paix se fit à Lyon. Le duc, pour conserver Saluces, céda tout ce qu'il possédait au nord du Rhône, c'est-à-dire la Bresse, le Bugey et le pays de Gex. Mais il exigea l'insertion d'une clause stipulant que « les terres cédées seraient et demeureraient unies et incorporées à la couronne de France, réputées domaine et patrimoine de la couronne, et n'en pourraient être séparées ». Cette réserve était impérative. Les Genevois restèrent convaincus par la suite que c'était à l'instigation d'Henri IV qu'elle avait été insérée et que c'était de sa part une façon inélégante de se débarrasser de leurs perpétuelles demandes d'annexion de la terre de Gex.

Mais on aurait tort de croire que les seigneurs de Genève n'aient pas encore, à cette occasion, gagné quelque chose. Se souvenant à temps que la Champagne, cette terre de St-Victor, sur la rive gauche du Rhône, avait autrefois dépendu de la seigneurie de Gex, ils obtinrent d'Henri IV qu'une clause fût insérée, exemptant ce petit domaine de la réserve imposée par Charles-Emmanuel. Dès 1604, le roi de France remettait à ses bons amis de Genève Avully et Chancy, se réservant pour lui le territoire d'Aïre-la-Ville.

La paix était signée ; elle n'était peut-être pas faite avec la France ; avec Genève, elle ne l'était certainement pas. Le Duc avait retenu avec beaucoup d'humeur le fait qu'Henri IV, passant outre à la parole donnée, avait livré le fort de Ste-Catherine à la fureur des Genevois. Il avait été non moins froissé de l'attitude de ces seigneurs de Genève qui, n'ayant pas osé courir les risques de la guerre, avaient néanmoins expédié deux pièces d'artillerie, 300 pionniers et 600 manœuvres pour démolir les ouvrages quand il n'y avait plus aucun risque à courir. Dans son for intérieur il ne renonçait nullement à sa politique. Rien ne le prouve mieux que la fermeté dont il fit preuve pour conserver ce couloir de Chézery qui lui permettait de tendre la main aux impériaux du côté de la Comté. Henri IV avait pourtant demandé

cher de ce passage : cinq têtes de pont sur le Rhône : Aïre, Arlod, Seyssel, Chanaz et la Balme. Même après que la France aura réuni la Franche-Comté, la Savoie conservera son « chemin des Espagnols », qu'à St-Claude on appelait le « chemin des Savoyards ». C'était sa façon de veiller sur la stricte application de la réserve faite, quant au pays de Gex.

Il était clair que Paris soutenait Genève et n'avait rien à refuser à ses seigneurs. Dès lors la surprise seule pouvait faire tomber la ville entre les mains du duc. Le plus tôt serait le mieux.

Dès le milieu de 1602 tout fut organisé pour en finir une bonne fois. A la faveur de grandes cérémonies préparées pour le jubilé de la conversion du Chablais, des troupes en grand nombre furent amenées dans le Faucigny et dans le Genevois. Puis en décembre le duc lui-même vint s'installer à St-Julien pour attendre le moment de lancer à l'assaut ses bataillons. Un détachement de 300 hommes, conduit par un Sonnaz devait escalader les remparts, pénétrer dans la ville, en ouvrir les portes aux assaillants. Mais l'alarme fut donnée avant que la petite troupe ait pu parvenir jusqu'aux portes. En un clin d'œil toute la ville fut debout, les assaillants furent débordés, beaucoup s'enfuirent ; Sonnaz, Chaffardon, d'Attignac et quelques hommes, une dizaine en tout, acculés à l'une des portes, se rendirent sur promesse de vie sauve. Ils furent pendus, décapités et l'on exposa leurs têtes sur les remparts. C'était le 22 décembre.

Depuis lors, chaque année, on fête à Genève « l'Escalade » comme le jour où la ville assura sa liberté, ce qui ne veut pas dire qu'après 1602 il n'y eut plus aucune tentative de la part des Savoyards pour reprendre la ville.

Mais après l'escalade, en 1603, à St-Julien, Charles-Emmanuel s'était engagé, par traité, sans toutefois reconnaître l'indépendance de la ville, à ne faire aucun rassemblement de troupes à moins de quatre lieues de la ville, à n'élever non plus dans ces limites aucune fortification. A quelques années de là, en 1609, il tenta donc une attaque par le lac avec une flottille armée pour la circonstance. Elle n'eut aucun succès.

A défaut d'autres indices, cela suffirait à prouver que Charles-Emmanuel n'avait nullement renoncé à replacer Genève dans l'unité savoyarde ni même à en faire un jour sa capitale. Après lui Victor-Amédée Ier reviendra à la

charge, en 1637 ; il entamera des pourparlers avec l'Empereur dans le but de dissocier l'alliance des cantons et de se partager avec lui leurs territoires. Il engagera l'Empereur à reprendre les anciens fiefs des Habsbourg et à l'aider à soumettre ce « séminaire de l'hérésie » qu'était la ville de Genève. Il se contenterait pour lui de la Cité et du pays de Vaud pour jouir comme autrefois des rivages du Léman. Et cependant cette année-là la Savoie menait une guerre qui n'avait d'autre but que d'affermir sa domination dans la plaine du Pô. Rien ne saurait mieux prouver que l'ancienne politique bourguignonne n'était pas abandonnée.

Quelques réclamations présentées par Genève en 1667 furent l'occasion d'une tentative nouvelle. Le duc était Charles-Emmanuel II, qui, pas plus que ses prédécesseurs, n'avait renoncé à remettre le Léman au centre de ses Etats et à faire échec à la France du côté de la Bresse. Fribourg était d'accord ; cinq mille hommes passèrent le Mont-Cenis ; Louis XIV, imploré par Genève, refusait de se mettre en campagne. Les syndics de Genève se rendirent à Turin pour traiter. Jamais depuis un siècle les magnifiques seigneurs ne s'étaient humiliés à ce point. La France offrit sa médiation. Genève dut reconnaître l'autorité du duc sur certains territoires vers Corsinge qu'elle s'était appropriés. Ce devait être la dernière affaire. Même en 1685, quand l'Europe protestante fut violemment secouée par la révocation de l'Edit de Nantes, Genève n'offrit pas la moindre occasion d'intervention. C'est même alors que Victor-Amédée II offrit aux Vaudois de les faire sortir de leurs vallées et de les installer aux entours de Genève.

Il semble que dès cette époque la politique des ducs ait commencé à se désintéresser du sort de Genève. La ville commençait de s'abandonner à ses divisions intestines qui tout au long du XVIII^e^ siècle dégénérèrent bien souvent en véritables guerres civiles.

« Libelles, pamphlets, procès, séditions, ligues, révoltes de « la foule contre le « Noble Magistrat », écrit Monsieur « Victor Bérard, prises d'armes, « tamponnement » des « canons de la Seigneurie, suspensions de bourgeoisie, sen- « tences capitales du Magnifique Conseil, bannissements, « exécutions en effigie, rien ne manqua à ces troubles, qui « pût faire envier la vieille Athènes des Trente Tyrans à la « Genève des Vingt-Cinq. L'indépendance genevoise y « aurait sombré deux fois au moins si le Roi de France « avait eu le demi-quart des mauvaises intentions que lui

« prêtait l'ombrageuse Genève, s'il eût seulement donné la « main à quelques arrangements avec les gens de Berne et les « Savoyards tout disposés à un honnête partage. Mais « jusqu'aux derniers jours de l'ancien régime la royauté « française exerça sa protection traditionnelle. »

Là se trouve en effet la véritable cause de l'indépendance de Genève.

* * *

En 1730 Genève réclama de la France un traité de limites qui préciserait et confirmerait leurs droits. Mais alors le roi avait avec les successions de Pologne, d'Autriche et de Lorraine, d'autres soucis. Ce n'est qu'à l'occasion du traité d'Aix-la-Chapelle en 1748 que la chose fut reprise. On rédigea un projet de traité par lequel Genève cédait tous ses droits sur les terres de St-Victor et Chapitre répandues en différents endroits du pays de Gex, spécialement sur Moëns et Collex. Par contre, la France cédait ce qu'elle possédait sur les territoires de Bourdigny et de Russin au mandement de Peney. Surtout, elle accordait un bornage qui donnerait enfin à la Seigneurie la pleine sécurité et souveraineté de toutes ses possessions.

Ce traité fut signé le 15 août 1749, il reconnaissait à Genève son existence en temps qu'Etat souverain : il lui donnait des frontières.

Quelque cinq ans plus tard les Genevois allaient tirer de ce règlement un bénéfice que la Genève de Calvin n'aurait jamais osé prévoir. Le roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel III, leur signait à Turin le 3 juin 1754 un traité « pour faire cesser toutes les difficultés de situation et de nature des terres et fiefs possédés par la Seigneurie de Genève dans les bailliages de Ternier et de Gaillard ».

Mais surtout Charles-Emmanuel, à l'exemple du roi de France, reconnaissait officiellement l'indépendance de Genève par ce « traité de limites » qu'il signait, le premier de sa Maison, avec « la République de Genève ».

Ce traité comportait 18 articles. Les cinq premiers sont consacrés à la définition de la frontière nouvelle et aux cessions faites par le roi de Sardaigne : au nord, Gy et Sionnet au mandement de Jussy ; Vandœuvres à la banlieue de Genève ainsi qu'une longue bande de terrain en bordure de l'Arve depuis la limite de Carouge jusqu'au Rhône ; enfin, Cartigny, la Petite-Grave, Epeisses et Passery, villages de la Champagne, au mandement de Peney.

Réciproquement, par l'article VII, Genève cédait à la Sardaigne le territoire des Etoiles et de Grange-Veigy, du mandement de Jussy, le Bourg de Chêne dans la banlieue de Genève, enfin tout ce qui lui appartenait dans les mandements de Gaillard et de Ternier, hormis Avully et Chancy.

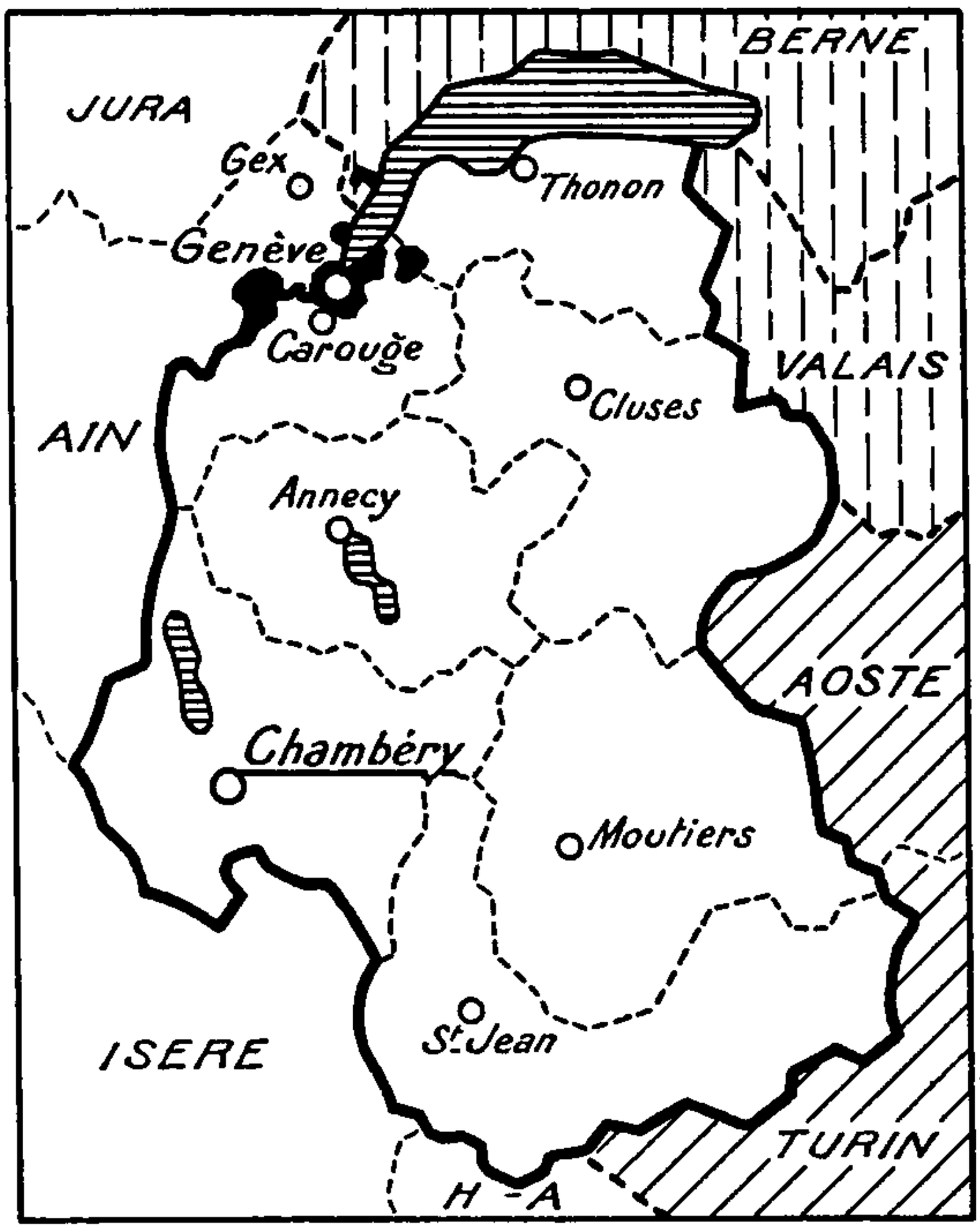
Un procès-verbal de limites entre les Etats de Sa Majesté le Roi de Sardaigne et ceux de la République de Genève était joint pour servir au plantement des bornes.

# CHAPITRE IV

## Genève retrouve la Savoie dans l'Unité française (1798-1815)

Alors que les traités de 1749 et de 1754 venaient de constituer l'Etat de Genève, la cité n'était déjà plus depuis longtemps la ville de marchands qu'elle était au début. Ses penseurs, ses philosophes, ses savants étaient réputés ; ses artisans bénéficiaient d'une culture étendue pour l'époque. « Constamment appelés, écrit M. Edouard Chapuisat dans les Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, à sauvegarder leur liberté contre leurs voisins, à disputer leurs privilèges sur le terrain international ou à se défendre les armes à la main, les Genevois mettaient dans leurs discussions intestines une âpreté qu'on ne trouvait guère ailleurs. Leurs polémiques étaient ardentes, leurs raisonnements s'entrecroisaient, aigus comme les baïonnettes ; leurs libelles éclataient comme des pétards. Parfois même ils se croyaient obligés de convaincre leurs adversaires l'épée à la main. Les « prises d'armes », que nous appelons, nous, des émeutes, se succédaient et devenaient la manifestation périodique du mécontentement du peuple.

Le drame se jouait entre les trois partis, les négatifs ou constitutionnaires qui étaient les aristocrates, les représentants ou bourgeois, enfin le peuple qu'on appelait les natifs. Partisans des syndics et des conseils, accusés d'accaparer le pouvoir et de constituer ainsi une aristocratie, les « négatifs » repoussaient les représentations des bourgeois que l'on qualifiait pour cette raison de « représentants ». Ceux-ci ne cessaient de revendiquer les anciennes prérogatives du Conseil Général formé de l'ensemble des électeurs. Quant aux natifs, partisans de la plus large extension des droits populaires, ils rappelaient qu'elle était de tradition à Genève. Ils évoquaient le témoignage de Michel Roget, écrivant dans ses « Chroniques » que les Syndics de




Le département du Mont-Blanc le 27 septembre 1792

Genève ayant voulu, en 1540, consulter les statuts de la République de Berne, celle-ci s'y était refusée en alléguant qu'il n'y avait aucun rapport entre son gouvernement et celui de Genève, puisque cette ville « se gouvernait par le peuple ».

Il faut reconnaître qu'en cette fin du XVIII^e siècle, les usages s'étaient profondément modifiés et l'on comprend que dans la très humble et très respectueuse représentation que les natifs devaient faire tenir au syndic en 1782, ils n'aient pas manquer de citer, avec celui-là, beaucoup d'autres témoignages marquant à Genève l'antique souveraineté du peuple. Depuis le XVI^e siècle jusqu'aux toutes dernières années, 1749, 1754, tous les projets de traités avaient bien été soumis à l'approbation populaire par consultation du Conseil Général.

Cette consultation du Conseil Général était le leit-motiv de toutes les réclamations des natifs que pour cette raison l'on traitait, chez les constitutionnaires et chez les représentants, de « réclamants ».

A côté de ces débats d'ordre constitutionnel, entre Messieurs du Haut et Messieurs du Bas, entre Bas Blancs et Bas Gris, il en était d'autres qui agitaient l'opinion.

Privés du droit de vote, les « natifs » s'efforçaient de conquérir la qualité de « bourgeois » et cela n'allait pas sans heurts. En 1734 et 1737 Genève avait été le théâtre de sanglantes émeutes et la France avait dû intervenir chaque fois. Sur les querelles surgies à l'occasion des condamnations de « l'Emile » et du « Contrat Social », de nouvelles émeutes étaient venues se greffer en 1768. Un édit de pacification avait suivi. Puis en 1770 de nouveaux troubles avaient encore éclaté. L'Europe et surtout la France commençaient à s'inquiéter avec raison de cette agitation continuelle que la situation économique de la ville ne justifiait aucunement.

* * *

Dix ans plus tard, en 1780, plusieurs représentants genevois se trouvent réunis à Versailles dans le bureau du ministre des finances de Louis XVI, Necker, leur compatriote. L'un d'eux, Clavière se fait particulièrement remarquer par la véhémence de ses propos, tandis que Necker prêche à chacun le calme et la conciliation. Quelques jours plus tard c'est M. de Vergennes, le ministre des affaires étrangères, qui reçoit les délégués des constitutionnaires et leur

exprime son avis « que toutes les histoires de Genève aient à cesser au plus tôt », puis mettant ces Messieurs en présence des représentants, il tente à son tour de faire cesser leurs querelles. Les opinions sont trop divergentes et les principes trop différents. L'obstination surtout est trop grande des deux côtés. Vergennes s'en montre froissé. Il prévoit de nouvelles bagarres au cas où ses conseils ne seraient pas suivis, et il n'a pas tort. En 1781, une émeute se déclanche. Elle revêt une telle importance que sitôt l'ordre rétabli, le Conseil Général vote l'accession des natifs à la bourgeoisie dès la troisième génération.

Les Syndics et le Grand-Conseil refusent de s'incliner devant cette décision qu'ils jugent illégale puisqu'ils dénient au Conseil Général la qualité de Conseil Souverain. Ce faisant, ils ont eu la faiblesse de céder devant Vergennes qui a comme secrétaire particulier un certain Michel Hennin, ancien résident de France à Genève. Ce diplomate, que Voltaire trouvait « plein d'esprit et de grâce, très instruit, conciliant, laborieux, bien fait pour plaire aux gens aimables en même temps qu'aux barbares », était allié à plusieurs familles de Genève du parti des aristocrates avec lesquels il avait d'ailleurs des affinités d'ordre intellectuel.

Les aristocrates et les bourgeois s'efforcent de gagner à leurs idées tous ceux qui sont susceptibles de leur prêter main-forte. Ils ont un autre soutien à Paris dans la personne de M. des Franches, le ministre de Genève en France, qui s'est lié d'amitié avec Vergennes. Le diplomate estimait qu'il était dangereux de faire des concessions tant aux bourgeois qu'au peuple. Affilié au Comité des Constitutionnaires, il était bien plus leur représentant à Paris que celui de Genève. Force est de constater que tout Genève cherchait du secours auprès de la France : les Genevois, quel que fût leur parti avaient pris depuis longtemps l'habitude de chercher le mot d'ordre de ce côté. Constamment dressés contre la Savoie, trop négligés par les cantons, ils avaient du reste toujours vu la France intervenir de la façon la plus heureuse en faveur de leur indépendance.

A Paris, des Franches est donc avant tout le représentant des aristocrates et Clavière celui des bourgeois. Malgré les avis d'un grand nombre d'autres Genevois résidant à Paris, Vergennes s'obstine dans sa haine contre les représentants. En décembre 1781, des Franches peut écrire au Conseil : « Je ne sais ce que médite le Ministre, mais je sais qu'il s'agit de quelque chose de sérieux. » Au vrai, Ver-

gennes redoutait qu'après avoir alimenté chez eux la discorde, les écrits des Genevois « ne portassent au dehors le fanatisme dont ils étaient remplis et que leurs voisins ne passassent de la curiosité à l'imitation ».

Certains ont pensé que la Révolution française s'était préparée à Genève dès ce moment et que les émeutes qui s'étaient succédé sur ce petit théâtre n'avaient été que des répétitions de celles que l'on devait avoir plus tard à Paris. Sous cette forme la supposition est peut-être exagérée, mais il n'en reste pas moins que la grave émeute qui devait éclater à Genève le 8 avril 1782 devait bouleverser les esprits même en dehors de Genève. La diplomatie européenne s'en plaindra et les cours en discuteront. Des armées se mettront en marche pour rétablir l'ordre dans la République, et surtout pour éviter que les idées démocratiques qui étaient à la base des revendications populaires se répandissent au delà des frontières. Tel était d'ailleurs l'avis du roi de Prusse qui, s'adressant à ces Messieurs de Berne, leur avait dit « qu'il était en quelque manière à craindre que la République de Genève, étant abandonnée à elle-même et à sa propre destinée, l'esprit de parti et d'ambition ne gagnât tout le monde et qu'il n'en sortît une anarchie qui conduise à une ruine totale cette république d'ailleurs si heureuse ». Son avis était que Berne devait s'occuper dans son propre intérêt de mettre un terme aux émeutes et aux soulèvements de Genève.

* * *

Les bourgeois de Genève étaient outrés que la politique intérieure de la ville fût menée par Versailles. Dans une séance du Grand-Conseil, le 1er avril 1782, certains déclarèrent qu'ils verseraient jusqu'à la dernière goutte de leur sang plutôt que de céder aux ordres venus de l'étranger. Le 7, après longue réflexion, le premier syndic déclara que le Grand-Conseil se refusait à reconnaître la souveraineté du Conseil Général et que par suite il n'exécuterait pas l'Edit de 1781 prescrivant l'accession des natifs à la bourgeoisie à la troisième génération. La nouvelle s'en répandit rapidement. Le soir même la rage populaire explosa et c'était à nouveau l'émeute. Il ne faut pas oublier qu'il n'y avait à Genève aucune troupe régulière et que pour la défense de la ville il n'existait que des compagnies de milice recrutées sur place. C'était la raison pour laquelle beaucoup

de Genevois possédaient chez eux, armes, équipements et munitions. Bientôt il y eut des morts, des blessés, des incendies. Les révolutionnaires s'emparèrent des principaux aristocrates et bourgeois de la ville et les conduisirent dans les prisons comme otages. En deux jours la ville s'était trouvée aux mains de la révolution triomphante cependant que, conformément aux instructions reçues de son gouvernement, le baron de Saint-André, gouverneur de Carouge, avait fait prendre les armes à un détachement de milice et à un autre du régiment de la Marine. Il avait lancé des patrouilles tout le long de la frontière et fait occuper les hauteurs de Lancy et de St-Georges, mais il avait ordonné d'observer une stricte neutralité pour « laisser Genève cuire dans son jus ».

Dans ce désarroi les aristocrates avaient en hâte écrit à Hennin et à des Franches à Versailles ce qui se passait à Genève pendant que les syndics s'adressaient à Berne et à Zurich. Quant au résident de France, M. de Castelnau, il avait quitté la ville après avoir fait retirer son panonceau aux armes de France.

Onze membres du Petit-Conseil, trente-deux du Grand-Conseil ont été destitués par le Conseil Général au milieu d'un bruit infernal, beaucoup d'aristocrates ont pris la fuite en se laissant tomber dans les fossés de Rive ; quant à ceux qui ont été maintenus au Petit-Conseil, ils ont refusé de s'y rendre. Alors un édit du Conseil Général avait nommé une Commission de Sûreté dont les deux secrétaires avaient pris le titre de « magnifiques et de très honorés seigneurs ».

« La plupart des chefs de la faction, écrit Rivoire, sont à peine genevois. Le premier de tous est fils d'un étranger et nos troubles doivent principalement leur durée à ce que, n'étant que bourgeois, cet homme orgueilleux et inquiet n'a pu par nos lois devenir membre du Petit-Conseil. Un autre est né en Amérique, un troisième, un quatrième et un cinquième ne sont bourgeois que depuis quelques années par la faveur de ce même Conseil qu'ils ont depuis si cruellement persécuté. Enfin, quelques-uns doivent leur éducation, leur état honorable, leur bourgeoisie, à la charité de ceux dont ils viennent d'usurper les places. Les autres chefs ont quelquefois plus d'honnêteté et de modération ; mais ceux qui sont, si l'on peut dire, le moins genevois, sont les plus hautains et les plus intraitables ».

Si les révolutionnaires ont maintenu dans leurs charges des syndics c'est uniquement pour bénéficier de leurs rela-

tions diplomatiques, et si les syndics n'ont pas abandonné leurs places c'est dans la seule pensée de conserver à Genève un corps légalement constitué. Plus tard ils diront pour leur défense qu'ils ont continué à travailler pour la république afin de « la soutenir avec courage au bord du précipice ».

En attendant, l'inquisition et la délation régnaient en maîtresse, à Genève et l'on ne peut s'empêcher de revenir aux pressentiments de Vergennes et de penser qu'en effet c'est bien ainsi qu'a débuté la Révolution française.

* * *

Cependant Berne avait rompu toute relation avec Genève. Les lettres qu'elle avait reçues des autorités de cette ville avaient été retournées sans même avoir été ouvertes. D'un autre côté, l'arrivée de M. de Castelnau à Versailles avait fait sensation. Des Franches s'était empressé de faire savoir à Genève que le Roi était indigné et considérait désormais la République comme dissoute.

A Genève on commença à s'émouvoir ; on envoya un messager à Berne que le Gouvernement refusa de recevoir. Il s'en fut alors à Soleure, puis à Zurich, où il rencontra les avoyers bernois envoyés par Leurs Excellences pour y conférer avec le gouvernement zurichois. L'avis de tous ces Messieurs fut que, quoi qu'il dût arriver, la République de Genève devait rester « collée à la Suisse », — c'était la première fois que cette idée politique était émise officiellement, — et que pour ce faire leurs gouvernements s'associeraient à toutes les mesures que prendrait la France pour pacifier Genève.

Bientôt le bruit se répandit que les cours de France et de Sardaigne ainsi que les Cantons allaient envoyer des troupes. Le 5 mai, la nouvelle se précisa. Un maître de poste, revenu en hâte de Paris, avait affirmé que le roi de France devait envoyer 6.000 hommes sous les ordres du général de Jaucourt et qu'il s'était mis d'accord avec le roi de Sardaigne.

Vergennes avait en effet mandé au ministre de Victor-Amédée III « que les démagogues genevois s'inspiraient des théories de Rousseau, qu'ils cultivaient de dangereuses chimères, qu'ils proclamaient que la souveraineté résidait dans le peuple, et qu'il serait dangereux de croire qu'on pût

les remettre dans le chemin de la raison par la seule persuasion ; que par suite afin d'éviter que l'anarchie se perpétuât dans Genève, et que cette ville ne devienne un foyer de désordre pour les États voisins, il n'y avait qu'une manière d'agir, confier le gouvernement aux conservateurs en leur donnant la force de se faire respecter ».

Le roi de Sardaigne s'était montré de cet avis, mais, animé d'un esprit plus libéral, il avait exprimé l'opinion que l'on pouvait tenter encore une réconciliation entre les Messieurs du Haut et les Messieurs du Bas. Les instructions données au général de la Marmora, qui devait prendre le commandement des 4.000 hommes rassemblés en Genevois, avaient été rédigées dans ce sens : elles disaient qu'il n'était pas de l'intérêt du royaume de Sardaigne de laisser introduire au gouvernement de Genève une aristocratie souverainement puissante, mais seulement d'éliminer le gouvernement d'une démocratie tumultueuse.

Genève essaya bien encore d'obtenir une intervention de Berne, mais 2.000 Bernois étaient déjà sur la route avec de l'artillerie. Berne, pour toute réponse, exigea le relâchement des otages et l'ouverture des portes à la ville.

Ces fortes paroles avaient fait réfléchir les révolutionnaires. On avait beau travailler fiévreusement à la mise en état de siège des belles fortifications mises en 1720 à la mode de Vauban ; on avait beau exercer au métier des armes et au service des pièces non seulement les hommes mais encore des femmes et des jeunes filles, les Français établissaient un gros dépôt de munitions à Ferney, les Suisses se concentraient à Morges et les Savoyards gardaient toute leur frontière. La faim commençait à rôder autour de la ville : le pays de Gex ne laissait plus sortir que quelques denrées et du côté de Carouge il n'arrivait presque plus rien.

Alors un millier de citoyens signèrent une pétition pour être remise aux syndics ; ils désiraient voir tenter des négociations. Mais les syndics répondirent que jamais ils ne consentiraient à l'entrée des troupes dans la ville, qu'ils monteraient eux-mêmes sur les remparts... puis ils envoyèrent un courrier à Vergennes. Mais c'était trop tard : les Suisses du baron de Redekin étaient à Coppet, les Français à Ferney et les Savoyards à Château-Blanc et à Carouge. La ville était cernée.

* * *

Le 28 juin, les trois généraux alliés firent ensemble sommation à la ville de se rendre. Lecture fut donnée de la proclamation à travers les rues et chacun s'en fut prendre ses armes pour se rendre à son poste. Tout le monde était prêt ; aussi fut-ce une véritable déception quand l'Etat-Major qui inspectait les remparts annonça qu'on avait obtenu un délai de vingt-quatre heures. Clavière se trouvait parmi ceux qui jugeaient prudent de se rendre, mais se gardaient de le dire de crainte d'être massacrés. « Nous vous apprendrons, s'était crié un natif, que les Genevois de 1782 valent ceux de 1602 ! »

Mais les représentants qui sentaient peser sur eux la responsabilité des événements avaient déjà envoyé des émissaires à la Marmora et à Jaucourt réclamant un nouveau délai de vingt-quatre heures.

Profitant alors de ce délai, une réunion générale fut convoquée au cours de laquelle il fut donné communication de la résolution des généraux d'attaquer prochainement. Les représentants firent remarquer que les Français avaient déjà démasqué six pièces du côté de Ferney et, qu'étant donné le nombre des assiégeants, mieux vaudrait peut-être se rendre. Ce ne fut qu'un cri : le peuple accusa les chefs de lâcheté. Ils allaient être égorgés, mais comme l'on passait au vote, par 13 voix de majorité on décida de se rendre et c'est Clavière que l'on chargea d'en informer le premier syndic !

Ordre est donné peu après de décharger les canons sur les remparts et de libérer les otages. Dans le peuple c'est la rage du désespoir : on décharge les fusils en l'air ; on veut se battre jusqu'à la dernière extrémité ; en attendant, on poursuit à coups de fusils les représentants qui tentent de s'évader par le lac ; parmi ceux-là, se trouve naturellement Clavière.

Les syndics se sentirent tout à coup débordés par les événements et ne trouvèrent rien de mieux que d'envoyer un émissaire à la Marmora pour le prier de hâter son entrée dans Genève. Ils le firent en même temps prévenir de prendre quelques précautions, qu'il se pourrait que sa troupe reçût quelques coups de fusils malgré que l'ordre ait été donné d'ouvrir les portes. « Monsieur, aurait répondu le général, c'est là notre métier ! »

Le 2 juillet 1782, à 5 heures du matin, les Savoyards pénétraient dans la ville. Quelques instants plus tard, la Marmora avait déjà enchanté tout le monde par sa distinction et par

sa bonhomie. A 9 heures, les Suisses et les Français arrivaient à leur tour et quelques minutes plus tard toute la ville se trouvait occupée.

On aura peine à croire que, le jour même, les syndics adressèrent à Paris, à Berne et à Turin des lettres pour remercier du précieux service qui venait de leur être rendu. L'occupation dura trois bons mois, après quoi seul un détachement de chaque nationalité tint encore quelque temps garnison dans la ville. La Marmora se fit rendre gentiment les cinq canons avec leurs caissons et leurs affûts que les Genevois s'enorgueillissaient d'avoir « conquis » à Ste-Catherine. Jaucourt laissa en partant un beau théâtre tout neuf dont il avait exigé la construction pour divertir ses officiers qui n'avaient pas, disait-il, « à souffrir de l'austérité de la Réforme » et les Bernois s'en furent fort aises d'avoir fait valoir une fois de plus le droit de regard des Cantons.

Mais c'est Victor-Amédée III qui gagna le plus à la manifestation car il eut depuis un résident dans Genève où l'on s'était engagé à ne plus fêter « l'Escalade ».

* * *

Déjà lors de cette intervention, on avait manifesté en Europe un certain étonnement de l'importance que les puissances associées avaient donnée à cette expédition punitive. Peut-être, en dehors de la France et de la Sardaigne, ne se rendait-on pas un compte exact de l'intérêt considérable présenté par Genève, tant au point de vue géographique et stratégique qu'au point de vue commercial et bancaire. Il y avait aussi le côté politique et philosophique.

Que le roi de Sardaigne ait saisi cette occasion de rappeler que malgré le dernier traité Genève n'était qu'un membre absent de la grande famille savoyarde, cela se conçoit aisément. Que la France ait maintenu sa position de puissance protectrice, cela s'explique suffisamment par le souci de la continuité indispensable à toute bonne politique étrangère. Quant à Berne, l'on sait qu'il s'agissait pour elle de l'exécution d'un véritable mandat de la Confédération.

Mais il est un point qui mérite de retenir un peu notre attention : c'est celui du rôle joué par Genève dans l'ordre bancaire et financier. Le commerce de l'argent est un commerce comme un autre ; il y avait longtemps que Genève s'y trouvait spécialisée et que les Etats voisins, la France

en particulier, savaient utiliser les ressources dont elle disposait. C'est l'un des points de l'histoire de Genève qu'il faut bien connaître pour comprendre certaines prétentions qui ont surgi par la suite et qui comme on le verra n'avaient absolument rien de fondé.

A l'époque où Henri III menait la guerre contre la Savoie, il avait pensé que l'alliance de Genève serait à tous points de vue d'un sérieux appoint pour ses armes. Son plénipotentiaire, le général de Sancy, avait signé un acte par lequel Genève devait être intégralement remboursée de ses frais de guerre. Par le même acte, le Conseil de Genève avait été admis à prendre la garde et l'administration provisoire du Faucigny et du Chablais à condition que « ceux de Genève ni aucun de sa part ne fassent la paix séparée, ni un accord à l'insu ou contre le gré de S. M. ». En suite de quoi, en janvier 1590, les troupes franco-genevoises avaient surpris la ville de Gex et en avaient occupé le château. Avec la permission du roi, les Genevois y avaient installé un gouverneur, pour administrer provisoirement le baillage malgré que ce même pays de Gex ait été primitivement réservé par la France aux Bernois. Mais Berne venait de faire sa paix avec la Savoie, sans en prévenir la France son alliée, et c'est la raison pour laquelle le roi Henri IV, par lettres patentes du 20 avril 1593, avait étendu au bailliage de Gex la « remise en garde de Genève » que Sancy n'avait acceptée que pour les bailliages savoyards de la rive gauche du Léman. Ces lettres patentes sont le premier acte officiel faisant allusion à une question d'argent existant entre la France et la ville de Genève.

« En attendant que nous puissions autrement subvenir « aux dépenses où lesdits seigneurs de Genève se sont « constitués pour leur défense contre le Duc de Savoie et « même pour aider à l'entretien des armes du sieur Baron « de Conforgien que nous leur avons envoyé pour la conduite « des affaires de la guerre et de celles de leurs soldats avons « permis, octroyé et accordé, qu'ils puissent faire telles « levées qu'ils reconnaîtraient nécessaires, soit en deniers « ou autrement, sur tous les habitants desdits bailliages qui « sont autour de la ville comme Gex, Chablais, Faucigny « et lieux adjacents qui ont été conquis sous nos enseignes « sur ledit Duc et où il tient encore des forts ».

On ne pouvait dire plus clairement que le Roi reconnaissait ses dettes envers Genève, mais que, n'ayant pas d'argent, il mettait en gage les trois bailliages de Gex, du Cha-

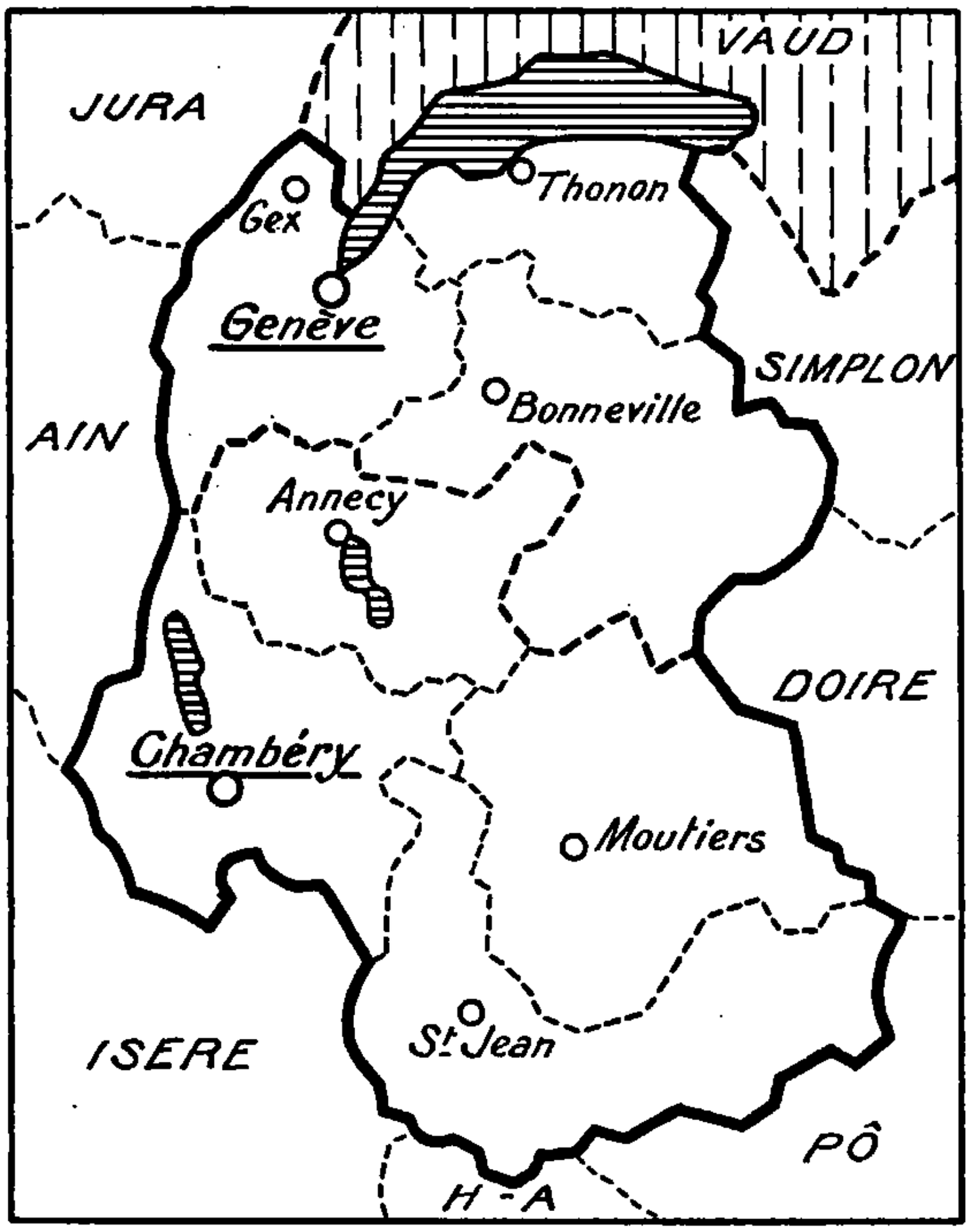
blais et du Faucigny. D'ailleurs, le 11 janvier 1594, le roi Henri IV signait l'obligation que voici :

« Nos chers et bons amis les seigneurs de Genève nous ont « fait remontrer comment, selon l'affection qu'ils ont tou- « jours portée au bien de cet Etat, ils ont donné tout le « secours et assistance qu'ils ont pu pour l'avancement des « affaires. Après usurpation faite par le Duc de Savoie du « Marquisat de Saluces et sur les entreprises diverses que « ledit Duc avait sur plusieurs places de ce Royaume, ayant « le feu Roi envoyé au pays de Suisse le Sieur de Sancy pour « empêcher les desseins du duc et tirer secours de gens de « guerre, lesdits seigneurs de Genève ont assisté de bonnes « et notables sommes de deniers et choses nécessaires, pour « la levée de l'armée qui fut par lui amenée et conduite de « notre Royaume. En outre, et en la même année et autres « suivantes, la seigneurie de Genève s'est employée en la « guerre de Savoie de telle façon qu'elle a détourné et fait « consumer inutilement les forces qui étaient préparées « contre notre royaume, ayant aussi, pour ce faire, fourni « autres grandes sommes de deniers qu'ils auront avancées « pour notre service en ladite guerre.

« Un des intendants de nos finances ayant vu et vérifié « les sommes fournies par ladite Seigneurie, lesquelles, « suivant le rapport qu'il en a fait à notre Conseil, se trou- « vent monter à la somme de trois cent cinquante sept mille « trois cent quarante écus, trente-six sols et sept deniers.

« Pour ces causes, nous auraient lesdits seigneurs de « Genève supplié de les faire payer et rembourser présente- « ment de partie de ladite somme sur les deniers de nos finan- « ces et pour le surplus, leur en faire rente sur notre domaine. « Nous, ayant le tout diligemment examiné en notre Conseil, « en considération du bon, fidèle secours et signalé service « que nous avons reçu de ladite seigneurie de Genève « tant en ladite guerre de Savoie qu'en autres occasions « importantes pour le bien de cet Etat et Couronne, voulant « les rembourser desdites sommes et gratifier en outre « en toutes occasions qui se pourraient présenter et confir- « mant et ratifiant le contrat du 15 février 1589, déclarons « et reconnaissons devoir auxdits seigneurs de Genève « ladite somme de 357.340 écus 36 sols, 7 deniers. »

Durant les six premières années de son règne, Henri IV, incapable de payer le moindre sol vu « l'incommodité de ses affaires », répondit aux réclamations de Genève tantôt par des acomptes, tantôt par la permission de faire des




Les départements du Léman et du Mont-Blanc le 27 avril 1798

levées sur les bailliages savoyards ou par des franchises sur le sel. Puis, à partir de l'Escalade, il commença à servir chaque mois à Genève une subvention extraordinaire de 5.000 écus d'or qui se réduisit à 2.000 à partir de 1603.

En 1606, écrit M. de Crue, il est déjà constaté que « Genève a retiré du trésor royal de France une somme de 150.000 écus. Il y faut ajouter la subvention annuelle de 24.000 écus pendant dix ans, de 1607 à 1616, toujours régulièrement payés ; cela fait un total général de 390.000 écus d'or, dépassant le montant de la dette, même en défalquant la commission perçue pour anticiper le paiement ».

De 1617 à 1626, des paiements eurent encore lieu, mais de façon plus espacée, en sorte que Genève reçut en quelques années 436.000 écus pour 357.000 qu'elle avait avancés.

« Le compte ainsi dressé, dit M. Victor Bérard, n'est pas complet. Il y faudrait ajouter les dons extraordinaires du roi. En 1607, pour se garer des menaces d'un siège espagnol, les Genevois avaient réclamé un cadeau de cinquante mille écus, dont trois ou quatre mille pour la réparation de leur flotte de guerre, car les galères du duc et de la seigneurie se battaient sur le lac. Henri IV les avait rappelés à la discrétion : « Ventre-Saint-Gris ! Je ne suis pas tenu de fournir à toutes vos nécessités ! Il faut demander à son ami seulement ce qui est honnête ! »

Un autre total, plus important même que tous ces versements, serait fourni par les gains, profits et revenus des franchises, exemptions et immunités qu'Henri IV accorda d'une main trop libérale tant à la République qu'à l'ensemble de ses bourgeois. L'estimation exacte en est impossible, mais la plus basse dépasserait, et de beaucoup, plusieurs vingtaines de milliers d'écus par an de 1604 à 1792 ! Vers 1760, un Mémoire estimait à quatre cent cinquante mille livres les profits annuels que tirait ainsi Genève !

Il existe bien d'autres preuves de cet art avec lequel Genève savait gagner au jeu d'argent. Il n'est pas jusqu'à la forme déchiquetée de son domaine qu'elle ne savait savamment exploiter.

Vingt questions de droit privé et public entre Etats et particuliers s'y enchevêtraient, sans qu'il fût possible, non pas même d'en discuter sur le terrain, mais seulement de les classer en un exposé clair et logique. Elles intervenaient dans les relations entre la Seigneurie et les fonctionnaires du roi de France ou du roi de Sardaigne chaque fois que des incidents de personnes, de ventes, d'échanges ou de succes-

sions, ou des caprices de commis ou des haines de voisinage et de religion les faisaient surgir dans la vie des particuliers.

Dès 1607, la Seigneurie avait fait exposer au roi de France que la situation des Genevois, propriétaires dans la campagne gessienne, réclamait des échanges et des acquisitions qui donneraient à la République « un territoire compact et continu, sans enclaves, en des limites certaines et sous une souveraineté indiscutée ».

De ces discussions de tailles, d'héritages, de franchises et de gabelles, de ces conflits sans fin dans les questions domaniales et fiscales relatives aux biens usurpés à l'Eglise de Genève, les Magnifiques Seigneurs avaient parfaitement su tirer leur épingle, réclamant parfois, comme on dit dans le pays de Vaud, « le beurre et le prix du beurre ». Leur réputation de banquiers et de gens d'affaires était suffisamment bien établie pour qu'à la fin du XVIII^e^ siècle la France ait cru pouvoir par l'intermédiaire de Necker, son ministre genevois des finances, solliciter de la République un prêt de cent millions !

* * *

Dans l'une des conférences qu'il faisait ici même en 1925, sur la Révolution en Savoie, M. Vermale s'est étendu assez longuement sur ce qu'il a appelé « une ténébreuse affaire ». Il s'agit de la première annexion de la Savoie à la France. Pour lui, et la chose n'a été démentie depuis par aucun historien genevois, la Convention n'avait en vue, au travers de la Savoie, que la réunion de Genève à la France. Au Genevois Necker avait succédé avec la Révolution, le Genevois Clavière dans ce même ministère français des finances. Ce serait Clavière qui aurait amené Dumouriez à ordonner l'offensive sur le front des Alpes alors que la France connaissait l'invasion dans le Nord et sur le Rhin. Clavière aurait ainsi cherché à se venger de ses concitoyens du Haut qui l'avaient exilé après les événements de 1782. Ne voulait-il pas aussi assurer à la Révolution le concours financier de la place de Genève ? On disait beaucoup de mal dans son entourage de « ces agioteurs ayant des boutiques où l'on vend et où l'on achète des assignats comme toute autre denrée » et on souhaitait de les mettre dans l'impossibilité de nuire. Dès le mois de septembre 1791, Brissot, le Président du Comité Diplomatique de la Convention, avait prononcé devant l'assemblée un discours menaçant pour Genève ; or, il était l'intime de Clavière.

Ce qui est non moins certain, c'est qu'à peine les Français étaient-ils installés en Savoie, Clavière, jusque là demeuré dans l'ombre, se mit à parler haut et à donner des ordres. Il écrivit personnellement au Général de Montesquiou d'avoir à occuper Genève et à mettre fin à l'existence de cette république. Montesquiou se refusa à exécuter cet ordre et dès qu'il l'eut appris, Brissot, furieux, escalada la tribune de la Convention et tonna contre ce général factieux dont il réclamait et obtenait la mise en accusation. Montesquiou n'eut plus qu'à passer en Suisse.

M. Vermale explique ainsi le refus de Montesquiou : il n'était pas né « brigand » et ne voulait pas violer l'indépendance d'un Etat avec lequel la France n'était pas en guerre. Il semble cependant que cette même pensée n'avait pas germé dans son cerveau lorsque le 22 septembre il avait poussé ses bataillons sur le territoire de la Sardaigne, alliée de la République ! Il faut bien que du côté de Genève une raison, plus impérieuse que le respect des traités, ait déterminé Montesquiou, au prix de sa carrière et peut-être de sa tête, à résister aux ordres envoyés de Paris.

Il y en avait une en effet, et des plus graves, que nous trouvons exposée par M. Cramer dans son livre sur « Genève et les Suisses ». Les événements qui se déroulaient en France dès avant 1792 avaient fait craindre aux Genevois qu'une rupture intervînt entre cette puissance et les autres monarchies de l'Europe. Pris entre la France et la Sardaigne, que pèserait dès lors leur indépendance ? Il fallait de toute urgence qu'ils se trouvassent un appui, et où le rechercher sinon du côté des Suisses comme ils avaient accoutumé de le faire déjà dans les moments de crise ? L'occasion leur sembla excellente lorsque, à la déclaration de guerre de la France à l'Autriche, les cantons convoquèrent une assemblée fédérale à Frauenfeld pour décider de leur neutralité. Réuni le 5 mai 1792 le Petit-Conseil prit la décision d'envoyer à Frauenfeld un député chargé « de montrer hautement le désir de Genève de se voir considérée comme unie aux Etats de la Suisse et de resserrer ainsi avec cette nation, des liens qui seront le plus ferme rempart de sa liberté ».

La France avait alors à Genève en la personne de M. de Châteauneuf un résident tout à fait remarquable. Le 22 mai, il écrivait à Paris au ministre des affaires étrangères qu'« un M. Rigaud, ancien syndic, a été député à Berne, à Zurich et à Frauenfeld avec ordre de proposer que Genève

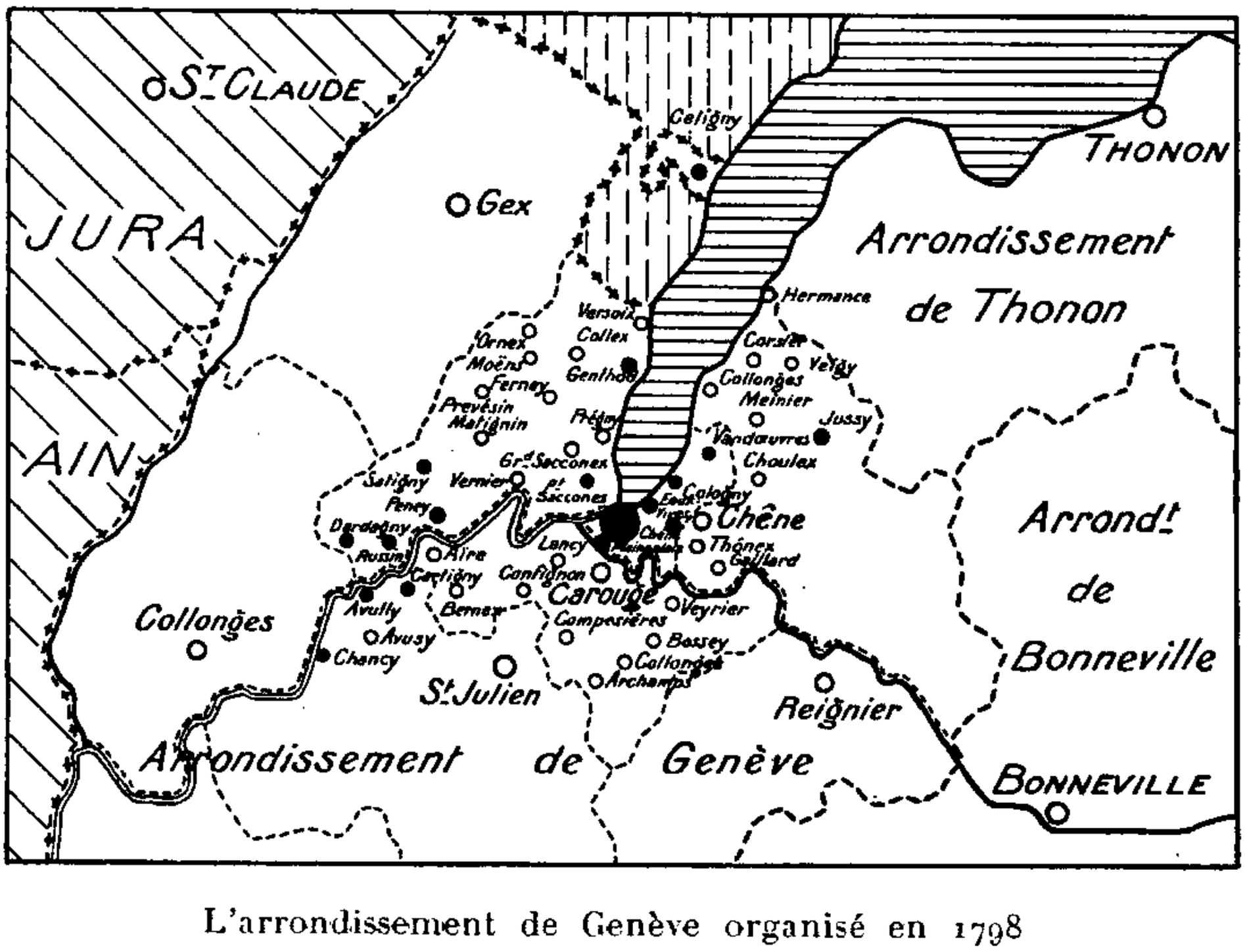
soit admise à composer un quatorzième canton. J'observe à ce sujet, ajoutait-il, qu'une telle démarche anéantirait totalement notre crédit en lui substituant aussitôt celui de la diète helvétique ». A vrai dire, Châteauneuf se trompait : Rigaud n'avait pas reçu mission de réclamer le « cantonnement » de Genève, mais il était assez fin diplomate pour avoir deviné quelle pouvait être la portée de l'extension de la neutralité helvétique à la petite république.

L'affaire n'alla pas toute seule. Berne ne désirait rien tant que l'accession de Bâle et de Neuchâtel dans la neutralité. C'étaient des territoires qui la couvraient directement du côté de la France et elle craignait que ce fût trop demander que d'inclure encore Genève dans cette neutralité. Zurich au contraire acquiesça tout de suite en déclarant qu'elle avait toujours considéré Genève comme « aussi neutre que la Suisse et réputée comme en faisant partie ». Quant aux autres cantons, ils furent assez longs à décider, malgré la très habile intervention de Rigaud à la commission fédérale de la Diète. « Qu'il me soit permis de rappeler à vos Excellences, s'était-il écrié, à vous tous Magnifiques et Puissants Seigneurs, que le traité de Soleure de 1579 qualifie Genève comme l'une des clefs et le principal boulevard du pays des Ligues suisses ; qu'il montre que les Cantons se sont toujours efforcés de tenir à jamais le passage de Genève libre et assuré au commun bénéfice, repos et sûreté de tous les pays des dites Ligues ! »

Le 7 juin, le vote des cantons était acquis : Genève était comprise dans la neutralité et admise en quelque sorte dans la Confédération. Notification en fut faite le 11 juin à tous les gouvernements d'Europe. Cela suffit à expliquer pourquoi Clavière, prévenu de suite par Châteauneuf, insista avec cette véhémence pour que l'on précipitât le mouvement du côté de Genève, et pourquoi Montesquiou, qui ne disposait que de 6.000 hommes et qui avait dans le dos un pays rien moins que sûr, la Savoie quoi que l'on puisse en penser, refusa net de s'associer à une pareille aventure.

* * *

« Le fait d'avoir été comprise, écrit M. Cramer, dans les « frontières militaires de la Suisse prolongea de six ans « la durée de l'ancienne république genevoise. Dans les « années qui suivirent la crise de 1792, elle fut violemment




L'arrondissement de Genève organisé en 1798

« bouleversée au dedans, mais, grâce à l'extension de la « neutralité helvétique, et tandis que l'Europe n'était qu'un « immense champ de bataille, elle jouit d'une sécurité « presque complète à l'extérieur. »

En 1793, les Girondins tombèrent sous le coup de la faction jacobine, et Clavière, l'ennemi de Genève, ayant été décrété d'arrestation, se suicida dans sa prison. Un an plus tard, au lendemain du 9 thermidor, dans le début du mois d'août 1794, Montesquiou rentrait en France au moment où la contre-révolution venait également d'éclater dans Genève. Quelques jours après, la Convention garantissait solennellement l'indépendance de la ville. Les armées françaises victorieuses sur toutes les frontières, avaient pénétré en Hollande et en Espagne ; elles avaient permis de dissoudre à Bâle la coalition et de respirer à l'intérieur. Au vrai, ce fut une véritable réaction qui s'annonça de suite. La Convention se sépara le 27 octobre 1795 après avoir installé le Directoire. Ce gouvernement amenait avec lui des hommes nouveaux parmi lesquels le sieur Delacroix, ministre des affaires étrangères. Chose étrange, il restait toujours autour de ce ministère des Genevois de l'espèce de Clavière. L'un des plus en vue était Jacques Grenus, le fils d'un ancien colonel genevois au service de la France. Profondément convaincu que l'avenir de sa ville était inséparable de son annexion à la France, il avait tout fait avec Clavière d'abord, puis avec d'autres, qui s'appelaient Chépy et Soulavie, pour arriver à ses fins. S'il n'avait pas encore réussi, il n'avait non plus renoncé à son idée. Insinuant comme pas un, il était, dès 1796, l'intime de Delacroix !

Il ne lui fallut pas longtemps pour convertir le ministre à ses conceptions politiques. Il lui avait suffi d'ailleurs de résumer son rapport de 1791 à Clavière : « Le trésor de Genève est bien garni de lingots d'or. En s'annexant une ville aussi riche, la France donnera à ses créanciers des garanties supplémentaires. » C'était bien tentant à la veille du jour où l'on allait décréter le Tiers-Consolidé !

Bonaparte venait d'entrer dans Milan à la tête de l'armée de l'Italie, forçant le roi de Sardaigne Victor-Amédée III à signer la paix. Le traité de Paris qui cédait à la France Nice et la Savoie ne comportait aucune clause garantissant l'indépendance de Genève. « Maintenant votre république, avait dit un jour Delacroix au résident de Genève à Paris, est cernée dans notre territoire comme le nez au milieu du visage. »

Au printemps de 1797, une grave affaire de contrebande à Carouge eut pour résultat de faire remplacer au pont d'Arve le piquet de garde genevois par un piquet français. Une troupe de 250 contrebandiers avait attaqué les douaniers français, en avait blessé plusieurs, s'était emparé d'une vingtaine de ballots de prises et s'était échappée par Genève. A la fin de cette même année, le coup d'Etat du 18 fructidor (4 septembre) avait ramené des jacobins au pouvoir. Parmi eux se trouvait Doppet, général en retraite, qui s'était installé à Carouge pour répandre de là dans Genève et dans la Suisse l'idée d'une réunion à la France révolutionnaire.

Doppet avait un journal, «l'Echo des Alpes», et trois amis : Desportes, le résident français à Genève ; Grenus, installé à Sacconex, près de sa ville natale; Talleyrand, le nouveau ministre français des affaires étrangères. C'était le moment où le pays de Vaud se soulevait contre les Bernois à l'appel d'un de ses enfants, le colonel de la Harpe. Talleyrand soutint Doppet avec les fonds de propagande, et les Vaudois avec les troupes qui revenaient d'Italie et qu'il dirigeait directement sur Genève et Lausanne. Le 5 mars 1798, le général Brune et le colonel de la Harpe entraient à Berne à la tête de leurs contingents. Le 12 avril, la République helvétique une et indivisible était proclamée avec 19 cantons parmi lesquels celui de Vaud qui venait d'être créé. Le 15 à midi, 1.500 Français commandés par un Genevois d'origine, le général Girard, occupaient la ville de Genève. Une assemblée se tenait peu après à l'église St-Pierre et réclamait l'annexion de la République à la France.

Dix jours après, une loi promulguait la constitution du nouveau département du Léman : il était formé de l'ancienne République de Genève, des districts de Thonon, de Bonneville et de Carouge, de quelques cantons du district d'Annecy, enfin du district de Gex auquel était adjoint l'ancien territoire de Chézery. Pour un temps, par l'intermédiaire de Genève, chef-lieu de ce nouveau département français, ces vieilles terres du duché redevenaient savoyardes.

# CHAPITRE V

## Les Traités de 1815

A la fin de 1813 l'armée française, vaincue, battait en retraite de Leipsik vers la France. A la nouvelle des désastres de cette armée qui avait accoutumé le monde à des succès inouïs, les princes de la Confédération du Rhin avaient immédiatement rompu les liens qui les attachaient à l'Empire français. Alors les trônes récemment fondés s'écroulent, les Hollandais rappellent leur ancien stathouder; le royaume de Westphalie, formé d'éléments étrangers, se dissout. Les bataillons de l'Empereur, après avoir forcé à Hanau les contingents bavarois qui jusque là avaient combattu dans leurs rangs, se hâtent de passer la ligne du Rhin, laissant derrière eux des soldats aguerris et d'habiles généraux enfermés dans des places où ils vont devenir inutiles pour la défense de l'Empire.

L'Europe, et même la France, sont lasses du despotisme de Napoléon, de ses guerres, de ses entraves à l'industrie et au commerce, de ses besoins incessants en hommes et en argent. Et, cependant, on se refusa encore à croire à ces nouvelles étranges qui se succèdent coup sur coup.

L'Empereur était arrivé le 7 novembre aux Tuileries ; il avait immédiatement pris des dispositions pour compléter et pour réorganiser son armée et avait ensuite donné des ordres pour garder la barrière du Rhin. Mais les souverains alliés, à la veille d'entrer en France, se souviennent de 1792 ; ils se présentent à leur tour comme les défenseurs des peuples opprimés et, renonçant à leur tactique lente et méthodique, instruits par les succès de celui qui les a vaincus si souvent, ils avancent à marches forcées au milieu de l'hiver sans s'inquiéter de ce qu'ils laissent derrière eux au pouvoir de l'ennemi.

L'invasion du nord de la France est décidée. C'est l'aile droite de leur immense armée qui s'en chargera. Quant à l'aile gauche on hésite un moment sur la direction qui lui sera donnée. L'empereur Alexandre, auquel son précepteur la Harpe a inspiré quelque intérêt pour la Suisse, hésite à violer la neutralité helvétique qui couvre la direction de Lyon. Mais l'Autriche qui n'a jamais perdu de vue les riches plaines de l'Italie et veut s'en rapprocher à tout prix, insiste pour prendre le chemin le plus court. Le tzar cède et se décide au passage par la Suisse. La Confédération est indécise : d'un côté elle tient à son honneur national, de l'autre elle doit tenir compte de ce que certains cantons doivent à la France leur indépendance. Finalement la diète helvétique se décide à la résistance. La ville de Bâle prend un aspect militaire ; on y fait quelques simulacres de défense, mais le 20 décembre, les peuples du Nord se mettent en marche et passent le Rhin sur le pont de Bâle sans coup férir. Après quoi le feld-maréchal, comte de Bubna, somme le commandant des troupes helvétiques d'avoir à évacuer ses postes. Celui-ci se retire sur Soleure, laissant la route libre aux 150.000 Autrichiens qui vont traverser la Confédération sur deux colonnes, l'une marchant sur Belfort et l'autre sur Genève. La première colonne, composée surtout d'Allemands, investit Belfort et pénètre dans les départements de l'est de la France ; la seconde composée de Tchèques, de Hongrois et de Slaves, se présente le 30 décembre aux portes de Genève.

Il y avait quinze ans que Genève faisait partie de l'Empire ; l'amabilité, la politesse, l'intelligence des fonctionnaires les avaient rendus sympathiques ; le gouvernement français avait assuré l'ordre dans le pays et y avait introduit une tranquillité parfaite, ce dont on lui était reconnaissant en pensant aux tristes années de la fin du siècle précédent ; les Genevois avaient eu, comme les Français de la vieille France libre, accès aux diverses fonctions de l'Etat ; la ville avait bien vu son ancien commerce péricliter, mais un nouveau était né de l'ouverture de la grand route de la Faucille et du Simplon, né aussi de la situation nouvelle de la ville chef-lieu d'un beau département.

Mais à Genève, comme en Savoie, il n'y avait pas assez longtemps que ces choses nouvelles duraient : l'on était las du régime de l'oppression impériale et surtout de la conscription. Le préfet, le baron Capelle, n'était pas à la hauteur d'une tâche rendue difficile par le fait que son

département, qui se composait d'une population venue de trois nationalités différentes, était l'un des premiers qui avait été désigné pour l'invasion. Il n'avait avec lui que le vieux général Jordis, qui commandait à 1.500 conscrits inaptes encore à porter les armes et à 1.500 hommes de la garde nationale recrutés en très grande majorité parmi les Savoyards et les Genevois du département.

Entre le moment où l'on sut que les Autrichiens avaient pénétré en Suisse et celui où ils allaient entrer à Genève, il y eut quelques jours d'attente que le préfet du Simplon voulut utiliser pour quitter le Valais.

Il se replia au prix de mille difficultés avec tous ses employés suivis de leurs familles par le col de la Forclaz et la vallée de Chamonix car il craignait que la route de Thonon ne fût déjà coupée. Telles étaient les circonstances lorsque, le 30 décembre, les soldats français ayant évacué la ville, les gardes nationaux ouvrirent les portes de Genève au comte de Bubna.

En Savoie, le général Dessaix tenta d'organiser la résistance, mais il ne put empêcher qu'Annecy, que Rumilly, que Chambéry, ne reçussent sans résistance les troupes autrichiennes. A l'appel du vieux général de Sonnaz les bataillons de la brigade de Savoie se reformaient déjà. A Chambéry même, le maire remplaçait le préfet d'Empire avec le titre d'intendant. En quelques jours, tous les conseils municipaux cédaient la place à des comités qui administraient provisoirement au nom du Roi de Sardaigne. Les cadres français étaient partout défaillants, le cas qui se présentait n'ayant jamais été prévu.

A Genève, on créa une commission centrale composée de notables français, genevois et savoyards pour pourvoir à l'administration du département du Léman. Alors on vit au premier jour de l'an 1814 un groupe sortir de la Maison de Ville et s'avancer suivi d'huissiers. C'étaient de vieux magistrats auxquels s'étaient joints quelques jeunes hommes qui se mirent à lire une proclamation instituant pour l'ancienne république de Genève un gouvernement provisoire. La petite troupe continua sa marche par les rues, s'arrêtant sur les places pour y lire sa proclamation. Et c'est ainsi que Genève, par la décision d'un de ces anciens syndics à cheveux blancs qui avaient conservé les formes et les traditions de l'ancien régime, affirmait sa volonté de redevenir elle-même et de reprendre sa liberté.

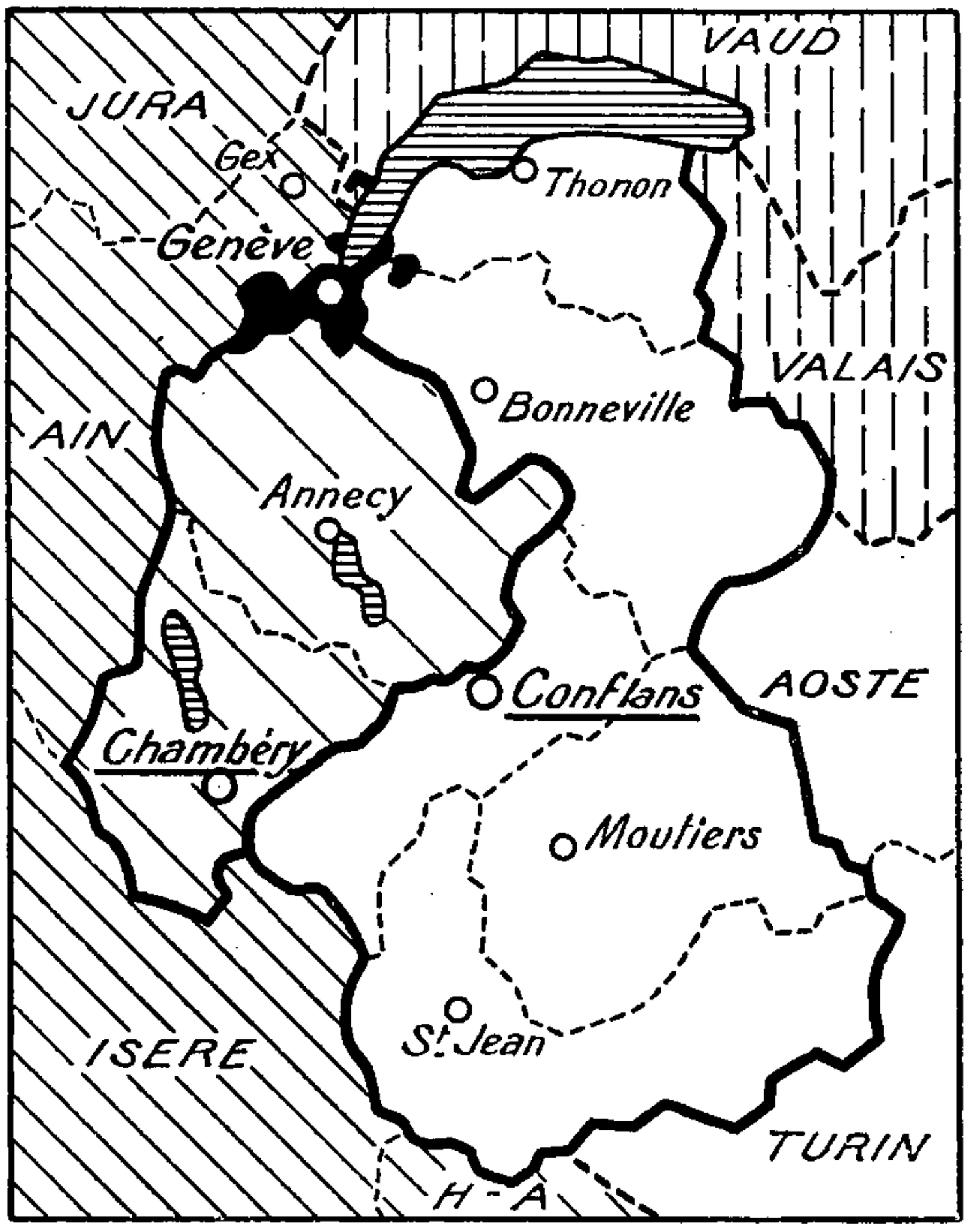
* * *

Dans cette petite phalange municipale qui venait de déployer les anciennes couleurs de la république devant l'hôtel de ville de Genève, se trouvait un personnage qui devait jouer dans la formation du nouveau canton helvétique un rôle de premier plan ; c'était Charles Pictet de Rochemont. Il était le fils du colonel d'un régiment suisse au service de la Hollande. Né en 1755, il avait fait toutes ses études au séminaire de Haldenstein, près de Coire. C'était un établissement où l'on étudiait les mathématiques au même titre que les lettres. On y apportait un soin extrême à l'étude des langues vivantes, en particulier de l'allemand, du français et de l'italien, à l'étude de l'histoire et de la géographie, et c'est ainsi que le jeune Pictet avait acquis ces connaissances générales qui devaient lui valoir, comme il se plaisait à le dire plus tard, de devenir pour ses compatriotes une sorte de « Maître Jacques ».

Entré en 1775 comme sous-lieutenant au régiment suisse de Diesbach, au service de la France ; il devait y rester dix ans et ne le quitter qu'avec le grade de major pour épouser, à Genève, Mademoiselle de Rochemont, descendant d'une famille de réfugiés français originaires de Bourgogne. C'était le moment où la révolution grondait. Homme d'étude et de méditation, Charles Pictet en suivit toutes les phases à Cartigny au mandement de Champagne, dans la propriété que son père lui avait laissée.

Un moment, en 1789, il fut tiré de sa retraite par sa nomination au commandement de la milice genevoise. Le Grand-Conseil, sentant venir les événements, désirait pouvoir compter sur quelques troupes régulières. Effectivement Pictet réussit à transformer la milice en un régiment de quatre bataillons que l'on qualifia de Garde Bourgeoise. Plus tard, en 1791, cette garde prit le nom de Légion ; alors elle perdit de sa valeur et plus tard quand elle devint Garde Nationale elle n'en eut plus du tout.

En 1793, Pictet fut élu député au Conseil Général et en 1794, à cause de cette charge, il fut arrêté par les révolutionnaires et condamné à un an de surveillance politique. C'est alors qu'il fonda une revue bimensuelle à laquelle il donna le titre de « Bibliothèque Britannique ». Il avait choisi ce nom bizarre parce qu'il considérait l'Angleterre comme le seul pays d'Europe dans lequel les faits eussent conservé plus de prestige que les théories. Or, c'était des faits que




La division de la Savoie en trois parts après le traité de Paris du 30 mai 1814.

Pictet allait se plaire à étudier dans la revue qu'il fondait pendant que, pour occuper son activité physique, il mettrait en valeur et transformerait en ferme modèle la terre de Lancy, en Savoie, qu'il venait d'acheter.

C'est à Lancy qu'il était installé lorsque l'annexion de Genève à la France fut votée le 15 avril 1798. Cet événement ne changea rien à sa manière de vivre. Il continua à s'occuper d'agriculture et à diriger sa revue. Un jour, en 1807, un article qu'il avait décrit sur un matériel nouveau destiné à combattre les incendies, attira l'attention du tzar Alexandre. Il lui fit demander d'envoyer en Russie quelques échantillons de ce matériel et Pictet ne crut pouvoir mieux répondre au désir du souverain qu'en les faisant accompagner par son fils aîné, alors âgé de 20 ans. C'est au cours d'une des conversations que le jeune homme eut à cette occasion en Russie qu'il crut pouvoir parler de l'élevage que son père avait à Lancy.

Pour remédier à la pénurie des laines qui s'accusait chaque jour en Europe par suite du blocus continental, son père avait eu l'idée de tenter à Lancy l'élevage du mérinos. Il y avait réussi et c'est ce qu'avait confié le jeune Pictet à quelqu'un de l'entourage immédiat du tzar. Ce monarque avait l'esprit prompt et la décision rapide. Il adressa le jeune homme au duc de Richelieu, émigré français, pour lors gouverneur d'Odessa, avec ordre de lui attribuer une concession de 500 hectares en un endroit propice et de commander à son père un troupeau de 1.500 bêtes. C'était en 1809 : l'entreprise réussit à merveille. Ni le tzar Alexandre, ni le duc de Richelieu n'oublièrent le nom de l'homme qui avait apporté en Russie cette richesse nouvelle.

* * *

Pictet faisait donc partie, le 1er janvier 1814, de cette petite phalange municipale qui avait pris sur elle de déployer les anciennes couleurs de Genève et de proclamer la résurrection de la république. Il y avait avec lui deux autres personnalités de premier plan : des Arts, un ancien syndic, et Saladin de Budé. Différents de caractère et d'attitude ces trois hommes n'avaient de commun que le fait d'appartenir à des familles qui avaient vu naître l'indépendance de Genève au XVIe siècle et qui avaient accoutumé de toujours servir leur pays. Ils ne furent pas longs à s'en-

tendre sur la seule façon de parvenir au but qu'ils poursuivaient. Il fallait à tout prix affirmer devant les alliés et devant l'Europe l'existence d'une « nation genevoise » qui désirait prendre date et rang parmi les peuples à émanciper. On décida de partir pour Bâle pour s'y trouver au passage des souverains.

Les uns et les autres étaient entièrement convaincus que pour mettre dorénavant Genève à l'abri des entreprises de l'étranger, il fallait la sortir de l'isolement géographique et politique dans lequel elle s'était trouvée jusque là. Le maréchal de Bubna n'avait-il pas eu cette même pensée lorsque, désignant d'un geste large, du haut des remparts de Genève, les montagnes qui encerclaient au loin la ville, il avait dit tout à coup : « Ce sont là, Messieurs, les frontières naturelles de votre République ! » La première parole de M. de Stein, ministre du Tzar, n'avait-elle pas été en recevant la délégation : « Il vous faut, Messieurs, vous coller à la Suisse ! » C'était en quelques mots tout un programme et c'étaient là deux pensées que l'on retrouvera gravées dans le rapport que le Tzar fit mander à Pictet de rédiger.

Ce monarque pensait alors à créer un Etat helvétique considérable, capable de constituer entre la France et les Puissances de l'Europe Centrale un véritable état tampon. Il voyait la Suisse augmentée du Tyrol et du Valais, de Gex et même de toute la Savoie. Pictet le savait et c'est la raison pour laquelle il n'hésita pas à faire état de cette fameuse histoire de la conquête du pays de Gex par les Genevois en 1590 et la mise « en garde de Genève » sur les bailliages savoyards dans le cours du XVII^e^ siècle. Mais comme c'était la France seule qu'il s'agissait de dépecer, il insista surtout d'abord sur la façon dont Genève avait été indignement frustrée de « son » territoire gessien en 1602, puis sur les dettes imaginaires dont la France ne s'était jamais acquittée. Pictet ne faisait, pour cause, qu'une allusion discrète aux clauses de renoncement total et absolu par Genève incluses dans le traité de 1749. A situation nouvelle, correspondaient, jugeait-il, besoins nouveaux.

De jour en jour, les affaires semblaient aller mieux pour Pictet. Il était « persona grata » dans l'entourage du Tzar et ses deux collègues, esprits larges et distingués, y étaient également très appréciés. Le jour où, leur mission terminée, ces Messieurs annoncèrent leur départ, Pictet se vit offrir la situation de Secrétaire général du Conseil qui avait à charge d'administrer les pays conquis par les alliés. « Le ciel,

écrivait-il le 22 janvier, semble m'offrir un moyen d'aider puissamment à assurer à ma chère Genève un sort heureux », et il accepta.

Le voici donc attaché au Grand Quartier général des armées alliées. Le 1er février, il est nommé Conseiller d'Etat russe à la suite de l'Etat-Major de l'empereur Alexandre. Il ne doute plus que la partie ne soit gagnée pour Genève : en rêve il voit le territoire de sa chère ville augmenté des 10.000 kilomètres carrés allemands que M. de Stein lui a fait entrevoir !

*
* *

Pendant que l'armée française se repliait sur Paris, les Alliés, sans interrompre les opérations, avaient ouvert à Châtillon-sur-Seine des conférences où leurs ministres et le représentant de Napoléon discutaient des conditions de la Paix. Cependant l'Empereur, qui ne voyait dans ces négociations qu'un moyen de gagner du temps, tenait en échec, par des prodiges de stratégie, les armées ennemies. Il profita de l'incertitude qui se manifestait parmi les Alliés pour reprendre l'offensive.

Il avait rappelé dans les environs de Lyon toutes les troupes disséminées dans le midi et avait donné des ordres pour que l'on constituât immédiatement une armée qu'il opposerait à l'aile gauche des Alliés. Il lui assigna Genève comme objectif principal : le 1er corps, aux ordres du maréchal Augereau, devait y parvenir par le Jura ; le 2e, aux ordres du Général Marchand, devait y arriver par la Savcie. Ce double mouvement s'opéra simultanément et si rapidement que Genève et sa garnison autrichienne faillirent être prises sans coup férir dans les branches de la tenaille.

Le 19 février, Bourg et Chambéry étaient occupées ; le 25, c'étaient Nantua et Annecy ; le 1er mars, les Français tenaient tout le pays de Gex, le fort l'Ecluse et la plaine de Carouge, pendant qu'une colonne volante paraissait au col des Rousses. Les Autrichiens, battus dans toutes les rencontres, étaient en pleine déroute et Bubna se préparait à évacuer Genève. Il avait déjà ordonné l'ordre au Comité Provisoire d'avoir à se dissoudre immédiatement.

Mais, du jour au lendemain, les choses changèrent de face. A l'annonce qu'un corps autrichien descendait sur Lyon par la Franche-Comté, Augereau dut se replier pour venir lui barrer la route dans la plaine bressane et le général

Marchand demeura seul devant Genève, et sur la rive gauche de l'Arve. Il était clair que le sort de la ville ne dépendait plus alors que des batailles qui se livraient ailleurs entre Napoléon et les Alliés.

Le 27 mars 1814, ceux-ci étaient à Lyon ; le 30, ils entraient à Paris. Ce furent ensuite, le 4 avril, l'abdication de l'Empereur ; le 12, l'arrivée du comte d'Artois ; le 23, l'armistice ; le 3 mai, l'entrée du roi Louis XVIII à Paris. Cependant il restait à faire la paix, ce dont on discutait depuis longtemps, mais Genève avait eu chaud !

Pictet ne se doutait nullement des véritables sentiments qu'avait fini par faire naître dans l'esprit de M. de Stein l'insistance que ses collègues et lui-même avaient toujours mise à monter Genève en épingle. Dans le courant de janvier déjà, le ministre russe, écrivant à sa femme, demeurée à Bâle, s'égayait sur le compte des diverses délégations suisses et particulièrement sur celle de Genève : « Ces Messieurs, disait-il, semblent avoir perdu un peu trop la notion de la tâche immense que nous avons sur les bras. J'avoue que je suis obligé de contracter mon rayon visuel pour pouvoir me mettre à la portée de leurs petites affaires ! »

La tâche était immense en effet, et, dans le cours du trimestre écoulé les idées du tzar Alexandre s'étaient profondément modifiées. D'une part, maintenant que les Bourbons étaient remontés sur le trône aux acclamations de la France entière, il ne lui semblait plus de bonne politique d'amoindrir par trop un pays comme la France, qu'il jugeait nécessaire au maintien de l'équilibre européen ; d'autre part, du fait que l'armistice avait fait rentrer dans le royaume les garnisons demeurées jusqu'alors à l'étranger pour la défense des places fortes, la France disposait d'une armée de premier ordre avec laquelle il faudrait compter en cas de désaccord par trop grave.

Aussi le Tzar allait-il peser de tout son poids sur les Alliés pour que, non seulement la France ne fût pas réduite à ses limites d'avant 1792, mais pour qu'elle reçût, au contraire, certains agrandissements améliorant sa frontière. Il ne pouvait donc être question de remettre à Genève le territoire de Gex qui couvrait le fort l'Ecluse et le col de la Faucille. Au nord, la France devait recevoir le territoire dans lequel Philippeville et Marienbourg se trouvaient autrefois enclavées, et un agrandissement du côté de Givet et de la Sarre ; Landau devait être rattachée à l'Alsace ;

la moitié de la Savoie serait laissée à la France pour couvrir la frontière du Rhône ; bien entendu, Mulhouse, Montbéliard et Avignon lui seraient conservés. Dans ces conditions, Genève devait se contenter d'une simple franchise de passage sur la route de Versoix. Ce fut pour sa délégation d'abord, puis pour ses citoyens, une cruelle déception.

*
* *

Voici, en ce qui concerne Genève, les stipulations du Traité de paix signé le 30 mai 1814 à Paris :

Article II. — ...Le royaume de France conserve l'intégrité de ses limites telles qu'elles existaient à l'époque du 1er janvier 1792 ; il recevra en outre une augmentation de territoire comprise dans la ligne de démarcation fixée par l'article suivant.

Article III. — ...Dans le département du Léman, les frontières entre le territoire français, le pays de Vaud et les différentes portions du territoire de la république de Genève, qui fera partie de la Suisse, restent les mêmes qu'elles étaient avant l'incorporation de Genève à la France. Mais, le canton de Frangy, celui de St-Julien, à l'exception de la partie située au nord d'une ligne à tirer du point où la rivière de la Laire entre près de Chancy dans le territoire genevois le long des confins de Seseguin, Laconey et Seseneuve, qui resteront hors des limites de France, le canton de Reignier, à l'exception de la portion qui se trouve à l'Est d'une ligne qui suit les confins de la Muraz, Bussy, Pers et Cornier, qui seront hors des limites françaises, et le canton de la Roche à l'exception des endroits nommés la Roche et Armancy avec leur district resteront à la France. La frontière suivra les limites de ces différents cantons et les lignes qui séparent les portions qui demeurent à la France, de celles qu'elles ne conservent pas.

Article IV. — ...Pour assurer les communications de la ville de Genève avec d'autres parties du territoire de la Suisse situées sur le lac, la France consent à ce que l'usage de la route par Versoix soit commun aux deux pays. Les gouvernements respectifs s'entendront à l'amiable sur les moyens de prévenir la contrebande et de régler le cours des postes et l'entretien de la route.

Article VII. — ...La Suisse indépendante continuera dè se gouverner par elle-même.

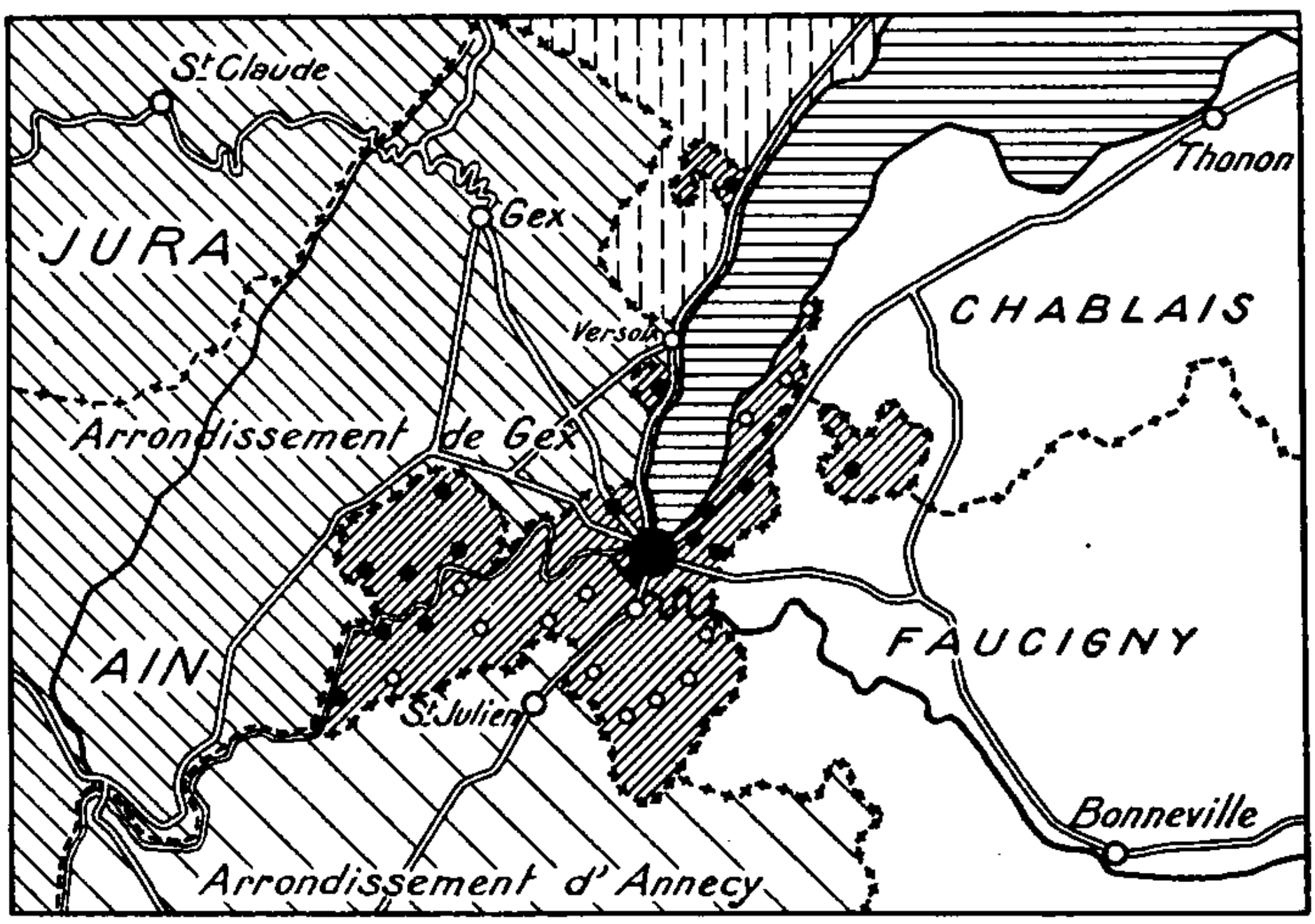
Bien entendu, les cantons suisses ayant excipé de leur neutralité pendant la campagne, aucun d'eux ne fut admis à signer ce Traité.

* * *

Loin de se laisser abattre par le peu de succès qu'ils avaient obtenu, ou d'en vouloir à leurs plénipotentiaires de n'avoir pas mieux réussi dans la mission qu'ils leur avaient confiée, les Genevois mirent à nouveau tout leur espoir dans le Congrès qui devait s'ouvrir à Vienne, le 3 octobre. D'aucuns faisaient remarquer que le Traité de Paris avait bien délimité la frontière française, mais qu'il n'avait pas « expressément » déclaré que la Sardaigne recevrait les communes restantes de l'ancienne province de Carouge. Il y avait donc encore une porte ouverte à de nouvelles négociations. Et puis, comme, malgré les stipulations formelles du Traité de Paris, les Français multipliaient les vexations sur la route de Versoix, peut-être pourrait-on reprendre la discussion, même de ce côté.

Genève était officiellement incorporée à la Suisse. Ses deux plénipotentiaires, MM. Pictet de Rochemont et d'Ivernois, allaient donc cette fois être très sérieusement épaulés par les plénipotentiaires helvétiques. Ceux-ci avaient pour mission de déclarer que, puisque Genève participait désormais officiellement à la neutralité suisse, il était du devoir de la Confédération d'exiger qu'on lui fournît de bonnes communications par terre avec le reste du pays et qu'on lui obtînt une bonne frontière militaire. De la solution de ces deux questions devait d'ailleurs dépendre « l'admission définitive de Genève dans la Confédération ».

Pictet, porté par sa nature à toujours voir grand, avait immédiatement préparé un mémoire démontrant que, du côté de Genève, la Suisse devait avoir pour frontière la chaîne du Mont-Blanc, la chaîne du Charvin (ou des Aravis), le cours du Fier jusqu'au Rhône, le Rhône jusqu'en aval du Fort de l'Ecluse, enfin la crête du Jura jusqu'à la Dôle. Au cas où la France se refuserait à ne rien céder, il avait pensé pouvoir se rabattre sur la portion de ce territoire dont l'attribution n'avait pas encore été faite à la Sardaigne. Dans le premier cas, c'était une annexion de 200.000 âmes, dans le second, de 140.000 seulement, mais cela permettrait




Cession à Genève de douze communes savoyardes
(Traité de Paris du 29 mars 1815).

toujours de compter sur un recrutement de 15.000 hommes environ « pour protéger Genève ».

Dès le 12 décembre, Pictet, renonçant à entamer la question du côté de la France, rédigeait un mémoire destiné à l'empereur Alexandre. Il faisait valoir que Genève ne pourrait jouer son rôle de tête de pont sur la route du Simplon que si la route du bord du lac, en terre de Savoie, était neutralisée et réservée au seul passage des troupes fédérales. Il lui paraissait même nécessaire de réclamer, dans le même but, l'annexion pure et simple à Genève, du territoire compris entre le Rhône, la frontière française, le Salève, les Voirons, les hauteurs de Boisy et une ligne à tirer de là jusqu'à Coudrée. C'était beaucoup demander. Mais le Comité, sur l'insistance du ministre du Tzar, proposa néanmoins d'entamer une négociation avec la Cour de Turin en vue d'obtenir de lui une cession de territoire en faveur de Genève. On lui offrirait en contre-partie l'accession du Chablais et du Faucigny à la neutralité helvétique. On savait que, dans l'impossibilibé où se trouverait désormais le Roi de Sardaigne de pouvoir défendre ces provinces complètement isolées de la monarchie, il avait déjà de lui-même envisagé cette solution.

M. de Saint-Marsan, le plénipotentiaire sarde, se montra toutefois aussi intraitable que M. de Talleyrand sur la question d'une cession territoriale quelconque. Il fallait à tout prix pour le faire céder que l'on trouvât quelque objet en litige dont on pût faire état. C'est le ministre russe en Suisse, C. Capo d'Istria, qui trouva ce qu'il fallait en compulsant les archives relatives à la cession de Gênes à la Sardaigne. Il découvrit que l'Autriche avait des titres sur une partie de cette seigneurie que l'on disait « des Fiefs Impériaux » et qu'elle ne s'en était pas encore dessaisie. « Par un singulier jeu de la fortune, ce fut donc sur le sol de la République de Gênes qu'on trouva un dédommagement à l'agrandissement de Genève ! »

Mis au courant de la chose, M. de Metternich intervint à son tour auprès de M. de Saint-Marsan, mais celui-ci tint bon : « Jamais, déclara-t-il, la Sardaigne ne cédera la route dite des Princes qui par Annemasse et Vésenaz met Bonneville en communication avec Thonon. Tout au plus pourrait-on céder contre « les Fiefs Impériaux » de Gênes quelque territoire entre l'Arve, le Salève et la frontière française. » Il ne s'avançait ainsi que parce qu'il savait que les Autrichiens venaient justement de remettre à la Sardaigne

l'administration de ce pays, qu'ils avaient occupé jusque là. Pictet l'apprit ensuite, mais ne se découragea pas pour autant. Il pensait pouvoir démontrer facilement que la Sardaigne ne pourrait jamais défendre ni le Chablais, ni le Faucigny, sans communications avec le reste du royaume; que ces provinces seraient donc vouées en cas de guerre à être occupées par la France, et que cela serait proprement intolérable pour la Suisse. « En diplomatie, disait-il, il faut toujours demander plus pour obtenir moins. »

Il ne renonçait pas encore au pays de Gex. Dès que la conférence particulière à la Suisse eut commencé ses travaux, le 13 novembre, on chercha quelle compensation l'on pourrait offrir à la France en échange du pays de Gex. On pensa à Porrentruy et au pays d'Ajoye. Mais M. de Talleyrand se montra intraitable. « Il semble vraiment, répondit-il, que Genève soit devenue une puissance pour penser à faire ainsi des conquêtes sur ses voisins ! »

Battant en retraite, Pictet ne songea plus qu'à obtenir pour Genève la contiguïté des portions éparses de son territoire. Mais il continua à se heurter à la froide obstination de M. de Talleyrand. « La nécessité de la réunion de ce petit pays à la Suisse, lui fut-il répondu un jour en séance, est une pure affaire d'imagination. La route est parfaitement libre. La France portera s'il le faut ses douanes en arrière de cette ligne, mais ce sera tout. » Cette idée du « recul des douanes » ne fut pas perdue pour Pictet, mais comme il insistait à nouveau, il se fit répliquer vertement par M. de Noailles : « S. M. ne cédera pas Versoix ; il nous convient de pouvoir nous baigner dans le lac quand nous voudrons ! » Un refus net et définitif fut signifié le 14 janvier, mais l'on se tromperait en pensant que Pictet s'en est tenu là. Le 4 mars, il obtenait de Talleyrand le recul des douanes françaises au delà de la route de Versoix. Cela se trouve inscrit à l'article V de l'Acte du 20 mars relatif à la Confédération helvétique. Malgré cet avantage, l'échec éprouvé par la diplomatie genevoise était complet. Elle allait chercher sa revanche du côté de la Savoie.

Le 28 février, tous les commissaires revinrent à la charge pour obtenir de la Sardaigne le terrain compris entre la grand route de Thonon et le littoral jusqu'à la Coudrée. Ce ne fut pas sans peine. M. de Saint-Marsan tenait ferme sur ses positions. Mais l'Angleterre, la Russie, l'Autriche insistaient à ce point qu'il signa l'acte de transaction le 4 mars 1815. Il comptait sur le refus du souverain. Mais un

événement inattendu vint forcer sa signature. Le courrier qui emportait à Turin le projet de convention se croisa sur la route avec celui que Turin venait d'expédier à Vienne pour annoncer au Congrès le débarquement de Bonaparte sur la côte de Provence. Comment le Roi de Sardaigne pouvait-il ne pas exaucer le vœu des Cours quand il lui faudrait peut-être bientôt réclamer leur appui ? Il se refusa pourtant obstinément à céder Monnetier-Mornex ainsi que le rivage entre Hermance et Coudrée. Le 29 mars, les signatures furent échangées. Douze communes savoyardes devenaient genevoises : c'étaient celles d'Hermance, de Corsier et de Collonges au nord, celles de Veyrier, Carouge, Lancy, Bernex, Aïre-la-Ville, Avusy-Laconnex, Compesières, Collonges-Archamps et Bossey-Troinex au sud.

Le Roi de Sardaigne, disait ce traité, avait dû surmonter la répugnance bien naturelle qu'il éprouvait à se séparer de ses bons, anciens et fidèles sujets pour complaire au vœu des Puissances Alliées en faveur de Genève, mais il y mettait certaines conditions :

1° Que le Chablais, le Faucigny et tout le territoire au nord d'Ugine fussent compris dans la neutralité helvétique garantie par toutes les puissances.

2° Que fût accordée la franchise de transit pour toutes les marchandises venant en Savoie du port de Gênes ou du Piémont par la route du Simplon et par le Valais.

3° Que la République ligurienne fût entièrement réunie aux Etats de S. M.

4° Que les souverains alliés s'engageassent à obtenir de la France la restitution d'une partie au moins du territoire qu'elle avait conservée en Savoie.

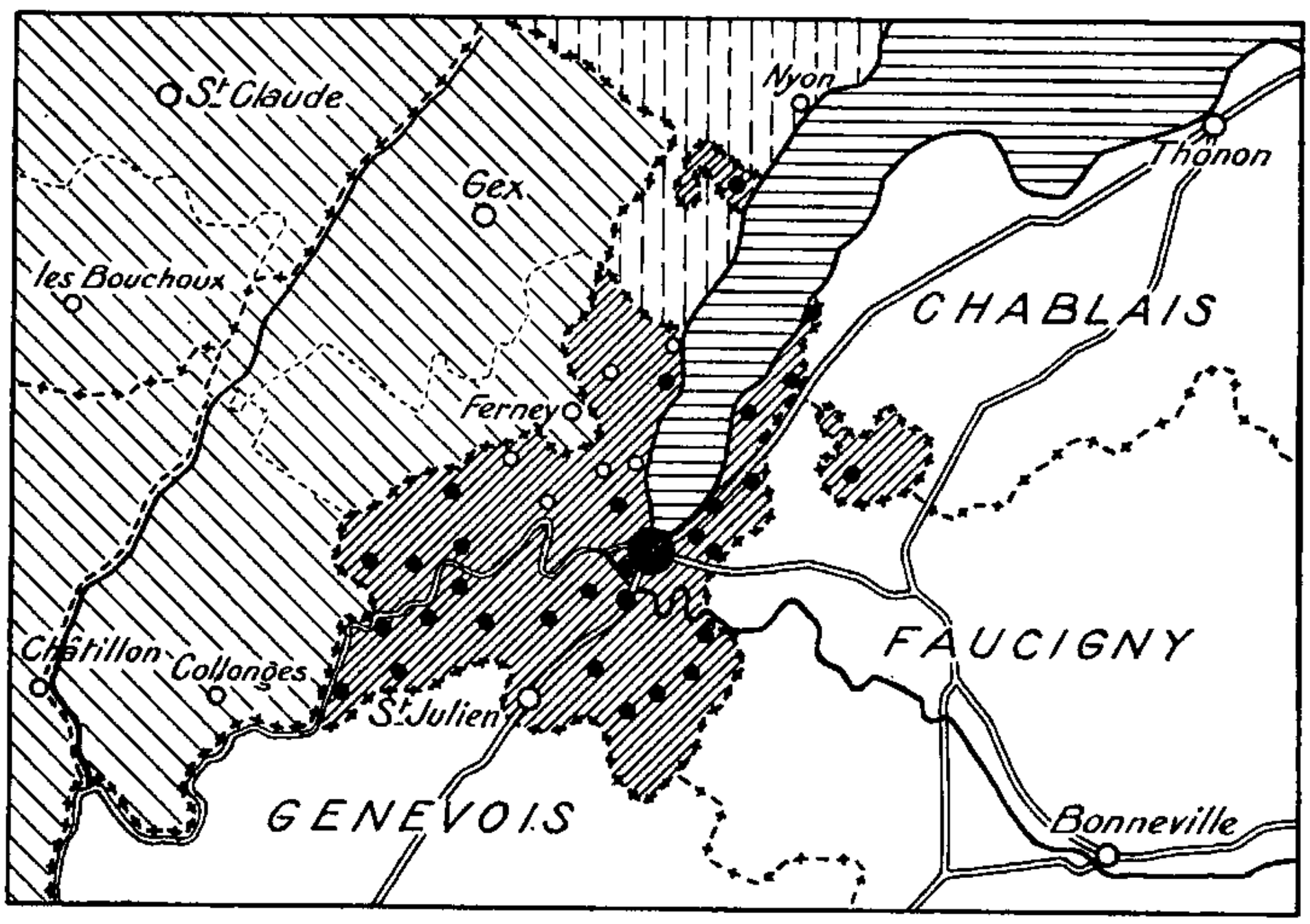
5° Qu'il y eût libre exercice pour la religion catholique tant dans les communes cédées que dans la ville de Genève.

6° Que les clauses du Traité de Turin du 3 juin 1754 relatives à la liberté de commerce fussent maintenues.

Toutes ces clauses et réserves furent insérées à l'article XCI de l'Acte final du Traité de Vienne, le 9 juin 1815.

*
* *

Alors que les signatures de ce traité s'échangeaient à Vienne, il y avait déjà huit jours que Napoléon Ier se trouvait à Paris. Cédant à la terreur générale qu'inspirait ce retour, Genève appelait en toute hâte 2.000 hommes sous les




Le territoire de Genève après le traité de Paris du 20 novembre 1815.

armes, mais, faisant plus de fonds sur « son collage à la Suisse », elle réclamait l'envoi immédiat d'un bataillon vaudois. Genève ne faisait pourtant pas encore partie officiellement de la Confédération, car ce n'est que le 6 avril, soit huit jours plus tard, qu'elle devait y être admise, à la majorité, à titre de vingt-deuxième canton. Il est bon de noter que les quatre cantons de Schwytz, d'Appenzell, d'Uri et d'Unterwald s'abstinrent de participer à ce vote.

Comme il fallait un commandant de la force armée genevoise, c'est encore Pictet de Rochemont que l'on désigna en sa qualité d'ancien officier de l'armée régulière. Il devait se mettre aux ordres du colonel fédéral de Sonnenberg, commandant la place de Genève. Une grave question se posa dès lors : la Suisse accéderait-elle à la demande des Alliés d'entrer dans la coalition ? Il ne s'agissait rien moins que de renier une neutralité que les Conférences de Vienne venaient de consacrer. Mais l'Europe était alors si troublée que dans les casernes de Genève on entendait les soldats vaudois acclamer l'Empereur au grand dam de ces Messieurs du Haut ! Le 20 mai, la Confédération se décida à signer une Convention d'adhésion à l'Alliance « parce qu'elle n'avait d'autre but que de rétablir la tranquillité en Europe ». Seulement le 10 juin une proclamation adressée par la Diète à l'armée suisse lui signifia la mise en état de défense de la frontière du côté de la France : on ne pouvait mieux dire que l'on se rangeait parmi les adversaires de l'Empereur. Vaud et Bâle s'y refusèrent.

Parti de Chambéry, le général Desaix était remonté vers Annecy et avait franchi la frontière à St-Julien. Il avait refoulé sur Evian les quelques troupes sardes qui se trouvaient dans le Bas-Chablais, mais il avait dû finalement reculer devant les renforts autrichiens qui arrivaient du Valais. Le 25 juin, on apprenait que Napoléon venait d'être vaincu à Waterloo et le jour même les Français évacuaient Carouge. Les Genevois, forts des stipulations du Traité de Vienne, allaient s'y installer lorsque arrivèrent des détachements sardes qui s'y opposèrent en déclarant qu'ils avaient l'ordre de s'y maintenir jusqu'à ce que des commissaires royaux aient régulièrement transmis à Genève le territoire que le traité lui avait attribué.

Du côté de Gex, Genève eut plus de chance ; elle fut invitée par les Alliés à occuper conjointement avec les Autrichiens cette partie de la France qu'elle avait toujours prétendu « appartenir aux frontières naturelles de la Suisse ». Le

20 juillet, les Genevois vinrent tenir garnison au Fort de l'Ecluse : ils ne devaient en sortir que le 30 novembre au lendemain du deuxième Traité de Paris.

Les Alliés étaient rentrés à Paris le 7 juillet en même temps que Louis XVIII. Durant les Cent jours, l'Empereur avait perdu la partie, mais c'est la France qui allait maintenant faire les frais de l'aventure. Ne fallait-il pas la mettre définitivement hors d'état de nuire puisqu'elle était incapable de résister à l'appel de la gloire militaire ? Le nouveau traité allait évidemment se ressentir de cette disposition d'esprit et l'on pense bien que Genève et la Suisse songeaient déjà au meilleur parti qu'elles pourraient tirer des négociations qui allaient s'ouvrir. M. Rilliet, dans son « Histoire de la Restauration de Genève », veut bien en convenir lui-même.

*
* *

Cette fois, Pictet allait se présenter à la nouvelle conférence non plus simplement comme délégué de Genève, mais comme représentant de la Diète helvétique. On parlait d'enlever à la France sur la frontière de l'Est, l'Alsace, la Franche-Comté, la Savoie. C'était bien le moins que Genève obtînt « tout le pays de Gex et une partie de la Savoie » car c'était une circonstance qui ne se représenterait peut-être jamais ». La Sardaigne par toutes sortes de moyens dilatoires s'était refusé jusque là à relâcher à la République le territoire qui faisait l'objet du Traité de Vienne. Au besoin, on accepterait de rétrocéder les trois communes du bord du lac à la condition que de ce côté, comme du côté de Gex, on obtînt enfin le désenclavement des mandements. En tout cas, l'on exigerait l'éloignement des douanes « dans l'intérêt même des districts limitrophes de Genève que leur position rend tout à la fois ses fournisseurs et ses consommateurs naturels ».

C'était là une théorie toute nouvelle qui transformait, dans un rayon donné, les populations rurales en clients forcés d'une cité désignée par la nature pour tout commander.

Arrivé à Paris le 27 août, Pictet y apprit qu'aucune détermination n'avait encore été prise relativement aux frontières de la France. Tout au plus disait-on qu'on la ramènerait à ses limites de 1789 et qu'on lui retirerait la plus grande partie des avantages qui lui avaient été concédés au Traité

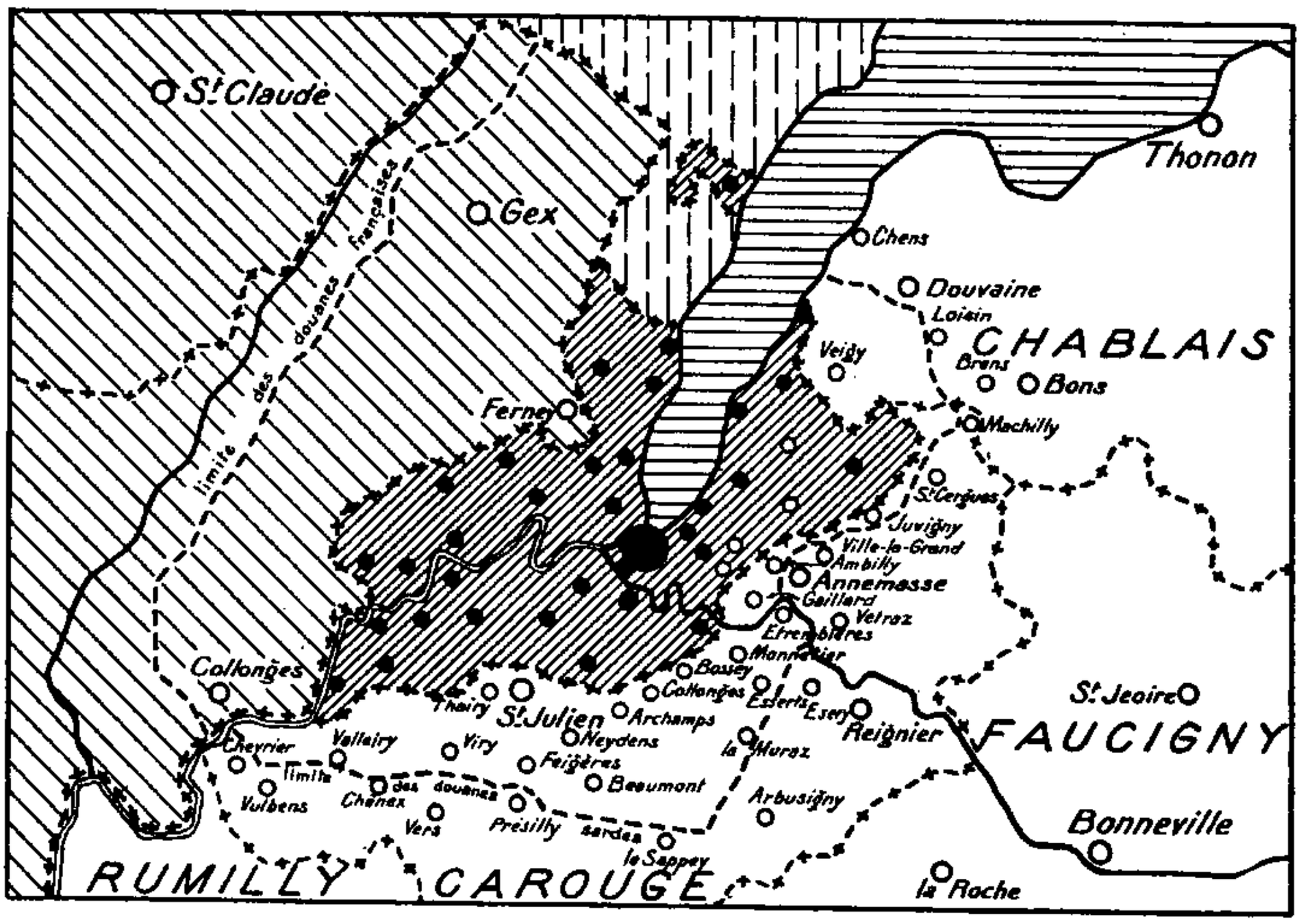
de Paris. A la fin du mois de septembre, le projet était cependant assez avancé pour qu'il pût être demandé au plénipotentiaire helvétique d'avoir à remettre la note qu'il avait préparée. Elle s'exprimait ainsi :

« La Suisse, destinée à être neutre doit avoir la force de « résistance que comporte sa situation géographique. Il est « à désirer que sa frontière soit tracée en conséquence. Le « soussigné demande que ce soit sur ce principe que la recti- « fication des frontières soit appliquée aux limites qui sépa- « rent la France de la Suisse. Cette frontière est défectueuse, « surtout vis-à-vis des cantons de Vaud et de Genève. Avec « le fort l'Ecluse et la Faucille, la France a la facilité d'oc- « cuper Genève en un seul jour de marche et d'occuper « ensuite les passages du Valais qui conduisent en Italie. « La saine politique européenne doit donner à la Suisse ces « postes militaires. Evidemment, elle ne peut avoir de vues « offensives, mais il faut, pour la tranquillité de l'Europe, que « son territoire devienne une citadelle inexpugnable.

« Le soussigné considère comme une circonstance heu- « reuse que la partie de la Savoie occupée par les Fran- « çais soit rendue à son ancien souverain. Il espère que les « Ministres des grandes puissances entreront dans le désir « de la Suisse de saisir cette occasion de désenclaver le can- « ton de Genève et d'adjoindre à son petit territoire la com- « mune de St-Julien qui forme un angle saillant du côté de « Genève. D'autre part, une ligne de douanes aussi rappro- « chée est une gêne continuelle qu'il serait heureux que « Genève fît cesser. Il serait souhaitable également que la « neutralisation accordée au Chablais et au Faucigny fût « étendue pour les mêmes motifs et aux mêmes conditions à « toute la partie de la Savoie située au nord d'Ugine dont le « Roi de Sardaigne doit recouvrer la possession. »

Ce n'était plus M. de Talleyrand qui représentait la France, mais le duc de Richelieu, l'ancien gouverneur de Crimée. Pictet pensait que c'était là pour lui une circonstance heureuse, mais il dut en rabattre dès le premier entretien : « Le diable m'emporte, lui dit le ministre en riant, si vous obtenez le Fort de Joux et celui de l'Ecluse ! « Tout ce qu'il put obtenir, en effet, fut que la France abandonnât Versoïx et consentît à reculer sa ligne de douanes au delà de la route.

Certaines nations, la Prusse surtout, donnaient l'impression d'être à la curée. Pictet en profita pour insister encore




Le désenclavement du dernier mandement de Genève
et l'institution d'une zone franche
(Traités de Paris du 20 novembre 1815 et de Turin du 16 mars 1816).

auprès des plénipotentiaires. Puisque Mulhouse avait été enlevée à la Suisse par la France en 1798, donc bien après 1789, et qu'elle lui était conservée, pourquoi la France ne céderait-elle pas en échange les neuf communes de Versoix, Collex, Fernex, Moëns, Prévesin, Pregny, Vernier et Grand Saxonnes ? On dégagerait ainsi complètement le mandement de Peney et l'on souderait à la Suisse le territoire de Genève. Et, puisque la Suisse n'avait pas de douanes, la ligne des douanes françaises pourrait bien, sans inconvénient, se voir refoulée au delà du Doubs et du Jura ?

Poussant plus avant, alors que l'on rédigeait l'article concernant la restitution de la Savoie, Pictet réclama pour Genève tout le territoire compris entre l'Arve, le Foron et la rivière d'Hermance, plus St-Julien qu'il trouvait trop rapprochée de la ville. Il demanda aussi que les douanes fussent reculées d'une lieue tout autour de la nouvelle frontière.

Cette question de douanes faillit tout faire manquer. C'est M. Girod de l'Ain qui obtint, du Ministre français des finances, que cette demande fût acceptée pour le pays de Gex. Pictet n'en demandait pas plus, car il pensait bien que « cela donnerait plus de force à la même demande qu'il ferait à Turin ».

Le projet de traité qui fut adopté le 3 novembre accordait à Genève le territoire français qu'elle avait réclamé sauf la commune de Ferney. Un paragraphe spécial stipulait que « les cabinets des Cours alliées emploieraient leurs bons offices pour disposer S. M. Sarde à céder à Genève ce qu'il fallait pour désenclaver Jussy « contre la rétrocession du territoire du lac », et à reculer la ligne de douanes en dehors des Voirons, du Salève, du Mont Sion et du Vuache ».

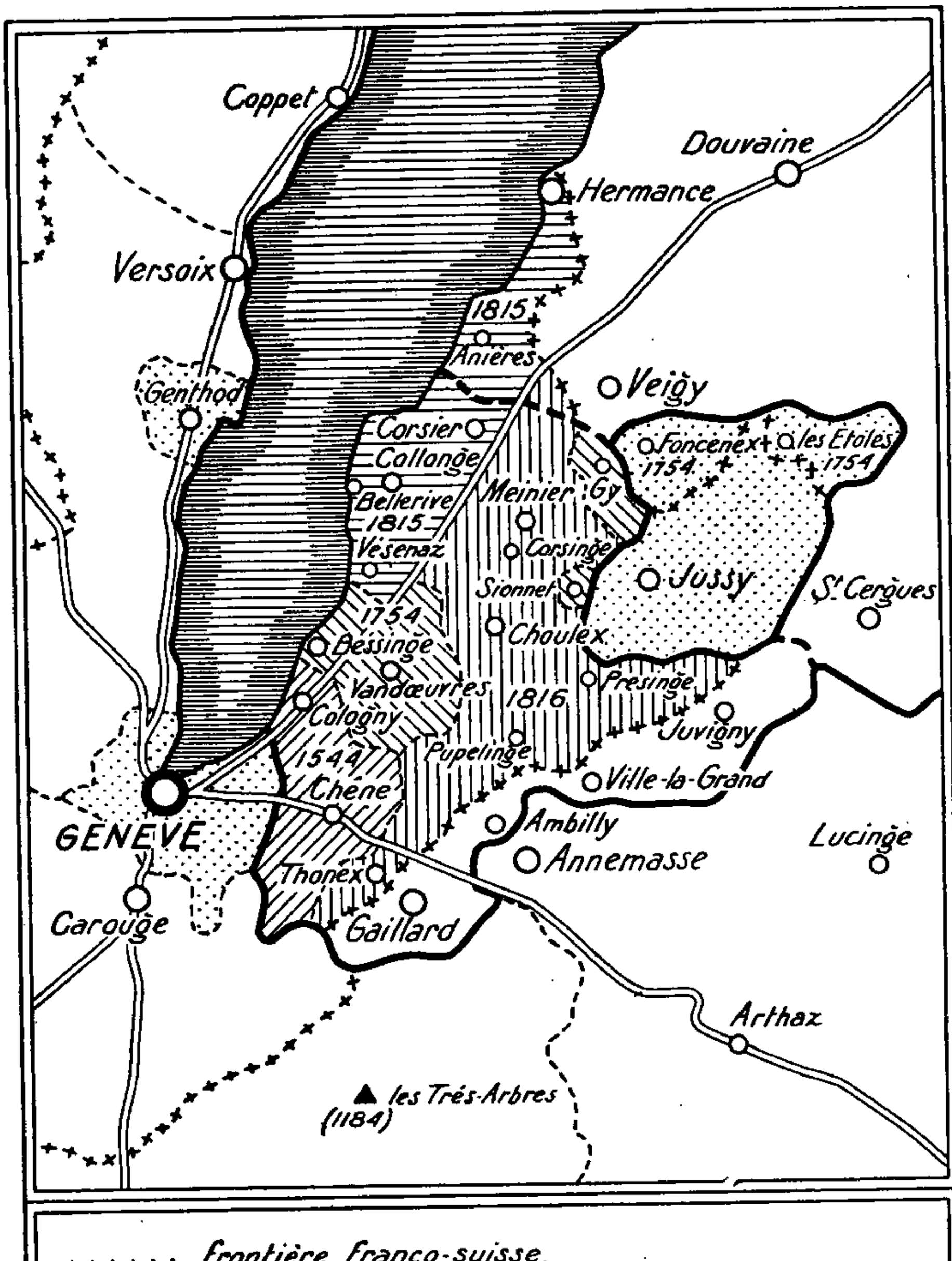
Le 20 novembre 1815, le deuxième Traité de Paris était signé et la mission Pictet de Rochemont terminée ; il allait prendre maintenant la route de Turin.

*
* *

Le 18 décembre les Genevois s'installaient enfin dans ce domaine du sud de l'Arve qu'ils possédaient officiellement depuis le mois de juin et dans lequel ils n'avaient pas encore pu pénétrer. D'avoir attendu, leur avait d'ailleurs réussi, puisque leur bien s'était entre-temps augmenté de St-Julien.

Quelques jours plus tard, le 3 janvier 1816, après avoir pris les consignes de la Diète helvétique à Zurich, Pictet

se présentait à Turin au premier ministre de Victor-Emmanuel. Il devait négocier le désenclavement de Jussy sur les bases du protocole de Vienne du 29 mars 1815 et sur celles du Traité de Paris du 20 novembre. Mais, comme à Zurich on lui avait formellement interdit de céder les trois communes du lac, il fallait bien qu'il abandonnât quelque chose d'autre. C'est ainsi qu'il consentit à céder une partie de St-Julien et le territoire des communes de Bossey, de Collonges et d'Archamps. Sur l'emplacement de la ligne des douanes, il céda également et accepta le tracé proposé par l'Administration sarde, mais sur l'ensemble il avait gain de cause. Le Roi signa le 16 mars 1816 cet acte diplomatique qui désenclavait le dernier mandement de Genève mais qui, par l'acceptation d'une zone franche, hypothéquait gravement son duché de Savoie.




**Le bailliage de Gaillard.**

# CHAPITRE VI

## Genève et l'annexion

L'abus de la liberté a quelquefois des inconvénients. Genève s'en était aperçue à la fin du XVIII^e^ siècle, mais alors elle faisait figure d'Etat et ne devait de comptes qu'à elle-même. Il n'en allait plus ainsi depuis que, par les traités de Vienne, elle se trouvait incorporée à la Suisse. Elle se devait d'agir désormais avec une certaine réserve. Mais il n'est pas facile d'abandonner d'un coup d'anciennes habitudes. Lorsqu'en 1830 les troubles de Paris eurent leur répercussion en Europe, Genève, comme autrefois, servit de refuge à bon nombre d'exaltés. Parmi eux, se trouvaient des Italiens qui rêvaient de soulever la Savoie : ils s'appuyaient d'ailleurs sur un parti français qui tentait d'agir par les Echelles tandis qu'eux entreraient par St-Julien. L'affaire éclata le 27 février, mais elle fut assez facilement réprimée, malgré certaines complicités que les conjurés s'étaient assurées parmi les troupes de garnison. Ces faits avaient nécessité la présence de l'héritier du trône, le prince Charles-Albert de Carignan, au château de Chambéry, mais bien qu'il eût gardé à Genève de solides amitiés, parce qu'il y avait passé une partie de ses études, il conserva de cette aventure un souvenir qui ne s'effaça jamais.

Grâce à son journal intime, nous connaissons exactement la pensée du Prince à l'égard de Genève. Il notait en effet à la date du 2 février 1832 :

« Les journaux de Genève contiennent toujours mille invectives et calomnies contre notre Gouvernement. On fabrique dans cette petite république de fausses estampilles pour frauder nos douanes. J'ai fait écrire à toutes les puissances pour leur participer les sujets de plaintes que j'ai contre les Genevois. J'en ai écrit aux magnifiques seigneurs afin qu'on sache que si une guerre vient à éclater en Europe j'aurais une raison pour faire sauter les fortifications de Genève et pour reprendre Carouge. »

Les magnifiques seigneurs ne tinrent aucun compte de ces observations puisque, en 1833 et en 1834, Mazzini, réfugié à Genève, put tenter à nouveau d'envahir la Savoie par Annemasse avec des bandes composées d'Italiens et de Polonais. La répression fut immédiate et très dure, et cette fois, Charles-Albert avait adressé directement ses remontrances à Zurich. La réponse avait été l'envoi à Chambéry d'une mission vaudoise et valaisane chargée d'apporter au souverain l'hommage de toute la Suisse. A ces ambassadeurs qui avaient excipé des sentiments d'affection que leurs cantons respectifs avaient toujours conservés à l'égard de la Maison de Savoie, Charles-Albert avait répondu « ... qu'il « ne voulait conserver aucun souvenir pénible ; qu'il jetait « sur le passé un voile qu'il ne soulèverait plus ; qu'il désirait même que la Suisse devienne pour le royaume un « véritable appui ».

Il est juste d'ajouter que cette fois, c'en fut fini et qu'en 1848, lors de l'invasion des Voraces, la police helvétique, à défaut de la police genevoise, s'employa à éviter toute friction nouvelle.

* * *

C'était bien le moins qu'il en soit ainsi, puisque les traités de Vienne avaient eu pour résultat, non seulement de faire perdre à la Savoie vingt-deux communes au profit de Genève, mais encore de faire peser sur elle une double hypothèque : l'une commerciale, celle de l'installation de la ligne des douanes en arrière de la frontière; l'autre politique, celle de la neutralisation de plus de la moitié de son territoire.

L'article XCII de l'Acte final du Congrès de Vienne s'exprimait ainsi à ce dernier point de vue :

« XCII. — Les provinces du Chablais et du Faucigny et « tout le territoire de Savoie au nord d'Ugine appartenant « à S. M. le roi de Sardaigne feront partie de la neutralité « suisse, telle qu'elle est reconnue et garantie par les « puissances.

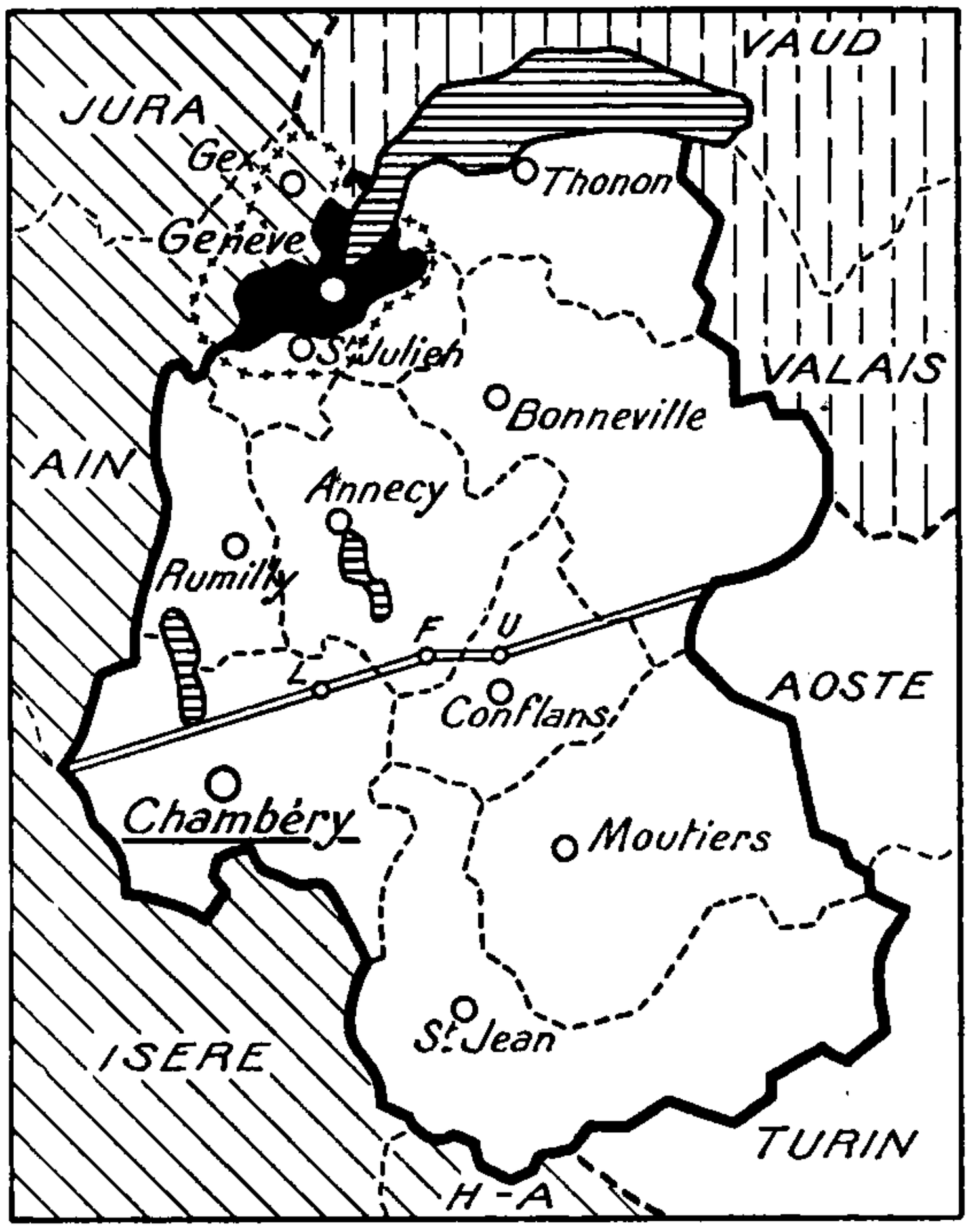
« En conséquence, toutes les fois que les puissances voi- « sines de la Suisse se trouveront en état d'hostilité ouverte « ou imminente, les troupes de S. M. le roi de Sardaigne qui « pourraient se trouver dans ces provinces se retireront et « pourront à cet effet passer par le Valais si cela devient

« nécessaire ; aucunes autres troupes armées d'aucune « autre puissance ne pourront traverser ni stationner dans « les provinces et territoires susdits, sauf celles que la Con- « fédération suisse jugerait à propos d'y placer. Bien « entendu, que cet état de choses ne gênera en rien l'admi- « nistration de ces pays où les agents civils de S. M. le roi « de Sardaigne pourront aussi employer la garde munici- « pale pour le maintien du bon ordre. »

Le Traité de Paris du 20 novembre et l'Acte de rémission signé à Chambéry, le 15 décembre 1815, avaient ensuite étendu cette neutralité « au territoire qui se trouve au nord d'une ligne à tirer depuis Ugine, y compris cette ville au midi du lac d'Annecy, par Faverges jusqu'à Lescheraines, et de là au lac du Bourget jusqu'au Rhône ».

Comme on le voit, la Confédération était laissée juge d'occuper la partie neutralisée de la Savoie dans le cas où les puissances voisines de la Suisse se trouveraient en état d'hostilité. Lorsque l'on sentit qu'une guerre allait mettre aux prises l'Autriche, la France et la Sardaigne, ces trois puissances étant toutes voisines de la Suisse, le problème se posa en Suisse de l'attitude qui serait observée. L'opinion était partagée : « les uns désiraient que l'on renonçât le plus tôt possible au droit d'occupation de la Savoie, les autres pensaient que, pour la première fois qu'elle était appelée à observer ses engagements internationaux, la Suisse devait exécuter la clause du traité. Un autre parti enfin préconisait une politique d'action hardie. Il faisait remarquer qu'une défaite des armées alliées aurait pour résultat de mettre la Suisse sous la complète dépendance de l'Autriche ; qu'au contraire leur victoire aboutirait fatalement à l'installation de la France en Savoie, ce qui compromettait l'indépendance de Genève et du Valais. La Confédération devait donc prendre les devants et réclamer dans un simple but de conservation la possession de la Savoie du Nord. On revenait ainsi à la fameuse théorie exposée par Pictet à l'époque des traités de Vienne. ».

Le 14 mars 1859 cependant, le Conseil fédéral fit remettre aux puissances signataires des traités de Vienne une note par laquelle elle spécifiait qu'elle n'occuperait le nord de la Savoie qu'en cas où la neutralité helvétique serait menacée ; que, par ailleurs, elle ne considérerait pas que l'emprunt de la voie ferrée de Culoz à Modane par les troupes alliées serait de nature à violer les traités. Cette voie ferrée, dans l'esprit




La double hypothèque des traités de Vienne de 1815 :

++ ═══ la zone et la neutralisation politique de la Savoie du Nord.

de la Confédération, ne ferait que remplacer la grande route de Lyon à Chambéry et au Mont-Cenis que manifestement l'on n'avait jamais voulu neutraliser. M. Luc Monnier, dans le remarquable ouvrage qu'il a consacré à la politique de la Suisse en 1860, écrit que cette décision causa à Genève une « certaine » déception.

* * *

L'interprétation à donner à la sauvegarde de la neutralité du nord de la Savoie étant ainsi réglée, la Suisse en vint à se préoccuper de l'annexion de la Savoie à la France dont on parlait ouvertement sans savoir au juste ce qui s'était passé à Plombières dans le courant de juillet 1858. Au lendemain de la victoire de Magenta, à tout hasard, le ministre suisse à Paris, fut invité à faire valoir les droits que les traités de 1564 et de 1815 avaient accordés à la Confédération sur les deux provinces savoyardes du Chablais et du Faucigny.

Cependant le 11 juillet on apprit tout à coup que des préliminaires de paix avaient été signés à Villafranca et qu'il n'était nullement question de Nice et de la Savoie. Mais à Berne, on demeurait convaincu qu'il y avait anguille sous roche. On savait que le gouvernement français entretenait en Savoie un grand nombre d'agents pour préparer les esprits à une réunion à la France et comme il devait s'ouvrir à Zurich une Conférence pour arrêter les conditions de la paix entre la France, la Sardaigne et l'Autriche, la Suisse y envoya des observateurs. Ils n'apprirent rien du sort que l'on réservait à la Savoie, mais ils surent que l'on envisageait la formation d'une grande confédération italienne. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement fédéral crut devoir adresser le 18 novembre une note aux puissances signataires du traité de Vienne signifiant son désir de se voir entendu au cas où cette confédération serait envisagée.

Cependant, au début de 1860, l'attitude de la presse française réclamant pour la France ses frontières naturelles, aussi bien sur les Alpes qu'ailleurs, amena le Conseil fédéral à réclamer pour son chargé d'affaires à Paris, M. Kern, une entrevue que l'empereur Napoléon III lui accorda le 31 janvier.

Kern dut à ses relations nouées jadis en Suisse avec l'Empereur alors proscrit d'être reçu aux Tuileries avec une

extrême courtoisie. En fin de compte l'Empereur lui fit tracer une carte que la Confédération considérait comme indispensable pour sa sécurité. Ce fut le tracé renouvelé de Pictet, passant par le Mont-Blanc, le col du Bonhomme, la chaîne des Aravis, le Parmelan et le torrent des Usses. « En somme, s'exclama l'empereur, la Suisse réclame la moitié de la Savoie ! » Kern répondit en disant que les puissances étaient alertées et que l'annexion, si elle avait lieu, soulèverait de leur part et surtout de celle de l'Angleterre, une grande opposition, « ce qui sembla, dit-il, faire sur l'Empereur une certaine impression ».

Dans le même temps un envoyé extraordinaire, conseiller d'Etat à Genève, M. Tourte, s'était rendu à Turin où il avait eu une entrevue avec M. de Cavour. Il lui avait rappelé que depuis le XVIe siècle, la Savoie ne pouvait devenir française sans que les provinces du Nord en soient détachées pour être données à la Suisse, et que ceci se trouvait contenu dans le traité de 1564. Cavour s'était formellement refusé à admettre cette thèse, mais il avait ajouté : « L'Angleterre vous veut beaucoup de bien et l'Empereur a trop besoin de l'alliance anglaise pour risquer une rupture pour une affaire aussi peu importante que la cession d'un territoire à la Suisse. C'est de ce côté qu'il vous faut agir. » Faut-il rappeler que M. de Cavour avait toute une parenté genevoise ?

* * *

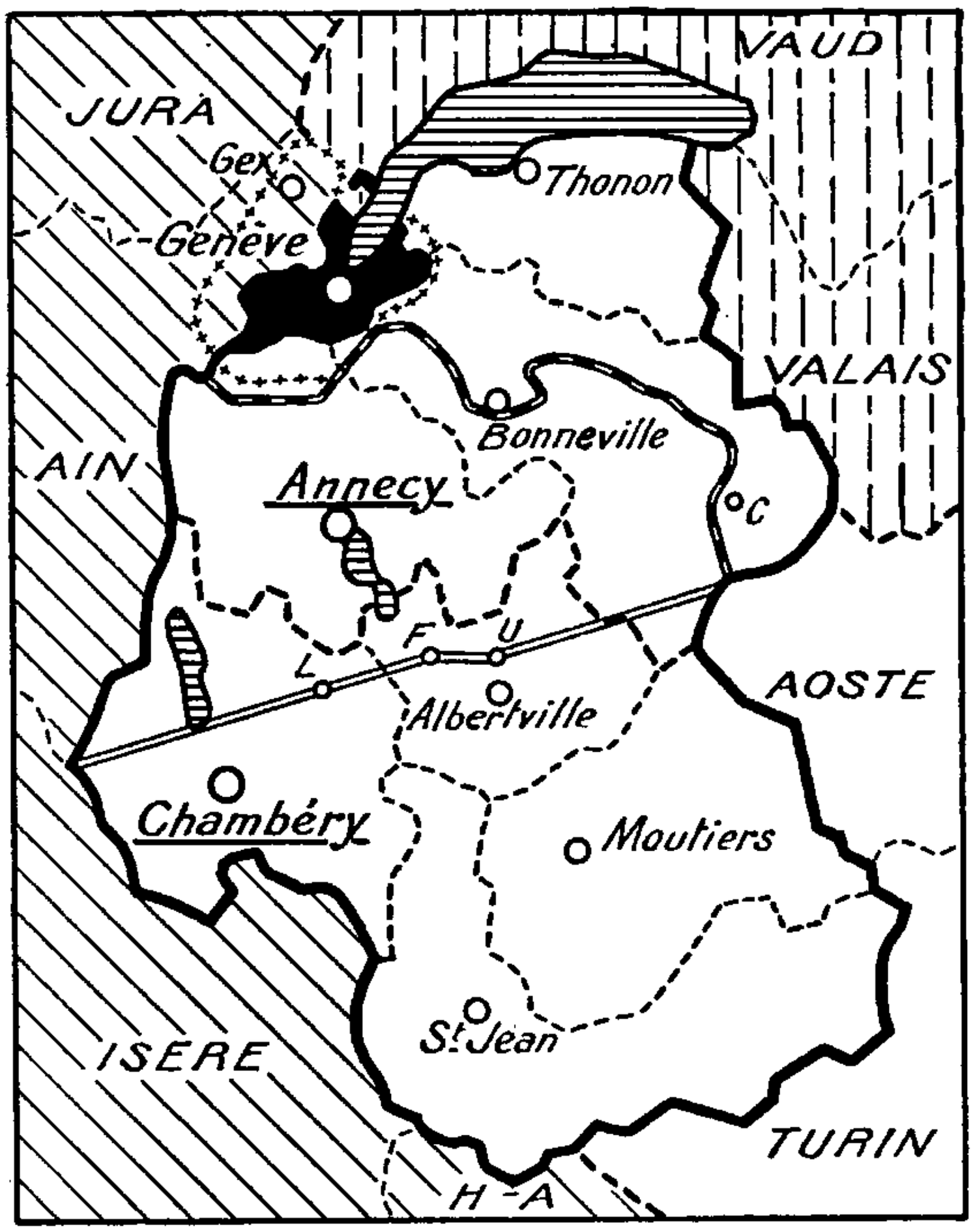
Le mouvement national gagnait de jour en jour dans l'Italie centrale. La plupart des petits Etats qui la composaient étaient en pleine révolution et réclamaient leur annexion à la Sardaigne. Un jour, Napoléon III se crut en droit, devant l'agrandissement considérable du royaume voisin, de réclamer l'annexion de Nice et de la Savoie. A partir de ce moment son ministre des Affaires étrangères, M. Thouvenel, considéra qu'il pouvait traiter de l'affaire avec le ministre helvétique. Il le manda le 6 février, lui parla longuement de ce qui se passait en Italie et finit en lui disant « que, si l'annexion avait lieu, l'Empereur se ferait un plaisir par sympathie pour la Suisse de lui abandonner les provinces du Chablais et du Faucigny, à condition toutefois que les populations en exprimassent le désir. »

Le 19 février, au cours d'un bal aux Tuileries, l'empereur confirmait de lui-même au ministre suisse les confi-

dences de Thouvenel : « La Suisse pouvait compter non seulement sur les deux provinces indiquées, mais encore sur la partie septentrionale du Genevois. » Et cependant, le 1er mars, Napoléon III prononçait, à l'ouverture de la session parlementaire, un discours dans lequel il annonçait à la face de l'Europe que, devant la transformation de l'Italie, il ne pouvait faire autrement que de réclamer pour la France la frontière des Alpes. De la Suisse, il n'était nullement question. A Genève, ce fut, d'abord de la consternation, puis de la colère. A Paris, Thouvenel répondit à Kern, au cours d'une audience qu'il avait immédiatement demandée, que les sentiments de l'Empereur n'avaient point changé, mais qu'un mouvement très net se prononçait en Savoie contre le démembrement et que tout dépendait du vote des Savoyards.

Or, quelques jours plus tard, les gouverneurs d'Annecy et de Chambéry lançaient des proclamations appelant au vote les Savoyards qui auraient à choisir entre la France et la Sardaigne. De la Suisse il n'était pas question. Thouvenel avait dit vrai : la Savoie s'était cabrée contre l'idée d'un partage et le Gouvernement français avait dû tenir compte de cette volonté. Aux délégués de la Savoie, venus à Paris le 21 mars pour protester contre tout projet de démembrement, l'Empereur s'était exprimé en ces termes : « Mon amitié pour la Suisse m'avait fait envisager comme possible de détacher en faveur de la Confédération quelques portions du territoire de la Savoie, mais devant la répulsion qui s'est manifestée parmi vous à l'idée de voir démembrer un pays qui a su se créer à travers les siècles une individualité glorieuse et se donner ainsi une histoire nationale, il est naturel de déclarer que je ne contraindrai pas au profit d'autrui le vœu des populations. Quant aux intérêts politiques et commerciaux qui lient à la Suisse certaines parties de la Savoie, il sera facile, je crois, de les satisfaire par des arrangements particuliers. »

Ces paroles une fois connues à Genève y firent une impression considérable. La Confédération envoya bien à Paris le général Dufour, le commandant en chef des troupes fédérales, pour assister son ministre dans les négociations, mais ce fut pour s'entendre déclarer par l'Empereur en personne qu'il ne pouvait songer à la cession du Chablais et du Faucigny sans compromettre l'annexion elle-même ; qu'un nouveau statut réglerait la situation de la Savoie du Nord dans ses rapports avec la Suisse et que les intérêts


JURA
Gex
Genève
Thonon
VAUD
VALAIS
Bonneville
AIN
Annecy
C
F
U
L
AOSTE
Albertville
Chambéry
Moutiers
St Jean
ISERE
TURIN
H-A

Après 1859.

de cette dernière seraient pris en considération autant qu'il serait possible.

Le 24 mars, le traité qui cédait Nice et la Savoie à la France était signé à Turin : l'article II s'exprimait ainsi :

« Il est également entendu que S. M. le Roi de Sardaigne ne « peut transférer les parties neutralisées de la Savoie qu'aux « conditions auxquelles il les possède lui-même et qu'il « appartiendra à S. M. l'Empereur des Français de s'entendre « à ce sujet tant avec les puissances représentées au Congrès « de Vienne qu'avec la Confédération helvétique et de leur « donner les garanties qui résultent des stipulations appelées « dans le précédent article. »

L'article Ier spécifiait que les populations seraient appelées à manifester leurs volontés.

A Genève ce fut un désastre !

* * *

Et cependant Genève avait fait l'impossible pour créer dans les provinces du nord de la Savoie un mouvement favorable à leur annexion à la Suisse. Elle y avait été aidée par de nombreux Savoyards, 12.000 environ habitant Genève depuis longtemps, et par de gros agriculteurs du Chablais et du Faucigny, dont Genève était le seul marché. Les premiers avaient fondé à Genève un « Comité d'Initiative » pour éclairer les Savoyards du Nord sur leurs véritables intérêts et les seconds des « comités locaux » qui tentaient de faire signer des pétitions en faveur de la Suisse.

Les uns et les autres avaient grand soin d'affirmer tout d'abord leur profond attachement à la Maison de Savoie et leur désir de ne voir apporter aucun changement à la situation de leur pays dans la Monarchie sarde, mais ils ajoutaient que si l'heure de la séparation était arrivée, mieux valait pour la Savoie entrer dans la Confédération helvétique. Les impôts seraient moins lourds que sous le régime français dont on était menacé et, la Suisse n'ayant ni armée permanente, ni colonies, les enfants du pays ne seraient pas astreints à la conscription et n'iraient pas mourir au delà des mers. Enfin, et surtout les intérêts commerciaux de la Savoie seraient entièrement sauvegardés.

Des réunions avaient eu lieu à Thonon, à Bonneville, à St-Julien, mais surtout à Genève. Le Gouvernement sarde laissait faire, partagé entre le plaisir de voir la Savoie

menacée d'un démembrement, refuser l'annexion et la crainte de n'avoir plus à offrir à l'empereur ce qu'on lui avait promis en échange des agrandissements qu'il prévoyait encore.

Mais où le bât blessait la propagande partie de Genève, c'était précisément la division qu'elle voulait faire naître dans le pays en essayant de prouver aux Savoyards qu'il y avait « deux Savoie », l'une au nord, dont les intérêts étaient suisses, l'autre au midi, dont les tendances étaient italiennes.

Cette division qu'elle recherchait et qu'elle recherche encore était indispensable pour qu'elle obtînt l'appui de la Confédération, celle-ci craignant par-dessus tout l'incorporation de toute la Savoie. Que deviendrait-elle le jour où 600.000 nouveaux venus apporteraient avec eux leurs habitudes monarchiques et leurs fortes traditions catholiques ?

Mais la division de l'indivisible avait précisément causé la ruine des projets de Genève. Devant l'horreur qu'elle inspirait à tous les Savoyards, une violente réaction s'était spontanément produite à Annecy et à Chambéry. Libéraux et conservateurs, les premiers partisans de la Sardaigne, les seconds de la France, s'étaient subitement réunis dans la même pensée. Tout plutôt que de voir la Savoie partagée ! Le 15 février, une proclamation avait été lancée de Chambéry :

« L'éventualité de la réunion de la Savoie à la France « donne lieu à des manœuvres de toutes sortes, dans la ville « de Genève et au dehors, manœuvres destinées à détacher « de la vieille famille savoisienne les provinces du Chablais « et du Faucigny et même une partie de celles d'Annecy. De « semblables tentatives qui menacent d'anéantir une com- « munauté d'intérêts, de sentiments, de gloire et d'honneur « national, ne sauraient être flétries assez énergiquement par « tous les Savoisiens amis de leur pays et élevés dans le culte « de la patrie. Diviser la Savoie, ce serait déchirer son « histoire, humilier sa noble et patriotique fierté, c'est-à-dire « insulter à ce qu'un peuple a de plus cher au monde.

« Les soussignés se font ici les interprètes de l'indignation « causée en Savoie par les menées qu'ils viennent de signaler. « Aussi repoussent-ils comme un crime de lèse-patrie toute « idée de morcellement ou de division des diverses fractions « de l'antique unité savoisienne. »

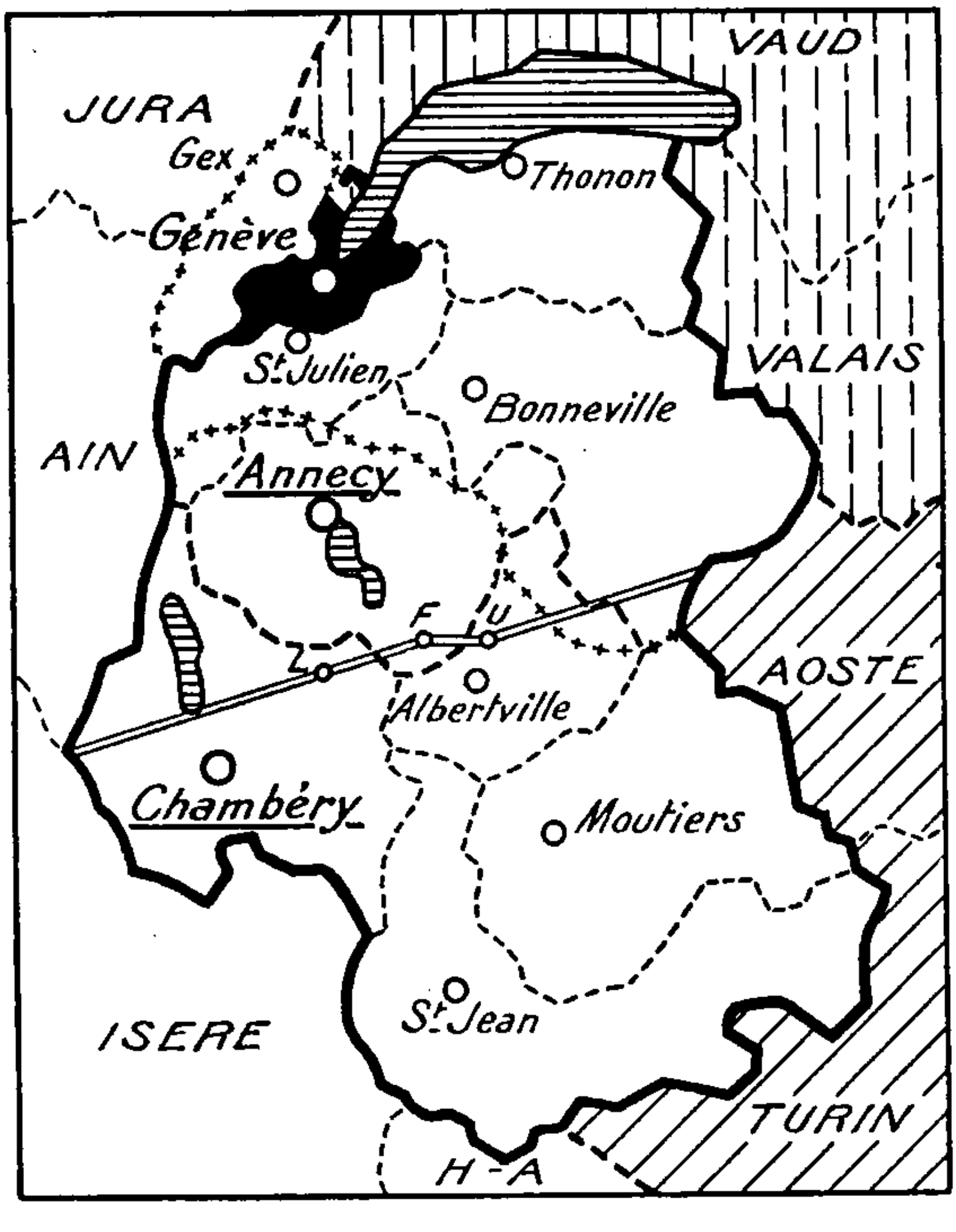
Cette proclamation connue, des listes d'adhésions s'étaient immédiatement couvertes de signatures aux quatre coins du pays. Mais pour répondre à la campagne menée dans le Chablais et dans le Faucigny en faveur de Genève l'idée d'une extension de la zone douanière commença dès lors d'être lancée. Un vaste mouvement de propagande fut amorcé par la presse, par des tracts et par des affiches. Il ne nous déplaît pas de citer M. Luc Monnier à ce sujet :

« On n'hésitait point à réveiller les vieux souvenirs histo-
« riques pour y puiser de nouveaux griefs contre la cité de
« Calvin et la Suisse. Les luttes séculaires entre Genève et le
« Duc de Savoie d'une part, l'occupation du XVIe siècle du
« Chablais par les Bernois de l'autre, les sévices dont ils se
« seraient rendus coupables, les souffrances qu'ils auraient
« causées, autant d'arguments nouveaux pour alimenter une
« polémique qui ne désarmait point et on devine à quelle
« conclusion on en arrivait. Quel Chablaisien, disait-on,
« voudrait maintenant tendre la main à l'ours de Berne ?
« Quel Savoisien voudrait devenir le compatriote de ceux
« qui célèbrent chaque année l'odieuse et perfide cérémonie
« qui a pour nom l'escalade ? »

Le résultat de cette campagne, ajoute ce même auteur, ne pouvait laisser aucun doute. A Chambéry et à Annecy on avait compris que le mieux serait, puisqu'en fin de compte l'annexion était chose faite, de se faire entendre à Paris :

« Empêchons par tous les moyens, écrivait Eugène
« Lachenal, ancien syndic d'Annecy, au comte Greyfié de
« Bellecombe, cet infernal morcellement, ne laissons pas
« renouveler pour notre pays le sacrilège partage de la
« Pologne. »

C'est alors qu'à Annecy, le 10 mars, avait eu lieu une assemblée commune des Conseillers provinciaux de Chambéry et d'Annecy, au cours de laquelle avait été nommée une députation qui devait protester à la fois auprès du Roi et de l'Empereur contre le démembrement de la Savoie. C'est la raison pour laquelle, à Paris, l'opinion des sphères dirigeantes s'étant trouvée modifiée, l'Empereur avait été amené à faire les déclarations qui avaient stupéfié Genève et comblé d'aise les Savoyards.




Après 1861 :

++ la ligne des zones.

═══ la ligne de neutralisation.

* * *

Devant la volonté bien arrêtée du Gouvernement français d'exécuter jusqu'au bout ses projets d'annexion sans accorder à la Suisse aucune des garanties réclamées, le Conseil fédéral s'était tourné vers l'Europe. C'était rompre délibérément les négociations avec Paris et avec Turin ; c'était élargir le débat et faire de l'annexion une question européenne de savoyarde et niçarde qu'elle avait été jusque là.

Il semblait que l'on pourrait compter sur l'Angleterre, mais il fallait convenir qu'il ne déplaisait pas à la Russie de voir la France et l'Angleterre se séparer sur cette affaire. Quant à la Prusse, la question ne l'intéressait que médiocrement. Le 19 mars, le Conseil fédéral arrêta la rédaction définitive d'une note destinée aux Cours de Vienne, Berlin, Londres, Paris, St-Pétersbourg, Stockholm, Madrid et Lisbonne. Ceci se passait avant que le général Dufour eût entrepris sa démarche suprême.

La Suisse faisait état dans cette note de ce qu'on appelait les vœux des citoyens de la Savoie du Nord, mais elle insistait surtout sur le côté juridique de la question. Ce furent les éternels et mêmes arguments qui revinrent à la charge. Le Traité de Lausanne, conclu en 1564 entre Berne et Emmanuel-Philibert, n'avait jamais été abrogé. Dans ce traité les deux partis renonçaient à aliéner au profit d'un tiers certains territoires adjugés à l'un ou à l'autre par les arbitres, à savoir : pour Berne, le pays de Vaud ; pour la Savoie, le pays de Gex et certaines parties du Chablais, du Faucigny et du Genevois. Le Duc de Savoie ne pouvait rien céder de ses provinces sans en référer aux Seigneurs de Berne et le Conseil fédéral affirmait que la France avait parfaitement reconnu la validité de ce traité puisqu'elle s'en était prévalue en 1798 pour occuper le pays de Vaud ; que d'ailleurs l'article du Traité de Turin avait confirmé en 1816 les anciens traités et qu'il avait par suite implicitement confirmé celui de 1564.

La Confédération tirait aussi argument de la neutralisation de la Savoie du Nord ; elle aurait été décidée, d'après elle, pour lui faciliter sa défense sur sa frontière du Sud-Ouest, et ne serait plus du tout opérante du jour où la Savoie appartiendrait à la France. D'où il suivait que la Suisse considérait toute annexion des provinces du Chablais, du

Faucigny et du Genevois à la France comme étant en contradiction avec les stipulations des traités de 1815. Elle affirmait que le Gouvernement sarde n'avait aucun droit de transférer ses territoires à la France sans le consentement des puissances qui avaient garanti leur neutralité : que si le Gouvernement français avait prétendu que la question en litige pouvait se comparer à la cession d'une propriété, avec toutes ses servitudes, à un nouveau propriétaire, la Suisse ne pouvait ni reconnaître ni approuver cet argument ; qu'il ne s'agissait pas d'une question de droit civil, mais d'une question de droit public ; qu'il était souverainement illogique que la souveraineté des provinces septentrionales de la Savoie passât entre les mains du pays contre qui leur neutralité avait été établie.

Aux arguments de la Suisse, Thouvenel et Cavour n'avaient pas eu grand mérite à répondre. Les clauses contenues dans le traité de 1564 avaient été violées et déchirées par Berne elle-même dès 1587 ; en 1601, elles étaient si bien considérées comme abrogées que par le Traité de Lyon, Charles-Emmanuel avait cédé à la France Gex avec ses appartenances sans que Berne où les autres Etats confédérés eussent opposé ni remontrance ni protestation contre l'usage que la Maison de Savoie avait fait de son droit de souveraineté. Deux ans plus tard, dans la Convention signée à St-Julien entre Charles-Emmanuel et Genève, du su et consentement de tous les cantons suisses, les dispositions du traité de 1564 n'avaient non plus été mentionnées ; que du reste le traité de 1754 conclu entre Charles-Emmanuel III et Genève contenait dans son texte et dans le verbal qui en fait partie cette clause que « toutes les autres prétentions de quelque nature qu'elles puissent être sont éteintes et anéanties de part et d'autre à perpétuité ».

Quant à la neutralisation de la Savoie du Nord, la Confédération semblait oublier qu'elle avait été stipulée par les traités de 1815 dans l'intérêt exclusif de la Savoie. L'initiative en était revenue non pas à la délégation genevoise, comme l'affirmait la Confédération, mais bien au seul plénipotentiaire sarde. Cette neutralisation n'avait été que la consécration d'un vœu très ancien de Turin. Déjà en 1702, quand Victor-Emmanuel II rompait avec Louis XIV, pendant la guerre de Succession d'Espagne, il avait établi un projet de défense de la Savoie avec le concours des cantons suisses. L'intendant Mellarède avait offert au nom du duc de Savoie de céder à Berne ses droits sur Genève et

de lui abandonner ses prétentions sur le pays de Vaud, sous la condition que Berne s'engagerait à conserver aux Savoyards le passage par le Valais et à l'interdire aux Français, et coopérerait à la défense des provinces savoyardes.

Les motifs qui avaient fait agir la Cour de Turin en 1815 étaient fort compréhensibles. En plaçant la Savoie septentrionale dans le système de la neutralité suisse, elle avait voulu lui donner une garantie et une sécurité ; elle avait acheté cet avantage au prix fort de vingt-deux communes cédées à Genève pour désenclaver son territoire et l'arrondir du côté de la Savoie.

La France et la Sardaigne ayant ainsi démontré la faiblesse juridique des prétentions helvétiques, aucune des puissances signataires du traité de Vienne ne daigna faire réponse à la note de la Confédération.

*
* *

Cavour éloigné du pouvoir depuis quelque temps avait été rappelé par le roi dans le courant de février. Son premier soin avait été de faire dissoudre la Chambre. De nouvelles élections avaient donc été fixées pour le 29 mars et c'est ainsi qu'au lendemain du traité qui cédait la Savoie à la France, les Savoyards avaient été invités à élire des députés au Parlement sarde. Le traité d'annexion ne devait avoir son plein effet que du jour où le vote des populations l'aurait confirmé. Pour donner un certain sens à ces dernières élections les candidats qui pensaient bien ne devoir jamais siéger à Turin, se mirent presque tous d'accord pour en faire une manifestation francophile. Un petit nombre seulement de candidats se déclarèrent partisans de la Suisse. Sur ceux-là un seul fut élu. Quelques jours plus tard, les premiers régiments français rentrant d'Italie pénétraient en Savoie et en occupaient les garnisons.

En Suisse l'agitation était extrême. On voulait espérer jusqu'au bout l'impossible et l'on envisageait encore l'occupation du Chablais et du Faucigny par des troupes fédérales. Dans ce but des régiments de toutes armes avaient été mis sur pied, mais l'opinion helvétique était extrêmement divisée. Les Vaudois, par exemple, refusaient de s'associer à ce qu'ils considéraient comme une sottise. A Genève, pour ne pas s'avouer vaincue, la population faisait courir les bruits les plus fantastiques. Le Chablais et le

Faucigny, disait-on, étaient à la veille de s'insurger. Genève, pour soutenir les fiers Savoyards, enverrait des corps francs qui seraient bientôt suivis par la milice mobilisée.

L'agitation était entretenue dans la ville par un certain Perrier, dont M. Luc Monnier fait le portrait suivant : « 39 ans, député au Grand-Conseil, joaillier au quai des « Etuves, Perrier le Rouge était un enfant du faubourg. « Ses opinions marquées au coin du radicalisme le plus pur « exprimaient la violence d'un tempérament chaud et « impétueux ; au premier coup d'œil on reconnaissait « l'agitateur politique. Poil roux, regard de feu, barbiche au « vent, il avait le teint pâle et la crinière flamboyante. « Orateur habile, parfois entraînant, mais sans culture, « chacun de ses discours clamés dans le style jacobin de « 1789 était un appel aux passions populaires. »

Il était impossible qu'un tel personnage ne fît pas un coup de tête. Il organisa froidement une expédition sur Thonon par le lac. Lorsqu'il eut trouvé des hommes, des fusils et des cartouches, il réquisitionna au nom du Conseil d'Etat, « l'Aigle », un des bateaux de la Compagnie du lac, et un beau matin, sur le coup de 5 heures, le bateau sortit de la rade au son du tambour. Au lieu de 150 ils n'étaient plus que 35 qui partaient au secours des Savoisiens que les partisans de la France étaient en train d'égorger à Thonon et à Evian. A hauteur de Nernier on arbora un drapeau genevois et un drapeau fédéral en présence des hommes alignés sur le pont, l'arme au pied. Il était 7 heures lorsqu'on parvint en vue de Thonon à l'instant précis où la « Dranse » qui assurait le service régulier sortait du port. Au grand ébahissement des passagers et de l'équipage le peloton de Perrier lui présenta les armes !

Tout de même, Perrier n'osa pas entrer dans le port. Ayant fait stopper le bateau, il se fit descendre seul dans une petite barque pour aller en ville voir ce qui se passait. Une heure après il était de retour « déclarant qu'il n'y avait rien à faire ; que la veille, on avait descendu et traîné dans la boue le drapeau fédéral », et il donna l'ordre de mettre le cap sur Evian.

Arrivés à Evian, tous les hommes débarquèrent, mais sans armes, et ils se mirent à vagabonder à travers la ville en entrecoupant leurs chants des cris de : « Vive la Suisse ! » A midi la bande était en train de déjeuner dans un café du port quand le syndic d'Evian, informé de ce qui se pasait, vint faire à Perrier quelques observations bien senties.

Il était près de 2 heures lorsque, venant du Bouveret et se dirigeant sur Genève, le vapeur « l'Italie » accosta dans le port. Perrier en profita pour rembarquer ses hommes qui chantaient la Marseillaise.

Le rapport du juge d'Evian transmis par l'avocat fiscal du Chablais au juge d'instruction fédéral relate les faits de la façon suivante : « Ce matin, entre 10 et 11 heures, un vapeur de Genève, « l'Aigle », a touché au port de cette ville et a débarqué 35 à 40 individus en fort mauvaise mine pour la plupart. Ces individus ont débarqué en criant : « Vive la Suisse! », «Vive la République! », « A bas Napoléon! », « A bas l'Empereur ! » Après avoir engagé les deux carabiniers qui se trouvaient sur le port à quitter leur cocarde tricolore, vert, blanc et rouge, pour prendre la leur qui était jaune et rouge, ils se sont répandus dans les rues en poussant les mêmes cris qu'à leur arrivée. On aurait dit une bande d'ivrognes sortant d'une orgie. Tous les habitants sont restés calmes et on lisait sur toutes les figures le dédain et la compassion. Personne n'a répondu aux cris de ces individus, sauf une vieille femme qui leur a crié de sa fenêtre : « Merde pour les Suisses ! » Ces misérables se sont ensuite réunis chez un nommé Gadernamm où ils ont bu et mangé aux cris de : « Vive la République! » Leur chef qui est, dit-on, un nommé Perrier, conseiller d'Etat à Genève, a déclaré qu'ils ne venaient point dans l'intention d'occasionner des troubles dans le pays, que leur promenade n'avait pas un but politique, qu'ils appartenaient à une société qui avait des fonds pour s'amuser et qu'ils étaient venus pour faire la fête à Evian. Perrier et ses gens sont partis à 2 h. ½ par le bateau « l'Italie » en chantant la Marseillaise. L'un d'eux a dit à une personne d'Evian : « Au revoir, dans huit jours nous reviendrons. » Il n'est guère à présumer que Perrier et sa bande osent revenir à Evian, la réception qu'ils ont reçue n'a pas dû les flatter. Si jamais ils reviennent la population leur fera un mauvais parti : elle ne veut pas des Suisses ! »

Pendant ce temps, à Genève, le Conseil d'Etat était très inquiet des suites que pouvait avoir l'expédition. Il avait donné l'ordre de tenir prêt « le Guillaume Tell », le seul bateau qui restât dans le port, et d'y embarquer une compagnie de chasseurs avec deux commissaires de police pour partir à la rencontre de « l'Italie ». Ils avaient l'ordre d'arrêter le bateau en plein lac et de ramener sous bonne escorte, sur le « Guillaume Tell », toute l'expédition. Ainsi

fut fait. Dans la soirée Perrier et ses compagnons débarquaient à Genève au milieu des cris hostiles de la population et partaient pour la prison de l'évêché entre deux rangs de chasseurs et de gendarmes. Ainsi finissait dans le ridicule la dernière manifestation de Genève en faveur de l'annexion du Chablais et du Faucigny.

En Chablais, quand l'affaire fut connue, ç'avait été un fou rire général et l'on chanta « la Cacade » sur l'air de « l'Escalade » :

Pour s'attaquer au Savoyard
Le Genevois s'y prend bien tard :
Il lui faut trois cents ans
Pour tendre un guet-apens.
Ah, la belle Cacade !
Oh, la belle Cacade !
Je ne vois quand je le vois
Rien qui vaille genevois !

*
* *

On aurait tort de croire qu'en Suisse comme en France, tout pouvait finir par des chansons. On était plus tenace. Puisque seule l'Angleterre s'intéressait à la juste cause helvétique, c'est à Londres qu'on tenterait un dernier effort. Le Conseil fédéral y expédia comme envoyé extraordinaire Auguste de la Rive, un savant genevois, qui se flattait d'être le cousin du comte de Cavour. Son premier soin en débarquant fut de s'assurer le concours de la Presse et l'amitié de certains parlementaires qu'on lui avait signalés comme particulièrement favorables à la cause qu'il était chargé de défendre.

« Il allait et venait les poches pleines de brochures et de mémoires, frappant aux portes, déployant des cartes, expliquant par le menu son affaire, plaidant avec chaleur, avec persuasion, la cause de son pays, encourageant les uns, stimulant les autres, forçant l'attention de tous. Il se dépensait sans compter, prêt à recommencer le lendemain, toujours frais et dispos, jamais lassé, jamais abattu. Nature admirablement équilibrée, bonne humeur communicative ; aucune cause à défendre, si désespérée fût-elle, aurait pu l'entamer, tant la confiance était chez lui chose naturelle et instinctive. »

La campagne qu'il poursuivait avec une ardeur infatigable ne tarda pas à porter ses fruits. Elle créa rapidement en Angleterre un grand courant de sympathie pour la Suisse. La question de l'annexion était à l'ordre du jour. Partout elle défrayait les conversations. Sa gravité n'échappait plus à personne.

Le 26 mars, lord Russell, se faisant déjà l'interprète d'un vaste mouvement de protestation, prononça aux Communes un discours significatif qui fut accueilli avec grande faveur par la Chambre et la Nation. Jamais le noble lord n'avait pris une attitude plus catégorique et proféré des paroles plus vives à l'égard de la France.

Ce discours faillit déclancher une panique à la Bourse de Paris et l'Empereur en fut très impressionné. Mais, le plus frappé fut le comte de Persigny, ambassadeur de France à Londres. C'était un des plus fervents défenseurs de l'alliance anglaise qu'il considérait comme la pierre angulaire de la politique extérieure de la France.

S'il n'y avait pas d'autres moyens de sauver l'Entente cordiale que de satisfaire la Suisse, il fallait au moins tenter quelque chose dans ce sens, et c'est dans cette disposition d'esprit qu'il pensa pouvoir entrer en conversation avec le Ministre de la Rive et avec le Premier britannique. C'était le 9 avril 1860.

Il pria le ministre de Suisse de lui exposer les desiderata de la Confédération. De la Rive, avec l'approbation de lord Russell, déclara que toute cession territoriale devrait au moins remplir les autres conditions suivantes : 1° couvrir Genève jusqu'au delà de Vuache et du Mont de Sion ; 2° donner la rive méridionale du lac Léman à la Suisse ; 3° lui laisser les vallées conduisant dans le Valais, à savoir : les vallées d'Abondance et de Chamonix ; 4° constituer une bonne frontière stratégique. La Rive insistait sur ce que la Suisse ne réclamait rien au delà de ce qui était nécessaire et que si l'on trouvait une autre combinaison, il ne pensait pas que le Conseil fédéral s'y montrerait hostile.

Ce fut alors que Persigny traça sur la carte une ligne de démarcation qui, laissant Frangy et la Semine à la France, partait du fort l'Ecluse, suivait le Vuache et le Mont Sion, passait derrière le Salève, remontait la vallée de l'Arve jusqu'à Bonneville qui restait à la Suisse, puis la vallée du Giffre jusqu'à Sixt, pour obliquer ensuite sur Chamonix, en passant par le sommet de la montagne du Buet. La vallée de Sixt serait reliée à Chamonix par une route dont on envi-

sagerait la construction. Ainsi la France conserverait dans le Faucigny la Roche, Cluses, Sallanches et Saint-Gervais. Aux yeux de Persigny, cette combinaison avait l'avantage de satisfaire la Suisse tout en permettant au Gouvernement impérial de créer deux départements en Savoie. Mais, à la grande surprise de la Rive, Persigny ajoutait qu'au cas où l'on s'entendrait sur cette cession territoriale, la Suisse aurait à payer 50 millions d'indemnité, correspondant à la part proportionnelle des 200 millions que la France devait payer à la Sardaigne en compensation de la dette publique de la Savoie.

La Rive ne put s'empêcher de se récrier que ce chiffre était énorme, ce à quoi Persigny répondit que c'était le chiffre qui lui avait été communiqué le matin même. C'est ainsi que lord Russell et M. de la Rive surent que l'entrevue à laquelle ils participaient était connue de Paris.

De la Rive se mit immédiatement en rapports avec le général Dufour qui était toujours à Paris. Celui-ci lui conseilla de transiger sur une ligne qui suivrait les hauteurs entre le Chablais et le Faucigny, passerait par le Buet et rejoindrait la frontière helvétique au-dessus du village d'Argentières. Le général ajoutait que, si on lui abandonnait une zone franche de douane allant jusqu'aux Usses et à l'extrémité du Faucigny, et le paiement de l'indemnité, la Suisse pourrait renoncer à la neutralité de la Savoie du Nord.

L'Empereur, pour échapper à la conférence internationale dont la réunion semblait désormais probable, se montrait assez disposé à examiner ce projet, mais son ministre des Affaires étrangères Thouvenel n'admettait qu'une rectification de frontière d'une part jusqu'à Coudrée, de l'autre à partir de Meillerie, enfin une troisième du côté de Chamonix, qui laisserait à la Suisse le col de Balme.

Heureusement pour la Savoie, le Conseil fédéral s'en tint à sa politique du tout ou rien. Le plébiscite eut lieu sur ces entrefaites et les pourparlers furent rompus.

*
* *

Restait la fameuse conférence des puissances. Mais, après enquête à Berlin et à St-Pétersbourg, le Conseil fédéral eut la conviction que la chose serait extrêmement difficile à réaliser. L'attention était ailleurs. On avait appris que le 11 mai, Garibaldi avait débarqué à Marsala et qu'il s'était

lancé à la conquête de la Sicile. Dans le courant de juin, le Parlement italien avait ratifié le traité du 24 mars ; le 14, le Parlement français avait fait de même. Il semblait bien que l'Europe se trouvait désormais en face d'un fait accompli. Le 20 juillet, le Conseil fédéral décida de laisser tomber l'affaire tout en chargeant son Département politique de faire ses réserves à l'occasion. Cette occasion ne devait plus jamais se représenter et c'est ainsi que les prétentions de Genève sur les terres de Savoie furent définitivement écartées.

La neutralité de la Savoie du Nord a été respectée par la France tant qu'elle a duré, aussi bien en 1870 qu'en 1914. C'est pour la respecter le plus scrupuleusement que vers 1880 on construisit la voie ferrée de Chambéry à Lyon par St-André-le-Gaz. La ligne de Culoz passait en effet en zone neutralisée. C'est pour respecter également cette neutralité qu'aucun ouvrage de fortification ne fut jamais construit au nord de la fameuse ligne ; pour la respecter encore que, pendant la dernière guerre, la France replia sur la zone libre ses formations sanitaires de récupération. Mais la France étant sortie victorieuse du conflit et toutes les puissances signataires du traité de Vienne devant se trouver représentées à Versailles en 1919, elle pensa que c'était l'occasion de s'affranchir d'une clause restrictive introduite contrairement aux affirmations de Genève et de la Suisse dans le seul intérêt de la Savoie. C'est ce qui fut réalisé par la rédaction de la première partie de l'article 365 du Traité de Versailles.

# CHAPITRE VII

## L'affaire des zones franches

Une seconde hypothèque pesait depuis 1816 sur la Savoie, celle d'une zone franche de douanes, dont la raison, les limites et les conditions sont très clairement expliquées dans l'article Ier du Traité de Turin du 16 mars 1816 :

« Les quatre Grandes Puissances Alliées ayant arrêté dans « le Protocole signé par leurs Ministres Plénipotentiaires, à « Paris le 3 novembre, que la partie de la Savoie occupée par « la France serait restituée à Sa Majesté, sauf la commune « de Saint-Julien qui serait cédée à Genève ; et s'étant « en outre engagées à interposer leurs bons offices pour « disposer Sa Majesté à céder au canton de Genève, Chêne, « Thôney, et quelques autres Communes nécessaires pour « désenclaver le territoire Suisse de Jussy, contre la rétro- « cession des Communes du littoral situées entre la route « d'Evian et le lac ; comme aussi pour que la ligne des « douanes fût éloignée au moins d'une lieue de la frontière « Suisse, et au delà des montagnes indiquées au dit Pro- « tocole ;

« Pour entrer dans le sens du Protocole du 3 novembre, « relativement aux douanes, en conciliant néanmoins, « autant qu'il est possible ses dispositions avec les intérêts de « Sa Majesté, la ligne des douanes dans le voisinage de « Genève et du lac, passera, à partir du Rhône, par Cologny, « Valleiry, Cheney, le Luiset, le Châble, le Sapey, le Viéson, « Etrembières, Annemasse, Ville-la-Grand, le long du cours « du Foron jusqu'à Machilly, puis Douvaine et Colongette, « jusqu'au lac, et le long du lac jusqu'à Meillerie, pour « reprendre ensuite et continuer la frontière actuelle par le « poste le plus voisin de St-Gingolph bien entendu, que, dans « la ligne déterminée, il sera libre à Sa Majesté de faire les « changements et dispositions qui lui conviendront le mieux,

« pour le nombre et le placement de ses bureaux. Aucun « service ne pourra être fait, ni sur le lac, ni dans la zone « qui sépare du territoire de Genève la ligne ci-dessus indi- « quée : il sera néanmoins loisible, en tous temps aux auto- « rités administratives de Sa Majesté, de prendre les mesures « qu'elles jugeront convenables contre les dépôts et le « stationnement des marchandises dans la dite zone, afin « d'empêcher toute contrebande qui pourrait en résulter. Le « Gouvernement de Genève de son côté, voulant seconder « les vues de Sa Majesté à cet égard, prendra les précau- « tions nécessaires pour que la contrebande ne puisse être « favorisée par les habitants du canton. »

Cet article est assez clair par lui-même pour qu'il soit inutile de le commenter. Mais ce même Traité de Turin renfermait d'autres clauses que l'on passe généralement sous silence et dont la stricte observation devait dans l'esprit des signataires conditionner cette zone elle-même :

IV. — « La sortie de toutes les denrées du Duché de « Savoie, destinées à la consommation de la ville de Genève « et du Canton, sera libre en tout temps et ne pourra être « assujettie à aucun droit, sauf les mesures générales « d'administration, par lesquelles Sa Majesté jugerait à « propos en cas de disette, d'en défendre l'exportation de ses « Etats de Savoie et de Piémont. »

VIII. — « Les communications commerciales entre les « Provinces de Savoie au travers de l'Etat de Genève, « seront libres en tout temps, sauf les mesures de police, « auxquelles les sujets de Sa Majesté seront astreints comme « les Genevois eux-mêmes. »

IX. — « Les dispositions du Protocole de Vienne du « 29 mars 1815, en faveur du pays cédé par Sa Majesté pour « être réuni à l'Etat de Genève seront communes au terri- « toire dont le dit Etat acquiert la propriété conformément « au Protocole du 3 novembre suivant, et à la délimitation « fixée par le traité de ce jour. »

XII. — « Sur tous les objets auxquels il a été pourvu par « le Protocole de Vienne du 29 mars 1815, les lois éventuelles « de la Constitution de Genève ne seront pas applicables.

« Et attendu que le dit Protocole a arrêté (article troi- « sième paragraphe premier) que la Religion catholique sera « maintenue et protégée de la même manière qu'elle l'est

« maintenant dans toutes les Communes cédées par Sa « Majesté le Roi de Sardaigne, et qui seront réunies au « Canton de Genève, il est convenu que les lois et usages « en vigueur au 29 mars 1815, relativement à la Religion « Catholique dans tout le territoire cédé, seront maintenus, « sauf qu'il en soit réglé autrement par l'autorité du Saint- « Siège.

« En exécution du § 6 du dit article 3 lequel a arrêté que le « Curé de l'Eglise Catholique de Genève sera logé et doté « convenablement, cet objet est réglé conformément à la « stipulation contenue dans l'acte privé en date de ce jour. »

XIII. — « Le Gouvernement de Genève voulant montrer « les sentiments dont il est animé envers les habitants des « Communes cédées, et son désir de pourvoir convenable- « ment aux établissements de charité et d'instruction « publique, consent à ce que les prix non payés des biens des « Communes vendus sous l'administration Française, et les « créances obtenues à ce titre par les dites Communes, soient « perçus par elles et employés à leur profit ; que les établisse- « ments de charité et d'instruction publique existants, con- « servent leurs fonds, et les avantages dont ils étaient en possession ; enfin il pourvoira à ce que les dits établisse- « ments ne puissent à aucun égard se trouver en souffrance, « par le fait de la présente cession du territoire. »

XXIII. — « Les dispositions des anciens traités, et notam- « ment de celui du 3 juin 1754, auxquelles il n'est pas expres- « sément dérogé par le présent Traité, sont confirmées. »

Comme la chose en vaut la peine voici la teneur complète de cet article III du Protocole de Vienne du 29 mars 1815 dont il est fait mention à l'Article ci-dessus :

« D'autre part Sa Majesté ne pouvant se résoudre à con- « sentir qu'une partie de son territoire soit réunie à un « Etat où la religion dominante est différente, sans pro- « curer aux habitants du pays qu'Elle cède, la certitude « qu'ils jouiront du libre exercice de leur religion qu'ils con- « tinueront à avoir les moyens de fournir aux frais de leur « culte et à jouir eux-mêmes de la plénitude des droits de « citoyens.

« Il est convenu que :

1º « La religion Catholique sera maintenue et protégée de « la même manière qu'elle l'est maintenant, dans toutes les

« communes cédées par Sa Majesté le Roi de Sardaigne, et « qui seront réunies au Canton de Genève. »

2° « Les paroisses actuelles qui ne se trouveront ni démem- « brées, ni séparées par la délimitation des nouvelles fron- « tières, conserveront leurs circonscriptions actuelles, et « seront desservies par le même nombre d'ecclésiastiques ; « et quant aux portions démembrées qui seraient trop « faibles pour constituer une paroisse, on s'adressera à « l'Evêque diocésain pour obtenir qu'elles soient annexées à « quelque autre paroisse du Canton de Genève. »

3° « Dans les mêmes Communes cédées par Sa Majesté, « si les habitants protestants n'égalent point en nombre les « habitants catholiques, les maîtres d'Ecole seront toujours « catholiques. Il ne sera établi aucun temple protestant à « l'exception de la Ville de Carouge qui pourra en avoir un. »

4° « Les Officiers municipaux seront toujours au moins « pour les deux tiers catholiques ; et spécialement sur les « trois individus qui occuperont les places de Maires et de « deux Adjoints, il y en aura toujours deux catholiques.

« En cas que le nombre des protestants vînt dans quel- « ques communes à égaler celui des catholiques, l'égalité et « l'alternative seront établies, tant pour la formation du « Conseil Municipal, que pour celle de la Mairie. En ce cas « cependant, il y aura toujours un maître d'école catholique, « quand même on en établirait un protestant.

« On n'entend pas par cet article, empêcher que des « individus habitant une commune catholique, ne puissent, « s'ils le jugent à propos, y avoir une chapelle particulière « pour l'exercice de leur culte, établie à leurs frais, et y avoir, « également à leurs frais, un maître d'école protestant pour « l'instruction particulière de leurs enfants. Il ne sera point « touché, soit pour les fonds et revenus, soit pour l'adminis- « tration aux donations et fondations pieuses existantes, et « on n'empêchera pas les particuliers d'en faire de nouvelles. »

5° « Le Gouvernement fournira aux mêmes frais que « fournit le Gouvernement actuel, pour l'entretien des « ecclésiastiques et du culte. »

6° « L'Eglise catholique actuellement existante à Genève « y sera maintenue, telle qu'elle existe, à la charge de « l'Etat, ainsi que les lois éventuelles de la constitution de « Genève l'avaient déjà décrété ; le Curé sera logé et doté « convenablement. »

7° « Les communes catholiques et la paroisse de Genève, « continueront à faire partie du diocèse qui régira les pro- « vinces du Chablais et du Faucigny, sauf qu'il en soit « réglé autrement par l'autorité du Saint-Siège. »

8° « Dans tous les cas, l'Evêque ne sera jamais troublé « dans les visites pastorales. »

9° « Les habitants des territoires cédés sont pleinement « assimilés pour les droits civils et politiques, aux Genevois « de la Ville ; ils les exerceront communément avec eux ; « sauf la réserve des droits de propriété, de cité ou de com- « merce. »

10° « Les enfants catholiques seront admis dans les mai- « sons d'éducation publique : l'enseignement de la religion « n'y aura pas lieu en commun, mais séparément, et on « emploiera à cet effet pour les catholiques des ecclésias- « tiques de leur communion. »

11° « Les biens communaux ou propriétés appartenant « aux nouvelles communes, leur seront conservés, et elles « continueront à les administrer comme par le passé, et à « employer les revenus à leur profit. »

12° « Ces mêmes Communes ne seront point sujettes à « des charges plus considérables que les anciennes Com- « munes. »

13° « Sa Majesté le Roi de Sardaigne se réserve de porter à « la connaissance de la Diète Helvétique, et d'appuyer par le « canal de ses agents diplomatiques auprès d'elle, toute « réclamation à laquelle l'inexécution des articles ci-dessus « pourrait donner lieu. »

On le voit, toutes les mesures avaient été prises pour sauvegarder dans la mesure du possible les intérêts matériels, moraux et politiques des populations qui allaient prendre la nationalité helvétique. Joint aux articles qui consentaient des cessions de territoire et acceptaient la zone, cet article III les conditionnait sans aucun doute possible.

*
* *

Ainsi donc Genève en était arrivée en grande partie à ses fins. En deux ans, de 1814 à 1816, elle avait triplé son territoire et décuplé sa zone d'influence directe. Vingt-cinq communes françaises et dix-huit communes savoyardes

allaient être séparées de leurs pays réels par les lignes de leurs douanes nationales. C'était la première fois que pareille situation se voyait, ce qui ne veut pas dire que l'idée en fût toute nouvelle. M. de Talleyrand, au cours de la discussion relative à Versoix en 1815, avait fait cette proposition malheureuse de reculer les douanes en deçà de la grande route passant par cette localité, et en 1758 un mémoire, adressé au ministre des Finances à Versailles, avait tenté de démontrer qu'il y aurait « avantage pour le Trésor et pour les habitants du pays de Gex, pour les voisins et pour la bonne harmonie à reculer les douanes ». Mais surtout Genève y voyait la consécration d'une théorie qui lui était chère.

Evidemment son emplacement la prédestinait à devenir le seul et unique centre d'affaires pour toute la partie occidentale du bassin du Léman, mais il ne s'ensuivait pas qu'elle dût commander à un territoire bien grand. Lyon, par exemple, exerce un rôle considérable dans la vie économique d'une très vaste région sans avoir été jamais le chef-lieu de la moindre province. On dira de Lyon qu'elle est une métropole et non pas une capitale. Genève au contraire voulait être à la fois l'une et l'autre. Quant aux Genevois, à ces Messieurs du Haut, ils avaient acquis au cours des siècles cette intime conviction que Dieu leur avait confié le pouvoir de commander à l'ensemble de ceux qui portaient des bas gris. A vrai dire, c'est un esprit qui a tendu à se généraliser au cours du siècle dernier : il est peu de préfectures dont les habitants ne soient aujourd'hui convaincus de leur droit de commander aux manants de tout un département. Puisque Genève était un grand marché, il semblait à ces messieurs que tous les environs dussent leur appartenir sans qu'ils songeassent un seul instant que le contraire pût être beaucoup plus logique et que le marché pourrait appartenir à la province. C'était d'ailleurs l'avis des Ducs de Savoie qui, de 1536 à 1754, ne cessèrent de revendiquer la cathédrale, la citadelle et le marché en affirmant que la ville suivait le territoire.

De ce que Genève, en 1536, avait « brisé » les liens du respect et de l'obéissance » qu'elle devait au duc, il ne s'ensuivait pas que celui-ci l'eût reconnue désormais comme « étrangère » à la Savoie. Bien au contraire. En maintenant la liberté de commerce des bailliages avec la ville, il affirmait la dépendance dans laquelle il voulait continuer à la tenir. Lors donc que la terre de Gex, en 1601, passa au royaume

de France, elle s'en fut avec ses usages et ses traditions tout aussi bien que la Bresse et le Bugey. Le roi Henri IV, pour ne pas apporter de troubles dans leur économie, maintint à ses nouveaux sujets non seulement la liberté de commerce avec leurs anciens compatriotes, mais encore la liberté de transit par les routes du Pont-de-Beauvoisin et de St-Genix-Pouilly. Il ne s'agissait là que des intérêts de ces nouveaux Français et non pas de ceux des Genevois et cela est si vrai qu'en 1602 Genève suppliait humblement S. M. très chrétienne « de conserver aux bourgeois et usagés de Genève les immunités de franchise desquels ils ont toujours joui au bailliage de Gex », ce qu'il accorda en maintenant toutefois sa douane de Versoix sur la route de Vaud, tout comme le faisait M. le duc de Savoie. Ainsi Genève continua à payer pour commercer avec les Vaudois, tandis que les Gessiens n'avaient rien à payer pas plus pour Vaud que pour Genève ou pour la Savoie.

Le Roi va même si loin dans cette sage conception des choses qu'en 1624 il se refuse à reconnaître aucun des droits que Genève prétend avoir sur les terres gessiennes. Les libertés qu'il accorde, dit-il, ne « sont que coutumes arrêtées de l'ancienne condition des territoires ; que si l'évêque possédait quelques droits dans le bailliage de Gex, la cité désormais indépendante ne peut les réclamer ; que ce n'est que de sa bonne volonté et pure grâce qu'elle jouit de la prolongation de ces anciens bienfaits ». Et les choses continuèrent un temps sur ce bases entre la France et Genève ; pas longtemps, jusqu'en 1681 seulement, date à laquelle le Roi, pour en finir avec les perpétuelles récriminations des Genevois, les laissa traiter directement avec le fermier des gabelles de Versoix. Cela se fit sur la base d'une somme fixe à verser chaque année pour « la traverse » des marchandises à la condition que « demeurât libre le trafic d'argent ». En 1724, le fermier se vit substituer un fonctionnaire de l'Etat : alors ce furent de nouvelles demandes, de nouvelles supplications, tant et si bien, qu'en 1766, le roi de France, excédé, supprima toutes les franchises entre Gex et Genève. Mais alors ce furent les Gessiens qui réclamèrent, et en 1775, en réponse au mémoire rédigé dit-on par Voltaire à Ferney, leurs franchises furent à nouveau concédées. Le roi Louis XVI avait cru « qu'il était digne de sa bonté de venir au secours de la misère réelle des Gessiens par la suppression des droits de traite qui sont établis sur les marchandises qui entrent dans le dit pays ou qui en sortent pour passer à l'étranger et

par la suppression de la vente obligée du sel et du tabac, à la charge d'une indemnité qui sera due à l'adjudicataire des fermes ». Le pays de Gex entrait ainsi dans la catégorie des pays qu'au point de vue de la douane, on réputait « étrangers » au royaume.

Pendant ce temps, du côté de la Savoie, on vivait conformément aux accords de St-Julien sur la base du libre échange réglementé par les arrêts du souverain Sénat et contrôlé par les agents de S. A. Royale. « La liberté du commerce, écrivait M. Cramer, un Genevois, en 1919, a formé depuis trois siècles et demi la base des relations économiques de Genève avec les Princes de la Maison de Savoie. Il ne faudrait cependant pas conclure que les Genevois admis à ce bénéfice aient profité également de la franchise des droits de douane pour leurs échanges avec la Savoie. Seuls étaient exempts des contributions, les citoyens genevois qui possédaient des terres en Savoie pour le temps de leur séjour dans cette contrée. »

Les traités de 1749 avec la France et de 1754 avec la Sardaigne, en même temps qu'ils reconnaissaient pour la première fois l'indépendance de Genève, définissaient les nouvelles conditions du commerce entre la République et ses voisins. Puis, en 1782, après les mesures de coercition prises en commun par la France et la Savoie contre l'anarchie de Genève, mesures qui amenèrent l'occupation militaire de la ville, un édit assimila les importations des deux royaumes alliés à celles qui provenaient du territoire helvétique.

C'est ainsi que l'on parvint à 1790, date à laquelle la Convention supprima tous les avantages réservés jusque là aux pays « réputés étrangers » en mettant tout le royaume à l'abri d'un seul et même cordon douanier qui longeait la frontière. Ce cordon engloba la Savoie au lendemain de l'incorporation de 1792.

* * *

On entrait dans une phase nouvelle. Genève s'empressa de codifier toutes les taxes et tous les péages qu'elle avait hérités de l'époque féodale et à son tour installa chez elle un cordon fiscal. Il ne dura guère, puisqu'en 1798 son territoire était incorporé au département français du Léman;

mais le principe était posé. Si donc Pictet de Rochemond avait pu insister en 1815 pour obtenir les zones franches en targuant de l'absence à la frontière helvétique dê toute douane fédérale, il était loisible de répondre qu'il y avait eu et qu'il y avait à nouveau autour du territoire genevois des douanes cantonales.

Mais Genève venait de vivre dix-sept ans la vie de chef-lieu d'un bel arrondissement. Bien mieux, elle avait tout ce temps présidé aux destinées d'un territoire qui s'étendait exactement jusqu'aux limites qu'elle avait toujours convoitées. Pendant dix-sept ans on avait communiqué librement avec les enclaves, avec les cantons de Vaud et du Valais, avec Paris et avec l'Italie, par la belle route que l'empereur avait fait passer par Genève. Pendant dix-sept ans on avait été délivré de la hantise de ces concurrents malhonnêtes qu'étaient le port français de Versoix et le port savoyard de Bellerive. Allait-on perdre tout le bénéfice de cette situation magnifique ? N'y avait-il pas là, en vérité, des droits acquis ?

On conçoit que Genève ait dès lors travaillé avec acharnement à rétablir sa situation compromise. Pour faire figure de canton dans la Confédération où l'on allait entrer il fallait coudre les morceaux épars et s'élargir le plus possible. Chose curieuse, la France et la Savoie seraient seules invitées à faire les frais de cette opération. Aujourd'hui encore, c'est en terre vaudoise que se trouve Céligny, la dernière enclave de Genève !

Pictet n'eut pas rôle si facile que l'on croit : même à Genève il trouvait des opposants. A trop s'agrandir, on allait changer la structure de l'Etat et noyer ces Messieurs du Haut dans la foule trop accrue de ceux du Bas. Que deviendrait la Rome de Calvin le jour où, dans son nouveau domaine, les papistes seraient en nombre pour imposer la loi ? C'est alors que fut jetée dans la balance la théorie de la capitale économique qui fait valoir ses droits : « le territoire doit suivre la ville et son marché ». Les terres de Gex et des bailliages savoyards ne seront pas annexées purement et simplement, mais par l'adoption d'un système nouveau, que l'on dira des zones, on remplacera leurs anciennes franchises commerciales, on les codifiera et on les fera reconnaître par les traités. On sait ce qu'il advint et l'on connaît les termes des différents articles du Traité de Turin. Ils étaient en partie calqués sur ceux du Traité de Paris qui l'avait précédé.

C'était donc un régime tout nouveau comme l'a si clairement exposé M. Motta devant le Conseil des Etats en 1922 :

« Il est une chose que l'on est très souvent porté à méconnaître si l'on ne l'examine assez à fond et avec un esprit assez dégagé de tout préjugé : Avant les actes de novembre 1815 et de mars 1816, jamais le système des zones n'a existé : la structure douanière des zones est née des actes précités. Dans les actes précédents, il n'est jamais question de zones ; il est donc inutile d'essayer de prétendre que comme tel, c'est-à-dire dans le sens le plus précis du mot, les zones sont un héritage du passé qui remonterait au Traité de St-Julien, de 1603, pour la zone sarde, ou aux lettres patentes des rois de France pour le pays de Gex. Les traités antérieurs facilitaient les rapports économiques entre Genève et le duché de Savoie ou le royaume de France ; ils donnaient certaines garanties et accordaient certaines exemptions douanières. Mais avant les Actes de 1815 et 1816, les zones, sous la forme d'une servitude imposée sur le sol étranger, n'ont jamais existé. La zone gessienne est antérieure à la zone sarde dont elle a été la source et le modèle. Le protocole du 3 novembre 1815 dit que le gouvernement français ayant consenti à reculer ses lignes de douanes des frontières de la Suisse du côté du Jura, les Cours alliées réuniraient leurs bons offices pour engager S. M. sarde à faire reculer les siennes également du côté de la Savoie au moins au delà d'une lieue des frontières helvétiques et en dehors des Voirons, du Salève, des Monts de Sion et du Vuache. »

Ce sont là paroles d'honnête homme auxquelles il faut ajouter cependant que Pictet ne dut de réussir qu'en alléguant que face aux douanes vexatoires de la France et de la Sardaigne, il n'existait point de douanes fédérales.

Au début tout alla bien. Genève avait bien quelques bureaux de douanes aux limites de son nouveau domaine, mais il s'agissait plutôt d'un simple octroi auquel les gens de Vaud étaient soumis comme ceux de Gex et de Savoie. « Les artisans et les industriels ne formaient qu'une très faible minorité dans la population des zones. Le gros était des cultivateurs qui ne vivaient que de la terre : en ce temps des chars et des diligences, les denrées périssables n'admettaient pas les envois lointains ; la modicité des taxes genevoises, comparées au prix des transports, donnaient aux zoniens l'avantage, voire même le monopole sur le marché genevois. Ils étaient, pour tirer profit de ce marché, en bien meilleure situation que les plus proches des confédérés. »

Ajoutons que dans cet approvisionnement du marché de Genève les Savoyards étaient les gros gagnants. Ils jouissaient des avantages d'une terre plus fertile et d'un traité dans lequel rien n'avait été laissé à l'aventure. Ce fut le beau moment de la vente des vins du beau vignoble qui s'étend des bords du Rhône à la plaine de Montmélian. Dans le pays de Gex au contraire, la France avait dû à plusieurs reprises, en 1816, en 1819 et en 1828, prendre « des mesures administratives pour faciliter à l'industrie agricole et manufacturière de la zone l'écoulement dans le royaume de quelques-uns de ses produits » qu'elle ne parvenait pas à écouler sur le seul marché de Genève.

A ce moment, Genevois et Zoniens formaient bien une sorte de communauté commerciale dans laquelle ils vivaient seuls à seuls, en tête-à-tête, et dans laquelle « les privilèges des uns étaient compensés par les bénéfices des autres ». Mais voici qu'en 1848 la nouvelle Constitution fédérale va ruiner ce système équilibré en supprimant ce tête-à-tête. De 1846 à 1847 les Suisses, qui, depuis longtemps, n'avaient pris part à aucune guerre, avaient fini par se battre entre eux. Ç'avait été la guerre du « Sonderbund » dont le résultat le plus clair avait été de transformer la Suisse fédérale en un état unitaire, dont le premier soin avait été de se claquemurer à l'intérieur d'une ligne de douanes. Bien entendu, Genève s'y trouvait comprise, de sorte qu'à partir du 1er janvier 1852, date de la mise en application de la nouvelle loi, tout ce sur quoi reposait le système des zones, c'est-à-dire « la réciprocité », se trouvait annihilé. Les Genevois ne s'y trompèrent pas ; ces Messieurs du Haut protestèrent près du Gouvernement fédéral en disant qu'on allait ruiner « le véritable port franc » qu'était devenue Genève ; quant à ceux du Bas et aux manants, ils huèrent et menacèrent les douaniers fédéraux le jour qu'ils vinrent occuper leurs postes. Ce fut tout.

Mais du côté des puissances intéressées la réaction ne se fit pas attendre. Le 23 juin 1850 le Gouvernement sarde adressait à Berne une note très ferme « dans l'intérêt de ses provinces », dénonçant un système qui supprimait en fait « la réciprocité » sur laquelle l'ancien était uniquement basé. Le Conseil fédéral ne contesta pas que le commerce des denrées du duché de Savoie n'ait eu à souffrir des décisions prises par lui, ce qui permit d'arriver à une Convention qui fut signée pour dix années le 8 juin 1851. L'article IV étendait les avantages de la petite zone à une partie du Genevois,

à tout le Chablais et à tout le Faucigny pour répondre à un vœu du Conseil divisionnaire d'Annecy émis en 1848. Mais la franchise était maintenue à tout le duché, particulièrement pour le vin.

Le 30 avril 1851, la France avait protesté à son tour en ce qui concerne le pays de Gex et « c'est alors, déclarait M. Motta en 1922, que naquit en Suisse l'idée de supprimer purement et simplement les zones ». Un arrangement fut conclu le 29 juillet 1853.

Quant à Genève, il est juste de reconnaître qu'elle alla jusqu'à réclamer du Conseil fédéral « la séparation d'avec la Confédération plutôt que de renoncer à l'exécution de son droit et de celui de ses voisins », mais elle dut accepter les accords qui venaient d'être signés.

Les choses en étaient là lorsque se produisit l'annexion de la Savoie à la France. La Convention de 1851 devait expirer en 1861. Or, en 1860, pour obtenir le vote unanime des populations du nord de la Savoie, il avait fallu leur promettre l'extension de la zone aux provinces visées par la dite Convention. Sur les 130.000 « oui » ayant voté l'annexion, 47.000 avaient conditionné leur vote par l'adjonction du mot « zone ». C'est ainsi qu'au début de 1861 la douane française fut retirée des postes de la petite zone et installée dans ceux de la nouvelle ligne douanière. Celle-ci passait au long du torrent des Usses jusqu'au pont de la Caille, sautait de là sur le confluent de la Fillière et du Daudens, suivait ensuite la Fillière, jusqu'à sa source, et la limite entre les arrondissements d'Annecy et de Bonneville jusqu'au sommet de la Grande Forclaz. De là la ligne suivait la chaîne du Reposoir jusqu'au Mont-Charvin et gagnait l'aiguille des Glaciers par le signal de Bisanne, le rocher des Enclaves et le col du Bonhomme. En 1899, cette ligne fut reportée à partir du torrent des Usses sur la ligne de séparation des arrondissements de Bonneville, d'Annecy et d'Albertville.

* * *

Telle était la situation lorsqu'en août 1914 la guerre étant venue mettre aux prises presque tous les Etats de l'Europe autour d'une Suisse neutralisée, la France se vit obligée de renforcer très sérieusement son cordon de police à la frontière. Puis, la guerre se prolongeant, la contrebande s'intensifia et commença de devenir dangereuse pour la défense

nationale. Force fut d'user des possibilités inscrites dans les traités de 1815 et 1816. Des douaniers, doublés de militaires, furent installés à titre d'agents du fisc militarisés sur la frontière politique « contre les dépôts et les stationnements des marchandises afin d'empêcher toute contrebande qui pouvait en résulter ».

Cela dura jusqu'au traité de paix, signé à Versailles le 28 juin 1919, qui renfermait ce fameux article 435, cause de toute l'affaire des zones :

« Les hautes parties contractantes, tout en reconnaissant « les garanties stipulées en faveur de la Suisse par les traités « de 1815 et, notamment, l'acte du 20 novembre 1815, « garanties qui constituent des engagements internationaux « pour le maintien de la paix, constatent cependant que les « stipulations de ces traités et conventions, déclarations et « autres actes complémentaires relatifs à la zone neutralisée « de la Savoie telle qu'elle est déterminée par l'alinéa 1 de « l'article XVII de l'acte final du Congrès de Vienne et par « l'alinéa 2 de l'article III du Traité de Paris du 20 novembre « 1815 ne correspondent plus aux circonstances actuelles. « En conséquence, les hautes parties contractantes prennent acte de l'accord intervenu entre le Gouvernement « Français et le Gouvernement Suisse pour l'abrogation des « stipulations relatives à cette zone qui sont et demeurent « abrogées.

« Les hautes parties contractantes reconnaissent de même « que les stipulations des traité« de 1815 et des autres actes « complémentaires relatifs aux zones franches de la Haute-« Savoie et du pays de Gex ne correspondent plus aux circonstances actuelles et qu'il appartient à la France et à la « Suisse de régler entre elles, d'un commun accord, le régime « de ces territoires dans les conditions jugées opportunes « par les deux pays. »

Evidemment, la situation particulière dans laquelle se trouvait la Savoie depuis 1815 tant au point de vue militaire qu'au point de vue des douanes avait été pendant la guerre une cause de gêne certaine pour le Gouvernement français. Il est donc très compréhensible que ce même gouvernement ait cherché par le Traité de Versailles à se libérer de la double hypothèque qui pesait sur une partie du territoire national.

Mais l'affaire était complexe et le moins que l'on puisse dire est qu'elle fut très mal engagée. Il s'agissait de régler

deux questions bien différentes : l'une extrêmement simple, celle de la neutralité militaire de la Savoie du Nord ; l'autre, plus complexe, touchant aux franchises douanières dont jouissait la population d'un bon tiers de la Savoie. L'on pensa, en haut lieu, résoudre plus facilement la seconde question en la liant à la première et c'est dans cet esprit que fut rédigé l'article 435 du traité de paix. Les avertissements ne manquèrent cependant pas.

La Suisse, rompant avec ses habitudes anciennes, n'insista guère en ce qui concerne la disparition de la clause de la neutralité militaire. Aussi bien, tant en 1914 qu'en 1870 et 1859, n'avait-elle pas usé de son droit d'occuper militairement la Savoie au nord de la ligne fixée par les traités. Quant à la France, puisque l'occasion s'offrait à elle de dénoncer cette clause en présence de tous les Etats signataires du traité de 1815, elle eût été impardonnable de ne pas en profiter. Ce qui n'avait pu être résolu au moment de l'annexion allait l'être grâce à une circonstance qu'elle n'avait pas fait naître. L'article 2 du Traité de l'annexion s'exprimait ainsi :

« Il est également entendu que S. M. le Roi de Sardaigne ne « peut transférer les parties neutralisées de la Savoie « qu'aux conditions auxquelles il les possède lui-même et « qu'il appartiendra à S. M. l'Empereur des Français de « s'entendre à ce sujet, tant avec les puissances représentées « au Congrès de Vienne qu'avec la Confédération helvétique « et de leur donner les garanties qui résultent des stipula- « tions rappelées dans le présent article. »

Cette fois toutes les puissances représentées au Congrès de Vienne se trouvaient réunies. Elles acquiescèrent toutes à la demande de la France. Mais, en ce qui concerne les zones douanières, il ne pouvait en aller si facilement. Dès le 5 mai 1919, deux mois par conséquent avant la signature du traité, le Conseil fédéral avait déjà fait les réserves que voici en ce qui les concernait :

« Le Conseil fédéral déclare faire les réserves les plus « expresses en ce qui concerne l'interprétation à donner à la « déclaration mentionnée au dernier alinéa de l'article ci- « dessus à insérer dans le traité de paix où il est dit que les « stipulations des traités de 1815 et des autres actes com- « plémentaires relatifs aux zones franches de la Haute-

« Savoie et du pays de Gex ne correspondent plus aux

« circonstances actuelles. Le Conseil fédéral ne voudrait pas « en effet, que de son adhésion à cette rédaction, il pût être « conclu qu'il se rallierait à la suppression d'une institution « ayant pour but de placer des contrées voisines au bénéfice « d'un régime spécial approprié à leur situation géographique « et économique et qui a fait ses preuves.

« Dans la pensée du Conseil fédéral, il ne s'agirait non pas « de modifier la structure douanière des zones telle qu'elle « a été instituée par les traités sus-mentionnés, mais unique- « ment de régler d'une façon mieux appropriée aux conditions « économiques actuelles les modalités des échanges entre les « régions intéressées. »

A cette argumentation, le Gouvernement français avait répondu le 18 mai par une note qui figure, comme la note suisse, en annexe au Traité de Versailles, à la suite de l'article 435 :

« En ce qui le concerne, le Gouvernement de la République, « soucieux de veiller sur les intérêts des territoires français « dont il s'agit et s'inspirant à cet égard de leur situation « particulière, ne perd pas de vue l'utilité de leur assurer un « régime douanier approprié et de régler d'une façon répon- « dant mieux aux circonstances actuelles les modalités des « échanges entre ces territoires et les territoires suisses « voisins, en tenant compte des intérêts réciproques. Il va « de soi que cela ne saurait en rien porter atteinte aux droits « de la France d'établir dans cette région sa ligne douanière « à sa frontière politique ainsi qu'il est fait sur les autres « parties de ses limites territoriales et ainsi que la Suisse l'a « fait elle-même sur ses propres limites dans cette région. »

Ainsi donc l'article 435, en ce qui concernait les zones douanières, était interprété déjà de deux façons différentes avant même d'avoir été soumis à la signature des hautes parties contractantes. Bien mieux, comme parmi celles-ci la Suisse ne devait pas figurer, il s'ensuivait qu'elle ne serait nullement engagée par sa signature s'il surgissait un conflit !

Pourquoi, dans ces conditions, l'article 435 a-t-il été inséré ? C'est que plusieurs fois déjà le Gouvernement français avait voulu s'affranchir de la double hypothèque qui pesait sur la Savoie et que chaque fois, la Suisse avait répondu que, n'étant pas seule signataire des traités de Vienne, il fallait pour modifier certains articles de ces traités l'accord de toutes les Puissances signataires. On voit qu'il

s'offrait à la France une occasion unique de faire signer aux puissances belligérantes, les mêmes qu'en 1815, cet article 435, quitte à régler ensuite la question des zones seule avec la Suisse.

Or, celle-ci avait laissé entendre le 5 mai 1919 « qu'après avoir examiné la disposition de l'article 435, il lui était possible d'y acquiescer sous la considération suivante : l'accord entre les Gouvernements français et suisse pour l'abrogation des stipulations sus-mentionnées, ne sera considéré comme valable que si le Traité de Paix contient l'article tel qu'il a été rédigé ». Qu'est-ce à dire sinon que la Suisse trouvait quelque profit à cette rédaction ?

D'une part en effet, cette rédaction, en reconnaissant les garanties stipulées « en faveur de la Suisse » en 1815, accréditait officiellement la fable imaginée par Pictet, alors qu'il ne s'agissait que des intérêts de la Savoie. En renonçant à cette neutralité la Suisse avait donc fait un sacrifice puisque l'on convenait qu'il s'agissait d'une garantie stipulée en sa faveur ! Que lui avait donné la France en échange ? Rien, pas même son appui pour s'arrondir à l'Est, du Lichtenstein et du Voralberg autrichien qui lui eussent apporté de ce côté des Alpes une frontière naturelle très facile à défendre ; pas même quelques communes aux alentours de Bâle pour permettre à la ville de respirer un peu ! Le sacrifice helvétique méritait pourtant récompense. Grâce à la rédaction de l'article 435, la Confédération tenait un de ces gages si chers à sa diplomatie.

D'autre part, n'était-ce pas quelque chose d'avoir fait reconnaître officiellement l'existence de cette Savoie du Nord qu'elle convoitait depuis des siècles tout comme le pays de Gex. Elle avait pris quelque peine pour obtenir ce résultat. La première rédaction de l'article mentionnait le 28 avril les « zones franches de la Savoie et du pays de Gex ». C'était une formule trop large pour Genève : certains cantons s'opposeraient toujours à ce qu'elle revendiquât toute la Savoie. Aussi, dix jours plus tard, le département politique fédéral, en retournant le texte à notre ministre, l'avait-il légèrement modifié. Il disait « les zones économiques de la Haute-Savoie et du pays de Gex », marquant ainsi clairement l'éternelle volonté de Genève ! Le 28 juin, l'article 435 ainsi corrigé était présenté à la signature des Alliés accompagné des notes réservatrices qui figurent au Traité ! D'une simple division administrative, Genève venait de faire officiellement un pays nouveau !

Dans chacun des deux Etats une commission spéciale élabora, chacune de son côté, un projet de Convention. Le projet français, faisant un tout de la zone gessienne et de la zone savoyarde, avait proposé d'admettre ce territoire à la franchise de tous droits non seulement pour Genève, mais aussi pour les cantons de Vaud et du Valais. Chaque pays conserverait ses douaniers à sa frontière pour contrôler simplement les origines des marchandises importées. Cette proposition fut écartée sans plus par la Suisse, « la France n'offrant aucune compensation en échange de ses droits provenant des traités de 1815 ». La Suisse s'obstinait donc à refuser la réciprocité : elle entendait maintenir son cordon douanier de 1849 et nous refuser de conserver le nôtre !

L'affaire traîna alors en longueur : nouvelles propositions, menaces d'en venir à l'application stricte des traités de 1815 ; rien n'y fit. Le 25 février 1921, l'ambassade de France remit au Conseil fédéral une « note annonçant que le Gouvernement français reprenait sa liberté d'action et qu'il se voyait contraint en raison des désirs réitérés de la Chambre des Députés et du Sénat de déposer un projet de loi l'autorisant à établir le cordon douanier à sa frontière politique ».

Le coup était dur pour Genève. Allait-elle, comme en 1830, perdre tout pour avoir trop voulu gagner ?

Cela risquait fort d'arriver, car Berne et la Confédération commençaient à se lasser des Genevois et de leur main-mise sur les discussions franco-suisses : ils les rendaient directement responsables de l'échec des négociations. Pour comprendre ce revirement, il faut savoir que le parti agraire en Suisse avait, au cours de la guerre, pris une importance qu'il n'avait pas auparavant par la raison que, favorisés par les difficultés de ravitaillement inhérentes à une situation troublée, les agriculteurs avaient augmenté dans une grande proportion leurs cultures maraîchères. Maintenant ils craignaient de voir les produits zoniens leur faire concurrence et diminuer ainsi les bénéfices qu'ils réalisaient.

Le 19 avril 1922, une note fédérale offrait à la France une reprise des conversations. En même temps, le président de la République helvétique signifiait au Grand-Conseil genevois que désormais les négociations seraient poursuivies par le Conseil fédéral, seul, en tenant compte seulement des intérêts majeurs de la Confédération. C'est dans cet esprit que s'ouvrirent à Berne à la fin du mois de mai de nouvelles conférences qui aboutirent à la Convention signée à Paris le

7 août 1921, qui admettait le transfert à la frontière de la douane française. « A Genève, cette Convention rencontra, dit M. Bérard, la résignation, sinon l'adhésion générale. »

Ainsi donc, Berne avait fini par imposer à Genève le principe énoncé par la France, et accepté depuis longtemps par MM. Ador et Motta, tous deux anciens Présidents de la Confédération. Evidemment, ni les Genevois, ni les Zoniens n'avaient satisfaction, mais le différend loyalement étudié était équitablement arbitré ; les relations passées pouvaient se rétablir au plus grand profit des uns et des autres. Le Conseil fédéral ne cachait pas son contentement. Cependant il fallait encore obtenir la ratification des parlementaires et, peut-être, la ratification populaire puisque, depuis 1919, le Référendum pouvait être réclamé pour cette sorte de traité.

Comme bien on pense, les Genevois fondèrent immédiatement un « Comité pour le maintien des zones » et le chargèrent de créer dans le pays un mouvement susceptible d'aboutir à une demande de Référendum. Le 10 octobre, le Conseil fédéral adressait à l'Assemblée fédérale, c'est-à-dire à la Chambre des Députés, un message par lequel il lui demandait d'adopter la Convention. C'est à cette occasion que M. Motta fit cette déclaration : « La France a une partie de la population enfermée entre la barrière douanière que nous avons établie d'une manière illégitime et que nous avons maintenue malgré les protestations de la France et de la Sardaigne et une barrière intérieure qui empêche ses produits d'aller et de venir librement sur le reste du territoire français. Il est évident qu'un tel régime ne peut être propice au développement ni de l'industrie, ni du commerce en France. »

Le 2 avril 1922 paraissait l'Arrêté fédéral qui ratifiait la Convention, mais entre-temps le Comité genevois avait obtenu le nombre de signatures nécessaires pour exiger le Référendum. Le Conseil fédéral n'avait plus qu'à s'incliner. Le 7 août 1922, le peuple suisse repoussait l'accord par 400.000 voix contre 90.000 ; seuls, les cantons de Vaud, de Fribourg, de Neuchâtel et du Tessin s'étaient prononcés en faveur de la Convention.

Devant ce résultat il sembla au Gouvernement français qu'il n'avait plus qu'une attitude à prendre. Le 16 février 1923, une loi transférait la ligne des douanes à la frontière politique supprimant ainsi la zone de Gex et les deux zones franches de Savoie celle de 1815 et celle de 1860. Il va de soi que le Gouvernement helvétique réclama que la question

fût portée devant la Cour permanente de Justice de La Haye. Un compromis d'arbitrage, signé le 30 octobre 1924, donna pouvoir à la Cour permanente de dire « si l'article 435 du Traité de Versailles, alinéa 2, réservé à la zone, a eu pour but de faire abroger les stipulations du Traité de Paris du 20 novembre 1815, du Traité de Turin du 16 mars 1816 et du Manifeste de la Cour des Comptes de Savoie du 9 septembre 1829, relatifs à la structure douanière et économique des zones franches du pays de Gex et de la Haute-Savoie ».

Par une ordonnance en date du 29 août 1929, rendue par 9 voix contre 3, la Cour déclara que l'article 435 du Traité de Paix n'autorisait pas la France à abroger unilatéralement les dispositions concernant les zones : elle invitait les deux gouvernements à se mettre d'accord amiablement. Ceci ne put être obtenu, ce qui fit revenir la cause devant la Cour permanente. Cette fois, le 6 décembre 1930, la thèse française fut encore rejetée. La Cour laissa aux parties le soin d'établir avant le 31 juillet 1931 un régime de franchises et de tarifs réduits au profit des produits des zones. L'entente se révéla à nouveau impossible. C'est alors que la Cour décida de rendre dans le courant de 1932 un arrêt définitif.

Le 7 juin 1932, la Cour de La Haye rendait son jugement : il spécifiait que si la France ne parvenait pas à un accord avec la Suisse à la date du 1er janvier 1934, elle devrait reporter sa ligne douanière sur l'emplacement défini par les traités de 1815 et de 1816. Au point de vue international, l'affaire des zones en est là.

* * *

Jamais échec ne fut plus complet, mais jamais affaire ne fut, de notre part, ni plus mal engagée ni plus mal conduite.

La confusion créée dans les esprits par la réunion dans un seul article des deux questions si différentes de la zone neutralisée et de la zone franche de douanes était déjà déplorable. Le manque de précision dans cette dernière question l'était plus encore. Pour le pays de Gex, le doute n'était pas possible puisque la zone telle qu'elle existait n'avait qu'une seule et même origine ; mais, pour la Savoie, pourquoi n'avoir pas soigneusement différencié la grande zone dont l'origine remontait à 1860, de la petite qui datait de 1816 ? Le gros public ne savait qu'une chose, c'est que Chamonix et Evian étaient séparées du reste du pays

par une ligne de douanes. Il savait vaguement que cette situation datait de l'Annexion et il croyait que c'était une faveur qu'on avait faite aux Savoyards. Il ne se doutait nullement qu'elle était la rançon de l'unanimité du vote de l'Annexion. Quant à la petite zone, à la zone sarde, il l'ignorait complètement parce que depuis 1860 elle se trouvait noyée dans la grande. Combien, même chez nous, ignorent que cette petite zone se prolonge par le lac jusqu'à cette autre zone terrienne de St-Gingolph ? que l'on a quelques fois qualifiée de 3e zone. L'eau n'est-elle pas un bien comme un autre et la frontière ne passe-t-elle pas par le milieu du lac ? Il n'y a pas qu'en mer que l'on trouve « des eaux territoriales et que l'on y exerce le droit de pêche ». Or la pêche est une industrie qui, sur le Léman français, est incluse dans la zone.

L'article 435 du Traité de Paix était mal rédigé et, quand l'on voit son texte suivi de deux annexes réservatrices, on est autorisé à penser que mieux eût valu le retirer, comme certains voulaient le faire, plutôt que de le laisser figurer ainsi. Les avertissements n'avaient pas manqué, mais, dès lors que cet article se trouvait signé par toutes les puissances belligérantes, il ne restait plus qu'à conduire les négociations en utilisant tous les atouts que l'on avait dans les mains.

En 1849, les traités de 1815 et de 1816 avaient été violés par l'installation de la douane fédérale à la limite des cantons de Genève et du Valais. En Suisse même, beaucoup en convenaient. De 1815 à 1914 n'y avait-il eu de la part de la Suisse que cette seule et unique violation ? Les clauses de garantie, civiles et religieuses, imposées par le Roi de Sardaigne en faveur de ses anciens sujets, avaient-elles été respectées par Genève ? L'évêque, qui ne devait jamais être troublé dans ses visites pastorales, ne s'était-il pas vu interdire de les faire de 1848 jusqu'en 1857 ? Et ce n'est pas tout ! L'article 13 du Traité de Turin avait stipulé que le Gouvernement de Genève garantissait les fonds et les avantages que possédaient les établissemerts de charité et d'instruction cédés en 1816. Or, en 1868, tous les fonds de bienfaisance avaient dû être versés à l'Hospice général de Genève. Bien mieux, cette même année, les catholiques avaient tous été soumis aux lois et règlements de police de la République malgré que le traité de 1816 les eût placés dans une situation particulière. Un article spécial visait le traitement du curé de Genève et en faisait un engagement formel. Or, le 20 septembre 1872, le Conseil d'Etat de Genève supprimait son

traitement à l'abbé Mermillod et, l'année suivante, l'expulsait du canton, parce que le pape Pie IX l'avait nommé Vicaire apostolique sans avoir consulté le Conseil !

Un traité est un tout : la seule violation d'une clause le rend caduc. Il semble tout au moins étrange que nos plénipotentiaires n'aient pas su trouver une seule arme dans le véritable arsenal qu'ils avaient à leur disposition. Leur excuse est peut-être qu'à la satisfaction de Genève la rédaction de l'article 435 ne leur en laissait plus la possibilité.

Voilà ce qu'il en coûte de vouloir traiter au point de vue national des questions d'ordre purement provincial ou régional !

Chambéry, le 17 janvier 1935.

Marquis DE LANNOY DE BISSY.

# Les Antiquités Gallo-Romaines

## D'AIX-LES-BAINS (SAVOIE)

---

Outre les édifices antiques, bien connus et maintes fois décrits : Arc de Campanus, post-scenium d'un temple dit de Diane, et restes des thermes, il existe dans la ville d'Aix-les-Bains un assez grand nombre d'objets et inscriptions de l'époque gallo-romaine.

Un bon inventaire de ces antiquités serait utile à tous les points de vue. Quelques-unes ont été publiées dans les Mémoires de diverses Sociétés savantes de la région, ou bien inscrites dans le Corpus inscriptionum latinorum ; mais il n'existe, à ma connaissance, aucun travail d'ensemble à ce sujet. D'autre part, les antiquités en question n'ont pas été reproduites par la gravure ou la photographie.

Mon intention n'est pas de combler cette lacune ; je désire seulement apporter ma contribution à l'inventaire complet dont il s'agit, en signalant celles de ces intéressantes antiquités naguère conservées dans le square archéologique de la ville, en commençant par celles qui y ont été le plus récemment déposées.

Ces dernières comprennent des objets, plutôt oubliés qu'inconnus, qui furent rassemblés par le Dr Davat, maire de la ville vers 1870, au moment où furent exécutées des fouilles importantes dans les ruines des thermes gallo-romains.

Dans cette collection, existaient également diverses inscriptions antiques, trouvées dans les environs d'Aix, ainsi qu'un lot de sculptures et de poteries diverses, d'un moindre intérêt, bien que de la même époque.

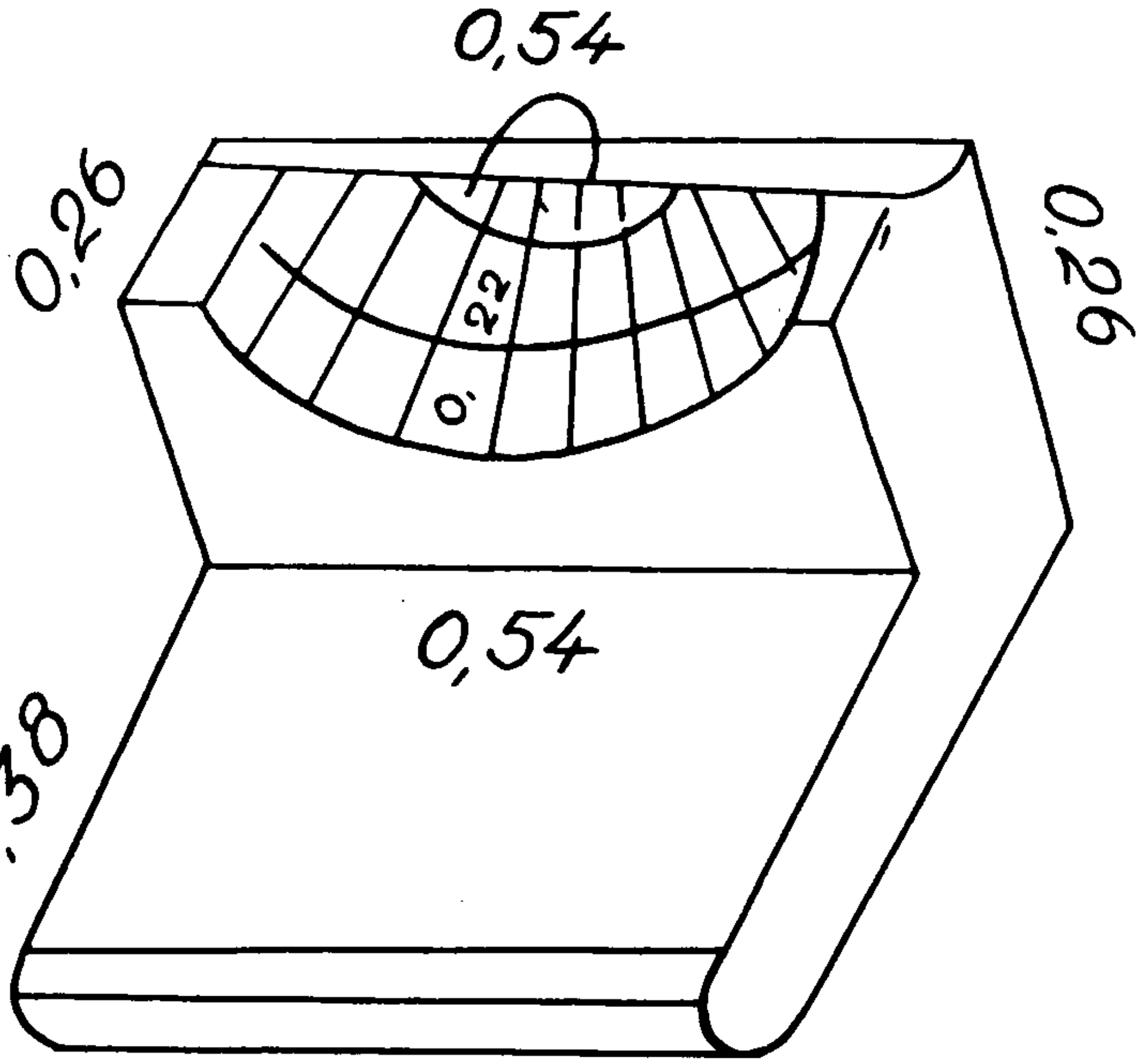
La collection en question, malheureusement diminuée depuis son origine par des ventes ou des pertes, avait été

déposée par M. Davat dans le jardin de l'hôtel des étrangers, qui lui appartenait (1).

En voici l'énumération :

1° Un gnomon, ou cadran solaire, trouvé dans le vaporarium des thermes, et creusé en forme de tronc de cône dans un bloc de travertin, de 0 m. 50 de longueur sur 0 m. 54 de largeur. Il est encore muni de son style en fer.

Il est divisé en douze parties égales par les lignes horaires, qui servaient pour toutes les saisons ; l'intervalle marquant




les heures en hiver est plus court que celui correspondant aux heures de l'été. L'ombre du style traçait cette différence par le plus ou le moins de longueur de sa projection.

---

(1) Ainsi a disparu de cette collection un ex-voto, dédié à son ancien maître, par l'affranchi Quintus Clodius Potitus. C'était un petit autel de pierre, avec base et une corniche surmontée d'un fronton. Allmer, Tome XII, n° 635 (1875).

Aux extrémités, supérieure et inférieure, de la coquille formée par la surface concave de ce gnomon, se trouvent deux segments de cercle qui indiquent les deux termes annuels de la course apparente du soleil ; un troisième, placé au centre, marque la ligne de l'équateur ou de l'équinoxe.

Ce serait, paraît-il, le premier gnomon trouvé en France ; il est en bon état de conservation.

Il a été signalé, en 1806, dans le Tome III des mémoires de l'Académie de Turin, par le général de Loche, sous ce titre « Lettre sur une horloge antique ». Il n'est pas cité dans le dictionnaire des antiquités de Daremberg et Saglio.

Ce gnomon était certainement une horloge particulière, mais il y aurait un intéressant rapprochement à faire entre cet objet et l'horloge publique à eau élevée, à l'époque gallo-romaine, à Talloires, au bord du lac d'Annecy.

Une magnifique inscription, encastrée dans les murs d'une maison particulière, située derrière l'ancienne abbaye, nous a conservé le souvenir de cette horloge publique. Elle atteste en même temps les soins donnés, à l'époque gallo-romaine, à tout ce qui concernait l'édilité, et même le confort, si l'on peut dire, de la population indigène.

Quant au gnomon, il devrait être retiré du Musée, où il a été transporté pour la 2e fois, et placé au balneum antique de l'établissement thermal avec les diverses inscriptions provenant du square archéologique.

2° Un autel votif, dédié à Mercure, par Sextus Apicius Successus. Il porte une inscription, dont la lecture, reproduite ci-après, est celle qui est donnée dans le Corpus Inscriptionum latinorum, où elle est inscrite au Tome XII, sous le n° 2437 (1).

Cet autel votif, de 1 mètre de hauteur sur 1 m. 30 de largeur, se trouvait autrefois au sommet du Mont-du-Chat, sur la route de Belley à Chambéry. Il a été signalé d'abord par le général de Loche, et par Bourquelot dans ses : Inscriptions antiques de Luxeuil et d'Aix-les-Bains (Mémoires des Antiquaires de France, 1862, p. 53) ; par Allmer : Ins criptions antiques de Vienne, etc., Tome III, n° 631.

3° Cippe funéraire, surmonté d'un fronton accosté d'antéfixes, élevé à Vibrius Punicus, préfet de cavalerie. L'inscription est gravée dans un encadrement mouluré ; le tout mesure 1 mètre de hauteur.

---

(1) La même référence est donnée ici pour toutes les inscriptions relatées dans le présent travail.

Ce cippe a été rapporté par M. Davat du village de La Biolle, où il se trouvait dans une cour de ferme, au bord de la fosse à fumier.

L'inscription en avait été relevée, dès le XVI^e^ siècle, par Delbene, puis par Muratori, Despine, etc. Le général de Loche a lu ainsi la septième ligne, actuellement rongée en partie par les intempéries : M OCTAVIA N W.

D'autre part, François Rabut a fait à ce sujet, en 1861, une communication à l'Académie de Chambéry.

Elle est inscrite au Corpus, Tome XII, n° 2455.

L VIBRIO A VOI
PVNICO PRAEF
EQVITVM
PRIMOPILO TRIB
MIL PRAEF ORSICAE
C VIBRIVS PVNICVS
M OCTAVIA N : VS
PATRI

4° Cippe funéraire, dédié par Titius Severinus à son père, et par Titia Severina à son mari. Brisé en deux parties, il est surmonté d'un fronton triangulaire, où l'ascia symbolique a été gravée. Il mesure 1 m. 40 de hauteur.

Le texte de son inscription a été publié par Chaudruc de Crazannes, en 1853, dans la *Revue archéologique*, Tome X, p. 61 ; par Bourquelot, dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de France, en 1862, p. 73 ; par Allmer, Tome III, p. 311. Il figure au Corpus, Tome XII, sous le n° 2471.

Il présente une particularité graphique très curieuse : la barre transversale des A est remplacée par une petite barre, parallèle au jambage gauche de ces A. Ce serait une écriture de la décadence, paraît-il.

M MARI TARACIONIS
TITIA SEVERINA
CONIVGI
SANCTISSIMO
ETTITIVS SEVERINVS
PATRI

5° Il y a lieu de signaler, comme ayant fait partie de la collection Davat, une stèle funéraire, depuis longtemps

transportée au square archéologique (déjà formé près du musée de la ville), comme étant la mieux conservée et, peut-être, la plus remarquable de cette collection.

Elle a été élevée à la mémoire d'une personne de la famille Titia, portant le joli nom de Chelido (hirondelle), par les propriétaires aixois, et par les soins de son époux, Caius Julius Marcellinus.

Sa hauteur est de 1 m. 30 sur 0 m. 90 de largeur. Elle provient de l'ancien cimetière d'Aix-les-Bains.

Son inscription a été publiée, dans la Revue archéologique, par Chaudruc de Crazannes ; par Bourquelot, Despine, etc. Allmer l'a signalée dans la Revue du Lyonnais, série II, Tome 18, p. 506. Elle est inscrite au Corpus, Tome XII, sous le nº 2460.

D M
TITIAE
CHELIDONIS
PVBLICE (à fra courbure)
POSSESSOR (ES)
AQVENSES
CVRANTE C IVL
MARCELLINO
CONIVGE

6º Le monument le plus anciennement placé dans le square, et provenant également paraît-il, de la collection Davat, est un cippe funéraire, en forme de pilier rectangulaire, qui se trouvait à l'ancienne église d'Aix, démolie pour faire place à l'église actuelle.

Il est dédié à Titus Hilarus par sa femme, Titia Apate, et par son frère, Decimus Titius Hermes.

La corniche et la base de ce cippe avaient été abattues, sans doute, pour le faire entrer, à titre de simple moellon. dans la construction de l'église primitive, de sorte qu'il n'en subsiste plus que le dé. Celui-ci mesure encore 1 m. 25 de hauteur, sur 0 m. 45 de largeur.

L'inscription en a été citée par Allmer, Tome III, p. 321, et elle est inscrite au Corpus, Tome XII, sous le nº 2477.

D M
D TITI HILARI
TITIA APATE
CONIVGI
PIISSIMO
ET FILI ET
D TITVS HERMES
FRATER

Tous les monuments dont nous nous occupons ont subi tant de déplacements, à notre époque même, avant de trouver un emplacement qu'il faut souhaiter définitif, que le moment est venu d'expliquer que la Municipalité aixoise avait, depuis un certain nombre d'années, déposé à côté du temple dit de Vesta, abritant le Musée municipal, toutes les antiquités éparses dans la ville : stèles, cippes funéraires, sarcophages, fragments de sculptures, etc., qui n'avaient pu trouver place au Musée.

Le tout y formait un musée en plein air, ou square archéologique, des plus intéressants, comme il en existe dans d'autres villes, et notamment à Besançon.

Mais auparavant, tous les monuments dont nous venons de parler, sauf le cippe dernier cité, étaient déposés dans le jardin de la proptiété Davat, devenue l'hôtel des Etrangers, rue Lamartine. Placés contre un mur, entourés d'arbustes, leur sécurité, ou tout au moins leur intégralité pouvait être menacée par la bêche des jardiniers, autant que par les intempéries.

Ce danger fut signalé par M. le Dr Henri Forestier à M. Ginot, conservateur du Musée de Poitiers, venu faire, en 1919, une cure à Aix. Ce fut donc là, qu'alerté par M. Ginot, je les trouvai en 1921, au cours d'une tournée d'inspection dans la région savoisienne, à l'effet de signaler aux Beaux-Arts les antiquités et objets d'art me paraissant mériter d'être inscrits sur la liste officielle des Monuments historiques.

Dans ce but je me mis à relever les inscriptions des monuments dont je viens de parler, et dont l'existence m'avait déjà été révélée par les publications dont elles avaient été l'objet. J'en pris des photographies et j'en proposai le classement.

Sur les entrefaites, j'appris que le Dr H. Forestier, en qualité d'Aixois de vieille roche et passionné d'histoire locale, était, de sa propre initiative, entré en pourparlers

avec les héritiers de M. Davat, récemment décédé, pour faire attribuer la propriété des monuments de cette collection à la Ville d'Aix.

Il fut alors sursis, par l'Administration des Beaux-Arts, à la réalisation de mes propositions de classement, jusqu'au résultat de cette négociation. Les pourparlers ayant abouti, un accord fut conclu en 1930, et les monuments en question, offerts à la Ville d'Aix par les héritiers de M. Davat, ont été rejoindre, au square archéologique, ceux qui s'y trouvaient déjà, et avec lesquels ils formèrent un très remarquat le ensemble (1).

Ceci dit, nous n'avons plus, pour compléter notre documentation, qu'à donner la nomenclature des monuments exposés avant 1930 au square archéologique.

Je parlerai en même temps d'une curieuse inscription, qui se trouvait encore en place à l'établissement thermal en 1933; de plusieurs autres inscriptions déposées au Musée; puis, des deux statues antiques trouvées en 1923 et 1932, dans les fouilles effectuées à ces époques au balneum antique, et enfin, des têtes de ces mêmes statues, trouvées dans les mêmes fouilles l'année dernière (1934).

Parmi les monuments antiques qui étaient autrefois déposés au square archéologique, se trouve un bloc de 1 m. 35 de longueur, sur 0 m. 60 de hauteur, portant en beaux caractères, de 0 m. 25 de hauteur, ce fragment d'inscription.

RIO SIB

La lecture qui en est donnée au Corpus (Tome XII, nº 642), est la suivante :

CLABRIO SIBI

Elle paraît quelque peu hasardeuse.

Toutefois, l'intérêt de ce fragment d'inscription est encore assez grand, car la beauté des caractères et leurs dimensions, faisant préjuger, par la longueur d'une seule ligne, de la longueur totale de la dédicace entière, donnent à penser

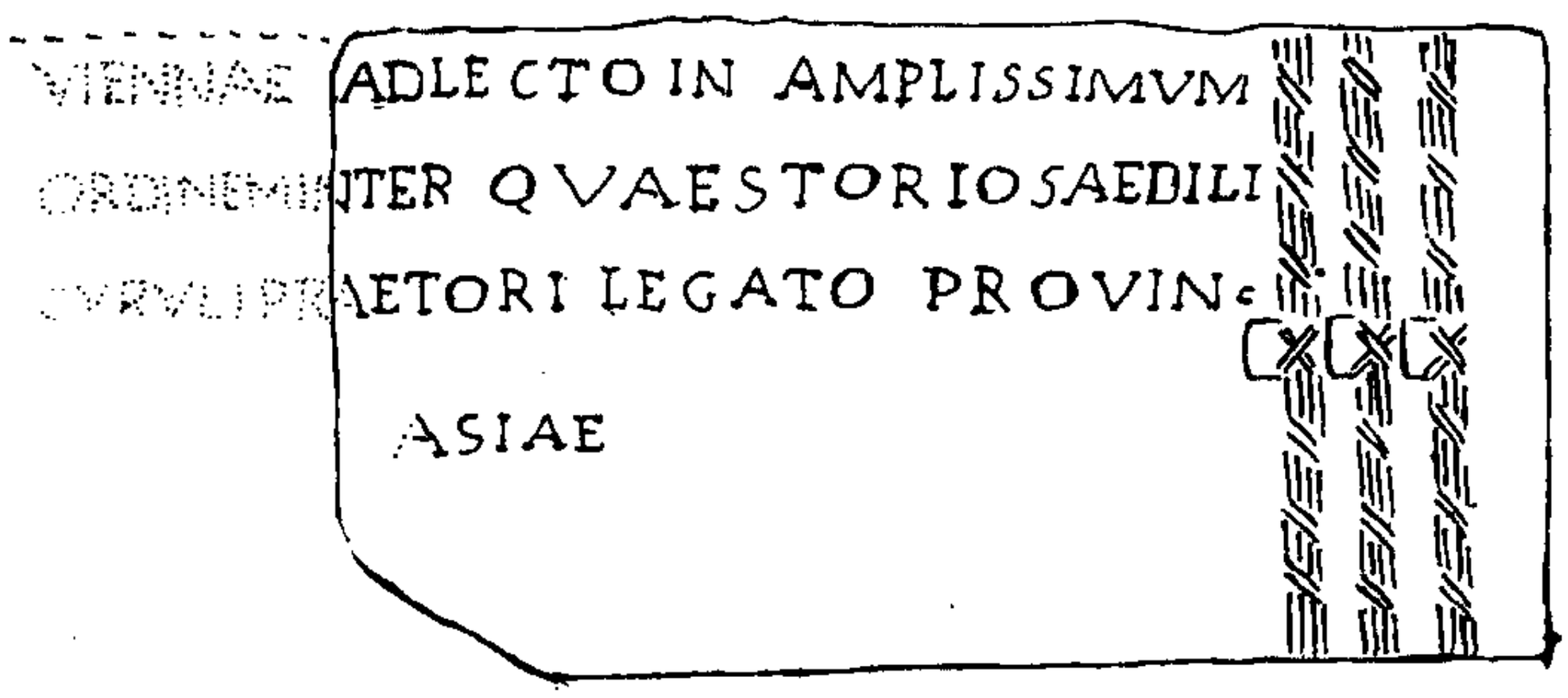
(1) Je n'ai pas jugé à propos de décrire un certain nombre d'objets antiques, débris de sculptures et autres fragments, trouvés également par M. Davat et conservés alors par lui avec les stèles dans sa collection, car ces objets ne méritaient pas d'être classés, et je n'en parle que pour mémoire.

qu'elle était gravée sur un monument probablement considérable.

La plus importante de ces inscriptions, malheureusement incomplète, est gravée sur un bloc mesurant 2 m. 10 de longueur, sur 0 m. 90 de hauteur, en caractères de 0 m. 25 de hauteur. Ce bloc provient d'une grande base, brisée en deux parties, dont il formait le côté droit. Le côté gauche, qui existait encore au siècle dernier et a été alors décrit, a disparu ou bien a été détruit.

A droite de la partie subsistante, sont sculptés trois faisceaux de licteurs, auxquels devaient correspondre, de l'autre côté de l'inscription, trois faisceaux semblables. Ce curieux détail a semblé, à certains érudits, indiquer que le légat de ce préteur de la province d'Asie auquel fut élevé le monument, avait droit à six licteurs (1).

La première ligne de l'inscription affleurant le sommet du bloc, on peut en conclure qu'elle était précédée au moins d'une autre ligne, donnant sans doute le nom du défunt, et gravée sur un bloc formant le sommet du monument, lequel pouvait, en outre, être surmonté d'un entablement.




On en est réduit, sur ce point, aux conjectures, de même que sur les motifs qui amenèrent à Aix, ce haut personnage. Peut-être y était-il, simplement, venu prendre les eaux ? Quant à la représentation des faisceaux de licteurs sur une inscription, elle est une véritable rareté.

L'inscription figure au Corpus, sous le nº 2453 du

(1) Momsen, toutefois (Staatsrecht, I², p. 370), émet des doutes au sujet de cette assertion, qui lui paraît hasardeuse.

SVM DONAVER
LVCVMOVV SVAM
EAVICANIS i i A
QVENS. AD LVDVM
CELEBRAND PRO
SALVTE IMP AVG
ZMERTVCCIVS. TI
TANVS P. VARAM
D ø ø D

Une autre inscription, fort curieuse, est gravée sur une tablette à rebords, d'environ 0 m. 80 de largeur et 1 m. 30 de hauteur, assez endommagée dans le bas. Elle donne avis au public de la défense, qui lui est faite, d'introduire du bétail dans le champ désigné, si ce n'est les jours de marché, et de déposer des ordures le long des murs du temple, le tout sous peine d'amende. Voir Allmer et Terrebasse, Tome II, 1875, 8°, p. 376, n° 236, pour le libellé de cette inscription, que je n'ai pas trouvé dans le Corpus, et qui, ayant subi des dégradations, présente des difficultés de lecture.

Vient ensuite un fragment d'autel, brisé en deux parties et dont Aix-les-Bains ne possède que la partie inférieure, d'ailleurs la plus importante, la partie supérieure se trouvant à Châtillon, chez un particulier. Les cinq premières lignes de ce fragment sont gravées en moyens caractères, et les neuf lignes suivantes sont en caractères plus petits.

Cette inscription a été vue par Allmer au Musée d'Aix, dès 1875 ; Tome II, n° 235. Elle est citée par Bourquelot dans les Mémoires des Antiquaires de France, 1862, p. 63, et elle est inscrite au Corpus, Tome XII, sous le n° 2461.

ARVM
ETVICANIS DONavit
ADEPVLVM PARaudum
V M CVM SVO
FRVCTV
PAT RVFus IVLIANVs
SMERius MASSVETVS DEcem
M LECTI CAN DECIMVs
TIT(ivs) HYGINVS TINCius DEr
CO IVLiuS PINTER SMERius
CINIANVS ROManus VALERius
CACDECIMIANVS AElius
DECVMANVS SOLius SE
CIVS R

Un fragment antique, conservé au Musée, ne présente pas autant d'intérêt que le précédent, car son inscription, très difficile à lire, permet seulement de constater qu'il s'agit d'un vœu, acquitté de ses propres deniers par son auteur reconnaissant, l'objet de ce vœu n'y étant pas mentionné.

Ce bloc est de dimensions modestes, mesurant 0 m. 25 de hauteur, sur 0 m. 30 de largeur. Il provient du bourg de St-Innocent, voisin d'Aix-les-Bains. Il a été décrit par Allmer et Terrebasse, dans leurs Inscriptions de Vienne et du Dauphiné ; Tome III, nº 625.

C C R
ICOS EI CARV
anTIQVA CONSVE
tudi NE L ≡ PRIVS
NVS EX Voto
De sua Pæcunia

Enfin, un autre fragment, brisé en deux parties, est un peu plus lisible. Il provient d'une stèle funéraire, et il a été élevé par Catinia Isidora à sa mère très chérie Catinia Moschis.

Sa hauteur totale est de 0 m. 50. Il est en marbre blanc.

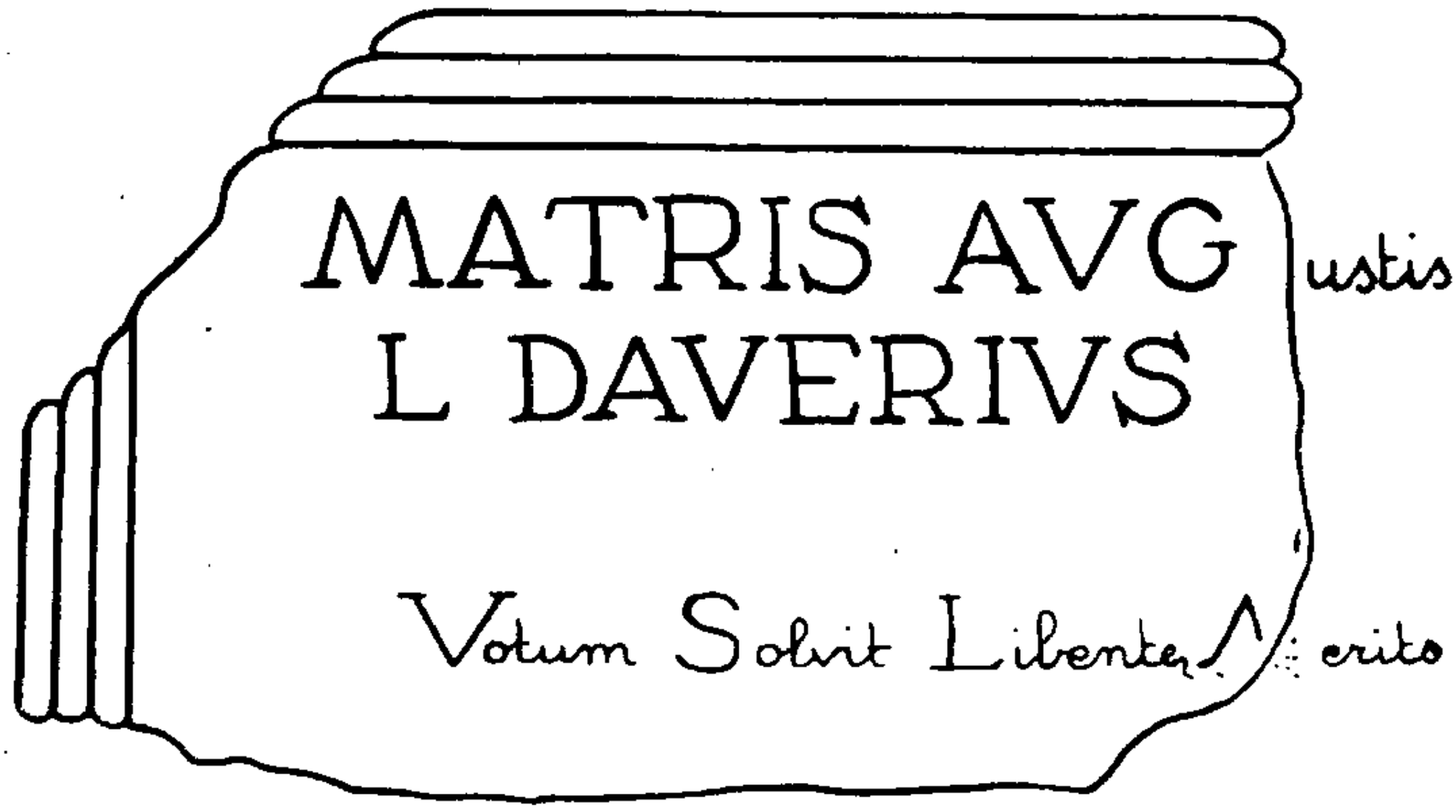
Il est inscrit au Corpus, dans le Tome XII, sous le nº 5875. Il a été cité par Allmer dans la Revue épigraphique, et sa description faite dans le Tome II, p. 78, nº 510, par Rabut. Il a été en outre cité par Ducis, dans la Revue Savoisienne de 1885, p. 38.

CATINIAe
MOSCHIDIS
CATINia
ISIDora
MATRI PIISSIMae (à sa mère bien aimée)

Il convient enfin de mentionner ici un fragment d'inscription, constituant la partie gauche d'un ex-voto dédié aux Déesses mères, par L. Daverius. Il provient de l'ancien clocher de l'église de St-Innocent, près d'Aix, à la construction duquel il avait été employé comme simple moellon. après la destruction du temple où se trouvait cet ex-voto. On y remarque le mot MATRIS, mis pour MATRIBVS. En outre, les caractères, mal gravés, dénotent la basse époque de cette inscription.

La hauteur du fragment est de 0 m. 25 sur 0 m. 30 de largeur. L'inscription était encadrée d'une triple moulure.

Ce fragment figurait autrefois au square archéologique ; mais il a dû à ses petites dimensions d'être recueilli par le Musée, comme le gnomon.




Ici se termine l'énumération descriptive des antiquités d'Aix-les-Bains : inscriptions, sarcophages et fragments de sculpture, appartenant à la Ville ou à l'Etat.

Nous allons parler à présent des deux statues, malheureusement incomplètes, mais fort intéressantes, trouvées dans les fouilles effectuées pour l'agrandissement de l'établissement thermal.

La première, exhumée en 1923, consiste en un beau torse, en marbre de Paros, d'un homme nu, que l'on peut considérer comme une statue d'Hercule, ou d'athlète.

Privée de la tête et des bras, l'attribution ne peut en être faite en toute certitude. Une tête, qui appartenait évidemment à cette statue, car elle se superpose parfaitement au torse en question, a été trouvée dans les fouilles l'an dernier (1934), mais elle ne résoud pas complètement la question.

On a bien encore trouvé ensuite un bras, qui a dû également appartenir à cette statue ; mais l'objet tenu dans la main de ce bras, et qui, s'il eût été un ciste, aurait clairement désigné un athlète, est trop indistinct pour permettre une telle attribution. Le mieux encore est de continuer à lui donner celle d'Hercule. Quoi qu'il en soit, ce

torse est, depuis sa découverte, déposé, sous ce qualificatif, au Musée municipal.

La deuxième statue est celle d'une femme, de grandeur naturelle, mutilée, car la tête a disparu, et les mains ont été cassées. En outre, la statue n'est pas complètement terminée, c'est-à-dire que, par derrière, elle est simplement aplanie, ce qui semble indiquer qu'elle était destinée à figurer dans une niche. Quant à la tête, elle était rapportée, et fixée au cou par un tenon en fer, encore en place.

Elle représente une femme dans la plénitude de l'âge, vêtue d'une longue tunique talaire à grands plis, serrée au-dessous des seins par une ceinture d'étoffe, dont le nœud est nettement indiqué.

Elle est complètement drapée dans l'ample voile appelé hymation ; sa main droite est levée vers la figure, et le bras gauche retombe le long du corps.

Cette attitude, dans un tel costume, répond à celui d'une déesse de la Pudicité, ou bien à celui de la muse Mnémosyne. Je pencherais plutôt pour cette seconde hypothèse, puisque la draperie de l'hymation s'arrête nettement autour du cou, ce qui indique que la figure n'était pas voilée, alors que l'est toujours la tête d'une déesse de la Pudicité ; mais, lors de la découverte, on ne put se prononcer de suite en raison du manque d'attribut, et en l'absence de la tête, qui eût permis peut-être de donner une plus exacte définition.

Les choses en étaient là, à l'époque de la trouvaille (1932), lorsque l'an dernier (1934), fut découverte une deuxième tête, celle d'une jeune femme, qui s'ajusta également bien à la statue décapitée.

Suivant mes prévisions, cette tête n'est pas voilée, et il faut, en conséquence, renoncer à voir dans la statue une déesse de la Pudicité ; mais la main droite, qui devait tenir un attribut, n'a pas été retrouvée, et, dans ces conditions, il paraît prudent, à moins que des découvertes nouvelles se produisent, de ne désigner cette belle œuvre de l'art grec, que sous le qualificatif de *femme drapée.*

Elle a été déposée dans une des salles de l'établissement thermal.

Quelques objets antiques ont encore été découverts dans les fouilles effectuées jusqu'à ce jour (1935), parmi lesquels le plus intéressant consiste en une tête colossale, en pierre, de divinité, ou bien d'empereur. Elle pourrait alors provenir d'une statue de l'empereur Auguste. Tou-

tefois, son état de mutilation ne semble pas permettre d'être affirmatif à ce sujet.

Elle a été également déposée à l'établissement thermal, où il serait désirable de voir transporter la statue d'Hercule actuellement conservée au Musée, où elle pourrait sans inconvénient être remplacée par son moulage, en plâtre teinté et patiné.

A la suite du rapport motivé et détaillé, que j'ai remis à l'Administration des Beaux-Arts, sur sa demande, les antiquités dont je viens de parler ont été, par arrêté ministériel du 1er mai 1934, classées parmi les monuments historiques. Elles sont ainsi préservées de nouveaux avatars, en même temps que leur conservation est désormais assurée.

L'opportunité d'une telle mesure en avait été récemment démontrée. Par suite des travaux considérables effectués en vue de l'agrandissement de l'établissement thermal, et de l'embellissement du parc de la ville, celles de ces antiquités qui avaient été déposées au square archéologique, s'étaient vues enlevées de cet emplacement, devenu nécessaire pour créer un parc à autos, en proximité de l'établissement thermal.

Une telle opération n'allait pas sans faire courir des risques à leur intégralité, et il importait de leur fixer une destination définitive. Je l'indiquai dans mon rapport aux Beaux-Arts, et il fut donné suite à ma proposition l'année dernière (1934), au mieux des intérêts de l'art.

En même temps ces intéressants souvenirs d'histoire locale venaient contribuer, tant à l'intérieur du nouvel établissement thermal, qu'en plein air, pour les monuments moins transportables, à l'embellissement de ce grandiose édifice et de ses abords immédiats.

La nomenclature que je viens de donner est aussi complète que possible. Je la fais, toutefois, suivre d'un court supplément, qui me paraît avoir son intérêt, au point de vue de l'archéologie régionale.

En effet, je ne crois pas trop m'écarter de mon sujet en signalant à l'attention des archéologues de remarquables monuments, moins connus encore que les précédents, et qui se trouvent dans les environs immédiats de la ville d'Aix.

Deux de ces monuments sont conservés dans la crypte de l'église du Bourget-du-Lac, au milieu d'un amas de fragments sculptés de toutes époques, mais sans grand intérêt.

Ce sont des autels votifs consacrés à Mercure. Je suis moins sûr de la lecture du texte de la deuxième inscription, où seul le mot MERCVRIO est resté lisible. Voici l'inscription du 1er autel :

MERCVRIO ❦ AVGVST (o)
SACRVM TERENTIVS ❦
CATVLLVS
V. S. L. M.

Le 1er de ces autels a 0 m. 90 de hauteur sur 0 m. 60 de largeur. Il est scellé dans le mur de la crypte. Il n'a pas été signalé par Allmer, mais il figure au Corpus, Tome XII, nº 2435.

Le 2e autel mesure 1 mètre de hauteur sur 0 m. 40 de largeur. Il repose directement sur le sol de la crypte.

Il a été signalé par Allmer, Tome III, p. 300, nº 629, et il est inscrit au Corpus, Tome XII, nº 2436.

Un autre autel votif est déposé sur le sol à la porte de l'église de St-Innocent, au bord du lac du Bourget. Il était autrefois encastré dans le mur du cimetière, où on aurait mieux fait de le laisser, parce qu'il s'y trouvait plus en sûreté.

Le chapiteau et la base en ont été abattus, de sorte qu'il n'en reste plus que le dé, lequel mesure 0 m. 60 de hauteur, sur 0 m. 45 de largeur et 0 m. 35 d'épaisseur.

Voici le texte de l'inscription qui s'y trouve gravée :

DOMINIS
EXS (sic) VOTO ❦ S ❦ L ❦ M
M CARMINIVS MAGNVS
PRO SALVTE SVA ET
SVORVM

Les Dominae, invoquées dans cet autel, étaient des divinités champêtres, analogues aux Matrae, qui sont plus connues, étant plus fréquemment citées.

Enfin, je signalerai, sans m'éloigner de la région d'Aix, un monument, malheureusement incomplet, mais dont l'origine peut se rattacher aux sujets plus spécialement étudiés par la Revue *Pro Alesia*.

C'est la base d'une stèle portant la dédicace, avec la date, d'un temple, dans la localité qu'on appelle *Novalaise*.

Cette petite ville passe, en effet, pour avoir été bâtie par des habitants d'Alésia, qui abandonnèrent leur cité après sa chute, et fondèrent une nouvelle Alise : nova Alesia.

La stèle dont il s'agit, actuellement encastrée dans le mur extérieur du presbytère de Novalaise, mesure 0 m. 70 de hauteur, sur 0 m. 58, et elle porte au sommet, en très petits caractères, l'inscription suivante, gravée sous le consulat d'Extricatus et de Presens, qui exercèrent cette magistrature en 217.

(. . . . . sacrum)
(sic)
DEDECATVM
EXTRICATO ET
PRES CON

Cette inscription a été signalée par Allmer, Tome III, p. 217, et dans son Atlas, 269-162. Elle est inscrite au Corpus, Tome XII, sous le nº 2427 (1).

Quant à la tradition concernant la nouvelle Alise, c'est probablement une légende, car aucun texte probant, ni même l'étymologie : Novalesa, ne viennent l'appuyer ; mais il a paru intéressant de terminer le présent travail, relatif à une région voisine immédiate de la Bourgogne, par une évocation du célèbre oppidum gaulois de ce dernier pays.

PERRAULT-DABOT,
*Inspecteur général honoraire,*
*Membre de la Commission des Monuments historiques, au Ministère des Beaux-Arts.*

---

(1) Le classement des quatre monuments dont je viens de parler, a été, sur ma proposition, prononcé par l'Administration des Beaux-Arts, en 1922.

# SOUVENIRS D'ÉMIGRATION

# DU MARQUIS DE LA PIERRE

---

Lorsque je dus mettre au net et compléter les notes préparées par le savant Comte Amédée de Foras pour la généalogie des Nobles Vibert, j'entrai en relations avec le Marquis de Massingy d'Auzac et reçus de lui le plus aimable accueil.

Sa mère étant la dernière représentante de la famille Vibert, je ne doutais pas qu'il pût me communiquer d'intéressants documents susceptibles de m'aider dans mon travail. Les pillards de la Révolution n'avaient malheureusement rien laissé subsister des archives du château de Corinthe. Toutefois, son dernier propriétaire, Charles-Joseph-Gabriel Vibert, marquis de la Pierre, avait rédigé, étant en émigration, d'importants Mémoires destinés à suppléer dans la mesure possible aux effets d'une destruction qu'il considérait comme trop probable. Ces souvenirs — dont j'ai pu reconnaître l'exactitude généralement rigoureuse —, je les ai utilisés de mon mieux pour la partie susceptible d'entrer dans le cadre de l'*Armorial*. Tel n'était pas le cas des pages qu'on va lire, consacrées par le Marquis de la Pierre aux événements qui ont accompagné et suivi l'entrée des troupes du Général de Montesquiou en Savoie. Elles présentent cependant un réel intérêt pour l'histoire de notre pays en ces époques troublées. Et je crois que le lecteur saura gré à M. le Marquis de Massingy d'Auzac de m'avoir autorisé à les publier.

***

Après avoir exposé les diverses mesures qu'il dut prendre pour sauver un patrimoine considérable, mais menacé par la fâcheuse administration de son père et ébréché par des procès ruineux, le Marquis de la Pierre écrit :

« Il semblait qu'après avoir aplani tant de difficultés et en avoir surmonté d'autres, j'aurais pu me flatter de jouir

paisiblement des débris de l'héritage de mes pères, dans le sein d'une famille pacifiée et même unie, ayant renoncé à toute ambition et borné mes désirs à la conservation et au succès de mes enfants ; mais les décrets impénétrables de la Providence me destinaient à des épreuves bien plus rudes que celles que j'avais connues jusque là !

L'abandon de la Savoie, cet événement cruel dont on ignore les véritables causes, et sur lequel il vaut mieux jeter un voile épais que de chercher à les pénétrer, a été l'époque des plus grandes calamités pour tous ses habitants et pour la noblesse en particulier. Un corps de 12.000 hommes de troupes du Roi, qui semblait avoir été destiné à défendre cette province des suites de la révolution de France, ne laissait pas craindre bien sérieusement l'attitude menaçante de quatre ou cinq mille soi-disant patriotes français commandés par M. de Montesquiou — gentilhomme indigne de ce nom — qui s'était campé sous le canon du fort Barraux ; en effet, on n'avait commis aucun acte hostile pour provoquer une attaque de leur part, et il était impossible de croire à l'excès de perfidie de quelques bourgeois démocrates de Chambéry qui les instruisaient journellement du nombre des troupes, de leurs dispositions, et de l'état du pays pour leur en faciliter l'invasion.

J'avais cependant prié S. E. M. le Chevalier de Perron, gouverneur du duché, d'offrir à toutes bonnes fins mes services au Roi dans les troupes, ou pour commander des milices, si on en levait, ou de telle autre manière qu'il lui aurait plu de les agréer ; quelques-uns de nos gentilshommes en avaient fait autant (1) ; le bureau de la Guerre lui répondit quelques mots honnêtes pour moi, auxquels on ajouta vaguement que l'on se prévaudrait de mon offre à l'occasion.

Il s'était écoulé peu de temps entre cette réponse et mon départ pour ma campagne des Grésiers (2) où j'avais conduit, comme à l'ordinaire, Mme de la Pierre et mes enfants pour y passer l'automne. Il y avait une vingtaine de jours que nous y étions établis lorsque nous vîmes arriver, le 21 septembre 1792, à dix heures du soir, par les pluies abondantes de cette saison-là, une affluence immense de gens,

---

(1) Le Comte d'Esery, le Marquis Costa, le Marquis de Chignin, le Comte de Vars et le Baron du Bourget. (*Note de l'auteur.*)

(2) Dans la paroisse de l'Hôpital-sous-Conflans.

épouvantés de l'approche d'un corps de vingt mille Français qui, ayant fait tout à coup sa jonction avec la petite armée de Barraux, s'apprêtait à pénétrer à Chambéry. Cette foule venait chercher un refuge dans les vallées de St-Pierre, de Conflans et de Tarentaise où il était naturel de penser qu'elle serait couverte et protégée par les troupes du Roi.

Tout ce peuple inattendu eut bientôt rempli le bourg de l'Hôpital-sous-Conflans et reflua chez moi où je reçus tout ce que je pus abriter de gens de ma connaissance, qui étaient dans un état pitoyable, les hommes étant venus à pied sous ce déluge, dans l'obscurité de la nuit, et les dames dans les mauvaises voitures et les chariots qu'on avait pu se procurer. Après leur avoir fourni les premiers secours, je tâchai de dissiper la terreur qui les avait gagnés, d'après la connaissance locale que j'avais de ces vallées et de la possibilité de s'y défendre victorieusement dans quelques postes inexpugnables, comme le pont de Cruet, les hauteurs de Montailleur, etc. Si l'armée était forcée par le trop grand nombre d'assaillants de penser à la retraite, je ne songeai à rien moins qu'à prendre le parti de m'éloigner avec ma famille, quand le lendemain, 22 septembre, à quatre heures et demie de l'après-midi, je vis déboucher tout à coup, dans la rue de l'Hôpital, la trésorerie de Chambéry et l'avant-garde de l'armée du Roi, pêle-mêle, cavalerie, infanterie, dans une confusion qu'il est douloureux et difficile de rendre.

Je compris à ce pénible moment qu'il me fallait abandonner mon foyer comme les autres et pourvoir à la sûreté de ma femme et de nos quatre enfants, d'un âge encore fort tendre (1), imaginant d'ailleurs que les troupes allaient se retrancher à Conflans où j'aurais défié l'ennemi de les déloger, et que l'armée française, horde indisciplinée de soldats, de volontaires patriotes et de brigands, se placerait conséquemment dans ma maison et mes possessions dans la plaine.

J'envoyai sur l'heure ma famille en un lieu sûr, de l'autre côté de la rivière d'Arly, pour la tirer de la cohue qui allait se jeter chez moi et je sortis moi-même, à huit heures du soir, après avoir pris les mesures que la prévoyance peut

---

(1) De son mariage avec Dorothée Phelph d'Hamptonwick, fille d'un gentilhomme anglais, le Marquis de la Pierre avait alors quatre filles : l'aînée n'avait pas six ans, la plus jeune était âgée de moins de cinq mois.

dicter dans des cas aussi extraordinaires, et m'être assuré de quelques chariots de mes gens de campagne pour transporter ma famille à Moûtiers avec le peu de bagages qu'il était possible d'emporter ; mes chevaux de carrosse étaient absents, on les croyait même pris pour le service de l'artillerie. Je me mis en route vers minuit, voyant que la confusion augmentait, avec tout un convoi de maison. Nous fûmes suivis de près par l'armée qui se retirait en Piémont sans avoir tiré un seul coup de fusil ni même attendu l'ennemi ; elle était sous les ordres de M. le Comte de Lazary, lieutenant-général d'infanterie, qui avait joui dans les grades subalternes d'une réputation qu'il perdit dans cette fatale circonstance.

Je me décidai alors à passer le Mont St-Bernard avant l'armée pour ne pas courir le risque de manquer de mulets avec toute ma caravane, qui me donna beaucoup d'embarras ; je mis les petits enfants à l'abri de la tourmente dans des sacs de foin et tout arriva à la Tuile au moyen de ces précautions.

La fidélité que j'avais jurée à mon Souverain, le désir de me rendre peut-être encore utile à son service et le danger de laisser ma famille à la merci des bourreaux qui avaient déjà désolé la France me conduisirent à Turin, où je me rendis par la vallée d'Aoste. Nous éprouvâmes durant ce trajet des difficultés inconcevables à qui ne les a pas vues ; il faudrait des pinceaux qui me manquent pour rendre l'effrayant tableau d'une armée en désordre et de la confusion régnant sur cette étroite route de montagne. Elle était couverte des habitants, de tout âge et de tout sexe, d'un pays que l'on abandonnait aux voleurs ; on y rencontrait à chaque pas des personnes respectables, prêtres, gentilshommes, magistrats portant eux-mêmes un chétif paquet sur l'épaule, de dames de qualité à pied avec des enfants dans leurs bras, et d'autres accouchant en chemin. C'était un spectacle touchant qui mit les Valdaostains dans le cas d'exercer toutes les vertus hospitalières. Ils remplirent ce devoir avec une sensibilité et un empressement qui fait le plus bel éloge de cette nation simple et bienfaisante. Nous devons à leurs procédés généreux un tribut de reconnaissance éternelle dont tout Savoyard honnête transmettra le souvenir à sa famille pour que nos arrière-neveux continuent à nous acquitter envers les leurs.

Il serait bien consolant pour moi de pouvoir rendre la même justice à tous nos frères ; mais, soit étonnement d'une

émigration si subite, soit embarras d'accueillir une si nombreuse affluence de malheureux, soit même peut-être prévention contre les motifs qui occasionnaient leur transplantation, nous fûmes infiniment moins bien reçus en nous éloignant des rives de la Doire-Baltée (1).

La modicité de nos moyens, l'incertitude du sort qui nous attendait et sa durée, me décida, à mon arrivée en Piémont, d'établir ma famille à Ivrée, petite ville où l'on peut vivre avec économie par l'abondance des productions du pays. Après y avoir pourvu aux premiers besoins de mes proches, je fus à Turin pour réitérer au Roi en personne l'offre de mes services que déjà je lui avais faite par le canal du Gouverneur de Savoie et celui de M. le Comte de Lascaris, son grand chambellan, de qui je dépendais ; je me fis annoncer par le premier écuyer de service, mais il me fut impossible d'être admis aux pieds d'un prince naguère d'un accès si facile pour le dernier de ses sujets. Je me présentais une seconde fois, sans être plus heureux quoique j'eusse fait prévenir le Roi par le Baron de Torrelada, gentilhomme de service, du motif désintéressé qui guidait ma démarche. Il m'eût été bien doux d'entendre dans des moments aussi malheureux quelques paroles de consolàtion de la bouche d'un maître à qui j'avais tout sacrifié et auquel je venais encore offrir de verser mon sang pour son service ; mais je partageai le sort affligeant de la majeure partie de mes compatriotes, comme moi privés de l'honneur de son audience, et j'eus la douleur de lire sur la feuille de son gentilhomme de service, à côté de mon nom et de ceux de quelques Savoyards de ma classe, qui y étaient inscrits, une ligne de l'écriture de S. M., qui m'est bien connue, et que je n'oublierai jamais : « *Per questi, non posso assolutamente riceverli* », c'est-à-dire : « Quant à ceux-ci, il m'est absolument impossible de les recevoir. » Navré d'un refus auquel je ne devais guère m'attendre dans une occasion de cette nature, je fis quelques réflexions sur les Cours, les vicissitudes humaines et le parti qui me restait à prendre. Je fus de suite chez M. le Comte d'Hauteville, qui

---

(1) Je serais cependant coupable si je paraissais me plaindre personnellement de l'accueil qu'à cette triste époque me firent à Turin mes anciennes connaissances, et particulièrement le Chevalier Avogadro, colonel des Dragons de Piémont, et son épouse, qui nous logèrent chez eux et nous comblèrent d'amitiés cordiales. Je ne parle ici que de la généralité de mes compatriotes, qui n'en peut pas dire autant, à beaucoup près. (*Note de l'auteur.*)

régissait le Bureau des affaires étrangères, pour le prier de dire au Roi qu'affligé de son refus je n'aurai plus l'indiscrétion de me faire annoncer à sa porte, mais que, toujours pénétré de l'honneur et des sentiments d'un gentilhomme, je le suppliais de me faire dire (au cas qu'il eût encore besoin de moi) à la suite de quel corps je pourrais le servir, comme volontaire ou soldat s'il le fallait, n'ayant aucune prétention de rang, ni d'autre désir que de me rendre utile au moment où le reste des Etats était menacé ; et que, faute de ce, je demandais des passeports pour conduire ma famille en Angleterre, où je trouverais pour elle chez ma belle-mère un asile décent pendant la durée de la guerre et de nos malheurs. Ce Ministre me les délivra huit jours après, avec mon itinéraire tracé par la vallée d'Aoste, les grandes Alpes, la Suisse et l'Allemagne.

Je fais ici abstraction des sentiments qui agitèrent mon âme, déjà peinée par tant d'adversités. Je partis à la fin de novembre avec plus de difficultés pour passer le Grand St-Bernard — montagne alors surchargée des neiges de cette rigoureuse saison — que je n'en avais éprouvé en septembre au passage du Petit ; je fus retenu deux jours au pied du mont par les vents avant que de pouvoir y exposer mes enfants ; mais la Providence, qui protège l'innocence, les préserva dans ce trajet des suites du temps froid que nous affrontâmes avec toutes les précautions prescrites par la prévoyance.

Je comptais trouver à mon arrivée en Suisse une lettre de change de quatre mille livres que j'avais demandée à M. Woodcock, chargé des affaires de Mme de la Pierre en Angleterre et que j'espérais déjà toucher à Turin où j'avais pris des arrangements avec un banquier pour qu'il me fît passer cette somme chez son correspondant à Lausanne. J'appris en y arrivant, que ma route par l'Allemagne était interceptée par les conquêtes que le général de Custine, digne pendant de Montesquiou, venait de faire, occupant Worms, Spire, Mayence, Francfort, etc. à la tête d'une armée patriote française, et j'attendis inutilement pendant vingt jours l'issue de ces événements sans que me parvînt la remise d'argent.

Les administrateurs bourgeois de la Savoie avaient, sur ces entrefaites, — à l'instar de l'Assemblée nationale de France, dont ils étaient les singes — promulgué un décret confisquant tous les biens des absents du pays, ne leur accordant pour y rentrer qu'un délai fort court qui expirait

le 24 janvier 1793. Nombre de personnes honnêtes de Chambéry, qui s'intéressaient à moi, me sollicitaient vivement d'y revenir, me mandant pour m'y engager que le Roi, depuis mon départ de Turin, avait fait ouvrir les barrières du Mont Cenis à la majeure partie des gentilshommes savoyards passés comme moi en Piémont lors de l'invasion du Duché, et que plusieurs étaient déjà rentrés de l'aveu de Sa Majesté.

Les rigueurs de cette loi inique ne m'alarmaient pas pour l'avenir ; je sentais parfaitement que, quelque tournure que prît la révolution française, la Savoie serait nécessairement rendue à ses anciens maîtres (1) ; mais ne pouvant, en attendant, en tirer aucun secours pécuniaire, étant à bout de la pacotille que j'avais faite à la hâte en quittant les Grésiers et dénué de toute espèce de ressources, je me trouvais dans la nécessité bien dure de rentrer sous leur régime oppresseur, pour éluder celle de me voir plongé dans la plus affreuse indigence en avançant dans l'Allemagne au fort de l'hiver avec une famille toute entière.

En sortant de Genève, il me sembla voir le pays couvert d'un crêpe funèbre ; je vérifiai, après mon arrivée à Chambéry, que cette idée n'était point l'effet d'une prévention et qu'en exceptant les factieux qui, sous le nom d'administrateurs, dilapidaient les biens de ma patrie, et quelques autres bourgeois des villes sottement flattés, dans leur haine

---

(1) Les patriotes français étaient si convaincus de cette restitution du pays qu'ils avaient, en y entrant, laissé aux députés des villes et des communes convoqués à Chambéry en assemblée, dite « nationale des Allobroges », l'alternative de reprendre « leurs anciens fers » — ce fut leur expression ridicule — ou de siéger en république particulière sous la protection de la France. Mais nos factieux, aussi chétifs politiques que mauvais sujets de leur souverain, demandèrent d'être réunis à cette monarchie chancelante et d'en former le 84e département. Dans l'intervalle de la demande à la prétendue réunion, la faction dominante dans l'assemblée nationale des Allobroges renvoya les députés dans leurs foyers et s'érigea en commission provisoire chargée de l'administration du pays. Ses premiers exploits furent marqués au coin de la tyrannie et elle fit, en Savoie, en trois mois autant de maux que les émeutes en avaient fait en France en trois ans. Elle déclara les membres de la noblesse passés de cette province dans une autre de la domination du Roi sujets à toutes les pénalités portées contre les émigrés français — dont le cas n'avait aucune analogie avec le leur — et renchérit en sottises et en rigueurs contre nous sur l'assemblée qui siégeait à Paris. (*Note de l'auteur.*)

pour la caste noble, du système chimérique de l'Egalité, tout le reste des habitants, surtout dans les campagnes, était plongé dans la consternation et l'effroi ; l'espionnage et la délation, payés et encouragés, avaient rendu la méfiance générale ; on la voyait, ainsi que le mécontentement, peinte sur tous les visages ; partout la frayeur de la persécution jacobine commandait la discrétion ; et, semblables à des prisonniers par la cessation de tout commerce de société, les gens s'isolaient dans leurs propres maisons, ne communiquant plus qu'avec leurs parents les plus proches ; correspondre avec ceux que leur état et leur cœur retenaient sous les drapeaux du Roi était même un crime capital. La lie des villes, qui composait les clubs, s'était emparée de toute l'autorité et distribuait aux hommes les plus pervers les places qu'ils n'occupaient que pour faire peser le joug démocratique sur les honnêtes gens.

J'avais cru, en méditant sur les faiblesses et les passions de l'homme, que l'intérêt était son premier mobile ; la révolution vient de me prouver très nettement qu'il n'en était que le second et que la vanité dirige de préférence ses actions. La bourgeoisie, au nom du Tiers-Etat dont elle n'est qu'une petite portion, avait proscrit le clergé légitime et la noblesse pour en avoir les mitres, les épées et les distinctions, avant que d'avoir songé à s'investir aussi des bénéfices ecclésiastiques, des appointements militaires et des possessions nobles. La gloriole avait produit une métamorphose si générale en trois mois que je ne reconnus plus rien en Savoie. Mon avocat était devenu premier président du Sénat, un apothicaire était un des principaux chefs de la municipalité ; les marchands et les clercs de procureur, devenus commandants des bataillons qui avaient remplacé les troupes du Roi, étaient à la place des colonels ; un substitut, qui présidait le Directoire du district, occupait celle de l'Intendant général ; un petit avocat, élu maire de Chambéry, faisait les fonctions de gouverneur ; et, peu de temps après, le curé de St-Pierre-d'Albigny, pour mettre le comble à tant de scandaleux changements, profana les sièges de quatre évêques à la fois. Cette foule de petits êtres bouffis d'orgueil et montrant leur morgue à tout ce qui était au-dessous et surtout au-dessus d'eux donna une nouvelle preuve de la distance immense qui existait entre nos naissances et nos sentiments.

Spectateur passif d'un ordre de choses aussi détestable, je vécus ou plutôt je végétai quelques mois dans cette

confusion nouvelle, privé par le schisme de l'exercice de notre religion sainte et vexé de toutes les manières par nos petits tyrans qui, sous le prétexte spécieux de découvrir dans nos lettres, papiers et correspondances avec le Piémont des traces de conspiration contre leur régime abominable, faisaient violer toutes les lois du secret des familles. C'était chaque semaine de nouvelles couleuvres à avaler : à des visites domiciliaires nocturnes succédait peu de jours après l'enlèvement de nos armes quelconques, jusqu'à l'épée du gentilhomme ; ils nous prenaient ensuite nos domestiques pour former leurs armées ; puis vint le rapt de nos titres, investitures et terriers, avec la force armée lorsque la remise prescrite n'était pas faite bénévolement. Les corps municipaux légalisaient ces vols — s'il était possible de le faire — par leur présence et venaient encore à mainte et mainte reprise prendre les noms, surnoms, âge, patrie et signalement de tous les membres des familles considérés comme suspects par leur seule qualité de chef noble de la maison ; sur chaque porte devait en être affiché le tableau écrit (c'était proprement une table de proscription), et ils devaient se présenter chaque semaine aux corps administratifs. On corrompait, à force d'*assignats* — mauvais papier-monnaie — quelques agents et femmes qu'on avait laissés en service dans nos maisons pour en faire nos surveillants ou même nos délateurs. Et, afin de nous ôter tout moyen de nous soustraire à une tyrannie aussi odieuse, on arrêtait et emprisonnait les personnes rencontrées sans passeport sur les routes. Ces passeports étaient d'ailleurs toujours refusés au cas où on osait les demander. On porta les vexations au point d'assujettir tout le corps de la noblesse, hommes, femmes et enfants au-dessus de quatorze ans, à *se consigner*, par tous les temps, deux fois par jour, à ce qu'il leur plaisait d'appeler les autorités constituées, le matin, au château de Chambéry et, le soir, à l'Hôtel deVille, sous peine de prison. Les agitateurs populaires, pour achever de détruire la considération et le respect qu'on avait pour nous, répandaient sur notre compte des bruits si calomnieux et si absurdes que je ne les répète pas : je ne serais pas cru dans l'avenir par les personnes qui n'auraient pas lu les anecdotes de la révolution française, *propagatrice* de celle de Savoie. Je ne les ai dépeintes que faiblement dans l'*histoire abrégée* que j'en ai écrite afin d'apprendre à nos successeurs à connaître dans tous les temps la ridicule vanité de la bourgeoisie et ses suites déplorables.

Cette persécution (qu'il était impossible de fuir, vu l'embarras d'emmener furtivement en pays étranger nos femmes et nos enfants qui, autrement, seraient devenus des otages aux mains d'une canaille qui les emprisonnait aussitôt) augmenta progressivement jusqu'au jour où, dévorés de chagrins et rassasiés d'outrages, nous fûmes arrachés de nos maisons par la gendarmerie et jetés dans les prisons.

Les aventures que cette circonstance affreuse et unique me met dans le cas de narrer sont si extraordinaires qu'elles m'obligeront à descendre ici dans des détails qui paraîtraient minutieux, et même puérils, en toute autre occasion. Mais, n'écrivant que pour l'utilité de ma postérité, je me fais un devoir scrupuleux de n'omettre aucune des particularités qui peuvent lui démontrer, par l'excès des persécutions que notre classe a subies, le danger de laisser usurper l'autorité par celle qui eût dû nous demeurer subordonnée et la nécessité de la surveiller sans négligence, le corps de la noblesse devant être à l'avenir la sentinelle du gouvernement.

Il n'est pas de pays où la bourgeoisie — dont je ne puis excepter qu'un très petit nombre d'individus (1) — ait été aussi ingrate qu'en Savoie. L'excessive bonté du Souverain lui faisait partager avec les gentilshommes les emplois où seuls ceux-ci semblaient être en droit de prétendre : de quatre sièges épiscopaux, deux étaient occupés par des bourgeois ; un troisième sujet de cette même classe, le cardinal Gerdil, connu par son rare mérite et ses connaissances, a été élevé à la pourpre romaine sur la recommandation du Roi. Les régiments étaient peuplés, depuis son règne seulement, d'officiers de cet ordre ; plusieurs étaient parvenus à l'Etat-Major, quelques-uns aux grades de Colonels et même d'officiers généraux, quoique d'un mérite assez ordinaire. La bourgeoisie occupait encore les trois quarts des places de la Magistrature et tous les emplois des finances. Un édit, qui ordonnait l'affranchissement des fiefs, leur avait accordé la faculté de se racheter à un prix plus que modique de tous cens et servitudes vis-à-vis de nous, et des autres redevances féodales quelconques.

---

(1) Comme il faut rendre une justice éclatante à ceux qui se sont bien conduits, j'ai nommé, dans mon *Histoire abrégée de la révolution en Savoie*, tous les bourgeois de ma connaissance qui se sont distingués par leur attachement à la religion, leur fidélité au Roi, leur cordialité et humanité pour les nobles persécutés. (*Note de l'auteur.*)

Nous les traitions en toute occasion avec bonté, mettant presque plus de politesse dans nos relations avec eux qu'avec nos égaux. Héritiers de cette loyauté, aménité et candeur qui ont toujours caractérisé nos ancêtres, nous n'avions garde, dans notre bonne foi de gentilshommes savoyards, de soupçonner l'excès des atrocités qui, sous le masque de l'hypocrisie, se tramaient contre nous, au moment même où nous étions victimes des plus noires perfidies. J'aurais taxé de calomnie celui qui m'aurait prédit, deux mois avant la révolution, quel amer calice les bourgeois nous préparaient dans leurs assemblées nocturnes et secrètes : en effet, bons et honnêtes par nature comme par éducation, nous nous plaisons à voir les hommes qui nous entourent sous leur aspect le plus avantageux, et nous ne voulons pas nous souvenir que, toujours dominés par les même passions, ils ont été par elles portés aux pires excès, quand ceux-ci n'ont pas été réprimés à temps ; enfin, présumant trop des lumières du siècle où nous vivons, nous refusons de l'assimiler tout à fait à ceux qui l'ont précédé et, par là, rendons inefficace l'expérience de nos aïeux, cependant conservée par l'histoire pour notre utilité. Nos arrière-neveux n'auront qu'à lire le récit de la révolution française en 1789 pour voir l'effrayante progession des crimes qu'elle a successivement enfantés jusqu'au régicide abominable qui y a mis le comble; ainsi seront-ils frappés à l'évidence des grandes vérités que jamais je ne saurais assez répéter : « Le bonheur de la « société exige que chacun y demeure à sa place ; le *mérite* « seul doit être récompensé pour le maintien d'une bienfai- « sante émulation et cet unique motif doit décider les sou- « verains à élever leurs sujets du tiers état à l'ordre de la « noblesse ou à ses prérogatives. » La vanité démesurée qu'a montrée la bourgeoisie dans les circonstances déplorables où nous sommes plongés confirme que l'ambition et la cupidité qui la dévorent sont sans bornes et peuvent porter à tous les excès l'homme dépourvu de principes religieux et d'éducation, si on le laisse usurper l'autorité. Je vais montrer à quel point j'en ai moi-même éprouvé les funestes effets.

Ce fut le 17 août 1793 qu'un détachement de gendarmerie vint m'arrêter dans ma maison de Corinthe, vers les six heures du matin, pour me conduire en prison comme les autres principaux chefs de famille qui, dans cette journée, y avaient déjà été traînés au nombre de trente-quatre, sans compter les Dames et ceux qui y entrèrent depuis. Les habi-

tants de Cognin, mécontents de mon arrestation, me donnèrent en cette occasion des preuves d'attachement dont je me souviendrai toujours avec reconnaissance, quoiqu'elles n'aient pas eu les suites efficaces qu'ils s'en promettaient (1). Il y avait une semaine que j'étais enfermé dans ce triste séjour lorsque des honnêtes gens, qui s'intéressaient à notre sort, trouvèrent le moyen de nous faire savoir que le conseil d'administration du pays que les révolutionnaires nomment le département du Mont-Blanc, s'occupait de nous faire transférer en d'autres prisons, dans le sein de la France, et que le département de l'Isère, soit du Dauphiné, était déjà requis de nous garder provisoirement dans celle de Grenoble. Nous y aurions tout au moins servi d'otages à ce conseil de factieux pour capituler sur le pardon de tous leurs crimes avec les généraux de l'armée du roi. Effectivement, celle-ci, descendue des montagnes et déjà maîtresse en moins de cinq jours de toutes les

---

(1) Les gens de Cognin réunirent leur Conseil et délibérèrent d'aller en députation demander ma mise en liberté au Conseil du département. Ce dernier n'ayant eu aucun égard à leur pétition, ils s'assemblèrent de nouveau dès le lendemain, sonnèrent le tocsin pour rassembler toute la paroisse et invitèrent les gens qui me voulaient du bien dans celles de Bissy et de Vimines à s'unir à eux. Ils formèrent une troupe d'environ neuf cents hommes, armés de fusils, tridents, faulx et autres instruments offensifs ; puis, mettant à leur tête le nommé Voisin, de Cognin, ils se rendirent, dans cette attitude menaçante, au château de Chambéry, dans la salle du département, pour demander qu'on me sortît de prison sans délai et qu'on eût à me remettre au milieu d'eux. Un nommé Morel, chétif avocat qui faisait les fonctions de procureur général syndic, fit ouvrir la barre par l'huissier et introduisit le chef de la cohorte dans l'enceinte, en le tenant au collet et disant : « Voici un homme qui demande un seigneur, il veut donc « un roi ? » Puis, prenant l'air de vouloir l'écouter, il le conduisit dans une chambre attenante à la salle, où le Conseil tenait toujours quelques gendarmes et coupe-jarrets qui arrêtèrent Voisin et, par un escalier dérobé, le menèrent en prison à l'insu de son monde. Le président du Conseil, alarmé de leur nombre, sonna la clochette pour lever la séance et se sauva par les chambres des comités et les petits degrés ainsi que tous les conseillers épouvantés comme lui. Mais les paysans, sans chef, et ne comprenant pas tout d'abord l'arrestation de Voisin, ni la fuite du Conseil, sortirent par groupes pour savoir ce que tout cela signifiait ; et, persuadés de se retirer par des bourgeois qui les haranguèrent, ils retournèrent chez eux, sans être parvenus au but qu'ils s'étaient proposé. Le département prit des mesures pour éviter toute semblable alerte à l'avenir. (*Note de l'auteur.*)

redoutes construites par les Français dans la Maurienne et la Tarentaise, répandait déjà l'effroi parmi eux.

L'exemple des massacres commis avec tant de cruauté, cette année et la précédente, dans les diverses prisons de Paris et dans toutes celles de la soi-disante république française, où l'on suscitait des émeutes pour justifier les assassinats de la noblesse qui y était entassée, me firent ouvrir les yeux sur le danger imminent qui nous menaçait. J'en conférais secrètement avec les prisonniers les plus discrets afin d'aviser aux moyens de nous y soustraire ; nous concertâmes tous ceux qui pouvaient favoriser notre évasion et je travaillai toute la nuit, aidé de M. du Bourget le cadet, à scier avec des limes dont nous nous étions fournis les grilles de fer du 2e étage et à construire une espèce d'échelle de corde de vingt-cinq pieds de longueur pour descendre dans la rue dans l'obscurité de la nuit. Je désignai encore aux marquis de la Serraz et de Chignin, au Baron du Noyer et à M. de Ville, le cadet, un endroit du rez-de-chaussée où ils pouvaient faire brèche à un mur pour faciliter l'évasion des dames ou des vieillards insuffisamment lestes ou hardis pour sortir par les fenêtres ; ils y travaillèrent de leur côté, mais cette tentative ne réussit pas parce que, au lieu de pratiquer l'ouverture à l'endroit que je leur avais indiqué, ils voulurent, pour être plus cachés, la faire dans un cellier qui, étant de trois pieds plus profond, leur fit manquer le niveau de la rue, de sorte que leur ouvrage se trouva inutile au moment où il s'agit d'en profiter et ils furent tous surpris une heure après minuit. Lorsqu'une escorte de cavalerie vint les prendre deux jours après, avec quelques charrettes dans lesquelles on eut la cruauté de les entasser et de les conduire à Grenoble, cinq seulement s'échappèrent par la fenêtre dont on n'avait pas remarqué que les ferrures étaient limées : c'étaient Messieurs du Noyer, de Chignin, du Bourget, de Ville et un perruquier piémontais.

Quoique l'issue pour ma sortie eût été toute préparée, j'avais prévenu mes compagnons d'infortune que je ne perdais de vue aucun des autres moyens de fuite plus simples qui pouvaient se présenter. Il s'en offrit un que je saisis avec un silencieux empressement.

On nous avait jusqu'alors fait garder par trente hommes de la bourgeoisie et du peuple qui se relevaient en détail chaque jour dans l'après-midi. Le bruit de notre déportation en France, qui avait transpiré, alarma quelques particuliers qui craignirent que cette mesure violente n'exposât

la ville de Chambéry à une exécution militaire lorsque les troupes du Roi, qui étaient déjà à Argentine, près d'Aiguebelle, arriveraient à ses portes. Je prévins moi-même de ce danger le sieur Sancet, avocat, puis officier municipal sous le nouveau régime, un des plus riches bourgeois et des plus enragés *antinobles* de la ville, qui était chargé d'inspecter notre prison, lorsqu'il vint y faire sa visite. Je lui fis envisager, en le prenant à part, les conséquences d'une démarche qui peut-être attirerait les plus grands malheurs sur les habitants innocents comme sur les coupables ; je tâchais de lui faire sentir qu'une déportation en France dont, je le savais, nous étions menacés, ne changerait rien à la marche des armées qui, elle, tenait sûrement à un plan général combiné entre toutes les puissances alliées pour mettre un terme aux calamités dont le républicanisme jacobin affligeait l'Europe ; plan fondé sur le souci du bien général et qui ne pouvait être modifié par des considérations particulières ; je l'assurai qu'il pouvait compter sur la sensibilité du Roi et sa bonté pour tous ses sujets, et que notre déportation (si toutefois le souverain en pouvait être informé à temps) ne changerait rien au cours des opérations militaires. J'ajoutai que je ne lui parlais point pour moi qui, ayant quelquefois bravé les dangers, me sentais au-dessus de toute crainte ; mais qu'animé d'un reste d'amour pour ma patrie, quoiqu'elle renfermât bien des coupables, et touché du sort qui menaçait d'une part mes compagnons de captivité et, de l'autre, une multitude de personnes faibles et innocentes, vieillards, femmes et enfants, je croyais devoir lui ouvrir les yeux sur le bord du précipice où l'obstination des factieux allait jeter l'un et l'autre parti, et sur les droits qu'une conduite sage et prudente lui donnerait, à lui personnellement, à la clémence de Sa Majesté, s'il allait protester auprès de la municipalité ou du conseil départemental contre toute mesure rigoureuse ou violente prise à notre égard.

Ma représentation fut sans effet sur un homme qu'aveuglaient sa vanité et sa haine de la noblesse ; il ne répondit pas un mot et sortit, enflé d'un sot orgueil, revêtu de sa ridicule écharpe tricolore, absurde signe distinctif de la rébellion de nos petits tyrans en fonctions, avec l'air d'une personne distraite et occupée à donner des ordres ailleurs.

Les honnêtes gens de Chambéry, dont je viens de parler, s'étaient associés, au nombre d'environ quatre cents, décidés à s'armer tout à coup pour s'opposer de force à notre

éloignement dont ils redoutaient les suites pour eux-mêmes comme pour nous. Le Département en fut bientôt instruit par ses nombreux espions, requérant de M. Verdelin, citoyen commandant de Chambéry pour la soi-disant République, de déclarer la ville en état de siège, d'en fermer les portes et d'en désarmer les habitants ; il se rendit à cette demande et substitua quarante hommes de troupes de France à la garde nationale. Je profitai de ce changement pour leur échapper.

Comme il nous était permis de traverser la cour pour nos besoins, et que la garde bourgeoise, qui venait d'être relevée, n'était ni vêtue d'uniformes, ni connue individuellement par les soldats français qui la remplaçaient, je pensais qu'au moment où la garde bourgeoise rentrerait en détail dans le corps de garde pour y prendre ses effets et ustensiles, je pourrais, après la sortie du dernier d'entre eux, me glisser dans cette cour comme un homme qui descend aussi la garde ; je me munis d'assurance, certain que ces Français n'avaient pu en un instant étudier la physionomie de tous les individus qu'ils avaient relevés, et fus m'asseoir avec effronterie sur un banc où la nouvelle garde se reposait après avoir placé les sentinelles et, prenant avec eux le ton de la grivoiserie qui pouvait être naturel en la circonstance et à un soldat civique qui n'est pas pressé de se retirer, j'attendais impatiemment pour sortir le moment où la porte s'ouvrirait. Je savais que, très heureusement pour moi, on devait emporter ce même jour de grosses caisses d'équipage de cavalerie que les Français avaient déposées dans cette cour ; les chariots arrivèrent peu après pour les prendre et les portes s'ouvrirent. Je calculai qu'en quatre sauts j'aurais traversé la rue avant que deux sentinelles surprises eussent le temps de me coucher en joue, si quelque habitant de la ville me faisait reconnaître. Je hasardai l'aventure, elle me réussit ; j'eus bientôt franchi cette petite distance et gagné le labyrinthe des allées et passages de Chambéry que je traversai en courant comme un cerf. Je passai devant la troupe de garde à la porte de Maché, la seule qui fut ouverte, en me mouchant, pour couvrir mon visage sans trop d'affectation, et me jetai d'abord dans la campagne, sans passer le long du faubourg ; évitant les grands chemins, je fis route dans les champs et me cachais derrière les haies lorsque je rencontrais quelqu'un, pour échapper aux recherches de la gendarmerie à cheval. A neuf heures du soir, je parvins, assez fatigué, au village de

Servolex et frappai chez le Curé, qui m'était connu, afin de réparer mes forces par quelque nourriture et trouver par son office le moyen de me travestir. Je pris la précaution de le demander à sa porte, pour ne pas être reconnu s'il avait eu quelque visite. Précisément se trouvaient chez lui deux commissaires du département, revenant d'Yenne, où ils étaient allés inventorier les biens du Marquis de Chevelu pour lui confisquer sa vaisselle et son mobilier. Un peu par persuasion, un peu par force, j'emmenai le curé au premier cabaret du lieu, pour qu'il ne risquât pas, dans sa surprise du début, de me déceler inconsidérément et pour me faire donner par son crédit les secours nécessaires chez un paysan sans me contraindre à instruire ce dernier de mon aventure. L'état d'un prisonnier fugitif exige pour sa sûreté bien des stratagèmes ; j'usai de celui de faire sécher au feu du cabaret mes vêtements trempés de sueur pour avoir un prétexte à endosser ceux de l'aubergiste ; et, ainsi déguisé sous son rustique costume, je prétendis, pour le garder sans laisser soupçonner mon dessein, qu'il serait plaisant de surprendre un ami chez qui j'allais souper au Bourget dans cet accoutrement que j'échangerais le lendemain à mon retour contre mes propres habits que je lui recommandai de bien sécher. Après avoir fermé la bouche au pasteur et satisfait mon hôte, je pris à leurs yeux la route du Bourget que je quittai, dès que je fus hors de vue, pour gagner celle d'Aix et de Genève ; je me tins dans les marais de Voglans et la prairie pour déjouer les patrouilles de cavalerie qu'on aurait pu mettre à mes trousses, et j'arrivai à minuit chez l'avocat Roissard, homme probe qui m'était attaché depuis notre première jeunesse, pour le charger d'instruire avec circonspection Mme de la Pierre que je me rendais en Suisse. Il me dissuada de cette idée, m'assurant sur son honneur qu'une colonne de l'armée du Roi, venue par le Valais et le Faucigny, était déjà à Annecy et que j'en trouverais sûrement l'avant-garde en chemin. Cette nouvelle satisfaisante réparant mes forces mieux que toute nourriture, je continuai, sans perdre de temps, à marcher toute la nuit. Je vis, en arrivant à Alby, tous les signes de la rébellion abolis, l'arbre, dit de la liberté, abattu, les cocardes tricolores de la nation foulées aux pieds, celles de Savoie arborées par les paysans ; les cris de : « Vive le Roi ! » retentissaient de toutes parts ; mon cœur s'épanouissait à un spectacle si différent et, tout le long de la route, mes yeux me confirmaient l'assertion de l'honnête M. Roissard. J'approchais donc d'Annecy dans

cette confiance, je ne pensais plus qu'à me procurer des habits décents afin de me présenter à l'officier général qui commanderait l'armée et me ranger sous ses drapeaux. Que j'étais loin alors de prévoir les nouveaux désastres qui m'attendaient !

Avisés depuis trois jours qu'une colonne des troupes du Roi était arrivée à Bonneville, une partie de la noblesse d'Annecy et quelques autres loyaux sujets s'étaient réunis et avaient mis à leur tête M. de la Fléchère, ancien militaire, pour prendre le commandement de la ville, emprisonner les chefs républicains et opérer une contre-révolution. Il y avait à Annecy un scélérat nommé Burnod qui, d'avocat au Sénat, s'était fait élire Procureur général de la Commission provisoire d'administration du pays des Allobroges ; et après la réunion à la France, il fut, pour le malheur de ses concitoyens, nommé procureur syndic du directoire de district à Annecy. Instruit par ses espions que les troupes royales avaient rétrogradé jusqu'à Sallanches, il usa de trahison pour s'emparer de la ville : il rassembla ce qui restait de troupes françaises dans les environs et s'approchant d'Annecy avec son monde, qui fit halte, il fit dire à M. de la Fléchère que des officiers de l'avant-garde de l'armée du Roi demandaient à lui parler hors des portes ; ce dernier eut l'imprudence de s'y rendre sans les faire reconnaître, accompagné seulement de M. de Pilly et de M. Jean Clarin qui composaient son état-major. Burnod, avec quelques brigands revêtus d'habits d'uniforme, s'avança vers eux et, les ayant abordés, les massacrèrent tous les trois. Ils rentrèrent de suite en ville avec leur troupe, réinstallèrent en place tous les révolutionnaires destitués, plongeant les royalistes dans la consternation. La ville était à mon insu dans la plus grande fermentation lorsque j'y entrais, je fus d'abord enveloppé par un groupe de gens mal vêtus à la tête desquels était le sieur Nicolin. Me voyant une figure étrangère, ils me demandèrent mon passeport et m'accablèrent de questions. Quoique dépourvu de cette pièce et peu préparé à semblable accueil, je gardai avec eux une contenance assurée et aussi avec le maire de la ville chez qui ils me conduisirent. Celui-ci, me trouvant suspect, me fit traduire à l'hôtel de ville où il convoqua le conseil municipal pour statuer sur mon cas. Ce lieu était rempli d'une populace qu'on armait de fusils, je fus le plastron des injures de trois cents individus exaltés et, pendant deux heures, tenu sur la sellette. Malgré le calme apparent de ma personne et

la suite de mes réponses, mes juges, peu délicats sur l'équité de leurs arrêts et tremblant de déplaire aux trois cents souverains armés qui assistaient à l'audience, délibérèrent de m'envoyer en prison pour un mois par mesure de sûreté. Je sentis qu'il serait bien difficile, si je me laissais connaître, que cette seconde détention fût ignorée à Chambéry où l'on me réclamerait bien vite. J'usai, en conséquence, de toute ma rhétorique, plaidant ma cause à ce bizarre tribunal, offrant — puisqu'on ne me trouvait en faute que sur le manque de passeport — d'en envoyer chercher un à la municipalité de Cognin, ma résidence (1), avec un certificat de civisme et toutes les autres pièces absurdes dont les portefeuilles du temps devaient être garnis, acceptant de demeurer, en attendant, quelque part en arrestation sous la garde de la troupe, mais demandant de ne pas être mis en prison avec les malfaiteurs. J'espérais par là gagner du temps et le moyen de m'échapper de nouveau. Pendant que mon affaire se discutait, pour bien persuader mes juges de mon innocence et de la tranquillité de mon esprit, je demandais qu'on me fît apporter à dîner du cabaret le plus voisin. Je tordis et avalais ce mauvais repas au milieu de cette foule qui m'insultait ; après quoi je reparus devant les juges qui rejetaient ma demande, mais le maire, qui les présidait et que je haranguai en particulier, fut plus humain et les décida à modifier la sentence portée contre moi.

J'écrivis sous les yeux de cet aréopage une lettre très laconique à ma femme, sans lui donner son titre, ni signer du mien, et traçant maladroitement les caractères ; et je priais la municipalité d'Annecy de l'envoyer à mes frais. Le greffier fut chargé de la faire parvenir et on m'envoya sous escorte au Pré-carré où la garde de la porte de Bœuf fut chargée de me surveiller. J'avais, dans ce nouveau gîte, passé 24 heures à me concilier par des propos honnêtes la bienveillance des habitants de cette maison patriote et tiré d'eux, sans qu'ils s'en doutassent, quelques renseignements sur les lieux voisins et le faubourg que je ne connaissais point, sur la force de

---

(1) Je ne m'étais donné que le nom de Charles Vibert tout court lors des premières questions qui me furent posées, ce qui ne put mal disposer le Conseil contre moi parce que bien des familles en Chablais et Tarentaise s'appellent ainsi sans avoir rien de commun avec la mienne ; et je donnai Cognin comme le lieu où j'étais domicilié, ajoutant que j'y possédais quelques journaux de terrain, ce qui me constituait un paysan aisé de cette même paroisse. (*Note de l'auteur.*)

la garde, celle de la garnison, l'état de la ville et la disposition des esprits. J'appris d'eux que le parti républicain, qui y dominait, avait fait demander 180 huzards de Bercheny, qui étaient à Seyssel, et un bataillon de volontaires nationaux avec deux pièces de canon qui devaient arriver de Carouge le lendemain, pour autoriser quelques exécutions de personnes coupables dans le parti opposé, que l'on voulait abattre par la terreur. Je compris combien il était urgent de me tirer de cette maison qui, située dans le faubourg et ayant derrière elle des jardins, me donnait plus de facilité pour gagner la campagne. Je saisis l'instant favorable qui se présenta et m'échappai de captivité une seconde fois. C'était vers les six heures du soir. Je m'éloignai d'abord de la grand route comme en partant de Chambéry, puis fis halte dans un fossé pour y réfléchir tranquillement sur le meilleur parti à prendre et les risques que je courais en allant vers Genève d'être rencontré par les huzards, ou l'infanterie venant de Carouge, ou même par les patrouilles se croisant sur cette route pour arrêter les royalistes qui, dans les premiers moments de l'entrée de Burnod, avaient déjà pu s'enfuir d'Annecy. Je me décidais donc à m'en éloigner en prenant la route des montagnes et j'arrivais cette même nuit à St-Félix ; de là, après quelque repos pris dans une grange, je me rendis avant l'aube vers les hauteurs de St-Girod et, ensuite, pénétrais dans celles des Bauges. Je croyais y être plus à l'abri, en attendant soit la fin des troubles d'Annecy pour passer à Genève, soit l'arrivée de l'armée du Roi dans l'intérieur du pays pour rentrer chez moi.

Je passai la première journée aux Frasses, hameau où je me présentai à un honnête paysan, nommé Guillaume Cachoux, comme un homme qui se réfugie dans les endroits les plus cachés pour éviter d'être compris dans les levées forcées de soldats pour les armées de la république française; je reçus chez ces bonnes gens, qui me prirent pour un villageois, dont je parlais très rigoureusement le langage, une hospitalité fort amicale. Tous regrettaient très sincèrement le gouvernement du roi et disaient à table en bon patois, dans l'effusion de cœur qui a lieu ordinairement après qu'ils ont vidé un pot de vin, que nous devions tous nos maux à l'avidité des petits Messieurs qui voulaient dévorer les gros : ainsi désignaient-ils la bourgeoisie et la noblesse. Leur apparente grossièreté ne les empêchait point de voir clairement la vérité, mais la crainte de tous les châtiments auxquels

ils s'exposaient, s'ils s'opposaient le moins du monde aux volontés de leurs tyrans, les empêchait d'oser se réunir pour une action concertée. J'ai observé dans toute la Savoie beaucoup de bonne volonté, mais peu d'énergie dans le peuple des villes comme chez l'habitant des campagnes, qui gémit du joug qui l'opprime sans savoir le secouer. Cette même terreur amena le lendemain un autre paysan, procureur de sa commune, pour me demander, conformément aux ordres que sa municipalité recevait du Conseil du Département relativement aux étrangers, mon passeport et le sujet de ma station dans son village. Il me fallut composer des histoires et contes nouveaux pour éluder une troisième arrestation et changer bien vite de gîte. Je fus donc à Gruffy et ensuite dans d'autres paroisses, inventant toujours des contes nouveaux pour qu'on m'admît à manger et qu'on m'abritât dans les granges : tantôt je cherchais soi-disant du travail, tantôt je fuyais le recrutement forcé ; mais partout j'étais pourchassé, vivant de pain d'orge et de fromage blanc ; la crainte d'être arrêté au bout de tout cela fit que je me réfugiai dans un immense bois de châtaigniers, où je passai une nuit, ne sachant pas où reposer ma tête. Fatigué d'un genre de vie aussi dur et anxieux de la santé de Mme de la Pierre et de mes enfants, qui n'avaient pas été arrêtés avec moi, je pris la résolution de me rendre de nuit à Corinthe pour concerter dans une entrevue avec ma femme les moyens de nous réunir en Suisse, si l'armée du Roi ne venait pas nous délivrer. Je me dirigeai donc, en gardant toujours les hauteurs, vers St-Girod, Grésy, Loche, St-Simon, Clarafond, Méry, Montagny et la Croix-Rouge, puis, passant loin de Chambéry, j'arrivai chez moi à une heure après minuit, sans avoir été reconnu par personne ; je quittai ma maison avant le jour pour regagner par la même route des hauteurs la forêt dont j'étais parti.

J'avais prévenu Mme de la Pierre de mon projet d'aller, de là, me réfugier dans la maison de campagne de M. Morand à St-Girod, jusqu'à ce que je puisse gagner Genève. Ainsi saurait-elle à peu près où me trouver selon des circonstances qu'il était impossible de prévoir. Je me reposai tout le jour dans le même bois qui déjà m'avait abrité et j'en sortis, à la tombée de la nuit, pour me rendre à St-Girod. Je n'y trouvai qu'un jardinier à qui je promis une récompense s'il pouvait me retirer bien secrètement. Il me cacha dans un galetas, au milieu d'un tas de fagots et de sarments où il installa un grabat, et journellement il m'apportait quelque nourriture et

toutes les nouvelles qu'il pouvait se procurer sur l'état des troupes françaises et de l'armée du Roi (cette dernière, campée à Argentine en Maurienne, et à la Bâthie de Cevins en Tarentaise, n'avançait point dans la basse Savoie). Il m'informait des arrêtés pris hebdomadairement par le Conseil du Département et de la rigueur des arrestations de la noblesse, dont il était instruit par le secrétaire municipal chargé de les publier. Il y avait quatorze jours que j'occupais ce réduit où j'avais eu parfois des moments d'alerte quand les officiers locaux (qui avaient déjà séquestré cette maison au profit de la nation, son propriétaire ayant suivi les drapeaux du Roi) y venaient pour affaires, lorsque j'appris que les Français demandaient des renforts de troupes à opposer aux nôtres qui n'avançaient pas dans l'intérieur, et qu'ils avaient ordonné des visites domiciliaires dans tout le pays pour découvrir et enrôler tous les hommes qui se seraient cachés. Malgré toutes les assurances de sécurité que me donnait le jardinier, cette mesure me décida à affronter tous les dangers pour arriver à Genève plutôt que d'être découvert dans mon refuge. J'en sortis donc le quatorzième jour accompagné de mon hôte fidèle, qui connaissait tous les sentiers et chemins écartés par où nous sortîmes. Une des grandes difficultés était d'éviter Rumilly : la garde placée à l'entrée du pont sur le Chéran visitait et arrêtait exactement toute personne se présentant sans passeport. Ce danger trop certain me décida à passer à pied la rivière, à une lieue au-dessus de la ville, endroit où elle est plus large et moins profonde. Nous la passâmes entre onze heures et minuit, ayant de l'eau jusque près de la ceinture et la sondant, l'un près de l'autre, avec des bâtons. Cet obstacle surmonté, nous continuâmes à marcher toute la nuit pour éviter d'être vus à Frangy, où les habitants, très républicains, avaient établi un corps de garde et un comité de surveillance qui envoyait journellement quelque malheureux passager dans les prisons de Rumilly ou d'Annecy. Ce détour pour traverser le Chéran nous ayant pris plus de deux heures, nous fûmes surpris par le jour à une demi-lieue de Frangy. Je vis, de la longue descente qui y conduit, que je pouvais laisser le bourg sur ma droite et suivre les bords du ruisseau des Usses ; je côtoyai donc ses rives jusqu'au dernier moulin, d'où les meuniers, qui nous virent gagner les vignobles de Frangy, nous suivirent quelque temps comme des gens suspects et voulurent nous en faire sortir. Nous commençâmes par être doux et honnêtes ; mais la fin de l'alterca-

tion leur prouvant que nous étions néanmoins très déterminés à ne pas céder, ils prirent le parti de se retirer et, par ces vignes, nous arrivâmes au bout d'une heure à Novéry, très fatigués et ayant grand besoin de nourriture. Je n'avais presque plus d'argent sur moi, ayant remis à Mme de la Pierre tout ce que contenaient mes poches, avec ma montre et la clef de mon secrétaire, quand la gendarmerie était venue m'arrêter dans mon lit ; je n'avais gardé que trente-six francs qui étaient déjà absorbés. Mon camarade de voyage, qui connaissait le fermier du château de Novéry, me dit qu'il nous rendrait sûrement service. Nous fîmes encore une demi-lieue pour nous y rendre, mais il s'était absenté pour aller à Seyssel. Très ennuyés de ce contre-temps, nous considérions une dizaine d'ouvriers de campagne qui prenaient là leur repas du matin. J'enviais leur sort et leur soupe, quand arriva la femme du fermier : c'était une demoiselle qu'une inclination avait conduite à un mariage peu assorti pour les conditions. Elle me questionna en très bon français sur ce que je voulais ; je ne sais si elle découvrit dans mon accent ou dans ma réponse quelque chose qui me décelât, mais après avoir balbutié quelques monosyllabes et laissé retourner aux champs les ouvriers, elle me fit passer dans une chambre ; me parlant plus explicitement, elle me dit que je n'étais point ce que je voulais paraître, qu'elle ne s'en étonnait pas, vu les temps malheureux où nous vivions, que je ne serais pas le premier fugitif à qui elle aurait rendu service et que je pouvais me confier à elle, d'autant plus qu'elle était née noble, bien que je la visse dans un état inférieur à son extraction. C'était une personne d'environ trente-cinq ans, qui avait assez bon air et s'énonçait de manière à me persuader de lui dire la vérité. Je lui fis donc l'aveu de sa juste découverte, sans toutefois décliner mon nom. Elle me fit dès l'instant une réception très honnête, dont le meilleur procédé fut un déjeuner qui nous était bien nécessaire. La conversation porta sur les malheurs de la Révolution, les visites et les dégâts que le château avait subis quelques jours auparavant par un détachement de troupes *patriotes* qui avait brisé les meubles, sabré, puis brûlé les portraits de famille de la maison de Challes parce qu'ils rappelaient, disaient-ils, des aristocrates. La conclusion de notre dialogue fut que je ferais bien de quitter la maison parce qu'elle était surveillée par les espions des Jacobins de Carouge, et qu'elle me trouverait un gîte pour me retirer jusqu'à la nuit. En effet, elle fit

demander un meunier dont elle était assurée et qui avait déjà donné asile au Marquis de la Chambre et à d'autres fugitifs. Le suivant de loin, nous descendîmes à son moulin, caché dans les arbres d'un vallon très enfoncé, et y prîmes du repos et de la nourriture qu'elle nous envoya par le même homme avec assez d'abondance. Je quittai cette cabane à la nuit pour me rendre enfin à Genève, en m'éloignant toujours de la grande route, surtout près de l'Eluiset, de St-Julien et des autres endroits habités.

La petite ville de Carouge, nouvelle colonie où les quatre nations ont vomi leurs plus mauvais sujets, étant le repaire de Jacobins enragés qui avaient déjà fait arrêter et emprisonner plusieurs honnêtes gens, était un écueil dangereux à éviter ; je m'en écartai d'une lieue environ pour arriver, par Onex, dans le bois de la Bâtie, au-dessus de Genève ; je savais qu'il faisait du côté d'Arve la limite de cette république et que sa position favorisait la contrebande du blé qui sy faisait journellement. La nuit était très obscure : nous nous égarâmes dans les champs, crûmes nous être perdus et marchâmes longtemps avant de rencontrer ce bois, où, enfin parvenus vers les trois heures du matin, nous trouvâmes — ainsi que je l'avais présumé — des contrebandiers qui y avaient transporté de quoi charger trois chariots de froment (1) ; nous entrâmes avec eux à Genève, avant le jour, les portes ayant été ouvertes à ce petit convoi.

Je crus enfin pouvoir respirer librement en entrant dans cette ville ; j'étais dans la douce erreur de m'y croire en sûreté ; mais, quoiqu'on n'y violât pas ouvertement la liberté des personnes, la puissance des Jacobins y était déjà solidement assise. Cette puissance inouïe s'étend et se ramifie en effet dans toute l'Europe par l'affiliation et les relations de tous les clubs avec celui de Paris.

Soulavie, résident de la soi-disante république française, l'homme le plus immoral de sa secte, y dictait très impérieusement ses lois. Et, quoiqu'il ne poussât pas l'audace jusqu'à faire enlever les étrangers dans l'enceinte de ses

---

(1) Les Français, sans avoir précisément déclaré la guerre aux Genevois, à qui ils faisaient ironiquement de grandes protestations d'attachement et d'amitié par l'organe de leur ministre (un misérable prêtre apostat nommé Soulavie). cernaient leur ville de toutes parts pour la forcer de se rendre à eux, lui coupant délibérément les vivres. Même par le lac, les habitants n'avaient plus, pour se ravitailler, d'autre moyen que la contrebande. (*Note de l'auteur.*)

murs, il avait des espions dans le parti connu à Genève sous le nom de *Marseillais*, qui l'avisaient de leur arrivée et les surveillaient pour être instruits du moment de leur départ. Il envoyait alors des ordres aux bateaux armés de Versoix qui faisaient les pirates du lac pour y enlever les Français ou les Savoyards passant en Suisse.

Le nouveau genre de gouvernement que venait de se donner cette patrie des philosophes modernes et des agioteurs, artisans des malheurs de la France et des nôtres, y assujettissait voyageurs et étrangers à des entraves et des gênes jusque là inconnues. Les auberges n'en recevaient aucun sans l'autorisation écrite des comités de l'Assemblée nationale genevoise. Car les Genevois, après avoir été les instituteurs et les maîtres en révolution des Français, étaient à leur tour devenus leurs écoliers et leurs singes. Comme eux, ils avaient planté l'arbre de la liberté à la porte de leur ville et avaient aussi une convention, des comités et des clubs. La nécessité de trouver quelqu'un qui répondît de moi me fit rencontrer Mme la Comtesse Costa de Beauregard[1] qui y était établie depuis trois ans ; mais, loin de m'avouer aux comités d'administrateurs, elle m'avertit des risques que je courais encore par les émissaires du résident Soulavie et, obligeamment, me cacha chez elle où je demeurai pendant qu'elle me faisait chercher un embarquement sûr. Toujours déguisé, je quittai la ville le troisième jour, vers l'entrée de la nuit, pour aller attendre à Cologny un petit bateau qui vint m'y prendre à onze heures du soir et je mis enfin, à minuit et demi, le pied sur la terre de la vraie liberté, dans la ville de Coppet, au pays de Vaud.

Il est aisé de juger de l'état de mon âme à ce moment, après des aventures et des persécutions aussi extraordinaires que cruelles ; elle n'était plus opprimée que par la peine d'être séparé de ce que j'avais de plus cher au monde ; je m'occupai dès cet instant des moyens de retrouver ma femme et mes enfants et d'instruire le ministre du Roi à Turin de mon arrivée en Suisse, en le prévenant que si — contre mon attente — on pouvait avoir besoin de moi, on me trouverait toujours à Lausanne avec les sentiments qu'un gentilhomme doit à son prince et se doit à lui-même.

---

(1) Charlotte-Geneviève d'Auberjon de Murinais, épouse d'Henry Costa, l'« homme d'autrefois », lequel devint marquis de Beauregard à la mort de son père, en 1797.

Mme de la Pierre avait été comprise, huit jours après mon évasion des prisons de Chambéry, dans l'ordre d'arrestation générale des dames qui avaient été laissées en liberté le 17 août. Mais le trouble où ma situation l'avait jetée la mit dans le cas de se faire saigner et elle se trouva au lit lorsque les gendarmes vinrent l'arrêter. Elle eut alors la présence d'esprit d'ordonner à ses femmes qui, tout éplorées, voulaient leur fermer toutes les portes, de les introduire au contraire et les accompagner dans son appartement sans les quitter un seul instant. Elle représenta à leur chef que, hors d'état d'être transportée, ils pouvaient verbaliser sur le dérangement réel de sa santé, dont ils avaient la preuve sous les yeux par la saignée qu'on venait de lui faire et la fièvre qui la tenait alitée et dont le médecin pourrait témoigner. La cohorte, qui n'avait ni voiture, ni moyen de la transporter jusqu'à Chambéry, barbouilla une feuille de papier et dit qu'elle allait faire son rapport au Conseil du Département afin de recevoir des ordres ultérieurs à son égard. Mme de la Pierre, quoique malade, sortit de chez elle quelques minutes après eux, pour ne pas leur laisser le temps de revenir avec de nouveaux ordres, et se réfugia avec ma fille aînée dans une grange du voisinage. Elle en sortit de nuit pour se réfugier dans un asile plus caché à St-Thibaud-de-Couz et de là, finalement, dans une cabane abandonnée, au-dessus d'un rocher situé entre le pas de la Grotte et le bourg des Echelles, où la femme d'un maréchal ferrant lui portait quelque nourriture pendant la nuit.

Elle avait passé cinq semaines dans cette espèce d'antre, arrosant ce pain de larmes bien amères ; elle était en proie à toutes les tristes idées que la persécution dont nous étions victimes, l'incertitude de mon sort, la durée et la rigueur du sien pouvaient faire naître. Pendant ce temps, en Suisse, je m'occupais de tous les moyens de la tirer de Savoie, bien que j'ignorasse l'horreur de sa situation. J'avais été solliciter, à Berne, des personnes de ma connaissance de me procurer des passeports sous des noms du pays. On n'eut pas de très grands scrupules de tergiverser quelque peu pour une aussi bonne œuvre, et je trouvai encore le moyen de les faire légaliser par le sieur Barthélemy, ministre de la République française résidant à Bade. Je revins ensuite à Lausanne, où un très honnête négociant (1), qui m'a rendu toute sorte

---

(1) Le sieur J. Jacques Mercier. (*Note de l'auteur.*)

de services, me trouva un homme (1) qui se chargea d'aller à la recherche de ma famille errante et fugitive. Je l'avais adressé à trois différentes personnes qui m'étaient également dévouées en Savoie ; il les visita de nuit pour ne pas les compromettre. J'espérais que sur les trois il s'en trouverait au moins une en état de lui fournir quelques indications pour faciliter la découverte de ma famille que je présumais bien ne plus être chez moi. Ce ne fut en effet que la troisième personne qui put lui donner des éclaircissements à ce sujet et qui alla tirer Mme de la Pierre et sa fille du triste réduit où elles étaient réfugiées, leur remettant un billet de ma main, dissimulé dans une baguette creusée à dessein.

Les pauvres voyageuses, déguisées en servantes suissesses, marchaient la nuit avec leur conducteur, ma fille supportant aussi bien que sa mère les fatigues de la route. On leur avait trouvé des gîtes chez des particuliers sûrs, pour éviter les auberges, à chaque étape que j'avais d'avance fixée. Elles me rejoignirent enfin à Lausanne le 26 octobre 1793.

Je renvoyai encore en Savoie ce même conducteur pour tâcher d'en ramener mes trois filles cadettes. Il s'acquitta de cette deuxième mission avec autant de soin et d'intelligence qu'il en avait mis dans la première ; et ce fut d'autant plus heureux que le Conseil du Département avait décidé que ces chères enfants, nées pour un autre sort, seraient mises le mercredi suivant à la maison des Orphelines (2).

Il reste encore dans cette terre de désolation ma sœur aînée (3) et sa fille dont la position et les dangers me causent des inquiétudes en rapport avec mon attachement pour

---

(1) Il était de Lausanne et s'appelait Abraham-David Régamey. Quoique je lui aie payé ses voyages, je le nomme ici pour que mes enfants lui fassent quelque bien au cas où je mourrais avant de rentrer en Savoie, sinon, je me propose bien de lui faire parvenir quelque complément de récompense pour ses bons offices. (*Note de l'auteur.*)

(2) On sera surpris de cette dureté dans la suite des temps, mais on cessera de l'être quand on lira, dans mon *Histoire abrégée de la révolution en Savoie*, que les demoiselles des maisons les plus distinguées de la noblesse ont été enlevées à leurs parents, par ordre du Conseil du département, et placées comme servantes chez les tailleurs, perruquiers, cordonniers, et semblables artisans, de l'âge de quatorze ans jusqu'à dix-huit ans. (*Note de l'auteur.*)

(3) Gabrielle, veuve de Joseph de Balland, baron des Mollettes.

elles. Deux fois, j'ai tâché de leur tendre la main ; mais leur santé, leur timidité ou leur indécision ont jusqu'à présent rendu mes démarches infructueuses. J'espère que la Providence n'abandonnera pas la vertu personnifiée dans ces deux personnes si dignes d'intérêt et qu'elle accordera plus de succès aux nouvelles tentatives que je médite pour elles.

Je ne place pas moins de confiance dans la souveraine bonté de Dieu pour nous donner à tous la force de soutenir les peines et les besoins où nous sommes plongés ; mes biens étant confisqués et mis, depuis mon évasion des prisons, entre les mains des régisseurs de la nation qui, en ayant d'abord expulsé mes agents, m'ont privé dès cette époque de toutes les ressources qu'ils auraient pu me fournir. Je suis encore frustré dans ce moment de celles que je devais trouver dans la fortune de Mme de la Pierre en Angleterre, dont, par surcroît de fatalité, l'administration ne nous fait rien parvenir quoique nous l'en pressions depuis six mois. Enfin, pour mettre le comble à l'indigence que j'éprouve, on me refuse en Piémont, sous le futile prétexte de mon absence des Etats du Roi, les arrérages de deux ans que la commanderie de la Vénerie doit à celle d'Entresen en Savoie dont je suis pourvu ; et pourtant ce mince débris de la récompense de mes vingt-cinq années de service dans la cavalerie — où je serais aujourd'hui colonel — est le seul bien qui me reste actuellement au monde, et je l'ai fait savoir sans qu'on en ait tenu aucun compte.

Je ne puis me persuader que le Roi soit bien instruit des procédés de ses subordonnés et moins encore du sort déplorable où l'abandon de la Savoie a jeté ses fidèles sujets : l'âme de Sa Majesté serait sûrement trop peinée de leur position pour n'y pas apporter tous les adoucissements qui pourraient dépendre d'elle.

On voit, d'après mon récit fidèle, à quel point la fortune m'a fait éprouver ses vicissitudes. Né, en apparence, pour jouir de tous les agréments qu'elle procure, je n'ai été que le jouet de ses caprices. Mais puisque le Ciel a permis que j'aie échappé aux dangers multipliés qui m'ont menacé, il me destine sans doute à recouvrer une partie des biens qui étaient mon partage pour les transmettre aux enfants qu'il m'a accordés, avec les principes de religion et d'honneur que je tiens de mes pères.

Me voici à la fin du compte que je crois devoir rendre à mes successeurs. Ils trouveront peut-être mes digressions fastidieuses et mes notes trop multipliées, s ils ne réflé-

chissent pas au motif qui m'a poussé à écrire et qui est leur utilité. Quand on a perdu la majeure partie de ses archives et que l'autre se trouve dispersée et répandue entre les mains des plus implacables ennemis de la noblesse, on ne saurait assez indiquer la teneur des testaments et contrats de mariage, citer les terres et les biens qui ont passé dans une famille, les anecdotes honorables, les droits utiles et honorifiques, les acquisitions faites, les procès soutenus, les dates des actes, les noms des notaires qui les ont reçus et donner enfin des documents qui n'existent plus que dans ma tête pour les mettre à mesure d'en recouvrer une partie avec moins de difficulté dans les tabellions et registres publics, si la Révolution les a encore respectés.

On peut compter sur l'exactitude de ma relation faite à double de ma propre main, que je signerai et scellerai pour lui donner l'authenticité qu'elle mérite, à défaut d'autres titres, parce qu'un galant homme ne s'écarte jamais de l'exactitude et qu'un père, qui n'écrit que pour ses enfants et leur postérité, leur doit et leur dit la vérité tout entière, et surtout lorsqu'il s'agit de leur apprendre ce qu'on a et ce qu'on a droit d'avoir.

J'ai enfin rempli une tâche bien pénible. Il ne me fallait rien moins que l'obligation que je me suis imposée de retracer un aperçu des jours affreux de la Révolution de ma patrie, dans les circonstances qui m'en sont relatives, pour surmonter le dégoût et l'horreur dont je suis pénétré en transmettant à ma postérité une partie des crimes que les bourgeois factieux ont commis ou fait commettre. D'après mon désir de ne montrer les hommes que sous l'aspect où je les voyais moi-même avant cette époque à jamais fatale, ma plume s'est souvent refusée à les peindre sous des couleurs aussi noires ; mais l'espoir où je suis que mes enfants et leurs derniers neveux jetteront quelquefois les yeux sur ce triste tableau pour se garantir, par la prévoyance, des violences, vols, brigandages, emprisonnements arbitraires, assassinats et autres innombrables malheurs dont j'ai été le témoin oculaire ou la victime, cet espoir a vaincu ma répugnance. Que mes descendants soient donc sans cesse les observateurs vigilants de la conduite de ces bourgeois intrigants qui, pour établir leur fortune sur les débris de celle d'autrui, se parent aux yeux d'un peuple facile à égarer du titre engageant et fallacieux de ses vrais amis, le conduisant à sa ruine par les sentiers de l'irréligion, de la perversité et du crime. Qu'ils éclairent cette classe simple

des habitants des campagnes sur ses véritables intérêts et qu'ils la pénètrent de cette grande vérité que les garants de leur bonheur ne peuvent se trouver que dans l'observation de la religion de nos pères et la domination de l'auguste Maison de Savoie dont le gouvernement, pendant huit siècles, a été très bienfaisant, très paternel... tant que les Princes ont bien voulu connaître nos besoins par leurs propres yeux !

« Lausanne, le 17 mars 1794. »

Vibert DE LA PIERRE.

---

Ici s'arrête le manuscrit du Marquis de la Pierre. Quant à son *histoire abrégée de la Révolution en Savoie*, elle n'est point parvenue jusqu'à nous et tout nous permet de présumer que cette perte est fort regrettable.

Nous ne savons pas combien de temps la famille de la Pierre demeura à Lausanne. Elle était à Londres à la fin de l'époque révolutionnaire et y séjourna jusqu'en 1818. C'est alors que la Marquise, devenue veuve, rentra en Savoie avec ses filles. A quelle date s'établit-elle au château de Caramagne, près de Chambéry ? Nous l'ignorons. Toutefois, elle y était déjà fixée le 23 décembre 1820, jour où y fut célébré le mariage de sa fille Marie-Polyxène-Joséphine, avec le Comte Gabriel-Emile del Pogetto, dont la descendance habita ensuite Turin. Quelques mois plus tôt, on avait fêté dans ce même château les fiançailles de Lamartine avec Mlle Birch, dont le père avait connu à Londres la famille du Marquis et qui était elle-même très liée avec ses filles.

Baron D'YVOIRE.

---

## Note de la Commission des Publications

Le texte d'après lequel M. le baron d'Yvoire a publié les Souvenirs du marquis de la Pierre est une copie exécutée par le propre neveu de l'auteur, dernier mâle de la famille. Les lecteurs ont pu juger l'intérêt qu'il présente. Le savant continuateur de l'*Armorial de Savoie* y a apporté tous ses soins.

D'autre part, M. l'abbé Secret avait en 1925, dans le *Bulletin paroissial de Cognin*, commencé une étude sur la famille Vibert, et fait quelques communications à ce sujet à la Société d'Histoire, sous les présidences de MM. Pérouse et Vermale. Puis, ayant réussi à retrouver l'original même des Mémoires du marquis de la Pierre, mémoires qui lui furent, avec d'autres documents importants et aux fins de publication, confiés par le descendant et héritier de l'auteur, le marquis Scati di Casaleggio, il avait entrepris la composition d'une étude complète sur ce sujet. Absorbé par ses nombreuses occupations il n'avait pu jusqu'à présent la terminer.

Conformément au règlement et à la tradition de la Société, qui consistent à laisser à l'initiative des auteurs toute son originalité, personnalité et responsabilité, la Commission des publications a jugé que le travail de M. le baron d'Yvoire n'était pas exclusif de celui de M. l'abbé Secret ; l'étude de ce dernier paraîtra ultérieurement dans les Mémoires de notre Société.

Entre ces deux travaux il n'existera pas de différence fondamentale ; ils se compléteront l'un l'autre, et tout en faisant honneur à chacun des auteurs, seront de la plus grande utilité pour l'histoire de la Savoie.

*Le Président,*

**E. REVEL.**

# MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

# LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

## D'HISTOIRE

## ET D'ARCHÉOLOGIE

---

## TOME LXXIII




CHAMBÉRY

*Au Musée savoisien. — Boulevard du Théâtre*
*(Ancien Archevêché)*

---

1936

# SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

## D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

---

### BUREAU POUR 1936

*Président* : M. l'abbé Lorion, curé de Saint-Cassin.

*Vice-présidents* : M. le Vicomte Greyfié de Bellecombe, ✻, villa Sainte-Marie, Jacob-Bellecombette ;

M. Henry Forestier, docteur en médecine, ✻, Aix-les-Bains ;

M. Victor Guillermin, ingénieur honoraire de la Compagnie P.-L.-M., La Madeleine, La Ravoire ;

M. le Commandant Gaillard, ✻, Barberaz.

*Secrétaire général* : M. Pierre Bernard, archiviste départemental, Chambéry.

*Secrétaire-adjoint* et *archiviste-bibliothécaire* : M. Camille Perroud, ancien instituteur, 8, rue Marcoz, Chambéry.

*Trésorier* : M. Joseph Dancet, 171, faubourg Montmélian, Chambéry.

---

## Membres morts pour la France

(*Guerre de* 1914-1918)

MM. Balmain Jacques, avocat, à Chambéry.
Dumaz Paul-Edward, capitaine au 51e d'Infanterie.
Lévêque Louis, professeur au Lycée de Chambéry.

---

## Membres d'honneur et Membres honoraires

Mme Girard-Rabut, professeur en retraite, 16 *bis*, quai Charles-Ravet, Chambéry.
Mme Vuillerme-Rabut, rue Ménabréa, Chambéry.
MM. Bordeaux Henry, de l'Académie Française, 1, boulevard Beau-Séjour, Paris (16e).
Chapuizat Edouard, de l'Institut Genevois, membre de Grand Conseil, 33, route de Malagnou, Genève (Suisse).
Charléty Sébastien, recteur de l'Académie de Paris.
Coutil, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, Les Andelys (Eure).
Girod, ancien directeur des Etablissements Paul Girod (L. H.), à Ugine.
Gros Adolphe, chanoine, à St-Jean-de-Maurienne.
Guimet, fondateur du Musée Guimet, à Paris.
Moret Alexandre, professeur à La Sorbonne, mem- de l'Institut, 54, rue Vaneau, Paris.
de Orestis (colonel), marquis de Castelnuovo, directeur de la Revue F.E.R.T., 26, via Romagna, Rome (Pincio).
Pérouse André, greffier du Tribunal de Commerce, 16, rue Sainte-Hélène, Lyon.
Presse (Rd Père dom Alexis), abbé de la Trappe de Boquen, Pléné-Jugon (Côtes-du-Nord).
Reymond Maxime, archiviste d'Etat du canton de Lausanne, député au Grand Conseil, Lausanne (Suisse).
Schaudel Louis, receveur principal des douanes en retraite, à Nancy.
Serand Joseph, conservateur du Musée de Montrottier, place du Château, à Annecy.
Van Gennep A., homme de lettres, docteur ès-lettres, chevalier de la Légion d'honneur et lauréat de l'Institut, rue de la Rigole, Bourg-la-Reine (Seine).
Yvoire (baron d'), Yvoire (Haute-Savoie).

MM. le Préfet de la Savoie.
le Général commandant le Secteur fortifié de Savoie.
le Premier Président de la Cour d'Appel, Chambéry.
le Procureur Général.
l'Inspecteur d'Académie, à Chambéry.
le Maire de la Ville de Chambéry.
le Maire de la Ville d'Aix-les-Bains.
S. E. Mgr l'Archevêque de Chambéry.
Le Révérendissime Abbé d'Hautecombe.
Le Révérendissime Abbé de Tamié.
Le Révérendissime Prieur des RR. PP. Dominicains (Saint-Alban).

## Membres effectifs (1)

Mmes

Sonnaz (comtesse de), place du Château, Chambéry.
Trédicini de Saint-Séverin (marquise), 21, rue de Boigne, Chambéry.
Michaud-Lapeyre, 24, avenue du Comte-Vert, Chambéry.
Pachoud, 13, place Monge, Chambéry.
Perrier Jean, boulevard de la Colonne, Chambéry.
Pailleron, Jacob-Bellecombette.

Mlles

Cravario, secrétaire dú Syndicat d'Initiative, place de l'Hôtel-de-Ville, Chambéry.
Evans, clos du Chenoz, Mouxy (Savoie).
Naz, 5, rue de la Poste, Chambéry.

MM.

Allemmoz Maurice, greffier en chef du Tribunal, Moûtiers.
Ardenghi Vincent, prop., château de Beauregard, Laissaud (Savoie).
Arminjon Pierre, professeur de droit, 16, rue de Boigne, Chambéry.
Avezou Robert, archiviste de la Haute-Savoie, Annecy.
Bachelard, avocat à la Cour d'Appel, Chambéry.
Bailly, notaire, rue Guillaume-Fichet, Chambéry.
Belleville Ambroise, docteur en médecine, Moûtiers.
Bernard (abbé), curé de Saint-Pierre-de-Soucy (Savoie).
Bernard Pierre, archiviste de la Savoie, Chambéry.
Berthet Joseph, juge de paix, Houdain (Pas-de-Calais).
Beynet, juge au Tribunal, Libourne (Gironde).
Bissy (comte Pierre de), à Paris.
Bissy (comte René de), à Nancy.
Biver André, archiviste départemental de la Nièvre, Nevers.
Blanc, inspecteur de l'Assistance Publique, Préfecture de la Savoie, Chambéry.
Blanc (le baron), professeur à l'Université de Rome, sénateur du royaume, château du Chaney, Chambéry, et Rome.
Blanc Henry, chef de bataillon, 44, avenue de Suffren, Paris (XVe).
Blanchard Marius, industriel, 8, rue Constantine, Lyon.
Blondet, juge au Tribunal, rue de la Gare, Chambéry.

(1) Des erreurs ou des oublis ont pu se glisser dans la nomenclature et dans les adresses. Prière aux intéressés de vouloir bien les signaler au secrétaire en vue du prochain bulletin.

Boleslas Edmond, juge à la Cour de Justice, Genève.
Bordeaux (général), rue Vallon, Thonon.
Borgey, professeur, Ecole Supérieure, Aix-les-Bains.
Bouvier Paul, avocat à la C. d'A., rue Salteur, Chambéry.
Brancaz Etienne, pharmacien honoraire, 38, rue de la Charité, Lyon.
Brun Henri, Imprimeries Réunies, rue Lamartine, Chambéry.
Bugnard Jean, artiste peintre, 98, pl. St-Léger, Chambéry.
Campi Jacques, greffier S. D. P., 2, rue Denfert-Rochereau, Chambéry.
Carle Henry, ancien officier d'infanterie, 10, rue de la Métropole, Chambéry.
Carle Jean, ingénieur, 7, rue Juiverie, Chambéry.
Carle Nicolas, professeur de l'Université honoraire, « Le Détour », Mérande, Chambéry.
Carrier, avoué honoraire, 5, avenue de la Folatière, Chambéry.
Carron, directeur de l'Ecole préparatoire à l'Enseignement Supérieur, Hautebise, Chambéry.
Cartier (abbé), maison de retraite, Myans.
Castella (de), château de Chétry, Vallières (H.-S.).
Chambaz, directeur des Imprimeries Réunies, rue Lamartine, Chambéry.
Chambre, banquier, rue Pillet-Will, Chambéry.
Champieu-Britisch Edouard, 5, quai Malaquais, Paris.
Charles, Longue rue de l'Hôpital, Anvers (Belgique).
Chinal Henri, contrôleur des Contributions directes, Chambéry.
Clanet Lucien, publiciste, La Madeleine, Barberaz (Savoie).
Clerc, docteur en médecine, Saint-Pierre-d'Albigny.
Cléret François, docteur en médecine, 2, rue Croix-d'Or, Chambéry.
Cochet François, fondé de pouvoirs, 20, rue St-Ferdinand, Paris.
Cons Camille, pharmacien, rue des Ecoles, Chambéry.
Cordon (comte de), La Balme (Savoie).
Costa de Beauregard (comte Léon), place de l'Hôtel-de-Ville, Chambéry.
Costa de Beauregard (comte Olivier), château de Sainte-Foy-par-Longueville (Seine-Inférieure).
Cot Pierre, député de la Savoie, route de Lyon, Chambéry.
Coudurier Louis, 24, rue Rouget-de-l'Isle, Colombes (Seine).
Coutaz, docteur en médecine, Aix-les-Bains.
Curtet Albert, 39, rue Montcalm, Paris (18e).
Dancet J., 171, faubourg Montmélian, Chambéry.
Dardel-Louvatière, éditeur, Portiques, Chambéry.
Daudenarde, directeur de l'Etablissement Thermal, Aix-les-Bains.

Dénarié Henry, architecte, place Porte-Reine, Chambéry.
Descotes Adolphe, 30, rue Edouard-Delangla, de Marseille.
Desfrançois, docteur en médecine, boulevard de la Colonne, Chambéry.
Dognin, ancien directeur d'école normale, Chambéry.
Dubois, bibliothécaire du Canton de Vaud, Lausanne.
Dufayard Ch., professeur honoraire de l'Université, conseiller général, Serrières (Savoie).
Dufournet Antoine (abbé), 12, rue de Strasbourg, Paris (10e).
Dufournet Paul, architecte, 5, rue Belzunce, Paris (10e).
Dullin Etienne, directeur d'usine, 7, rue de la Promenade, Asnières (Seine).
Dullin, conseiller à la Cour d'Appel, rue Jean-P.-Veyrat, Chambéry.
Dupont (abbé), curé de Montmélian.
Durand-Dronchat, avoué, bd de la Colonne, Chambéry.
Evrot, 49, boulevard Saint-Germain, Paris (Ve).
Falcoz Philibert greffier honoraire, Arbin (Savoie).
Ferrier, instituteur honoraire, La Villette, La Ravoire, (Savoie).
Fonclare (de) Georges, banquier, rue Croix-d'Or, Chambéry.
Forestier Henry, docteur en médecine, 10, rue Georges-Ier, Aix-les-Bains.
Foudraz Marius, publiciste, Jacob-Bellecombette (Savoie).
Gaillard, docteur en médecine, conseiller général, Aix-les-Bains.
Gaillard, commandant en retraite, Barberaz (Savoie).
Garin, pharmacien, rue Sigorgne, Mâcon.
Garin J. (abbé), curé de St-Bernard-la-Chapelle, 11, rue Affre, Paris (18e).
Girod J., docteur, 48, cours de la République, Villeurbanne (Rhône).
Girod, docteur en médecine, 5, av. Hôtel-de-Ville, Chambéry.
Glorieux Albert, prof. hon. de l'Université, 5, rue de Calais, Paris (9e).
Gotteland Jean, directeur de l'Instruction Publique, Rabat (Maroc).
Greyfié de Bellecombe (vicomte), Jacob-Bellecombette (Savoie).
Gromier Emile, médecin-major en retraite, Les Charmettes, Chambéry.
Guillermin Victor, ingénieur honoraire du P. L. M., La Madeleine, La Ravoire.
Guy Lucien, 3, boulevard Trolliettes, Thonon.
Hollande Ed., docteur chirurgien-dentiste, 3, rue Pierre-Haret, Paris (9e).
Jacques André, artiste graveur, 9, rue Métropole, Chambéry.

JANNON, archiviste-adjoint, 2, rue du Château, Chambéry.
JORCIN Alfred, brasseur, Le Bocage, Chambéry.
JORCIN Jules, brasseur, Le Bocage, Chambéry.
KESSLING (de), capitaine, pl. de l'Hôtel-de-Ville, Chambéry.
LAROCHE-JOUBERT, publiciste, 10, rue Aimé-Bérey, Grenoble.
LATHOUD, docteur en médecine, 37, quai Gailleton, Lyon.
LAVIS-TRAFFORD (de), docteur en médecine, Hôpital Lavis, Beaulieu (A.-M.).
LELONG, docteur en médecine, rue de Liége, Aix-les-Bains.
LEMOINE, professeur de l'Université, 8, rue Marcoz, Chambéry.
LHUILIER, capitaine, professeur à l'Ecole militaire de Saint-Maixent.
LOMBARD, négociant, rue Jean-Pierre-Veyrat, Chambéry.
LORIDON (abbé), curé de Saint-Cassin (Savoie).
LUGAN, chef de bataillon, commandant le dépôt des isolés, Marseille.
MAGNIN Jean, inspecteur de l'Enregistrement, 21, rue Baudin, Paris (9e).
MARESCHAL Amédée, avocat à la C. d'A., 62, place St-Léger, Chambéry.
MARTIN Paul (abbé), curé de Sonnaz (Savoie).
MAUGNY (comte de), château de Maugny, Perrignier (Haute-(Savoie).
MÉNABRÉA Henri, homme de lettres, 13, rue Emile-Duclaux, Paris (15e).
MÉNARD André, Hôtel d'Allinges, rue Juiverie, Chambéry.
MENTHON (comte de), Menthon-St-Bernard (Haute-Savoie).
MICHEL Amédée, ancien conseiller général, Thônes (Hte-Savoie).
MILLION Joseph, Chambéry.
MINORET, instituteur honoraire, St-Jean-de-Maurienne.
MOLIN, ventes d'immeubles, 100, place St-Léger, Chambéry.
MOOS (R. P.), couvent des RR. PP. Dominicains, St-Alban-Leysse (Savoie).
NOYER DE LESCHERAINES (baron du), général du cadre de réserve, La Motte-Servolex (Savoie).
NOYER DE LESCHERAINES Eugène (baron du), château de Minjoud, Saint-Pierre-d'Albigny (Savoie).
ODRU Laurent, président de Chambre honoraire, rue de la Gare, Chambéry.
ONCIEU DE LA BATIE (comte Amé de), Bissy (Savoie).
ONCIEU DE CHAFFARDON (marquis d'), château de Chaffardon, Saint-Jean-d'Arvey, et 17, place du Palais, Nice.
ORELLI, directeur de l'Asile d'Aliénés, Marseille.
PADOVANI, chef de bureau du P. L. M. en retraite, rue d'Italie, Chambéry.
PATERNOSTRO (baron Lalia de), Jacob-Bellecombette.
PAVY François, 9, rue Lucien-Murat, Paris.

PERROUD (abbé), chanoine, curé de Saint-Pierre de Maché, Chambéry.
PERROUD, instituteur honoraire, 8, rue Marcoz, Chambéry.
PIAT, directeur de la Société Générale, Arcachon.
PICOLLET D'HERMILLON, chef de bataillon en retraite, Bissy.
PIOT Antonin, docteur en médecine, boulevard du Théâtre, Chambéry.
PIOT Louis, ingénieur principal honoraire de la Compagnie du Nord, Aiguebelle (Savoie).
POLLIER Georges, directeur honoraire des P. T. T., quai Nezin, Chambéry.
RACT, chef de bataillon, E. M. I., 234, fg St-Honoré, Paris.
REGOTTAZ (abbé), chanoine, directeur des Œuvres, rue Juiverie, Chambéry.
REY Achille, propriétaire, Cannes (A.-M.).
RIPERT, professeur au Lycée, Chambéry.
ROCHET, propriétaire, Jacob-Bellecombette.
ROUSSY DE SALES (comte François de), Thorens-Sales (Hte-Savoie).
ROUSSY DE SALES (de), Pampelone-par-Maisse (Ardèche), et 9, avenue du Président-Wilson, Asnières (Seine).
SECRET Jean, professeur au Collège de Bergerac.
SECRET (abbé), rue de Boigne, Chambéry.
SERRAZ (comte Othon de la), château de Voglans (Savoie).
SAGÉPÉ, architecte, Chambéry.
THOMAS François, 1, rue de la Banque, Chambéry.
TISSOT Jean, docteur en médecine, rue de la Banque, Chambéry.
TOGNET, docteur en médecine, rue Sommeiller, Chambéry.
TOURNOUD, notaire, Aix-les-Bains.
TRUCHET, docteur en médecine, pl. du Marché, Chambéry.
USANNAZ-JORIS Marcel, avocat, Tunis.
VERMALE François, juge au Tribunal de Valence, 34 bis, boulevard Gambetta, Grenoble.
VESCO (abbé), professeur à l'Externat, fg Nezin, Chambéry.
VIARD, avoué au Tribunal, maire des Echelles, 21, rue de la Bourse, Lyon.
VICHIER-GUERRE, général commandant la place de Toulon.
VILMAIN René, notaire honoraire, route de Lyon, Chambéry.
VUILLERMET Louis, négociant, Portiques, Chambéry.

## Membres correspondants

Mlle Bianca-Maria DE LEONARDO, secrétaire de la Revue F. E. R. T., 26, via Romagna, Roma, 125.
BOUVIER Bernard, ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure, professeur honoraire à l'Université, Genève.

NIJHOFF Martinus, librairie Lange, Voorhout, 9, La Haye (Hollande).
WUILLEUMIER, professeur à l'Université, 33, rue Constant, Lyon III.

## Sociétés correspondantes

| | |
|---|---|
| *Agen* | Société cent. d'agr., sciences et arts. |
| *Aix (B.-du-Rhône)* | Académie des Sciences. |
| — | Bibliothèque de l'Université d'Aix. |
| *Alexandrie (Piémont)* | Société d'histoire, art et archéologie. |
| *Amiens* | Société des Antiquaires de Picardie. |
| *Annecy* | Académie florimontane. |
| — | Académie salésienne. |
| *Anvers (Belgique)* | Académie de Belgique. |
| *Auxerre* | Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. |
| *Avignon* | Académie de Vaucluse. |
| *Bâle* | Société d'histoire et d'antiquité. |
| — | Bibliothèque de l'Université. |
| *Bar-le-Duc* | Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc. |
| *Beaune* | Société d'histoire et d'archéologie. |
| *Belfort* | Société belfortaise. |
| *Belley* | Société historique, archéologique, scientifique et littéraire du Bugey. |
| *Besançon* | Académie des sciences et arts. |
| — | Société d'émulation du Doubs. |
| *Bordeaux* | Société d'archéologie. |
| *Bourg* | Société d'émulation de l'Ain. |
| *Brest* | Société académique. |
| *Bruxelles* | Académie royale. |
| — | Société d'archéologie. |
| — | Société des Bollandistes. |
| *Caire (Le) (Egypte)* | Institut égyptien. |
| *Chalon-sur-Saône* | Société d'histoire et d'archéologie. |
| *Chambéry* | Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie. |
| — | Société d'histoire naturelle. |
| — | Bibliothèque municipale. |
| *Châteaudun* | Société dunoise d'archéologie. |
| *Colmar* | Société d'histoire naturelle. |
| *Constantine* | Société archéologique. |
| *Dax* | Société de Borda. |
| *Dijon* | Académie des sciences, arts et belles-lettres. |
| *Douai* | Société d'agriculture, sciences et arts. |
| *Epinal* | Société d'émulation des Vosges. |

| | |
|---|---|
| *Fribourg (Suisse)* . . | Société d'histoire. |
| *Gap* . . . . . | Société d'études des Hautes-Alpes. |
| *Gênes (Italie)* . . . . | Società ligura di storia patria. |
| *Genève* . . . . . | Société d'histoire et d'archéologie. |
| — | Institut national genevois. |
| *Grenoble* . . . . . | Académie delphinale. |
| — | Société de statistique de l'Isère. |
| — | Comité de l'enseignement supérieur. |
| *Havre (Le)* . . . . . | Société havraise d'études diverses. |
| *Langres* . . . . . | Société historique et archéologique. |
| *Lausanne* . . . . . | Société d'histoire de la Suisse Romande. |
| *Lille* . . . . . | Commission historique du département du Nord. |
| *Limoges* . . . . . | Société archéologique du Limousin. |
| *Luxembourg* . . . . . | Section historique de l'Institut Grand-Ducal. |
| *Lyon* . . . . . | Académie des Sciences et Belles-Lettres. |
| — | Société littéraire. |
| *Mans (Le)* . . . . . | Revue historique et archéologique du Maine. |
| *Marseille* . . . . . | Provincia (Société de statistique, d'histoire et d'archéologie de Marseille et de Provence). |
| *Melun* . . . . . | Société d'archéologie, sciences et arts. |
| *Metz* . . . . . | Société d'histoire et d'archéologie lorraine. |
| *Montauban* . . . . . | Société d'histoire et d'archéologie. |
| *Montbéliard* . . . . . | Société d'émulation. |
| *Montpellier* . . . . . | Académie des Sciences. |
| *Montréal (Canada)* . | Numismatic and antiquarian Society. |
| *Moulins* . . . . . | Société d'émulation de l'Allier. |
| *Moûtiers* . . . . . | Académie de la Val d'Isère. |
| *Nancy* . . . . . | Société d'archéologie lorraine. |
| — | Académie Stanislas. |
| *Nantes* . . . . . | Société académique. |
| *Narbonne* . . . . . | Commission archéologique et littéraire. |
| *Neufchâtel (Suisse)* . | Société de géographie. |
| *Nice* . . . . . | Société des lettres, sciences et arts. |
| *Nîmes* . . . . . | Académie du Gard. |
| *Orléans* . . . . . | Société archéologique de l'Orléanais. |
| *Otawa (Canada)* . . . | Institut canadien-français. |
| *Parenzo (Italie)* . . . | Società Istriana di archeologia e storia patria. |
| *Paris* . . . . . | Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. |
| — | Société d'anthropologie de Paris. |
| — | Société des antiquaires de France. |

| | |
|---|---|
| *Pavie (Italie)* .... | Società Pavese di storia patria. |
| *Puy (Le)*..... | Société agricole et scientifique de la Haute-Loire. |
| *Reims* ..... | Académie nationale de Reims. |
| *Rennes* ..... | Société archéologique d'Ille-et-Vilaine. |
| *Rome (Italie)*..... | Bibliothèque Vaticane. |
| — | Revue F. E. R. T., via Romagna, 26, Pincio. |
| *Rouen*..... | Commission des antiquités de la Seine-Inférieure. |
| *Saint-Dié* ..... | Société philomathique vosgienne. |
| *Saint-Jean-de-Maur.* | Société d'histoire et d'archéologie. |
| *St-Maurice (Suisse)* | Société helvétique de Saint-Maurice. |
| *Saint-Omer* ..... | Société des antiquaires de la Morinie. |
| *Sienne (Italie)* .... | Institut d'art et d'histoire, 17, via di Città. |
| *Soissons*..... | Société archéologique, historique et scientifique. |
| — | Société historique de la Haute-Picardie. |
| *Stockholm*..... | Académie royale d'histoire. |
| *Strasbourg* ..... | Société pour la conservation des monuments historiques. |
| *Thonon-les-Bains* .. | Académie chablaisienne. |
| *Torre-Pellice (Italie)* | Société d'histoire vaudoise. |
| *Toulon* ..... | Société des sciences, lettres et arts du Var. |
| *Toulouse*..... | Société archéologique du Midi de la France. |
| *Turin (Italie)* .... | Regia Accademia delle scienze, 3, via Maria, Vittoria, 101, Turin. |
| — | Regia Deputazione sopra gli studi di Storia patria, |
| — | Archives d'Etat. |
| — | Società di archeologia e belli arti, Palais Madame, Turin. |
| — | Società storica-bibliografica subalpina. |
| *Valence*..... | Société d'archéologie et de statistique de la Drôme. |
| *Vannes*..... | Société polymathique du Morbihan. |
| *Vienne* ..... | Société Rhodania. |
| — | Musée Archéologique. |
| *Villefranche-s.-Saône* | Société des sciences et arts du Beaujolais. |
| *Washington* ..... | The Smithsonian Institution. |
| — | Office biologique. |
| *Zurich (Suisse)*.... | Société des antiquaires, |
| — | Bibliothèque Centrale. |

# CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

## SÉANCE DU 13 JANVIER 1936

Président : M. l'abbé Loridon.

Présents : Mme la comtesse de Sonnaz, Mlle Cravario, MM. Bertin, Blondet, Carle, Carron, Falcoz, Gaillard, Gay, Greyfié de Bellecombe, de la Serraz, Lelong, Lemoine, Pascal, Perroud, le chanoine Regottaz, l'abbé Secret, Tissot et Vilmain.

M. Greyfié de Bellecombe, vice-président, salue le nouveau président, M. l'abbé Loridon. Celui-ci remercie de l'honneur qui lui a été fait, et rappelant le souvenir des derniers présidents, dit son désir d'apporter comme eux tout son dévouement à la Société.

M. le Secrétaire lit ensuite le procès-verbal de la séance du 2 décembre. Ce procès-verbal énonce que M. le commandant Gaillard a été nommé vice-président de la Commission du Musée. M. Gaillard rectifie et rappelle que l'assemblée du 2 décembre a ratifié sa désignation comme président de la Commission du Musée et l'a en outre élu vice-président de la Société.

M. le Secrétaire reconnaît la matérialité des faits, mais objecte que cette élection est irrégulière parce que non conforme au règlement ; il annonce qu'il démissionnera si son procès-verbal n'est pas ratifié sans modification.

Après discussion, et sur la proposition du président, il est décidé que l'on reportera à une séance ultérieure l'adoption du procès-verbal et le règlement de la situation créée par l'élection contestée.

Sur la proposition du président, Mme Veuve Girard-Rabut, professeur honoraire, nièce de feu François Rabut, l'un des trois fondateurs de la Société, est élue membre honoraire.

Sont élus membres effectifs : MM. Rey-Cathala, directeur général de la Compagnie « Le Guardian », et Lucien Guy, membre de l'Académie chablaisienne.

Le Président donne lecture d'un passage d'une lettre de M. Quiblier, président de l'Académie chablaisienne, rappelant les relations toujours cordiales de cette société avec la nôtre.

Il fait part des condoléances de M. Vermale à l'occasion de la mort du commandant Revel.

M. Avezou, archiviste départemental de la Haute-Savoie, propose pour un prochain volume des *Mémoires* la correspondance adressée à Mgr Rendu, en particulier par le cardinal Billiet, correspondance fort intéressante faisant connaître la situation de l'Eglise en Savoie et la fin du régime sarde. Cette proposition est acceptée avec gratitude.

M. le Secrétaire communique une reproduction des armes d'Albertville faite par un artiste chambérien, M. René Burlet. L'écu porte *mi-parti de l'Hôpital et de Conflans*. A propos de ces armoiries, il y a lieu de noter que l'Armorial de Savoie, du comte de Foras, ne donne les armoiries, ni de Conflans, ni de l'Hôpital. Celles que l'on attribue à l'une et à l'autre des deux villes paraissent avoir été composées à une date assez récente, vraisemblablement autour de 1835, et cette composition va à l'encontre des règles élémentaires du blason. L'Hôpital porterait *coupé d'argent et d'azur à l'ancre d'argent chargée d'une gerbe d'or*, et Conflans *parti d'argent et de gueules à la croix d'argent, accompagnée au canton senestre de la pointe d'une tour d'argent maçonnée et ajourée de sable.*

Le centenaire de la fondation d'Albertville pourrait être pour cette ville l'occasion d'adopter des armoiries régulières, par exemple :

De Savoie : *de gueules à la croix d'argent* (en souvenir de la fondation de la ville par Charles-Albert), *cantonné au* 1 *et* 4 *d'une tour d'argent maçonnée et ajourée de sable* (pour rappeler Conflans, ville fortifiée), *au* 2 *et* 3 *d'une croix d'argent* (pour rappeler l'Ordre de Malte qui a fondé l'Hôpital : l'Ordre de Malte, comme la Maison de Savoie, portait et porte encore *de gueules à la croix d'argent*). L'écu surmonté d'une *couronne murale*, en souvenir de Conflans, ville fortifiée.

M. le Secrétaire donne communication de deux documents curieux. L'un est un essai de littérature présenté par les princes Maurice et Eugène de Savoie, en 1703, devant les PP. Jésuites ; le second est un grimoire de Grimaldi de Copponay sur une panacée merveilleuse.

A propos de l'expression « deux Savoies », rééditée quel-

quefois, on rappelle qu'il n'y a jamais eu *deux Savoies*, mais *un duché* de Savoie, comprenant les provinces de Savoie propre, Haute-Savoie (Albertville), Tarentaise, Maurienne, Genevois, Chablais et Faucigny.

A l'occasion de la célébration récente du centenaire d'Amélie Gex, M. l'abbé Secret signale l'intérêt qu'il y aurait à étudier le patois savoyard.

Mme la comtesse de Sonnaz fait don à la Société, au nom de son fils, le comte Guy de Sonnaz, d'une médaille reproduisant les saints de Savoie.

M. le docteur Lelong présente deux médailles, qui étaient probablement des jetons d'une autorité ecclésiastique d'Auvergne.

M. Vermale annonce la publication prochaine d'une nouvelle édition, annotée par lui, des *Considérations sur la France* de Joseph de Maistre.

M. Jannon est élu secrétaire-adjoint.

M. le chanoine Regottaz fait don à la Société de *Savoie-Almanach* pour 1936.

## SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1936

Président : M. l'abbé Loridon.

Présents : Mme la comtesse de Sonnaz, Mlle Cravario, MM. Bachelard, Bernard, Bertin, Blondet, H. Carle, N. Carle, Carron, Costa de Beauregard, Joseph Dancet, Falcoz, le commandant Gay, Greyfié de Bellecombe, Guillermin, A. Jacques, Jannon, le capitaine de Kessling, le capitaine Lhuillier, le R. P. Moos, Pascal, le docteur Tissot, Vilmain.

S'étaient excusés : MM. le chanoine Regottaz et l'abbé Secret.

Par suite de la démission du secrétaire général, le Président donne lecture du procès-verbal de la séance du 13 janvier, lequel est approuvé.

A la demande de M. H. Carle, lecture est donnée de la lettre par laquelle il confirme irrévocablement sa démission, motivée par la non-exécution du règlement, la vacance d'une charge de vice-président étant inexistante, et par l'irrégularité du vote, qui a eu lieu à mains levées, et non au bulletin secret. Sur des observations présentées par M. N. Carle, une courte discussion s'engage. Sur le premier

point, il est décidé qu'eu égard aux circonstances nouvelles où se trouve la Société, il sera procédé à une adaptation au règlement, qui, dans sa forme actuelle, remonte à l'année 1881. Sur le second point, il est reconnu que le mode de vote adopté dans la séance du 2 décembre 1935 est celui qui, jusqu'à présent, a été en usage dans les circonstances semblables.

M. H. Carle, sollicité de retirer sa démission, maintient celle-ci. Le Président rappelle que M. Carle, nommé secrétaire de la Société en 1924, s'est acquitté de ses fonctions avec un très grand dévouement. Il lui présente les sentiments de vive gratitude de tous les membres de la Société et exprime l'espoir qu'il voudra bien continuer d'apporter à nos réunions sa précieuse collaboration.

Il est procédé ensuite à l'élection d'un nouveau Secrétaire général. M. Bernard, archiviste départemental, est élu.

M. Falcoz, devant quitter prochainement Chambéry, demande que l'on pourvoie dès à présent à son remplacement, afin qu'il puisse mettre au courant son successeur. M. Joseph Dancet est élu trésorier, pour entrer en fonctions au départ de M. Falcoz.

M. Falcoz a non seulement apporté une collaboration fort intéressante aux *Mémoires* de la Société, mais il a encore géré ses finances avec une conscience et un soin scrupuleux. Le Président lui exprime les sentiments profondément reconnaissants de tous.

M. N. Carle et M. le chanoine Perroud sont élus pour constituer, avec le Bureau de la Société, la Commission de publication chargée d'examiner les manuscrits proposés pour le volume des *Mémoires* en préparation.

L'Académie florimontane ayant élu président M. Ritz, la Société d'histoire et d'archéologie adresse à celui-ci ses vives félicitations.

M. le comte René de Bissy est élu membre effectif.

## SÉANCE DU 2 MARS 1936

Président : M. l'abbé Loridon.

Présents : Mme la comtesse de Sonnaz, Mlle Cravario, MM. Bachelard, Bernard, Blondet, H. Carle, Falcoz, Gaillard, Gay, Greyfié de Bellecombe, A. Jacques, le capitaine de Kessling, Lemoine, le R. P. Moos, Perroud,

le chanoine Regottaz, l'abbé Secret, le docteur Jean Tissot, Vilmain.

Excusés : MM. Joseph Dancet, Pascal.

M. Cons, professeur en retraite à Annecy, demande sa radiation des listes de la Société pour raisons de santé.

Le Président communique une lettre de l'Office national météorologique demandant des renseignements sur les phénomènes naturels en Savoie depuis les temps les plus reculés jusqu'au XVIII^e siècle. Il signale à ce sujet le travail de Hollande dans les *Mémoires* de la Société, et M. le docteur Tissot l'ouvrage de Mougin sur les torrents de Savoie.

Lecture est ensuite donnée d'une lettre du Comité d'organisation des fêtes du Centenaire d'Albertville, qui prie la Société de lui fournir une documentation sur les costumes officiels en usage au temps de Charles-Albert, en vue d'une reconstitution historique. A ce propos, le Président présente les nouvelles armes d'Albertville, qu'il a l'intention de proposer à la Municipalité.

M. Jean Carle, ingénieur des Arts et Métiers, présenté par M. Henri Carle et M. le chanoine Perroud, est élu membre de la Société.

Puis le R. P. Moos donne lecture d'un article paru dans *La Liberté* de Fribourg du 17 février 1936, sous la signature de Jeanne Niquille, et relatant comment, le 18 février 1536, Estavayer devint fribourgeois.

Le Président lit des extraits d'un article de M. Ferdinand Lot dans la *Revue Savoisienne* de 1935 au sujet des limites de la *Sapaudia*.

Il fait ensuite une communication sur l'histoire du révolutionnaire Charles Caffe et de son fils le docteur Caffe.

Enfin, M. A. Jacques présente une série de lithographies sur la Savoie.

## SÉANCE DU 6 AVRIL 1936

Président : M. l'abbé Loridon.

Présents : Mme la comtesse de Sonnaz, MM. Bachelard, Bernard, Blondet, H. Carle, J. Carle, J. Dancet, Falcoz, Gaillard, Greyfié de Bellecombe, Lelong, Lhuillier, Pascal, le chanoine Perroud, C. Perroud, Picollet d'Hermillon, Tissot.

Le Président donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de

l'*Office météorologique* le remerciant de la documentation qu'il lui a adressée au sujet des phénomènes naturels en Savoie, et d'une demande de l'*Association générale des Amis des Musées de France* aux fins que la Société en fasse partie, ce qui est accepté.

Il fait connaître les conditions du concours de l'Académie de Savoie pour l'année 1936 et transmet une proposition d'abonnement à la *Revue des questions historiques*. Sur ses observations, il est décidé que l'on demandera au directeur de cette publication de l'échanger contre les *Mémoires* de la Société.

Il lit une lettre de l'*Istitulo italiano di cultura* de Lausanne demandant l'envoi en don de nos publications et annonce qu'il a également répondu par une proposition d'échange, laquelle a été acceptée en principe.

Après avoir transmis à la Société une invitation de collaborer à la célébration du bi-centenaire du séjour de Jean-Jacques Rousseau à Chambéry, il lit le compte-rendu de la visite que nous fit la Société archéologique de Genève le 30 mai 1935. Nos hôtes genevois ont été enchantés de l'accueil qu'ils ont reçu et très intéressés par les curiosités archéologiques de la ville.

Le Président signale ensuite dans les *Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes* une causerie de M. le Préfet Boivin sur Aix-les-Bains et présente le *Dictionnaire étymologique des noms de lieux de la Savoie* de M. le chanoine Gros, auquel la Société avait souscrit, en faisant ressortir le grand intérêt de cet ouvrage pour les études de toponymie savoisienne.

M. H. Carle donne connaissance d'une lettre qui lui a été adressée, contenant proposition de vente d'un ouvrage sur la Maison de Savoie. Ce livre, qui a pour auteur Carlo H. Valle, est intitulé *Illustrazioni storiche ed artistiche sulla Real Casa di Savoja*. Il a paru à Turin chez Isnard en 1844 et se compose de deux volumes réunis en un seul.

M. le commandant Gaillard lit ensuite un article qu'il a publié dans le journal *Le Temps* sur la maison de Taine à Maclamod, près d'Annecy. Celle-ci appartenait à Mme Perret d'Angloz et le célèbre écrivain l'avait achetée en 1881. Il y fit peu de séjours et ce fut plutôt pour lui une propriété de rapport.

Puis M. l'abbé Loridon fait une communication sur les séjours des Jésuites à Chambéry, particulièrement sur le troisième, qui dura de 1876 à 1881.

Enfin, répondant à une demande de M. Dardel, libraire, la Société lui propose la vente de la collection complète de ses *Mémoires* pour 1.800 francs net.

## SÉANCE DU 4 MAI 1936

Président : M. l'abbé Loridon.

Présents : Mmes Girard-Rabut, Michaud-Lapeyre, la comtesse de Sonnaz, Mlle Cravario, MM. Bachelard, Bernard, Blondet, Campi, H. Carle, le docteur Cléret, Dullin, le docteur Forestier, Gaillard, Greyfié de Bellecombe, A. Jacques, Lhuillier, Perroud, le docteur Tissot, Vilmain.

Excusé : M. Falcoz.

Le Président annonce la mort de notre confrère M. le commandant Gay, et celle de Dominique Avezou, quatrième fils de l'archiviste départemental de la Haute-Savoie. Il présente aux familles les condoléances de la Société.

L'admission de M. François Cochet, fondé de pouvoir, présenté par MM. Carle et Allemoz, est votée à l'unanimité.

Le Président lit la lettre de démission de M. Pascal et la réponse qu'il lui a adressée.

M. Jannon, secrétaire-adjoint, ayant également démissionné de ses fonctions, M. Camille Perroud est élu à sa place.

M. A. Jacques propose l'achat par la Bibliothèque municipale du tome XII du *Corpus inscriptionum latinarum*.

Le Président présente *la Vieille Savoie*, de G. Pérouse, offerte à la Société par le frère de celui-ci, M. André Pérouse. Il adresse au donateur les remerciements de la Société.

Il signale ensuite que M. Philibert Falcoz a commencé de publier dans la *Quinzaine religieuse* un travail sur la chapelle Saint-Michel.

A propos d'une demande de renseignements sur la famille de Bellegarde, il fait connaître à la Société qu'il possède une lettre d'Ernest Daudet au sujet de son *Roman d'un Conventionnel* et une autre du comte de Mareschal, qui déclare se repentir des renseignements qu'il a fournis à l'auteur parce que celui-ci a voulu écrire un roman et non un livre d'histoire.

Il signale deux travaux sur le Saint-Suaire, l'un du docteur Barbet, *Les cinq plaies du Christ, étude anatomique et expérimentale* (Paris, 1935, in-8°), et l'autre de M. Cordon-

nier, ingénieur maritime, *Le Christ dans sa Passion révélé par le Saint-Suaire de Turin* (Paris, 1935, in-8°). Un article paru dans la *Revue d'apologétique*, en novembre 1935, sous la signature de M. Renié, conclut, en s'appuyant sur les deux études, qu'il s'agit bien d'un véritable linceul.

M. Dullin rappelle que M. Revel se proposait de rendre compte du discours prononcé par M. Daclin, président de Chambre à la Cour d'Appel de Chambéry, sur l'administration judiciaire en Syrie. Il est invité à le faire lui-même dans l'une des prochaines séances.

Le Président félicite Mme Michaud-Lapeyre pour sa nomination dans la Légion d'honneur.

A propos de la tentative du maréchal Von Blomberg pour accaparer le prince Eugène de Savoie, le docteur Forestier lit une lettre du général Bordeaux signalant une rectification parue dans un journal de Paris et qui a pour auteur un historien autrichien. Le prince Eugène n'a été ni Français, ni Savoyard, mais *Impérial*.

Le commandant Gaillard lit le compte-rendu qu'il a publié dans *La Montagne* du livre du chanoine Gros sur la toponymie savoisienne, avec le récit d'une enquête personnelle sur l'étymologie du nom de « Vieille Route » (*Via Rota*) désignant certains chalets de Maurienne. M. H. Carle ajoute quelques observations sur l'étymologie des *Routes*, village de Tarentaise.

Le Président offre à la Société une tuile romaine trouvée à Saint-Pierre-de-Genebroz.

## SÉANCE DU 8 JUIN 1936

Président : M. l'abbé Loridon.

Présents : Mme la comtesse de Sonnaz, Mlle Cravario, MM. Bachelard, Bernard, Blondet, Campi, H. Carle, le docteur Forestier, Gaillard, Greyfié de Bellecombe, de Kessling, le docteur Lelong, le R. P. Moos, le chanoine Perroud, C. Perroud, le docteur Tissot, Vilmain.

Excusés : MM. Ardenghi, Falcoz, Lhuillier.

Le Président lit une lettre de la *Fédération des Sociétés françaises des sciences philosophiques, historiques, philologiques et juridiques* proposant à la Société son bulletin et certaines de ses publications, moyennant une cotisation de 30 francs.

Il transmet une invitation de la *Société des Antiquaires de*

*Picardie* priant notre association de se faire représenter à son centenaire, qui aura lieu le 15 juin 1936.

La Société d'histoire d'Alexandrie fait part de son élévation au rang de *Sezione della Reale Dipulazione subalpina di Storia patria.*

Des remerciements sont adressés à M. André Pérouse, qui a offert à la Société le dernier ouvrage de son frère, *Mélanges historiques et littéraires*. M. André Pérouse est élu à l'unanimité membre d'honneur de la Société.

Le Président offre de la part de M. Dardel le *Mémorial de Gabriel Pérouse* pour être distribué aux membres qui ne le possèdent pas encore.

Il fait circuler l'ouvrage de M. le commandant Gailiard sur *Un peintre siennois au XV*e *siècle* : *Sano di Pietro* (1406-1481), donné à la Société par l'auteur, et exprime à celui-ci les remerciements de tous. Il annonce que M. le commandant Gaillard fera lors du centenaire d'Albertville, le 16 août, une conférence sur cette ville.

M. Vuarnet ayant fait hommage à la Société de son travail sur *les Ligures dans les Alpes*, le Président lui adresse nos remerciements.

Il présente à MM. Allemoz et Carle les compliments de la Société pour la naissance de Jacques-Henri Allemoz, ainsi qu'à M. Dardel pour sa promotion dans la Légion d'honneur.

Il rappelle que M. Vermale a prononcé, à l'occasion de son élection à l'Académie delphinale, un discours sur les complots royalistes de Mounier, et qu'il a publié dans les Mémoires de cette académie un article sur le père de Casimir Périer pendant la Révolution.

Il annonce que l'Académie chablaisienne célébrera le cinquantenaire de sa fondation en septembre 1936.

Il invite les membres de la Société à notre promenade annuelle, qui aura lieu le 21 juin.

Il signale le *Manuel de numismatique française* de Blanchet et Dieudonné, qui vient de paraître.

M. le docteur Tissot présente la gravure de M. André Jacques représentant le marquis de Bissy et la plaquette des discours prononcés à l'occasion de sa mort, auxquelles la Société a souscrit. Celle-ci remercie M. le docteur Tissot du dévouement qu'il a montré à cette occasion.

M. Bernard lit une communication de M. l'abbé Cartier sur deux trouvailles archéologiques faites à Chignin. L'une concerne une bulle de plomb du Concile de Bâle, l'autre une médaille du diocèse de Gerace en Calabre.

M. le commandant Gaillard fait une causerie sur les anciennes bornes frontières de la Savoie et de la France du côté du Dauphiné et émet le vœu qu'elles soient classées et mises en valeur.

Enfin, M. H. Carle fait une communication sur les origines du costume savoyard, qu'il avait préparée avec M. de Bissy. Cette origine se trouverait dans les Guerres de Religion, qui amenèrent un exode des Savoyards en France, en Allemagne et en d'autres pays. Ils auraient ramené à leurs femmes des modèles des costumes qu'ils y avaient vus, et la mode locale s'en serait inspirée.

## PROMENADE ANNUELLE

La promenade annuelle de la Société a eu lieu le dimanche 21 juin. Partie à 8 heures de la place de l'Hôtel-de-Ville, notre petite caravane prit la direction du col du Granier. Le beau temps lui permit d'apprécier la douceur du paysage matinal sur les premières pentes du massif de la Chartreuse. Arrivée au col sans encombres, elle put admirer à son aise la montagne la plus imposante des environs de Chambéry, et aussi la plus fameuse dans les fastes historiques de la vallée. Puis nous descendîmes sur Saint-Pierre-d'Entremont et, par les splendides gorges du Frou, sur Entre-deux Guiers et Saint-Laurent-du-Pont. De là, nous gagnâmes Fourvoirie, où la vue des ruines de la vieille distillerie des Chartreux, détruite l'an passé par un éboulement, nous retint quelques instants.

Puis, par le défilé de Saint-Etienne-de-Crossey et par Voiron, notre troupe se dirigea vers Saint-Geoire-en-Valdaine. Parvenus dans cette localité sur le coup de midi, nous y fûmes reçus par M. Michal-Ladichère, industriel et conseiller général, et par M. le baron de Franclieu, président du Syndicat d'initiative. Sous la conduite de ces deux guides, dont l'amabilité le dispute à l'érudition, nous visitâmes l'église, intéressant monument du début du XVI^e^ siècle. On y voit de belles stalles Renaissance, dues à un artiste local qui travaillait pour les seigneurs du pays, les Clermont-Tonnerre, une vierge de la même époque et une pietà du XIII^e^ siècle, œuvre précieuse qui mérita de figurer, il y a quelque temps, à l'exposition d'art religieux de Grenoble.

Cependant, un déjeuner succulent et auquel nous fîmes honneur nous attendait à l'hôtel Varrel. Au dessert, M. Michal-Ladichère, avec science, et aussi avec humour, nous retraça en quelques mots l'histoire de la célèbre famille de Clermont-Tonnerre, qui régna sur tout le pays et qui posséda égalemet en Bourgogne le château d'Ancy-le-Franc. Cette famille se divisait en plusieurs branches, dont celle des Clermont Mont-Saint-Jean, qui avait à Chambéry un hôtel où est maintenant installée l'administration des Douanes. Puis il leva son verre à l'amitié de la Savoie et du Dauphiné. M. l'abbé Loridon, notre président, lui répondit en exprimant l'intérêt que nous avions pris à écouter sa causerie et en le remerciant de la gracieuse réception que M. de Franclieu et lui nous avaient réservée.

Après le déjeuner, nous reprîmes notre autocar, qui, par une route sinueuse et ombragée, nous conduisit au château de Longpra, appartenant à M. de Franclieu, vieille gentilhommière du XVII^e^ siècle, encore entourée de ses douves, au milieu d'un parc à la française. On domine de là la verdoyante vallée de Saint-Geoire et le site est des plus reposants. Le maître du logis nous fit admirer un magnifique salon aux boiseries Louis XVI, et, dans la chapelle, il nous montra un Christ, émouvant souvenir de la prison du Temple, qui fut offert par Mme Elisabeth à Mme de Tourzel, gouvernante des enfants de France.

Après avoir accepté un rafraîchissement et remercié M. de Franclieu de son accueil si délicat, nous redescendîmes sur Saint-Geoire, où nous prîmes congé de M. Michal-Ladichère. Puis, par une petite route serpentant à travers les prés et les vergers et plus fréquentée des charrettes à foin que des modernes autocars, nous montâmes au col des Mille-Martyrs, qui sépare la vallée de Saint-Geoire de celle des Echelles et d'où l'on a une vue d'ensemble, et fort belle, sur les montagnes de la Chartreuse. Nous arrivâmes enfin aux Echelles, où nous attendait le maire, M. Viard, conseiller général, qui nous guida dans l'ancienne commanderie, dont il nous résuma spirituellement l'histoire. Il nous mit aussi au courant de son projet de faire restaurer comme il convient ce monument, dont, à juste titre, il est fier.

Après un nouveau rafraîchissement offert par M. Viard dans la salle de la mairie, nous regagnâmes Chambéry par la route directe et nous nous séparâmes, bien décidés à marquer cette journée d'un caillou blanc.

## SÉANCE DU 6 JUILLET 1936

Président : M. l'abbé Loridon.

Présents : Mmes Girard-Rabut et Michaud-Lapeyre, MM. Ardenghi, Bernard, H. Carle, Dullin, Falcoz, Gaillard, Greyfié de Bellecombe, A. Jacques, de la Serraz, Perroud, le chanoine Perroud, Pollier, l'abbé Secret et Vilmain.

Excusés : MM. Ferrier et le capitaine Lhuillier.

Après avoir donné lecture d'une étude historique sur la famille de Clermont-Tonnerre, due à M. Michal-Ladichère, qui avait si aimablement reçu la Société à Saint-Geoire-en-Valdaine lors de sa promenade du mois de juin, M. l'abbé Loridon, président, rend compte de la part qu'il a prise à la sortie de l'Académie florimontane, qui a visité cette année Miolans, Montmélian et Myans, et annonce qu'au cours de cette excursion il fut de nouveau question de la création d'une Fédération des Sociétés savantes de Savoie.

Nous entendons ensuite une communication de M. H. Carle sur l'origine de la Confrérie des Jardiniers ou de Saint-Phocas. Elle serait un souvenir du séjour que fit à Chambéry la famille de Comnène. Il en serait de même de la fête du Laurier. Les Comnène auraient apporté l'emblème grec au faubourg Montmélian, quartier des jardiniers, où subsiste encore, à l'angle de la rue du Chardonnet, la maison qu'habita cette famille célèbre.

Après quoi, M. Carle nous fait part de la découverte au Mont-du-Chat, par M. Mercier, d'une pièce de monnaie romaine, qu'il fait circuler entre nos mains, et qui paraît être un denier d'Antonin le Pieux.

Puis M. André Jacques présente un projet qu'il a établi en collaboration avec M. le chanoine Emprin, correspondant de la Commission des Monuments historiques. Ce projet est la reconstitution possible, dans la cathédrale de Moûtiers, d'une mise au tombeau, avec cinq statues du XVI^e^ siècle et deux du XV^e^, œuvres de grand caractère.

Il s'agit d'une simple mise en valeur de ce monument. Les statues étaient connues, puisqu'elles avaient été précédemment classées parmi les monuments historiques, par arrêté ministériel du 30 septembre 1911, sur la proposition de M. Bertin, ancien architecte des Monuments historiques, et de M. Gabriel Pérouse, notre regretté président, et en même temps que les autres statues, des XIII^e^ et XV^e^ siècles, de la cathédrale.

M. André Jacques et M. le chanoine Emprin ont fait préciser leur projet par divers archéologues, particulièrement Mme Robbe, qu'ils remercient de leurs observations savantes.

La Société émet le vœu que cette belle idée soit réalisée, car elle serait susceptible de donner une véritable attraction d'art à la cathédrale de Moûtiers.

Notre confrère nous parle aussi d'un bas-relief roman qui se trouve dans le cloître de la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne et dont il fait circuler la photographie.

De la part de M. Dullin, M. Bernard présente à la Société le discours prononcé en 1934 par M. le président Daclin, à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'Appel de Chambéry, sur la justice en Syrie sous le mandat français. Ce discours, d'une haute tenue littéraire, sera conservé dans nos archives.

M. le commandant Gaillard annonce qu'après de laborieuses recherches, la précieuse carte des états de Savoie par Borgonio a été enfin retrouvée à la Bibliothèque municipale et qu'elle a été remise à la Société, à laquelle elle appartient.

M. l'abbé Secret fait une intéressante communication sur les rapports de l'Autriche et de la Savoie, à l'occasion du voyage en Autriche de la délégation des Anciens Combattants.

Le Président lit une lettre de Mme Jean Perrier, qui demande à faire partie de notre association, en souvenir de son mari et de son fils. L'unanimité des membres présents adopte cette proposition, après quoi M. l'abbé Loridon lève la séance en nous donnant rendez-vous au mois de novembre.

## SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1936

Président : M. l'abbé Loridon.

Présents : Mme la comtesse de Sonnaz, MM. Bachelard, Bernard, Campi, H. Carle, Dancet, Dullin, Greyfié de Bellecombe, A. Jacques, Perroud, le chanoine Regottaz, les docteurs Tissot et Tognet, Vilmain.

Excusés : MM. Ardenghi, Falcoz, Gaillard et l'abbé Secret.

M. l'abbé Loridon lit une lettre de M. le comte Costa de Beauregard par laquelle celui-ci manifeste son intention

de faire don à la Société de deux souvenirs de famille : le buste en marbre de Charles-Albert, offert par le roi à son grand-père à l'occasion de la naissance de son fils aîné, dont il fut le parrain, et le médaillon en bronze de ce dernier, qui fut Albert Costa, de l'Académie française, et eut l'honneur de commander en 1870 le premier bataillon des mobiles de la Savoie. Cette œuvre d'art, destinée par le sculpteur Dubois au monument de la place Monge, fut, quelques jours avant l'inauguration, envoyée gracieusement à M. Costa de Beauregard pour être encadrée dans le socle. Estimant, en sa qualité de président du Comité d'organisation, que c'eût été collaborer trop directement à la glorification de l'un des siens, il n'accepta pas de se prêter à la pose du médaillon, dont il devint personnellement propriétaire par la volonté formelle de l'artiste. M. Costa de Beauregard est heureux d'offrir ces deux objets à la Société d'histoire. Après entente avec la Municipalité, ils pourront être déposés au Musée savoisien.

A l'unanimité, la Société décide d'accepter ce don et adresse à son auteur ses remerciements et l'expression de sa plus vive reconnaissance.

Le Président fait ensuite circuler le travail de M. Falcoz sur la chapelle de Saint-Michel, dont celui-ci a fait hommage à la Société, qui lui en exprime également ses remerciements.

Il signale l'étude de Mme Michaud-Lapeyre sur Mlle de Saint-Amour, qui a paru dans *Le Correspondant*, et, rendant compte de la conférence faite par M. le commandant Gaillard au centenaire d'Albertville et de la causerie qu'il a donnée sur le musée archéologique de Conflans au poste radiophonique *Alpes-Grenoble*, exprime le désir qu'il refasse l'une et l'autre à la Société.

Après quoi, il annonce qu'il a assisté à la création d'un *Centre d'études historiques et archéologiques du pays de Chartreuse*. Ce centre, constitué le 12 septembre 1936, aura son siège à Saint-Geoire-en-Valdaine et ses archives aux Echelles. Il sera dirigé par un comité d'exécution composé de MM. Auscher et de Vaulserre, présidents d'honneur, de M. Marc Dubois, président actif, de MM. l'abbé Loridon, président de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, de Witkowski, maire de Paladru, Viard, maire des Echelles, vice-présidents, et de M. de Franclieu, secrétaire général. Il a pour but de réunir tous les documents et souvenirs du pays de Chartreuse, de les sauvegarder, de

favoriser la création de musées locaux et de les faire connaître au grand public. Notre association se doit d'encourager cette initiative intéressante.

M. l'abbé Loridon nous fait part ensuite de la mort du colonel-baron Boyer-Ressès, auteur d'une vie du général de Maud'huy. M. Boyer-Ressès se rattachait à Chambéry par sa grand'mère. Son grand-père, Henri Boyer, avait en effet épousé une Sanctus. M. le Président lit à ce sujet des extraits d'un article du lieutenant-colonel Boyer-Ressès paru dans l'*Amputé* de décembre 1928-janvier 1929. La carrière militaire de ce grand-père, qui fut le général Boyer, y est retracée. Né à Sarlat le 24 juin 1767, il s'engagea en 1791, à l'âge de vingt-quatre ans. Aide-major de la garde nationale de cette ville, puis adjudant-major, chef de brigade (c'est-à-dire colonel) en 1793, il vient en Savoie avec les troupes françaises et, le 10 juin 1794, épouse à Chambéry Anne-Marie, fille de Jean-Claude Sanctus, négociant en draps, et de Péronne Bonjean, née en 1774. La sœur d'Anne-Marie Sanctus, Jacqueline, née en 1777, épousera Jacques-Marie Chapperon, substitut procureur, et sera la mère de Timoléon Chapperon. En 1799, les Sanctus achetèrent pour Henri Boyer et sa femme un château à Saint-Alban. En 1800, le ménage quitte la Savoie. Très apprécié de l'Empereur, qui le fit baron en 1810, le général Boyer revint définitivement en Périgord le 31 août 1815 et finit ses jours le 18 novembre 1828 dans sa propriété de la Combe d'Estève, à Carsac, près de Sarlat.

Puis le Président nous rend compte de la célébration du cinquantenaire de l'Académie chablaisienne, à laquelle il a assisté le 26 septembre 1936. Le général Bordeaux y présenta deux projets qui ne peuvent manquer de recevoir l'approbation des diverses sociétés savantes de la Savoie, et de la nôtre en particulier : la réédition de l'*Histoire des Savoyens* de Plaisance, dont il ne reste plus que quelques exemplaires dans le commerce, et la rédaction d'une biographie générale savoyarde, qui serait un précieux instrument de travail. Ces deux projets sont accueillis avec faveur par les membres présents à notre réunion, et il n'est fait au premier que quelques objections d'ordre financier.

M. Bernard met ensuite la Société au courant du désir exprimé par la Municipalité de voir se terminer l'Inventaire des Archives des Hospices, et il déclare être prêt à mener à bien ce travail, qui pourra paraître dans nos prochains Mémoires. En outre, il présente un manuscrit de M. de

Passorio-Peyssard, sur *Montlardier*, village du Châtelard-en-Bauges, et fait ressortir l'intérêt de cette monographie très documentée, laquelle est renvoyée au Comité de publication.

Dans la dernière séance, il avait été question du discours prononcé par M. Dullin à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'Appel. Le Président en ayant demandé à notre confrère un résumé pour la Société, celui-ci promet de le faire dans l'une des prochaines séances, lorsqu'il aura complété son travail par l'examen de quelques statistiques.

Un compte-rendu nous est ensuite donné des fouilles effectuées au Mont-du-Chat par M. Mercier et de celles qui ont été à nouveau faites à Mérande, sur la commune d'Arbin, dans la propriété de Madame la comtesse d'Oncieu. A ce propos, le Président fait circuler un petit vase romain trouvé dans ce dernier endroit par M. Falcoz, qui l'offre à la Société, et donne lecture d'un passage de l'étude consacrée à Arbin par notre ancien trésorier, laquelle a paru en 1913 dans les *Mémoires*. Ce passage est relatif à la villa romaine découverte à Mérande en 1869.

Le Président ayant reçu du Comité pour la défense des Monuments historiques une protestation contre le projet de démolition de la chapelle de Saint-Hubert à Chauvirey-le-Châtel (Haute-Saône), édifice du XV^e^ siècle que l'Etat français se proposait d'expédier en Amérique sur la demande de M. Rockefeller junior, nous en donne lecture, et la Société décide d'adhérer au mouvement, déjà appuyé par les diverses associations savantes de la Franche-Comté et par un certain nombre de personnalités. A ce sujet, M. Carle déplore qu'une charmante fenêtre gothique, qui existait à Termignon dans la maison du mistral, ait été vendue à un antiquaire pour la somme de cent francs. Ce précieux vestige du passé de la Savoie doit actuellement, comme tant d'autres, figurer dans les collections de quelque riche Américain.

Puis M. l'abbé Loridon lit un article de M. Antoine Borrel en faveur de la création d'un Musée savoyard populaire, et déclare que M. le commandant Gaillard a déjà eu à ce propos une entrevue avec le sénateur de la Savoie.

Madame la comtesse de Sonnaz offre ensuite à la Société divers documents intéressant l'histoire de Savoie au XVIII^e^ siècle : Un édit sur les fiefs daté de 1752, l'édit de 1771 sur l'affranchissement général, un autre, du 4 mars 1788, défendant les jeux de hasard, et enfin deux pièces de 1788 et 1789 relatives à un transport de poudre. Des remerciements lui sont adressés pour cet aimable don.

Le Président annonce qu'il a reçu deux lettres, l'une de la Société académique du Bas-Rhin, l'autre de la Société belge *Sambre-el-Meuse*, proposant l'échange de leurs publications avec les nôtres, ce qui est accepté. Il signale ensuite divers articles intéressant la Savoie, publiés dans des revues régionales.

Après la lecture de la lettre de démission de M. Collonge, ancien juge d'instruction à Chambéry, qui s'est retiré à Valence, et des condoléances présentées à M. Viard, maire des Echelles et membre de la Société, pour la mort de sa femme, ainsi qu'à la famille de M. Rey-Cathala, décédé récemment après avoir fait partie pendant quelques mois de notre association, la séance est levée et rendez-vous nous est donné pour le premier lundi de décembre.

## SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1936

Président : M. l'abbé Loridon.

Présents : Mme Girard-Rabut, Mlle Cravario, MM. Ardenghi, Bachelard, Bernard, Campi, H. Carle, Dancet, Dullin, Falcoz, Gaillard, Greyfié de Bellecombe, A. Jacques, le docteur Lelong, Padovani, C. Perroud, Picollet d'Hermillon, l'abbé Secret, le docteur Tissot, Vilmain.

Au cours de la dernière session du Conseil général, M. Dufayard a émis le vœu que fut créée une chaire d'histoire de Savoie, et sa proposition a été favorablement accueillie. Ce projet, étant venu ensuite devant le Conseil général de la Haute-Savoie, a été également adopté par lui. M. l'abbé Loridon est donc heureux d'annoncer aux membres de notre Société que les cours auront lieu toutes les semaines à Chambéry et qu'ils seront répétés à Annecy. Ils seront faits par M. Avezou, archiviste départemental de la Haute-Savoie, dont plusieurs d'entre nous ont déjà eu l'occasion d'entendre l'élégante parole les années précédentes. A cette occasion, notre Président rappelle qu'un cours d'histoire de Savoie est également fait chaque année, depuis 1928, aux élèves de troisième du collège de la Villette, à raison d'une heure par semaine, et qu'un prix d'histoire de Savoie récompense le meilleur élève.

M. Pierre de Bissy est élu à l'unanimité membre de la Société, et nous apprenons avec plaisir que M. Vermale, ancien président, a reçu une récompense sur le prix Mon-

thyon pour l'édition des *Considérations sur la France* de Joseph de Maistre, qu'il a publiée en collaboration avec M. René Johannet.

Le Président fait circuler parmi nous un prospectus de l'histoire du diocèse de Belley par M. le chanoine Alloing et présente le *Supplément au Dictionnaire du clergé du diocèse de Genève-Annecy*, par le chanoine Pochat-Baron, offert à la Société par l'Académie salésienne, ainsi que l'ouvrage de l'abbé Garin : *Evêques et prêtres de Chevron*, offert par son auteur. Des remerciements sont adressés aux deux donateurs. M. le commandant Gaillard présente une *quarte*, ou mesure pour les grains, provenant d'Albertville, qu'il a achetée pour le Musée, et une étude de M. de Manteyer, archiviste des Hautes-Alpes, sur deux parures de bronze féminines et religieuses trouvées dans ce département et d'origine celtique, donné également par l'auteur à la Société. M. Gaillard en a fait un compte-rendu, qui sera envoyé à M. de Manteyer.

M. Carle propose à la Société d'émettre un vœu appuyant la protestation de la Société d'histoire naturelle, fondée en 1844, contre le projet d'après lequel son local et son jardin, dont elle a la jouissance perpétuelle en vertu d'une donation du roi Charles-Albert, seraient attribués à la Boule du Château. M. Vilmain présente à ce sujet quelques observations d'ordre juridique.

M. Gaillard fait une causerie sur le musée de folklore savoyard et de souvenirs sur Conflans, qui a été installé dans cette localité par les *Amis de Conflans* à l'occasion du Centenaire d'Albertville. Il contient déjà un certain nombre de pièces intéressantes de mobilier savoyard.

M. Carle annonce qu'on a retrouvé boulevard du Musée, dans la cave d'un immeuble en réparations, des restes des anciens remparts de Chambéry, et propose à la Société une promenade le long de l'enceinte extérieure de la ville. Sur son initiative, des félicitations sont adressées à M. Molin, qui a reconstitué dans son cabinet d'affaires une ancienne boutique avec sa banche.

Des remerciements sont votés à M. André Jacques, qui a réussi à mener à bien le relevé des inscriptions existant sur les dalles du cloître de la Métropole, depuis longtemps souhaité. M. Carle signale que l'une de ces dalles porte une « ascia », instrument en forme de faucille.

M. le docteur Tissot fait une communication sur la fondation à Annecy, le 6 décembre 1936, d'une nouvelle

société, qui a reçu le nom de *Sociélé savoyarde des sciences médicales*, et qui groupera, non seulement les médecins de toute la Savoie, mais les vétérinaires, les stomatologistes et les pharmaciens. Il rappelle à ce sujet que, le 17 novembre 1684, le Sénat de Savoie approuva le règlement de la Corporation des médecins et que dès 1625 les chirurgiens-barbiers s'étaient groupés en une confrérie sous le patronage des saints Côme et Damien. En 1848 fut créée la *Sociélé royale de médecine de Chambéry*. On retrouve d'elle aux Archives un rapport où elle critique sévèrement l'enseignement médical donné à la Faculté de Turin, où les étudiants savoyards allaient terminer leurs études après un an passé à l'école secondaire de médecine de Chambéry. Cette société disparut à l'Annexion. Vers 1880, le docteur Jules Dumas, qui fut plus tard médecin directeur de l'Asile de Bassens, essaya sans succès de la faire revivre. Vers 1895, le docteur Tissot lui-même fit une nouvelle tentative, mais cette troisième société ne vécut que deux ans.

M. le commandant Gaillard lit une lettre inédite adressée le 4 octobre 1827 par le marquis de Saint-Séverin à Walter Scott, appartenant aujourd'hui au général Maxwell Scott et conservée aux Archives d'Abbotsford. M. de Saint-Séverin envoie à sir Walter Scott ses félicitations pour la *Vie de Napoléon*, qui vient de paraître. Cet ouvrage lui a rappelé son frère, Hector de Saint-Séverin, mort à 24 ans des blessures reçues dans les guerres de l'Empire. Il le prie de recevoir un exemplaire de sa notice intitulée *Souvenirs d'un séjour en Sardaigne pendant les années* 1820 *et* 1822 et recommande cette brochure à son éditeur.

C'est l'occasion pour M. Gaillard de donner quelques renseignements historiques sur la famille de Saint-Séverin. Après quoi, l'ordre du jour étant épuisé, le Président nous donne rendez-vous pour le lundi 11 janvier 1937.

# BILAN DE LA SOCIÉTÉ

*arrêté au 31 décembre 1936*

## Dépenses

| | | |
|---|---|---|
| Loyer du local pour 1936 | 200 | fr. |
| Allocation à M. Petit pour l'entretien du local de la Société | 150 | 75 |
| Facture d'achat de charbon | 39 | 75 |
| Timbres de quittances | 5 | 25 |
| Virement au compte des Imprimeries Réunies | 5.000 | » |
| Assurance du local | 129 | 20 |
| Droit de garde des titres à la Banque de Savoie | 5 | 75 |
| Carnet de 50 chèques | 33 | » |
| Facture Allier (3 livraisons du tome V de l'*Armorial*) | 92 | 60 |
| Achat de gravures anciennes à la librairie Rey | 41 | » |
| Frais de correspondance de M. Bernard, secrétaire | 72 | 40 |
| Cotisation de l'association des Musées de France | 20 | » |
| Frais d'encaissement des cotisations sur Lausanne | 14 | 75 |
| Cotisation impayée | 25 | » |
| Total | 5.829 | 45 |
| Excédent des recettes | 1.911 | 20 |
| Total général | 7.740 | 65 |

## Recettes

| | | |
|---|---|---|
| Solde au 31 décembre 1935 | 3.272 | 80 |
| Coupons sur 60 fr. de rente 3 % | 13 | 50 |
| Intérêts créditeurs du 1er semestre 1936 | 12 | 95 |
| Intérêts créditeurs du 2e semestre 1936 | 9 | 10 |
| Encaissement des coupons de rente | 82 | 35 |
| Subvention de la ville de Chambéry | 475 | » |
| Cotisations arriérées | 144 | 50 |
| Vente de 200 fr. de rente 4 % 1918 | 3.641 | 20 |
| Coupon sur cette vente voulue | 45 | » |
| Versement de M. Carle, ex-secrétaire | 24 | » |
| Coupons sur 45 fr. de rente 4 1/2 % 1932 | 20 | 25 |
| Total | 7.740 | 65 |

## Capital de la Société

*Titres en dépôt à la Banque de Savoie :*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 24 fr. de rente 4 % 1917 .... | 73 25 | 439 50 | | |
| 60 fr. de rente 3 % perpétuelle | 74 50 | 1.490 » | | 2.721 50 |
| 45 fr. de rente 4,5 % 1932 tr. A. | 79 20 | 792 » | | |
| *Banque de Savoie* ..... | | | | 1.711 20 |
| *Espèces en caisse* ..... | | | | — |
| | | | | 4.432 70 |

## Fournisseurs

| | |
|---|---|
| Imprimeries Réunies ..... | 1.131 35 |
| Imprimeries Chambériennes ..... | 600 85 |
| Solde disponible éventuel ..... | 2.700 50 |

Chambéry, le 31 décembre 1936.

*Le Trésorier,*
Jos DANCET.

# SOUVENIRS DE LA SAVOIE A LONDRES AU XIII^e SIÈCLE

## ORIGINES DU QUARTIER ET DE L'HOTEL SAVOY

Dans le cours de mes nombreux séjours à Londres, mon attention avait été attirée par l'appellation de « Savoie » (« Savoy » en anglais) donnée à un quartier de la Cité, à une petite église de date ancienne, à un théâtre important et à un grand hôtel, le « Savoy Hotel » bâti en 1888. A maintes reprises, j'avais questionné mes clients et mes amis sur l'origine de ces appellations. Je n'avais eu que de vagues renseignements.

En 1934, lors d'un de mes derniers séjours, je remarquai dans un journal la relation du jubilé d'un artiste du « Savoy Theatre », Sir Henry Lytton, devenu célèbre comme acteur lyrique, dont le portrait était accompagné de l'inscription « The Savoyard » ; j'appris que cette qualification était honorifique et, suivant un usage ancien dans le monde théâtral de Londres, marquait la consécration du talent de l'acteur du *Savoy Theatre*.

A la séance de notre Société en 1934, je rapportai ce fait curieux et, à cette occasion, je parlai de ce quartier de la Cité appelé Quartier de Savoy dont je cherchais à connaître les origines.

A la suite de ma communication, notre collègue, le Vicomte Greyfié de Bellecombe, nous apporta, à la séance du 8 janvier 1935, un mémoire rappelant les circonstances du mariage de Béatrix de Savoie, fille de Thomas I^er, avec le comte de Provence Raymond Béranger, du mariage de leur fille Eléonor avec le roi Henri III d'Angleterre et du

séjour à Londres de son oncle le comte Pierre de Savoie qui reçut en don un terrain sur lequel il bâtit le Palais de Savoie.

Dans le courant de 1934, un heureux hasard de clientèle m'avait mis en relations avec un éminent publiciste anglais, M. Thomas Greenwood, professeur à l'Université de Londres et rédacteur de la revue « The Philosopher », très connu en France depuis quelques années comme conférencier. Je l'intéressai à la question des origines du Quartier de Savoie à Londres. Avec la plus grande obligeance, il fit les recherches utiles et me documenta. C'est grâce à cette documentation que j'ai réuni les éléments de la présente communication.

En 1236, Eléonor de Provence, fille du comte de Provence, Raymond Béranger, et de Béatrix de Savoie, fut fiancée au roi Henri III d'Angleterre.

Eléonor était la seconde des quatre filles de ce mariage, qui étaient également remarquables par leurs qualités d'esprit et leur beauté et devaient, toutes les quatre, monter sur un trône.

L'aînée, Marguerite, épousa Louis IX, roi de France. La troisième, Sancie, épousa le fils de Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, Richard de Cornouailles qui fut élu empereur d'Allemagne en 1257 (1). La quatrième, Béatrix, fut mariée au frère de Louis IX, Charles d'Anjou, roi de Sicile.

Cette brillante destinée des quatre sœurs avait fait impression dans le monde du XIII^e^ siècle, au point que Dante y fait allusion dans le *Paradis* de *la Divine Comédie*.

Eléonor fut accompagnée en Angleterre par ses deux oncles Pierre et Boniface, fils du comte de Savoie Thomas I^er^, qui, de son mariage avec Béatrix de Genève, avait eu Béatrix, mariée au comte de Provence, et sept fils dont Guillaume, Thomas et les deux susnommés, tous hommes remarquables par leurs caractères et leur savoir.

Le mariage d'Henri III et de la belle Eléonor de Provence eut lieu dans le cours de l'année 1236.

Henri III prit en affection les deux oncles de sa femme, dont il appréciait la valeur, et les retint auprès de lui à Londres. Vers la fin de 1240, Pierre, comte de Savoie et

---

(1) C'était la période dite du « Grand Interrègne » où la couronne du Saint-Empire d'Allemagne était briguée par plusieurs compétiteurs

comte de Romont, fut créé « Earl of Richmond », « Comte de Richmond » en Yorkshire. Son frère Boniface fut nommé archevêque de Cantorbéry quelque temps après.

A cette époque, Henri III entra en guerre avec Louis IX, roi de France, son beau-frère, à l'occasion des contestations concernant les droits d'héritage et succession des deux maisons royales de France et d'Angleterre en Guyenne.-

Ainsi que nous le narrait notre collègue Greyfié de Bellecombe dans la séance du 8 janvier 1935 :

« Désolées de ces querelles sans fin, les jeunes reines pro-
« posèrent la médiation d'un frère de leur mère, Pierre
« de Savoie, comte de Romont, seigneur de Vaud, déjà
« connu pour sa prudence et son habileté en affaires. En
« effet, au bout de peu de temps, par son intervention, le
« comte de Romont obtint un vrai succès : il réussit à
« faire conclure une trêve qui mettait fin aux hostilités et
« sauvegardait, par surcroît, la presque totalité des posses-
« sions anglaises sur le continent. Le roi d'Angleterre en
« eut une telle satisfaction qu'il combla de faveurs son
« heureux médiateur et qu'il lui offrit, notamment à
« Westminster, sur les bords de la Tamise, de vastes ter-
« rains sur lesquels il fit construire, à son intention, un
« hôtel magnifique ».

Depuis cette communication, l'histoire du Manoir ou Palais de Savoie a pu être éclairée au moyen des documents réunis par Mr. Thomas Greenwood. Ils permettent de la suivre depuis le treizième siècle jusqu'à nos jours.

L'un de ces documents indique qu'au comte Pierre de Savoie, Earl of Richmond, Henri III fit don, le 12 février 1246, de vastes terrains au bord de la Tamise, sur la route de Westminster, en un lieu dit « in vico qui vocatur « la Straunde », probablement en reconnaissance des services rendus par sa médiation.

Sur ces terrains, Pierre fit construire « The Mannor of the Savoy », le « Manoir de Savoie », aussi vaste que beau, « *the fayrest mannor in Europe* » dit l'historien Stow, « le plus beau manoir d'Europe ». Il dépensa une grande partie de sa fortune à en faire « le palais le plus confortable et le plus luxueux de l'époque », dit Froissart dans ses *Chroniques*, ce qui éveilla la jalousie de certains seigneurs anglais.

Depuis le mariage d'Henri Plantagenet avec Eléonor de

Guyenne, répudiée par Louis VII, roi de France, les rois d'Angleterre possédaient des fiefs en France.

Dans les années qui suivirent 1247, le Palais de Savoie devint la résidence princière où étaient invités tous les personnages importants de la noblesse, du clergé, des armées, des arts, tant des pays continentaux que de l'Angleterre.

Quand, après un de ses voyages en France, le comte Pierre ramena, des cours d'Europe, un groupe de belles et distinguées jeunes filles « beautiful foreign ladies » pour les marier à ses protégés dont un grand nombre de riches seigneurs anglais, le « Mannor of the Savoy » devint « *le plus brillant et le plus gai centre mondain de l'Angleterre* », nous dit Thomas Greenwood. Il y avait, constamment, des réceptions, des fêtes avec dîners, soupers dans un faste extraordinaire. C'était un milieu cosmopolite où l'on entendait parler toutes les langues. Pierre avait eu soin d'attirer au Palais de Savoie les jeunes seigneurs appartenant à la noblesse anglaise et, dans le cours de ses fastueuses réceptions, de nombreux mariages se contractèrent pour le plus grand prestige de sa situation et au grand mécontentement de certains lords.

Entre temps, les difficultés et complications des affaires de Guyenne avaient ramené l'état de guerre entre Henri III et Louis IX, période qui fut marquée par les batailles de Taillebourg et de Saintes et, finalement, par le traité de Paris, décembre 1259.

Cette situation politique développa parmi les lords anglais un esprit d'hostilité à l'égard de tous les étrangers. Opportunément, Pierre fut rappelé en Savoie en 1263 pour succéder à Boniface, son neveu, mort à 20 ans sans postérité. Sous le nom de Pierre II, il devenait comte de Savoie régnant.

Après le départ du comte Pierre, le Palais de Savoie fut occupé pendant vingt ans, par Simond de Montfort, comte de Leicester, fils cadet de Simond IV de *Montfort l'Amaury* dont on connaît le grand rôle dans la guerre des Albigeois.

Ce Simond de Montfort s'était mis à la tête d'un mouvement populaire en 1258 et avait obtenu d'Henri III un acte politique « *Les Provisions d'Oxford* » contre l'arbitraire de la Couronne et, à ce titre, il est considéré comme le précurseur de la Chambre des Communes.

Le nouveau châtelain qui, par son mariage secret avec

Eléonor (de Pembroke) Plantagenet, était beau-frère d'Henri III, conspira contre celui-ci et fut tué dans un combat en 1265.

Le comte Pierre II de Savoie revint, paraît-il, à Londres pour quelque temps et réoccupa le palais favori qu'il aimait tant.

Mais il fut rappelé en Savoie pour soutenir par les armes les intérêts de sa sœur Marguerite, mariée au comte de Kybourg, seigneur de Fribourg et landgrave d'Alsace, car le comté de Kybourg était réclamé par Rodolphe de Habsbourg.

Pierre II mourut en 1268, surnommé le « Petit Charlemagne ».

Après la mort d'Henri III, la reine Eléonor habita le « Mannor of Savoy » et, en 1284, elle en fit don à son fils Edmund 3e Earl of Lancaster.

En 1351, Henry, 4° Earl of Lancaster, devenu Duke of Lancaster, agrandit et embellit le Mannor of Savoy.

En 1362, Jean de Gand, duc de Lancastre, 4° fils d'Edouard III, roi d'Angleterre, vint habiter le Palais de Savoie jusqu'en 1381. A l'exemple de Pierre de Savoie, il mena une vie princière et fastueuse dans ce palais, dont les embellissements lui coûtèrent des sommes énormes et éveillèrent la jalousie du roi Richard II. Il faut reconnaître, dit Thomas Greenwood, que ce fut à cette époque que l'Angleterre prit goût aux arts et au luxe.

Les idées et les usages qu'il avait rapportés de France, d'Italie et d'Espagne devaient, vite, être assimilés par la vie anglaise de ce temps.

Dans le cours des vingt années pendant lesquelles Jean de Gand habita le « Mannor of Savoy », un hôte étranger dut y être logé : le roi de France, Jean de Valois, fait prisonnier à la bataille de Poitiers, en 1356, par le prince de Galles dit « Black Prince ». Les souverains anglais entourèrent d'attentions le distingué prisonnier, le visitant souvent et « lui donnant toutes les consolations en leur pouvoir », dit Froissart.

Au dire de l'historien, il y avait une raison de croire que Jean de Valois n'avait pas besoin de consolations de ses visiteurs royaux ; car, plus tard, après qu'il eut été libéré et rendu à ses sujets de France, il revint en Angleterre de sa propre volonté et se réinstalla dans son ancienne pri-

son, le « Manoir de Savoie », pour l'amour d'une femme, dit la tradition. Froissart ajoute : « Il passa là une partie de l'hiver très gaiement avec des compatriotes. » Il y eut plusieurs grandes fêtes : dîners, soupers et autres amusements. Pendant cette période, ce fut une continuelle fréquentation du Palais de la Savoie par de nombreux et distingués invités. Le premier grand poète anglais, Chaucer Geoffrey, fut parmi ceux-ci et plusieurs de ses poésies furent inspirées par ces fastueuses et joyeuses réunions.

Le roi de France y mourut le 8 août 1364.

Jean de Gand continua à habiter le Palais de Savoie jusqu'au moment où, le 13 juin 1381, ce palais fut incendié et détruit. Profitant de l'absence de Jean de Gand, appelé en Ecosse, une bande de citadins et de paysans entraînés par un aventurier audacieux, « Wat the Tyler », pénétra, de force, dans le Manoir et y mit le feu, les hommes de garde peu nombreux n'ayant pu les repousser. Un grand nombre d'émeutiers qui avaient pénétré dans les caves remplies de vins fins, s'y livrèrent à une orgie, mais y périrent, l'entrée ayant été bloquée par l'écroulement d'un mur.

En 1399, dix-huit ans après l'incendie, le Manoir de Savoie fut annexé à la Couronne par le roi d'Angleterre, Henri IV, fils de Jean de Gand, 3e « Duke of Lancaster », et devint, ainsi, propriété royale, d'où il résulte que — *héréditairement* — le roi d'Angleterre en qualité de « Duke of Lancaster » devient « Lord of the Mannor of the Savoy ».

Pendant les cent années qui suivirent, 1399 à 1499, le « Mannor of Savoy » fut administré par des stewards (intendants) et des bailifs.

En 1505, fut bâtie la *Chapelle Royale de Savoie*. Celle-ci devint plus tard, 1717, « St Mary's of the Savoy » quand elle fut érigée en paroisse en 1603.

En 1509, Henri VII légua, à sa mort, 10.000 marcs pour la restauration du Manoir brûlé et sa transformation en Hôpital pour les Pauvres. En 1517, cet hôpital fut inauguré ; mais, en raison d'une mauvaise gestion, ne fonctionna que quelques années.

En 1522, une fabrique de verre, la première en Angleterre, fut installée dans le Manoir.

Mais, de nouveau, il fut affecté comme hôpital par la reine Mary de 1553 à 1558.

En 1557, un corps de troupes y fut logé pendant la révolte du comte d'Essex.

Entre 1558 et 1603, pendant le règne de la reine Elisabeth, l'hôpital cessa de fonctionner par suite de la mauvaise administration de Thurland qui vendit l'orfèvrerie de la chapelle pour couvrir ses spéculations.

Après Elisabeth, l'hôpital étant tombé en ruines, les bâtiments furent utilisés comme prison militaire.

En 1605, changement de destination, le Manoir de Savoie devient un hôtel pour voyageurs, hôtes distingués, car le quartier « chic » de Londres était, alors, celui du Strand, la rue la plus importante établie sur les terrains du Manoir.

En 1640, sur ces mêmes terrains, fut bâtie « Worcester House », nouveau palais que lord Clamorgan et lord Clarendon occupèrent successivement.

En 1658, « La Confession de Foi », sur l'ordre de Cromwell, fut composée pendant un meeting à l'Hôtel de Savoy.

En 1660, à la chapelle de Savoy, eut lieu le mariage secret du duc d'York (plus tard, roi James II) avec Anne Hyde. De ce mariage naquirent Mary et Anne, toutes deux devenues reines d'Angleterre.

En 1661, le roi Charles II nomma Gilbert Sheldon « Master of the Savoy » et, dans ce Manoir, se tint la « Savoy Conference » pour la révision de la liturgie.

En 1685, James II y établit une école de garçons dirigée par les Jésuites.

En 1702, l'hôpital, qui avait continué à fonctionner dans un des bâtiments du Manoir, fut supprimé.

Depuis cette époque, pendant 180 ans, l'histoire du Manoir ou Palais de Savoie ne présente d'intéressant que ce fait : le quartier dont le Strand est la voie principale devient de plus en plus connu sous le nom de « Savoy ».

Vers 1850, un théâtre qui y est bâti, prend le nom de « Savoy Theatre » et passe plus tard au premier rang des théâtres lyriques.

Enfin, en 1888, sur les terrains du « Mannor of the Savoy », s'est édifié un vaste hôtel réalisant, comme confort et comme luxe, le prototype du palace hôtel moderne, qui a reçu le nom de « Savoy Hotel ». Sa construction a marqué l'évolution hôtelière dans tous les pays et son prestige a fait qu'il y a, dans toutes les villes importantes, un hôtel de premier ordre portant le nom de Savoy Hotel.

Il y a quelques années, dans la cour d'honneur du Savoy Hotel de Londres donnant sur le quai (embankment) de la Tamise, a été élevée une statue — grandeur nature — du comte Pierre de Savoie et, sur les murs, des deux côtés de la cour d'honneur, ont été placées sept plaques portant des inscriptions qui rappellent les principaux faits historique du « Mannor of the Savoy ».

Elle est intéressante à plus d'un titre, la *petite* histoire des faits et gestes d'une princesse et d'un prince de Savoie à Londres au XIII^e^ siècle, histoire anecdotique commençant avec le mariage au roi d'Angleterre Henri III de la fille de Béatrix de Savoie que son oncle le comte Pierre de Savoie a accompagnée, et se continuant avec l'élévation de celui-ci à la plus haute destinée à la cour d'Angleterre et avec la fondation par lui du *Mannor of the Savoy*, du Manoir de Savoie, lequel devient l'origine du quartier de Savoie à Londres, où se placent successivement la chapelle de Savoie au XVI^e^ siècle, et dans les temps modernes le *Savoy Theatre* et le Savoy Hotel.

Un premier fait intéressant est la manifestation de l'importance grandissante de la Savoie au XIII^e^ siècle, et du prestige des comtes de Savoie en la personne de Thomas I^er^ dont la fille Béatrix de Savoie, mariée au comte de Provence Raymond Béranger, put réaliser l'union de ses quatre filles avec quatre souverains.

Un second fait non moins intéressant est le rôle extraordinaire joué par le comte Pierre de Savoie à la cour d'Angleterre auprès du roi Henri III, devenu son neveu en épousant sa nièce Eléonor. Il faut croire que Pierre était doué de qualités exceptionnelles pour avoir su mériter sa confiance et garder sa faveur pendant les dix années qu'il passa en Angleterre. Il fut son conseiller écouté et lui rendit des services diplomatiques, notamment celui de son heureuse médiation dans les affaires de Guyenne, qui avaient provoqué la guerre entre les deux beaux-frères, médiation qui lui valut la donation par Henri III du domaine sur lequel il allait édifier le luxueux Manoir de Savoie. Le prestige du comte Pierre de Savoie à ce moment fut tel qu'il put tenir une véritable cour dans le Manoir de Savoie et faire élever son frère Boniface à la haute dignité d'archevêque de Cantorbéry, primat d'Angleterre.

Les mêmes qualités d'homme d'Etat, Pierre devait les déployer plus encore pendant son règne comme comte de

Savoie de 1263 à 1268, et mériter le titre glorieux de « *Petit Charlemagne* ».

Un troisième fait enfin d'un certain intérêt, c'est la mise en lumière de l'origine des appellations *Chapel of the Savoy*, *Savoy Theatre* et *Savoy Hotel*, origine ignorée de la plupart des Anglais et même des Londoniens, hormis ceux qui, à l'occasion d'un séjour à Aix-les-Bains, ont visité l'Abbaye d'Hautecombe et entendu le Rév. P. bénédictin signaler devant le mausolée de Béatrix de Savoie, comtesse de Provence, que sa fille Eléonor fut reine d'Angleterre (1).

Docteur Henri Forestier, d'Aix-les-Bains,
*Vice-Président de la*
*Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.*

---

(1) Bibliographie. — 1° *Documentation anglaise.* Extraits des diverses histoires anglaises consultés par M. Thomas Greenwood. Je suis redevable au Rév. Cyril L. Cresswell M. A., chapelain de la chapelle de Savoie, pour la plaquette artistique *The Chapel of the Savoy*, par B. Bromley Derry D. Mus.

2° *Documentation française. Histoires de Savoie*, par Louis Dimier, Dufayard et Henri Menabrea. *Histoire d'Angleterre* d'André Maurois.

Un livre historique allemand m'a été signalé : *Peter der Zweite*, par Wustemberger.

# Une erreur au Musée du Louvre concernant la Maison de Savoie

Le nouvel arrangement du Louvre, dans les salles abritant les œuvres sculpturales de la Renaissance, a mis en valeur les monuments et objets d'art de cette époque. La Savoie y est représentée par un mausolée et l'effigie funéraire d'Anne de Montmorency et de son épouse Madeleine de Savoie, descendante du duc Philippe de Savoie. Non loin se trouve une pierre tombale surmontée d'une statue en bronze, couchée, représentant un homme portant la barbe, vêtu d'une armure à la romaine et d'une toge ; un livre à la main, deux autres à ses pieds. L'inscription établie par le Musée du Louvre indique :

ALBERTO PIO, DE SAVOIE
PRINCE DE CARPI

Un observateur, quelque peu averti, pourrait se demander à quelle époque vécut un Albert Pio dans la Maison de Savoie. A la vérité aucun personnage de ce nom n'existe dans cette famille souveraine. Une erreur a donc été commise.

Les recherches que j'ai pu faire ont abouti au résultat suivant : le bronze funéraire provient de l'église des Cordeliers, qui existait avant la Révolution sur un terrain où se trouve la Faculté de médecine de Paris. Les Cordeliers ou religieux de Saint-François crèèrent leur couvent en 1230 sur la paroisse de Saint-Côme. Leur église renfermait de nombreuses sépultures princières et de grandes familles, telle celle des Lamoignon. La statue d'Albert Pio, prince de Carpi, au moment de la démolition de l'église fut transportée au Louvre. Qui était ce seigneur de Carpi ? Un fidèle de la cour de François Ier, mais avant de venir en France, il avait habité longtemps l'Italie. Un ouvrage publié à la

fin du XVII^e^ siècle, « Jeu d'armoiries » (1), nous dit : « Les Princes de Masseran, de la maison de Ferreri, portent d'argent à l'aigle de sable, qui est de *Pio Prince de Carpi*, écartelé d'argent au lion d'azur, qui est de Ferrero ; sur le tout, bandé d'argent et d'azur, qui est de Fiesco. Cette principauté enclavée entre le duché d'Aoste, le Piémont et le Milanais est *feudataire du Pape*. » Oronce Finé, dit de Brianville, nous fait savoir que les armes d'Albert Pio, prince de Carpi, étaient d'argent à l'aigle de sable.

Si nous examinons les monnaies d'Amédée V de Savoie, 1285-1323, quelques-unes portent au revers une aigle à une tête (Savoie) ou à deux têtes (Piémont). Nous sommes au XIV^e^ siècle, mais déjà sous ce prince on voit apparaître l'écu à la croix de Savoie. Une confusion a pu se faire au sujet de l'aigle de sable. Cependant Albert Pio de Carpi meurt en 1531, en outre la principauté de Carpi, située non loin de Modène et de Mirandole, ne dépendait pas du duché de Savoie. Aucun lien de parenté, d'alliance ou de droits féodaux n'existait entre le duc de Savoie et le prince de Carpi.

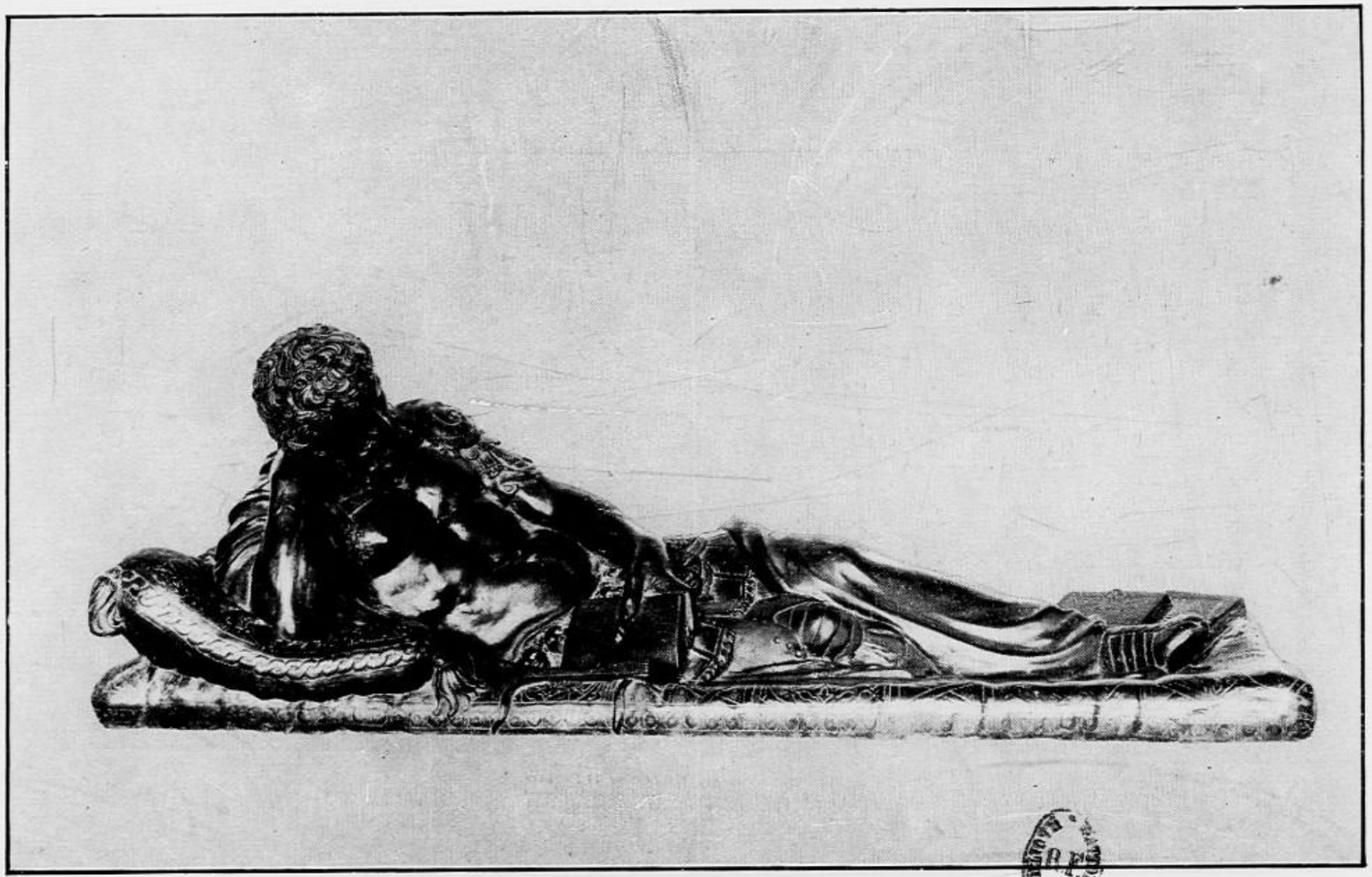
Avant de venir en France, Albert Pio de Carpi faisait partie de l'Académie Aldine, qui prit une grande importance à Venise, à la fin du XVI^e^ siècle. Son président était Alde (abréviation de Théobalde) Manuce. Ce dernier, né en 1449, mort en février 1515, fut le précepteur d'Albert Pio. Tous deux formaient un cénacle avec Pic de la Mirandole le neveu et Ange Politien. Alde Manuce était éditeur. C'est lui qui adopta les petits formats in-8° et qui fit admettre les *caractères italiques*, d'après l'écriture de Pétrarque. Ces renseignements font comprendre la présence des livres placés sur le tombeau d'Albert Pio, prince de Carpi.

Ce personnage lettré, qui vécut à la cour de François I^er^, devait avoir été très apprécié par ce monarque, puisque ce dernier fit la commande du tombeau monumental au sculpteur Rosso, dit Rosso Firmentino, et connu en France sous le nom de Maître Roux. Né à Florence en 1494, mort en 1541, disciple de Michel-Ange et du Parmesan, il vint à Paris en 1530. Il est l'auteur de la galerie du château de Fontainebleau. C'est un artiste italien qui suivit la fortune de François I^er^, comme Benvenuto Celini, Candida et com-

---

(1) *Jeu d'armoiries*, 8^e^ édition, par C. Oronce Finé, dit de Brianville, page 98





TOMBEAU D'ALBERTO PIO DE CARPI

bien d'autres. Sa statue (1), bien qu'inégale au point de vue artistique, est intéressante et curieuse à observer parmi les chefs-d'œuvre que nous a donnés la Renaissance. Il m'a semblé cependant nécessaire de relever l'erreur commise au Musée du Louvre.

Le prince Albert Pio de Carpi n'appartenait pas à la famille royale de Savoie, mais à la maison de Masseran ; il était vassal des Etats de l'Eglise.

---

# NOTICE SUR MADELEINE DE SAVOIE

## (1510-1586)

---

Parmi les magnifiques marbres de la Renaissance française, le Musée du Louvre en possède trois ayant rapport à la Savoie : les statues couchées de Madeleine de Savoie, d'Anne de Montmorency, son mari, et le mausolée contenant le cœur de ce dernier. Comme chez tous les monuments funéraires de cette époque, la duchesse est représentée étendue, appuyée sur un coussin, les mains jointes. La tête revêtue d'un chaperon, le menton recouvert par la barbette, lui donnent une certaine allure d'austérité et rappellent le costume de veuve qu'illustra Catherine de Médicis.

Anne de Montmorency est revêtu de son armure de guerre, la tête coiffée du bassinet, surmonté d'une cou-

---

(1) Rapprocher cette statue du monument funéraire de Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, par Noël Huet (1557), qui se trouve à la cathédrale du Mans.

ronne ducale, laissant voir une figure rude. Il porte également la cotte d'armes avec ses armoiries brodées sur l'épaule gauche :

d'or à la croix de gueules
cantonnées de seize alérions d'azur
quatre en chaque canton.

En outre, il porte sur ses épaules l'ordre de Saint-Michel et à la jambe droite celui de la Jarretière avec la légende : Honny soit qui mal y pense.

Au dire des contemporains, ces deux statues tombales en marbre blanc étaient parmi les plus remarquables du début du XVI^e^ siècle. L'auteur s'appelait Barthélemy Prieur. Il fut, dit-on, élève de Germain Pilon, et trouva un protecteur en la personne du duc de Montmorency. Prieur fit avec Jean Bullant le mausolée, ou colonne funéraire, qui contenait le cœur du duc. Elle fut érigée par les soins de Madeleine de Savoie, sa femme, et de son fils François.

Le monument représente un soubassement carré décoré d'allégories, avec sur les côtés une épée de connétable dextrochère, dont la pointe passe derrière une couronne, sous laquelle se trouve de chaque côté un alérion. Ce même motif se présente sur le jeton dont il sera parlé par la suite. Sur trois côtés du soubassement se trouve une plaquette de marbre noir avec deux inscriptions latines et une en français du XVI^e^ siècle. Elles invitent les admirateurs d'art à apprécier la haute valeur du duc :

« Passant, arrête-toi et entends combien fut grande la « science militaire et l'attention consommée dans l'interprétation et la direction des traités, d'Anne de Montmo- « rency ; à tel point que par l'élévation de ses doctrines et « un peu par sa gloire vertueuse, il s'est ménagé le rang « le plus illustre, que durant sa vie, il conserva d'une « manière remarquable sous Henri II, roi très puissant. « Il avait obtenu cette même gloire à l'approbation una- « nime sous le roi François I^er^ .. .. .. .. .. .. .. .. .. ..

« Sa femme Madeleine et son fils François ont rappelé « ce souvenir. »

Une colonne torse de marbre blanc trop richement décorée surmonte le socle ; elle est entourée de trois statues de bronze représentant : l'abondance, la force et la justice.

Si on considère ces trois monuments au point de vue artistique, on remarque qu'ils ne sont pas de valeur égale.

Les deux gisants sont d'une belle exactitude, mais un peu massive. Cependant, Barthélemy Prieur a cherché à imiter de son mieux la réalité. Il a donné une gravité solennelle au duc et il a obtenu le degré fini que demande une statue. La duchesse Madeleine, habillée de vêtements de cette époque, ne se prêtait pas à une composition légère, chère à Jean Goujon. L'artiste, se séparant de l'école italienne, n'a pas voulu plier le marbre à des effets de finesse. Il a cherché à nous présenter une femme dont la vie fut méritante, qui avait élevé douze enfants et qui avait conservé pendant de longues années de veuvage un culte voué à son mari. Sa figure un peu triste et sévère exprime tout le fond de son âme.

Malheureusement on n'a pas la même impression devant le mausolée. Celui-ci, commandé par la duchesse à Jean Bullant et à Prieur, devait faire pendant à celui élevé à la mémoire du roi de France Henri II, dans la même chapelle. Mais quelle différence entre les deux monuments ! Autant Germain Pilon, dans sa recherche d'art, a mis une certaine coquetterie dans la représentation des trois grâces soutenant l'urne royale, autant Jean Bullant a donné à la colonne torse qui surplombe le socle du mausolée une afféterie toute italienne. Il a subi l'influence de Chiberti en sculptant les moindres détails qui toujours nuisent au bon goût de la simplicité. Les allégories sont élégantes, mais froides.

Ces trois monuments ont leur histoire.

Le 16 février 1568, le corps du connétable était placé dans le tombeau qu'avait fait construire Madeleine de Savoie par Jean Bullant. Ce tombeau se trouve dans une crypte située sous le chœur de l'église Saint-Martin à Montmorency. L'autel situé dans le chœur n'existait pas au XVI^e^ siècle. Le soubassement du tombeau est incrusté de marbres de différentes couleurs. Il supportait les deux statues couchées, qui sont actuellement au Louvre. Jean Bullant l'avait surélevé d'un entablement soutenu par dix colonnes, dont quatre étaient de jaspe, au-dessus duquel il avait placé deux statues en bronze du duc et de la duchesse de Montmorency, agenouillés devant un prie-dieu.

Au moment des guerres de religion, ce tombeau eut beaucoup à souffrir, mais pendant la Révolution les deux statues en bronze disparurent et furent coulées pour faire des canons ; les deux gisants de marbre allèrent au Louvre.

Il existait à cette époque une coutume généralisée pour les

grands de la terre. Tandis que le corps du défunt était inhumé dans une église, le cœur était porté en grande cérémonie dans une autre, ou dans un monastère. Cette coutume avait été observée à Chambéry lors de la mort de Philippe, duc de Savoie, le grand-père de la duchesse Madeleine, le 7 novembre 1497. Tandis qu'il était enterré à Hautecombe, ses entrailles furent transportées au monastère de Lémenc. A Paris, le 17 novembre 1567, le cœur du connétable fut porté en grande pompe à l'église des Célestins, où se trouvait déjà le mausolée contenant le cœur d'Henri II. Le monument de Jean Bullant et de Barthélemy Prieur fut placé non loin de celui de Germain Pilon. dans la chapelle d'Orléans. Le couvent des Célestins avait été fondé par saint Louis, à son retour de Palestine, sur les bords de la Seine. En 1386, une chapelle fut construite dans l'église par Louis d'Orléans, qui servit à abriter les dépouilles mortelles de cette famille jusqu'à Louis XII.

En dehors des monuments dont je viens de rappeler l'histoire, il existe d'autres souvenirs de Madeleine de Savoie, tant à Paris que dans les environs. Dans l'église Saint-Martin de Montmorency, une verrière du XVI^e^ siècle, mais malheureusement de la décadence de cet art à cette époque, nous montre la duchesse entourée de ses filles. On voit en haut de la verrière les armes de Savoie, la Nativité, saint Jean et sainte Agathe. Tous ces personnages portent les costumes de l'époque de Charles IX. Au Musée de Montmorency, on voit un parchemin ordonnant une vente de blé signé : Madeleine de Savoie. Au château de Condé, à Chantilly, on trouve de nombreux documents se rapportant à la vie intérieure du duc et de la duchesse Anne de Montmorency : document relatif à l'entrée en religion de trois filles de Madeleine ; un extrait de l'acte de partage des biens du connétable entre ses fils en 1563 ; un fragment de compte des dépenses de maison à Chantilly ; un acte de foi et hommage au cardinal de Lorraine par Jean de Lisle, au nom de François de Montmorency, de sa mère Madeleine de Savoie 1568 ; Madeleine, veuve du connétable, acquiert un quartier de jardin et châtaigneraie 1577.

A la Bibliothèque Nationale, au cabinet des médailles. il existe un jeton en laiton, anépigraphe d'Anne de Montmorency et de Madeleine sa femme : « Entre les deux branches de laurier, un écu emblématique, au bras armé d'une épée, dont la pointe sépare deux alérions, couronne ducale. R/ anépigraphe. Ecu mi-parti de Montmorency-Savoie, en-

touré de la cordelière et surmonté d'une couronne ducale » (1).

Madeleine de Savoie, petite-fille de Philippe, comte de Bresse, devenu plus tard duc de Savoie, avait pour père René de Savoie, dit le grand bâtard, fils légitimé qui servit le roi François Ier en qualité de « grand maître » de France, gouverneur et amiral de Provence. Elle fut élevée par Madame, la mère du roi, Louise de Savoie. C'est parmi les amis du jeune duc d'Angoulême qu'elle rencontra Anne de Montmorency. Ce dernier l'épousa à Saint-Germain-en-Laye le 10 janvier 1527. Louise de Savoie « avait nourri et instruit » sa jeune nièce et en avait fait une femme lettrée et aimant les arts. Elle eut une grande influence sur son mari, à ce point de vue. C'est elle qui confia à Jean Bullant l'organisation et la décoration du château de Chantilly et la construction de celui d'Ecouen. La Renaissance avait créé le goût de l'objet d'art imitant l'antique. La vente des collections du connétable en 1568 donne un aperçu de la recherche raffinée de la duchesse Madeleine.

Je n'ai pas à rappeler ici les qualités et les défauts du connétable, mais il m'est permis de dire qu'il fut favorisé par la chance durant sa vie. Pour des raisons personnelles, son père fit de petits apanages à ses deux fils aînés, dont l'un fut le fameux Jean de Nivelle. Anne, déclaré héritier direct, prit le titre de Montmorency, premier baron de France. L'amitié de François Ier, puis la faveur dont il jouit sous Henri II, le comblèrent de titres, de richesses et de territoires. A sa mort, il possédait six cents fiefs. Il tenait de son père une fière devise : *απλανώς*, que l'on peut traduire en latin par : *Sicut erat in principio*. Les Montmorency ne s'écartent jamais de leur devoir. Madeleine de Savoie donna à son mari douze enfants, cinq fils, sept filles dont les trois dernières entrèrent en religion. Les autres furent richement et honorablement mariés. Le tableau généalogique ci-contre donne un aperçu des alliances de la famille.

Après la mort du connétable survenue à la suite des blessures reçues, à l'âge de 80 ans, à la bataille de Saint-Denis, Madeleine de Savoie fut nommée dame d'honneur de la reine Elisabeth d'Autriche, femme de Charles IX. Elle

---

(1) Florance : *Armorial du jetonophile*, par Florance ; Paris 1921, n° 1.194.

mourut à l'âge de 76 ans, en 1586, et fut ensevelie auprès de son mari, dans le tombeau qu'elle avait fait élever par Jean Bullant dans l'église Saint-Martin de Montmorency.

Je ne veux pas terminer cette notice sans remercier les personnes qui ont facilité mes recherches : M. Haumont, conservateur du Musée de Sèvres, qui m'a permis d'avoir les magnifiques photographies des monuments situés au Louvre ; M. Dieudonné, conservateur du Cabinet de France, à la Bibliothèque Nationale, auquel je dois la reproduction du jeton du duc et de la duchesse Anne ; M. Henri Malo, conservateur du Musée Condé à Chantilly, et M. l'Abbé Guignard, curé de la paroisse Saint-Martin à Montmorency.

Docteur Edmond Hollande,

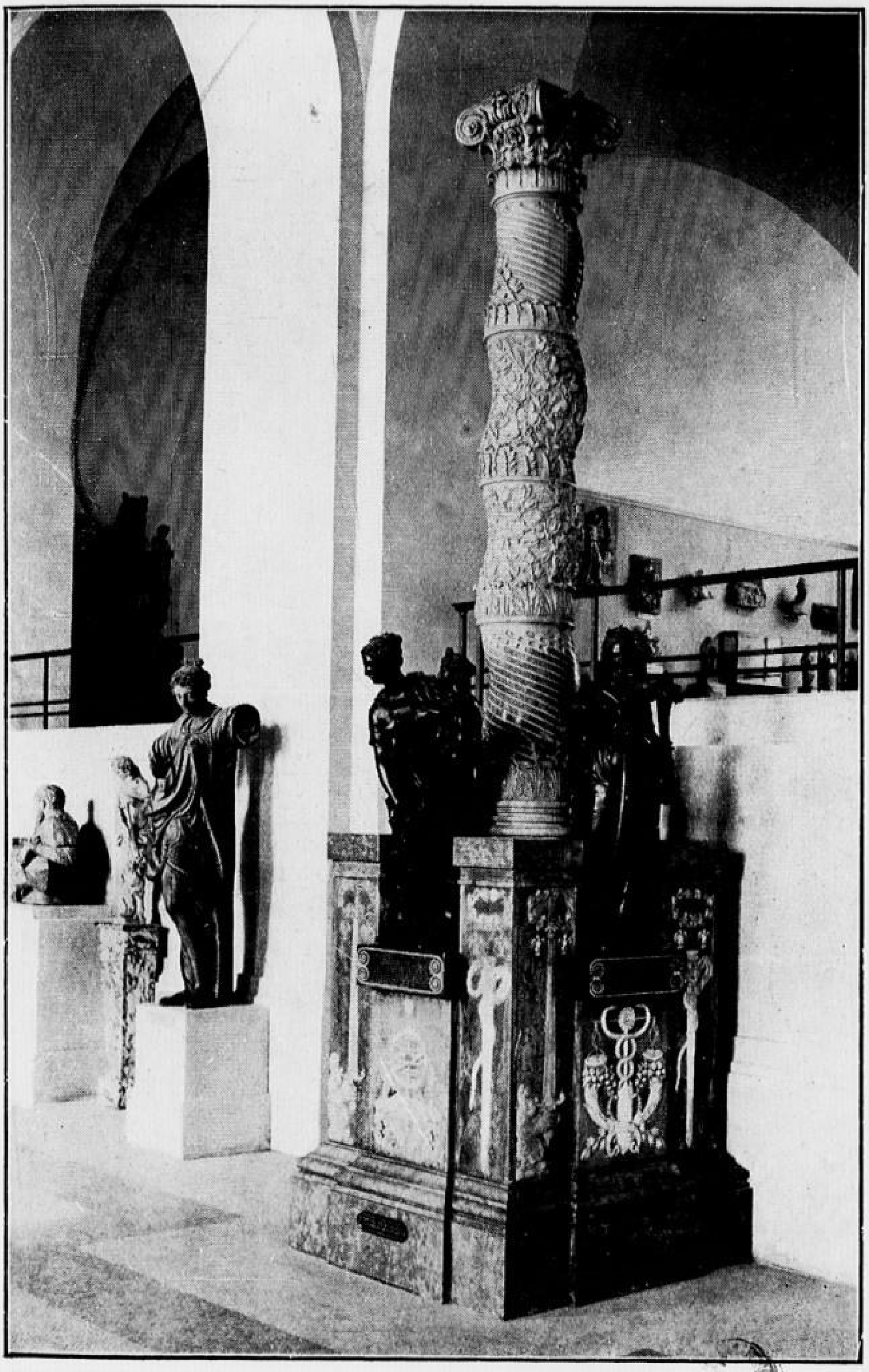
*Membre titulaire*
*de la Société Française de Numismatique.*



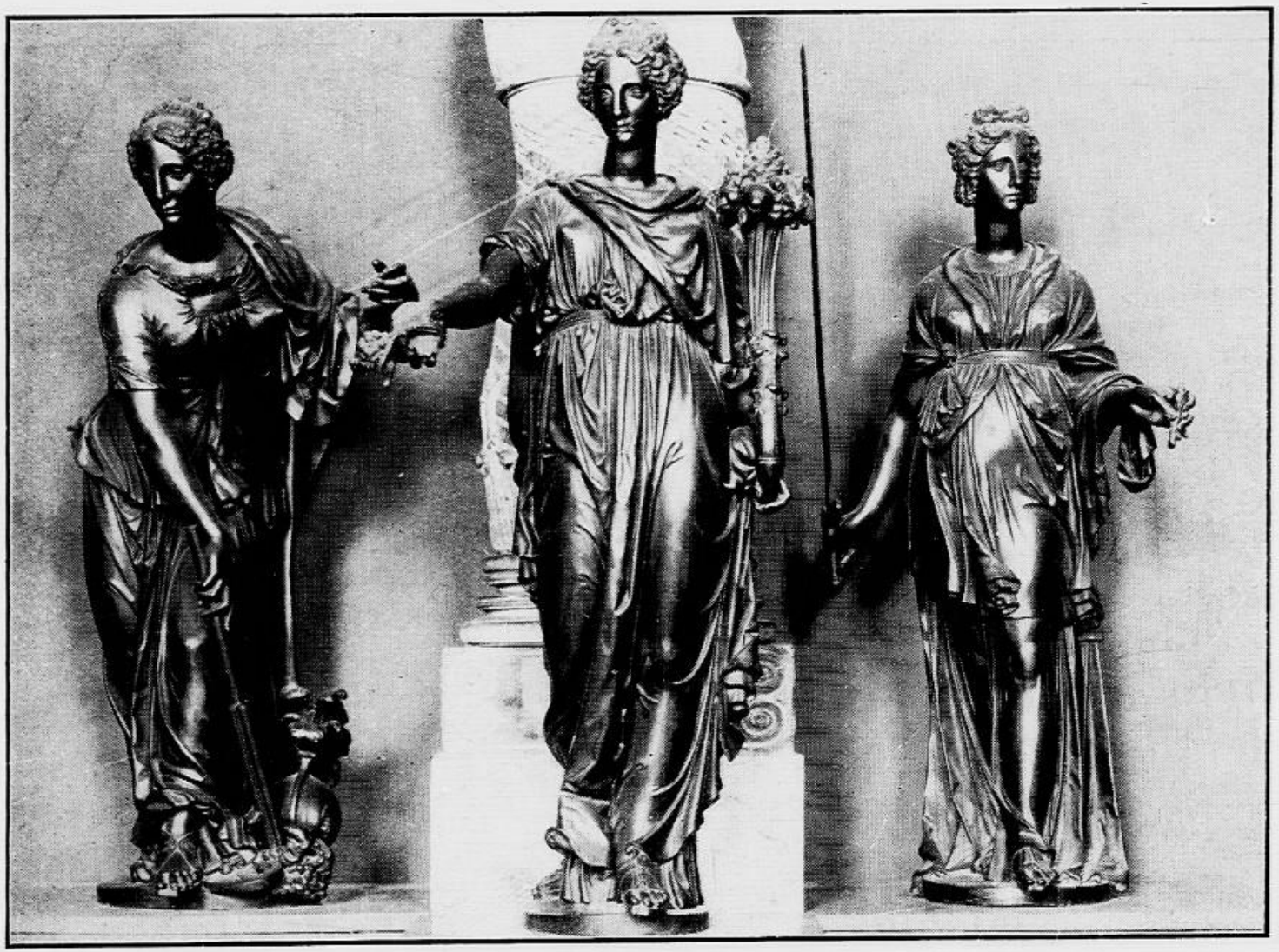
TOMBEAU DE MADELEINE DE SAVOIE (GISANT)



TOMBEAU D'ANNE DE MONTMORENCY (GISANT)



COLONNE FUNÉRAIRE D'ANNE DE MONTMORENCY.



COLONNE FUNÉRAIRE D'ANNE DE MONTMORENCY (STATUES)

# Marbre et bronze du cœur du Connétable ANNE DE MONTMORENCY

Marbre et bronze de JEAN BULLANT et BARTHÉLEMY PRIEUR 1573
provenant de l'Église des Célestins de Paris.

*Inscription située à la partie antérieure du mausolée :*

D. OM. S.

SISTE PARVM ET AVDI VIATOR IN ANNA DUCE MOMMORANCIO TAN
TA FVIT REI MILITARIS SCIENTIA, ET INTRACTANDIS ET EXPLICADIS NEGO
TIIS VIGILANTIA, VT PAVLATIM TANQUA PER SCALARV GRADVS VIRTVTIS ERGO ASCENSUM
SIBI AD HOMO RISALTISSIMV GRADV PARAVERIT. QUEDVM VIXIT TENVIT HORIFICETISSIME CVHERICI. II.
REGIS POTENTISS. APPROBATIONE MAXIMAQVI EA IPSAM AMPLISS. QVA AREGE FRANCISCO PATRE COSE QVVTVS ERAT
ANAS DIGNITATE AVGERE SI POTVISSET. COGITABAT. VT INCOPARABILE ET PENEIAVDITTVM SVVBERGACLAR. VIRV. AMO
REM DECLARARET EVMETSI PLERIQ II Q PRINCIPES VIRI IMINVERE QVIBVS POTERAT ARTIFICIIS CONARETVR AV
GEBAT TAMEN OBTRECTATIO AMOREVT NIHIL PENITVS DEIVRE PVBLICO AVT PRIVATO STATUERET QVODANNAE
NON PROBARETVR VT IAM VNVANIMV INDVOBVS CORPORIBVS FACILE CERNERES QUAE VOLUTATVM ET ANIMORV SVMA
CONIVNCTIO VT POSTERIS MONVMENTO INNOTESCERET MEMORABILI VOLVIT HENRICVS AMBORV CORDA INEADE
IACERE AEDE IGITVR CONSENTIENTIBVS CAROLO. IX. ET CATARINA REGINA MATRE EIVS. LECTISS. FOEMINA.
MAGDENA CONIVX. ET. FRANCISCVS FILIVS PIISS. MOERENTES. P. P.

## INSCRIPTION COTÉ DROIT :

CY DESSOVZ GIST VN COEVR PLEIN DE VAILLANCE,
VN COEVR DHONNEVR, VN COEVR QVI TOVT SCAVOIT :
COEVR DE VERTV QVI MILLE COEVRS AVOIT :
COEVR DE TROIS ROIS, ET DE TOVTE LA FRANCE
CY GIST CE COEVR QVI FVT NOSTRE ASSVRANCE,
COEVR QVI LE COEVR DE IVSTICE VIVOIT :
COEVR QVI DE FORCE ET DE CONSEIL SERVOIT,
COEVR QVE LE CIEL HONORA DES ENFANCE,
COEVR NON IAMAIS NY TROP HAVT NY REMIS,
LE COEVR DES SIENS, L'EFFROY DES ENNEMIS,
COEVR QVI FVT COEVR DV ROI HENRY SON MAISTRE.
ROY QVI VOVLVT QV'VN SEPULCHRE COMMVN
LES ENFERMAST APRES LEVR MORT POVR ESTRE
COME EN VIVANT DEVX MESMES COEVRS EN VN.

---

## INSCRIPTION COTÉ GAUCHE :

ADSTA VIATOR, NON LEVE PRETIVM MORAE
HIC GRANDE PARVO COR DVPLEX LACET LOCO
REGIS DVCISQ REGIS HENRICI DVCIS
MOMORANTII ANNA PER GRADVS QVI SINGVLOS
AD MILITARIS ORDINIS FASTIGIVM
PERVENIT ET RES MAXIMAS SVB MAXIMIS
DOMI FORISQ REGIBVS GESSIT TRIBVS,
FRANCISCO, ET HENRICO VLTIMOQ. CAROLO
SED PRAECIPVA QVO, SINGVLARIS ET FIDES
INTER DVCEMQ. REGEM ET HENRICVM FORET
TESTATA, CORDA IVSSIT AMBORVM SIMVL
REX IPSEPONI, PIGNVS HAVD DVBITABILE,
QVOD IVNCTA EORVM VITA PERPETVO FVIT
HIC IVNCTA QVORVM MORS HABET VITALIA.

---

# BIBLIOGRAPHIE


Thomas Blanc : *Abrégé de l'histoire de Savoie.* (A Turin, 1778, chez Honoré Derossi.)

Le Père Beurrier : *Histoire du monastère et couvent des Pères Célestins à Paris.* (Paris, 1634.)

Michel Chilliat : *Méthode facile pour apprendre l'histoire de Savoie.* (A Paris, chez la veuve de Charles Coignard, rue de la Boucherie, 1747.)

Decrue de Stoutz (Francis) : *Anne de Montmorency, grand-maître et connétable de France, à la cour, aux armées et au conseil du roi François Ier.* (Plon-Nourrit, 1885.)

L'Abbé Guignard : *Bulletin paroissial de Montmorency.*

L'Abbé Lebeuf : *L'église Saint-Martin à Montmorency.*

Henri Malo : *Chroniques des visites à Chantilly. Le connétable.*

Millin : *Antiquités nationales ;* tome 1er.

Oronge Finé, dit de Brianville : *Jeu d'armoiries.* (A Lyon, chez B. Coral, 1690.)

L'Abbé A. R. : *L'église Saint-Martin de Montmorency. Ses vitraux.*

# Lettre inédite de Joseph de Maistre au chevalier Rossi

L'Abbé Trèves, valdotain, curé d'Excenex, près d'Aoste, avait acheté plusieurs livres et documents provenant du Grand-Séminaire d'Aoste. La majeure partie n'avait aucun intérêt. Cependant il a retrouvé des correspondances des anciens supérieurs du Séminaire avec diverses Sociétés savantes, et la lettre dont il s'agit. Il a déduit qu'elle devait provenir du prévôt Gorret, qui en effet était lié avec Joseph de Maistre.

Le comte J. de Maistre, fils du comte Ignace de Maistre, avisé de l'existence de la lettre, s'en est rendu acquéreur en 1936.

Pierre de BISSY.

Saint-Pétersbourg, 2 mars 1814. N° 46.

Monsieur le Chevalier (1),

On ne saurait juger la révolution immense dont nous sommes témoins par tel ou tel événement qui exalte ou déprime les espérances ; pour obtenir quelques aperçus raisonnables, c'est toujours l'ensemble qu'il faut regarder. Après la bataille de Leipsick et surtout après celle de Brienne, on a pu croire que la France était écrasée et qu'on lui dicterait la loi. Point du tout, Monsieur le Chevalier, l'Autriche l'a sauvée et dans le moment où je vous écris, tous les esprits jetés à l'autre extrémité s'attendent aux résultats les plus tristes pour nous ; en quoi j'espère qu'ils

(1) Le chevalier de Rossi, destinataire de la lettre, était Secrétaire aux Affaires extérieures du roi de Sardaigne.

se trompent autant que ceux qui croyaient voir déjà les Français sous les Fourches Caudines. Vous entendez les cris qu'on pousse contre le Cabinet de Vienne ; mais tout Cabinet a son caractère qui est indélébile et qui, peut-être, est le meilleur pour lui. Les plaintes sont inutiles. La puissance du Cabinet de Vienne est en moins. Pour arrêter, pour empêcher, pour entraver, il n'a point d'égal. Pour agir efficacement c'est autre chose. En 1812 il trompa Buonaparte dont il était l'allié, en 1814 c'est notre tour. Il ne veut que sa propre grandeur et ne fait rien que pour lui. Au fond je ne sais si les autres cabinets ont droit de crier si haut à l'immoralité ; et si l'égoïsme ne règne pas de toute part. Quoiqu'il en soit, Monsieur le Chevalier, par l'Armistice, par les négociations, par le fatal Congrès de Châtillon et par le refus systématique d'agir pour les Bourbons, l'Autriche a ranimé Buonaparte, paralysé tout mouvement royaliste et tourné tout le danger contre nous. Les recrutements deviennent tous les jours plus difficiles ; les subsistances ne le sont pas moins. Vous voyez comment les Autrichiens ont agi en Italie, en Savoie, à Genève. Chamberi a été pris et repris. Dieu sait ce qui sera arrivé dans ce malheureux pays. Le sort de Genève fait trembler. Le commandant Autrichien l'a déclarée en état de siège et ordonné à tous les habitants qui ne pourraient se procurer pour vingt jours de vivres, de *sortir de la ville* — et où veut-il qu'ils aillent ? On blâme ensuite Davoust qui fait de même à Hambourg. Voilà où nous en sommes après de si beaux commencements. D'un autre côté on se bat aux portes de Paris. La bataille de Bar-sur-Aube (15-27 février) gagnée par le commandant de Wittgenstein lui fait beaucoup d'honneur. Mais c'est une seconde bataille de Kulen ; mais cela seul fait trembler ; puisque le sort de la campagne et de l'Armée a dépendu presque entièrement de la résolution et de l'intelligence d'un officier d'artillerie dont je regrette beaucoup que le nom m'échappe dans ce moment. Sa Majesté le Roi de Prusse a détaché un ordre de son cou et l'a jeté sur le champ de bataille à celui de ce brave homme. Mon fils était encore à cette bataille. Une lettre écrite par un témoin oculaire dit : « *Tous les aides-de-camp ont fait des merveilles ; on ne sait auquel donner la palme et grâce à Dieu, tous existent.* » C'est tout ce que je sais ; et malgré cette preuve négative, je ne puis être tranquille. Deux jours après la bataille on est rentré à Troyes. On parle diversement sur le sort de cette ville ; mais je passe sur les faits ;

la distance l'ordonne. Par la même raison je m'abstiens de vous parler de l'Italie : Que pourrais-je vous apprendre ? En tout cela l'Empereur de Russie n'a pas le moindre tort. Depuis les conférences de Kalisck, il a vu que pour se servir de l'Autriche il devait céder aux idées de cette puissance. La plus fondamentale de ces idées était *que la Russie ne se mêlerait nullement de l'Italie*, et cette condition rigoureuse s'étendait évidemment jusque sur la Savoie puisque vous voyez que l'Empereur qui a tant de sujets du Roi à son service n'y en a cependant pas envoyé un seul, malgré toutes les règles d'à propos et de convenance. L'Empereur promit et tient parole ; mais après cette guerre il en faudra commencer une autre pour mettre chaque chose à sa place. Notre bon duc de Serracapriola est désolé et doit l'être. Il dit qu'une finale même telle qu'on peut la désirer ne pourrait effacer l'outrage du moment — je me chargerais cependant de consoler les affligés si tout à coup on venait à leur rendre justice — Qui s'étonne de ces sortes de choses n'a pas lu l'histoire. La Politique pour arriver à ses fins fait ce qui lui convient. Il n'y a pas d'autre règle. Certains vieux mots vénérables qu'on voudrait opposer n'ont pas de sens contre ce qu'on appelle la *raison d'Etat*. On ne voit rien que ce qu'on a toujours vu. Mais de savoir si ces beaux systèmes sont prudents — réellement prudents — c'est une autre question. La haîne universelle pourrait fort bien être le résultat final de tant de calculs profonds ; ce que je dis seulement c'est que *hic et nunc* l'Empereur de Russie ne pourrait agir autrement et que s'il voulait forcer la main à l'Autriche, il pourrait fort bien la jeter dans les bras de Buonaparte. Qui sait ce qu'elle pourrait faire pour obtenir sa grâce si la chance tournait ?

Ce qui complique le problème du moment, c'est la difficulté de séparer Buonaparte de la France. L'Angleterre, en ayant l'air de frapper sur lui, ne veut réellement frapper que sur elle ; et qui pourrait s'en étonner ? L'Autriche qui a livré une princesse, voudrait à présent que la honte est bue, suivant l'expression familière, maintenir au moins ce sang *mixte* sur le trône de France dont la possession peut raccommoder bien des choses; et l'Italie, objet éternel de ses *complaisances*, est toujours devant ses yeux comme une proie qui sera toujours obtenue à bon marché si elle ne coûte que des préjugés. L'Italie de son côté peut, tout en détestant Buonaparte, le regarder comme un instrument nécessaire pour échapper à ce qu'elle craint le plus ; elle

préfère infiniment et sans le moindre doute son Vice Roi à une domination étrangère. Elle sait que les tyrans passent comme les orages, mais que souvent ce qu'ils ont établi demeure. En France les sentiments ne se combattent pas moins. Le nom des Bourbons n'ayant pas été prononcé et l'Autriche ayant même fait la déclaration que je vous ai fait connaître, que doivent faire les Français ? Combattre pour leur indépendance, laissant le reste au temps.

L'Espagne donne encore beaucoup de soucis. J'ai peur que Napoléon gagne encore de ce côté une armée disponible pour la jeter par la Provence dans le Lyonnois. Quand il sera poussé à bout il pourra fort bien faire ce coup. Il peut craindre l'Espagne révolutionnée ; mais sous un Roi timide effrayé par le malheur et par le tintamarre de la démocratie, elle n'entreprendra rien au dehors. On vante beaucoup ces Espagnols ; cependant ils ont leur dose de la maladie universelle. Les conditions faites au Roi *avant qu'il entre* sont un acte de délire. On dirait que le Roi n'est rien dans l'Etat, que c'est un étranger, un espèce d'ennemi auquel on dicte une Capitulation. Rien n'est plus dur ni plus déraisonnable. Il faudra bien que les Espagnols reviennent à d'autres pensées.

Au milieu de ces agitations générales notre sort est fort douteux. Plus d'une fois j'ai eu l'honneur de vous faire observer que notre position et le Système de notre politique ne nous donnent aucun droit à des efforts de protection de la part des puissances influentes. Les Neutres, les Prudents, les Amateurs de l'entre-deux doivent prendre leur parti. Jamais ils n'obtiendront d'amis chauds ni de protection décidée ; mais tout se balance, et dès qu'on a choisi irrévocablement un rôle quelconque, il faut en attendre patiemment les conséquences bonnes ou mauvaises. J'ai eu peur, comme je l'ai fait sentir une fois, qu'une certaine réserve dans une certaine circonstance n'eut produit un mauvais effet ; cependant j'ai reçu du quartier-général de la part de 6030 - 4781 - 939 - 7586 - 3684 - F l'assurance la plus formelle des dispositions favorables de Sa M. I. envers votre Auguste Maître. Tout de suite j'en ai fait part, et je répète ici la même assurance dont je n'ai pas de raison de me défier, quoique sur ces sortes de sûreté je sois réellement *vir modicae fidei*. C'est certainement un grand avantage pour le Roi que la présence habituelle au Quartier-général d'un homme plein de talent, extrêmement attaché à S. M. et à sa Patrie, et jouissant justement de la plus grande

faveur. Qui peut être mieux placé que lui pour seconder mes efforts ? Je n'ai rien oublié pour échauffer encore son zèle s'il est possible. Quant à Monsieur le Chevalier Balbo, je ne sais ce qu'il est devenu. Est-il au Quartier-général ? Est-il utile qu'il y soit ? C'est ce que j'ignore également. Sa présence, qui me choquerait fort ici, pourrait bien en choquer d'autres au Quartier-général. Quoiqu'il en soit je me borne à vous assurer que jamais je ne ferai ni ne dirai rien pour le chagriner ou le gêner, car je croirais en cela manquer à mes devoirs envers S. M. Je n'ai pas cru, à la vérité, être autorisé à lui payer ici sur les fonds de S. M. l'énorme appointement dont j'ai fait part, ne croyant point que telles soient les intentions du Roi ; ni même que la situation actuelle de ses finances le permît ; mais si Elle juge à propos d'en ordonner autrement je n'y verrai dans le plus respectueux silence qu'une dernière preuve que je ne me suis jamais trompé. Que le Roi soit bien servi et la Patrie honorée, cela seul est essentiel ; le reste n'est rien.

Comme je n'ai jamais cru à une finale aussi rapprochée que celle qu'on nous annonçait, je ne vois non plus dans ce moment aussi noir que bien des personnes. Il est vrai que la Savoie étant reprise, Genève assiégée et probablement aussi reprise au moment où j'écris, la Suisse menacée et déchirée... Augereau étant à Lyon... il peut arriver de grands malheurs, mais le contraire aussi peut arriver, et tout dépend, à ce qu'il paraît, de ce qui se passera près de Paris.

L'essentiel est que de ce côté S. M. n'est point abandonnée. Ainsi toutes les sollicitudes doivent se tourner du côté de l'Angleterre. J'apprends avec plaisir que le Comte de Sonnaz, fils de celui qui a signé le manifeste du 5 février et qui est mort ensuite, avait été fort bien reçu au Quartier-général. C'est un fort bon signe. En général, Monsieur le Chevalier, malgré la mine froide qu'on nous a faite assez constamment, je ne crois pas qu'on puisse nous faire tort sensiblement *en fin de cause...*

Pendant que j'écrivais ceci, un courrier dépêché de Stuttgard par le Roi de Wurtemberg à S. M. l'Impératrice-Mère, nous a apporté de France des nouvelles. Le 9 mars Rheims a été occupé par le général Comte de St-Priest français. Ceci est piquant. C'est un excellent homme, et de la plus grande force sur les principes. Sûrement il sera allé voir l'autel du Sacre. Je ne doute pas que des hommes de cette espèce ne soient de la plus haute

importance pour ranimer le véritable esprit en France. Le 9 Marmont a été battu, et le 13 Buonaparte en personne l a été à Laon, toujours par Blücher. Le Bulletin donne la défaite pour complète et annonce la prise de plus de 100 canons dans les deux affaires. Voilà qui remonte nos actions. La Prusse est aux nues ; Blücher triomphe ; *mais la haine entre les deux puissances allemandes est au comble.* Blücher, exaspéré par la manière dont il sait qu'on a parlé de sa retraite de Troyes, et dont il attribue tout le tort aux Autrichiens, s'est exprimé dit-on assez violemment sur leur compte, et s'est félicité de n'en avoir eu aucun avec lui dans cette dernière occasion, où les Russes et les Prussiens ont tout fait. Dieu sait encore tout ce que ces haines produiront. Profitons de l'amitié de l'Autriche ou de sa disposition à nous servir, sans examiner les motifs ; et pour le surplus, s'il fallait prendre certaines précautions, S. M. y pensera. Dans le cas où ses états, en tout ou en partie, rentreraient heureusement sous sa domination, il serait bien essentiel que S. M. ne se fît précéder par aucune visage, ancien pour Elle, mais nouveau pour ses peuples, qui aurait l'air de dire, *ah ! nous vous tenons enfin.* Il en naîtrait des maux infinis ; les hommes les plus propres à la servir sont ceux qui ne sont point sortis, et les plus utiles seraient ceux qui auraient pu passer légitimement pour n'être pas favorables au parti du Roi. Ceci ressemble à un paradoxe. C'est cependant une vérité mathématique. Je ne dis pas que S. M. soit encore à sa place ; mais enfin ce bonheur est devenu possible (si Buonaparte disparaît) et dans cette heureuse supposition je raisonne. Dans ce moment nous recevons les mauvaises nouvelles suivantes. Le Général Barclay de Tolly avait donné je ne sais quel ordre au Comte de Wittengstein pour une attaque dont j'ignore les détails. Celui-ci fit des objections fondées sur les doutes que lui inspiraient les Autrichiens qui devaient coopérer. Barclay persista et dit qu'il en faisait son affaire. Wittengstein a attaqué, n'a point trouvé les Autrichiens à leur poste et a été battu. Dans sa retraite il les a trouvés en parfaite tranquillité, leur a fait des reproches amers. Des reproches on en est venu aux coups. Le Prince de Schwarzemberg a demandé réparation à l'Empereur, qui a biaisé en donnant au Général Barclay de Tolly un commandement sur les derrières de l'Armée. Tout cela n'est peut-être pas vrai au pied de la lettre ; mais il y a beaucoup de mal et les choses me paraissent s'enve-

nimer chaque jour. Le Plan de l'Autriche est visible. Secourir faiblement les Alliés, se fortifier chez elle, menacer celui qui la contrariera et demeurer maîtresse du Jeu. Le Plan est vaste mais bien dangereux. S. M. y réfléchira.

Je suis avec la plus haute considération

Monsieur le Chevalier

Votre très humble
et très obéissant Serviteur

Maistre.

Permettez, Mr le Chevalier, que j'insiste respectueusement auprès de S. M. pour l'une ou l'autre des deux faveurs demandées dans ma précédente lettre. Les charges augmentent tous les jours, la guerre se prolonge, ma garde-robe est détruite... Un petit secours extraordinaire serait très nécessaire et jamais je ne l'ai demandé.

S. P. 21 Mars (2 Avril) 1814.

# La station romaine de Labiscone-Lépin

Depuis que la Commission de la carte des Gaules a fixé l'emplacement de la station romaine de *Labiscone* aux Echelles, l'identification n'a guère été révoquée en doute. L'abbé Ducis dans ses études sur *les Voies romaines*, *Revue savoisienne*, 1861-1863, déclare que le choix est possible entre trois hypothèses : les Echelles, Chevelu, Lépin, et s'il penche pour la dernière, il n'exclut cependant pas les autres. Le regretté marquis de Bissy se prononce résolument en faveur des Echelles. *Le Col de Saint-Michel, vrai passage des Romains à travers la Montagne d'Aiguebelette.* Chambéry. 1921. Il y a cependant des raisons sérieuses de soumettre la question à un nouvel examen.

Trois sources d'information peuvent être utilisées : les documents écrits, l'étymologie, les données archéologiques.

1° Les textes écrits sont de beaucoup les plus importants. Ils fournissent la base de la discussion. Ce sont l'*Itinéraire d'Antonin*, la *Carte de Peutinger*, l'*Anonyme de Ravenne*. Nous croyons inutile d'en reprendre la critique et nous nous bornons à enregistrer les résultats universellement admis :

D'*Augustum* à *Labiscone*, 14 milles.
De *Labiscone* à *Lemincum*, 14 milles.

Le mille romain, d'après Camille Jullian, est de 1.478 m. 50. Les 14 milles représentent 20 km. 700 et la distance d'Aoste à Lémenc est de 41 km. 400, *Labiscone* étant située exactement à mi-chemin. Telle est la donnée fondamentale.

2° L'étymologie ne saurait être négligée. Elle nous permet de fixer avec certitude *Augustum* à Aoste et *Lemincum*, à Lémenc. Nous devons remarquer qu'elle a été la raison déterminante de l'identification de *Labiscone* avec les Echelles. De Vignet, qui l'a proposée le premier, s'autorisait d'un texte du Cartulaire de saint Hugues : *pagus, qui antiquitus vocabatur Lavastrone, modo vocatur ad Scalas.* La ressem-

blance entre *Lavastrone* et *Labiscone* lui paraissait décisive ; l'abbé Ducis la prenait en considération. Mais il faut reconnaître — c'est un des éléments nouveaux du débat — qu'avec les progrès de la science étymologique —, il n'est plus permis de faire le rapprochement. M. le chanoine Gros, dans son *Dictionnaire étymologique de la Savoie*, la passe prudemment sous silence et nous sommes obligés aujourd'hui d'avouer, que, dans le problème qui nous occupe, l'étymologie ne nous est d'aucun secours.

3° Je n'ai pas besoin de rappeler à une société savante l'appoint que l'archéologie fournit à la connaissance du passé. Les fouilles ont renouvelé l'histoire de l'antiquité, même de l'antiquité classique. Des civilisations ont pu être reconstituées, sans le secours des textes, d'après les seuls monuments qu'elles ont laissés. En plusieurs pays, l'examen du sol a permis de reconstituer le réseau routier de l'empire romain. Le tracé des voies romaines peut en effet, en des endroits privilégiés, être relevé sur le terrain avec certitude. C'est le cas de celle qui franchissait le col de Saint-Michel, entre Chambéry et Aiguebelette. Dans la traversée du col, note le marquis de Bissy, « sur tout son parcours, la voie aujourd'hui recouverte de taillis et de broussailles, mesure environ 2 m. 50 de largeur, comme aux abords de Lépin. En plusieurs endroits, l'on rencontre des traces visibles de blocage romain et même de pavés : il y a près du col une section complète en remblai due tout entière à la main-d'œuvre romaine ». A Lépin, on n'a pas seulement trouvé de nombreux débris d'origine romaine, mais ce qui est beaucoup plus significatif, une inscription dédiée à la Victoire : *Victoriae Augustae, T. Flaminius secundus, T. Flaminius ...T. filius, ...Cn filius, Romanus de suo ponendum curaverunt.* Allmer et de Terrebasse. *Inscriptions de Vienne.* III n° 551. Les inscriptions de ce genre attestent le passage des légions.

Le témoignage de l'archéologie est aussi favorable à Lépin que défavorable aux Echelles. Sans doute on a découvert aux Echelles quelques vestiges romains, mais on n'a pas trouvé la moindre trace d'une voie romaine, là même où, étant donné la configuration du sol, elle aurait dû en laisser, notamment dans les gorges de Chailles, au défilé de la Grotte et dans les rocs et broussailles de Saint-Jean-de-Couz qui précèdent le défilé. Balland, le constructeur de la route de Charles-Emmanuel, écrit le 5 juillet 1669 : « Il reste une rude besogne à faire au bois de Saint-Jean-

de-Couz, d'une bonne lieue d'étendue, qui joint le travail de la Grotte. Je fis voir à M. le comte de Castellamont deux chemins fort pierreux et fort mauvais ; j'ai découvert ces jours passés un troisième qui se pourra former dans un endroit qui sera, ce me semble, plus droit, plus court et de moindre dépense. » Comment se fait-il qu'en un lieu, où rien ne pouvait le faire complètement disparaître, le travail des ingénieurs romains n'ait jamais pu être décelé ?

De même, à Chailles. Deschamps, un auditeur de la Chambre des Comptes, qui vient de visiter les lieux, écrit le 26 octobre 1668 : « Soit à force de murailles, soit par creusement et abattement ou escarpement de rochers, on établit le chemin en sorte qu'il ni aura presque point de montée, et d'un lieu estroict eslevé sur un bord de rivière qui fait précipice, *où les gens de pied peuvent seulement passer*, on fera qu'il soit esloigné de la rivière en la plus grande partie, auxquels lieux il y aura 10 ou 12 pieds de large et encore 15 où il se pourra ; et aux rochers vifs et hauts qu'il faudra escarper et picquer, il y aura du moings 8 pieds avec des parapets au bord de la dicte rivière ». Et le 18 octobre 1669 : « Chailles... n'est encore absolument parachevée quoique on y passe librement, mais comme il y a fallu *quantité de murailles et petits ponts à petits ruisseaux qui ne paraissent bien qu'en hivert*, je diffère d'en recevoir le prix faict jusques à ce que l'hiver soit passé. »

Quant au défilé de la Grotte, les indices qu'on a voulu y relever de travaux d'origine romaine sont si misérables qu'ils feraient douter de la capacité des ingénieurs romains, si elle n'était bien établie par ailleurs. On se demande en particulier pourquoi la masse d'eau qui ravinait périodiquement la route n'était pas canalisée. Et à supposer qu'elle l'ait été, l'aqueduc pouvait-il, dans ces rochers, disparaître sans laisser de trace ?

Ajoutons qu'à moins d'impossibilité matérielle, les Romains suivaient dans le tracé de leurs routes la voie la plus directe et que de l'aveu du marquis de Bissy, le col de Saint-Michel, qui faisait gagner 10 kilomètres, n'avait rien qui pût les effrayer. Enfin, c'est un fait presque général que les grandes voies du moyen-âge ont adopté le parcours des grandes voies romaines. Or il n'est pas douteux, Max Bruchet l'a amplement démontré, que les anciens voyageurs, pour passer du Viennois dans la vallée de Chambéry, ne songeaient pas à franchir les gorges de Chailles, mais le col d'Aiguebelette.

Ainsi toutes les données de l'archéologie conduisent à la même conclusion : il faut chercher la station de *Labiscone*, non aux Echelles, mais à Lépin.

Reste toutefois la question capitale et décisive de la distance. De toute nécessité, les textes exigent que *Labiscone* soit à égale distance, 20 km. 700, d'Aoste et de Lémenc. Or, d'après le marquis de Bissy, « nul emplacement actuel ne répond mieux à cette situation que celui des Echelles », tandis que de Lépin « il n'y a, tout bien mesuré, que 10 milles (14 km. 785) vers Chambéry et 11 milles (16 km. 260) du côté d'Aoste ». L'autorité du marquis de Bissy est telle, en matière de cartographie, qu'il y a quelque audace à le contredire. Mais le métier d'historien entretient des habitudes de méfiance. Et en l'occurrence, j'avais une raison personnelle de me méfier. Appelé par mes affaires de famille à faire souvent le voyage de Saint-Genix, j'ai pu constater facilement et sûrement, par le compteur des automobiles, qu'il y a entre Lémenc et Aoste un peu plus de 50 kilomètres, c'est-à-dire presque 10 kilomètres de plus que ne porte l'*Itinéraire d'Antonin*, 41 km. 400. Comme d'après le savant cartographe, l'itinéraire par le col d'Aiguebelette est de 10 kilomètres plus court que l'itinéraire par les Echelles, je ne pouvais que conclure que c'est en faveur du premier, et contre le second, que joue le critère de la distance.

On objectera peut-être que la voie romaine était notablement plus courte que la voie actuelle. Mais l'objection s'évanouit dès que l'on consulte une carte. Le tracé actuel Chambéry-les Echelles et les Echelles-Saint-Genix ne s'écarte guère de la ligne droite, tandis que le tracé de l'époque romaine était obligé, pour éviter les bas-fonds et les marécages, de s'élever à mi-pente, de faire des détours et de franchir des dépressions de terrain, ce qui n'était pas pour le raccourcir. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire *les Environs de Chambéry* de Gabriel Pérouse. Et la *Notice historique sur l'ancienne route de Charles-Emmanuel II* de Martin-Franklin et Vaccarone le confirme pleinement, qui relate les difficultés inouïes de la traversée plus directe des bois de Saint-Jean-de-Couz et des marais de la Corbière.

Il ne suffit pas d'exclure les Echelles, il faut établir que le choix de Lépin est justifié. A s'en fier aux calculs de l'abbé Ducis, la question serait immédiatement tranchée. Dans son étude sur *les Voies romaines*, *Revue savoisienne*,

1862, 61, il déclare en effet : « Entre Chambéry et Lépin, j'ai mesuré les 14 milles qui distancent *Lemencum* de *Labiscone*... La mesure de tout le parcours entre Lépin et Aoste représente parfaitement les 14 milles entre *Labiscone* et *Augustum*. » Qu'après cela, le marquis de Bissy lui reproche de ne pas tenir compte des distances, et de l'avouer, c'est la preuve que la cartographie n'est pas toujours incompatible avec la légèreté. Admettons cependant que l'abbé ait été meilleur archéologue que géomètre. On doit reconnaître à son avantage qu'il s'accorde mieux que son contradicteur avec les ingénieurs chargés de la voirie. L'*Annuaire de la Savoie* de 1863 classe la route de Chambéry à Aiguebelette parmi les chemins d'intérêt commun et évalue la distance, calculée à partir du Palais de Justice, à 16 kilomètres. En ajoutant la distance d'Aiguebelette à Lépin, en prenant le point de départ à Lémenc et en tenant compte du fait certain que la voie moderne a emprunté des raccourcis, on arrive facilement aux 20 km. 700 qui, d'après l'*Itinéraire d'Antonin*, séparent *Lemencum* de *Labiscone*.

Ainsi toutes nos sources d'information s'accordent à orienter notre choix vers le même point et nous commandent, par leur accord impressionnant, de situer *Labiscone* à Lépin.

Marc Perroud.

*P. S.* — Je n'ai pas pris la peine d'examiner l'hypothèse *Labiscone-Chevelu*, parce qu'elle est parfaitement invraisemblable. Chevelu est à 6 kilomètres à peine de Yenne, *Etanna*, station de la voie d'Aoste à Genève. La voie Aoste-*Etanna* et la voie Aoste-Chevelu auraient inutilement fait double emploi. La route secondaire qui passait à Chevelu rejoignait sûrement *Etanna*.

M. P.

# Où en est la question de la Sapaudia ?

Mon intention n'est pas de traiter le problème de la *Sapaudia*, mais de faire connaître les solutions que de récents travaux lui ont données. M. Paul-Edmond Martin, dans ses *Etudes critiques sur la Suisse mérovingienne* (Genève-Paris, 1910, 7-26), après avoir inventorié et interprété tous les textes, conclut que « l'origine romaine de la *Sapaudia* doit être recherchée peut-être dans la situation stratégique du pays, à la fin de l'empire : le pays ravagé par les premières incursions, aurait été repeuplé à la fin du IVe siècle par des colons militaires, installés par les empereurs qui restaurent alors la puissance romaine : les routes des Alpes sont gardées ; c'est alors que Genève, fortifiée elle aussi, serait devenue une cité ; Grenoble, pourvue de murailles dès le IIIe siècle, devient sûrement « civitas » au IVe ; la *Notitia Dignitatum* place une cohorte à Grenoble, une flotte de guerre sur le Léman. On peut donc retrouver, dans les textes et les documents archéologiques de l'époque romaine, des traces de la création d'une région militaire, chargée de défendre les passages des Alpes, depuis la vallée du Rhône jusqu'au passage de l'Isère et qui est peut-être l'origine de la *Sapaudia*... La région occupée par les Burgondes en 443 a son centre à Genève et à Grenoble ; très probablement elle s'étend plus à l'est sur la Tarentaise et la Maurienne, peut-être plus au sud sur des régions que nous ne pouvons dénombrer ; à l'ouest, elle s'arrête là où commencent les cités de Vienne et de Lyon ; au nord, au Rhône et au Léman ».

Camille Jullian, *Les Origines de la Savoie*, dans la *Revue des études anciennes*, 1920, 273-282, attribue, lui aussi, la création de la Savoie à un motif purement militaire. « Il s'est agi de créer une zone de protection pour la traversée et la sécurité des routes qui franchissaient le Jura et les Alpes entre la Gaule et l'Italie. » Mais les dimensions sont considérablement élargies. La *Sapaudia* aurait compris

au IVe siècle : « 1° le pays d'Yverdon, appartenant à la cité des Helvètes, dans la province de Séquanie ; 2° la cité de Nyon, dans la même province ; 3° la cité de Genève, dans la province de Viennoise, comprenant le val Romey sur la rive droite, le Chablais, le Faucigny, le pays d'Albens ou Albanais sur la rive gauche ; 4° le pays de Chambéry (Lemincum) entre Aix-les-Bains et l'Isère : ce pays dépend de la cité de Grenoble ; et c'est sur lui que se fixera et se localisera plus tard l'expression de Savoie ; 5° le reste de la cité de Grenoble, représenté par les deux pays de Grenoble et de Sermorens (ou de Voiron). Rien n'empêche d'ailleurs que l'expression de *Sapaudia* ne se soit également étendue sur des régions voisines, *pagi* des Helvètes au nord, *civitates* alpines au sud, par exemple Tarentaise et Maurienne. »

C'est aussi, à quelques hésitations près, l'opinion de M. Alfred Coville, qui pense que la *Sapaudia* a pu s'étendre jusqu'à Embrun. *Recherches sur l'histoire de Lyon du* Ve *au* XIe *siècle*. Paris, 1928, 109-113.

La divergence des historiens touchant les limites de la *Sapaudia* vient de la façon différente d'interpréter les données de la *Notitia Dignitatum*. Ce tableau officiel de l'administration civile et militaire à la dernière époque de l'empire, mentionne dans la province riveraine du Rhône, un préfet de la flotte des bateliers à *Ebrudunum Sapaudiae* et un tribun de la première cohorte de la *Sapaudia*, à *Calarona*. Où faut-il situer *Ebrudunum* et *Calarona* ? Les trois auteurs précédents modifient *Calaronae* en *Cularone* et y reconnaissent Grenoble. Mais tandis que M. P.-E. Martin place *Ebrudunum* à l'extrémité orientale du lac Léman, Camille Jullian le situe à Yverdon et M. Coville à Embrun.

Dans la *Revue d'histoire suisse*, 1933, 183-205, M. P.-E. Martin, tout en rectifiant quelques-unes de ses interprétations, maintient ses positions d'ensemble : il accepte l'identification d'*Ebredunum* avec Yvoire.

M. Ferdinand Lot, dans *Les Limites de la Sapaudia, Revue savoisienne*, 1935, 146-156, se rallie à cette dernière opinion, mais croit reconnaître en Calarona, au lieu de *Cularo*-Grenoble, Châtillon-sur-Chalaronne. A son avis, il est vain de préciser les limites de la *Sapaudia* au Ve siècle. Tout ce que l'on peut dire, c'est que cette région était comprise entre le lac Léman, le Rhône et les Alpes. La limite méridionale devait coïncider à peu de choses près avec celle des départements actuels de l'Isère et de la Savoie. En somme, M. Ferdinand Lot accorde à la *Sapaudia* à peu près la même

étendue que M. P.-E. Martin. Mais s'il admet, lui aussi, que le bassin rhodanien a été pourvu d'un système défensif par navires, il attribue à la *Sapaudia* une autre origine. « Le vocable ne peut désigner une province administrative, mais une région naturelle. Le celtiste suisse bien connu, Rudolf Thurneysen, en a donné une explication séduisante : *Sapaudia* est un dérivé d'une racine celtique *sapa* qui signifie résine et de *vidrc*, bois. La *Sapaudia* serait donc la *Sapinière*. Cette appellation, à laquelle ne correspondait aucune division administrative, — pas plus que pour la Beauce, la Brie, le Thiérache et autres régions naturelles —, se sera poursuivie dans l'usage, depuis l'époque gauloise. La *Sapinière* était, par opposition à la vallée inférieure de l'Isère et à la région viennoise, la partie montagneuse et sylvestre du grand territoire des Allobroges qui allait du Rhône à la cime des Alpes. »

Au cours de la séance que l'Académie chablaisienne a tenue le 9 avril 1936, M. Vuarnet a cru pouvoir compléter et préciser l'hypothèse de M. Ferdinand Lot. Ce seraient les sapins des Bauges qui auraient valu son nom à la *Sapaudia*. Le Rhône était le seul fleuve navigable de la Gaule permettant le transport des sapins nécessaires à la marine, jusqu'à la Méditerranée, la mer romaine. Ce transport se faisait par le lac du Bourget et le canal de Savières : un préfet de la flotte était chargé de l'assurer jusqu'à Lyon. Il avait sans doute sa résidence sur les bords du lac du Bourget, et c'est là qu'il faudrait chercher l'*Ebrudunum Sapaudiae*.

Espérons que cette supposition hardie sera bientôt confirmée par un coup de pioche heureux, à moins qu'une inscription opportune ne nous fasse connaître l'illustre préfet de la flotte du nom de *Sapaudus*, qui a eu, comme le pense M. le chanoine Gros, l'honneur de baptiser notre pays.

Marc Perroud.

# Lettres de Mgr BILLIET

Archevêque de Chambéry

# à Mgr RENDU

Evêque d'Annecy

(1844-1859)

---

Les Archives de la Haute-Savoie conservent un certain nombre de lettres reçues par Mgr Rendu, évêque d'Annecy de 1843 à 1859. Elles émanent surtout de correspondants ecclésiastiques ; entre celles-là, nous avons mis à part presque toutes les correspondances adressées à l'Evêque d'Annecy par son Archevêque, Mgr Billiet, qui a occupé le siège de Chambéry pendant plus de trente ans (1840-1873), avec une autorité et une sagesse dont la réputation a dépassé les limites de sa province ecclésiastique. Mgr Billiet, dans sa très longue vie (il mourut nonagénaire), a connu tout enfant, quand il était berger aux Chapelles, les dernières années de l'ancien régime sarde, sous Victor-Amédée III (1783-93) ; et il était un des plus vieux cardinaux du Sacré-Collège lorsqu'il termina sa carrière dans la capitale de la Savoie, résidence depuis deux ans et demi (septembre 1870-avril 1873), d'un préfet de la troisième République !

Tout ce que dit Mgr Billiet, on s'en convaincra en lisant ses lettres, porte la marque d'une longue expérience, et aussi d'un certain pessimisme ; il a été dur à cet enfant de la Savoie, grandi dans un milieu patriarcal, d'assister au développement de la politique libérale de Victor-Emmanuel II, opposée aux principes de main-mise du clergé sur les affaires

de l'Etat, qui avaient tenté de s'implanter au royaume de Sardaigne après la restauration de 1815.

Les lettres de Mgr Billiet à Mgr Rendu, écrites à l'époque des lois Siccardi et Rattazzi, compléteront heureusement nos connaissances sur l'histoire de la Savoie à la veille de l'annexion.

On a joint aux lettres de Mgr Billiet une longue missive du comte de Villette écrite de Turin dans l'effervescence des semaines qui ont précédé l'octroi du *Statut* par Charles-Albert, et deux extraits de lettres très vivantes de la comtesse Costa de Montgex, femme d'esprit et de tête qui, en 1848, partagée entre sa crainte d'une union de la Savoie à la France ou à la Suisse, et son aversion d'une politique italienne révolutionnaire, aurait voulu pouvoir souhaiter l'autonomie savoisienne, si elle avait été réalisable.

Nous espérons que l'on donnera un jour une suite à cette correspondance de Mgr Rendu qui comprend notamment des lettres du savant genevois de Luc, du professeur Bravais, du géologue Martias, etc. L'Evêque d'Annecy, comme l'Archevêque de Chambéry, était très doué pour les sciences, et on lui écrivait de loin pour l'entretenir de questions de géologie et de glaciologie. Enfin, et ce n'est pas le moindre intérêt de ce petit fonds de correspondance ecclésiastique, Mgr Rendu, qui était né sur le territoire de Genève et rêvait d'une union des Eglises (voir sa lettre au roi de Prusse), polémiquait souvent par lettres, très courtoisement, avec des protestants militants ou des pasteurs de l'Eglise réformée. Quelques lettres écrites à l'Evêque d'Annecy sur des questions de dogme par Jean-André de Luc au soir de sa vie (1844-46) mériteraient de ne pas rester inédites. (Archives de la Haute-Savoie, Fonds sarde. V. Correspondance des Evêques d'Annecy.)

Robert Avezou.

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*A. s. de l'exequatur.*

Chambéry, le 28 Mai 1848.

Monseigneur,

Vous connaissez les lettres patentes (1) du 25 avril dernier relatives à l'exequatur des provisions de Rome. Par une lettre du 24 de ce mois, M. l'Avt Gl. (2) m'écrit qu'on entend les appliquer même aux dispenses de mariage ; je ne le crois pas possible d'autant plus que ces dispenses renferment souvent des choses propres à diffamer les suppliants. Il y aurait beaucoup de choses à dire pour réfuter ces prétentions. Je pense que dans le temps où nous sommes il vaut mieux répondre d'une manière évasive, éluder la question, et exécuter les dispenses, et les autres provisions dont il s'agit, sans *visa*, sauf celles qui, d'après les usages, doivent être soumises au grand exequatur. Si plus tard on fait de nouvelles instances, on entrera en discussion. Voilà notre résolution actuelle ; je crois devoir vous en faire part.

Jusqu'ici je n'ai pas cru devoir partir pour Turin ; j'éprouve une extrême répugnance à y aller ; si je n'étais pas harcelé par de continuelles sollicitations, j'aurais déjà envoyé dix fois ma démission absolue. Dites moi encore ce que vous en pensez.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

Alexis, *Archevêque.*

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*A. s. de la politique religieuse du gouvernement.*

Chambéry, le 20 Juin 1848.

Monseigneur,

J'ai lu la lettre que vous avez écrite le 17 aux curés de votre diocèse. Je crois devoir vous dire que vos expressions ne me paraissent pas toujours assez mesurées. Vous auriez même peut-être mieux fait de ne pas écrire vous-même ; ces adresses doivent paraître spontanées et non sollicitées par les Evêques. Ici, je ne m'en suis pas mêlé du tout ; c'est M. de Costa Eugène (3) qui l'a rédigée ; M. Pillet (4) s'est aidé à la faire circuler. Mon nom n'y a pas paru. Il ne faut pas compromettre notre responsabilité personnelle. Je ne suis cependant pas demeuré indifférent ; j'ai adressé un mémoire à M. Balbe (5) et un second à M. Boncompagni (6), assez énergiques l'un et l'autre, peut-être trop. Je ne veux plus rien écrire de ce genre sans le soumettre à mon Conseil, afin de ne pas aller trop loin. Nous sommes en ce moment un peu plus rassurés ; les réclamations paraissent avoir inquiété le Ministère ; j'ai lieu de croire que M. l'Intendant Général (7) a été invité à faire une visite au Sacré-Cœur pour calmer les craintes excitées ; il y ira aujourd'hui ou demain.

J'ai lu le projet de la loi sur l'instruction publique. Il ne pouvait pas être plus despotique, ni plus hostile au clergé, ni plus désobligeant pour les Evêques. Les professeurs de théologie seront nommés sans consulter l'Evêque ; les grades seront conférés dans les Universités sans que les Evêques y soient pour rien ; les études faites dans les petits Séminaires ne seront reconnues nulle part ; les religieux seront obligés de prendre des examens comme le dernier maître d'école, etc., etc. Je crois cependant qu'il n'y aura pas d'améliorations à espérer en ce moment et

que la Chambre rendra même encore la Loi plus mauvaise, si elle le peut.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement;

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

ALEXIS, *Archevêque.*

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*A. s. de la politique religieuse du gouvernement.*

Chambéry, le 21 Juillet 1848.

Monseigneur,

Votre Mémoire sur l'Instruction Publique renferme d'excellentes choses ; je pense qu'il peut être utilement livré à l'impression ; pourvu qu'il ne paraisse pas *sous votre nom*. Il ne faut pas compromettre votre qualité en vous mettant en lutte ouverte avec tous les partisans de l'opposition ; il n'y aurait pas d'avantages, et il y aurait de graves inconvénients à le faire ; je pense donc que vous pourriez l'envoyer à Lyon sans que personne puisse soupçonner quel en est l'auteur. Il est essentiel de bien prendre vos précautions sur ce point pour ne pas renouveler les réclamations que votre première lettre a excitées.

Ensuite je vous conseille de supprimer ce que vous dites à la fin de la 5e feuille, page 20, contre la Commission Provinciale. Il est bon, il est même nécessaire que les Intendants s'occupent des écoles primaires, pour faire allouer des fonds, pour faire établir des écoles partout où cela est possible, pour s'assurer de la capacité des maîtres et régler les difficultés qui peuvent s'élever entre eux et les conseils communaux. Les conseillers de commune sont souvent très négligents ; ils ont besoin d'être excités ; la présence d'un ecclésiastique dans cette commission suppléera un peu au

certificat de l'Evêque ; c'est, à mon avis, ce qu'il y a de mieux dans la loi. Je ne crois pas non plus qu'il faille désapprouver l'établissement des écoles normales ; elles sont nécessaires. Je sens bien que le despotisme universitaire pourra abuser de toutes ces choses ; néanmoins, si elles sont bonnes en elles-mêmes, il ne faut pas les désapprouver. Il faut se tenir en garde contre l'exagération. . . . . .

. . . . . .

La cause des Dames du Sacré-Cœur (8) va être perdue ; Chenal, Bastian et Levet en seront en grande partie la cause. S'ils avaient fait écho aux bons députés de cette Province, on les aurait sauvées ! j'en suis profondément affligé ; on veut absolument désaffectionner la Savoie ; on la forcera peut-être à la fin à se tourner du côté où la persécution sera moins violente.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

Alexis, *Archevêque.*

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*A. s. de la Loi Siccardi.*

Chambéry, le 16 Avril 1850.

Monseigneur,

Pour prévenir les inconvénients auxquels la loi du 9 avril (9) peut donner lieu, je me propose de demander à Rome les instructions et les pouvoirs nécessaires. J'écrirai pour tous les Diocèses de la Province, si vous le désirez. En attendant :

1° Si un ecclésiastique doit paraître comme défendeur dans une cause civile ou criminelle, je lui en accorderai la

permission ; il devra déclarer au juge qu'il a obtenu cette permission, et exiger qu'on fasse mention au procès-verbal de cette déclaration.

2° Au lieu de permettre à un ecclésiastique d'agir comme demandeur contre un autre ecclésiastique, je l'inviterai à faire décider la question par des arbitres.

3° La loi du 9 avril 1850 détruit le concordat de 1840 (10); mais elle ne me paraît pas déroger aux instructions du 14 juin 1823 (11), relatives aux cas où un prêtre doit déposer comme témoin et à la manière de prêter serment. Je crois donc que nous devons encore réclamer l'observation de ces instructions au moins jusqu'à nouvel ordre.

Telles sont mes premières observations sur cette grave question ; j'ai cru devoir vous en faire part et demander aussi votre avis, afin que nous agissions de concert.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

ALEXIS, *Archevêque.*

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*A. s. des Conseils de Fabrique.*

Chambéry, le 9 Juillet 1850.

Monseigneur,

Dans ce Diocèse, la question des Fabriques est, pour le moment, sur un assez bon pied ; je ne crois pas devoir soulever la difficulté sans nécessité, ni par conséquent en parler à M. l'Avocat Général (12) que je ne crois pas au courant, aucun cas de ce genre n'ayant été porté jusqu'ici à la Cour d'Appel. Ici nous regardons comme reçu en principe et en pratique :

1° Que le Conseil de Fabrique est un conseil particulier, distinct et indépendant du Conseil Communal ;

2° Que ce Conseil reçoit ses pouvoirs de l'Evêque et qu'il ne doit rendre compte de son administration qu'à lui ; parce que l'Eglise a droit d'administrer elle-même les biens qui lui appartiennent ;

3° Qu'il ne doit donner communication des comptes de la dernière année et du budget de l'année courante au Conseil Communal, que lorsqu'il lui demande une allocation, un subside extraordinaire, et non lorsqu'il s'agit seulement de continuer une allocation ordinaire et fixe ;

4° Que cette communication n'est faite que pour procurer la réalité du déficit, et non pour soumettre les comptes à la censure et au contrôle du Conseil Communal, ce qui n'est pas dans ses attributions ;

5° Que cette communication ne doit se faire qu'après que les comptes et budgets ont été approuvés par l'Evêque ;

6° Qu'elle ne se fait pas de Conseil à Conseil, mais par la médiation de l'Evêque, qui envoie lui-même ces Comptes à l'Intendant.

Je vous engage à adresser vous-même un mémoire à M. l'Intendant Général ([13]) d'Annecy dans ce sens ; vous pourrez ajouter que tous les Evêques de Savoie sont d'accord sur ces principes, et que, s'ils ne sont pas adoptés, si l'Administration Civile tient aux dispositions exprimées dans sa lettre du 8 Mai à M. l'Intendant du Faucigny et dans celle du 5 Juillet à M. Tissot, nous supprimerons simultanément tous les Conseils de Fabrique, nous laisserons aux Conseils des Communes le soin de fournir aux frais du culte, et que les curés ne feront leurs fonctions qu'autant qu'on leur fournira ce qui sera nécessaire ; faites ce Mémoire de manière qu'il puisse être envoyé au Ministre ; faites-le de manière qu'il puisse ensuite être imprimé au besoin. Je vois par ces mêmes lettres qu'à Mieussy l'exaspération est à son comble ; peut-être avez-vous toléré trop longtemps ; je crois que vous ferez bien d'enlever le curé, et de laisser la paroisse sans messe, sans office paroissial jusqu'à ce que le Conseil Communal se soumette et s'engage à ne point empiéter sur les attributions du Conseil de Fabrique. J'es-

père que vous voudrez bien me tenir au courant de votre correspondance avec M. l'Intendant sur cette grave question.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

ALEXIS, *Archevêque.*

**Mgr Billiet à Mgr Rendu.**

*A. s. de la question du mariage civil.*

Chambéry, le 1er Octobre 1850.

. . . . . .

. . . . . L'avis de la Cour d'Appel sur la question du Mariage a été très raisonnable ; on propose de conserver l'état actuel des choses, sauf à ne pas laisser marier sans le consentement des parents, ni avant 15 ans pour les filles et 18 ans pour les garçons, comme en France.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

ALEXIS, *Archevêque.*

*En note :* L'adresse envoyée à Rome est très mal rédigée, on dirait que le canevas en a été donné par le Ministère, ce qui est très possible et même probable.

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*A. s. de l'enseignement de Nuytz* (14)

Chambéry, le 20 Novembre 1851.

Monseigneur,

Plusieurs personnes, ecclésiastiques et laïques, me disent qu'en l'état où les choses se trouvent, les Evêques de Savoie devraient faire une lettre pastorale collective contre l'enseignement si gravement scandaleux du Professeur Nuytz. J'ai essayé d'en rédiger un projet ; je le soumets à votre censure ; vous voudrez bien me dire votre avis sur le fond et sur la forme, m'indiquer tout ce que vous jugeriez devoir être changé, ajouté ou retranché ; et même si vous vouliez *casser la cloche*, prendre le métal, y ajouter, et en fondre une autre à neuf, ce serait encore mieux ; parce que, dans les bons moments, vous avez une rédaction admirable. Si vous n'adoptez pas l'idée d'une lettre collective, vous me renverrez le manuscrit ; si vous l'adoptez, vous l'adresserez à M. Turinaz (15) avec prière de le communiquer à Mgr Charvaz (16) et de me le renvoyer ici ; parce que j'en envoie une autre copie à Mgr Vibert (17) et à Mgr Jourdain (18).

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

Alexis, *Archevêque.*

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*A. s. du mandement contre Nuytz.*

Chambéry, le 30 Novembre 1851.

Monseigneur,

J'ai maintenant vu les observations pour et contre relativement au projet de mandement collectif, excepté celles d'Aoste ; j'ai déjà fait quelques corrections et j'en ferai encore. Tout examiné, j'opine pour l'impression. Cependant il faut bien reconnaître que la question est grave. Il est très à craindre qu'on nous fasse un procès, en nous accusant d'avoir publié le bref sans *exequatur*. Ce procès ne serait pas fondé au fond : 1° parce qu'un bref dogmatique ne doit pas y être soumis ; 2° parce que notre mandement n'en est pas une publication officielle. Mais vous savez comment on traite la justice en pareil cas. On pourrait éviter ce danger en condamnant le dernier ouvrage de Nuytz (19) sans parler du bref ; mais il me semble que ce serait aussi se montrer trop timide. Si cependant vous aviez encore quelques observations à faire, elles pourraient m'arriver à temps.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

Alexis, *Archevêque.*

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*Allusion à l'attitude peu courtoise du Conseil Divisionnaire d'Annecy à l'égard du clergé.*

Chambéry, le 4 Janvier 1852.

Monseigneur,

J'ai fait remettre aujourd'hui au voiturier Racoin, d'Annecy, 300 exemplaires de la lettre collective ([20]). Je n'ai pas pu en mettre davantage, parce qu'ils ne sont pas prêts ; je vous en enverrai encore environ 200 dans un jour ou deux.

Eu égard à la manière peu courtoise ([21]) dont votre Conseil Divisionnaire a traité les Evêques et les Chapitres de cette Division, il serait tout à fait contre les convenances que le Concile eut lieu cette fois à Annecy. Sans cette considération, je serais déjà allé passer quelques jours à votre maison de campagne l'automne passé. Je pense qu'il faudra se borner, pour le moment, à adopter quelques points principaux de discipline ecclésiastique, comme on l'a fait à Rheims ; car on ne pourrait pas imprimer des constitutions en entier comme décrets du Concile . . . . . .

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

Alexis, *Archevêque.*

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*A. s. de la publication de la lettre collective des Evêques de Savoie.*

Chambéry, le 13 Janvier 1852.

Monseigneur,

Je vous remercie de la communication de la lettre ci-jointe ; c'est la première fois que je vois cette signature. Nous ne pouvons rien espérer sans un changement complet de Ministère. On faira (sic) bien à Rome de retarder encore le Concordat. Il ne faut pas secouer le prunier avant la maturité des prunes.

Notre lettre collective a été lue ici Dimanche, et dans tout le diocèse. Elle n'a pas excité de mécontentement. Il faudra bien cependant nous attendre au monopole des injures pendant un mois ou deux. L'Echo du Mont-Blanc (22) s'est un peu pressé de la publier. Le Ministre a de suite écrit ici à l'Intendant pour voir s'il pourrait en empêcher la publication ; heureusement c'était trop tard. J'ai lu quelque part qu'un prêtre savoyard nommé Gay cherchait à donner des leçons de français à Turin ; serait-ce l'ancien vicaire de Faverges ? j'aurais besoin de le savoir pour surveiller ses passages ici.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

Alexis, *Archevêque.*

*En note :* Mgr Turinaz doit passer ici aujourd'hui pour aller à St-Genix.

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*A. s. d'une déclaration rédigée par lui, et des mauvais journaux.*

Chambéry, le 19 Juillet 1852.

Monseigneur,

Je me décide à vous écrire à Annecy parce qu'on m'assure que vous ne repasserez pas ici en revenant de Vichy. Sur l'avis de M. Pillet, je n'ai pas rédigé une adresse au Roi, ni au Sénat, mais seulement une déclaration de principes. Vous la trouverez bien médiocrement écrite. En voyant l'usage que j'ai fait de votre blanc-seing, vous direz comme M. Fortin : Mon Dieu, mes Vignes !... J'en ai envoyé à Turin 50 ou 60 exempl. pour le Sénat ; j'en ai adressé à tous les Evêques du Piémont, ainsi qu'à M. de Pamparato ([23]) pour le Roi et les Reines ([24]). Je pense que nous pouvons également en adresser aux curés en les prévenant que ce n'est pas à lire à l'Eglise. Je vous en enverrai tout ce que vous direz, 500 ex. s'il faut. M. Puthod me les a complés 7 l. 20 le cent.

Le *Patriote* ([25]) et le *Paysan* ([26]) deviennent si mauvais que nous ne pouvons plus nous dispenser de les condamner ; ce serait encore le cas de le faire collectivement : je voudrais que l'initiative vînt cette fois d'un autre que de moi ; pour qu'on ne dise pas que j'agis par esprit de vengeance. Il faudra que vous ayiez la bonté de rédiger vous-même une petite lettre pastorale à cette fin ; j'ai souscrit à ces deux journaux pour un trimestre ; je vous les enverrai, si vous le désirez. Donnez-moi aussi des nouvelles de votre santé.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

Alexis, *Archevêque*.

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*A. s. des mauvais journaux.*

Chambéry, le 24 Juillet 1852.

Monseigneur,

Je compte que vous êtes maintenant à Annecy, sinon depuis quelques jours, au moins depuis quelques heures. Je vous prie de me donner des nouvelles de votre santé. Vous trouverez peut-être que j'ai abusé de votre blanc-seing. Au lieu d'une adresse au Sénat ou au Roi, sur l'avis de M. Pillet, nous avons fait une déclaration de principes ([27]). Je vous en ai adressé 400 exemplaires il a y quelques jours. J'en ai envoyé à Turin, je crois, à peu près suffisamment.

Le *Patriote* et le *Paysan* deviennent si mauvais que nous ne pouvons plus nous dispenser de les condamner. Il me semble qu'il serait encore le cas de faire à ce sujet une lettre collective. Si vous êtes de cet avis, je vous prie de vouloir bien la rédiger. Il ne faut pas une longue lettre ; l'impiété de ces deux journaux est assez connue. Un préambule de 3 ou 4 pages peut suffire. Il convient que vous vous chargiez de cette rédaction : 1° parce que vous le fairez (sic) mieux que moi ; 2° parce que le *Patriote* ayant publié plusieurs libelles contre moi ([28]) depuis quelques jours, on m'accuserait d'agir pas esprit de vengeance si je parlais seul. M'étant abonné à ce journal depuis le commencement de juill. je pourrai vous renvoyer les derniers n^os^ si vous le désirez. — J'ai demandé aussi le *Paysan ;* mais je ne l'ai pas encore reçu. Mgr de Verceil ([29]) et Mgr de Novare ([30]) ont condamné dernièrement plusieurs journaux du Piémont. Je vous enverrai leurs mandements, si vous ne les avez pas. Ils n'ont fait qu'une simple défense, sans censures ; il me semble qu'il faudrait quelque chose de plus. On pourrait les défendre sous peine de péché mortel pour les laïques et sous peine de suspension à encourir ipso

facto, pour les ecclésiastiques. Je pense qu'il serait bien d'excepter les Magistrats et de l'Ordre Judiciaire (sic) ainsi que MM. les Intendants et les Membres de leur Conseil. Nous verrons quel sera l'avis des autres Evêques.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

ALEXIS, *Archevêque.*

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*A. s. des mauvais journaux et de la publication d'une série de biographies contemporaines.*

Chambéry, le 11 Août 1852.

Monseigneur,

. . . . . .

. . . . . Le Clergé de ce Diocèse sollicite de plus en plus la condamnation des mauvais journaux avec censure. Si vous n'avez pas encore envoyé votre introduction à Moûtiers, tâchez de le faire au plus tôt. Je lisais hier le Mandement de Mgr de Saluces (31) sur le même sujet ; il n'a que des idées simples et communes ; cependant ces idées sous votre plume feraient une introduction très satisfaisante et parfaitement *ad rem*, ce qui est l'essentiel.

La Gazette Piémontaise d'hier, 10 août, annonce une série de 47 biographies contemporaines avec portraits. Vous en serez ; mais vous serez en singulière compagnie. Voici quelques noms : Louis Napoléon, Silvio Pellico, Manzoni, Comte de Chambord, Cavaignac, Gioberti, Dupin, Brofferio, Siccardi, Thiers, Massimo d'Azeglio, Radetzki, Bianchi Giovini, Berrier, d'Aviernoz, Kossut, Ledru Rollin, Cre-

tineau Joly, Fransoni, Lamennais, Rendu, Sibour, de la Tour, Ventura, etc... Avez-vous jamais vu un pareil salmigondis d'hommes et d'opinions ?

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

ALEXIS, *Archevêque.*

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*A. s. de la lettre*
*sur les mauvais journaux.*

Chambéry, le 28 Août 1852.

Monseigneur,

J'ai enfin reçu votre travail accompagné des observations faites par Mgr Turinaz et Mgr de Sébaste ([32]). Comme je l'avais déjà observé ici à votre passage, votre rédaction est très bien écrite ; néanmoins j'y trouve quelques difficultés . 1° elle développe un peu trop longuement la même idée ; 2° il y a des omissions ; je crois qu'il est nécessaire d'y ajouter des extraits du *Patriote*, pour faire connaître les motifs de la condamnation ; 3° votre travail a des paroles un peu trop incisives et plus ou moins offensantes soit pour les Gouvernants, soit pour le parti des incrédules que nous avons en face. Tout ce que vous dites est vrai ; mais je crois que dans le cas présent il faut dire la vérité avec ménagement ; nous ne parlons pas ici aux incrédules *en général*, mais à ceux du pays, à ceux de Chambéry en particulier ; ils sont fiers, forts, nombreux et menaçants. Les Tonquinois assurent que si l'on dit du mal du Tigre, il vous mange la première fois qu'on va au bois. Pour tous ces motifs, j'ai eu la liberté ou la témérité de gâter

votre travail, d'y faire des coupures, des changements et des additions. Je vous envois mon essai, je vous prie de le lire, et de me le renvoyer ensuite avec vos observations.

. . . . . .

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

ALEXIS, *Archevêque.*

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*Toujours au sujet des journaux démocrates.*

Chambéry, le 31 Août 52.

Monseigneur,

Je vous prie de ne pas faire commencer encore l'impression de la lettre projettée : 1° parce que le journal ayant actuellement deux procès contre lui, il paraît convenable de les laisser juger avant de le condamner ; 2° parce que je ne voudrais pas faire imprimer un mot qui ne fut approuvé par ceux qui partagent la responsabilité. Je vous prie donc de me renvoyer le manuscrit pour quelques jours, je désire le renvoyer au moins à Moûtiers et à St-Jean.

Sincère et respectueux dévouement.

ALEXIS, *Archevêque.*

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*A. s. de l'impression de la lettre pastorale sur les journaux.*

Chambéry, le 8 7bre 52.

Monseigneur,

Vous vous êtes montré disposé à faire imprimer la lettre pastorale ; je suis disposé aussi à profiter de votre bonne volonté ; parce que Puthod a dans son atelier un ouvrier qui ne garderait pas le secret, qui irait tout dire d'avance aux gens du parti ; et pourtant il importe beaucoup que le secret soit gardé. Voyez si M. Burdet ([33]) peut compter sur son atelier. Mgr Turinaz et Mgr Vibert ont donné leur consentement .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. Dès que le tirage sera commencé, ayez la bonté de m'en envoyer de suite 30 ou 40 exemplaires, ou du moins 4 ou 5 par la poste ; je voudrais les faire lire dans les Eglises de cette ville et quelques autres chefs-lieux avant qu'on en ait aucune connaissance. Si on le savait d'avance, on pourrait apposter quelques mauvais sujets dans l'église pour y faire du scandale. Ayez donc grand soin de recommander le secret autour de vous. S'il y a aussi quelques difficultés à ce que l'impression se fasse à Annecy, vous me renverrez le cahier .. .. .. .. .. .. .

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

Alexis, *Archevêque.*

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*A. s. de la lettre pastorale ci-dessus et de bruits concernant l'attitude politique des Evêques.*

Chambéry, le 10 7bre 52.

Monseigneur,

Je vous ai adressé avant-hier la lettre pastorale collective avec prière de la faire imprimer de suite ; je crois aujourd'hui devoir vous prier de *surseoir* quelque temps ; on m'assure que le *Patriote* va cesser, que J.-J. Rey (34) lui a retiré sa collaboration ; nous aurions mauvaise grâce de condamner un mort. Attendons quelques jours pour voir ce qu'il deviendra.

On va disant à Turin que les Evêques de Savoie, même en conversations particulières, parlent contre le Roi, contre le Ministère et contre les Chambres. Il sera bon de voir à qui nous parlons.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

Alexis, *Archevêque.*

**Mgr Billiet à Mgr Rendu.**

*A. s. du serment à prêter par les professeurs.*

Chambéry, le 13 Sept. 52.

Monseigneur,

. . . . . .

. . . . . On me dit que le *Patriote Savoisien* va reparaître sous un autre nom. Nous verrons dans quelques jours ; il faut surseoir l'impression en attendant.

A la rentrée des collèges tous les professeurs seront tenus de prêter serment aux *lois* de l'Etat. Ces paroles comprennent une soumission aux lois Siccardi. Je ne crois pas qu'un tel serment puisse être prêté. Le Grand Vicaire de Gênes a écrit à Rome ; on lui a répondu *Non licere*. Ici M. Dejuges ([35]) a engagé le Ministre à modifier la formule ; il attend la réponse. Nous verrons. C'est une nouvelle affaire grave.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

Alexis, *Archevêque.*

**Mgr Billiet à Mgr Rendu.**

*La lettre pastorale sur les journaux peut être imprimée.*

Chambéry, le 14 7bre 52.

Monseigneur,

Le Patriote Savoisien a reparu aujourd'hui sous le titre de *Nouveau Patriote Savoisien*. Il n'y a rien de changé dans les principes ni dans la rédaction. Je pense donc que vous

pouvez laisser faire l'impression sans autre délai. Seulement à la dernière page vous direz :

« Nous condamnons de la même manière et sous la même peine *l'Ancien et le Nouveau Patriote Savoisien* (36), *ainsi que la Voix du Paysan*, si elle continue de paraître », etc. . . . . 20 7*bre* 1852. Le 1er n° du Nouveau Patriote n'ayant paru que le 14, il ne faut pas laisser la date du 10 . . . . . .

Sincère et respectueux dévouement.

ALEXIS, *Archevêque.*

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*A. s. de la lettre pastorale.*
*Nouvelles de Rome.*

Chambéry, le 27 7bre 1852.

Monseigneur,

J'ai reçu 600 exempl. de la lettre collective (37) . . . . . Elle a été lue hier dans les quatre paroisses de la Ville. Il faut nous attendre à des torrents d'injures dans le prochain N° du journal.

M. Pillet (38) est toujours très mal. Il souffre beaucoup. On ne peut presque plus le voir. M. de Costaz (39) est assez mal aussi à ce qu'on dit. Je ne vous engage pas à venir ; car je crois que vous ne pourriez parler ni à l'un ni à l'autre, au premier, parce qu'il est trop mal, au second, parce qu'on ne veut pas l'effrayer. Mgr Charvaz m'a déjà écrit de Turin. Il paraît qu'on l'appelle (40) à Rome pour lui demander des renseignements relatifs aux affaires des négociations. Je crois qu'il y a aussi à Rome beaucoup de tâtonnements, d'hésitations et d'intrigues.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

ALEXIS, *Archevêque.*

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*A. s. de la propagande protestante.*

Chambéry, le 3 Novembre 1852.

Monseigneur,

Vous m'avez envoyé 600 exemplaires de la lettre pastorale ; je ne vous en avais envoyé que 400 de la précédente ; je vous prie de me dire combien je dois vous envoyer pour la différence. Les bons comptes font les bons amis.

Je suis chargé de vous faire parvenir l'allocution de S. S. et la réponse relative au serment.

Nous avons vu Mgr de Gênes ; il n'a passé qu'un jour ici ; il est pressé d'aller faire ses préparatifs. Il compte arriver à Gênes vers Noël. Tout ce qu'il nous a dit de Rome, soit de Son Gouvernement Spirituel, soit de Son Gouvernement temporel, est assez triste. A Turin, il a beaucoup contribué, ainsi que M. de Sambuis (41), au renouvellement du Gouvernement ; mais je crains bien que la chose n'aboutisse pas, et que notre état ne redevienne pire qu'auparavant.

Vous avez souvent entendu parler des tentatives faites pour introduire le protestantisme en Italie. Le mal sur ce point est plus grand que vous n'imaginez ; on dit à ce sujet des choses effrayantes ; on assure qu'il y a en Lombardie et en Toscane un parti protestant déjà très nombreux, qu'il comprend 2 Evêques, ceux de Padoue et de Bellune, 300 prêtres en Lombardie et Vénétie et 120 en Toscane. Vous trouvez dans le n° 62 de la Civiltà cattolica une lettre adressée par six Ministres de l'Université d'Oxford au Comité protestant milanais. Ce Comité a envoyé en Angleterre un certain Abbé Cassiono avec mission d'examiner à quelle secte il lui conviendrait de s'associer.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

Alexis, *Archevêque.*

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*Jugement pessimiste sur la situation.*

Chambéry, le 2 Novembre 1853.

Monseigneur,

. . . . . .

. . . . Mgr Vibert a dressé le projet d'adresse au Roi ; j'ai fait moi-même le projet d'adresse au Sénat en changeant seulement quelques mots. J'ai aussi envoyé ces deux pièces à Mgr Vibert pour les faire circuler. Je n'en entends plus parler. Je vous prie de me dire si vous les avez reçues.

Où allons-nous ? C'est le cas de crier avec St Pierre : Domine, salva nos ; perimus (42).

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

ALEXIS, *Archevêque.*

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*A. s. du serment demandé aux professeurs.*

Chambéry, le 6 Mars 1854.

Monseigneur,

En 1852, lorsqu'il fut question de faire prêter serment aux professeurs, on m'envoya de Rome la décision dont je joins ici une copie. Je croyais vous l'avoir communiquée dans le temps. Vous verrez qu'on y permet de prêter serment, en ajoutant une condition. Je crois que c'est l'équi-

valent d'un refus ; car le Gouvernement ne voudra pas de condition. A voir le cas en lui-même, j'y trouve de graves raisons pour et contre ; je n'oserais pas blâmer celui qui prêterait le serment sans me consulter ; mais dès que nous avons une réponse de Rome, je pense que nous devons la suivre.

Vous devez avoir reçu depuis longtemps une copie de la supplique que j'avais envoyée à Rome, et des réponses qui m'ont été faites ; je vous prie de m'en dire votre avis ; pour moi je pense qu'il est le cas de continuer encore à faire les jeûnes de l'Avent et l'abstinence des Rogations. Ma santé n'est que médiocre depuis quelque temps.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

ALEXIS, *Archevêque.*

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*A. s. du choléra à Chambéry,*
*et du voyage de Mgr Rendu à Rome.*

Chambéry, le 25 Septembre 1854.

Monseigneur,

Je vous envoie la lettre que je viens de recevoir de M. l'Auditeur de la Nonciature à Turin. Si vous pouviez vous décider à faire le voyage à Rome, vous y seriez le représentant de la Province de Savoie. Pour moi je ne puis y aller. le choléra se joint ici aux autres graves motifs qui m'en empêchent ; il continue de sévir gravement à Cognin. Il y a en ce moment, outre le curé, un prêtre séculier, trois Capucins et six sœurs de St Joseph pour soigner les malades. On en a réuni 16 dans un lazaret. — Si vous ne vous déter-

minez à faire le voyage, vous me renverrez la lettre de l'Auditeur.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

ALEXIS, *Archevêque.*

**Mgr Billiet à Mgr Rendu.**

*A. s. des mêmes affaires.*

Chambéry, le 30 Septembre 1854.

Monseigneur,

Je vois avec plaisir que vous aviez pris la résolution de faire le voyage de Rome. Je vous envoie une seconde lettre de M. l'Auditeur Roberti. Je vous prie de vouloir bien lui écrire vous-même directement après en avoir pris connaissance et cela le plus tôt possible. Je vais en donner avis à Mgr de Gênes ; il l'attend pour se décider.

Je ne suis pas de votre avis relativement aux lazarets des cholériques. Nous en avons réunis 23 dans une grande maison de Cognin, et nous avons vu qu'avec des soins et en les préservant des imprudences on en sauve un bien plus grand nombre. On a fait la même observation à Saint-Louis-du-Mont. M. Mermillod a été installé ce soir chanoine de la Métropole. Il va mettre sa démission de Principal du Collège.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

ALEXIS, *Archevêque.*

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*A. s. de la loi sur les couvents et de l'adresse au Sénat.*

Chambéry, le 31 Janv. 55.

Monseigneur,

.. .. .. .

d'Annecy, Aoste, Tarentaise, et des trois Grands Vicaires de Chambéry. Hier seulement M. Chamousset (46) a déclaré que, puisque Mgr Vibert ne signait pas, il ne signerait pas non plus ; parce que la connaissance du désaccord ferait mauvais effet. Je me décide donc à regret à vous renvoyer l'original. Je suis d'avis que vous fairez (sic) bien de l'envoyer en votre nom seul .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

ALEXIS, *Archevêque.*

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*Récit de la discussion au Sénat sur le projet de loi Rattazzi.*

Turin, Vendr. 27 Avr. 55.

Monseigneur,

La discussion sur le projet de loi a été ardente pendant quatre jours (47), les 23, 24, 25 et 26 du courant. Hier jeudi, 26, les Evêques (48) ont présenté leur offre au Roi et au Ministère. Ils ont déclaré que, avec l'autorisation du St-Siège, ils consentaient qu'à dater du 1er juill. prochain, la somme contestée de 928, 412. 30 fut imposée sur tout le patrimoine ecclésiastique des Etats du Roi en Terre ferme sous les conditions suivantes, savoir :

1° que la loi serait peremptoirement retirée ;

2° que cette prestation serait regardée comme une mesure provisoire jusqu'à nouvel accord avec le St Siège ;

3° que la répartition en serait faite par l'autorité ecclésiastique de la manière qui serait réglée par le St Siège ;

4° que l'Economat concourrait à former cette somme avec les moyens dont il pourrait disposer, et surtout avec

les revenus des bénéfices vacants. Toutes ces conditions, excepté la dernière, avaient été posées par le Card. Antonelli.

Hier, jeudi, à la fin de la séance, nous avons donné *avis* au Sénat de l'offre faite au Roi et au Ministère, mais sans lui lire les conditions, pour ne pas les livrer aux journaux. L'avis a été accueilli avec applaudissement et la séance a été levée de suite. En sortant de la séance, nous avons porté une copie de l'offre et des conditions au Président du Conseil des Ministres. Il nous a reçus poliment ; il a applaudi à la résolution de l'Episcopat, en ajoutant que lui-même ne pourrait pas accepter ces conditions ni concourrir à les faire exécuter ; mais qu'il allait mettre sa démission et qu'il engagerait son successeur à renouer une négociation avec le St Siège. Peu après, il est allé offrir sa démission au Roi en son nom et au nom de tout le Ministère. On *assure* qu'elle a été acceptée. — Aujourd'hui, 27, séance à deux heures ; après la lecture du procès-verbal, le Président du Conseil a déclaré qu'il approuvait la proposition de l'Episcopat, mais que le Ministère ne pouvant pas en accepter les conditions, tous avaient présenté leur démission au Roi et que le Roi avait demandé du temps pour y réfléchir. Tout s'est passé jusque-là convenablement ; on assure que le Roi s'occupe d'un nouveau Ministère ; j'attendrai encore quelques jours pour savoir quels noms sortiront de l'urne. Voilà où nous en sommes ; quand nous saurons si le nouveau Ministère accepte nos conditions, nous fairons (sic) notre rapport à Rome.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

Alexis, *Archevêque.*

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*C/r. de la discussion au Sénat sur les Lois Rattazzi.*

Turin, le 12 Mai 55.

Monseigneur,

Je veux vous écrire deux mots pour vous dire combien les jours me sont longs ici ; nous ne voyons pas la fin de cette malheureuse discussion ; elle a déjà duré dix jours à 4 h. par jour. Les intérêts de la religion et de la justice ont été assez bien défendus par MM. de la Tour, Brignole Sales, de Castagneto, de Collegno Louis, de Vesme, Pallavicini-Mossi ([49]), Cataldi. MM. Sclopis et de Margherita ont été admirables de courage et de talents. Les orateurs de la Gauche sont, outre Cavour et Ratazi, Siccardi, Maurelli ([50]), Givia, Perroglio, Pinelli ; de leur part les déraisons les plus absurdes excitent l'applaudissement des Tribunes ; de la part de la droite les vérités les plus solides excitent des murmures. On ne peut plus prononcer les noms de Rome ou du St Siège sans exciter une bruyante désapprobation. La clôture de la discussion générale a été prononcée jeudi 10. Les trois premiers Art. de l'amendement des Ambrois, qui substitue une extinction lente à une dispersion immédiate, ont été approuvés par 47 voix contre 45. Le reste du projet de loi passera encore plus facilement. Cependant nous espérons de gagner quelques voix au scrutin secret. Je ne sais pas encore si cela finira avant l'Ascension.

On dit que le Roi est un peu indisposé, qu'il souffre d'une douleur rhumatismale au genou ; on dit aussi qu'on lui propose d'épouser une protestante ([51]), fille du Duc de Cambridge, qui a une grande fortune. Je ne sais si ce bruit a quelque fondement ou non. On a dit aussi que l'abbé Pozzi est menacé d'être congédié. Si cela arrive, son collègue demandera probablement à se retirer aussi. Au total

l'aspect du pays est assez triste. La partie calme qui comprend les 9/10 de la population va à la messe et ne dit rien. La partie parlante et bruyante soutient le Ministère, elle va applaudir aux tribunes du Parlement ; elle est toujours prête à faire de l'agitation dans les rues. Les émeutes *coûtent* peu. Jacquemoud (52) a voté pour la Gauche sans respect humain, ainsi que presque tous les employés. On craint plus de compromettre son traitement que sa conscience.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

(Cette lettre, pourtant de la main de Mgr Billiet, n'est pas signée.)

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*A. s. des répercussions des Lois Rattazzi.*

Chambéry, le 2 Juin 55 (53).

Monseigneur,

Je vous envoie une copie de la notification dont sont convenus entre eux un certain nombre des Evêques du Piémont. Elle me paraît un peu sévère en quelques points. J'en ai rédigé un autre un peu plus doux ; vous en jugerez et me direz votre avis et changerez ce que vous voudrez. Je pense qu'on pourrait la faire imprimer sans signature et l'envoyer aux Archiprêtres. Vous connaissez maintenant le tableau (54) ; il ne comprend pour la Savoie, que les Capucins, les Religieux d'Hautecombe et les Carmélites. Si on vient à l'exécution, nous aurons de graves difficultés. Nous serons très embarrassés aussi relativement aux congrues. Je n'ai pas encore écrit à Rome pour demander la permission de les recevoir. On me dit qu'en les acceptant,

même avec permission, nous paraîtrons fléchir et accepter la loi ; j'attendrai votre avis.

Dans une lettre du 24 Mai adressée aux Evêques de Casal (55), de Mondovi (56) et à moi, le Card. Antonelli (57) a très formellement approuvé notre conduite à Turin relativement à l'offre de l'Episcopat. In tanto l'attual mancanza di buon crito, dit-il, nulla toglie al merito dell'assistenza prestata alla causa della Chiesa con una condotta che nulla lascia a desiderare nei rapporti dello zelo, della operosita e della saggezza.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

ALEXIS, *Archevêque.*

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*A. s. de la Caisse Ecclésiastique et des Congrues.*

Chambéry, le 8 Juin 55.

Monseigneur,

L'art. 5 de ma note est inutile pour la Savoie ; on peut l'effacer. L'art. 4 est pour nous d'une extrême gravité. Si les mandats des Congrues étaient délivrés au nom de la dette publique, ou au nom de l'Economat, il n'y aurait pas de difficulté. On pourrait les recevoir sans enquête ultérieure ; mais on est convenu à Turin que tous les biens pris en exécution de la Loi du 29 Mai seraient administrés séparément sous le nom de Caisse Ecclésiastique par une Commission nommée ad hoc. Quand cette caisse sera établie, quand les mandats des Congrues seront expédiés en son nom, pourra-t-on en recevoir le montant ? je ne le crois pas. Probablement la Caisse ne sera pas pourvue de

fonds au 1er juill. Si on nous expédie encore les mandats comme à l'ordinaire pour cette fois, tant mieux. D'ici au 1er janv. on verra venir.

Je pense qu'on pourrait recevoir les Congrues payées par la Caisse Ecclésiastique, moyennant une permission spéciale du St Siège, mais cette permission, convient-il de la demander ? plusieurs personnes m'en détournent, disant qu'on aurait l'air d'accepter la loi, de se soumettre à tout. Je diffère encore. Nous verrons ce qu'on faira (sic) en Piémont. Mgr de Gênes a écrit à Rome et posé des questions ; il nous faira part des réponses.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

ALEXIS, *Archevêque.*

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*A. s. de l'attitude de certaines congrégations religieuses de femmes en présence des Lois Rattazzi.*

Chambéry, le 21 Août 55.

Monseigneur,

Nous sommes en retraite ; j'ai à peine le temps de vous écrire deux mots.

1° Les Dames du Sacré-Cœur sont décidées à ne pas prendre des examens, quoiqu'il puisse arriver.

2° Je suis du même avis pour la Visitation. En Piémont, les Sœurs de la Charité ont absolument refusé.

3° Ce que je vous ai écrit relativement aux Sœurs de St-Joseph n'était encore qu'un peut-être, et non une résolu-

tion arrêtée. Ici nous examinons les raisons pour et contre ; elles se préparent ; cependant nous n'avons pas encore pris une dernière résolution.

Nous aurons, Samedi, Mgr Dupanloud (sic) (58) et Mgr de Saluces.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

ALEXIS, *Archevêque.*

**Mgr Billiet à Mgr Rendu.**

*A. s. des lois religieuses.*

Chambéry, le 13 Juin 55.

.. .. .. .

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*A. s. des congrues, et des inventaires.*

Chambéry, le 28 Juill. 55.

Monseigneur,

. . . . . .

La question des congrues soulève de nombreuses difficultés. Pour ce qui concerne le semestre échu il y a de graves raisons pour et contre. On dit que, *pour cette fois*, l'Economat avancera les fonds ; mais cette avance, sera-t-elle un don ou un prêt ? On ne le sait pas. J'ai écrit à Rome pour tous les diocèses de la Province, il y a 40 jours, et n'ai pas encore reçu de réponse. J'écrirai de nouveau. Nous attendrons une réponse avant de permettre aux curés de recevoir leur traitement. Elle arrivera bien avant le 17 8bre, terme fixé. Ici et au Pont ([59]) la prise de possession s'est opérée avec beaucoup de brutalité. Je n'ai pas encore des nouvelles d'Yenne ([60]) ni d'Hautecombe . . . . . .

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

ALEXIS, *Archevêque.*

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*A. s. des congrues.*

Chambéry, le 2 Août 1855.

Monseigneur,

Il n'y a qu'une phrase dans l'instruction ([61]) du 20 juillet qui puisse se rapporter au paiement des congrues, c'est celle-ci : non che a quelli che godevano compensi ed assegni

attribuiti prima delle legge. Or cette phrase ne me paraît point assez claire. Souvent les Monastères et les Collégiales étaient grêvées de redevances. Ceux qui avaient droit à ces redevances, peuvent les recevoir de la *Caisse Ecclésiastique* d'après le même principe ; puisqu'elle s'empare des biens, il est juste qu'elle acquitte les charges (1) (62). J'ai écrit de nouveau à Rome il y a trois jours deux lettres très pressantes, l'une au Grand Pénitencier, l'autre au Cardinal Antonelli. Je crois devoir attendre la réponse avant d'autoriser les curés. Durant le même temps nous verrons comment la phrase sera entendue en Piémont.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

Alexis, *Archevêque.*

(1) Voilà, à mon avis, la vraie interprétation.

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*A ce même sujet.*

Chambéry, le 6 Août 1855.

Monseigneur,

Je continue de croire que le n° 8 (63) n'est pas suffisamment clair pour un cas aussi grave que celui dont il s'agit. Tel est l'avis de mon Conseil. Si nous venions à nous tromper, il en résulterait un très grand scandale. Pourquoi ne pas attendre jusqu'à la fin du mois au besoin ? J'ai écrit le 31 juillet à la Pénitencerie et au Cardinal Antonelli ; j'ai écrit aux Evêques de Saluces et de Mondovi pour savoir comment on explique l'art. 8 en Piémont. Mgr Vibert a écrit à l'Evêque d'Ivrée. Pourquoi ne pas attendre ces réponses ? Jamais l'accord n'a été plus nécessaire. Les jour-

naux fairont (sic) un grand éclat à ce sujet. Tel est mon avis. A la hâte.

Sincère dévouement.

ALEXIS, *Archevêque.*

l'Economat Gl. a prêté 350.000 l.
Cela ne suffit pas ; la Caisse Eccl.
a déjà reçu quelques fonds.

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*A. s. de l'application des lois Rattazzi.*

Chambéry, le 28 Août 1855.

Monseigneur,

Si je vous ai écrit dans une de mes lettres que les Sœurs de St Joseph seraient obligées de prendre des examens, je vous le disais comme un peut-être, et non comme une résolution arrêtée. Aujourd'hui, après mûr examen, et après avoir obtenu des renseignements sur ce qu'on fait en Piémont, elles ont cru devoir faire la réponse négative dont je vous envois ci-joint une copie. Mgr de Saluces qui se trouve ici est aussi pour la négative ainsi que l'Evêque de Mondovi et les Grands Vicaires de Turin. Je ne connais en ce moment aucun diocèse en Piémont qui soit pour l'affirmative. Si vous laissez prendre les examens, vous serez probablement le seul dans les Etats du Roi. Ce serait la première fois aussi que les Evêques de Savoie n'agissent pas de concert. A plus forte raison sommes-nous pour la négative relativement aux Dames de la Visitation et du Sacré-Cœur.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

ALEXIS, *Archevêque.*

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*A. s. des traitements ecclésiastiques et des Dames du Sacré-Cœur.*

Chambéry, le 15 Novembre 1855.

Monseigneur,

.. .. .. .

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*Souhaits de nouvel an.*
*Appréciation pessimiste sur les événements.*

Chambéry, le 24 Décembre 1855.

Monseigneur,

Je vous remercie de vos souhaits de bonne année. Je désire bien qu'ils soient efficaces, ainsi que ceux que je forme pour vous. L'année 55 nous a abreuvés d'assez d'amertumes. Selon les apparences celle de 56 ne commencera pas mieux. Dieu veuille que le milieu et la fin en soient plus favorables.

Je ne pense pas que les curés soient obligés de faire une nouvelle protestation. Au mois de juill. (66) j'en ai fait une moi-même par la voie du journal au nom de tout le clergé du diocèse ; elle a fait assez de bruit. Maintenant tout le monde sait à quelles conditions les curés reçoivent leurs traitements ; je crois que cela suffit. Nous n'espérons plus de pouvoir conserver la Maison du Sacré-Cœur.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

Alexis, *Archevêque.*

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*A. s. des traitements ecclésiasliques.*

Chambéry, le 21 Février 1856.

Monseigneur,

Dans ce diocèse les curés n'ont pas encore reçu la circulaire du Directeur des Domaines. Il paraît cependant vrai qu'on veut réduire tous les curés à 1.000 l., enlever à ceux qui ont plus et ajouter à ceux qui ont moins. Dans l'ensemble nous y gagnerons ; mais en soi c'est une très mauvaise mesure. Il est évident qu'un Curé plus âgé, qu'un curé qui a une grande paroisse, qui est dans une Ville, ou sur une grande route, ou dans un endroit où tous les transports sont très coûteux a besoin d'avoir un traitement plus élevé. Pour tous les autres emplois on établit des classes et pour le clergé on veut tout niveler ; c'est une absurdité.

Dans ce diocèse 65 curés ont reçu la congrue du 2 Sem. de 55, mais non le supplément ; les autres n'ont reçu ni supplément ni congrue. Sur ma demande M. l'Intendant vient d'autoriser tous les percepteurs de la province à avancer des suppléments sur les fonds des communes, sauf à régulariser, quand les mandats définitifs seront arrivés.

Il est évident que les curés ne peuvent pas refuser l'augmentation qu'on leur offre ; car s'ils la refusent, on retire le mandat et l'on garde tout. Aussi, *hier*, j'ai écrit à Rome, au nom de tous les Evêques de la Province, pour demander l'autorisation de recevoir ce qu'on présente. Je vous ferai connaître la décision.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

Alexis, *Archevêque.*

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*A. s. des traitements des curés.*

Chambéry, le 19 Mars 56.

Monseigneur,

Un décret royal du 31 août 1853 avait arrêté que tous les traitements des curés seraient fixés à 1.000 l., qu'on enlèverait à ceux qui auraient plus et qu'on ajouterait à ceux qui auraient moins. On commence par exécuter la première partie seulement de cette disposition ; les améliorations tant promises consistent à enlever au clergé tout ce qu'on peut lui enlever. Dans ce diocèse, nous avions trois curés de 1re classe à 1.500 l. On les réduit à 1.000 l. 17 à 18 paroisses en tout avaient des suppléments de 600 à 700 l. On les réduit à 1.000 l. Je n'ai vu jusqu'ici aucune augmentation. J'ai adressé moi-même une longue réclamation à M.r l'Intendant avec prière de la faire parvenir au Ministre ; je ne reçois point de réponse. Tous les curés qui ont subi une réduction ont adressé chacun une réclamation individuelle sur papier marqué ; mais ils n'obtiendront rien. Il serait bien que chaque Evêque envoyât à ce sujet un Mémoire au Ministre ; il faudrait même l'insérer dans les journaux ; car on ne craint rien tant que la publicité.

Présumant dans le principe qu'on ferait quelques augmentations, j'avais demandé à Rome la permission de les accepter ; je vous envois une copie du rescrit dont vous pouvez faire usage, cas échéant. Si vous rédigez une réclamation pour votre Diocèse, ayez la bonté de m'en faire faire une copie. Devant aller en visite de suite après Pâques, je n'aurais pas le temps de m'en occuper ici.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

Alexis, *Archevêque.*

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*A. s. des traitements ecclésiastiques et de la propagande protestante.*

Chambéry, le 29 Avril 56.

Monsieur (sic),

Dans ce diocèse les plaintes relatives au délai de payer les traitements et les suppléments ne sont pas encore très graves en ce moment. Sur ma demande, M. l'Intendant a consenti à faire payer les *suppléments provisoirement* sur les fonds des communes. Les congrues ont été payées en grande partie. Pour bien savoir où les choses en sont, en annonçant la retraite, j'ai prié tous les curés de m'indiquer le montant de ce qu'il n'avait pas reçu dudit Second Sem. de 55. J'attendrai leurs réponses avant de prendre aucune mesure. En toute hypothèse je ne crois pas utile d'écrire au Roi. Il faudra se borner à adresser un Mémoire au Ministre et à en parler dans les journaux ; c'est ce qu'on craint d'avantage. L'Archevêque et les Chanoines n'ont encore rien reçu de leur supplément du 1er trim. de 56. On nous dit que le budget du Conseil Divisionnaire n'a pas encore été approuvé à Turin. A Annecy avez-vous reçu quelque chose ?

J'ai déjà été quelque temps en visites du côté d'Aix et des Echelles ; je vais repartir le lendemain de l'Ascension pour Novalaise.

On me dit que vous avez à Annecy un M. Freundler, Ministre protestant, qui vient de Genève faire les offices tous les 8 ou 15 jours.

un Sr. Léger, instituteur des enfants protestants,

à St-Julien, un Sr. Jacquet, régent catholique, devenu protestant ardent,

à Thonon, un Sr. Gétaz, Ministre, du Pays de Vaud, un Sr. Mengotti, du pays des Grisons, fait de la propagande et vend des Bibles,

Le Sr. Malau, des Vallées de Pignerol, voyage en Faucigny.

Les Srs. Bertin et Odin, des Vallées, et Guyot, de Neuchatel, voyagent dans toute la Savoie pour vendre des Bibles. A Annecy vous avez des revenus pour aider les protestants qui se convertissent ; en ce diocèse nous n'avons rien. Nous en avons un en ce moment dont la conversion est très avancée ; c'est un jeune homme de talents qui recevait jusqu'ici 150 l. par mois pour faire de la propagande à Chambéry et dans les environs. Je ne veux pas encore dire son nom ni en laisser parler dans les journaux. Vous serait-il possible de lui allouer un subside sur vos fondations, pour nous aider à lui être utile en attendant qu'il puisse trouver une place ? car il est jeune et a des talents.

Cavour a passé hier ici (67) ; je n'ai pu le voir. Notre différend avec Lanza est loin de s'arranger.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

ALEXIS, *Archevêque.*

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*A. s. des traitements des curés.*

Chambéry, le 30 avril 56.

Monseigneur,

.. .. .. .

pas en parler. Si dans une paroisse on avait conservé en tout ou en partie les biens du bénéfice-cure, et que ces biens se trouvassent grevés de services religieux, dans ce cas il faudrait déduire les fondations pour évaluer le revenu net ; mais ce n'est que dans ce cas qu'il doit être question des fondations, et ce cas ne se présente nulle part en ce diocèse.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

ALEXIS, *Archevêque.*

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*A. s. des Dames du Sacré-Cœur*
*et du conflit avec le Ministre Lanza.*

Chambéry, le 30 Mai 56.

Monseigneur,

. . . . . .

. . . . . La Cause des Dames du S.-Cœur ([69]) a été débattue à la Cour de Cassation le 20 du courant ; nous n'en connaissons pas encore le résultat. — Ici les élèves du Collège National continuent d'aller à la messe à N. D. ([70]). Demain je recevrai l'abjuration du Protestant Jeanneret.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

ALEXIS, *Archevêque.*

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*A. s. des Lois Rattazzi.*

Chambéry, le 28 Juin 56.

Monseigneur,

Quelques personnes disent qu'il faut laisser tomber la Circulaire Rattazzi sans rien dire. D'autres pensent que les Evêques de Savoie feraient bien de lui adresser une protestation collective. Je suis moi-même fort indécis sur le parti qu'il convient de prendre. Je vous en écris pour vous consulter. J'ai essayé de rédiger un projet ; après l'avoir lu, vous pourrez le jeter au feu, ou le modifier selon vos idées ou en faire un autre à neuf. Je ne prendrai aucune résolution avant d'avoir vu votre réponse et celle des autres Evêques de la Province auxquels j'écris en même temps.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

ALEXIS, *Archevêque.*

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*Vœux de nouvel an ; souhaits d'amélioration de la situation de l'Eglise.*

Chambéry, le 27 Xbre 56.

Monseigneur,

En décembre 55, nous espérions que l'année ne s'écoulerait pas sans qu'il nous arrivât quelque amélioration ; il n'en est rien. L'allure des événements est toujours la même. Puisse l'année 57 être plus heureuse pour l'Eglise en général

et pour la province de Savoie en particulier ! Il n'y a encore en ce moment aucun rayon d'espérance à l'horizon.

Je demande à Dieu d'un manière particulière le parfait rétablissement de votre santé. Nous en avons plus besoin que jamais. Notre vie épiscopale est vraiment une guerre de chaque jour ; il faut au moins qu'on puisse écrire sur notre tombe : *Certavit usque ad mortem, et a verbis.* Ma santé n'est pas non plus très bonne depuis quelques mois. J'ai vieilli de plusieurs années en 56.

C'est Mgr Marilley ([71]) qui doit nous donner la retraite en 57. Comme vous l'avez déjà eu à Annecy, vous ne pouvez pas penser à lui. Je vous renouvelle l'assurance des sentiments respectueux et tout dévoués avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

Alexis, *Archevêque.*

P. S. — La princesse Wilma de Vurtemberg ([72]), fille de Mad. du Bourget, vint d'entrer au Sacré-Cœur comme Novice.

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*A. s. de la loi sur les Fabriques.*

Chambéry, le 28 Janv. 57.

Monseigneur,

Le nouveau projet de loi sur les Fabriques me paraît une mesure tout à fait contraire aux lois canoniques, ne faudra t'il pas que les Evêques de chaque province présentent des observations au Parlement avant la discussion ? les adressera t'on au Sénat, ou à la Chambre élective ? Les curés pourront-ils faire partie d'un Conseil organisé d'une manière aussi contraire au Concile de Trente, Sess. 22, de Ref. ch. 9 ? C'est là à mon avis le point le plus délicat. Ayez la bonté

de me dire, quelles sont vos premières pensées sur cette déplorable question.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

ALEXIS, *Archevêque*.

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*A. s. de ce même projet de loi.*

Chambéry, le 11 Févr. 57.

Monseigneur,

J'ai maintenant la certitude que tous les Evêques du Piémont et de la Ligurie sont déterminés à adresser un Mémoire au Parlement contre le projet de loi relatif aux Fabriques. On écrit même de Turin qu'il devient pressant que les Evêques fassent leurs réclamations. Il me semble donc que nous n'avons pas à hésiter. J'ai essayé de rédiger un projet du Mémoire. Je vous envoie ci-joint une copie. Je vous prie d'y faire vos observations le plus promptement qu'il vous sera possible, ou même de rédiger un contre-projet à neuf, si vous le jugez convenable. Si on le fait imprimer, on en tirera 50 ou 60 ex. pour les Sénateurs ; puis en changeant le titre, on en tirera un plus grand nombre pour les Députés. J'en ai envoyé aussi des copies à Moûtiers, à St-Jean et à Aoste.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

ALEXIS, *Archevêque*.

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*A. s. du traitement des curés.*

Chambéry, le 12 Févr. 57.

Monseigneur,

La principale question qui reste à résoudre relativement aux traitements des curés, est celle qui concerne les revenus qu'on a *supposé* exister dans un grand nombre de paroisses. Il faut *prouver* que ces revenus n'existent pas, ou s'ils existent en partie, il faut éclaircir le fait, montrer ce qu'il y a et ce qu'il n'y a pas. Dans ce diocèse nous avons fait faire une déclaration de Notoriété par le Conseil délégué des Communes où ces revenus étaient supposés exister. Je continue de croire que ce moyen est le seul qui puisse aboutir. A Annecy, vous vous êtes borné à dresser vous-même un état général. Vous avez vu par la réponse de notre Intendant Général que cet état n'est pas regardé comme suffisant. Il veut des preuves. Je vous engage donc de nouveau à faire faire ces déclarations le plus tôt possible dans toutes les paroisses où ces revenus sont supposés existants. Je vous ai envoyé dans le temps une copie de la formule que j'ai adressée aux curés à ce sujet : ici elle a été suivie régulièrement.

M. Chevray ([73]) est fier de sa croix comme un sixième qui a gagné la Médaille. Le bruit a couru ici que vous viendriez marier Anna le 17. Si cela est, il est bien entendu que vous viendrez occuper votre chambre.

Sincère et respectueux dévouement.

Alexis, *Archevêque.*

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*A. s. des fabriques.*

Chambéry, le 17 Fév. 57.

Monseigneur,

J'ai encore recopié le Mémoire en y faisant quelques changements. Je le crois maintenant un peu moins mauvais. Les Evêques du Piémont veulent tenter une conciliation et voir si le Ministère consentirait à faire un nouveau projet concerté avec les Evêques. Mgr de Mondovi est venu à Turin pour cela. Je tarderai de faire imprimer le Mémoire jusqu'à nouvel avis de sa part. Je pense qu'il ne sera pas nécessaire d'en faire tirer pour le Diocèse, car on le laissera imprimer dans le Courrier ; cela suffira. Il me semble qu'on ne peut pas se dispenser de parler des fondations ; 1° parce que le projet de loi en parle ; 2° parce que toutes les Fabriques en administrent, indépendamment de celles qui sont confiées au curé seul.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

ALEXIS, *Archevêque.*

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*Toujours au sujet des fabriques.*

Chambéry, le 19 Mars 57.

Monseigneur,

.. .. .. .. .. .. .. .. M. Bernex (74) a dû vous dire pourquoi nous avons ajourné la publication du Mémoire relatif aux Fabriques ; Mgr de Mondovi a rédigé un projet de règle-

ment ; je lui ai envoyé de nombreuses observations ; nous les avions concertées ici avec M. Bernex, M. Bernard et M. Chamousset. Probablement quelques Evêques se réuniront à Gênes ou ailleurs pour convenir d'une rédaction définitive. J'ai proposé à Mgr Vibert d'y aller au nom des Evêques de Savoie ; il y consent. J'espère que vous ratifierez le choix. J'espère peu de cet essai. Ou le Ministère rejettera le projet, ou s'il l'agrée, il l'enverra ensuite au Parlement d'où il sortira méconnaissable. Je pense cependant qu'il faut essayer. Le seul moyen de terminer la question canoniquement, serait de laisser publier ce règlement aux Evêques ; le Gouvernement n'y consentira pas.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

ALEXIS, *Archevêque.*

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*Même sujet.*

Chambéry, le 14 Avril 57.

Monseigneur,

Je vous envoie les questions que Mgr de Mondovi a proposées à Rome dernièrement relativement aux Fabriques, et les réponses qu'il a reçues ; elles montrent assez bien jusqu'où nous pouvons aller.

J'avais prié Mgr de Maurienne de faire passer à Moûtiers et de là à Annecy la copie d'une lettre que j'ai écrite à M. l'Intendant Gl. sur cette question avec prière d'en écrire aussi une vous-mème à cause des paroisses qu vous avez dans cette division. Dites-moi si vous l'avez reçue et si vous avez écrit. Mgr Vibert n'a pas reçu de réponse ; Mgr Turinaz en a reçu une très peu satisfaisante. Cependant il paraît que

depuis lors M. l'Intendant a écrit aux Intendants de Moûtiers et St-Jean de ne pas insister. Votre Intendant d'Annecy a t'il manifesté les mêmes exigences ? Je suis d'avis que nous devons tenir, invariablement à nos anciennes résolutions sur ce point ; quoiqu'il puisse arriver.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

ALEXIS, *Archevêque.*

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*A. s. du voyage du roi*
*et des élections communales.*

Chambéry, le 23 Août 57.

Monseigneur,

La retraite peut se faire sans vous ; l'excuse ne serait pas comprise. Si le Roi ne va pas ([75]) à Annecy, ce que j'ignore, vous ne pouvez pas vous dispenser de venir lui faire une visite ici. On procède en ce moment ([76]) ici aux élections communales. La lutte est ardente ; nous craignons que le résultat ne soit pas favorable ; car malheureusement les rouges ont tous les bureaux.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

ALEXIS, *Archevêque.*

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*Jugement sévère sur Ippolito Corso, directeur de la* Gazette de Savoie.

Chambéry, le 14 7bre 57.

Monseigneur,

Le 6 du courant, M. Corso (77), directeur de la Gazette de Savoie, a eu l'*extrême obligeance* de m'envoyer les papiers ci-joints (78). Je ne sais s'il vaut la peine de vous les transmettre ; vous en ferez ce que vous jugerez convenable. Si une explication pouvait faire entendre raison à ce fossoyeur, ce serait un bien.

Sincère et respectueux dévouement,

Alexis, *Archevêque.*

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*A. s. des élections prochaines, de l'administration des biens de l'Eglise et des apparitions de N.-D. de La Salette.*

Chambéry, le 27 8bre 57.

Monseigneur,

Je vous envoie le projet d'une circulaire relative aux prochaines élections (79). Vous jugerez s'il vous convient de faire quelque chose de semblable. Je vous prie de ne la montrer à personne, pas même autour de vous ; de peur que le projet n'arrive aux journaux, comme cela s'est fait en Piémont pour le projet de Mgr Gianotti (80).

Vous avez sans doute reçu l'ouvrage du comte Fernex (81) sur la Salette. Je vous envoie une copie de la lettre que j'ai cru devoir lui écrire à cette occasion. A la suite des sujets de confér. de 58, je défendrai aux curés de parler de la Salette en chaire.

Mgr Vibert a conféré assez longuement avec le comte de Cavour. Il a soutenu le principe que les biens de l'Eglise doivent être administrés par l'Eglise. Le Comte a paru un peu étonné de cette prétention, sans cependant faire beaucoup d'opposition. Il a ajouté qu'un règlement fait par les Evêques sur cette base ne passerait pas à la Chambre, qu'il fallait attendre, et qu'en attendant on ne proposerait pas un nouveau projet au Parlement. Je crois qu'il est bien que cette conférence ait pu avoir lieu. J'ignore ce que Mgr Vibert a dépensé dans ses deux voyages ([82]). J'essaierai de le savoir.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

ALEXIS, *Archevêque.*

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*A. s. de ses rapports avec l'Intendant Magenta.*

Chambéry, 5 Novembre 1857.

.. .. Ici avec notre Intendant ([83]), notre position devient de plus en plus fâcheuse. Ses procédés finissent par être une véritable persécution .. .. .

.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. ..

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*A. s. des prochaines élections.*

Chambéry, le 23 9bre 57.

..... .. .. ..... .. .. . Je regrette que vous n'ayiez pas proposé quelque part M. Poncet ([84]) pour la députation. Il faut y penser pour la 1re ou la 2e vacance .. .. .. .. .. ..

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*Encore au sujet de l'Intendant Magenta.*

Chambéry, le 17 Mars 58.

. . . . . Notre Intendant a reçu l'offre d'une place à Turin ; il y est allé pour la refuser ; son départ définitif serait pour toute la province un grand sujet de joie. S'il y a un mauvais sujet dans une commune, il le trouve pour en faire un Syndic . . . . . .

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*A. s. du traitement des vicaires et du payement des frais de culte.*

Chambéry, le 26 Août 58.

Monseigneur,

Dans les diocèses de Chambéry, Tarentaise et Maurienne, l'Intendant Général ne laisse payer ni les frais du culte ni le traitement des Vicaires. Il tient en toute rigueur que le compte et le budget de la Fabrique soient présentés, non au Conseil délégué, mais à tout le Conseil Communal réuni. Nous sommes d'avis avec Mgr de Tarentaise et de Maurienne, quoiqu'avec peu d'espérance de succès, de recourir au Président du Conseil des Ministres. Je vous prie de me dire si vous croyez devoir vous unir à nous, au moins pour les paroisses situées dans cette division. Dans votre diocèse les frais de culte sont-ils payés sans difficulté ? Les Vicaires de la division d'Annecy sont-ils payés ? combien en avez-vous de payés, et combien de non payés ? Bornez-vous votre réclamation à la division de Chambéry ? Je désire vivement aussi avoir des nouvelles de votre santé.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

Alexis, *Archevêque.*

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*Envoi de lettre collective à Cavour.*

Chambéry, le 3 7bre 58.

Monseigneur,

Je vous envoie sous ce pli la lettre collective ([85]) que nous croyons devoir adresser au Président du Conseil des Ministres. Si vous n'y voyez pas de difficulté, vous voudrez bien la signer et me la renvoyer le plus tôt possible.

Je partage toute votre affliction pour l'incroyable incendie d'Evian ([86]). Un soupçon de malveillance se présente à l'esprit de tous ceux qui apprennent cette fâcheuse nouvelle. Nous avons bien notre part ici, et une large part des tribulations humaines.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

Alexis, *Archevêque.*

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*A. s. de la démarche faite auprès du Gouvernement.*

Chambéry, le 13 Xbre 58.

Monseigneur,

Je vous envoie en communication la réponse que M. le Ministre des Affaires Internes a faite à notre lettre collective. Vous verrez qu'elle est peu satisfaisante et qu'au fond elle n'accorde rien. Cependant depuis lors il a écrit à M. l'Intendant Gl, et d'après ses ordres, celui-ci a adressé

à tous les percepteurs de la division une circulaire dont vous trouverez une copie sous ce pli. Cette disposition diminuera un peu les difficultés, au moins pour le moment. Vous voudrez bien, après avoir pris connaissance de ces pièces, les adresser à Mgr de Tarentaise qui les transmettra à Mgr de Maurienne, qui me les renverra.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

ALEXIS, *Archevêque.*

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*Encore a. s. des Fabriques.*

Chambéry, le 22 Xbre 58.

Monseigneur,

. . . . . En vous envoyant dernièrement la lettre de M. de Cavour sur les Fabriques, j'y ai joint un gros cahier contenant l'avis du Conseil d'Etat ; la lettre m'est revenue, mais non le cahier. Serait-il encore chez vous ? au fond la difficulté reste la même. Je me propose d'en écrire encore une fois à M. de Cavour. Tout le mal vient de l'art. 3 de la loi communale ; or, on va proposer une nouvelle loi communale. Si l'on maintient l'art. tel qu'il est, il n'y a plus de Fabrique possible. Les Fabriques ne peuvent pas dépendre tout à la fois de l'Evêque et de l'Intendant ; il faut que l'un des deux s'abstienne. Adressez-moi un Mémoire de votre côté.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

ALEXIS, *Archevêque.*

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*Vœux de nouvel an ;*
*rapports avec l'Intendant Magenta.*

Chambéry, le 30 Xbre 58.

Monseigneur,

Je veux vous exprimer mes vœux réciproques de bonne année avant de la commencer. Nous y sommes ; je n'en présage rien de bon ni sous le rapport politique ni pour l'Eglise. Je prie Dieu de rétablir au moins votre santé. Avec cela on continuera de combattre pour la foi le moins mal qu'on pourra.

M. M... a légèrement adouci ses exigences despotiques. Cependant la lutte avec lui n'est pas finie. Il se concerte en tout avec l'Av. Gl. M. Gros ([87]) ayant fait une visite à ce dernier, il lui parla des concessions de tombe, de la sonnerie, des Fabriques, d'une manière assez peu canonique. J'ai profité de l'occasion pour lui faire connaître par une lettre les intentions des Evêques sur ces trois points.

On m'a dit que trois de vos prêtres étaient mis en accusation ; priez votre secrétaire de m'écrire ce qu'il en est. En Tarentaise on a confisqué la *Physionomie de l'époque*, petite brochure du curé Bompard, travail sans but, sans utilité et sans portée.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

Alexis, *Archevêque.*

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R. F.
IMPRIMÉS.

## Mgr Billiet à Mgr Rendu.

*A. s. de la lettre collective des Evêques.*

Chambéry, le 27 Janv. 59.

.. .. .. .. .. .. .. Notre lettre collective n'a pas été sans effets. Nos difficultés ne sont pas finies ; mais elles ont été depuis lors considérablement diminuées.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement,

Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur.

Alexis, *Archevêque.*

## Le Comte de Villette (89) à Monseigneur Rendu

*A. s. des Réformes.*

Turin, le 29 Novembre 1847.

Monseigneur,

J'aurais répondu plus tôt à votre aimable lettre, mais j'ai voulu attendre que les choses aient repris leur assiette ordinaire, et c'est avec un véritable plaisir que je viens m'entretenir quelques instants avec vous sur nos affaires. Vous n'avez pas ignoré les manifestations bruyantes dont chaque ville, chaque bourg a voulu donner la répétition de ce côté-ci des Alpes, comme aussi vous aurez su sans doute qu'après des manifestations du même genre qui ont eu lieu avec un éclat extraordinaire à Gènes (90), il y a eu dans cette ville des démonstrations dans le sens contraire, motivées sur une publication, d'ordre du roi, qui invitait le public à retourner à ses affaires et à éviter les rassemblemens. S. M. étant allée le matin à l'église des

Jésuites, la foule qui l'accompagnait s'arrêta tout court sur une place, en criant, *a basso i Capelloni*. Le soir, plus de 10.000 personnes étaient rassemblées sous les fenêtres du Palais en répétant les cris de *A bas les Jésuites, vive Gioberti*. Ces circonstances et d'autres encore qu'il serait trop long de rappeler ont amené la démission de Paulucci. Une lettre de sa main à un de ses amis d'ici annonce qu'il est allé chez le Roi, et qu'après lui avoir exposé que les nouveaux principes introduits dans le Gouvernement ne lui permettaient plus de continuer le service loyalement, il lui avait demandé la permission de se retirer ; à quoi S. M. répondit par les compliments habituels. Il est entendu que le M^is^ Paulucci (91) continuera ses fonctions tandis que le Roi sera à Gènes et qu'à son retour il statuera sur sa demande. On pense qu'il en arrivera de même pour le Cte La Tour (92), mais rien encore n'a transpiré à cet égard. Il serait en effet difficile de croire qu'il put rester dans ce poste après tout ce qui s'est passé soit confidentiellement avec le Roi, soit ostensiblement vis-à-vis du public.

Je pense qu'il ne serait pas plus facile d'affirmer que S. M. se rende un compte bien exact des conséquences presque inévitables des ordonnances du 30 8bre dernier (93). Les principes qu'elles renferment n'altèrent pas sensiblement son autorité il est vrai ; il demeure au fond Roi absolu comme auparavant et de la même manière qu'il a accordé plus de facilité à la loi sur la censure on pourrait croire, s'il le jugeait à propos, que rien ne l'empêcherait de la restreindre. Pour se bien expliquer la position dans laquelle il se trouve, il ne faut pas perdre de vue plusieurs choses parmi lesquelles je vous indiquerai : 1° les circonstances dans lesquelles il a promulgué les ordonnances ; 2° les engagemens tacites ou écrits qu'il a pris avec les notabilités du mouvement tant de ce pays-ci que du reste de l'Italie. Il est certain que depuis longtemps le roi s'occupait des réformes qui viennent de paraître, mais il est constant également qu'il n'avait pas encore l'intention de les donner. Il a fallu les manifestations du 1^er^ 8bre sur les remparts et des 25, 27 et 28 du même mois dans l'intérieur de la ville pour l'y déterminer. Dans de toutes autres condi-

tions que celles où se trouvait le Roi, il aurait sévi avec rigueur contre ces rassemblemens ; la troupe n'aurait reculé devant aucune extrémité et le public ne se serait pas exposé à être maltraité s'il avait vu l'autorité déterminée à agir. Mais ce qui vous paraîtra bien étrange et bien extraordinaire, c'est que tandis que les carabiniers et des pelotons de cavallerie circulaient dans les rues et que le Gouverneur et le Général de Division se montraient disposés à développer une certaine sévérité, les chefs du mouvement recevaient en secret l'assurance qu'ils n'avaient rien à craindre et tout en les invitant à rétablir le calme *on* leur faisait pressentir que très incessamment l'opinion serait satisfaite. Le 29 il y eut calme parfait et le 30 la Gazette Officielle annonçait les réformes. Tout le monde sait que S. M. n'a pas de profondes convictions politiques, mais elle a par contre un grand amour du pouvoir. Je disais tout à l'heure que dans d'autres conditions elle aurait réprimé les manifestations qui sans contredit étaient dirigées contre son autorité et il est sûr que pour la conserver intact (sic) elle aurait agi plus sévèrement si elle n'avait pas craint par là de perdre le fruit du travail constant de toute sa vie, sa popularité en Italie. Son rêve c'est l'unité de l'Italie, il a été le promoteur de cette idée ; c'est à cette idée qu'il a fait les concessions que nous avons obtenues dernièrement et c'est encore à elle qu'il en fera de plus importantes, si les circonstances les rendent nécessaires. L'initiative morale de la réforme et de l'unité en Italie est partie du Piémont. Rome nous a précédé dans l'exécution, mais cette circonstance est dûe uniquement à l'avènement de Pie IX. Il était impossible, avec le caractère personnel qu'on lui connaît, le progrès de l'opinion en Italie et notamment l'état dans lequel se trouvaient les Etats Romains qu'il ne mit pas la main à l'œuvre immédiatement en montant sur le trône. Mais bien avant cet événement les livres de Gioberti (94), de Massimo Azelio et de C. Balbo avaient préparé les esprits à cette grande révolution. Ces messieurs n'ont écrit qu'avec l'assentiment du Roi et les autres publications du même genre, parties secrètement d'autres Etats Italie (sic), n'ont également parues (sic) que d'après les encouragements de

Ch. Albert. En admettant ce qui précède il est facile de concevoir que l'autorité absolue sans être altérée en principe est au moins bien dénaturée. Comment entre autres le Roi qui a toujours manifesté l'opinion que la régénération de l'Italie, l'expulsion des étrangers et par suite son unité morale, si ce n'est matérielle ne pouvaient s'obtenir que par les idées qu'il a promulguées et encouragées, pourrait-il enlever à la presse les facilités qu'il vient de lui accorder ? Et d'ailleurs ne rencontrerait-il pas une difficulté plus immédiate encore dans l'opinion qu'il a développée dans ses propres Etats, où l'autorité en 15 jours a perdu le prestige qu'elle avait conservé en dépit des révolutions voisines, où l'on a appris à se rassembler, à se concerter et où enfin à l'heure qu'il est, tous les chefs se connaissent, s'entendent et correspondent entre eux. Nous verrons sans doute des hésitations, des tâtonnemens et peut-être des velléités rétrogrades, mais tout le monde s'attend à voir le mouvement triompher non par l'émeute à mains armées, mais successivement et par la seule force des choses. L'opinion générale ici est que nous arriverons bientôt à une Constitution. Je ne crois pas ce moment aussi rapproché qu'on le dit, il me semble même encore assez éloigné, mais je pense comme les autres que nous ne l'éviterons pas. La noblesse elle-même qui n'a pas sympathisé autant que les autres classes pour les réformes, envisage sans crainte cette perspective comme devant lui donner une nouvelle position dans une Chambre de Pairs. Au fond les débats que le Roi ne pourra pas empêcher dans la presse ne lui donneront-ils pas plus de soucis et plus d'embarras que les débats de deux Chambres dans lesquelles le Ministère a la facilité de défendre le Gouvernement s'il est attaqué. La loi de Censure (*lacune*) préventive pourrait bien être de quelque contrepoids, mais outre qu'une loi de cette nature (*lacune*) toujours interprettable, avec la composition du personnel tel qu'il est, elle sera sans doute très faible pour réprimer cette tendance car ces messieurs professent presque tous une opinion constitutionnelle. Florence semble devoir nous précéder dans cette forme de gouvernement ; le Gd Duc n'y a pas de répugnance et si elle est demandée, comme l'état des

choses semble le présager, on ne voit pas trop comment il s'y opposerait. A Rome cela aurait d'autres conséquences, et il faut espérer que la Providence qui a suscité Pie IX le protègera dans l'accomplissement d'une tâche bien difficile et bien périlleuse.

Me voilà au bout de ma feuille sans m'apercevoir que je cause depuis plus d'une heure avec vous, Monseigneur, c'est que le tems passe vite lorsque l'on a l'honneur de s'entretenir avec vous. Je ne dois pas cependant abuser de vos momens et quoiqu'il resterait bien d'autres choses à dire si l'on pouvait tout dire, le peu d'espace qui me reste m'oblige de vous quitter en vous priant, Monseigneur d'agréer l'hommage des sentimens affectueux et respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être

votre..... etc.

V. DE VILLETTE.

## La Comtesse E. Costa de Montgex (95) à Mgr Rendu

*A. s. de la politique religieuse du gouvernement français.*

Bassy, le 29 Mai (s. d.) (96).
1844

.. .. .. .. .. .. .. . en arrivant à Annecy, vous aurez trouvé tous vos journaux arriérés et vous aurez vu maintenant que la loi est définitivement adoptée ; il y a une opposition encore assez forte ; il paraît impossible au reste qu'elle soit votée cette année à la Chambre des Députés. Ce sera encore une relâche, relâche de pendu peut-être ; cependant d'ici là le Ministère peut changer et alors il y aurait quelque espoir de voir les choses s'améliorer. En attendant un grand bien a été produit, bien que rien ne peut détruire, c'est l'attitude prise par le clergé et la manière calme et ferme à la fois dont il a su se poser en opposition au gouvernement. Effrayés de cette nouvelle carrière dans laquelle les Evêques sont entrés, voilà quelques

journaux conservateurs qui parlent sérieusement de créer à la Chambre des Pairs un banc des Evêques, *organe officiel et légitime* des intérêts religieux, qui ne laisserait plus de prétexte à la politique de mandement. Ils ajoutent qu'au même titre, on placerait dans la noble Chambre quelques rabbins et quelques présidents de Consistoire. Que dites vous de cette invention ? je la crois excellente pour ceux qui la font ; c'est-à-dire que rien ne me semble plus nuisible au clergé et à la religion. Heureusement par peur des libéraux qui crieraient aussi de leur côté, on n'osera pas en venir là . . . . . .

C^sse^ E. Costa.

## La Comtesse E. Costa de Montgex à Mgr Rendu

*A. s. des affaires religieuses à Genève et ailleurs.*

Montgex, le 19 Juin (s. d.) (97).
1844

Monseigneur,

J'apprends à l'instant par les journaux des nouvelles de Genève qui me paraissent fort extraordinaires et au risque de vous ennuyer beaucoup, je viens vous prier de vouloir bien m'en écrire un petit mot. Le Chanoine Du Bois m'en avait dit quelque chose, mais j'avoue que je ne croyais pas que la violence de ces Messieurs du Conseil d'Etat allât jusqu'à ce point et qu'ils ambitionnassent de marcher dans la voie qui leur a été ouverte par les empereurs et les rois hérétiques au risque de n'être que ridicules là où les autres sont odieux. En vérité tout le monde s'y met : c'est une véritable épidémie de persécutions ; et il semble que toutes les circonstances concourent à transporter sur le terrain religieux les questions que l'on voudrait en vain maintenir dans le cercle des affaires purement politiques. Il est impossible de ne pas suivre avec un grand intérêt les événements

dont nous sommes les témoins et qui se reproduisent à peu près partout les mêmes sous des dimensions différentes depuis la tyrannie habile, forte et terrible de l'Empereur Nicolas, jusqu'aux tracasseries mesquines et bourgeoises de Messieurs de Genève. Là c'est tout un peuple opprimé, enfermé dans les mines et les cachots ; ici un curé reconduit poliment à la frontière par un commissaire de police, mais ces deux choses sont les symptômes d'une volonté identique, d'un même besoin d'attaquer par tous les moyens possibles la seule religion qui soit en dehors et au-dessus des formes passagères du gouvernement temporel, et soyez bien convaincu que les expulseurs du curé (98) de Genève seraient. s'ils en avaient la force, ses bourreaux. Cependant au milieu de tout cela, la vérité marche et se fait jour. Peu à peu, les catholiques apprendront à jouer aussi leur rôle dans les affaires de ce monde. Qui eût cru, il y a dix ans, que le clergé français montrerait tant de suite et de courage ? le voilà rallié aux Evêques et les Evêques à M. de Montalembert (99) ; que deviennent les assertions de Persil (100) qui prétendait que les Evêques étaient désavoués par leur clergé et celles de Guizot qui osait affirmer que Montalembert était isolé ? Voyez ailleurs la glorieuse prison d'O'Connell (101). Il a reçu de ses ennemis une consécration, une gloire qui lui manquait encore. Il a souffert pour sa cause et les causes qui font de tels martyrs finissent par triompher. A ce sujet je vous enverrai aujourd'hui un livre que je viens de recevoir de Paris et qui vous intéressera sans doute bien qu'il ne soit point écrit avec la concision et la clarté désirable : il traite des progrès du catholicisme en Angleterre. On y trouve réunis des documents assez intéressants qui ont paru dans le temps disséminés çà et là dans les journaux. Vous pourrez le faire lire aux personnes qui vous entourent et elles vous rendraient compte des passages les plus intéressants .. .. .. .. .. .. .. .. ..

C^sse E. Costa.

# NOTES

1. — Lettres données par Charles-Albert à son quartier-général de Volta. Elles ne spécifient pas que les dispenses de mariages soient comprises dans les provisions de la Cour de Rome à présenter comme par le passé, avant de recevoir leur exécution, aux Avocats-Généraux des Cours d'Appel. *Actes du Gouvernement*, vol. 16, 1848, nº 488, p. 365-66.

2. — Joseph-Marie Coppier, né à Annecy en 1789. Il fut le premier Avocat-Fiscal-Général près la Cour d'Appel de Chambéry après la suppression du Sénat de Savoie, des rangs duquel il sortait. Il finira sa carrière judiciaire comme Président de la Cour de Cassation de Turin, 1855-1858. *F. Miquet*. Répertoire biographique des Savoyards contemporains, Annecy, 1893, p. 152-53.

3. — Le comte Eugène Costa de Montgex, frère cadet du Marquis Pantaléon Costa de Beauregard, chef des droites savoisiennes.

4 — L'abbé Humbert Pillet, Vicaire-Général du Diocèse de Chambéry, puis précepteur du prince de Piémont et du duc d'Aoste de 1850 à 1852, mort cette même année à l'âge de 40 ans.

5. — Le comte Cesare Balbo, premier Président du Conseil des Ministres sarde après la promulgation du Statut (Mars à Juillet 1848).

6. — Carlo Boncompagni, Ministre de l'Instruction Publique dans le Cabinet Balbo.

7. — L'Intendant-Général Mathieu, ayant succédé à Sappa après l'affaire des Voraces, et que remplacera en Janvier 1849 l'Avocat-Général Mercier.

8. — Leur pensionnat de Chambéry se chargeait principalement de l'éducation des jeunes filles de la noblesse. Au Parlement de Turin, à la séance du 9 Juin 1848 notamment, leur enseignement avait été l'objet de très âpres critiques de la part des députés libéraux de Savoie, dont trois sont cités par Mgr Billiet dans sa lettre du 21 Juillet : J. Agricola Chenal, député de Sallanches, 1794-1881 ; François-Marie Bastian, député de Bonneville, 1795-1855. Quant à Aimé Levet, 1806-1889, élu député d'Annecy le 27 Juin 1848 après l'invalidation du Syndic Lachenal, il avait, à la séance du 12 juillet, réclamé une enquête parlementaire sur l'activité politique des prêtres de Savoie.

9. — C'est la fameuse Loi Siccardi qui, portant atteinte aux privilèges du clergé, soumettait les ecclésiastiques comme les autres citoyens à toutes les lois pénales de l'Etat.

10. — C'est la Convention passée entre Pie IX et Charles-Albert le 27 Mars 1841 sur l'immunité ecclésiastique personnelle. *Traités publics de la Royale Maison de Savoie....*, tome VI, Turin, 1843, p. 216-221.

11. — Au *Répertoire Alphabétique et Chronologique des Edits, Lettres Patentes....* et autres actes du Gouvernement de 1814 à

1834, publié par G. Flandin, Moûtiers, 1836, nous ne trouvons pas trace d'instructions du 14 Juin 1823, mais seulement d'une Circulaire de l'Avocat-Général, du 15 Septembre de cette même année, concernant les ecclésiastiques appelés comme témoins, tant au civil qu'au criminel, la manière de les appeler et de les entendre, et leur serment. Ce sont certainement là les instructions auxquelles fait allusion Mgr Billiet. Elles n'ont été ni imprimées ni publiées, mais seulement transmises en leur temps aux juges de mandement, (p. 120 du Répertoire ci-dessus).

12. — Alors Joseph Dufour. Originaire de Rumilly, il abandonna de bonne heure ses hautes fonctions pour se consacrer à l'agriculture, (voir une courte note sur ses travaux agricoles et son domaine dans *Tochon*. Histoire de l'agriculture en Savoie, Mém. Académie de Savoie, 2e s., t. XII, 1872, p. 164). Il est aussi l'auteur de quelques articles sur les patois, la Chautagne et l'Albanais dans la *Revue Savoisienne* entre 1865 et 1870. Mort en 1872.

13. — Alors Ferrero della Marmora (avv. Ottavio).

14. — Le Docteur Nuytz, de religion protestante, professeur de droit canon à l'Université de Turin. Par Bref du 22 Août 1851, Pie IX avait condamné deux ouvrages de cet auteur. C'est depuis ce Bref que Nuytz publia l'écrit : *Il Professore Nuytz a suoi concittadini*. La lettre collective des Evêques de la Province de Savoie, dont l'idée première est lancée ici par Mgr Billiet, concernera spécialement cet ouvrage.

15. — L'Evêque de Tarentaise.

16. — Evêque de Pignerol de 1834 à 1848, puis Archevêque de Gênes de 1852 à 1868. Mgr Charvaz, tarin comme Mgr Billiet, était né à Hautecour en 1793.

17. — L'Evêque de Maurienne.

18. — L'Evêque d'Aoste.

19. — Dans sa lettre du 5 Décembre suivant à Mgr Rendu, Mgr Billiet écrit : « L'Archevêque de Verceil et l'Evêque de Saluces m'engagent à ne rien publier contre Nuytz en ce moment. Nous attendrons quelque temps.... »

20. — La lettre, en préparation depuis Novembre 1851, et portant la date du 3 Janvier 1852, fut imprimée sous le titre de : *Lettre Pastorale des Evêques de la Province Ecclésiastique de Savoie portant condamnation du livre du professeur Nuytz, intitulé :* Il Professore Nuytz a suoi concittadini. Chambéry, Puthod, 15 p.

21. — Allusion à un débat qui avait eu lieu à la séance du soir du 24 Octobre 1851, au Conseil Divisionnaire d'Annecy. Plusieurs membres y soutinrent que le contrôle des Fabriques par l'administration communale n'était pas suffisant ; qu'en outre on ne pouvait considérer églises, presbytères, cimetières et revenus du culte comme des bénéfices ecclésiastiques, mais comme appartenant aux communes pour un but déterminé. C'est contre cette manière de voir que s'élève Mgr Billiet.

22. — Journal conservateur-clérical d'Annecy.

23. — Le marquis Stanislas Cordero di Pamparato, aide de camp du roi, Surintendant Général de la Liste Civile

24. — La reine Marie-Adélaïde, femme de Victor-Emmanuel II, et la reine mère Marie-Thérèse, veuve de Charles-Albert.

25. — Le *Patriote Savoisien*, journal libéral démocrate de Chambéry.

26. — Le *Paysan*, journal de même nuance paraissant à Albertville.

27. — C'est la Déclaration des Evêques de la province ecclésiastique de Chambéry relative au projet de loi sur le mariage civil. Le *Courrier des Alpes* en reproduit le texte complet dans ses numéros des 22 et 24 Juillet 1852.

28. — L'Archevêque fait sans doute allusion, entre autres articles hostiles, à une série de lettres signées *un curé démocrate*, où son administration était très attaquée.

29. — Mgr Alexandre d'Angennes, né à Turin en 1781, était alors Archevêque de Verceil, (depuis 1832).

30. — Mgr J. Ph. Gentile, évêque de Novare depuis 1843.

31. — Mgr G. A. Gianotti, évêque de Saluces depuis 1837, et précédemment Archevêque de Sassari.

32. — Démissionnaire du siège de Pignerol, Mgr Charvaz avait reçu le titre d'Archevêque de Sébaste *in partibus Infidelium*.

33. — Burdet était à Annecy l'imprimeur du Clergé.

34. — Jean-Jacques Rey, avocat de talent, orateur politique apprécié, une des notabilités du parti libéral-démocrate chambérien, Candidat aux élections de 1853 contre le Marquis Costa. Voir sur lui : *L. Pillet*. Histoire du barreau de Chambéry, in Mém. Acad. Savoie, 1895, 4e série, t. V, p. 236, 259-262.

35. — Auguste de Juge, Sénateur au Sénat de Savoie, puis Conseiller à la Cour d'Appel de Chambéry, 1797-1863. Il est connu aussi comme poète ; on lui doit notamment un volume de fables : *Le Fabuliste des Alpes*.

36. — Dans une lettre du lendemain à l'Evêque d'Annecy, Mgr Billiet modifie de la façon suivante les termes de la condamnation : « Nous condamnons de la même manière et sous la même peine le *Patriote Savoisien* et le *Nouveau Patriote Savoisien*, dont les principes sont évidemment les mêmes, ainsi que la *Voix du Paysan*, si elle continue de paraître... »

37. — Le *Courrier des Alpes*, dans ses numéros des 30 Septembre et 2 Octobre 1852, donne le texte intégral de cette Lettre Pastorale qui défendait également la lecture des ouvrages d'E. Süe : *Le Juif Errant*, *les Mysières de Paris*, *les Mystères du Peuple*.

38. — L'abbé H. Pillet devait mourir le 11 du même mois à Grésy-sur-Aix. Voir sur lui une substantielle notice in *Mém. Acad. Savoie*, 1854, 2e série, t. II, p. XXXIX-LII.

39. — Le comte Eugène de Costa mourait le 16 Octobre à Montgex. Une courte notice lui est consacrée dans le volume ci-dessus, aussitôt après celle de l'abbé Pillet, p. LII, LIV.

40. — Le comte de Sambuy, ambassadeur sarde à Rome, était venu lui-même solliciter Mgr Charvaz, archevêque désigné de Gênes, de se rendre à Rome, (*Courrier des Alpes* du 28 Septembre 1852). La nomination de Mgr Charvaz au siège de Gênes, (il avait donné 4 ans auparavant sa démission d'Evêque de Pignerol pour raisons politiques), était considérée comme un gage de réconciliation entre la monarchie sarde et le St Siège. Le prélat n'accepta pas d'emblée et Pie IX dut se montrer très

ferme. Les négociations dont il est question peuvent se rapporter à la fois à la nomination au siège de Gênes et aux rapports entre Rome et Turin après le vote par la Chambre de la loi sur le mariage civil. *L. Pillet.* Histoire de l'Académie de Savoie de 1820 à 1860, Chambéry, 1891, ert. Mgr Charvaz, p. 64-67.

41. — Voir la note précédente.

42. — On était à peu de jours de la dissolution du 4e Parlement Sarde et de nouvelles élections législatives

43. — Le traité d'alliance avec la France et l'Angleterre ; il venait d'être signé le 26 Janvier. La Sardaigne s'engageait à envoyer 15.000 hommes en Crimée. Par ce geste hardi, incompris de beaucoup, Cavour faisait entrer le Piémont dans le concert des Puissances.

44. — Le marquis Pantaléon Costa de Beauregard, alors député de Chambéry, chef du parti conservateur-clérical en Savoie.

45. — Contre le projet de loi de suppression de certaines communautés religieuses.

46. — Le chanoine F.-M. Chamousset, 1808-1882, connu pour ses travaux de géologie, professeur de mathématiques, physique et chimie au Grand-Séminaire de Chambéry de 1832 à 1850, puis Vicaire-Général du Diocèse. *L. Pillet*, op. cit. p. 111-115.

47. — Mgr Billiet avait pris la parole contre le projet de loi dit « des couvents » à la séance du 23. Son discours fut reproduit in extenso dans un supplément extraordinaire du Courrier des Alpes, nº 52 du 1er Mai 1855.

48. — Ce fut l'Evêque de Casal qui présenta au nom de ses collègues l'offre dont parle Mgr Billiet et qui provoqua cette comédie de démission du Ministère Cavour. Après de vains efforts du Général Giacomo Durando, Ministre de la Guerre, investi par le roi de la mission de former un nouveau Cabinet, les Ministres démissionnaires étaient rappelés par Victor-Emmanuel II le 3 Mai.

49. — Lire Pallavicino Mossi.

50. — Il n'y a pas alors de Sénateur Maurelli ; peut-être s'agit-il de Marioni, ou Mameli ? Lire les noms suivants : Gioja, Persoglio.

51. — Il n'y avait pas encore quatre mois qu'il était veuf.

52. — Le baron Joseph Jacquemoud, 1802-1863, Sénateur depuis Novembre 1850, Conseiller d'Etat et Vice-Président de la Chambre d'Agriculture et de Commerce de Chambéry ; c'est pour cela sans doute que l'Archevêque le qualifie d'employé.

53. — L'Archevêque était rentré à Chambéry, de Turin, le 26 Mai, précédé par M. de Maugny, qui l'avait accompagné au Sénat, (*Courrier des Alpes* du 26 Mai 1855).

54. — C'est le tableau inséré dans le décret de Victor-Emmanuel du 29 Mai, promulguant la loi du même jour supprimant un certain nombre de communautés religieuses. Il énumère 21 ordres d'hommes et 14 de femmes. Cf. *Courrier des Alpes* du 5 Juin, *Actes du Gouvernement*, 1855, t. XXIV, nº 879, p. 755-57.

55. — Mgr L. Nazari di Callabiana, év. de Casale Monferrato depuis 1847.

56. — Mgr G. T. Ghilardi, év. de Mondovi depuis 1842.

57. — Le Cardinal Giacomo Antonelli, 1806-1876, ancien chef du gouvernement pontifical ; plus tard Secrétaire d'Etat, lors de la fuite de Pie IX à Gaëte, dirigea la politique étrangère de l'Eglise jusqu'à sa mort.

58. — Né à St-Félix (sur la route d'Aix à Annecy). 53 ans plus tôt. Mgr Dupanloup était depuis 1849 Evêque d'Orléans.

59. — Au Pont-de-Beauvoisin. La localité possédait un couvent de religieuses Augustines, visé par la loi.

60. — A Yenne, existait une communauté de Capucins.

61. — Adressée aux Evêques par la Sacrée-Pénitencerie. Elle leur trace en douze articles la ligne de conduite à suivre quand les lois Rattazzi seront mises à exécution. Le préambule de cette Instruction contient sur elles les plus sévères jugements

62. — La note (1) fait partie de l'original.

63. — C'est l'article 8 susvisé, de l'Instruction pontificale du 20 Juillet 1855.

64 — Ministre de l'Instruction Publique.

65. — Il peut s'agir de l'Avocat Charles Bertier, qui fut rédacteur en chef du journal conservateur-clérical *le Courrier des Alpes* après C. M. Raymond, mort en 1854.

66. — Dans une lettre du 10 juillet 1855 adressée aux curés du diocèse, et publiée aussi par les journaux, Mgr Billiet avait précisé dans quelles conditions ceux qui contribuaient à l'application des Lois Rattazzi, ou se rendaient acquéreurs des biens saisis, encouraient la peine d'excommunication majeure.

67. — Revenant du Congrès de Paris.

68. — L'Avocat J. B. Oytana, Secrétaire-Général du Ministère des Finances.

69. — C'était la dernière année d'enseignement des Dames du Sacré-Cœur à Chambéry. A la rentrée d'automne 1856, leur établissement demeura fermé.

70. — A propos du Collège National, on lisait à la fin d'une lettre de Mgr Billiet à l'Evêque d'Annecy, du 14 Avril 1856 : « .... Je suis en guerre avec Lanza pour soutenir le Directeur Spirituel de notre Collège National... »

71. — Evêque de Genève, Fribourg et Lausanne.

72. — C'était la fille d'un premier mariage de la baronne Fr. du Bourget. Cette dame, née Joséphine-Antoinette-Hélène de Festetics-Tolna, avait épousé d'abord un fils du duc Guillaume-Fr.-Ph. de Würtemberg.

73. — Il doit s'agir du chanoine Jacques-Marie Chevray, du chapitre métropolitain de Chambéry, Promoteur métropolitain et Archidiacre.

74. — C'est le Vicaire-Général du Diocèse d'Annecy.

75. — Il s'agit du dernier voyage officiel de Victor-Emmanuel II en Savoie avant l'Annexion. Le roi, qui présida le 1er Septembre

1857 à Culoz la cérémonie de la pose de la première pierre du pont international, séjourna trois jours à Chambéry, mais ne s'écarta pas de l'itinéraire Modane-Culoz qu'il suivit à l'aller et au relour.

76. — Ces élections marquèrent un recul sensible des conservateurs, qui devaient se rattraper aux élections législatives du 15 Novembre suivant.

77. — Ce Corso avait été nommé rédacteur en chef de la *Gazetta Ufficiale pel Ducato di Savoia* lors de sa fondation en Septembre 1851. A cette époque il était candidat-notaire et liquidateur royal près la Cour d'Appel de Chambéry.

78. — Ces papiers ont disparu du dossier.

79. — Les élections législatives du 15 Novembre 1857.

80. — L'Evêque de Saluces.

81. — Peut-être s'agit-il de l'ouvrage anonyme : « L'Evénement de la Salette rappelé aux habitants de la Savoie », Chambéry, Imprimerie du Gouvernement, Septembre 1857, 75 p. in-8° ? Le comte Fernex cité par l'Archevêque doit être Louis-Marie, comte de Fernex, baron de Montgex, 1808-1885, qui fut Intendant de Carouge.

Quatre ans plus tôt, à la veille des élections de 1853, l'usage politique qui se faisait des prophéties de La Salette avait alerté les journaux de gauche.

82. — Les Evêques de Savoie se cotisèrent pour rembourser à Mgr Vibert ses frais de déplacement : Mgr Rendu, 150 fr., Mgr Billiet, la même somme, Mgr Turinaz, 100 fr. (lettres de Mgr Billiet à Mgr Rendu, des 5 et 23 Novembre 1857).

83. — L'Intendant-Général Avv. Pietro Magenta était en fonctions à Chambéry depuis le milieu de l'année 1856. Très mal vu des milieux conservateurs à cause de ses opinions démocrates, l'Intendant Magenta avait été l'objet le 29 Juin 1857 d'une manifestation de sympathie organisée par l'Avocat J. J. Rey pour répondre à la campagne menée contre le représentant du gouvernement de Turin par le *Courrier des Alpes*. A ce sujet, voir la brochure de *J. J. Rey*. Chambéry au 29 Juin 1857, Chambéry, Bachet, 15 p. in-8°.

84. — Le Chanoine Pierre-François Poncet, archidiacre et Vicaire-Général du Diocèse d'Annecy, originaire de Cluses, 1810-1891. Il était chanoine depuis 1841 ; Mgr Rendu lui obtint le titre de Camérier du Pape. C'est sous l'épiscopat de Mgr Magnin qu'il devint Vicaire-Général. En 1847-48, il avait salué les Réformes et la Constitution avec enthousiasme, mais n'était pas resté longtemps libéral. Ses travaux scientifiques, théologiques, ont été appréciés en leur temps.

85. — Au sujet des Fabriques.

86. — Il s'agit de l'incendie qui éclata dans la nuit du 29 au 30 Août au pensionnat de jeunes filles tenu à Evian par les Sœurs de St-Joseph. C'était le second en peu de temps ; aussi l'attribua-t-on à la malveillance (*Courrier des Alpes* du 2 Septembre 1858).

87. — Un des Vicaires-Généraux de l'Archevêché.

88. — La dernière lettre de Mgr Billiet à Mgr Rendu est du 23 Mars 1859 ; Mgr Rendu devait mourir à Annecy le 28 Août suivant.

89. — Le signataire de cette lettre est Théophile-Victor, comte de Cheyron-Villette, né à Giez en 1806. Il connaissait depuis longtemps la cour de Sardaigne, ayant été page de Victor-Emmanuel 1er et de Charles-Félix, écuyer de Charles-Albert et gentilhomme de la Chambre. Charles-Albert et la reine Marie-Thérèse furent les parrains de son fils aîné, né en 1843, et prénommé Charles-Albert.

90. — Sur le séjour de Charles-Albert à Gênes en 1847, *cf. Ch. Vidal* : Charles-Albert et le Risorgimento italien, thèse pour le Doctorat ès Lettres, Paris, de Boccard, 1927, p. 393-403.

91. — Le Marquis Philippe Paulucci, Ministre d'Etat.

92. — Le Comte Victor Sallier de La Tour, Ministre d'Etat, Vice-Président du Conseil d'Etat en 1847.

93. — Les Lettres-Patentes accordant des réformes politiques, administratives et judiciaires, première étape vers un régime constitutionnel dans les Etats sardes, furent publiées ce jour dans la *Gazzetta Piemontese*. Cf. à ce sujet : *C. Vidal*, op. cit. p. 383-392.

94. — Sur les œuvres de Gioberti et Balbo, voir encore *Vidal*, op. cit. p. 105-118 (au sujet du *Primato*, de Gioberti), et p. 131-137, (au sujet des *Speranze d'Italia*, de Balbo).

95. — Jeanne-Louise-Victoire Passerat de Silans ; elle avait épousé en 1833 Eugène Costa de Montgex. que concernent nos notes 3 et 39.

96. — Cette lettre peut être datée sans hésitation de 1844. Elle parle de l'adoption définitive de « la loi » ; il s'agit là du projet de loi qui, sous la réserve des droits de l'Etat, organisait la liberté de l'enseignement. La discussion sur ce projet de loi, dont le rapport avait été présenté par de Broglie, fut ouverte le 22 Avril 1844 à la Chambre des Pairs ; après une discussion de 27 jours, la loi était adoptée. Elle favorisait davantage le clergé que le projet précédent, dû à Villemain (1841) ; d'où la satisfaction que manifeste visiblement la comtesse Costa de Montgex.

97. — Cette lettre est également de 1844, (le curé de Genève a été expulsé du territoire du canton en Juin, et O'Connell condamné à un an de prison en Mai de cette même année ; la comtesse Costa parle de ces deux faits comme d'actualités).

98. — L'abbé Marilley avait été nommé à la cure de Genève en remplacement de l'abbé Vuarin ; mais le gouvernement genevois n'avait pas confirmé la nomination faite par l'Evêque de Fribourg, et enjoignit à l'abbé Marilley de quitter le canton ; l'ecclésiastique dut gagner le canton de Vaud dans une voiture mise à sa disposition par l'autorité, cf. *Courrier des Alpes* du 18 Juin 1844.

99. — Du temps où il dirigeait *l'Avenir* avec Lamennais et Lacordaire, Montalembert était considéré avec suspicion par l'épiscopat français.

100. — J. Ch. Persil, (1785-1870), magistrat et homme d'Etat, avait été à deux reprises Ministre de la Justice, de 1834 à 1837.

101. — Daniel O'Connell, (1775-1847), le fameux agitateur catholique irlandais ; il avait été condamné le 20 Mai 1844 à un an de prison.

# Pièces données aux Archives départementales par M. Dullin, Conseiller à la Cour d'Appel

**1-2.** — 1475, 22 janvier. — La Biolle. — Vente par noble Pierre de Montfalcon à noble Henri de Montfalcon, son neveu, de la moitié indivise avec lui, de moulins sis au Pomeret, pour 120 florins faibles, avec les lettres de ratification du duc Charles Ier, données à Rivoli le 16 août 1485. — 2 parchemins.

**3.** — 1477. — Les Combes. — Revente, par Guillaume Favroit, alias Rubey, du Montcel, à noble Nicod Brunet, pour 50 florins faibles de Savoie, valant chacun 2 deniers gros, du pré de la Combe, qui avait été vendu au premier par Jacques Chamosset, de la Bathie, paroisse de Moncel. — Parchemin.

**4.** — 1490, 25 octobre. — Turin. — Patentes de l'office de Grand Ecuyer accordées par Blanche, duchesse de Savoie, mère et tutrice du Duc Charles-Jean-Amédée, à noble Henri de Montfalcon, ancien grand écuyer de Mgr d'Auch (1), oncle de celle-ci. — Parchemin.

**5.** — 1512, 26 mai. — Genève. — Mandement du Duc Charles III à ses Conseil de Chambéry, baillis et gens de justice, de laisser en paix noble Antoine de Montfalcon, condamné pour incendie du château de la Bathie d'Albanois et inceste commis avec la femme du seigneur de ce lieu, et qui s'était justifié. — Parchemin.

**6.** — 1519, 9 mars. — Roasson. — Testament de noble Henri de Montfalcon, fils de feu Sébastien de Montfalcon, de Roasson, paroisse de la Biolle. — Parchemin.

**7.** — 1521, 4 mai. — Saint-Offenge-Dessus. — Vente par Nicod et Guichard Buddier, frères, du Croset, à noble Louis

---

(1) François de Savoie, fils du duc Louis, gouverneur de Savoie et de Piémont, archevêque d'Auch.

Brunet, de la paroisse de Saint-Offenge-Dessous, d'une pièce de terre dans cette paroisse, lieudit aux Côtes du Croset, pour 24 florins de bonne monnaie de Savoie. — Parchemin.

**8.** — 1538 à 1567. — Registre tenu par noble Jean-Georges de Montfalcon des 14 enfants qu'il a eus de ses mariages avec noble Françoise de Lescheraines et noble Claudine de Menthon. — Papier.

**9.** — 1597, 20 juin. — Chambéry. — Mandement de Jacques de Montmayeur, lieutenant de la cavalerie deçà les Monts, gouverneur de Montmélian, pour la répartition entre les lieux donnés en département à la Compagnie du Marquis d'Aix, de la charge de trois rations de lancier auxquelles ont été fixés les gages du sieur de Roasson, maréchal des logis de la cavalerie deçà les Monts. — Papier. 1 sceau.

**10.** — 1608, 18 juin. — Turin. — Ordre de Charles-Emmanuel Ier au Sénat de Savoie pour l'entérinement de la grâce de Jean-Claude de Roasson, qui traîne en longueur, ce qui l'empêche de venir servir dans les gardes d'archers, où le duc lui a donné une place. — Papier. 1 sceau.

**11-13.** — 1609, 1er juin. — Turin. — Patentes de gruyer et de conservateur des chasses en Savoie, partie de la Maurienne et du Genevois, accordées par Charles-Emmanuel Ier à Jacques de Montfalcon de Roasson, des gentilshommes de la bouche, en survivance de son père, avec arrêts de vérification et d'entérinement de la Chambre des Comptes (18 juin 1610) et du Sénat (18 janvier 1612). — 1 parchemin. 2 papiers.

**14.** — 1644-1645. — Minutaire de Me Revardel, notaire à Yenne. — 1 registre papier.

**15.** — 1728, 9 janvier. — Chambéry. — Lettres de sauvegarde accordées par Victor-Amédée II à noble Claude-Philibert de Montfalcon habitant Chambéry, pour sa personne, sa famille et ses biens. — Parchemin.

**16.** — 1730, 20 novembre. — Turin, cathédrale Saint-Jean. — Serment de fidélité prêté à Charles-Emmanuel III par le marquis de Saint-Maurice, Jean-Joseph de Chabod, en qualité de procureur de noble Claude de Montfalcon du Cengle. — Papier. 1 sceau.

**17.** — 1761, 12 juillet. — Sassari. — Procuration donnée par le baron François de Montfalcon, seigneur du Cengle,

chevalier de l'ordre du Dragon de Sardaigne, lieutenant de la ville de Chambéry, à Anne de Montfalcon, née de Vectier, sa mère, habitant Chambéry, pour y prendre possession en son nom de l'hoirie de d'Aloysius de Montfalcon, son frère, mort sans postérité. — Papier.

**18.** — 1785, 1er juillet. — Rome, Sainte-Marie-Majeure. — Bulle du Pape Pie VI donnant à Joseph de Montfalcon du Cengle, archevêque élu de Tarentaise, le pouvoir d'accorder à partir de sa consécration la bénédiction apostolique avec indulgence plénière aux personnes de son diocèse se trouvant à l'article de la mort. — Parchemin.

P. Bernard.

# Deux trouvailles archéologiques à Chignin

---

Il y a quelque temps, à Chignin, hameau de Montlevin, un propriétaire, M. Tissot Louis, minant son jardin, faisait une trouvaille, bientôt communiquée au signataire de cette page et par lui jugée digne d'un grand intérêt. Ce n'est qu'après un trop long retard, indépendant de sa volonté, qu'il a enfin l'honneur de présenter l'objet à votre Société. Qu'elle veuille bien, en même temps, prendre connaissance des interprétations ou commentaires, que son examen a suggérés à un profane. A votre haute compétence, ensuite, de rejeter, de rectifier, voire de sanctionner, s'il y échet.

Sans autre préambule, excusez un fugitif retour sur l'histoire.

Chacun sait que le pape Martin V convoqua, pour le 3 mars 1431, le Concile de Bâle, qui fut ouvert, à cette date, par l'abbé de Vézelay, quoiqu'il fût l'unique prélat alors présent dans cette ville. En novembre, l'assemblée réunissait sept évêques seulement et trois abbés. Pour cette raison et d'autres encore, Eugène IV, successeur de Martin V, transféra le Concile à Bologne. Les prélats de Bâle, au lieu de se soumettre, envoyèrent des lettres synodales pour notifier « Urbi et Orbi » qu'ayant autorité sur le pape même — ce qui était faux — leur Concile continuait, sur place, ses séances.

Or, pour plomber ces lettres synodales, ils avaient fait confectionner une bulle, un sceau spécial (février 1432). Et c'est un exemplaire de ce sceau, enfoui à un mètre de profondeur, qu'un coup de pioche heureux a rendu à la lumière. Sceau rond de 40 millimètres, reproduisant, dans grénetis, une séance conciliaire. En haut, Jésus-Christ, nimbé et rayonnant, sur un nuage, la droite levée et bénissante. Au centre, le Saint Esprit : colombe aux ailes éployées. A dextre, le pape, ceint de la tiare, tenant les clefs ; puis un cardinal, coiffé du chapeau, et deux évêques, parés et mitrés.

A sénestre, quatre évêques, en même apparat. Enfin, fermant le cercle des délibérants, six abbés ou moines, emmantelés et calottés, parmi lesquels l'un, joufflu à souhait, présente son profil, ainsi que, symétriquement, l'un des susdits évêques, tandis que deux autres sont vus de dos. Au total, seize personnages, dont plusieurs, malgré l'usure inévitable des parties saillantes, ont gardé la finesse des traits et donnent l'impression de portraits historiques. Trois légères éraflures n'altèrent nullement la beauté du bas-relief.

Au revers, inscription en grandes lettres de l'époque, encadrée également d'un grénetis et accompagnée de deux croix, l'une en chef, l'autre en pointe : « Sacrosancta Generalis Synodus Basiliensis ». De part en part, selon le diamètre, le canalicule réservé au cordon de soie appendant le sceau au parchemin.

Plus d'un point reste sujet à caution dans les interprétations ici présentées. Le soussigné ne pourra qu'applaudir au triomphe de la vérité, quand une explication plus plausible viendra ruiner ses propres suggestions.

Libre à chacun, maintenant, d'émettre des conjectures sur la présence étrange de ce document en un hameau de Chignin. Aucune des très nombreuses archives consultées jusqu'à ce jour n'a donné le moindre indice à ce sujet. Disons-cependant que le mas où fut trouvé le sceau, porte, au cadastre de 1738, le nom de Chapitre. « Chapitres de moines, voire chapitres de chanoines ? » Nous ne savons. En tout état de cause, l'objet est intéressant et, croyons-nous, digne d'un Musée.

Malheureusement, le propriétaire entend ne s'en dessaisir à aucun prix.

Après le sceau bâlois, une médaille calabraise. Elle a été trouvée sur la Colline des Tours, par M. Jean Quenard. Elle a paru énigmatique, difficile à interpréter.

Bronze, vingt-neuf millimètres, sept grammes. A l'avers, dans un cadre assorti, mouluré, ombragé de deux palmes symétriques, une Vierge byzantine, assise, couronnée, long buste exhaussé d'un long col, comme dans les iconostases d'Orient, tenant sur le bras gauche et assurant, de son long bras droit, l'Enfant divin, couronné, le bras droit replié, les pieds dans le giron maternel. Autour, dans un grénetis effrité, une inscription, en lettres très régulières. « B. V. D. Pulzine, Dioc, D. Gerace ». Gerace, on le sait, est une ville de la Calabre, centre d'un diocèse qui invoque, croyons-

nous, N.-D. de Pulzine, comme le diocèse de Chambéry prie N.-D. de Myans.

En haut du cadre, sans symétrie, un trou supplée une bélière, que l'usure à ébréchée.

Au revers, encore une inscription de pareille facture : « Curvabitur omne genu », tirée d'Isaïe, le prophète de l'Annonciation (ch. 45, v. 24). L'interprétation qui suit est donnée sous toutes réserves. Tout genou fléchira, est-il dit. En conséquence, au champ, se voit un solipède tombé à deux genoux devant une sorte de vexillum incliné, comme en adoration, par le heurt, et maintenu par un personnage ailé, avec genou droit en terre, vexillum mystérieux, une croix stylisée, dirait-on, terminée, en haut, par une lunule, symbole apocalyptique de la Vierge, l'arbre de la croix aux fruits emblématiques. De la sorte, s'inclineraient, devant le Rédempteur et sa Mère, pour accomplir la prophétie d'Isaïe, les trois règnes de la nature.

Et maintenant, comment, du fond de la Calabre, cette médaille vint-elle à Chignin ? Comment se porta-t-elle, du canton qui garde le tombeau de Saint Bruno, jusque sur la Colline qui vit le berceau de Saint Anthelme, l'un de ses plus illustres disciples ? Faut-il mettre en cause la théorie des pèlerins qui défila longtemps par la route si passante des Tours, ou Barthélemy de Chignin qui accompagna le Comte Vert en Grande-Grèce ? Les caractères de l'inscription ne comportent aucune de ces solutions.

Pour une grande partie de ce qui vient d'être dit : « adhuc sub judice lis est. »

Abbé A. Gartier.

# Note sur les relations de la Savoie avec Vienne

La Fédération Gymnastique et Sportive des Patronages de France a organisé, à l'occasion du concours international de Vienne, un voyage en Autriche qui s'est déroulé du 9 au 16 juin 1936. Ce voyage est d'autant plus intéressant, au point de vue de l'influence française à l'étranger, que c'était, on l'a remarqué à Vienne, le premier train spécial français (500 participants) venu en Autriche depuis la guerre. L'Union régionale « Ain et Savoie » y était largement représentée par 70 personnes. Ce voyage fut l'occasion de remarques présentant un certain intérêt historique pour la Savoie et que je voudrais présenter à notre Société.

**L'insigne du Concours.** — L'insigne du Concours de gymnastique de Vienne, dont je remets un exemplaire à la Société d'Histoire, nous frappa immédiatement par la croix de Savoie qu'il porte en son centre. Renseignements pris, il s'agit des armes de la ville de Vienne, constituées par la croix blanche sur champ de gueule. J'ai interrogé à Vienne plusieurs personnalités sur l'origine de ces armes. Elles n'ont, paraît-il, pas de rapport avec le prince Eugène de Savoie et seraient fort anciennes. Il serait intéressant de creuser cette question.

**Hommage aux Morts de la Guerre.** — Au cours des fêtes de Vienne, un hommage émouvant a été rendu aux morts de la guerre par les sept nations présentes. La délégation française a déposé deux couronnes ; l'une au nom de la France, l'autre au nom de la Savoie. Cette dernière était composée d'une croix de Savoie entourée de lauriers. Le monument au Soldat Inconnu se trouve placé à l'entrée de la Hofburg, près de la statue du Prince Eugène de Savoie. Ce geste a été très apprécié de nos amis autrichiens.

**Un portrait de saint François de Sales.** — En visitant la Paulaner-Kirche (église des Paulins), église très ancienne située à l'est de Vienne, détruite par les Turcs en 1583, reconstruite ensuite, j'ai découvert un très bel autel latéral consacré à saint François de Sales. Au-dessus de cet autel, un grand tableau représentant saint François de Sales dans la gloire. Le tableau est d'une grande finesse et d'une grande perfection ; le visage de saint François de Sales est conforme aux portraits traditionnels. En bas et à gauche de ce tableau, les armes de Savoie entourées de quantités d'autres blasons. En bas et à droite, cette inscription en latin : « En l'honneur de la Sainte Trinité, de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie, de saint François de Sales et des autres saints, la Vénérable Nation de Savoie a fait édifier cet autel, 1706. »

Le curé de la paroisse interrogé m'a dit ne pas avoir de documents sur les origines de ce tableau, qui ne porte pas de signature.

Il est à remarquer, par ailleurs, que saint François de Sales semble être un agent de liaison entre la France et Vienne puisque l'église de la France à Vienne — l'église Sainte-Anne — est tenue par les Oblats de Saint-François de Sales.

**La Savoie au temps du Prince Eugène.** — La *Reichspost* du 12 juin 1936, le grand quotidien de Vienne, a publié un article intitulé : « La Savoie au temps du Prince Eugène. » Cet article est l'œuvre du docteur Jowanovic, un historien viennois estimé, qui vient de mourir.

Cet article est consacré à un ouvrage allemand sur la Savoie dont voici le titre : « Théâtre de la guerre en Italie, ou description détaillée de la Lombardie dans laquelle l'ancienne et nouvelle histoire, géographie et constitution des duchés de Milan, Savoie, Piémont, est décrite le plus exactement possible et où l'on donne aussi une description originale de la guerre actuelle. A Leipzig, Thomas Fritschen, 1702. »

Au début de ce livre, on fait la description de la Savoie, située dans les Alpes françaises, entre le lac de Genève et le massif du Mont Cenis : « En latin, le duché s'appelle Sabaudia ; en français Savoye et en italien Savoia. Autrefois, il se serait appelé Malvoye, c'est-à-dire mauvais chemin, à cause de l'étroitesse des lieux et du petit nombre

des habitants, qui laissaient aux brigands toutes facilités pour rendre les routes très peu sûres. Lorsqu'on y eut mis ordre, le pays aurait commencé à s'appeler Salvoie ou Sauvoie, c'est-à-dire chemin sûr. »

Le Duché est borné à l'est par le Valais, au sud par le Dauphiné, à l'ouest par la France, au nord par le comté de Bourgogne et par le lac de Genève. L'auteur insiste sur la richesse des lacs savoyards et nomme le lac de Genève, le lac d'Annecy, et le lac du Bourget : « Tout le pays est plein de montagnes parmi lesquelles on remarque en particulier à l'orient le Mont de Coux (col de Coux, 1927 mètres) dans la vallée de la Drance. Les glaciers qui sont d'une hauteur peu commune et parmi lesquels se trouve le Mont Maudit, ainsi appelé parce qu'il est garni de neige et de glace toute l'année. Plus loin se trouve le Petit-Saint-Bernard et le Mont Cenis....

Les pays dont se compose le duché de Savoie sont : 1° la Savoie propre, à laquelle est jointe une partie du Bugey (l'auteur de l'article confond le Bugey avec la localité de Bougé-Chambalud, entre Vienne et Valence) ; 2° le duché de Chablais ; 3° le duché de Genevois. » Il y ajoute également les comtés de Maurienne et de Tarentaise et les baronnies de Faucigny et de Beaufort.

Le livre allemand décrit longuement Chambéry :

« Autrefois, les ducs de Savoie y résidèrent tous, et aujourd'hui encore Chambéry possède un Parlement ou Haut Tribunal. Le nombre des habitants doit être approximativement de 20.000. Le blason de la ville est le même que celui des ducs, avec une étoile d'or en plus. Par ailleurs, tout le monde y parle couramment le français et y vit selon la manière française, à cause de la proximité de la France. » Le livre allemand parle du Chablais, puis d'Annecy : « Les maisons sont presque toutes très bien bâties, et à cause de la proximité du lac, les habitants ont la commodité de se pourvoir largement, eux et leurs voisins, en victuailles et autres choses. On y compte beaucoup d'églises et de cloîtres des deux sexes. »

Vient ensuite Saint-Jean-de-Maurienne que le docteur Jowanovic appelle un « lieu sans importance », et dont l'auteur de 1702 disait « qu'il était sans fortifications et mal bâti, mais placé dans la joyeuse vallée du même nom ». Un évêque y réside. Dans l'église principale, dédiée à Saint Jean-Baptiste, on conserve deux doigts du saint, ceux avec lesquels il aurait baptisé et montré Notre-Seigneur

Jésus-Christ. Ces deux doigts figurent dans les armes de la ville.

Sur Moûtiers, en Tarentaise, l'auteur allemand dit que « le lieu n'est d'aucune importance particulière. Depuis 714, il possède un archevêque dont les suffragants sont les évêques d'Aoste et de Sion. Tout près de la ville, on extrait du sel qui est exporté au loin ». Résumant ensuite le livre en question, le docteur Jowanovic fait l'histoire des ducs de Savoie : la description des Tarins est pittoresque ; du caractère piémontais, il donne cette définition « que les Piémontais unissent la droiture et la respectabilité d'allure des Allemands à la politesse et à la joyeuse humeur des Français et enfin à la finesse des Italiens ». La Maison de Savoie vient du sud-est de la France et avait déjà acquis une certaine célébrité en 1050. En 1416, elle avait pris le titre de duché, qu'Emmanuel-Philibert porta à un haut degré de gloire. Sous Charles-Emmanuel II (1637 à 1675), toute la Savoie était tombée sous une certaine tutelle de la France, dont Victor-Emmanuel II (1675 à 1730) arriva le premier à se libérer. Charles-Emmanuel I^er^, qui mourut en 1630, eut deux fils : Victor-Amédée, qui mourut en 1637, et Thomas-François, prince de Carignan, qui mourut en 1656. Ce dernier eut deux fils : Emmanuel-Philibert-Amédée, qui mourut en 1628, et Eugène-Maurice, comte de Soissons, qui mourut en 1672. C'est ce dernier qui avait épousé Olympe Mancini, nièce du cardinal Mazarin, et c'est leur second enfant, Eugène-François, né à Paris le 18 octobre 1663, « qui est, dit le livre allemand, l'incomparable général impérial qui commande actuellement en Italie ».

Abbé Bernard Secret.

# Le général Pierre-François Montserraz

(1758-1820)

---

Parmi nos généraux savoyards de l'époque révolutionnaire et impériale, d'où émergent, au second plan des événements, quelques hommes de premier rang, sinon par l'éclat de leurs travaux et le retentissement de leur renommée, du moins par leur valeur et leurs services, tels que Dessaix, Curial, Pacthod, Chastel, il en est qui ont eu le bonheur de trouver un biographe averti et consciencieux, en sorte que leur image et le récit de leur carrière ont pu être à temps fixés et conservés. Le plus grand nombre ne sont connus que par de courtes notices insérées, à diverses époques, dans les travaux de Jules Philippe, de François Miquet, du comte Amédée de Foras pour ceux qui avaient reçu un titre de l'Empereur, plus récemment de M. Alfred Anthonioz. Aujourd'hui il est devenu d'autant plus malaisé de reconstituer une de ces biographies que la plupart de ces hommes n'ont laissé ni notes personnelles, ni papiers d'aucune sorte. On en demeure surpris, presque stupéfait. Nous avons eu aussi l'occasion de constater, avec d'autres chercheurs, combien la mémoire de ceux qui sont morts sans postérité a été négligée, à ce point que, pour certains d'entre eux, on ne retrouve absolument rien en dehors de ce qui est relaté dans leurs dossiers aux Archives administratives du département de la Guerre, d'ailleurs riches et bien classées ; la tradition orale elle-même a disparu après deux générations.

La base d'une notice biographique de ce genre, c'est naturellement l' « Etat signalétique et des services » du personnage dont on s'occupe. On peut sans trop de peine se procurer une copie de ce document. Parfois il constitue à lui seul tout le dossier. Dans le cas où celui-ci comprend d'autres documents, rapports, appréciations, mesures par-

ticulières, on conçoit que le dossier ne puisse être ouvert à toute demande, et qu'un caractère confidentiel, voire secret, lui soit attribué.

Ces observations soumises au lecteur, nous dirons que c'est du général Montserraz que nous désirons l'entretenir aujourd'hui. Pierre-François Montserraz était né à l'Hôpital-sous-Conflans le 5 février 1758. On peut dire qu'il n'y a aucun souvenir de lui dans son pays d'origine. Sa carrière fut intéressante et assez exceptionnelle, comme on le verra, en un sens qui explique que le relevé de ses services soit très sommaire et incomplet à partir d'une certaine époque (1). Disons tout de suite que l'orthographe même de son nom est diverse et variée : le nom se termine tantôt par un z, tantôt par un t ; parfois, Montserraz devient Mont-Serraz ou Mont-Serrat. Nous croyons que Montserraz est exact, en tout cas le plus ancien et le plus répété aux archives. C'est l'orthographe employée au dossier du général. Enfin, dans une procuration datée de Paris le 17 février 1817, par conséquent peu d'années avant sa mort, l'intéressé signe : « le général Mont-Serraz. »

*
* *

En ce qui concerne les origines, la famille Montserraz, d'après une tradition, est d'origine espagnole. Fixée en Savoie au XVI[e] siècle, elle paraît y avoir contracté dès lors toutes ses alliances. On relève aux archives de l'ancienne communauté de Conflans Barthélémy Montserraz, né en 1670, décédé octogénaire le 31 décembre 1750, époux de Michelle Gualliard. Il eut pour fils Joseph Montserraz, né en 1712, mort le 30 octobre 1783 ; Joseph avait épousé Josèphe ou Joséphine Lallier (Delallier d'après l'état signalétique du général). Les époux eurent six enfants, dont quatre fils (2). Trois fils seulement vécurent : Joseph-François, né le 26 décembre 1754, notaire, qui remplit des fonctions importantes dans son pays avant et après la Révo-

---

(1) Nous remercions bien vivement ici M. le Général Azan, directeur du Service historique de l'armée, et MM. Pierre Bernard, archiviste de la Savoie, et Paul-E. Martin, archiviste d'Etat de Genève.

(2) Les deux filles et un fils moururent en bas âge.

lution (1), et dont nous n'avons pas retrouvé la descendance ; Pierre-François (le général), et Jacques, né à l'Hôpital le 20 octobre 1764, mort le 24 juin 1836, qui a laissé une postérité.

Après l'entrée des Français en Savoie suivie du décret d'annexion de la Convention (novembre 1792), un grand nombre de jeunes Savoyards s'engagèrent dans l'armée française, dès les premiers mois de 1793, et prirent rang dans les corps formés dans leurs pays ou réservés à leurs compatriotes : la Légion allobroge et les Bataillons du Mont-Blanc ; c'est de ces corps que sont sortis presque tous nos généraux et colonels. Les débuts de Pierre-François Montserraz furent différents. Dès le 21 juillet 1791, il s'était engagé au 2e bataillon des Volontaires de Paris. Il y avait déjà à Paris, à cette époque, une colonie savoisienne nombreuse. Peut-être en faisait-il partie ; à quel titre ? Nous l'ignorons. Il avait alors trente-trois ans. Une tradition de famille signale qu'il avait servi autrefois dans l'armée sarde. C'est encore possible et même très vraisemblable ; et cela expliquerait qu'il fut nommé d'emblée lieutenant et, quelques jours plus tard, capitaine (1er août 1791) et adjudant-major (5 août). Ce qui est certain, c'est que ses aptitudes et sa valeur lui firent franchir rapidement les premiers grades.

Une réorganisation suivit cette période enthousiaste des engagements en masse. Le 9 juillet 1792, Montserraz devint lieutenant au 12e bataillon de chasseurs, bientôt incorporé dans la 16e demi-brigade d'infanterie légère. Dès lors il va prendre part à toutes les campagnes, depuis celle de 1792 (Valmy) à l'armée du Nord. De 1792 à 1798 il sert à l'armée du Rhin, et à celle d'Helvétie. De 1799 à 1807 il sert en Italie, enfin à Naples et, à ce moment, se terminent ses services dans l'armée française, comme on le verra plus loin.

Il est devenu capitaine en 1793, chef de bataillon le 8 juillet 1794. Son dossier mentionne qu'il s'est distingué « par une bravoure soutenue » dans les affaires où il s'est trouvé à l'armée du Rhin en 1796 et 1797, et notamment à celles

---

(1) D'après les travaux de Gabriel Pérouse, Joseph-François Montserraz était secrétaire de la Communauté de l'Hôpital de 1778 à 1792. Le 20 mars 1794, il est nommé membre du Conseil administratif du district de Moûtiers. Le 26 novembre 1795, il est nommé Commissaire du directoire exécutif près les administrations municipales du canton de l'Hôpital.

de Neubourg, Rothweil, Biberach, Riegel et au dernier passage du Rhin en 1797. L'année suivante, il fait partie de l'armée d'Helvétie, comme chef de bataillon à la 16e demi-brigade d'infanterie légère. Par lettre du 28 mai 1798, le Directoire exécutif le félicite « pour le courage et l'intrépidité qu'il a montrés à la reprise de Sion en 1798 et la conduite qu'il y a tenue » (1). Nous voyons en effet d'autre part qu'il s'est distingué au combat de la Morge (17 mai 1798) (2).

*
* *

Montserraz part ensuite pour l'armée d'Italie ; mais dans ce pays l'année 1799 ne sera pas favorable à nos armes. Nos armées faibles et dispersées ont affaire aux Autrichiens, aux Russes, aux populations soulevées. Nommé provisoirement chef de brigade par le général Macdonald, commandant l'armée de Naples, Montserraz prend part à la longue et pénible retraite de cette armée, marquée par plusieurs combats ; il est fait prisonnier, probablement à la bataille de la Trebbia (juin 1799) ; on le voit ensuite rentrer en France sur parole (3).

En 1800 il fait encore partie de l'armée d'Italie, sous les ordres de Brune. C'est alors que se place l'un des plus beaux épisodes de sa carrière : il s'agit de la prise de l'île d'Elbe, qui appartenait alors au royaume de Naples. Voici comment le fait est rapporté dans le dossier de Montserraz : « Chargé « de la première expédition de l'île d'Elbe, il s'est emparé, « à la tête de 500 hommes, de Porto-Ferrajo, et a bombardé « pendant quarante-cinq jours Porto-Longone, défendu par « une garnison quatre fois supérieure ; accablé par le nom- « bre des ennemis qui s'accroissait chaque jour, il se retira « dans Porto-Ferrajo, où il eut à soutenir, avec les débris « de son faible détachement, les efforts d'une armée consi- « dérable. Sommé de rendre la ville, il fit cette belle ré- « ponse : Les Français de notre temps savent combattre, « mourir, mais ne savent pas se rendre. En outre, dans la « nuit qui suivit, il enleva de vive force, avec une poignée

---

(1) Dossier Montserraz. — Archives de la Guerre.
(2) Ouvrages suisses de J. Strickler et du chanoine Grenat sur les événements en Suisse (Valais) à cette époque.
(3) Il n'est fait mention d'aucune date pour cette captivité, ni pour cette libération.

« d'hommes, un camp de 8.000 ennemis, s'en empara et « prit et conduisit à Porto-Ferrajo dix-huit canons napo- « litains, huit mortiers, toutes les munitions de cette armée « et plusieurs centaines de prisonniers. » Le 11 décembre, le général Brune le nomme chef de demi-brigade titulaire ; et ce grade (colonel) lui fut confirmé le 6 mars 1801. Le traité du 28 mars suivant céda l'île d'Elbe à la France.

Montserraz continua de servir en Italie comme colonel. Nous ne relevons rien de particulier pour cette période. Il se trouvait colonel à quarante-deux ans ; pour l'époque, c'était un âge déjà un peu avancé ; ce retard, par rapport à tant d'autres, était dû à l'âge qu'il avait à son entrée dans l'armée française. En 1806 se produisit l'événement qui devait orienter définitivement et transformer sa carrière. Napoléon nomma son frère, Joseph-Bonaparte, roi des Deux Siciles, et le nouveau roi entra dans sa capitale, Naples, qui avait été occupée cette fois sans coup férir. C'est alors que Montserraz entra au service du nouveau roi, en qualité de colonel des grenadiers à pied de la garde royale (11 juillet 1806) (1). Dès lors, il n'appartenait plus à l'armée française. Le 14 avril 1807, il est nommé à Naples général de brigade et il reçoit le commandement de la garde royale. L'année suivante (1808), l'Empereur nommait Joseph roi d'Espagne, tandis que Murat venait gouverner le royaume de Naples et prenait possession de ses Etats au mois de septembre. Le nouveau roi décida de résoudre sans retard une situation pénible qui n'avait que trop duré : l'île de Capri était demeurée au pouvoir des Anglais, qui l'avaient si bien fortifiée qu'elle était appelée « le petit Gibraltar ». Le général Lamarque fut chargé de l'opération, qui s'accomplit les 4 et 5 octobre sous les yeux du souverain. Montserraz y prend une part importante ; il est signalé par Lamarque pour sa valeur en cette circonstance (2). Les défenses formidables de l'île furent enlevées, malgré la forte résistance des troupes anglaises, aux ordres du colonel Hudson-Lowe, le futur geôlier de Napoléon à Sainte-Hélène.

Montserraz continua ses services à Naples et y fut admis

---

(1) Il est probable que sa connaissance de la langue italienne contribua à lui faire rechercher ou accepter ce changement dans sa destinée.

(2) Archives historiques : Armée de Naples, carton C$^{s}$ 13. Rapport du général Lamarque au roi de Naples.

à la retraite le 29 mars 1811 avec le grade de lieutenant-général. Nous ne savons rien de particulier à partir de cette époque. D'après la tradition de famille, Montserraz demeura en Italie, à Naples, puis à Florence. Rien n'indique que, postérieurement à sa mise à la retraite au titre de l'armée des Deux Siciles, il ait rallié Murat, soit au retour de celui-ci dans ses Etats après la retraite de Russie en décembre 1812, soit à sa nouvelle rentrée après la campagne d'Allemagne, en 1813, bientôt suivie de ses négociations équivoques avec l'Autriche, de ses tentatives de rapprochement avec Napoléon ou Louis XVIII, et enfin de sa tentative aventureuse pour reprendre son trône et de sa fin tragique au mois d'octobre 1815. Il était alors probablement à Florence.

Une grande partie de la vie de Montserraz s'était écoulée, comme on l'a vu, en Italie. C'est à Naples qu'il avait épousé, le 21 avril 1808, Jeanne Torras, née à Turin en 1773, fille de Pierre Torras, citoyen de Genève et banquier à Turin, et veuve du général Degiovanni (1). Cette alliance l'avait attiré du côté de Genève. De concert avec sa femme, il acheta le 12 juin 1810, à Morillon près de Genève, le domaine important du Petit-Morillon, aujourd'hui Auberge du Vieux-Bois, en face de l'Ariana et du nouveau palais de la Société des Nations (2).

Après les événements de 1815, le général, qui n'avait sans doute à Naples plus d'intérêts d'aucune sorte, se décida à rentrer en France et à habiter Paris. Il est signalé rentré en France en janvier 1816. Son pays d'origine, la Savoie, ayant fait retour au royaume de Sardaigne, il dut, comme ses compagnons d'armes savoyards, faire une demande pour rester français,et il obtint des lettres de naturalisation le 5 février 1817. Le 18 mars suivant, les conjoints Montserraz cèdent le domaine du Petit-Morillon et ses annexes à J.-F.-A. Duval, membre du Conseil représentatif de la République de Genève (3).

---

(1) V. Galiffe ; *Notices généalogiques sur les familles genevoises.* — Mariage transmis au Petit-Saconnex (Genève) le 7 décembre 1812.

(2) Acte reçu par M. G. J. Prévost, notaire à Genève. — Le général et sa femme sont présents et signent. Le général est qualifié « Monsieur le général Pierre-François Montserraz, employé à Naples..... »

(3) Acte reçu par J.-L. Le Fort, notaire à Genève. Prix de la vente : 126.500 francs pour les immeubles et 8.000 francs pour les meubles. Le général habite Paris, nº 44, rue du Mont-Blanc. L'acte Le Fort le qualifie : « Pierre-François de Montserraz, lieutenant-général. »



PIERRE FRANÇOIS DE MONT-SERRAT

*Lieutenant Général, Chevalier de l'Ordre de St. Louis, Officier de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'Ordre Royal des Deux Siciles.*

*Né à Nice le 13 Septembre 1754, Décédé à Versailles le*

PORTRAIT DU GÉNÉRAL MONTSERRAZ

*
* *

Le général Montserraz fut « reconnu au service de France avec le grade de colonel le 20 mai 1818 » et « admis à un traitement de réforme ordinaire le 13 janvier 1819 ». Il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 13 décembre 1803 et officier le 15 juin 1804. Sans doute s'était-il rallié à Louis XVIII dès la première Restauration, car il fut compris le 5 octobre 1814 dans une promotion de chevaliers de Saint-Louis. Il avait été nommé par Murat commandant de l'Ordre royal des Deux Siciles.

Ainsi, P.-F. Montserraz a été reconnu colonel de l'armée française et c'est avec ce grade qu'il a été pensionné. Il n'y a dans cette mesure aucune marque de défaveur, car il a été procédé de même pour les nominations faites par les frères de Napoléon dans leurs royaumes respectifs et non homologuées par l'Empereur. Le gouvernement de la Restauration ne les a pas reconnues. Il faut y voir sans doute le souci des intérêts du Trésor, que les ministres des finances ont pris à cœur très strictement dès l'année 1815. D'ailleurs, en même temps le gouvernement royal témoignait d'une bienveillance et d'une considération particulières à l'égard des officiers qui se trouvaient dans cette situation, en leur reconnaissant, à titre honorifique, le grade qu'ils avaient obtenu dans une armée voisine et alliée. C'est ainsi que l' « Etat des services » du général Montserraz exprime qu'il a été admis à un traitement de réforme ordinaire (comme colonel) le 13 janvier 1819 « avec le grade honorifique de licutenant-général ».

De toute façon, Montserraz a bien été officier-général ; et c'est à juste titre que M. Alfred Anthonioz lui a donné place dans son ouvrage sur les « Généraux savoyards ».

Pas plus que sur les premières années, nous n'avons pu nous renseigner sur les dernières années de sa vie. Nous l'avons dit, le général Montserraz n'a pas laissé de souvenirs particuliers dans son pays d'origine ; et les descendants de son frère Jacques, portant son nom, empressés de répondre à notre appel, n'ont rien pu nous communiquer qui ne se trouvât dans cette notice. M. le chanoine Emprin, très compétent pour tout ce qui concerne les originaires de la vallée de l'Isère, n'a rien appris sur Montserraz. Il a vu naguère, nous a-t-il fait savoir, à Gilly-sur-Isère (1), un

(1) Chez Madame Veuve Soudaz, dont le mari aurait été arrière-neveu du général.

portrait-gravure du général sous lequel on lit : « Pierre-François de Mont-Serrat, Lieutenant-Général, Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'Ordre royal des Deux Siciles. » En possession de ce renseignement, nous avons insisté auprès de M. H. de Mont-Serrat, arrière-petit-neveu du général, qui a bien voulu faire reproduire par la photographie le portrait qu'il possède. C'est celui qui accompagne cette notice. En l'observant avec attention, on reconnaît sans peine l'origine du général. Cette tête large et forte, cette expression à la fois douce et ferme, tranquille et tenace, sont bien la marque du terroir savoyard.

Le général Pierre-François Montserraz est mort à Meudon (Seine-et-Oise) le 27 septembre 1820, à l'âge de soixante-deux ans et demi. Il repose à Paris, au cimetière du Père Lachaise, dans son tombeau qui se trouve à la 41e division.

Il nous a paru intéressant d'essayer de fixer ici les étapes d'une carrière très honorable, marquée par de brillants et audacieux faits d'armes. Le général Montserraz a été l'objet de rapports officiels très élogieux, et son nom est cité honorablement dans des ouvrages étrangers. Enfin, le caractère particulier et exceptionnel de cette carrière, dont une partie importante s'est accomplie dans une armée étrangère, sous un souverain français, donne au général Montserraz une place à part parmi nos illustres compatriotes qui ont paru aux armées françaises à cette mémorable époque.

Général P.-E. Bordeaux.

# TABLE DES MATIÈRES


| | Pages |
|---|---|
| Tableau des membres de la Société ..... | VII |
| Compte-rendu des séances ..... | XIX |
| Bilan de l'exercice 1936 ..... | XXXVIII |
| Souvenirs de la Savoie à Londres au XIII^e^ siècle.. | 1 |
| Une erreur au Musée du Louvre concernant la Maison de Savoie ..... | 11 |
| Notice sur Madeleine de Savoie (1510-1586) .... | 13 |
| Lettre inédite de Joseph de Maistre au chevalier Rossi ..... | 23 |
| La station romaine de Labiscone-Lépin ..... | 31 |
| Où en est la question de la *Sapaudia* ? ..... | 37 |
| Lettres de Mgr Billiet à Mgr Rendu ..... | 41 |
| Pièces données aux Archives départementales par M. Dullin ..... | 113 |
| Deux trouvailles archéologiques à Chignin ..... | 117 |
| Note sur les relations de la Savoie avec Vienne .. | 121 |
| Le général Pierre-François Montserraz (1758-1820) | 125 |

*Hors-texte :*

Tombeau d'Alberto Pio de Carpi.
Tombeau de Madeleine de Savoie (gisant).
Tombeau d'Anne de Montmorency (gisant).
Colonne funéraire d'Anne de Montmorency.
Colonne funéraire d'Anne de Montmorency (statues).
Portrait du général Montserraz.


Imprimeries Réunies, Chambéry, 3, rue Lamartine — 41.443

# MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

# LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

## D'HISTOIRE

## ET D'ARCHÉOLOGIE

TOME LXXIV




CHAMBERY

*Au Musée Savoisien — Boulevard du Théâtre*
*(Ancien Archevêché)*

1937-1938

## Membres morts pour la France

(*Guerre de* 1914-1918)

MM. BALMAIN Jacques, avocat, à Chambéry.
DUMAZ Paul-Edward, capitaine au 51e d'Infanterie.
LÉVÊQUE Louis, professeur au Lycée de Chambéry.

———:———

## Membres d'honneur et Membres honoraires

Mme GIRARD-RABUT, professeur en retraite, 16 *bis*, quai Charles-Ravet, Chambéry.
Mme VUILLERME-RABUT, rue Ménabréa, Chambéry.
MM. BORDEAUX Henry, de l'Académie Française, 1, boulevard Beau-Séjour, Paris (16e).
BORREL Antoine, sénateur de la Savoie.
BOUVIER, Président de l'Institut Genevois, Genève (Suisse).
CHAPUIZAT Edouard, de l'Institut Genevois, membre de Grand Conseil, 33, route de Malagnou, Genève (Suisse).
CHARLÉTY Sébastien, recteur de l'Académie de Paris.
COUTIL, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, Les Andelys (Eure).
GIROD, ancien directeur des Etablissements Paul Girod (L. H.), à Ugine.
GROS Adolphe, chanoine, à St-Jean-de-Maurienne.
GUIMET, fondateur du Musée Guimet, à Paris.
MORET Alexandre, professeur à La Sorbonne, membre de l'Institut, 54, rue Vaneau, Paris.
DE ORESTIS (Colonel), Marquis de Castelnuovo, directeur de la Revue F.E.R.T., 26, via Romagna, Rome (Pincio).
PÉROUSE André, Greffier du Tribunal de Commerce, 16, rue Sainte-Hélène, Lyon.
PRESSE (Rd Père Dom Alexis), abbé de la Trappe de Boquin, Pléné-Jugon (Côtes-du-Nord).
REYMOND Maxime, archiviste d'Etat du Canton de Lausanne, député, Lausanne (Suisse).
SCHAUDEL Louis, receveur principal des douanes, en retraite, à Nancy.
SERAND Joseph, conservateur du Musée de Montrottier, place du Château, à Annecy.
A. VAN GENNEP, homme de lettres, docteur ès-lettres, chevalier de la Légion d'honneur et lauréat de l'Institut, rue de la Rigole, Bourg-la-Reine (Seine).
YVOIRE (baron d'), Yvoire (Hte-Savoie).
le Préfet de la Savoie.
le Général commandant le Secteur fortifié de Savoie.
le Premier Président de la Cour d'Appel, Chambéry.
le Procureur Général.

MM. l'Inspecteur d'Académie, à Chambéry.
le Maire de la Ville de Chambéry.
le Maire de la Ville d'Aix-les-Bains.
S. E. Mgr l'Archevêque de Chambéry.
Le Révérendissime Abbé d'Hautecombe.
Le Révérendissime Abbé de Tamié.
Le Révérendissime Prieur des R. R. P. P. Dominicains (Saint-Alban).

---

## Membres effectifs [1]

Mmes

SONNAZ (la Comtesse de), place du Château, Chambéry.
TRÉDICINI DE SAINT-SÉVERIN (la Marquise), 21, rue de Boigne, Chambéry.
MICHAUD-LAPEYRE, 24, avenue du Comte-Vert, Chambéry.
PACHOUD, 35, place Monge, Chambéry.
PERRIER Jean, boulevard de la Colonne, Chambéry.
PAILLERON, Jacob-Bellecombette.

Mlles

CRAVARIO, Secrétaire du Syndicat d'Initiative, place de l'Hôtel-de-Ville, Chambéry.
EVANS, Clos du Chenoz, Mouxy (Savoie).
NAZ, 5, rue de la Poste, Chambéry.

MM.

ALLEMMOZ Maurice, greffier en chef du Tribunal, Moûtiers.
ARDENGHI Vincent, prop., château de Beauregard, Laissaud (Savoie).
ARMINJON Pierre, professeur de droit, 16, rue de Boigne, Chambéry.
AVEZOU Robert, archiviste de la Haute-Savoie, Annecy.
BACHELARD, avocat à la Cour d'Appel, Chambéry.
BAILLY, notaire, rue Guillaume-Fichet, Chambéry.
BELLEVILLE Ambroise, docteur en médecine, Moûtiers.
BERNARD (abbé), curé de Saint-Pierre-de-Soucy (Savoie).
BERNARD (Pierre), archiviste de la Savoie, Chambéry.
BERTHET Joseph, juge de paix, Houdain (Pas-de-Calais).
BEYNET, juge au Tribunal, Libourne (Gironde).
BISSY (Comte Pierre de), à Paris.
BISSY (Comte René de), à Nancy.
BIVER (André), archiviste départemental de la Nièvre, Nevers.

(1) Des erreurs ou des oublis ont pu se glisser dans la nomenclature et dans les adresses. Prière aux intéressés de vouloir bien les signaler au secrétaire en vue du prochain bulletin.

BLANC (le baron), professeur à l'Université de Rome, sénateur du royaume. Château du Chaney, Chambéry, et Rome.
BLANC (Henry), Chef de bataillon, 44, avenue de Suffren, Paris (XV^e).
BLANCHARD Marius, industriel, 8, rue Constantine, Lyon.
BLONDET, juge au Tribunal, rue de la Gare, Chambéry.
BOLESLAS Edmond, juge à la Cour de Justice, Genève.
BORDEAUX (Général), rue Vallon, Thonon.
BORGEY, professeur, Ecole Supérieure, Aix-les-Bains.
BOUVIER Paul, avocat à la C. d'A., rue Salteur, Chambéry.
BOZON, Imprimeries Réunies, 3, rue Lamartine, Chambéry.
BRANCAZ Etienne, pharmacien honoraire, 38, rue de la Charité, Lyon.
BRUN Henri, Imprimerie Réunies, 3, rue Lamartine, Chambéry.
BUGNARD Jean, artiste peintre, 98, pl. St-Léger, Chambéry.
CAMPI Jacques, greffier de la Justice de Paix, 2, r. Denfert-Rochereau, Chambéry.
CARLE Henry, ancien officier d'infanterie, 10, rue de la Métropole, Chambéry.
CARLE Jean, ingénieur, 7, rue Juiverie, Chambéry.
CARLE Nicolas, professeur de l'Université honoraire, « Le Détour », Mérande, Chambéry.
CARRIER, avoué honoraire, 5, avenue de la Folatière, Chambéry.
CARRON, directeur de l'Ecole Préparatoire à l'Enseignement Supérieur, Hautebise, Chambéry.
CARTIER (abbé), maison de retraite, Myans.
CASTELLA (de), Château de Chétry, Vallières (H.-S.).
CHAMBAZ, directeur Imprimerie Réunies, 3, rue Lamartine, Chambéry.
CHAMBRE, banquier, rue Pillet-Will, (Chambéry).
CHAMPIEU-BRITISCH Edouard, 5, quai Malaquais, Paris.
CHARLES, Longue-rue-de-l'Hôpital, Anvers (Belgique).
CHINAL Henri, contrôleur des contributions directes, Chambéry.
CLANET Lucien, publiciste, la Madeleine, Barberaz (Savoie).
CLERC, docteur en médecine, Saint-Pierre-d'Albigny.
CLÉRET François, docteur en médecine, 2, rue Croix-d'Or, Chambéry.
COCHET François, fondé de pouvoirs, à Paris.
CONS Camille, pharmacien, rue des Ecoles, Chambéry.
CORDON (Comte de), La Balme (Savoie).
COSTA DE BEAUREGARD (comte Olivier), Château de Sainte-Foy-par-Longueville (Seine-Inférieure).
COSTA DE BEAUREGARD (comte Léon), place de l'Hôtel-de-Ville, Chambéry.
COT Pierre, député de la Savoie, route de Lyon, Chambéry.
COUDURIER Louis, 24, rue Rouget-de-l'Isle, Colombes (Seine).
COUTAZ, docteur en médecine, Aix-les-Bains.
CURTET Albert, 39, rue Montcalm, Paris (18^e).
DANCET J., Allobroge, 171, fg Montmélian, Chambéry.

DARDEL-LOUVATIÈRE, éditeur, Portiques, Chambéry.
DAUDENARDE, directeur de l'Etablissement Thermal, Aix-les-Bains.
DÉNARIÉ Henry, architecte, place Porte-Reine, Chambéry.
DESCOSTES Adolphe, 30, rue Edouard Delanglade, Marseille.
DESFRANÇOIS, docteur en médecine, boulevard de la Colonne, Chambéry.
DOGNIN, ancien directeur d'Ecole Normale, avenue Pierre-Lanfrey, Chambéry.
DUBOIS, bibliothécaire du Canton de Vaud, Lausanne.
DUFAYARD Ch., professeur honoraire de l'Université, Conseiller général, Serrières (Savoie).
DUFOURNET Antoine (abbé), 12, r. de Strasbourg, Paris (10e)
DUFOURNET Paul, architecte, 5, rue Belzunce, Paris (10e).
DULLIN Etienne, directeur d'usine, 7, rue de la Promenade, Asnières (Seine).
DULLIN, conseiller à la Cour d'Appel, 35, rue Jean-Pierre-Veyrat, Chambéry.
DUPONT (abbé), curé de Montmélian.
DURAND-DRONCHAT, avoué, bd de la Colonne, Chambéry.
DURET Francisco, à la Plata (République Argentine).
EVROT, 49, boulevard Saint-Germain, Paris (Ve).
FALCOZ Philibert, greffier, 7, rue Croix-d'Or, Chambéry.
FERRIER, instituteur honoraire, La Villette , La Ravoire, (Savoie).
FONCLARE (de) Georges, banquier, rue Croix-d'Or, Chambéry.
FORESTIER Henry, docteur en médecine, 10, rue Georges-Ier, Aix-les-Bains.
FOUDRAZ Marius, publiciste, Jacob-Bellecombette (Savoie).
GAILLARD, docteur en médecine, Conseiller général, Aix-les-Bains.
GAILLARD, commandant en retraite, Barberaz (Savoie).
GARIN, pharmacien, rue Sigorgne, Mâcon.
GARIN J. (abbé), curé de St Bernard la Chapelle, 11, rue Affre, Paris (18e).
GAUTHIER, directeur de l'Usine d'Aluminium, chemin de Montjay, Chambéry.
GERMAIN, instituteur honor., 11 bis, rue Marcoz, Chambéry.
GIROD, docteur en médecine, av. Hôtel-de-Ville, Chambéry.
GLORIEUX Albert, prof. hon. de l'Université, 5, rue de Calais, Paris (9e).
GOTTELAND Jean, Directeur de l'Instruction Publique, Rabat (Maroc).
GREYFIÉ DE BELLECOMBE (vicomte), Jacob-Bellecombette (Savoie).
GROMIER Emile, médecin-major en retraite, Les Charmettes, (Chambéry).
GUY Lucien, 3, boulevard Trolliettes, Thonon.
HOLLANDE Ed., docteur chirurgien-dentiste, 3, rue Pierre-Haret, Paris (9e).
JACQUES André, artiste graveur, 9, rue Métropole, Chambéry.

JANNON, archiviste-adjoint, 2, rue du Château, Chambéry.
JORCIN Alfred, brasseur, Le Bocage, Chambéry.
JORCIN Jules, brasseur, Le Bocage, Chambéry.
JUILLIARD Jacques, 59, avenue Mozart, Paris (16e).
KESSLING (de), capitaine, pl. de l'Hôtel-de-Ville, Chambéry.
LAROCHE-JOUBERT, publiciste, 10, rue Aimé-Bérey, Grenoble.
LATHOUD, docteur en médecine, 37, quai Gailleton, Lyon.
LAVIS-TRAFFORD (de), docteur en médecine, Hôpital Lavis, Beaulieu (A.-M.).
LELONG, docteur en médecine, rue de Liège, Aix-lesBains.
LEMOINE, professeur de l'Université, 8, rue Marcoz, Chambéry.
LHUILIER, capitaine, école de Saint-Maixent.
LOMBARD, négociant, rue Jean-Pierre-Veyrat, Chambéry.
LORIDON (abbé Gabriel), curé de Saint-Cassin (Savoie).
LORIDON (abbé Louis), collège de la Villette, Barberaz (Savoie).
LUGAN, Chef de bataillon, commandant le dépôt des isolés, Marseille.
MAGNIN Jean, Inspecteur de l'Enregistrement, 21, rue Baudin, Paris (9e).
MARESCHAL Amédée, avocat à la C. d'A., 62 place St-Léger, Chambéry.
MARTIN Paul (abbé), curé de Sonnaz (Savoie).
MARTIN-FRANKLIN Albert, ambassadeur d'Italie et sénateur du Royaume, Rome.
MAUGNY (comte de), château de Maugny, Perrignier (Haute-Savoie).
MÉNABRÉA Henri, homme de lettres, 13, rue Emile-Duclaux, Paris (15e).
MÉNARD André, Hôtel d'Allinges, rue Juiverie, Chambéry.
MENTHON (comte de), Menthon-St-Bernard (Haute-Savoie).
METTRIER Henri, 10, rue Barbier-d'Aucourt, Langres (Hte-Marne).
MICHEL Amédée, ancien Conseiller Général, Thônes (Hte-Savoie).
MILLION Joseph, Chambéry.
MINORET, instituteur honoraire, St-Jean-de-Maurienne.
MOLIN, vente d'immeubles, 100, place St-Léger, Chambéry.
MOOS (R. P.), Couvent des R. P. Dominicains, St-Alban-Leysse (Savoie).
NOYER DE LESCHERAINES (Baron du), général du cadre de réserve, La Motte-Servolex (Savoie).
NOYER DE LESCHERAINES Eugène (Baron du), château de Minjoud, Saint-Pierre-d'Albigny (Savoie).
ODRU Laurent, Président de Chambre honoraire, rue de la Gare, Chambéry.
ONCIEU DE LA BATHIE (Comte Amé d'), Bissy (Savoie).
ONCIEU DE CHAFFARDON (Marquis d'), château de Chaffardon, Saint-Jean-d'Arvey ; 17, place du Palais, Nice.
ORELLI, directeur de l'Asile d'Aliénés, Marseille.
PADOVANI, chef de bureau du P.-L.-M. en retraite, 18, rue d'Italie, Chambéry.

PATERNOSTRO (baron Lalia de), Jacob-Bellecombette.
PAVY François, 9, rue Lucien-Murat, Paris.
PERCHE, 27, rue d'Italie, Chambéry.
PERROUD (abbé), chanoine, curé de Saint Pierre de Maché.
PERROUD, instituteur honoraire, 8, rue Marcoz, Chambéry.
PIAT, directeur de la Société Générale, Arcachon.
PICOLLET-d'HERMILLON, Chef de Bataillon en retraite, Bissy.
PIOT Antonin, docteur en médecine, 1, bd du Théâtre, Chambéry.
PIOT Louis, Ingénieur principal honoraire de la Compagnie du Nord, Aiguebelle (Savoie).
POLLIER Georges, directeur honoraire des P. T. T. quai Nezin, Chambéry.
RACT, Chef de Bataillon E. M. I., 234, fg St-Honoré, Paris.
REGOTTAZ (abbé), chanoine directeur des Œuvres, rue Juiverie, Chambéry.
REY Achille, propriétaire, Cannes (A.-M.).
RIPERT, professeur au Lycée, 12, rue du Nivolet, Chambéry.
ROCHET, propriétaire, Jacob-Bellecombette.
ROULIER, pharmacien, 1, rue de Maistre, Chambéry.
ROUSSY DE SALES (Comte François de), Thorens-Sales (Hte-Savoie).
ROUSSY DE SALES (de), Pampelone-par-Maisse (Ardèche) ; 9, avenue du Président-Wilson, Asnières (Seine).
SACÉPÉ, architecte, 10, rue Croix-d'Or, Chambéry.
SECRET, professeur au Collège de Bergerac.
SECRET (abbé), rue de Boigne, Chambéry.
SERRAZ (Comte Othon de la), château de Voglans (Savoie).
THOMAS François, 1, rue de la Banque, Chambéry.
TISSOT Jean, docteur en médecine, 16, rue de la Banque, Chambéry.
TOGNET, docteur en médecine, 4, r. Sommeiller, Chambéry.
TOURNOUD, notaire, Aix-les-Bains.
TRUCHET, docteur en médec., 8, pl. du Marché, Chambéry.
USANNAZ-JORIS Marcel, avocat, Tunis.
VERMALE François, juge au Tribunal, Valence.
VESCO (abbé), professeur à l'Externat, fg Nezin, Chambéry.
VIARD, avoué au Tribunal, maire des Echelles, 21, rue de la Bourre, Lyon.
VICHIER-GUERRE, Général, commandant la place de Toulon.
VILMAIN René, notaire honoraire, route de Lyon, Chambéry.
VUILLERMET Louis, négociant, Portiques, Chambéry.

———:———

## Membres correspondants

Mlle Bianca-Maria DI LEONARDO, Secrétaire de la Revue F. E. R. T., 26, via Romagna, Roma, 125.
NIJHOFF Martinus, librairie Lange, Voorhout, 9, La Haye. (Hollande).
WUILLEUMIER, professeur à l'Université, 33, rue Constant, Lyon III.

# Sociétés correspondantes

| | |
|---|---|
| *Agen* .. .. .. .. .. | Société centrale d'agriculture, sciences et arts. |
| *Aix (B.-du-Rhône)* .. | Académie des Sciences. |
| — | Bibliothèque de l'Université d'Aix. |
| *Alexandrie(Piémont)* | Société d'histoire, art et archéologie. |
| *Amiens* .. .. .. .. | Société des Antiquaires de Picardie. |
| *Annecy*. .. .. .. .. | Académie florimontane. |
| — | Académie salésienne. |
| *Anvers (Belgique)*.. | Académie de Belgique. |
| *Auxerre* .. .. .. .. | Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. |
| *Avignon* .. .. .. .. | Académie de Vaucluse. |
| *Bâle* .. .. .. .. .. | Société d'histoire et d'antiquité. |
| | Bibliothèque de l'Université. |
| *Bar-le-Duc* .. .. .. | Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc. |
| *Beaune*. .. .. .. .. | Société d'histoire et d'archéologie. |
| *Belfort* .. .. .. .. .. | Société belfortaise. |
| *Belley* .. .. .. .. .. | Société historique, archéologique, scientifique et littéraire du Bugey. |
| *Besançon* .. .. .. .. | Académie des sciences et arts. |
| — | Société d'émulation du Doubs. |
| *Bordeaux* .. .. .. .. | Société d'archéologie. |
| *Bourg* .. .. .. .. .. | Société d'émulation de l'Ain. |
| *Brest* .. .. .. .. .. | Société académique. |
| *Bruxelles* .. .. .. .. | Académie royale. |
| — | Société d'archéologie. |
| — | Société des Bollandistes. |
| *Caire (Le) (Egypte)* | Institut égyptien. |
| *Châlon-sur-Saône* .. | Société d'histoire et d'archéologie. |
| *Chambéry* .. .. .. | Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie. |
| — | Société d'histoire naturelle. |
| — | Bibliothèque municipale. |
| *Châteaudun* .. .. .. | Société dunoise d'archéologie. |
| *Colmar* .. .. .. .. | Société d'histoire naturelle. |
| *Constantine* .. .. .. | Société archéologique. |
| *Dax* .. .. .. .. .. .. | Société de Borda. |
| *Dijon* .. .. .. .. .. | Académie des sciences, arts et belles-lettres. |
| *Douai* .. .. .. .. .. | Société d'agriculture, sciences et arts. |
| *Epinal* .. .. .. .. .. | Société d'émulation des Vosges. |
| *Fribourg (Suisse)* .. | Société d'histoire. |
| *Gap* .. .. .. .. .. | Société d'études des Hautes-Alpes. |
| *Gênes (Italie)* .. .. | Società ligura di storia patria. |
| *Genève* .. .. .. .. | Société d'histoire et d'archéologie. |
| — | Institut national genevois. |
| *Grenoble* .. .. .. .. | Académie delphinale. |
| — | Société de statistique de l'Isère. |
| — | Comité de l'enseignement supérieur. |

| | |
|---|---|
| *Havre (Le)* .. .. .. | Société havraise d'études diverses. |
| *Langres* .. .. .. .. | Société historique et archéologique. |
| *Lausanne* .. .. .. .. | Société d'histoire de la Suisse Romande. |
| *Lille* .. .. .. .. .. | Commission historique du département du Nord. |
| *Limoges* .. .. .. .. | Société archéologique du Limousin. |
| *Luxembourg* .. .. .. | Section histor. de l'Institut Grand-Ducal. |
| *Lyon* .. .. .. .. .. | Académie des Sciences et Belles-Lettres. |
| — | Société littéraire. |
| *Mans (Le)* .. .. .. | Revue historique et archéologique du Maine. |
| *Marseille* .. .. .. .. | Provincia (Société de statistique, d'histoire et d'archéologique de Marseille et de Provence). |
| *Melun* .. .. .. .. .. | Société d'archéologie, sciences et arts. |
| *Metz* .. .. .. .. .. | Société d'histoire et d'archéologie lorraine. |
| *Montauban* .. .. .. | Société d'histoire et d'archéologie. |
| *Montbéliard* .. .. .. | Société d'émulation. |
| *Montpellier* .. .. .. | Académie des Sciences. |
| *Montréal (Canada)* . | Numismatic and antiquarian Society. |
| *Moulins* .. .. .. .. | Société d'émulation de l'Allier. |
| *Moûtiers* .. .. .. .. | Académie de la Val d'Isère. |
| *Nancy* .. .. .. .. .. | Société d'archéologie lorraine. |
| — | Académie Stanislas. |
| *Nantes* .. .. .. .. .. | Société académique. |
| *Narbonne* .. .. .. .. | Commission archéologique et littéraire. |
| *Neufchâtel (Suisse)*. | Société de géographie. |
| *Nice* .. .. .. .. .. | Société des lettres, sciences et arts. |
| *Nîmes* .. .. .. .. .. | Académie du Gard. |
| *Orléans* .. .. .. .. | Société archéologique de l'Orléanais. |
| *Otawa (Canada)* .. | Institut canadien-français. |
| *Parenzo (Italie)* .. .. | Società Istriana di archeologia e storia patria. |
| *Paris* .. .. .. .. .. | Académie des Inscr. et Belles-Lettres. |
| — | Société d'anthropologie de Paris. |
| — | Société des antiquaires de France. |
| *Pavie (Italie)* .. .. | Società Pavese di storia patria. |
| *Puy (Le)* .. .. .. .. | Société agricole et scientifique de la Haute-Loire. |
| *Reims* .. .. .. .. .. | Académie nationale de Reims. |
| *Rennes* .. .. .. .. .. | Société archéolog. d'Ile-et-Vilaine. |
| *Rome (Italie)*. .. .. | Bibliothèque vaticane. |
| — | Revue F.E.R.T., via Romagna, 26, Pincio. |

| | |
|---|---|
| *Rouen* .. .. .. .. .. | Commission des antiquités de la Seine-Inférieure. |
| *Saint-Dié* .. .. .. .. | Société philomathique vosgienne. |
| *Saint - Jean - de - Maurienne* .. .. | Société d'histoire et d'archéologie. |
| *St-Maurice (Suisse)*. | Société helvétique de Saint-Maurice. |
| *Saint-Omer* .. .. .. | Société des antiquaires de la Morinie. |
| *Sienne (Italie)* .. .. | Institut d'art et d'histoire, 17, via di Città. |
| *Soissons* .. .. .. .. | Société archéologique, historique et scientifique. |
| — | Société historique de la Hte-Picardie. |
| *Stockholm*.. .. .. .. | Académie royale d'histoire. |
| *Strasbourg* .. .. .. | Société pour la conservation des monuments historiques. |
| *Thonon-les-Bains* .. | Académie chablaisienne. |
| *Torre-Pellice (Italie)* | Société d'histoire vaudoise. |
| *Toulon* .. .. .. .. .. | Société des sciences, lettres et arts du Var. |
| *Toulouse* .. .. .. .. | Société archéologique du Midi de la France. |
| *Turin (Italie)* .. .. .. | Regia Accademia delle scienze, 3, via Maria Vittoria, 101, Turin. |
| — | Regia Deputazione sopra gli studi di Storia patria. |
| — | Archives d'Etat. |
| — | Società di archeologia e belle arti, Palais Madame, Turin. |
| — | Società storica-bibliografica subalpina. |
| *Valence* .. .. .. .. | Société d'archéologie et de statistique de la Drôme. |
| *Vannes* .. .. .. .. .. | Société polymathique du Morbihan. |
| *Vienne*. .. .. .. .. | Société Rhodania. |
| — | Musée Archéologique. |
| *Villefranche-sur-S^ne* . | Société des sciences et arts du Beaujolais. |
| *Washington* .. .. .. | The Smithsonian Institution. |
| — | Office biologique. |
| *Zurich (Suisse)* .. .. | Société des antiquaires. |
| — | Bibliothèque Centrale. |

# CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

## SEANCE DU 11 JANVIER 1937

Président : M. l'abbé Loridon.

Présents : Mme Girard-Rabut, Mme la comtesse de Sonnaz, Mlle Cravario. MM. Ardenghi, Bernard, Blondet, Campi, H. Carle, Falcoz, Greyfié de Bellecombe, A. Jacques, de Kessling, Lelong, le chanoine Perroud, C. Perroud, Pollier, le chanoine Regottaz, Tissot et Vilmain.

Excusés : MM. de Bissy, Bugnard, Forestier et l'abbé Secret.

Sur la proposition de M. Vilmain, un vœu est émis en faveur de la Société d'histoire naturelle, dont les difficultés au sujet de son local et de son jardin ont été évoquées à la précédente séance.

Des remerciements sont adressés à M. Bernard, secrétaire, pour la part qu'il a prise à la préparation du volume de 1935, qui vient d'être distribué.

Une proposition de M. Falcoz tendant à porter de 150 à 200 francs par an les gages payés au concierge du Musée Savoisien pour l'entretien du local de la Société est adoptée à l'unanimité.

Le Président transmet à la Société les remerciements de M. le comte Pierre de Bissy, qui a été inscrit parmi ses membres dans la réunion de décembre, et présente la candidature de M. Charles, d'Anvers, qui s'intéresse particulièrement au Petit Bugey et demande que lui soient envoyés les travaux de M. Létanche consacrés à cette région. M. Charles est élu à l'unanimité membre de notre association.

Lecture est ensuite donnée d'une lettre de Mme Grillet, de la Chambre, qui offre la collection complète des Mémoires de la Société pour leur valeur d'avant guerre, c'est-à-dire 730 francs.

Des félicitations sont adressées à M. Dullin, conseiller à la Cour d'Appel, qui vient d'être nommé Président de Chambre.

M. l'abbé Loridon fait l'éloge funèbre de M. Grange, mort le 25 décembre, qui était membre de la Société depuis 1909, et présente à sa famille les condoléances de celle-ci.

Il lit une lettre contenant proposition d'achat par le Musée de deux vases en porcelaine de Sèvres de l'époque du Premier Empire, et annonce que M. l'abbé Bernard, curé de Saint-Pierre-de-Soucy, a fait deux trouvailles heureuses : Un fragment d'inscription romaine signalé comme perdu par l'abbé Burlet et qui se trouve au village de Longemale, commune de Coise, où il a dû être apporté en 1890 du fort de Montmélian, lors de la construction du mur de soutènement du chemin de Longemale, et deux blocs de marbre avec moulures, détériorés par l'action du froid, qui sont aux deux angles du jardin de l'hôtel Cressens, à Aime. Sur la face supérieure de ces marbres, on distingue deux empreintes pédiformes.

Mlle Naz, présentée par MM. Campi, et Carle, et M. Molin, présenté par M. Carle, sont élus membres de la Société. Des condoléances sont adressées à M. le docteur Lelong pour la mort de sa mère, la générale Lelong, et à M. de Orestis pour la mort de son père, l'amiral de Orestis.

Le Président donne lecture du programme du Congrès qui doit se tenir à Montpellier, du 6 au 9 mai 1937, sous les auspices du Comité français des sciences historiques, et transmet une demande d'adhésion adressée à la Société pour le Congrès du Tourisme, du Thermalisme et du Climatisme, qui doit avoir lieu à Paris, du 21 juin au 4 juillet. Il signale un article que vient de faire paraître M. Vermale sur Joseph de Maistre, sportif dans les Alpes.

M. Camille Perroud donne ensuite le résumé de la première conférence qu'il a faite à l'Ecole Préparatoire à l'enseignement supérieur sur Joseph Dessaix, l'un des fondateurs de notre Société et auteur du chant des Allobroges. Il nous le montre successivement étudiant à Genève, imprimeur, éducateur et polémiste.

M. le chanoine Perroud fait une communication sur l'état actuel de la question de la *Sapaudia*. Il résume les opinions à ce sujet de MM. Paul-Edmond Martin, C. Jullian, Coville et Ferdinand Lot. D'après ce dernier, le mot *Sapaudia* viendrait du celtique et signifierait la Sapinière. Ainsi, la Savoie tirerait son nom des sapins des Alpes.

M. Ardenghi rend compte des fouilles qu'il a fait faire à Détrier, et qui lui ont permis de retrouver d'intéressants vestiges romains. Il présente des fragments de poteries provenant de ces fouilles et des photographies prises sur les lieux.

Enfin, M. Carle fait circuler un dessin au sépia reproduisant une inscription romaine trouvée à Moûtiers et sur laquelle il est possible de distinguer le mot GRAIANUS.

## SEANCE DU 1er FEVRIER 1937

Président : M. l'abbé Loridon.

Présents : Mme Girard-Rabut, Mlle Cravario, Mlle Naz. MM. Ardenghi, Bernard, P. de Bissy, Blondet, Campi, H. Carle, Dancet, Falcoz, Greyfié de Bellecombe, A. Jacques, de Kessling, le chanoine Perroud, Camille Perroud, le chanoine Regottaz, le docteur Tissot.

Excusé : M. Molin.

Après avoir adressé la bienvenue à Mlle Naz, qui a été reçue parmi les membres de la Société dans la dernière séance, le Président prononce l'éloge funèbre de M. Bertin, architecte départemental honoraire, qui était des nôtres depuis 1890, présente la candidature de M. François Thomas, qui est acceptée à l'unanimité, et se fait l'interprète de tous en adressant à M. Perriol, maire de Chambéry, les félicitations de la Société pour sa nomination comme Chevalier de la Légion d'honneur.

M. Bernard résume le rapport de M. André Jacques sur les objets d'art classés en Savoie pendant les années 1935 et 1936, lequel a paru dans l'*Echo de Savoie*.

Il est décidé que le sarcophage romain trouvé à Arbin sera transporté au Musée Savoisien, ainsi que l'ancien linteau de porte, provenant du couvent des Antonins, offert à la Société par Mme Bollon.

Le Président annonce qu'il a reçu la préface de l'ouvrage du R. P. Bernardet sur Alphonse d'Elbène. Celle-ci a paru dans la *Revue des Alpes*, et a pour auteur M. Pierre Champion. Il remercie M. le chanoine Perroud de sa conférence sur les origines chrétiennes de la Savoie, offerte à la Société, ainsi que M. Onde, professeur au lycée d'Annecy, pour son travail sur le relief géologique de la Maurienne et de la Tarentaise.

Il propose l'inscription parmi nos membres d'honneur de M. Chapuizat, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève et de M. Reymond, archiviste cantonal de Lausanne. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Il est ensuite question du projet de fédération des Sociétés Savantes de la Savoie. M. l'abbé Loridon a reçu, à ce sujet, une lettre de M. Arminjon, président de l'Académie de Savoie, proposant de reprendre la tradition des anciens congrès, dont la durée serait réduite de trois à deux jours. Il rappelle que le premier d'entre eux eut lieu en 1878. Le comte Amédée Greyfié de Bellecombe en fut l'initiateur, et il fut aidé dans sa tâche par le chanoine Truchet, président de la Société d'histoire de Maurienne, et par le chanoine Ducis, archiviste de la Haute-Savoie. Le dernier se tint à Aix en 1905. Ce fut un succès, car 500 congressistes,

représentant 19 Sociétés françaises ou étrangères, y prirent part.

Il y a quelques années, l'idée de fédération fut mise en avant par le Comité National des sciences historiques. Les Américains devaient prêter leur aide pécuniaire. Mais l'union devait se faire dans le cadre universitaire. Des démarches en ce sens ayant été faites par le Comité de Grenoble, le marquis de Bissy s'éleva contre cette conception, en faisant remarquer que le cadre universitaire ne correspondait pas, la plupart du temps, au cadre provincial, et que c'était notamment le cas pour la Savoie, qui ne pouvait, en aucune façon, être rattachée à Grenoble.

M. H. Carle présente ensuite la photographie d'un plan inédit de Chambéry, qui daterait des années 1610 à 1630, et serait le plus ancien plan connu de la ville. Il est pris des hauteurs de Lémenc. A ce propos, M. Carle lit la lettre du duc de Savoie, datée de 1674, habilitant le géographe Borgonio à Chambéry pour y dresser le plan de la cité figurant dans le *Theatrum Sabaudiæ*, lequel est pris de la fontaine Saint-Martin.

En 1671, parut, à Paris, dans l'ouvrage militaire intitulé *Les Travaux de Mars*, un plan de Miolans, que M. Carle fait circuler. M. Campi remarque, à ce sujet, que la carte de Borgonio a été rééditée au 18e siècle et qu'elle a été utilisée par Bonaparte dans sa Campagne d'Italie.

M. Carle signale ensuite dans les *Annales des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*, un article sur le peintre Ziem, qui logea à Paris à côté du comte Xavier de Maistre.

A propos des fouilles d'Aix, il rappelle la part qu'y avait prise le comte de Mouxy de Loche. Il nous apprend enfin qu'en 1837, le roi Charles-Albert avait établi le blocus des côtes d'Espagne contre les *Cristinos*, pendant la première guerre carliste.

Nous entendons ensuite une communication de M. le chanoine Perroud sur la station romaine de *Labisco*, qu'il propose d'identifier, non pas, comme le veut l'opinion courante, avec Les Echelles, mais avec Lépin. L'identification de *Labiscone* avec Les Echelles est, en effet, contraire à l'étymologie. De plus, on a découvert à Lépin une inscription dédiée à la Victoire, ce qui atteste le passage des légions. On a relevé le tracé de la voie romaine au Col de Saint-Michel, sur un long parcours, tandis qu'il n'y a pas la moindre trace d'une voie romaine par Les Echelles, même là où, étant donnée la configuration du terrain, elle aurait nécessairement dû en laisser, aux Gorges de Chailles, au défilé de la Grotte et dans les bois rocailleux qui précèdent le défilé, à Saint-Jean-de-Couz. Enfin, les distances, telles qu'elles nous sont connues par les itinéraires, obligent de conclure en faveur de Lépin, contre Les Echelles. *Labiscone* était à mi-chemin, 20 km. 700, de *Lemenaum* et d'*Augustum*. Or, il est facile

de vérifier par le compteur des automobiles que le trajet de Lémenc à Aoste par Les Echelles dépasse 50 km. et compte 10 km. de trop. La route actuelle est à peu près en ligne droite de Chambéry aux Echelles et des Echelles à Saint-Genix. La route romaine ne pouvait pas être plus courte, et, pour éviter les bas-fonds et les marécages, elle devait faire des détours. Lépin, au contraire, est à la distance marquée. C'est donc à Lépin, et non aux Echelles, qu'il faut placer la station romaine de *Labiscone*.

Après la présentation par M. l'abbé Loridon d'un diplôme de licencié en droit de la Faculté de Strasbourg, du 10 mai 1768, qui avait été apporté par M. Vilmain dans la séance précédente et est écrit en latin macaronique, rendez-vous nous est donné pour le premier lundi de mars.

## SEANCE DU 1er MARS 1937

Président : M. l'abbé Loridon.

Présents : Mlles Cravario et Naz. MM. de Bissy, Blondet, Carle, Campi, Falcoz, de Kessling, de la Serraz, Lemoine, le chanoine Perroud, C. Perroud, le chanoine Regottaz, l'abbé Secret, le docteur Tissot, Vilmain.

Excusés : Mme la comtesse de Sonnaz, MM. Bernard, Greyfié de Bellecombe, Molin.

En l'absence du Secrétaire, le Président donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. A ce propos, M. Carle signale de nouveau la démolition prochaine de la prison et l'intérêt qu'il y aurait à conserver la croix florencée de la chapelle.

M. Falcoz rapppelle que la municipalité d'Arbin consent à céder au Musée Savoisien le sarcophage qu'elle possède sur son cimetière, mais le transfert est ajourné. On envisage également le transport au Musée d'un linteau de porte provenant de l'ancien couvent des Antonins et signalé par Mme Bollon.

Le Président donne lecture de la lettre de M. Perriol, maire de Chambéry, répondant aux compliments qui lui ont été adressés au sujet de sa promotion dans la Légion d'honneur. M. Chapuizat, de l'Institut Genevois, ancien président du Grand Conseil, et M. Maxime Reymond, archiviste d'Etat du canton de Vaud, élus membres d'honneur à la dernière séance, adressent leurs remerciements à la Société. Celle-ci exprime sa gratitude à M. Gaston Delpar, qui lui a offert, par l'intermédiaire de M. Vuillermet, une de ses peintures représentant les vitraux de la Sainte-Chapelle.

A propos de sa communication antérieure sur les costumes savoyards, M. Carle rappelle les explorations de Vaudey en Abyssinie et de Bron-Rollet dans le Haut-Nil. Il retrace la carrière tout à fait inédite d'un autre explo-

rateur, Rey, né à Rumilly en 1821, qui parcourut la région entre le Sénégal et Niger, devint gouverneur de Bakel et découvrit des vestiges de placers exploités par des Européens vers le milieu du 18e siècle. Il épousa une anglaise, Miss Graham, et sa descendance est restée fort attachée à la Savoie.

M. Carle donne ensuite lecture de la lettre pastorale de Panisset, évêque constitutionnel de Chambéry, au moment de son installation, et d'une affiche inédite qui fut placardée par les Voraces en 1848.

M. de Bissy lit une lettre également inédite de Joseph de Maistre, datée du 2 mars 1814 et relative à la situation de l'Europe à cette époque.

M. l'abbé Secret rappelle le troisième centenaire du décès de Jacqueline Favre, fille du célèbre président, ensevelie dans la chapelle du lycée. Vers 1890, les Visitandines avaient fait effectuer des travaux d'identification, mais sans résultat. Au cours des derniers travaux de réparation de la chapelle, cinq cercueils ont été découverts. M. Carle, qui a visité les fouilles, déclare que tout espoir d'identification doit être abandonné.

M. l'abbé Secret expose qu'au moment de la réfection d'un immeuble place de l'Hôtel-de-Ville, il a été découvert une pièce du 16e siècle. Il s'agit d'une requête d'un prêtre d'Aiguebelle pour être payé de ses honoraires de messes. Au sujet de cet immeuble, M. Carle rappelle qu'il abrita la chapelle des Templiers.

Le Président fait circuler la photographie d'un monument du Louvre et donne lecture d'un travail du docteur Hollande à son sujet. Il s'agit d'une statue couchée, en bronze, d'Alberto Pio, prince de Carpi, que l'on a cru, à tort de la Maison de Savoie. A ce propos, M. Campi signale une médaille des Pio de Carpi et explique qu'ils furent autorisés à porter les armes de Savoie pour services rendus à cette famille.

Le Président donne lecture de divers articles relatifs à l'histoire de la région, puis M. André Jacques fait une communication sur le célèbre Porbus de Saint-Maurice d'Annecy. Il s'agit d'une descente de croix. M. Aubert en a réussi une restauration des plus heureuses et M. André Jacques fait remarquer l'harmonie de l'œuvre et la sincérité des expressions des divers personnages.

Le Président dépose sur le bureau de la Société un roman de MM. Capt de la Falconnière et Lucien Guy, aimablement offert par leurs auteurs. Il a pour sujet l'*Agonie de Babylone*.

## SEANCE DU 5 AVRIL 1937

Président : M. l'abbé Loridon.

Présents : Mme Girard-Rabut, Mlle Cravario, Mlle Naz. MM. l'abbé Félix Bernard, P. Bernard, P. de Bissy, Blon-

det, Brancaz, Campi, H. Carle, Falcoz, Greyfié de Bellecombe, Molin, C. Perroud, Picollet d'Hermillon, le docteur Tissot, Vilmain.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance par M. Perroud, secrétaire-adjoint, les félicitations de la Société sont adressées par le Président à M. Lemoine, reçu membre effectif de l'Académie de Savoie, et à M. le commandant Gaillard, admis parmi ses membres agrégés.

Le Président annonce que M. Pierre de Bissy a reçu de M. le comte de Maistre, son beau-frère, l'autorisation de publier, dans nos Mémoires, la lettre inédite de Joseph de Maistre, dont il a été question dans la dernière séance.

La Société ayant adhéré, avec 380 autres, au manifeste du *Comité pour la défense du classement des Monuments historiques*, tendant à empêcher le transfert, en Amérique, de la chapelle de Saint-Hubert à Chauvirey-le-Châtel (Haute-Saône), les remerciements de celui-ci nous sont transmis. Une demande d'abonnement à la revue *Pierres de France*, organe créé pour la protection des anciens monuments français, nous est communiquée par le Président, qui propose un échange de nos publications.

M. l'abbé Loridon signale l'article de M. Falcoz, paru le 13 mars 1937 dans *Le Nouvelliste*, sur le sarcophage d'Arbin. M. l'abbé Secret nous apprend ensuite que l'ancien sceau de la Chartreuse d'Aillon existe encore à Aillon-le-Vieux et qu'on en propose l'acquisition par la Société.

MM. Joseph Million et M. Dognin, ancien directeur d'école normale, présentés, l'un par M. l'abbé Secret, l'autre par M. Camille Perroud, sont reçus parmi nos membres.

Le Président lit la lettre d'une personne habitant à Chambéry qui émet le vœu que le Conseil général fasse dégager les contreforts du Château et de la Tour Trésorerie en expropriant les maisons qui les entourent. La circulation en serait facilitée et l'on pourrait utiliser l'espace rendu libre en créant des jardins avec du sable pour les enfants.

Il signale une étude de M. Morel, le regretté archiviste de l'Ain, sur les registres consulaires de Bourg-en-Bresse, la publication dans la *Revue Savoisienne* de lettres de Vaugelas, Honoré d'Urfé et Mgr Camus, évêque de Belley, et dans la même revue un article de M. Hubert Pfister sur les élections législatives et sénatoriales en Savoie de 1894 à 1936.

Il annonce qu'il a reçu un article de M. Léon Coutil sur les statues de Vierges à l'enfant médiévales, adresse à M. Picollet d'Hermillon les félicitations de la Société pour le mariage de sa fille, et rend compte de la séance qui a eu lieu le 22 mars à Chambéry et où a été arrêté le programme du Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, lequel aura lieu les 21 et 22 juillet 1937. La première jour-

née sera consacrée à la séance de travail et au banquet, la seconde à une excursion aux Echelles, à Saint-Genix et au col de la Crusille. M. Rist, président de l'Académie Florimontane, a proposé que tous les sujets qui seront traités dans les Congrès se réfèrent à une question unique. Les travaux présentés donneraient lieu à la publication d'une plaquette.

Le Président signale ensuite trois études parues dans des revues italiennes et ayant pour objet Asti et la politique française en Lombardie de 1422 à 1461, le voyage de Charles-Albert dans la Riviera ligure en 1836, et des histoires et traditions de Nice et de la Savoie.

M. l'abbé Bernard présente les armoiries d'Aime, qu'il croit avoir retrouvées dans l'église de cette ville et qui sont datées du 1er juillet 1571. Il fait une communication sur un chapitre de l'histoire de l'alleu de Domène, en exposant la généalogie des familles Vallon et Romestang d'Avallon. De cette dernière, sortit saint Hugues, évêque de Grenoble.

M. Carle nous reparle du plan de Chambéry dont il a présenté, dans la dernière séance, la photographie. Ce document remonte à l'année 1575 et fait partie d'un ouvrage de Belleforest.

Il lit le rapport de M. Mercier sur les fouilles du Mont-du-Chat et en fait circuler des photographies. Il communique à la Société deux affiches intéressantes : La première proclamation du général Montesquieu aussitôt après l'entrée des Français à Chambéry le 24 septembre 1792, et un extrait des délibérations de l'administration municipale, du 30 septembre 1792, au sujet de cette entrée. Après quoi, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 45.

## SEANCE DU 3 MAI 1937

Président : M. l'abbé Loridon.

Présents : Mmes Girard-Rabut, Pachoud, la comtesse de Sonnaz, Mlle Naz, MM. Ardenghi, l'abbé Félix Bernard, P. Bernard, Blondet, Campi, H. Carle, Dognin, le docteur Forestier, Gaillard, Greyfié de Bellecombe, de Kessling, le docteur Lelong, l'abbé Martin, C. Perroud, Picollet d'Hermillon, le docteur Tissot, Vilmain.

Excusés : Mlle Cravario, M. Pierre de Bissy, M. le chanoine Regottaz, M. l'abbé Secret.

Le Président adresse à M. Avezou, archiviste de la Haute-Savoie, nos condoléances pour la mort de Mme Charles Avezou, sa mère, et évoque la mémoire de M. l'abbé Bergeret-Jeannet, curé de Cléry-Frontenex, récemment décédé, qui écrivit une monographie de son église

et releva aux Archives de Turin les comptes de la Châtellerie de Tournon.

L'ouvrage du général Bordeaux, *Dans les Alpes*, est déposé sur le bureau de la Société, ainsi que deux publications de dom Alexis Presse, ancien abbé de Tamié et actuellement abbé de Boquen (Côtes-du-Nord), l'un sur l'histoire de l'abbaye de Boquen, l'autre sur la vie mystique à la Trappe. Sur la proposition du président, dom Presse est nommé, à titre personnel, membre honoraire de notre Association.

La Société d'histoire de la Suisse Romande, qui a toujours entretenu des relations suivies avec la nôtre, devant célébrer son centenaire le 3 juillet prochain, M. le commandant Gaillard est délégué pour nous y représenter.

Le Président fait passer une médaille commémorative de l'Annexion de 1860 trouvée par M. Deville, capitaine en retraite à Gadagne (Vaucluse), dans une vigne près de Géménos (Alpes-Maritimes). Il annonce que M. l'abbé Cartier a publié une partie de son ouvrage sur Chignin, concernant le marquisat de Chignin, signale un article de Mme Michaud-Lapeyre sur Mme Renée de Brimont, deux autres, parus dans la revue *Rhodania*, sur *les Cheminées sarrazines de la Bresse* et la *Pierre levée de la Roche-Roquette* et la publication par M. Brives, archiviste de la Nièvre, des comptes de l'hôtel de Charles d'Albret, connétable de France. Il résume la partie de la dernière *Chronique des Archives départementales* consacrée aux départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et de l'Isère, et lit une étude parue dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, sous la signature de M. Jean Etchecoin, sur deux enfants de Garat et d'Adélaïde-Victoire de Bellegarde.

Il est ensuite question du prochain Congrès des Sociétés Savantes. Le président suggère qu'un travail soit amorcé par la Société pour la mise sur pied de la liste des chartes de franchises concédées par les princes et les seigneurs savoyards aux communautés actuellement ou anciennement comprises dans les limites de la Savoie.

M. le commandant Gaillard fait une communication pleine de détails curieux sur les relations scientifiques d'Horace Bénédict de Saussure et du chevalier Vichard de Saint-Réal, intendant de Maurienne. Cette causerie paraîtra dans les Mémoires de la Société.

M. l'abbé Félix Bernard nous parle ensuite, à propos de deux chartes de 1210 attribuées à tort à la Chartreuse d'Aillon-en-Bauges, de l'origine savoyarde du pape Innocent V. Il relève deux erreurs de lecture du cartulaire d'Aillon et voit dans le dominicain de Lyon « Pierre Rochelins de Tarentaise » ou « Pierre Roscelin », cité en 1256 par Besson et par Le Couteulx, un membre de la famille Roscelin de Chamousset, qui eut des fiefs en Tarentaise, et à Champagny en particulier. Ainsi s'expliqueraient les

noms de *Pierre de Tarentaise* ou de *Pierre de Champagny* donnés au futur pape Innocent V. M. l'abbé Bernard écarte par le fait même les origines cherchées dans la famille Grossi des Cours, dans le Val d'Aoste, ou dans toute autre famille inconnue qui aurait été dite de *Moûtiers* ou de *Tarentaise*.

Le même nous présente, d'après un monument de 1571, les armes de la ville et mestralie d'Aime et la devise qui les accompagne, et qui doit se lire probablement : « Union, une Eglise, un Dieu ».

M. Carle présente une proclamation de l'armée autrichienne d'Italie en 1815 pour l'entrée en fonctions du gouverneur des départements de l'Ain, du Jura, de l'Isère et du Mont-Blanc, Antoine-Léopold de Roschmann-Hœrburg, et une autre de ce même personnage, datée du 25 juillet 1815. Il fait circuler les armes parlantes de Mansord, maire de Chambéry en 1792 (« une main qui sort »), tirées de *L'Art héraldique* de Favre.

Il nous fait part qu'il a trouvé dans les papiers de feu M. Cochon une indication prouvant que la Carte des Etats de Savoie, par Borgonio, appartient bien à la Société.

Celle-ci reçoit parmi ses membres M. Henri Chinal, contrôleur des Contributions directes, présenté par MM. Jannon et Bernard, puis la séance est levée après épuisement de l'ordre du jour.

## SEANCE DU 7 JUIN 1937

Président : M. l'abbé Loridon.

Présents : Mmes Bailly, Girard-Rabut, Michaud-Lapeyre, Pachoud, la comtesse de Sonnaz, Mlle Naz, MM. Bachelard, Bailly, l'abbé F. Bernard, P. Bernard, Brancaz. Campi, Carle, le docteur Cléret, Dancet, Dognin, Dullin, Falcoz, le docteur Forestier, Gaillard, Greyfié de Bellecombe, André Jacques, de Kessling, de la Serraz, C. Perroud, Picollet d'Hermillon, Pollier, le docteur Tissot, Vilmain.

Excusés : Mlle Cravario, MM. Ardenghi, de Bissy, le chanoine Regottaz.

Après avoir transmis à la Société les remerciements de Son Excellence Mgr Durieux, archevêque de Chambéry, et de M. Bouvier, président de l'Institut Genevois, nommés membres d'honneur, le Président signale dans la revue *Fert* divers articles intéressant l'histoire de Savoie et donne lecture de la circulaire qui sera adressée aux membres des sociétés qui doivent se réunir à Chambéry pour le Congrès des 20 et 21 juillet.

Il rend compte de la séance solennelle tenue le 13 mai par l'Académie Florimontane au château de Montrottier, à laquelle il avait été invité avec M. Greyfié de Bellecombe,

vice-président. On y entendit une belle conférence de M. Edouard Chapuizat, ancien président du Grand Conseil et de l'Institut National Genevois, intitulée : « De Montrottier aux Tuileries avec le général Dufour ».

M. Dancet, trésorier, rend compte de l'état de nos finances, et nous entendons une intéressante causerie de M. le docteur Forestier, vice-président, ayant pour thème les souvenirs de la Savoie en Angleterre au XIIIe siècle et le manoir de Savoie à Londres. Celle-ci a été publiée dans le tome LXXIII de nos Mémoires.

A ce propos, M. Carle remarque que dans l'ancienne armée espagnole, il y avait un régiment du nom de *Savoie*, et M. l'abbé Bernard rappelle qu'il existe à Londres des dalles funéraires de divers personnages savoyards. Avant 1200, Mgr Hugues de Lincoln, de la famille des d'Avallon, qui était, avec les Conflans et les Briançon, la plus considérable de la Tarentaise, avait emmené avec lui en Angleterre une série de cousins qui occupèrent des places à la cour.

M. le commandant Gaillard traite devant nous un petit problème d'hagiographie : un fragment de rétable, dû au peintre gênois Sano di Pietro, représente une scène qu'on prend ordinairement pour la dormition de la Vierge. Mais cette identification n'est pas exacte. Il s'agit en réalité de la sépulture de sainte Marthe d'après une vision de saint Front, évêque de Périgueux, racontée dans la *Légende dorée*, de Jacques de Voragine.

Le Président lit une communication du docteur Hollande sur la princesse Madeleine de Savoie (1510-1586), puis M. Carle signale l'existence aux nos 33 à 39 du faubourg Nézin de deux colonnes romaines soutenant les balcons d'un immeuble et, dans une allée de la rue Croix-d'Or, d'une colonne engagée datant du XVIe siècle.

Le même membre fait circuler un passeport délivré en 1830 par le roi de Sardaigne à un habitant de Chambéry pour aller toucher à Grenoble les arrérages de sa pension de la Légion d'Honneur. Il nous apprend en même temps que Chatrian, collaborateur d'Erckmann, était originaire du Val d'Aoste. Il descendait de l'un des verriers envoyés en Lorraine par les ducs de Savoie.

Sur ce, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

## SEANCE DU 5 JUILLET 1937

Président : M. l'abbé Loridon.

Présents : Mme Girard-Rabut, Mlle Naz, MM. Ardenghi, l'abbé Bernard, de Bissy, Blondet, Campi, Dullin, le docteur Forestier, de Kessling, Perche, Perroud, le docteur Tissot, Vilmain.

Excusés : MM. Bernard, Carle, Dognin, les chanoines Perroud et Regottaz.

Le Président annonce le décès de M. Simon, instituteur honoraire, membre de la Société, qui s'était signalé par une étude appréciée sur le passage des Espagnols à Saint-Baldoph. Il dépose sur le bureau *La Savoie du Nord à la veille de la Révolution francaise*, par M. Avezou, archiviste départemental de la Haute-Savoie. Image fidèle de la répercussion des événements révolutionnaires sur les populations savoyardes, cet ouvrage est la préface indispensable à toute étude concernant la période postérieure à l'annexion de 1792. Le Président dit en outre quelques mots du discours de rentrée à la Cour d'Appel, prononcé en 1936 par M. le Conseiller Dullin et également offert à la Société par son auteur. Du point de vue démogragraphique, sociologique et juridique, cette étude donne une idée générale et complète des services hospitaliers des aliénés.

M. l'abbé Loridon annonce ensuite que le Conseil Général a accordé à la Société sa subvention annuelle de 500 francs et qu'il lui fera parvenir nos remerciements. Il donne lecture d'un article de l'*Echo de Savoie* présentant au public l'ouvrage de M. Jean Secret, sur Mme de Solms, publié dans nos Mémoires, et d'une étude de M. Henry Bordeaux, parue dans l'*Epoque*, sur la participation des auteurs savoyards aux lettres françaises. Enfin, il remercie M. l'abbé Secret, qui a offert à la Société divers articles de presse sur Jacqueline Favre, fondatrice du couvent de la Visitation de Chambéry, et Mgr Costa de Beauregard, qui lui a donné des cartes et des plans particulièrement intéressants.

Pour faire suite à sa communication très appréciée sur les souvenirs de Savoie à Londres au XIII^e^ siècle, M. le docteur Forestier donne de nouveaux détails sur la chapelle de Savoie, seul vestige qui subsiste du manoir de ce nom. Elle contient une statue de Pierre de Savoie, réplique de celle d'Aiguebelle, maintenant disparue. Cette chapelle est la propriété des Lancastre et ne sert qu'aux mariages distingués de Londres.

Le Président signale diverses études parues dans des revues de la Savoie et du Bugey, puis M. Perche, présenté par MM. Vilmain et Carle, est reçu membre de la Société. Il fait le récit de son exploration de la grotte de la Doria, à Saint-Alban, et annonce la découverte dans la montagne de l'Epine d'un important aven qui doit être prochainement étudié par les spéléologues de la région.

## SEANCE DU 8 NOVEMBRE 1937

Président : M. l'abbé Loridon.

Présents : Mme Michaud-Lapeyre, Mlles Cravario et Naz, MM. Ardenghi, l'abbé Bernard, P. Bernard, Campi, Carle, Dancet, Dullin, Falcoz, Gaillard, Greyfié de Bellecombe,

de Kessling, de la Serraz, Lemoine, Perche, C. Perroud, Picollet d'Hermillon, le chanoine Regottaz, l'abbé Secret, les docteurs Tissot et Tognet, Vilmain.

Excusés : MM. Pierre de Bissy, Jannon.

Cet été se sont déroulées diverses manifestations d'ordre intellectuel auxquelles notre Société a pris part : le centième anniversaire de la fondation de la Société d'Histoire de la Suisse Romande, le Congrès des Sociétés Savantes de la Savoie, où deux de nos membres, M. le commandant Gaillard et M. Camille Perroud ont fait des communication, l'un sur Jean-Jacques Rousseau et Mlle Galley, l'autre sur Joseph Dessaix, et enfin la commémoration du dizième anniversaire de l'inauguration de la stèle de Tresserve, où M. Greyfié de Bellecombe accepta de nous représenter. A propos de cette dernière cérémonie, M. l'abbé Loridon lit un article où une personnalité de l'enseignement prend la défense de la complainte du *Petit Savoyard*, d'Alexandre Guiraud, sur laquelle le discours de M. Henry Bordeaux avait fait quelque réserve.

Les condoléances de la Société sont ensuite présentées par le Président à M. Joseph Dancet pour la mort de sa fille Gisèle, ainsi qu'à la famille de M. Victor Guillermin, notre confrère, décédé il y a quelques mois. Ingénieur en retraite du P.-L.-M., membre de notre Association depuis 1911 et l'un de ses vice-présidents depuis 1925, il avait toujours pris part assidûment à nos séances et y avait lu plusieurs communications.

Après avoir rappelé la mort récente de M. Camille Dijoud, fondateur et directeur de l'*Echo de Savoie* et auteur de nombreux articles historiques, le Président se fait notre interprète en adressant ses félicitations à M. Charléty, recteur honoraire de l'Université de Paris et membre d'honneur de notre société, promu grand'croix de la Légion d'Honneur, à M. André Jacques, dont la croix de chevalier du même ordre est venu récemment reconnaître le grand talent artistique, et enfin à Mme Ardenghi, qui a reçu la même distinction pour son dévouement aux œuvres de bienfaisance.

Il présente le dernier livre de Mme Michaud-Lapeyre, *Itinéraire des sites lamartiniens en Savoie*, préfacé par M. Auscher et rappelle que le docteur Louis Duverney, notre regretté confrère, a été l'objet de la part de M. l'abbé Secret d'un mémorial de presse.

M. Pierre de Bissy offre à la Société un *Historique de l'escadrille C 27 (secteur aéronautique du deuxième corps d'armée colonial*, 1915-1919), dont il est l'auteur, et le Président annonce que M. Vermale nous a adressé pour le Musée Savoisien un panneau sculpté trouvé à Termignon et provenant d'un coffre de mariée. Grâce à l'intervention de M. André Jacques, c'est à la Société elle-même que cet objet a été donné.

M. Martin-Franklin, ambassadeur d'Italie et sénateur du Royaume, présenté par MM. Greyfié de Bellecombe et de la Serraz, et M. Francisco Duret, habitant La Plata et d'origine savoyarde, présenté par M. l'abbé Loridon, sont reçus à l'unanimité membres de notre Association.

Compte est ensuite rendu par le commandant Gaillard de sa participation comme délégué de la Société aux fêtes du Centenaire de la Société d'Histoire de la Suisse romande, qui eurent lieu les 2 et 3 juillet dernier à Lausanne. Il nous lit l'allocution pleine d'émotion et de talent littéraire qu'il prononça à cette occasion.

M. Carle lit un article paru le 1er novembre dans *Le Figaro*. Il y est suggéré qu'on débaptise le département de la Haute-Savoie pour l'appeler département du Mont-Blanc. Le nom de Mont-Blanc, dit l'auteur de cet article, fut d'ailleurs donné sous la Restauration à un district du département de la Haute-Savoie. C'est là une erreur historique qu'il convient de relever.

M. Carle nous parle aussi d'une étude parue le 15 juillet 1937 dans la *Revue des Deux-Mondes* et intitulée *Une idylle dans la montagne*. Dans un manoir perdu au milieu de la Montagne Noire, en Bretagne, vivait une jeune fille, Elisabeth Magon de Boisgarin. Elle rencontra le prince Eugène, fils cadet du prince régnant Louis-Victor de Savoie et de la princesse Christine de Hesse, et frère de l'infortunée princesse de Lamballe. Sous le nom de comte de Villefranche, il commandait le régiment français de Savoie-Carignan, en garnison à Saint-Malo. Les deux jeunes gens s'épousèrent le 22 septembre 1781, mais, à la demande du prince Louis-Victor, le mariage fut annulé à cause de la différence d'origine. Cependant, un héritier était né de cette union, le 13 septembre 1783. Celui-ci, engagé comme simple soldat dans les armées de Napoléon, fit une fortune rapide dans les armes et devint colonel de Hussards, puis baron de l'Empire. Louis XVIII, en 1814, lui rendit le titre de comte de Villefranche. Il épousa la fille du duc de la Vauguyon, Pauline de Quélen d'Estuer, et mourut le 15 octobre 1825. Il fut le père du dernier prince de Savoie-Carignan, Eugène, né le 14 avril 1816, mort à Turin le 15 décembre 1888. Reconnu héritier présomptif de la couronne par le roi Charles-Albert le 18 avril 1834, en cas d'extinction de la branche régnante, ce petit-fils d'Elisabeth de Boisgarin exerça la régence pendant la guerre de l'Indépendance italienne.

Notre confrère émet ensuite l'avis qu'il conviendrait de donner dans nos Mémoires la priorité aux travaux concernant spécialement la Savoie.

M. Falcoz présente à la Société le schéma d'une étude qu'il se propose de consacrer à l'histoire de la commune de Cruet.

Celle-ci dépendait autrefois de la baronnie de Miolans et relevait judiciairement de la châtellerie du même nom.

Comprise dans le canton de Montmélian jusqu'en 1815, elle appartient maintenant à celui de Saint-Pierre-d'Albigny. Ce fut très probablement l'une des stations romaines échelonnées le long de la route de Milan à Vienne. Le séjour des Romains y est attesté par des découvertes récentes.

L'époque féodale y a laissé de nombreuses traces. C'est à elle que se rattachent les anciennes demeures dont voici l'énumération : la maison du Colombier, qui appartint aux Dominicains à titre de résidence passagère. Le château de Grosset, qui se trouve au centre du village de La Chapelle. Il appartenait en 1732 aux de Grosset, d'où il passa aux Gavend, et ensuite aux Billioud par le mariage, en 1793, d'une demoiselle de Gavend avec un Billioud, intendant de ce manoir. La Tour Chaffard, qui a appartenu aux nobles de Verdun. Le château des Le Blanc de Cernex, qui fut d'abord aux Chevilliard de Ladhuy. La maison des Villy, au sujet de laquelle on peut rappeler l'emprisonnement pendant un court laps de temps, d'un membre de cette famille au château de Miolans. Le château de Verdun, qui, dès 1732, appartenait aux La Chambre et passa par héritage dans la maison de Fernex. Enfin, le château de la Rive, dont les de Lucey furent propriétaires.

D'après un document publié par l'abbé Trépier, l'évêque de Grenoble possédait aussi à Cruet une maison de campagne où il logeait avec sa suite lorsqu'il se rendait à son palais épiscopal de Grésy-sur-Isère.

L'étude de M. Falcoz se poursuivra par l'historique de l'ancienne église de Cruet, qui est mentionnée en 1370 et fut démolie en 1897 pour faire place à l'église actuelle. Elle se terminera par l'évocation du magnifique panorama dont on jouit depuis le village.

M. l'abbé Loridon dépose sur le bureau de la Société le second volume de *Vieille Savoie*, de Gabriel Pérouse, offert par M. André Pérouse, et l'*Inventaire des sceaux vaudois*, de M. D. L. Galbreath, donné par la Société d'Histoire de la Suisse Romande. Il annonce son intention d'offrir à la Bibliothèque Municipale un livre du P. Louis Camaret, *Le pur et parfait christianisme ou l'initiation de Nostre Seigneur Jésus-Christ*, donné en prix en 1680 à un jeune Mauriennais par le Collège des Jésuites de Chambéry, en exécution d'une fondation de la duchesse Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie.

Le Conseil Général s'étant occupé de la révision des noms de la carte d'Etat-Major, qui sont souvent défigurés, le Président rappelle que la Société avait déjà proposé diverses rectifications. M. Carle et le commandant Gaillard présentent à ce sujet quelques observations.

M. Perche fait circuler parmi nous des pièces romaines trouvées à Bissy. A ce propos, M. l'abbé Loridon nous

annonce que, sur l'invitation de M. le baron Angley, il a visité les fouilles de Gilly, où l'on a déjà trouvé une petite mosaïque, et lit les passages principaux du compte rendu de celles du Mont-du-Chat, adressé par M. Mercier à l'*Echo de Savoie*.

Après avoir dit quelques mots de l'apposition par les Amis du Vieux Chambéry d'une plaque sur la maison Bonjean, il nous annonce que l'on vient de célébrer à Cognac l'anniversaire de la naissance de François Ier et qu'à l'hommage rendu à la mémoire du Roi, l'on associa sa mère, Louise de Savoie. Puis il cite plusieurs articles de revues parus récemment et relatifs à divers points d'histoire de Savoie.

M. Ritz, président de l'Académie Florimontane, lui ayant fait part que le prochain Congrès des Sociétés Savantes aurait lieu à Annecy en juillet 1938, il nous transmet cette nouvelle, ainsi que la demande de M. le docteur Collet, auteur d'une notice sur le poète et érudit bressan Claude-Gaspard Bachet de Méziriac, lequel serait heureux de savoir s'il existe une correspondance de ce personnage avec des notabilités savoyardes.

La séance s'achève sur la lecture, par M. l'abbé Secret, de deux notes brèves de toponymie, l'une sur le Mont d'Azy, près du Revard, qui peut tirer son nom d'une famille d'Asy mentionnée en 1623 dans une lettre de sainte Jeanne de Chantal à la mère Jacqueline Favre, l'autre sur l'étymologie du nom de Vimines, qui, d'après l'*Histoire du Dauphiné*, de Béguillet, parue en 1682, rappellerait les *Veamini*, peuple in-alpin.

## SEANCE DU 6 DECEMBRE 1937

Président : M. l'abbé Loridon.

Présents : Mlle Cravario, MM. Bachelard, Bernard, Blondet, Brun, Campi, H. Carle, N. Carle, Dancet, Dardel, Dognin, le docteur Forestier, Greyfié de Bellecombe, A. Jacques, C. Perroud, Picollet d'Hermillon, le chanoine Regottaz, le docteur Tissot, Vilmain.

Excusés : Mme Michaud-Lapeyre, MM. le commandant Gaillard et Pierre de Bissy.

Le Président, M. l'abbé Loridon, présente à la Société le devant sculpté d'un coffre de mariée acheté à Termignon en 1922 par M. Vermale, qui l'a offert à la Société pour le Musée Savoisien. M. de Manteyer, archiviste des Hautes-Alpes, à qui le donateur a envoyé une photographie de cette pièce, l'estime très curieuse et écrira sans doute un article à son sujet.

Le Président lit ensuite le programme du cours d'Histoire de Savoie, que M. Avezou, archiviste de la Haute-Savoie, a recommencé le 29 novembre. Il rappelle que dans l'avant-dernier numéro de l'*Echo de Savoie*, M. Guiton a présenté les *Itinéraires lamartiniens*, de Mme Michaud-Lapeyre, et Mlle Cravario la *Vieille Savoie*, de G. Pérouse.

Il adresse les félicitations de la Société à M. Daudenarde, ancien directeur de l'Etablissement Thermal d'Aix-les-Bains, qui vient dêtre nommé officier de la Légion d'Honneur.

Il lit un article de l'*Echo de Savoie* sur *Les Savoyards à l'Armée* et annonce qu'un arrêté du Ministre de l'Education Nationale en date du 20 octobre 1937 a inscrit à l'Inventaire des Sites l'enceinte intérieure du fort de Montmélian. M. H. Carle rappelle que le promoteur de cette mesure a été le marquis de Bissy.

Le discours de réception de M. Vermale à l'Académie Delphinale sur *Mounier*, l'ouvrage de M. Noël Didier, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble, sur *Le patrimoine de l'église cathédrale de Grenoble du* X^e^ *siècle au milieu du* XII^e^, et l'étude de M. Rivet sur *Chambéry, la ville actuelle* (1931) sont déposés par le Président sur le bureau de la Société. A propos du travail de M. Rivet, des observations intéressantes sont faites par M. Dardel sur le développement de Chambéry dans ces dernières années.

M. l'abbé Loridon lit ensuite des extraits d'un article de M. le chanoine Arnaud, curé de Lanslebourg, sur *Le Mont-Cenis pendant le Consulat et l'Empire*, qui a paru dans la revue *Les Alpes*.

M. Gauthier, ingénieur des Etablissements Alais, Froges et Camargue, M. Jacques Juilliard, de Paris, et M. l'abbé Louis Loridon, professeur au Collège de La Villette, sont reçus à l'unanimité membres de notre Association.

M. Bernard fait circuler une lithographie en couleurs représentant l'uniforme de la Garde Nationale de Savoie en 1859.

Comme suite à une remarque faite à la dernière séance par un membre de la Société au sujet de la priorité à donner dans nos *Mémoires* aux travaux concernant la Savoie, le Président observe, en s'appuyant sur le nom même de notre Association et sur un article de son règlement, que priorité ne signifie pas exclusivité.

Les pouvoirs du Président étant arrivés à expiration, celui-ci propose qe, par oui ou par non, l'Assemblée se prononce sur l'opportunité d'une nouvelle élection. Il se base sur un précédent établi par l'un de nos anciens présidents, G. Pérouse. Après un échange de vues, il est passé au vote. Par 16 voix contre une, il est décidé que

de nouvelles élections ne sont pas nécessaires. En conséquence, M. l'abbé Loridon reste pour un an président de la Société.

M. H. Carle fait ensuite une communication sur le château primitif de Chambéry, qui devait se trouver sur l'emplacement du Grand Jardin. Le vestige d'une des tours d'enceinte existe encore à Maché, au chemin de Bramafan. Dès lors, le véritable vieux Chambéry serait le faubourg Maché.

Il montre ensuite que l'épisode raconté par Rabelais au chapitre 67 de *Gargantua*, où il met en scène un Siennois séjournant à Chambéry chez le sieur Vignet, doit s'être passé à l'auberge du *Mouton d'Or*, qui se trouvait au n° 18 de la place Saint-Léger.

Après la lecture par M. Carle d'un beau passage de l'ouvrage de M. Edouard Herriot, *Lyon n'est plus*, au sujet de la Savoie, la séance est levée et rendez-vous nous est donné pour le second lundi de janvier.

## SEANCE DU 10 JANVIER 1938

Président : M. l'abbé Loridon.

Présents : Mmes Girard-Rabut et Michaud-Lapeyre, Mlle Cravario, MM. Bernard, Blondet, Campi, H. Carle, Dognin, Greyfié de Bellecombe, A. Jacques, de Kessling, l'abbé Louis Loridon, Perche, le chanoine Perroud, C. Perroud, le chanoine Regottaz, le docteur Tissot.

Excusés : MM. Falcoz, Juilliard, l'abbé Secret.

Le Président adresse les condoléances de la Société à M. le général P.-E. Bordeaux pour la mort de son frère, M. Albert Bordeaux, et à M. le capitaine de Kessling pour la mort de M. Le Roy d'Amigny, son beau-père. Il lit les remerciements de nouveaux membres de la Société : M. le comte Albert Martin-Franklin, ambassadeur d'Italie et sénateur du royaume ; MM. Francisco Duret, Gauthier, Juillard et l'abbé Louis Loridon. Il présente une brochure, *Le Donon de la chaîne des Vosges*, envoyée à la Société par son auteur, M. Schaudel, et rend compte d'un article de Mlle Cravario, *Haute-Savoie ou Mont-Blanc*, paru dans l'*Echo de Savoie*, et un autre de M. l'abbé Cartier, *Chignin et la numismatique — Sceau du Concile de Bâle trouvé à Montlevin*. Il se fait l'interprète de la Société en témoignant du plaisir que lui a causé l'initiative prise par M. Dardel de publier deux nouvelles éditions du *Vieux Chambéry*, de Gabriel Pérouse, l'une avec les dessins de M. André Jacques.

Il nous transmet l'invitation du Comité pour l'Exposition de la Romanité, qui aura lieu à Rome à l'occasion du second millénaire de la naissance d'Auguste, ainsi que le programme du Concours de la Société des Lettres, Scien-

ces et Arts des Alpes-Maritimes et signale dans un catalogue d'antiquaire parisien des pièces intéressant la Savoie.

M. l'abbé Loridon poursuit en nous disant quelques mots d'une statue de saint Claude en bois, datant du 16e siècle, découverte il y a quelques années par M. Falcoz dans le clocher de Saint-Cassin. Il nous annonce qu'il l'a fait nettoyer et placer dans l'église de ce village. Il fait circuler un palmarès de l'ancien Collège des Jésuites de Chambéry, la thèse de physique soutenue en 1893 par Léon Costa et un prospectus de l'ancienne *Association nationale savoisienne d'Instruction mutuelle*. Il dit quelques mots de l'Inventaire des Archives de l'Ordre de Malte à Lyon, paru en 1895 et 1932 par les soins de MM. Guigue et Claude Faure, archivistes du Rhône. Les commanderies de Chambéry, Compésières et Les Echelles, qui dépendaient de la *Langue d'Auvergne*, y sont représentées par un certain nombre d'articles.

M. H. Carle prend ensuite la parole. Il rappelle que le marquis de Bissy avait projeté d'écrire une étude sur la Savoie et son armée depuis Emmanuel-Philibert, que la mort l'a empêché de mener à bien. M. Carle devait y collaborer et il nous lit le chapitre qu'il avait rédigé.

Il nous parle des bornes frontières qui séparent la Savoie du Dauphiné et propose le transport dans le jardin du Musée de celle qui se trouve près du Lac Froment, à Apremont et qui d'ailleurs n'est plus à sa place primitive. Enfin, il fait mention d'un article sur le Saint-Suaire, paru récemment dans *Le Temps*.

M. André Jacques fait circuler un dessin qui représenterait l'ancienne porte de Montmélian à Chambéry. Puis M. l'abbé Loridon signale dans la revue *Fert* un article de M. de Mouxy de Loches sur *L'occupation espagnole en Savoie* (1742-1749) et les comptes rendus de la visite de la duchesse d'Aoste à l'abbaye d'Hautecombe, de la réception de M. Lemoine à l'Académie de Savoie et du Congrès des Sociétés Savantes. Il termine par la lecture de quelques lignes du plaidoyer prononcé en faveur de Joseph Dessaix, qui avait tué en duel le conseiller Monod, lequel se serait enferré sur l'épée de son adversaire.

## SEANCE DU 7 FEVRIER 1938

Président : M. l'abbé Loridon.

Présents : Mme Pachoud, Mlle Cravario, Mlle Naz, MM. Bernard, Blondet, Brun, Campi, H. Carle, Dognin, Ferrier, le docteur Girod, de Kessling, le docteur Lelong, l'abbé Louis Loridon, le chanoine Perroud. C. Perroud, l'abbé Secret, Vilmain.

Excusés : Mme Michaud-Lapeyre, Mme la comtesse de Sonnaz, MM. Gaillard, Greyfié de Bellecombe, André Jacques, Jannon.

Le Président adresse les félicitations de la Société à MM. Blondet et Bernard, nommés membres effectifs de l'Académie de Savoie, et à M. Lemoine, élu le 7 janvier Président de la Société d'Histoire naturelle. Il fait une mention spéciale de la réception de M. André Jacques à l'Académie de Savoie, qui a eu lieu le 27 janvier, et du discours plein de fond et d'élégance que notre confrère a prononcé à cette occasion.

Dans le dernier volume des *Mémoires de l'Académie de Savoie*, il signale les éloges funèbres, par M. Arminjon, de MM. de Bissy, Revel, Grange et Bertin.

La Société ayant reçu un travail de M. Vuarnet sur l'*Origine du nom de Savoie*, M. l'abbé Loridon lit les entêtes des chapitres et la partie consacrée à Bourdeau, position romaine. Il lit une note de M. Jean Secret, professeur au Lycée de Périgueux, intitulée *le général Boyer et Monseigneur d'Albaret, évêque de Sarlat. Une curieuse rencontre à Chambéry*. Il cite à ce propos l'article élogieux que M. Léon Daudet a consacré dans la *Revue Universelle* à l'étude de M. Jean Secret sur l'*Alpiniste*.

La question de la revision toponymique de la carte d'Etat-major est à nouveau soulevée, et le Président adresse un appel aux membres de la Société pour qu'ils lui communiquent avant la séance du 7 mars leurs observations écrites, pour les présenter au Conseil général. M. Carle cite à ce sujet un exemple de déformation de nom : Il y a près du château d'Annecy une *impasse du Trippoz* (on prononce *le Trippe*). Il s'agit d'un mot français déformé : *Tripot*, qui signifiait *Jeu de paume*.

Le Président lit ensuite une lettre de M. le docteur Chevron, maire de Montmélian, qui serait heureux que la Société contribue à l'aménagement de la partie supérieure du fort de Montmélian, inscrite récemment à l'Inventaire des sites. M. l'abbé Loridon en profite pour rendre hommage à M. le docteur Chevron, à qui revient l'honneur d'avoir pris l'initiative du projet et fait les démarches nécessaires à son heureux aboutissement. La Société émet le vœu que l'emplacement du fort soit aménagé au point de vue touristique et que le Syndicat d'Initiative collabore dans ce dessein avec la municipalité de Montmélian.

M. l'abbé Loridon annonce en outre que neuf des dalles funéraires du cloître de la Cathédrale de Chambéry vont être relevées et placées contre le mur. Il félicite M. André Jacques, qui voit ainsi ses efforts couronnés de succès.

Puis nous entendons deux communications de M. Henri Carle. L'une concerne le costume savoyard, qui viendrait d'Allemagne. Les costumes des hautes vallées du Faucigny et du Chablais se rapprochent en effet de ceux du duché de Bade, de la Bavière et du Würtemberg, et c'est là que les paysans savoyards auraient été les chercher. M. Carle tire argument du livre récent de M. le docteur Charvin sur

la culture du chanvre en Savoie, qui montre que les costumes faits à la maison étaient exclusivement en toile de chanvre et de coton.

La seconde communication de M. Carle a trait à Emmanuel-Philibert et au traité du Cateau-Cambrésis. Il est dit dans les manuels scolaires que par ce traité la France abandonne ses prétentions en Italie. La rétrocession par le roi de France de la Savoie, de la Bresse, du Bugey et du Valromey y est passée sous silence. L'histoire de Savoie est ignorée dans les établissements d'instruction secondaire. Pour combler cette lacune, on devrait donner chaque année en prix un volume de nos *Mémoires*.

M. Carle termine en présentant l'acte de décès d'un savoyard nommé Favre, mort en 1811 au siège de Teruel.

Le Président annonce la mort de M. Alexandre Moret, professeur d'égyptologie au Collège de France, et du général allemand de Montgellaz, qui appartenait à une vieille famille de Chambéry.

M. Pierre Bernard fait circuler une gravure satirique représentant la fête du Statut à Chambéry en 1853, qui fut saisie chez le lithographe Mermoz avant d'être publiée.

M. l'abbé Secret nous parle ensuite de la question du lac du Bourget. Des observations sont présentées à ce sujet par M. le docteur Lelong et M. Camille Perroud. Après un échange de vue entre les membres présents, un vœu hostile à l'utilisation du lac comme bassin de compensation est émis à l'unanimité, moins deux voix.

## SEANCE DU 7 MARS 1938

Président : M. l'abbé Loridon.

Présents : Mmes Girard-Rabut et Michaud-Lapeyre. Mlle Naz. MM. Bernard, Blondet, Campi, H. Carle, Gauthier, Greyfié de Bellecombe, A. Jacques, Perche, le chanoine Perroud, C. Perroud, le docteur Tissot, Vilmain.

Excusés : Mme de Sonnaz, MM. Pierre de Bissy, Dognin, Jannon, de Kessling, le chanoine Regottaz.

Les condoléances de la Société sont exprimées par le Prédent à Mlle Naz et au capitaine de Kessling, que des deuils récents viennent de frapper. Mme Michaud-Lapeyre revient sur la question du lac du Bourget et propose qu'une lettre soit adressée par la Société au Conseil général pour se joindre aux protestations soulevées par le projet d'utilisation.

Les membres présents sont ensuite heureux d'apprendre que, dans sa séance du 7 février 1938, la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne a accueilli l'abbé Loridon, leur dévoué président, parmi ses membres d'honneur. Les liens amicaux qui unissent les deux groupements en seront encore resserrés.

M. l'abbé Loridon nous annonce que M. Jarrin, avocat, lui a adressé des renseignements sur la toponymie savoisienne. Il présente le programme des concours d'histoire, poésie et sciences organisés par l'Académie de Savoie. Sur sa demande, M. Greyfié de Bellecombe, vice-président, rend compte des cérémonies qui se sont déroulées à Genève pour le centenaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de cette ville, auxquelles il a assisté comme délégué de notre association. Il se déclare enchanté de l'accueil délicat qu'il a trouvé auprès de nos amis de Genève.

M. le chanoine Perroud offre à la Société son opuscule sur *les Cent jours à Saint-Genix* et des remerciements lui sont adressés, ainsi qu'à M. Bernard, secrétaire, qui s'est occupé de la publication du volume de nos *Mémoires* pour l'année 1936.

M. l'abbé Loridon nous transmet une invitation de l'Académie florimontane au prochain Congrès des Sociétés savantes, qui doit se tenir à Annecy les 20 et 21 juillet 1938. Il mentionne des articles parus dans la revue *Fert* et intéressant l'histoire de Savoie.

M. le chanoine Perroud fait ensuite une communication sur le passage d'Annibal dans les Alpes. C'est une mise au point de la question, d'après les travaux de MM. L.-A. Constans et Ettore Païs. Il s'appuie sur les démonstrations de ces deux historiens pour conclure avec le second que le grand chef carthaginois dut remonter la vallée de l'Isère et passer le Petit Saint-Bernard, pour tomber dans le pays des *Taurini*.

M. P. Bernard rend compte d'un article de M. Falletti, professeur à l'Université de Lyon, sur les chartes de franchises de la Savoie, paru dans la *Revue savoisienne* du troisième trimestre de 1937.

M. H. Carle nous parle d'un plan du fort de Montmélian, daté de 1799, qui fut retrouvé dans les bureaux du Génie de la place de Chambéry. La situation de la Savoie étant cette année-là assez précaire, on avait songé à remettre le fort en état.

M. Carle lit un article paru dans la revue d'art italienne ABC en juillet 1935 sur le Musée Savoisien, et en particulier ses souvenirs romains.

Il nous apprend que le musicien Maurice Ravel, mort récemment, était d'origine savoyarde. Il descendait d'une famille qui avait émigré à Bayonne.

M. l'abbé Loridon fait circuler la photographie, qui avait figuré il y a quelques années à l'exposition historique de Turin, d'une gravure du 17e siècle représentant Chambéry. Il nous lit quelques pièces concernant la famille maternelle de Racine, les Sconin, qui était originaire de Brandebourg, et dont une famille de Chambéry possède une partie des papiers.

M. Perche propose à la Société la carte des blocs cupulaires du groupe de Billième, ce qui est accepté avec grand plaisir.

Il en est dé même pour le don au Musée Savoisien de tableaux représentant des membres de la famille Parent.

## SEANCE DU 4 AVRIL 1938

Président : M. l'abbé Loridon.

Présents : Mmes Girard-Rabut, Michaud-Lapeyre, Pachoud, de Sonnaz. Mlles Cravario et Naz. MM. Bernard, Brun, Campi, Carle, Falcoz, le commandant Gaillard, Greyfié de Bellecombe, A. Jacques, de Kessling, le docteur Lelong, Lemoine, l'abbé L. Loridon, C. Perroud, le docteur Tissot, Vilmain.

Excusés : MM. Blondet et Perche.

En attendant que soit modifié le règlement, M. l'abbé Loridon propose qu'on élise séance tenante les personnes présentées à la Société. En conséquence sont reçus parmi ses membres : M. Bozon, imprimeur, présenté par M. le chanoine Perroud, M. Roulier, pharmacien, présenté par M. André Jacques, et M. Mettrier, auteur de différents travaux sur la topographie de la Savoie, présenté par M. l'abbé Loridon et M. P. Bernard.

Le Président lit ensuite l'avant-programme du prochain Congrès des Sociétés savantes et une lettre du Touring-Club de France qui demande à la Société sa collaboration aux études du folklore français. Il adresse les compliments de la Société à M. le commandant Gaillard, reçu membre de l'Académie de Savoie le 17 mars. Il dépose sur le bureau de la Société les travaux de dom Bernardet sur l'abbaye d'Hautecombe et de M. Jean Secret sur Jules Termes, correspondant périgourdin de Châteaubriand. Il lit le résumé de la communication faite par M. Taulier à l'Académie delphinale sur la famille Leborgne. Il cite un travail de dom Bernardet, paru dans la revue *les Alpes* sur Papire Masson, historien de Savoie, et un article de M. Letonnelier, archiviste de l'Isère, paru dans le *Bulletin de l'Université de Grenoble* et intitulé *Réflexions sur la traversée des Alpes par Annibal.* L'auteur reconnaît l'impossibilité de résoudre le problème avec les seules données historiques.

Mme Michaud-Lapeyre rend compte de la cérémonie lamartinienne qui se déroula à Tresserve le 6 septembre 1937 et lit le discours prononcé à cette occasion par M. Foulon de Vaulx.

Le commandant Gaillard nous parle de la magnifique bibliothèque donnée à la ville de Nice par le chevalier Victor de Cessole et qui se trouve au Musée Masséna. Elle intéresse le Comté de Nice et les Etats sardes, par conséquent la Savoie. La partie toponymique y est importante. On y remarque entre autres un Atlas de Mercator daté de 1595.

M. Vilmain ajoute quelques détails sur les ouvrages religieux de M. de Cessole, dont le plus grand nombre avait été donné à Mgr Reymond pour la bibliothèque du séminaire.

Une communication de M. Falcoz sur Cruet romain et féodal est lue par M. P. Bernard. A cette occasion, M. Brun signale la découverte à Cruet de vestiges romains.

M. P. Bernard fait une communication sur un agent secret du roi de Sardaigne, le Piémontais Rastelli, qui en 1791 fit de l'espionnage contre-révolutionnaire à Lyon et à Chambéry.

Le commandant Gaillard rend compte de l'étude du commandant Chenu : *Un souvenir de Chambéry dans l'Apocalypse de l'Escurial.* Il fournit des arguments contre la thèse de l'auteur, qui croit reconnaître une représentation de Chambéry dans la miniature de Jean Colombe accompagnant ce manuscrit, fait vers 1482 pour Charles Ier, duc de Savoie. Il eût été en effet impolitique de la part de l'artiste de montrer sur la ville un ange la menaçant de la colère céleste, comme une nouvelle Babylone. Ce soi-disant Chambéry, composé de quatre lieux différents, est d'ailleurs méconnaissable. Il s'agit là d'un paysage de pure imagination.

M. Carle revient sur la question de l'emplacement primitif de la ville et sur le mode de construction qui y était autrefois en usage. Les fondation des maisons étaient faites de sapins couchés en long.

Il présente, au nom de Mme Pachoud, le journal de Mansord, ancien maire de Chambéry et membre du Conseil des Cinq-Cents, pour la période qui va de juillet 1814 à octobre 1815. C'est là un document d'un intérêt primordial pour l'histoire de l'occupation autrichienne et des Cent jours dans la capitale de la Savoie. M. Carle lit le passage où sont relatées les réactions produites par l'annonce du retour de Napoléon de l'Ile d'Elbe.

La séance se termine sur une note du commandant Gaillard au sujet des deux cartes du père Ignacio Danti et de son frère, qui se trouvent à Florence et à Rome. Il décrit la partie consacrée à la Savoie et fait remarquer que le duché est inclus dans la carte de France.

## SEANCE DU 2 MAI 1938

Président : M. l'abbé Loridon.

Présents : Mme Pachoud, Mlle Naz, MM. Bernard, Blondet, Campi, Carle, Dognin, Dullin, le commandant Gaillard, le docteur Girod, Greyfié de Bellecombe, A. Jacques, de Kessling, de la Serraz, l'abbé Loridon, C. Perroud, Pollier, l'abbé Secret, le docteur Tissot, Vilmain.

Excusés : MM. René de Bissy, Dancet.

Le Président fait part de la mort de trois membres de la Société : MM. Maurice Carrier, avoué honoraire à Chambéry, M. le comte de Menthon et M. Foudraz, journaliste, et adresse ses condoléances à leurs familles. Il remercie Mme Michaud-Lapeyre pour ses *Itinéraires lamartiniens*, qu'elle a offerts à la Société, annonce que M. le commandant Gaillard a été nommé Président de la Commission de toponymie savoyarde, qu'il fera le 20 mai, lors de l'Assemblée générale du Syndicat d'Initiative, une conférence sur ce sujet, et qu'il a publié dans la *Revue alpine* du second trimestre de 1938 un article intitulé : *Un intendant de Maurienne alpiniste. Rochemelon au* XVIII^e^ *siècle.*

M. l'abbé Secret rend compte de son voyage à Rome, où il a prêché le Carême à Saint-Louis des Français et fait à l'Académie Saint-Luc des Beaux-Arts une conférence sur Joseph de Maistre, sous les auspices de l'Institut royal pour l'histoire du Risorgimento et de l'Association des Italiens d'origine savoyarde et niçoise. Cette conférence a été l'occasion d'une belle manifestation d'amitié franco-italienne, tant par le sujet traité que par la qualité des personnes présentes. M. le Comte Martin-Franklin, qui présidait, présenta l'orateur en termes vibrants et souligna tout ce qui, par la Savoie, relie la France à l'Italie. M. l'abbé Secret avait été aussi chargé de porter à la Société Fert et à son distingué Président, M. de Orestis, le salut de notre Association, et cette attention fut très appréciée.

M. l'abbé Loridon présente ensuite le livre de l'abbé Carret : *Finesse et géométrie dans Joseph de Maistre* et signale dans des journaux ou des revues savantes des articles intéressant la Savoie. A propos d'une étude sur l'église de Cléry, M. Carle émet le vœu qu'il soit édité une carte monumentale du duché.

M. le docteur J. Tissot lit un rapport, demandé par le Touring-Club de France, sur le folklore de la Savoie. Il en relève, par époques, les diverses manifestations, et intéresse vivement son auditoire.

Le Président fait circuler un horaire de la Société du Chemin de fer Victor-Emmanuel en 1860 et une pièce se référant à l'invasion des Voraces en 1848.

Le commandant Gaillard fait une importante communication sur la Collection Campana, portant sur des Primitifs italiens, qui fut acquise en 1862 par Napoléon III et distribuée par la suite sans aucun discernement entre le Louvre et les musées de province. Souvent un tryptique a été séparé en plusieurs morceaux qui ont été dispersés aux quatre vents. Il dit qu'il serait très désirable que tout fût rassemblé par écoles entre un petit nombre de musées.

M. Carle communique deux pièces concernant la famille Castagnery de Châteauneuf et signées de Charles-Emma-

nuel Ier, duc de Savoie, et de Victor-Amédée, prince de Piémont. Il rappelle le rôle du général Dessaix dans les guerres de l'Empire et fait circuler une adresse présentée le 14 mars 1815 à Napoléon retour de l'île d'Elbe par les officiers d'Etat-Major et administrateurs militaires de la division de Lyon, et une adresse présentée à l'Empereur par les officiers et sous-officiers du Mont-Blanc et du Léman résidant à Paris. Il présente également un atlas daté de 1643, où la Savoie est portée comme faisant partie de la France.

Après avoir fait circuler un recueil de poésies couronné en 1848 par l'Académie de Savoie, le Président propose que la prochaine séance de la Société ait lieu, non pas le lundi 6 juin, à cause des fêtes de la Pentecôte, mais le lundi 30 mai. Sa proposition est adoptée.

## SEANCE DU 30 MAI 1938

Président : M. l'abbé Loridon.

Présents : Mme Pachoud, Mlle Naz, MM. Ardenghi, Bernard, Blondet, Brancaz, Campi, Carle, le docteur Forestier, le commandant Gaillard, Greyfié de Bellecombe, André Jacques, de Kessling, de la Serraz, le docteur Lelong, Ménabréa, C. Perroud, Picollet d'Hermillon, le chanoine Regottaz, l'abbé Secret, le docteur Tissot, Vilmain.

Après avoir souhaité la bienvenue à M. Ménabréa, qui nous a fait l'honneur de prendre part pour la première fois à nos travaux, le Président fait l'éloge funèbre de M. Cons, directeur honoraire d'école primaire supérieure, et présente à Mlle Cons, sa fille, professeur au lycée de Chambéry, les condoléances de la Société. Il rend compte de la conférence de M. Guillet, directeur de l'Ecole Centrale, prononcée le 7 mai à la Chambre de Commerce de Chambéry, et à laquelle M. Bernard représenta notre association ainsi que de celles de M. le commandant Gaillard et de M. Perche, faites le 20 mai à l'Assemblée générale du Syndicat d'Initiative. Il annonce que M. Dauzat, professeur à la Sorbonne, a invité au Congrès international de toponymie, le commandant Gaillard, qui y fera une communication sur la toponymie topographique.

Le commandant Gaillard fait hommage à la Société de son édition des lettres de Saussure à sa femme. Le Président en lit la préface et l'auteur présente ensuite le *Journal d'un voyage à Chamouni et à la cime du Mont-Blanc en juillet et août* 1787, qu'il a publié en 1926 en collaboration avec M. Montagnier.

Le Président nous transmet une invitation de l'Académie de Savoie à sa séance solennelle du 2 juin, où seront reçus M. Blanchard et M. le colonel Poussielgue, et une autre de l'Académie des Jeux Florimontains à son prochain Congrès, qui doit avoir lieu à Lyon le 22 mai. Il nous

apprend qu'à la dernière séance de l'Académie chablaisienne, le général Bordeaux a proposé de célébrer le quatrième centenaire de l'Ordonnance de Villers-Cotterets (1539) qui prescrivit la tenue des actes en français et fut appliquée dans la Savoie, alors soumise à la domination française. Il signale dans la *Revue Savoisienne* un article de M. Maurice Lacroix sur *l'histoire à l'Exposition du baroque piémontais en* 1937 et une étude de M. de Grailly sur *le pays de Gex sous les comtes de Genevois.*

Le commandant Gaillard fait une communication sur la carte des Etats de Savoie de Borgonio, dont la première édition date de 1680. Une nouvelle édition en parut en 1683. Cette carte représentait un réel progrès sur les précédentes. Mais on y trouva peu à peu des imperfections. Les suivantes la copièrent ou y apportèrent quelques modifications, en portant alors le nom de leur auteur. En 1772, on publia une nouvelle carte très agrandie des Etats sardes, à laquelle on conserva le nom de Borgonio. Stagnoni l'augmenta considérablement. On laissa se détruire la carte du XVII^e^ siècle pour la remplacer par celle de Stagnoni, pour laquelle on utilisa cependant les feuilles de cuivre de Borgonio. Il subsiste actuellement treize exemplaires de la carte de Borgonio, dont deux à Chambéry. En 1801, Bonaparte en fit transporter les cuivres à Paris. Ils sont aujourd'hui à Florence.

M. Carle nous parle du Journal de Mansord et des événements de 1815 et nous apprend qu'au moment des Cent Jours, le quartier général de Suchet se trouvait, non pas à Lyon, mais à Chambéry.

Le commandant Gaillard lit un résumé de la vie de Jacqueline de Montbel, comtesse d'Entremont, qui, née vers 1541, épousa en 1561 Claude de Bastarnay, comte du Bouchage, tué en 1565 à la bataille de Saint-Denis, puis en 1570 l'amiral de Coligny. En butte au ressentiment d'Emmanuel-Philibert, qui aurait voulu la voir épouser un Italien, de peur que ses terres ne passassent sous la domination du roi de France, elle fut enlevée en 1573 au Mont-Cenis et emprisonnée à Turin jusqu'en 1580. Devenue veuve une seconde fois, en 1572, elle refusa en 1586 d'épouser un gentilhomme piémontais, et Charles-Emmanuel I^er^ la fit à nouveau incarcérer. Elle mourut en 1599 à la forteresse d'Ivrée.

M. Carle fait circuler la permission accordée le 29 avril 1634 par Victor-Amédée I^er^ au duc et à la duchesse de Ventadour d'ériger à Chambéry un couvent de Carmélites déchaussées, et le prospectus du Congrès des Sociétés savantes tenu dans cette ville en 1863. Il y eut à cette occasion une exposition d'objets d'art, dont certains ont disparu. Il signale au N° 16 de la rue Croix-d'Or une colonne engagée qui doit provenir d'un couvent et au N° 1 de la rue de Roche une fenêtre à accolade. De son côté, M. Greyfié de Bellecombe mentionne, rue Bonivard, un portail en démolition.

M. Ménabréa présente un manuscrit de la fin du XVIIIe siècle contenant environ 200 biographies savoyardes, rédigé par un certain Montréal. Grillet se serait servi de ce volume, qui témoigne du goût des Savoyards pour la littérature poétique et donne des indications précieuses sur maintes éditions anciennes, qui ne sont plus connues aujourd'hui. M. Ménabréa fait encore circuler une médaille frappée en 1815 à l'occasion du retour de la Savoie au roi de Sardaigne.

M. André Jacques nous parle d'une charmante statue en bois, représentant la Sainte-Vierge, découverte par M. le curé d'Arbin. Elle paraît dater du XIVe siècle et M. André Jacques. qui en propose le classement, en montre des photographies.

## SEANCE DU 4 JUILLET 1938

Président : M. l'abbé Loridon.

Présents : Mme Girard-Rabut, Mlle Cravario, MM. Allemoz, Ardenghi, Bernard, Blondet, Campi, Carle, Dancet, Dognin, Gaillard, Greyfié de Bellecombe, A. Jacques, de Kessling, l'abbé L. Loridon, C. Perroud, Pollier, le docteur Tissot, Vilmain.

Excusé : M. Perche.

Sur la proposition de M. l'abbé Loridon, président, et de M. Carle, M. le sénateur Borrel, président du Syndicat d'Initiative de la Savoie, est élu à l'unanimité membre d'honneur de la Société. La présentation par MM. Carle et Perroud de M. Germain, instituteur honoraire, comme membre effectif, rencontre la même faveur.

Le Président adresse les compliments de la Société à M. le Conseiller Dullin, pour le mariage de sa fille, Mlle Marie-Paule Dullin, avec M. Marc Nier, inspecteur-adjoint des Eaux et forêts.

Il est ensuite question du Congrès des Sociétés savantes, qui doit se tenir tout prochainement à Annecy. M. l'abbé Loridon expose les modalités de la participation de la Société à cette manifestation. M. André Jacques dit quelques mots de la présentation au Congrès de la Collection des objets d'art de la Savoie.

Le Président lit un article de M. Dubois, conservateur de la Bibliothèque cantonale de Lausanne, sur les armoiries de *Johannes de Furno*, ou Jean Dufour, originaire d'Annecy, qui, congédié par le duc Charles III, inventa pour se venger une machination d'où il résultait que le Chablais et le pays de Vaud étaient hypothéqués à Berne et à Fribourg.

M. Carle transmet une proposition de M. Borrel, tendant à ce que le château de Chambéry soit appelé *Château ducal*. La Société émet un vœu en ce sens. Elle vote ensuite une subvention de cent francs pour le Carillon savoyard.

Le Président signale dans diverses revues des articles sur l'histoire de Savoie, puis M. le Commandant Gaillard fait une communication sur les Compagnies de guides du Mont-Cenis au XVIII[e] siècle et la ramasse de Lanslebourg. Il donne ensuite une brève relation de la visite qu'il a faite avec M. Ardenghi d'une partie des anciennes bornes frontières de la Savoie. Sur 93 bornes, il en reste une soixantaine, presque toutes en place.

M. Carle signale un aqueduc romain au dessus du Bourget et l'emplacement de la redoute Suchet, près du col de l'Epine. Il présente un parchemin de 1429 contenant transaction entre la Chartreuse d'Aillon et le châtelain de Falavier en Dauphiné. De la part de M. Perche, il fait circuler des photographies de pierres à cupules.

M. André Jacques nous parle du portail de la cathédrale de Chambéry, bâti en 1511 aux frais de Jean de Vulliod, conseiller ducal, trésorier de Charles III, dont une descendante, Mme de Vulliod, désirerait qu'on rappelât le souvenir par l'apposition d'une plaque.

Le Commandant Gaillard raconte une anecdote recueillie par lui à Fossano en Piémont, qui montre l'esprit de répartie de saint François de Sales.

Après la présentation par M. l'abbé Loridon d'un intéressant travail de M. Bondois, bibliothécaire à la bibliothèque nationale, paru il y a trois ans dans les Annales du Comité des Travaux historiques et ayant pour sujet Victor-Amédée II et la Révocation de l'Edit de Nantes, la séance est levée et rendez-vous nous est donné au lundi 3 octobre.

## SEANCE DU 3 OCTOBRE 1938

Président : M. l'abbé Loridon.

Présents : Mme Girard-Rabut, Mme la Comtesse de Sonnaz. MM. Ardenghi, Bernard, Blondet, Brancaz, Carle, Dognin, le docteur Forestier, Gaillard, Greyfié de Bellecombe, de Kessling, l'abbé Louis Loridon, Perche, C. Perroud, Roulier, l'abbé Secret, le docteur Tissot, Vilmain.

Excusés : Mme Michaud-Lapeyre, M. André Jacques.

Le Président transmet à la Société les remerciements de M. Borrel, sénateur de la Savoie et président du Conseil général, élu membre d'honneur dans la séance précédente, et souhaite la bienvenue à M. Roulier, qui prend part pour la première fois à nos travaux.

Au cours de l'été, plusieurs deuils ont frappé notre association, dans les personnes de MM. Descotes, président de la Société savoisienne de Marseille et auteur de divers articles d'histoire, de M. Jannon, chef de bureau aux Archives de la Savoie, et de M. Schaudel, correspondant de l'Académie Stanislas, à qui l'on doit des travaux renommés sur les pierres à cupules. Après avoir présenté nos condoléances à leurs familles et lu la citation posthume décernée par le général Balthus à M. Jannon, mort en service commandé dans un accident d'avion, le Président donne la parole à M. Bernard, qui retrace la carrière pleine de dévouement remplie par celui-ci aux Archives départementales.

Le Président félicite Dom Bernardet et M. Jean Secret et Van Gennep, dont les travaux ont été couronnés récemment par l'Académie française, et adresse à M. Dardel les compliments de la Société pour la part si importante qu'il a prise à la mise en œuvre du Carillon Savoyard. Puis il signale quelques articles de revues sur des questions d'histoire de Savoie et rend compte du 19e Congrès des Sociétés savantes, tenu à Annecy au mois de juillet.

M. l'abbé Loridon nous ayant fait part de l'invitation qu'il a reçue de M. Mars-Valett, conservateur des Charmettes, à se joindre à la protestation contre l'aménagement du lac du Bourget comme bassin de compensation, le Commandant Gaillard propose que les membres du bureau s'associent à ce vœu, ce qui est décidé après quelques observations présentées par M. le docteur Forestier. M. Brancaz et M. Camille Perroud.

M. Henri Forestier nous parle ensuite de la visite de M. Edouard Herriot au Musée Lamartinien, installé dans une salle de l'ancienne Villa des Fleurs, à Aix-les-Bains. Cette visite est en quelque sorte la consécration de la restauration du musée, déménagé lors de la démolition de l'ancienne maison Perrier. Mme Michaud-Lapeyre, présidente des Amis savoyards de Lamartine, et M. H. Forestier, membre de ce comité, signalent avec satisfaction à la Société cette visite de M. Herriot, que la municipalité avait organisée et à laquelle ils avaient été invités.

A propos d'une excursion faite par M. Herriot au château de Sainte-Hélène-sur-Isère, le docteur Forestier nous parle également de Pierre d'Aigueblanche, fondateur de ce château, qui accompagna en Angleterre la princesse Eléonore de Provence, fiancée du roi Henri III, fut nommé évêque d'Hereford et présida le concile de Lyon. Après avoir habité l'Angleterre pendant plusieurs années, il revint en France et acheta aux environs de Paris un domaine auquel on donna le nom d'*Alfort*, probablement par contraction d'*Hereford*.

Une autre causerie nous est faite par M. l'abbé Secret sur une lettre de Saint François de Sales conservée à Digoin et adressée au Comte Jacques de Viry. Elle porte la

date du 10 septembre 1619. Déjà connue, elle avait été éditée d'après une copie, mais c'est l'original que M. l'abbé Secret a retrouvé.

Il nous lit ensuite une note au sujet d'une des premières chapelles dédiées au saint. En 1663, entre sa béatification et sa canonisation, Henri-François Maillard de Tournon, capitaine de cavalerie dans l'escadron de Savoie, fonda dans l'église du Châtelard une chapelle sous l'invocation des saints François de Sales, Henri et François d'Assise, où il fit mettre un bon portrait du saint évêque de Genève, œuvre d'un certain Henri de Bergen, qui se trouve aujourd'hui au presbytère, tandis que la chapelle de Saint François de Sales a été replacée dans l'église actuelle du Châtelard, l'ancienne ayant été démolie en 1833.

Henri-François Maillard de Tournon était le petit-fils de Prosper-Marc, qui fut ambassadeur de Savoie en Suisse, parent de Saint-François de Sales, son ami et l'un de ses exécuteurs testamentaires.

Le Président lève la séance, après avoir annoncé qu'il se tiendra le lundi 7 novembre une assemblée générale de la Société pour la modification de son nom, de ses statuts et de son règlement.

## ASSEMBLEE GENERALE DU 7 NOVEMBRE 1938

Président : M. l'abbé Loridon.

Présents : Mmes Girard-Reydet, Pachoud, Michaud-Lapeyre ; Mlle Cravario ; MM. Bailly, Bernard, Blondet, Brun, Campi, H. Carle, N. Carle, le docteur Clerc, Dancet, Dognin, Ferrier, le docteur Forestier, Gaillard, Germain, Greyfié de Bellecombe, A. Jacques, de Kessling, Lemoine, l'abbé L. Loridon, Perche, le chanoine Perroud, C. Perroud, Picollet d'Hermillon, le docteur Tissot, l'abbé Vesco, Vilmain.

Excusés : Mme Tredicini de Saint Séverin ; MM. le général Bordeaux, de la Serraz et Viard.

La Société a tenu son assemblée générale le lundi 7 novembre, dans la salle des cours de l'Ecole Préparatoire à l'enseignement supérieur, mise aimablement à sa disposition par M. Carron. Il s'agissait d'approuver les nouveaux statuts, mais le quorum n'étant pas atteint, l'examen de la question a été remis à la séance du lundi 5 décembre.

Le Commandant Gaillard, vice-président, a fait une intéressante communication sur la découverte faite le 24 septembre 1938, près de la Bâthie-Neuve (Haute-Alpes), d'un dolmen avec des ossements, des armes et un morceau d'une matière qu'on croit être de l'ivoire, ce qui a été l'occasion pour la presse d'articles sensationnels où l'on annonçait que la route d'Annibal était trouvée, ainsi que des vestiges

de ses fameux éléphants. Une mise au point de M. de Mauteyer, ancien archiviste des Hautes-Alpes, lue par l'auteur de la communication, prouve que cette trouvaille n'apporte en réalité aucun élément nouveau sur la question du passage du célèbre Carthaginois.

Après une brève causerie de M. Perche sur ses récentes découvertes de pierres à cupules, M. l'abbé Loridon, président, a lu une pétition pour le déplacement du camp d'aviation de Chartres, qui serait en cas de guerre un danger pour la cathédrale, et il a été décidé que les membres du bureau y apposeraient leur signature.

## SEANCE DU 5 DECEMBRE 1938

Président : M. l'abbé Loridon.

Présents : Mmes Michaud-Lapeyre, Pachoud, Mlle Naz, MM. Bernard, Blondet, Brun, Campi, Carle, Dancet, Dardel, Dognin, Dullin, Falcoz, le docteur Forestier, Gaillard, Germain, A. Jacques, de Kessling, de la Serraz, le docteur Lelong, l'abbé L. Loridon, Ménabréa, Perche, C. Perroud, Picollet d'Hermillon, Pollier, l'abbé Secret, le docteur Tissot, l'abbé Vesco, Vilmain.

Excusé : M. Greyfié de Bellecombe.

La dernière séance de la Société a eu lieu le lundi 5 décembre, à 16 heures, dans la salle des cours de l'Ecole préparatoire, que M. Carron avait encore mise obligeamment à notre disposition. L'Assemblée générale, qui s'était réunie le 7 novembre, n'avait pu approuver les nouveaux statuts ni le nouveau règlement intérieur, car le quorum n'avait pas été atteint. La question figurait donc une seconde fois au programme.

Après lecture par le Président des articles soumis à l'agrément de la Société, il a été décidé que, pour des raisons de commodité, les séances auraient lieu désormais le mardi, au lieu du lundi, et que, pour des motifs d'économie, les convocations seraient faites, non plus par lettres, mais par avis dans les journaux, sauf au début de l'année sociale, où il serait adressé à chaque membre un programme général des séances. M. Picollet d'Hermillon a proposé que l'application de cette dernière mesure fût reculée de deux mois, et M. Dullin que l'examen de la question fut renvoyé au comité, ce qui a été adopté.

La date de l'assemblée générale a été fixée au mois de mai et, sur une question de M. de Kessling, celle de la promenade annuelle au mois de juin.

Le vote aura lieu à main levée, sauf lorsqu'il s'agira de questions de personnes, auquel cas il sera usé du bulletin secret.

Sur la proposition de M. Carle, il a été décidé que le rapport de la commission de publication serait lu en séance.

Enfin la société a donné tous pouvoirs au Président et au Secrétaire pour faire subir aux statuts toutes modifications demandées par l'administration. Conformément aux nouvelles dispositions, elle a prolongé les pouvoirs du président jusqu'à la prochaine assemblée générale.

M. Dancet, trésorier, a ensuite soulevé la question du recouvrement des cotisations. Celui-ci a été fixé, en principe, au mois de janvier de chaque année. Toutefois, sur une observation de Mme Michaud-Lapeyre, il a été entendu que, pour cette fois, l'arriéré serait perçu en janvier 1939 et la cotisation de l'année courante au mois de mai suivant.

M. l'abbé Loridon fit ensuite part à la Société de la mort de M. le Comte Pierre de Bissy, administrateur du Syndicat d'Initiative, qui comptait parmi nos membres depuis deux ans à peine, et présenta nos condoléances émues à sa famille. Il donna lecture du programme des cours d'histoire de Savoie, faits à Chambéry et à Annecy par M. Avezou, archiviste de la Haute-Savoie, et signala divers articles de revues, ainsi que *l'Histoire des Chevaliers-tireurs de Chambéry*, de M. Henri Ménabréa, avec les dessins de M. André Jacques, qui est actuellement mise en souscription.

M. Camille Perroud remit sur le bureau de la Société le livre de M. Lucien Guy sur *les Grands Faucignerans*, dont il donna un aperçu. Après deux communications de M. l'abbé Secret, au nom de M. Jean Secret, sur *Saint François de Sales et Fénelon* et le *R. P. Jésuite Malatra*, ami de ce dernier, qui vivait à Chambéry au début du XVIII^e^ siècle et sur la personnalité duquel l'auteur aimerait avoir des précisions, la séance a été levée à 18 heures. En raison des fêtes du Nouvel An, la prochaine aura lieu le *mardi* 10 *janvier*, à 17 heures, au Musée Savoisien, siège de la Société.

# BILAN DE LA SOCIETE
## arrêté au 31 décembre 1937

DEPENSES

| | | |
|---|---|---|
| Loyer du local pour 1937 (à payer) ..... | | 200 » |
| Droits de garde des titres ..... | | 6 » |
| Frais d'encaissement des cotisations et de retours d'impayés ..... | | 104 50 |
| Frais de correspondance Perroud ..... | 236 » | |
| Frais de bureau (fre Blard) ..... | 5 » | |
| Timbres de reçus (fre Allobroge) ..... | 39 75 | |
| Frais de correspondance du trésorier .... | 90 50 | |
| | 371 25 | 371 25 |
| Allocation Petit pour 1936 ..... | | 150 » |
| Allocation Petit pour 1937 ..... | | 200 » |
| Facture charbon ..... | | 33 » |
| Cotisation Assoc. générale des Amis des Musés | | 20 25 |
| Impôts municipaux ..... | | 200 75 |
| Quittance d'assurance La France ..... | | 64 35 |
| Facture Imprimeries Réunies du 30 juillet 1935 .. | | 25 » |
| Facture Imprimeries Réunies du 31 mars 1937 .. | | 125 » |
| Facture Imprimerie Chambérienne du 27 fév. 1937 | | 3.622 » |
| Perte sur les titres en portefeuille ..... | | 177 70 |
| TOTAL ..... | | 5.299 80 |

## RECETTES

| | | |
|---|---|---|
| Ventes de livres ..... | | 47 50 |
| Cotisations par caisse ..... | 775 » | |
| Cotisations par banque ..... | 2.080 » | |
| | 2.855 » | 2.855 » |
| Subvention département de la Savoie : | | |
| en 1936 ..... | 540 » | |
| en 1937 ..... | 540 » | |
| Subvention de la ville de Chambéry : | | |
| en 1936 ..... | 450 » | |
| en 1937 ..... | 500 » | |
| | 2.030 » | 2.030 » |
| Revenus des titres ..... | | 146 10 |
| Intérêts créditeurs en Banque ..... | | 23 05 |
| Rabais sur facture des Imprimeries Réunies .... | | 131 25 |
| | | 5.233 » |
| Excédent des dépenses sur les recettes ..... | | 66 80 |
| TOTAL ..... | | 5.299 80 |

*Pour mémoire :*

Cotisations impayées : 925 fr.

## CAPITAL DE LA SOCIETE

Titres en dépôt à la Banque de Savoie :

| | | |
|---|---|---|
| 24 fr. de rente 4 % 1917 à 67,30 ..... | 403 80 | |
| 60 fr. de rente 3 % perpétuelle à 69,50 .. | 1.390 » | |
| 45 fr. de rente 4,5 % 1932 tr. A., à 75 .. | 750 » | |
| | 2.543 80 | 2.543 80 |
| Banque de Savoie ..... | | 2.848 75 |
| Espèces en caisse ..... | | 284 » |
| Débiteurs divers : | | |
| Librairie Dardel ..... | | 25 « |
| Cotisations impayées (37 à 25 ») ..... | | 925 » |
| | | 6.626 55 |

## FOURNISSEURS

| | |
|---|---|
| Imprimeries Réunies ..... | 150 » |
| Imprimerie Chambérienne ..... | 2.722 85 |
| Loyer local pour 1937 ..... | 200 » |
| Solde disponible éventuel ..... | 3.553 70 |
| | 6.626 55 |

Chambéry, le 31 décembre 1937.

*Le Trésorier,*
Jos. DANCET.

# BILAN DE LA SOCIETE
## arrêté au 31 décembre 1938

### DEPENSES

| | | |
|---|---|---|
| Abonnement à la revue Laroche-Joubert en 1936, 1937, 1938, 1939 ..... | | 100 » |
| Souscription pour le Carillon Savoyard ..... | | 100 » |
| Frais de secrétariat : M. Bernard ..... | 25 70 | |
| Trésorier ..... | 128 75 | |
| M. Perroud ..... | 249 60 | |
| | 403 55 | 403 55 |
| Facture Allier (Armorial de Savoie) ..... | | 157 » |
| Droit de garde des titres et renouvellement des rentes ..... | | 4 50 |
| Frais d'encaissement de cotisations ..... | | 2 50 |
| Quittance « La France » ..... | | 66 25 |
| Facture des Imprimeries Réunies, 28 février 1938 | | 7.202 35 |
| Total ..... | | 8.037 65 |

### RECETTES

| | | |
|---|---|---|
| Vente de livres ..... | | 100 » |
| Cotisation Perroud ..... | 25 » | |
| Cotisations p. banque ..... | 125 » | |
| Cotisations p. caisse ..... | 2.500 » | |
| | 2.650 » | 2.650 » |
| Subventions départementale pour 1938 ..... | | 540 » |
| Subvention Ville pour 1938 ..... | | 500 » |
| Encaissement de coupons ..... | | 58 05 |
| Intérêts créditeurs ..... | | 8 80 |
| Valorisation du portefeuille ..... | | 674 20 |
| Excédent des dépenses sur les recettes ..... | | 3.506 60 |
| Total. ..... | | 8.037 65 |

## CAPITAL DE LA SOCIETE

| | | |
|---|---|---|
| Titres en dépôt à la Banque de Savoie : | | |
| 24 fr. de rente à 4 % 1917 à 90 fr. 25 | 541 50 | |
| 60 fr. de rente 3 % perpétuelle à 87 fr. 85 ..... | 1.757 » | |
| 45 fr. de rente à 4,5 % 1932, tranche A, à 91 fr. 95 ..... | 919 50 | |
| | 3.218 » | 3.218 » |
| Banque de Savoie ..... | | 2.282 75 |
| Espèces en caisse ..... | | 2.171 85 |
| Débiteurs divers : | | |
| Librairie Dardel (7 volumes à 30 fr. — 30 %) | | 147 » |
| Cotisations impayées : | | |
| 1936 ..... | 500 » | |
| 1937 ..... | 4.650 » | |
| 1938 ..... | 4.675 » | |
| | 9.825 » | 9.825 » |
| Total ..... | | 17.644 60 |

## FOURNISSEURS

| | |
|---|---|
| Imprimerie Chambérienne ... ..... | 1.222 85 |
| Imprimerie Chambérienne (1935 et 1937) ..... | 150 » |
| Imprimeries Réunies (1938) ..... | 7.202 35 |
| *Solde disponible éventuel* ..... | 9.375 20 |
| Total ..... | 17.644 60 |

Chambéry, le 31 décembre 1938.

*Le Trésorier,*

Jos. DANCET.

# LA SAVOIE FRANÇAISE SOUS LE SECOND EMPIRE

## (1860 - 1870)

---

## CHAPITRE I

### Entre le Plébiscite et la Prise de possession

(29 avril — 17 juin 1860)

La Savoie devenait française en 1860 pour des raisons de politique et de sentiment. D'une part, c'était par sa cession et celle de Nice que le Gouvernement piémontais, en vertu d'engagements pris à Plombières, payait à celui de Napoléon III son intervention victorieuse en Italie. Mais, d'autre part, à côté de cette cause directe, combien pesaient davantage dans la balance des arguments d'un autre ordre : la langue, les affinités, l'absence de frontières naturelles, et tout ce long passé de voisinage, ces occupations temporaires du pays par les armées et les administrateurs des rois de France, de la Première République et du Premier Empire ! Depuis Emmanuel-Philibert, premier Prince vraiment italien de la Maison de Savoie, on peut dire que le destin français de la Savoie était devenu inévitable. Que l'heure de l'Annexion définitive ait attendu encore trois siècles pour sonner, c'est là une preuve évidente, d'abord de l'extrême habileté politique de tous les Savoie, et surtout de la fidélité touchante que gardaient à cette vieille famille à l'éclatante fortune les loyales populations de leurs états du versant occidental des Alpes.

On sait combien la période 1848-1860 a été décisive pour l'évolution des sentiments de tous les Savoyards dans le sens d'une réunion rapide à la France. Une étude approfondie de ces douze années (1) donne l'occasion d'analyser, non sans parfois sourire de certains revirements un peu brusques, les réactions de l'opinion savoisienne devant les courants politiques contraires qui

imprimaient leur mouvement à la France et au Piémont : la France, libérale depuis 1830, se soumettant soudain à un gouvernement à tendances autocratiques après la tourmente de 48, et le Piémont, après cette même tourmente, passant de l'absolutisme avoué de Charles-Félix, de celui, plus estompé, de Charles-Albert, à l'expérience d'un régime parlementaire nettement accentué à gauche, teinté d'anticléricalisme, voué avec ses chefs : Siccardi, Rattazzi et Cavour, à l'aversion inexorable du parti conservateur de Savoie.

Mais les partis avaient eu la sagesse de comprendre, après 1859, où était leur intérêt commun, et nous nous trouvons, au printemps de 1860, lorsque se signe à Turin le traité du 24 mars, en face d'une adhésion *presque* totale de la Savoie à l'Annexion, l'adverbe n'étant mis là qu'à cause de la Savoie du nord, au problème douanier si habilement exploité un moment par Genève, et résolu dans les derniers mois par l'heureuse découverte de la formule *France et zone*.

A ceux qui auraient taxé d'injuste une décision prise par deux gouvernements sans l'avis des intéressés, le Plébiscite des 22-23 avril apportait une confirmation officielle de l'écrasante majorité des Savoyards annexionnistes. Pendant les deux semaines qui précédèrent ce vote, la fusion souhaitable des partis achevait de s'opérer dans les régions de Chambéry et d'Annecy, en Tarentaise et en Maurienne, faisant gagner à la France un nombre intéressant de voix. Des gestes habiles du gouvernement français ; la tournée, riche d'apparat et de promesses, du Sénateur Laity (2) envoyé de l'Empereur et de sa suite, dans tous les centres importants, celle, plus discrète et tout aussi efficace, des Savoyards de Paris Chatenoud, Veillard et Delacquis (3) dans les localités les plus travaillées par la propagande suisse, avaient fait tomber les dernières hésitations.

Donc, le 29 avril 1860, quand les votes définitifs du Dimanche et du Lundi précédents furent officiellement proclamés, après les vérifications nécessaires, il apparut qu'il n'y avait pas eu, dans la Savoie entière, sur 135.449 inscrits, plus de 4.610 abstentions et de 235 non. Chiffres singulièrement éloquents, qui furent âprement discutés par la presse genevoise accusant le gouvernement français d'avoir entravé la liberté du vote. La suite des événements a fait justice du scepticisme indigné qui accueillit dans plusieurs milieux étrangers le résultat de la votation en Savoie, mais le mûr examen des chiffres des 22 et 23

avril, s'il permet de n'attribuer que l'importance qu'elles méritent aux proportions des *non* : 0,18 %, et des abstentions : 3,4 %, donne à réfléchir sur ce qu'aurait été le vote du Chablais et du Faucigny sans l'octroi de la Zone. En Faucigny, il y eut seulement 84 *oui* sur près de 23.000 votants, en Chablais, 69 sur un peu plus de 16.000. Tous les autres votes favorables étaient des *oui et zone*. Le Genevois en avait donné bon nombre lui aussi, pour sa partie nord ; on dénombrait au total 47.076 *oui et zone* sur 65.486 inscrits dans la Savoie Septentrionale. Ajoutons que la plus forte proportion d'abstentionnistes s'observa en Chablais où elle dépassa légèrement 8 1/2 %; en Faucigny, elle n'atteignait pas le 7 %.

Cette parenthèse fermée sur le plébiscite, qui a déjà fait l'objet de mainte étude détaillée (4), reportons-nous par exemple, au matin du 1er mai de 1860 dans un centre quelconque de Savoie. La grande effervescence est passée ; on a rentré les drapeaux, les oreilles ne tintent plus trop des accents entraînants de la musique de la Garde Nationale et de celle des pompiers ; les militaires du Premier Empire sont remis des fatigues des banquets copieux, au cours desquels, dans des toasts enflammés à l'adresse de l'Empereur, de l'Impératrice et du Prince Impérial, on a évoqué avec émotion le souvenir de « l'Autre » et de ceux qui l'ont servi. Dans les paroisses les plus pauvres, curés et vicaires pensent avec émotion aux largesses dont leur église ne pourra manquer de profiter de la part de cet Empereur respectueux du clergé, de cette Impératrice si belle, l'« ange de charité », aux bienfaits unanimement célébrés...

Et dans ces mêmes communes, le Syndic, comme le Régent, font de beaux rêves ; une mairie neuve bientôt s'élèvera fièrement sur la place du village, sa façade sera marquée d'un écusson où l'aigle impérial voisinera avec l'N majuscule symbolique ; dans le même bâtiment sera installée la maison d'école où M. l'Instituteur aura son appartement ; le service des postes dont on vante tant le bon fonctionnement en France apportera un remède à la lenteur des communications ; c'en sera fini des interminables tournées du *pédon* ; on verra se construire des lignes télégraphiques ; l'extension des chemins communaux, si négligés jusque là, sera un des grands soucis de l'administration nouvelle. Tout cela coûtera de l'argent, beaucoup d'argent, mais qu'importe ! la France est riche, l'Empereur généreux. De là, de très grands espoirs, qui ne seront pas déçus, certes, mais

dont on aura tendance à exiger l'immédiate réalisation, sans tenir compte toujours des difficultés d'exécution inévitables.

Voilà ce qui explique en partie l'espèce de malaise qui succédera à l'enthousiasme des premières semaines de l'Annexion, malaise dont il serait aussi vain de nier la réalité que d'exagérer l'importance.

En attendant, le Savoyard, une fois écoulé ce mois d'avril 1860 qui marque pour lui une si grande date, s'étonne et s'impatiente de voir qu'au fond rien n'est changé ; Intendants et fonctionnaires sardes n'ont pas encore passé leurs services ; le Gouvernement de Turin ne semble pas pressé de ratifier le traité du 24 mars ; de leur côté les 18 députés de Savoie élus le 25 de ce même mois au Septième Parlement Sarde hésiteront longuement avant de décider, comme certains les en prient instamment, s'ils iront siéger au Palais Carignan lors du débat sur la ratification.

Les journaux traduisent cette impatience : « Le pays souffre, lit-on dans le *Courrier des Alpes* du 3 mai... pourquoi ce retard ?... nos réclamations, nous les résumons en un mot, et ce mot, nous l'adressons à la France et à son chef glorieux. La Savoie souffre, leur dirons-nous, elle s'est donnée à vous, elle vous appelle. L'annexion donc au plus tôt ! »

« Qu'attend-on encore pour que l'annexion soit accomplie ? » écrit le même journal le 15 mai. Et, le surlendemain :

« ... Que le Parlement se hâte donc !... car il faut que
« le Parlement le sache, si l'assentiment du Parlement
« se fait attendre, la Savoie saura s'en passer. De toutes
« parts on nous écrit : Formons un gouvernement pro-
« visoire et proclamons l'annexion immédiate ; Chambéry
« est tout prêt, des réunions se sont formées à cet effet...
« Amis, avant tout, de l'ordre..., nous n'avons cessé
« d'encourager nos concitoyens à la patience, mais
« jusqu'à quand faut-il qu'elle dure ?... »

En effet, le Conseil Provincial s'étant assemblé le 21 mai à Chambéry, tint la séance terminée une réunion officieuse au cours de laquelle le comte Greyfié (5) énuméra tous les inconvénients qui résultaient des retards apportés à la réunion définitive de la Savoie à la France, et par 20 voix contre 3, les membres présents invitèrent les deux Conseils Provinciaux de Chambéry et

Annecy à se réunir le dimanche suivant pour aviser à ce qu'exigeait le bien de la patrie.

Mais si la réunion eut lieu, le principal objet n'avait plus sa raison d'être, le Parlement Sarde ayant enfin abordé depuis l'avant-veille la discussion du traité. Réflexion faite, bon nombre de députés savoisiens, élus du 25 mars, étaient venus siéger. Cinq séances furent consacrées à ce débat ; ce fut un savoyard, Louaraz, de Montmélian, qui, au nom des intérêts de son pays souffrant de ce retard, demanda la clôture. Sur 262 votants, il y eut seulement 33 votes hostiles à la ratification. L'ancien Ministre des Affaires Etrangères Pareto, en fonctions au moment de l'affaire des Voraces, avait voté contre, Rattazzi s'était abstenu ; parmi les opposants les plus résolus, le député Guerrazzi avait trouvé à la cession de Nice et de la Savoie « l'indignité d'un marché de chair humaine » ; un de ses collègues s'était étonné qu'on n'eût pas laissé la Savoie libre d'aller à la Suisse. La note juste avait été donnée par le député Ceruti, qui voyait dans l'acte du 24 mars la suite logique de la politique italienne inaugurée par Emmanuel-Philibert.

Après le vote du 29 mai, rien ne s'opposait plus, car celui du Sénat ne pouvait faire aucun doute, à la prise de possession de la Savoie par la France. La presse savoisienne conservatrice manifestait son contentement de ce que le pays eût traversé, au milieu du calme le plus parfait, « ce long interrègne de deux mois ». « Sans administration régulière, sans force armée, sans police et sous le coup de la plus profonde indignation, écrivait le *Courrier des Alpes* du 31 mai, on ne l'a pas vu commettre un acte illégal... » L'exagération de telles craintes rétrospectives était évidente.

Le dernier obstacle parlementaire du côté sarde tombait le 10 juin. Les débats sur la discussion du Traité avaient duré trois jours, mouvementés parfois, comme à la Chambre. Entre autres déclarations, on avait entendu un sénateur piémontais affirmer que la Savoie, ni française, ni italienne, était une nationalité mixte, et le sénateur savoyard Jacquemoud (6) constatait loyalement que, si son pays avait de bien vieilles sympathies pour la France, il avait attendu pour demander sa séparation d'avec la Sardaigne que son souverain naturel Victor-Emmanuel eût délié ses sujets de leur serment de fidélité. La proportion des opposants à l'adoption du traité dans le vote final, était de 10 %, un peu plus faible encore qu'à la Chambre.

Le surlendemain, le Sénat Français adoptait à l'unanimité le Sénatus Consulte déclarant réunis à l'Empire la Savoie et Nice. En même temps, on achevait de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la remise solennelle de la Savoie à la France fixée au 14 juin.

Entre le vote de la Chambre sarde et ce jour, le Gouvernement français avait nommé les titulaires des nouvelles Préfectures et Sous-Préfectures de l'Empire ; une part à peu près égale était faite aux hauts fonctionnaires sardes et à ceux des anciens départements de la France ; le Préfet Dieu, nommé à Chambéry, quittait pour la Savoie la Préfecture de la Haute-Saône ; depuis le 15 mai, il avait le titre de Commissaire impérial en Savoie ; à la tête du département de la Haute-Savoie, était nommé Levainville, français également, comme Fournier-Sarlovèze, secrétaire du Sénateur Laity, à Thonon, et Faton de Favernay, à Saint-Julien. Mais les anciens Intendants de Maurienne et Tarentaise, de Faverges et Despines, recevaient les sous-préfectures de Moûtiers et Saint-Jean ; Guy, Intendant-provisoire du Faucigny, restait également comme Sous-Préfet à Bonneville.

Au point de vue militaire, l'organisation se complétait aussi. Les trois nouvelles garnisons du 54e de ligne : Chambéry, Montmélian et Saint-Jean, voient arriver leurs premiers soldats ; un capitaine français s'installe à Lanslebourg ; le 12e bataillon de chasseurs est reçu chaleureusement à Annecy ; depuis près d'un an et demi, la ville était privée de garnison. Pendant ce temps, à Turin, il était procédé au licenciement de la vieille et fidèle Brigade de Savoie ; il faut souligner la très forte proportion de ceux qui, libres de choisir, optèrent pour le Piémont : 80 officiers (7) sur 120, et la moitié des sous-officiers.

Le 14 juin, un peu après midi, l'apparition du drapeau français sur la tour du château de Chambéry, et le premier d'une série de 101 coups de canon annoncèrent à la foule assemblée la signature de l'acte solennel de remise de la Savoie à la France. Victor-Emmanuel avait conféré les pleins pouvoirs pour signer le procès-verbal de remise, en qualité de Commissaire Extraordinaire, à l'ancien Avocat-fiscal général Bianchi de Castagné. Le Sénateur Armand Laity, Haut-Commissaire Impérial, avait signé pour la France. La cérémonie s'était déroulée en présence des deux Gouverneurs de Chambéry et d'Annecy, le Chevalier Dupasquier et le docteur

Lachenal, en fonction depuis le 2 avril pour la période intérimaire, ainsi que des deux nouveaux Préfets, Dieu et Levainville, et de l'Archevêque de Chambéry, Mgr Billiet.

Tandis que le *Te Deum* était chanté à Notre-Dame de Paris, suivi d'une revue passée au Champ de Mars par l'Empereur, Chambéry et Annecy célébraient par des offices, salves d'artillerie, sonneries de cloches, réceptions et banquets, le grand événement de la journée.

Mais la Fête Nationale, dite de l'Annexion, était fixée pour toutes les villes et communes de France et de Savoie, au 17 juin. Ce dimanche fut un jour de grande liesse au programme minutieusement réglé d'avance : *Te Deum* suivis du chant du *Domine salvum fac Imperatorem,* revues de troupe, défilés, banquets et réjouissances de plein air.

A Chambéry le Général Grandchamp passa la revue des troupes du 18e, du 54e et du 79e de ligne, ainsi que d'un escadron de dragons ; à la tombée de la nuit, un immense feu de joie s'alluma au sommet du Nivolet, et sous les lustres et guirlandes de la promenade du Verney, transformée en salle de bal, la foule dansa avec entrain au son des musiques militaires, jusqu'au moment où elle fut dispersée par une pluie diluvienne, perturbatrice de la fête dans toute la Savoie.

A Annecy, le Commissaire Laity dans son brillant uniforme de Sénateur de l'Empire, était reçu solennellement avenue de Chambéry, à sa descente de chaise de poste, et conduit à l'Hôtel d'Angleterre. Il assistait ensuite à toutes les cérémonies du programme, clôturées sous les marronniers du Pâquier par un banquet de 500 convives applaudissant avec enthousiasme les toasts du Sénateur, du maire Levet, et de l'écrivain Jacques Replat. La seule déception de la fête fut pour l'Architecte Monnet, le décorateur officiel de la ville d'Annecy à l'époque ; la pluie noya en même temps que le feu d'artifice, les illuminations qu'il avait préparées.

# CHAPITRE II

## Le voyage de l'Empereur et de l'Impératrice

(Août-septembre 1860)

Ainsi le nouveau régime commençait en beauté ; tant de successives réjouissances ne laissaient pas de place dans les esprits aux préoccupations du jour : le ton resté hostile de la presse suisse, et la bouderie défiante de plusieurs cours d'Europe, dont l'Angleterre, en présence d'une annexion qu'on interprétait comme le prélude d'une politique d'expansion inspirée de celle de Napoléon I^er^, enfin et surtout, grave souci pour les catholiques, les projets maintenant dévoilés du Gouvernement piémontais contre les Etats du Pape.

Avec le voyage de l'Empereur et de l'Impératrice à la fin de l'été 1860, la Savoie allait connaître l'apogée de son enthousiasme, vivre quelques journées presque féeriques ; l'apprentissage du régime français ne commencerait réellement qu'ensuite.

Nier que le voyage impérial fut un des événements qui ont le plus frappé l'imagination de nos populations au cours des cent dernières années, serait nier l'évidence. Ovation ininterrompue de neuf jours, le passage de Napoléon III et de l'Impératrice Eugénie dans la capitale et les principales villes de la Savoie, le long des routes où la population paysanne se pressait avec une confiante allégresse, consacra vraiment l'union des Savoyards à leur nouvelle patrie.

Nous ne détaillerons pas chaque étape de cette tournée triomphale ; elle est trop connue. Chambéry reçut les souverains avec la dignité qui convenait à son rang ; les paroles du Maire, Baron d'Alexandry, et du Marquis Costa de Beauregard (9), adressées à l'Empereur à sa descente de vagon, du Cardinal Billiet au seuil de la Métropole, puis le lendemain 28 août lors de la réception officielle au grand salon du Château, celles du Vice-Recteur de l'Académie Zévort (10) et de l'Abbé Chamousset (11), Secrétaire Perpétuel de l'Académie Impériale de Savoie, toutes pleines d'amour pour la France, de respect pour la personne de Napoléon III, et

d'une intelligente compréhension des vœux matériels et spirituels de la Savoie, interprétaient avec délicatesse les sentiments de cette immense foule venue de tous les points de la Savoie du Sud, où les costumes tarins et mauriennais mettaient leur note pittoresque, qui défila, groupée par communes, portant fièrement ses bannières, devant le perron du Château.

Là, sur une vaste estrade, l'Empereur et l'Impératrice, entourés des personnes de leur Maison et d'un grand nombre de notabilités chambériennes, purent comprendre toute la sincérité de l'élan qui avait poussé la Savoie vers la France. Derrière les souverains, les hautes murailles et les tours du château des Ducs évoquaient l'histoire de la plus vieille dynastie d'Europe. Mais la plus jeune, elle aussi, commençait à avoir, même là, ses souvenirs ; lissant ses fameuses moustaches, Napoléon III, impassible sur son fauteuil doré, ne voyait-il pas, sur les poitrines des plus âgés des hommes qui l'acclamaient, briller la médaille de Sainte-Hélène ? et, scandant le défilé de ces témoins des campagnes de son oncle, l'Air de la Reine Hortense, joué à maintes reprises par la Musique de la Ville, ne lui rappelait-il pas naturellement sa mère, fidèle habituée des tout proches bains d'Aix, un demi-siècle auparavant ?

Comblée par la nature, Annecy, même si elle n'avait pas fait les grands frais de décoration qu'exigeaient les circonstances, devait éblouir ses visiteurs impériaux ; les entretiens de l'Impératrice Eugénie avec l'Ambassadeur Paléologue, sur la fin de sa longue vie, nous ont appris qu'un des instants les plus délicieusement émouvants de son règne et de la brève époque de son bonheur, elle les avait vécus pendant cette promenade nocturne sur le lac, le 29 août 1860, pendant qu'elle découvrait, dans l'allégresse d'une nuit éclairée par de multiples feux de joie, les contours harmonieux des collines et des monts dont l'aspect, malgré qu'il nous soit si familier, est toujours susceptible de nous enchanter davantage. Dix-huit rameurs coiffés de chapeaux de canotiers dirigeaient la gondole ; autour d'elle évoluaient quantité de petites chaloupes où se balançaient les lanternes vénitiennes ; mille reflets lumineux jouaient sur les eaux ; quand l'Impératrice, pour mieux jouir du spectacle, se dressa sur le tillac, ses épaules nues abritées sous un burnous rouge frangé d'or, et le diadème sur son front, les applaudissements éclatèrent, et Napoléon III, gagné lui aussi par cet enthousiasme, se départit un instant de son attitude

majestueuse pour souffler à l'oreille de sa compagne le compliment qui l'électrisa : « Tu as l'air d'une dogaresse ». « En effet, confiait-elle à M. Paléologue, quarante années plus tard, le 8 juin 1901, je me croyais sur le *Bucentaure*. Pour un peu, j'aurais jeté mon anneau dans le lac, ainsi que faisait le Doge quand il présidait aux fiançailles de Venise et de l'Adriatique. Moi, je me figurais assister aux noces éternelles de la France et de l'Empire... » (12)

Pas une fausse note au cours de ce voyage, tout au moins pour l'observateur étranger ; mais la police avait eu des craintes pour régler la partie du parcours proche la frontière genevoise ; on parlait d'attentat possible, Genève étant un lieu de refuge pour les proscrits politiques. Saint-Julien et Annemasse laissés de côté, le trajet en poste se fit par La Roche, Reignier, Scientrier (13), le pont de Bellecombe sur l'Arve, Bonne et St-Cergues (14), en direction de Thonon. Un arc de triomphe orné de trophées d'armes et d'instruments aratoires avait été dressé à Scientrier, à la limite de l'arrondissement de Saint-Julien ; le lieu habituellement est désert ; c'est un coin monotone des abords de la plaine des Rocailles ; ce jour là, une telle foule venue de toutes les communes frontières et aussi de Genève s'y était rassemblée que l'Empereur, trompé par ce mouvement, demanda, au dire d'un témoin, dans quelle ville il se trouvait.

La pointe dans la vallée de Chamonix constituait une récréation touristique ; tout le monde a feuilleté la collection du Monde Illustré, ou l'Album du Voyage (15) de Leurs Majestés Impériales dans le Sud-Est de la France édité alors par l'Illustration, et pu admirer les évolutions du cortège à dos de mulets le long du sentier du Montanvert ; Napoléon III et l'Impératrice Eugénie ont adopté une pratique tenue de montagne et sont armés d'un grand piolet ; le musée communal de Chamonix conserve plusieurs documents se rapportant à l'« ascension » des Souverains et de leur nombreuse suite à la Mer de Glace au matin du 3 septembre 1860.

La seule ombre au tableau fut de caractère diplomatique ; l'Empereur n'avait, pendant le voyage de Savoie, et de l'aveu de l'Impératrice, oublié les reproches amers à lui adressés au lendemain de l'armistice de Villafranca, que devant les manifestations chaleureuses d'affection et de loyalisme de ses nouveaux sujets ; mais la question italienne ne se laissait pas oublier ; dès l'arrivée à Chambéry, le 27 août, Napoléon III avait reçu deux

envoyés de Cavour, le Général Cialdini (16), et le Ministre Farini (17) ; ces Messieurs, attendus et se faisant attendre, retardèrent même de façon assez gênante le grand dîner donné à la Préfecture de la Savoie par les souverains. L'entreprise de Garibaldi inquiétait le Premier Ministre ; de Naples, il menaçait Rome, et la Sardaigne revendiquait l'honneur de réprimer seule ce mouvement ; pour se porter au devant de lui il fallait traverser les Etats du Pape ; Lamoricière, un proscrit politique, un légitimiste ennemi du gouvernement impérial s'était mis au service de Pie IX et occupait les Marches ; l'Empereur n'avait aucune sympathie pour Lamoricière, mais il avait toujours promis de sauvegarder les intérêts du Pape ; Monseigneur Billiet, quelques heures avant ces entretiens si lourds de conséquences, n'avait-il pas trahi les inquiétudes des catholiques de Savoie, en rappelant à l'Empereur, sous les voûtes de sa Cathédrale, « la haute puissance que le Ciel » a donnée à la France « pour protéger l'Eglise Catholique en Italie » ? Pendant l'audience qui suivit le dîner officiel du 27 août, l'Empereur ne s'opposa pas à l'entrée des troupes piémontaises dans les Marches, ou tout au moins pas formellement ; les délégués furent convaincus de son acquiescement, Cavour exulta ; quinze jours plus tard, Talleyrand, notre ministre à Turin, fort des instructions assez différentes de Thouvenel, refroidit son enthousiasme, mais le Premier Ministre de Victor-Emmanuel se crut autorisé à faire franchir aux troupes sardes la frontière de l'Ombrie ; l'expérience lui donna raison, la France tolérait en sous-main ce qu'elle désavouait publiquement. Lamoricière et ses hommes, battus à Castelfidardo, payèrent les frais de cette attitude contradictoire. Les entretiens de Chambéry, avec Cialdini et Farini, de Thonon avec Arese (18), avaient porté des fruits dangereux.

La presse genevoise s'était livrée, pendant la durée du voyage des souverains, aux commentaires les plus acerbes : une mobilisation générale des ruraux et des montagnards par les maires et les curés pour peupler les rues de Chambéry d'un public docile, des paysans enrégimentés criant *Vive le roi* par habitude, l'Empereur soucieux observant un maintien glacial, la municipalité de Chambéry se chargeant de la décoration des maisons particulières et fourrant tout simplement en prison les habitants récalcitrants, voilà les détails sensationnels qu'envoyaient, au *Journal de Genève* notamment, ses correspondants de Savoie.

Moins de deux semaines avant l'arrivée de Napoléon III à Chambéry, on avait célébré pour la première fois en Savoie depuis 47 ans, la fête du 15 août, la plus solennelle de tout le calendrier officiel du Second Empire. Il est amusant de parcourir les comptes rendus envoyés à cette occasion par les maires et les secrétaires communaux à leurs nouveaux Préfets ; chacun s'était appliqué à faire de son mieux ; ces pittoresques relations, d'un lyrisme souvent emphatique, mettent en relief la joie et les espérances presque candides des habitants des campagnes dans les premiers mois du nouveau régime (19).

# CHAPITRE III

## La Mise en marche de la machine administrative française : Premiers froissements

### 1. — *Réactions chez les fonctionnaires et les paysans. La question forestière*

Aussitôt les Préfets en place, les différents services administratifs avaient commencé à s'organiser dans les deux nouveaux départements : Contributions directes, Douanes, P.T.T., Ponts et Chaussées, Instruction Publique, Magistrature, bureaux de Préfecture. Quelques mois nous séparent encore de l'entrée en vigueur des lois françaises, fixée au 1er janvier 1861, mais dès l'été de 1860, le Gouvernement impérial prend décrets sur décrets pour organiser cette administration nouvelle.

Il se révèle soucieux, sous l'influence personnelle de Napoléon III, reconnaissant au clergé savoyard de son attitude en faveur de l'Annexion, de ménager les personnes ecclésiastiques, les établissements et communautés religieuses. L'article 7 de la Convention (20) franco-sarde du 23 août 1860 maintint la propriété de tous leurs biens et des sommes figurant dans leur caisse le jour de l'Annexion, à tous les collèges et autres établissements publics existant en Savoie et constitués d'après les lois sardes en personnes civiles. Il s'agissait là des petits-séminaires. Le Gouvernement français continua à les subventionner et à les rétribuer comme avant 1860. Sous le Second Empire, et tant que le Gouvernement de la République ne se montra pas anticlérical, c'est-à-dire jusque vers 1880, les engagements pris le 23 août 1860 devaient être respectés.

Si les subventions accordées aux curés savoyards en exercice, aux prêtres âgés et infirmes, aux églises pour leur entretien, par la Caisse Ecclésiastique créée en 1854 et par l'Economat Général Royal et Apostolique, d'un siècle plus ancien, furent, ce qui était naturel, supprimées dès l'Annexion à la France, le Gouvernement impérial

prit à sa charge les créances sur la dette perpétuelle de l'Etat Sarde dont pouvaient se prévaloir certaines personnes et collectivités religieuses. Cette dette du Gouvernement sarde envers l'Eglise remontait aux guerres de la Révolution et de l'Empire, quand les rois de Sardaigne exilés avaient dû, pour organiser la défense contre l'Etranger, aliéner des biens ecclésiastiques avec l'autorisation du Saint-Siège. La créance n'ayant pu être remboursée, elle avait été inscrite en 1828 sur le Grand Livre de la dette. Lors de l'Annexion ces rentes (21) s'élevaient pour la Savoie à plus de 150.000 francs ; évêques et chanoines étaient payés sur ce revenu. Les bénéficiaires en jugeaient le caractère irrévocable et c'est pour ne pas laisser subsister, par le service de ces intérêts, des relations entre le clergé de Savoie et les ministres de Turin, que le Gouvernement de Napoléon III décida généreusement de se substituer à celui de Victor-Emmanuel pour l'acquittement de cette dette. Il en sera ainsi pendant dix années d'Empire et dix années de République.

Animé, beaucoup par reconnaissance, et un peu aussi par prudence, en raison de l'influence qu'il exerçait, d'intentions excellentes à l'égard du Clergé de Savoie, le Gouvernement Impérial voulut effacer les dernières traces des mesures anticléricales prises par Siccardi et Rattazzi, et, le 20 décembre 1860, décréta l'abandon de toutes poursuites en revendication de propriété intentées au nom de l'ancienne Caisse Ecclésiastique de Savoie contre les Mineurs Capucins, les Cisterciens, les Carmélites chaussées ou déchaussées, et les Augustines.

Aussi ce n'est pas dans les rangs du clergé, sauf de rares exceptions, que se recruteront pendant la période toujours difficile d'adaptation à un régime nouveau, les mécontents et les insatisfaits.

Il faut le dire en toute sincérité, il y eut en Savoie, pendant les premiers temps de l'Annexion, dès l'automne de 1860, une période de mauvaise humeur qui atteignit son point culminant en 1861 et 1862, pour s'atténuer ensuite progressivement.

Ce mécontentement initial se manifesta sous plusieurs aspects : D'abord chez les anciens fonctionnaires savoyards, dont certains perdirent leur place, les autres s'estimant mal partagés par rapport à leurs collègues des anciens départements. Il en résulta une opposition, localisée en général à l'administration, entre les deux éléments : savoyard et *français*.

Dans la bourgeoisie des villes, bien des professions d'hommes de loi, et en général tout ce qui vivait de l'exploitation et de la prolongation des procès, eurent à pâtir du nouveau régime. Les mécontents endurcis se recrutèrent dans ce milieu-là.

Dans les communautés rurales, la répartition des impôts et l'application du nouveau régime forestier se heurtèrent parfois à une rude résistance.

Nous n'oublierons pas non plus : la rivalité entre les anciens secrétaires de mairie, tout puissants en régime sarde, et les instituteurs, aux attributions étendues par le régime français ; la modification de la tenue des registres d'Etat civil qui cessa d'être confiée au clergé ; les dernières résistances causées par l'application de la législation française relative au mariage civil, bien tièdes en vérité si on les compare à la levée de boucliers suscitée dix ans plus tôt par le Gouvernement piémontais quand il avait voulu appliquer semblable mesure.

Sur tout ce réseau de petites déceptions, aigreurs et malentendus, viendront se greffer des questions de plus d'envergure, comme : la position prise par le gouvernement de Napoléon III dans la lutte entre le nouveau royaume d'Italie et le Pape, souverain temporel, source d'inquiétude dans le clergé et le monde clérical ; les premières manifestations d'un retour à des libertés publiques restreintes, ensuite du Décret du 24 novembre 1860 ; le développement progressif de la vie parlementaire, annonce de l'Empire Libéral, qui tracassait les conservateurs ; les mesures prises contre la Société de Saint-Vincent de Paul, etc...

Si le Gouvernement Impérial avait un peu à la légère supprimé des emplois dont les titulaires, n'ayant pas été replacés, se trouvaient quelques mois après l'Annexion dans une situation misérable, on doit reconnaître que les Préfets firent tout ce qui était en leur pouvoir pour faire cesser pareille situation. On risquait, à la prolonger, des froissements très graves, puisque le traité du 24 mars 1860 assurait les intéressés d'un emploi équivalent à celui qu'ils perdaient. D'autant plus qu'en Piémont tous les employés savoisiens ayant opté pour la nationalité sarde avaient conservé leurs traitements, même sans être en fonctions. Ce parallèle entre l'attitude des deux gouvernements choquait beaucoup.

A la suite d'un rapport spécial adressé à l'Intérieur le 5 février 1861 (22) à ce sujet, le Préfet Dieu put pour-

voir à quatre remplacements d'emploi. Au printemps suivant, il obtint l'allocation d'une somme de 15.000 fr. pour être distribuée à titre d'avance sur la liquidation des pensions que demandaient les anciens employés lésés, ou à titre de secours à ceux qu'on espérait replacer. A la fin de 1861, il ne restait plus qu'un petit nombre d'agents de l'ancienne administration sarde dont la position dut être régularisée. A ceux-là on donnait des bureaux de tabac, au fur et à mesure des possibilités, et les mauvais propos auxquels cette situation pénible avait donné cours allaient décroissant.

A côté des intérêts personnels lésés, il y avait les prétentions excessives ; un des premiers rapports (28) du Préfet Dieu, dès avant le voyage impérial, constate que des magistrats savoisiens, commis à des fonctions importantes dans d'autres départements, les ont refusées, s'estimant exilés, et forment un noyau d'opposition ; que les anciens trésoriers, qui touchaient en régime sarde 3.500 fr. d'émoluments pour un travail de simple comptabilité, exigeaient maintenant des places de receveurs-généraux et particuliers. Le parti des mécontents, ajoutait le Préfet, est formé des gens dont les prétentions excessives n'ont pas été admises et qui voudraient créer des embarras à l'Administration. Il est sans influence et sans racines.

Les fonctionnaires français nouveaux venus, surtout à cause de la différence de méthode des deux administrations sarde et française, ne tardèrent pas à se plaindre des employés savoisiens maintenus dans les bureaux ; le rapport du Préfet de la Savoie du 15 mars 1861 signale qu'il existe des tiraillements entre ceux-ci et leurs collègues des autres départements, « plus actifs et plus expérimentés » ; les employés français multipliaient les observations, et les fonctionnaires du pays se plaignaient de la sévérité des services.

Le rapport du mois suivant, qui ne donne toujours que le même son de cloche, constate encore qu'il y a peu de sympathie entre les employés savoisiens et ceux venus des autres départements. Les premiers ne connaissent pas encore le service ; ils avaient « des formes de style incorrectes » et des habitudes « d'à peu près », qui ne peuvent convenir à la rigoureuse précision de l'administration française. Si les supérieurs font des observations qui vexent, les égaux ou les inférieurs se moquent, et l'effet est encore plus déplorable. De même que les employés piémontais autrefois, les employés

français, maintenant, sont considérés comme des étrangers. « Les rapports sociaux dans les villes, constate le même document, s'établissent difficilement entre eux et la population. »

Au début d'avril 1861, comme lors d'une adjudication de travaux publics à Chambéry, aucune entreprise n'avait été adjugée à des Savoisiens à cause de l'insuffisance des rabais consentis par eux, mais les adjudicataires étant tous des entrepreneurs de Grenoble, Avignon, Lyon et Paris, un certain sentiment de jalousie ou de moins grande sympathie vis-à-vis de ceux qu'on appelle « les Français », se révéla, note le rapport préfectoral du milieu du mois (24), avec une certaine vicacité. Certainement la mésintelligence entre fonctionnaires fut pour beaucoup dans le développement d'un tel état d'esprit. De même que le manque de tact d'un certain nombre de fonctionnaires nouvellement arrivés : un rapport du Commissaire de Police d'Annecy du mois de décembre 1860 (25) signalait que beaucoup tournaient en ridicule les habitants du pays et leur tenaient, même en public, des propos blessants.

Il ne faut pas omettre non plus les exploiteurs d'un mécontentement très partiel, désirant l'amplifier, le dénaturer. En novembre 60, on protesta beaucoup en Savoie (26) contre une avalanche de mesures évidemment assez lourdes, comme l'augmentation du prix des tabacs, l'impôt sur les boissons, sur les portes et fenêtres, sur les maisons rurales, sur le nouveau régime des prestations en nature, la police des cabarets, etc... Les plus acharnés à exciter la population, à exagérer ses froissements et ses mécomptes étaient les procureurs supprimés, et même ceux dont l'emploi avait été maintenu, mais qu'on obligeait à payer une indemnité, les notaires, incertains de leur sort, craignant celui des procureurs, les commis-greffiers, qui avaient perdu leur emploi, les greffiers, dont la position se trouvait réduite, les secrétaires des communes (qui, presque tous notaires, n'allaient pas tarder à être remplacés par les instituteurs) ; les familles et les amis de tous ces agents de mécontentement faisaient chorus avec eux. Des bruits sans consistance étaient répandus ; comme les avoués et procureurs voyaient leurs profits diminués par la suppression des gros abus existant jusque là dans les procédures, et restaient estomaqués de la promptitude avec laquelle la Cour impériale et les Tribunaux réorganisés d'après les lois françaises jugeaient les affaires et

liquidaient des procès parfois vieux de quinze ans, ils prédisaient la prochaine suppression de la Cour Impériale de Chambéry, où l'on n'aurait bientôt plus rien à faire.

« ... Malgré les ménagements les mieux préparés et les explications données à plusieurs reprises, concluait un rapport du Préfet Dieu en date du 22 novembre 1860, l'action incessante de toutes ces causes de mécontentement finit par se faire sentir, et il faut beaucoup de prudence et de soin pour en empêcher l'explosion. »

Les campagnes furent, sinon mécontentes, du moins dérangées dans leurs habitudes. Dès novembre 1860, quand on connut les nouveaux traitements des instituteurs, de 3 à 10 fois plus élevés que sous le régime sarde et la demande d'une rétribution scolaire à la population, habituée jusque là à la gratuité, il se manifesta une certaine émotion. Mais souvent il suffisait d'une mise au point de l'Administration, d'une circulaire explicative, de l'envoi sur place des nouveaux inspecteurs des écoles primaires pour dissiper les malentendus. L'autorité préfectorale faisait effort pour rendre plus aisée le passage d'un système à un autre ; avant le 1er janvier 1861, date fixée pour la remise de l'Etat Civil aux mairies, elle préconisa la réunion aux chefs-lieux d'arrondissement des instituteurs les plus capables, qui devaient y recevoir quelques leçons et servir ensuite de moniteurs à leurs collègues des communes voisines.

Les rapports préfectoraux insistent sur l'importance qu'avaient prise au temps sarde les secrétaires des communes, dans la plupart des cas notaires ou géomètres ; ils tenaient en tutelle les Syndics et se faisaient bien payer. Quand ils virent les instituteurs sur le point de s'installer à leur place, ils s'efforcèrent de créer des difficultés à leurs successeurs. Mais ce que les Préfets de Napoléon III ne soulignaient pas, c'était la grande compétence de ces secrétaires communaux du régime passé, leur culture, leur connaissance de la vie et des coutumes locales ; leur mentalité d'hommes de loi un peu chicaniers ne doit pas faire oublier les services dont ils étaient capables pour la défense des intérêts de la commune, et le maintien de ses traditions. Néanmoins les instituteurs furent à peu près partout acceptés comme secrétaires de mairie.

L'administration française eut du mal en Savoie à organiser le fonctionnement du nouveau régime forestier ; vers le milieu de l'hiver 1860-61, le personnel des Eaux et

Forêts, enfin au complet, commençait à mesurer combien son œuvre serait considérable et difficile ; il fallait protéger les forêts contre une dévastation séculaire devenue une habitude, et pratiquer une politique urgente de reboisement pour éviter inondations et éboulements. Les gardes-forestiers n'eurent pas bonne presse ; d'abord on devait les payer sur le budget des communes ; et avant que ces budgets fussent réglés, l'émission d'un emprunt de 20.000 fr. dut être décidée, en mars 1861, pour assurer les premières mensualités de ces nouveaux agents. Les embarras causés par la tentative de réforme des abus de l'ancien régime des forêts étaient multiples ; les gens vivant du pillage des bois se trouvaient mal de la nouvelle discipline ; à l'automne de 1861, un garde-champêtre fut assassiné à Saint-André en Maurienne (27) par un délinquant à qui il avait dressé procès-verbal pour vol de bois. Le service du personnel forestier était si pénible que beaucoup de fonctionnaires demandaient leur changement. Comme, en janvier 1862, M. Jacquot, premier Conservateur des Forêts du département de la Savoie après l'annexion, avait été nommé dans le midi, le Préfet Dieu lui réclama un successeur « intelligent, actif et surtout conciliant ». « Le Service des Forêts, ajoutait-il, comporte de nombreuses questions graves, compliquées et souvent irritantes. Elles acquièrent pour la plupart en Savoie une véritable importance politique, lorsqu'il s'agit de réprimer des abus profondément enracinés pour lesquels il faut à la lois beaucoup de fermeté et des ménagements extrêmes... »

Il y avait un tel entêtement dans certains cas à conserver les anciens usages que, lors de la tournée de révision du printemps de 1862, le Préfet se trouva saisi des pétitions de 50 à 60 municipalités, demandant le maintien d'usages abusifs en matière forestière, avec menace de démission à la clef, si on ne leur donnait pas satisfaction. Il fallut composer pour éviter la désorganisation simultanée d'un grand nombre de municipalités. La Tarentaise, par exemple, s'était émue des exigences de l'Administration au sujet des chalets construits dans le rayon prohibé des forêts ; les bureaux voulaient contraindre les propriétaires à prendre par acte notarié, l'engagement de les démolir à la première réquisition. La politique s'en mêla, un mémoire des avocats de Moûtiers, ayant à leur tête un ancien député sarde qualifié de « démagogue », s'éleva violemment contre cette grave atteinte au droit de propriété. Le Préfet trouva une solution équitable ; tous les chalets situés en zone prohibée et

construits avant l'Annexion furent maintenus, la loi française ne pouvant avoir d'effet rétroactif ; on devait seulement faire une reconnaissance pour empêcher l'agrandissement des chalets ou la construction de nouveaux sans autorisation (28).

Le service des Contributions directes n'allait pas tout seul non plus ; les répartiteurs s'acquittaient mal de leurs fonctions et renseignaient insuffisamment les contrôleurs ; ceux-ci étaient d'autre part accusés par l'administration préfectorale de ne pas étudier assez leurs instructions et de mal les appliquer. Comme l'ancien Cadastre était en mauvais état, on ne pouvait pas toujours discerner les véritables propriétaires ; des erreurs étaient commises, rendues irréparables après la confection et la publication des rôles ; en septembre 1861, on avait retenu, pour le département de la Savoie, près de 500 plaintes, sur plus de 150.000 articles des rôles, il est vrai. A leur session de juillet de cette même année, les conseils d'arrondissement, inquiets du bruit qui se faisait autour de ces erreurs et de ces inexactitudes démesurément grossies, s'intéressèrent surtout à la question des Contributions directes. Le Préfet de la Savoie fit examiner par une commission de cinq membres, commune par commune, le travail des agents des Contributions ; cette Commission reconnut la régularité des opérations. Le Conseil d'arrondissement de Chambéry fit imprimer la délibération qu'il avait prise pour constater que tout avait été normal, et cette publication dissipa les idées erronées que la malveillance avait exploitées dans un but d'agitation. Le rapport préfectoral du 1er août 1861 constatait judicieusement que, le principal des impôts ayant été diminué, mais avec une modification de leur base de répartition, il y avait quelques contribuables qui payaient plus ; c'étaient ceux-là qui se plaignaient, et une grande quantité qui payait moins, mais ces favorisés gardaient le silence.

Le personnel des Contributions directes avait un travail aussi pénible et décourageant que celui des Eaux-et-Forêts ; le Ministère des Finances fut bien inspiré d'adresser un témoignage de satisfaction spécial à ces agents, dont beaucoup étaient déprimés. Le Directeur Witié, le premier en exercice pour le département de la Savoie, demanda vainement une augmentation du personnel de ses contrôleurs, dont il signalait la besogne comme particulièrement ingrate en raison de la configuration du pays, de la mauvaise volonté des maires et des répartiteurs, des réclamations multiples à instruire, des

interminables explications à donner. Ainsi que le soulignait le Préfet Dieu, « la question des contributions a en Savoie un caractère politique, non seulement vis-à-vis des populations mais aussi vis-à-vis de l'étranger ». (Rapport de fin d'année 1861).

L'apathie, la pusillanimité et le découragement de certains maires, (on enregistra dans les premiers temps de l'Annexion un nombre élevé de démissions dues à l'excès du travail et à la crainte des responsabilités), étaient assez désagréables à de hauts fonctionnaires exigeants comme les Préfets du Second Empire ; ces maires de campagne, précise le rapport du Préfet Dieu du 15 août 1862, ont la phobie des procès-verbaux dressés par les gardes-champêtres ; ils refusent de les recevoir, pour ne pas s'attirer l'inimitié des contrevenants. Quand on leur demande des renseignements sur leurs administrés, ils en donnent toujours de bons, même quand ce n'est pas le cas, toujours par crainte. Enfin ils tolèrent quantité d'abus, et l'Administration départementale, qui s'efforce de les réprimer ne trouve pas auprès de ces municipalités la collaboration souhaitée ; elles sont responsables de quantité de complications et d'inconvénients.

Les « percepteurs de l'ancien régime », ne donnaient pas satisfaction non plus au Préfet, qui les jugeait négligents, insuffisants, et parfois insubordonnés ; ils faisaient appliquer à contre-cœur les règlements sur le service, et produisaient toujours avec de grands retards les pièces relatives à la comptabilité communale. Au printemps de 1862, deux circulaires durent être prises à Chambéry pour activer ces opérations de comptabilité. Nous soupçonnons le Préfet Dieu d'avoir été par trop prévenu contre les aptitudes administratives des fonctionnaires savoisiens et nous en trouvons une preuve dans ce jugement candide sur un percepteur réprimandé pour insubordination : « Le percepteur d'Aix, qui est *cependant* français, mais qui ne connaît pas le service... »

Avons-nous de notre côté la certitude que l'administration impériale était si parfaite ? En 1861, le mécontentement était général à Chambéry contre le fonctionnement du service de la poste et celui de la Recette des Finances ; les employés étaient bourrus, impatients, le public fatiguait le personnel de ses demandes d'explications, et chacun prenait la mouche pour un rien. Le Préfet dût reconnaître qu'il y avait eu des maladresses de la part de certains fonctionnaires des Finances : « ... des expres-

sions peu mesurées et des marques d'impatience fâcheuses. » « Dans un pays nouveau, où tout est matière à difficulté, et dont la susceptibilité est excessive, écrivait-il le 15 août 1861, il importe d'apporter une extrême longanimité ». Quinze jours plus tard, il mentionnait encore les sévères observations faites « pour rappeler que nous ne sommes pas en pays conquis, et qu'on doit donner aux particuliers toutes les explications dont ils ont besoin ». Reprenant l'argument de la susceptibilité, « il y a aussi de la part de la population, surtout dans les villes, ajoutait-il, *une susceptibilité incroyable*, et des exigences excessives qui ont pu lasser la patience d'employés fort occupés, qu'on accable de questions sur les choses les plus simples. »

Les échos de ces malentendus entre la population et les fonctionnaires de certaines administrations étaient parvenus jusqu'aux Tuileries ; l'Empereur dut envoyer en Savoie à l'automne de 1861 le Directeur Général des Postes et l'Inspecteur Général des Ponts et Chaussées « pour faire justice sur place, dit le rapport du Préfet, des accusations portées contre leurs services respectifs ». Et le voyage du Ministre Rouher à la fin de septembre avait pour but principal de faire le point, après quinze mois de régime français, et de ramener à ses justes proportions un malaise qu'exploitaient naturellement la presse genevoise et un peu aussi celle de Savoie.

## 2. — *La Presse*

### Attitude des journaux savoisiens au lendemain de l'Annexion

### Les maladresses de la Presse de Paris

*La Gazette de Savoie*, l'ancien organe officiel du Gouvernement sarde à Chambéry avant mars 1860, dont le rédacteur en chef Ippolito Corso s'était brusquement converti à l'Annexion, ne ménageait pas l'Administration française, dont elle dénonçait les rigueurs et le mauvais fonctionement de certains services, comme celui des Postes ; pendant l'été de 1861, le journal ayant publié un article insinuant que le Gouvernement Impérial s'était approprié une somme d'un million au préjudice des avoués de la Savoie, l'auteur de l'article et le gérant furent condamnés chacun à trois mois de prison et à une amende de 2.500 fr., peines qui ne tardèrent pas à être remises ; à l'automne, l'*Opinion Nationale*, journal parisien d'opposition, ayant publié une correspondance tendancieuse de Chambéry, on soupçonna Ippolito Corso d'en être l'auteur. La Préfecture de la Savoie, excédée par l'opposition violente de la *Gazette* à tout ce qui était administratif, qualifiait sa politique « d'ultradémocratique et de voltairienne », et sa clientèle de « démocrate et italianissime », expressions que nous étions habitués à rencontrer avant 1860 sous la plume des rédacteurs du *Courrier des Alpes* quand il s'agissait de combattre la politique du gouvernement piémontais.

L'opposition de la *Gazette de Savoie*, plus atténuée dès la fin de 1861, ne suffisait pas à faire vivre cette feuille qui cessa de paraître en mars 1862.

Le conservateur *Courrier des Alpes*, malgré son désir d'être agréable au gouvernement de l'Empereur, laissait passer parfois des critiques contre les fonctionnaires français et la marche des services ; il n'était pas entièrement conçu selon le vœu des Préfets ; aussi, dès le mois de décembre 1861, l'Administration eut-elle un journal à sa dévotion, le *Journal de la Savoie*, bientôt dirigé par un publiciste venu de la Haute-Loire et répondant au nom de Barbe.

Il faut en toute justice reconnaître que la grande presse parisienne, par la façon dont elle avait parlé de la Savoie dès les premières semaines de l'Annexion, avait rendu un très mauvais service à tous ceux que leurs fonctions appelèrent dans les nouveaux départements et avivé les susceptibilités locales.

Une correspondance d'Aix envoyée à la *Gazette de Lyon* au début de juillet 1860 dénonce déjà « Le Nous sommes chez nous en Savoie des jobards de Paris », et tempête contre la pression exercée par la capitale, l'esprit de monopole et de centralisation qui paralyse en France la vie provinciale.

Les plaisanteries du *Charivari*, la manière dont l'Annexion a été évoquée à Nancy le jour de la Fête-Dieu par un reposoir où figuraient deux enfants en ramoneurs tenant en laisse leurs marmottes, le passage du rapport sur le Senatus-Consulte de l'Annexion faisant allusion aux 600.000 malheureux qui peuplaient la Savoie, provoquent dans le pays d'aigres commentaires. On épluchait impatiemment tout ce qui dans les journaux de Paris concernait la Savoie et, à la moindre inexactitude, au moindre jugement préconçu, c'étaient des lamentations indignées : « De grâce, Messieurs les Parisiens, parlez moins, mais parlez mieux », implorait la *Gazette de Savoie* (29) dans un de ses numéros précédant de peu le voyage de l'Empereur.

Cette guerre de coups d'épingles pouvait dégénérer en polémiques pour de futiles sujets : un journal ultramontain de Lyon ayant découvert, par haine du Gouvernement Impérial, que les baigneurs venaient moins nombreux à Aix depuis l'Annexion, à cause de la rigueur du nouveau régime, le *Courrier des Alpes*, plus bonapartiste que l'Empereur lui-même, à ce moment, affirma « qu'il n'était pas vrai » qu'on respirât « moins à l'aise aux eaux d'Aix que sous l'inintelligente et barbare férule du Piémont » (30). Une accusation aussi partiale amenait une république catégorique de la *Gazette*, rappelant les efforts accomplis à beaucoup de frais par le Gouvernement Sarde pour sa grande station thermale d'Aix.

Le *Courrier* savait aussi se formaliser des enfantillages de certains journaux parisiens et lyonnais, quand ils dépassaient la mesure ; il releva vertement, après le voyage impérial, le *Salut Public* de Lyon qui se gaussait du prétendu désappointement des femmes d'Aix quand elles

avaient vu les souverains apparaître en public : l'Empereur sans sa couronne et l'Impératrice dans une simple robe de soie au lieu d'une tenue de cour brodée d'or et constellée de pierreries ! (31).

A la fin de 1860, les grands hebdomadaires illustrés *L'Illustration* et *Le Monde Illustré* publièrent, due au crayon des caricaturistes les plus réputés d'alors, dont Cham, une sorte de revue rétrospective des grands faits de l'année écoulée ; la Savoie y était à l'honneur, mais dessins et légendes parurent aux Savoyards d'un goût douteux ; un ramoneur tout noir et mal peigné s'accrochant au manteau de la France, symbolisait l'Annexion avec la légende : « L'enfant retrouvé ». C'était à peu près de la même veine qu'un dessin de l'été précédent représentant un confortable bourgeois rentrant à son domicile la figure toute barbouillée, et expliquant à son épouse ahurie qu'il vient de fraterniser « avec nos nouveaux compatriotes ». C'était assurément fort bête, mais peut-on dire que cette bêtise était d'inspiration méchante ? Le docteur Caffe, un notable Savoyard de Paris, adressait une lettre ouverte aux caricaturistes incriminés et leur faisait une leçon d'histoire, énumérant les gloires de tout ordre que pouvait opposer la Savoie à ces ramoneurs constituant un inépuisable sujet de raillerie pour la presse de la capitale.

Et certaine scène de la *Revue* de l'année 1860, œuvre de MM. Clairville et Cogniard, jouée aux Variétés, provoqua également l'indignation des Savoyards de Paris, dont plusieurs manifestèrent, un soir de février en sifflant le tableau relatif à l'Annexion. A en juger par ce douzième tableau, la *Revue* devait être d'une stupidité déconcertante, mais c'était là son seul mal (32).

Plus sérieux était le grief de la Savoie contre certaines locutions données en exemple par plusieurs dictionnaires, comme celui de Bescherelle : « Grossier et sans éducation comme un Savoyard ».

## 3. — *Les milieux ecclésiastiques*

### La question romaine vue de Savoie au lendemain de l'Annexion

### Sentiments du clergé savoyard envers le régime impérial

Aux froissements dus à des situations particulières, à des maladresses isolées, à certain manque de psychologie du côté « français », et à une susceptibilité peut-être un peu systématique chez les Savoyards de 1860, venaient s'ajouter, avons-nous dit, des motifs de complication d'ordre plus général, que la sagesse des populations annexées ne laissa pas exploiter par les propagandistes du mécontentement.

D'abord, *la question pontificale :* le clergé et les conservateurs savoisiens suivaient très attentivement les événements d'Italie, mais ceux qui trouvaient que le Gouvernement Impérial ne prenait pas assez fait et cause pour la Papauté étaient les moins nombreux ; au contraire, pour la majorité, les difficultés italiennes, l'attitude hostile du Piémont envers Pie IX, étaient autant de raisons de se féliciter de l'Annexion, qui avait éloigné la Savoie de ce guêpier.

Mgr Billiet, au début d'octobre 1860, dans une circulaire où il n'indiquait aucun de ses titres honorifiques (ni sardes, ni français : il était Commandeur de la Légion d'Honneur), demanda des prières pour le Pape et laissa percer le regret que la France n'ait pas fait plus pour lui (33). Dans le même temps, une adresse était envoyée par les Catholiques de Savoie à Pie IX pour protester contre la spoliation du Patrimoine de l'Eglise ; certain passage en était caractéristique :

« ... C'est surtout blessée dans son honneur et ses « affections catholiques que la Savoie s'est séparée du « Piémont pour se joindre à la France, dans la convic- « tion qu'au moins la fille aînée de l'Eglise n'abandon- « nerait jamais sa Mère... »

Les libéraux furent choqués de cette phrase et, selon le rapport préfectoral du début de novembre, un des prin-

cipaux signataires, le Marquis Costa, aurait reconnu qu'elle était de nature à faire renaître les anciennes luttes de partis.

Ceux des curés qui lurent l'adresse en chaire furent blâmés pour la forme ; journaux libéraux et journaux conservateurs échangèrent quelques paroles désagréables à propos d'un office célébré à Chambéry à la mémoire du général de Pimodan, tué au service du Pape contre les Piémontais, et des morts pontificaux de Castelfidardo. Le *Bon Sens*, d'Annecy, très monté contre le Gouvernement sarde, écrivit dans son numéro du 12 octobre que la Croix de Savoie n'appartenait plus à Victor-Emmanuel.

Si le clergé savoyard revenait quelque peu de son engouement pour Napoléon III au fur et à mesure du développement de l'affaire romaine, mal impressionné par la prise de Gaëte, froissé par certaine circulaire sur le denier de Saint-Pierre et les mandements, il gardait une prudente réserve, sachant qu'une opposition déclarée à cet aspect de la politique du Gouvernement le placerait dans une situation difficile. D'autant plus que l'on enregistrait (et les rapports des Préfets de l'Empire ne cesseront pas de le souligner), une diminution de son influence ; la difficulté de grouper des signatures pour l'Adresse au Pape l'avait prouvé.

Les sentiments de respectueuse déférence et d'admiration pour la personne de l'Empereur se maintenaient davantage chez les dirigeants de l'Eglise de Savoie que parmi le petit clergé. Les Evêques de Moûtiers et de Saint-Jean en particulier étaient très reconnaissants à l'Empire d'avoir conservé leurs petits diocèses, considérés comme condamnés à disparaître à la veille de l'Annexion. Le Mandement de Carême 1861 de l'Evêque de Moûtiers flétrissait l'attitude du Piémont et présentait Napoléon III, seul protecteur de l'Eglise en ces temps malheureux, comme suscité par la Providence pour la défendre (34). Mais, à quelques mois de là, le Chanoine Albrieux, Supérieur du Petit Séminaire libre de Saint-Jean, prononçait à la distribution des prix un discours où le système d'enseignement de l'Université était pris à partie, les mœurs du siècle stigmatisés, la Maison de Savoie traitée avec les plus grands éloges, sans que fût prononcé le nom de l'Empereur. L'Evêque reçut à ce propos une lettre sévère du Ministre des Cultes, et un curé du diocèse, qui vers le même temps, s'était

permis de juger en chaire à sa façon le système de la contribution personnelle et mobilière, fut réprimandé par son Evêque sur la demande du Sous-Préfet.

Et cependant, pour contrebalancer l'effet produit par l'attitude moins dévouée du Gouvernement vis-à-vis de Rome, l'Administration française multipliait en Savoie les attentions à l'égard du Clergé ; une affaire de détail avait pendant quelque temps beaucoup ému les milieux catholiques de Chambéry : la situation amoindrie de quatre chanoines de la Cathédrale et de l'Aumônier de la Sainte-Chapelle dont on avait arrondi le traitement, mais à l'exclusion de toute indemnité, de sorte que les intéressés étaient moins payés que sous le régime sarde (35) ; après plusieurs mois de vaines réclamations, cette injustice fut largement réparée ; au printemps de 1861, la création de 80 vicariats rétribués sur les fonds de l'Etat, la fondation de bourses dans trois séminaires, les secours accordés aux prêtres âgés et infirmes, et quantité d'allocations consenties pour les dépenses diocésaines de toute sorte causèrent une excellente impression, accentuée bientôt par la nouvelle (au début de juillet) de la prochaine élévation de Mgr Billiet au cardinalat.

Il est vrai que dans le même temps, le Gouvernement Impérial prenait contre la Société de Saint-Vincent de Paul des mesures assez vexatoires ; en Savoie cette Société était moins développée que dans le reste de la France, mais elle n'était pas, comme dans les autres départements, dirigée par des hommes peu enthousiastes du régime ; au contraire ses bureaux étaient composés de personnes dévouées à l'Empire ; mais lorsque vint le moment de l'option imposée aux Sociétés locales par le Gouvernement, au début de 1862, les Conférences de la Haute-Savoie refusèrent de se soumettre à un Conseil Central dont le Président eût été nommé par l'Empereur ; le Président de la Conférence d'Annecy, M. Despine (36), écrivit même au Préfet une lettre correcte, mais ferme, concluant à la nécessité de repousser respectueusement le projet gouvernemental.

## 4. — *Les milieux politiques*

### Les capitaux — Le commerce

L'Annexion de la Savoie à la France avait été le dernier grand événement de la période de l'Empire autoritaire. *Par le décret du 24 novembre* 1860 s'ouvrit la deuxième phase de l'histoire intérieure du règne de Napoléon III. Quelle fut la répercussion de cette première concession faite à l'opposition et aux idées libérales, dans la Savoie, toute fraîchement française ? On sait en quoi consistaient en gros les modifications apportées au régime par ce décret : vote d'une Adresse par les Chambres à l'ouverture de chaque session, en réponse au discours impérial ; publicité donnée aux débats du Corps législatif ; ministres sans portefeuille chargés d'établir un contact entre le Gouvernement et les Chambres en défendant devant celle-ci la politique de l'Empereur et les projets de loi élaborés sous sa direction.

Les libéraux de Savoie accueillirent avec grande faveur les dispositions du décret du 24 novembre ; mais le parti conservateur surpris, se réserva de faire connaître son jugement ; toutefois la fraction à tendances modérées de ce dernier parti (plus nombreuse que l'autre), accepta la mesure, comme émanant d'un homme aux décisions presqu'infaillibles, mais, tourmentée par le souvenir des débats si venimeux à son sens, du Parlement sarde, elle en redoutait les conséquences, notamment la liberté de la presse et le retour au régime parlementaire.

Le *Courrier des Alpes* du 28 novembre exprimait à peu près ce sentiment nuancé, en écrivant, sous la signature de son nouveau rédacteur en chef A. Pouchet :

« ... Il a fallu évidemment que pour prendre cette
« grande et importante détermination, le gouvernement
« se crût bien fort et bien assuré de la stabilité des
« institutions impériales. En effet, quand on est une
« fois entré dans la voie des concessions et des réfor-
« mes, on ne peut plus s'arrêter ni surtout retourner en

« arrière. Mais l'Empereur, qui veut en venir un jour « au « couronnement de l'édifice », sait que la France « lui sera reconnaissante de toute mesure tendant à « attribuer au pays une participation dans la vie géné- « rale des affaires... »

Le *Bon Sens*, d'Annecy, était satisfait que le Décret n'eût pas amélioré le régime de la presse, dans le sens d'une plus grande liberté :

« ... Nous sommes encore trop près du régime de « 1830, et des tristes jours de 1848, où la presse est « venue étaler des débordements qui ont été si funestes « à la France, pour lui rendre tout d'un coup sa com- « plète liberté d'action... »

L'expression moins contenue des opinions défavorables à la politique impériale dans les discussions parlementaires du début de 1861 confirma la position des deux grands partis savoyards en face du décret de Novembre. Les attaques contre le pouvoir temporel du Pape aux séances du Sénat et du Corps Législatif réjouirent les libéraux tandis que les cléricaux se montraient navrés du discours que venait de prononcer le Prince Napoléon, farouche ennemi de Rome. Parmi la noblesse de Savoie, on observait une division des idées ; une partie de ses membres s'était franchement ralliée à la politique de l'Empereur ; l'autre, sous l'influence des alliances de famille avec les légitimistes des anciens départements, adoptait une attitude expectative, sans toutefois partager l'aversion des royalistes français pour les Bonaparte.

Dans l'ordre économique, la question de la Banque de Savoie, la crise des capitaux et la stagnation commerciale, déçurent dans les mois qui suivirent l'Annexion beaucoup d'esprits prompts à se chagriner.

L'idée d'une fusion de la Banque de Savoie avec la Banque de France rencontrait beaucoup de sympathies aussitôt après l'Annexion, mais les négociations entamées pour cette fusion devaient aboutir au bout d'une année environ à la rupture ; la Banque de Savoie continuait son existence indépendante, mais non sans inconvénients ; pendant l'hiver 1861, ses billets supportaient une grosse perte sur presque toutes les places de France et à l'étranger ; impossible de les changer au pair comme avant juin 1860 ; on ne voulait les escompter qu'avec une perte de 2 à 3 %.

L'année d'après, les autorités administratives semblaient regretter que la fusion n'eût pas été accomplie, à cause du taux trop élevé (5 %) de l'escompte de la Banque de Savoie, contre 3 à Paris et 2 à Londres. Le commerce de la Savoie, soulignait le Préfet Dieu dans un de ses rapports (37) de l'été 1862, ne devrait pas avoir à souffrir d'une situation ne profitant qu'à quelques particuliers. Rappelons que la Banque de Savoie devait garder son existence propre jusqu'en 1865.

A la fin de l'hiver 1861, la Savoie connut une assez grave crise de capitaux ; on se plaignait ouvertement de la difficulté des moyens de crédit et de circulation. Parmi les causes les plus évidentes, il faut signaler la démonétisation des monnaies sardes qui avait retiré de la circulation près de 500.000 fr. ; le dépôt des cautionnements des officiers ministériels et comptables, nouveauté introduite par le régime français, qui avait ôté du marché d'importants capitaux ; l'envoi à Lyon par le receveur-général de Chambéry d'une somme d'un million. De tout cela résultaient la réduction des crédits ouverts à la Banque de Savoie, l'augmentation du taux des escomptes, et de grosses difficultés pour les effets à longue échéance, les plus répandus dans le pays.

Quant au commerce local, il s'adaptait mal aux prix pratiqués dans le restant de la France ; tous les rapports administratifs (pour le département de la Savoie tout au moins), signalent une anormale cherté des vivres et des lovers, dont souffraient beaucoup les fonctionnaires nouvellement arrivés ; pendant l'été de 1861 on commença à observer en Savoie un afflux de produits à meilleur marché venant des autres départements de l'Empire ; les Préfets faisaient tout ce qui était en leur pouvoir pour favoriser ce qu'il appelaient « la concurrence étrangère » ; un rapport Dieu du 1er janvier 1862 constate avec amertume que « les commerçants savoisiens préfèrent vendre cher et peu, plutôt que bon marché et beaucoup ». Il fallait donc aider sans arrière-pensée les commerçants des départements voisins qui amenaient leurs marchandises en Savoie ou venaient s'y établir.

# CHAPITRE IV

## Les résultats obtenus au bout de deux années de régime français

### Arguments des anti-annexionnistes

Après avoir épuisé toute la série des froissements, frictions et difficultés de la période qui suivit immédiatement l'Annexion, il est juste en contre-partie d'examiner ce qu'a fait dans le même temps le gouvernement français en faveur de la Savoie, et après avoir résumé les doléances de ceux dont le nouveau système ne favorisait pas les intérêts, d'étudier dans leurs diverses manifestations les réactions favorables de la grande majorité des Savoisiens.

Un des premiers souci des hauts fonctionnaires français fut de se rendre compte par eux-mêmes des besoins des populations et de l'utilisation des ressources du pays. Ces enquêtes sur place auxquelles il était procédé par les Préfets pendant les tournées de révision, par exemple, causaient une excellente impression. Le Préfet Dieu fit sa première tournée à l'automne de 1860 et note dans son rapport du 10 octobre qu'au cours de ses conversations avec les autorités et les notables, il a pu étudier « les besoins locaux qui sont nombreux, étendus, urgents, et les ressources qui sont presque partout nulles ou tout à fait insuffisantes ». Quand on aura « fécondé comme il se doit, écrit-il deux mois plus tard, les sources nombreuses de la richesse publique (les mines, les bois, l'agriculture, les vignobles, les industries), quand les subventions indispensables auront été accordées, pour les chemins vicinaux, les routes, les églises et presbytères, les maisons d'école, l'instruction primaire, tous les froissements d'intérêt disparaîtront, car l'esprit public, en dépit de certaines apparences, demeure bon. On en avait une confirmation nouvelle lors de la tournée du Conseil de Révision du mois de mai 1861. Partout de l'enthousiasme et un accueil chaleureux ; dans les villages, des arcs de triomphe de feuillage avec des inscriptions de bienvenue. « On est reconnaissant envers la France qui a pu faire tant de choses en moins d'un an, observe le rapport du Préfet de la Savoie du 1er juin ; on se félicite de l'annexion ».

La session de juillet des Conseils d'Arrondissement était une nouvelle manifestation des bonnes dispositions de l'esprit public ; les meilleurs sentiments envers le gouvernement impérial animaient les membres de ces assemblées ; à Chambéry, le Préfet leur montra pendant toute la durée de la session tout ce que l'administration française avait réalisé en Savoie depuis un an malgré les difficultés non encore disparues, et le témoignage de la reconnaissance des populations pour l'Empereur fut consigné dans les procès-verbaux.

Les mêmes sentiments dominaient lors de la session, tenue à la fin d'août, des Conseils Généraux. En l'absence du Marquis Costa de Beauregard, le vice-président Dupasquier (38), Président de Chambre à la Cour Impériale, et Gouverneur de la Province l'année précédente, dirigea les débats du Conseil Général de la Savoie ; l'Assemblée vota avant de se séparer une adresse témoignant, dit le Préfet Dieu « d'un inaltérable dévouement à l'Empereur et à sa dynastie ».

C'est que l'argent avait été répandu à profusion dès les premières semaines du régime français, en faveur des entreprises d'intérêt public ; en janvier 1861, il avait déjà été exécuté depuis juin dans le seul département de la Savoie pour 800.000 fr. de travaux ; 2 millions devaient être donnés en adjudication avant l'été suivant. Seulement il y avait dans le public une trop grande impatience ; il ne se rendait pas compte exactement du temps qu'il fallait pour faire les études et assurer les voies et moyens ; l'impatience des communes, écrit le Préfet Dieu pendant l'hiver de 1861, « est de plus en plus grande à voir commencer au printemps leurs églises, presbytères, maisons d'école, sans avoir pour cela aucune ressource, comme si on pouvait tout faire à la fois et sans argent. La malveillance exploite ce sentiment qui n'est qu'une espérance exagérée dans l'action de l'Administration française ».

Les demandes d'emprunt pour 207 communes du département de la Savoie, dont le dossier était transmis au Ministère au début de juin, se montaient à la somme considérable de 5 millions 600.000 fr. Une somme de plus de huit millions et demi était affectée au mois de juillet 1861 à l'aménagement de 1.100 km. de chemins d'intérêt commun dans le seul département de la Savoie. Le 10 septembre avait lieu à Chambéry encore une très grosse adjudication, portant sur plus d'un

million ; la construction des bâtiments officiels nécessaires : sous-préfectures et palais de justice dans les chefs-lieux d'arrondissement était décidée et les études des projets commencées ; il en était de même pour les réparations aux trois Evêchés du département de la Savoie, aux cathédrales et aux séminaires, pour l'aménagement du château de Chambéry destiné à devenir l'Hôtel de la Préfecture. On adjugeait avant la fin de l'été 1861 les projets des lignes de chemin de fer Grenoble-Chambéry par Montmélian, Chambéry-Annecy par Aix. Pendant l'année 1862 les adjudications de travaux se poursuivaient à un rythme accéléré ; le 15 mars, la section Saint-Jean-Saint-Michel-de-Maurienne du chemin de fer Victor-Emmanuel était livrée à la circulation. Dans le domaine agricole, la culture du tabac était autorisée dans le canton de Rumilly par décision du Ministre des Finances du 8 février 1861 ; au printemps suivant un Tribunal de Commerce était créé à Chambéry ; l'Administration encourageait heureusement les Comices Agricoles dont le développement répondait aux meilleurs espoirs ; à l'automne de 1862, le Préfet de la Savoie signalait que le Comice de Moûtiers était certainement un des plus nombreux de l'Empire avec, au bout d'une année d'existence, près d'un millier de souscripteurs sur 38.000 habitants. Le Concours qui devait se tenir à quelque temps de là à Aime s'annonçait comme un grand succès, avec la participation de près de 500 têtes de gros bétail.

Aussi vers le milieu de l'année 1862 commence-t-on à noter un peu partout les symptôme d'une meilleure compréhension de l'effort fourni par l'administration française, en dépit des erreurs inévitables, dues au manque de psychologie, qu'avaient pu commettre quelques-uns de ses membres. Les plaintes des premiers temps de l'Annexion dues à l'application des lois nouvelles sont maintenant tombées, ne craint pas d'écrire le Préfet Dieu au mois d'avril : « On sent qu'une ère nouvelle de progrès et de transformation a commencé. Les impatiences irréfléchies et extrêmes qui se sont produites au début sont maintenant presque complètement calmées ». Et, deux mois plus tard : « Les quelques propos mauvais qui se tiennent contre l'Annexion ont lieu dans les villes seulement et de la part de gens qui vivaient des abus que nous avons réprimés ou de commerçants qui ont à lutter contre la concurrence et ne peuvent plus jouir d'un monopole dont ils profitaient au détriment des consommateurs ».

C'est pourtant à cet instant où tous les griefs semblaient décroître et l'adaptation au régime français ne plus rencontrer que des résistances insignifiantes, que fut prononcé, et du haut d'une tribune d'où la voix portait très loin, le plus sévère de tous les réquisitoires contre l'attitude de la France envers la Savoie au lendemain de l'Annexion ; nous voulons parler du sensationnel article (39) d'Hudry-Menos paru dans la *Revue des deux Mondes* du 15 novembre 1862.

Le personnage d'Hudry-Menos (40) était, dira-t-on, sujet à caution, non pas que l'écrivain pût être soupçonné d'insincérité, mais la façon dont il s'était comporté dans les mois qui précédèrent le plébiscite, ses sympathies helvétiques toujours ouvertement affirmées, son hostilité profonde à la politique du Second Empire étaient autant de raisons d'entacher son jugement de quelque partialité aux yeux du public.

Quoiqu'il en soit, l'article, où il n'y avait pas que des opinions excessives, était appelé à avoir un certain retentissement.

Hudry-Menos y dénonçait tout de suite « les notions fausses ou incomplètes, que l'esprit français aiguise volontiers en épigrammes », répandues dans tous les milieux à propos de la Savoie, même dans ceux de la politique et de la diplomatie : « ... Une dépêche, qui n'est pas oubliée, est venue apprendre à l'Europe que la Savoie est un « rocher nu, une bribe montagneuse » et, dans un rapport sur le sénatus-consulte de l'annexion, ses habitants sont spirituellement qualifiés de « six cent mille malheureux. »

Sans doute, ajoutait l'auteur, était-ce pour ôter aux soupçons de l'étranger toute raison d'être que l'on dépeignait le territoire nouvellement acquis par la France comme si dénué de ressources ; il n'importait :

« ... La Savoie s'est sentie humiliée ; les sympathies
« qui l'avaient entraînée vers la France se sont tout à
« coup arrêtées devant l'opinion venant à elle chargée
« de notions fausses et épigrammatiques dont l'esprit des
« fonctionnaires eux-mêmes n'a pas toujours su s'af-
« franchir ; des froissements ont eu lieu qu'il serait
« imprudent d'ignorer ; des blessures vives ont été
« faites à l'amour-propre national, cachées aujourd'hui
« et sans danger, mais non cicatrisées... »

Suivait un exposé des plus intéressants et qui, encore aujourd'hui peut servir de base d'étude, sur le sol de

la Savoie, ses cultures, ses habitants et leur mode de vie. Une particularité très curieuse qu'Hudry-Menos mettait bien en évidence, c'était « l'extrême faiblesse » du Savoisien « devant les événements et les progrès qui l'obligent à quitter trop brusquement les anciennes voies et à chercher de nouvelles sources de production... »

Les grandes secousses politiques ou économiques amenaient généralement chez lui de réels malaises se traduisant par une forte diminution de population ; perte de 35.000 habitants en 10 ans après la première annexion de 1792, gain considérable de 180.000 habitants pendant la période statique de 1815 à 1848, perte de 40.000 habitants de 1848 à 1861, parce qu'il y a eu entre temps modification profonde du régime politique après les réformes de Charles-Albert, et changement de nationalité tout récemment.

Entre autres propositions assez inattendues concernant l'époque qui avait immédiatement précédé l'Annexion, Hudry-Menos affirmait que Cavour avait secrètement encouragé l'opposition conservatrice-cléricale en Savoie parce qu'elle « entrait dans les prévisions de sa politique à l'égard de l'Italie », et qu'il se préparait ainsi « l'instrument qui allait trancher des liens séculaires et jeter la Savoie dans les bras de la France ». Ne pas croire surtout, précisait-il, que le mouvement qui a hâté l'Annexion (mouvement dont le clergé et la droite avaient pris la tête), est «sympathique à la France parce « qu'il a été hostile au Piémont, car les hommes qui « l'ont dirigé appartiennent tous, à fort peu d'exceptions « près, au parti qui avait jusque-là combattu la France « et les idées françaises... »

Mais la Savoie n'est pas « une simple expression géographique » ; elle ne peut entrer sans ménagements « dans la grande unité française au même titre qu'une portion quelconque de territoire ». Une assimilation trop précipitée à la France ne va-t-elle pas la rejeter « dans son rôle traditionnel de résistance passive ? » Et ici, l'auteur démêlait avec perspicacité quelques-unes des raisons principales du malaise que par ailleurs il avait tendance à exagérer :

« ... Trop d'indices trahissent dans l'esprit public ce « fâcheux résultat : l'initiative du pays se retire devant « une administration toute puissante, dont les efforts, « les mesures les plus utiles sont accueillis par une dispo-

« sition frondeuse de l'opinion, qui, ne pouvant s'épan-
« cher dans la vie publique, anime parfois les relations
« de la vie privée comme au temps du despotisme pié-
« montais. Nous ne connaissons qu'une voie praticable
« pour sortir de cette situation fausse qui arrête les sym-
« pathies et l'assimilation morale : c'est l'élargissement
« des libertés publiques et la décentralisation. La Savoie
« est encore plus intéressée que les autres parties de la
« France au couronnement complet de l'édifice. Les
« travaux publics, les améliorations matérielles, ne peu-
« vent lui faire oublier le régime parlementaire qu'elle
« vient de quitter pour se donner à la France... »

Evidemment c'est ce qui choquait le libéralisme d'Hudry-Menos ; sous le régime piémontais parlementaire, les besoins matériels de la Savoie étaient méconnus tandis qu'à présent, sous le régime français autoritaire, le pays profitait comme il ne l'avait jamais fait des largesses gouvernementales ; mais à force de tendre la main, la Savoie n'allait-elle pas être considérée par la France comme un pays qui coûte trop et ne rapporte pas ? La conclusion d'Hudry-Menos, dure cette fois pour ses compatriotes, vaut d'être citée en partie, car c'est bien la seule fois, croyons-nous, qu'il a été parlé du Pactole que fit couler en Savoie la France impériale autrement que pour s'en émerveiller béatement :

« ... Il faut le dire, au risque de blesser des suscepti-
« bilités souvent déplacées, la Savoie a commis cette
« erreur de logique : elle est entrée dans la famille
« française en tendant la main vers l'Etat et en faisant
« appel aux subsides par tous ses votes. De toutes les
« raisons qu'on a développées devant elle pour l'attirer,
« affinités de langue, de mœurs, de position géographi-
« que, elle n'a obéi qu'à une seule qui lui a été soufflée
« à l'oreille par des agents irresponsables, à celle d'un
« grand gouvernement qui viendrait à son secours, qui
« ferait ses ponts, ses routes, ses édifices civils et reli-
« gieux. Elle recueille sans doute les avantages de sa
« nouvelle situation : les travaux publics ont reçu une
« forte impulsion, la main de l'administration se pose
« partout ; mais elle en recueille aussi des fruits parfois
« amers... »

Pour justifier aux yeux de la France les sommes que lui coûtait son équipement, la Savoie devait donc à tout prix cesser sa résistance traditionnelle aux innovations, « avancer, travailler, inventer et produire ». Elle était

en état d'infériorité par rapport à la France, soit ; mais, « largement dotée de beautés et de ressources naturelles qui attirent chaque année un grand concours d'étrangers... », elle pouvait : « ... trouver dans cette situation un supplément de richesse et de bien-être qui n'est pas à dédaigner ».

Sur cette prévision du futur développement touristique de la Savoie prenait fin le substantiel article d'Hudry-Menos : *La Savoie depuis l'Annexion* (41).

C'est pendant la même année 1862 que paraissait aussi, mais hors du territoire français, à Fribourg, une brochure d'une extrême violence, dont il n'est pas superflu de rappeler que l'auteur, un nommé Lombard, avait été avant l'Annexion collaborateur d'Hudry-Menos, quand celui-ci était rédacteur en chef, à Chambéry, en 1859, du journal : *Le Statut et la Savoie*.

Cette brochure, qui demandait tout bonnement un vote de contre-épreuve pour la Savoie (c'était le titre dont elle se parait : *Un vote de contre-épreuve ou la Savoie pour la Savoie*) (42), est rédigée en des termes si agressifs et si haineux qu'elle ne mérite qu'une faible créance ; il n'est pas difficile non plus de discerner qui avait intérêt, hors de Savoie, à en diffuser la publication, mais, en admettant qu'elle ait été d'inspiration étrangère, ce nous est un devoir d'insister sur quelques-uns des points qu'elle soulève, parce qu'ils nous rappelleront certaines doléances des rapports préfectoraux des années 60-61 et 62.

L'Annexion de la Savoie à la France a donc été, pour l'auteur, un trafic, un troc, un acte de suicide, et « la date des 21 et 22 avril (sic) pèse sur son front comme un opprobre ». Aujourd'hui, deux ans après le vote arraché par pression, la Savoie, qui était bonne avant 1860, a deux haines : celle de l'Italie, « qui l'a livré(e) pieds et poings liés », et celle de la France, « qui pieds et poings liés l'a pris(e) en échange du sang français, autrichien, piémontais versé dans les plaines de la Lombardie ». Laissons la parole au polémiste Lombard pour sa diatribe contre l'administration française et ses fonctionnaires :

« ... L'antipathie de la Savoie pour le régime issu du
« traité du 24 mars ne cesse pas de se manifester. Le
« temps, qui détruit tout et sur lequel comptaient les en-
« vahisseurs, n'a sur ce point aucune influence. Loin
« d'affaiblir la rancune publique, il lui donne plus d'ai-

« greur. La répulsion que l'on éprouve pour le système « français a rejailli sur les complices qui l'ont introduit, « elle s'étend aujourd'hui à ceux qui le représentent. « Les choses comme les personnes sont également cou- « vertes par cet océan de haine... Partout on trouve pour « les Français, en tant que représentants de la France « annexionniste, une froideur, une méfiance aussi gran- « des sinon plus, que celle qu'on avait pour les Piémon- « tais. Cet éloignement est tel que, malgré la mondanité « qui distingue les fonctionnaires français plus que nos « précédents maîtres ; malgré les frais d'amabilité qu'ils « font pour se rapprocher des Savoisiens, ils se trouvent « contraints à éviter autant que les Piémontais tous rap- « ports avec la population. Artisans ou cultivateurs, « nobles ou bourgeois font preuve de la même antipathie. « Les riches costumes des officiers, les habits brodés « et galonnés des employés civils n'y peuvent rien, nos « salons restent obstinément fermés devant eux. »

Quand Napoléon III, le « despote », serait abattu, la République Française, l'auteur en avait la conviction, aurait pour premier souci de répudier toute solidarité avec l'Annexion, d'annuler la conquête de Nice et de la Savoie, et de déclarer ces deux contrées indépendantes et autonomes : « Tout par le peuple et pour le peuple, c'est-à-dire la Savoie pour la Savoie », car le peuple de Savoie n'est ni italien, ni français, mais exclusivement savoisien.

Il y avait donc des irréductibles qui ne désarmaient pas, et malgré son caractère outrancier, le pamphlet de Lombard démontrait la nécessité d'être prudent, juste, habile et d'user de ménagements extrêmes à l'égard des populations de la Savoie. C'est sans doute pour avoir cru que du moment que l'on donnait à la Savoie des routes, des écoles, des mairies, des chemins de fer et des sous-préfectures, la prudence, l'habileté, le tact, pouvaient passer au second plan que l'Administration française a sa part de responsabilité dans les malentendus des premières années de l'Annexion. Les Préfets s'en rendaient bien compte et multipliaient les avertissements dans leurs rapports au Ministre. Pour assurer l'application du régime français, « quels ménagements et quelle prudence il faut apporter dans toutes les mesures ! » laisse échapper le Préfet Dieu au mois d'octobre 1861 : « dans un pays nouveau comme est la Savoie, précise-t-il deux mois plus tard, la moindre chose a de l'importance ; le moindre acte, la moindre mesure, un bruit, une rumeur,

étonnent d'abord et inquiètent, même pendant quelques instants parce qu'on ne sait pas bien encore comment fonctionnent nos institutions... » Quand, dans les derniers jours de 1862, il dut demander le déplacement de deux commissaires de police « français », parce qu'ils n'avaient pas su comprendre l'esprit des habitants, ni les devoirs du fonctionnaire dans un pays nouveau, il expliqua cette initiative par les raisons suivantes :

« ... Les Savoisiens sont doux et paisibles, mais d'une « susceptibilité excessive et même ombrageuse. Peu ha- « bitués aux règles précises et rigoureuses de notre admi- « nistration, tout les inquiète et les froisse si l'on n'a le « soin de leur donner et répéter souvent les explications « convenables ».

Les lois et règlements étaient, se persuadait-on, mollement exécutés sous le régime sarde ; il fallait à présent pour en assurer l'exacte observation, agir avec prudence et mesure ; ne pas sévir mal à propos quand une contravention était due à la persistance d'habitudes, et ne pas outrer la sévérité des règlements par la manière de les appliquer. C'est dans un intérêt politique élevé, concluait-il, que le pays exigeait tant de ménagements :

« ... Car tout procédé contraire de la part des fonc- « tionnaires venus des anciens départements pourrait « avoir pour résultat de désaffectionner les populations « du régime français et du Gouvernement de l'Empe- « reur... »

Enfin, avant tout, il fallait avoir la patience d'attendre que l'adaptation se fasse :

« ... Il ne suffit pas... de décider qu'à partir de tel jour « les lois et instructions françaises seront applicables, il « faut qu'elles passent dans la pratique... »

# CHAPITRE V

## Les députés de la Savoie au Corps législatif

### Les élections de décembre 1860

Ces nouvelles lois françaises, des Savoyards avaient reçu mandat de leurs compatriotes d'aller délibérer sur elles dans la nouvelle capitale ; quatre députés seulement, deux pour chacun des départements de Savoie et de Haute-Savoie, représentaient le pays au Corps Législatif ; le chiffre très restreint de ces parlementaires dont la responsabilité se trouvait ainsi accrue (rappelons qu'il y avait eu dans certaines Chambres sardes entre 1848 et 1860 jusqu'à vingt-deux députés de Savoie), la pression administrative exercée sur les électeurs en régime impérial, d'où la signification plus grande donnée aux voix de la minorité, caractérisent l'histoire électorale de la Savoie de 1860 à 1870.

C'est six mois après la prise de possession qu'il fut procédé à l'élection des députés au Corps Législatif. Les scrutins de décembre 1860 coïncidaient avec la première expression du mécontentement causé par l'application des lois françaises et la mise en vigueur des nouveaux impôts : « De telles circonstances, notait le Préfet Dieu dans son rapport du 22 novembre, sont bien défavorables pour les élections qui vont avoir lieu. Quoiqu'il en soit, je crois pouvoir compter sur les sentiments d'ordre et de dévouement à l'Empereur qui animent en général la population ».

Il n'y avait rien à craindre en effet ; si des murmures pouvaient se faire entendre contre certains aspects du régime français, la personne de l'Empereur demeurait hors de cause ; les candidats officiels avaient l'agrément de l'Empereur ; on voterait pour eux de préférence à d'autres ; le Clergé les soutenait ouvertement.

Dans le département de la Savoie, se présentaient comme candidats officiels : MM. de Boigne et Greyfié de Bellecombe ; en Haute-Savoie, MM. Pissard et Bartholoni. Le comte Ernest-Paul-Marie de Boigne (43), âgé seulement de 31 ans, était le petit-fils du fameux général ; quant au comte Charles-Henri-Amédée Greyfié de Belle-

combe (44) qui se présentait dans la seconde circonscription de la Savoie (Albertville-Moûtiers-Saint-Jean), nul n'avait oublié son rôle primordial dans les semaines qui avaient précédé l'Annexion ; c'était lui qui avait présenté le 21 mars à l'Empereur la délégation de 41 membres venus de tous les points de la Savoie protester contre le démembrement alors menaçant du Duché entre France et Suisse. Hippolyte Pissard (45), un avocat de Saint-Julien, avait déjà siégé au Parlement Sarde comme membre du parti conservateur savoisien ; seul, Anatole Bartholoni (46), le candidat de la seconde circonscription de la Haute-Savoie, grand propriétaire sur la commune de Sciez, près Thonon, était étranger au pays.

En face de ces candidats officiels, les libéraux présentaient à Chambéry le Docteur Caffe (47), un des plus éminents Savoyards de Paris, chef de clinique dans un grand Hôpital, fondateur du *Journal des Connaissances Médicales ;* son nom rappelait aux vieilles générations les lointains souvenirs de 1792 ; on avait alors pendu en effigie à Chambéry un Caffe suspect de propagande française et révolutionnaire. C'est par allusion directe au Docteur Caffe que la *Gazette de Savoie,* dans son numéro du 27 novembre, s'élevait contre la théorie du candidat homme du pays indispensable : « ... la question du savoisien *pur sang* est réellement absurde, y lisait-on ; ce qu'il faut au pays, c'est un homme ayant une véritable influence à Paris ». Le Docteur Caffe récolta un chiffre assez honnête de voix : 4.212 contre 20.088 au comte de Boigne qui faisait ainsi triompher la candidature officielle. Le Commissaire de Police de Chambéry avait cependant éprouvé de l'inquiétude en voyant au matin du vote, le 9 décembre, les membres de la Société démocratique de *l'Union,* s'empresser aux urnes, et il rendait compte au Préfet, dans le courant de la journée qu'il craignait l'élection de M. de Boigne bien compromise, malgré tout le mal que se donnaient les prêtres.

Dans la seconde circonscription de la Savoie, personne n'avait été en définitive opposé au Comte Greyfié ; l'ancien député sarde Brunier (48), un des chefs de l'opposition savoisienne libérale avant 1860, n'avait pas maintenu sa candidature. Toujours ardent et libre de langage, il n'avait pas craint, dans un banquet par lequel l'Annexion avait été fêtée quelques mois auparavant à Aiguebelle, d'évoquer le « triste régime » de 1814 à 1848 exercé par « des autorités plus tristes encore », et l'époque qui l'avait suivie, celle de 48 à 60, « douce et bonne

pour la Savoie jusqu'à la faiblesse : belle de principe, peu fertile en résultats politiques ». Malheureusement pour Brunier, le discours d'Aiguebelle, quoiqu'il rendît hommage à l'Empereur pour avoir pris l'initiative du traité du 24 mars, se terminait par l'unique cri de « Vive la France ».

Les électeurs des trois arrondissements d'Albertville, Moûtiers et Saint-Jean, accordèrent 16.238 suffrages au Comte Greyfié.

Comme lors des élections au Parlement sarde, il y avait eu un nombre imposant d'abstentionnistes : sur plus de 70.000 électeurs inscrits pour tout le département de la Savoie, il n'avait pas été exprimé beaucoup plus de 40.000 suffrages.

Les opérations électorales dans la Haute-Savoie donnèrent des résultats moins nets, et il s'en dégagea l'impression que l'esprit libéral y était plus développé que dans le département voisin. Si, dans la première circonscription, (Annecy et Saint-Julien), l'officiel Hippolyte Pissard fut élu au second tour, le 30 décembre, son concurrent Aimé Levet, maire d'Annecy, à tendances libérales, avait quand même obtenu plus de 10.000 voix. Après le premier tour, s'étaient désistés l'ancien député au Parlement de Turin Ginet (49), un Rumillien, et l'ancien conseiller d'ambassade de Bellair, dont la candidature avait réveillé la vieille querelle Annecy-Rumilly (50) et à qui on reprochait à Rumilly d'être « beaucoup plus d'Annecy que de Rumilly » et de « soupirer » après la création d'un canton à Alby ! On voit que les intérêts de clocher n'étaient pas laissés de côté. Quant au Gouverneur Lachenal (51), qui resta sur les rangs au deuxième tour, il n'eut qu'un chiffre de voix restreint.

Les Chablaisiens et les Faucignerands, avaient à choisir entre Bartholoni, « seigneur de Coudrée », dont la famille était honorée des faveurs impériales, mais qui avait le défaut d'être d'origine genevoise et protestant ; l'avocat Ramel (52), de Thonon, « savoisien pur sang » et « catholique sincère », et l'avocat Quétand (53), Savoyard de Paris, fondateur avec Bouvard de la Société Philanthropique savoisienne. Comme dans la première circonscription, il fallut deux tours et Bartholoni, en tête au premier, passa facilement au second.

Annulées pour vice de forme, les élections de la Hte-Savoie devaient avoir lieu encore une fois le 14 avril 1861 et donner les mêmes résultats qu'en décembre.

Mais non sans péripéties. Dans la première circonscription, à part une abstention remarquée des électeurs

de la ville d'Annecy, le succès d'Hippolyte Pissard ne donna lieu à aucune controverse, mais il y eut débat au Corps Législatif à propos des résultats de la deuxième circonscription, et le Préfet de la Haute-Savoie paya de sa place le rôle qu'il avait joué dans la campagne. C'était déjà le second Préfet de ce département depuis juin 1860 ; le premier, Levainville, avait été envoyé au bout de quelques semaines, par la volonté de l'Empereur, des bords du lac d'Annecy, à ceux moins limpides du Tarn, à Montauban. Anselme Petetin (54), un Morzinien, dont le passé nous est connu (il avait été un des bons artisans de l'Annexion et, douze ans plus tôt le Gouvernement Provisoire lui avait confié le Commissariat Général du Jura et de l'Ain), avait pris à la Préfecture de la Haute-Savoie la place de Levainville ; c'était un homme aussi franc et ouvert qu'intelligent et, quoiqu'ayant fait sa carrière hors de Savoie, il témoignait à l'égard de ses compatriotes de plus de compréhension que des fonctionnaires dont c'était le premier contact avec les Savoisiens.

Entre les deux tours de scrutin de décembre, Petetin s'était fait déjà remarquer par une circulaire dans laquelle il s'élevait contre les procédés de certains fonctionnaires « qui avaient pour but trop évident, s'ils n'ont pas eu pour effet, de gêner la liberté des votes ». Et, en avril, il interdit, dans un but d'apaisement, pendant les quinze jours précédant le vote, la distribution des bulletins ; l'avocat Quétand, concurrent malheureux de Bartholoni, protesta contre cette violation de la loi, et il était question d'invalider encore l'élection. Emile Ollivier prit la parole au Corps Législatif pour condamner très sévèrement l'attitude du Préfet, et, généralisant, il concluait :

« ... Ici il s'agit de populations nouvellement unies à « la France et qui pratiquaient librement le régime cons- « titutionnel. Nous devons leur assurer l'application sé- « vère et stricte des principes protecteurs de la liberté. « C'est alors qu'elles se réjouiront d'être françaises et « que l'annexion ne pourra plus être calomniée par ceux « qui l'ont vue avec déplaisir... » (55).

Bartholoni ayant obtenu chaque fois, au 30 décembre et au 14 avril, des majorités plus élevées que précédemment, le député d'Albertville-Moûtiers-St-Jean, Greyfié de Bellecombe, intervint (56) énergiquement en faveur de la validation, insistant pour que « les populations de la Haute-Savoie ne restent pas plus longtemps sans

représentants ». Le Corps Législatif valida Bartholoni. Mais le Ministre Billault (57) prenant la parole ne s'était déclaré ni pour ni contre ; il s'était borné à annoncer une mesure proche à l'égard de Petetin ; le 13 mai 1861, celui-ci était rappelé à Paris et allait recevoir comme compensation la direction de l'Imprimerie Nationale ; moins d'un an après l'Annexion, arrivait dans la Haute-Savoie un troisième Préfet, Ferrand, secrétaire général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, « un de ces hommes rares sur lesquels s'arrête le choix toujours heureux de l'Empereur ». (58)

Le déplacement du Préfet savoyard Anselme Petetin fit mauvais effet sur les populations ; s'il a interdit le colportage des bulletins, écrivait le *Moniteur de la Hte-Savoie* du 10 mai, c'est « qu'il savait tous les abus, toutes les manœuvres, et les violences mêmes auxquelles il (ce colportage) avait ouvert la porte lors des précédentes élections ».

« ... M. Anselme Petetin, continuait-on plus loin, a « parfaitement jugé le caractère des électeurs savoisiens ; « il a compris qu'il fallait laisser au vote la plus large « liberté, mais en même temps prendre des mesures « contre les obsessions auxquelles les électeurs avaient « été en butte, non dans la crainte qu'ils finissent par « céder à l'intrigue, mais parce qu'elle leur répugne et « qu'ils la détestent... »

Un des quatre élus de ce premier vote ne devait pas se représenter devant les électeurs aux élections générales de 1863 ; c'était le comte Greyfié de Bellecombe, qui ne tarda pas à démissionner, dès le mois de juillet 1861. Cette démission causa une certaine impression dans le pays en raison de la personnalité du député de la seconde circonscription de la Savoie ; il avait donné comme raisons qu'il se trouvait à Paris trop loin de sa famille et de ses intérêts. Beaucoup cherchaient d'autres motifs à cette décision ; rendant compte à l'Intérieur de la célébration de la fête du 15 août 1861, le Préfet Ferrand soulignait qu'elle revêtait un caractère politique en raison de circonstances spéciales, le Ministre n'ignorant pas « le parti que quelques esprits voudraient tirer de la récente démission de M. Greyfié de Bellecombe, député de la Savoie ».

Pour remplacer le député démissionnaire, on eut l'idée, après avoir songé quelques jours au Maire de Chambéry, le baron d'Alexandry, de mettre en avant l'Avocat Palluel (59), ancien député au Parlement Sarde,

qui en avait fait un de ses Vice-Présidents. Les attaches de Palluel avec le régime étaient mises en avant ; son père avait été Secrétaire général de la Préfecture du Mont-Blanc, laissant les meilleurs souvenirs dans le pays par son attachement à la Savoie et son dévouement au Premier Empire. Cette candidature, estimait le Préfet de la Savoie, « a le mérite de relier la chaîne des temps et de rattacher les hommes du 1er Empire à l'Empire actuel ». Quant à la date de l'élection, (on était alors en juillet), on jugeait prudent de la fixer après les vendanges ; les habitants des campagnes seraient alors mieux disposés à voter et le mécontentement causé par les impôts, qu'on pourrait en ce moment exploiter contre le régime, aurait complètement cessé.

C'est en réalité près de six mois après les vendanges, les 23 et 24 mars 1862, qu'eut lieu cette élection complémentaire. Elle marqua, en dépit du succès du candidat du Gouvernement, un assez bel avantage pour l'élément libéral ; Greyfié de Bellecombe avait été élu sans concurrent ; Palluel en eut un redoutable en la personne de Brunier, qui n'avait été candidat que pendant quelques jours en décembre 1860. Cette fois, plus de 7.000 suffrages lui furent accordés, Palluel en totalisant 12.722 ; la minorité était forte, et il y avait eu sûrement des cas de pression, comme à Randens, commune voisine d'Aiguebelle, de la part du Maire.

La candidature de l'avocat Jacques Porraz, d'Albertville, n'avait pas été retenue, l'intéressé, dans sa déclaration, ayant fait de son serment une conséquence de sa candidature : « ... Je soussigné... déclare me présenter comme candidat ; en conséquence, je jure obéissance..., etc... » Mais le principal motif de cette annulation de candidature avait été sans nul doute le passé politique de Porraz ; le Préfet Dieu rappelait dans un rapport spécial sur l'avocat qu'il avait publié sous le régime sarde « un journal démagogique de la pire espèce intitulé *Le Paysan* » (60), dont les théories étaient très proches du communisme ; on se souvenait aussi qu'il avait assuré la gérance des « feuilles charivariques et démagogiques », *Le Chat* (61) et *Le Chat des Alpes*. Personnifiant « l'opposition la plus éhontée », il était « une menace continuelle pour tous les principes d'autorité ». On craignit un moment que le refus du Préfet d'inscrire Porraz ne fût porté à la tribune du Corps Législatif par quelques amis politiques de l'ancien journaliste, comptant sur l'intervention de Jules Favre (62), un des *Cinq*, dont le père était originaire de l'arrondissement d'Albertville.

S'abstenant d'insister sur la minorité importante de Brunier, la presse savoisienne soulignait seulement, et à juste titre, que les deux candidats s'étaient dans leurs professions de foi prévalus de la campagne qu'ils avaient faite deux ans plus tôt en faveur de l'Annexion. Le *Journal de la Savoie*, gouvernemental, écrivait, quelques jours avant l'élection :

« ... Aucun signe n'est plus caractéristique que celui-
« là en faveur de la satisfaction du pays pour le grand
« événement qui l'a réuni à la France. En effet, chaque
« candidat a compris que le pays pense exactement au-
« jourd'hui comme au 22 avril 1860, lorsqu'il votait una-
« nimement pour l'annexion, et que tout sentiment con-
« traire eût compromis le succès de sa candidature. C'est
« là un aveu assez évident et dont il importe de prendre
« acte, pour répondre aux attaques incessantes de quel-
« ques journaux étrangers ennemis de la France. Le vote
« qui va avoir lieu sera donc une nouvelle ratification
« puisque tous les candidats se sont présentés sous ses
« auspices ».

# CHAPITRE VI

## Les affaires de Genève et la question italienne vues de Savoie après l'Annexion

Depuis juin 1860, la Savoie qui avait vécu dans les derniers temps du régime sarde tant d'heures chargées d'histoire, reprenait une existence plus calme, et devenue une petite partie de l'Empire français, risquait, surtout en ce temps de centralisation à outrance et de régime autoritaire, de ne plus garder la même personnalité qu'avant l'Annexion. Toutefois l'Empire ne devait modifier en rien l'armature sociale du pays ; de 1860 à 1870, ce sont les droites qui continuent à y occuper les principaux emplois, l'influence du clergé, tout en diminuant peut-être légèrement, demeure prépondérante, et l'idéologie de 48 ne juge pas encore le moment venu de tenter une nouvelle offensive. Là où nous voulons dire que la personnalité du pays s'amenuise, c'est dans la façon dont l'opinion savoisienne va juger maintenant les événements, intérieurs et extérieurs ; la presse vraiment libre n'existant plus, nous ne connaîtrons la pensée de la Savoie que par les organes plus ou moins ouvertement officiels, et nous n'y pourrons plus noter cette originalité de jugement qui donnait tant de prix aux journaux savoisiens de 1848 à 1860 ; on observe donc une certaine indifférence à l'égard des événements intérieurs de France, qui n'intéressent plus autant peut-être qu'à l'époque où l'Empire, pays voisin et étranger, servait de modèle aux uns, d'épouvantail aux autres, selon qu'ils fussent blancs ou rouges ; de même pour les événements d'Italie, qui sont, à présent, devenus étrangers à la Savoie ; on les suit toujours plus attentivement que ceux d'Angleterre ou d'Allemagne, mais il se mêle à cette attention je ne sais quelle satisfaction intime d'être, par le changement de nationalité, dispensé de partager les soucis de ce peuple dont l'unité ne se forge pas sans graves et longues secousses. En ce qui concerne Genève et les cantons suisses, il y a plus d'intérêt dans l'opinion parce que les prétentions helvétiques émises avant l'Annexion ne semblent pas abandonnées, du moins dans les

colonnes de certains journaux, mais plus de la moitié de la Savoie : tout le bassin de Chambéry, la Maurienne, la Tarentaise, le sud-ouest du nouveau département de la Haute-Savoie, restaient insensibles au développement des affaires genevoises.

Cependant, au cours des mois qui suivirent l'Annexion, les incidents qui pouvaient donner à craindre du côté de Genève ne manquaient pas ; la tension était réelle ; un rapport (63) des premiers jours de septembre 1860 au Procureur-Général constate que beaucoup d'habitants de l'arrondissement de Saint-Julien s'abstiennent maintenant d'aller à Genève et surtout d'y passer la nuit. Dans les voitures publiques, comme à table d'hôte, on entend force propos agressifs contre les Français. Malgré la « tentation perpétuelle de la fréquentation de Genève », le Préfet Petetin pria les sous-préfets de son département d'éviter quelque temps toute apparition dans la grande ville, et, dans une lettre du 30 septembre, s'élevait énergiquement contre les insultes au drapeau français par les Suisses, qui devenaient inquiétantes :

« ... Il n'est pas possible, malgré les efforts de toutes « les autorités françaises, qu'à la fin nos propres popu- « lations n'arrivent à sentir aussi quelque indignation « pour les outrages sans cesse réitérés contre ce dra- « peau qu'elles ont, pendant 45 ans, souhaité passion- « nément comme l'emblème le plus immaculé de l'hon- « neur et de la force glorieuse, et qu'elles ne peuvent « plus montrer, pour ainsi dire, sans appeler l'avanie.
« Je ne demande rien, je ne propose rien : je signale « seulement à Votre Excellence l'état naturel des es- « prits... »

L'incident le plus désagréable fut celui de Sion (64) ; le 27 septembre avait lieu l'inauguration du chemin de fer de Martigny à Sion ; le sous-préfet de Thonon, Fournier-Sarlovèze, représentait officiellement le Gouvernement de l'Empereur à cette cérémonie ; quand le convoi entra en gare, un groupe d'une quarantaine d'individus menés par le correspondant exalté d'un journal suisse voulut se lancer à l'assaut de la machine pour déchirer les drapeaux français qui en garnissaient l'avant, mêlés aux drapeaux fédéraux et piémontais. Les autorités valaisannes s'interposèrent, on échangea des coups de poing, deux arrestations furent opérées. Le sous-préfet, au banquet qui suivit, ayant proposé une collecte en faveur des inondés du Haut-Valais, la *Gazette de Savoie*

célébra sa magnanimité : « C'est ainsi que la France s'est vengée des insultes que le peuple suisse n'a cessé de lui prodiguer pendant toute la durée de la fête ».

Malgré la mauvaise humeur d'une grande partie de l'opinion suisse, (on en eut la preuve dans les commentaires désagréables des journaux sur une phrase du discours de l'Empereur concernant la « réunion irrévocable » de la Savoie à la France en février 1861) malgré des incidents de frontière entre lesquels celui de Ville-la-Grand (65), en août de la même année, était assez sérieux, tous les buts de la politique impériale relativement à Genève tendaient à l'apaisement et à la bonne entente. En novembre 1861, le préfet de la Haute-Savoie, Ferrand, eut un entretien à Paris avec les ministres de l'Intérieur et des Affaires étrangères : MM. de Persigny et Thouvenel ; l'entretenant des affaires de la frontière, les Ministres lui exprimèrent leur désir de voir les autorités de la Haute-Savoie apporter les meilleurs procédés dans leurs relations avec tout ce qui rattachait à Genève. On devrait dissiper de prime abord les appréhensions d'annexion provoquées dans le canton « par des paroles inconsidérées d'agents subalternes... auquelles on a eu le tort d'attribuer une portée qu'elles ne pouvaient avoir » ; « les vues de Sa Majesté » étant « qu'il ne soit donné à Genève aucun grief fondé contre la France, il appartiendrait aux sous-préfets d'y contribuer efficacement par une extrême réserve concernant les affaires genevoises, une courtoisie bienveillante envers les habitants du canton propriétaires en Savoie, une attitude obligeante à leur égard quand ils réclameront les offices de l'Administration française (66).

Peu à peu, en dépit de nouvelles tendancieuses lancées périodiquement, les rapports s'améliorèrent beaucoup entre Genève, le canton de Vaud et le Valais, d'une part, les arrondissements frontières de Saint-Julien et de Thonon de l'autre. Aussi l'attention des sous-préfets et des commissaires de police du Gouvernement se porta-t-elle davantage sur ce qui pouvait trahir dans les milieux de réfugiés politiques de Genève des intentions suspectes à l'égard de l'Empereur. Le Commissaire de Saint-Julien rendait compte des moindres rassemblements inquiétants, tel le banquet des *Rationalistes*, le 19 avril 1862, où assistaient des réfugiés politiques, au cours duquel on prononça des discours forcenés contre l'Empereur et son Gouvernement, en buvant à la destruction de l'Empire (67).

La police de la frontière surveillait attentivement toute organisation possible à Genève d'un attentat contre Napoléon III ; il arrivait qu'elle se laissât aller à des excès de zèle répréhensibles ; au moins d'août 1862 le Commissaire de Police de Saint-Julien se laissa abuser par les révélations d'un individu sans scrupules, refoulé de Genève, convainquit le sous-préfet de la gravité de l'affaire ; des démarches déplacées furent faites à Genève pour suivre les allées et venues de personnes honnêtes sur qui un indicateur d'occasion avait jeté la suspicion, et le Ministère de l'Intérieur fut alerté ; mais M. de Persigny, pour tempérer ce zèle maladroit, envoya au Préfet Ferrand, le 21 août, une dépêche énergique, le priant de donner des ordres « pour que toute démarche « compromettante cesse à Genève. Il n'est en Suisse, « ajoutait-il, que trop de personnes mal disposées pour « le Gouvernement français et toujours prêtes à tirer « parti des moindres fautes ou erreurs commises par « l'Administration de notre pays, et l'éclat donné par « les autorités de Saint-Julien à une affaire sans impor- « tance ne peut manquer de produire dans le canton « de Genève l'effet le plus fâcheux... » (68)

L'évolution des relations frontalières, par son calme, démentait donc les pronostics alarmistes qui étaient de mise pendant l'hiver 59-60, au moment où les projets d'annexion et la perspective pour le canton de Genève de voisiner désormais du côté de la Savoie avec l'Empire causaient tant d'agitation. Au printemps de 1863, peu avant les élections législatives, le sous-préfet de Saint-Julien pouvait signaler à un colonel de gendarmerie en tournée le bon état des rapports franco-genevois ; la rixe de Moëllesulaz, qui survenait l'automne suivant n'était qu'un fait-divers qui, malgré le désir de certains journaux genevois de présenter l'affaire comme « très grave » et une réclamation fédérale portée à la Cour des Tuileries, n'eut pas de conséquences locales ; « l'étalage honteux aux vitrines des libraires genevois de libelles dirigés contre la dynastie impériale », motivait en janvier 1864 la transmission d'une protestation du sous-préfet de Saint-Julien au préfet Ferrand ; le même fonctionnaire signalait trois mois plus tard à son chef les commentaires assez suggestifs du *Journal de Genève* à un rappel de la question de Savoie par le Conseil Fédéral ; le moment de la régler n'est pas encore propice, disait le journal ; il faut attendre un congrès qui suivrait une longue guerre ; c'est-à-dire, expliquait le

rapport du sous-préfet, « qu'on attend et espère le retour de jours néfastes pour la France ». Vers le même temps, la campagne de philanthropie, signalée à Genève et Lausanne en faveur de la cause danoise, semblait au sous-préfet de Saint-Julien dirigée contre la France ; au principe des nationalités, pierre angulaire de la politique napoléonienne, on aurait voulu opposer en Suisse celui de la solidarité des petits Etats.

Mais on ne négligeait rien du côté français pour paraître aimable et indifférent à des arrière-pensées aussi peu voilées tout en ne manquant aucune occasion de faire auprès des Suisses l'apologie du Gouvernement Impérial ; le sous-préfet de Saint-Julien, présidant au début de juillet 1864 la fête de la *Société française mutuelle et philanthropique de Genève*, qui se tenait dans sa ville, prononça au banquet en plein air de la Promenade du Crêt, ayant à ses côtés le député gouvernemental Pissard, un discours vibrant de dévouement à l'Empereur « dont la bonté égale le génie... (et qui est) le protecteur des sociétés de secours mutuels ». Les applaudissements et les acclamations qui accueillirent ce discours parurent au sous-préfet Jardon très symptômatiques, « car la Société, expliquait-il dans son rapport du 4 juillet, sans doute n'admet dans son sein ni condamnés judiciaires, ni condamnés politiques, mais il y avait un véritable intérêt à constater que ses membres en masse étaient sympathiques à l'Empire ». Comment résister à une démonstration aussi éclatante de l'excellence de la politique impériale que celle faite à ces braves mutualistes par le zélé sous-préfet ? On ne vit jamais en aucun temps, avait-il déclaré, « notre glorieux drapeau porté si loin et élevé si haut, flotter plus respecté dans le monde entier ». Et il avait cité le témoignage d'un Anglais en voyage en France, qui disait, parlant de l'Empereur : « C'est le Napoléon de la paix, qu'il vive longtemps ; il laissera un nom dont tout Français s'enorgueillira... » (69).

Le même été, la loge maçonnique *La Fraternité*, de Genève, relevant de l'Obédience du Grand Orient de France, venant célébrer une des fêtes de l'ordre par un banquet donné à Présilly, arrondissement de Saint-Julien, chez le sieur Mégevand, à la fois maire de la commune et restaurateur, recevait avec la plus grande bienveillance de la part des autorités françaises les autorisations nécessaires, « l'ordre maçonnique français, spécifiait le sous-

préfet Jardon, se faisant remarquer en général par son respect envers la loi ».

On comptait à la fin de 1864 à Genève 3.000 expulsés français, sans y comprendre les déserteurs, les faillis, et bien d'autres personnes ayant intérêt à fuir la justice de leur pays. C'était plus que suffisant pour justifier les précautions prises par les autorités et la police à quelques kilomètres d'une grande ville étrangère où s'étaient déjà tramés des complots, ourdies des tentatives parfois rocambolesques comme celle, déjà vieille de 30 ans, de Mazzini, et qui ne passait pas pour très indulgente au régime impérial.

Les affaires d'Italie, en plein imbroglio au moment de l'Annexion, retenaient, nous l'avons dit, dans le domaine de la politique extérieure, toute l'attention des cercles informés de Chambéry. Après la défaite de Lamoricière à Castelfidardo, et la profonde impression qu'elle avait causée à l'extrême-droite de l'opinion savoisienne, la nouvelle de la prise de Gaëte, où résistaient désespérément le roi et la reine de Naples, ajouta encore à l'inquiétude de ces mêmes milieux ; toutefois, le Préfet de la Savoie, dans son rapport du 15 février 1861, observait que cette capitulation attendue avait produit une « certaine impression, mais pas énorme ».

En même temps, la publication de la brochure de M. de la Guéronnière, *La France, Rome et l'Italie*, qui traduisait fidèlement la pensée impériale relativement au « fatal antagonisme entre la Papauté et l'Italie » et à la « défiance entre le Vatican et les Tuileries », causait, toujours d'après le rapport préfectoral, une impression défavorable à la cause pontificale dans la majeure partie de l'opinion ; la *Gazette de Savoie* ne tarissait pas d'éloges sur « cette œuvre éloquente, remarquable par l'élévation du langage et la modération dont elle est empreinte ». Les amis du pouvoir temporel voulaient se persuader que l'Empereur pourrait encore arranger tout dans l'intérêt de l'Eglise.

Le 6 juin 1861, mourait l'artisan admirable de l'unité italienne : le comte de Cavour. Quel homme politique d'au-delà des monts avait pu être discuté plus que lui en Savoie ? Quatre et cinq ans plus tôt, la presse conservatrice de Chambéry et d'Annecy n'avait pas de mots assez sévères, d'expressions assez indignées pour qualifier son attitude à l'égard du clergé et des ordres religieux. A présent, sa mort causait une sensation profonde;

on rappelait, dans les milieux favorables à sa politique, que c'était presqu'un enfant de la Savoie ; petit-fils de Philippine de Sales, il aimait lui-même rappeler souvent qu'il avait du sang savoisien dans les veines.

« ... Ardent et habile promoteur de la liberté et de « l'indépendance de l'Italie, écrivait la *Gazette de Sa-* « *voie*, M. de Cavour consacra à cette grande œuvre « des talents de premier ordre, des vues et une éloquence « d'homme de génie, un travail incessant et infatigable ; « aussi l'histoire le placera aux premiers rangs des grands « hommes du dix-neuvième siècle... » (71).

Le préfet Dieu, dont le rapport du 15 juin 1861 traduisait la grande impression causée dans son département par cette mort prématurée de l'homme d'Etat piémontais, notait la crainte éprouvée qu'il n'en résultât des complications politiques. A cette inquiétude vague se mêlait pourtant une nouvelle satisfaction de l'Annexion à la France, qui mettait la Savoie à l'abri des éventualités dont le parti révolutionnaire enhardi menaçait la Péninsule.

Les journaux de droite, qui ne pardonnaient rien à Cavour avant 1860, se montrèrent réservés dans leur jugement, mais publièrent de très larges extraits de presse parisienne, en mettant en vedette les articles les moins sympathiques au défunt. Le *Courrier des Alpes* présentait à ses lecteurs celui de *L'Union* comme « aussi profond que riche de forme ». Et voici les commentaires qu'il contenait :

« ... Quel deuil ! Et quelle pompe dans le deuil ! Les « journaux manquent d'expressions pour dire l'étonne- « ment et la stupeur où les met ce coup de foudre de « Turin. C'est donc une chose bien nouvelle que la « mort d'un homme ! Ces fiers philosophes, qui ne « croient à rien d'immortel, ont besoin de croire à l'im- « mortalité de quiconque entre dans leurs passions et « se fait le serviteur de leurs attentats. M. de Cavour « était l'instrument de la révolution ; c'est une étrange « chose qu'il ait pu mourir ! Evidemment Dieu arrange « mal les choses humaines, et aussi la Révolution fait- « elle ce qu'elle peut pour se passer de son intervention « dans la politique... Et puis quelle nouveauté ! Ce comte « de Cavour, le génie de la Révolution, cet homme qui « faisait le brave contre l'Eglise, qui chassait les cardi- « naux et les archevêques, et s'apprêtait à chasser le « Pape, ce libre penseur dégagé de superstitions, et qui

« portait fièrement l'*excommunication majeure*, cet esprit « vanté par les rieurs de Paris, ce grand ennemi des clé- « ricaux, ne voilà-t-il pas qu'il n'a pas la force de s'en « aller de la vie sans être béni par l'Eglise ?... Voilà « donc comme Dieu se montre ! Et nous allons voir « sans tarder qu'il a d'autres moyens encore de se mon- « trer ; car cette mort de M. de Cavour n'est pas la fin « du drame d'Italie ; elle en est plutôt le commence- « ment... » (72).

La mort de Cavour précédait de très peu la reconnaissance officielle du royaume d'Italie par le gouvernement impérial ; déjà depuis le mois de mars, le consul sarde de Chambéry prenait en toutes occasions le titre de consul du roi d'Italie. Cette reconnaissance n'empêchait pas la France de maintenir sa garnison à Rome ; c'était la continuation de cette situation paradoxale qui troublait tant d'esprits et n'était pas faite pour fortifier la situation intérieure de l'Empire ; les catholiques, que le gouvernement, depuis quelques mois, ménageait beaucoup moins, lui restaient cependant reconnaissants de ne pas avoir encore rappelé cette garnison protectrice ; bien entendu l'opposition naissante était d'un avis absolument contraire, et le gouvernement successeur de Cavour, présidé par le baron Ricasoli, faisait connaître, en termes courtois mais fermes, son opinion sur la question, espérant que l'Empereur pourrait « dans quelque temps, rappeler ses troupes de Rome, sans que cette mesure fasse éprouver aux catholiques sincères des appréhensions » qu'il serait des premiers à regretter.

La presse savoisienne reflétait ces tendances diverses; les journaux catholiques inébranlables quant au maintien de la garnison ; les organes anciens libéraux et gouvernementaux exprimant l'espoir que tout finirait par s'arranger grâce à la haute sagesse de l'Empereur. La ferme attitude du gouvernement italien envers Garibaldi tranquillisait les conservateurs savoisiens qui voyaient dans le Général un des plus dangereux pionniers de la Révolution.

# CHAPITRE VII

## La Savoie et la vie politique française de 1861 à 1863

### Les élections du 31 mai 1863 au Corps Législatif

Cavour avait disparu de la scène politique à peine une année après la prise de possession de la Savoie par la France. Il n'y eut pas à proprement parler de fêtes pour rappeler cet anniversaire ; sauf à Thonon où le sous-préfet Fournier-Sarlovèze fit commémorer la date du 14 juin par le tir des boîtes, le pavoisement des édifices publics et une réunion des fonctionnaires et notables à la Sous-Préfecture ; c'est par la façon dont se célébrait quelques semaines plus tard la fête du 15 août que les autorités pouvaient apprécier l'état du sentiment public après une année de régime français. Cette journée du 15 août 1861 marqua peut-être un certain refroidissement de l'enthousiasme, par rapport à l'année précédente et à l'allégresse des journées du voyage des Souverains. Le préfet de la Haute-Savoie nota que la fête s'était déroulée de façon satisfaisante. « L'esprit « public, observait-il dans une première rédaction de « son rapport qu'il modifia par la suite, est dans une « bonne voie, mais la crise que traverse *la Savoie* (78), « les nombreuses relations qui existent entre les deux « départements, le voisinage et peut-être quelques intri- « gues secrètes de Genève, demandent que rien ne soit « négligé pour le maintenir dans ces dispositions... »

C'est à Annecy que ce 15 août avait été le plus brillant ; on y lançait solennellement la *Couronne de Savoie*, ce « magnifique bateau à vapeur » que la ville tenait « de la munificence impériale ». Par une journée splendide, le lancement eut lieu en présence des autorités, du constructeur, un bordelais du nom d'Armand, de l'Evêque, Monseigneur Magnin, le premier prélat savoyard nommé depuis l'Annexion, et d'une grande foule massée en partie sur les quais, et en partie sur la *Lombarde*, une des grandes barques alors en service sur le lac pour le transport des marchandises, et qui avait été ancrée au milieu du canal ; elle pouvait contenir, en-

tassées, trois à quatre cents personnes. Monseigneur Magnin accompagna la bénédiction de la *Couronne de Savoie* d'une allocution conçue dans le meilleur esprit, qui eut toute l'approbation du préfet Ferrand, comme son mandement de la veille relatif à la fête de l'Empereur. Le maire libéral Levet (74), avait aussi rédigé une proclamation pleine de loyalisme. Au moment de la mise à flot, la Musique Municipale, éclectique et respectueuse du passé, fit précéder l'exécution de l'indispensable *Partant pour la Syrie*, de celle de la marche royale de Savoie. Le soir, une illumination soignée des bâtiments principaux et des promenades d'Annecy, avec des feux de joie allumés jusqu'au sommet du Parmelan, rappelait aux assistants les fastes de la soirée du 29 août 1860.

On ne peut à propos de la fête du 15 août 1861 passer sous silence l'attitude de la municipalité de Bonneville, qui se précisa dès cette année là. Elle fut très froide ; en l'absence du maire, l'adjoint rédigea un manifeste dépourvu de toute chaleur, s'abstint d'inviter ses concitoyens à illuminer, et soutint en plein Conseil Municipal qu'à Paris et à Lyon, en pareille circonstance, on n'illuminait que les édifices publics.

Fort heureusement à quelques lieues de Bonneville, le maire de Taninges dans sa proclamation, qualifiait Napoléon III de « sauveur de l'Univers » !

Saint-Julien, qui voulait montrer aux Genevois une ville bien française, pavoisa, au dire du Sous-Préfet, *toutes* ses maisons.

A Rumilly l'impopularité du service forestier eut son écho dans une rixe entre des habitants de Moye et des militaires de la garnison à qui on en voulait d'avoir assisté l'Inspecteur des Eaux et Forêts pour la répression des délits commis à la montagne.

A la fin du mois suivant, le Ministre des Travaux Publics Rouher entreprenait un court voyage officiel en Savoie dans le but de faire justice, des calomnies répandues à l'étranger contre l'administration des départements annexés. On savait que Rouher avait la confiance de l'Empereur ; c'est pourquoi son passage dans le pays produisit plus de sensation que celui d'un Ministre quelconque. A chacune de ses étapes, il eut à écouter l'exposé des revendications des autorités municipales, à examiner les travaux en cours, à se prononcer sur ceux qu'on envisageait ; il laissa quelque peu déçus les

Eviannais, n'ayant pas paru s'intéresser beaucoup au projet de rectification de la chaussée impériale par le bord du lac, du port à Amphion, et ne donnant aucune précision sur la construction du chemin de fer Thonon-Saint-Gingolph, si ardemment désirée (75). A Annecy, il accorda audience aux délégués du Commerce local ; un rapport du Commissaire de police notera l'effet salutaire causé dans le public par ces entretiens, susceptibles de modifier « d'une manière sensible les intentions de ceux qui croyaient avoir à se plaindre ». La *Couronne de Savoie* fit à l'occasion du passage de Rouher sa première course complète sur le lac ; le Ministre prit place sur le bateau aux inévitables accents de l'Air de la Reine Hortense, et trouva rassemblés à toutes les escales les maires de communes avoisinantes au milieu des populations rurales ; au retour de la promenade, *la Couronne* prit le large pour permettre à ses passagers d'admirer l'illumination du jardin et le feu de joie en plein lac ; « Son Excellence qui était entourée de sa famille, dit la *Gazette de Savoie*, en a été enchantée, et elle a exprimé sa satisfaction à M. le Préfet et à M. le Maire ».

L'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, qui avait réglé avec le Préfet Ferrand les détails du parcours de Rouher sur les routes de son département, avait insisté pour que les meilleures calèches et les meilleurs chevaux fussent mis à la disposition du Ministre : « il y va de l'honneur des maîtres de poste de la Savoie ; il ne faut pas d'échecs ». Rouher était arrivé le samedi soir 28 septembre à Annecy, venant de Chamonix ; l'étape Saint-Martin-sur-Arve-Annecy avait été couverte d'une seule traite, avec un relais frais à Bonneville (76).

Dans le département de la Savoie, dit le Préfet Dieu, partout où le Ministre en eut l'occasion, il mit les Conseillers municipaux et les particuliers en demeure de formuler leurs griefs, et constata que le *prétendu mécontentement général* n'existait pas, qu'il n'y avait préjudice que pour quelques individus. Faisant taire les propos vagues et les plaintes sans fondement colportées avec exagération par la malveillance, il rendit hommage au travail considérable accompli en si peu de mois par les différentes administrations.

Il assista à Chambéry à une séance du conseil municipal, et là, prenant le taureau par les cornes, il demanda si quelqu'un était d'avis d'ajourner à plusieurs années l'exécution complète des règlements français en Savoie. Ce fut, nous dit le rapport préfectoral (77), un refus

unanime, avec la proclamation du désir que l'assimilation aux anciens départements de l'Empire fût immédiate et entière.

Au cours de son voyage, le Ministre avait eu à écouter, selon la *Gazette de Savoie*, nombre d'adresses « trop hyperboliques et trop louangeuses ». Celle du Conseil municipal d'Annecy, par contre, aux délibérations duquel présidait un maire libéral, échappait à cette critique, et contenait même un passage faisant allusion aux froissements du début :

« ... Sans doute un changement aussi considérable que celui opéré l'an dernier ne pouvait pas s'accomplir en Savoie sans quelques froissements d'intérêts. Mais ces souffrances partielles, déjà à peu près calmées, ne tarderont pas à disparaître entièrement, nous en avons le ferme espoir, grâce à la bienveillance dont le gouvernement continue à se montrer animé envers nous ».

Après avoir inspecté à Modane les travaux de la percée du tunnel du Mont-Cenis, et visité les bâtiments qui servaient d'ateliers et de logements aux nombreux ouvriers des chantiers, Rouher continua sa route sur Turin.

Ce voyage officiel fut suivi de près par celui d'un grand chef militaire qui avait fait les guerres du Premier Empire, le vieux Maréchal de Castellane (78), Gouverneur de Lyon. Reçu au débarcadère du Victor-Emmanuel à Chambéry, par les autorités civiles et militaires au son de treize coups de canon, le Maréchal se rendit à *l'Hôtel de la Poste* escorté de la gendarmerie à cheval et d'un escadron du 3e Lanciers. Il y reçut les officiers de la garnison, la Cour, le Tribunal, l'université et toutes les autorités chambériennes ; le soir un grand bal était offert à la Préfecture en son honneur. L'accueil réservé au maréchal de Castellane, observait le rapport du Préfet Dieu, avait été très chaleureux et sa visite avait été l'occasion de manifestations de loyalisme.

Dans les premiers jours de novembre, le cardinal Billiet, qui avait reçu la barrette le 28 octobre des mains de l'Empereur dans la chapelle du château de Compiègne, était accueilli à son arrivée à Chambéry de la façon la plus solennelle ; le Préfet, le Maire, les Généraux de division et de brigade, le chapitre métropolitain en grand costume, les délégués ecclésiastiques de la Savoie reçurent le prélat à son débarquement ; il eut de la gare à la Métropole la même escorte que le Maréchal de Castellane. Quand le Cardinal-Archevêque sortit de sa résí-

dence pour aller se placer sous le dais l'attendant à la porte de sa Cathédrale où il devait donner sa bénédiction après le chant du *Te Deum*, la foule l'acclama avec reconnaissance.

C'était le premier Cardinal que comptait la Savoie depuis Gerdil (79), et le choix de l'Empereur avait rencontré dans les deux départements annexés une unanime approbation.

La *Gazette de Savoie*, passant l'éponge sur le passé, semblant ne plus se souvenir que son directeur Corso était qualifié quatre ans plus tôt de « *fossoyeur* » par l'Archevêque de Chambéry, s'efforçait de prouver que le nouveau Cardinal était un prélat gallican ; elle aimait à :

« ... reconnaître un Français sous la pourpre de Rome,
« alors que sous tant de rochets et de soutanes on a sen-
« ti battre des cœurs dévoués à toutes les réactions... »

C'était une allusion à l'attitude de résistance adoptée depuis quelque temps par plusieurs évêques français dont celui de Poitiers ; certains journaux ultramontains de Paris avaient même été indisposés par les paroles de reconnaissance du cardinal savoyard à l'Empereur lors de l'imposition de la barrette. Il lui en voulaient d'avoir témoigné sa gratitude à Napoléon III pour les services rendus à la cause catholique et *surtout*, pour avoir conservé au Saint-Siège « la ville de Rome et la portion de ses Etats qui lui reste encore ». Mal interprétées, ces paroles de Mgr Billiet semblaient manifester à certains qu'il prenait son parti de l'émiettement des possessions pontificales.

La position des principaux organes de presse savoyards, à la fois en politique intérieure et à propos de la question romaine, était définie au début de décembre 1861 à l'occasion de l'apparition (80) du premier numéro du nouveau journal d'allure officielle, *le Journal de la Savoie*. *Le Courrier des Alpes* faisait connaître à ses lecteurs son programme politique, qui se résumait en ces mots : « Catholique avec le Pape, Français avec l'Empereur ». *La Gazette de Savoie* précisait davantage son attitude : « Catholiques avec le Pape Souverain Spirituel, libéraux avec la circulaire de M. de Persigny du 24 novembre 1860, Français et progressistes comme l'Empereur et sa lettre du 12 novembre 1861 ». Il s'agissait de la lettre écrite par Napoléon III au Ministre d'État à la suite de l'exposé de Fould sur la situation financière, par laquelle le Souverain renonçait à son droit d'ouvrir des

crédits supplémentaires ou extraordinaires dans l'intervalle des sessions des Chambres. Près de trois milliards de ces crédits avaient été ouverts en dix ans ; on commençait à réaliser le danger des abus commis.

Ce rappel impérial à plus de prudence en matière financière n'impressionnait nullement l'opinion savoisienne, encore mal familiarisée avec les mystères du budget français ; réserve faite des difficultés d'adaptation que nous avons déjà étudiées, c'est une impression de modération qui domine à la fin de cette période de dix-huit mois de nouveau régime. Ce mouvement manifeste dans le sens de la modération, que signale le Préfet de la Savoie dans son rapport du 15 décembre 1861 a propos de l'évolution politique des divers partis, est encore confirmé par l'exposé du programme du nouveau journal du département de la Haute-Savoie, le *Mont-Blanc*, dont le premier numéro paraissait le 3 décembre, à peu près en même temps que le *Journal de la Savoie :*

« La vérité, la droiture, la modération, l'amour du « progrès, traceront sa ligne de conduite, écrivait le ré« dacteur en chef. Empressé à signaler les besoins du « pays, résolu à les soutenir, il ne consacrera pas moins « de zèle à constater le progrès accompli. Une ère nou« velle s'est ouverte pour la Savoie le jour de l'annexion. « Des ports se creusent, des routes s'établissent ou se « rectifient, des chemins de fer s'adjugent, de nombreu« ses constructions départementales ou communales sont « au moment d'être entreprises. Les conditions écono« miques du pays vont subir une amélioration considé« rable. C'est là un fait acquis que, seule, la presse « suisse, surprise dans sa bonne foi par des correspon« dances intéressées, a quelquefois voulu mettre en « doute... »

Il est vrai que le *Mont-Blanc*, tout comme le *Journal de la Savoie*, était l'organe de la Préfecture, et l'éditorial de son troisième numéro débutait par une allusion pleine de sympathie à un anniversaire qui avait modifié « si glorieusement » les destinées de la France : celui du 2 décembre.

L'ouverture de la session législative, le 27 janvier 1862, et le discours impérial, dont le contenu était toujours commenté mot par mot, éveillaient en Savoie quelque curiosité. « J'ai reconnu le royaume d'Italie, disait l'Empereur, avec la ferme intention de contribuer par des conseils sympathiques et désintéressés à concilier

deux causes dont l'antagonisme trouble parfois les esprits et les consciences ». Cette allusion prudente aux difficultés romaines trouvait une interprétation différente dans l'ancien parti piémontais et dans le parti conservateur. Les libéraux savoyards en concluaient que les troupes françaises quitteraient bientôt Rome qui deviendrait le siège du gouvernement italien ; au contraire les conservateurs y voyaient l'assurance du maintien du *statu quo* jusqu'à ce qu'une fédération des états italiens vienne sauvegarder l'indépendance du Pape.

Commentant l'impression produite dans son département par le discours de Napoléon III, le Préfet de la Savoie donnait en outre quelques renseignements sur l'attitude présente du clergé, très satisfait de l'arrivée à Paris du nouveau nonce, Mgr Chigi, et désapprouvant la lutte engagée par quelques membres de l'Episcopat français contre le gouvernement. Le Cardinal Billiet, précisait le Préfet, est d'avis que le clergé doit s'occuper exclusivement d'affaires religieuses.

Les longues discussions au Corps Législatif et au Sénat précédant le vote de l'Adresse en réponse au discours de l'Empereur, certains débats tumultueux, la violence du langage du Prince Napoléon contre l'Eglise, la ferme intervention de Jules Favre dénonçant le bâillonnement de la presse, ne pouvaient manquer de ranimer l'attention politique de la Savoie et de rappeler aux partisans du régime parlementaire les temps de libre et ardente discussion au Parlement de Turin. Le rapport du Préfet de la Haute-Savoie Ferrand pour la première quinzaine de Mars 1862 souligne que « quoiqu'il n'y ait point dans le département de partis hostiles au gouvernement et que les esprits soient en général assez indifférents à la politique, on se préoccupe beaucoup plus qu'auparavant de la marche des affaires publiques ; les débats des Chambres ont éveillé l'attention et leur nouveauté a excité un certain étonnement... » Ce qui avait laissé l'opinion savoisienne parfaitement indifférente, c'était la conversion de la rente 4 1/2 % en 3 % ; les intérêts du pays sous ce rapport, faisait observer le Préfet Dieu, « sont à Turin où les Savoisiens avaient placé leurs fonds avant l'Annexion. »

En somme il y a une tendance au réveil de l'opinion, mais, en 1862, comme en 1860, le prestige de l'Empereur auprès de l'immense majorité des Savoyards demeure entier ; les deux éléments politiques qui se partagent le pays, le conservateur et le libéral, sont tous deux favora-

bles au gouvernement impérial, et le Préfet Ferrand se doit, affirme-t-il dans un de ses rapports, « d'observer à l'égard de ces deux partis une attitude impartiale et conciliante ». Tant de justice n'excluait pas la curiosité ; nous possédons (81) un *Etat des hommes du département de la Haute-Savoie dont la position sociale et politique peut leur donner de l'influence dans le pays*, qui contient des notes officielles sur 34 personnalités régionales en 1862. La plupart, même si elles sont connues pour leurs idées libérales, sont classées parmi les partisans du gouvernement ; tels le maire d'Annecy Levet, son confident et ami l'Adjoint Félix Germain, l'avocat et littérateur Jacques Replat (82), l'ancien député Baron de Livet (83), Jules Philippe (84), déjà connu pour ses travaux littéraires, qui « paraît aujourd'hui rallié au gouvernement de l'Empereur après avoir appartenu au parti démocrate avancé », les avocats Chaumontel (85) et Duparc (86), le notaire Rollier, le comte de Villette (87), ancien député, etc... ; dans le camp des tièdes ou des ennemis avoués, figuraient sur cette liste : le docteur Lachenal, ancien député, ex-Gouverneur-Régent de la Division Administrative d'Annecy au printemps de 1860, très aigri par ses successifs échecs aux élections municipales et cantonales et insuffisamment consolé par la cravate de Commandeur de la Légion d'Honneur ; le baron Scipion Ruphy (88), mécontent pour les mêmes raisons ; l'abbé Grobel (89), connu par son solide ouvrage sur Notre-Dame de Savoie, très ultramontain, qui n'aime pas le gouvernement impérial à cause de l'appui qu'il a prêté au Piémont ; le chanoine Poncet (90), également ultramontain, rédacteur en chef du journal *Le Bon Sens*, déçu de ne pas avoir été nommé Evêque d'Annecy ; le chanoine Ruffin (91), grand aumônier du Chapitre, « ennemi de la France » ; François Bachet (92), directeur de la Caisse d'Escompte d'Annecy, d'opinions politiques avancées, et « qui n'est pas sympathique à la France » ; les Frèrejean (93), propriétaires des usines de Cran, dont la famille est signalée comme « appartenant au parti ultra-légitimiste et n'aimant pas surtout le gouvernement impérial », le comte Alexandre de Menthon (94), très dévoué au parti catholique-légitimiste, ami intime de Mgr Dupanloup, boudant comme lui aux gouvernements de France et du Piémont.

Les sociétés de secours mutuels étaient également surveillées, et les Préfectures tenaient un contrôle de leurs membres ; *l'Union* de Chambéry, la plus forte, comptait un peu plus de 360 membres ; « elle est fort mal compo-

sée, spécifiait le Préfet (95), et systématiquement hostile aux prêtres ».

Quant aux loges, qui n'étaient pas inquiétées en France, le Grand-Orient ayant consenti, à l'encontre de la Société de Saint-Vincent de Paul, à laisser l'Empereur lui nommer un chef, elles tenaient alors peu de place en Savoie ; au début de 1862, le rapport du Préfet Dieu ne signale, pour son département, qu'une seule loge, la *Bienfaisance*, de Chambéry, fondée en septembre 1861 ; elle n'était pas autorisée par la Préfecture (96).

Les événements d'Italie prenaient un tour plus grave à la fin de l'été de 1862 ; Garibaldi débarquait en Calabre et se mettait en état de rébellion ouverte contre le gouvernement italien ; il ne tardait pas à être fait prisonnier à Aspromonte par le colonel Pallavicini ; cette arrestation intéressa vivement le public chambérien, le colonel ayant jadis tenu garnison dans la ville et y ayant laissé des relations. La presse officieuse, comme *Le Mt-Blanc*, d'Annecy, ne tarit pas de louanges sur la ferme attitude du gouvernement italien pour mater cette révolte : « Maintenant l'Italie est faite. La grande épreuve qu'elle a traversée va droit au cœur de la France », lisait-on comme conclusion à l'éditorial du *Mont-Blanc* du 2 septembre. Malheureusement le gouvernement de Turin profita de son succès sur Garibaldi pour réclamer avec une certaine âpreté, et en usant de l'intermédiaire de l'Angleterre, Rome capitale, ce qui sous-entendait la prochaine évacuation de Rome par la garnison française. L'Empereur fut irrité ; depuis l'Annexion, il avait plutôt écarté dans le développement de la question romaine l'opinion des catholiques ; il se retourna vers eux, renvoya son Ministre des Affaires Etrangères Thouvenel, partisan du retrait des troupes de Rome, et appela pour le remplacer Drouin de Lhuys, ami de l'Autriche, très catholique de sentiments. *Le Courrier des Alpes* accueillit ce changement avec joie ; tout en s'exprimant sur le compte du gouvernement Rattazzi de façon « outrageante », dit le Préfet de la Savoie. C'était un succès partiel pour l'Impératrice, qui aurait voulu cependant imposer Walevski.

L'impression dans les milieux savoyards libéraux ne fut naturellement pas bonne ; ce changement de personnel produisait une profonde sensation ; l'opinion officielle (97), donnée par le Préfet Dieu, était que « pour toutes les grandes difficultés politiques, l'Empereur prépare dans la méditation et réserve une solution subite à

laquelle il n'y a plus qu'à adhérer tant elle est naturelle et amenée par la force des choses ». Mais les démocrates redoublèrent d'activité politique dans leurs fiefs, à Annecy notamment : « ... Le parti libéral qui est en majorité dans le pays, écrit le Commissaire de police de la ville dans son rapport du 31 octobre 1861 (98), apprécierait très mal *toute marche contraire à l'unité italienne de la part de la France* ».

Pendant les deux derniers mois de l'année, l'opinion publique en Savoie resta très occupée de l'évolution de la question romaine ; les uns croyaient à la prochaine évacuation de Rome à cause de l'obstination du Saint-Siège, et à l'unification de l'Italie, avec Rome ou Venise pour capitale ; le plus grand nombre avait l'impression que l'Empereur ne laisserait pas quitter Rome par ses troupes tant que l'indépendance de la Papauté ne serait pas assurée ; quoi qu'il arrive de fâcheux pour la Papauté, lisait-on dans le rapport du Préfet de la Savoie de la mi-novembre, « tout le monde est d'accord pour reconnaître que l'Empereur aura fait tout ce qui était humainement possible ». Le *Courrier des Alpes*, de plus en plus monté contre le gouvernement italien, polémiquait très violemment avec le *Journal de la Savoie* à propos de cette épineuse question romaine ; peut-être l'animosité du *Courrier* était-elle accrue par le fait qu'il venait de perdre les annonces judiciaires qu'il avait jusque là en partie ; elles avaient été toutes attribuées, bien entendu, au journal de la Préfecture, et pour éviter d'enimer le débat, le Préfet devait recommander à M. Barbe, directeur du *Journal de la Savoie*, d'user de prudence et de modération dans sa discussion, « en raison du sentiment des populations savoisiennes » (99).

Le nouveau cabinet italien, constitué au début de décembre, et que présidait Farini, un des interlocuteurs de Napoléon III au château de Chambéry au lendemain de l'Annexion, comptait parmi ses membres le général Menabrea (100), chargé du Ministère des Travaux Publics ; c'était un Savoisien qui avait opté pour le Piémont ; sa présence dans le Ministère causait une très bonne impression parmi ses anciens compatriotes.

L'affaire naissante du Mexique (l'armée de Forey débarquait à la Vera-Cruz en septembre 62), ne suscitait pas grand intérêt en Savoie ; tout au plus les hauts fonctionnaires, comme le Préfet de la Savoie, profitaient-ils de l'état de trouble du Mexique et des Etats-Unis pour essayer d'en tirer « un effet politique salutaire » ; M.

Dieu faisait remarquer, d'après son rapport du 1er novembre, « en toute occasion ce que sont ces pays de république et de liberté si vantés ».

Les élections de 1863 approchaient (101) ; et la campagne électorale, à Paris surtout, montrait que l'opposition au régime impérial devenait sérieuse. Dans les deux départements de la Savoie, les « candidats recommandés par le Gouvernement de l'Empereur » étaient les quatre députés sortants : de Boigne et Palluel pour la Savoie ; Pissard et Bartholoni pour la Haute-Savoie. Tous quatre furent élus sans difficultés, dans deux circonscriptions sans concurrent, et, de même qu'en décembre 1860, en avril 1861 et à l'élection partielle de mars 1862, les journées des 31 mai et 1er juin 1863 se caractérisèrent par une proportion considérable d'abstentionnistes.

Pour ces élections, la *candidature officielle* était organisée avec un luxe extrême de précautions ; tournée préalable du Préfet, le terrain ayant été auparavant bien préparé par les sous-préfets, avec l'appui des officiers de gendarmerie et des commissaires de police ; leçon faite aux maires et aux curés ; les maires recevaient de la Préfecture des lots d'exemplaires de la profession de foi du candidat du Gouvernement, et les bulletins à son nom à faire distribuer à tous les électeurs ; en outre, pour éviter toute surprise, chaque commune recevait quatre exemplaires d'un placard spécifiant qui était le candidat recommandé par le Gouvernement de l'Empereur ; trois de ces placards devaient être apposés dans les hameaux principaux de la commune ; les maires garderaient le quatrième pour l'afficher à l'entrée de la salle du vote le matin du 31 mai.

Dans la première circonscription de la Savoie (Chambéry), la situation se présentait très clairement ; M. de Boigne n'eut pas de concurrent ; au début de la campagne, le baron Francisque du Bourget (102), qui s'était bercé de l'illusion de recevoir l'investiture de candidat officiel, s'effaça et expliqua les motifs de sa retraite dans une lettre que refusa de publier le trop discret sieur Barbe, directeur du *Journal de la Savoie*, soucieux « de ne pas mêler le nom et la personne de l'Empereur à ces questions électorales dans lesquelles l'esprit de parti est si vivement excité ». L'excuse valait bien peu ; est-ce que le système même de la candidature officielle ne signifiait pas avant tout que l'Empereur était mêlé aux questions électorales ? Le comte Ernest de Boigne eut 25.402 voix ; il y avait près de 12.000 abstentions.

Dans la seconde circonscription (Albertville, Moûtiers, Saint-Jean), qui était travaillée par quelques anciens chefs libéraux comme Brunier et Carquet (103) contre le Gouvernement impérial, la lutte fut plus sérieuse, mais beaucoup moins vive que quatorze mois plus tôt, quand il avait fallu pourvoir au remplacement du comte Greyfié de Bellecombe ; l'avocat Brunier ne faisait pas acte de candidat, et les voix de l'opposition se comptèrent sur un personnage sans grande envergure, l'ingénieur des Mines Achille Grange, de Randens. C'est dans cette circonscription que le nouveau Préfet de la Savoie, M. Jolibois, qui venait de remplacer le Préfet de l'Annexion Dieu, donnera la mesure de son activité et de son influence sur les maires, si nous devons en croire les correspondances enthousiastes des sous-préfets et lieutenants de gendarmerie.

La manière dont les sous-préfets devaient amener les maires et les notables à soutenir la candidature officielle avait été définie dans une circulaire confidentielle de la Préfecture de la Savoie du 18 février 1863. Après leurs tournées de tirage au sort de la fin de l'hiver, les sous-préfets rendirent compte à Chambéry du résultat de leur propagande. M. de Faverges (104), sous-préfet de Saint-Jean et ancien intendant de Maurienne, avait pris, écrivait-il, le soin particulier « de n'aborder le sujet qu'en sa qualité de savoisien et en représentant que, anoblis comme nous étions des faveurs du Gouvernement jusqu'à exciter la jalousie des anciens départements, il était inconvenant et trop impolitique de se poser en état de méfiance, d'opposition, d'affecter une indépendance sans portée ». Partout le sous-préfet de Faverges avait constaté la manifestation de regrets pour s'être laissé « dévoyer » en mars 1862 par l'esprit de clocher ; même à Aiguebelle, même à La Chambre où les « coteries » ont quelque puissance, et où on a éprouvé l'activité des « candidats minéraux », se préoccupant surtout « de leurs intérêts tant contestés des mines des Hurtières », il y a tendance à soutenir le candidat de l'administration. Dans le canton de Saint-Jean, il faut lutter contre une manœuvre des « avancés » ; on prétend que ce sont eux qui font courir les bruits sporadiques de la suppression des évêchés de Maurienne et Tarentaise, dans le seul but de mécontenter le clergé.

Les semaines passant, la candidature Grange semblait de plus en plus vouée à l'échec, et le Sous-Préfet de

Saint-Jean parlait dédaigneusement, dans sa lettre du 19 mai, du « petit chiffre de votes dont il était menacé ». Dans cette même correspondance, il encensait M. le Préfet Jolibois, qui venait de prendre pour la première fois contact avec les Mauriennais :

« ... L'effet de votre parole a été grand. De bons « maires montagnards disaient, *en voilà un homme !* « Vous les avez éblouis par l'éclat et séduits par la « bonté... »

Dans l'arrondissement de Moûtiers, les premiers sondages du Sous-Préfet Despine (105) lui avaient également inspiré confiance, malgré une prise de position très nette du maire de Bellecombe, à la réunion de ses collègues du canton de Moûtiers, au début de mars ; ce maire avait eu la franchise un peu naïve de déclarer publiquement, en présence du représentant du gouvernement :

« ... Que, puisqu'on était libre, il ne comprenait pas « qu'on voulût imposer un nom quelconque aux élec- « teurs, ou voir de mauvais œil que chacun donnât sa « voix au candidat auquel il croyait dans l'intérêt de « l'Empire et du pays devoir poser sa confiance... »

Malgré celà, le jeune ingénieur Grange ne tira pas grand profit de ses tournées ; on ne lui accordait que les voix des électeurs mécontents d'avoir reçu les bulletins de vote du candidat officiel des mains de maires qu'ils n'aimaient pas ; alors, par rancune, ces gens simples voteraient pour le candidat non agréé.

La tournée de M. Jolibois avait eu aussi les meilleurs effets en Tarentaise ; après son passage, les libéraux de Moûtiers assurèrent le Commissaire de police qu'ils s'abstiendraient de combattre la candidature Palluel, mais on ne put les décider à voter en sa faveur ; de Bourg-Saint-Maurice un rapport confidentiel de gendarmerie assurait le Préfet que sa visite avait « électrisé » la population. Un conseiller d'arrondissement, du bourg voisin de Séez, n'avait-il pas déclaré après son entrevue avec cet administrateur si persuasif : « Je me croyais un peu rouge ; je suis aujourd'hui plus blanc que neige et je désire en donner des preuves à M. le Préfet et à son administration » ?

« M. le Préfet, concluait aimablement l'auteur de ce « rapport confidentiel, ce qui a produit un bon effet, « c'est le moment de votre départ lorsque vous avez « serré la main à plusieurs personnes et que vous avez « dit. *Je voudrai pouvoir la serrer à tout le monde.* Ces

« quelques paroles ont touché tous les cœurs et tout le « monde a été satisfait de tant de bonté de votre part... »

Au début de la campagne, les impressions du Sous-Préfet d'Albertville M. Didier, étaient moins optimistes que celles de ses collègues ; il laissait entrevoir une lutte sérieuse de la part de l'opposition, et semblait croire que l'avocat Blanc (106), ancien député au Parlement Sarde, ferait acte de candidature contre Palluel dans son arrondissement. Cependant, les populations recevant chaque jour « des preuves palpables de la bienveillance que leur témoigne le gouvernement », il est possible que l'opposition soit en régression depuis l'élection de l'année précédente ; le Ministre des Travaux Publics a donné l'ordre de commencer les études du tracé du chemin de fer qui réunira Albertville à la ligne Victor-Emmanuel, et c'est pour le moment la principale préoccupation des électeurs de la région.

Le succès du candidat du gouvernement fut complet : 20.083 voix en faveur de Palluel, contre 1.694 seulement à Grange. Il y avait près de 11.000 abstentionnistes.

Dans les semaines qui avaient précédé l'élection, la Préfecture avait été renseignée avec les plus grands détails « sur les hommes pouvant exercer une certaine action contraire au candidat du gouvernement ». Le dossier de ceux de l'arrondissement de Moûtiers contient des notes substantielles sur l'ancien député sarde Carquet, dont on souligne la valeur personnelle et la grande influence « sur tous les hommes tenant au parti libéral avancé, c'est-à-dire antireligieux ». Son unique société se composait de « quelques hommes de sa couleur » : l'avocat Flandin, ancien capitaine de la Garde Nationale sous le régime sarde, aux principes peu solides, l'avocat Jarre, des Chapelles, le géomètre Borrel (107), architecte d'arrondissement de Moûtiers, dont l'influence s'exerçait même un peu sur Carquet, et qui avait été en 1848 et les années suivantes, l'homme d'action du parti libéral indépendant, le docteur Trezal, antireligieux par principe et par habitude, aimant la lutte, l'opposition et la critique par instinct, le notaire Richard, « ultra antireligieux », le pharmacien Thabuis, originaire de Bonneville, dont la femme, très intelligente et ambitieuse « est irritée de n'être que la femme d'un pharmacien », le vieux docteur Jacquemoud (108), le beau-frère de Carquet ; Canton, agent de l'entreprise des diligences, etc... ; voilà quels étaient les « meneurs » libéraux de la petite ville de Moûtiers, presque tous médecins, notaires ou hommes

de loi. Quant à la Société de Secours Mutuels *L'Union,* elle se composait, comme partout, « des ouvriers les plus actifs et les plus mauvais au point de vue politique ». Ces renseignements confidentiels portaient aussi sur les notabilités libérales des campagnes, parmi lesquelles nous relevons l'ex-maire de Bourg-Saint-Maurice Martin, en méfiance vis-à-vis de l'autorité, jouissant d'une très grosse influence en Haute-Tarentaise parce qu'il fait de la médecine gratis, le chanoine Jarre, des Chapelles, qui a été professeur des princes de la Maison de Savoie, luttant souvent dans sa commune contre l'administration par coterie de village, etc...

Les Sous-Préfets distributeurs de notes ne manquaient pas de signaler à l'autorité supérieure si les opposants étaient susceptibles d'être gagnés au régime, et faisaient la différence, qui est de tous les temps, entre les hommes peu fortunés désireux d'avoir une place, sur qui il était facile d'agir par l'appât d'un gain en échange duquel on obtiendrait leur concours politique, et les incorruptibles, ceux qui ne désiraient rien, n'attendaient rien, sur lesquels on ne disposait d'aucun moyen d'action. De là quelques appréciations caractéristiques :

Au sujet de Carquet : « ... On ne peut avoir sur lui « aucun moyen d'action pour le moment puisqu'il ne « veut rien et n'a besoin de rien. Plus tard lorsque son « fils aura fini ses études, l'espérance de lui être utile « pourra donner prise sur lui et amener une transaction « avec les principes de son passé. Ce fils est au Lycée « de Chambéry... »

Au sujet de Borrel : « ... Veuf, père de famille, dévoué « à ses enfants, ambitieux et désireux de leur laisser une « position, on peut agir très fortement sur lui par la « crainte de lui faire perdre la position d'architecte d'ar- « rondissement que j'ai obtenue pour lui de M. Dieu et « que du reste il est très capable de remplir... »

Dans la Haute-Savoie, la lutte se terminait aussi par le succès des candidats du gouvernement. Hippolyte Pissard n'avait qu'un concurrent insignifiant, Adolphe Bertron, Savoyard de Paris ; Bartholoni trouvait en face de lui un adversaire de plus d'importance, en la personne du Comte de Viry (109).

M. le Préfet Ferrand avait pris soin de faire afficher dès le milieu de mai ses conseils à MM. les Sous-Préfets et Maires du département, leur rappelant que MM. Pis-

sard et Bartholoni étaient les candidats du Gouvernement :

« ... Ils ont été désignés à sa préférence par les « sympathies spontanées qui ont assuré leur première « élection, ainsi que par leur dévouement éprouvé à « l'Empereur et aux intérêts du pays. En votant pour les « candidats du Gouvernement qui sont en même temps « les candidats de leur choix, les populations de la Hte-« Savoie resserreront, s'il est possible, les liens qui les « attachent aux destinées de la France, à l'Empereur, « à sa dynastie... » (110).

Pendant les jours précédant le vote, un avis de la dernière heure fut placardé dans toutes les communes de la deuxième circonscription, rappelant, pour dissiper toute équivoque, que le candidat du Gouvernement était bien Bartholoni. Le bruit avait été répandu qu'il n'était que le candidat d'un Ministre, et que le candidat de l'Empereur était le comte de Viry ; Persigny avait dû écrire lui-même à Bartholoni pour flétrir une manœuvre dont les électeurs feraient justice. (111)

Pissard eut près de 21.000 voix contre 47 à Bertron, et Bartholoni près de 17.000 contre un peu moins de 5.000 au comte de Viry, 1.913 à l'avocat Quétand. Le journaliste Thésio, célébrant dans le *Mont-Blanc* ce succès de l'administration, parlait (112) des « rares abstentions » qui s'étaient produites, mais plus de 15.000 électeurs n'avaient pas voté dans la première circonscription; dans la seconde, sur plus de 34.700 inscrits, il n'y avait pas 24.000 votants.

Les journaux gouvernementaux de la Savoie, tout en se félicitant des résultats du vote dans les deux départements annexés, ne pouvaient pas passer sous silence le triomphe de l'opposition à Paris ; ils se consolaient par l'examen des chiffres réconfortants de la province : « Paris, c'est bien la France, écrivait (113) le correspondant parisien du *Mont-Blanc*, mais ce n'est pas toute la France, et l'opposition, qui s'est comptée, a pu voir combien peu elle a d'adhérents dans les provinces, et constater son impuissance... »

Les élections genevoises suivaient de quelques mois (114) les élections françaises, et leurs résultats étaient commentés avec soin pour le Ministère de l'Intérieur par le Sous-Préfet de Saint-Julien Jardon ; cette fois les libéraux battaient, de près seulement, les conservateurs ; parmi les élus, aussitôt après Fazy, figurait Jules Vuy (115), savoyard de naissance, (il était né à

Copponex), connu, en dehors de son rôle politique et judiciaire, par ses nombreux travaux historiques sur la région du Salève et celle des Usses. Au point de vue des relations de voisinage avec la Savoie, le résultat de ces élections genevoises d'octobre importait peu ; radicaux et conservateurs, soit dans leurs journaux, soit dans leurs écrits et discours, se montraient également hostiles au régime impérial. Dans un intéressant rapport du 10 octobre 1863, le Sous-Préfet Jardon définissait ainsi les principales raisons de cette hostilité envers le gouvernement français des deux grands partis politiques genevois (116) :

« ... Si (les conservateurs) n'aiment pas le gouverne-
« ment français, c'est moins parce qu'il est monarchi-
« que (sic) que parce qu'il protège les intérêts catholi-
« ques. Ils ne lui pardonnent pas de soutenir le Pape
« à Rome, de favoriser les missionnaires en Cochinchine
« et ailleurs. D'autre part, sous des allures bourgeoises,
« ils ont des tendances aristocratiques très caractérisées.
« L'Empire et ses mesures populaires heurtent ces incli-
« nations natives plus portées vers l'égalité de droit que
« vers l'égalité de fait... on assure que les conservateurs
« ont en général beaucoup de sympathie pour la famille
« d'Orléans, parce que... le roi Louis-Philippe les a
« soutenus pendant qu'ils dirigeaient les affaires publi-
« ques et... parce que la duchesse d'Orléans était pro-
« testante... Les radicaux... ont vu avec regret s'écrouler
« l'œuvre de la révolution de Février. Leur antipathie
« pour l'Empire provient surtout de ce que l'Annexion
« de la Savoie à la France a renversé leurs projets. Mal
« vus en Suisse, ils avaient rêvé de former du canton
« de Genève et d'une partie de la Savoie un état indé-
« pendant... »

Les élections au Corps Législatif eurent quelques résultats politiques auxquels la Savoie resta indifférente ; Persigny paya de sa place le succès imprévu de l'opposition ; Rouher devint Président du Conseil d'Etat ; les Ministres sans portefeuille créés par le Décret du 24 novembre 1860 firent place à un seul « Ministre d'Etat », Billault ; mort peu après, Billault était remplacé par Rouher, qui ne devait pas tarder à devenir le plus influent des conseillers de l'Empereur.

Les campagnes savoisiennes ne s'étaient pas passionnées pour l'entreprise du Mexique ; néanmoins elles sentaient confusément tout ce que cette expédition avait de dangereux et d'inutile ; lors de la prise de Puebla, au

milieu de juin 1863, le Sous-Préfet de Saint-Jean-de-Maurienne rendit compte que la nouvelle avait causé de la satisfaction, « car l'impatience d'une solution jetait du discrédit sur la guerre du Mexique » (117).

La fête du 15 août 1863 fut célébrée de façon normale ; les Sous-Préfets et Commissaires de Police trouvaient bien que les illuminations étaient un peu maigres, et l'expliquaient (Annecy et Saint-Jean-de-Maurienne), par « l'esprit économique des habitants de ce pays ». A Bonneville, on avait noté moins de froideur que les autres années. Les nobles de La Roche n'avaient pas illuminé. A Rumilly, le rapport du commissaire soulignait le grand enthousiasme de la population, qui avait uni dans ses acclamations l'Empereur, l'Impératrice et « Sa Majesté le Prince Impérial, qui doit perpétuer la glorieuse dynastie » (118).

Vers le même temps, un rapport (119) du Sous-Préfet de Saint-Jean-de-Maurienne qui, étant savoyard, jugeait ses compatriotes avec bon sens, nous fournit quelques indications utiles sur la nature de l'opposition au régime qui s'observait dans certains milieux catholiques de la Maurienne :

« ... Les populations, écrivait-il le 31 août 1863, s'ha-
« bituent aux exigences administratives du régime actuel.
« Cette... émulation puérile et passionnée qui se décla-
« rait par des comparaisons incessantes entre la situation
« présente et passée, du français au piémontais (jusqu'à
« oublier les antipathies constantes du Savoyard contre
« le Piémontais), tend à s'éteindre d'une manière assez
« sensible. Ce sont les hommes qui se disent du parti
« catholique, (mais non la masse très catholique de la
« population) qui sont les moins faciles à se rendre.
« Attachés à l'absolutisme des principes religieux, ils
« voudraient que la direction des affaires politiques fût
« aussi précise que ces principes ; ils font abstraction des
« difficultés inhérentes aux affaires humaines. Ils sont
« froids, méfiants et craintifs sur l'avenir... »

En matière religieuse, la résistance du clergé à observer le Concordat de 1802 n'était pas moins désagréable à l'autorité. Au 1er janvier 1862, le Concordat sarde était encore en vigueur dans toute la Savoie. Le Bref du Pape rétablissant le Concordat français n'avait pas encore été promulgué parce que contenant une protestation relative au mariage civil et aux articles organiques. L'Epiphanie 1862, la Saint-François de Sales à la fin du même mois

de janvier, furent encore chômées comme sous l'ancienne administration (120).

C'est seulement deux ans après l'Annexion, en juin 1862, que le Préfet de la Savoie (121) inséra au Recueil des Actes Administratifs le décret impérial et le bref pontifical concernant l'application à la Savoie des dispositions du Concordat pour la célébration des fêtes religieuses en France, et pour la première fois, la Fête Dieu, au lieu d'être célébrée officiellement comme jadis, le jeudi, le fut le dimanche suivant. Mais, pendant longtemps encore, le clergé et les catholiques boudèrent cette Fête Dieu dominicale. Toutes les anciennes fêtes religieuses, constate un rapport du Commissaire de police d'Albertville de juin 1863, continuent à être célébrées à leur date et spécialement la Fête Dieu. Certains curés disent même en chaire que le Pape tient à l'observation de la fête comme autrefois. Cette année 63, la fête du Dimanche a été la moins importante, et on n'y a pas chanté le *Domine Salvum*. Sentencieusement, le Commissaire donnait son avis (122) sur pareil manquement :

« Cette opiniâtreté du clergé à maintenir les fêtes sup-
« primées nuit, et à la religion dont on s'habitue à ne
« plus considérer les prescriptions comme obligatoires,
« à l'autorité civile, dont les décisions semblent être une
« lettre morte... »

Quelquefois les curés de campagne intervenaient avec une certaine passion dans les questions divisant les communes ; les Préfets combattaient bien entendu cette tendance, et avaient généralement pour ce faire l'appui de l'autorité diocésaine ; dans l'été de 1862, les curés de Grignon (123), Thénésol et Cessens reçurent des observations à ce sujet (124).

L'autorité continuait à exercer un certain contrôle sur les prédications ; le célèbre abbé Combalot (125), qui, pendant la saison d'Aix en 1862, avait parlé de Garibaldi avec une rare violence, dut, au sermon suivant, faire, selon l'expression du Préfet, « marche arrière ». Pendant l'été de 1863, prêchant une retraite à Saint-Jean-de-Maurienne, il s'attacha à flétrir les vices des grandes villes, et de Paris en particulier ; devant un auditoire modeste et très peu préoccupé de la façon de vivre des habitants des grandes cités, comme est l'auditoire mauriennais, faisait observer le Sous-Préfet, pareille attitude est outrée (126).

# CHAPITRE VIII

## 1864 - 1866

### De Florence Capitale au triomphe prussien en Autriche : répercussion des événements extérieurs sur l'opinion savoisienne

### Malentendus entre « nouveaux » et « anciens français »

### Le Clergé de Savoie précise sa position

### Fêtes religieuses et civiles de 1865

Au point de vue international, l'année 1863 se terminait sur une impression d'inquiétude causée par les événements de Pologne et les premiers indices d'un accroissement redoutable de la force de la Prusse, que l'ambassade de Bismarck à Paris avait révélés ; l'obligation morale dans laquelle se trouvait Napoléon III, pour satisfaire une opinion indignée et être en accord avec sa politique des nationalités, de défendre la cause polonaise, l'amenait à rédiger sa Lettre aux Souverains d'Europe du 4 novembre 1863 où il proposait la réunion à Paris d'un Congrès qui aurait tenté de régler les questions en suspens. Comme l'Empereur, revenant à son idée favorite d'annuler les traités de 1815, parlait dans sa lettre de *faits accomplis à sanctionner,* on se demanda sourdement, dans quelques parties de la Savoie (notamment en Maurienne ; rapport du Sous-Préfet de Saint-Jean du 16 novembre), « si la Savoie annexée sera(it) encore une fois discutée ». Quant au clergé, il s'attendait à ce que les questions se déroulent sur le droit plus que sur les faits accomplis, et comptait que la voix du Pape allait se faire entendre. Il fut déçu dans cet espoir, et le règlement provisoire de la question romaine, intervenu au mois de septembre 1864, se fit complètement en dehors de Pie IX. Moyennant la promesse italienne de ne pas attaquer le territoire pontifical et de repousser par la force toute agression du dehors, le gouvernement impérial s'engagea à retirer ses troupes de Rome peu à peu, en deux ans ; d'ici là Pie IX aurait eu le temps de se reconstituer une armée ; et puis cette évacuation était secrètement liée à la question du transfert de la capitale de l'Italie de Turin à Florence, dont elle était une condition ; en manifestant son intention de s'établir

ailleurs qu'à Rome, le gouvernement italien avait rassuré Napoléon III. La convention du 15 septembre eut le don d'irriter les principaux intéressés à la solution de la question romaine ; Garibaldi fut particulièrement exaspéré ; Victor-Emmanuel ne se résigna qu'à contre-cœur ; le Pape, tenu à l'écart, fut blessé, et affirma que l'ancien ministre des Affaires Etrangères Thouvenel ne se serait pas permis d'agir en cachette comme Drouyn de Lhuys.

La répercussion sur l'opinion savoisienne ne semble pas avoir été considérable : au premier moment, signale en novembre, le Préfet de la Savoie, la Convention du 15 septembre a causé de la surprise, puis on n'en a plus parlé du tout, se disant qu'il y a loin d'ici à deux ans !

Aux premières nouvelles de la signature de la Convention, Thésio, dans l'officieux *Mont-Blanc* d'Annecy, voulait se persuader qu'en abandonnant l'idée de Rome capitale, le gouvernement italien avait écouté la voix de la sagesse : il écrivait (N° du 23 septembre 1864) :

« ... On paraît avoir reconnu que Rome n'a pour elle
« que le prestige de ses souvenirs, mais qu'elle n'est
« dans aucune des conditions nécessaires pour une ca-
« pitale. Sa population turbulente, où les éléments révo-
« lutionnaires sont ardents et faciles à exciter, menace-
« rait sans cesse la sécurité même du gouvernement ; son
« sol est infertile, son climat malsain ; et rien ne la
« défend contre les attaques du dehors et les agitations
« du dedans... »

A Turin, où on se serait résigné à voir la capitale transférée à Rome, le choix de Florence causa un vif dépit, et cette réaction de l'amour propre turinois, exploitée par des éléments de violence, se traduisit par de pénibles scènes d'émeute sur la Piazza San Carlo et la Piazza Castello. Ces désordres, comme l'abandon de Turin capitale, ne pouvaient pas laisser la Savoie insensible ; quelque sentiment qu'on eût éprouvé à l'égard de l'ancien Piémont, le souvenir de Turin centre de gouvernement, où tant de familles de la noblesse et de la bourgeoisie avaient conservé de précieuses attaches, était encore trop vivant pour que ce déclin subit, ce passage au rang d'une ville secondaire, ne fussent pas sincèrement déplorés. Aucun écho de ce sentiment ne se trouve dans les journaux gouvernementaux de Savoie, qui évitaient de rappeler les liens historiques du pays avec l'ancien état sarde.

Par contre les colonnes du *Mont-Blanc*, au mois d'août 1864 donnèrent une publicité indignée à un article imbécile d'une misérable feuille parisienne hebdomadaire à 5 centimes, le *Petit Illustré* qui, sous la signature d'un certain Boyer, s'en prenait (toujours !) aux ramoneurs et dénonçait : « ... l'enragé sabbat de ces Savoyards que l'Annexion a vomis sur le pavé de Paris... »

Jules Philippe, notable annécien que nous retrouverons plus tard mêlé aux luttes politiques, donna au *Mont-Blanc* du 26 août une protestation si violente contre le pitoyable article de Boyer que la Préfecture, après avoir pris les instructions du Ministère de l'Intérieur, fit insérer dans le même journal un commentaire explicatif : à propos de cet article malveillant du *Petit Illustré*, le *Mont-Blanc* regrettait que le Gouvernement ne puisse empêcher de semblables publications ; mais le Gouvernement n'avait aucun droit d'intervention préventive à l'égard de la Presse et, au surplus, les allégations contenues dans l'article incriminé étaient de celles « auxquelles personne ne s'arrête et en les relevant, le *Mont-Blanc* leur a donné une importance qu'elles n'auraient jamais eue sans lui ».

Jules Philippe dans son premier et très juste mouvement de colère à la lecture des lignes de Boyer, avait eu le tort d'assimiler les Parisiens et la Presse parisienne à un folliculaire insignifiant ; il généralisait trop facilement :

« ... Qu'on vienne nous dire que l'Annexion nous a
« *vomis* sur la France, c'est fort, trop fort, et on com-
« prend que nous puissions difficilement *digérer* un souf-
« flet pareil. Qu'en résulte-t-il alors ? C'est qu'en dépit
« des efforts des honnêtes citoyens qui voudraient établir
« une concorde parfaite entre Français anciens et Fran-
« çais nouveaux, une lutte sourde s'établit sur toute
« l'étendue du pays savoisien..., le gouvernement ne
« doit plus tolérer que les efforts généreux qu'il ne cesse
« de faire pour la prospérité de la Savoie soient en partie
« annulés par les excitations à la haine entre citoyens
« d'un même pays, journellement renouvelés par quel-
« ques saltimbanques de la presse parisienne... »

Ces lignes, à leur tour, si nous en croyons le Préfet Ferrand, avaient fortement mécontenté, à Annecy, certains fonctionnaires de « l'ancienne France » et surtout les officiers de la garnison. Ils parlaient de s'opposer à une manifestation projetée par une partie de la population en faveur de l'écrivain Jules Philippe, qui avait dé-

missionné de ses fonctions d'inspecteur des établissements de bienfaisance à la suite d'une vive explication avec le Préfet, n'admettant pas qu'un fonctionnaire publiât à son insu, dans un journal qui avait le monopole des annonces judiciaires, un article de caractère politique, abordant un sujet épineux, et cela dans une ville telle qu'Annecy où, écrivait Ferrand, la direction de l'esprit public a été de tous temps si difficile. Les semaines qui suivirent, nous ne trouvons plus trace dans la presse locale de cet incident qui avait ainsi mal à propos surexcité les esprits (127).

A Chambéry, vers la même époque, quelque énervement avait été produit par un conflit entre le Barreau et un membre du Parquet ; le calme était revenu au mois de novembre 1864. L'esprit dans la ville, constatait le rapport (128) du Préfet Jolibois, est quelquefois frondeur ; il s'y est habitué sous le régime sarde où les motifs ne manquaient pas, mais il n'irait pas jusqu'à l'opposition dans une circonstance sérieuse. Le Préfet proclamait la disparition des vieux partis, avec un optimisme que ne partageait pas le Sous-Préfet de Moûtiers : « ... Peu de chose suffirait, avait-il écrit au mois de février précéden (129), pour faire renaître et leur action et leur influence. Pour me servir de leur expression, ils sommeilient... » Ils n'existent pas, affirmait son supérieur hiérarchique ; les quelques nobles locaux qui se sont crus obligés d'adopter après l'Annexion l'opinion légitimiste n'osent guère plus aujourd'hui l'avouer. On ne les a ni écoutés, ni compris, ni pris au sérieux. Le clergé ne domine plus comme au temps sarde où l'administration était alors un objet de suspicion, considérée comme une ennemie par les habitants. L'administration française est autrement appréciée, « son influence a dès lors remplacé en grande partie celle du clergé », qui, depuis 60. n'a cessé à aucun moment d'être loyaliste. M. Jolibois avait une tournure d'esprit plus heureuse que son prédécesseur, assez porté à tout dramatiser ; mais nous restons sceptiques devant son affirmation d'une grande diminution de l'influence du clergé savoyard au profit de l'administration française dès 1864 !

Et le *Courrier des Alpes*, organe du parti du clergé, paraissait naturellement au Préfet en voie de disparition rapide, à cause du peu de considération dont jouissait son rédacteur-gérant, le sieur Pouchet ; seul était prospère le journal de l'administration, *Le Journal de la Savoie*.

C'est au cours de cette année 1864, pendant sa session du mois d'août, que le Conseil Général de la Savoie vota le deuxième emprunt contracté par le département depuis l'Annexion. Son montant s'élevait à 2.350.000 fr. ; et cette somme servirait à financer en partie les grosses dépenses qui restaient encore à faire, comme l'aménagement au château de Chambéry des appartements destinés à l'Empereur, afin que l'on puisse « solliciter Sa Majesté de venir au milieu de nous, disait le rapport de la Commission, contempler les résultats de ses bienfaits et recevoir le témoignage de notre reconnaissance et de notre amour » ; la construction des palais de justice d'Albertville et de Moûtiers, promise depuis quatre ans, non encore commencée ; l'équipement des routes départementales, qu'on voudrait voir achevées vers 1870, celui des chemins de grande communication, pour lequel on envisageait le terme plus lointain de 1878, enfin la transcription des registres de l'état civil antérieurs à 1838, travail destiné à compléter les collections des archives communales, les maires n'ayant la tenue des registres que depuis 60, et qui coûterait 25.000 fr. par an pendant dix années. La Sous-Préfecture d'Albertville était achevée et occupée par le Sous-Préfet depuis le printemps ; on espérait que celle de Moûtiers serait terminée à la fin de l'année ; à Saint-Jean-de-Maurienne, la construction de cet édifice et du Tribunal avait été retardée par des difficultés dont la solution venait seulement d'intervenir (130).

Le Conseil Général entendit également dans cette session un exposé sur l'état des travaux des lignes de chemin de fer ; depuis l'Annexion, un seul tronçon nouveau avait été inauguré : celui de St-Jean-St-Michel-de-Maurienne ; la ligne Montmélian-Grenoble serait prête dans quelques semaines à être livrée à l'exploitation ; la ligne Aix-Annecy n'était achevée que jusqu'à Rumilly et le Conseil émettait pour la seconde fois le vœu que la partie achevée de la ligne fût mise en exploitation sans attendre le reste ; il avait aussi à se prononcer sur deux avant-projets concernant l'établissement du chemin de fer d'Albertville ; enfin la question du chemin de fer de Saint-André-le-Gaz par la montagne de l'Epine revenait sur le tapis ; on se rappelle que ce tracé avait été un des premiers à retenir l'attention des Savoyards, en 1852 (131).

La Tarentaise était tenue à l'écart du plan ferroviaire ; le Sous-Préfet de Moûtiers faisait observer en décembre

1864 que, pour le transport économique des bois, ardoises, pierre, marbres, anthracites et minerais, le rail était indispensable.

La Convention du 15 septembre 1864 ajournant le règlement de la question romaine ne facilitait pas, par ses conséquences, les relations du gouvernement impérial avec les catholiques. L'envoi par le Pape aux Evêques, sans passer par l'intermédiaire du Gouvernement, du fameux *Syllabus* ou sommaire des erreurs du temps présent, créa une situation assez tendue. L'Encyclique *Quanta cura* commentait le *Syllabus* ; le Gouvernement interdit la lecture aux fidèles de certains passages de cette Encyclique. Le Ministre de la Justice et des Cultes forma deux recours comme d'abus devant le Conseil d'Etat contre les deux Prélats qui passèrent outre à cette interdiction : l'Archevêque de Besançon et l'Evêque de Moulins. En Savoie, le ton du mandement de Carême du Cardinal-Archevêque de Chambéry se ressentit de cette tension ; ce texte n'a pas eu d'influence sur l'opinion, il n'a suscité qu'un étonnement douloureux, écrivit le Préfet de la Savoie dans son rapport du 1er mars 1865.

L'Evêque d'Annecy, Mgr Magnin (132), quoique signalé comme très dévoué au gouvernement au début de son épiscopat, ne put pas non plus passer sous silence l'ingérence de l'autorité civile dans la question de l'Encyclique :

« Notre devoir aujourd'hui, N. T. C. F. serait de porter « à votre connaissance l'Encyclique, qu'accompagnaient « un résumé et la condamnation des principales erreurs « de notre temps. L'autorité civile a cru voir dans les « doctrines de ces actes une atteinte à la constitution « même de l'Empire et en a interdit la publication. Nous « ne pouvons que protester contre une telle imputation... « Le premier pasteur a parlé, aucune défense humaine « ne saurait nous empêcher de remplir le devoir que « l'Eglise nous impose lorsqu'il nous fait appel... Nous « regrettons vivement et hautement de ne pouvoir vous « faire parvenir l'enseignement de celui dont la parole « en ce moment traverse les mers et va retentir aux « extrémités du monde. Par la plus étrange des anoma- « lies, les évêques, qui seuls avaient le droit de le publier « et de l'interpréter, en ont seuls été privés, comme « évêques... »

La protestation, on le voit, était assez vigoureuse, de la part du premier Evêque de Savoie nommé avec l'agré-

ment de Napoléon III ; il fallait donc pour tempérer le mauvais effet que produirait la lecture du mandement sur l'autorité préfectorale, faire suivre ces paroles de fermeté d'autres de soumission et de reconnaissance au pouvoir civil :

« ... Notre pleine obéissance à l'Eglise ne saurait porter aucune atteinte à nos devoirs envers l'autorité civile, à la soumission et à la fidélité que nous lui devons. Les princes ont-ils des sujets plus dévoués et plus fidèles que les catholiques ? Quant à nous, N. T. C. F. allons-nous démentir nos vieilles traditions d'honneur et de fidélité ? La religieuse et fidèle Savoie, en s'unissant à la France, n'a-t-elle pas donné de son attachement à l'Empire et à sa Constitution un gage et un témoignage assez éclatant ? Non, nul de nous ne saurait faillir, ni ne verra dans l'Encyclique un appel à faillir à nos engagements envers l'Empire et la personne auguste de l'Empereur. Nous aimons à le proclamer ici ; ils ont été reçus et sanctionnés par la religion, ils sont sacrés et inviolables.

« Mais si notre reconnaissance et notre fidélité dans l'ordre politique et civil sont acquis à l'Empire et à l'Empereur, nous demandons hautement qu'il nous soit aussi permis d'être fidèles au Pape, dans l'ordre religieux... » (133)

Quand, à la veille de la chute de l'Empire, le parti du clergé dans la Haute-Savoie, se déclarera de façon ouverte contre le gouvernement lors des élections de 1869, il ne faudra voir dans cette évolution de son attitude que la conséquence inévitable de la position assez flottante adoptée depuis 1860 par Napoléon III à l'égard des Catholiques et notamment de sa conduite maladroite lors de la publication du *Syllabus*.

Au mois de mai 1865, l'Empereur, partant visiter l'Algérie, laissa la régence à l'Impératrice Eugénie. Une circulaire *très confidentielle* adressée aux Préfets le 4 mai leur recommandait de redoubler de vigilance dans leurs départements pendant cette absence du Souverain : « ... Observez les partis y écrivait le Ministre de l'Intérieur de La Valette (134), successeur de Boudet, lui-même successeur de Persigny (135) ; vous connaissez les individus capables de tenter une attaque violente contre nos institutions nationales ; ayez l'œil toujours fixé sur eux ; tenez-vous informé et instruisez-moi avec la plus grande exactitude des moindres incidents. Ayez

avec moi des communications fréquentes... » Le Préfet Ferrand répondit que sûrement le séjour de S. M. en Afrique ne serait dans la Haute-Savoie l'occasion d'aucune manifestation ennemie, d'aucune difficulté. Il n'y avait dans le département ni centre populeux ni partis antidynastiques, et les deux éléments politiques (libéraux et conservateurs), qui s'y partageaient l'influence, étaient dévoués l'un et l'autre au régime, comme toute la population (136).

La crise de défiance qui subsistait encore dans la Savoie du nord et dont la tempête soulevée à Annecy l'été précédent par l'article du *Petit Illustré* avait été un indice fâcheux, s'atténuait grandement dans le cours de 1865. L'opinion à Annecy avait été très favorablement impressionnée par un article publié dans *La Conférence, journal du jeune barreau* parisien, sous la signature de l'avocat Jules Méline, celui-là même qui devait faire partie de tant de gouvernements de la IIIe République. Jules Méline (137) était venu plaider à Annecy dans un procès de caractère successoral, et son talent, comme sa courtoisie vis-à-vis de ses confrères du barreau de la petite cité, y avaient été favorablement jugés. Il écrivait d'Annecy à *La Conférence* que si on cultivait beaucoup en Savoie la procédure et les procès, ce n'était pas tant par esprit de chicane, que par un louable développement de ce sentiment du droit que l'on trouvait si fortement enraciné chez les habitants du pays.

« ... J'ai été touché, écrivait Méline, de voir avec « quelle courtoisie les (anciens magistrats sardes) ont fait « accueil à un avocat qui, hier encore, eût été pour eux « un étranger. On m'avait parlé des préventions et des « préjugés que je pouvais rencontrer ; je n'en croyais « rien, et l'expérience m'a bien prouvé que j'avais rai- « son... J'ai retiré de ce petit voyage d'affaires une « excellente impression. J'avoue que je me suis senti « fortifié en présence de ces natures ouvertes, loyales et « franchement dévouées ; quand on est habitué à l'in- « différence et à l'égoïsme des grandes villes, et qu'on « rencontre, sans les chercher, la sympathie humaine et « l'expansion du cœur, on est sous le charme d'une « délicieuse surprise... »

M. Jules Méline, écrivait le *Mont-Blanc* dans son numéro du 12 mars, fait partie, en France, de la classe intelligente et éclairée qui s'est toujours plu à nous rendre justice..., ce sont les écrivains de son mérite, ce sont

les journaux du caractère et de la dignité de la *Conférence* qui seuls font l'opinion.

Deux grandes manifestations, d'un ordre tout différent, qui se déroulèrent à Annecy au printemps de 1865, permirent de constater en même temps l'intérêt que prenait le gouvernement impérial à tout ce qui rappelait le passé de la Savoie, et toutes les promesses d'avenir contenues dans le pays du moment que ses ressources étaient exploitées comme elles le méritaient.

A la fin d'avril, de très solennelles fêtes religieuses (138) commémorèrent dans sa ville épiscopale le deuxième Centenaire de la Canonisation de Saint-François de Sales. Au milieu d'une édifiante affluence de pélerins venus de toutes les parties de la Savoie, des processions, dont la principale se déroula sur quatre rangs le mercredi 26 avril, parcoururent les rues pavoisées d'Annecy ; les plus hautes autorités ecclésiastiques y côtoyaient les membres marquants de l'administration civile ; tout le haut-clergé savoyard était là ; le Cardinal Billiet, les évêques de Tarentaise et Saint-Jean, NN. SS. Turinaz (139) et Vibert (140) ; des « anciens départements » étaient venus trois Cardinaux, Mgr de Bonnechose (141), Cardinal-Archevêque de Rouen, Mgr Donnet (142), Archevêque de Bordeaux, et le doyen des Cardinaux français, Mgr Mathieu (143), de Besançon ; plus les évêques de Fréjus, Saint-Claude et Belley. A côté du Préfet Ferrand, du maire Levet, on remarquait le Directeur des Cultes, M. Victor Hamille, qui, en 1860, avait été chargé de l'organisation des services religieux dans le département. Cette présence d'un haut fonctionnaire de l'Administration Centrale était interprétée comme une nouvelle marque de la bienveillance du gouvernement, venant s'ajouter à celles, plus directes, qu'avaient constitué les libéralités consenties à la Visitation d'Annecy par l'Empereur et l'Impératrice.

Le 20 mai et les jours suivants, se tenait à Annecy, sur les vastes pelouses du Pâquier, devant la nouvelle Préfecture sur le point d'être inaugurée, et dans les salles et couloirs tout fraîchement décorés du rez-de-chaussée et du 1^er^ étage de ce bâtiment, une belle manifestation d'activité économique : le Concours régional agricole, auquel était annexée une Exposition artistique, industrielle et horticole. Le succès de cette manifestation, favorisé par un temps magnifique, dépassa toutes les prévisions ; grande affluence d'étrangers, présence de nombreuses notabilités, bon ordre, « unanime sentiment

de cordialité franche et de confraternité », écrivait le *Mont-Blanc,* et surtout ce cadre unique de verdure, de fraîcheur et d'eau, qui ne gagne rien, l'expérience depuis ces trois quarts de siècle le montre constamment, à être déparé par des installations provisoires, mais cause toujours aux visiteurs une impression d'émerveillement.

Le dimanche 28 mai, avait lieu la clôture officielle ; un long discours du Préfet Ferrand dressait le bilan de l'activité agricole du département depuis l'Annexion et passait en revue les améliorations à réaliser dans ce domaine ; il fallait que les agriculteurs portent avant tout leur effort sur les prairies, les pâturages et le bétail ; là était, et non pas dans les emblavages excessifs, l'avenir économique du pays, et aussi dans la propagation des fruitières, dans le reboisement des pentes dénudées des montagnes, dans le perfectionnement de la culture des arbres fruitiers, de la vigne, et même du mûrier.

« Quant à nous, Messieurs, concluait le Préfet, nous « ne cesserons, interprète d'augustes sollicitudes, de « vous donner tout notre concours, tout notre dévoue- « ment ; nous ne cesserons notamment de travailler à « modérer vos charges, à hâter l'ouverture de vos voies « de communication..., prenons pour guide, pour pro- « gramme, cette grande parole de l'Empereur : « Que « l'agriculture soit l'objet de vos continuels efforts, car « de son progrès ou de son déclin dépendent la pros- « périté ou la décadence des Empires... » (145)

Le rapporteur du Jury pour le concours agricole était le doyen de la Faculté des Sciences de Lyon, Jourdan, et la prime d'honneur (une somme de 5.000 fr.), avec une coupe d'argent de la valeur de 3.500 fr. furent attribués à M. Marie Chautemps (146), propriétaire à Valleiry. Cette haute distinction restera, dit le *Mont-Blanc,* comme un héritage d'honneur dans la nombreuse famille des époux Chautemps. Francis Wey (147), sympathiquement connu pour avoir rédigé le texte du bel *Album* de propagande touristique *de la Haute-Savoie,* publication hautement encouragée par le gouvernement, rapportait sur le Concours Artistique ; quant au rapporteur de l'Exposition Industrielle, c'était Germain Sommeiller (148), l'illustre faucignerand dont le nom était lié à la percée des Alpes.

Toutes ces manifestations avaient créé un état d'esprit optimiste qui influa heureusement sur le résultat des élections municipales du mois de juillet 1865 ; dans la Haute-Savoie il satisfit largement l'Administration ; les

modifications apportées dans la composition des municipalités furent rares, et nulle part la passion politique n'anima la campagne ; en Savoie, Moûtiers élut une municipalité démocrate ; en relation sans doute avec ce succès, l'imprimeur Ducrey, très hostile aux institutions impériales, parlait de fonder un nouveau journal : *Le Savoyard*, et l'Administration, qui n'avait qu'à se louer du journal déjà existant : *La Tarentaise*, craignait que cette seconde feuille ne servît d'organe au parti avancé (149).

On signalait, pendant la durée de la session législative de 1865 une notable activité des deux députés du département de la Haute-Savoie ; leurs noms figuraient au bas de deux amendements au projet d'Adresse en réponse au discours impérial, ceux de Pissard et de Bartholoni, au bas d'un amendement concernant des modifications à apporter au régime successoral, celui de Pissard seul au bas d'un autre de caractère politique, visant à remplacer les mots : *maintien de l'indépendance du Saint-Siège*, par ceux de *maintien de la souveraineté territoriale du Saint-Siège, condition de son indépendance*.

Bartholoni intervint même avec chaleur dans un débat (150) où la politique gouvernementale au Mexique était mise en cause ; Jules Favre, un des plus redoutables membres de l'opposition militante ayant dénoncé une fois de plus la folie de cette lointaine expédition, le député de la seconde circonscription de la Haute-Savoie, examinant ces accusations, les jugea toutes mal fondées et ne trouva rien dans l'expédition mexicaine qui puisse « faire monter le rouge au front ». Ce n'était pas une aventure, concluait Bartholoni : au contraire, « l'aventure commencerait si nous abandonnions le Mexique maintenant et avant notre tâche accomplie ».

Ce plaidoyer intervenait deux mois après l'émission de l'emprunt mexicain, que le Gouvernement avait fait recommander par ses fonctionnaires et auquel on souscrivait chez les receveurs-généraux ; en ce mois de juin 1865, les Etats-Unis étaient à la veille de se prononcer ouvertement contre l'entreprise napoléonienne à leurs frontières du sud, et l'Empereur lui-même commençait à être excédé de la tournure prise par les événements dans l'empire éphémère de Maximilien.

Le 15 août (151) de 1865 se célébra en Savoie selon les règles en vigueur depuis cinq ans ; les localités volontairement indifférentes étaient toujours les mêmes : Chamonix, par exemple, où, malgré l'attraction touristique constituée par l'inauguration du Grand Hôtel Im-

périal aux façades somptueusement décorées, le cortège municipal était réduit à sa plus simple expression, le *Te Deum* déserté par beaucoup d'invités officiels, l'abstention des Guides-Chefs, du Conseil des Guides et des membres du bureau de bienfaisance très remarquée. A Annecy, la caractéristique de la Fête Nationale fut l'abandon, décidé par le Conseil Municipal, d'une somme de deux mille francs destinée primitivement aux réjouissances, aux 400 familles ouvrières que le chômage de la Manufacture réduisait à la misère. Cet exemple illustre tristement la grave crise industrielle qui, depuis l'Annexion, pesait sur la Savoie (152) : la concurrence française avait été très dure aux manufactures régionales dont celle d'Annecy-et-Pont était une des principales. Elle devait reprendre quelques années plus tard, ne perdant que son annexe, la fabrique d'indiennes. Mais, à Cognin, la filature de coton avait dû fermer en 1864, la manufacture de tulles de Saint-Pierre-d'Albigny quitter la Savoie pour le Piémont ; des mines, comme celles des Hurtières (pour l'anthracite), des environs d'Annecy (pour le fer), durent petit à petit cesser leur exploitation ; les vieilles verreries de Thorens et Alex ne purent pas survivre au nouveau régime, etc...

Les ouvriers cotonniers d'Annecy, en plus de la modique répartition en argent qui leur était faite, eurent l'occasion de profiter, ce 15 août, d'une promenade gratuite sur la Couronne de Savoie, offerte par la Ville en fin d'après-midi, une première course également gratuite, de 1 h. à 4 h. ayant été réservée aux militaires. Dans la soirée ces mêmes militaires eurent une façon un peu rude de manifester leur reconnaissance. Après de copieuses libations, ils formaient dans les rues d'Annecy des groupes si provocants, que, nous dit le Commissaire de Police, « le civil les fuyait » ; ce que voyant ils se battaient entre eux, quand ce n'était pas contre les gendarmes ; vers 11 h. 1/2, une trentaine, le sabre ou la baïonnette à la main, tinrent tête à la force publique près du Pont du Pâquier ; des patrouilles rétablissaient le calme pendant la nuit (153). A Bonneville, la prison abrita du soir au matin deux gais compagnons, « d'origine française », qui, sous l'empire de l'ivresse, avaient osé entonner la *Marseillaise*.

A quelques jours de là, le Préfet Ferrand, ouvrant la session du Conseil Général de la Haute-Savoie qui se réunissait pour la première fois dans le nouvel Hôtel de Préfecture d'Annecy, dressait le bilan (154) de l'œuvre accomplie dans le département de la Haute-Savoie en

matière de travaux depuis 1860 : onze bâtiments départementaux, 438 écoles, mairies, églises ou presbytères construits, le budget de la vicinalité porté de 600.000 à près de 1.500.000 fr., pendant que l'impôt avait subi une sensible réduction, et qu'on approchait du terme au-delà duquel cesserait d'être valable l'autorisation illimitée accordée aux communes de voter des impositions extraordinaires. Le Décret du 30 décembre 1860, qui avait conféré ce pouvoir d'autorisation aux Préfets des départements annexés, n'était valable que pour cinq ans.

L'année 1866 fut, dans le domaine extérieur, celle des sombres présages : effondrement de l'Empire du Mexique, victoire de la Prusse sur l'Autriche et affirmation de la menace bismarckienne ; l'Empereur, physiquement affaibli par la maladie, perdait une partie de sa confiance et n'en inspirait plus autant à la masse de ses sujets qui ne supportait un régime de liberté diminuée que grâce à l'impression de prospérité résultant de la politique de grands travaux ; les échecs de la diplomatie, la place prépondérante que prenait la Prusse en Europe étaient autant d'événements dont la leçon était comprise par l'opinion, même celle des campagnes. Nous savons par un rapport du Préfet de la Savoie d'octobre 1866 que, si la population demeure dévouée à l'Empereur, elle s'inquiète des progrès de la Prusse et craint qu'après l'Exposition Universelle de 1867, dont les préparatifs sont menés avec grand bruit, il ne surgisse des complications et que la France « ne puisse se dispenser d'une intervention active. »

La discussion sur l'Adresse, pendant la session législative de 1866, prouva que le mécontentement avait grandi ; les critiques de l'opposition étaient plus acerbes et plus impératives que jamais.

Le *Mont-Blanc* commentait avec une vive satisfaction les termes du discours impérial prononcé le 22 janvier à l'ouverture de la session ; paix et apaisement, telles étaient pour le journal gouvernemental d'Annecy, les caractéristiques de la situation, à l'extérieur et à l'intérieur ; « la paix semble assurée partout, avait affirmé l'Empereur, car partout on cherche les moyens de dénouer amicalement les difficultés au lieu de les trancher par les armes ». C'était une allusion optimiste à l'Autriche et à la Prusse, quelques mois avant Sadowa ! De même pour le Mexique ; la fin de l'expédition était annoncée, ce qui ne pouvait manquer de faire bonne impression, mais Napoléon III disait sa foi dans la consolidation du gouvernement de Maximilien, « fondé par la volonté du

peuple », et tenait pour une question liquidée celle de la dissidence de Juarez. Il y avait loin de cette confiance à l'exécution de Queretaro, l'année suivante !

Les longues discussions autour du vote de l'Adresse, le chiffre de 66 voix (la plus forte minorité enregistrée jusque là) réuni par les auteurs d'un amendement du Tiers-Parti demandant une extension des libertés annoncées par le « grand acte de 1860 », enfin les très violentes critiques de Thiers contre la politique extérieure de l'Empire, décidèrent Napoléon III à prononcer le 7 mai le malencontreux discours d'Auxerre, dont tous les hommes pondérés s'accordèrent à reconnaître par la suite le mauvais effet international.

« ... Le département de l'Yonne, avait souligné l'Em-
« pereur..., a été un des premiers à me donner ses suf-
« frages en 1848. C'est qu'il savait, comme la grande
« majorité du peuple français, que ses intérêts étaient
« les miens et que je détestais comme lui ces traités de
« 1815 dont on veut faire l'unique base de notre politique
« extérieure... Au milieu de vous je respire à l'aise. Car
« c'est parmi les populations laborieuses des villes et des
« campagnes que je retrouve le vrai génie de la
« France... »

S'élevant contre les « préjugés caducs » de Thiers, « dont le présent ne veut plus » le *Mont-Blanc* du 10 mai, dans son éditorial, portait aux nues le discours d'Auxerre :

« ... Je déteste les traités de 1815, a dit Sa Majesté,
« et ce cri du patriotisme est à l'heure qu'il est dans
« toutes les bouches. Le discours d'Auxerre est la répa-
« ration qu'exigeait le sentiment public, depuis que dans
« une Chambre française, aux applaudissements d'au-
« diteurs bruyants, un député français avait trouvé des
« accents pour défendre et conseiller la politique de
« 1815 ! L'injure était grande ; la réparation est solen-
« nelle. La politique de la France ne change pas...,
« l'Empereur veut qu'on n'oublie pas qu'elle est domi-
« née par un grand principe, et ce principe, c'est la dé-
« chéance des traités qui datent d'une époque funeste
« pour la France, pour la liberté et pour la civilisation... »

Les péripéties de la guerre austro-prusso-italienne de l'été de 1866 surprirent à la fois le gouvernement et l'opinion, d'où ces alternatives de satisfaction et de dépit, et cette indécision de l'Empereur, prêt à signer un jour le décret de mobilisation, le lendemain ne pen-

sant plus qu'à jouer le rôle de médiateur et à imposer au vainqueur inattendu de Sadowa la paix que ce même vainqueur, le roi Guillaume, lui avait imposée sept ans plus tôt quand l'armistice de Villafranca, si décevant pour le Piémont impatient, n'avait fait que traduire les angoisses françaises devant la menace sur le Rhin. Mais cette fois, il n'y avait, pour faire accepter la médiation de la France, ni volonté cohérente en matière extérieure à Paris, ni sentiment réel de force militaire, malgré la belle assurance du Ministre des Affaires Etrangères Drouyn de Lhuys, partisan déclaré de l'Autriche. L'acceptation par François-Joseph, de la cession de la Vénétie à l'Italie par l'intermédiaire de la France fit exulter momentanément les fidèles de l'Empire : « Quand la France parle, l'Europe écoute ! » écrivait Thésio dans le *Mont-Blanc* du 6 juillet ; « L'Europe, déchirée par des luttes sanglantes, tient les yeux fixés sur notre pays et attend les effets d'une médiation généreuse où vont prévaloir les conseils pacifiques », pouvait-on lire dans la circulaire adressée le 1er août par le Garde des Sceaux aux Evêques français à propos de la célébration de la prochaine Fête Nationale.

Mais en réalité aucun des deux ennemis de l'Autriche ne voulait de cette médiation ; la Prusse voulait profiter de sa victoire, comme le Piémont en 59, et l'Italie était humiliée de recevoir la Vénétie de l'Empereur. C'est entre Prusse et Autriche que se fit officiellement la négociation ; on réglait à Paris la question des territoires ; complètement revenu de son idée momentanée d'une démonstration militaire en Rhénanie, Napoléon III favorisa, contre son propre Ministre des Affaires Etrangères, les projets bismarckiens ; par son approbation de l'annexion du Hanovre, de la Hesse Cassel, du Nassau et de Francfort, il aida la Prusse à obtenir la domination de l'Allemagne du Nord ; lui ne voyait que la réalisation partielle de ses rêves ; l'Italie s'étendait maintenant jusqu'à l'Adriatique, la Prusse avait absorbé les petits états allemands ; il ne restait rien de l'édifice tant détesté de 1815.

L'opinion française fut plus avisée ; elle comprit le danger latent que cachaient les clauses de la paix préliminaire de Nikolsburg et de celle définitive de Prague, on eut l'impression d'une défaite, et le gouvernement lui-même, en proclamant la nécessité du remaniement de l'organisation militaire de la France, tirait la conclusion logique de la campagne de 1866.

# CHAPITRE IX

## La popularité du régime impérial décline en Savoie
## La menace extérieure : le réveil de l'opposition
(1866 - 1868)

Au moment où commençaient les études des spécialistes en vue de fixer les conditions du renforcement de l'armée, une élection législative partielle dans la seconde circonscription du département de la Savoie permettait à l'Administration de voir si elle avait toujours bien en main les populations de la Savoie du Sud. Le député Palluel était mort à Albertville dans les premiers jours de juillet ; l'opposition présenta naturellement Léon Brunier, le chef libéral de la région de la Basse-Maurienne, dont nous nous rappelons les deux tentatives faites depuis 1860 pour rentrer dans la vie parlementaire. Le candidat officiel, qui avait à triompher de cet adversaire de qualité, fut un avocat de Moûtiers : Louis-François Bérard-Blay (155). Malgré l'activité déployée par Brunier et ses amis pendant la campagne, malgré l'appui prêté au candidat de l'opposition par de grands journaux parisiens comme *le Siècle, le Temps, l'Avenir National*, les électeurs donnèrent la majorité au candidat officiel : une majorité de plus de 9.000 voix ; Brunier en avait groupé un peu plus de 6.000, moins que lors de l'élection de Palluel, mais, compte-tenu des mesures de pression, on peut dire que l'élément libéral avait maintenu ses positions.

Le chemin de fer d'Aix à Annecy avait été inauguré dans les premiers jours de juillet, au moment où les batailles de Bohême rendaient la situation internationale si tendue ; c'est à Chambéry, au retour du voyage officiel à Annecy, que le Ministre des Travaux Publics Béhic (156) apprit du Préfet Jolibois, par un télégramme que venait de lui remettre une estafette, la nouvelle de la cession de la Vénétie à la France par l'Autriche, pour être remise à l'Italie ; debout dans la calèche préfectorale, M. le Ministre Béhic écouta la lecture à haute voix

de cette bonne nouvelle, puis, se découvrant, s'écria « Vive l'Empereur ». Aussitôt, dit le correspondant de *la Patrie*, la foule et la troupe assemblées devant la gare, donnent libre cours à leur enthousiasme et « c'est alors que commença une des plus belles et des plus chaleureuses ovations que puisse recevoir un ministre de Napoléon III ». M. Béhic, pendant son voyage officiel, avait semé la bonne parole à tous les arrêts de la nouvelle ligne de chemin de fer, même à Bloye et à Lovagny, où le cortège ministériel descendit pour visiter les gorges du Fier. A Rumilly, cette « charmante petite ville assise, comme le découvrait *le Moniteur Universel*, au pied des Alpes », une compagnie du 45e de ligne et les pompiers dont la musique exécutait l'Air de la Reine Hortense, faisaient la haie dans la cour de la gare, pendant le temps que dura l'échange des paroles officielles. A l'arrivée en gare d'Annecy, la traditionnelle estrade groupait toutes les autorités, avec Mgr Magnin et son clergé, le maire d'Annecy Germain (157) et son conseil municipal, les consuls de France et d'Angleterre à Genève ; parmi les fonctionaires assemblés sur l'estrade figurait l'Ingénieur ordinaire de l'Arrondissement d'Annecy, M. Carnot (158) ; qui pouvait penser qu'il parlerait un jour, dans un peu plus de vingt ans, au nom de la France, comme le Souverain qui déléguait en ce jour à Annecy son Ministre des Travaux Publics ?

« ... Derrière l'estrade et sur les côtés, écrivait le cor-
« respondant du journal parisien *La Liberté*, les dames
« d'Annecy étalaient leurs robes blanches et leurs cha-
« peaux roses. La musique locale faisait rage à quelque
« distance. »

Comme Mgr Billiet avait béni en 1857 à Chambéry devant Victor-Emmanuel et le Prince Napoléon les machines du premier tronçon du réseau ferré savoyard, Mgr Magnin procéda en cette après-midi d'été à la bénédiction de la locomotive du premier convoi assurant la liaison ferrée entre les deux chefs-lieux des départements de la Savoie française. Dans un discours qui parut long aux assistants et dont nous admirons aujourd'hui les belles envolées comme le spécimen d'un genre oratoire passé au rang de souvenir, Monseigneur d'Annecy célébra cette « merveilleuse voie », cette « voie prompte et facile » dont il souhaitait que « les chars de feu » ne s'égarent jamais dans leurs courses ! il pria le « Dieu qui veille sur la nature, sur les oiseaux dans les airs, sur les fleurs dans les champs », de commander à ses anges

« de garder (l'homme) dans toutes ses voies... de le défendre contre tous les dangers ».

« En ce beau jour surtout, chars qui avez des ailes de « feu, s'écria-t-il dans sa péroraison, portez la reconnais- « sance et le dévouement de tout un pays à l'Auteur « auguste de ce nouveau bienfait. Portez-lui nos vœux « pour que la France soit toujours grande, heureuse et la « fille aînée de l'Eglise, et portez-lui les prières ardentes « que nous adressons au Ciel pour la gloire, la prospé- « rité et le bonheur de l'Empereur, de l'Impératrice et « du Prince Impérial... » (159)

M. Béhic fut plus bref et plus positif ; l'œuvre actuelle, 40 km. de voie ferrée, est minime en apparence, mais « ce modeste tronçon a une portée plus haute. C'est la « France ancienne qui ouvre ses bras et s'élance vers « la France nouvelle pour rendre plus intime, plus fé- « conde et, s'il est possible, plus indissoluble, l'union « qu'elles ont volontairement contractée... »

C'est vraiment à partir de 1866 qu'Annecy comprend la place qu'elle occupe en Savoie au point de vue touristique ; il y avait près d'un siècle que les voyageurs de tous pays fréquentaient Aix et ses abords et envahissaient depuis Genève la vallée de Chamonix ; Annecy restait à l'écart de ces lieux à la mode ; désormais, le nouveau chemin de fer va la relier aux grandes voies de passage ; les journaux locaux mettent tous en évidence cet heureux progrès. « La lumière commence à se « faire sur notre pays, écrit le *Mont-Blanc* du 8 juillet, « la publicité dont nous avons tant besoin et dont se « préoccupent tous les hommes qui admirent notre pays ; « la publicité que M. Joseph Ferrand, notre Préfet, a eu « en vue en menant à bonne fin l'œuvre admirable de « *l'Album*, que nous pouvons offrir à l'étranger ; la pu- « blicité que le gouvernement a voulu nous donner en « nous ralliant par un chemin de fer au mouvement « central de l'Empire, cette publicité nous est enfin « acquise... »

Malheureusement, l'été de 1866, avec la guerre extérieure en Autriche et les menaces sourdes d'une conflagration plus générale, ne favorisa pas les allées et venues des visiteurs ; la vallée de Chamonix en souffrit beaucoup, et les grandes pluies de cette saison accrurent encore le malaise.

Depuis Sadowa, les populations rurales de Savoie, comme celles de tout l'Empire, craignaient confusément

la guerre ; l'échec cuisant essuyé par le gouvernement de Napoléon III dans son dessein d'obtenir la cession du Luxembourg en compensation des annexions réalisées par Bismarck renforça au printemps de 1867 le sentiment qu'il allait bientôt se passer des choses graves. Un rapport du Sous-Préfet de Bonneville pour le mois d'avril 1867 nous apprend que l'attention publique se concentre tout entière sur la question du Luxembourg, et il ajoute :

« ... Les bruits d'une guerre iminente, inévitable, « s'accréditent de plus en plus dans les campagnes. « L'esprit public est complètement fait à cette idée et « si la guerre éclate, elle sera très patriotique. Les idées « belliqueuses sont les seules qui aient cours pour le « moment... » (160)

Cet optimisme s'accorde assez mal avec ce que le même fonctionnaire rapportait un mois plus tôt au Préfet du département, en lui rendant compte d'une rixe survenue entre deux militaires de la garnison de Bonneville et deux hommes du pays :

« ... Vous avez, sans doute, depuis votre arrivée dans le département de la Haute-Savoie, eu mainte occasion « de vous convaincre que, malgré les efforts constants « du Gouvernement et de ses agents pour cimenter l'an- « nexion, malgré les sacrifices très considérables devant « lesquels il ne recule pas pour satisfaire à tous les vœux « des populations, une partie des habitants manifeste « encore un esprit hostile à tout ce qui est Français... »

Dans le département voisin, l'Administration ne se laissait pas aller à d'aussi sombres pensées ; la tournée de révision du Préfet de la Savoie, au mois de mai, ne lui avait laissé que de bonnes impressions ; partout d'éclatants témoignages de dévouement à l'Empereur, un ardent désir de continuer les travaux communaux dont l'exécution doit mettre la Savoie au niveau des autres départements français ; ni les impositions extraordinaires pesant sur le pays, ni la gêne causée par une récolte médiocre et la cherté des denrées, ne refroidissaient cet amour du progrès. Il faut, soulignait le Préfet, encourager ces dispositions, « c'est en ne cessant pas de protéger ce pays si digne d'une bienveillance particulière que le Gouvernement fera disparaître entièrement quelques germes de mécontentement qui y avaient pris naissance et qu'il rendra unanime sa satisfaction d'être annexé à la France ». Le député gouvernemental Bérard venait d'être élu Conseiller Général ; c'était une bonne note en faveur

de l'esprit public. Les nouvelles de Paris, où affluaient, en pleine fièvre d'Exposition Universelle, les souverains étrangers, impressionnaient favorablement l'opinion publique des villes ; « elle tire de la visite de tant de souverains étrangers un légitime orgueil ». (161)

Il est peu probable que l'Exposition ait passionné les habitants de la Savoie ; d'un point de vue pratique, elle causait plutôt du tort, puisque Paris draînait tous les touristes étrangers ; M. de Catelin, Commissaire spécial à Chamonix (162), signale dans un de ses rapports que les télégrammes qu'il fit afficher au reçu de la nouvelle de l'attentat commis contre le Czar et Napoléon III au Bois de Boulogne, causèrent peu de sensation parmi les touristes, et encore moins auprès des Chamoniards. Cependant beaucoup de municipalités, des sociétés philanthropiques, des compagnies de pompiers, envoyèrent des adresses de félicitations à l'Empereur pour avoir, comme en 1858, échappé à la mort. Des trains de plaisir furent organisés pour permettre aux Savoyards de visiter l'Exposition ; mille personnes s'entassaient dans le premier, qui partit le 6 juin de Saint-Michel-de-Maurienne, chargea dans toutes les gares de Savoie et de l'Ain les amateurs venus de Chambéry, de la région d'Annecy, de Genève, de la Bresse et du Bugey. Le trajet de la Maurienne à la gare du L. M. à Paris se fit en vingt-trois heures. Ce train revint huit jours après son départ ; il manquait plusieurs voyageurs à l'appel ; un Genevois avait été écrasé par une voiture dès son arrivée dans la capitale ; en gare de Mâcon, le docteur Andrevetan (163), de La Roche, philanthrope et écrivain connu, avait sans résultat essayé de ranimer un tout petit enfant qui mourut de congestion dans les bras de sa mère ; tous les voyageurs avaient souffert horriblement de la chaleur suffocante. On payait 35 francs en seconde classe et 23 francs en troisième le prix du billet aller et retour Annecy-Paris dans ces convois inconfortables.

La Société Chorale d'Annecy participa au Grand Festival des Musiques et Orphéons de France et de l'Etranger organisé dans les premiers jours de juillet à Paris. Ce voyage revêtit aux yeux de nos compatriotes une très grande importance ; on se félicita chaudement de la médaille de vermeil obtenue au concours, et les attentions dont les musiciens furent entourés pendant leur séjour, notamment de la part de l'ancien préfet d'Annecy Anselme Petetin, directeur de l'Imprimerie Impériale, produisirent un excellent effet. A la suite d'une

visite que lui avait rendue en corps la société annécienne, Petetin offrit (164) en son honneur un grand dîner, auquel il avait convié le député Pissard, puis les choristes savoyards se firent entendre dans le beau jardin de l'hôtel de Rohan, « splendidement illuminé au gaz », et dont le jet d'eau « retombait comme une gerbe de rubis dans un bassin d'argent ». Au mois de septembre, un groupe d'instituteurs de la Savoie et de la Haute-Savoie visita l'Exposition Universelle grâce à la générosité de leurs compatriotes et aux conditions avantageuses qu'on put leur faire ; logés et nourris au Lycée Saint-Louis, ces éducateurs des nouveaux départements écoutaient chaque matin, pendant leur séjour, des conférences de caractère pédagogique, et l'après-midi, visitaient, soit l'Exposition, soit le Musée de Versailles, soit la ferme impériale de Vincennes ; le Ministre de l'Instruction Publique Vicor Duruy leur accorda audience (165). A propos de ce séjour, la presse régionale mettait en relief la place très honorable occupée par la Savoie dans l'organisation de l'enseignement post-scolaire ; la Haute-Savoie, par exemple, occupait le vingtième rang dans la statistique des cours d'adultes, ayant gagné huit rangs en deux années.

Cet été de 1867 laissa à la France l'impression d'une admirable prospérité, œuvre incontestable de l'Empire, qui savait exploiter habilement les ressources du pays ; mais le régime jetait là ses derniers feux avant les jours sombres, et la nouvelle brutale de l'assassinat de Maximilien, parvenue en pleine période des fêtes de l'Exposition dut aviver les remords de tous ceux que ne grisait pas totalement l'atmosphère de luxe, d'élégance et de joie d'un Paris qui n'avait peut-être jamais tenu avec plus d'éclat son rôle de capitale.

De même en Savoie, les fêtes alternaient avec les catastrophes ; si le dix-huitième centenaire de la mort de Saint-Pierre, célébré par Rome, ne fut commémoré à Chambéry qu'avec décence, tandis qu'Annecy s'abstenait, traitée pour cela par le *Courrier des Alpes*, de ville de libres penseurs, la solennité du centenaire de la canonisation (166) de Sainte-Jeanne de Chantal fit affluer au lieu des pèlerinages salésiens, dans ce vaste enclos de la Visitation proche de la nouvelle gare, des foules moins compactes qu'en 1865, mais qui donnaient une vive animation à la cité annécienne, distraite d'un autre côté par la visite de M. le Ministre de la Justice Baroche (167), en séjour à Aix, et le passage du député italien

Crispi, un des futurs auteurs de la Triple-Alliance, dont la femme était native de Saint-Jorioz (168), sur les bords du lac. Les calamités n'étaient pas exclues de la vie régionale ; la saison chaude de 1867 connut comme les précédentes les tragiques incendies, fléau des bourgades de montagne ; par l'étendue des dégâts (169), celui du Châtelard-en-Bauges sortit de l'ordinaire ; se greffant sur ces sinistres, la grave épidémie de choléra qui, en septembre, sema la terreur à Chambéry, au faubourg Maché, dans plusieurs villages des environs de la ville et dans la vallée de l'Isère, causait dans le pays une impression d'angoisse ; certain jour du milieu de septembre, il y eut quinze victimes au faubourg Maché ; Francin, Arbin, Montagnole, Vérel-Pragondran, Les Déserts (170), étaient terriblement éprouvés. Le comte Ferdinand de Sonnaz (171), officier de cavalerie au service de Victor-Emmanuel jusqu'à l'année précédente, était emporté au château de La Serraz, à peine âgé de 30 ans, par la maladie impitoyable. Les autorités religieuses, militaires et civiles avaient fait tous leurs efforts pour secourir et tranquilliser les populations si éprouvées du faubourg Maché ; le baron de Lassus-Saint-Geniès, préfet de la Savoie, sa femme, le Cardinal-Archevêque, les membres de la Municipalité, faisaient aux sinistrés de fréquentes visites ; les deux loges maçonniques de Chambéry établirent dans le quartier une commission de secours, où se relayaient, jour et nuit, les sociétaires afin d'alerter les médecins ; dans une baraque de foire de la place Maché, mise à leur disposition par la Ville, elles établirent ensuite un poste où étaient distribués gratuitement vivres et médicaments ; M. le Curé de Maché, au nom de la population, tint à remercier les organisateurs de leur zèle charitable (172).

Entre temps, la question romaine, plus aiguë que jamais, revenait sur le tapis ; au ministère Rattazzi, partisan de la libération de Rome par ses propres moyens et s'opposant mollement à la nouvelle tentative insurrectionnelle de Garibaldi, avait succédé à la tête du gouvernement de Florence le général Menabrea, d'origine savoisienne ; il se montrait plus respectueux de l'autorité pontificale ; mais l'expédition préparée par ordre de Napoléon III devant la carence de Rattazzi s'était déjà embarquée ; sortie de Rome avec les troupes pontificales, elle bouscula les Garibaldiens à Mentana au début de novembre ; il n'y avait pas eu contact heureusement avec les troupes italiennes, mais cette rencontre meur-

trière fit un effet déplorable ; l'opposition, indignée de la phrase du rapport de Niel : « Les chassepots ont fait merveille », dénonça « l'opprobre de Rome ». En Savoie, les rapports administratifs n'osèrent pas définir très clairement l'impression produite ; parmi les Savoisiens restés sympathiques aux idées italiennes, écrivait (173) le préfet de Lassus, un petit nombre a osé blâmer l'intervention, les autres ont regretté que les troupes françaises aient pris une part active au combat de Mentana ; les conservateurs approuvaient, leurs doutes sur la volonté formelle du Gouvernement Impérial de maintenir le Pape à Rome étant maintenant tombés ; le clergé manifestait naturellement sa satisfaction ; parmi les milliers d'ouvriers employés à la frontière du Mont-Cenis soit à la percée du tunnel, soit à la pose du chemin de fer Fell (174) qui devait assurer le passage par-dessus la montagne, l'émotion était sensible et « l'exaltation italienne », précisait le rapport, trouvait quelque écho.

L'hiver 1867-68, à cause de l'infériorité navrante de la récolte (on avait noté une différence de plus d'un tiers avec une année moyenne), fut très dur pour le paysan savoyard (175) ; les maires reçurent des instructions pour l'ouverture de nombreux ateliers de charité et de chantiers publics sur les chemins vicinaux destinés à procurer du travail aux indigents. « De grandes souffrances, « écrivait en mars 1868 le Préfet de la Savoie, ont été « endurées par bien des familles ; il en est où l'on se « couchait *avec faim*, épargnant le lait devenu l'aliment unique... »

En Maurienne, dans un grand nombre de ménages, la *polenta* du Piémont remplaçait le pain pour l'entretien de la famille. Les vivres étaient chers, la crise commerciale ne s'atténuait pas ; elle n'était adoucie que par les affirmations des commis-voyageurs selon lesquelles dans les anciens départements « c'était bien pire ». La nouvelle loi de recrutement, l'organisation de la Garde Nationale Mobile, étaient admises comme nécessaires, ne soulevant « ni plainte, ni objection, ni récrimination au moins ostensible » (rapport Sous-Préfet de Moûtiers, mars 1868) ; les campagnes étaient assez bien impressionnées par la réduction d'une année (de six à cinq) que la loi Niel apportait à la durée du service actif, mais les Préfets ne pouvaient plus dissimuler que le regain d'activité des républicains de Paris à la suite du vote

de la loi sur la presse redonnait de l'audace aux anciens libéraux de Savoie ; le rapport du Préfet de Lassus-St-Geniès pour le mois de mars 1868 jette l'alarme :

« ... On dirait qu'il y a un travail d'insinuations dé-
« courageantes, malveillantes, qui vient du dehors, tra-
« vail dû à la pusillanimité ou à l'hostilité des hommes
« de parti tendant à ébranler la confiance et les sym-
« pathies envers l'Empereur et son Gouvernement. Cela
« est signalé par des interpellations, des conversations
« sur la santé déclinante de l'Empereur, sur un prétendu
« affaiblissement de ses facultés morales, sur des in-
« fluences secondaires latentes qui prédomineraient au-
« près de S. M. s'imposant à Elle et par Elle dans la
« marche du Gouvernement. On met en suspicion la
« valeur de l'Impératrice ; on répète que la France est
« isolée, sans amis, sans alliés sincères ; que la guerre
« éclatera parce que l'Empereur la veut pour atténuer
« le mouvement libéral et contenir l'esprit d'opposi-
« tion... »

Le printemps amena quelque détente en matière extérieure ; les assurances pacifiques du Gouvernement, écrit en mai 68 le sous-préfet d'Albertville, ont fait renaître la confiance ; tout le monde en général paraît croire que la paix ne sera pas troublée ; cependant, note le sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne à la même époque, les discussions continuelles des feuilles publiques sur la paix ou la guerre engendrent des appréhensions.

Les conservateurs s'inquiétaient bien entendu du vote de la loi sur la presse, qui pouvait rendre intolérable aux journaux gouvernementaux de province la concurrence des journaux d'opposition ; et les procès multiples qui furent par la suite intentés contre les journaux hostiles au régime provoquaient aussi, note le sous-préfet de Saint-Jean, « des appréhensions chez les personnes timorées comme si les dispositions anciennes des esprits hostiles étaient les mêmes qu'avant l'époque impériale et que la récente législation n'ait en rien contribué à les apaiser... » (176).

Comme si elle était lasse des nouvelles officielles, et des commentaires toujours satisfaits, en dépit des circonstances, des journaux gouvernementaux, l'opinion savoisienne réclamait de la presse une information plus critique et un langage plus franc ; ce n'était pas assez

des feuilles parisiennes d'opposition, comme *Le Siècle, La Liberté, L'Opinion Nationale,* qui étaient lues jusqu'à Bourg-Saint-Maurice, on réclamait des organes régionaux moins d'éloges conventionnels du pouvoir, et une étude plus raisonnée des grands problèmes politiques. Le parti catholique, qui se détachait peu à peu de l'Empire, fit paraître en Haute-Savoie, à partir de la fin mai 1868, *L'Union Savoisienne,* dont les premiers numéros ne manquaient pas de célébrer le réveil de l'esprit public, « trop longtemps assoupi ou distrait », et d'attaquer « la presse dépendante ». Cette floraison de journaux nouveaux par toute la France annonçait aussi l'approche des élections générales ; le mandat des députés de 63 expirait en 1869 ; au cours de 1868, l'Empereur eut à plusieurs reprises l'idée de dissoudre le corps législatif, mais ne put s'y décider ; pendant l'été, la Savoie commença à se préoccuper quelque peu de la consultation électorale ; on a vaguement parlé des élections, écrivait le sous-préfet de Moûtiers (177) ; l'opinion est tournée vers le député officiel Bérard, malgré qu'on ait mis en avant, sans doute pour sonder l'opinion, les noms de Jules Favre et Carquet. Les agitations parisiennes de la fin de l'année, le bruit fait autour de la souscription pour élever un monument au député Baudin victime du Coup d'Etat de 1851, les poursuites entamées contre les auteurs du projet, ne trouvèrent, dit le préfet de Chambéry, que peu d'écho en Savoie ; les excitations des journaux d'opposition à ce sujet n'avaient pas porté et la répression des inculpés aurait été accueillie avec faveur (178). Cependant la catholique *Union Savoisienne,* dont l'hostilité contre le gouvernement s'accentuait chaque jour, ne cachait pas, malgré que l'initiative en eût été prise par des républicains, sa sympathie pour le mouvement en faveur de Baudin (179), se félicitait de l'acquittement d'un journal auvergnat poursuivi pour avoir recommandé la souscription, et rappelait que l'illustre avocat monarchiste et catholique Berryer (180), qui venait de mourir, avait lui aussi envoyé son offrande à la mémoire du représentant du peuple victime du Coup d'Etat.

Les avocats de Chambéry firent célébrer un service à la mémoire de Berryer ; on magnifiait le disparu beaucoup plus à cause de son opposition à l'Empire que de ses indéniables qualités d'orateur et d'homme privé.

*L'Union Savoisienne* n'était-elle pas allée jusqu'à écrire, dans son numéro du 2 décembre 1868 : « Le dix-neuvième siècle a perdu son plus grand homme ; Berryer n'est plus ! » ? Ce qui se passa à Chambéry à la suite du service du 23 décembre démontra l'extrême nervosité des autorités impériales devant cette offensive indirecte de l'opposition. Le Procureur renvoya du Parquet un jeune employé qui avait assisté au service comme membre de la Société Chorale, et le Barreau dut protester contre l'attitude du Chef du Parquet de la Cour, dont le zèle s'était employé à empêcher les magistrats à assister à cette messe non officielle. Pourtant les avocats chambériens faisaient connaître qu'en faisant célébrer ce service, ils n'avaient d'autre intention que de s'associer au Barreau français, toute idée d'une manifestation politique étant éloignée de leur esprit.

# CHAPITRE X

## Les élections de 1869

## L'échec significatif de la candidature officielle en Chablais-Faucigny

## Le Plébiscite et la Guerre

(Hiver 1869 — Juillet 1870)

Tout annonçait que la lutte électorale de 1869 serait ardente en Savoie ; tous les foyers d'opposition s'agitaient : les catholiques, décontenancés par l'évolution de l'affaire romaine, abandonnaient surtout en Haute-Savoie, le parti du Gouvernement et patronnaient contre Bartholoni, député sortant, la candidature du baron d'Yvoire (181), indépendant ; Jules Favre, dont la renommée d'opposant de la première heure au Corps Législatif était grande chez les libéraux de sa province d'origine, se présentait aussi, comme démocrate, contre Bartholoni ; quand il se retirera, après le premier tour de scrutin, c'est au baron d'Yvoire qu'il priera ses adhérents de porter leurs voix ; le préfet dénoncera l'hostilité flagrante du parti « clérical » qui « n'a pas hésité à former une coalition avec les adhérents de Jules Favre pour combattre la candidature de M. Bartholoni » (182).

La lutte contre la candidature officielle était le mot d'ordre des partis d'opposition, qui n'oubliaient pas les abus de 1863 et des élections partielles :

« ... De toutes parts, lit-on dans l'*Union Savoisienne*
« du 8 mai 1869, la lutte électorale s'engage avec une
« sorte d'acharnement qui indique assez les profondes
« modifications survenues dans l'esprit public pendant
« la période de 1863 à 1869. En 1863 les candidats offi-
« ciels se présentèrent, pour la plupart, sans concurrents
« et lorsque par hasard les protégés de l'Administration
« avaient en face d'eux un rival sérieux, l'opinion pu-
« blique, tiraillée en sens contraire par les largesses du
« pouvoir et par le nombre des abstentions, réunissait
« encore sur la tête des candidats agréables la majorité
« des suffrages... »

Dans le département de la Savoie, la position des candidats officiels était certainement meilleure qu'en Haute-Savoie, le parti catholique, celui du *Courrier des Alpes*, quoiqu'ayant pris nettement position depuis longtemps contre le gouvernement en politique extérieure, le soutenant dans la lutte électorale. Le comte de Boigne et l'avocat Bérard étaient donc chaudement recommandés trois fois par semaine dans les colonnes du journal d'extrême-droite chambérien comme dans celles de l'officiel *Journal de la Savoie*. En même temps que la lettre du Préfet de Lassus-Saint-Geniès recommandant aux maires la candidature de Boigne, comme propre à seconder les aspirations du Gouvernement, « qui veut réaliser en France l'alliance de l'ordre et de la liberté, malgré les agitateurs et les utopistes », la presse reproduisait les instructions du vieux cardinal Billiet, signalant aux membres de son clergé que, « si on leur demandait conseil en particulier, ils feraient bien de répondre que les deux députés sortants, s'étant toujours montrés dignes de la confiance qui leur a été accordée, il serait très convenable de la leur continuer dans les nouvelles élections qui vont avoir lieu... » (183).

En face de lui, M. de Boigne trouvait un concurrent, dont les conservateurs faisaient un tableau assez terrifiant ; l'avocat Nicolas Parent (184), sollicitant nos suffrages, écrivait le *Courrier*, par des affiches rouges sur les murs, par des feuilles rouges courant à la main, et se réclamant de son ancien journal *Le Patriote*, jadis rédigé en style rouge. On ne pouvait donc être plus écarlate que l'Avocat Parent, et une affiche du Comité électoral conservateur le dépeignait comme appartenant à « cette révolution qui appelle la République pour aboutir à un nouvel essai des utopies socialistes. M. Parent est le disciple des hommes qui ont créé les ateliers nationaux, décrété la surimposition de 45 centimes par franc, fait le 4 avril (journée des Voraces) (185) et les journées de juin, amené enfin un état de choses qui a réduit à moins de 1.200 le chiffre des baigneurs venus à Aix en 1848... »

« Le pays, répliquait l'Avocat Parent dans sa profession de foi répandue par les soins du Comité électoral démocratique, ne veut plus de la tutelle qui l'étouffe... M. de Boigne, appuyé, d'un côté par le gouvernement, de l'autre par le parti ultra-clérical, a voté durant la précédente législature contre la liberté de réunion, contre l'instruction primaire, contre la réduction du contingent,

pour l'expédition du Mexique, pour celle de Rome, et pour la loi sur l'armée, qui immobilise une si grande part des forces du pays ; une telle œuvre juge un homme qui « a trempé dans toutes les réactions », son concurrent « a toujours porté haut le drapeau de la démocratie et du progrès », les amis de la liberté n'hésiteront pas à voter pour celui qui inscrit à son programme des réformes aussi hardies que : la liberté complète, l'instruction des masses, la décentralisation gouvernementale et administrative, la réduction considérable des gros traitements au profit des petits, la suppression de la conscription, de l'armée permanente, et, par conséquent, des guerres d'agression qui ruinent et humilient la France.

Dans une salle de la rue de la Boisse, huit jours avant les élections, l'avocat Parent donna une grande réunion électorale ; rien de l'atmosphère de haine et de fièvre que l'on notait alors dans les réunions des quartiers ouvriers de Paris, où s'affichaient, au dire des rapports préfectoraux, tant de « scandaleuses doctrines ». Quelques chapeaux pointus et quelques barbes incultes, mais, dans l'ensemble, un aspect très rassurant ; le candidat démocrate développa dans le calme les points principaux de sa profession de foi ; il eut cependant un certain mal à faire comprendre à quelques contradicteurs que le meilleur moyen d'éviter une attaque de la France par la Prusse serait la suppression de la conscription et de l'armée permanente. « Amalgame ridicule d'utopies modernes et de traditions révolutionnaires », « les phrases creuses » de Parent furent, selon le *Courrier* (186), accueillies par les applaudissements d'une partie de l'assemblée, mais la partie raisonnable du public n'y donna aucune approbation. « Au bout de deux heures qui ont été un continuel triomphe, dit au contraire une affiche démocrate, une foule énorme s'est séparée électrisée et charmée au cri de : Vive Parent ! » Il y avait accord des deux partis pour reconnaître la parfaite tenue de la réunion et l'impartialité du bureau.

Il y eut, les 23 et 24 mai 1869, dans un scrutin très calme, 7.000 fortes têtes, écrivit le *Courrier* (187), pour acclamer M. Parent, et 20.000 personnes de bon sens pour élire son concurrent. A Aix, à Chambéry-Ville, à Cognin (188), Montmélian, La Biolle, Saint-Alban, Les Déserts et quelques autres localités, Parent avait eu la majorité ; le comte de Boigne redevenait pour la troisième fois depuis 1860 député de la circonscription de Chambéry ; par rapport à 1863, il avait perdu près de

5.000 voix, mais alors qu'il n'avait pas de concurrent ; cette fois, les abstentionnistes étaient moins nombreux, près de 9.000 contre près de 12.000 (189).

La campagne électorale en Tarentaise-Maurienne, dans la région d'Albertville et à Beaufort, fut sans histoire ; dans une profession de foi modeste, où il affirmait que trois années d'épreuve (c'est-à-dire d'exercice du mandat législatif) n'avaient pas banni ses craintes d'insuffisance à représenter dignement le pays, l'avocat Bérard proclamait (190) son dévouement à la religion, « immuable... parce qu'elle contient tous les progrès », à l'Empereur et à sa dynastie, et disait s'associer « sans passion comme sans faiblesse » aux mesures libérales dont Napoléon III poursuivait le développement. Sans concurrent, l'avocat Bérard fut élu par 21.800 voix sur 31.700 votants.

En Haute-Savoie, la situation était très différente selon les circonscriptions ; à Annecy, les catholiques se trouvaient malgré eux obligés de soutenir le candidat officiel, Hippolyte Pissard, également présenté comme candidat catholique. En face de Pissard, se dressait Jules Philippe, qui fit une campagne courte mais pleine de fruits, contre le candidat officiel ; depuis 1860, Annecy, qui, en régime sarde envoyait siéger au Parlement de Turin la plupart du temps un libéral, montrait au Gouvernement de l'Empire une fidélité qui étonnait l'ardent polémiste, si naturellement hostile aux procédés de pression administrative : « Tandis que dans la France entière, « disait sa profession de foi, le drapeau de la liberté est « franchement arboré par les hommes de progrès, nous, « les nouveaux venus, refuserons-nous de participer à ce « mouvement généreux ? » (191).

Malgré le dédain du *Courrier des Alpes*, jugeant la candidature Jules Philippe un ballon d'essai, et le candidat un homme honnête, un bon patriote, mais qui n'était « point fait pour être député », la Préfecture de la Haute-Savoie éprouva quelque surprise d'un résultat qui donnait pour l'arrondissement d'Annecy près de 1.200 voix de plus au candidat libéral qu'à l'officiel ; l'arrondissement de Saint-Julien par contre avait été plus docile à la consigne du Gouvernement, et Pissard distancait Jules Philippe de près de 6.000 voix pour l'ensemble de la circonscription. Près de 11.500 suffrages cependant, étaient allés à Jules Philippe. La ville d'Annecy et sa région s'étaient résolument prononcées contre l'Empire. Cette victoire difficile donnait à réfléchir.

En Faucigny et en Chablais, il y eut un véritable déchaînement des deux oppositions, la catholique et la libérale, contre le député sortant Bartholoni. C'est qu'il réalisait le type parfait du parlementaire influent en régime impérial ; extrêmement riche, fastueux même, lié de longtemps à l'Empereur, il avait toujours voté, depuis neuf ans, en conformité absolue avec la politique du Gouvernement. Le *Moniteur* lui avait consacré, trois semaines avant le vote, dans son examen de la situation électorale en Haute-Savoie, une notice dont ses adversaires faisaient des gorges chaudes :

« Deuxième circonscription. Le candidat officiel est « M. Anatole Bartholoni, député actuel, depuis l'an- « nexion membre du Conseil général, fils d'un des prin- « cipaux administrateurs du Lyon-Méditerranée, pos- « sesseur d'une grande fortune qu'il dépense en grand « seigneur ; il est protestant, il vote avec la majorité, « sera très probablement réélu, malgré la défection d'une « partie du parti clérical... »

Non, répliquait avec humour l'*Union Savoisienne*, M. Bartholoni n'est pas bon protestant ; autrement il ne voterait pas avec la majorité ; « il préférerait se trouver du côté de l'opposition, qui est la seule *protestation* légitime que l'on puisse opposer aux actes du pouvoir. » (192).

La candidature du baron François d'Yvoire, l'homme du pays par excellence, dont on opposait la vie patriarcale et la robuste foi catholique au luxe et au protestantisme de « l'étranger » Bartholoni, gagnait chaque jour du terrain dans la population des campagnes, aidée par l'ardente propagande de *L'Union Savoisienne* : « Il « représente, disait le journal (193), au plus haut degré, « l'homme indépendant tel qu'il doit être, c'est-à-dire « ennemi des coteries, marchant droit au but, deman- « dant la diminution progressive des charges qui pèsent « sur le pays, réclamant la décentralisation, la liberté « d'enseignement, le contrôle rigoureux des finances, et « surtout et avant tout le maintien du pouvoir temporel « du Saint Siège... »

Ainsi la question de Rome demeurait, à la veille de 70, la grande raison du divorce entre le régime impérial et la portion la plus catholique des populations de Savoie ; s'appuyant sur ce grief, l'action royaliste s'est exercée sur un certain nombre de familles influentes du pays ; le *Moniteur* présente le baron d'Yvoire comme légèrement teinté de légitimisme ; une vieille famille

d'Annecy, les Frèrejean, multiplie dans le même temps les marques de soumission à l'exilé de Froshdorf, le comte de Chambord. Dans une de ses proclamations aux électeurs, Bartholoni, parlant de ses concurrents, agite avec à propos les deux épouvantails de rigueur : le baron d'Yvoire et Jules Favre, le drapeau blanc et le drapeau rouge :

« ... Le baron d'Yvoire, c'est Rome avant la France,
« c'est le drapeau blanc opposé à nos glorieuses cou-
« leurs, c'est la ruine de toutes nos espérances !... Jules
« Favre, c'est la Révolution, la guerre civile, la Ter-
« reur !... Anatole Bartholoni, c'est la paix, l'ordre, la
« prospérité, l'aisance pour tous !... » (194).

Entre les nombreux départements où il se présentait, Jules Favre ne comptait pas particulièrement sur le succès dans celui de la Haute-Savoie ; un groupe d'avocats libéraux du Faucigny l'avait fortement engagé à être candidat pour enlever des voix au gouvernement ; sa profession de foi (195) était donc rédigée dans les termes les moins précis, mais le redoutable ennemi de l'Empire y faisait la part du sentiment, rappelant aux électeurs que « son vénéré grand-père » était né parmi eux, que son enfance avait été bercée « par les récits naïfs d'événements intimes dont le *pays* était le théâtre » ; enfin, il avait plus tard visité les « grandioses montagnes », les « riches et pittoresques vallées » de la Savoie et senti s'associer dans son cœur « l'admiration enthousiaste de leurs indescriptibles beautés » et la profonde sympathie que lui faisait éprouver le caractère courageux et fier de leurs habitants. La propagande officielle, avec assez d'esprit, reprenait, pour en rire, les arguments sentimentaux de Jules Favre, dans un dialogue patois qu'elle faisait distribuer (196) aux paysans du Faucigny. Jean-Claude y expliquait à Mayet, sollicité à la fois par les amis du baron d'Yvoire, « on ami du Pape et que fara entra to nous enfes pet ran dians lous seminaires », et par ceux de Jules Favre, « qu'est avocat de Paris, qu'a mé d'esprit que tôs lous avocats de Bonnavella ensemble », que le baron ressusciterait les temps abhorrés du « droit du seigneur » ! et que Jules Favre, même élu, ne voudrait pas rester le député des Savoyards, même en souvenir de son « grand » ! ; il faudrait tout recommencer, perdre son temps à de nouvelles élections ; il n'y avait pas à hésiter : « nos avions on député que n'a fé que du bin ; qu'été affâble, charitable et accessible à tot le monde... Al a fé du bin à des

ingrats que ne s'en rappellont pâmé et que l'insultont oué... Allins tot en on moué vota pet Mons. Bartholoni et rappelins-nos du vieux proverbe :

On sâ ce qu'on quitte,
On ne sâ pas çan qu'on va prendre. »

Le premier tour donna les résultats suivants : Bartholoni, 12.000 voix, en régression de 5.000 sur 1863 ; le baron d'Yvoire, 9.000 ; Jules Favre, 5.000. Un second tour était nécessaire, dont la préparation fut l'occasion d'une polémique d'une violence inouïe entre *l'Union Savoisienne* et le *Mont-Blanc*. Le désistement du républicain Jules Favre en faveur du candidat « de l'opposition ultra-cléricale », porta le dernier coup aux chances qui pouvaient rester à la candidature officielle ; les deux hommes, séparés par de nombreuses divergences politiques, se réunissaient « sur le terrain commun de l'indépendance de la candidature » (197). Derrière le baron d'Yvoire, de hautes influences ecclésiastiques se faisaient sentir ; Mgr Magnin (198), dans une lettre adressée au *Journal de la Savoie* au sujet de l'obstacle que la religion de Bartholoni pouvait présenter pour la conscience catholique, n'osait pas réprouver le candidat de l'Administration, mais s'exprimait à son sujet si vaguement que le *Courrier des Alpes* y voyait une recommandation, tandis que le Préfet de Gauville l'interprétait comme une démarche hostile aux vues de l'Administration. Mgr Dupanloup était venu (199) encourager l'Evêque d'Annecy, son compatriote ; tous les éléments supposés sympathiques à la droite royaliste étaient activement sollicités en faveur du candidat indépendant.

Le châtelain de Coudrée fut vaincu par son voisin de la Pointe d'Yvoire. Au scrutin des 6 et 7 juin, Bartholoni ne gagna que 1.200 voix et le baron d'Yvoire, champion de la « réaction blanche », eut toutes les voix « rouges » de Jules Favre. Le *Mont-Blanc* dut avouer sa défaite, déplorant « la coalition des partis extrêmes », et se consolant par la constatation inattendue qu'après les élections de 1869 qui marquaient un très gros recul des voix favorables à l'Empire, la France demeurait « impérialiste, conservatrice et libérale ! » *L'Union Savoisienne* commentant avec une joie discrète les résultats généraux du vote de la France, s'attachait plus spécialement à dégager la leçon de l'échec gouvernemental dans la Savoie du Nord. Evoquant la « douce et paternelle » autorité qu'exerçaient sur les Savoyards les princes de

Savoie avant 1860, le journal catholique plaçait en regard les procédés souvent maladroits des agents de l'Administration impériale, qu'une population « fière et indépendante », habituée depuis des siècles, moyennant un léger tribut payé à ses souverains, à rester à peu près maîtresse chez elle, ne pouvait longemps tolérer sans réagir :

« ... Bien des employés français, gens fort honorables « du reste, arrivèrent dans notre pays sans en connaître « assez et l'histoire et les mœurs. Ils crurent pouvoir « mettre la main partout, centraliser plus ou moins tou- « te chose, et nous administrer d'une manière absolue.

« Cette manière d'agir, cette intervention de l'auto- « rité et de tous ses agents, dans les choses surtout où « nous étions le plus habitués à la liberté, froissa les « mœurs de nos populations. Elles ne purent pas com- « prendre que, en matière électorale surtout, elles n'eus- « sent pas le droit de nommer leurs représentants à leur « guise, comme elles l'avaient fait, même dans les der- « nières années du régime sarde. Il en résulta d'abord « un certain étonnement, une surprise ; puis, un mé- « contentement sourd qui couva dans les esprits, et qui « n'attendit plus qu'un moment favorable pour se pro- « duire .. »

Mais, dans cette manifestation, concluait l'auteur (200) de l'article de *L'Union*, il ne fallait voir aucun esprit d'opposition à la France ou à la dynastie impériale :

« ... Aujourd'hui que le succès a couronné nos efforts, « nous serons crus sur parole quand nous dirons que « nous ne regrettons rien de tout ce qui a été fait en « 1860... »

L'Empereur croyait encore pouvoir sauver le régime en octroyant de nouvelles réformes ; le Senatus-Consulte du 6 septembre, faisant du Sénat une assemblée publique législative, du Corps Législatif une assemblée autonome pourvue des attributions des Chambres parlementaires, marquait un retour au régime de libre discussion tel que la France l'avait connu sous la Monarchie de Juillet et la Seconde République, tel qu'il s'exerçait au Parlement de Turin, de 1848 à 1860. La presse officielle de Savoie, *Journal de la Savoie* et *Mont-Blanc*, à chacune de ces étapes vers une liberté. envisagée par les survivants de la politique du 2 décembre eux-mêmes, Persigny et Maupas, par exemple, comme le seul moyen de salut, célébrait la vitalité toujours renouvelée de l'Empire. En

réalité, les élections de 1869 en Savoie avaient marqué une diminution de la docilité des masses, mais on ne pouvait les interpréter comme un échec inquiétant pour la politique de l'Empereur ni comme un succès considérable des libéraux républicains ; les candidats officiels avaient passé dans trois circonscriptions sur quatre, et là où le député du Gouvernement avait été battu, c'était par la coalition de deux groupes naturellement ennemis, l'ultra-catholique et le démocrate, association de circonstance dans lequel l'élément démocrate avait la minorité.

Les rapports officiels de l'été et de l'automne 1869 traduisent les différents remous de l'opinion savoisienne : grands espoirs formés par la « démocratie radicale » ; sympathie de la grande masse de la population et des libéraux modérés pour les nouvelles tendances du Gouvernement ; et par là-dessus un certain écœurement des agitations parisiennes ; la province reste calme, et, entre toutes les provinces, la Savoie particulièrement.

Mais dans les villes, moyennes et petites, le prestige de l'Administration est atteint ; on le vit bien bien à la fête nationale du 15 août 1869, à laquelle le Gouvernement, parce qu'elle coïncidait avec le centième anniversaire de la naissance de Napoléon I[er], espérait donner plus de solennité. Rarement un sous-préfet rendit compte comme celui de Bonneville cette année-là, avec plus d'amertume, des manifestations d'indifférence hostile d'une population lors d'une cérémonie officielle :

« ... Il ne saurait se trouver une ville dans tout l'Em-
« pire où la fête de notre Souverain ait été célébrée
« avec moins de pompe. Cette opposition si vive dont
« Bonneville est le foyer, s'est manifestée dans toute son
« intensité pendant la journée d'hier et je ne peux
« rendre l'impression pénible et le profond chagrin que
« j'en ai éprouvé... » (201).

Dans plusieurs localités du Faucigny, il y eut des abstentions voulues de fonctionnaires, ou des marques d'indifférence parmi le clergé ; bien des villages cependant restaient loyalistes, et la commune d'Amancy, tout près de La Roche, n'avait rien perdu de son enthousiasme :

« ... La population a compris qu'il ne s'agissait pas
« seulement de Celui dont l'admirable Coup-d'Etat a
« sauvé la France et la Société, et de sa Famille, mais

« bien encore de son Oncle, dont le Génie étonne encore « l'Europe... »

A Taninges, le baron d'Yvoire, fêté ce jour-là par ses électeurs, assista très loyalement au *Te-Deum*.

Dans les premiers jours de l'automne, l'Impératrice Eugénie, se rendant à l'inauguration solennelle du canal de Suez, traversa la Savoie l'espace d'une matinée ; son train spécial s'arrêta six minutes en gare de Chambéry ; les présentations officielles furent prestement expédiées dans la grisaille du petit jour. Pour l'Impératrice, comme pour ceux qui l'acclamaient neuf ans plus tôt, l'avenir proche était bien noir ; elle-même, parlant de son voyage de Suez, un de ses derniers beaux souvenirs, dira qu'il l'avait libérée « du cauchemar de Paris » ; et les populations de Savoie, qui avaient cessé de suivre en 60 les destinées d'un petit royaume s'essayant à devenir grand pour partager celle d'un Empire qu'on présentait comme dictant sa volonté à l'Europe, avaient eu le temps de s'apercevoir que les Etats puissants ne sont à l'abri ni des crises intérieures ni des dangers internationaux. Ce matin du 1er octobre 1869, la souveraine et sa suite, qui, de Saint-Michel-de-Maurienne à Suse, empruntèrent le petit chemin de fer Fell, déjeunèrent sur l'herbe avec bonne humeur, d'après les correspondances du *Mont-Blanc*, entre Termignon et Lanslebourg, pendant que le convoi de la Compagnie du Chemin de Fer du Mont-Cenis, composé de deux voitures et d'un fourgon de bagages, se reposait prudemment avant d'entreprendre la dure montée du col. Malgré la rapidité de sa traversée de la capitale savoisienne, l'Impératrice avait laissé des traces généreuses de son passage ; près de trois cents familles indigentes, qui lui avaient adressé une demande de secours reçurent une allocation de 10 à 30 francs selon les cas (202).

L'atmosphère d'agitation dans laquelle commença l'année 1870 (constitution du Ministère Emile Ollivier, qui laissait sceptiques et inquiets beaucoup d'observateurs, assassinat de Victor Noir, grosse alerte du 12 janvier, quand la foule, revenant grondante des funérailles, voulait marcher sur les Tuileries), accroissait encore les espoirs des démocrates savoyards dans la chute prochaine du régime impérial. Le nouveau préfet de la Haute-Savoie, M. de Laire, successeur depuis le début de novembre 69 du vicomte de Gauville, envoyait à l'Intérieur des rapports pessimistes :

« ... La population des villes est républicaine, envieuse « et jalouse ; les conservateurs modérés sont rares. Les « principales villes de la Savoie, plus ou moins en relief « sous le régime piémontais, n'ont plus qu'un rôle fort « effacé dans l'Empire français. De là, de sourdes ran- « cunes, qui vont jusqu'à faire contester dans les villes « les bienfaits de l'Annexion ; ils sont au contraire assez « bien appréciés dans les campagnes fort négligées au- « trefois et aujourd'hui objet incessant de vastes travaux « d'utilité publique... » (203).

Les réformes ne donnant pas ce qu'il en avait espéré, et l'agitation républicaine se faisant si menaçante qu'il importait, pour la terrasser, de s'appuyer sur une nouvelle approbation de sa politique par les éléments du pays restés fidèles au régime, Napoléon III eut l'idée d'un plébiscite à bref délai. Le 8 mai 1870, la France redonnait blanc-seing à la dynastie napoléonienne par une majorité de plus de cinq millions de voix, et approuvait l'éphémère Constitution de 1870, combinaison de ce qui restait du régime de 1852 avec les principes de la monarchie parlementaire.

En Savoie, pendant les quelques semaines de la campagne plébiscitaire, partisans et adversaires du régime s'étaient encore mesurés, comme l'année précédente, à grands coups de proclamations et d'articles de journaux; des comités se constituèrent pour convaincre les électeurs de la nécessité de voter *oui* ; tel à Chambéry le *Comité de la Savoie Libérale* (204) ; « nous vous engageons à répondre *oui*... parce qu'... il y va de vos intérêts particuliers et de la tranquillité de la France », concluaient (205) les délégués du Comité de l'arrondissement d'Annecy (206), MM. Laeuffer, Girod, Lachenal et Germain. Annecy vota *non* avec énergie ; 1.132 *non* contre 628 *oui* ; c'est que le parti Jules Philippe, qui devenait de plus en plus influent, avait ardemment fait campagne contre l'Empire ; les 1.132 d'Annecy avaient donc voté, selon la logique du *Mont-Blanc,* « en faveur de ceux qui veulent l'assassinat de l'Empereur, la révolution, le communisme, le bouleversement social » (207). Mgr Magnin, en séjour à Rome, avait envoyé à ses diocésains des instructions vagues comme toujours, donnant comme mot d'ordre de ne prendre conseil que de sa conscience (208) ; il en allait autrement du cardinal Billiet, dont

l'énergique recommandation de voter *oui* provoquait des commentaires hostiles et sarcastiques du *Patriote Savoisien*, ressuscité depuis quatre ans (209). Beaucoup de maires du nord de la Haute-Savoie qui, en 1869, avaient bataillé pour la candidature officielle, décontenancés par l'échec de Bartholoni, ne pouvaient plus offrir qu'un concours amoindri ; Bourdier, sous-préfet de Thonon, ne comptait pas, pour cette raison, sur un succès éclatant ; il craignait toutefois davantage l'apathie que l'opposition, et il ajoutait avec philosophie (210) : « ... Heureusement qu'ici il n'y a pas de comparaison à faire entre les chiffres de 1852 et ceux du prochain scrutin... »

Le baron d'Yvoire, écrivant au préfet de Laire, trois semaines avant le 8 mai (211), critiquait certains articles du Sénatus-Consulte, mais trouvait quand même qu'il contenait des « améliorations positives » ; il espérait qu'on les comprendrait, qu'on les accepterait volontiers, et qu'elles seraient généralement accueillies avec faveur.

Le vote des deux départements annexés en 1860 fut en général satisfaisant pour l'Empire : en Savoie, 42.406 *oui* contre 8.335 *non* ; en Haute-Savoie, 46.589 *oui* contre 8.367 *non*. Le vote le plus significatif était le vote de défiance d'Annecy ; Chambéry, au contraire, accusait une majorité de 415 *oui* sur 2.200 et quelques votants.

Un rapport du préfet de Laire envoyé à Paris environ deux mois après (212), résumait clairement la situation :

« ... Dans les campagnes l'esprit continue à être con-
« servateur ; dans les villes au contraire, les doctrines
« de la démocratie sont professées par la presqu'una-
« nimité des habitants... »

Quant au clergé savoyard, comme il y avait loin de son attitude présente à cet enthousiasme débordant qui l'avait rangé sans exception en 1860 aux pieds du trône impérial !

« ... Le clergé n'est ni hostile ni dévoué de parti-pris.
« Il subordonne sa conduite aux exigences de l'intérêt
« religieux ou de ce qu'il croit tel... » (213).

Il ne s'était pas, d'une façon générale, montré défavorable au plébiscite, mais ses éléments jeunes s'étaient signalés par leur opposition.

Au lendemain du 8 mai, les amis de l'Empire avaient repris une entière confiance, et ses adversaires eux-

mêmes connurent un sentiment de grande amertume ; on sait le mot d'un de leurs chefs : « A présent l'Empire est plus fort que jamais ! » Peut-être, si la guerre n'avait pas éclaté si vite, l'Empire sanctionné par les 7.538.000 *oui* du printemps de 1870 aurait-il duré de longues années encore ? Moins de quatre mois après, il était renversé en quelques heures, sans résistance, sans effusion de sang à Paris. Dès le début du mois d'août, la Savoie qui ne s'intéressait six semaines plus tôt qu'à des concours agricoles, à son chemin de fer Annecy-Annemasse ou Collonges-Thonon, aux polémiques du *Mont-Blanc* avec l'*Union Savoisienne,* ne pensait plus, comme le reste de la France, qu'à la guerre. Dès les premiers jours de tension diplomatique, quand il fut acquis que la candidature Hohenzollern au trône d'Espagne serait le prétexte qui servirait à vider la querelle franco-prussienne, les Savoyards, de la côte du Chablais aux vallées hautes de la Maurienne, avec une seule petite exception pour un groupe de séparatistes bonnevillois (214), concentrèrent leur pensée, confiante encore avant le dur réveil de Wissembourg, vers ces plaines de l'Allemagne du Nord où les armées du premier Napoléon, au début du siècle, avaient porté le renom des vertus militaires françaises et fait naître sans le savoir un bellicisme nouveau qui troublerait longtemps la tranquillité de l'Europe !

« ... L'esprit des populations est bon en général (215), « écrit dans les premiers jours d'août, M. le Préfet de « Laire, qui cédera un mois après à l'opposant Jules « Philippe son bureau préfectoral. La guerre est la seule « préoccupation du moment et le sentiment patriotique « qui a fait explosion dans toute la France, notamment « dans le nord et dans l'est, se manifeste aussi quoiqu'à « un degré moindre, dans cette contrée. L'appel des « réserves s'est opéré avec une très grande régularité ; « dans plusieurs localités, elles ont été accompagnées « par la population aux acclamations de laquelle elles « se sont séparées. A Annecy, une démonstration a eu « lieu à l'occasion du départ du 21e de ligne ; la ville « y a pris part... »

« ... Cette manifestation spontanée, écrivait de son « côté le *Mont-Blanc* en rendant compte du défilé en « ville qui avait suivi la cérémonie du punch d'adieu aux « officiers du 21e à l'Hôtel de Ville, à laquelle ont pris

« part, confondus pêle-mêle et sans la moindre entente,
« les premiers magistrats du département et de la cité,
« la magistrature, les fonctionnaires de tous ordres, le
« barreau, le commerce, l'industrie, la classe ouvrière,
« dit mieux que nous ne saurions le faire combien est
« vif en Savoie le sentiment national et combien est po-
« pulaire la guerre entreprise contre la Prusse... » (216).

Cette fermeté du sentiment public qui s'observe dans les villes savoyardes pendant ces journées de la fin juillet 1870 où les troupes de leurs garnisons s'embarquent pour la frontière, elle ne sera démentie par aucune des dures épreuves des mois à venir, auxquelles certes la Savoie ne participera pas d'une façon aussi cruellement directe que Paris et la portion envahie du territoire, mais qu'elle traversera sans défaillance, forte des qualités séculaires de fidélité et d'endurance de ses enfants.

# NOTES

1. J. TRÉSAL : *L'Annexion de la Savoie à la France* (1848-1860). Paris, Plon, 1913, 350 p. in-8°.

   R. AVEZOU : *La Savoie depuis les réformes de Charles-Albert jusqu'à l'annexion à la France*. Chambéry, Imprimerie Chambérienne, 1934, 375 p. in-8°.

2. Sur la mission Laity, cf. : TRÉSAL, op. cit., p. 264-65.

3. Sur ces trois personnes et leur rôle, cf. : *ibidem*, p. 266 et n. I, 267-272.

4. Notamment TRÉSAL, op. cit., ch. VIII, p. 238-276.

5. Amédée-Charles-Henri GREYFIÉ DE BELLECOMBE, alors avocat, plus tard Président de Chambre à la Cour d'Appel de Chambéry, 1811-1879. Voir sur lui : le discours de réception du comte Ch. du Verger de Saint-Thomas à l'Académie de Savoie, prononcé dans la séance du 13 mai 1880 (*Mém. de l'Acad. de Savoie*, 3° série, t. VIII, Chambéry, 1880, p. 427 464).

6. Le baron Joseph JACQUEMOUD, de Chambéry, 1802-1863. Il avait enseigné dès 20 ans le droit dans sa ville natale ; ancien sénateur au Sénat de Savoie, il était devenu, en 1850, sénateur du royaume, après avoir siégé deux ans au Parlement Subalpin comme député du Pont-de-Beauvoisin.

7. Les listes des officiers de la Brigade de Savoie passés au service de la France, et de ceux qui se prononcèrent pour la nationalité sarde ont été données par le baron DU BOURGET : *La Brigade de Savoie*, 1660-1860, Chambéry, Dardel, 1922, 380 p. in-8°, annexes XXI et XXII.

8. Frédéric - Lucien - Balthazard - Angelin d'ORENGIANI D'ALEXANDRY, 1829-1894, un des premiers Savoyards décorés de la Légion d'Honneur après l'Annexion ; maire de Chambéry de 1860 à 1870 ; sénateur de la Savoie de 1876 à 1882.

9. C'est Louis-Marie-Pantaléon COSTA, marquis de BEAUREGARD, 1806-1864, ancien chef de la députation conservatrice savoisienne au Parlement Sarde. Il reçoit l'Empereur en qualité de Président du Conseil Général de la Savoie.

10. Charles-Marie ZÉVORT, 1816-1887, plus tard directeur de l'Enseignement Secondaire, a laissé de bonnes traductions d'auteurs grecs : Aristote, Thucydide, etc...

11. François-Marie CHAMOUSSET, 1808-1882, chanoine de la Métropole de Chambéry, fait chevalier de la Légion d'Honneur à l'occasion du voyage impérial. Voir sur lui la notice biographique parue dans l'*Histoire de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie*, Chambery, 1891, p. 111-115.

12. M. PALÉOLOGUE : *Les entretiens de l'Impératrice Eugénie*. Paris, Plon, 1928, p. 20-21.

13. Scientrier, commune du canton de Reignier, arrondissement de Saint-Julien.

14. Bonne-sur-Menoge et Saint-Cergues, communes du canton d'Annemasse, arrondissement de Saint-Julien.

15. *Voyage de Leurs Majestés Impériales dans le S.-E. de la France, en Corse et en Algérie*, 1860, dessiné et gravé par MM. Steyert, Rahoult, Letuaire, etc., d'après les notes et les croquis de M. Aug. Marc. Paris, Typ. de F. Didot, 158 p. in-4°.

16. Le Général Enrico CIALDINI, duc de GAÈTE, 1811-1892. Il s'était signalé par son héroïsme à Palestro. Après 1866, il ne participera plus à aucune campagne militaire. En 1881, quand la France aura établi son protectorat en Tunisie, il renoncera aux fonctions d'ambassadeur qu'il occupait à Paris depuis 5 ans.

17. Charles-Louis FARINI, 1822-1866, ancien médecin, originaire des Etats de l'Eglise, fixé en Piémont après les événements de 1848. Un des grands artisans de l'annexion de Parme et de Modène aux Etats Sardes.

18. Vraisemblablement le comte Francesco ARESE-VISCONTI, député du second collège de Gênes pendant la 2e Législature, février-mars 1849. Sénateur du royaume le 26 novembre 1854. Né à Milan, il est mort en 1881.

19. On trouvera ci-dessous quelques extraits de comptes rendus de la fête adressés par les maires à l'autorité supérieure. (Archives de la Haute-Savoie, M., Evénements notables, cérémonies, etc., 1860-69 ; année 1860, fête du 15 août.) :

A *Frangy*, c'est l'allocution « appropriée à la circonstance » de M. le Vicaire, appelant cette fête

« une fête chrétienne, française et communale, et devant sous ce triple point de vue réunir corps et cœurs ». Après quoi, un Te-Deum, « chanté avec toute la pompe possible et accompagné d'une double détonation, a produit une manifestation religioso-civile de la jubilation générale ».

A *Bonne*, « si n'a pas été plus bruyant, ce n'était pas le cœur qui manquait ».

A *Bossey*, le Maire a « remarqué surtout que tout le monde était dans la joie ».

A *Vers*, il n'y a pas eu de banquet, mais seulement distribution d'un litre et demi de vin à chaque habitant de la commune assistant à la fête ; « je n'ai eu qu'à m'applaudir, écrit le Maire, de cette dernière mesure, car elle m'a procuré l'indicible plaisir de voir tous mes administrés, sans distinction, animés du même esprit patriotique, réunis dans une joie sans mélange, crier à l'envi : Vive l'Empereur, Vive l'Impératrice, Vive le Prince Impérial, Vive la France ! »

A *Copponex*, on ne paraît pas avoir été très chaud ; la majorité du Conseil Municipal a été d'avis de ne rien distribuer aux pauvres. Le Maire a assisté à la messe « ceint de l'écharpe ainsi que le conseiller faisant fonctions d'adjoint, et seulement six autres... »

A *Thairy*, « ... les voûtes sacrées ont retenti d'un *Te Deum* solennel à la France et à notre bien-aimé et trop glorieux Empereur ».

A *Machilly*, « le son des cloches lancées à grande volée joint aux détonation des boîtes allaient dire à nos voisins du Canton (de Genève) que les habitants de Machilly sont contents d'appartenir à la Grande Nation ».

A *Menthonnex-sous-Clermont*, la fête ne s'est pas extériorisée : « ... Dans nos campagnes isolées, les fêtes ne sont pas bruyantes ; on les célèbre d'abord à l'Eglise, en invoquant la protection du Ciel, ensuite dans l'intérieur des familles, en compagnie de vrais amis... »

A *Collonges*, on a noté l'assistance « régulière *extra* du peuple avec le plus grand calme ».

A *Arlhaz*, la paroisse était menée par un homme plein d'une admiration sans bornes pour Napoléon III ; le maire écrivait : « ... M. le Curé, dans une allocution analogue à la circonstance, a fait comprendre à son auditoire le bonheur que l'on avait d'appartenir à la Grande Nation qui est gouvernée par le plus grand homme qui existe ».

A *Monnetier-Mornex,* « ... la Fête c'est passée de la manière la plus parfaite et sans aucun mots qui puissent faché la bonne Société ».

La palme revient certainement à l'auteur du compte rendu de la commune de *Reignier :*

A l'Eglise, nous dit-il, « un vieux grognard, héros de Marengo, marchait presqu'en tête du cortège, tenant un drapeau aux couleurs nationales. D'un œil de feu, il admirait ce beau drapeau qu'il avait tant de foy défendu au péril de sa vie et qu'il n'avait plus pressé sur son sein depuy bientôt 46 ans... ».

Le soir, pendant l'illumination, « ... tout à coup un ballon colossal portant l'inscription : Vive l'Empereur, s'est élancé dans les airs. Pendant quelques instants il a plané tourné vers la Suisse et bientôt lançant une grimace aux fanfaronnades de la République aux 22 Cantons, il a pris majestueusement son essor et a disparu dans l'espace. Plus de 1.000 personnes le suivaient des yeux, criant *Vive l'Empereur ;* population intelligente prête à présenter sa poitrine d'acier aux balles du soldat helvète ».

20. Le texte en est notamment reproduit dans les *Documents et Notices* publiés par le Conseil Général de la Savoie à l'occasion du Cinquantenaire de la réunion de la Savoie à la France. Chambéry, Imp. Nouvelle, 1910, XXXV, p. 66-74.

21. A ce sujet, cf. TRÉSAL, op. cit. chap. X, p. 307-310.

22. Archives dép. de la Savoie, 9. M. 16, Rapports politiques et administratifs du Préfet.

23. *Ibidem, ibidem,* ainsi que pour les autres rapports cités du Préfet Dieu.

24. Rapport pour la première quinzaine d'Avril 1861.

25. L. DÉPOLLIER : *La Presse Savoisienne. Après l'Annexion. La Période transitoire (Juin-décembre* 1860). Annecy, Dépollier, 1925, p. 257.

26. Rapport du Préfet Dieu du 22 novembre 1860.

27. St-André, commune du canton de Modane, arrt de St-Jean-de-Maurienne.

28. On lit dans HUDRY-MENOS : *La Savoie depuis l'Annexion,* (Revue des Deux-Mondes, 15 novembre 1862, p. 418) :

« ...Placés maintenant sous une administration plus forte et moins tolérante que l'ancienne, les forêts

n'ont pas tardé à être protégées avec une sévérité que l'esprit d'émulation avec le régime passé a encore aggravée. Les baux des communes ont été rompus ou résiliés, et toutes les parties du domaine communal qui avaient été affermées sont déjà rentrées sous l'action réparatrice du pouvoir public ; la vaine pâture, les vols, les gaspillages, sont partout réprimés, et par les nouvelles méthodes de reboisement les éclaircies de la forêt se repeuplent et de nouveaux espaces sont reconquis. Ces mesures ont heurté bien des habitudes invétérées et causé bien des froissements ; mais tout le monde est d'accord sur ce point, à savoir que la fortune forestière de la Savoie doit être protégée efficacement...».

29. L. DÉPOLLIER, op. cit. p. 108.

30. *Ibidem*, p. 110.

31. *Ibidem*, p. 153-54.

32. *La Gazette de Savoie* du 22 février 1861 reproduisait cet extrait, pitoyable évidemment, de la *Revue de l'année* 1860 :

«...Douzième Tableau.

Un site agreste. A droite, un poteau sur lequel est écrit *Savoie ;* à gauche, un autre sur lequel est écrit *France.*

JEANNETTE (grosse Savoyarde, mal costumée et jouant ridiculement sur une vielle, s'adresse à un paysan mal mis appelé Jacquot !). — Dis-donc, Jacquot, sait-tu pourquoi que tout notre pays de Savoie est sens-dessus-dessous ?

JACQUOT. — Oh ! que oui que je le sais !... que j'ai appris qu'on va nous *annesquer.*

JEANNETTE. — Nous *annesquer ?*

JACQUOT. — Voyons, Jeannette, que si on te disait : Veux-tu être Française ?... qu'est-ce que tu répondrais ?

JEANNETTE. — Pardine ! j'répondrais: Oui, je veux ben.

JACQUOT. — Moi aussi... Mais... la marmotte ?

JEANNETTE. — Eh ben !... qu'est-ce que tu veux que ça lui fasse à la marmotte ?

JACQUOT. — Je n'entends pas dire que ça blessera ses opinions ; mais, si la marmotte devient française, ça ne sera plus une curiosité pour les Français, qui n'aiment que les marmottes étrangères... Et, si la *marmotte* n'est plus une curiosité, que deviendront nos *marmots ?*

Après un colloque qui continue pendant quelque temps d'une manière aussi spirituelle, Jeannette et Jacquot dansent, dit le *libretto*, comme des *cabris*, à cause de l'annexion, en criant *You you la Catarina !*

(Après ce ballet, une foule de petits ramoneurs, *tout barbouillés de suie*, font irruption sur la scène et viennent se mêler au groupe final en criant et en dansant.)

LES PETITS RAMONEURS. — *Viva la Francia* et *la Catarina !*

(Le rideau tombe sur ce tableau).

(Textuel. Page 94.) .... »

33. Rapport du Préfet Dieu, 10 octobre 1860.

34. Rapport du même, 15 février, 1er mars 1861.

35. *Ibidem, ibidem.*

36. Joseph-Louis-Alphonse DESPINE, 1818-1872, avocat à Annecy, auteur de plusieurs travaux d'histoire et de littérature régionales ; a laissé un vivant souvenir par ses œuvres charitables. Cf. : *Notice biographique sur M. A. Despine.* Annecy, Burdet, 1872, 38 p. in-12.

37. Rapport pour la deuxième quinzaine de juillet 1862.

38. Charles DUPASQUIER, né à Chambéry, 1804-1880. Plus tard président du Conseil général, et Sénateur de la Savoie.

39. *La Savoie depuis l'Annexion*, cit. plus haut, n. 28.

40. Un historien genevois, M. Luc MONNIER, a tracé d'HUDRY-MENOS un portrait vivant dans son volume : *L'Annexion de la Savoie à la France et la politique suisse.* 1860. Genève, Jullien, 1932, p. 87-89.

41. Deux ans plus tard, (*Revue des Deux-Mondes* du 1er juin 1864, p. 591-637), HUDRY-MENOS devait donner une suite à cet article, traitant cette fois de *l'Economie et la vie rurales dans les plaines et la vie pastorale dans les montagnes.*

42. *Un vote de contre-épreuve ou la Savoie pour la Savoie*, Fribourg, imp. Marchand et Comp. 1862, 47 p. in-16.

43. E.-P.-M. DE BOIGNE, né à Chambéry en 1829, mort maire de Lucey en 1895. Cf. François MIQUET : *Répertoire biographique des Savoyards contemporains* (1800-1892). Annecy, Abry, 1893, p. 128.

44. Cf. plus haut, n. 5.

45. Né et mort à Saint-Julien, 1815-1898, PISSARD avait été député de cette circonscription au Parlement Sarde de 1849 à 1852. Cf. : F. MIQUET, op. cit. p. 114, 135.

46. Sur Anatole BARTHOLONI, cf. *ibidem*, p. 127.

47. Paul-Louis-Balthazard CAFFE, 1803-1876. Cf. : MIQUET, op. cit. p. 70.

48. Sur Léon BRUNIER, cf. : *ibidem*, p. 99.

49. Joseph GINET, 1801-1872. Cf. : *ibidem*, p. 105.

50. Sur cette question, cf. : la brochure du Dr LACHENAL : *La vérité sur Annecy et Rumilly ou trente ans de justice et de bonne administration.* Annecy, Saillet, 1849, 31 p. in-8°.

51. Voir notice biographique sur le Gouverneur LACHENAL, le même que celui cité ci-dessus, in L. DÉPOLLIER, op. cit. p. 39, n.

52. Il avait été peu de temps député au Parlement de Turin dans les débuts du régime constitutionnel (1849). Cf. : MIQUET, op. cit. p. 115.

53. François QUÉTAND, né à la Roche en 1804, mort à Paris en 1866. Cf. : *ibidem*, p. 261.

54. Cf. une petite notice biographique sur Anselme PETETIN in *Dépollier*, op. cit. p. 83, n.

55. Compte-rendu de la séance du 3 mai 1861.

56. Même séance ; déjà, lors de la première discussion relative aux élections de décembre 1860 en Haute-Savoie, le député GREYFIÉ DE BELLECOMBE était intervenu en faveur de la validation, (Séance du 18 février 1861).

57. A. A.-M. BILLAULT, avocat breton, 1805-1863, est depuis Ministre sans portefeuille, chargé de soutenir les débats devant les deux Chambres. Il avait été le premier ministre de l'Intérieur du Second Empire.

58. *Le Moniteur de la Haute-Savoie*, n° du 14 mai 1861, p. 2, col. 3.

59. J.-F. PALLUEL, 1796-1866. Cf. : MIQUET, op. cit. p. 113.

60. *Le Paysan*, Albertville, imp. Rivollet, 1849-1850, Porraz, avocat, directeur-propriétaire.

61. *Le Chat*, Journal du Dimanche, Chambéry, imp. Bachet, puis Turin, imp. Zecchi Bona, 1848-1849 ; de 1850 à 1853, *Le Chat des Alpes*, Journal Officiel de la République des Chats, Chambéry, imp. Bachet, et Albertville, imp. Rivollet.

62. Nous retrouverons Jules FAVRE, candidat à l'élection législative de Thonon-Bonneville en 1869. C'est le futur signataire de l'armistice de Versailles, du 28 janvier 1871.

63. Arch. dép. de la Haute-Savoie, *M. Affaires politiques*, 1860-1898. Relations avec Genève.

64. *Ibidem, ibidem ;* le dossier comprend les minutes des lettres échangées à l'occasion de cet incident entre le Préfet PETETIN, d'une part, le Ministre des Affaires étrangères, et le Maréchal DE CASTELLANE, commandant du 4e Corps, de l'autre, ainsi que deux lettres du Sous-Préfet FOURNIER-SARLOVÈZE au préfet.

65. Le 18 août 1861. A l'occasion de la vogue de Ville-la-Grand, les gendarmes suisses ayant voulu faire payer une taxe sur un jeu de hasard (virolet), établi à proximité immédiate de la frontière sur le territoire français, il en résulta une bagarre ; deux sujets français furent emmenés en territoire suisse, mis en état d'arrestation, et ceux de leurs compatriotes qui avaient passé la frontière pour manifester en leur faveur, furent repoussés en territoire français par les gendarmes suisses. Il y eut trois blessés du côté des habitants de Ville-la-Grand. Il s'ensuivit un échanges de notes entre la France et la Suisse.

66. Arch. de la Haute-Savoie. *M. Aff. politiques.* 1860-1868. Relations avec Genève.

67. *Ibidem, ibidem ;* rapport du 21 avril 1862 ; à la suite de ce banquet, la police genevoise a invité plusieurs réfugiés à quitter Genève. Le même rapport souligne aussi qu'à la réunion de la vente *La Conscience*, tenue le 9 mars dans une maison des Paquis, un attentat cotre l'Empereur a été décidé pour le mois d'avril.

68. *Ibidem, M. Aff. politiques*, 1860-62.

69. *Ibidem, M. Aff. politiques*, 1860-1898, Relations avec Genève.

70. Arch. dép. de la Savoie, 9. M. 16.

71. N° du 7 juin 1861.

72. Article reproduit dans le n° du *Courrier* du 12 juin 1861.

73. Il faut entendre par là le *département* de la Savoie, où le mécontentement, pendant la première année de régime français, avait été certainement plus vif qu'en Haute-Savoie.

74. Aimé LEVET, 1806-1889, siégea cinquante ans au Conseil municipal d'Annecy ; syndic, puis maire, de 1852 à 1864 ; président du Conseil général les quatre premières années de l'Annexion dont il avait été à Annecy un des plus ardents partisans.

75. Arch. dép. de la Haute-Savoie, *M. Evénements notables*, 1860-.69.

76. *Ibidem, ibidem.*

77. Arch. dép. de la Savoie, 9. M. 16. Rapport du Préfet pour la première quinzaine d'octobre 1861.

78. Esprit-Victor-Elisabeth-Boniface, comte DE CASTELLANE, 1788-1862. Engagé à seize ans comme simple soldat (1804) il avait conquis à Moscou son grade de chef d'escadrons. Général de brigade après la guerre d'Espagne à laquelle il avait participé (1824), pair de France en 1837. Rallié dès le début de la Seconde République à Louis-Napoléon.

79. GERDIL était mort depuis soixante ans ; c'était un faucignerand, né en 1718 à Samoëns. Mgr BILLIET, originaire des Chapelles en Tarentaise, était âgé de 78 ans quand il fut fait cardinal.

80. Le premier numéro parut le 5 décembre 1861. Ce journal, soulignait le rapport préfectoral de la seconde quinzaine de novembre devait rester en dehors de la lutte regrettable qui mettait aux prises le *Courrier des Alpes* et la *Gazette de Savoie.*

81. Arch. dép. de la Haute-Savoie. *M. Aff. politiques.* 1860-62.

82. Jacques REPLAT, l'auteur de *Bois et Vallons* et autres essais régionalistes encore appréciés, né à Chambéry en 1807, mort en 1866 à Annecy.

83. Le baron J.-M. DE LIVET, natif d'Annecy-le-Vieux, (1806),mourait à Pringy dès le début de l'année 1862. Ses papiers sont encore conservés aux archives du château de Monthoux, (commune de Pringy).

84. Sur JULES-PHILIPPE, voir l'ouvrage de L. DÉPOLLIER : *Jules-Philippe* (1827-1888), dont la publication, commencée dans la *Revue Savoisienne* de 1927, t. LXVIII, p. 133 sq., est sur le point d'être terminée.

85. Louis-François CHAUMONTEL, né en 1828 à Annecy ; futur maire de la ville (1870-1884), futur sénateur de la Haute-Savoie à partir de 1876, mort à Annecy en 1892.

86. François DUPARC, (Sillingy, 1808 — Annecy-Vovray, 1877), représentera la Haute-Savoie comme député à l'Assemblée Nationale de février 1871.

87. Théophile-Victor DE CHEVRON-VILLETTE : avait été député d'Ugine sous le régime sarde, en 1848, et de 1849 à 1851.

88. Pierre-Scipion, baron RUPHY, 1802-1891 ; il était le fils de François-Louis RUPHY, député au Corps législatif et Sous-Préfet d'Annecy sous le Premier Empire.

89. L'abbé François GROBEL était en 1862 Supérieur depuis deux ans du Petit Séminaire de La Roche. Né à Boëge en 1820, mort le 5 août 1865. Il avait fait partie avant l'annexion du personnel enseignant du Collège Chapuisien d'Annecy.

90. Le Vicaire général Pierre-François PONCET, né à Nancy-sur-Cluses en 1810, est mort à Annecy le 4 juin 1891. Voir, sur l'homme et son œuvre : *Notices biographiques*. R. P. F. PONCET, Archidiacre et Vicaire général, Annecy, Abry, 1891, 20 p. in-8°.

91. Jacques-Marie RUFFIN, (Meillerie, 1804 — Annecy, 1882). Professeur d'Ecriture Sainte pendant quarante ans au Séminaire d'Annecy, Prévôt du Chapitre Cathédral de 1873 à sa mort. Auteur d'une *Vie de Mgr Rey* et d'une *Vie de Saint Guérin.*

92. Sur François BACHET, et l'affaire, postérieure à 1870, de la Caisse d'Escompte, cf. : L. DÉPOLLIER : JULES-PHILIPPE (1827-1888), ch. IX, in *Revue Savoisienne*, LXXVI, 1935, p. 164-189.

93. Francisque FRÈREJEAN, d'origine lyonnaise, directeur des Fonderies et Forges de Cran, était le gendre du baron Scipion RUPHY, cité plus haut. Il a publié à l'occasion du Concile du Vatican deux brochures sur l'infaillibilité du Pape : *Quelques mots sur l'infaillibilité du Pape...* et *Réponse au vieillard d'Annecy...* etc C'est à lui qu'est dûe la restauration du château de Dhérée, commune de Duingt.

94. Alexandre DE MENTHON, 1809-1874, frère cadet du chef de la famille DE MENTHON en 1862. Mort sans postérité.

95. Rapport du Préfet DIEU pour la premiere quinzaine de février 1862, Archives Départementales de la Savoie, 9, M. 16.

96. *Ibidem,ibidem.*

97. Rapport du Préfet de la Savoie pour la seconde quinzaine d'octobre 1862.

98. Arch. dép. de la Haute-Savoie. *M. Aff. politiques*, 1860-62.

99. Rapport du Préfet de la Savoie pour la seconde quinzaine de décembre 1862.

100. Louis-Frédéric MÉNABRÉA, né à Chambéry en 1809, mort à Saint-Cassin le 25 mai 1896. Cf. : la *Notice Nécrologique* que lui a consacrée le Général BORSON dans les *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 4e série, t. IX, 1902, p. 65-123.

101. Tous les renseignements ci-dessous concernant la campagne électorale dans les différents arrondissements du département de la Savoie sont empruntés aux documents de la liasse 4. M. 7. Elections législatives. Affaires diverses, des Archives départementales de la Savoie.

102. Marié en 1845 à une hongroise (Mlle DE FESTETICS-TOLNA), veuve d'un comte de Würtemberg, le baron Francisque DU BOURGET, propriétaire du château de Bomport, à l'extrémité nord du lac du Bourget, a laissé le souvenir d'un homme d'une parfaite distinction, dont le grand air et les manières impressionnaient tous ceux qui l'approchaient. C'est son fils, le baron Clément DU BOURGET, officier de cavalerie, qui a écrit une histoire remarquée de *La Brigade de Savoie*, Chambéry, Dardel, 1914-1922.

103. François CARQUET, né à Moûtiers en 1810, avait été deux fois député de Bourg-Saint-Maurice de 1848 à 1860 ; il siégera à l'Assemblée nationale en 1871, au Sénat de 1882 à 1891, date de sa mort.

104. Edouard MILLIET DE FAVERGES, 1812-1890, huitième marquis de Faverges après la mort sans postérité de son cousin Amédée (1877).

105. Félix-François-Antoine DESPINE, né en 1819, frère du baron C.-Cl.-J. DESPINE, directeur de l'établissement thermal d'Aix, et d'Alphonse DESPINE, cité plus haut, (n° 36), à propos des *Conférences de Saint-Vincent de Paul.*

106. L'avocat Pierre BLANC, né en 1806 à Beaufort, avait été député d'Albertville de 1848 à 1849, et de 1853 à 1859 ; entre temps, PALLUEL l'avait évincé de son

siège. Il siégera à nouveau à la Chambre des Députés sous la 3e Républilque (1876-1896). Pendant ses dernières années, il était doyen d'âge de cette Chambre.

107. E.-L. Borrel. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages d'archéologie locale, comme *Les Sépultures de la Tarentaise*, 1870, *Les Monuments anciens de la Tarentaise*, 1884.

108. Le Docteur Antoine Jacquemoud, 1804-1887, précédemment député libéral de Moûtiers à deux reprises : 1848-1852, 1857-1860.

109. Ludovic de Viry, baron de Cohendier, 1833-1901, arrière-petit-fils de l'ambassadeur de Victor-Amédée III à la Cour de Versailles.

110. Affiche du 14 mai 1863, Annecy, Burdet, impr. Arch. dép. de la Haute-Savoie, *M. Elections législatives*, 1863.

111. Affiche s. d. *Avis important*, Bonneville, vve Chavin, impr.

112. Editorial du n° du 2 juin 1863.

113. N° du 5 juin 1863 ; correspondance signée David, datée de l'avant-veille.

114 Le vote avait lieu le 25 octobre 1863. Arch. dép. de la Haute-Savoie, *M. Aff. politiques*, 1863-64 ; dossier *Elections de Genève*, 1863.

115. Jules Vuy, 1815-1896. Président de la Cour de Cassation, Président du Grand Conseil et Conseiller d'Etat du Canton de Genève, député à l'Assemblée Fédérale de Berne et Président de l'Institut Genevois. Le père de Jules Vuy, qui avait sa résidence principale à Carouge, était devenu suisse en vertu des traités de 1815. Sa famille était originaire de Taninges. Une notice de Jules Vuy, contenant le *discours de M. E. Ritter*, à la séance de l'Institut Genevois du 27 mars 1896, ainsi que des renseignements biographiques et une bibliographie complète, a été éditée à Genève, Georg et Cie. 1897, 46 p. in-8°.

116. Dossier : *Elections à Genève*, cité plus haut, n. 114.

117. Arch. dép. de la Savoie. Rapport du Sous-Préfet de Saint-Jean du 30 juin 1863.

118. Arch. dép. de la Haute-Savoie. *M. Evénements notables*. Cérémonies. Fête du 15 août 1863.

119. Arch. dép. de la Savoie. Rapport du Sous-Préfet Ed. MILLIET de Faverges du 31 août 1863.

120. *Ibidem.* Rapport du Préfet Dieu pour la seconde quinzaine de décembre 1861.

121. *Ibidem.* Rapport du même pour la première quinzaine de juin 1862.

122. *Ibidem.* Rapports de police Albertville, juin 1863.

123. Grignon et Thénésol, communes du canton et de l'arrondissement d'Albertville ; Cessens, commune du canton d'Albens, arrondissement de Chambéry.

124. Arch. dép. de la Savoie. Rapport du Préfet Dieu, première quinzaine d'août 1862.

125. L'abbé Théodore COMBALOT était dauphinois. Ami de Lamennais, il s'en était séparé lors de sa rupture avec Rome. 1798-1873.

126. Arch. dép. de la Savoie. Rapport du Sous-Préfet de Saint-Jean, 31 août 1863.

127. Sur cet incident, et sur d'autres du même ordre, auxquels JULES-PHILIPPE avait été précédemment mêlé, (toujours à propos de jugements maladroits portés par d'anciens « Français » sur la Savoie) voir les explications détaillées de L. DÉPOLLIER, au ch. IV de JULES-PHILIPPE 1827-1888, in *Revue Savoisienne*, t. LXX, 1929, p. 176-183.

128. Arch. dép. de la Savoie. Rapport préfectoral pour la première quinzaine de novembre 1864. Le Préfet C. JOLIBOIS, à la fin du Second Empire, sera conseiller d'Etat.

129. *Ibidem.* Rapport du 26 février 1864, rédigé par le Sous-Préfet Félix DESPINE à la suite de *la tournée de tirage.*

130. *Procès-verbaux des séances du Conseil Général de la Savoie.* Session de 1864. Edit. du *Courrier des Alpes*, typ. A. Pouchet et Cie, 1864, 182 p. in-16, passim.

131. Cf. : R. AVEZOU. *La Savoie depuis les réformes de Charles-Albert...* ch. XVII, p. 186-193.

132. Né à La Muraz, canton de Reignier, arrondissement de Saint-Julien, le 14 novembre 1802, Mgr MAGNIN est mort à Annecy le 14 janvier 1879. Il avait été sacré Evêque d'Annecy le 11 juin 1861.

133. *Instruction pastorale et Mandement* de Mgr l'Evêque d'Annecy pour le Jubilé accordé à l'Univers Chrétien par N. S. P. le Pape PIE IX et pour le Saint Temps du Carême de l'An de Grâce 1865. Annecy, C. Burdet, 22 p. in-8°, p. 12-13.

134. Le marquis DE LA VALETTE, 1806-1881, gardera le portefeuille de l'Intérieur jusqu'à la fin de 1868, époque à laquelle l'Empereur l'appela à la direction du département des Affaires Etrangères en remplacement de M. DE MOUSTIER.

135. Son vrai nom est FIALIN ; l'Empereur l'avait fait successivement comte, puis duc de PERSIGNY. Après 1863, il n'occupera plus de poste ministériel. PERSIGNY devait mourir, à 55 ans, l'année qui suivit l'écroulement du Second Empire, dont il a servi ardemment la politique (dans sa première forme autoritaire).

136. La minute de la réponse préfectorale, datée du 7 mai 1865, est conservée, à l'appui de la circulaire, au dossier M. *Evénements notables*, 1860-69, des Arch. dép. de la Haute-Savoie.

137. MÉLINE, qui a été encore Ministre de l'Agriculture à l'époque de la guerre 1914-18, était âgé de 27 ans en 1865. Il est mort en 1925.

138. Cf. : Alph. DESPINE. *Relation des fêtes commémoratives de la canonisation de St-François-de-Sales*, 19-29 avril 1865. Annecy, Burdet, 1865, 105 p. in-8°.

139. Né au Châtelard-en-Bauges en 1786, Mgr J.-F.-M. TURINAZ, depuis 1838 Evêque de Tarentaise, était de trois années seulement le cadet de Mgr BILLIET, doyen des Evêques de Savoie. L'année suivante, il donnera sa démission et mourra retiré à Saint-Genix d'Aoste le 28 octobre 1869.

140. Mgr F.-Marie VIBERT, né à Yenne en 1800, occupa le siège épiscopal de Maurienne pendant trente-cinq ans, de 1841 à 1876, année de sa mort, survenue dans sa bourgade natale quatre mois après sa démission.

141. Le Cardinal Henri-Marie-Gaston DE BONNECHOSE, 1800-1883, un des membres du haut-clergé français les plus dévoués à la politique impériale, avait été Supérieur de St-Louis-des-Français à Rome, évêque de Carcassonne et d'Evreux, avant d'être désigné pour l'Archevêché de Rouen, en 1858.

142. Le Cardinal F.-F.-A. DONNET, 1795-1882, natif de Bourg-Argental, dans la Loire, commença sa carrière sous la Restauration comme vicaire au faubourg lyonnais de la Guillotière. Successivement curé d'Irigny et Villefranche-sur-Saône (Rhône), et coadjuteur de l'Evêque de Nancy, Mgr. DONNET était appelé dès 1836 au siège archiépiscopal de Bordeaux, qu'il devait occuper jusqu'à sa mort, soit près d'un demi-siècle.

143. Cardinal depuis 1850, Jacques-Marie-Adrien-Césaire MATHIEU, 1796-1875, avait été inscrit au barreau de Paris avant d'entrer, sous la Restauration, au Séminaire ; curé de la Madeleine, puis confesseur de la reine MARIE-AMÉLIE, il avait passé deux années à l'Evêché de Langres, avant d'être désigné, à moins de 40 ans (1834), pour l'archevêché de Besançon. Au Concile du Vatican, il comptera parmi les opposants à la définition de l'Infaillibilité.

144. Sur cette manifestation, voir : *Rapports* sur le Concours régional agricole et les Expositions Horticole, Artistique et Industrielle d'Annecy en 1865. Annecy, Ch. Burdet, 1865, 108 p. in-8°.

145. Cf. : *Extraits* des discours prononcés au jour de la clôture : *Le Mont-Blanc*, n° du 31 mai 1865.

146. Son fils, le Dr Emile CHAUTEMPS, Président du Conseil Municipal de Paris lors de l'Exposition de 1889, Ministre des Colonies en 1895, est mort en 1918 sénateur de la Haute-Savoie. Le Président Camille CHAUTEMPS est fils d'Emile CHAUTEMPS.
Sur la place tenue à l'époque par Marie CHAUTEMPS dans le monde agricole, cf. : P. TOCHON, *Histoire de l'Agriculture en Savoie*, in *Mémoires et Documents* publiés par l'Académie de Savoie, 2e série, t. XII, 1872, p. 164-65.

147. C'est au cours d'une mission qu'il accomplissait en Haute-Savoie en qualité d'Inspecteur Général des Archives que Francis WEY dressa « *l'inventaire pittoresque, historique, littéraire et moral* » du département, travail préliminaire à la publication de son grand album : *La Haute-Savoie*, récits de voyage et d'histoire, ill. de 50 lithogr. de TERRY, Paris-Genève, 1866, 119 p. in-fol. Francis WEY, archiviste-paléographe de la promotion de 1835, était né à Besançon en 1812 ; il est mort à Paris en 1882. Il a laissé quelques ouvrages de littérature et des récits de voyage, dont : *Rome*, description et souvenirs.

148. Germain SOMMEILLER, né à Saint-Jeoire en Faucigny en 1815, avait joué un rôle politique important comme membre de la députation savoisienne libérale au parlement de Turin de 1853 à 1857. Sa mort (St-Jeoire, 11 juillet 1871), survenait peu après l'achèvement de la percée du Mont-Cenis et la mise en service de la voie ferrée Modane-Turin.

149. Arch. dép. de la Savoie. Rapport du Sous-Préfet de Moûtiers, juillet 1865.

150. *Le Moniteur universel*, compte-rendu de la séance du Corps législatif du vendredi 9 juin 1865, p. 774.

151. Arch. dép. de la Haute-Savoie. *M. Evénements notables.* 1860-69, dossier « *Année* 1865. *Fête du* 15 *août* »

152. Cf. : V. BARBIER. *La Savoie industrielle.* Chambéry, Bottero, 1875, 1re partie, ch. VII, p. 69 sq.

153. Rapport du Commissaire de police d'Annecy et du département de la Haute-Savoie, du 16 août 1865, dossier ci-dessus cité de la fête du 15 août, n° 151.

154. Le discours préfectoral est en partie reproduit dans le n° du *Mont-Blanc* du surlendemain, 23 août 1865.

155. Après la chute de l'Empire, L.-Fr. BÉRARD-BLAY, 1827-1910, ne réussit pas à recouvrer son siège de député et se borna à représenter au Conseil général de la Savoie le canton d'Aime. On trouvera une notice nécrologique sur lui au *Recueil des Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère*, nouvelle série, 1er volume, 3e livraison, Moûtiers, 1912, p. 616-618.

156. Armand BÉHIC, Paris 1809-1891, avait occupé de hauts postes dans l'industrie privée (directeur des Forges de Vierzon, Président du Conseil d'administration des Messageries maritimes), avant de remplacer ROUHER l'année précédente au Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics. Sénateur en 1867 ; à nouveau sénateur pendant quelques années après 1875, il restera fidèle à la doctrine bonapartiste.

157. Joseph-Félix-Henri GERMAIN, procureur sous le régime sarde ; un des membres fondateurs de la Société Florimontane d'Annecy. Il est mort le 25 juin 1890 à l'âge de 86 ans.

158. SADI-CARNOT a exercé six ans à Annecy les fonctions d'Ingénieur-ordinaire des Ponts et Chaussées, (1864-1870). Dans les premières semaines de la guerre (septembre 1870), il demanda sa mise en congé illimitée, afin de pouvoir poser sa candidature aux élections pour la Constituante. On consultera sur les souvenirs que le futur Président de la République gardait de son séjour à Annecy : *Quelques Lettres du Président Carnot* (au docteur THONION). 1870-1884. Annecy, Abry, 1904, 14 p. in-8°, extr. de la *Revue Savoisienne.*

159. On trouvera les informations relatives à l'inauguration et le texte des discours prononcés, au n° du *Mont-Blanc* du 6 juillet 1866.

160. Archives du dép. de la Haute-Savoie, *M. Aff. politiques*, 1867-69.

161. Archives du dép. de la Savoie. 9. M. 24. Rapport Préfet à l'Intérieur du 5 juin 1867.

162. M. DE CATELIN était connu en littérature sous le pseudonyme de STEPHEN D'ARVE. On lui doit notamment: *Les Fastes du Mont-Blanc*, Paris, 1876. On consultera avec intérêt ses rapports plus vivants que des rapports administratifs ordinaires : Arch. dép. de la Haute-Savoie, *O. Aff. communales*, Chamonix, rapports du Commissariat spécial pour la saison touristique de 1867.

163. Né en 1802 de parents originaires du département de l'Ain, le Dr ANDREVETAN est mort à La Roche en 1879. Il avait donné la plus grande partie de sa fortune pour les œuvres de bienfaisance de sa ville, et fondé les concours de poésie, histoire et beaux arts de la Société Florimontane d'Annecy.

Cf. : détails sur les incidents pénibles de ce voyage collectif au n° du *Mont-Blanc* du 14 juin 1867. Horaire du voyage et prix des places au n° du 7 juin.

164. Cf. : le récit de cette réception au n° du *Mont-Blanc* du 12 juillet 1867.

165. *Ibidem*, n° du 20 septembre 1867.

166. Cf. : Mgr MAGNIN. Lettre circulaire annonçant le premier anniversaire centenaire de la canonisation de Ste J. Fr. DE CHANTAL. Annecy, Burdet, 1867, 8 p. in-4°.

167. Pierre-Jules BAROCHE (1802-1870). Cet avocat parisien connut des succès au barreau sous le règne de LOUIS-PHILIPPE. Ministre de l'Intérieur, puis des Affaires Etrangères sous la 2e République. Investi des plus hautes charges sous le Second Empire, (Président du Conseil d'Etat, membre du Conseil Privé et de régence, Ministre de la Justice et des Cultes depuis 1863), il devait mourir à Jersey peu de temps après la chute du régime dont il avait été un des plus zélés serviteurs.

168. CRISPI avait épousé en secondes noces Rosalie MONTMASSON, née à Saint-Jorioz en 1823, fille de Gaspard MONTMASSON, sacristain de la paroisse. L'homme d'état italien et sa femme firent plusieurs séjours d'été à Saint-Jorioz. Voir à ce sujet : Arch. dép. de la Haute-Savoie. Musée. *Correspondances relatives au séjour à Saint-Jorioz de Crispi*, 1860-69.

Max BRUCHET est l'auteur d'une correspondance non signée sur ce même objet : *Crispi en Savoie*, in *Le Temps*, 19 août 1901, p. 2, col. 2.

169. Le Châtelard, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Chambéry et la principale localité des Bauges. L'incendie se déclara dans la nuit du dimanche 30 juin 1867. La presque totalité du bourg se composait de maisons couvertes en chaume, et « composées d'étages en bois avec escaliers extérieurs et d'immenses greniers à foin tout ouverts ». Tout fut consumé, à l'exception de l'église, du presbytère, de la gendarmerie, de la mairie et d'une maison isolée, construite en pierres avec toiture d'ardoise. Près de 800 personnes se trouvèrent en quelques heures réduites au plus complet dénuement. Les journaux ne mentionnent qu'un mort et deux blessés ; tout le bétail, à deux exceptions près, avait été sauvé. Ainsi que les archives des administrations et les archives notariales. Cf. : *Le Mont-Blanc* du 5 juillet 1867.

170. Francin, Arbin, communes du canton de Montmélian, arrondissement de Chambéry. Montagnole, commune du canton de Chambéry-Sud. Vérel-Pragondran, Les Déserts, communes du canton de Chambéry-Nord.

171. Ferdinand DE SONNAZ, fils du général comte Hippolyte DE GERBAIS, comte de SONNAZ, né à Habères en Haut-Chablais en 1783, mort à Chamoux en 1871. Ni lui ni son frère n'ont laissé de postérité.

172. Voir notamment, sur les ravages du choléra : le *Mont-Blanc* des 13 et 15 septembre 1867, sous la rubrique Chronique locale ; le rapport du Préfet de la Savoie pour septembre 1867, Arch. du dép. de la Savoie, 9. M. 24.

173. Arch. du dép de la Savoie. Rapport Préfet à l'Intérieur, novembre 1867.

174. Ce travail avait été terminé au début de l'automne ; le 10 septembre 1867, un train d'expérience pouvait circuler librement de Saint-Michel à Suze, rapport préfectoral de septembre 1867, Arch. dép. de la Savoie, 9. M. 24.

175. Dès octobre 1867, le Préfet de la Savoie écrivait à Paris qu'on demeurait hanté par la crainte de l'hiver à cause de l'insuffisance de la récolte. Il faudra, concluait-il, venir en aide en février-mars à la classe nécessiteuse. *Ibidem.*

176. Il n'y a, note encore le Sous-Préfet de Saint-Jean, « qu'un parti de l'ordre », mais il avoue que « cependant, certains frondeurs, très rares, des mécon tents quand même, rêvent de libertés impossibles

qui, si elles leur étaient données, seraient encore insuffisantes pour satisfaire leurs goûts insatiables ».

177. Renseignements utilisés au rapport préfectoral de juin-juillet 1868.

178. Rapport préfectoral, août-septembre-octobre 1868.

179. Médecin de son état, le député BAUDIN, tué le 4 décembre 1851 sur une barricade du Faubourg Saint-Antoine, était né en 1805 à Nantua, à petite distance des limites occidentales de la Savoie.

180. BERRYER, qui avait 78 ans en 1868, siégeait au Corps législatif depuis les élections de 1863, et, malgré son grand âge, ne s'y montra pas indigne de son ancienne et fameuse réputation d'orateur.

181. Jean-Paul-François, baron d'YVOIRE, né à Loëx, (canton d'Annemasse), en 1834. Il rédigera *La Défense* et *Le Journal de Rome*. Le baron d'YVOIRE acheva sa longue vie d'honneur et de probité comme résonnait encore sur tous les villages de la côte chablaisienne le tintement des cloches de l'Armistice. On l'a sépulturé à Yvoire le 15 novembre 1918.

182. Archives nationales. F. I c. III (Haute-Savoie) I. Rapport du Préfet de la Haute-Savoie, 1er mai — 1er juin 1869.

183. La lettre du Préfet de la Savoie aux Maires et les instructions du Cardinal sont reproduites dans le *Courrier des Alpes*, n° du 20 mai 1869.

184. Nicolas-Eugène PARENT, né à Sallanches, sous le Buon Governo (1817), avait déployé une grande activité dans les milieux libéraux de Chambéry comme avocat et publiciste pendant les dernières années du régime sarde (1848-1860). En particulier, son journal *Le Patriote Savoisien*, bientôt remplacé par *Le Nouveau Patriote Savoisien* avait été très vivement combattu par l'Archevêché et les milieux catholiques. Député pendant trois législatures après la guerre de 1870, Nicolas PARENT, au moment de sa mort (avril 1890), était Sénateur et Président du Conseil général de la Savoie.

185. Une troupe d'ouvriers sans travail (parmi lesquels figuraient surtout des savoisiens et des suisses), avait quitté Lyon le 30 mars 1848, pour marcher sur la Savoie. C'est l'occupation de Chambéry le 3 avril et la matinée du 4 par cette troupe hétéroclite dont les chefs tentèrent de constituer un gouvernement provisoire dans la capitale du Duché abandonnée par les autorités sardes, qui est connue sous le nom « *d'invasion des Voraces* ».

186. Numéro du 18 mai 1869.

187. Numéro du 27 mai 1869.

188. Cognin, faubourg de Chambéry à la sortie de la ville sur la route de Lyon ; Montmélian, chef-lieu de canton de l'arrondissement ; La Biolle, commune du canton d'Aix ; Saint-Alban, commune du canton de Chambéry-Nord, dans le voisinage immédiat de la ville.

189. Commentant les résultats du vote, le *Courrier des Alpes* dénonçait une dernière fois la conduite du « parti démocratico-franc-maçonnique » de Chambéry et se demandait « à quoi (avaient) abouti ces menées de toute sorte, ces moyens d'intimidation, ces embrigadements de sociétés ? ». La Franc-Maçonnerie et les sociétés ouvrières, « habituées à obéir à un mot d'ordre unique », n'avaient pu avoir raison de la fidélité de « nos bons habitants des campagnes » aux principes d'ordre et de religion.

190. La profession de foi de l'Avocat BÉRARD est reproduite dans le n° du *Courrier des Alpes* du 13 mai 1869.

191. Arch. dép. de la Haute-Savoie, *M. Elections législatives*, 1869. « JULES-PHILIPPE *à MM. les électeurs de la 1re circonscription de la Haute-Savoie*, 12 mai 1869 », placard et affiche, de la Typ. J. Dépollier et Cie.

192. Numéro du 1er mai 1869.

193. Même numéro.

194. Affiche s. d. Annecy. Impr. Thésio.

195. Placard et affiche, Paris, 7 mai 1869. Bonneville, typ. veuve Chavin. Les amis de Jules FAVRE faisaient aussi distribuer une brochure de 16 p. *Opinion du Père André sur les élections de* 1869.

196. *Réflexions d'un paysan au sujet des élections* (dialogue entre Jean-Claude et Mayet). La Côte d'Hyot, 20 mai 1869. Annecy, typ. Thésio.

197. Voir le texte des lettres, (de désistement, de Jules FAVRE, et de remerciements, du baron d'YVOIRE), au n° de *L'Union Savoisienne* du 2 juin 1869. Le *Courrier des Alpes* qualifiait l'attitude de ces deux adversaires de BARTHOLONI de « monstruosité politique ».

198. La lettre de Mgr MAGNIN, du 16 mai, est reproduite au n° du *Courrier des Alpes* du 20.

199. Renseignement donné par le Préfet de la Haute-Savoie, M. de Gauville, dans son rapport au Ministre de l'Intérieur pour mai 1869. Archives nationales, F. I. c. III (Haute-Savoie) I.

200. *Le sens du Vote des 6 et 7 juin*, par C. DE ST-PONCY fils, in *Union Savoisienne* du 12 juin 1869.

201. Arch. dép. de la Haute-Savoie. *M. Evénements notables*, 1860-69.

202. Voir, sur le passage de l'Impératrice EUGÉNIE à travers la Savoie et ses libéralités, le *Mont-Blanc* des 6 et 20 octobre 1869.

203. Archives nationales, F. I. c. III (Haute-Savoie) I. Rapport préfectoral pour le mois de janvier 1870.

204. Cf. : le placard distribué par les soins du Comité, *Vote du 8 mai* 1870, Chambéry, 5 mai, impr. Bonne, Conte Grand et Comp. 2. p.

205. Annecy, typ. Burdet, 28 avril 1870. Autre placard du 6 mai, Annecy, *ibidem*, 1 p.

206. Jean LAEUFFER, Conseiller général, directeur de la Manufacture d'Annecy et Pont, 1793 1874.

207. C'étaient les propres termes d'un papier mis en circulation par « *Un comité d'agriculteurs* ». Annecy, typ. Thésio.

208. «.... *à Rome, hors la porte angélique*, le 14 avril (Jeudi-Saint), 1870... »

209. Numéro du 5 mai 1870. *Le plébiscite et le clergé de Savoie.*

210. Arch. du dép. de la Haute-Savoie. *M. Plébiscite du* 8 *mai* 1870. *Lettre du 22 avril* 1870.

211. *Ibidem, ibidem.* Lettre du 18 avril 1870, datée de Paris.

212. Archives nationales. F. I. c. III (Haute-Savoie) I. Rapport pour le mois de juin 1870.

213. *Ibidem, ibidem.*

214. «... A Bonneville, dit le dernier rapport de Préfet du Second Empire en Haute-Savoie, quelques meneurs qui ont des relations avec le parti radical de Genève, cherchent à tromper les populations au sujet du but de la guerre et vont jusqu'à souhaiter notre insuccès ». *Ibidem*, rapport pour le mois de juillet 1870. Sur l'activité séparatiste du Comité et du Club républicain de Bonneville à l'automne de 1870, cf. : L. DÉPOLLIER, Jules-Philippe (1827-1888), in *Revue Savoisienne*, LXXII, 1931, p. 132 sq.

215. Archives nationales, F. I. c. III (Haute-Savoie) I. Rapport du Préfet de Laire pour juillet 1870.

216. Numéro du 22 juillet 1870.

# UNE LETTRE INÉDITE
# DU MARQUIS DE SAINT-SÉVERIN
# A WALTER SCOTT

La lettre dont je vais vous donner copie a été écrite de Chambéry, le 4 octobre 1827 par le marquis de Saint-Séverin au célèbre romancier écossais Walter Scott. Elle s'est trouvée momentanément, en dépôt, entre les mains de M. Georges Roth, qui a bien voulu nous en communiquer une copie et que je suis heureux de remercier ici. Elle appartient au descendant actuel de Walter Scott, le Général Marwell Scott, et fait partie des Archives du Château d'Abbotsford, où mourut Walter Scott. Celui-ci, au moment où il reçut cette lettre de Savoie, venait de publier sa « Vie de Napoléon ».

« Monsieur,

« La lecture, Monsieur, de votre belle histoire de « Buonaparte, me causa une si vive satisfaction que je « ne puis m'empêcher d'en offrir mes sincères, mais « fidèles compliments à son auteur, l'honneur de « l'Angleterre ! Cette histoire me rappela surtout un frère « chéri, Hector de Saint-Séverin lequel, obligé de suivre « contre son opinion et celle de sa famille, la carrière « des armes, mourut ensuite dans mes bras, à l'âge de « 24 ans, des blessures qu'il avait reçu (*sic*) aux mémo- « rables affaires d'Eylau et Friedland en Pologne, puis « à Villafranca en Espagne contre l'armée du Brâve « général Moore, mort si glorieusement à la Corogne, « ensuite.

« Votre inimitable style, Monsieur, ce style mâle et « éloquent fit souvent vibrer la corde sensible. Recevez- « en, Monsieur, mes sincères félicitations. J'aprens, « Monsieur, que vous préparez une seconde édition de « votre immortel ouvrage. Sera-t-il permis à un gentil-

« homme savoyard, dont le plus beau patrimoine sont « les sentimens d'honneur et de fidélité, de transmettre « un exemplaire d'un opuscule à l'aimable et illustre « auteur d'Ivanhoë et du Château de Kenilworth ! Heu- « reux si Sir Walter Scott pouvait trouver dans les notes « de la première partie quelque chose digne de lui offrir « un millionième de note pour son bel ouvrage. Me per- « mettra-t-il cette comparaison que le faible peuple sarde « fut le seul avec le vaillant et puissant peuple anglais « qui ne fléchit pas sous les gouvernemens de la France « en Révolution.

« Je devrais terminer ici une lettre trop indiscrète ; « mais connaissant la générosité de la nation anglaise « j'ôse, avec une hardiesse trop grande, vous prier, « Monsieur, si la chose est possible, de dire un mot en « faveur du petit libraire de mon pays auquel *je donnai* « l'édition de *ma notice* (1). Ce mot serait adressé, « Monsieur, à votre libraire à Londres, et sans doute « Mrs Treutel et Wurtz pourraient, à la recommandation « du noble génie d'Albion placer dans les trois royaumes « une centaine d'exemplaires de mes Souvenirs et aider « ainsi un jeune libraire dans son *obscure* entreprise. « Est-il possible qu'un pigmée ôse ainsi intercéder au- « près d'un géant de littérature ? Mais l'indulgence et « la bonté sont l'apanage des grands hommes.

« Daignez toujours, en toutes circonstances, et quoique « la recommandation ne pût avoir lieu, recevoir, Mon- « sieur, l'assurance des sentimens distingués d'admira- « tion avec lesquels j'ai l'honneur de me dire très « respectueusement,

« Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

le marquis Charles de SAINT-SÉVERIN,
capitaine et adjudant-général de cavalerie.

« Chambéry (Savoie), le 4 octobre 1827.

« P. S. — J'ôse ajouter ici, à tout événement, le nom « de mon jeune libraire savoyard ; c'est un M. Puthod « cadet, à Chambéry. »

Le signataire de cette lettre, qui nous apporte le parfum désuet mais charmant du formalisme épistolaire de

---

(1) M. Puthod cadet. Quant à l'éditeur de Walter Scott, c'était Constable, à Londres, qui fit précisément faillite, environ à l'époque de la lettre du marquis de St-Séverin.

l'époque, est le Marquis Charles-Joseph Passerat de Rouer de Saint-Séverin, attaché, durant les années 1821 et 1822, à l'Etat-Major du Vice-Roi de Sardaigne. Et la notice qu'il recommande à la double bienveillance de Walter Scott et de son éditeur, est un volume illustré de 294 pages in-octavo intitulé : « *Souvenirs d'un séjour en Sardaigne pendant les années 1820 et 1822* ». Cet ouvrage figure à la liste des dons faits à la Société Royale Académique de Savoie, publiée à la fin du Tome III des Mémoires de cette Société en 1827. Il doit exister à la Bibliothèque de l'Académie de Savoie. Il s'en trouve en tous cas un exemplaire à la Bibliothèque de la Ville de Chambéry. C'est un volume dont le texte est loin d'être dépourvu d'intérêt.

L'auteur était fils du Lieutenant-Colonel de St-Séverin, qui se trouvait en garnison à Carouge lorsque les Français envahirent la Savoie. Il emmena aussitôt son bataillon au-delà des Alpes par Sallanches, les cols du Bonhomme et de la Seigne, jusqu'à Courmayeur.

Charles-Joseph était l'aîné des garçons dans la descendance du Lieutenant-Colonel de Saint-Séverin. Son frère, Hector-Joseph, dont le Marquis Charles parle dans sa lettre à Walter Scott était lieutenant à la Compagnie d'élite du 15e Chasseurs à cheval ; il fut blessé, comme il le dit, à Eylau et à Villafranca et mourut de ses blessures en 1813. Il est enterré à Douvaine, à côté de sa mère, au chevet de l'église.

Quant au Marquis, il mourut célibataire en 1854. Les Saint-Séverin allaient s'éteindre. Mais la sœur cadette du marquis, Caroline de Saint-Séverin, avait épousé en 1826, le marquis Joseph Tredicini di Boffalora, de Plaisance. Ils eurent pour fils unique Charles-Félix Tredicini, dont la bru, qui est, je crois, une Roussy de Sales, est actuellement propriétaire du Château de Troches, à Douvaine, l'ancien fief des Saint-Séverin.

Or, le Marquis Charles de Saint-Séverin laissa à sa mort, en 1854, son nom et ses armes à son neveu Charles-Félix Tredicini ; et c'est ainsi que la famille de Saint-Séverin, éteinte en la personne du Marquis Charles et la famille Tredicini di Boffalora se fondirent en 1854 en la famille actuelle Tredicini de Saint-Séverin.

Commandant E. GAILLARD.

# MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR LA

# SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

## D'HISTOIRE

## ET D'ARCHÉOLOGIE

TOME LXXV




CHAMBÉRY

*Au Musée Savoisien — Boulevard du Théâtre*
*(Ancien Archevêché)*

1939-1946



# SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

## D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

---

### BUREAU POUR 1939-1946

*Présidents* : M. l'abbé Loridon, curé de Challes, puis de Lémenc ;

Puis M. le Général de Division Lestien, 18, rue Juiverie, Chambéry.

*Vice-présidents* : M. le Docteur Henry Forestier, Aix-les-Bains ;

Puis M. le Docteur Jean Tissot, Chambéry.

M. le Commandant Gaillard, Barberaz ;

Puis M. le Docteur Françon, Aix-les-Bains.

M. Schuller, directeur honoraire des Douanes, 1, rue François-Charvet, Chambéry.

*Secrétaire général* : M. P. Bernard, archiviste départemental, Chambéry ;

Puis M. Ménabréa, bibliothécaire de la ville de Chambéry ;

Puis M. le Chanoine Naz, 13, rue de Boigne, Chambéry.

*Secrétaire-général-adjoint* et *archiviste bibliothécaire* : M. Camille Perroud, ancien instituteur, 8, rue Marcoz, Chambéry.

*Trésorier* : M. Joseph Dancet, 171, faubourg Montmélian, Chambéry ;

Puis M. Campi, 2, rue Denfert-Rochereau, Chambéry.

---

## Membres morts pour la France

(*Guerre de* 1914-1918)

MM. Balmain Jacques, avocat, à Chambéry.
Dumaz Paul-Edward, capitaine au 51e d'Infanterie.
Lévêque Louis, professeur au Lycée de Chambéry.

---

## Membres d'honneur et Membres honoraires

Mme Girard-Reydet, professeur en retraite, 16 *bis*, quai Charles-Ravet, Chambéry.
Mme Vuillerme-Rabut, 6, rue Ménabréa, Chambéry.
MM. Bordeaux Henry, de l'Académie Française, 1, boulevard Beau-Séjour, Paris (16e).
Borrel Antoine, ancien sénateur.
Chapuizat Edouard, de l'Institut Genevois, membre du Grand Conseil, 33, route de Malagnou, Genève (Suisse).
Coutil, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, Les Andelys (Eure).
Girod, ancien directeur des Etablissements Paul Girod (L. H.), à Ugine.
Guimet, fondateur du Musée Guimet, à Paris.
de Orestis (Colonel), Marquis de Castelnuovo, directeur de la Revue F.E.R.T., 26, via Romagna, Rome (Pincio).
Payot René, rédacteur en chef du *Journal de Genève*.
Pérouse André, Greffier du Tribunal de Commerce, 16, rue Sainte-Hélène, Lyon.
Presse (Rd Père Dom Alexis), abbé de la Trappe de Boquen, Pléné-Jugon (Côtes-du-Nord).
Quiblier, président de l'Académie Chablaisienne.
Reymond Maxime, archiviste d'Etat du Canton de Vaud, député, Lausanne (Suisse).
Schaudel Louis, receveur principal des douanes, en retraite, à Nancy.
Serand Joseph, conservateur du Musée de Montrottier, place du Château, à Annecy.
A. Van Gennep, homme de lettres, docteur ès lettres, chevalier de la Légion d'honneur et lauréat de l'Institut, rue de la Rigole, Bourg-la-Reine (Seine).
Yvoire (baron d'), Yvoire (Hte-Savoie).
Le Préfet de la Savoie,

Le Général commandant le groupe de subdivisions de Savoie.
Le Premier Président de la Cour d'Appel, Chambéry.
le Procureur Général.
l'Inspecteur d'Académie, à Chambéry.
le Maire de la Ville de Chambéry.
le Maire de la Ville d'Aix-les-Bains.
S. E. Mgr l'Archevêque de Chambéry.
Le Révérendissime Abbé d'Hautecombe.
Le Révérendissime Abbé de Tamié.
Le Prieur des T.R.P. Dominicains (Saint-Alban).
Le Président de la Société d'Histoire de Maurienne.
Le Président de l'Académie de la Val d'Isère.

---

## Membres effectifs (1)

Mmes

APPLETON, boulevard de Chantemerle, Aix.
Lucien BISET, Montagny-Méry.
CHARCOT, rue Georges-Ier, Aix.
DESFRANÇOIS, boulevard de Lémenc, Chambéry.
Henri FORESTIER, 10, rue Georges-Ier, Aix.
Claudius GONNET, 2, rue St-François, Chambéry.
GRABER-DUVERNAY, 6, rue de Liége, Aix.
Charles MERLE, 4, rue Guillaume-Fichet, Chambéry.
MICHAUD-LAPEYRE, 24, avenue du Comte-Vert, Chambéry.
MOREL, 39, rue Godot de Mauroy, Paris.
ORSAT, 9, quai Nezin, Chambéry.
Jean PERRIER, boulevard de la Colonne, Chambéry.
TACHER, 4, rue Sommeiller, Chambéry.
ULLIET, rue Ménabréa, Chambéry.
VAIDIÉ, à Aix-les-Bains.

Mlles

DÉTIENNE, 10 bis, boulevard Gambetta, Chambéry.
FRANÇON Marcelle, 4, rue Davat, Aix-les-Bains.
LADEUIL, 43, rue Croix-d'Or, Chambéry.
LESTIEN Thérèse, 18, rue Juiverie, Chambéry.
NAZ, 13, rue de Boigne, Chambéry.
BOUVIER, Chambéry.

(1) Des erreurs et des oublis ont pu se glisser dans la nomenclature et dans les adresses. Prière aux intéressés de bien vouloir les signaler au secrétaire en vue du prochain bulletin.

MM.

ALLEMMOZ, greffier en chef du tribunal, Moûtiers.
ALLOVON, 24, rue de Marlioz, Aix-les-Bains.
ARMINJON Pierre, 16, rue de Boigne, Chambéry
ARNAUD Antoine, caissier de la Banque de France, quai Nezin, Chambéry.
AVEZOÚ Robert, archiviste de l'Isère, Grenoble.
BACHELARD, avocat, 18, rue Juiverie, Chambéry.
BAILLY, notaire, 2, rue Guillaume-Fichet, Chambéry.
F. BAILLY, clerc de notaire, 2, rue Guillaume-Fichet, Chambéry.
BAUMGARTNER (docteur), 3, place Carnot, Aix-les-Bains.
BELLEVILLE Ambroise, docteur en médecine, Moûtiers.
BENOIST Roger, chirurgien-dentiste, 8, rue du Théâtre, Chambéry.
BERNARD (abbé), curé de Saint-Pierre-de-Soucy.
BERNARD Pierre, archiviste de la Savoie, Chambéry.
BERTHET, professeur au Lycée, rue Marcoz, Chambéry.
BERTHIER (chanoine), docteur ès lettres, 11, rue Métropole, Chambéry
BERTIER (docteur), 12, rue Albert-Ier, Aix-les-Bains.
De BISSY Jean, Bissy.
De BISSY René, 42, rue Gambetta, Nancy.
BIVÉR André, archiviste de la Nièvre, Nevers
BLANC Albert (baron), professeur à l'Université de Rome, sénateur du Royaume d'Italie, Château du Chaney, Chambéry et Rome.
BLANC Henry (colonel), Commandant l'Ecole Supérieure de Guerre, Ecole Militaire, Paris.
BLANC Louis (docteur), 3, place Carnot, Aix-les-Bains.
BLANCHARD (abbé), curé de Grésy-sur-Aix.
BLOCH Jean, à Aix-les-Bains.
BOCCON Henri, 7, rue Porte-Reine, Chambéry.
BOLESLAS Edmond, Juge à la Cour de Justice, 14, avenue Riant-Parc, le Petit Saxonnex, Genève.
BORDEAUX (général), rue Vallon, Thonon.
BOZON Henri, Imprimeries Réunies, 3, rue Lamartine, Chambéry:
BRANCAZ Etienne, pharmacien honoraire, 38, rue de la Charité, Lyon.
BRUN Henry, Bissy.
BUGNARD F., à Aix-les-Bains.
CAMPI Jacques, 2, rue Denfert-Rochereau, Chambéry.
CARLE Henry, 10, rue Métropole, Chambéry.
CARLE Jean, 7, rue Juiverie, Chambéry.
CARLE Nicolas, professeur honoraire de l'Université. « Le Détour », Mérande, Chambéry.
CARRON, Hautebise, Chambéry.
CARTIER (abbé), maison Saint-Jean, Myans.

De Castella, château de Chitry, Vallières (H.-S.).
Chambre, Banque de Savoie, Chambéry.
Charles P.-E., 25, avenue Prince-Albert, Anvers.
Chetail, 9, rue Juiverie, Chambéry
Chevallier (docteur), 6, avenue Marie-de-Solms, Aix-les-B.
Clanet Lucien, publiciste, Château de Triviers, Challes-les-Eaux
Clavelet Claudius, 2, rue du Château, Chambéry
Clerc Jacques (docteur), Saint-Pierre-d'Albigny
Cleret François (docteur), villa Lélia, boulevard de Lémenc, Chambéry
Cochet Paul, pharmacien, 11, rue de Genève, Aix-les-Bains
Commandeur Henry, quai Charles-Ravet, Chambéry
Contat (Intendant Militaire en retraite), 59, avenue du Grand-Port, Aix-les-Bains
De Cordon, La Balme (Savoie).
Costa de Beauregard Léon, place de l'Hôtel-de-Ville, Chambéry.
Costa de Beauregard Olivier, château de Sainte-Foi, par Longueville (Seine-Inférieure).
Costaz, bibliothécaire de la Ville, Villa des Fleurs, Aix-les-B.
Coutaz (docteur), boulevard de Paris, Aix-les-Bains.
Crouzet Jean, Dar el Nador, rue Lefébure, Alger.
Curtet Albert, 23 bis, rue Duhesme, Paris (18e).
Dancet Jos., 171, faubourg Montmélian, Chambéry.
Dardel, 6, rue de Boigne, Chambéry.
Delaunay, directeur de l'Hôpital, Aix-les-Bains.
Denarié (abbé), curé d'Aix-les-Bains.
Dénarié Henri, architecte, 12, rue Porte-Reine, Chambéry.
Dognin, directeur honoraire d'école, 6, avenue Pierre-Lanfrey, Chambéry.
Dubois, bibliothécaire du canton de Vaud, Lausanne.
Dullin Etienne, 7, rue de la Promenade, Asnières.
Durand-Dronchat, avoué, boulevard de la Colonne, Chambéry.
Dussuel (docteur), 2, rue du Casino, Aix-les-Bains.
Duret Francisco, La Plata (République Argentine).
Exertier, chef de service à l'Etablissement Thermal, Aix-les-Bains.
Faidherbe (docteur), 7, boulevard de la Roche-du-Roi, Aix-les-Bains.
Falcoz Philibert, Arbin.
Féjoz (abbé), curé d'Ecole-en-Bauges.
Folliet (docteur), 4, place des Thermes, Aix-les-Bains.
Fontaine, 16 bis, quai Charles-Ravet, Chambéry.
Forestier Henry (docteur), 10, rue Georges-Ier, Aix-les-B.
Françon François (docteur), 9, rue Lamartine, Aix-les-B.
Gaillard (docteur), 2, rue Dacquin, Aix-les-Bains.
Gaillard (commandant), Le Tremblay, Barberaz.
Garcin L., Hôtel des Iles-Britanniques, Aix-les-Bains.

GARNIER Philibert (chanoine), 6, rue Ducis, Chambéry
GAUDIN Henri, Hôtel Astoria, Aix-les-Bains.
GAUTHIER, Directeur de l'Aluminium, Les Bambous, chemin de Montjay, Chambéry.
GELLON, 14, rue de Liége, Aix-les-Bains.
GEORGES Eugène (abbé), vicaire à N.-D., Aix-les-Bains.
GEVREY Paul, ingénieur municipal, Chambéry.
GIRARD François (abbé), professeur à l'Externat St-François, Chambéry.
GIROD, 53, cours de la République, Villeurbanne.
GIROD Vincent (docteur), 1, rue Croix-d'Or, Chambéry.
GOTTELAND Jean, inspecteur général de l'Enseignement, 1, rue Croix-d'Or, Chambéry.
GRABER (docteur), 6, rue de Liége, Aix-les-Bains.
GUISE François, 14, avenue du Comte-Vert, Chambéry.
GUY Lucien, 5, place Jules-Mercier, Thonon-les-Bains.
HERBERT (docteur), boulevard de la Roche-du-Roi, Aix-les-B.
HOLLANDE (Docteur), 3, rue Pierre-Claret, Paris (9e).
HUBER, boulevard de la Roche-du-Roi, Aix-les-Bains.
JACQUES André, 9, rue Métropole, Chambéry.
JARRIN François, La Combe, Saint-Cassin.
JEAN-BAPTISTE (R. P.), capucin, faub. Montmélian, Chambéry.
JORCIN Alfred, Le Bocage, Chambéry.
JORCIN Jules, Le Bocage, Chambéry.
JUILLIARD Jacques, 59, avenue Mozart, Paris (16e).
De KESLING (capitaine), 4, pl. de l'Hôtel-de-Ville, Chambéry.
De LAPASSE (lieutenant-colonel), rue Amélie-Gex, Chambéry.
LAROCHE-JOUBERT, publiciste, 1, rue Villars, Grenoble.
LATHOUD (docteur), 16, avenue Félix-Viallet, Grenoble.
LAVIS-TRAFFORD (de, docteur), Villa Lavis, Beaulieu-sur-Mer
LEBLANC (docteur), 4, rue du Casino, Aix-les-Bains.
LEDER, villa Leder, rue des Fleurs, Aix-les-Bains.
LELONG (docteur), 10, avenue Marie, Aix-les-Bains.
LEMOINE, 6, rue Marcoz, Chambéry.
LESTIEN (général de division), 18, rue Juiverie, Chambéry.
LETONNELIER G., 6, rue Haxo, Grenoble.
LHUILIER (capitaine), 13, rue Villon, Saint-Maixent (Deux-Sèvres).
LOMBARD, négociant, rue du Mont-Blanc, Chambéry.
LORIDON Gabriel (abbé), ancien curé de Lémenc, Chambéry.
LORIDON Louis (abbé), collège de La Villette, La Ravoire.
LOVIE, professeur agrégé au Lycée de Chambéry.
MAGNON-PUJO, 31, chemin des Moulins, Chambéry.
MARTIN Paul (abbé), curé de Châteauneuf.
MARTIN-FRANKLIN Albert, ambassadeur honoraire et sénateur du Royaume d'Italie, Rome
MARESCHAL Amédée, avocat, 62, place St-Léger, Chambéry.
MÉNABRÉA Henri, 3, place Carnot, Aix-les-Bains.
MER (général), avenue du Petit-Port, Aix-les-Bains.

MERGIER, rue Guillaume-Fichet, Chambéry.
MERKLEN (docteur), 6, rue Davat, Aix-les-Bains.
MICHAUD (docteur), avenue du Comte-Vert, Chambéry.
MINORET Alfred, instituteur en retraite, St-Jean-de-Maur.
MOELLINGER René, Grand Cercle, Aix-les-Bains.
MOLEINS Emile (Abbé), aumônier des Hôpitaux, Aix-les-B.
MOLIN Joseph, 100, place Saint-Léger, Chambéry.
MOREL J.-B., Château de Lucey.
MOREL Pierre (docteur), 9, quai de Retz, Lyon.
NAZ (chanoine), 13, rue de Boigne, Chambéry.
NOIRAY G., architecte, 8, rue du Revard, Aix-les-Bains.
NOYER DE LESCHERAINES (du, général), La Motte-Servolex.
NOYER DE LESCHERAINES (du, commandant), Château de Minjoud, Saint-Pierre-d'Albigny.
ONCIEU DE LA BATHIE (d', Amé), Bissy.
ONCIEU DE LA BATHIE (d', Paul).
ONCIEU DE CHAFFARDON (d'), 17, place du Palais, Nice.
PAGE, notaire, Aix-les-Bains.
PALLATIER, chef de service à la Reconstruction, Barberaz.
PALLIÈRE, professeur agrégé au Lycée, Chambéry.
PALMIERI, Archives Départementales, rue Nicolas-Parent, Chambéry.
PERCHE Albert, 27, rue d'Italie, Chambéry.
PERRIN, architecte, Aix-les-Bains.
PERROUD Marc (chan.), curé de St-P.-de-Maché, Chambéry.
PERROUD Camille, 8, rue Marcoz, Chambéry.
PICOLLET-D'HERMILLON, rue de la Banque, Chambéry.
PIOT Louis, (ingénieur), Aiguebelle.
PLANCHE, 2, chemin de Mérande, Chambéry.
RAFFIN Léon, artiste peintre, rue du Ranelagh, Paris.
RAMUS, architecte, Aix-les-Bains
REGAIRAZ (docteur), route de Joppet, Chambéry.
REULOS Pierre, 34, boulevard de Lémenc, Chambéry.
REVEL (chanoine), Maison St-Jean, Myans.
RICHARD, sous-directeur honoraire de la Banque d'Indochine, 1, rue de la République, Chambéry.
RIGAUD, directeur de l'Etablissement Thermal, Aix-les-Bains
RIPERT, professeur au Lycée, 12, rue du Nivolet, Chambéry.
ROBERT Paul (docteur), rue Burdin, Chambéry.
ROCHE André, avoué, 11 rue Métropole, Chambéry.
ROULIER F. (abbé), professeur à l'Externat Saint-François, Chambéry.
ROULIER Claudius, pharmacien, 1, boulevard de Bellevue, Chambéry.
ROUSSY DE SALES (de), Pampelonne-par-Maisse (Ardèche), ou 9, avenue du Président-Wilson, Paris.
RUFFIER, retraité S.N.C.F., rue du Nivolet, Chambéry.
SCHULLER Jacques, directeur honoraire des douanes, 1, rue F.-Charvet, Chambéry.
SECRET Bernard (abbé), 16, rue de Boigne, Chambéry.

SECRET Jean, professeur, 5, rue J.-E.-Lafon, Perigueux
SERRAZ (Othon de la), Château de Voglans.
SYLVESTRE, ingénieur, boulevard de la Roche-du-Roi, Aix-les-Bains
Syndicat d'Initiative de Chambéry.
TERCINET André, pharmacien, 3, rue Burdin, Chambéry.
TISSOT Jean (docteur), 16, rue de la Banque, Chambéry.
TISSOT Paul (docteur), rue Amélie-Gex, Chambéry
TOGNET (docteur), 4, rue Sommeiller, Chambéry.
TOURNOUD Elie, notaire, 21, avenue de Marlioz, Aix-les-B.
TREPSAT (docteur), 50, avenue Victoria, Aix-les-Bains.
TROUBLE (général), route de Chevaline, Aix-les-Bains.
TRUCHET Frédéric (docteur), 33, route de Lyon, Chambéry.
TRUCHET Pierre (docteur), 1 bis, rue Jules-Ferry, Chambéry.
USANNAZ-JORIS Marcel, avocat, 4, rue d'Angleterre, Tunis.
Du VACHAT, conservateur des eaux et forêts en retraite, Serrières-en-Chautagne
VALLET, notaire, 3, place Carnot, Aix-les-Bains.
VERMALE François, 18, rue Lakanal, Grenoble.
VESCO Emile (abbé), place du Château, Chambéry.
VIARD, avoué, 51, rue de la Bourse, Lyon.
YVROUD, Aix-les-Bains.

## Membres correspondants

Mlle Bianca-Maria de LEONARDO, secrétaire de la Revue F.E.R.T., 26, via Romagna, Roma, 125.
NIJHOFF Martinus, Librairie Lange, Voorhout, 9, La Haye (Hollande).
WUILLEUMIER, professeur à l'Université, 33, rue Constant, Lyon (3e).

## Sociétés correspondantes

| | |
|---|---|
| *Agen* ..... | Société centrale d'agriculture, sciences et arts. |
| *Aix (B.-du-Rhône)*. | Académie des Sciences. |
| — | Bibliothèque de l'Université d'Aix. |
| *Alexandrie (Piémont)* | Société d'histoire, art et archéologie. |
| *Amiens* ..... | Société des Antiquaires de Picardie. |
| *Annecy* ..... | Académie florimontane. |
| — | Académie salésienne. |
| *Anvers (Belgique)*. | Académie royale d'archéologie de Belgique, 1, rue du Lion de Flandre. |
| *Auxerre* ..... | Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. |
| *Avignon* ..... | Académie de Vaucluse. |
| *Bâle* ..... | Société d'histoire et d'antiquité. |
| — | Bibliothèque de l'Université. |

| | |
|---|---|
| *Bar-le-Duc* | Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc. |
| *Beaune* | Société d'histoire et d'archéologie. |
| *Belfort* | Société belfortaise. |
| *Belley* | Société historique, archéologique, scientifique et littéraire du Bugey. |
| *Besançon* | Académie des sciences et arts |
| | Société d'émulation du Doubs. |
| *Bonneville* | Académie du Faucigny. |
| *Bordeaux* | Société d'archéologie. |
| *Bordighera* | Istituto di Studi Liguri. |
| *Bourg* | Société d'émulation de l'Ain. |
| *Bruxelles* | Société académique. |
| *Bruxelles* | Académie royale de Belgique. |
| — | Société d'archéologie. |
| — | Société des Bollandistes. |
| *Caen* | Société des Antiquaires de Normandie. |
| *Caire (Le) (Egypte)* | Institut égyptien. |
| *Châlon-sur-Saône* | Société d'histoire et d'archéologie. |
| *Chambéry* | Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie. |
| — | Société d'histoire naturelle. |
| — | Bibliothèque municipale. |
| *Châteaudun* | Société dunoise d'archéologie. |
| *Colmar* | Société d'histoire naturelle. |
| *Constantine* | Société archéologique. |
| *Dax* | Société de Borda. |
| *Dijon* | Académie des sciences, arts et belles-lettres. |
| *Douai* | Société d'agriculture, sciences et arts. |
| *Fribourg (Suisse)* | Société d'histoire. |
| *Gap* | Société d'études des Hautes-Alpes. |
| *Gênes (Italie)* | Société ligura di storia patria. |
| *Genève* | Société d'histoire et d'archéologie. |
| | Institut national genevois. |
| *Grenoble* | Académie delphinale. |
| — | Société de statistique de l'Isère. |
| — | Comité de l'enseignement supérieur. |
| *Havre (Le)* | Société havraise d'études diverses. |
| *Langres* | Société historique et archéologique. |
| *Lausanne* | Société d'histoire de la Suisse Romande. |
| *Lille* | Commission historique du département du Nord. |
| *Limoges* | Société archéologique du Limousin. |
| *Luxembourg* | Section historique de l'Institut Grand-Ducal. |
| *Lyon* | Académie des Sciences et Belles-Lettres |
| — | Société littéraire. |
| *Mans (Le)* | Revue historique et archéologique du Maine. |

| | |
|---|---|
| *Marseille* ..... | Provincia (Société de statistique, d'histoire et d'archéologique de Marseille et de Provence). |
| *Melun* ..... | Société d'archéologie, sciences et arts. |
| *Metz* ..... | Société d'histoire et d'archéologie lorraine. |
| *Montauban* ..... | Société d'histoire et d'archéologie. |
| *Montbéliard* ..... | Société d'émulation. |
| *Montpellier* ..... | Académie des Sciences. |
| *Montréal (Canada)* | Numismatic and antiquarian Society. |
| *Moulins* ..... | Société d'émulation de l'Allier. |
| *Moûtiers* ..... | Académie de la Val d'Isère. |
| *Nancy* ..... | Société d'archéologie lorraine. |
| — | Académie Stanislas. |
| *Nantes* ..... | Société académique. |
| *Narbonne* ..... | Commission archéologique et littéraire. |
| *Neufchâtel (Suisse)* | Société de géographie. |
| *Nice* ..... | Société des lettres, sciences et arts. |
| *Nîmes* ..... | Académie du Gard. |
| *Orléans* ..... | Société archéologique de l'Orléanais. |
| *Otawa (Canada)* .. | Institut canadien-français. |
| *Parenzo (Italie)* ... | Società Istriana di archeologia e etoria patria. |
| *Paris* ..... | Académie des Inscr. et Belles-Lettres |
| — | Société d'anthropologie de Paris. |
| | Société des antiquaires de France. |
| *Pavie (Italie)* ..... | Società Pavese di storia patria. |
| *Puy (Le)* ..... | Société agricole et scientifique de la Haute-Loire. |
| *Reims* ..... | Académie nationale de Reims. |
| *Rennes* ..... | Société archéolog. d'Ile-et-Vilaine. |
| *Rome (Italie)* ..... | Bibliothèque vaticane. |
| — | Revue F.E.R.T., via Romagna, 26, Pincio, |
| *Rouen* ..... | Commission des antiquités de la Seine-Inférieure. |
| *Saint-Dié* ..... | Société philomathique vosgienne. |
| *Saint-Jean-de-Maurienne* ..... | Société d'histoire et d'archéologie. |
| *St-Maurice (Suisse)* | Société helvétique de Saint-Maurice. |
| *Saint-Omer* ..... | Société des antiquaires de la Morinie. |
| *Sienne (Italie)* ... | Institut d'art et d'histoire, 17, via di Città. |
| | Academia per le Arti e per le Lettere, Palazzo Palliai, |
| *Soissons* ..... | Société archéologique, historique et scientifique. |
| | Société historique de la Hte-Picardie. |
| *Stockholm* ..... | Académie royale d'histoire. |

| | |
|---|---|
| *Strasbourg* ..... | Société pour la conservation des monuments historiques. |
| *Thonon-les-Bains* .. | Académie chablaisienne, |
| *Torre-Pellice (Italie)* | Société d'histoire vaudoise. |
| *Toulon* ..... | Société des sciences, lettres et arts du Var. |
| *Toulouse* ..... | Société archéologique du Midi de la France, |
| *Turin (Italie)* .... | Regia Accademia delle scienze, 3, via Maria Vittoria, 101, Turin. |
| — | Regia Deputazione sopra gli studi di Storia patria. |
| — | Archives d'Etat. |
| — | Società di archeologia e belle arti, Palais Madame, Turin. |
| | Società storica-bibliografica subalpina. |
| *Valence* ..... | Société d'archéologie et de statistique de la Drôme. . |
| *Vannes* ..... | Société polymathique du Morbihan. |
| *Vienne* ..... | Société Rhodania. |
| — | Musée Archéologique. |
| *Villefranche-sur-S^ne* | Société des sciences et arts du Beaujolais. |
| *Washington* ..... | The Smithsonian Institution. |
| — | Office biologique |
| *Zurich (Suisse)* .. | Société des antiquaires. |
| — | Bibliothèque Centrale. |

---

*Des difficultés de toute nature, dont certaines ne sont pas encore complètement résolues, se sont opposées depuis* 1939 *à la publication d'un volume de Mémoires et Documents.*

*Afin de donner à tous nos membres et à nos amis la preuve de notre vitalité en même temps que des indications sur les travaux qui nous ont été présentés, il a paru utile de publier out au moins, dès cette année, les procès-verbaux des séances de la Société de* 1939 *à* 1946.

*Pour des raisons d'économie, on a cru devoir alléger ces procès-verbaux de tout ce qui présentait seulement un intérêt d'actualité (énumération des membres présents, souhaits de bienvenue, félicitations, condoléances, etc.).*

*D'autre part, quelques-uns des procès-verbaux avaient été accidentellement détruits, et il a été impossible de les reconstituer.*

*On espère pouvoir, dès l'an prochain, reprendre une publication plus conforme aux traditions de la Société.*

---

# CHRONIQUE DE LA SOCIETÉ

## SÉANCE DU 10 JANVIER 1939

... Le Président rend compte de la conférence faite par le Commandant Gaillard sur Henriette d'Angeville et son ascension au Mont-Blanc, et adresse ses félicitations à M. H. Ménabréa, qui vient d'être nommé bibliothécaire adjoint de la ville de Chambéry.

... Il annonce que M. André Jacques, en collaboration avec M. Pétriaux, architecte départemental, a fait relever neuf pierres tombales au cloître de la Métropole...

Il dépose sur le bureau de la Société le tome III de *Vieille Savoie* de G. Pérouse et annonce la parution de l'*Histoire de Chignin* de M. l'abbé Cartier. Il signale dans l'*Echo de Savoie* un article de M. l'abbé Vesco, intitulé « Bribes d'histoire de Savoie » et intéressant Yenne et ses environs, et un autre de M. le docteur Charvin, sur le premier voyage en Savoie du Général Bonaparte.

Le commandant Gaillard fait une communication sur le médecin Fleury et sa femme Péronne Lard. Il fait circuler des photographies représentant les deux époux d'après des portraits appartenant à la famille de M. Guillermin.

A ce propos, M. Carle signale qu'il existe, rue Trésorerie, au-dessus de l'ancien magasin Fleury, un superbe appartement Louis XV.

M. Carle rend compte d'un article de M. l'abbé Vesco sur la découverte, faubourg Nezin, de vestiges romains. Il présente un plan qu'il a dressé après une visite sur les lieux. D'après les objets découverts (fragments de meules, poids de tisserand, débris de tuile), on serait tombé sur les dépendances d'une villa romaine. Il propose que l'on appelle la nouvelle voie percée à cet endroit « Avenue Sapaudia ».

A propos d'un récent voyage qu'il a fait dans les Grisons, M. l'abbé Secret nous parle de la langue rhéto-romanche, la plus ancienne de la Suisse, idiome néo-latin, antérieur au français, à l'italien et à l'espagnol, et qui serait plus près de la langue latine. Il donne des détails sur l'activité de la ligue romanche et relève la parenté entre ce dialecte et les patois savoyards.

Il présente trois monnaies romaines trouvées par M. Ravuz à Aix et à Saint-Simon.

M. l'abbé Loridon présente les derniers fascicules de l'Armorial de Savoie et adresse au baron d'Yvoire les féli-

citations de la Société pour cet immense travail qu'il mène à bonne fin avec une compétence et un dévouement dignes de tout éloge.

M. Carle nous parle de saint Anselme, abbé du Bec, puis archevêque de Cantorbery, qui naquit à Aoste en 1933 et eut une grande influence à la cour d'Angleterre. Il était né dans les Etats du Comte de Savoie, dont il était parent...

## SÉANCE DU 7 MARS 1939

Le Président rend compte de la conférence que M. le commandant Gaillard a faite à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève sur *Jean-Jacques Rousseau à Turin*. Il signale la causerie faite à l'Académie chablaisienne par le Général Bordeaux sur *Chambéry capitale* et l'article que le même historien a consacré au souvenir du Général Pelloux, né en 1939 à La Roche.

Le commandant Gaillard parle d'une survivance toponymique savoyarde en Franche-Comté. Il s'agit du Saugey, région montagneuse du département du Doubs. Depuis 1199, il y a là une colonie de gens venus du dehors, qui parle un patois différent de celui du pays. Il peut se faire, comme le croit M. Payot, qu'il y ait une relation entre Savoie et Saugey.

A ce propos, M. Carle présente des observations sur les noms et personnes d'origine savoyarde en Franche-Comté, et le capitaine de Kesling nous apprend qu'en Suisse, près de Neufchâtel, il existe un lieu dit « la Sauge » et que de nombreux Savoyards habitent la région.

M. Carle, à propos du livre de M^me^ Joly *Un mystique lyonnais et les secrets de la franc-maçonnerie, J.-B. Willermoz*, signale qu'il est plus d'une fois question dans ce livre de Joseph de Maistre, membre de la loge « La Sincérité », de Chambéry.

Puis le commandant Gaillard fait une causerie sur *Pie XI alpiniste*, où il rappelle avec émotion les ascensions du Pape défunt. Il rappelle que Pie XI fut le premier alpiniste à utiliser le refuge Vallot au Mont-Blanc.

M. Carle parle des trouvailles gallo-romaines faites par M. Brun au faubourg Nezin.

## SÉANCE DU 7 AVRIL 1939

Le Président prononce l'éloge funèbre du vicomte Greyfié de Bellecombe, vice-président de la Société, et du docteur Piot, membre dévoué de la Société depuis une vingtaine d'années.

Il fait part de la création, à Bonneville, de l'Académie du Faucigny L'assemblée est heureuse d'adresser à la nouvelle société ses souhaits de prospérité et décide l'échange des publications.

Le commandant Gaillard donne lecture de sa conférence sur les tableaux et pastels qui ont la prétention de représenter Mme de Warens. Trois tableaux ont été signalés jusqu'ici, le premier dit de Boston, le deuxième dit de Lausanne, le troisième celui des Charmettes. Le tableau de Boston, propriété d'Hamon Rossel, a passé à une Londonienne, qui l'a perdu. Il n'y en a plus qu'une mauvaise copie, qu'il est difficile d'identifier avec le modèle. Celui de Lausanne au Musée Vaudois est présumé représenter Mme de Warens, sans aucun fondement absolu. Celui des Charmettes présente une couronne que l'on a pensé être une couronne comtale et qui est tout simplement une couronne hagiographique : il ne peut donc être question de « Maman », mais d'un tableau de piété. Un quatrième tableau pourrait bien être authentique. Il vient d'être acheté par le Musée Rousseau de Genève. Il répond à la description que donne Jean-Jacques de sa protectrice dans les *Confessions*. Le tableau a été la propriété de la famille de Loys qui a dû le posséder en première main et vient de le vendre au musée genevois. Mme de Warens est en buste sur un fond de paysage, avec échappée sur le Léman.

Le Président signale la thèse de M. Guillomin dans les annales de Géographie alpine sur la chute du Granier.

M. Campi présente des documents de la famille Montfalcon, parvenus à la famille Michon : des quittances de la Supérieure des Bernardines de Rumilly pour pensionnaires (1660), une quittance de l'abbesse de Sainte-Claire de Chambéry pour la dot d'une religieuse, des quittances de l'abbesse de Sainte-Catherine de Bonlieu de 1678 à 1782. Il cite l'alliance des Michon avec les Roasson de La Biolle, des patentes de notaire en faveur de Michon et sa nomination dans l'ordre du Lys par le Baron Finot, préfet du département du Mont-Blanc, le 29 novembre 1814.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 2 MAI 1939

Sur la proposition du Président, l'Assemblée procède d'abord, conformément aux statuts, au renouvellement de la Commission administrative.

Le Président signale le discours de réception prononcé par M. Carron à l'Académie de Savoie sur l'enseignement supérieur dans le Duché, des origines à nos jours et la réponse de M. le docteur Tissot.

Le commandant Gaillard expose qu'à la dernière séance

de la Commission départementale des sites et monuments, il a pris la défense des deux cascades de Saint-Benoît, près d'Avrieux, qui sont menacées de disparition par le captage des eaux du Doron de Termignon, la construction d'un barrage et la création de deux lacs artificiels au Plan d'Amont et au Plan d'Aval.

Le Président prononce l'éloge funèbre de M. Ferrier, ancien instituteur de La Ravoire, qui faisait partie de la Société depuis trente ans. M. Carle rappelle qu'il avait réuni des documents sur la Chartreuse d'Aillon.

Le Président signale, dans la *Revue Savoisienne*, un article de M Greyfié de Bellecombe sur le duc Henri de Genevois-Nemours et l'Académie Florimontane et un autre de M. le Colonel Callies sur la descendance du Président Favre, dans *Les Alpes*, des études de Dom Bernardet sur le Saint-Suaire et de M. l'abbé Bernard sur le Pape Innocent V, qu'il rattache à la famille Roscelin de Chamousset.

M. Carle présente un collet d'amphore trouvé au faubourg Nezin dans le chantier de la nouvelle route,

Le commandant Gaillard nous fait effectuer une promenade toponymique en Tarentaise, en étudiant des noms de lieux de la commune de Bessans.

Après la séance, la Commission se réunit pour procéder au renouvellement du Bureau. M. l'abbé Loridon est réélu président, M. le docteur Forestier et M. le commandant Gaillard vice-présidents, M. H. Ménabréa, bibliothécaire municipal, a été élu secrétaire en remplacement de M. Bernard qui a demandé a être déchargé de ses fonctions à cause de ses occupations ; M. C. Perroud a été réélu secrétaire-adjoint et M. J. Dancet, trésorier.

## SÉANCE DU 5 JUIN 1939

M. l'abbé Loridon, Président, donne la parole à M. Perche, qui présente à la Société M. l'ingénieur Deribère.

Celui-ci, après un rappel de l'état de la science en ce qui concerne les phénomènes de fluorescence et de phosphorescence, analyse les utilisations possibles de la lumière de Vood, ou lumière noire, en matière d'examens archéologiques ou d'expertises. La luminescence observée à la lumière de Vood varie suivant sa composition organique et son âge. Il en résulte que cet examen permet de déceler les faux dont ont pu être surchargés les billets ou lettres, les parties récentes d'une peinture ou d'une sculpture présentée comme ancienne. A la lumière de Vood, on peut également retrouver les textes effacés Ce procédé d'investigation a l'avantage non seulement d'être rapide, mais celui de n'entraîner aucun effet destructif. Il peut même, par l'action des rayons

ultra-violets, détruire les micro-organismes qui décomposent et font moisir le papier.

M. l'abbé Loridon remercie M. Deribère de sa communication qui met en évidence tout ce que les différentes branches des sciences historiques peuvent attendre des applications méthodiques de la lumière noire.

Le commandant Gaillard signale que M. Gaston Gaillard vient de céder à l'Académie Florimontane la bibliothèque formée par lui dans sa maison de Vigny en Haute-Savoie. Cette bibliothèque contient sur la question des zones la documentation la plus complète qui ait été rassemblée. Elle est dès maintenant à la disposition des chercheurs.

Il parle ensuite des plans en relief du Mont-Blanc, de Ch. François Exchaquet, directeur des anciennes fonderies du Faucigny et l'un des informateurs de Saussure lors de son exploration du Col du Géant en 1787. Ces plans étaient établis en bois d'arode, selon trois types de dimensions différentes. Un dernier modèle en porcelaine, dit « de poche », n'avait que 0,12 sur 0,16. Leur vente eut une certaine vogue. On en connaît actuellement peu d'exemplaires. Celui du musée de Chambéry est d'une fabrication de l'école d'Exchaquet, et non d'Exchaquet lui-même ; il est postérieur à 1820. Un plan d'Exchaquet se trouve au musée de Gœrlitz, un autre, de dimension moyenne, au château de Montrottier, et un autre à la section genevoise du Club Alpin suisse.

M. Ménabréa présente ensuite deux notes de Dom Bernardet. L'une se rapporte aux conditions dans lesquelles furent préparés et publiés les *Mémoires historiques du marquis Costa de Beauregard*, dont le manuscrit est à la Bibliothèque de Chambéry. Dom Bernardet a rappelé à ce sujet les lettres à la fois louangeuses et critiques adressées au marquis Costa par Joseph de Maistre.

L'autre note analyse et démontre les emprunts copieux faits par Alexandre Dumas au marquis Costa dans son *Histoire de la Maison de Savoie*, publiée à Turin de 1852 à 1857, promptement utilisée et remaniée à Paris comme matière de deux romans présentés au public avec tous les artifices de publicité et de rédaction dont A. Dumas savait si adroitement user.

M. H. Carle présente un acte de remplacement militaire passé le 14 janvier 1839 par devant un officier ministériel de Montmélian.

Le Président signale la publication par l'Académie de la Val d'Isère de l'étude de M. le chanoine Garin sur l'évêque Morizet, l'insertion dans le bulletin diocésain de Maurienne d'une étude de Dom Buener sur l'ancienneté de la cathédrale de Saint-Jean, la mention dans le *Bulletin de philologie* des achats d'archives intéressant la Savoie faits par les départements de la Savoie et de l'Isère (possessions en Dauphiné de l'abbaye de Tamié). Il signale également l'article

de prudente critique paru dans les « analecta Bollandiana » au sujet de diverses thèses concernant le Saint-Suaire de Turin

L'Assemblée se concerte enfin au sujet de sa promenade collective annuelle, dont le but sera Saint-Pierre-d'Entremont.

## SÉANCE DU 9 JANVIER 1940

Le Président commence par un aperçu du travail de M. l'abbé Secret sur Notre-Dame de Chambéry. Il signale dans l'*Almanach de Savoie* du chanoine Regottaz le chapitre concernant la carrière du médecin mauriennais Claraz, devenu médecin du Pape. A ce sujet, M. Carle signale que l'hôtel Claraz à Termignon possède de l'argenterie aux armes papales.

M. Carle donne ses impressions de jeune militaire sur le site et les forts de l'Esseillon, il donne des renseignements historiques sur la région et la Chapelle St-Benoît. Les premiers essais de fortification sont dus au chevalier de Buttet, puis Ménabréa et Cavour en ont fait une position inexpugnable. Ces souvenirs l'amènent à un roman de 1890 intitulé *Adieu Jean* dont l'intrigue se déroule dans la société mondaine de Chambéry du temps et à l'Esseillon.

Dans un missel de Hauteluce et d'Arèches, M. l'abbé Secret a découvert de singuliers préceptes de médecine dont dont la traduction a été faite par les soins de M. J. Carron, professeur au Lycée et un spécialiste du bureau militaire du contrôle international.

M. le Président traite de l'ordre de Malte fondé à Jérusalem en 1050. La commanderie des Echelles dépendait du grand Commandeur d'Auvergne, fixé ensuite à Lyon. Béatrix de Savoie la dota généreusement en novembre 1260 en lui abandonnant de nombreuses propriétés sur lesquelles l'ordre avait droit de haute juridiction. Ces propriétés étaient situées à Moirans, Champagneux, St-Christophe et dans la région des Echelles. Mais les charges sont nombreuses, la commanderie des Echelles participe à l'entretien de la flotte de l'ordre, à la subsistance des chevaliers ; elle possède un hôpital et les aumônes sont nombreuses à la porte de la commanderie, maintenant hôtel de ville des Echelles. M. Carle rappelle les souvenirs des commanderies de Rumilly et Chambéry.

M. l'abbé Secret signales les interventions de Mgr Dupanloup en qualité de député d'Orléans à l'Assemblée Nationale en faveur de la liberté des cultes dans l'armée et ses succès oratoires qui entrainaient des votes unanimes dans l'Assemblée.

M. André Jacques fait la description d'un oppidum romain découvert à Jongieux par M. Morel, propriétaire du château de Lucey ; il a été mis à jour un bas-relief du IIe siècle représentant un dieu Sylvain déposé pour le moment dans la cure de Jongieux.

## SÉANCE DU 13 FÉVRIER 1940

Le Président signale l'intérêt des conférences données à l'Ecole Préparatoire. M. Ménabréa a parlé du Monastère de Novalaise et de la Maurienne, M. Avezou des princesses de Savoie devenues françaises par leur mariage.

Il analyse ensuite le travail de Dagenais sur le petit Bugey, paru dans la *Revue de géographie alpine*.

Passant à la revue italienne *Fert*, M. le Président signale dans les numéros 3 et 4 le mariage d'Adélaïde de Savoie avec Louis, duc de Bourgogne, et un article sur le général Louis Pelloux, né à La Roche-sur-Foron, qui devint ministre de la guerre, sur d'autres originaires de la Savoie qui ont bien fait leur chemin en Italie : l'amiral Thaon de Revel, l'officier supérieur Truffet de Rumilly, un article nécrologique enfin sur le général Georges Martin Franklin, frère de notre éminent collègue, l'ambassadeur comte Martin Franklin.

L'Académie des sciences de Turin publie un volumineux mémoire sur Guillaume Fichet, signé Franco Simone et un travail de Maria Darviso de Charvensi sur la politique italienne du duc Philippe II de Savoie.

M. l'abbé Secret a découvert un livre de chants en usage à l'église N.-D. de Chambéry au XVIIIe siècle ; les caractères, la notation musicale, tracés à la main sont d'une exécution remarquable. Il porte l'ex libris suivant : à l'usage de Mme de Vozery, 1772, Ste-Claire hors ville. Mme de Vozery, titulaire du fief de ce nom à Amancy, fut à plusieurs reprises abbesse de Sainte-Claire. M. l'abbé Secret donne un aperçu historique sur l'ordre, tantôt décadent tantôt prospère ; il occupait l'emplacement de l'ancien hôpital militaire ; les religieuses étaient encore appelées minorettes, urbanistes. Ce livre de chants contient toute la suite des cérémonies de l'année liturgique orchestrées d'une façon puissante et fort souvent savante. L'auteur de l'ouvrage, un Dominicain du nom de Calloud, pourrait bien être le Supérieur des Dominicains de Montmélian du temps et l'ouvrage a pu parvenir à un chantre de N.-D. par l'intermédiaire des de Ville de Travernay, anciens paroissiens de N.-D. L'ouvrage est un témoin important de l'art musical à Chambéry au XVIIIe siècle.

M. Carle ajoute que les de Ville de Travernay ont aussi habité la rue Métropole et qu'ils furent des bienfaiteurs de l'église de Saint-Alban. Puis M. Carle rappelle les découvertes du col de l'Epine, les ruines du monastère de ce lieu mises à jour par M. Brun ; il souhaite que les recherches continuent pour fixer la physionomie de l'antique route France-Italie. Le président signale la valeur des travaux de M. Bernard sur le Val Pérouse ; il est de ceux qui connaissent le mieux le haut moyen âge.

## SÉANCE DU 5 MARS 1940

M. l'abbé Secret montre que la future canonisation de Mère Marie de Sainte-Euphrasie Pelletier intéresse la Savoie. Les fêtes coïncideront avec le centenaire de la fondation du Bon Pasteur de Chambéry. C'est en 1839 qu'une fille du peuple, bienfaitrice du peuple, Laurence Guitaud, fille d'un charcutier de la place Saint-Léger, fonda le Bon Pasteur au 25 du faubourg Nezin, et fit appel à la Mère Pelletier, fondatrice du Bon Pasteur d'Angers, qui lui fournit des religieuses. En 1843, Mère Pelletier vint à Chambéry. L'institution était alors au sommet de la montée Hautebise. Elle descendit ensuite à son emplacement actuel, le Clos Dupin au Verney.

Le Président fait le récit des fêtes données à Paris à l'occasion du jubilé littéraire d'Henry Bordeaux.

Il donne ensuite des détails biographiques sur Mgr Lacroix, ancien évêque de Tarentaise, qui conserva, malgré les vicissitudes politiques du commencement du siècle, des relations amicales avec un certain nombre d'hommes politiques. Nommé professeur en Sorbonne, ses cours étaient très suivis. M. le docteur Françon signale que l'ouvrage de M. Suarez sur *Aristide Briand* contient des allusions aux relations amicales qui ont existé entre le prélat et l'homme politique.

Le Président expose que le nom de Challes est celui d'une famille de Bresse installée dès 1300 dans une demeure devenue après extension et embellissements, l'hôtel du Château. Lorsque la fortune de la station créée par le docteur Domenget s'affirma définitivement, en 1872, le nom de Challes remplaça l'ancien nom de Trivier, que la commune avait porté jusqu'à cette date.

Il parle ensuite de l'ascendance maternelle de Beyle-Stendhal. Sa mère était une Cagnon, des Echelles, où le jeune homme passait ses vacances. A cette famille appartenait le général Cagnon, né en 1796, mort en 1883, qui fut ami de Joseph de Maistre.

M. Carle fait un intéressant tableau de Chambéry médiéval. Dissimulée par des maisons plus modernes, l'ancienne enceinte peut encore se découvrir au fond d'une allée obscure

de la place Saint-Léger, dans une cave du passage de l'Hôtel-de-Ville, dans un immeuble de la place Octogone, avec tout l'appareil de l'ancienne architecture militaire du moyen âge.

Il relate le mariage en 1828, dans la chapelle du Château de Chambéry, de Marie-Gabrielle de Savoie, élève du Sacré-Cœur de la ville, avec Victor-Emmanuel Massino, du vieux patriciat romain. C'est en souvenir de cette princesse que la fille du prince héritier d'Italie a été prénommée Marie-Gabrielle.

## SÉANCE DU 2 AVRIL 1940

M. Carle demande tout d'abord la parole sur les conditions difficiles créées par les circonstances au recrutement, aux ressources et aux travaux de la Société. L'Assemblée examine les diverses améliorations possibles qui pourraient être apportées à cette situation ; la prochaine Assemblée Générale des sociétaires étudiera ces différentes questions.

M. P. Bernard fait connaître à la réunion une lettre inédite de F. Em. Mouthon à Dom Gabet. Cette lettre datée du 2 octobre 1792 éclaire d'un jour nouveau les sentiments qu'avait à cette date F. Em. Mouthon dont M. Bernard rappelle brièvement l'existence tour à tour monastique, laïque et terminée par un retour aux pensées de sa jeunesse dont le poème de « Triomphe » est un témoignage.

M. P. Bernard communique ensuite une lettre du 18 vendémiaire an XII signée Goutte qui reflète l'état de l'opinion à cette époque.

M. Carle donne ensuite une vue d'ensemble de la vie chambérienne il y a cent ans. Il rappelle ce qu'étaient alors les cadres administratifs de la « Division » de Savoie, le rôle du gouverneur logé au château, celui de l'Intendant général, celui de l'état-major de la place, des juges mages (1re instance) auxquels était donnée la possibilité d'être sénateurs honoraires. Il montre l'état de la garnison alors formée de la Brigade de Casal, à l'intérieur de laquelle s'opposaient parfois, d'ailleurs sans gravité, les différences d'origine des recrues.

M. le docteur Françon met sous les yeux de l'Assemblée et commente quelques documents intéressant Aix-les-Bains, notamment une photographie sur laquelle sont encore visibles, sur un emplacement faisant face aux Thermes récemment construits, les restes d'une des tours de l'ancienne enceinte de la ville.

M. l'abbé Loridon, Président, signale la correspondance reçue par la Société et, à l'occasion d'une note de la *Quinzaine Religieuse* de Savoie concernant l'authenticité du Saint-Suaire, rappelle les réserves nettement formulées

autrefois par le chanoine Ulysse Chevalier et récemment par le P. de Jerphanion et les Bollandistes. Un échange de vues et de renseignements bibliographiques a lieu sur ce point.

M. le docteur Françon signale en particulier sur cette question le récent et très important ouvrage de M. le docteur Barbet, chirurgien de l'hôpital St-Joseph à Paris.

## SÉANCE DU 7 MAI 1940

Le Président annonce la publication de l'ouvrage *Les Chevaliers Tireurs de Chambéry*, de MM. Ménabréa pour le texte et André Jacques pour les illustrations. Il cite divers articles concernant la Savoie : dans la « Montagne », une lettre inédite de M^me^ Necker de Saussure, tirée des archives de M^lle^ d'Angeville ; du Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, un article de MM. Naef et Gillard sur les rapports de la Suisse et de la Savoie ; du Bulletin de la Société subalpine du Piémont, une étude sur les rapports entre la Savoie et le Saint-Siège de 1631 à 1637.

M. André Jacques présente une pyxide du XIII^e^ siècle, émail champlevé d'après la technique de Limoges.

Il fait circuler quelques-unes des deux cents pièces de monnaie romaines découvertes au col du Chat. Elles sont des III^e^ et IV^e^ siècles et étaient contenues dans un vase à anse.

M. Bernard analyse une pièce se rapportant à l'invasion de Chambéry par les Voraces en 1848. Après leur départ, la mairie fit dresser l'inventaire des objets laissés par eux. Sur cet inventaire figurent, bien entendu, des armes, mais aussi un engagement signé de trois d'entre eux, d'origine savoisienne, pour Icarie, cette république du bonheur et de l'illusion imaginée par Cabet. Ils s'engagent à servir ce nouvel Etat avec fidélité et dévouement, suivant leurs aptitudes. Ils sont surtout habiles à manier la lime et le marteau, et l'un d'eux apportera 3.000 francs dès que la succession de son père sera ouverte.

M. Carle rappelle l'existence de la remarquable collection de plans reliefs conservée au Musée des Invalides. L'un des plus remarquables est celui de Montmélian. Il n'a pu être cédé au Musée de Chambéry ; du moins pourrait-on tenter d'obtenir les plans de restauration de la forteresse établis par le Génie français. Il signale qu'il a trouvé, dans un Armorial de 1825, l'écu de cette ville orné d'un tas d'obus et de deux canons croisés.

Le Président signale que, dans les démolitions du cloître de Saint-Jeoire, il a été découvert un fragment d'inscription lapidaire. Il a demandé au propriétaire de s'efforcer de retrouver le reste, afin qu'on puisse la reconstituer.

Le docteur Françon parle de la saison d'Aix de 1812. La Duchesse d'Abrantès est au centre de la vie mondaine. Elle a autour d'elle un essaim d'admirateurs, un Forbin, un Bernadotte, et bien d'autres. Survient le chevalier de Valincourt : il a 23 ans, et traite de l'amour sur le mode romantique ; il a tôt fait d'évincer ses rivaux. Mais sa passion ne durera pas plus que ne durent les saisons d'Aix, trois mois à peine.

M. l'abbé Secret lit une étude sur Guillaume Fichet et l'humanisme français au XVe siècle. A propos de l'important article du docteur Franco Simone, paru dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences de Turin (tome LXIX, série II paru à la fin de 1939) sur *Guillaume Fichet, retore ed humanista*, notre confrère présente des observations qu'il convient de retenir.

Le mérite du travail du docteur Simone consiste à montrer que Guillaume Fichet fut non seulement l'introducteur de la première imprimerie à Paris en 1470, ce qui est bien connu, mais aussi le protagoniste de l'humanisme gréco-latin et le chef de file de la Renaissance en France au XVe siècle, ce qui est beaucoup moins connu.

Mais si le docteur Simone a étudié tous les ouvrages français consacrés à Guillaume Fichet, il a omis tout ce qui a été écrit sur le sujet depuis quelque soixante ans par nos historiens locaux, tels que Pérouse, et par nos sociétés savantes de Savoie.

On ne saurait lui en faire grief puisque la Savoie littéraire n'est souvent guère mieux connue par Paris que par Turin.

Le docteur Simone a affirmé sans preuve que Guillaume Fichet était un simple laïc. M. l'abbé Secret montre qu'il fut certainement clerc tonsuré et vraisemblablement prêtre.

Cet humanisme gréco-latin que Guillaume Fichet a apporté à Paris, c'est en Savoie qu'il l'a pris. Il y eut un humanisme savoyard du XIVe siècle, précurseur de l'humanisme français du XVe siècle.

En conformité des statuts, le Président présente le compte rendu moral de l'exercice écoulé.

Il est décidé, en raison des circonstances, de surseoir aux élections réglementaires.

## SÉANCE DU 4 JUIN 1940

Le Président fait part des renseignements apportés à l'Académie chablaisienne sur Guillaume Fichet par M. le chanoine Chambelland et donne connaissance de lettres de l'abbé Mouthon communiquées par M. Vuargnoz, d'Habère Lullin.

Il donne lecture d'une note de M. Deribère sur diverses

applications récentes de la lumière de Vood, grâce à laquelle il a été possible d'identifier les asphaltes de Seyssel dans les palaffites du lac du Bourget.

M. Carle, à propos des démolitions de Maché qui ont fait apparaître divers éléments du vieux château de Chambéry, émet une hypothèse sur le plan de ce château. La rue de Bramafan (« qui crie famine ») en était la voie d'accès pour ceux qui allaient s'y réfugier.

M. l'abbé Secret signale, à propos de l'aménagement de la nouvelle place derrière le Marché couvert, la disparition d'une vieille inscription chambérienne, celle qui rappelait la porte de la ville « Lapidum cisorum » (voir le *Courrier des Alpes* du 10 février 1866). Il propose qu'après la guerre et lorsqu'on reprendra l'aménagement des souvenirs du Vieux Chambéry, on dispose sur cette place un panonceau rappelant la porte ancienne, la chapelle des Pénitents Noirs, le Sénat de Savoie et l'église Saint-Dominique..

Il évoque de nouveau le souvenir de Laurence Guitaud et propose que son nom soit donné à une des rues de Chambéry, la rue des Fleurs, par exemple, qui donne sur la rue du Bon Pasteur.

## SÉANCE DU 2 JUILLET 1940

Après lecture de divers articles sur la Savoie dans la Communauté française, sur les circonstances du plébiscite de 1860 et sur la renonciation du roi Victor-Emmanuel à la Savoie pour lui et pour ses successeurs, le Président salue avec émotion les défenseurs de Chambéry et de la Savoie et formule l'espoir qu'il se trouve quelque jour un historien pour conter leurs exploits.

Il lit ensuite une adresse des officiers, sous-officiers et soldats en retraite dans le département du Mont-Blanc à Napoléon le 9 mars 1815, en signalant qu'il se trouvait parmi eux plusieurs Savoyards.

## SÉANCE DU 6 AOUT 1940

Le président rend compte d'un article de M. Bibbié sur les pierres à cupules et d'une découverte de conduite d'eaux et de poteries romaines faites à Challes à l'occasion des travaux militaires.

M. l'abbé Secret lit une intéressante communication sur une gravure sur bois trouvée chez un antiquaire de Chambéry. Il la décrit : présentation du Saint-Suaire déplié à l'intention des fidèles, par trois évêques. Il en établit la

date d'après la mention de l'évêque « qui fit graver cette image » : Pierre Lambert 1567. L'imprimeur dût en être le chambérien Pomaz.

Il examine enfin, en se référant à l'office du Saint-Suaire approuvé par le pape Jules II en 1506, ce qu'était au XVIe siècle la dévotion au Saint-Suaire, dévotion dont une fresque de Bessans (maison J.-B. Tracy) apporte un nouveau témoignage.

## SÉANCE DU 2 OCTOBRE 1940

Le Président souhaite une respectueuse et cordiale bienvenue au général Lestien et rappelle les services qu'il a rendus pendant la guerre.

Il parle ensuite de la célébration du centenaire de l'historien Michaud qui doit avoir lieu à la fin de ce mois sous les auspices de l'Académie de Savoie.

Le commandant Gaillard lit une communication sur les relations du P. Jean-Marie Caffe et de Jean-Jacques Rousseau, d'après un recueil factice formé au milieu du XIXe siècle par les Dominicains de Chambéry. Rousseau, qui avait alors 56 ans, vint au début de l'été de 1768 à Lyon voir le jeune religieux, connu pour ses travaux scientifiques et qui possédait un herbier des plantes de Savoie.

Dans une lettre inédite datée de Grenoble et du 20juin. 1768, Rousseau remercie le P. Caffe de la boîte à herboriser qu'il lui a envoyée et parle d'une excursion qu'il a faite à la Grande Chartreuse. On ne possède de cette lettre qu'une copie conservée dans des papiers de famille. Cette date du 20 juin est, d'ailleurs, inexacte, puisque, ce jour-là, Rousseau arrivait à Lyon, venant de Trie-le-Château. L'erreur peut être due au copiste, ou a l'état maladif de Rousseau.

M. Bernard donne lecture d'un mémoire sur les Commencements de la Franc-Maçonnerie en Savoie. Il retrace l'histoire des loges savoisiennes depuis 1739 jusqu'en 1809 et montre la part que certaines d'entre elles ont prise dans la Révolution Française.

A propos de l'occupation de Vulbens, Arcine et Chevrier par les Allemands, M. Carle rappelle Buloz, né à Vulbens, et le général de l'Empire Collomb d'Arcine, qui prit part à l'expédition d'Alger et rétablit la situation par un brillant fait d'armes à la bataille de Staoueli.

## SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 1940

Le Président extrait des travaux de l'Académie delphinale quelques passages des études de M. le chanoine Naz sur les rapports entre l'évêché de Grenoble et la Savoie au temps de Mgr Camus Ce prélat, d'une forte personnalité, rétablit

l'autorité de l'évêché dans la Savoie, bien que celle-ci fût séparée du reste de son diocèse par une frontière politique. Il réussit notamment à vaincre la résistance de la Collégiale d'Aix, très attachée à ses privilèges et à son indépendance.

Des mêmes travaux, il cite l'étude de M. Taulier sur la famille Leborgne, qui quitta sa Picardie natale pour résider, partie à Chambéry, partie en Dauphiné. On connaît la brillante carrière de ceLeborgne de Chambéry, devenu le général comte de Boigne ; les Dauphinois sont représentés par les Leborgne, industriels à Arvillard.

M. André Jacques a étudié l'ancien Trivier : la maison forte des Berthier Saint-Vincent s'élevait auprès de l'ancienne église de Challes. M. Clanet a fait des fouilles qui ont mis à jour, à 1 m. 60 au-dessous du sol un aqueduc roman orienté E.-O., un souterrain avec des débris de poteries, des meules antiques. M. Carle parle de la voie romaine découverte dans ces parages et établit l'analogie entre Triviers, le Treige près d'Annecy et Treige en Bourgogne.

M. Carle offre de la part de M^me^ Viallet, née Dullin, de beaux pistolets et trois assiettes avec chansons patriotiques de 1848. Puis il mentionne les vestiges romains découverts dans les démolitions de Maché. La plus belle pièce est une statuette mutilée, accolée à une stèle. Modelée avec talent, elle peut être considérée comme l'œuvre d'un Gallo-Romain de la bonne époque ; elle rappelle la Vénus de Détrier. Elle a pu être apportée là par un patricien de Lémenc au moment où se construisait le château primitif.

Il fait circuler un édit imprimé, daté de 1659 à Chambéry, édit portant défense de confectionner habits avec dentelles, broderies, soieries, étoffes d'or et d'argent et fait remarquer que les lois somptuaires sont de tradition dans les périodes de crise financière.

## SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1940

A propos des difficultés financières qui rendent impossible actuellement la publication d'un volume de Mémoires, le Président annonce que la *Revue de Savoie*, dont le premier numéro paraîtra incessamment, et dont un certain nombre de membres de notre société ont assumé la charge, donnera régulièrement un compte rendu de l'activité des Sociétés Savantes de la région.

M. André Jacques expose les efforts qui sont faits pour la création d'un Comité de propagande régionaliste. M. Ritz, de l'Académie Florimontane, a présenté un plan d'études bien conçu, comprenant l'enseignement dans les écoles des chants, des traditions, de l'histoire locale, et, au point de vue artistique, l'étude des vieux monuments, ou tout simplement de tout édifice présentant un caractère archi-

tectural. Il cite la réussite heureuse d'un groupe d'architectes dans l'édification du village savoyard de Menthon.

Le général Lestien souligne le parti qu'on peut tirer de l'histoire locale pour l'étude de l'histoire nationale.

M. André Jacques fait circuler les photos accompagnées de notices explicatives de bon nombre de monuments à classer, un dieu Sylvain découvert à Jongieux, une dédicace à Mars découverte à Servoz par M. Félisaz, un poids avec dédicace à Mercure découvert par M. Morel à Lucey, une dédicace à Mithra provenant d'Allondaz, un rétable à Saint-Pierre-de-Belleville. Il signale dans cette commune la chapelle du Temple, au hameau de la Corbière et il en donne l'origine. Il s'agit bien d'un édifice construit par les chevaliers du Temple, ce qui justifie la richesse du style et la valeur des motifs de décoration. Le temps a fait œuvre de destruction, mais ce qui reste est suffisamment évocateur d'un riche passé pour mériter d'être conservé. M. Carle parle d'un voyage en Italie par M. l'abbé Pioton, curé d'Alby, ami et commensal de la famille Naz de Chambéry. Ses relations de Livourne, Rome, Naples, Pompéi sont des modèles de narration à la façon romantique de 1840, il note avec art toutes ses impressions et son style par ses images heureuses ne déparerait point quelques bonnes pages de l'époque.

## SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1941

M. Carle signale le décès récent de deux membres de l'ordre des Capucins qui ont apporté une précieuse contribution à l'histoire de Savoie : le P. Eugène Gremo, auteur de l'histoire des Capucins de Savoie, et le P. Victorin Berthollin, auteur de l'histoire de la Chartreuse du Vallon.

Le Président parle de la conférence donnée à Annecy par M. l'abbé Secret sur Saint François de Sales et l'humanisme français. Le conférencier a mis en relief le rôle de premier ordre joué par Saint François de Sales dans la rénovation des lettres françaises.

Il signale que le même auteur vient de faire paraître sur le Revard un ouvrage qui constitue la synthèse de ce qui a été dit et écrit sur cette montagne, bien connue du monde touristique.

Il analyse diverses publications sur la Savoie : un rapport de M. Viard, maire des Echelles, sur les combats qui se sont livrés dans la région des Echelles le 24 juin dernier ; du périodique *Archives héraldiques suisses*, l'étude des sceaux des princes de Savoie, seigneurs de Vaud, et ceux des prévôts du Grand Saint-Bernard ; du bulletin *Nice historique*, une bonne étude sur l'annexion de 1792 ; de la *Revue Savoisienne*, un article sur Monge ; du *Bulletin de l'Académie Salésienne*,

un article de M. Pochat Baron sur le professorat de l'abbé Mortara au collège de Thônes ; des *Annales Fribourgeoises*, une étude sur le séjour des troupes fribourgeoises au fort de Barraux au XVI^e^ siècle ; du *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, une étude très fouillée sur le martyrologe d'Adon, de 850, où l'on peut puiser des renseignements précieux pour l'hagiographie savoyarde.

M. l'abbé Secret parle de deux centenaires a célébrer en 1941 : celui du chanoine Costa de Beauregard, qui recueillit les orphelins de 1870 et ouvrit à leur intention l'établissement horticole bien connu, et celui de Sœur Marthe Chambon de la Visitation, née à la Croix-Rouge. Les mérites de l'un et de l'autre justifient la cause de béatification en instance au Vatican.

Le Président donne lecture du récit de la visite de Victor-Amédée III dans le Petit-Bugey en 1775, écrit par l'abbé Dullin, alors curé de Lucey.

M. André Jacques explique comment le Trésor monétaire de la chapelle du Mont-du-Chat a été confié au Musée d'Aix-les-Bains.

M. Carle se demande ce que sont devenus les anciens envahisseurs de la Savoie, les Burgondes, en particulier. Plus tard, on trouve des Sarrazins dans la vallée des Arves, des Juifs aux Gets... Il serait utile qu'un auteur dressât une carte ethnologique de la Savoie. Le Président fait remarquer que M. Vuarnet a commencé ce travail.

## SÉANCE DU 4 MARS 1941

M. Ménabréa communiq e le récent travail de M. Freppaz, maire de Séez, qui a pour objet les noms de lieux et les noms de familles de Séez. Près de 200 familles devront à M. Freppaz un exposé sommaire de leur histoire : quelques-uns de ces noms remontent à la Charte de Saint-Germain en 1239. La société adresse à l'auteur ses vives félicitations.

Le Président examine les difficultés que présente l'attribution d'armoiries à beaucoup de centres devenus importants, mais qui n'eurent jamais d'armes dans le passé. Il se mettra à la disposition de ceux qui se préoccupent de ce problème, ne fût-ce que pour leur éviter des erreurs, dont quelques armoiries récentes donnent des exemples.

M. Carle rappelle les hypothèses historiques récentes, selon lesquelles les liens de Bayard et de la Maison de Savoie auraient été plus étroits qu'on ne l'admet communément.

M. l'abbé Secret précise quelques points concernant le Revard. Ce nom serait celui de ses anciens propriétaires.

## SÉANCE DU 1er AVRIL 1941

Le Président signale, dans les *Mémoires de la Société d'histoire* de la Suisse romande la publication très documentée de M. H. Piaget sur la vie et les poésies d'Oton de Grandson. Il signale également la thèse de M. Marc Sauter, élève du professeur Pittard sur les Burgondes et leurs survivances étudiées du point de vue de l'anthropologie historique.

Le commandant Gaillard lit ensuite une communication sur les anciennes opérations géodésiques en Savoie, celle notamment de la commission austro-sarde de 1821 refaite il y a trente ans. Il fait connaître (photographies jointes) l'état des signaux qu'il a visités à la Roche-Chevrier, entre autres et relève quelques erreurs dans les désignations des sommets provenant de déformations orthographiques : la Pyramide par exemple, ancien signal, devenant la Pierre humide (région d'Aussois).

M. Perche donne le récit de son exploration de la grotte du Pré Rouge, en face des grottes de Bange. Il y a relevé des sculptures préhistoriques et, dans le voisinage, des pierres à cupules comparables à celles de Billième ou Jongieux ; il parle ensuite du Salon de Savoie et des conditions d'union qui ont préparé sa réussite.

M. Carle rappelle les conditions de financement du premier chemin de fer du Mont-Cenis (chemin de fer Fere) auxquelles est associé le nom de la famille Aubanel.

Il attire ensuite l'attention de l'assemblée sur les vestiges de la chapelle de Sainte-Marie l'Egyptienne encore visibles à l'intérieur de la caserne Barbot et souhaite qu'on dégage et facilite l'entrée de cette chapelle pratiquée à quelque hauteur à flanc de rocher.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 MAI 1941

Le Président présente le compte rendu moral de la Société pour l'année écoulée. Il signale en particulier les démarches faites et les correspondances échangées au sujet du Musée Savoisien. Puis, en l'absence du Trésorier, excusé, il fait connaître l'état financier de la Société : du bilan établi au 31 décembre, il résulte que le déficit s'élève à 1.378 francs, ce qui permet d'espérer qu'après recouvrement des cotisations de 1941, il sera possible d'envisager la publication d'un volume réduit.

Il signale que le commandant Gaillard a fait une causerie historique lors de l'inauguration de la plaque apposée sur l'ancienne chapelle de la Madeleine, près du parc de Buisson Rond, sur la route d'Apremont.

M^me^ Roussel appelle l'attention sur l'architecte savoyard Perret, précurseur de l'architecture moderne.

M. André Jacques fait circuler la photographie du maître-autel avec rétable de l'église de Villargerel.

Le Président donne lecture d'une communication du commandant Gaillard à la Commission départementale de propagande régionale, sur la dépopulation des Communes rurales de montagne en Savoie.

## SÉANCE DU 3 JUIN 1941

Le Président signale la publication du premier numéro de la *Revue de Savoie*, publiée sous la direction du commandant Gaillard, et où l'on trouvera une bibliographie de la Savoie, et du guide de N.-D. de Myans, que vient de publier M. le chanoine Burgat.

M. le commandant Gaillard a fait les démarches nécessaires pour que les anciennes bornes-frontières de 1822 France-Savoie soient placées à leur emplacement primitif sur les ponts de Beauvoisin et Saint-Genis-sur-Guiers. Celle de Pont-de-Beauvoisin a été découverte sur une place publique et celle de Saint-Genis était utilisée comme support des déversoirs d'eau d'une fontaine publique. Il parle ensuite d'une chanson du seizième siècle, *La prise de Tarentaise*, composée par des militaires à l'occasion de la prise de Dorantasia-Moûtiers par les troupes de François I^er^. Le texte est très clair, sauf pour le couplet faisant allusion au passage de la colombe, au sujet duquel on se perdait en conjectures. La Colombe est le nom ancien du passage de Maurienne en Tarentaise, de Celliers à Aigueblanche. Il prit le nom de passage de la Madeleine à partir de 1560. C'est sous ce nom qu'il figure dans une carte de Forlani à Florence. Les commentaires de cette carte nous apprennent que le passage était occupé par des pâturages comme de nos jours. On retrouve ce nom dans les cartes postérieures de Vaugondi, Mercator, Chaix (1832). Il rappelle le souvenir d'une chapelle de Sainte-Madeleine érigée en ce lieu, maintenant disparue. Il y reste un groupe important de chalets ; c'est par là que l'armée française tomba sur les arrières de l'armée sarde et s'empara de Moûtiers.

M. le chanoine Perroud fait l'historique de la seigneurie d'Avressieux, de la plus haute antiquité jusqu'en 1793.

Station romaine, saccagée par les invasions vers 276 ainsi qu'en témoigne une trouvaille monétaire, son église appartint dès l'introduction du christianisme au diocèse de Belley. Au quatorzième siècle, deux seigneuries se partagent son territoire, celle de Montfleury et celle de Lay. A la suite

de recherches patientes, le chanoine Perroud a réussi à découvrir les propriétaires de ces deux fiefs ; pour Montfleury, il cite les Bochard, les Chavanne, les Mareste. Louis-Adolphe Mareste de Lucey est le personnage qui fut honni des stendhaliens ; pour Lay, il cite les Rivoire, les Mondragon, les Millet, puis les Mellarède dont l'un d'eux, l'abbé de la Mellarède, fut le fondateur de la bibliothèque de Chambéry.

M^me^ Pachoud communique une lettre de Joseph de Maistre à Mansord.

M. Carle parle du siège de Candie de 1668 où s'illustrèrent les Savoyards. Puis la pénurie actuelle des denrées alimentaires lui rappelle les anciennes aumônes publiques, en particulier celle de Moûtiers connue sous le nom de « Pain de Mai ». Il note qu'en 1814 les Autrichiens envahisseurs étaient désignés sous le nom de Croates et qu'il y a encore à Vimines le lieu dit « Champ des Croates ». Pour terminer, le Président parle de deux travaux du commandant Gaillard : *Une visite aux Charmettes* et une *Cime dauphinoise, le Fifre et le Col du Carro*. Il rappelle que 1941 est le centenaire de la station de Challes, qu'on se propose de célébrer, quand les circonstances le permettront, par l'érection d'un médaillon au docteur Domenget.

## SÉANCE DU 1^er^ JUILLET 1941

Le Président rappelle le souvenir de Nicolas Parent à l'occasion du centenaire de sa naissance. Avocat au barreau de Chambéry, fondateur et rédacteur du journal *La Feuille des Paysans*, qui parut de 1871 à 1876, député, puis sénateur de 1880 à 1890, Nicolas Parent joua un rôle politique prépondérant pendant une vingtaine d'années.

A propos de Challes, il parle de Balmain, acquéreur du château des Millet de Challes. Député à la Convention avec Marcoz, ils manœuvrèrent l'un et l'autre pour n'être ni exécuteurs, ni exécutés. La carrière sentimentale de Balmain est plus mouvementée ; les événements le mirent sur la route d'une belle aventurière, dame Nitaud, se prétendant de Montmorency. Elle avait rencontré à Genève Barthélemy Gandaux qui l'épousa, bien qu'il connut son premier mariage ; un ministre indulgent bénit la nouvelle union. Très vite renseigné sur la fidélité de son épouse, Gandaux fit un voyage à Paris et fut exécuté comme suspect. Alors parut Balmain ; il devint le troisième mari, mais Anne de Montmorency, alias Nitaud, continua de courir la belle aventure, et l'avocat Balmain, en habile procédurier, eut bien vite fait de découvrir le premier mari, Soude, et de conduire le divorce à très vive allure.

Le Président parle du centenaire des « Sourds-Muets ». L'institution fondée par M^lle^ Madeleine Barthélémy en 1841

s'ouvrit d'abord à Saint-Louis-du-Mont pour les garçons, puis en 1842 au Sacré-Cœur pour les filles. A la veille de 1860, l'établissement avait 14.000 francs de revenus. M. l'abbé Secret nous fait suivre la marche de l'établissement de Corinthe à Cognin de 1863 à nos jours.

Le Président donne lecture d'un mémoire présenté au procès entre divers propriétaires de Myans contre les communes de Pontcharra, Montmélian, Francin, au sujet de la propriété des « Abymes ». Le droit du premier occupant est l'argument principal invoqué par les propriétaires.

Le commandant Gaillard parle de la conférence donnée par M. Palmieri sur la situation économique de la Savoie au XVIII^e siècle ; il la complète par des renseignements sur l'élevage du mérinos. Il ne fut pas introduit par Balmat, ainsi que l'a accrédité Balzac, il le fut en France par Turgot qui le tira de Ségovie et le fit prospérer au domaine de Daubenton, à Montbard, puis à Rambouillet. C'est là que Pictet acheta son troupeau pour son domaine de Lancy. Le voyage se fit par la route et les animaux étaient chaussés de sabots pour protéger leurs onglons.

M. l'abbé Secret étudie Nicolas Martin et note que quelques-uns de ses poèmes ont été mis en musique récemment.

M. Carle signale une maison de Saint-Pierre-d'Entremont portant cette inscription : « Maison habitée au XV^e siècle par Chastel, juge-mage de Savoie ». L'inscription est énigmatique : de 1355 à 1760, le territoire d'Entre-Deux-Guiers fut « res nullius », se réclamant tantôt de la Savoie, tantôt du Dauphiné, le propriétaire de l'immeuble était vraisemblablement à tendance savoyarde.

## SÉANCE DU 7 OCTOBRE 1941

Le Président rappelle le récent voyage en Savoie du Maréchal Pétain et évoque, à cette occasion, celui que firent Napoléon III et l'impératrice Eugénie du 27 août au 5 septembre 1860.

M. le commandant Gaillard parle de la maison dite de Jean-Jacques Rousseau à Veyrier-du-Lac. Il est vraisemblable que l'écrivain y ait trouvé asile à l'occasion d'une promenade ; mais on ne peut pas dire qu'il y ait séjourné. Il cite les divers auteurs qui ont accrédité la légende d'un séjour de Jean-Jacques sur la rive droite du lac d'Annecy, en particulier Eugène Sue.

M. Ménabréa analyse l'*Histoire de la Maison de Savoie*, de Hayward, qui vient de paraître. Bonne dans certaines de ses parties, elle est tendancieuse en ce qui concerne la

nationalité de la Savoie et ne peut être consultée qu'avec circonspection.

M. Carle signale qu'une fenêtre ogivale de l'ancien couvent de Saint-Dominique de Chambéry a été réédifiée à Bissy par M. Ract dans sa maison de campagne.

## SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1941

Le Président signale que l'Académie Chablaisienne a fêté le 80e anniversaire de son Président, M. Quiblier. La Société Saviosienne s'associe à cette manifestation de sympathie et nomme M. Quiblier au nombre de ses membres d'honneur.

Il annonce la mort récente du Baron de Viry, qui fut le continuateur de l'Armorial de Foras.

Le commandant Gaillard expose la situation financière de la Société. Il en résulte que nous nous trouvons présentement dans l'impossibilité absolue de publier un volume de Mémoires.

Le Président présente le bel ouvrage de M. l'abbé Cartier sur Saint-Jeoire.

Il communique des palmarès de la distribution des prix du collège de Chambéry pour 1848, 1849 et 1850. On y relève, non seulement des noms de Savoyards, Rabut, de Buttet, Bincaz, Marc Burdin, mais encore de nombreux noms de France, ce qui atteste l'importance et la notoriété du collège.

Il donne lecture de lettres de plusieurs militaires de l'Empire, et en particulier de l'artilleur Bataillard, de Montmélian. Les premières sont datées de Breslau en 1808, les autres de divers cantonnements où l'a conduit la fortune des armes.

Enfin, il communique des chansons politiques et satiriques sur Napoléon et sur Cambacérès, ainsi que des extraits du Registre des délibérations de la Société Populaire de Montmélian.

## SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 1941

Cette séance faisait partie du programme des « Cinq jours de Savoie », manifestation organisée par le Secours National au profit de sa Croisade d'hiver.

Les représentants du Secours National et un certain nombre de journalistes y assistaient.

A propos de trois lettres communiquées par M. l'abbé Cartier, de Myans, sur une épidémie de choléra à Gênes en 1835, M. le docteur J. Tissot donne un rapide aperçu sur les ravages de cette maladie en Europe, de 1832 à 1835.

Le commandant Gaillard donne lecture d'une lettre

ouverte qu'il adresse aux « jeunes de Savoie » à propos du folklore en général et des costumes savoyards en particulier.

Il fait ressortir que le mot folklore, abusivement employé, signifie étude du peuple et qu'en conséquence, faire du folklore c'est étudier et non pas seulement copier plus ou moins bien les manifestations populaires dans tous les domaines de son activité.

En ce qui concerne les costumes, le commandant Gaillard engage les jeunes à s'employer, par les moyens dont ils peuvent disposer, à la conservation dans les familles de ces costumes traditionnels, qu'ils doivent considérer comme un véritable symbole de la tradition familiale.

Le commandant Gaillard signale d'autre part ce qu'ont d'irrévérencieux et de carnavalesque ces exhibitions de groupements dits folkloriques, où des personnes revêtent des costumes qui ne sont pas leurs vêtements traditionnels, au grand scandale de celles pour qui ces costumes représentent une vieille et respectable tradition. Il forme le souhait que cette tradition soit pieusement conservée là où elle persiste encore et qu'elle soit bientôt reprise dans les communes où elle a été abandonnée.

M. l'abbé Secret fait une communication sur les origines savoisiennes du Club Alpin Français. C'est en Savoie, en 1860, trois ans après l'Alpine Club Anglais, cinq ans avant la Société pyrénéiste Ramond, qui passait jusqu'ici pour la plus ancienne, qu'est née la première société alpine française, la Compagnie « Les Touristes Savoyards ». Elle a précédé de 14 ans le C.A.F., qui fut fondé à Aix-les-Bains par M. de Billy et Adolphe Joanne venus dans cette ville à l'occasion de la guerre de 1870. Les Touristes savoyards passèrent au C.A.F. et fournirent, à Chambéry, une des premières et la plus nombreuse section provinciale du C.A.F.

A la suite de la communication de M. l'abbé Secret, le commandant Gaillard fait observer que le doyen des clubs Alpins, à savoir l'Alpine Club de Londres, dont il est membre d'honneur, fut fondé en 1857 par les frères Mathews et quelques alpinistes britanniques qui, depuis trois ans parcouraient les Alpes de Savoie à la recherche d'un Mont Iseran de 4.045 mètres porté sur la nouvelle carte sarde au 50.000e. Cette cote appartenait en réalité au sommet du Grand-Paradis.

Quoi qu'il en soit, les alpinistes britanniques, alors à la recherche des sommets de 4.000 mètres, s'orientèrent sur ce Mont Iseran de la carte sarde, de sorte que l'on peut dire que les Alpes de Savoie furent à l'origine de la fondation du plus ancien des clubs alpins.

M. l'abbé Loridon, Président, signale ensuite quelques difficultés survenues aux Echelles, aux 16e, 17e et 18e siècles

du fait des prétentions de l'Ordre de Malte sur l'église paroissiale et la cure.

M. L. Costa de Beauregard, délégué du Souvenir Français, félicite les membres de la Société et montre comment une meilleure collaboration entre toutes les sociétés savoisiennes manifestera et fortifiera la vitalité de la future province de Savoie.

## SÉANCE DU 6 JANVIER 1942

M. le Président offre de la part de l'auteur, dom Anselme Dimier, une histoire de saint Hugues de Bonnevaux.

M. Carle rappelle le souvenir du général Alexandre Dumas qui se distingua, en 1792, au Mont-Cenis, et de son fils, le célèbre romancier, auteur d'une histoire de Savoie, dont il fait circuler un exemplaire, édité en 1855 par la librairie Perrin, de Turin.

Il indique ensuite, d'après un édit du Sénat de Savoie, de 1838, les efforts réalisés à cette époque pour adoucir le sort des prisonniers détenus à la prison de Chambéry.

M. l'abbé Loridon donne lecture de quelques pages d'histoire de Challes, signalant le cas intéressant d'onomastique locale posé par le nom même de la commune et les trois personnages qui ont illustré cette histoire : Gaspard Bally, jurisconsulte éminent, Claude François Milliet de Challes, jésuite, célèbre mathématicien, et le docteur Domenget, qui découvrit la source sulfureuse en 1841.

M. le général Lestien donne lecture d'un chapitre de l'ouvrage qu'il prépare sur la Savoie entre les deux traités de Paris de 1814 et de 1815. Le premier, qui morcelait la Savoie d'une manière arbitraire, souleva de vives protestations. Les intrigues menées auprès de Metternich et de Talleyrand projettent une lumière intéressante sur les événements d'alors.

M. l'abbé Secret fait une communication sur les leçons à dégager des « Cinq Jours de Savoie ». L'effort accompli par les Soyovards pour répondre à l'appel du Secours National n'a pas trouvé, sur le triple plan de la radio, du cinéma et de la grande presse, l'écho qu'il méritait. Les sociétés savantes de la province pourraient dans l'avenir apporter à cet effet une utile collaboration.

## SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1942

Le Président fait connaître la liste des antiquités et objets d'art de Savoie classés récemment sur la proposition de M. A. Jacques.

M. le général Lestien reprend la lecture de son travail sur la Savoie entre les deux Traités de Paris de 1814 et 1815.

Il montre les passions qui agitèrent la Savoie pendant la Première Restauration et les réactions de l'opinion publique devant les événements.

M. Carle signale un article récent du *Figaro* sur l'œuvre littéraire de notre compatriote Bonjean, qui s'est attaché à l'analyse de l'âme musulmane dans nos colonies.

M. A. Jacques fait circuler la photographie de deux statues de saint Christophe, l'une d'Argonnex, l'autre de Saint-Gervais-les-Bains, dont il a proposé le classement.

## SÉANCE DU 3 MARS 1942

Le Président présente M. Roger Carle, scout-mestre, et M. Jean Leportier, qui exposent le résultat des recherches méthodiques qu'ils ont effectuées depuis janvier dernier dans les grottes de Savigny : la découverte d'ossements appartenant à douze corps humains, de nombreux fragments de poteries, de formes et de composition différentes, un bracelet en bronze, etc.

M. le commandant Gaillard fait une communication au sujet de la maîtrise de la Sainte-Chapelle de Chambéry en 1735. De Soully en est le chef, nommé devant les chanoines Quinson et Chalard ; il cumule ces fonctions avec celles de maître de musique, de maître de grammaire et d'organiste. L'acte notarié définit ses obligations, la pension à servir aux enfants de chœur, les concerts à donner à l'occasion des solennités.

A ce sujet, le commandant Gaillard rappelle les principaux musiciens du temps. Il rappelle aussi que Jean-Jacques Rousseau sortait de la maîtrise d'Annecy, mais qu'il n'entra pas à celle de Chambéry.

Le général Lestien reprend la lecture de son étude sur la Savoie entre les deux traités de Paris. Des lettres du Préfet, le baron Finot, au directeur de la police, montrent les difficultés auxquelles se heurtent ses tentatives d'apaisement des esprits.

M. l'abbé Secret parle de la porte récemment découverte à l'église Notre-Dame dans la première chapelle de gauche.

## SÉANCE DU 7 AVRIL 1942

Après diverses observations critiques sur les fouilles signalées dans le précédent compte rendu, observations présentées par plusieurs membres à l'occasion de la lecture du procès-verbal, le Président annonce la nomination du général Lestien à la Direction du Service Historique de l'Armée.

Puis il rappelle la dispute ancienne sur l'origine savoi-

sienne du bienheureux Innocent V, Pape. Un article récent du *Courrier dominicain* (février) conclut, d'après une chronique antérieure, à 1340 que ce pape est né à Moûtiers.

Le commandant Gaillard parle d'un cas curieux d'erratisme toponymique, relatif à la Dent Parrachée, sommet de Maurienne de 3.712 mètres, que les montagnards appelaient et appellent encore parfois la Chaise du Pape, à cause de sa forme. La première mention sous la forme Dent Parachée figure en 1820 sur la carte des opérations géodésiques. Depuis, sur la carte de J.-B. Raymond, ce nom, sous la forme Parousse, était appliqué au Grand Roc Noir et à la crête allant vers le Pointe du Châtelard en Haute-Maurienne. Celle-ci, en effet, était appelée le Pelaou Rous, c'est-à-dire l'escarpement rouge, par opposition au Pelaou Blanc, situé plus au N.-O. vers le col de l'Iseran. C'est ce Pelaou Rous, qui s'est contracté en Péou Rous, puis Parousse, qui s'est déformé en se déplaçant et qui est venu se placer, sous la forme Parasse ou Parassée, sur le sommet 3712, que nous appelons aujourd'hui la Dent Parrachée.

Le commandant Gaillard présente ensuite des lettres patentes de Charles Félix, par lesquelles il accordait aux frères Gagnière, papetiers à Leysse, le droit de prendre aux salines de Moûtiers tout le sulfate de soude nécessaire à la fabrication du savon en Savoie. Ce privilège n'enrichit d'ailleurs pas les frères Gagnière, qui firent faillite deux ans après.

## SÉANCE DU 4 MAI 1942

Le Président fait un bref compte rendu moral de l'année.

M. J. Dancet, trésorier, donne le rapport financier.

En vue de hâter l'extinction des dettes de la Société et de permettre d'envisager dans un avenir moins lointain la publication d'un volume de Mémoires, l'Assemblée vote une majoration de 5 francs de la cotisation annuelle, qui est ainsi portée de 25 à 30 francs.

Le commandant Gaillard fait une communication au sujet de deux voyages du Comte Vert à travers le Mont-Cenis, le premier à l'occasion du mariage de sa sœur Blanche de Savoie avec Galéas Visconti en 1350, le second, dix ans plus tard, pour conduire sa nièce, Isabelle de France, qui allait épouser à Milan Jean Galéas Visconti, comte de Vertus. Il donne des détails sur les frais occasionnés par ces voyages et sur la composition de l'escorte, ainsi que sur l'itinéraire suivi.

Le commandant Gaillard donne ensuite lecture d'une lettre d'un certain Magnin, natif de Valloire, fabricant de pâtes à Clermont-Ferrand, qui, le 14 avril 1860, écrivait au maire de Valloire au sujet du futur plébiscite pour la

réunion de la Savoie à la France, lettre dans laquelle il se montre partisan fervent de l'annexion et où il demande que le conseil municipal de Valloire adresse sans tarder une demande au Gouvernement français pour la création d'une route de Saint-Michel-Briançon par Valloire, en passant sous le col des Rochilles par un tunnel de deux kilomètres et par Névache, de préférence au Galibier ; il donne des raisons très pertinentes en faveur de ce projet.

## SÉANCE DU 2 JUIN 1942

Le Président présente un exemplaire de l'ouvrage récent de M. Bernard sur *Les commencements de la Franc-Maçonuerie en Savoie.*

M. Carle signale l'intérêt que présente le récent ouvrage de M. l'abbé Dufournet sur saint François de Sales.

Il donne ensuite quelques renseignements sur la vie de Massenet en Savoie, sur ses séjours à Chambéry où il prit ses premières leçons de piano chez M^lle^ Zimmermann, rue Croix-d'Or, puis à Aix, où il assista à la représentation de son *Hérodiade.*

Le Président donne lecture des lettres de noblesse accordées en 1518 à une famille qui devint ensuite chambérienne et signale à cette occasion la manière dont on accédait ordinairement à la noblesse.

## SÉANCE DU 7 JUILLET 1942

Le docteur Forestier entretient l'assemblée des projets de dégagement du temple de Diane à Aix. Les sondages effectués permettent de penser que, lorsque les travaux seront achevés, le monument apparaîtra dans sa forme primitive.

Le Président fait part du décès de notre collègue, M. Dufayard, docteur es lettres et auteur d'une *Histoire de Savoie.*

Il résume le travail de M^lle^ Augusta Abry sur le patois savoyard et rappelle la mémoire des principaux auteurs du groupe chambérien, du groupe rumilien et du groupe annécien.

M. Carle fait un rapide exposé de l'histoire des établissements scolaires de Chambéry, en particulier de l'actuel lycée et de son érection en collège national en 1848, avec un personnel mixte, qui jouit de la faveur publique. MM. Gondran et Rabut ont écrit sur ce sujet de bons ouvrages.

Il fait circuler le livre de raison de M. Chaumontet, contenant des renseignements sur les affranchissements, sur le général d'Apvril, etc.

Le Président parle du costume des chanoines savoyards. Il est imité de celui de Saint-Jean-de-Latran et date de saint François de Sales, bien que le diocèse de Tarentaise ait possédé le sien deux ans auparavant. Saint François de Sales est aussi l'auteur de la subdivision des diocèses en archiprêtrés, organisation plus souple que l'ancienne subdivision en vicariats généraux, trop étendue.

Pour terminer, il extrait d'un inventaire après décès la composition de la bibliothèque de l'abbé Julien, des Echelles.

## SÉANCE DU 6 OCTOBRE 1942

Le Président signale le copieux volume de M. l'abbé Cartier sur Notre-Dame de Myans, l'ouvrage, d'une érudition abondante et consciencieuse de M. l'abbé Moleins, *Histoire religieuse de la Révolution dans le Diocèse de Chambéry*, et l'article de M. le général Lestien, paru dans le dernier numéro de la *Revue de Savoie*, sur « La Division de Savoie pendant la guerre 1939-1940 ».

Il donne lecture de quelques passages de la circulaire récente de M. Franck Bourdier, conservateur du Musée d'Annecy. Cette lettre-circulaire fait connaître les principales dispositions de la loi du 27 septembre 1941 pour la sauvegarde de découvertes archéologiques ; et propose l'idée d'une publication unique pour les Sociétés Savantes de la province, afin de permettre à celles-ci, malgré les difficultés présentes, de faire connaître les travaux de leurs membres. La majorité des membres présents estiment que ce projet ne peut être pris en considération : il soulèverait, dans la pratique, de grosses difficultés, en particulier pour le choix des travaux à publier.

Le Président parle de la maison rurale dans les Alpes du Nord, d'après l'étude de M. Robert, insérée dans le dernier tome de l'Académie delphinale.

Le commandant Gaillard décrit une pierre à cupule, d'Albiez-le-Vieux, dénommée Pierre à croqua.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 29 OCTOBRE 1942

Pour la première fois, la Société a tenu une séance publique.

En ouvrant la séance, son Président, après avoir rappelé brièvement l'histoire de la Société, explique le but de cette séance : obligée de suspendre la publication de ses volumes, elle a voulu affirmer ainsi son existence et sa vitalité. Peut-être ainsi attirera-t-elle à elle, d'une part de nouveaux

membres, d'autre part les sympathies généreuses qui lui sont indispensables pour accomplir la mission que lui ont assignée ses fondateurs : donner une impulsion nouvelle à l'étude de nos annales, en recueillant et en publiant les documents relatifs à notre histoire.

Puis M. Avezou, archiviste départemental de l'Isère, dont les remarquables cours d'histoire locale donnés rue Marcoz ont été si appréciés, donne une page d'histoire qui est de pleine actualité : « Une année de disette à Annecy sous Emmanuel-Philibert et Jacques de Nemours (1572-1573) d'après les Registres de délibérations de la ville. » Il montre que ni les mœurs, ni les hommes n'ont changé depuis près de quatre siècles : même trafic illicite, même spéculation, même accaparement, même renchérissement de la vie, même indifférence des favorisés.

M. Ménabréa lit une étude sur ce sujet : « Faut-il relire Walter Scott ? »

Enfin, le commandant Gaillard présente une communication sur « Les Volontaires Rochellais de 1792 en Savoie ».

## SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 1942

Après le compte rendu de la séance publique et l'élection de huit nouveaux membres, M. le docteur Jean Tissot fait une commuincation sur la Maison Sainte-Hélène, ouverte le 1er mai 1830 dans l'ancien couvent des Carmes.

Cette Maison a été fondée et a pu durer jusqu'en 1933 grâce à la générosité du général de Boigne.

M. le docteur Tissot rend un juste hommage au fondateur, en même temps qu'au désintéressement des conseils d'administration et au dévouement des religieuses de Saint-Joseph.

## SÉANCE DU 1er DÉCEMBRE 1942

M. le Président signale les articles parus récemment concernant l'histoire de Savoie. M. Carle parle du séjour des Sarrazins en Savoie, au sujet duquel une étude a paru récemment dans les Mémoires de l'Académie Chablaisienne. M. l'abbé Secret fait part des recherches qu'il fait au sujet des Frânciscains en Savoie ; son travail est en cours de publication dans *Le Rosier de Saint-François*.

M. le Président fait connaître un document intitulé *Mise en liberté* de l'église Saint-Pierre-de-Lémenc, 1er Thermidor An III. Il s'agit de la mise en possession de cette église en faveur des habitants du Reclus, de Nezin, Beauvoir, Pugnet et de la Croix-Rouge, qui en avaient fait la demande. L'état du bâtiment signale en particulier l'existence d'une tribune, ou jubé, entre l'église proprement dite et le chœur.

## SÉANCE DU 3 JANVIER 1943

M. Carle parle des invasions hongroises en Savoie et signale une étude parue dans la Revue anthropologique sur le peuplement burgonde de la région.

M. l'abbé Loridon, président, donne quelques indications sur l'église de Lémenc et sur certaines habitations de la Croix-Rouge.

M. André Jacques, continuant ses recherches sur les cloches de Savoie ayant un caractère historique, fait connaître l'inscription de la cloche de Villy-le-Bouveret dans les Bornes.

## SÉANCE DU 2 FÉVRIER 1943

M. le docteur Françon parle du séjour de Talma à Aix, de la rencontre qu'il y fit de Pauline Borghèse et de la correspondance qui fut échangée ensuite entre eux.

M. l'abbé Secret continue son exposé de l'histoire des Franciscains en Savoie et note en particulier le précieux appui que trouva chez nous sainte Colette de Corbie pour la réforme des Clarisses et des Franciscains.

M. le Président présente le travail récent de M. P. Tapponnier sur les Espagnols en Savoie de 1742 à 1749.

M. Carle propose pour le mot « Covet », nom d'un quartier de Chambéry, une origine qui se rattacherait à la nature marécageuse du terrain et à la culture du chanvre. Le Covet serait le lieu où l'on brûlait les chenevottes après le teillage, le lieu des « covasses » en langage local.

Le Président parle de l'inhumation de M^me^ de Warens, d'après les documents extraits des archives de Lémenc. Cette inhumation eut lieu le 30 juillet 1762. Il y eut une grande cérémonie religieuse à Chambéry, et ce fut vers le soir, à l'issue de cette cérémonie que l'on procéda à l'inhumation ; mais on ne possède aucun indice sur le lieu de sa tombe. L'acte de décès mentionne l'origine de la défunte, son abjuration et la dignité de sa vie chrétienne.

A propos de ses études sur l'église de Lémenc, il donne lecture d'une lettre de M. Biver, qui a réuni une belle documentation sur ce sujet. La Société se réjouit d'apprendre qu'on peut espérer un ouvrage définitif sur le plus célèbre édifice religieux de la Savoie.

## SÉANCE DU 2 MARS 1943

M. l'abbé Secret a extrait des registres de baptême de Saint-Léger les indications relatives à une naissance « quadruplée » chez le fils du Président Favre, en 1657.

M. l'abbé Loridon, Président, rappelle les études qui ont

été faites sur la « crypte » de Lémenc. Est-ce une crypte ou un baptistère. Là est le débat. Le monument n'est pas un hexagone ; les côtés sont irréguliers ; il n'y a pas d'absides. On y accédait par un sarcophage servant de marchepied et maintenant disparu. Une crypte sous le chœur est très vraisemblable, avec un groupe de colonnes pour soutenir la voûte. Néanmoins, M. Pérouse a conclu en faveur de l'hypothèse du baptistère. L'étude du monument mérite d'être reprise.

## SÉANCE DU 7 AVRIL 1943

Le général Lestien continue la lecture de quelques extraits de son étude sur la Savoie en 1814 et 1815. Il montre les efforts du baron Finot, préfet du Mont-Blanc, pour apaiser les conflits entre partisans de la France et partisans du roi de Sardaigne, efforts que paralysent les hésitations du Gouvernement français. Il donne quelques détails pittoresques sur la prestation du serment imposé aux fonctionnaires en septembre 1814 et sur un projet de visite de S. A.R. le comte d'Artois en octobre.

M. A. Jacques signale que quatre-vingt-douze cloches ont été proposées par lui pour le classement. Pour quelques-unes déjà, ces propositions ont été couronnées de succès.

Le commandant Gaillard fait une communication sur « Deux violations de la frontière de Savoie en 1792 par les troupes révolutionnaires », la première se produisit en partant de Pontcharra : elle fut l'œuvre de quelques soldats isolés ou en petits groupes. La seconde, plus sérieuse, vit des officiers y prendre part sur le pont du Glandon, en avant de Chapareillan.

## SÉANCE DE MAI 1943

Le commandant Gaillard fait une communication sur « Les neuf premiers mois de la Révolution de 1792 à Valloire ». Ce sont d'importants extraits du Registre des délibérations des Officiers Municipaux de cette commune, qu'il lit et commente. Ce registre fut ouvert le 14 octobre 1792 et clos le 16 juillet 1793. On y constate, entre autres choses, que l'enrôlement des volontaires, malgré les appels fréquents de la municipalité, ne donna à Valloire aucun résultat.

## SÉANCE DU 6 OCTOBRE 1943

M. l'abbé Loridon, Président, donne lecture de la communication de notre nouveau collègue, M. Pierre Morel, sur deux explorations qu'il a faites en septembre à la Grotte

des Fées, sur le flanc du Mont Saint-Michel, au-dessus de Challes.

Après avoir résumé le résultat de ses recherches, M. P. Morel conclut à l'apport par le ruissellement des eaux des ossements humains trouvés dans cette grotte.

Le Président fait ensuite une communication sur les débuts de l'Hôtel-Dieu de Chambéry, qui fut confié d'abord, durant dix ans (de 1714 à 1724) à des religieuses de la Congrégation de Beaune, venues de Salins en Franche-Comté. Après ce court séjour, ces religieuses durent quitter Chambéry parce qu'elles n'avaient pu y recruter aucune jeune fille pour les aider.

## SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 1943

Le Président donne lecture d'une lettre de M. le Maire de Chambéry, annonçant que, dorénavant, la Société jouirait à titre gratuit des deux pièces qui constituent son siège social au Musée Savoisien. Elle devait jusqu'à présent payer un loyer annuel de 200 francs, mais elle recevait, en contre partie, une subvention de la ville de 500 francs. Cette subvention ayant été supprimée, le Conseil Municipal a décidé de supprimer aussi le loyer.

M. André Jacques signale les ressemblances frappantes entre le tableau de N.-D. de la Vie, de Berne, et celui de Saint-Martin-de-Belleville.

A l'occasion de travaux faits pour les abris de Maché, M. Carle signale qu'on a mis à découvert un mur de gros appareil régulier, de 2 m. 80 d'épaisseur. Ce mur dépendait évidemment du château primitif de Chambéry.

Le Président signale l'existence dans le mur de l'église de Lémenc de trois fenêtres d'un appareil antérieur au XI^e^ siècle.

## SÉANCE DU 1^er^ DÉCEMBRE 1943.

Le Président signale, dans la *Revue Savoisienne*, un article de M. P. Duparc, archiviste de la Haute-Savoie, « Naissance et jeunesse d'Eustache Chapuys », qui essaye de préciser la date de naissance (1486) du fondateur du Collège de Savoie à Louvain et son *curriculum vitæ* jusqu'en 1517.

A ce sujet, M. Carle signale que le Rumillien Baud a également fondé une bourse en faveur d'un Savoyard au Collège de Louvain.

Un autre article de M. P. Duparc évoque le quinzième centenaire de l'arrivée des Burgondes en Savoie (443).

Le Président rappelle que les études récentes sur les Burgondes, et en particulier celle de M. Coville, ont été résumées naguère par notre collègue, M. le chanoine Perroud, dans un travail qu'ont publié nos Mémoires.

Il signale, dans le numéro 4 de la *Revue de Savoie*, un article de notre collègue, M. Morel, sur la Stèle romaine de Jongieux.

A l'occasion de la mort récente de notre collègue, M. Dimier, il donne lecture d'un article de l'ancien Président de l'Académie de la Val d'Isère, paru en 1941, sur « le cas de la Province de Savoie », cas unique parmi les provinces de France et dont il y aurait lieu de tenir compte lors de la réorganisation projetée des provinces de France.

M. l'abbé Secret signale le centenaire de la fondation du *Courrier des Alpes*.

Il expose, sur les origines du Collier de l'Annonciade et, en particulier, des nœuds ou « lacs d'amour » qui le constituent en partie, une hypothèse qui retient l'attention. Ces nœuds seraient d'origine franciscaine et rappelleraient la cordelière des religieux de cet ordre. On sait, en effet, la dévotion de la Maison de Savoie à l'égard de l'ordre franciscain. La fameuse devise FERT signifierait : « Il porte (le cordon de Saint François) ».

## SÉANCE DU 12 JANVIER 1944

Le Président signale divers articles de nos collègues dans le dernier numéro de la *Revue de Savoie* (Noël 1943), et, en particulier, Pierre-Châtel, forteresse et château, par l'abbé Vesco, Histoire du Gâteau de Savoie, par M. Le Tonnelier, Nicolas Martin témoin de l'Humanisme savoyard, par M. l'abbé Secret.

Il fait part de travaux récemment publiés, celui de M. l'abbé Moleins sur les Missionnaires savoyards de 1802 à 1842 et un ouvrage sur l'abbaye cistercienne de Tamié.

Il annonce la publication d'un ouvrage de M. Marteaux sur les noms de famille de la région d'Annecy.

M. Carle rappelle, d'après les travaux de M. Ballagny, les souvenirs chambériens de Stendhal en 1814.

M. l'abbé Secret donne quelques détails sur la France et la Savoie à Rome aux XIV^e^ et XV^e^ siècles.

## SÉANCE DU 2 FÉVRIER 1944

Comme suite aux communications faites par M. l'abbé Secret sur les Franciscains à Chambéry, M. Carle signale qu'au moment de la construction du cinéma l'Astrée, il a été découvert un linteau de porte avec l'inscription « Jardin des Frères Mineurs ».

A cette occasion, M. André Jacques propose de grouper les pierres sculptées qui proviennent de l'ancienne fontaine de Lans et de les déposer dans le cloître afin d'en assurer la conservation.

Le Président présente un ouvrage récent de M. l'abbé Martin, curé de Sonnaz, sur Notre-Dame de l'Aumône, écrit à l'occasion du septième centenaire du pèlerinage.

Il signale, dans les Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, le résumé d'une conférence du général Toulorge sur la fin malheureuse de deux amitiés napoléoniennes, Monge et Berthollet.

Puis il fait connaître l'état financier de la Société, qui présente un actif de 6.000 francs.

M. A. Jacques signale deux statues, saint Pierre et saint Paul, de l'église de Saint-Girod, qui, vraisemblablement, proviennent d'Hautecombe, et il donne lecture du récit du curé Gerbelot, relatant l'installation de ces deux statues dans son église en 1878.

Le Président fait connaître un travail de M. Gilliard sur la conquête du Chablais par les Bernois en 1536. L'auteur présente cette conquête comme toute pacifique ; il ne peut omettre cependant de signaler les rançons exigées, l'exil des adversaires les plus décidés et la main-mise sur leurs biens.

M. l'abbé Secret lit un chapitre de l'histoire des Franciscains de Savoie, qu'il publie dans *Le Rosier de Saint François*, sur un aspect très curieux des influences franciscaines savoyardes à la Cour de Louis XI, Charles VIII et Louis XII. La famille du cardinal d'Amboise et la famille savoisienne de Seyssel étaient très liées, et précisément par le moyen des Franciscains. Le maréchal Claude de Seyssel, père de l'écrivain Claude de Seyssel, se fit même Frère Mineur de l'Observance en 1473. L'écrivain fut lancé à la Cour de France par le cardinal d'Amboise. L'axe des influence politiques, diplomatiques, littéraires et spirituelles à cette époque est beaucoup plus Amboise-Chambéry que Paris-Lyon.

## SÉANCE DU 1er MARS 1944

Remplaçant le Président empêché, M. le docteur Tissot présente l'ouvrage de M. le chanoine Naz, intitulé *Mélanges d'Histoire Savoyarde*, dans lequel on peut lire une excellente présentation du clergé savoyard vers 1600 et une analyse du premier ouvrage qui ait paru sur les eaux d'Aix.

Il parle des événements qui ont marqué, depuis la période romaine, dans l'histoire des bains d'Aix.

## SÉANCE DU 5 AVRIL 1944

A propos des restrictions actuelles sur les moyens de transport, M. le commandant Gaillard rappelle ceux de 1854 d'après un horaire de l'époque. Les départs s'effectuaient

du nº 160 du faubourg Montmélian. Pour Lyon et pour Turin, il y avait un départ journalier. La voiture de Turin partait à 6 h. 1/2 du soir pour arriver à Turin le lendemain à 7 heures du soir. Sur Aix, le service était assuré quatre fois par jour. Les principaux entrepreneurs étaient Aragon, Besuchet et Horteur ; ils possédaient un nombre important de chevaux.

M. Carle signale qu'il existait un service accéléré sur Lyon d'un fourgon-poste, qui s'était spécialisé dans le transport des cocons savoyards et qui, au retour, assurait le service des journaux français.

Le général Lestien signale, dans un ouvrage récent de Mme la Duchesse de Vendôme sur la Reine Marie-Amélie, le récit du voyage que celle-ci fit en Savoie à l'occasion de sa visite à sa sœur, la Reine Marie-Christine. Le récit donne de nombreux détails sur le séjour à Chambéry, sur le palais royal, sur des excursions à la grotte des Echelles et à Aix, sur une parade des Chevaliers-Tireurs au Verney.

M. Carle offre à la Société, de la part de Mme Vuillierme une médaille accordée à son père, M. Rabut, par Napoléon III, au titre de lauréat du concours d'histoire.

## SÉANCE DU 3 MAI 1944

Le Président signale la publication de l'*Histoire de Savoie* de notre collègue, M. Avezou.

Résumé des conférences, si favorablement accueillies, données par l'auteur à Chambéry durant plusieurs années, c'est une excellente mise au point de l'histoire de Savoie, où l'on retrouve la clarté, la précision et l'élégance qui avaient fait le charme des conférences.

Cette séance étant en même temps l'Assemblée générale statuaire annuelle, le Président fait un rapide compte rendu moral et financier.

Il déplore que les présences ne soient plus aussi nombreuses qu'auparavant aux réunions mensuelles, et fait connaître que la Société possédait en caisse, au 31 décembre 1943, la somme de 4.198 francs.

## SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1944

(En raison des événements qui précédèrent et suivirent la Libération, il n'y eut aucune séance du mois de mai au mois de décembre.)

M. Carle présente diverses observations relatives à la toponymie savoyarde.

Au sujet du col des Aravis, si important pour les relations entre le Faucigny et le Chablais avec le reste de la Savoie,

et depuis longtemps si fréquenté comme le prouve l'existence d'antiques auberges sur l'un et l'autre versant, il rapporte cette tradition : les conscrits de la Savoie du Nord empruntaient ce col pour se rendre dans les garnisons du Piémont ; ils étaient accompagnés jusqu'au col par leurs parents et amis ; de touchants « au revoir » s'y échangeaient, « arevi » dans la langue populaire. D'où le nom « les Aravis ».

Le général Lestien, sans nier la vraisemblance de l'hypothèse, estime qu'elle gagnerait à être appuyée de documents cartographiques.

M. Carle, poursuivant son exposé, rappelle que Mgr d'Estouteville fit construire, en Haute-Maurienne, en souvenir de sa Normandie natale, une chapelle de la Délivrande, dont le nom dut déformé en « Délivrance ».

Il signale enfin sur la route Thonon-Abondance un lieu-dit « le Feu courbe ». Il s'agit d'un hêtre tordu, un « feu » en patois, qui marquait cet endroit.

## SÉANCE SUPPLÉMENTAIRE DU 20 DÉCEMBRE 1944

Le docteur Tissot, vice-président, présente la démission collective du Bureau de la Société.

De la discussion qui suit, il résulte que cette démission est motivée par de graves différends entre les membres du Bureau et la Municipalité nommée à la suite de la Libération.

Il est décidé de convoquer une Assemblée générale pour le mardi 30 janvier 1945.

Il est donné lecture de la situation financière de la Société, qui présente un actif de 10.942 francs.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 JANVIER 1945

M. l'abbé Secret assure la présidence provisoire.

Après avoir rappelé les circonstances qui nécessitent l'élection d'un nouveau Comité, il fait procéder à cette élection.

Sont élus :

Président : M. le général Lestien.

Vice-présidents : MM. Schuller, le docteur Françon ;

Secrétaire : M. le chanoine Naz ;

Secrétaire-adjoint : M. Perroud.

Il est bien entendu qu'on demandera à M. Dancet de continuer provisoirement à assurer les fonctions de trésorier.

## SÉANCE DU 7 MARS 1945

En inaugurant une présidence qu'il n'a acceptée qu'à son corps défendant, le général Lestien jette un regard en arrière sur la vie de la Société. Il rappelle son brillant passé et évoque quelques-uns de ses prédécesseurs, MM. Mugnier, Pérouse, Vermale, François de Bissy, le commandant Revel, et, pour terminer, M. l'abbé Loridon, victime malheureuse des événements que nous traversons.

Il fait part de ses inquiétudes sur l'avenir de la Société si un effort sérieux de redressement n'est pas entrepris, et envisage diverses mesures à prendre à cet effet.

Il insiste, en particulier, pour que les communications soient plus nombreuses et qu'elles ne portent pas exclusivement sur un passé lointain. Il rappelle à cette occasion que l'histoire commence à la date d'hier : l'étude des faits contemporains est matière d'histoire et peut intéresser un public étendu, que risque de rebuter l'étude d'un passé trop lointain.

Le général Lestien demande enfin que l'on incite les détenteurs de documents intéressants à ne pas les laisser ensevelis dans la poussière des greniers, mais à les communiquer au public.

Le Président fait l'éloge du grand universitaire qu'était M. Charlety, membre d'honneur de la Société.

M. l'abbé Secret fait celui de M. le chanoine Gros, président de la Société d'Histoire de Maurienne, également membre d'honneur de notre Société.

A cette occasion il est décidé, sur la proposition du Président, que les Présidents de la Société d'Histoire de Maurienne et de l'Académie de la Val d'Isère seront désormais membres d'honneur de la Société. Ainsi seront resserrés les liens qui doivent unir les sociétés de Savoie.

Le Président communique une lettre du Président de l'Académie de Savoie suggérant un vœu des Sociétés Savantes de Savoie pour le retour à Chambéry des archives conservées à Turin contrairement aux stipulations du traité de 1860.

Il est décidé de s'associer à ce vœu.

M. le chanoine Naz présente une très intéressante communication sur « Max Bruchet, historien de la Savoie ». Il rappelle que, comme archiviste de la Haute-Savoie, il enrichit le dépôt d'archives dans de telles conditions qu'il pourrait presque en être considéré comme le créateur. Il le montre au travail dans le très riche dépôt des Archives du Nord, qu'il sauva lors de l'occupation allemande de 1914-1918. Il dit le puissant intérêt de son histoire de Marguerite d'Autriche. Il évoque, en terminant, sa fin édifiante.

Le général Lestien signale le vif intérêt de son étude sur « le plébiscite occulte de 1815 », où il a recueilli ou analysé un dossier conservé aux Archives de Turin, qui est d'une importance capitale pour l'étude de la Savoie en 1815.

## SÉANCE DU 4 AVRIL 1945

Le général Lestien, qui avait annoncé une communication sur les victimes de la Libération en Savoie, ne peut, par suite de l'insuffisance des renseignements reçus à ce sujet, que donner de brèves indications : un relevé, malheureusement incomplet, des tombes militaires et civiles inhumées en 1944 dans les cimetières du département a permis de compter environ 550 victimes, dont 220 environ tuées au combat et 330 victimes de la répression, parmi lesquelles 10 femmes. Dans ce nombre figurent environ 30 étrangers.

En l'absence de M. l'abbé Secret, souffrant, il donne lecture de l'article que notre collègue a écrit pour donner satisfaction à une demande de M. le Maire de Chambéry : cet article, consacré au cloître de la cathédrale, montre que l'église Saint-François fut, pendant plusieurs siècles, le centre de la vie municipale de Chambéry.

Le Président signale divers articles concernant l'histoire de la Savoie, publiés dans *Economie et Humanisme* (numéro de décembre 1944) et dans la *Revue de Géographie Alpine* (3e fascicule de 1944 et 1er de 1945).

Il soumet un projet de séance publique, consacrée au centenaire de J.-P. Veyrat. Ce projet est approuvé.

M. Carle propose une explication de l'appellation « Mont Carmel » donnée à un lieu-dit de la commune de Barberaz. Les Carmes déchaussés devaient chaque année faire une retraite de quelques semaines dans un ermitage. Or, il semble résulter de certaines traditions recueillies dans la région que de tels ermitages avaient été établis dans ce lieu-dit alors inculte. De là, serait venu ce nom.

Il signale que le couvent des Carmélites a été démoli lors du percement de la rue de la Banque (ancienne rue de l'Impératrice) et que de curieux débris de ce couvent ont été utilisés dans la construction de certaines maisons, notamment rue de la République et au nº 1 de la rue de la Banque.

M. Carle lit ensuite quelques extraits d'un manuscrit du XVIIIe siècle en sa possession, œuvre d'un Genevois qui donne des détails sur Chambéry et sur l'administration de la Savoie.

## SÉANCE DU 2 MAI 1945

Le Président signale les articles intéressant la Savoie parus dans les derniers Bulletins de l'Académie delphinale et de la Société Scientifique du Dauphiné.

Il résume les constatations faites par un groupe de membres de la Société au cours d'une visite au Musée lapidaire : erreurs de présentation faciles à rectifier, possibilité de rédaction d'un catalogue, pour lequel on possède déjà tous les éléments, hypothèse sur certaines de ces pierres, qui feront l'objet d'une prochaine communication de M. l'abbé Secret.

Il résume la réponse reçue du Président de la Société des Amis du Vieux Chambéry, à qui il avait suggéré, au nom de la Société, de faire photographier les débris de la Chapelle Sainte Claire mis au jour par les démolitions de la rue de Boigne, et de faire transporter au Musée lapidaire le curieux contrefort de cette chapelle visible entre l'hôtel de l'Europe et le café de Paris. Une discussion s'engage sur ce contrefort, où M. Carle croit voir un « tour » où étaient déposés les enfants abandonnés, hypothèse que conteste le Président des Amis du Vieux Chambéry.

M. Carle dépose, pour être transmis aux Etats Généraux, une série de vœux tendant à l'organisation d'une fédération des Sociétés Savantes de France, à la constitution de ces Sociétés, à l'édition de leurs travaux dans un format uniforme, aux subventions de l'Etat, à la participation obligatoire des membres de l'Université.

M. Planche, délégué de l'organisation « Tourisme et Travail », soumet un projet de formation d'un corps de guides, recrutés dans la jeunesse chambérienne et capables de faire visiter la ville aux groupements qui y viendraient en touristes. Il demande la collaboration de la Société pour la formation de ces guides. On décide de former une Commission qui, en collaboration avec le Syndicat d'initiative, les Amis du Vieux-Chambéry et la municipalité, étudiera et préparera la formation de ces guides.

M. Fontaine lit une note sur le mouvement musical en Savoie au cours des dernières années et sur le folklore savoyard. De la discussion qui suit cette intéressante communication, au cours de laquelle divers membres apportent leurs souvenirs, on conclut à l'utilité de l'établissement d'un recueil de chansons purement savoyardes, dont M. Fontaine accepterait volontiers de se charger.

## SÉANCE DU 6 JUIN 1945

M. Ménabréa expose l'histoire du Val d'Aoste depuis ses origines jusqu'à nos jours.

Tout en se défendant d'en tirer des conclusions au point de vue de l'avenir, il montre que cette histoire fut toujours intimement liée à celle de la Savoie, et que la langue française, ainsi que les sympathies pour la Savoie, ont toujours persisté dans le Val d'Aoste, en dépit des tentatives faites à diverses reprises pour anéantir cette tradition.

Cette communication, extrêmement intéressante, est très applaudie.

Le Président signale que la séance publique consacrée à la commémoration du centenaire de J.-P. Veyrat a eu lieu la veille, 5 juin : elle comportait une conférence-lecture de M. le chanoine Berthier sur « Le poète J.-P. Veyrat, chantre de notre Savoie ».

Il signale une communication que M. l'abbé Secret a faite à l'Académie Delphinale sur deux portraits de Saint François de Sales.

## SÉANCE DU 4 JUILLET 1945

M. Carle fait une causerie sur le Val d'Aoste : situation géographique, curiosités artistiques, richesses minérales et hydrographiques, campagne de Napoléon en 1800, chasses royales...

M. le chanoine Naz parle de l'enseignement secondaire en Savoie au XIXe siècle et, plus particulièrement, du Collège de Saint-Pierre-d'Albigny, qui a fonctionné de 1817 à 1911, M. l'abbé Termier ayant réussi à le maintenir pendant quelques années après la Loi de Séparation de 1905.

## SÉANCE DU 3 OCTOBRE 1945

La Président salue la famille de M. le docteur H. Forestier, particulièrement invitée à cette séance. Il rappelle la mémoire de l'ancien vice-président de la Société. En attendant qu'un de nos volumes de Mémoires puisse rendre au praticien éminent, à l'homme de devoir, au collègue si actif, qui a tant fait pour le renom de la Savoie et de la France à l'étranger, l'hommage qu'il mérite, la Société se devait d'évoquer ses remarquables qualités et les services qu'il a rendus.

C'est ce que fait M. l'abbé Secret, trop brièvement faute de temps, mais en termes émus et avec tout son cœur.

Mme Forestier remercie la Société de ce geste pieux.

A l'aide de documents puisés dans les archives notariales,

M. Chetail évoque « des amis savoyards de Lamartine, les Vignet », dont l'un d'eux, Xavier, épousa l'une des sœurs du poète, Césarine, qui repose au cimetière de Chambéry.

Il donne des détails précis sur les membres de cette famille, sur leurs descendants, sur leurs demeures chambériennes, sur leurs propriétés et sur diverses opérations financières ou immobilières auxquelles ils procédèrent.

Ces détails sont complétés ou recoupés par plusieurs membres de la Société, notamment par M^me^ Michaud-Lapeyre, qui signale la présence, dans une propriété de La Motte-Servolex qui appartient aux Vignet, de la pierre tombale de Césarine de Lamartine.

Le général Lestien souligne l'intérêt de telles communications, non seulement pour l'histoire locale, mais pour l'histoire générale et pour l'histoire économique.

A propos de la tombe des Vignet, qui se trouve au Vieux Cimetière de Chambéry, M^me^ Michaud-Lapeyre appelle l'attention sur une autre tombe du même cimetière qu'il y aurait intérêt à classer en raison de sa valeur artistique, celle de M^lle^ de Saint-Amour, en qui l'on a vu parfois, à tort d'après elle, une fille naturelle de Lamartine.

En terminant cette première séance de l'année, le Président jette un rapide coup d'œil sur l'année écoulée.

Il signale l'augmentation considérable du nombre des membres et exprime le vœu que ces membres deviennent des membres assidus et actifs.

Pour faciliter cette assiduité, il propose qu'on étudie la modification de l'heure des séances. Après discussion, la proposition de reporter cette heure après le dîner est repoussée, et on convient d'expérimenter, à partir de novembre, des séances commençant à 18 h. 15.

Il signale les volumes de mémoires reçus au cours des vacances et demande si, pour donner une plus large diffusion à ces volumes, il ne conviendrait pas de les entreposer à la Bibliothèque Municipale, où le public pourrait les consulter, seuls les membres de la Société ayant le droit de les emporter à domicile.

On décide d'appliquer cette règle, si la Bibliothèque Municipale y consent.

## SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1945

M. J. de Bissy fait une communication sur ce sujet : « Un jeune Savoyard héros des Trois Glorieuses, Camille de Regnauld de Lannoy de Bissy. »

Il s'agit de son grand-père, alors élève de l'Ecole Polytechnique. Une longue lettre, extrêmement intéressante, donne de curieux détails sur le rôle des Polytechniciens, et notamment de l'auteur de la lettre dans les événements

de juillet 1830. Au lendemain de ces événements, C. de Regnauld de Lannoy de Bissy fut nommé ingénieur des Ponts et Chaussées, à titre français en raison de sa participation aux Journées de Juillet. Envoyé dans la province de Constantine, il y dirigea d'importants travaux. Les services qu'il y rendit lui valurent la reconnaissance de la province, reconnaissance que manifestent les noms de Bissy et de Lannoy donnés à deux centres de colonisation de cette province.

Le Président remercie l'auteur de cette communication, qui a obtenu un vif succès. Il en souligne l'intérêt : cette communication ouvre en effet un jour curieux sur les sentiments des Savoyards à l'égard de la France de 1830 et des Bourbons ; elle montre la part importante que, dès avant l'annexion, certains d'entre eux eurent dans la colonisation de notre Algérie.

Plusieurs membres de la Société font remarquer que ce cas est loin d'être unique et que, notamment, d'assez nombreux Savoyards firent partie du clergé algérien.

M. Carle signale à ce propos l'existence d'une localité nommée Chambéry au Canada, sur la French River. On suppose que ce nom a été donné par un missionnaire savoyard.

Le Président exprime le vœu que la communication de M. de Bissy serve d'exemple à de nombreuses familles savoyardes, dont les archives contiennent des richesses qui, faute d'être mises au jour, sont vouées à la destruction ou à l'oubli.

M. Carle signale, d'après un magazine de 1832, un curieux et assez invraisemblable projet de canal qui aurait franchi les Alpes vers le col du Mont-Cenis, projet qui aurait retenu l'attention de Napoléon.

## SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1945

Le Président donne lecture d'une lettre de M. J. Dancet demandant à être relevé de ses fonctions de trésorier. Il est fait appel, pour le remplacer, au dévouement d'un des membres de la Société.

M. Chetail communique un procès-verbal de visite détaillée du presbytère de Saint-Ombre en date de 1769, véritable état des lieux qui montre l'extrême délabrement de ce presbytère.

M. le chanoine Naz signale que ce fut pourtant dans ce presbytère, à moins qu'on ne se fût décidé à le transférer dans une autre maison de Saint-Ombre, que s'établit le Séminaire au lendemain de la Révolution.

M. Palmieri analyse et commente un long mémoire, conservé aux Archives Départementales en 1795 par le citoyen

Villat en réponse à un questionnaire du Comité de Salut Public. Ce mémoire présente un tableau complet et détaillé de la situation économique du département du Mont-Blanc.

C'est évidemment la source exploitée par les différents auteurs, par le préfet Verneilh entre autres, pour les tableaux qu'ils tracèrent à leur tour de ce pays.

M. Carle signale qu'au cours d'un creusement de tranchées sur la place Métropole, des ossements humains ont été déterrés. On se trouverait, pense-t-il, en présence de fragments de squelettes des Franciscains, dont le cimetière était situé sur cet emplacement.

## SÉANCE DU 7 JANVIER 1946

Le Président lit une communication de M. le docteur Morel sur « les hommes fossiles de la Grotte de Challes ».

A la lumière des découvertes de la science géologique récente et des résultats de ses propres explorations de cette grotte, notre collègue reprend et discute les conclusions que le docteur Carret avait cru pouvoir tirer de ses explorations dans une étude présentée à notre Société en 1873 et publiée au tome XIV de nos Mémoires.

Le docteur Carret avait vu dans les ossements qu'il avait découverts la preuve de l'existence d'une race d'hommes « hyperboréens », qui auraient habité nos vallées dans la période préglaciaire.

D'après le docteur Morel, ces ossements ne seraient pas antérieurs à l'âge de bronze.

Une discussion est ouverte, à laquelle prend part notamment M. le général Collignon, commandant d'armes et membre d'honneur de notre Société, spécialement invité à cette séance.

Celui-ci, particulièrement qualifié par sa compétence reconnue en matière de géologie et de paléontologie pour apprécier les arguments en faveur des deux thèses, se rallie aux conclusions de M. le docteur Morel. Il expose qu'on n'a le droit de parler ni d' « hommes hyperboréens », ni d'une « race de Challes », et que nos vallées paraissent n'avoir été habitées par des hommes qu'à une époque relativement récente, celle de l'âge de bronze, aux environs du troisième millénaire avant J.-C.

## SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1946

Le président présente et analyse brièvement la brochure *Pathologie et chirurgie préhistorique*, que son auteur, notre collègue, M. le docteur Morel, a offerte à la Société.

Il signale les études ou articles particulièrement intéres-

sants parus dans les revues et bulletins reçus au cours du mois écoulé, notamment l'article de la *Revue Savoisienne* sur la famille Arminjon et l'étude publiée dans le Bulletin de l'Académie Royale de Belgique sur « Emmanuel-Philibert de Savoie, gouverneur des Pays-Bas. »

Il présente, de la part de M. Dancet, trésorier, le bilan de la Société au 31 décembre 1945. L'actif est, à cette date, de 20.114 fr. 47. Ce chiffre marque un progrès sérieux dans les années précédentes. Il serait cependant insuffisant, si l'on n'avait recours à des moyens de fortune, pour qu'on puisse, dans les conditions actuelles de l'édition, envisager la publication d'un volume de Mémoires. Il faudra donc envisager un relèvement du taux des cotisations.

Cette situation est, d'ailleurs, celle de toutes les Sociétés Savantes de province, comme le montre la lecture de leurs bulletins.

Il donne la parole à l'une de ses filles, M^lle Thérèse Lestien, qu'il a priée d'assister à la séance pour faire part de la découverte qu'elle a faite au cours de recherches aux Archives Départementales, dans le Fonds Ménabréa, des chapitres inédits de son *Histoire de Chambéry*, chapitres que l'on croyait perdus. M^lle Th. Lestien analyse ces chapitres, dont la publication paraît très désirable.

M. le chanoine Berthier donne des précisions sur les derniers moments de notre compatriote Henry Murger.

M. l'abbé Secret étudie sommairement les origines de la langue française en Savoie. Il démontre l'inexactitude des affirmations de M. Brunot, d'après qui on n'aurait parlé français en Savoie qu'à partir du XVI^e siècle. De nombreux documents antérieurs, documents français, ou documents latins dont la langue est évidemment influencée par le français, prouvent qu'on parlait français en Savoie dès le moyen âge. Il exprime le vœu que la Société prenne l'initiative d'une enquête sur ce sujet auprès des diverses Sociétés Savantes de la région.

M. Carle présente quelques remarques sur la tradition qui attribue des ancêtres Sarrazins aux habitants de certaines localités de Savoie. Cette tradition lui parait peu vraisemblable. Il s'agirait plutôt de Hongrois, refoulés dans les hautes vallées après leur défaite d'Aussois.

## SÉANCE DU 6 MARS 1946

Le Président présente M. Pallière, auteur d'un mémoire sur le Traité de 1760 entre la France et le Royaume de Sardaigne, récemment présenté à la Faculté des Lettres de Grenoble et qu'il veut bien analyser pour nous.

M. Pallière montre brièvement comment les Cours de Paris et de Turin furent amenées à entamer des négociations

diplomatiques qui devaient résoudre les difficultés depuis longtemps pendantes entre les deux pays relativement à leur commune frontière. Il souligne la particularité principale de ce traité : alors que, jusqu'alors, les limites d'Etats (comme, d'ailleurs, celles des provinces) n'étaient fixées qu'avec la plus fâcheuse imprécision, pour la première fois, semble-t-il, dans l'Histoire diplomatique, une carte topographique allait être dressée, sous la direction de l'ingénieur géographe Bourcet, pour servir de base au tracé de la frontière. Il donne quelques indications sur la procédure qui fut suivie en vue de l'établissement de ce tracé, et sur les difficultés qu'opposèrent les Savoyards, notamment dans les communes dont le territoire se trouvait partagé entre les deux pays par la nouvelle frontière.

Le Président signale la publication d'un ouvrage de notre collègue, M. le chanoine Perroud, sur *le Jansénisme en Savoie*, dont il indique brièvement le vif intérêt.

M. le capitaine de Kesling revient sur la question de l'occupation présumée de la Savoie par les Sarrazins. Il est incontestable que la tradition, marquée notamment par de nombreux noms de lieux, est favorable à cette thèse. Mais plusieurs membres font observer que, faute d'être appuyée de documents, cette tradition ne constitue pas une preuve absolue, car elle a pu s'adultérer au cours des siècles, et l'on a pu attribuer à ce seul envahisseur, plus ou moins légendaire, ce qui fut le fait d'autres envahisseurs. La question sera sans doute discutée longtemps encore avant de sortir du domaine de l'hypothèse.

## SÉANCE DU 3 AVRIL 1946

Le Président expose les grandes lignes du projet de création d'un cours de guides de Chambéry sous le double patronage de notre Société et du Syndicat d'Initiative. Ce cours visera à initier des jeunes gens et des jeunes filles de la ville à la connaissance de l'histoire de Chambéry et de ses curiosités artistiques et archéologiques, tant en vue de leur culture personnelle que pour leur permettre de guider éventuellement des visiteurs.

Ce projet, dont la réalisation repose presque exclusivement sur la collaboration de membres de notre Société, recueille l'approbation générale.

Le Président résume la correspondance échangée avec M. H. Guettard, architecte à Avallon, et avec notre collègue, M. le docteur de Lavis-Trafford au sujet de l'étude publiée en 1935 dans un Mémoires sur l'église de Saint-Pierre-d'Extravache.

Cette discussion confirme les conclusions des études de 1935.

Le Président rappelle que le centenaire de notre compatriote, le romancier Charles Buet, sera commémoré cette année. A cette occasion, il donne lecture d'importants extraits d'une étude biographique et littéraire que le fils de cet écrivain, M. Patrice Buet, a consacrée à son père.

Vivement intéressés par cette évocation d'un écrivain trop oublié, les membres présents expriment le vœu que son souvenir soit fixé par le nom d'une des rues de la ville, soit par l'apposition d'une plaque sur la façade de sa maison natale, 11, rue Croix-d'Or.

Il est décidé que la Société s'associera à toute initiative que prendrait dans ce sens l'Académie de Savoie, dont fut membre Charles Buet.

## SÉANCE DU 1er MAI 1946

M. Chetail fait une communication sur « les affectés spéciaux de l'an II ».

Il existait à cette époque à Chambéry une fabrique d'armes dirigée par un M. Debezis. On trouve dans les archives notariales plusieurs contrats d'engagement conclus entre ce directeur et des jeunes gens qui entraient comme ouvriers dans cette fabrique. M. Chetail analyse quelques-uns de ces contrats.

M. le chanoine Berthier fait une causerie sur le poète Ducis, qui, quoique né à Versailles, avait, par sa famille, originaire de Hauteluce, de fortes attaches savoyardes.

M. Chapperon, entrepreneur à Chambéry, dont la famille se rattache à Ducis, présente le portefeuille de Ducis académicien, ainsi qu'une médaille commémorative.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 JUIN 1946

Assistent à l'Assemblée, MM. Grollemund, secrétaire général de la Préfecture, représentant le préfet de la Savoie, et le général Collignon, commandant les Subdivisions.

M. le chanoine Naz, secrétaire, présente un bref rapport moral signalant notamment l'augmentation du nombre des membres, l'activité de la Société dans divers domaines (communications, participation aux travaux de la Commission d'Histoire de l'Occupation et de la Libération, participation à l'organisation d'un cours de guides), et enfin l'impossibilité où s'est trouvée la Société, par suite de l'élévation des prix, de publier un volume de ses Mémoires.

M. Campi, trésorier par interim, présente le compte rendu

financier, d'où il résulte que la Société possédait au 31 décembre un actif de 20.114 francs.

Le Président, commentant ces deux rapports, montre que la situation est loin d'être aussi satisfaisante qu'on pourrait le conclure de la lecture superficielle de ces rapports.

Si le nombre des membres s'est très sensiblement accru, il n'en est pas de même de celui des membres réellement actifs, de ceux qui assistent régulièrement aux séances et surtout de ceux qui présentent des communications. Il est nécessaire de faire et de provoquer un effort en vue d'animer davantage nos séances. Faute d'y parvenir, il faudrait peut-être conclure qu'il n'y a plus place, dans le Chambéry d'aujourd'hui, pour trois Sociétés Savantes.

Si, d'autre part, l'actif de la Société dépasse tous les chiffres antérieurs, il est encore beaucoup trop faible pour qu'on puisse envisager une publication devenue cependant absolument nécessaire après huit ans de silence.

Une discussions s'élève sur les moyens d'augmenter les ressources.

Certains membres suggèrent de solliciter des subventions, subventions officielles ou subventions demandées à certaines sociétés industrielles de la région.

Le Président fait remarquer que, dans l'état actuel des finances publiques, il serait inutile de s'adresser aux collectivités publiques. Des démarches pourraient être faites auprès des Sociétés industrielles.

Quoi qu'il en soit du résultat de ces démarches, le Président estime qu'une décision s'impose, déjà prise par la plupart des Sociétés, l'augmentation du taux des cotisations. Plusieurs chiffres sont envisagés. Il semble que l'on puisse, pour commencer, doubler le chiffre actuel à partir de cette année.

Mis au voix, ce doublement est décidé à l'unanimité.

On procède ensuite à l'élection du Bureau pour l'année

M. Dancet, trésorier, a donné sa démission en raison de ses occupations personnelles, qui ne lui laissent pas des loisirs suffisants. M. Campi accepte de le remplacer si l'Assemblée en décide ainsi.

Aucun des membres du Bureau n'est candidat à la réélection.

Néanmoins, après vote au scrutin secret, le Bureau est réélu et M. Campi est élu trésorier.

Le Président donne lecture d'une étude de notre collègue, M. Jean Secret, professeur au Lycée de Périgueux, sur M. de Verneilh, préfet du Mont-Blanc. Cette communication obtient un vif succès. Elle paraît devoir être retenue pour être publiée dans nos Mémoires lorsque l'on pourra de nouveau envisager la publication de ces Mémoires.

## SÉANCE DU 3 JUILLET 1946

Le Président rend compte de la réunion organisée le 25 juin à Annecy par l'Académie Florimontane, d'accord avec les Sociétés Savantes de la région en l'honneur de M. René Payot, rédacteur en chef du *Journal de Genève*, et à laquelle notre Société était représentée par son Président et par quatre de ses membres.

Il signale qu'au cours de cette réception, le général Cartier, Président de l'Académie Delphinale, a proposé que M. R. Payot fût nommé membre d'honneur de nos diverses Sociétés. Cette proposition est, en ce qui concerne la nôtre, ratifiée à l'unanimité.

Il rend compte de la réunion tenue à Aix-les-Bains le dimanche 30 juin, au cours de laquelle ont été lues deux communications, l'une de M. Cochet sur la vie artistique à Aix, il y a un demi-siècle, l'autre, qui fut un résumé de l'étude de M. J. Secret sur le préfet Verneilh.

Celle-ci a obtenu le même succès qu'à Chambéry. De celle de M. Cochet on peut retenir que la première représentation française du *Tristan et Iseult* de Wagner fut sans doute celle qui fut donnée à Aix.

Le général Lestien complète la communication faite au cours de la précédente séance sur le Préfet Verneilh par la lecture de plusieurs lettres que M. J. Secret a pu copier aux Archives du Château de Puyrazeau, lettres adressées à M. de Verneilh en 1815 et en 1827 par divers Savoyards, Palluel, Bellemin, la Comtesse de Viry et le général de Boigne.

M^lle^ Th. Lestien lit un fragment de son mémoire sur la Sainte-Chapelle de Chambéry, relatif aux deux chapelles qui, dans le château, ont précédé la chapelle actuelle.

L'imprécision de certains détails serait sans doute levée s'il était possible de fouiller à fond les Archives de Turin.

M. Carle donne lecture d'un article publié dans un journal local au lendemain de l'expédition des Voraces et qui donne de curieux détails sur cette expédition. Il fait circuler une des médailles d'or que le Roi de Sardaigne fit frapper en souvenir des services rendus par divers Savoyards à cette occasion.

M. Palmieri signale qu'il plane un certain mystère sur cette expédition et sur la part que les autorités françaises avaient pu prendre à l'entreprise. Sans doute les Archives des Affaires Etrangères permettront-elles d'éclaircir ce mystère le jour où il sera possible de les consulter.

## SÉANCE DU 2 OCTOBRE 1946

Le Président signale la publication d'œuvres de nos collègues, le roman de M^me^ Michaud-Lapeyre intitulé *M^lle^ de Saint-Amour*, dont les dernières scènes ont la Savoie pour

cadre, et le « mystère » intitulé *Notre-Dame de l'Aumône ou la Vierge du Gué*, de M. l'abbé Secret, qui a été donné en mai et juin à Rumilly, où il a obtenu un vif succès.

Il appelle l'attention sur l'ouvrage de M. Henri Onde, *L'occupation humaine dans les grands massifs savoyards internes*, dont il montre le grand intérêt du point de vue de l'histoire et de la démographie de la Savoie.

Il lit une notice de notre collègue, M. le docteur Morel, qui a étudié les ossements et objets divers découverts dans les grottes de Savigny en 1942 et déjà signalés à cette époque, mais qui n'avaient pas encore été examinés par un spécialiste.

Il propose que ces trouvailles, dont il a été fait don à la Société, soient déposées au Musée Savoisien. Cette proposition est adoptée, étant entendu qu'il sera nettement mentionné que les objets ainsi exposés ont été déposés par la Société.

M. Chetail analyse de curieux documents provenant d'Archives notariales : deux contrats d'entrée en religion, celui de Thérèse Tiollier, fille d'un avocat au Sénat de Savoie, qui entre aux Bernardines de Chambéry en 1726, et celui de Philippe Marthod, fils du Trésorier de Chambéry, qui entre comme novice chez les Dominicains en 1763 ; le contrat passé en 1783 entre les Annonciades et Rév. Félix Tripier, qui devient leur aumônier ; l'emprunt de 200 louis d'or par les Visitandines en 1791 ; et enfin la création d'un « titre clérical » au profit d'un jeune tonsuré en 1834.

M. l'abbé Secret demande où en est la question du reclassement logique des fragments exposés au Musée lapidaire. Il est décidé qu'une lettre sera adressée au Conservateur de ce Musée pour lui offrir le concours de la Société en vue de ce reclassement.

## SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 1946

Le Président rend compte de la correspondance échangée avec M. Mars-Vallett, conservateur du Musée Savoisien, qui accepte « avec une vive satisfaction » la collaboration de la Société au reclassement du Musée lapidaire.

M. Campi signale, d'après une étude publiée en 1874 dans la revue *Sabaudia*, les traces laissées dans certaines églises de Savoie, et notamment dans l'église de Bourdeau, par les « litres », dont, par application du droit de litre, on décorait les murs des églises à l'occasion de la mort du seigneur patron de l'église.

M. le chanoine Naz lit un fragment de l'ouvrage qu'il a rédigé sur le marquis Albert Costa de Beauregard. Ce bref chapitre relatif à la jeunesse du marquis, fait vivement désirer la prochaine publication d'un ouvrage qui paraît

devoir être aussi intéressant pour l'histoire de la France du XIXe siècle que pour l'histoire de Savoie.

A la demande et d'après les indications de M. l'abbé Secret, le Président signale l'ouvrage récent de M. A. Rédier sur *Jeanne de France*. Il lit quelques extraits d'un des chapitres de ce livre, consacré à « l'héritage savoyard » de la fille de Louis XI et de Charlotte de Savoie. M. Redier, qui est venu travailler à Chambéry en 1941, et qui utilise les travaux de M. l'abbé Secret sur les Franciscains, est le premier biographe de Jeanne de France qui ait nettement marqué les influences savoyardes dans la vie de la Bienheureuse. Il a, à cette occasion, très bien mis en lumière l'importance considérable des relations matrimoniales entre la Cour de France et la dynastie de Savoie.

## SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1946

M. de Kesling présente un « teston » en argent de Philibert II, qu'il croit n'avoir pas encore été signalé. Cette pièce porte la marque monétaire P. C. M. de Kesling estime, sous réserve de vérification de cette hypothèse, que cette marque doit être attribuée à l'atelier de Chambéry, la lettre P étant l'initiale du maître monnayeur et la lettre C l'indicatif de cet atelier.

M. Chetail résume une correspondance provenant des papiers de la famille de Bracorens de Savoiroux détenus par Me Commarmond, notaire.

Cette correspondance est relative à des prêts d'argent consentis, à la veille de la Révolution, par Révérend Simond, curé de Gruffy et oncle du futur conventionnel Philibert Simond, ou à sa demande, en faveur d'un autre de ses neveux, qui paraît avoir été un personnage peu recommandable.

M. Palmieri donne lecture d'un article qui doit paraître prochainement dans les *Cahiers de Savoie* sur les archives de Savoie transportées jadis à Turin et vainement réclamées à diverses reprises.

A cette occasion les membres présents échangent leurs vues sur les sources de l'histoire de Savoie. Il est signalé que de nombreux documents présentant un vif intérêt pour cette histoire se trouvent aux Archives de la ville de Genève.

A propos de la communication faite par M. Campi lors de la précédente séance, M. le chanoine Naz apporte cette précision que, d'après l'étymologie, les « litres » étaient primitivement peintes sur les murs : les traces relevées à Bourdeau prouvent donc que la tradition originelle y était respectée.

# BILAN DE LA SOCIETE
## arrêté au 31 décembre 1939

### DÉPENSES

| | | |
|---|---|---|
| Quittance « La France » | | 68 95 |
| Factures Imprimeries Réunies | | 240 30 |
| Cotisation « Association des Amis des Musées de France » | | 41 20 |
| Perte sur portefeuille | | 422 50 |
| Loyer 1939 | | 201 20 |
| Charbon | | 45 10 |
| Allocation concierge 1938 et 1939 | | 400 » |
| Droit de garde des titres | | 4 50 |
| Frais de secrétariat | | 446 50 |
| Excédent des recettes sur les dépenses | | 3.334 39 |
| Total | | 5.204 64 |

### RECETTES

| | | |
|---|---|---|
| Encaissement cotisations | | 4.549 » |
| Encaissement coupons | | 110 70 |
| Solde des intérêts créditeurs | | 2 94 |
| Rabais sur facture Imprimeries Réunies | | 2 » |
| Subvention départementale pour 1939 | | 540 » |
| Total | | 5.204 64 |

### CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

| | | |
|---|---|---|
| Titres en dépôts à la Banque de Savoie : | | |
| 24 fr. de rente 4% 1917 à 77,25 .. | 463 50 | |
| 60 fr. de rente 3% perpét. à 74,50. | 1.490 » | |
| 45 fr. de rente 4,5% 1932 A. à 84,20 | 842 » | |
| | 2.795 50 | 2.795 50 |
| Banque de Savoie | | 741 84 |
| Espèces en caisse | | 268 50 |
| Débiteurs divers (Dardel 9 vol. à 30 fr. — 30%. | | 189 » |
| Cotisations impayées : | | |
| 1938, 1 à 25 fr. ; 1939, 45 à 25 fr. | | 1.150 » |
| | | 5.144 84 |
| Factures à payer : | | |
| Imprimerie Chambérienne | 3.700 » | |
| Imprimeries Réunies | 4.314 35 | |
| | 8.014 35 | 8.014 35 |
| Déficit éventuel de liquidation | | 2.869 51 |

# BILAN au 31 décembre 1940

## DÉPENSES

| | | |
|---|---|---|
| Factures : | | |
| Imprimeries Réunies | | 375 » |
| Papeterie Luquet | | 611 10 |
| Loyer 1940 | | 200 » |
| Assurance « La France » | | 68 70 |
| Droit de garde des titres | | 11 10 |
| Frais de secrétariat | | 210 10 |
| Total | | 1.476 » |

## RECETTES

| | | |
|---|---|---|
| Reçu de Dardel (sept volumes) | 147 » | |
| Subvention de la ville, 1939 | 500 » | |
| 1940 | 500 » | |
| Cotisations | 2.140 » | |
| Subvention du Département | 540 » | |
| Coupons et intérêts | 60 08 | |
| Valorisation du portefeuille | 376 50 | |
| Total | 4.263 58 | 4.263 58 |
| Excédent des recettes sur les dépenses | | 2.787 58 |

## CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

| | | |
|---|---|---|
| Titres en dépôt : | | |
| 24 fr. rente 4% 1917 à 87 | 522 » | |
| 60 fr. rente 3% perpétuelle à 87 | 1.740 » | |
| 45 fr. rente 4,5% 1932 A à 94 | 910 » | |
| | 3.172 » | 3.172 » |
| Banque de Savoie | | 972.12 |
| Espèces en caisse | | 2.449 30 |
| Débiteurs : Dardel (2 vol.) | | 42 » |
| Total | | 6.635 42 |
| Factures à payer : | | |
| Imprimerie Chambérienne | 3.700 » | |
| Imprimeries Réunies | 4.314 35 | |
| | 8.014 35 | |
| Déficit éventuel de liquidation | | 1.378 93 |

## BILAN au 31 décembre 1941

### DÉPENSES

| | |
|---|---|
| Assurance « La France » | 68 70 |
| Allocation concierge | 200 » |
| Loyer | 201 20 |
| Frais de banque et droit de garde | 10 35 |
| Frais de secrétariat | 189 60 |
| Total | 669 85 |

### RECETTES

| | |
|---|---|
| Cotisations | 2.500 » |
| Subvention du Département | 540 » |
| Intérêts des titres | 174 80 |
| Valorisation du portefeuille | 427 50 |
| Total | 3.642 30 |
| Excédent des recettes sur les dépenses | 2.972 45 |

### CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

| | | |
|---|---|---|
| Titres en dépôt : | | |
| 24 fr. rente 4% 1917 à 104 fr. | 624 » | |
| 60 fr. rente 3% perpétuelle à 96,55 | 1.931 » | |
| 45 fr. rente 4,5% 1932 A à 104,45. | 1.044 50 | |
| | 3.599 50 | 3.599 50 |
| Banque de Savoie | | 1.268 37 |
| Espèces en caisse | | 2.690 60 |
| Débiteurs divers (Dardel : 2 vol.) | | 42 » |
| Cotisations impayées (pour mémoire) | | |
| Total | | 7.600 47 |
| Factures à payer : | | |
| Imprimerie Chambérienne | 1.700 » | |
| Imprimeries Réunies | 2.314 35 | |
| | 4.014 35 | 4.014 35 |
| Boni éventuel de liquidation | | 3.586 12 |

# BILAN au 31 décembre 1942

## DÉPENSES

| | |
|---|---|
| Assurance « La France » | 142 60 |
| Allocation concierge | 200 » |
| Loyer | 201 20 |
| Frais de banque et droit de garde | 16 80 |
| Frais de secrétariat | 79 70 |
| Charbon | 64 70 |
| Séance publique | 218 » |
| Total | 923 » |

## RECETTES

| | |
|---|---|
| Cotisations | 3.570 » |
| Intérêts des titres | 116 10 |
| Vente d'un volume | 31 » |
| Valorisation du portefeuille | 8 50 |
| Total | 3.725 60 |
| Excédent des recettes sur les dépenses | 2.802 60 |

## CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

| | | |
|---|---|---|
| Titres en dépôt : | | |
| 24 fr. rente 4% 1917 à 103 fr. | 618 » | |
| 60 fr. rente 3% perpétuelle à 97,50 | 1.950 » | |
| 45 fr. rente 4,5% 1932 A à 104 fr. | 1.040 » | |
| | 3.608 » | 3.608 » |
| Banque de Savoie | | 1.662 67 |
| En caisse | | 1.198 05 |
| Débiteurs divers | | 42 » |
| Cotisations impayées (pour mémoire) | | |
| Total | | 6.510 72 |
| Facture à payer | | Néant |
| Boni éventuel de liquidation | | 6.510 72 |

# BILAN au 31 décembre 1943

## DÉPENSES

| | |
|---|---|
| Assurance « La France » | 135 60 |
| Allocation concierge | 200 » |
| Frais de banque et droit de garde | 10 30 |
| Facture Blard | 185 » |
| Frais de secrétariat | 301 70 |
| Dévaluation du portefeuille | 27 60 |
| Total | 860 20 |

## RECETTES

| | |
|---|---|
| Cotisations | 3.015 » |
| Cotisation à vie | 500 » |
| Subvention anonyme | 500 » |
| Intérêts des titres | 121 50 |
| Vente d'un volume | 30 » |
| Total | 4.166 50 |
| Excédent des recettes sur les dépenses | 3.306 30 |

## CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

| | | |
|---|---|---|
| Titres en dépôt : | | |
| 24 fr. rente 4% 1917 à 102,65 | 619 90 | |
| 60 fr. rente perpétuelle 3% à 95,35 | 1.907 » | |
| 45 fr. rente 4,5% 1932 A à 105,75 | 1.057 50 | |
| | 3.584 40 | 3.584 40 |
| Banque de Savoie | | 1.948 87 |
| Espèces en caisse | | 4.198 30 |
| Débiteurs divers | | 42 |
| Cotisations impayées (pour mémoire) | | |
| | | 9.773 57 |
| Facture à payer | | Néant |
| Boni éventuel de liquidation | | 9.773 57 |

## BILAN au 20 décembre 1944

### DÉPENSES

| | |
|---|---|
| Assurance « La France » | 132 » |
| Timbres-poste | 4 50 |
| Total | 156 50 |

### RECETTES

| | |
|---|---|
| Versement de M. Dardel | 1.102 » |
| Vente d'un volume | 40 » |
| Cotisation | 30 » |
| Coupons | 110 60 |
| Valorisation du portefeuille | 73 50 |
| Total | 1.356 10 |
| Excédent des recettes sur les dépenses | 1.199 60 |

### CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

| | | |
|---|---|---|
| Titres en dépôt : | | |
| 24 fr. rente 4% 1917 à 103,25 | 619 50 | |
| 60 fr. rente 3% à 101,50 | 2.030 » | |
| 45 fr. rente 4,5% 1932 A à 103,20 | 1.032 » | |
| | 3.681 50 | 3.681 50 |
| Banque de Savoie | | 6.047 67 |
| En caisse | | 1.213 80 |
| | | 10.942 97 |
| Factures à payer | | Néant |
| Boni éventuel de liquidation | | 10.942 97 |

## BILAN au 31 décembre 1945

### DÉPENSES

| | | |
|---|---|---|
| Assurance 1945-1946 | 334 | » |
| Allocation concierge | 406 | » |
| Charbon | 97 | 70 |
| Frais de secrétariat et frais de séance à Aix | 641 | 10 |
| Frais d'envoi de volumes | 70 | » |
| Agios et droits de garde | 17 | 60 |
| Total | 1.566 | 40 |

### RECETTES

| | | |
|---|---|---|
| Cotisations | 6.585 | » |
| Vente de volumes | 4.187 | 40 |
| Remboursement des rentes | 590 | » |
| Coupons | 85 | » |
| Total | 11.447 | 40 |
| Excédent des recettes sur les dépenses | 9.881 | » |

### CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

| | | | |
|---|---|---|---|
| Titres en dépôt : | | | |
| 60 fr. rente 3% perpétuelle à 99 fr. | 1.980 | » | |
| 30 fr. rente 3% 1942 am. à 99,20 . | 992 | » | |
| | 2.972 | » | 2.972 » |
| Banque de Savoie | | | 17.142 47 |
| En caisse | | | Néant |
| Total | | | 20.114 47 |
| Factures à payer | | | Néant |
| Boni éventuel de liquidation | | | 20.114 47 |

*Le Trésorier,*

Jos DANCET.

# BILAN au 31 décembre 1946

## DÉPENSES

| | | |
|---|---|---|
| Armorial de Savoie | 383 | |
| Location salle pour l'Assemblée Générale | 100 | |
| Imprimés (note Jeanton) | 280 | » |
| Frais de secrétariat | 189 | » |
| Allocation concierge | 400 | » |
| Assurance | 168 | » |
| Droits de garde | 12 | 40 |
| Dévaluation du portefeuille | 297 | 50 |
| Total | 1.829 | 90 |

## RECETTES

| | | |
|---|---|---|
| Capital au 1er janvier | 20.114 | 47 |
| Cotisations | 9.375 | » |
| Vente de volumes | 6.490 | » |
| Intérêts des titres | 102 | 88 |
| Total | 36.082 | 35 |
| Excédent des recettes | 34.252 | 45 |

## CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

*Actif*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Titres en dépôt : | | | |
| 60 fr. rente 3% perpétuelle à 89,50 | 1.790 | » | |
| 30 fr. rente 3% amortis. à 88,45 .. | 884 | 50 | |
| | 2.674 | 50 | 2.674 50 |
| Banque de Savoie | | | 31.577 95 |
| | | | 34.252 45 |

*Passif*

Néant.

Boni éventuel de liquidation ..... 34.252 45

*Le Trésorier,*

J. CAMPI.

# MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR LA

# SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

## D'HISTOIRE
## ET D'ARCHÉOLOGIE

TOME LXXVI

CHAMBÉRY

*Au Musée Savoisien — Boulevard du Théâtre*
*(Ancien Archevêché)*

1947-1952

8° Le 19
55

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

# MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR LA

# SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

# D'HISTOIRE

# ET D'ARCHÉOLOGIE

---

TOME LXXVI




CHAMBÉRY

*Au Musée Savoisien — Boulevard du Théâtre*
*(Ancien Archevêché)*

1947-1952



# SOCIETE SAVOISIENNE
## D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

---

### BUREAU POUR 1947-1952

*Présidents* : M. le Général de Division LESTIEN, 18 rue Juiverie, Chambéry
*Puis* M. le Chanoine R. NAZ, 13, rue de Boigne, Chambéry.

*Vice-présidents* : M. le Docteur FRANÇON, Aix-les-Bains ; M. SCHULLER, directeur honoraire des Douanes, 1, rue François-Charvet, Chambéry.

*Secrétaire général* : M. le Chanoine NAZ,
*Puis* M. le Général LESTIEN.

*Secrétaire général adjoint et archiviste bibliothécaire* : M. PALMIERI, archiviste départemental adjoint.

*Trésorier* : M. CAMPI, 2, rue Denfert-Rochereau, Chambéry.

---

## Membres morts pour la France
(1914-1918)

MM. Balmain Jacques, avocat à Chambéry.
Dumaz Paul-Edward, capitaine au 51e d'Infanterie
Lévêque Louis, professeur au lycée de Chambéry.

---

## Membres d'honneur

MM. Le Préfet de la Savoie.
Le Général commandant le groupe de subdivision de Savoie.
Le Premier Président et le Procureur Général de la Cour d'Appel de Chambéry.
L'Inspecteur d'Académie, à Chambéry.
Le Maire de la Ville de Chambéry,
Le Maire de la Ville d'Aix-les-Bains,
S.E. Mgr l'Archevêque de Chambéry.
Le Révérendissime Père Abbé d'Hautecombe,
Le Révérendissime Père Abbé de Tamié,
Le T.R.P. Prieur des Dominicains de Leysse Saint-Alban.
Le Président de la Société d'Histoire de Maurienne.
Le Président de l'Académie de la Val d'Isère.

---

## Membres honoraires

Mme Girard-Reydet, 16 bis quai Charles-Ravet, Chambéry.
Mme Vuillerme-Rabut, 6 rue Ménabréa, Chambéry.
MM. Bordeaux Henry, de l'Académie française, 8, Chaussée de la Muette, Paris.
Borrel Antoine, ancien Sénateur.
Chapuizat Edouard, de l'Institut genevois, 33, route de Malagnou, Genève.
Coutil, correspondant du Ministère de l'Education nationale, Les Andelys (Eure)
Guimet, fondateur du Musée Guimet, à Paris.
De Drestis (Colonel), Marquis de Castelnuovo, 26, via Romagna, Rome.
Payot René, directeur du « Journal de Genève », à Genève.
Pérouse André, Greffier du Tribunal de commerce, 16, rue Sainte-Hélène, Lyon.
Presse (Rme Dom Alexis) Abbé de l'abbaye de Boquen, par Plenée-Jugon (Côtes-du-Nord)
Quiblier, président de l'Académie Chablaisienne, Thonon.
Reymond Maxime, Archiviste du Canton de Vaud, Lausanne.
Schaudel Louis, Receveur principal des douanes en retraite, à Nancy.
Serand Joseph, Conservateur du Musée de Montrotier, place du château, Annecy.
Van Gennep, rue de la Rigole, Bourg-la-Reine (Seine).
Yvoire (Baron d'), Château d'Yvoire (Haute-Savoie).

## Membres effectifs

Mmes

APPLETON, boulevard de Chantemerle, Aix-les-Bains.
BACCARD, 13 rue de Boigne, Chambéry.
BAILLY, 12 rue Paul-Bert, Chambéry
BISET Lucien, Montagny, Méry.
CHARCOT, rue Georges Ier, Aix-les-Bains.
DESFRANÇOIS, Boulevard de Lémenc, Chambéry.
GONNET Claudius, 2, rue Saint-François, Chambéry.
GRABER-DUVERNAY, 6, rue de Liège, Aix.
GROS, Professeur au Lycée de Jeunes filles, Chambéry.
LESTIEN, 18, rue Juiverie, Chambéry.
MICHAUD-LAPEYRE, 24, avenue du Comte-Vert, Chambéry (souscripteur perpétuel)
MOREL, 39, rue Godot de Mauroy, Paris.
PERROUD Camille, 8, rue Marcoz Chambéry.
TACHER, 4, rue Sommeiller, Chambéry.

Mlles

ACARY,Chambéry.
ANSELME (Docteur) 14, rue Jean-Pierre-Veyrat, Chambéry.
BOUVIER, 10, rue des Ecoles, Chambéry.
DÉTIENNE, 10 bis, boulevard Gambetta, Chambéry.
DUPERRAY, 11, rue Marcoz, Chambéry.
LADEUIL, 43, rue Croix-d'Or, Chambéry.
LEBLANC DE CERNEX, (Jeanne), place de l'Hôtel-de-Ville, Chambéry.
NAZ Irma, 13, rue de Boigne, Chambéry.
SADOUX, à la Préfecture, Chambéry.

MM.

ALLEMMOZ, greffier en chef du tribunal, Moutiers.
ARMINJON Pierre, 43, quai Wilson-Genève.
ATHÉNOR, Saint-Sulpice (Savoie).
AVEZOU Robert, Archiviste de l'Isère, Grenoble.
BAILLY, notaire, 2, rue Guillaume-Fichet, Chambéry.
BAILLY, (Francis), clerc de notaire, 12, rue Paul-Bert, Chambéry.
BADIN, élève au Lycée, Chambéry.
BALLEYDIER, Conseiller honoraire à la Cour d'Appel, Chambéry.
BAUMGARTNER (docteur) 3, place Carnot, Aix-les-Bains.
BELLEVILLE Ambroise (docteur) Moutiers.
BENOIST Roger, Chirurgien-Dentiste, boulevard du Théâtre, 8, Chambéry.
BERNARD (Félix) curé de Villard d'Héry.
BERNARD (Pierre) Archiviste départemental, Perpignan.
BERTHET, professeur au Lycée, 3, rue Marcoz, Chambéry.
BERTHIER (chanoine), 11, rue Métropole, Chambéry.
BERTIER (docteur) 12, rue Albert Ier, Aix-les-Bains.
BISSY (Jean de) à Chalou, Bissy,
BISSY (Comte René de) 21, rue d'Edimbourg, Paris 8e.
BIVER André, archiviste départemental, Nevers.
BLANC Albert (Baron) Rome.
BLANC Henry (général) 2, avenue R. Poincaré, Paris 16e.
BLANC Louis (docteur) 3, place Carnot, Aix-les-Bains.
BLANCHARD Aimé, curé de Grésy-sur-Aix.
BOCCON Henri, 7, rue Porte-Reine, Chambéry.

Bozon Henri, Imprimeries réunies, rue Lamartine, Chambéry.
Brun Henri, Bissy.
Bugnard J.M.,7, avenue de Tresserve, Aix-les-Bains.
Burnier P., notaire à Chambéry.
Buttin, avocat à Meknès, Maroc.
Campi Jacques, 2, rue Denfert-Rochereau, Chambéry.
Carle Henry, 10, rue Métropole, Chambéry.
Carle Jean, 7, rue Juiverie, Chambéry.
Carle Nicolas, Mérande, Chambéry.
Castella (De) Château-de-Chitry, Vallières (Haute-Savoie)
Chambost (commandant de), Indochine.
Chambre Pierre, professeur au Lycée, Chambéry.
Chambre Jean, directeur de la Banque de Savoie. Chambéry.
Chétail Joannès, 9, rue Juiverie, Chambéry.
Chevallier (docteur) 6, avenue Marie-de-Solms, Aix-les-Bains.
Clanet Lucien, Château-de-Triviers, Challes-les-Eaux.
Clavellet Claudius, 2, rue du Château, Chambéry.
Clerc Jacques, (docteur) Saint-Pierre d'Albigny.
Cléret François (docteur) Villa Lélia, boulevard de Lémenc, Chambéry.
Cochet Paul, pharmacien, 11, rue de Genève, Aix-les-Bains.
Contat, Intendant militaire en retraite, 59, avenue du Grand-Port, Aix-les-Bains.
Costa de Beauregard (Comte Léon) 28, rue Vaneau, Paris.
Costa de Beauregard (Comte Olivier), château de Sainte-Foy par Longueville (Seine-Inférieure).
Curtet Albert, 144, boulevard Jean-Jaurès, Boulogne-sur-Seine, (Seine).
Dancet Jos, 8, Quai Nezin, Chambéry.
Dardel, 6, rue de Boigne, Chambéry.
Daumas, professeur au Lycée, Chambéry.
Decouz François, (Baron), rue Croix-d'Or, 2, Chambéry.
Denarié (chanoine) curé d'Aix-les-Bains.
Dénarié Henri, architecte, rue Croix-d'Or, Chambéry.
Dubois, bibliothécaire du canton de Vaud, Lausanne.
Duborgel, rue de la Banque, 8, Chambéry.
Dumoulin, Fondé de pouvoirs à la Trésorerie, Chambéry.
Dussuel (docteur) 12, rue du Casino, Maire d'Aix-les-Bains.
Duret Francisco. La Plata, République Argentine.
Duvillard Joseph, industriel, 8 rue Dagorno, Paris 12e.
Exertier, chef de service à l'établissement Thermal, Aix-les-Bains.
Faidherbe (docteur) 7, boulevard de la Roche du roi, Aix-les-Bains.
Faure (Maurice), directeur des Douanes, Chambéry.
Féjoz (abbé), curé de Sainte-Thérèse, Barberaz.
Folliet (docteur), 4, place des Thermes, Aix-les-Bains.
Fontaine, 16 bis, Quai Charles-Ravet, Chambéry.
Fontana, rue Bonjean 11, Chambéry.
Forestier (docteur), avenue d'Albion, Aix-les-Bains.
Françon (docteur), 9, rue Lamartine, Aix-les-Bains.
Gaillard (docteur), 2, rue Dacquin, Aix-les-Bains.
Garcin L., Hôtel des Iles Britanniques, Aix-les-Bains.
Garnier (Mgr), 6, rue Ducis, Chambéry.
Gaudin Henri, Hôtel Astoria, Aix-les-Bains.
Gauthier, 29, Boulevard de l'Ouest, Le Raincy, (Seine-et-Oise).
Gellon, 14, rue de Liège, Aix-les-Bains.
Georges Eugène (abbé) curé d'Ecole.
Gevrey Paul, ingénieur municipal, Chambéry, 1, Boulevard du Théâtre.
Girard François, (abbé), curé de Saint-Pierre de Soucy.
Girod, (docteur), 24, avenue de l'Opéra, Paris Ier.
Girod Vincent, (docteur), avenue de l'Hôtel-de-ville, Chambéry.

GORGES, 2, rue Bocquin, Chambéry.
GOTTELAND Jean, Inspecteur général de l'Enseignement, 1, rue Croix-d'Or, Chambéry.
GRABER (docteur) 6, rue de Liège, Aix-les-Bains.
GRANDCHAMP, 42, rue Vaugelas, Annecy.
GUILLOT, conseiller à la Cour d'Appel, Chambéry.
GUIRAL, (docteur), 18, rue Juiverie, Chambéry.
GUY Lucien, 5, place Jules-Mercier, Thonon-les-Bains.
HERBERT (docteur), 7, boulevard de la Roche-du-Roi, Aix-les-Bains.
HUBER-FORESTIER, boulevard de la Roche-du-Roi, Aix-les-Bains.
JACQUES André, 9, rue Métropole, Chambéry.
JEAN-BAPTISTE, (R.P.), Couvent des capucins, Chambéry.
JORCIN Alfred, Le Bocage, Chambéry.
JORCIN Jules, Le Bocage, Chambéry.
JUILLARD Jacques, 130, avenue de Suffren, Parie (15e).
KESLING (capitaine de) 4, place de l'Hôtel-de-Ville, Chambéry.
LAPASSE (lieutenant-colonel de) 4, rue Amélie-Gex, Chambéry.
LATHOUD, 58, place Saint-Léger, Chambéry.
LATHOUD, (docteur), 16, avenue Félix-Viallet, Grenoble.
LAVIS-TRAFFORT, (docteur de), villa Lavis, Beaulieu-sur-Mer.
LEBLANC, (docteur), 4, rue du Casino. Aix-les-Bains.
LEMOINE, 6, rue Marcoz, Chambéry.
LESTIEN, (général de division) 18, rue Juiverie, Chambéry.
LETONNELIER Gaston, 6, rue Haxo, Grenoble.
LIONET, 10 rue Nicolas-Parent, Chambéry.
LORIDON, (abbé Gabriel), Orphelinat des Marches.
LORIDON, (abbé Louis), collège de la Villette, La Ravoire.
LOVIE, professeur au Lycée, Chambéry.
MAINIER, instituteur en retraite, rue Marceau, Chambéry.
MARESCHAL Amédée, 62, place Saint-Léger, Chambéry.
MÉNABRÉA Henri, 3, place Carnot, Aix-les-Bains.
MERKLEN, (docteur), 6, rue Davat, Aix-les-Bains.
MICHAUD, (docteur) 24, avenue du Comte-Vert, Chambéry.
MINORET Alfred, Saint-Jean-de-Maurienne.
MŒLLINGER René, Grand Cercle, Aix-les-Bains.
MOLEINS, (abbé) hôpital d'Aix-les-Bains.
MOLIN Joseph, 10, avenue du Comte-Vert, Chambéry.
MOREL J-B., château de Lucey.
MOREL Pierre,(docteur), 9, Quai Jean-Moulin, Lyon.
NAZ, (chanoine), 13, rue de Boigne, Chambéry.
NOIRAY, architecte, 8, place du Revard, Aix-les-Bains.
NOYER DE LESCHERAINES (baron Eugène du), Saint-Pierre d'Albigny.
ONCIEU DE CHAFFARDON, (marquis d'), 17, place du Palais, Nice.
PAGE, notaire, Aix-les-Bains.
PALLATIER, services de la Reconstruction, Nancy.
PALLIÈRE, professeur au Lycée, Chambéry.
PALMIÈRI, rue Nicolas-Parent, Chambéry.
PERRET, archiviste départemental, Chambéry.
PERRIN, architecte, Aix-les-Bains.
PERROUD Camille, 8, rue Marcoz, Chambéry.
PICHERY, Jean-Louis, 1, rue des Ecoles, Chambéry.
PICOLET -D'HERMILLON, 18, rue de la Banque.
PIOT Louis, ingénieur, Aiguebelle.
PLANCHE, 2, chemin de Mérande, Chambéry.
POCHET Georges, 5, rue de la Banque. Chambéry.
RAFFIN Léon, artiste peintre, 52, rue du Ranelagh, Paris.
RAMUS, architecte, 27 rue du Casino, Aix-les-Bains.
REGAIRAZ, (docteur), route de Joppet, Chambéry.

REIGNIER Max, La Madeleine, Barberaz.
RICHARD, 1, rue de la République, Chambéry.
RIGAUD, Etablissement Thermal, Aix-les-Bains.
RIVET, professeur au Lycée, quai Charles-Ravet, Chambéry.
ROBERT, (docteur), rue Burdin, 8, Chambéry.
ROCHE André, avoué, 11, rue Métropole, Chambéry.
ROULIER, (abbé), Montée Hautebise, Chambéry.
ROULIER Claudius, 2, boulevard de Bellevue, Chambéry.
ROUSSY DE SALES, (de), Pampelonne-par-Maisse, (Ardèche) ou 9, avenue Wilson, Paris.
SCHULLER Jacques, 1, rue François-Charvet, Chambéry.
SECRET Bernard, (abbé), 16, rue de Boigne, Chambéry.
SECRET Jean, 27, rue Fournier-Lacharmie, Périgeux.
SYLVESTRE, boulevard de la Roche-du-Roi, Aix-les-Bains.
Syndicat d'Initiative, Chambéry.
TERCINET André, 3, rue Burdin, Chambéry.
THOMASSON, Pont d'Hyères, Bissy.
TISSOT Paul, (docteur), rue Amélie-Gex, Chambéry.
TOURNOUD Elie, notaire, 19 rue du Casino, Aix-les-Bains.
TREPSAT, (docteur), 30, avenue Victoria. Aix-les-Bains.
TRUCHET Frédéric, (docteur) 33, route de Lyon, Chambéry.
TRUCHET Pierre, (docteur), 31, route de Lyon, Chambéry.
TURINAZ, 12, rue Nicolas-Parent, Chambéry.
VEYRAT, ingénieur à l'E.D.F., Chambéry.
VACHAT, (du), conservateur des Eaux et Forêts, Serrières-en-Chautagne.
VACHAT, (du), commandant, Cruet.
VERMALE, 18, rue Lakanal, Grenoble.
VESCO, (abbé), 4, place du château, Chambéry.
VEYRAT, ingénieur à l'E.D.F., Chambéry.
YVROUD, S., 80, avenue de Tresserve, Aix-les-Bains.

## Membres correspondants

Mlle Bianca-Maria de LEORNARDO, 26, via Romagna, Rome 125.
NIJHOFF Martinus, Voorhout, 9, La Haye, (Hollande).
WUILLEUMIER, professeur à l'Université, 33, rue Constant. Lyon (3e).

Les circonstances économiques ne permettent plus à la Société de publier chaque année un volume de *Mémoires* comme par le passé. Elle a du moins la bonne fortune, en cette année 1952, de pouvoir présenter le tome LXXVI de sa collection, et conserve, pour l'avenir, l'espoir d'une périodicité plus régulière

## Sociétés correspondantes

| | |
|---|---|
| *Agen* ..... | Société centrale d'agriculture, sciences et arts. |
| *Aix (Bouches-du-Rhône)*. | Académie des Sciences. |
| — | Bibliothèque de l'Université d'Aix. |
| *Alexandrie (Piémont)* .. | Société d'histoire, art et archéologie. |
| *Amiens* ..... | Société des Antiquaires de Picardie. |
| *Annecy* ..... | Académie florimontane. |
| — | Académie salésienne. |
| *Annemasse* ..... | Académie du Genevois, |
| *Anvers (Belgique)*. ..... | Académie royale d'archéologie de Belgique, 1, rue du Lion de Flandre. |
| *Auxerre* ..... | Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. |
| *Avignon* ..... | Académie de Vaucluse. |

| | |
|---|---|
| *Bâle* ..... | Société d'histoire et d'antiquité. |
| — | Bibliothèque de l'Université. |
| *Bar-le-Duc* ..... | Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc. |
| *Beaune* ..... | Société d'histoire et d'archéologie. |
| *Belfort* ..... | Société belfortaise. |
| *Belley* ..... | Société historique, archéologique, scientifique et littéraire du Bugey. |
| *Besançon* ..... | Académie des sciences et arts. |
| — | Société d'émulation du Doubs. |
| *Bonneville* ..... | Académie du Faucigny. |
| *Bordeaux*..... | Société d'archéologie. |
| *Bordighera* ..... | Istituto di Studi Liguri. |
| *Bourg* ..... | Société d'émulation de l'Ain. |
| *Bruxelles* ..... | Société académique. |
| *Bruxelles* ..... | Académie royale de Belgique. |
| — | Société d'archéologie. |
| — | Société des Bollandistes. |
| *Caen* ..... | Société des Antiquaires de Normandie. |
| *Caire (Le) (Egypte)* ... | Institut égyptien. |
| *Châlon-sur-Saône* ..... | Société d'histoire et d'archéologie. |
| *Chambéry* ..... | Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie. |
| — | Société d'histoire naturelle. |
| — | Bibliothèque municipale. |
| *Châteaudun*..... | Société dunoise d'archéologie. |
| *Colmar* ..... | Société d'histoire naturelle. |
| *Constantine* ..... | Société archéologique. |
| *Dax* ..... | Société de Borda. |
| *Dijon* ..... | Académie des sciences, arts et belles-lettres. |
| *Douai* ..... | Société d'agriculture, sciences et arts. |
| *Fribourg( Suisse)* ..... | Société d'histoire. |
| *Gap* ..... | Société d'études des Hautes-Alpes. |
| *Gênes (Italie)* ..... | Société ligura di storia patria. |
| *Genève* ..... | Société d'histoire et d'archéologie. |
| — | Institut national genevois. |
| *Grenoble* ..... | Académie delphinale. |
| — | Société de statistique de l'Isère. |
| — | Comité de l'enseignement supérieur. |
| *Havre (Le)* ..... | Société havraise d'études diverses. |
| *Langres* ..... | Société historique et archéologique. |
| *Lausanne* ..... | Société d'histoire de la Suisse Romande. |
| *Lille* ..... | Commission historique du département du Nord. |
| *Limoges*..... | Société archéologique du Limousin. |
| *Luxembourg* ..... | Section historique de l'Institut Grand-Ducal. |
| *Lyon* ..... | Académie des sciences et Belles-Lettres Société littéraire. |
| *Mans (Le)* ..... | Revue historique et archéologique du Maine. |
| *Marseille* ..... | Provincia (Société de statistique d'histoire, et d'archéologie de Marseille et de Provence). |
| *Melun* ..... | Société d'archéologie, sciences et arts. |
| *Metz* ..... | Société d'histoire et d'archéologie lorraine. |
| *Montauban* ..... | Société d'histoire et d'archéologie. |
| *Montbéliard* ..... | Société d'émulation. |
| *Montpellier* ..... | Académie des Sciences. |
| *Montréal (Canada)* ..... | Numismatic and antiquarian Société. |

| | |
|---|---|
| *Moulins* | Société d'émulation de l'Allier. |
| *Moûtiers* | Académie de la Val d'Isère. |
| *Nancy* | Société d'archéologie lorraine. |
| — | Académie Stanislas. |
| *Nantes* | Société académique. |
| *Narbonne* | Commission archéologique et littéraire. |
| *Neufchâtel (Suisse)* | Société de géographie. |
| *Nice* | Société des lettres, sciences et arts. |
| *Nîmes* | Académie du Gard. |
| *Orléans* | Société archéologique de l'Orléanais. |
| *Otawa (Canada)* | Institut canadien-français. |
| *Parenzo (Italie)* | Società Istriana di archeologia e etoria patria. |
| *Paris* | Académie des Inscr. et Belles-Lettres. |
| — | Société des antiquaires de France. |
| *Pavie (Italie)* | Società Pavese di storia patria. |
| *Puy (Le)* | Société agricole et scientifique de la Haute-Loire. |
| *Reims* | Académie nationale de Reims. |
| *Rennes* | Société archéologique d'Ile-et-Vilaine. |
| *Rome (Italie)* | Bibliothèque vaticane. |
| *Rouen* | Commission des antiquités de la Seine-Inférieure. |
| *Saint-Dié* | Société philomathique vosgienne. |
| *Saint-Jean-de-Maurienne* | Société d'histoire et d'archéologie. |
| *Saint-Maurice (Suisse)* | Société helvétique de Saint-Maurice. |
| *Saint-Omer* | Société des antiquaires de la Morinie. |
| *Sienne (Italie)* | Institut d'art et d'histoire, 17, via di Città. |
| — | Academia per le Arti e per le Lettere, Palazzo Palliai, |
| *Soissons* | Société archéologique, historique et scientifique. |
| — | Société historique de la Haute-Picardie. |
| *Stockholm* | Académie royale d'histoire. |
| *Strasbourg* | Société pour la conservation des monuments historiques. |
| *Thonon-les-Bains* | Académie chablaisienne, |
| *Torre-Pellice (Italie)* | Société d'histoire vaudoise. |
| *Toulon* | Société des sciences, lettres et arts du Var. |
| *Toulouse* | Société archéologique du Midi de la France, |
| *Turin (Italie)* | Regia Accademia delle scienze, 3, via Maria Vittoria, 101, Turin. |
| — | Regia Deputazione sopra gli studi di storia patria. |
| — | Archives d'Etat. |
| — | Sociétà di archeologia e belle arti, Palais Madame, Turin. |
| *Turin (Italie)* | Sociétà storica-bibliografica subalpina. |
| *Valence* | Société d'archéologie et de statistique de la Drôme. |
| *Vannes* | Société polymathique du Morbihan. |
| *Vienne* | Société Rhodania. |
| — | Musée Archéologique. |
| *Villefranche-sur-Seine* | Société des sciences et arts du Beaujolais. |
| *Washington* | The Smithsonian Institution. |
| — | Office biologique. |
| *Zurich (Suisse)* | Société des antiquaires. |
| — | Bibliothèque Centrale. |

# CHRONIQUE DE LA SOCIETE

## ANNÉE 1947

SÉANCE DU 8 JANVIER. — Après avoir présenté ses vœux aux membres de la Société, le Président donne lecture d'une lettre de M. Ansely, Président de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Pau, suggérant la création d'une Confédération générale des Sociétés savantes françaises. Cette Confédération aurait semble-t-il l'autorité nécessaire pour obtenir du Gouvernement les subventions devenues indispensables à la vie des sociétés et à la publication de leurs bulletins. Il est décidé de donner à cette proposition une adhésion de principe.

Le Président lit ensuite une lettre de l'Université de Louvain sollicitant, en vue de la reconstitution de sa bibliothèque l'envoi d'une collection des Mémoires de la Société et d'ouvrages qui ne seraient pas utiles à notre bibliothèque. Il est décidé de donner satisfaction à cette demande.

La parole est ensuite à M. Tissot, d'Annecy, auquel le Président souhaite la plus cordiale bienvenue, pour résumer son étude sur le *Trust de Bonvillard*.

La Compagnie de Bonvillard, créée en 1704, possédait des établissements métallurgiques à Arbine, Sainte-Hélène, Epierre, Lapraz et Modane, et des mines à Bonvillard.

Elle fut une manière de « trust » avant la lettre, puisqu'elle tenta une concentration horizontale et verticale: concentration horizontale en essayant de réunir sur le lieu de production des matières premières, du bois et la force motrice, — concentration verticale, puisque, partant de la mine, elle avait des établissements à production différenciée, qui, du haut fourneau à la platinerie, pouvaient donner de la fonte, du fer et de l'acier.

Certes, cette concentration était plutôt théorique, sur le plan horizontal, puisque les éléments de base, bois et force motrice, faisaient souvent défaut, — sur le plan vertical, puisque certains produits du premier stade n'allaient pas toujours aux établissements auxquels ils étaient normalement destinés : ce fut le cas pour la fonte, lorsque, après la Révolution, les industries de la Basse-Isère vinrent l'acheter en Savoie, ce qui enleva aux industries savoisiennes du fer et de l'acier la matière première dont elles avaient besoin.

Quoique ayant échoué, cette tentative — fortuite d'ailleurs — d'établissement métallurgique et minier en forme de « konzern » méritait que l'on s'y arrêtât.

M. l'abbé Secret fait part de la mort de M^me^ Pachoud, qui fut pendant longtemps si assidue aux séances de notre Société.

SÉANCE DU 3 FÉVRIER. — Le Président signale l'élection à l'Académie de Savoie de trois membres de la Société : MM. l'abbé Secret, Tercinet et lui-même.

M. le chanoine Perroud lit une étude sur l'origine des noms du Mont du Chat et de la Montagne de l'Epine.

Après avoir montré, en utilisant les savants travaux de J. Bédier et d'Emile Mâle, l'importance considérable qu'eurent au Moyen-Age les pèlerinages et leur influence sur la vie artistique et littéraire de ce temps, M. le chanoine Perroud montre, en particulier, comment la légende du roi Arthur se répandit jusqu'en Italie le long de l'iténéraire normal des pèlerins se rendant de France à Rome, des « Roumieux ». Or, précisément un épisode de cette légende peut être localisé au Mont du Chat : au cours de sa marche contre les Allobroges, le roi Arthur eut à franchir une montagne abrupte et à livrer un combat difficile contre le géant Chapalu. M. le chanoine Perroud montre, par une série de déductions ingénieuses, comment le nom de Chapalu fut déformé en Chat Velu et comment la tradition populaire plaça logiquement le lieu du combat à Chavelu au pied de la falaise qui avait porté jusque-là le nom de Mont-Muni et qui en reçut le nom de Mont du Chat, nom qui apparaît précisément dans les textes peu après la diffusion de la légende arthurienne. Il oppose cette hypothèse à l'étymologie précédemment indiquée par le regretté chanoine Gros, dont il prouve l'arbitraire et la fragilité.

Quant à la montagne de l'Epine, qui s'appelait d'abord montagne de Leysse, il établit que son nom lui vient d'un fragment de la Couronne d'épines du Christ, relique rapportée d'Orient par un seigneur de la région, conservée dans le château de Montbel et qui passa ultérieurement dans la chapelle du château de l'Epine, à Nances, où elle devint un centre de pèlerinage.

Cette communication obtient un vif succès.

A l'occasion des projets de reprise des fouilles de Saint-Saturnin, M. le capitaine de Kesling revendique pour son père la découverte de cette station préhistorique.

*Candidatures :* MM. Thomasson et Turinaz.

A cette occasion, le Président signale qu'il avait reçu la candidature d'un jeune homme de quinze ans, candidature provisoirement retirée, et demande qu'une décision de principe soit prise à ce sujet.

Tous les membres présents se montrent très favorables à de telles candidatures, qui sont de nature à développer dans la jeunesse le goût de l'histoire locale, ainsi qu'à préparer le recrutement de la Société.

Ils estiment même qu'il appartiendrait aux professeurs d'amener ces « pupilles » à la Société.

Il est décidé qu'on admettra ces « pupilles » à partir de la classe de seconde et que ces « pupilles » n'auront à payer qu'une cotisation réduite.

Séance du 5 mars. — Le Président expose que, par dérogation au principe précédemment admis du dépôt de certaines de nos collections à la bibliothèque Municipale, certains fascicules ont été déposés aux Archives Départementales pour y combler les lacunes que présentaient des collections récemment déposées à ces Archives par l'Académie de Savoie.

De cette façon, des collections complètes pourront être mises à la disposition du public.

Ces fascicules, comme ceux qui sont déposés à la Bibliothèque Municipale, restent, bien entendu, la propriété de la Société.

M. Chetail résume une correspondance récemment versée chez Me Commarmond, notaire, et relative aux règlements des dépenses effectuées vers les années 1831-1834 par les trois fils de M. de Savoiroux, alors officiers en garnison dans le Nord de l'Italie.

Cette correspondance n'est pas seulement intéressante par les indications qu'elle fournit sur le prix de la vie et notamment des vêtements et équipements militaires à cette époque, mais en ce qu'elle donne une idée des relations d'alors entre la Savoie et le Piémont.

M. le chanoine Naz expose les grandes lignes d'un procès qui s'est récemment plaidé à Thonon, puis à la Cour d'Appel de Chambéry au sujet de la requête de M. Freeman, qui demandait à s'appeler désormais Bourbon par rectification de son état-civil, comme étant le descendant direct d'un fils du Duc de Berry et d'Anny Brown.

Il montre que, si le mariage du Duc de Berry a vraiment été célébré, — ce qui est impossible à établir, les documents relatifs à ce mariage n'ayant pu être retrouvés dans les Archives anglaises, — il n'a pu être annulé en Cour de Rome comme l'affirment les descendants du Duc de Berry. Celui-ci aurait donc été bigame.

Le Président donne lecture des premiers chapitres d'un important travail de M. le chanoine Garin sur « les Seigneurs de la Vallée de Beaufort ».

Un détail retient particulièrement l'attention et provoque une brève discussion : il est relatif à l'occupation prétendue de la région par les Sarrazins. La présence de ceux-ci pourrait être déduite d'un passage d'une charte de 996, dont une copie, faite en 1665, figure dans les titres de l'archidiocèse de Tarentaise. Resterait à démontrer l'authenticité de cette charte.

*Candidatures :* M^mes^ Gros, Lestien, MM. Pichery, Rivet.

Séance supplémentaire du 12 mars. — Invité par la Société, M. Gillio expose l'histoire de l'industrie à Chambéry depuis le moyen-âge jusqu'à nos jours, en montrant les obstacles que les événements (notamment les modifications de frontières) et le tempérament chambérien ont longtemps opposés au succès des entreprises industrielles.

Cette communication, développant une des parties de son étude sur *Chambéry, ses conditions géographiques et son développement* (Dardel,1945), obtient un vif succès.

Séance du 2 avril. — M. Lothian, délégué du Ministère de l'Education Nationale pour le classement des Monuments Historiques, de passage à Chambéry, assiste à la séance.

Le Président signale les publications reçues depuis la dernière séance, et, en particulier, dans les Mémoires de l'Académie Chablaisienne, une note sur un amiral au service de l'Autriche, J. de Fleury, né à Chambéry ainsi, qu'une étude sur l'origine des « anneaux du Déluge » encore visibles sur certaines des hauteurs de Savoie.

Il signale la publication des deux premiers volumes de l'*Histoire de Maurienne* de M. le chanoine Gros, offerts à la Société par le neveu du regretté historien mauriennais, et donne quelques indications sur les principaux chapitres de cet important ouvrage.

Il donne communication de diverses correspondances relatives aux difficultés financières qu'éprouvent la plupart des Sociétés, à la publication d'un nouveau volume de nos Mémoires et au prix de vente des volumes antérieurs.

De la discussion soulevée par cette communication, on peut conclure à la nécessité:

1° de relever de nouveau le taux des cotisations, qui paraît devoir être porté à cent francs, chiffre encore inférieur à la cotisation demandée par maintes Sociétés,

2° de porter le prix de vente des volumes anciens au montant annuel de la cotisation pour les membres de la Société, et à un prix sensiblement double pour les acheteurs étrangers ;

3° de publier un volume de 64 à 80 pages, qui comporterait au moins le résumé des procès-verbaux de nos séances depuis 1938.

Ces diverses questions seront soumises à la prochaine Assemblée générale.

Le délégué du Ministère de l'Education Nationale expose les résultats de sa prospection à travers le vieux Chambéry en vue du classement éventuel de certains immeubles ou portions d'immeubles. Les membres présents appellent son attention sur ceux de ces immeubles qui leur paraissent présenter un intérêt particulier. Il est entendu que la collaboration de la Société lui est acquise pour la rédaction des notices relatives à ces opérations éventuelles de classement.

*Candidatures :* MM. de Coux, Grandchamp, Lionet.

Séance du 7 mai. — M. Chetail relate, d'après un acte notarié, l'émancipation d'un fils par son père au XVIII^e^ siècle, en Savoie : cela comportait un cérémonial, qui montre combien la législation sarde était alors empreinte de souvenirs romains.

Le Président signale l'intérêt du 3^me^ tome de l'*Histoire de Maurienne*, du regretté chanoine Gros, dont il vient d'être fait hommage à la Société.

M. Palmieri attire l'attention sur une étude déjà relativement ancienne, mais qui paraît avoir passé inaperçue lors de sa publication. Il s'agit d'une étude de M. P.M.Bondois sur le Duc de Savoie Victor-Amédée II et la Révocation de l'Edit de Nantes », qui a été publié par le Bulletin philologique et historique (années 1928 et 1929).

On y voit le souverain soucieux de ménager son puissant voisin sans toutefois prendre des mesures qu'il ne parait pas approuver.

Le capitaine Carle signale qu'à la base du clocher de la Métropole se trouve une salle qui parait être de beaucoup antérieure à la date de construction de cette église, et suggère qu'on se trouverait en présence de restes d'une chapelle franciscaine datant des débuts de l'établissement de ces religieux en Savoie.

Assemblée générale du 4 juin. — M. le chanoine Naz, secrétaire, ayant été empêché de rédiger le rapport moral, le Président remplace ce rapport par quelques observations qui, dit-il, n'engagent que lui seul :

« Nous avons vécu », « ce qui en temps de révolution n'est pas peu de chose !... »

« L'effectif de la Société s'est accru d'une quinzaine de membres...

« Le nombre des présents a varié de 13 à 18, avec une légère tendance à la diminution...

« Les séances devraient être plus vivantes, et elles le seraient sans doute si la Société n'était, par suite de circonstances diverses, privée en fait du concours de quelques-uns de ses membres les plus qualifiés et si elle ne souffrait de la concurrence des autres Sociétés locales...

« Aussi, me suis-je souvent demandé, et plus nettement encore que l'an dernier, si la co-existence de tant de Sociétés Savantes correspondait bien à l'état actuel des esprits et des mœurs...

« Le point noir, c'est toujours l'impossibilité où nous nous trouvons par suite de la hausse constante des prix, de publier un volume de Mémoires.

« La conséquence, ce sont les trois questions suivantes qui seront soumises à l'Assemblée :

1° projet de publication d'une plaquette qui contiendrait la série de nos procès-verbaux depuis la publication du dernier volume de nos Mémoires.

2° augmentation du prix de vente des volumes anciens : ce prix devrait être égal au montant de la cotisation annuelle pour les membres

de la Société et au double de cette cotisation pour les acheteurs étrangers à la Société ;

3° augmentation de la cotisation annuelle, qui parait devoir être portée à cent francs.

« Mais avant de soumettre ces questions au vote de l'Assemblée, il est nécessaire de procéder à l'élection des membres du Conseil d'administration, le renouvèllement de ces membres n'ayant, pàr suite des circonstances, pas été effectué régulièrement depuis plusieurs années. »

Cette élection, effectuée au scrutin secret, donne les résultats suivants : MM. Campi, chanoine Naz, général Lestien, Schuller, Camille Perroud, H. Carle, Menabrea, docteur Françon, P. Bernard.

On vote ensuite sur les trois questions précédemment indiquées. Les trois propositions sont approuvées à l'unanimité.

M. le chanoine Perroud donne lecture d'une communication sur le château de Martel, qui était situé entre Yenne et Saint-Genix, et sur la famille de Martel.

Les membres présents se rendent ensuite à la Métropole pour y examiner la salle qui se trouve à la base du clocher et qui, comme l'a signalé à la précédente séance M. Carle, parait bien être d'une construction très antérieure.

*Candidature :* M. Gorges, instituteur en retraite à la Moutarde (Chambéry).

Séance du 2 juillet. — M. Schuller, qui préside en l'absence du Président, propose les candidatures de M^lle Acary et de M. Gorges.

Il est donné lecture ensuite d'un travail de M. Lovie sur les « Petits ramoneurs en Savoie.

M. Carle propose une sortie à Chignin, Myans et Saint-André. La question est mise à l'étude.

Séance du 1^er octobre. — Le Président fait part du décès de deux membres de la Société, M. le chanoine Garin, dont il rappelle les multiples travaux, et M. Menard, ainsi que de la démission de M. le docteur Hollande.

Il signale diverses publications reçues au cours des vacances, ainsi que le dernier numéro des *Cahiers de Savoie*.

Il lit quelques passages du discours que notre collègue, M. André Tercinet, a prononcé lors de sa réception à l'Académie de Savoie.

M. l'abbé Secret fait une communication sur le statut juridique de l'Hospice du Petit Saint-Bernard.

Cet hospice existait, sous forme de mansion, au temps des Romains. Il fut rétabli comme hospice chrétien au temps des Carolingiens, puis, vraisemblablement, après destruction, par Saint-Bernard de Menthon au XI^e siècle.

Mais il ne semble pas que celui-ci ait réussi à trouver les fonds suffisants pour assurer la survie de son œuvre : soixante ou quatre vingt ans plus tard, l'Hospice s'était écroulé. De sorte que le nouveau fondateur le plus efficient et dont l'œuvre fut la mieux assise est l'évêque de Tarentaise, Saint-Pierre II (XII^e siècle). Il dota l'hospice sur des paroisses de Tarentaise. Grâce à quoi il a subsisté jusqu'à nos jours.

Au XV^e siècle, il passe aux moines du Grand Saint-Bernard. En 1750, le Pape en transfère la propriété à l'Ordre Militaire de Saint-Maurice et Lazare.

La question est à l'étude aujourd'hui entre l'évêque de Tarentaise, le Vatican et le Gouvernement français.

Il en résultera sans doute un nouveau transfert de propriété. S'opérera-t-il au profit du diocèse de Tarentaise ?

Des mesures seront prises pour la reconstitution et la remise en fonctionnement de l'Hospice.

Le Président appelle l'attention sur le Bulletin de l'Académie Saint-Anselme du Val d'Aoste, qui lui a été communiqué par notre collègue, M. Dardel.

Il analyse ce Bulletin et les principaux travaux qui y sont résumés, dont il montre le vif intérêt, et notamment une étude sur ce sujet : Saint-Bernard de Menthon était-il Savoisien ou Valdôtain ?

Après discussion de cette question, il est proposé d'écrire à cette Académie pour lui exprimer le vœu de voir s'établir entre nos deux Sociétés des relations de bon voisinage et d'amitié. Cette proposition est chaleureusement approuvée par tous les membres présents.

*Candidatures :* M. Veyrat, ingénieur.

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE. — Le Président signale que notre secrétaire-adjoint, M. Perroud, vient d'obtenir de l'Académie chablaisienne le prix d'histoire de la Fondation Rodolphe de Foras pour son étude sur « La rivalité franco-savoyarde dans les voies d'accès vers Genève et l'Europe centrale ». Il lui adresse les vives félicitations de la Société.

Il annonce qu'une réunion se tiendra le lendemain 8 novembre sous la présidence de MM. Ant. Borrel et F. de Menthon en vue de la constitution d'un Comité Aoste-Savoie, qui travaillera au développement des relations culturelles et touristiques entre la Savoie et le Val d'Aoste, et invite les membres de la Société à assister à cette réunion.

Il donne lecture de la lettre qu'il a écrite le 20 octobre au Président de l'Académie Saint-Anselme en exécution de la décision prise lors de la précédente séance.

Il souhaite la bienvenue à M. Saint-Olive, de Faverges-de-la-Tour (Isère) qui veut bien entretenir la Société des recherches qu'il poursuit, en collaboration avec notre collègue, M. Chetail, en vue de préciser le tracé de la Voie romaine d'Augustum à Lemencum.

La suite de la séance est consacrée à cet exposé de M. Saint-Olive, qui obtient un vif succès.

*Candidatures :* MM. Buttin, avocat à Meknes; commandant du Vachat; Max Régnier à Chambery.

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE. — Le Président expose la participation qu'il a prise, au nom de la Société :

1° à la constitution d'un Comité Aoste-Savoie, tendant au développement des relations culturelles entre ces deux pays ;

2° à l'inauguration d'une plaque apposée rue Croix-d'Or sur la Maison mortuaire de Charles Buet, cérémonie qui fut l'aboutissement de l'initiative prise par notre Société pour la célébration du centenaire du romancier ;

3° à l'étude d'un projet de « Centre Savoyard de Culture », qui coordonnerait les activités des diverses Sociétés Savantes et artistiques de Chambéry.

Il présente l'ouvrage « *Visages de la Savoie* », offert à la Société par deux de nos collègues qui ont collaboré à cet ouvrage, MM. Menabrea et l'abbé Vesco.

M. le chanoine Naz fait une communication sur la situation juridique d'Hautecombe.

Ce travail a été provoqué par une question qu'a posée un fonctionnaire des Affaires Etrangères.

Il établit, contrairement à l'opinion qu'on avait à ce Ministère, que :

1° L'abbaye et ses biens, acquis par Charles-Félix sur sa fortune personnelle furent donnés par lui (à l'exception des appartements royaux) aux Cisterciens italiens, qui les cédèrent ultérieurement aux Cisterciens

français, lesquels les rétrocédèrent en 1925 aux Bénédictins ; ils sont donc, sans aucune restriction, la propriété des Bénédictins ;

2° L'abbé d'Hautecombe n'était nullement désigné sur la proposition ou avec l'accord du roi d'Italie ; il relevait canoniquement de l'archevêque de Chambéry ;

3° Les appartements royaux restent la propriété des descendants de Charles-Félix, propriété privée et non propriété de la Couronne d'Italie ;

4° Contrairement à l'opinion générale, Hautecombe ne jouit nullement du privilège d'exterritorialité.

A l'appui de sa démonstration, M. le chanoine Naz cite toute une série de documents, acte d'achat d'Hautecombe par Charles-Félix, testaments, actes notariés, qui ne laissent place à aucune discussion.

A la demande du Président, M. l'abbé Vesco expose les idées maîtresses de son étude sur « les arts en Savoie », qui constitue un des chapitres de l'ouvrage *Visages de la Savoie*.

Il signale l'existence de nombreuses œuvres d'art peu connues, qui risqueraient de disparaître si, grâce à la compétence, au goût et à l'activité de notre collègue, M. André Jacques, ils n'étaient maintenant officiellement classés.

La Société tout entière rend hommage aux services ainsi rendus par notre collègue.

M. l'abbé Secret donne quelques indications sur les premiers résultats de l'étude qu'il a faite du cadastre de 1730 en vue d'y retrouver le tracé de la voie romaine de Lépin à Chambéry.

Il signale de nouveau, à l'occasion d'une conférence qu'il a donnée récemment à Genève, l'intérêt d'une collaboration étroite entre les Sociétés savantes de Genève et de Chambéry. Elle permettrait, en particulier, d'éclairer l'histoire de la Renaissance, dont on sait maintenant qu'elle précéda en Savoie la Renaissance française, retardée par la Guerre de Cent ans — si même l'influence de la Savoie ne fut pas l'un des éléments déterminants de cette Renaissance française.

Pour terminer, le Président lit quelques pages de M. Menabrea, dans l'ouvrage *Visages de la Savoie*, qui viennent à l'appui de la thèse ainsi esquissée par M. l'abbé Secret.

*Candidatures :* M. le capitaine de Chambost, M. le docteur Guiral, 18, rue Juiveric, M. Lathoud, 58, place Saint-Léger.

## ANNÉE 1948

Séance du 7 janvier. — Après avoir exprimé ses vœux pour les membres présents et pour la Société, le Président donne la parole à M. Tissot, d'Annecy, qui a bien voulu donner à la Société la primeur de son étude sur la Savoie en 1848.

On a trop tendance, dit-il, à ne rappeler que l'entreprise des Voraces sur Chambéry. Or ce n'est là qu'un épisode. L'histoire de cette période présente un intérêt beaucoup plus considérable. M. Tissot le démontre en exposant la situation des partis politiques en Savoie à cette époque, l'attitude de ces partis à l'égard de la France et du gouvernement sarde, les revendications de tout ordre que présentaient les Savoyards : langue, université, questions administratives, revendications économiques, les sympathies qu'éveillaient en Savoie les tentatives d'émancipation de diverses nationalités européennes. Il indique les répercussions qu'allaient avoir sur les sentiments de la Savoie, la participation à la guerre Austro-Sarde, les pertes subies par la brigade de Savoie et l'évolution de la politique française.

Le président complimente et remercie vivement M. Tissot. Il appelle l'attention sur l'intérêt que présente pour l'histoire de cette période,

l'étude de la presse chambérienne, incomparablement supérieure à la presse locale d'aujourd'hui.

MM. Carle et Palmieri, précisent quelques détails sur l'expédition des Voraces, épisode qui parait mériter que la Société y consacre une de ses prochaines séances.

*Candidature :* M. Badin.

Séance du 3 février. — Le Président propose que M. C. Perroud retenu à la chambre par la maladie soit remplacé dans les fonctions de Secrétaire-Adjoint, jusqu'à ratification par l'Assemblée générale, par M. Palmieri qui accepte.

Il signale les nombreux articles relatifs à l'histoire publiés par la Presse locale et rédigés par les Membres de la Société. Il y voit un excellent moyen d'appeler l'attention des Chambériens sur cette histoire et de les y amener.

Il lit une lettre du Gal Cartier rappelant le centenaire récent de Crétet né en 1747 à Pont-de-Beauvoisin (Savoie) qui eut une influence sur la construction de la route du Mont-Cenis. A ce propos, il est parlé d'un des principaux exécutants de ce grand projet, M. Derrien. Un des membres présents M. Lathoud, fait connaître qu'il est l'arrière petit-neveu de Derrien et qu'il possède de nombreux documents relatifs à cette route. Il lui est demandé d'en faire l'objet d'une communication

Le Président lit une communication de M. Cochet d'Aix-les-Bains, sur le centenaire des Statuts de la Société du Cercle d'Aix.

La parole est ensuite donnée à M. Palmieri pour une communication sur les Archives départementales de la Savoie.

Après un bref historique des Archives Nationales et départementales, M. Palmieri rappelle comment se sont formées à travers les siècles les Archives de la Savoie et en montre toute la richesse.

Ces Archives comprennent actuellement un certain nombre de séries parmi lesquelles il convient de signaler le fonds important du Sénat de Savoie (environ 20.000 dossiers) qui permet de renouveler sur de nombreux points l'histoire de Savoie du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle.

La série C pour l'administration sarde d'avant 1792, la série L pour la Révolution et l'Empire, le fonds Sarde pour la période 1815-1860 et la série E féodalité, famille, communautés, notaires, états-civils sont aussi très riches et offrent de larges possibilités de recherches.

Les séries G et H (Clergé séculier et régulier) sont peu importantes mais un grand nombre de dossiers se rapportant aux Affaires Ecclésiastiques se trouvent dans le Fonds du Sénat de Savoie. Quant aux documents du Décanat de Savoie, ils se trouvent aux Archives de Grenoble, alors siège de l'Evêché dont il dépendait.

Les Archives de Savoie qui se trouvent à Turin, n'ont pas été rendues à la France malgré le traité de 1860 et le dernier traité de Paix signé avec l'Italie.

*Candidatures :* M. Pierre Chambre, M^lles^ Sadoux et Tournier.

Séance du 3 mars. — Le Président signale une étude de M. Paul Guichonnet parue en 1947, dans la Revue de Géographie Alpine sur la poussée industrielle récente dans la Cluse de l'Arve.

Il donne lecture d'une lettre de M. Costa de Beauregard faisant connaître qu'il possède un certain nombre de documents et de pièces provenant de recherches archéologiques faites dans la région de Montmélian et se rapportant à l'époque romaine.

Il présente le livre de M. Jean Secret : *Les Classiques en barbelés.* Cet auteur, frère de M. l'abbé Secret, n'est pas inconnu des membres de la Société qui ont pu, l'année dernière, entendre la lecture de son Mémoire

sur le Préfet Verneilh. Le Président lit ensuite des chapitres de ce livre à la manière de Saint-François de Sales, de J.J. Rousseau et de X. de Maistre.

M. Palmieri, continuant sa dernière communication sur les Archives de la Savoie parle des études faites depuis dix ans aux Archives et dresse une bibliographie des événements de la Savoie en 1848 : ouvrages généraux, brochures et documents d'archives. Les journaux de l'époque et les manuscrits comme ceux de Chapperon ou de Menabrea apportent des témoignages vécus et sont une des sources les plus précieuses pour l'histoire de ces événements.

Séance du 7 avril. — M. Carle cite plusieurs études parues dans la *Revue Savoisienne* des premier et deuxième trimestre de 1947 : de M. Tapponier sur Alexandre Guiraud et les petits savoyards ; de M. Gardet sur les proverbes savoyards de la région d'Annecy au xv^e^ siècle, du docteur Cochet sur la musique à Aix-les-Bains à la fin du xix^e^ siècle.

M. l'abbé Secret revient sur la question des Archives de Turin et signale le vœu que les Sociétés Savantes du Département se proposent de transmettre au Conseil Général en lui demandant d'intervenir auprès du Gouvernement.

Il signale qu'une cérémonie aura lieu le 8 août à Myans, pour la commémoration de l'éboulement du Granier en 1248. La Société d'Histoire et d'Archéologie pourrait organiser une excursion un dimanche du mois de juin, peut-être en collaboration avec la Société d'Histoire Naturelle, avec visite du château d'Apremont, des abîmes de Myans ; une causerie pourrait être faite sur cette catastrophe et les Pères de Myans mettraient une salle à la disposition des visiteurs.

M. l'abbé Secret parle ensuite de ses recherches sur l'emplacement de la voie romaine de Saint-Genis à Genève, recherches qu'il a effectuées tant sur le terrain que sur la mappe de 1730. A Saint-Maurice de Rotherens, on voit les traces de la Voie romaine et des ornières de 1 m. 20 et 1 m. 35. Il devait exister une voie secondaire sur le plateau qui borde le Rhône. D'autres recherches furent effectuées à Yenne et à Lucey avec reconnaissance des lieux-dits par interrogation de personnes âgées.

Avant de clore la séance, le Président parle de la date de la prochaine réunion pour laquelle la présence de l'académie de Saint-Anselme a été pressentie : le 5 ou le 12 mai. Les membres consultés préfèrent le 5 mai.

Séance du 5 mai. — Le Président présente la nouvelle et très intéressante *Revue Valdôtaine de Pensée et d'Action régionalistes*, publiée par l'Académie Saint-Anselme, et qui fait suite à la revue *Augusta Praetoria*.

Il donne lecture d'une lettre dont il a pris l'initiative et qui sera adressée au Président du Conseil Général de la Savoie, après signature par les Présidents des autres Sociétés Savantes du Département, pour lui demander de suivre de près la question du retour à Chambéry des Archives irrégulièrement détenues à Turin.

Il rend compte des Congrès des Sociétés Savantes et du Centenaire de la Révolution de 1848, qui se sont tenus à Paris au début d'avril, auxquels il a assisté et au cours desquels des communications intéressantes ont été faites par MM. Meunier et Guichonnet, professeurs au Collège Moderne d'Annecy.

M. Lathoud, utilisant la correspondance de son grand-oncle, Derrien, alors ingénieur aux travaux de la route du Mont-Cenis, fait une commu-

nication sur trois lettres adressées au Ministre de l'Intérieur et relatant le passage des membres de la famille impériale.

La première concerne la reine de Naples, qui s'arrête au Mont-Cenis du 28 novembre au 1er décembre 1809 ; la deuxième, Murat, venant de Paris, la troisième les passages successifs d'Elisa, d'Eugène de Beauharnais et de Murat en mars 1810 à l'occasion du mariage de Napoléon et de Marie-Louise.

Il avait, au préalable, brossé un tableau du Mont-Cenis à cette époque, d'après une brochure de Derrien intitulée *Notice historique et descriptive du Mont-Cenis*.

M. le chanoine Naz présente la thèse que M. Chevaillier vient de soutenir devant la Faculté de Droit de Paris sur le Sénat de Savoie.

Parmi les pièces annexes de cette thèse, il cite des extraits très curieux d'un livre de René Favre, fils d'Antoine Favre et frère de Vaugelas, intitulé *Le Bien Public pour le Fait de Justice*, ainsi que le testament de ce magistrat.

M. Palmieri signale qu'on trouve des renseignements intéressant la Savoie dans le *Code de la Nationalité Française* publié par le Ministère de la Justice dont le deuxième volume est un recueil de dispositions contenues dans les traités et accords internationaux et dans les actes de l'Autorité publique portant modification du territoire de la France et de ses colonies.

M. Clavellet offre à la Société un volume intitulé : *Constitutions de Sa Majesté pour l'Université de Turin*, édité à Turin en 1929.

*Candidature :* M. Mainier, à Chambéry.

Séance du 2 juin. — Le Président signale la publication des *Cahiers de Savoie* (troisième et quatrième trimestre 47), où l'on peut lire notamment le discours prononcé à la séance d'ouverture des tribunaux par M. Chanteau, substitut du Procureur Général, sur *Le Mont-Cenis terre française*, une étude de notre collégue, M. l'abbé Vesco, sur *L'œuvre gravée d'André Jacques*, un autre de nos collègues, et *Cinq lettres inédites de Cavour*, adressées de 1852 à 1856 à M. Jacquier-Chatrier, et publiées par M. Guichonnet.

Il présente M. Meunier, professeur au Collège Moderne d'Annecy, qui sur son invitation, a bien voulu venir exposer la synthèse des communications qu'il a faites au récent Congrès du Centenaire de 1848.

Sa communication est intitulée : Contribution à l'étude des événements de 1847-1848 en Savoie : la question économique et la question financière (crise alimentaire et chômage — difficultés du Trésor Sarde — l'emprunt forcé et son application en Savoie). Leurs répercussions sur la situation politique.

Très solidement documentée, elle montre l'acuité de la crise économique et sociale qui frappa la Savoie au printemps de 1847, ainsi que les mesures par lesquelles on tenta d'y parer. Cette crise, qui provoqua des remous sérieux, était à peine atténuée quand l'état lamentable des finances sardes impose des mesures financières auxquelles la Savoie tout entière, sans distinction de partis, fit une vive opposition, et qui contribuèrent à détacher le pays du régime sarde. Dès cette époque, les esprits s'orientent vers l'annexion à la France.

Cette communication obtient un vif succès et est très applaudie.

M. Carle amorce, sur des points de détail et notamment sur la situation économique de la Savoie, des observations que l'heure avancée ne lui permet malheureusement pas de développer.

Séance du 30 juin. — M. Laurent Chevailler, docteur en droit, présente la thèse qu'il a soutenue devant la Faculté de Droit de l'Uni-

versité de Paris, thèse intitulée : *Essai sur le Souverain Sénat de Savoie.* 1559-1793. (Organisation, procédure, compétence).

Alors que Burnier, dans son *Histoire du Sénat de Savoie*, se place sur le plan d'une histoire purement extérieure de la Compagnie, M. Chevailler a voulu, au contraire, tenter de dégager, en l'étudiant en elle-même, les traits caractéristiques de cette institution.

Après avoir rappelé dans quelles circonstances le Sénat fut institué en 1559, succédant au Parlement français que François Ier avait créé à Chambéry en 1536, M. Chevailler s'étend longuement sur l'organisation intérieure du Sénat : le statut et règlement du Sénat, les différents édits relatifs à cette organisation intérieure, et enfin les Royales Constitutions de 1770.

Il parle ensuite de la procédure et de la compétence du Sénat. Cette compétence était estrêmement étendue et variée, touchant à tous les domaines de la justice, de l'administration y compris les affaires extérieures.

Par sa science, son intégrité, son indépendance et son prestige, le Sénat était l'incarnation de l'esprit public de la Savoie. Cour de Justice et Cour Souveraine, le Sénat était également gardien de l'ordre établi et avait la faculté de prendre les mesures de police qu'il jugeait convenables dans l'intérêt supérieur de la justice et du bon ordre. Sa compétence administrative était ainsi fort étendue et touchait toutes les formes de l'activité du Duché de Savoie.

Le Sénat défendait les libertés publiques et l'on sait comment en novembre 1743, il intervenait auprès de l'Infant Don Philippe d'Espagne, en insistant dans un long mémoire sur la misère du pays occupé par les armées espagnoles.

On doit insister sur les attributions politiques des Premiers Présidents du Sénat dont le plus éminent fut sans conteste Antoine Favre. A. Favre, envoyé en Franche-Comté auprès du Gouverneur pour le roi d'Espagne, alla aussi en Italie soutenir les droits d'Anne d'Este, épouse de Jacques de Savoie-Nemours, à la succession de son frère le Duc de Ferrare. Devenu Premier Président du Sénat en 1610, il allait être également Gouverneur-Commandant en Savoie. En 1618, il prit la tête de l'ambassade chargée de demander à Paris la main de Madame Chrétienne, fille d'Henri IV, pour le Prince héritier, le futur Victor-Amédée I.

Ainsi les membres du Sénat pouvaient être investis de hautes fonctions administratives et d'importantes missions politiques.

Une différence essentielle sépare le Sénat de Savoie et les Parlements français. Alors que les attributions politiques du Premier Président du Sénat de Savoie étaient remarquablement développées, les rois de France n'admirent jamais que le Premier Président du Parlement de Paris jouat un rôle politique quelconque.

M. Chevailler passe ensuite au cérémonial, minutieusement réglé, aux traditions bien assises où tout était prévu. Le cérémonial se divisait en cérémonial ordinaire et extraordinaire, ce dernier en cas de visite de souverains ou de personnages importants, cardinaux, légats, conseillers aux Parlements de Grenoble ou de Dijon, et autres personnages de marque, telles Mesdames de France filles de Louis XV.

Dans le dernier chapitre de sa thèse, M. Chevailler étudie deux ouvrages de sénateurs : l'*Etat de la Justice* du sieur De Ville et surtout *Le Bien public par le fait de la Justice* de René Fabre de la Valbonne, fils du Président Favre et frère du grammairien Vaugelas.

Pour conclure, M. Chevailler souligne le caractère et la personnalité du Sénat de Savoie et le rôle extrêmement important qu'il tient dans l'histoire de la Savoie.

Le Président fait un rapide compte-rendu moral et financier de

l'année 1947-1948, et le bureau est réélu à l'unanimité des membres présents.

Séance du 3 octobre. — Le Président propose que la Société tienne désormais ses réunions le premier dimanche du mois à neuf heures et demi.

Il signale qu'une séance exceptionnelle de la Société a été tenue à Aix-les-Bains à l'occasion de l'inauguration du Musée archéologique de cette ville, le 7 septembre. A cette séance, où assistaient de nombreux membres d'Aix-les-Bains et de Chambéry ont été lues des communications de M. le docteur Françon sur un certificat médical du début du XIXe siècle ; de M. Exertier sur la corporation des masseurs-doucheurs de l'établissement thermal, dont les règlements ont été adoptés par la plupart des villes d'eaux ; de M. Sylvestre, sur deux précurseurs de l'industrie hydro-électrique Cavour et Sommeiller ; de M. l'abbé Secret sur les voies romaines et le cadastre de 1730.

Cette dernière communication a été particulièrement intéressante. Elle montre qu'une étude systématique de ce cadastre peut, en Savoie, fournir de précieux éléments pour la connaissance du tracé des voies romaines.

M. Chetail expose les réserves que M. Saint Olive a fait à ce sujet. Elles justifient une grande prudence dans les conclusions à tirer de cette étude.

Le Président signale le décès de M. Usannaz-Joris, membre de la Société, et invite à un effort pour assurer le recrutement de la Société.

M. Chetail donne lecture d'une notice sur le prieuré bénédictin de Saint-Béron, en Petit Bugey savoyard, tirée d'actes notariés et de pièces en dépôt aux Archives départementales ; ce prieuré, tombé en commende au XVIIe siècle, percevait dîmes et redevances à Saint-Béron et à Saint-Franc ; il devait, en contre-partie, la portion congrue au curé et l'aumône aux pauvres des deux localités, ce dont il s'acquittait avec une certaine désinvolture. Le priorat devait être intéressant, car, au milieu du XVIIIe siècle, il fut âprement disputé, devant le Sénat de Savoie et à grands renforts d'arguments parfois spécieux, entre deux compétiteurs, Révérend Bazin et Révérend Despine ; celui-ci dût, quelques années avant la Révolution de 1789, abandonner toutes redevances seigneuriales et autres assimilées, conformément à l'édit d'affranchissement promulgué en 1771 par Charles-Emmanuel III. Finalement, le prieuré disparut dans la tourmente révolutionnaire.

Le Président analyse un article de M. Vermale, publié dans les *Annales historiques de la Révolution française*, nº de juillet septembre 1947, sur les *Dames de Bellegarde*.

Il présente les très nombreuses publications reçues au cours des vacances et appelle particulièrement l'attention sur une brochure de M. l'abbé Secret, *Cent trente années d'enseignement chrétien* et sur la revue *Evocations* publiée par la Société d'Histoire du Bas-Dauphiné, dont M. Chetail expose l'état florissant et l'activité.

Il communique divers articles ou documents récents, d'où il résulte que la question du retour en France des Archives de Savoie n'a pas fait de progrès, les Italiens opposant la force d'inertie à toutes nos réclamations.

Il lit une lettre d'un érudit parisien, M. Vidal, spécialisé dans l'étude des rapports franco-italiens, sur les documents des Archives des Affaires Etrangères sur l'affaire des Voraces : ces documents ne paraissent apporter aucune lumière nouvelle sur cette affaire. Notre collègue, M. Lovie, se propose de reprendre l'étude de cette question.

Séance du 7 novembre. — Le Président félicite M. Benoist de sa nomination à la vice-présidence de la Société d'Histoire Naturelle, et,

à cette occasion, souligne que les rapports entre nos deux sociétés sont de plus en plus actifs et amicaux, Il signale en particulier une excursion commune effectuée le 24 octobre dans la région des Abymes de Myans, et au cours de laquelle M. Rivet a fait un exposé très apprécié de l'histoire de l'éboulement du Granier.

Il signale le cours d'histoire de Savoie que M. le chanoine Naz fait à l'Ecole Ménagère des Buissonnets.

Il met la Société au courant de l'état de nos relations avec l'Académie Saint-Anselme, d'Aoste.

Il signale la récente et très légère modification du tracé de la frontière franco-italienne au Petit-Saint-Bernard et exprime le vœu que cet avantage ne soit pas la rançon d'une modification plus importante effectuée à notre détriment au Mont-Cenis. A cette occasion, M. Benoist montre l'intérêt que présente le jardin botanique alpin du petit Saint-Bernard.

M. Carle lit une étude publiée dans le Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève (juillet 1946-décembre 1947) sur *les Cent-Jours à Genève* et rappelle quelques épisodes des opérations militaires en Savoie en 1814 et 1815.

M. Campi fait une communication sur les examens que devaient subir, jusqu'à la veille de l'annexion, les commerçants de Chambéry marchands d'épices et les élèves pharmaciens (composition du jury et nature des épreuves)

Séance du 5 décembre. — Le Président signale la demande d'échange de publications de la Société d'Histoire du Valais, demande à laquelle il a immédiatement donné satisfaction.

Il rappelle que l'on devrait célébrer incessamment le centenaire d'un des plus illustres enfants de la Savoie, le chimiste Berthollet, né à Talloires le 5 décembre 1748 ; il évoque son souvenir et celui de l'érection de sa statue à Annecy en 1843 d'après la brochure rédigée alors par le baron Jomard, membre de l'Institut et élève de Berthollet.

Il signale l'intérêt de la découverte dans les papiers récemment donnés à la Bibliothèque Municipale du plan d'un quartier de Chambéry en 1790, plan minutieusement détaillé, qui paraît être un fragment d'un plan de la ville dont il y aurait lieu de rechercher les autres parties. Il propose l'organisation d'une visite de ce quartier qui pourrait permettre des constatations intéressantes pour l'histoire locale.

M. *Lovie* présente une importante communication sur les événements de Chambéry en 1840 à la veille de l'invasion des « Voraces ». Cette étude, pour laquelle il a utilisé les papiers de Chapperon et de Menabrea déposés aux Archives Départementales, met en lumière la faiblesse des autorités gouvernementales et les diverses tendances entre lesquelles se partageait la population de Chambéry, notamment en ce qui concerne un éventuel retour de la Savoie à la France.

## ANNÉE 1949

Séance du 9 janvier. — Le Président donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Il présente aux membres de la Société ses meilleurs vœux pour la nouvelle année, et souhaite pour la Société elle-même qu'augmente le nombre de ses membres et qu'elle fasse preuve d'une vitalité toujours plus grande.

A ce sujet, il établit un parallèle avec la Société d'Histoire Naturelle qui à une de ses dernières séances avait groupé quatre vingt douze de ses membres et atteint en une seule séance le chiffre record de trente deux adhésions nouvelles.

Le Président présente ensuite diverses revues dernièrement reçues :

*les Annales Valaisannes, la Revue Valdotaine.* La Société a reçu trois nouveaux fascicules de l'Armorial de Savoie ; son prix actuel de trois mille francs est une lourde charge pour la Société.

Une visite a eu lieu au mois de décembre qui a permis de comparer le Chambéry actuel au Chambéry de 1790. Une seule maison a disparu en dehors de celles qui ont été démolies pour la percée de la rue de Boigne et le création de la Place de l'Hôtel de Ville. Un fait est à signaler : la permanence des commerces dans certains endroits.

Une commission se réunit le lendemain 10 janvier au Ministère des Affaires Etrangères au sujet des Archives de Turin. De Chambéry sont convoqués MM. Bernard, Ménabrea, et le général Lestien.

Le Président est heureux de rappeler que M. l'abbé Secret a été reçu membre de l'Académie de Savoie, son discours de réception portera sur « Le caractère savoyard d'après les grands écrivains de chez nous ».

Il signale qu'une nouvelle revue trimestrielle : les « *Annales Savoisiennes* » paraîtra dans le courant du mois de février, qui servira de lien entre les Sociétés Savantes de nos deux départements savoyards.

M. l'abbé Secret donne ensuite lecture d'un article qui doit paraître dans cette revue sous le titre de : « 1848 *et nos Sociétés Savantes* ». Il explique la floraison de ces Sociétés par la prise de conscience, pendant cette période, des Savoyards qui furent amenés à se pencher sur l'histoire de leur pays et à méditer sur leur destin. Il montre la genèse de ces Sociétés et leur brillant essor et pour terminer dresse le bilan de cent ans d'activité intellectuelle. L'heure est venue pour nos Sociétés Savantes, à la lumière de cette expérience, d'« étudier, dans leur vraie perspective, les problèmes savoyards majeurs de notre temps. »

M. Chetail évoque un curieux épisode d'il y a cent ans, concernant le passage aérien situé rue Basse-du-Château. L'administration municipale en ordonna la démolition pour des motifs d'hygiène et d'esthétique. Il y a de cela cent ans passés, et le pont des soupirs tient toujours !

Séance du 6 février. — Le Président fait part du décès de M. Leder et présente à la famille les condoléances de la Société.

Il rend compte ensuite de la réception à l'Académie de Savoie de M. l'abbé Secret qui avait pris pour sujet : « Le caractère savoyard d'après les grands écrivains de chez nous. » Cette réunion qui avait lieu dans la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville a été particulièrement réussie.

Il rend compte de la réunion pour le retour des Archives de Turin qui eut lieu au Ministère des Affaires Etrangères. Une commission d'archivistes et d'experts franco-italienne doit se réunir prochainement à Turin.

M. Lovie poursuit son exposé sur les aspects de la révolution chambérienne de 1848. Utilisant principalement les manuscrits de Chapperon et Menabrea, il donne un récit détaillé de l'arrivée des Voraces à Chambéry, de leur installation, et surtout de la réaction de la population chambérienne. Il montre les répercussions de ces journées dans l'esprit de la Savoie toute entière. Il termine en étudiant les conversations qui eurent lieu à Paris entre Lamartine, ministre des Affaires Etrangères du Gouvernement provisoire et Normanby, ambassadeur d'Angleterre à Paris, conversations qui furent d'un grand poids dans la politique française.

M. Palmieri dit ensuite quelques mots des *Annales Savoisiennes* qui doivent paraitre prochainement.

La candidature de M. Fontana, est acceptée à l'unanimité.

Séance du 6 mars. — M. le général Lestien lit et commente d'importants extraits de lettres adressées par le marquis Costa, *l'homme d'autrefois*, à sa sœur, la baronne de Morand de Confignon.

Ces lettres font partie d'une série de cent vingt deux lettres, s'échelonnant de novembre 1780 à 1822, qui ont été communiquées, *en copies*, par M. Greyfié de Bellecombe.

La plupart de ces lettres ne traitent que de questions de famille ou d'intérêts.

Toutefois, pour la période 1814-1815, à laquelle correspondent les extraits lus, ces lettres projettent quelque lumière sur les opinions et les tendances de la noblesse de Savoie.

L'impression qui s'en dégage est que les événements laissent le marquis Costa assez indifférent quand ils n'ont pas de répercussion directe sur ses intérêts immédiats. Il ne manifeste aucune hostilité à l'égard de la France et de ses gouvernements successifs. Mais, dès que le roi de Sardaigne fait appel à ses services, il n'hésite pas à répondre à cet appel. La fidélité à la dynastie de Savoie est chez lui le sentiment dominant, hors duquel on ne peut parler d'un véritable patriotisme, au sens actuel du terme.

M. le chanoine Naz étudie dans quelles conditions le marquis Albert Costa de Beauregard fut élu à l'Assemblée Nationale en 1871, et comment il fut amené à ne pas demander le renouvellement de son mandat. Ses adversaires avaient jeté le doute sur la sincérité de son adhésion à la République, et réussi par ce moyen à jeter le trouble dans l'esprit d'un grand nombre d'électeurs. Trois échecs successifs dans des élections locales lui en avaient fourni la preuve. Il renonça donc à la vie politique pour se consacrer aux études historiques qui firent sa réputation dans les milieux littéraires.

Le Président souligne le vif intérêt de cette communication, non seulement pour l'histoire de ce grand Savoyard, mais aussi pour l'histoire de la vie politique en Savoie : les luttes politiques d'alors peuvent être utilement comparées avec celles des années postérieures, qu'elles expliquent en grande partie.

Il appelle, une fois de plus, l'attention sur l'intérêt de l'étude des journaux locaux du siècle dernier.

*Candidature :* M. Athenor, Chambéry-le-Vieux.

Séance du 6 avril. — Le Président signale les dernières publications reçues, parmi lesquelles un volume édité par la Société des Etudes Vaudoises et consacré aux *Actes des Synodes des Eglises Vaudoises*, 1692-1854. Il est décidé de mettre ce volume en dépôt aux Archives Départementales.

M. Pallière donne lecture d'une conférence sur *Aix-les-Bains*. Cette conférence, qui a été donnée dans plusieurs pays étrangers, est destinée à mieux faire connaitre Aix-les-Bains, station thermale et climatique. Elle montre le développement de cette ville depuis sa fondation. M. Pallière trace un tableau de l'histoire d'Aix, qui, après une éclipse de plusieurs siècles, redevint une station renommée aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles et sous l'Empire, mais qui, d'après lui, n'aurait connu son plein essor que depuis les séjours de la reine Victoria.

M. Carle développe ensuite une hypothèse sur l'origine des noms de *Ronce* et de *Laurier*, donnés aux faubourgs de Chambéry, Maché et Montmélian, hypothèse... différente de celle qu'a proposée précédemment M. le chanoine Perroud. Il rattache ces noms à l'influence d'une branche de la famille des Comnène, qui avait donné aux jardiniers du faubourg Montmélian Saint Phocas comme patron et le laurier comme emblème.

Le Président signale, dans un ouvrage récent, *Le comte Ferdinand de Bertier et l'Enigme de la Congrégation*, par l'abbé de Bertier de Sauvigny, deux indications confirmant une hypothèse qu'il avait émise en 1942 sur l'existence en Savoie, à la fin de l'Empire, de ramifications des Sociétés secrètes travaillant à la chute du régime napoléonien :

1° Les deux frères Maccarthy: Robert, qui fut arrêté par Bugeaud à Saint-Pierre d'Albigny en 1815 avec Jules de Polignac, et Nicolas, qui était au séminaire de Chambéry, étaient intimement liés avec Ferdinand de Bertier, fondateur de ces Chevaliers de la Foi, auxquels appartenait également Polignac et dont l'action occulte contre Napoléon, est nettement démontrée ;

2° D'après un ouvrage italien : *Il servo di Dio, D.Pio bruno Lanteri* par Piatti, cité par l'abbé de Bertier, il y avait en 1813 au séminaire de Chambéry une *Amitié*, Société secrète à caractère religieux en apparence, dont faisait partie Maccarthy, précédemment membre de l'Aa de Toulouse, qui était elle-même une filiale ou une des façades des Chevaliers de la Foi.

Il signale l'intérêt que présenteraient des renseignements complémentaires sur cette Amitié.

M. le capitaine de Kesling communique un article paru dans l'Echo de la Timbrologie sur *les Marques postales de la Brigade de Savoie.*

Le choix du dimanche pour la tenue des séances de la Société n'ayant pas donné les résultats escomptés et ayant soulevé des objections sérieuses, il est décidé de revenir désormais au mercredi.

Séance du 4 mai. — Le Président lit son rapport annuel à la Préfecture sur la vie de la Société au cours de l'année 1948, compte-rendu qui est approuvé ainsi que la demande de subvention au Conseil Général. Une subvention de deux mille francs a été accordée.

A cause du taux excessif des droits de garde exigés par les banques, la Société décide de vendre les titres qui lui appartiennent et de placer le montant de la vente à la Caisse d'Epargne.

Le Président transmet à la Société la lettre de l'Académie florimontane l'invitant à participer à la réunion des Sociétés Savantes de la région le 19 juin à l'occasion de l'inauguration d'une plaque rappelant le séjour à Annecy des Clarisses de Genève de 1538 à 1753 ainsi que la mémoire de Jeanne de Jussy.

Une lettre de M. J. Secret signale le séjour que Louis Veuillot fit en Savoie en 1846.

M. Pichery traite de l'Hôtel de Clermont-Mont-Saint-Jean occupé par les Douanes, dont la construction parait avoir été commencée avant 1792 et qui, avant même son achèvement fut vendu comme bien national par suite de l'émigration de son propriétaire Jacques de Clermont. Il parle ensuite de la famille de Clermont.

M. l'abbé Secret expose comment il a découvert près de Chanaz d'importants restes de fortifications, paraissant avoir appartenu à un camp romain pour la défense du Rhône.

La Société examine les moyens de poursuivre ces recherches.

Séance du 1er juin. — Le Président signale l'envoi qui a été fait à la Société, sur l'initiative de son prédécesseur à la présidence, M. l'abbé Loridon, d'une plaquette de M. Villien de Gabiole, *La Seigneurie de Saint-Maurice-en-Tarentaise. Les barons, comtes et marquis de Saint-Maurice.*

« Il est curieux d'y suivre les vicissitudes de cette famille, qui, venue du Piémont, jouit déjà au XIe siècle d'une situation avantageuse en Savoie, s'établit dans le canton de Vaud, pousse en France (Agenais) une branche qui viendra ensuite en Savoie recueillir l'héritage de la branche ainée et vendra aux Chabord la baronnie de Saint-Maurice en 1591, pour retourner en France, sans se désintéresser cependant de la Savoie ».

Il signale que M. Freppaz, maire de Séez, connu par la valeur de ses précédents travaux historiques et par son heureuse influence en

Haute-Tarentaise, a rédigé un important travail sur *La Guerre de* 1939-1945 en *Haute-Tarentaise*, où il conte avec précision les événements survenus pendant cette période.

Il appelle l'attention sur un « questionnaire » qu'a adressé à la Société la Société d'Histoire du Théâtre, — questionnaire auquel il se propose de répondre avec la collaboration des membres de la Société qui voudront bien l'y aider.

M. Carle fait une communication sur *Chambéry en* 1880.

Cette communication montre l'importance des changements survenus dans l'urbanisme au cours des soixantes dix années suivantes et la répercussion de ces changements sur les mœurs et les habitudes locales.

Elle obtient un vif succès et provoque, chez les membres présents, l'évocation de souvenirs très intéressants.

Le Président appelle une fois de plus l'attention sur l'intérêt que présenterait la rédaction de ces souvenirs par les membres d'une Société telle que la nôtre.

Séance du 6 juillet. — Le Président rend compte de la réception à l'Académie de Savoie de notre collègue, M. Benoist et de la réunion des Sociétés Savantes d'Annecy.

M. Carle présente des observations sur la plaque récemment apposée au cimetière de Lémenc à l'emplacement présumé de la tombe de M^me^ de Warens : d'une note relevée sur un des registres de la paroisse de Lémenc, il semble qu'on puisse conclure que M^me^ de Warens aurait été inhumée dans la fosse commune.

Le Président donne lecture de fragments d'une importante étude que M. Freppaz, maire de Seez, a rédigée sur les événements de 1939-1944 en Haute-Tarentaise.

Cette étude, extrêmement intéressante par les détails qui y sont rapportés avec une parfaite impartialité, sera déposée par ses soins aux Archives départementales, après avoir été communiquée à la Commission de l'Histoire de l'Occupation et de la Libération de la France.

Séance du 5 octobre. — Cette séance de rentrée étant aussi l'Assemblée générale de la Société, le Président donne successivement la parole à M. le chanoine Naz, secrétaire, qui, dans son rapport moral, présente un résumé de l'activité de la Société au cours de l'année écoulée, et à M. Campi, trésorier, dont le rapport financier figurera dans la prochain bulletin.

Après avoir félicité la Société des résultats obtenus, il montre qu'il reste encore beaucoup à faire pour rendre à la Société son lustre d'autrefois, tant au point de vue des communications que du recrutement de nouveaux membres, l'augmentation du nombre de ceux-ci étant seule susceptible de permettre l'édition d'un nouveau bulletin.

Il donne en exemple la jeune Académie du Faucigny, qui vient de publier une importante étude de M. Paul Guichonnet sur le *Faucigny en* 1948.

On procède ensuite à l'élection de trois membres du Conseil d'administration. MM. le chanoine Naz, le docteur Françon et C. Perroud, dont le mandat est venu à expiration, sont réélus à l'unanimité.

M. H. Menabrea donne lecture d'une remarquable étude sur *Joseph de Maistre et Tolstoï*, Cette étude, extrêmement riche en aperçus nouveaux et originaux et qui obtient un vif succès, doit être publiée dans le prochain volume qu'éditera l'Académie de Savoie.

Séance du 2 novembre. — Le Président souhaite la bienvenue à M. Sablou, archiviste de la Savoie, qui est entré récemment en fonctions. Il exprime le vœu de voir M. Sablou tenir dans la Société la place éminente qu'ont tenue quelques-uns de ses prédécesseurs.

M. Menabrea rend compte de son voyage récent dans le Val d'Aoste. L'occasion de ce voyage était la remise du « Prix Saint-Vincent » à des auteurs de langue française, de langue italienne et enfin à des auteurs de monographies sur la Vallée d'Aoste ou de recueils de textes destinés aux écoles valdotaines. Le jury valdotain avait en outre à choisir quelques étudiants bénéficiaires d'une bourse d'étude impliquant un séjour auprès d'une Université française.

Les réunions diverses dont le « Casino de Saint-Vincent » fut le Théâtre eurent d'abord le caractère d'une manifestation littéraire franco-italo-suisse. Les Présidents des délégations diverses étant MM. André Maurois (France), Ungaretti (Italie), Chaponnière (Suisse). Mais ces réunions eurent aussi l'intérêt de mettre en évidence la situation où se trouve aujourd'hui la Vallée d'Aoste dans la République italienne. M. Careri Président du Conseil de la Vallée et M. Farinet député d'Aoste à la Chambre italienne la rappelèrent dans leurs paroles de la séance de clôture : L'autonomie valdotaine en cours d'organisation a reconnu le droit de ce pays à la protection et au maintien de sa culture traditionnelle et au bilinguisme.

A Aoste même, au titre de Bibliothécaire de Chambéry et de représentant de la Société d'histoire, M. Menabrea prit part à une séance de l'Académie Saint-Anselme. Il put constater non pas seulement la parenté mais la similitude d'esprit et de travaux de l'Académie Saint-Anselme et de nos Sociétés Savantes et il eut le plaisir d'entendre les académiciens de Saint-Anselme souhaiter unanimement qu'une liaison aussi régulière que possible s'établisse entre eux et nous comme avec leurs confrères de la Suisse romande.

Le Président présente les publications reçues par la Société durant les vacances, notamment la brochure de M. Donnadieu sur *Les Origines languedociennes de Joseph de Maistre*. Il fait certaines réserves sur la généalogie proposée par M. Donnadieu. M. Canestrier, en effet, a publié dans le *Mercure de France* (1er novembre 1949) une étude attribuant à Joseph de Maistre des origines niçoises, hypothèse qui parait plus solide.

*Candidature :* Louis Publiesco, rue Jean-Pierre Veyrat.

Séance du 6 décembre. — M. Schuller qui préside, annonce la démission de Mme Merle, empêchée d'assister désormais aux réunions de la Société par son état de santé.

M. l'abbé Secret fait ensuite un exposé de ses dernières recherches pour découvrir l'itinéraire de la voie romaine. Il s'est attaché à la région de Saint-Pierre d'Albigny où, tant parmi les noms de lieux que les noms de personnes, il a relevé de nombreuses et frappantes survivances de l'époque romaine.

M. Carle, à propos de plusieurs familles illustres a présenté des observations relatives aux relations de la Suisse et de la Savoie.

En terminant, le Président communique l'article que M. Dauzat a publié dans la *Revue internationale d'Onomastique* en réponse à notre protestation contre la suppression systématique des terminaisons en az et en oz dans les noms de lieux savoyards, ainsi que de la contre réponse qu'a rédigée M. l'abbé Secret. Cette dernière note est unanimement approuvée.

## ANNÉE 1950

SÉANCE DU 4 JANVIER. — Le Président signale la récente publication d'une remarquable biographie consacrée par notre secrétaire, M. le chanoine Naz, sur *Le marquis Albert Costa de Beauregard*. Il l'analyse et en montre l'intérêt.

Il signale une lettre du Président de l'Académie de Savoie demandant à la Société de s'associer à l'hommage que l'Académie de Savoie se propose de rendre à M. Henry Bordeaux à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire. Après échange de vues et discussion, il est décidé de se joindre aux autres Sociétés Savantes de Savoie.

Il transmet une lettre du secrétaire général de la Société des Amis du Vieil-Annecy, demandant si notre Société accepterait de recevoir et de piloter cette Société lors de sa sortie annuelle qu'elle fera cette année à Chambéry.

Ce projet est accueilli très chaleureusement par tous les membres présents.

Il donne la parole à M. l'abbé Secret pour la lecture et le commentaire d'une protestation contre le projet, déjà en partie réalisé, de l'Institut National Géographique, de supprimer le z final des noms géographiques de Savoie terminés en oz et en az.

M. l'abbé Secret démontre que ce projet n'est nullement justifié et qu'il aboutirait à des absurdités. Quoi qu'on en pense, d'ailleurs, une décision n'aurait pas dû être prise sans consultation des intéressés, et notamment des Sociétés Savantes de Savoie.

Il est décidé à l'unanimité qu'une protestation sera rédigée et adressée, d'une part au Conseil Général de la Savoie, et d'autre part à M. Albert Dauzat, l'éminent spécialiste de ces questions onomastiques qui paraît avoir pris l'initiative de ce projet.

M. Joguet, dans son étude sur les « Montagnes à Gruyère de la Côte d'Aime », présente un cas typique de biens possédés dans une commune par certains hameaux. Un albergement de 1442, érigeant la Côte d'Aime en communauté, lui avait attribué un vaste territoire dont les pâturages de la Balme et de Montrosset. Le village de Montméry n'en profitait pas et ce sont dès lors, cinq siècles de rivalités. L'auteur étudie l'aspect juridique — dans les arrêts du Sénat de Savoie — et l'aspect historique — dans les documents présentés pour les procédures. Il analyse en outre les données du Cadastre de 1728 et rappelle en conclusion combien ces cas critiques sont intéressants pour l'histoire, nous faisant mieux pénétrer dans la vie d'une commune consciente de son passé et de ses droits.

M. Fontana suggère l'organisation pour un dimanche du printemps d'une sortie de la Société dans la région Yenne, Lucey, Chanaz.

Ce projet recueille l'approbation générale.

M. Fontana reçoit mission de mettre sur pied le programme de cette sortie qui pourrait être effectuée en commun par notre Société et par la Société d'Histoire Naturelle.

SÉANCE DU 1er FÉVRIER. — A l'occasion du Centenaire de la mort de Vaugelas, M. le chanoine Berthier présente avec humour une brève étude sur le fils du Président Favre.

Après avoir signalé qu'une certaine incertitude plane sur le lieu de sa naissance, que certains ont placé à Chambéry, mais qui parait avoir été Meximieux ou Pérouges, et donné d'intéressantes indications sur la famille du Président Favre, il esquisse le portrait physique et moral de Vaugelas, résume sa vie et son œuvre, analyse et discute les principes qui le guidèrent dans la rédaction de ses *Remarques sur la langue française*.

Le Président donne connaissance des lettres qu'il a écrites, confor-

mément aux décisions prises lors de la dernière séance, pour transmettre aux différentes autorités intéressées le vœu relatif au maintien des terminaisons en *oz* et en *az* dans les noms géographiques savoyards, ainsi que de l'approbation de plusieurs membres de l'Académie de Savoie et de la réponse de M. Dauzat.

Celui-ci maintenant sa position à l'égard de la réforme entreprise par l'Institut Géographique National, il est décidé de lui envoyer une nouvelle note rétorquant ses arguments.

Il donne ensuite lecture d'une protestation de M. l'abbé Secret contre les entreprises de barrage prévues et déjà en partie exécutées par l'Electricité de France. M. l'abbé Secret demande que l'attention du Conseil Général soit appelée sur l'opportunité et l'urgence de mesures propres à garantir le bien commun savoyard.

Le Président fait remarquer que la question n'est pas, à proprement parler, de la compétence de notre Société.

Il est néanmoins décidé qu'un vœu sera rédigé dans le sens de la protestation de M. l'abbé Secret et discuté lors d'une prochaine séance.

M. Sablou signale les erreurs commises dans l'affiche de propagande éditée à l'occasion de l'emprunt des départements sinistrés en ce qui concerne les écussons des villes du département. Il étudie particulièrement le blason d'Albertville, résultant du rapprochement des blasons de Conflans et de l'Hôpital.

Séance du 1er mars. — Après lecture du procès-verbal, le Président donne communication de la lettre du Secrétaire perpétuel de l'Académie Florimontane, en réponse à celle qui avait été adressée à cette Académie au sujet de notre protestation contre la modification de l'orthographe des noms de lieux-dits, ainsi que d'une seconde lettre adressée au Conseil Général sur ce même sujet.

Il donne connaissance d'une lettre du Président de l'Académie de Savoie relative à l'hommage des Sociétés Savantes de Savoie à M. H. Bordeaux à l'occasion du quatre-vingtième anniversaire de celui-ci.

Après discussion, il est décidé que notre Société participera pour une somme de cinq cents francs aux dépenses engagées par l'Académie de Savoie pour cet hommage.

Il appelle la discussion sur une proposition de M. Vuilleumier, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, tendant à l'organisation d'une Fédération des Sociétés Savantes de la région, qui, grâce à des subventions du Centre National de la Recherche Scientifique, pourrait faire face à la dépense nécessitée par la publication de bulletins importants, ce qui est actuellement impossible pour la plupart des Sociétés locales.

L'unanimité des membres présents donne son adhésion à ce projet, étant entendu que cette publication, réservée aux travaux importants, méritant une large diffusion, n'excluera pas la coexistence de bulletins locaux, réservés aux communications moins importantes, si ces Sociétés locales peuvent en faire la dépense.

Il est suggéré que la reprise de Congrès régionaux matérialise ce projet de Fédération.

M. l'abbé Secret expose de nouvelles considérations sur l'origine de terminaisons en *az* et en *oz* de certains noms savoyards (La Feclaz, Genebroz, Droz).

Il analyse le récent ouvrage de M. l'abbé Bernard, *Les origines féodales en Savoie et en Dauphiné*.

Le Président analyse sommairement :

1° L'article de M. Guichonnet sur *L'affaire des Voraces en avril* 1848, publié à Turin dans les Miscellanea del Centenario, bonne mise au point, qui, toutefois, parait trop favorable à l'hypothèse d'une complicité de certains représentants du Gouvernement français,

2° Le livre de M. E. Ganter, Président de la Société catholique d'histoire de Genève, sur l'*Histoire des Clarisses et leur séjour à Annecy de* 1538 *à la Révolution.*

Il est décidé que la séance ordinaire d'avril sera supprimée en raison de sa coïncidence avec les vacances de Pâques et remplacée par une sortie effectuée en accord avec la Soeiété d'Histoire Naturelle dans la région de Pierre-Chatel.

Sortie du 23 avril. — Effectuée en commun par la Société d'Histoire Naturelle de Savoie et par notre Société, cette sortie avait pour but la visite de la chartreuse-forteresse de Pierre-Châtel et du camp romain de Vétrier.

Pierre-Châtel, le « Mont Saint-Michel savoyard », ancienne châtellenie où fut établi en 1364 l'Ordre de l'Annonciade, fut transformé en prison à la Révolution ; puis en caserne en 1815 et jusqu'après la Grande Guerre.

Elle appartient maintenant à M^me^ Zappa, qui, avec un désintéressement, une énergie, un sens du passé et un goût artistique remarquables, travaille à restaurer la chartreuse primitive.

Elle a bien voulu nous autoriser à la visiter et nous guider elle-même dans cette visite, au cours de laquelle M. Lovie nous a rappelé l'histoire de Pierre-Châtel et celle de l'Annonciade.

Après le déjeuner, M. l'abbé Secret a conduit les deux Sociétés sur l'emplacement de ce qui aurait été un camp romain ou gallo-romain, délimité sur le terrain par de curieux alignements de pierres, qui paraissent effectivement avoir un caractère défensif.

Des fouilles permettraient seules de confirmer et de préciser cette hypothèse, qui n'a rien d'invraisemblable.

Séance du 3 mai. — Après lecture du procès-verbal de la précédente séance et du compte rendu de la visite effectuée le 23 avril à Pierre-Châtel et à Vétrier, et présentation des publications reçues en mars et avril, le Président rend hommage à deux des membres de la Société récemment décédés, M. Philibert Falcoz, qui était le plus ancien de nos membres, et M. Brancaz.

Il signale le legs très important que la Bibliothèque Municipale a reçu d'un de nos anciens membres, M. H. Mettrier : nombreuses brochures sur les cartes de Savoie, collection de cartes anciennes, dont certaines extrêmement rares, ouvrages français et étrangers sur la cartographie, qui constituent un ensemble très précieux.

M. Chetail donne lecture d'un mémoire relatif à l'union, prescrite par bulle de Clément XIII, de 1765, de l'Abbaye de Saint-Chef, en Dauphiné, et de celle de Saint-André-le-Bas, à Vienne, de laquelle dépendait, à Saint-Genix-sur-Guiers, un prieuré bénédictin qui y percevait la dîme et servait au curé de la paroisse la portion congrue ; les sources de ce mémoire ont été un registre du fonds du Sénat de Savoie aux Archives départementales, qui est la copie des pièces de la longue enquête qui précèda la réalisation de l'union ; cette enquête (pour le prieuré de Saint-Genix elle fut effectuée en 1768) fait connaître l'état matériel du prieuré, les biens qu'il possédait et les redevances qui lui étaient dues ; il en résulte que cet établissement — comme beaucoup de son espèce — n'avait de religieux guère plus que le nom ; le prieur résidait à Vienne et ne faisait à Saint-Genix qu'une brève apparition de loin en loin ; les bâtiments tombaient en ruines ; tous les biens étaient affermés à un particulier et ne produisaient qu'un revenu modeste. L'exécution de la bulle de 1765 fut autorisée par le Sénat de Savoie le 22 décembre 1774, et le délégué des chapitres réunis de Saint-Chef et Saint-André-le-Bas prit possession effective le 12 janvier 1775 du prieuré et de l'église paroissiale qui en relevait.

En terminant, le Président communique l'article que M. Dauzat a publié dans la *Revue internationale d'Onomastique* en réponse à notre protestation contre la suppression systématique des terminaisons en az et en oz dans les noms de lieux savoyards, ainsi que la contre-réponse qu'a rédigée M. l'abbé Secret. Cette dernière note est unanimement approuvée.

Séance du 5 juillet. — Le Président communique une dernière lettre de M. Dauzat qui, sans donner d'arguments nouveaux, maintient sa position sur la question des terminaisons en az et oz des noms de lieux en Savoie.

M. le chanoine Naz, lit une notice sur M. l'abbé Dufournet, récemment décédé, auteur d'un ouvrage intéressant sur *La jeunesse de Saint-François de Sales à Paris*. Puis il donne lecture de lettres de l'ex-gouverneur de Launay, l'une datée de Miolans et du 7 juillet 1773 relative aux déplacements de la famille royale en Savoie, l'autre datée de Chambéry et du 21 juin 1775 à propos de la visite de Victor-Amédée III à Chambéry.

M. Palmieri communique une note de M. l'abbé Hudry, secrétaire de l'Académie de la Val d'Isère, sur les noms successifs du col du Petit-Saint-Bernard.

Le général Lestien annonce qu'il donnera sa démission de Président de la Société à la prochaine assemblée générale, qui doit se tenir au mois d'octobre.

Séance du 4 octobre. — Le Président lit le procès-verbal de la dernière séance, puis il évoque le souvenir de M. Dognin, décédé pendant les vacances.

Il signale la publication par M. Jean Secret, membre de la Société, d'un remarquable ouvrage sur le Périgord, où il réside.

Il communique une lettre de M. Villien Gabiole, qui a fait envoi à la Société d'une plaquette sur *Guillaume II de Villien, Révérendissime abbé de Saint-Maurice d'Agaune en Valais (20 mars 1428-8 février 1434)*, qui apporte des indications complémentaires sur ce personnage précédemment cité dans sa plaquette sur *la Seigneurie de Saint-Maurice en Tarentaise*.

Il déclare ouverte l'Assemblée générale de la Société.

M. le chanoine Naz donne lecture du rapport moral, qui expose l'activité de la Société au cours de l'année écoulée et conclut en regrettant la désaffection apparente des jeunes générations pour les travaux intellectuels désintéressés.

Le général Lestien, en l'absence de M. Campi trésorier, lit le rapport financier, établi par celui-ci, et d'où il résulte que, grâce surtout à la vente de volumes de nos Mémoires, le capital de la Société s'est accru depuis le 31 décembre dernier de 27.366 francs, ce qui permet de prévoir, en fin de 1950, un avoir d'au moins 85.000 francs.

Il fait ensuite procéder à l'élection du Bureau, en annonçant qu'il croit devoir donner sa démission de Président, démission motivée par son désir de voir un nouveau collègue faire profiter la Société de son dynamisme.

Le vote donne les résultats suivants : sont élus M. le chanoine Naz, Président, MM. Schuller et le docteur Françon, vice-présidents ; chanoine Naz. secrétaire ; Palmieri, secrétaire adjoint ; Campi, trésorier.

La double désignation de M. la chanoine Naz exigeant un second vote pour l'élection d'un secrétaire, le général Lestien fait connaitre qu'il consentirait à prendre ces fonctions pour marquer son attachement à la Société. Il est élu secrétaire à l'unanimité.

Le général Lestien donne lecture d'une lettre adressée par notre collègue, M. Sablou, archiviste de la Savoie, à M. le Préfet, qui lu

avait demandé son avis sur la protestation des Conseils municipaux de Saint-Offenge-Dessus et de Saint-Offenge-Dessous, relative à la modification des finales en oz et en az des noms de lieux-dits de ces communes sur les cartes au 20.000e en cours de publication, remarquable synthèse de tous les arguments à opposer à cette initiative.

Il fait connaître à la Société que, d'après certains renseignements officieux, l'Institut Géographique National aurait renoncé à poursuivre cette transformation.

La parole est donnée à M. Sablou, qui fait une communication très documentée sur l'histoire des réclamations françaises relatives au retour des Archives de Savoie déposées à Turin, de 1860 jusqu'au premier envoi, récemment parvenu, dont il indique sommairement la composition.

Le général Lestien signale l'intérêt que présenterait la reprise des missions, jadis confiées par le Conseil général aux Archivistes de Savoie, en vue d'aller à Turin prendre copie ou analyse des documents d'origine savoyarde et relatifs à l'histoire de Savoie. Les Archives renvoyées par l'Italie ne comprennent en effet aucun document sur la période 1814-1860, pourtant si intéressante pour cette histoire.

Il donne lecture d'un projet de pétition, présenté par M. l'abbé Secret, contre un projet d'arasement du mur de l'église Notre-Dame dans la rue Macornet sous prétexte d'alignement.

Après discussion, le principe de cette pétition est adopté.

Séance du 8 novembre. — A l'occasion de la lecture du procès-verbal de la précédente séance et comme complément à ce procès-verbal, M. le chanoine Naz indique que, d'après des renseignements officieux, la lettre adressée à la Municipalité au sujet du projet d'arasement de l'église Notre-Dame dans la rue Macornet a peu de chances d'obtenir satisfaction : la décision serait prise d'ores et déjà et la dépense n'en incomberait pas à la Municipalité mais à l'Etat.

M. le chanoine Naz signale :

Dans la revue *Augusta Praetoria* (no de janvier-mars 1950) une étude sur le savoyard P. Jos. Flandin, qui fut, pendant 48 ans, de 1720 à 1768, avocat fiscal du Duché d'Aoste.

Dans le *Bulletin de la Classe des lettres de l'Académie Royale de Belgique* (1er fascicule de 1950), une communication de l'historien belge F. Van Kalken sur un autre savoyard, Philippe Marnix de Sainte-Aldegonde, qui joua au xviie siècle dans les Pays-Bas un rôle assez important pour y faire figure de « héros national ».

Le général Lestien donne lecture de deux articles parus dans une publication suisse, *les Musées de Genève*, (nos de septembre et octobre 1950) sur l'état actuel des Charmettes et sur l'authenticité des souvenirs qui y sont conservés.

M. le chanoine Naz donne lecture de deux documents tirés de ses collections personnelles :

Une « Ordonnance et Règlement » du Conseil des Syndics de la Ville de Chambéry, en date d'août 1614, « concernant la valeur, vente et débitement du pain ».

Le menu d'un repas offert en 1815 à Thonon par la Province du Chablais à vingt personnes (vraisemblablement aux officiers de l'armée autrichienne d'occupation).

M. Sablou, archiviste départemental, donne quelques indications, sommaires mais précises, sur la composition du deuxième envoi des archives revenues de Turin.

Il signale à cette occasion que les comptes des châtellenies sont plus intéressantes pour l'histoire générale des Ducs de Savoie que pour l'histoire locale à proprement parler.

*Candidature :* Mme Camille Perroud.

Séance du 6 décembre. — A l'occasion de la lecture du Procès-verbal de la précédente séance, et comme complément à ce procès-verbal, il est indiqué que, d'après divers renseignements, le projet d'arasement de l'église Notre-Dame dans la rue Macornet, qui exigerait de la ville une dépense d'environ quinze millions, serait probablement abandonné.

M. le chanoine Naz exprime ses regrets du départ de M. Joguet qui rendait aux Archives Départementales les meilleurs services et qui nous avait fait une excellente communication.

Il appelle l'attention sur un article de la *Revue Savoisienne* (1er et 2eme trimestre 1950), où M. Guillot relève l'équivoque relative à l'emplacement de la tombe de Mme de Warens, résultant de l'apposition récente au cimetière de Lémenc d'une plaque de marbre dont les inscriptions sont, d'ailleurs, entachées d'inexactitudes.

Il signale que la vallée d'Aoste vient d'organiser, grâce à une heureuse initiative privée, une école des Chartes, qui, dès sa première année, a obtenu un vif succès et qui commence une publication qui semble devoir être extrêmement intéressante.

M. Chetail fait une communication sur un projet de défense contre les inondations de la rivière d'Hyères en 1787.

M. le chanoine Naz donne lecture d'une étude relative aux chanteurs et aux orgues dans la vieille Savoie.

Il retrace l'existence des chanteurs indépendants, groupés en corporation sous le patronage de Notre-Dame de Liesse. Il parle ensuite des chantres attachés à la Cour de Savoie, puis des maîtrises, notamment de la maîtrise des « Innocents », fondée par la duchesse Yolande en 1470, qui survit avec la maîtrise de la cathédrale de Chambéry.

Passant aux orgues, il montre comment les princes de Savoie avaient voulu en pourvoir leur chapelle de bonne heure, depuis l'orgue portatif jusqu'aux grandes orgues que Yolande fit établir dans la chapelle du château. L'exemple des princes ne tarda pas à être suivi par les religieux, puis par les habitants dans leurs paroisses respectives, comme à Rumilly et à Montmélian.

*Candidature :* M. de Villars, industriel à Paris.

## ANNÉE 1951

Séance du 3 janvier. — M. le chanoine Naz fait part de la mort de notre collègue, M. Allovon, qui tenait à Aix une grande place dans l'industrie hôtelière.

Il signale les derniers épisodes de la controverse relative aux terminaisons en *az* et en *oz* :

Un article de M. Guichonnet, qui défend notre thèse,

Une nouvelle offensive de M. Dauzat, particulièrement déplaisante, en ce qu'elle s'attaque aux personnes ;

Et la réplique que prépare M. Sablou.

Il donne lecture d'un des chapitres de l'ouvrage que notre collègue, M. l'abbé Bernard, prépare sur l'histoire de Montmélian.

Ce chapitre, intitulé *Les Marches et Bellemarche, ou Formation d'une frontière delphino-savoyarde*, expose de façon remarquablement claire et vivante les principaux événements de la lutte séculaire entre les comtes de Savoie et les dauphins, depuis la bulle impériale de 1178 jusqu'au traité de 1355, qui constitua la Savoie en un bloc homogène.

Ce travail fait le plus grand honneur, non seulement à l'érudition de notre collègue, mais aussi à l'élévation et à la largeur de ses vues historiques.

Séance du 7 février. — Le Président évoque la mémoire de M. l'abbé Cartier, membre de la Société, décédé le 14 janvier et qui a écrit d'importants ouvrages consacrés à l'histoire de la Savoie.

Il fait part des conférences données à l'école préparatoire par M. Lovie et de la lettre adressée par M. Sablou à M. Dauzat en réplique aux insinuations malveillantes de celui-ci. Cette lettre reçoit l'approbation unanime de la Société.

La Société décide de maintenir son assurance au taux actuel.

Le Président lit un fragment du travail de M. l'abbé Bernard sur l'administration des comtes de Savoie de 1189 à 1258. La Société prend un vif intérêt à cette lecture.

Séance du 7 mars. — Après lecture du procès-verbal, des félicitations sont adressées à M. Benoist pour sa récente élection à la présidence de la Société d'Histoire Naturelle.

Le Président donne des indications sur le projet de publication d'un volume de nos Mémoires. Le devis établi par l'imprimeur permet d'envisager enfin pour cette année une telle publication.

Il signale l'achèvement d'un important travail de M. Laurent Chevaillier, constitué par deux volumes dactylographiés à un petit nombre d'exemplaires, dont l'un sera déposé à la Bibliothèque Municipale. Ce travail, qui montre l'influence du Droit Romain sur les anciennes institutions de Savoie, sera précieux.

Dans un article du *Mercure de France*, M. Jacques Levron, archiviste du Maine-et-Loire étudie les causes de la crise matérielle et de la crise morale des Sociétés Savantes de province et les remèdes qu'on pourrait apporter à ces crises.

Cette étude montre que les difficultés dont souffre notre Société sont générales.

Une brève discussion s'établit, d'où il résulte que la Société s'est déjà orientée franchement vers les solutions préconisées par M. J. Levron.

M. le chanoine Naz donne lecture d'une partie du travail de M. l'abbé Bernard, relative au château et à la châtellenie de Montmélian au XIII^e^ siècle, ainsi qu'à l'action militaire du comte Pierre de Savoie, qui y avait le siège de son gouvernement.

Séance du 4 avril. — M. le chanoine Naz signale, dans le numéro des *Etudes Franciscaines* de mars 1950, la publication d'une lettre de Mgr Le Camus, datée du 16 mars 1671, contenant des détails intéressants et une appréciation sévère sur les mœurs de Grenoble et de Chambéry.

A cette occasion, M. le chanoine Naz rappelle une fois de plus qu'on trouverait bien d'autres détails intéressants dans les procès-verbaux de visites pastorales : il y a là une source extrêmement riche, qui n'est pas assez exploitée.

Il donne lecture d'une note sur Saint-François de Sales jurisconsulte, destinée à être publiée à l'occasion d'un congrès des Magistrats de France, projeté pour cet été à Chambéry.

M. Carle présente des observations sur les noms de rues de Chambéry.

Le général Lestien signale le projet de M. Anthonioz, fils de l'auteur du livre sur *Les Généraux Savoyards*, de donner une suite à cet ouvrage en le continuant jusqu'à l'époque actuelle.

Séance du 9 mai. — M. le chanoine Naz présente M^me^ Guillemin, qui a bien voulu donner à la Société lecture d'un travail qu'elle vient de rédiger sur *Guillaume d'Orlyé* en vue de la reprise éventuelle du procès de béatification, introduit en cour de Rome par l'initiative d'un évêque d'Annecy.

Après quelques indications sur sa généalogie, son enfance, à la Cour de Savoie, M^me^ Guillemin esquisse l'état politique et religieux de l'Europe à cette époque.

Elle conte sa décision d'entrer chez les Frères Prêcheurs, puis de mener une vie de solitaire et de se retirer dans une tour des ruines de son château familial de Sangles, près d'Allèves.

Elle résume les légendes et traditions relatives à sa vie, à son prestige sur les populations environnantes, au culte populaire qui lui fut rendu spontanément après sa mort, aux miracles attribués à son intervention, — traditions qu'avait conservées un important ouvrage manuscrit malheureusement disparu à la Révolution, et dont un résumé avait servi de base à la proposition de béatification établie au XIX^e^ siècle.

Elle donne des précisions sur une relique conservée au couvent de la Visitation de Chambéry, qui serait la ceinture que l'ermite utilisait pour ses mortifications.

M. Schuller fait le compte-rendu de la sortie effectuée le 29 avril par la Société d'Histoire Naturelle et la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie à Belley, Pérouges, la grotte de la Balme et Cremieu.

Le Président signale que le Conseil Général de la Savoie a accordé à notre Société une subvention de dix mille francs.

*Candidature :* M. Pochet.

SÉANCE DU 6 JUIN. — M. le Premier Président Dalland assiste à la séance, ainsi que M. le Conseiller à la Cour Guillot.

M. le chanoine Naz remercie M. le Premier Président de l'honneur qu'il fait à la Société en assistant à la séance de ce jour.

Il fait part de l'invitation qu'il a reçue de l'Académie Florimontane à prendre part aux réunions organisées à Annecy la 1^er^ juillet prochain à l'occasion du centenaire de cette Académie.

M. le chanoine Naz fait une communication sur le testament du Président Antoine Favre, important document dont une copie, qui parait être du XVII^e^ siècle, est venue en sa possession parmi des papiers de famille.

Avant d'en lire les principaux passages, il en signale les deux caractéristiques essentielles : c'est d'abord un acte religieux ; — c'est aussi une manifestation de l'autorité du père de famille, qui prend toutes dispositions pour prolonger au-dela de la mort l'autorité qu'il exerçait de son vivant.

Le document mériterait d'être étudié du point de vue juridique : on y constate l'influence persistante du droit romain dans un grand nombre des dispositions prises par le Président Favre.

Mais M. le chanoine Naz se borne à souligner les détails d'ordre biographique ou historique.

Parmi ceux-ci, il appelle l'attention sur un fait intéressant que n'a signalé aucun des biographes de Saint-François de Sales. Au début de son testament, après avoir invoqué ses saints « parrains », saint Antoine, etc., il n'hésite pas à placer au même rang son ami, l'évêque de Genève, décédé dix-huit mois plus tôt, en le qualifiant de « bienheureux » — ce qui établit, de façon indubitable, l'opinion qu'on avait, dès sa mort, de sa sainteté.

La discussion qui suit cette communication, discussion à laquelle prend part M. le Conseiller Guillot, conclut à l'intérêt que présenteraient l'étude et la publication de ce document.

M. le Conseiller Guillot donne connaissance d'un extrait du *Registre secret du Sénat de Savoie*, daté de septembre 1823 et de mars 1825, relatif au tombeau érigé au Président Favre dans l'église métropole de Chambéry,

M. Carle signale la réédification dans le cloître de la Métropole de Chambéry d'une partie de la muraille de l'ancien couvent de Sainte-

Claire, récemment démolie en vue de la construction d'un immeuble entre la rue de Boigne et la rue Vieille-Monnaie.

SÉANCE DU 4 JUILLET. — Le Président rend compte des cérémonies qui se sont déroulées à Annecy à l'occasion du centenaire de l'Académie Florimontane et qui ont présenté le plus vif intérêt. Il a relevé en particulier l'exposé charmant de M. Letonnelier sur l'Histoire Naturelle dans l'œuvre de Saint François de Sales.

La Société a ensuite entendu une communication de M. Palmieri sur les derniers jours du Président Favre, et sur son testament dont les archives départementales possèdent une copie ancienne. Cette copie devra être collationnée avec celle dont M. le chanoine Naz a donné connaissance à la Société, afin que puisse être établi un texte critique de ce précieux document.

SÉANCE DU 3 OCTOBRE. — Le Président signale le décès du général Bordeaux, membre de la Société, qui, dans sa retraite, n'a cessé de s'intéresser à l'histoire de la Savoie et a dépensé une grande activité dans diverses Sociétés Savantes de Savoie.

Il présente à M^me^ Orsat les condoléances de la Société à l'occasion de la mort de sa fille, M^me^ Masson.

Il signale, à l'occasion de recherches personnelles entreprises par lui au cours des vacances, la présence d'une « nation savoyarde » à l'Université de Bologne au moyen âge.

Il appelle, une fois de plus, l'attention sur l'intérêt que présente le versement des archives notariales anciennes dans les dépôts d'archives.

M. Palmieri présente quelques observations sur Amédée VIII, sa politique et ses relations avec la France.

Celles-ci n'ont fait jusqu'ici l'objet d'aucune étude complète et approfondie. Elles présenteraient pourtant un vif intérêt. Des indications fragmentaires recueillies dans divers auteurs, notamment dans l'*Histoire de Charles VII*, de Beaucourt, et dont M. Palmieri donne connaissance, il résulte qu'Amédée VIII tint personnellement un rôle important d'arbitre et de conciliateur.

*Candidature :* M. Daumas, professeur au Lycée.

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE. — Le Président donne lecture du beau travail de M. l'abbé Bernard, curé de Villard d'Héry, sur la restauration de Montmélian et les institutions de cette ville de 1640 à 1690. Il y est traité des armes de la ville, du corps des bourgeois, des écoles, des enfants de ville et des parades. Puis l'auteur a étudié le plan d'urbanisme suivi de 1650 à 1690, les portes de la cité, sa rue, son enceinte et ses maisons.

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE. — En donnant la parole à M. Sablou, le Président lui exprime les regrets que son départ cause à la Société : il restera pour elle l'archiviste qui a présidé au retour des Archives de Turin et le vigoureux défenseur de la toponymie savoyarde.

M. Sablou présente et analyse ses dernières *Observations* sur le rapport présenté au nom de la Commission de Toponymie de l'Institut Géographique National par M. l'Ingénieur en Chef Géographe Deslandes au sujet de la transcription, dans la nouvelle carte de France, des noms de lieux de la Savoie à finales az, oz, etc.

M. Guillot, conseiller à la Cour, donne lecture d'une étude sur le Sénat de Savoie, dont il a fait le sujet de son discours à l'audience solennelle de rentrée des tribunaux.

## BILAN DE LA SOCIÉTÉ
## arrêté au 31 décembre 1947

| | |
|---|---|
| Capital au 1er janvier 1947 ..... | 34.252 45 |
| Recettes de l'année ..... | 19.596 » |
| Total ..... | 53.848 45 |
| Dépenses..... | 1.504 76 |
| Excédent des recettes..... | 52.343 69 |

### BILAN au 31 décembre 1948

| | |
|---|---|
| Capital au 1er janvier et recettes de l'année ..... | 73.355 69 |
| Dépenses (y compris 41.200 — coût du volume nº 75) .. | 42.683 96 |
| Excédent des recettes ..... | 30.672 » |

### BILAN au 31 décembre 1949

| | |
|---|---|
| Capital au 1er janvier et recettes de l'année ..... | 62.861 » |
| Dépenses..... | 5.986 » |
| Excédent des recettes..... | 56.875 » |

### BILAN au 31 décembre 1950

| | |
|---|---|
| Capital au 1er janvier et recettes de l'année ..... | 95.038 » |
| Dépenses..... | 3.634 » |
| Excédent des recettes..... | 91.404 » |

### BILAN au 31 décembre 1951

| | |
|---|---|
| Capital au 1er janvier et recettes de l'année ..... | 116.269 » |
| Dépenses..... | 4.083 » |
| Excédent des recettes et Bilan éventuel de liquidation ..... | 112.186 » |

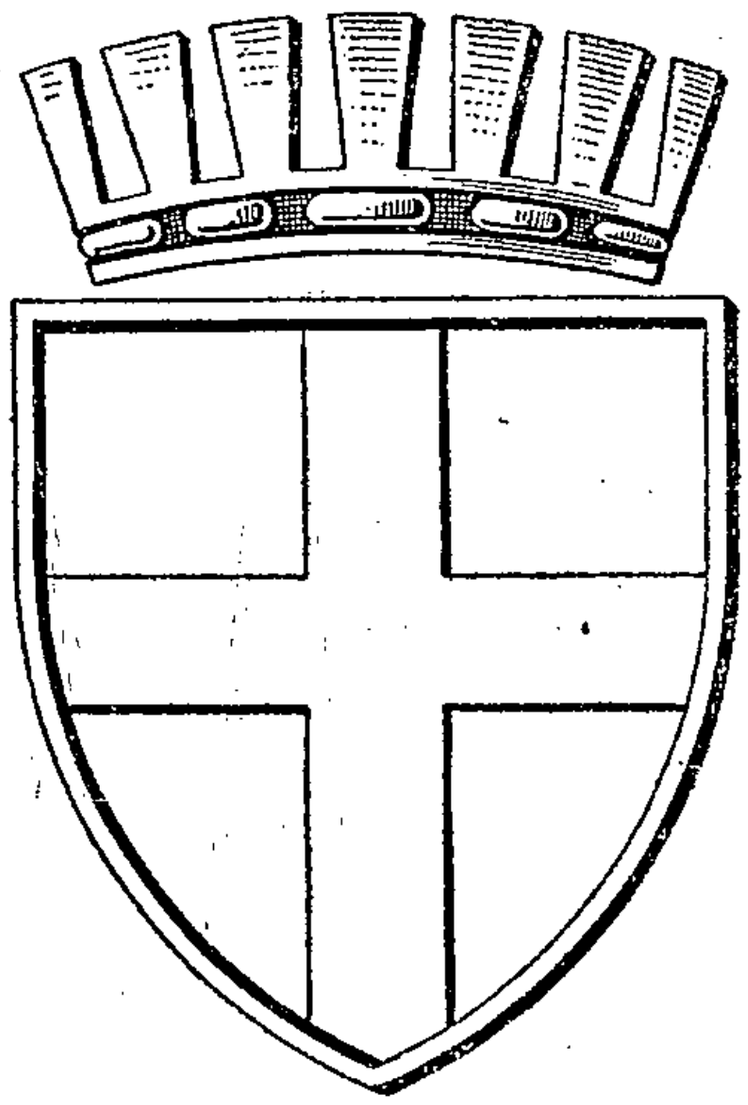
*Le Trésorier,*

J. CAMPI.

Abbé FÉLIX BERNARD

*Curé de Villard-Héry*

# LE VIEUX MONTMÉLIAN



« *La Croix blanche, armes ducales de la ville de Montmélian.* »
(Registre municipal de 1662.)

*Ouvrage honoré d'une subvention de la ville de Montmélian*

## DU MÊME AUTEUR

HISTOIRE DE LA TABLE ET DU VAL DE L'HUILLE. (Dans : *Echo paroissial de La Table* : 1921-1927.)

LES GROUPES D'ÉGLISES DANS L'ANCIEN DIOCÈSE DE MAURIENNE. (Dans : *Travaux Soc. Hist. Maurienne.* 1928.)

HISTOIRE DU DÉCANAT DE LA ROCHETTE. 1931. in-8°. 256 p. — Ouvrage couronné par l'Académie de Savoie, concours 1926. (chez l'Auteur.)

COISE ET SES ANCIENS CHATEAUX, 1933.

AU PAYS DE MONTMAYEUR, 1933. In-8°, 128 p. — Couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques. (*Epuisé.*)

HISTOIRE DE SAINT-PIERRE DE SOUCY. (Dans *Echo paroissial de Saint-Pierre-de-Soucy* : 1933-1939.)

HISTOIRE DE PONTCHARRA-SUR-BRÉDA ET DU MANDEMENT D'AVALON. (Dans *Bulletin par. de Pontcharra* : 1930-1939.)

MONTMAYEUR DANS L'HISTOIRE ET LA LÉGENDE, 1944. *(Revue de Savoie.)*

LES ORIGINES FÉODALES EN SAVOIE ET EN DAUPHINÉ. — Ouvrage publié avec le Concours du *Centre National de la Recherche scientifique.* Grenoble, 1949. Grand in-8°, 336 p. (chez l'Auteur.)

# I

## Chavors. Vue générale du bourg et du fort. Destruction du fort et séparation d'Arbin.

Le voyageur qui débarque en gare de Montmélian suit naturellement la grand'route qui traverse le nouveau *quartier de Chavors*, où pullulent hôtels (1) et villas modernes. La Gendarmerie nationale est à un premier carrefour. Peu après, un nouvel embranchement, sur la gauche, nous conduit, perpendiculairement à la montagne, au *pont* qui enjambe la voie ferrée et, de là, à la *voie consulaire* des Romains allant de Milan à Vienne.

C'est là exactement CHAVORS (en patois le çhavon) qui est bien la *tête de ligne* menant en Maurienne dès l'époque de Gondran et de Pépin le Bref.

Chavors est surtout lié au souvenir d'une carolingienne, *la reine Thiberge*. Lothaire II, roi de Lotharingie, venait d'épouser, vers 865, Thiberge, sœur du comte bourguignon Hubert possesseur de l'abbaye de Saint-Maurice en Valois. Peu de mois après, la malheureuse reine est répudiée, avec cependant un douaire composé de riches *villas*, dont la première en Savoie est la villa de Chavors, avec son beau climat, ses vignobles déjà réputés, ses figuiers et pêchers, sa source jaillissante célèbre dans la suite sous le nom de Fontaine du Reclus. C'était en 866.

Waldrade, sa rivale, triomphait insolemment quand, soutenue par l'évêque Hincmar, la reine légitime fit appel au Pape. Sans hésiter, Nicolas Ier soutint la détrônée et somma Lothaire de reprendre sa femme. Revenue sur le trône, Thiberge ne dut pas oublier sa villa de Chavors. N'y fit-elle pas ériger une église en l'honneur de la Nativité de la Vierge, qui, plus tard, fut transférée dans l'enceinte féodale du bourg de Montmélian ? Et la fête patronale de la Nativité provoqua dès lors les grandes foires du 9 septembre, si célèbres déjà en 1233.

Des hauteurs de Chavors et de la voie consulaire facile à retrouver à flanc de coteau, considérons l'ensemble du fort et du bourg fermé qu'était la ville. Essayons, sur ces restes bien reconnaissables, une reconstitution du passé féodal et militaire. (Voir fig. 1 et 2.)

Tandis que sur l'esplanade supérieure du fort s'élève, majestueux, le château de nos anciens Comtes de Savoie, avec son donjon massif, son enceinte de courtines et de tours festonnées de merlons et de créneaux, le *bourg* de Montmélian tourné au levant s'étage noblement sur son replat en forme de croissant.

---

(1) Hôtel Henri Salomon, hôtel Boget.

Une enceinte continue le relie au mamelon du château-fort, lui-même très escarpé du côté du Chavors carolingien, et surtout face à l'Isère qui dès lors prononce son coude vers le Graisivaudan, au Sud.

Depuis la carrière qui, à l'ouest, a mordu profondément la roche de Saint-Philippe, jusqu'à la *porte de Chambéry*, à l'entrée du bourg, une longue muraille de près de deux mètres d'épaisseur accentue l'escarpement au-dessus du *champ de foire* où les chevaliers tireurs allaient, le premier mai, jouer au jeu de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse et tirer le papegeai. (Voir fig. 3.)

De la *porte de Chambéry* protégée autrefois par deux tours, on suit le chemin de ronde intérieur dit « sous le bourg », pour visiter l'enceinte de la ville. Ces murailles, de quatre à cinq pieds d'épaisseur, se prolongeaient d'abord en droite ligne, comme le fait la façade latérale de l'*Ecole de Garçons*, jusqu'à une tour d'angle dominant le ruisseau des Fontaines et du Reclus.

De notre observatoire des vignes de Chavors à La Perrouse, on voit encore la ligne sinueuse de l'enceinte en demi-cercle, ponctuée de distance en distance par sept demi-tours, jusqu'à l'église et couvent des Frères Prêcheurs ou Dominicains.

Si nous venons près de l'église par ce chemin de ronde, nous voici en belle vue sur le ruban argenté de l'Isère, la Combe de Savoie et dans le lointain se profile le majestueux Mont Blanc.

A nos pieds, les beaux escaliers qui mènent à Saint-Dominique, le premier couvent dominicain fondé en Savoie en 1318.

Les murs de ce couvent, avec leur épaisseur de un mètre quatre-vingt-dix, défendaient sérieusement la ville à l'Est, jusqu'à la *rue de Malmarché* et à la *porte d'Arbin* également fortifiée.

Les maisons placées en façade de l'Isère étaient elles -mêmes élevées sur le mur d'enceinte jusqu'à la *porte de La Chaîne*. Elles devaient en conséquence se conformer à des réglementations et avoir de solides fondations.

Voici *la porte de La Chaîne*, percée dans une tour carrée surmontée de mâchicoulis. Cette porte fortifiée, avec son pont-levis, se dressait à l'emplacement actuel de la *Fontaine Pillet-Will*. Nous dirons plus loin ce que rappelle ce nom curieux de La Chaîne.

La courtine ou muraille d'enceinte atteignait alors, à droite, la maison de la pharmacie, occupée du XIII^e^ au XVII^e^ siècle par les nobles *Mareschaux de Montmélian* (aujourd'hui Docteur Bartoli). Après avoir fait un dernier angle droit, la courtine, marquée un peu plus loin par une demi-tour, toujours debout, remontait directement vers le bas-fort. Elle se voit encore ici sur toute sa longueur, malgré les progrès envahissants de la carrière de pierre, déjà exploitée d'ailleurs aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles sur ce flanc oriental du rocher du fort.

L'ascension du *site pittoresque de l'ancien château-fort* est indispensable. — Remontons la *Grand-Rue* et prenons le *Chemin du Fort*. En dix minutes, nous voici au sommet où nous apercevons tant de ruines et d'ouvertures de souterrains.

Panorama unique sur la Combe de Savoie à l'Est, sur le Graisivaudan au Sud, et la Cluse de Chambéry à l'Ouest ! Ces horizons feront comprendre la nécessité et la force de cette position-clef pour la sauvegarde de la route savoyarde des Alpes et des Etats de Savoie eux-mêmes.

Sur ce site historique, si souvent ruiné par les obus et la mine, il importe de retrouver tout d'abord le modeste emplacement du *château primitif* entouré de palissades et de fossés : il n'a que soixante-dix mètres de long sur soixante de large environ. Au XIII^e^ siècle, les comtes de Savoie donnent à cette enceinte de bonnes murailles, une porte fortifiée

et une tour du côté de Chambéry, une seule à cette époque ; de plus, un étang est creusé entre le fort et la ville.

Le CHATEAU-FORT DE MONTMÉLIAN n'était pas toujours superbe, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur « Quand on sut par exemple, en 1273, que le pape Grégoire X, venant d'Italie, devait s'arrêter à Montmélian, pour se rendre au Concile de Lyon, le bailli se hâta de faire recouvrir les maisons du château, de refaire l'escalier qui allait de la loge à la maison haute et de reconstruire la tour de guet placée sur la porte. « On acheta de la paille pour recevoir le Seigneur pape », pour huit sols deux deniers et six bourgeois louèrent leurs maisons pour la suite du Pape : ce qui coûta trois sols. Le bailli offrit pour la maison du Pape de gros poissons aux étapes de Saint-Michel et d'Aiguebelle, et, pour la maison du comte, de plus petits poissons. On était aux derniers jours d'octobre 1273. » (1)

L'ameublement du château était donc d'une simplicité patriarcale. Mais on veillait surtout à sa puissance de résistance. Quand vinrent les guerres interminables avec le Dauphiné, les travaux de fortification furent vivement poussés. Tous les charpentiers du canton furent embauchés à bons prix, ainsi que les tailleurs de pierre et les maçons. Et, en 1309, trois tours nouvelles très élancées flanquèrent en peu de temps les courtines crénelées, le tout protégeant la grande tour carrée ou *donjon* central perché sur l'à pic.

Ce château-fort que gardait en temps ordinaire, vers 1300, une garnison de six hommes dut évoluer encore. Le duc Emmanuel-Philibert le fit entourer, à partir de 1560, de bastions de neuf mètres d'épaisseur, de redoutes et de gros remparts superposés qui couvrirent toute la surface de la roche, de trois cents mètres de longueur sur cent vingt mètres de largeur en moyenne. *C'était un fort dans un fort, le plus célèbre d'Europe.* Quatre fois en un siècle, il put résister aux entreprises françaises. Finalement Louis XIV se vengea, en 1706, en le ruinant totalement. Cela s'appelait : rogner les ongles du cousin savoyard !

Pour les engager à mieux défendre leur ville et le château, le comte de Savoie avait doté, en 1233, les habitants de Montmélian et d'Arbin de franchises célèbres : lois municipales libérales, et de diverses exemptions d'impôts. Ils purent entourer le bourg d'une enceinte fortifiée reliée à celle du châteâu-fort.

Depuis le début du XVIII^e^ siècle, les « bourgeois » de Montmélian et d'Arbin ne peuvent plus constituer un corps de réserve pour le fort désormais inexistant.

Le bourg n'est plus un bourg, puisqu'il est ouvert lui aussi : à peine quelques palissades qu'on redressera en 1720, pour se protéger contre les suspects de peste. Il n'y a plus de bourgeois : ou plutôt ce nom n'a plus rien de militaire désormais. Les jeunes gens de Montmélian-Arbin sont enrôlés comme les autres dans les régiments provinciaux. La grosse garnison d'autrefois manque aussi. Est-ce un symbole de décadence ? On assigne à Montmélian une garnison d'*Invalides de guerre* avec leur commandant.

Dès lors, pourquoi adhérer à une ville sans ressources, sans troupes et sans prestige ? Le village d'Arbin revendique bientôt son autonomie communale.

Dès juillet 1770, il prétend que son territoire doit s'étendre jusqu'aux pieds des murailles croulantes du bourg. Les villageois croient servir leur intérêt. Ce sont les propriétaires des vignobles de la montagne,

---

(1) Extrait de notre *Histoire de Montmélian, chef-lieu du bailliage de Savoie*, à paraître.

tous nobles ou bourgeois de Chambéry, qui veulent esquiver les charges imposées sur leurs biens, charges d'autant plus lourdes que la ville ruinée et endettée par quatre guerres en un siècle poursuit son relèvement matériel.

A la stupéfaction générale, on apprend à Montmélian que le roi vient d'accorder, le 5 février 1772, l'érection du hameau d'Arbin en commune séparée. Il reste à opérer le partage. Comment et selon quels principes ?

De là, un procès qui va durer sept ans. L'Intendant Général du Duché opère une première délimitation selon les vues des habitants et propriétaires d'Arbin, par ordonnances des 22 et 23 mars 1773. La ville charge le conseiller Philibert Bourgeois d'en appeler directement à la justice royale. Le comte de la Tour, commandant général du Duché, reçoit peu après, dans son château de Bassens, le conseiller de Montmélian François Sonnet qui vient présenter deux soldats élus. A cette occasion, il lui parle de la députation envoyée par la Ville à Turin au sujet des partages de son territoire. Sur un ton d'indignation, il lui dit « qu'il était impertinent d'avoir envoyé un député sans l'agrément de Monsieur l'Intendant ». *Quoique je n'aie pas de vignes à Montmeillan*, ajoute-t-il, *j'y mettrai ordre*. Les difficultés administratives suivent en effet les menaces. Après bien des transes, la Ville obtint malgré tout un partage équitable. La séparation de Montmélian et d'Arbin fut un fait accompli en 1779.

Voilà bientôt deux siècles que joue la séparation. L'expérience est faite. Arbin vieillit autour de ses moulins antiques ; tandis que Montmélian sort de son enceinte féodale, bâtit sur les bords de l'Isère, vers Arbin et surtout à Chavors, profite des voies de passage, du tourisme, de l'industrie, des établissements d'instruction, enfin se rajeunit partout,

Arbin, attardé dans son passé, regarde de nouveau vers Montmélian en plein essor et souhaite sa rentrée dans l'unité communale primitive.

# II

## Eglises successives de Montmélian.
## L'église paroissiale du XIII^e siècle au Chemin-du-Fort.
## L'église paroissiale de 1603 à 1793 à l'Hospice actuel.

Le vieux château comtal, vers 1250, avait, dans son étroite enceinte, une douzaine d'édifices pour le comte, son châtelain et leur famille, pour les six soldats ou guetteurs. A la tour de la porte, veillaient les nobles Portier Mareschaux et les de Boges, les nobles de La Ravoyre et d'autres possédaient des maisons-fortes ou des cases plus humbles. Une citerne et un puits offraient à tous leur service.

En dehors et dans le fossé au nord se trouvait une fontaine publique. De modestes maisons se pressent au moyen âge près de cette source indispensable à une agglomération. Que de services elle avait déjà rendus, quand on lui demanda au XIII^e siècle d'alimenter un étang pour barrer l'accès du château. C'est là que naquit le vieux Montmélian.

Les maisons s'accumulaient donc dans le plan supérieur du château, et depuis la fontaine providentielle jusque plus bas, près de ce qu'on appelle, bien à tort aujourd'hui, « la chapelle du fort. » — Ce serait plus vrai de dire « la chapelle du Chemin-du-Fort. » Car cette chapelle faisait partie de l'église paroissiale de Notre-Dame qui s'élevait jusqu'en 1600 à cet endroit. C'est là, au moyen âge, le centre de la ville constitué par son église paroissiale, par la cure, la maison de ville et ses archives, la place publique et la fontaine. Le cimetière antique est là aussi, au sud de l'église ; on a dû en traverser les tombes, pour la récente adduction d'eau : ce n'est plus qu'un pré assez horizontal.

De fait, voici la maison la plus élevée sur le Chemin-du Fort, à droite, maison Bombard-Burlet. Une façade Renaissance nous montre, à la clef de voûte de la porte, la date « 1670 » surmontée d'une fleur stylisée. Entrons. Derrière cette façade d'époque tardive, les deux travées gothiques, dont nous admirons les arcatures et leurs clefs de voûte au premier étage, et surtout la fenêtre ogivale d'un style si pur et si svelte (trois mètres de hauteur environ) qui regarde le fort, au midi, nous diront que nous voyageons bien aux XIII^e et XIV^e siècles.

Cette église du moyen âge placée sur le Chemin-du-Fort fut en grande partie détruite durant le siège de Montmélian par Henri IV et Sully en 1600. Ses matériaux furent employés à relever les murailles de la ville. L'église dut abandonner ces lieux, trop proches du *bastion de Bonvoisin* et on allongea le glacis désert. « Son Altesse Royale. dit-on en 1673 à propos de cette église ruinée, défendit de la plus construire si proche du château et ce changement fait qu'elle est encore en méchant état. »

Son emplacement non encore désaffecté est porté dans le cadastre de 1730. sous le numéro 1164 et, on l'appelle encore sans erreur : *Placeage de l'ancienne église paroissiale.* Il n'y a donc pas de doute permis sur son affectation antique.

La chapelle qui subsiste de cette église appartenait aux nobles de La Roche au XVIII^e siècle.

Le meilleur document que nous ayons sur cette première église Notre-Dame de Montmélian peut être tiré d'une gravure sur bois de la ville et citadelle de Montmélian, éditée à Paris en 1600 par Cl. Chastillon. On y remarque la sveltesse du clocher placé près du fort avec ses ouvertures géminées surmontées d'un trèfle, sa flèche élancée, la façade de l'église avec une triple verrière regardant l'orient, et une chapelle latérale à droite de la façade.

Mentionnons deux autres chapelles extérieures à l'église, mais placées sur le même Chemin-du-Fort : la *chapelle de La Trinité* (dite aussi *du perron*) (1) vue à droite sur la gravure de Chastillon de 1600, et, à l'angle gauche du Chemin-du-Fort et du parapet, la *chapelle de la confrérie communale de Notre-Dame du Confalon*, seule debout. Cette chapelle indépendante, qui paraît encore très forte et possédait son beffroi, ne fut cependant bâtie là qu'en 1723. Cette antique confrérie, qui avait, avant 1723, son siège dans l'église paroissiale, était le groupement religieux des bourgeois défenseurs de la ville : ceux-ci marchaient au combat derrière leur gonfalonnier ou porte-bannière. La confrérie religieuse coexista avec la *compagnie des Enfants de ville* qui était l'organisation militaire des mêmes bourgeois. En 1860, la confrérie céda sa chapelle à la *compagnie des pompiers de Montmélian*, tout en subsistant à la tribune de l'église jusque vers 1900. Les pompiers de Montmélian sont donc les successeurs des Confrères du Confalon, puisque la remise des pompes est l'ancienne chapelle de Notre-Dame du Confalon.

De l'actuelle *Remise des Pompes*, allons jusqu'à l'*Hospice*, à l'autre bout de la rue supérieure dite *le parapet*. La *deuxième église paroissiale* fut bâtie là, après la guerre de 1600, un peu plus à l'Est, à un niveau inférieur et dans un style tout militaire. (C'est le n° 83 du cadastre de 1730) On y alla de 1603 à 1793. On entrait comme on entre aujourd'hui à l'*hospice*, sous une voûte. Il y avait à gauche de la voûte le nouveau presbytère et deux appartements pour les prêtres altariens, ou vicaires. L'hôtel-de-ville avait sa place au-dessus de la voûte, au centre (n° 86), avec sa double façade sur la rue supérieure au nord et devant l'entrée de l'église au sud. Autour de l'église, le nouveau cimetière (n° 82).

Après avoir pénétré sous la voûte d'entrée, un chemin bordé sur la gauche par les tombes menait tout droit à l'église : c'est actuellement la grande maison de l'Hospice. Cette deuxième église est assez reconnaissable, puisqu'il en subsiste le chœur (qui est devenu *la chapelle de l'hospice*) et le clocher tronqué en 1794, par ordre d'Albitte, et situé à l'est. (Voir fig. 4.)

Dans cette nouvelle cité paroissiale, pendant que s'élevaient les murs de l'église au printemps de 1603, l'illustre Père Chérubin de Maurienne, un des fondateurs du couvent des Capucins de Montmélian et grand apôtre du Chablais et du Valais, fit célébrer les Quarante Heures.» avec autant de splendeur qu'à Annemasse et Thonon. Il venait de terminer, dans l'église des Dominicains, une grande mission qui avait duré

---

(1) Ce nom de *chapelle du perron* est à rapprocher d'une ancienne *porte Peron*, citée souvent au XIV siècle, et située sur ce chemin du Fort, Remonterait-elle au comte Pierre II ?

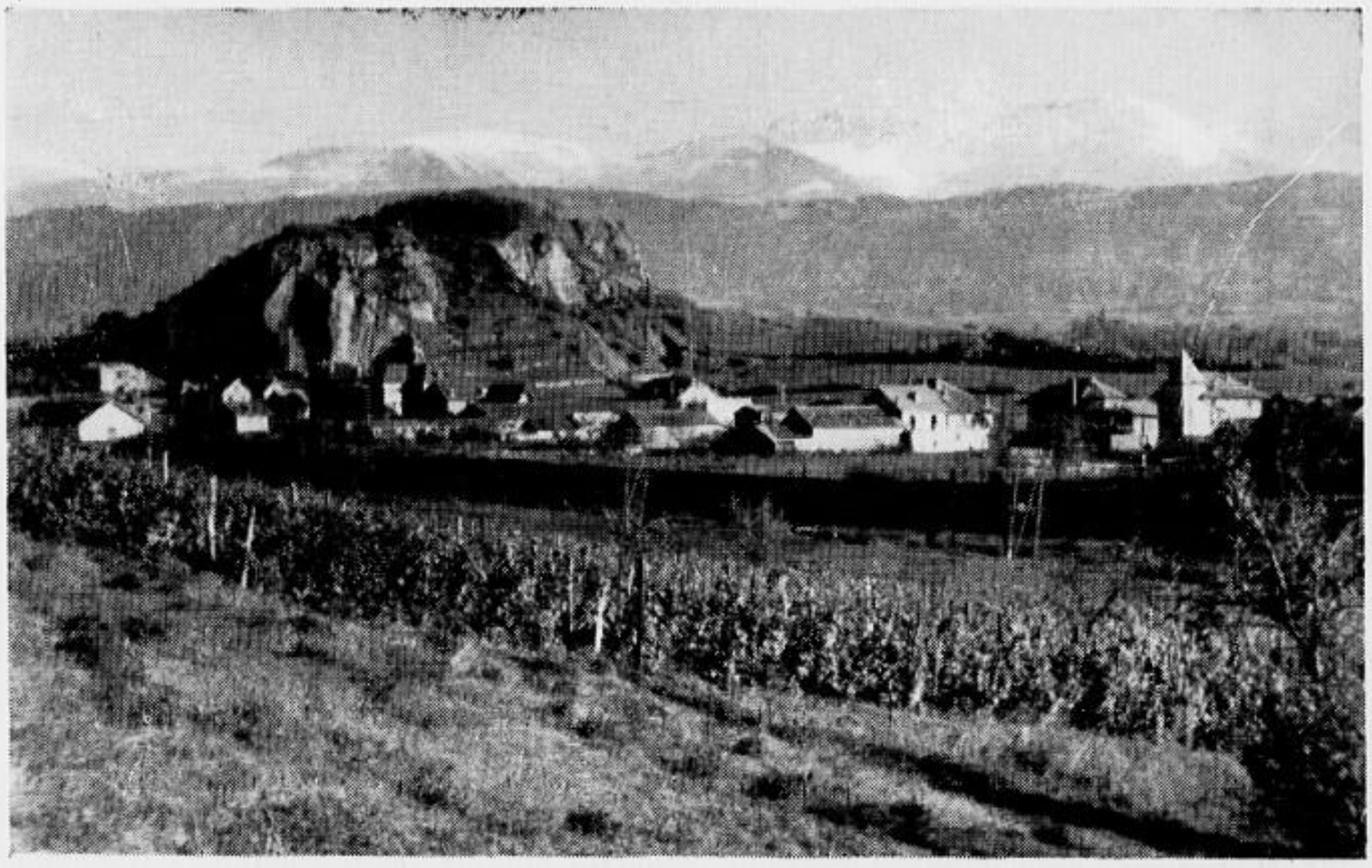


Fig. 1. — *Le fort et le quartier de Chavors vus de la maison de La Maladière. — Au fond, les montagnes de La Table et d'Arvillard.* (Photo Me Charnay.)



Fig. 2. — *La ville, le fort et, au premier plan, le pont du chemin de fer indiquant la vieille route de Chavors greffée, vers La Maladière, à la Voie Consulaire de Vienne à Milan.* (Photo Me Charnay.)

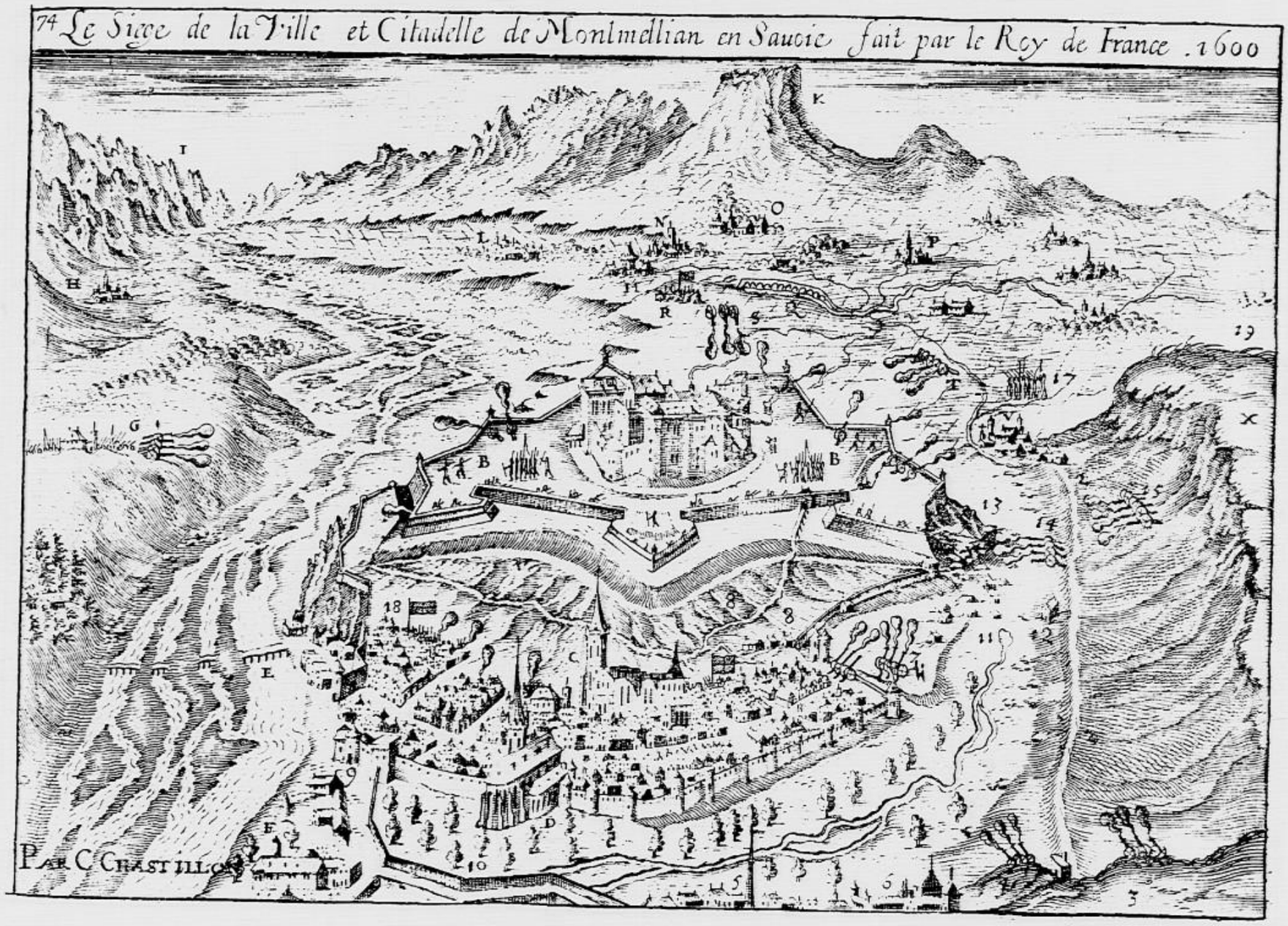



Fig. 3. — *Le vieux château féodal dans le fort d'Emmanuel-Philibert.* (Gravure de C. Chastillon. Paris, 1600)

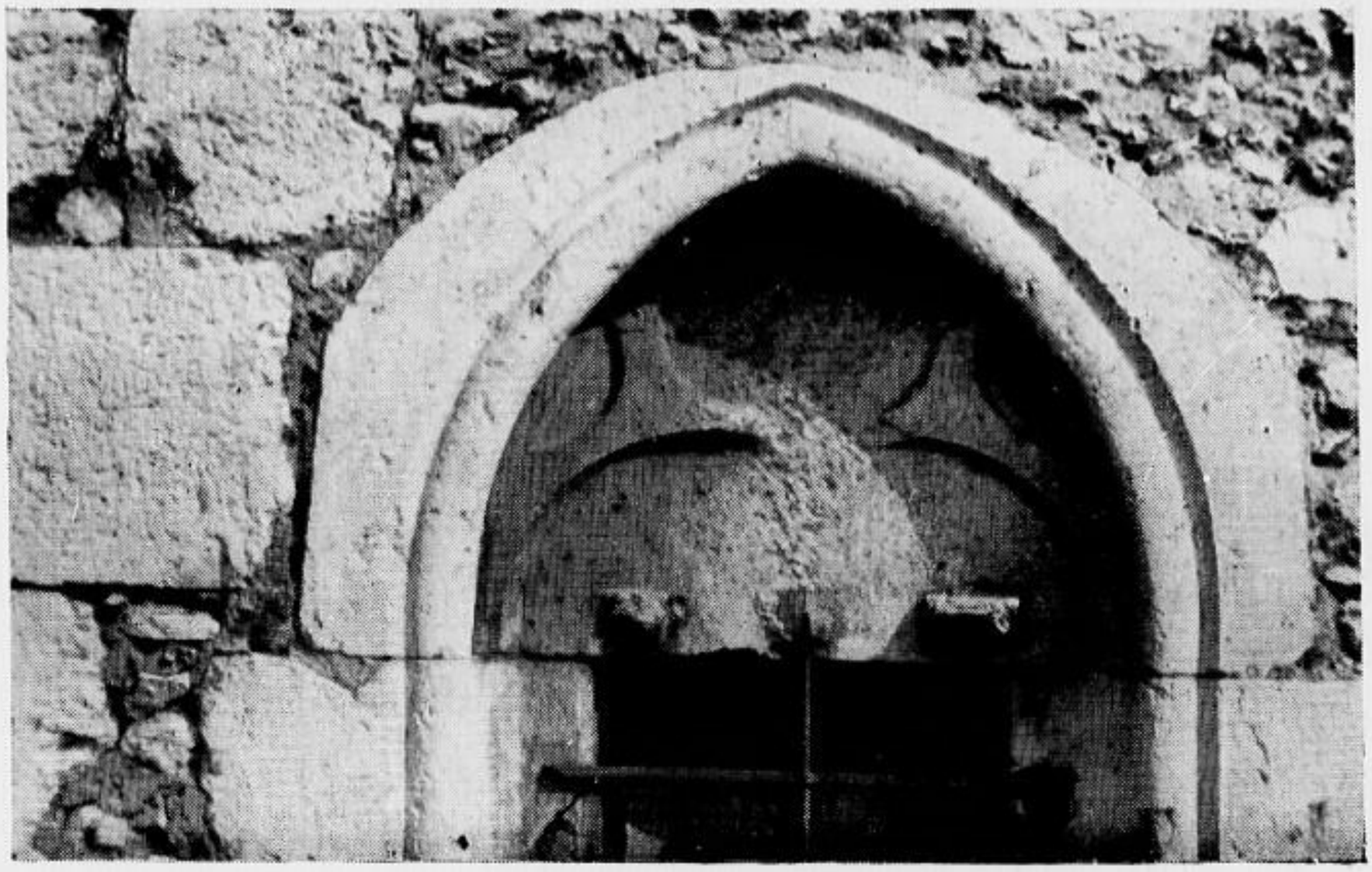


Fig. 4. — *Restes de l'église paroissiale détruite en* 1600, *sur le Chemin du Fort. (Fenêtre ogivale du XIV*e *siècle.)*

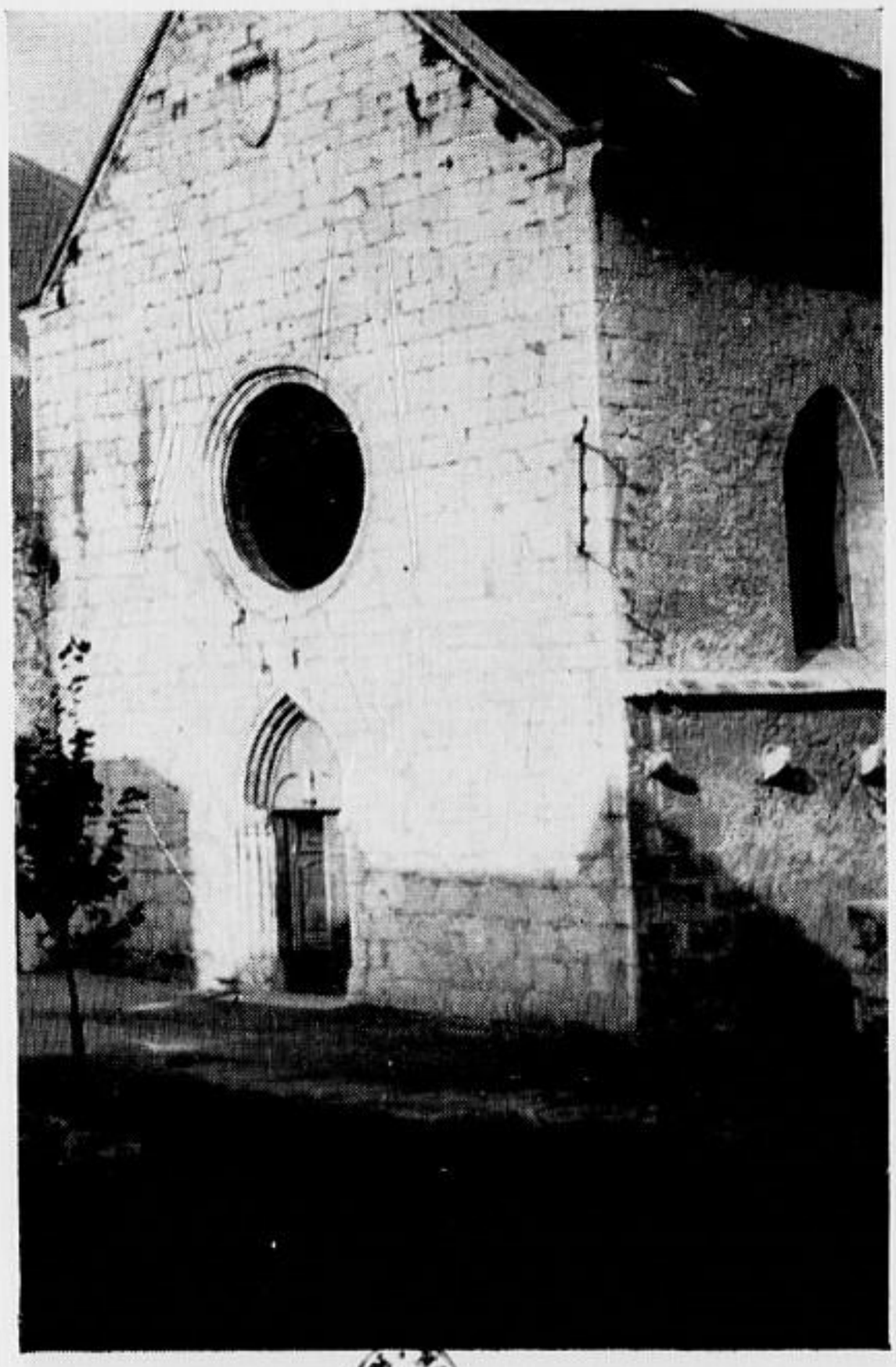


Fig. 5. — 1336. *Façade de l'église des Dominicains. Portail, rosace, et au fronton, armoiries de la ville de Montmélian.*

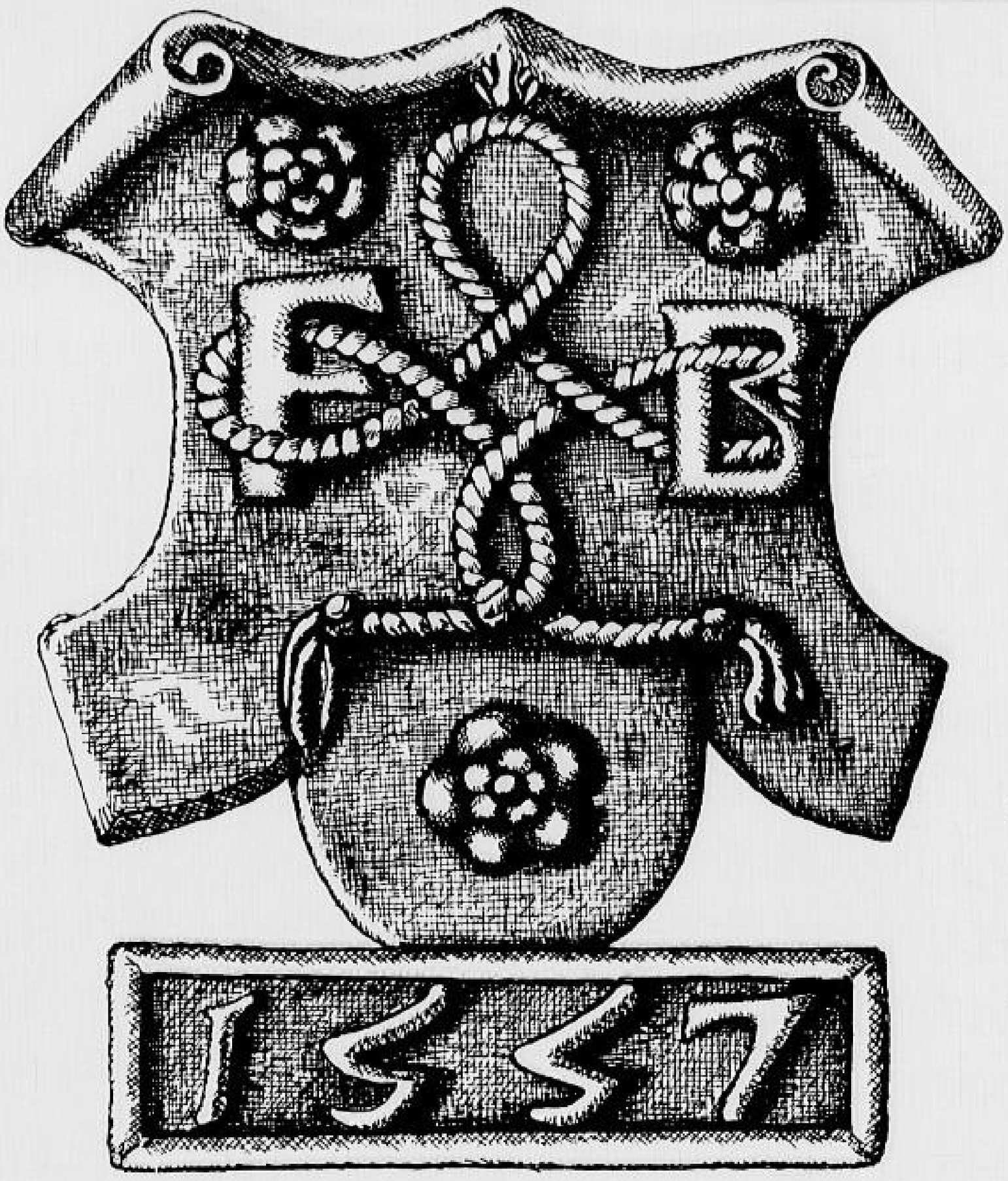



Fig. 6. — 1557. *Armoiries de François Brunet, bourgeois et syndic de Montmélian, gravées sur le linteau de sa porte. (Vieille maison avec ses balcons en anse de panier, occupée par le bureau des postes.)*

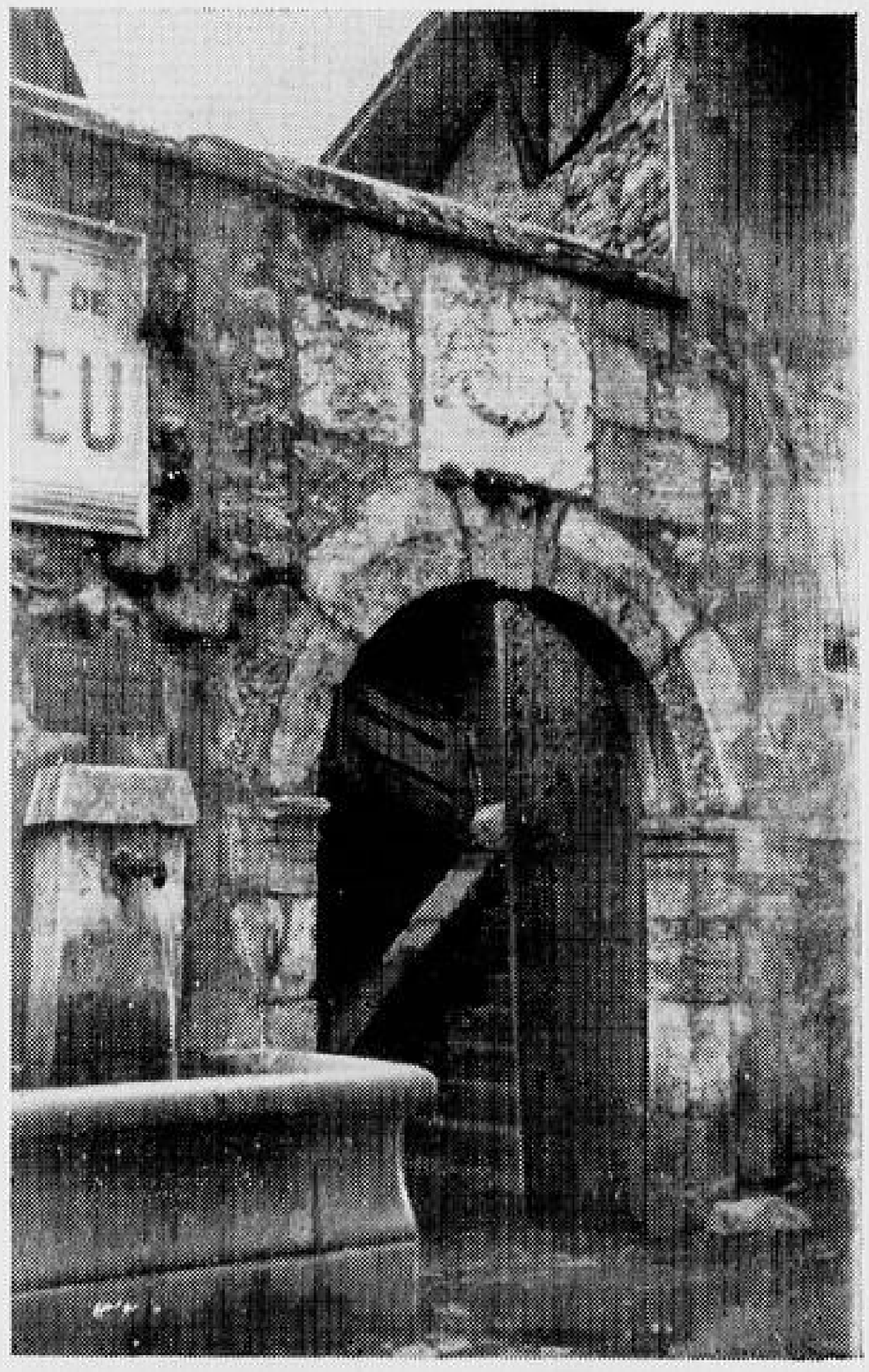


Fig. 7. — 1607. *Porte de l'ancien hospice de Montmélian, au faubourg de La Chaine avec armoiries de noble Pierre de Fangon, grand bienfaiteur.*

tout le Carême. Toutes les paroisses de la vallée se rendirent à tour de rôle à *la Sainte Oraison des Quarante Heures* en procession. Des mystères y furent joués entre les prédications. Saint François de Sales lui-même, alors évêque de Genève-Annecy, y passa en allant célébrer un mariage au château du Crest, le 3 avril 1603 : il y repassa après la cérémonie religieuse de mariage, pour aller à Notre-Dame de Myans. Et ce jour-là précisément, le Père Chérubin offrit un grand festin : seuls les noms des invités nous manquent. Quand on sait la grande amitié de Saint François de Sales et du Père Chérubin, la conclusion est bien autorisée. L'invité le plus marquant fut notre Saint. (Voir fig. 5.)

## III

### Autres édifices sur le Chemin-du-Fort. Fonderie. Tour-de-l'Ile. Maisons Nicolle.

A droite du Chemin-du-Fort en montant, existait autrefois une maison-forte et tour des nobles de l'Ile. En 1526, M. Claude Bonivard de Vimines et son épouse Suzanne, fille de feu noble André de l'Isle, la louent à des habitants de Montmélian, avec leur jardin et verger du côté du château et la maison et grange existant devant la dite maison-forte du côté de l'Isère, mais séparées par la rue de l'église. Noble Humbert Nicolle ancien tanneur épousa l'héritière des Bonivard. C'est ainsi qu'il habitait, le 22 août 1551, « dans la chambre basse de sa tour » et y recevait l'avocat français M. François de Valence.

Vers ce temps, dit Grillet, les Français qui occupaient la Savoie firent amélicrer les moyens défensifs du château. En particulier, ils firent « démoiir plusieurs édifices appartenant à la maison Nicolle, pour étendre les fortifications du château. On paya au protonotaire Nicolle et à ses frères Humbert, Michel et Amé la somme de cinq cents écus pour les dommages que leur avait causés ces démolitions. »

En face de l'église primitive, sur ce même Chemin-du-Fort, était la fonderie et manufacture d'armes (nº 93 du cadastre). La maison du contrôleur était en dessous de l'église. En 1561, Jacques Merello fut fondeur de l'artillerie ducale à Montmélian. Les Vanelli, père et fils, occupèrent de 1589 à 1620 ce poste de fondeurs de l'artillerie. Ils firent même preuve d'héroïsme pour la défense de la ville assiégée en 1600. Ils coulaient aussi des cloches et autres objets d'art.

Il faudrait surtout citer, parmi les anciens confrères de Saint-Eloi, un Pierre Milan de Montmélian maître de forges en 1338, qui forgeait les célèbres et vaillantes « *épées Milan* »; en 1340, le rival de Vulcain Jean *Brulafer*, armurier de Montmélian ; en 1409, Jean Bocquet de Montmélian « roi des maréchaux » en Savoie ; en 1443, Jean Thyod de Montmélian réputé comme fondeur de couleuvrines, de vulgaires, de faucons et autres genres de bombardes : d'où les noms montméliannais de Fauconnier et de Bombard. On rencontre aussi des Furby, des Gontdefer, des Mantillier et Mantillieri, au XIVe siècle.

## IV

### Maison dite du gouverneur. Autres vieilles maisons.

Revenons vers l'Hospice, Voici la maison de l'angle du parapet et du Chemin-du-Fort. En 1650, Jean Mellarède notaire et syndic de Montmélian possédait cette maison qui fut cédée vers 1721 à la confrérie de Notre-Dame de Confalon. A ce dernier moment, son fils, noble Pierre de Mellarède était devenu comte du Bettonnet et grand ministre du roi de Sardaigne. Il fut son ambassadeur au traité d'Utrecht. Il n'en resta pas moins toujours attentif aux intérêts de ses compatriotes de Montmélian.

Un peu plus loin est l'ancienne maison des *nobles de Golliet.* Le 11 mai 1527, Claude de Gollet (écrit plus tard Golliet) dit *Fauconnier*, bourgeois de Montmélian, vend à Humbert Nicolle, bourgeois, tanneur et marchand de Montmélian, « une maison sise dans la ville de Montmélian, dans la *rue supérieure*, joignant les maisons de noble et puissant Jean de La Ravoyre bailli de Savoie du côté du château de Montmélian regardant Chignin, et joignant la petite rue publique du côté de la montagne de la Tuile... pour le prix de dix-huit écus d'or du roi. » (*Archives de l'abbaye de Tamié*, provenant de Sainte-Hélène-du-Lac.)

Cet Humbert acheteur de la maison située donc à l'est de celle du bailli, devint noble et seigneur des Molettes depuis 1532. On sait qu'il laissa entre autres biens à son fils noble Humbert « un jardin à Montmélian » Ce jardin devait prolonger l'ancienne maison et cour des Golliet et rejoindre la grange provenue des nobles de l'Ile et des Bonivard.

A droite de cette maison d'Humbert Nicolle, la famille de La Ravoyre, de très ancienne noblesse, possédait entre autres, sur la petite rue supérieure, la belle maison qui parvint aux Bonnevie vers 1730. Puis, noble François-Amable Mathieu de Marclay, major du fort et commandant de la ville de Montmélian, épousa en 1775 Françoise Bonnevie, fille de Jules-César Bonnevie, premier des nobles syndics de la ville. La maison de La Ravoyre parvenait ensuite aux Turrel de Montmélian. Demoiselle Mariette de Marclay, fille d'un des derniers gouverneurs de Montmélian, épousa en effet François Turrel, père de Charles qui fut magistrat, mort en 1885, et grand-père de l'avocat Edmond Turrel si dévoué à Montmélian et à son église dont il était le brillant organiste. Ainsi, cette maison des La Ravoyre, Bonnevie, de Marclay, Turrel, (actuellement à M. Braillon) mérite son appellation de « maison du gouverneur. »

L'entrée du jardin était, naguère encore, gardée par deux lions de pierre qui se faisaient vis-à-vis. Un antiquaire en emporta un. L'autre

désormais faisait triste figure ; il nous reste, quand même mais à l'entrée du clos des « Vieux Capucins ».

Dépassons l'hospice et prenons l'escalier qui mène au *Monument aux Morts* des dernières guerres. En bas du four banal, se trouvait en 1625 la maison des nobles Grassy qui avaient des biens à Albigny et Bourgneuf. Elle est à côté, ajoute-t-on alors, de la maison dépendant de l'église ou cure.

Plus bas, l'on connaît de nos jours la *maison de l'Ecole des Filles* et *de la Poste*. C'était la splendide demeure de François Perrod dit Brunet, marchand drapier et syndic en 1572. Son fils Jean acquiert avec lui, en 1576, du marquis de La Chambre, la baronnie d'Epierre, puis tout seul en 1592 la seigneurie de Cuine. Etienne Brunet, frère aîné de Jean, avait prêté lui aussi au marquis de La Chambre et pensait même devenir, à ce titre, seigneur de La Rochette. Il se contenta d'acheter des nobles Nicolle la seignerie de Sainte-Hélène-du-Lac, pour le prix de 5700 écus, par acte du 9 octobre 1594.

Dans ce XVI^e^ siècle, les nobles se ruinaient, tandis que les bourgeois et marchands achetaient toutes les seigneuries.

Noble Jean Brunet n'eut qu'une fille, Noble Etienne Brunet, qui fut recteur des hospices et fondateur du couvent des Capucins, en eut quatre.

### Un blason de bourgeois.

Au fond de l'allée qui mène à l'Ecole des filles, on aperçoit à droite une belle porte surbaissée. Son encadrement de pierres moulurées porte en clef de voûte un blason comme les simples bourgeois en avaient : « trois roses en triangle avec les initiales F.B. qu'enlace un grand cordon et, en bas, la date 1557. » Il s'agit du syndic François Brunet. Le cordon rappelle qu'il fut du Tiers-ordre de Saint François, son patron, et les trois roses, qu'il fut de la confrérie du Rosaire de Montmélian. Cette maison des Brunet passa par héritage aux nobles Roberty seigneurs de Sainte-Hélène-du-Lac, aux Sonnet, à François Bel député et maire de Montmélian marié à l'héritière des Sonnet. « Monsieur Bel » vendit à la ville, en 1885, la maison de sa femme pour la convertir en palais scolaire et mourut à Chantemerle en 1891. (Voir fig. 6.)

* * *

Il y a encore ici et là quelques maisons dont on sait un peu l'histoire.

La dernière à droite, en sortant par la Porte de Chambéry, était le logis ordinaire de *Pierre Fangon*, seigneur de l'Orme à Planaise, prévôt des maréchaux de Savoie, puis juge-mage, qui légua tous ses biens à l'Hôpital des Pauvres de Montmélian en 1572. Elle provenait de sa femme Jane de Provane. Rien n'en subsiste, sauf peut-être certaine bonne cave sous la maison des Bernard-Masson. Mais elle s'étendait, avec son cloître voûté et ses arcades, sur tout l'emplacement des maisons Montant, Finas et Bernard, délimité par la Grande Rue, le chemin des remparts, du côté de l'actuelle Ecole des Garçons, qui se poursuivait, après la tour d'angle, du côté de la montagne de La Thuile. (Voir fig. 7.)

Les habitants de cette maison si spacieuse furent mêlés en 1551 à une affaire d'enlèvement place Saint-Léger, pour laquelle M. Gabriel Pérouse, si bon conteur, n'eut peut-être pas aimé rencontrer des précisions supplémentaires, de crainte d'avoir à changer son dénouement plus heureux.

La jeune orpheline Lucie Gaillard avait eu pour père M. Pierre

Gaillard, avocat, de Montmélian-Arbin. Elle était en tutelle à Chambéry chez M. Magnin procureur, son beau-père, qui s'était remarié.

Jacques de Villars fut d'abord simple clerc tonsuré et pourvu en 1545, à vingt-deux ans, des revenus de la paroisse de Planaise. Bien entendu, il la faisait desservir par un prêtre, M. Guigue Clavel, de Saint-Pierre-de Soucy. Mais il était curé en titre de Planaise. Il fallait s'y attendre, puisqu'il était le neveu de noble Pierre Fangon, seigneur de l'Orme à Planaise, et son lieutenant pour la maréchaussée. Lucie avait seize ans et du bien. Lui, en avait déjà vingt-huit.

Ils s'étaient fiancés à l'insu du tuteur qui avait d'autres projets pour sa belle-fille. Que faire ? Est-ce Lucie qui en prit l'initiative, comme elle l'affirma plus tard ; mais un matin du 2 octobre 1551, elle quitta la maison du tuteur Place Saint-Léger, traversa en courant la Rue des Nonnes jusqu'à la poterne du rempart.

Là, elle trouva son cousin Bonaventure Berger, le greffier de Montmélian, sa cousine Suzanne, deux archers de la troupe de Jacques de Villars, le lieutenant lui-même et quatre chevaux. L'on partit à bonne allure pour Montmélian, chez le prévôt.

Les affaires d'enlèvement passaient alors pour très graves. Dès le lendemain, les deux fiancés sont recherchés, emmenés et sequestrés à Chambéry, Les accusés font récuser le tribunal du bailli de Savoie Aynaud et en appellent à la cour du Parlement.

L'enquête fut confiée à messire François de Valence, avocat et conseiller du roi en sa cour. Cependant, cet avocat né à Tarascon était devenu par mariage gros propriétaire à Montmélian. Et nous l'avons vu conférer, le 22 août 1551, dans la chambre basse de la Tour de l'Isle avec noble Humbert Nicole.

Le parquet conclut en requérant la condamnation avec de fortes amendes : huit cents livres pour le lieutenant, cinq cents livres pour chacun des cousins de Lucie et même trois cents livres pour M. le Prévôt.

Après d'autres péripéties, (1), tous les accusés furent acquittés : sans dépens, ni dommages, ni intérêts. Le tuteur un peu ridicule, qui en était pour ses frais, avait eu bien des torts. Mais nos clients subtiles et entendus, les familles Gaillard et Berger, les familles Fangon, Provane et de Villars, avaient trouvé en messire François de Valence, lui aussi de Montmélian, un conseiller des plus sympathiques.

Les deux jeunes gens se marièrent peu après à Montmélian. Quatre enfants charmèrent leur foyer : Jane, dont la marraine fut Jane de Provane femme du prévôt, Claudine, Rambert et Sarra. Mais, combien trop tôt ! en 1564, la mère et les enfants mouraient de la peste qui régnait alors. Il ne restait plus à Jacques que les biens de Lucie. Retourné à Lyon, le 21 décembre 1564, il passa procuration à son oncle noble Pierre Fangon seigneur de l'Orme pour vendre les revenus des biens dont il il était héritier.

Vers la porte de La Chaîne, le seigneur de Lescheraine possédait en 1530 une maison dont les belles fondations au-dessus du cours de l'Isère constituaient l'enceinte de la ville en ce point. C'est sans doute la maison de Louis Raffin, boulanger.

Du même côté de la rue et proche de la porte d'Arbin, Claude Pillet canonnier au château et bourgeois de Montmélian était en même temps « hôte » ou restaurateur. Il est nécessaire de fortifier la fondation de sa maison située près de la porte d'Arbin, disent les syndics dans leur visite de 1646. En raison de cette précision, il est permis de conclure que ce Claude Pillet, est l'ancêtre des Pillet notaires et souvent syndics de Montmélian, avant de devenir les comtes Pillet-Will, bienfaiteurs

---

(1) A lire dans G. PÉROUSE : *Vieille Savoie*, II, p. 69.

insignes de Montmélian depuis plus d'un siècle. Car la maison natale du comte Michel-Frédéric-Pillet-Will est bien en ce lieu. C'est un degré de plus à ajouter à la généalogie déjà parue de cette famille.

**Les enseignes.**

Les maisons se distinguaient entre elles soit par leur robustesse exigée en raison de leur position stratégique, soit par leur élégance et leur style, comme celle des Charrière, propriété actuelle de la famille du docteur Veyrat, qui date du XVI^e^ siècle, époque de transition où le beau gothique flamboyant est influencé par l'idéal classique.

*Les allées* elles-mêmes, perpendiculaires à la Grande Rue, sont à remarquer. La plupart ont une entrée en tiers-point. Elles pouvaient être barricadées solidement par des portes que maintenaient en dedans de grosses barres de bois. L'une d'elles, allant de la boucherie Santin vers le chemin de ronde, s'appelait même et s'appelle encore *Rue de la Porte*. Et cette porte fortifiée était en effet dominée par une tour.

La monotonie de numéros modernes n'aurait pu être imaginée au moyen âge. Au contraire, chaque demeure de la Grande Rue avait son enseigne parlante, des peintures extérieures, comme la maison de maître Jean Provent, maître Chapuys, dite la « grande *maison peinte* ». D'autres avaient même des niches abritant la statue d'un Saint. Ainsi la Maison de Ville avait en 1630, sa niche de Notre-Dame avec auvent peint en bleu, et, sur chaque façade, « *la croix blanche armes ducales de la ville* » en écusson. La maison des nobles Mareschaux de Montmélian s'appelait la *Maison de Sainte Barbe*, On allait à *l'auberge de La Croix d'Or*, au *Logis des Trois Rois*, au *Logis de Chapeau Rouge*, à l'*Auberge de la Balante*, dame Mollier. En 1567, le capitaine de Laudes descendit au *Logis du Lyon d'Or*, (1) où la ville lui fit porter deux flacons de vin. C'est là que M. le juge-mage de Savoie vint la même année « pour cause des mesures et du prix du pain ». Claude Rey dit « *l'hoste de l'Esclappaz* » a gardé la porte de Chambéry, par ordre de la ville, durant les mois de septembre et d'octobre 1566, pour en empêcher l'entrée aux suspects de peste. En 1566, les conseillers contrôleurs des comptes de la ville vont faire une dépense de neuf florins chez Guillaume Peysey, *hoste du Chapeau Rouge* ». Cependant le pot de vin n'était alors qu'à cinq ou six sols. De notre temps, cela se passait au *Café du Commerce* ou *chez Epée*. Enfin à Montmélian on a des lettres, puisqu'il y eut de tout temps une école publique (2) menant jusqu'en troisième classique, sans parler de la grande école des Dominicains qui gardait huit ans ses étudiants. Aussi y a-t-il l'*Auberge du Petit Bacchus*. On honorait aussi *le Grand Bacchus*. Le 27 août 1600, en effet, Mgr. Fléhard évêque de Grenoble vint loger à l'*hôtel du Grand-Bacchus*, avant d'aller visiter le nouveau couvent des Capucins, situé en dehors de la ville sur le Mollard Berlion.

Mais ces réminiscences païennes disparurent sous l'influence sans doute du puissant Père Chérubin et de la Réforme Catholique.

On devine déjà cette évolution en lisant la très belle inscription, datée de 1599, qui ornait le portail d'entrée de la *chapelle des Pères Capucins* et qui a été conservée sur une façade de la maison Merlin

---

(1) Probablement, ancienne maison des comtes d'Entremonts.

(2) Le régent des écoles « à la face terrible » est cité deux fois en 1375. L'école est de nouveau citée en 1390. *(C. C. M.)*

donnant sur la cour intérieure. On ne l'avait guère comprise jusqu'ici.

On voit tout d'abord le blason des Pingon, avec leur devise « *Soli Deo Gloria* » et une inscription latine où le seigneur Jean-Bérold de Pingon baron de Cusy et seigneur du Crest dédie la chapelle à Dieu, à la Vierge Marie, au patriarche d'Assise et au bienheureux Bérard. Mais au bas de chacun des pilastres, on lit *en français* les noms des quatre maîtres-maçons de Montmélian, François Gavillet, Antoine Vermet, Jacques Ponsonat et Pierre Ponsonat qui ont été les constructeurs. Or, ils se proclament deux fois « Massons frères ouvriers », exactement : « *Mass. F.O.* » Il y a bien trois points, à cause des abréviations. Ces « frères ouvriers » remettaient à l'honneur le travail loyal et consciencieux. Ils sont les ancêtres de l'*Institut des Frères ouvriers* qui se développèrent en France vers 1630, sous l'impulsion de Gaston de Renty et d'Henry Buch.

L'ancien couvent est aujourd'hui la demeure de la famille Merlin, où selon la tradition familiale, bien des personnages ont passé. Ainsi, le prince Eugène de Beauharnais, le prince Murat et leur suite y font une étape, en mars 1810; ils se rendaient alors à Paris pour le mariage de Napoléon et de Marie-Louise d'Autriche. (Voir fig. 8.)

On sait encore que le pape Pie VII, enlevé de Rome par ordre de Napoléon I, coucha le 20 juillet 1809 à Montmélian, sans doute au même ancien couvent des Capucins qui restait un lieu vénéré, possédé alors par la famille Bellemin. De Montmélian, on dirigea l'illustre captif sur Lumbins et Grenoble, où il arriva le 21 juillet 1809. (1)

Près du pont de l'Isère, au bas du foubourg de La Chaîne, l'HOSPICE DES PAUVRES ET DES PASSANTS porte non seulement sur l'entrée les armes de Pierre de Fangon son grand bienfaiteur, mais sur la façade qui regarde la route de Chavors était peinte en grandes dimensions *la Croix Rouge* sur fond blanc, pour s'annoncer aux voyageurs. »

Toute proche, la maison des *Bourgeois*, portiers et receveurs du *péage et de la barre*, à l'extrémité du pont, arbore alors l'*enseigne de Saint Jean-Baptiste*. C'est que maître Bourgeois travaillait sur les bords de l'Isère, comme Jean baptisait dans le Jourdain.

Près du port où de tout temps abordaient les bateaux chargés de sel venant de Narbonne, se trouvaient les habitations des receveurs de la *gabelle*. Ce fameux droit de gabelle, établi au pont de Montmélian depuis l'automne de 1300, frappait alors toutes les marchandises qui descendaient de Savoie en Graisivaudan, surtout nos vins, nos fromages. Ainsi, les commerçants de la vallée ont passé trois cent quinze sommées de vin, à trois deniers par sommée, « depuis avant la Toussaint de 1300 jusqu'au carême de 1301 ». « Pour le bois transitant, on paye aussi le vingtain, soit le vingtième du prix, pour la gabelle. » Le bois descendait d'ailleurs facilement par radeaux, jusqu'en Avignon. Plus tard, le nom de gabelle fut réservé à l'impôt sur le sel. Aussi, on avait, en face du port, l'ancien *dépôt à sel*, devenue maison Coutin, actuellement l'*Hôtel Georges*.

De l'autre côté de l'ancien Hospice, voici la *Maison de la Poste*, naturellement dédiée à *Saint Christophe*.

La route de Chavors, dite aussi route de la poste, aboutissait au foubourg de La Chaîne par une petite porte fortifiée. Les diligences venant de Chambéry se hâtaient d'entrer au *relais de poste* et pénétraient à gauche sous un grand porche de pierres de taille disposé en biais. Les chevaux dételés livraient place à un attelage tout frais qui, sans tarder, sortait par un autre porche symétrique, également en biseau. Tandis

---

(1) On vient encore d'exhumer, du sol de l'ancienne sacristie des Capucins, trois amphores romaines, dont une presque intacte.

que la diligence galopait vers le pont et la Maurienne, les chevaux dételés rentraient, sur le côté droit de la rue, dans la grande écurie de la poste.

On admire cette écurie, de vingt-cinq mètres de long sur dix de large, partagée dans sa longueur par cinq colonnes de pierre, qui soutiennent ses voûtes de briques rouges. C'est un beau travail de mode lombarde construit vers 1700. L'*Hôtel Berthier* l'a transformée d'ailleurs en une magnifique salle à manger à grandes baies gothiques s'ouvrant au nord, à l'ombre du château ducal.

V

## L'Hôtel-de-Ville moderne.
## Ancien hôtel des nobles Portier, puis des Nicolle de La Place.

L'*Hôtel de Ville* mérite une mention spéciale. C'était une belle demeure en même temps qu'une maison-forte, propriété primitivement des nobles Portier de Montmélian, puis des nobles Nicolle jusqu'en 1869. Belle histoire que celle de ces nouveaux nobles. (Voir fig. 9.)

Les Nicolle étaient issus d'une vieille famille rurale de Villard-Domenge à Saint-Pierre-de-Soucy. Elle est citée en 1437 parmi les cent familles, sans allusion trop moderne, qui versent chacune deux deniers genevois pour offrir à leur église paroissiale le gros cierge pascal. On est fier de le faire porter par une délégation de jeunes gens à la place d'honneur qui lui est réservée. Il témoigne de leur foi robuste et il est le symbole de la forte unité paroissiale, malgré les quatre seigneuries entre lesquelles se répartissent les communiers.

Gaspard Nicolle est déjà *chausartier* ou fabricant de « chausses » et autres costumes, soit maître-tailleur à Montmélian, en 1488. Son frère Jean, lui aussi établi à Montmélian comme marchand drapier et chausartier tenant des apprentis tailleurs, y épousa une demoiselle Portier. Celle-ci descendait d'une grande famille vicomtale dont une branche eut, au XIII^e^ siècle, *la porterie* du château comtal, une autre *la mistralie* de Montmélian et du mandement, la troisième *la marescalcie* du comte de Savoie. D'où leurs noms de Portier de Montmélian, Métral de Montmélian, Mareschal de Montmélian.

C'est ainsi que l'on s'explique la possession par les Nicolle d'une maison-forte avec tour, située en un point stratégique de la ville, où, à l'est, l'enceinte du bourg venait se boucler aux fortes murailles de l'église et du couvent de Saint Dominique situés en un plan bien inférieur.

Noble Humbert Nicolle, fils de noble Jean, était bien dit noble en 1533. Il fut héritier des nobles Portier, en particulier grâce à son frère Messire Nicolas Nicolle, protonotaire apostolique, qui dès 1537 agit comme « héritier universel de feu noble Maurice Portier de Montmélian ». Il possédait des *adoubes* ou tanneries en aval du pont de l'Isère. Son commerce lui permit d'acheter de noble Guy de Monteynard, seigneur de Marcieu, d'Avalon et des Molettes, la seigneurie des Molettes. Marié à demoiselle Bonne, fille de M. Thomas de Crescherel et de demoiselle Aimée Bonivard dame des Déserts, il eut d'elle des enfants qui eurent la seigneurie des Déserts. Il acheta à Saint-Pierre de-Soucy le château de M. Antoine de Villette — La Couz, situé au Plan, près de l'église du lieu.

Il y testa le 26 août 1565 et mourut fin du même mois, de la peste, sans doute, qui sévissait alors partout dans le canton. On sait qu'il laissa à son fils Claude seigneur de La Place, des Déserts et des Molettes « sa grande maison à Montmélian » où il avait résidé. *(Armorial du Duché de Savoie.)*

Cette « grande maison », en style gothique de l'époque Renaissance, date donc du début du XVI^e^ siècle. Cependant, sur la ruelle qui va à l'église, un portail est daté de « 1571» . Peut-être n'est-ce que la date de la réfection en pierres de taille à chanfrein de cette façade latérale. Mais l'ensemble monumental, portail ogival de l'escalier à vis en pierres meulières, fenêtres à meneaux, balcons intérieurs en anse de panier, paraît antérieur. On a diminué la maison d'un étage, depuis l'exécution du décret d'Albitte, à l'époque révolutionnaire. La toiture est supportée en effet par des murs où d'anciennes fenêtres à meneaux apparaissent à moitié et l'escalier à vis a été décapité pour établir la nouvelle charpente. « La plus belle maison de Montmélian », comme on la décrivait en 1693, a donc subi des injures plus graves que l'incendie de 1691, de même que le clocher tronqué attenant à l'hospice.

Le général comte Thomas Pillet, frère aîné du comte Frédéric Pillet-Will, y vécut en location et y mourut en 1850. Elle appartenait toujours au comte Alexandre Nicolle de La Place de Piochet-Salins. Comme ses biens étaient grevés d'hypothèques, celui-ci chargea, en 1867, son agent, Louis Vuillerme, de vendre ceux de Montmélian. Une partie fut acquise par M. Falcoz et demoiselle Fanny Falcoz. Le 14 mai 1869, son hôtel de Montmélian fut aussi vendu à la ville, représentée par M. François Bel, avocat et maire de Montmélian, pour le prix de neuf mille francs.

Le Conseil de Ville avait alors dessein de mettre plus à l'aise l'Ecole des Filles et la Salle d'Asile, situées au rez-de-chaussée du bâtiment de l'Hospice. Puisque la maison de M. de La Place est en vente, dit le maire, « c'est le cas de l'acheter pour la transformer en mairie et (ainsi) disposer de l'Hôtel de Ville actuel pour y établir les Ecoles des Filles et la Salle d'Asile »

Ainsi, l'Hôtel de Ville passait, en 1869, de la gauche à la droite de la Grande Rue. Et la ville devenait propriétaire du plus bel hôtel de Montmélian, maison-forte antique. « appartenant depuis plus de trente ans à M. le comte Alexandre de Salins de La Place qui la détient de ses ancêtres, qui la possédaient depuis un temps immémorial. » Ainsi parle avec de justes égards l'acte de vente du 14 mai 1869. (Voir fig. 10.)

## VI

### L'ancienne église des Dominicains, église paroissiale actuelle.

L'Hôtel de Ville quittait donc le « parapet », comme on désigne depuis 1766 « la petite rue supérieure. » Intimement lié à la première, puis à la deuxième église paroissiale, il se rapprochait alors de la troisième église paroissiale.

Depuis 1793, l'église des Dominicains était devenue notre *troisième église paroissiale*. Puis, on en avait fait, un moment, malgré les habitants, un *temple décadaire* où trôna une bien triste déesse Raison.

*Le cimetière* paroissial avait été établi dans l'ancien jardin des Dominicains, à l'est du couvent, entre le chœur de l'église et la grande route de Tarentaise. Mais il parut vite incommode et dangereux aux soldats logés dans l'ancien couvent, ainsi que, depuis 1803, au curé installé près de l'église. On envisagea, dès 1822, de le transporter sur la route de Chavors. On dut y renoncer pour jeter les regards sur la partie du verger des Dominicains placée à l'ouest de l'église et sous les remparts. Cela dérangeait les positions nouvelles des acquéreurs de ces biens dits nationaux achetés avec des assignats. Malgré tout, l'héritier de François Fattoud et son tuteur, l'illustre maître Pogniend, durent s'incliner et le nouveau cimetière adossé à l'ouest de l'église fut acquis par la ville, en 1828, et clos de murs — On l'a, depuis, plus que doublé en 1948.

L'ancienne église paroissiale (la deuxième en date) était devenue en 1793 un dépôt de salpêtre et une fabrique de poudre, et son clocher décapité. En 1797, le Directoire du département du Mont-Blanc mit en vente « le bâtiment de la ci-devant église paroissiale de Montmélian », non compris « la tour du clocher où existe l'horloge public », plus l'ancienne chapelle de La Trinité avec son perron, et sa place contiguë (nos 94 et 95 du cadastre). Le tout fut acquis par F. Fattout de Montmélian, pour trente mille cent quatre-vingt-douze livres. L'ancien cimetière restait à la ville : en 1828, le fils mineur de F. Fattoud et son tuteur offraient à la ville de l'acquérir, lors des négociations pour le transfert du cimetière de l'est à l'ouest de l'église nouvelle.

Mais le chevalier François Rosaz allait bientôt, en 1853, sur ces lieux autrefois sacrés, relever ou fonder de magnifiques institutions : écoles, orphelinat, hospice avec chapelle où il ferait inhumer les restes de son père, l'ancien abbé Philibert Rosaz, devenu en 1793 curé provisoire et constitutionnel.

Après ces changements d'église, de cimetière qu'avait provoqués l'époque révolutionnaire, après toutes les ruines morales et matérielles

et les mutilations sacrilèges qu'il fallait réparer, il restait à édifier aussi un *nouveau clocher* et lui donner des cloches. Car toutes les cloches de l'église paroissiale Notre-Dame et de l'église Saint-Dominique avaient été livrées. Seuls les *Pénitents blancs* avaient su mettre à l'abri leur petite cloche et, au rétablissement du culte public décidé par le Concordat, ils avaient eu la charité toute naturelle de la prêter pour la nouvelle église paroissiale. On ne jugea pas satisfaisant de restaurer l'ancien clocher du couvent de Saint-Dominique, placé au-dessus de la sacristie. Mais, dans l'angle que forment l'église et la sacristie, on construisit en 1842 le nouveau clocher que garnirent quatre cloches, grâce à une forte subvention du comte Frédéric Pillet-Will. Toute une série de transformations avait lieu : fermeture de l'ancien caveau des Dominicains au-dessous du chœur, recul du maître-autel vers le fond de l'abside, rétablissement de la Table de communion en marbre noir dont on sut rassembler les débris, restauration de la porte du nouveau cimetière traversant l'ancien rempart crénelé, construction des grands escaliers de la Place de l'Eglise en belle pierre de Curienne grâce aux multiples dons du comte Pillet-Will, acquisition de l'orgue par le chevalier Rosaz, construction des deux chapelles latérales de la nouvelle église voulues et payées par le curé Rd. Pajean : œuvre discutable malgré ses bonnes raisons. L'église de 1336-1340, au si beau fronton en pierres de taille (portant l'écusson à la *Croix Blanche* de la ville, comme le vieux baptistère du XVII^e^ siècle venu de la deuxième église), ce monument aux quinze fenêtres qui inaugurait, semble-t-il, en pays de Savoie, la grande dévotion dominicaine des quinze mystères du Rosaire, perdait, par l'œuvre du curé, un peu plus de sa signification, de son style et de son unité.

Les deux enfoncements latéraux pratiqués pour constituer les chapelles et le clocher massif de 1842 qui a obturé d'autres fenêtres sont donc des constructions maladroites.

Après le grand remue-ménage révolutionnaire, tout était, il est vrai, à retourner, à réadapter : église, cimetière, presbytère, clocher, hôtel-de-ville, hospice, écoles, horloge publique, pré-verger des anciens Dominicains, caserne installée au couvent, jardin des religieux changé d'abord en cimetiere, puis redevenu jardin du presbytère, cloître abattu. Nos ancêtres ne s'y reconnaîtraient plus dans ces bouleversements.

Seule demeurait encore sur le Chemin-du-Fort, jusqu'en 1864, l'ancienne chapelle des confrères de Notre-Dame du Confalon ou *Pénitents Blancs*. Les confrères qui avaient résisté à la tourmente y tenaient beaucoup : c'était le siège et le symbole de leur étroite union pour une entr'aide spirituelle et même temporelle. Leurs esprit mutualiste traditionnel prévoyait une assurance-maladie et une assurance-funérailles. Ils avaient dû louer leur local à la ville qui avait tant de problèmes à résoudre. Mais celle-ci, endettée, devait trente-cinq ans d'arrérages. Dès 1860, d'après la loi française, le *Conseil de fabrique* était le seul corps moral capable de gérer civilement les affaires du Culte. La liberté d'association n'était plus reconnue aux vieux confrères du Confalon et cependant ils existaient ! La Préfecture et le Conseil de Fabrique leur firent parler. Pour tout concilier, les confrères vendirent, par acte écrit, leurs droits à la ville, pour cinq mille livres qui seraient utilisées par la Fabrique. Celle-ci fit, par contre, agrandir pour eux la tribune où il y avait l'orgue et y installa leurs bancs à placards fermant à clef. C'était la fin d'une liberté, mais belle fin pour les Pénitents qui avaient su tenir. Ils continuèrent toutefois le registre de leurs réunions religieuses jusqu'en 1884.

A côté de l'église, côté sud, se trouve LE PRESBYTÈRE. Le jardin qu'il faut traverser pour s'y rendre est placé dans le cadre de l'ancien cloître des Dominicains.

Le presbytère est composé de deux parties qui du temps des religieux,

n'étaient nullement reliées entre elles. Au rez-de-chaussée, se trouvaient une salle de réception (aujourd'hui, cuisine) et la grande salle capitulaire servant aussi de chapelle.

A la cuisine actuelle de la cure, une belle voûte gothique subsiste, avec ses chapiteaux d'angles, ses arcatures moulurées et ses deux clefs de voûte écussonnées. Les deux écussons appartiennent à deux membres de la Maison de Savoie-Achaïe, qui furent évêques de Maurienne et de Lausanne, tout en étant membres du Conseil Résident. Aussi l'œuvre se date de 1340 à 1350.

Au deuxième jardin installé à l'est, du côté des anciens fossés, trois autres chapiteaux de la même époque sont conservés, restes de colonnes géminées qui soutenaient la voûte de la grande salle capitulaire.

Ces colonnes se trouvaient sur l'emplacement du mur actuel qui sépare la salle à manger du vestibule construit en 1803, pour y loger l'escalier de maçonnerie devant mener dès lors aux anciennes celiules monastiques du premier étage.

A côté du presbytère, voici l'ancien COUVENT DES FRÈRES PRÊCHEURS. Il a encore de beaux morceaux, malgré l'usure des siècles et l'installation d'une caserne dans ses murs. Mais, le gros inconvénient c'est que ce bâtiment boucle à l'Est le croissant qui rattache la ville aux restes du fort. Une avenue partant de la Place de l'Eglise vers la Caronnière aurait vite fait de créer, face au Mont-Blanc et au soleil levant, un croissant inversé. Le centre de la ville deviendrait dès lors d'un accès autrement facile. Ce plan d'un professionnel permettrait à la ville ancienne de mieux suivre son évolution naturelle. Tout en réemployant les beaux vestiges du couvent du XIVe siècle.

## VII

### Trois faubourgs, trois hôpitaux. Le Pont de La Chaîne.

A chaque porte de la ville correspondaient un faubourg et un hôpital. D'où trois faubourgs et trois hôpitaux dont il reste à parler.

En dehors de la Porte d'Arbin, la route qui va en Tarentaise par Arbin s'appelle *rue de Malmarché* : elle est déjà citée vers 1320 et dans des franchises accordées en 1380 à la section d'Arbin. Entre autres maisons qui la bordaient, on voit, au XIII^e^ siècle, sur un emplacement qui fut ensuite attribué au Couvent des Dominicains, un hôpital dont l'origine est peu connue. — Il ne serait pas étrange qu'il remontât aux fondations du patrice Abbon, gouverneur des Alpes Cottiennes, c'est-à-dire de Montmélian et de Suze en 739, comme les maisons de l'aumône d'Aiguebelle, de Saint-Jean de Maurienne et du Mont-Cenis... (1) — Il semble en tout cas avoir appartenu aux frères hospitaliers de l'ordre de Saint-Antoine, si habiles pour guérir le mal des ardents ou feu Saint-Antoine. Ainsi s'expliquerait cette très ancienne *Chapelle de Saint-Antoine*, dont l'édifice subsiste en face du carrefour de routes qui vont l'une à Arbin, l'autre à l'ancien couvent des Capucins. Cette chapelle Saint-Antoine fut donnée aux religieux de l'ordre de Saint-Dominique qui viennent, en 1318, fonder leur couvent de Montmélian avec, en premier lieu, l'aide de la ville. Une visite épiscopale de 1399 constate, près des Dominicains, un *ancien hôpital qui n'a plus de fondations*. En 1625, on n'en a plus qu'un souvenir confus, puisqu'on prétendait que la chapelle de Saint-Antoine avait appartenu aux Templiers. Cet ancien hôpital nous paraît en 1318 comme un bien en déshérence retombé dans le domaine de la commune de Montmélian. C'est en effet les habitants et bourgeois qui, dans une assemblée générale, font officiellement donation aux premiers Dominicains de deux jardins et de l'ancienne chapelle avec son cimetière. L'ancien hôpital dépourvu de ressources disparut, englobé sans doute dans le grand clos des Dominicains après 1414. Il était d'ailleurs bien remplacé.

En 1277, le comte de Savoie Philippe achète de noble Humbert Mareschal le pont et le péage de Montmélian. Il agissait avec esprit de suite. La route du Petit-Saint-Bernard perdait de son importance au

---

(1) Voir, pour les indices, notre *Histoire de Montmélian, chef-lieu du bailliage de Savoie* à paraître.

profit de celle de Maurienne et du col du Mont-Cenis. La vieille commune d'Arbin-Montmélian voyait son centre se déplacer dans le même sens. Alors qu'en 1011 l'évêque de Maurienne, Everard, fondait le prieuré à Arbin, deux siècles après c'est dans la même commune, le bourg de Montmélian qui prospère, grâce à la résidence des comtes souverains de Savoie (maison avec passage voûté qui mène à l'église), grâce au séjour de sa suite et de son bailli de Savoie, grâce à son port, à la nouvelle route et au pont qui vient d'être jeté sur l'Isère. Car le pont de Montmélian s'appelle vulgairement *Pont Morens*, nom commun que l'on donne à tous ces ponts à piles de bois ou de pierre bâtis dès la fin du XII^e^ siècle et qui signifie « pont qui demeure ». Cette prospérité est si manifeste qu'elle appelle, en 1318, à Montmélian, le premier couvent de l'ordre de Saint-Dominique qui se soit établi dans le comté de Savoie. Le couvent et sa belle église de quarante-huit mètres de longueur, ses éminents prédicateurs et son école de théologie aideront encore à faire de Montmélian une vraie ville. Le curé d'Arbin-Montmélian a dû quitter Arbin pour s'installer à Montmélian, et charger un vicaire de la paroisse d'Arbin où il réside.

Puisque la grand'route s'est déplacée, l'hôpital de Saint-Antoine situé sur la route de Tarentaise perd sa raison d'être. Et le comte Philippe décide la construction d'un nouvel hospice près du pont sur l'Isère. Il devait servir surtout de station aux voyageurs, de refuge charitable aux pélerins et aux pauvres passants et, secondairement, aux malades de la ville.

Quand aux contagieux et aux lépreux, c'est plus loin, à l'ouest, au delà de la porte de Chambéry et du hameau disparu de « sous la Roche », qu'ils trouveront l'aide indispensable. Car LA MALADIÈRE avec sa chapelle, dont un vitrail portait les armes de la ville « La Croix Blanche », restera là bien longtemps, jusqu'à ce que les ruines elles-mêmes en aient été déblayées par l'établissement de la gare. La légende en attribuait la fondation « à un certain lépreux » (1) Mais les syndics de 1664 savaient que cette « belle maison », comme ils la qualifiaient alors, était l'œuvre de leurs prédécesseurs, au moment lointain de l'apparition de la lèpre. Ils le disaient officiellement. Et puisqu'il n'y avait plus de lépreux, ils l'annexent alors de plein droit, avec tous ses revenus, à l'*Hospice des Pauvres*.

Le comte Philippe de Savoie tenait beaucoup au nouvel hospice de Montmélian qu'il faisait construire ; la ville s'y aidait en achetant l'emplacement à noble Richard dit l'Anglais et des quêtes publiques étaient faites à cette intention. Dans un codicille fait à La Rochette, le 10 août 1285, le comte chargea le roi d'Angleterre Edouard, son neveu, et la reine Eléonore sa nièce d'ordonner de tout ce qui regarde le paiement de ses legs et spécialement « le soin d'achever et de doter l'Hospice de Montmélian dont il a commencé, dit-il, la construction ». Le comte Amédée VI lui fit également un legs, le 17 février 1383. L'Hospice et la chapelle restaient jusqu'alors du domaine et du patronage des comtes de Savoie.

En 1414. la chapelle de l'Hospice dédiée à Saint Claude était fondée par noble Claude Blondet et restait du patronage des Blondet. (2)

En 1470, ce vieil hospice était confié à l'administration des syndics de Montmélian. Il renfermait, en 1497, neuf lits garnis. Outre la nourri-

---

(1) *La Maladière*, *le Reclus* sont des lieux-dits qui apparaissent déjà vers 1300 dans les *C. C. M.*

(2) En 1385, Jean CHEVALIER et Pierre BLONDET sont syndics de la ville de Montmélian.

ture et l'hospitalité agréable d'un lit propre, tout pèlerin ou passant pauvre recevait encore à son départ l'aumône d'un sol ou deux. Il en était encore ainsi au XVIII^e^ siècle.

Par testament du 4 décembre 1570, fait à Bourg-en-Bresse, noble Pierre Fangon enrichit encore cet hospice de son titre et de ses biens de la baronnie de l'Orme. La ville n'en hérita effectivement qu'en 1607, après la mort de sa veuve demoiselle Jane Provane qui en avait reçu l'usufruit. La ville fit alors sculpter et placer les armoiries de son nouvel et insigne bienfaiteur à l'entrée de l'ancien Hospice comtal de la Chaîne Les armoiries sont toujours visibles quelque peu. L'inscription qui a été martelée en 1793 n'est guère lisible, sauf la date de la mort du grand bienfaiteur : 1573, en chiffres romains.

L'Hospice garda la baronnie de l'Orme jusqu'en 1702. A cette époque, l'administration de l'Hospice dut vendre le titre et la juridiction féodale, soit « la baronnie, rentes et fiefs de l'Hormoz, au seigneur comte de Montjoye » et, des dix-sept mille florins que produisit cette aliénation, elle acheta des biens du seigneur de La Place et d'autres de François de Charrière de Beauregard sis près de la Maladière. Le restant servit à bâtir une nouvelle grange à la Maladière. Mais à peine achevée, celle-ci était démolie par ordre du gouverneur de Montmélian, lors du blocus de 1703-1705, ainsi que tant d'autres édifices de la ville assiégée. Mais l'Administration de l'Hospice avait gardé la maison-forte et les biens ruraux de l'Orme. Une autre vente les aliéna en 1928, en pleine période dite de prospérité : cela produisit momentanément une certaine aisance pour l'administration. Elle put faire des réparations et même quelques agrandissements à l'Hospice actuel, établi dans les anciens locaux de l'église, du presbytère, de la mairie et secrétariat d'avant la Révolution.

Mais les domaines producteurs de noble Pierre Fangon ne sont plus là. C'est ainsi qu'à chaque génération, il restera toujours du bien à faire.

Le *faubourg de La Chaîne* s'étend depuis la Porte dite de La Chaîne jusqu'au pont de l'Isère. Mais pourquoi ce nom de LA CHAINE donné assez tard soit au faubourg, soit au Pont Morens sur l'Isère ?

On a dit que ce faubourg était le ghetto des Juifs de Montmélian et que, le soir, on tendait une chaîne pour les séparer de la ville. La porte de ce faubourg avec son pont-levis aurait amplement suffi pour se garder de l'envahissement des Juifs. D'ailleurs, ce prétendu ghetto était habité par une série de familles savoyardes bien connues qui travaillaient soit à l'Hospice pour recevoir, soigner les pèlerins, les pauvres passants et les malades, soit à la porte et au péage du pont, soit au port, pour charger et décharger les bateaux, soit au dépôt à sel ou au relais de la poste, où il y avait les garçons d'écurie et les chevaucheurs, soit aux adoubes des bords de la rivière, soit même aux moulins, pressoir, battoir établis sur le courant de l'Isère

Voici la bonne explication.

Comme on l'a déjà dit, il y avait, vers Molard Berlion, la rue de Malmarché ; et, entre la porte d'Arbin et la porte menant au pont, il y avait à droite « la halle du marché » et la grande rue servait de *place du Marché*. Or, il y avait là, à gauche, proche de la deuxième porte, une colonne de bois, ou potence, où pendait une chaîne. Cette grosse chaîne se voyait et faisait peur. Les jours de marché, on y affichait les banqueroutiers, les voleurs, et même de petites gens qui avaient pour seule faute de n'avoir pas pu payer l'amende.

En 1336 par exemple, quatre femmes sont condamnées, « pour avoir vendangé furtivement la vigne de Rolet le peyrolier, à payer quarante sols chacune. Mais si l'une d'elles ne pouvait payer l'amende encourue, elle serait tenue *liée par la chaîne* pendant un jour de marché, *à la colonne du marché de Montmélian.* » L'une obtint sa grâce, en s'adres-

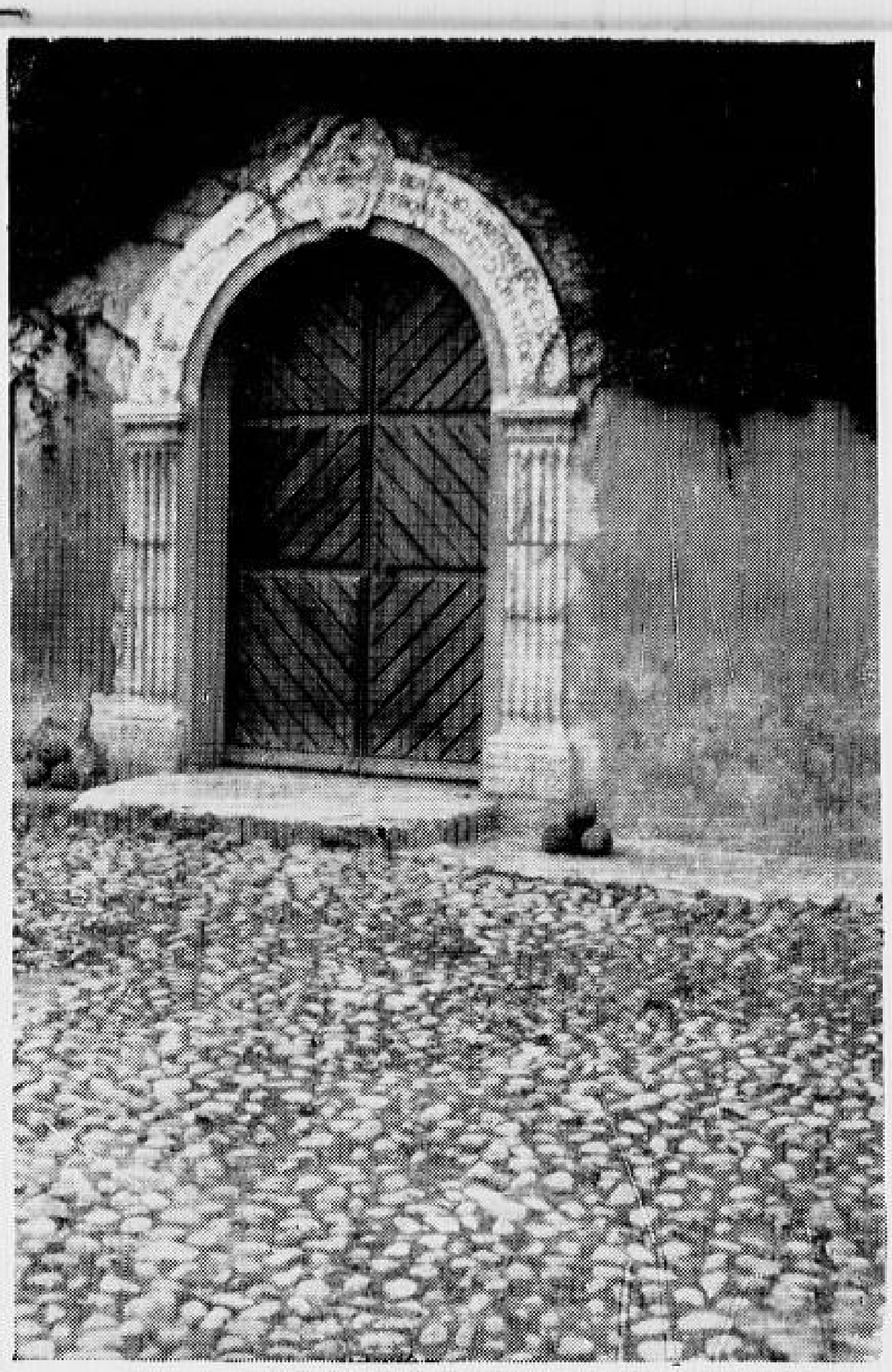


Fig. 8. — 1599. *Ancien portail de la chapelle des Capucins. Ecusson de noble Bérard de Pingon.* (Propriété J. Merlin)

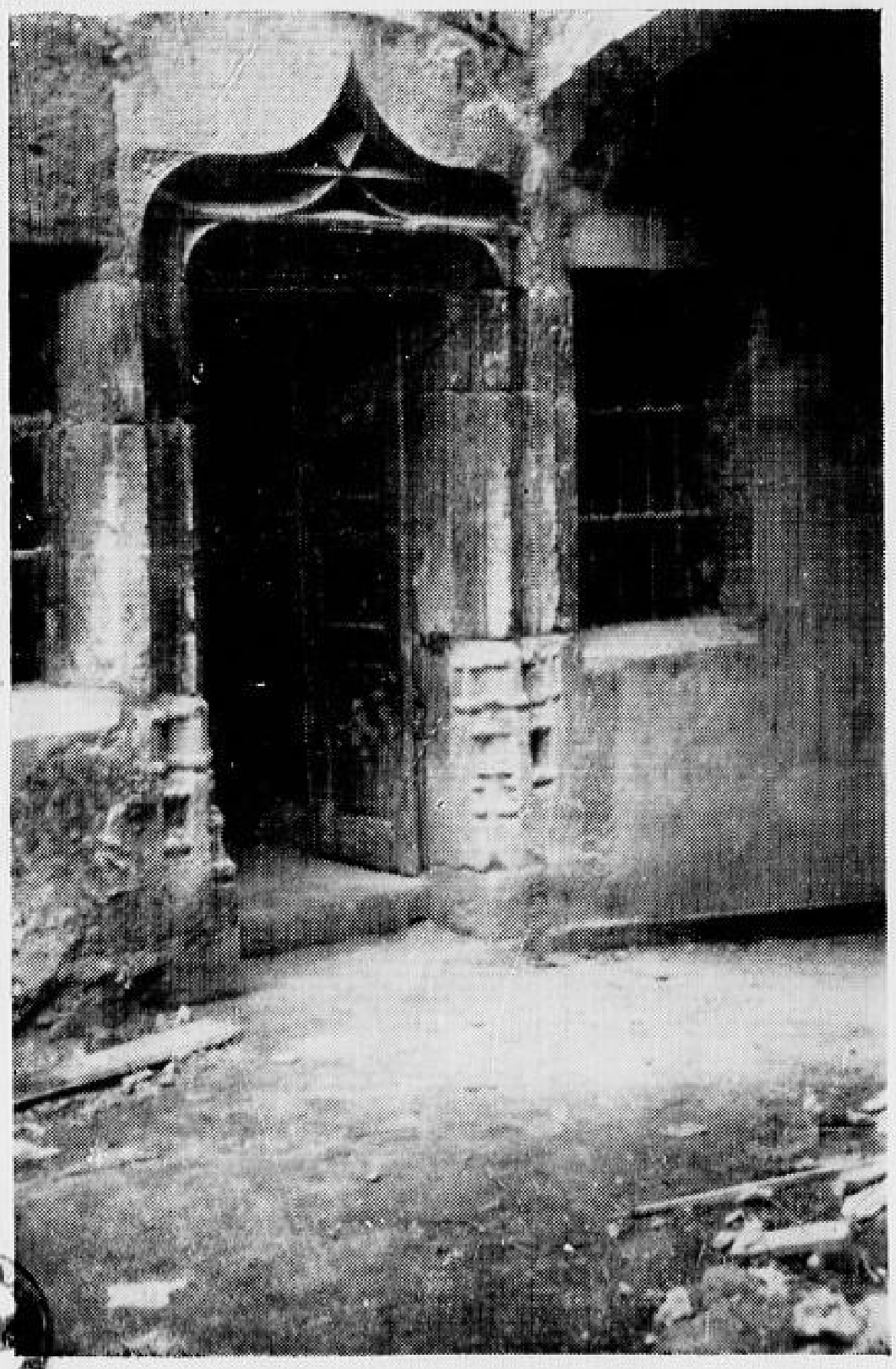


Fig. 9. — *XV et et XVI*e *siècle. Porte de l'Hôtel de Ville. Ancien hôtel des nobles Portier de Montmélian et des Nicolle.*

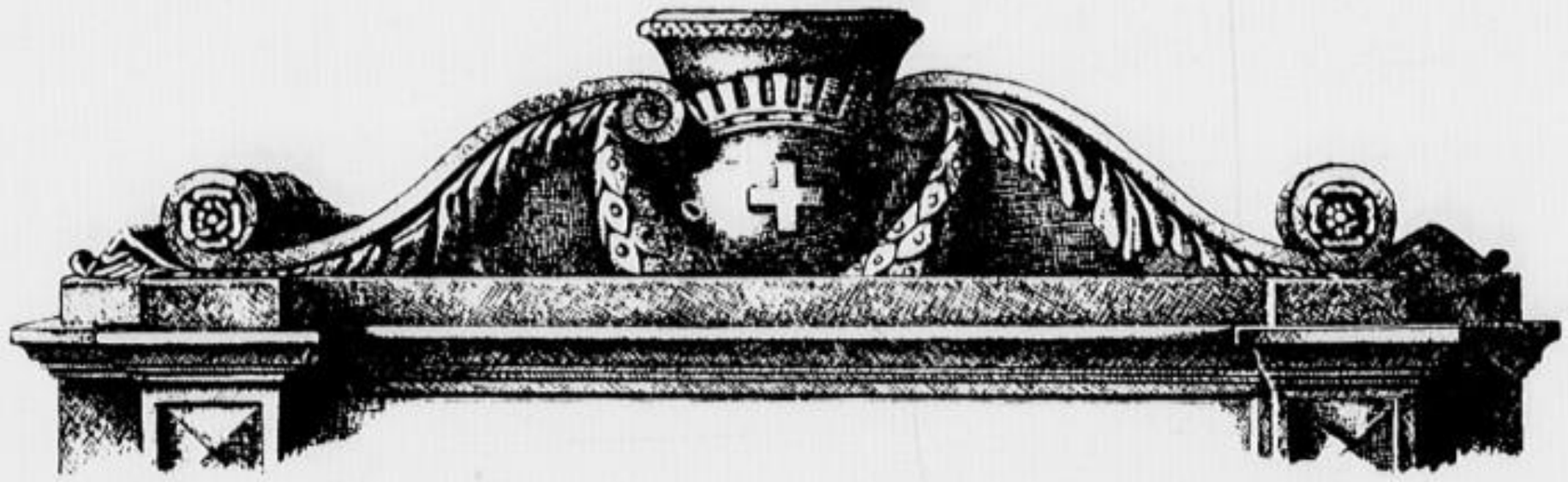


Fig. 10. — *La Croix-Blanche, armes ducales de la ville fortifiée. (Cheminée de la Mairie).* (Dessin du P. Ludovic, O. M. C.)

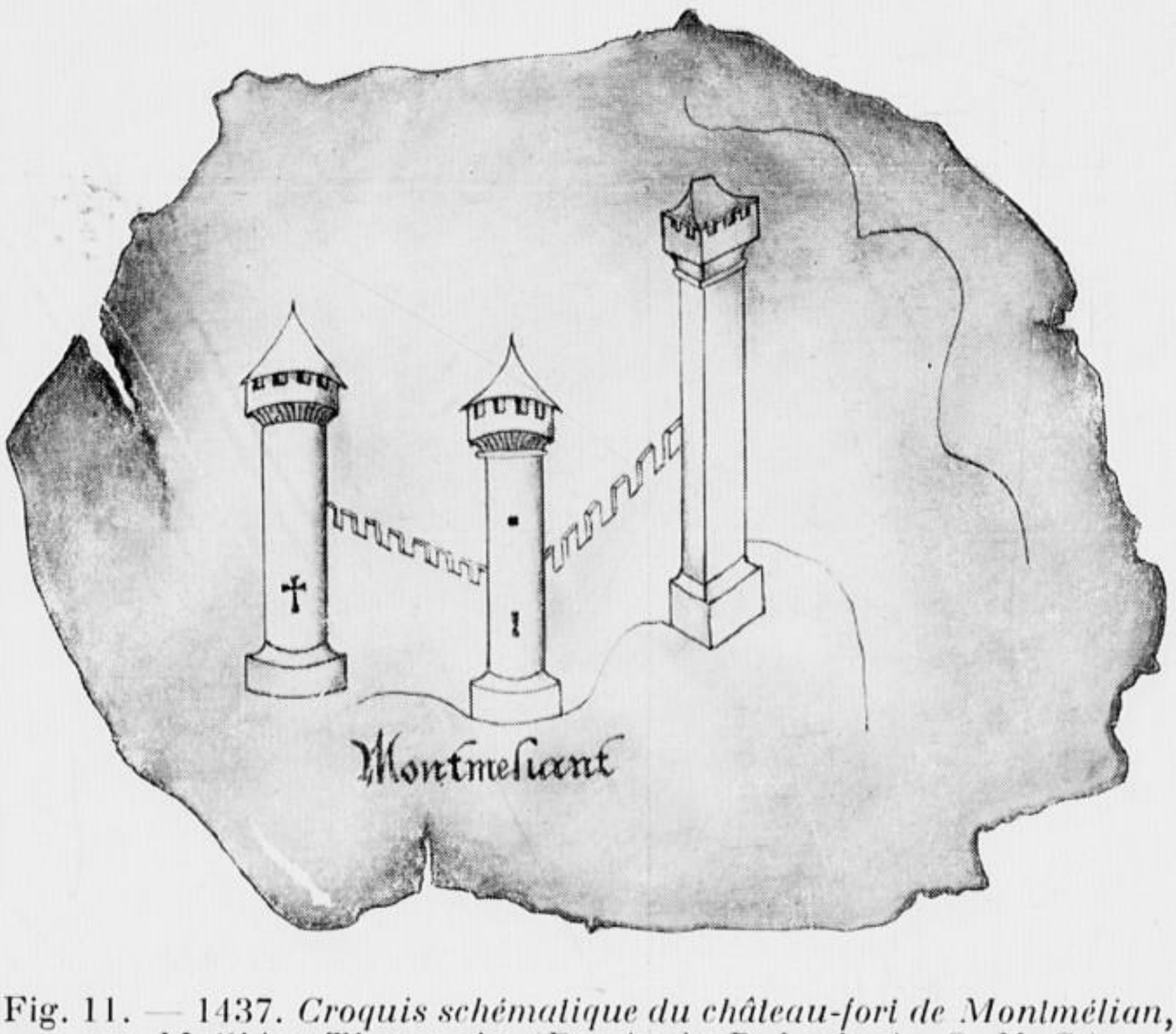



Fig. 11. — 1437. *Croquis schématique du château-fort de Montmélian, par Malthieu Thomassin.* (Dessin du P. Ludovic, O. M. C.)



Fig. 12. — *Le fort de Montmélian, après le siège de* 1690-1693. *(Plan relief du Musée de l'Armée. Paris* 1693.*)* (Cliché Waroline, Paris).

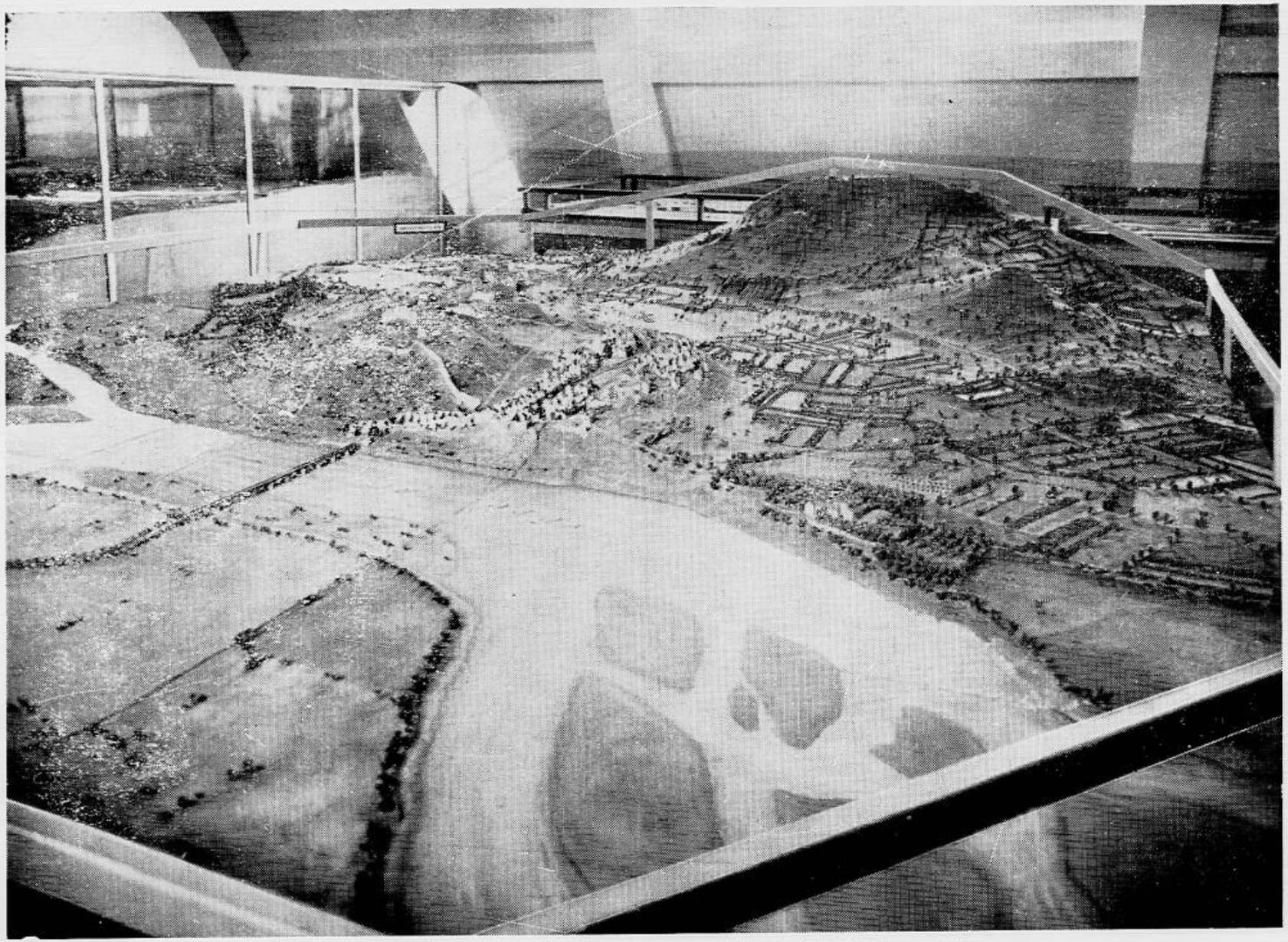


Fig. 13. — *Montmélian ruiné, en* 1693.
(Photo du plan. relief du Musée de l'Armée, par le studio Waroline. Paris.)

sant à la comtesse de Savoie. « Les trois autres, en apprenant la sentence, avaient fui immédiatement la patrie. »

Ainsi, les *Comptes des Châtelains de Montmélian* d'où sont tirés ces détails, peuvent être très instructifs.

Ils nous disent même que cette colonne infamante avec sa chaîne fut rétablie en 1321, sur l'ordre du bailli de Savoie, châtelain de Montmélian, après l'incendie de la ville. La colonne du marché qui avait été brûlée n'était donc qu'un simple poteau de bois, un peu surélevé, une potence. C'était ce qu'au Paris du même temps on appelait le Puits Lory, d'où le mot *pilori*, placé lui aussi au marché, le marché des Halles.

Le nom de *porte de La Chaîne* avait donc à Montmélian sa raison d'être ; et cela date de loin. L'exposition de certains délinquants « à la chaîne » ne se perdit pas. On parlait plutôt de potence ; d'où l'oubli du nom de « chaîne », ou de sa raison d'être. Ainsi, en 1628, la ville, qui avait son droit de police comme l'ancien châtelain, ordonne au syndic Donzel de « faire refaire la potence » pour « punir ceux qui contreviendraient à l'ordre publié de ne pas toucher aux fruits des lieux circonvoisins. » Il s'agissait bien entendu, comme en 1336, de faire respecter les vendanges, l'éternel souci des gens de Montmélian.

* * *

Nous achevons cette *promenade dans le vieux Montmélian féodal et militaire*. C'est le cadre inchangé dans lequel se déroule son histoire jusqu'au xx$^{e}$ siècle. Une bonne administration devra savoir le préserver et même parfois le restaurer.

Le Montmélian moderne s'étend et se transforme de toutes parts, sur le quai de l'Isère, à Chavors surtout qui se relie déjà à l'ancienne Place d'armes, la Place Pillet-Will. L'eau de nos fontaines et de nos maisons ne vient plus des hauteurs d'Arbin, mais du sous-sol des bords d'Isère. Les grandes foires qui duraient trois jours demandaient autrefois un vaste « champ de foire ». On peut réserver facilement de nos jours, entre les anciennes allées de tilleuls, un gymnase et un jardin pour enfants. Signes des temps qui courent et évoluent. On reviendra demeurer près de la *Fontaine du Reclus* et de la voie romaine, où la reine Thiberge aimait voir les coteaux couverts de vignes et d'abricotiers en fleurs. Grâce à l'hôtellerie, au tourisme, à l'industrie, à ses vins réputés, à ses établissements d'instruction, de beaux destins sont permis au centre privilégié que forme Montmélian-Chavors.

## VIII

### Le vrai blason de Montmélian, chef-lieu du bailliage de Savoie.

Un symbole résume l'histoire de toute une ville, c'est son blason. Montmélian fut des siècles le *chef-lieu-du bailliage de Savoie* et le centre militaire de la province. Son blason, qui avait toujours été celui même de la Maison comtale, (1) ducale, puis royale de Savoie, depuis le comte Pierre II en 1263-1268, ne pouvait mieux résumer et proclamer son importance et sa haute destinée. Montmélian s'identifiait par là avec la dynastie de ses souverains.

Tous les monuments de la ville, civils et religieux, ses églises, ses chapelles des Capucins, et de la Maladière, ses registres, ses mesures, ses cloches, le banc syndical à l'église, les valets de Ville eux-mêmes portaient en lieu bien apparent « *la Croix Blanche* », armes de la Maison de Savoie, mais aussi de leur ville et forteresse principale. Les syndics de Montmélian voulaient-ils offrir en présent à une nouvelle duchesse, par exemple une aiguière d'argent avec son plateau, ils ordonnaient de faire graver sur le plateau leur écusson, soit, comme s'exprime le registre municipal de 1662, « *la Croix Blanche, armes ducales de la ville,* » avec en dessous l'inscription qui ne peut être plus significative : « La Ville de Montmeillan ».

Les registres municipaux parlent à tout instant de « *la Croix Blanche, armes de la Ville* ».

La Ville reçut, peut-être, d'autres armoiries en 1785, quand elle fut érigée en *principauté de Montmélian* en faveur du comte de Maurienne, fils du roi de Sardaigne. Selon un auteur de 1818, ces armoiries portaient *partie d'argent et de gueules, à la croix tréflée d'argent placée sur le tout, murée, accostée de pampres verts chargés de raisins, soutenue de deux fûts de canon croisés sur une masse de boulets en pyramide.* (*Litta* : t. VIII.)

C'était très élogieux pour la vieille ville alors découronnée de sa citadelle et sans garnison. Mais ces armoiries sont non seulement tardives, mais absolument fantaisistes.

---

(1) Le bailli de Savoie, châtelain de Montmélian, va aux cavalcades du comte « avec sa bannière » et à la tête de ses gens qui sont bourgeois de Montmélian ou nobles des environs.

Or, sa bannière est énumérée dans les inventaires que fait le châtelain à son départ. En 1289, par exemple, Hugues de Chandieu laissa en compte à son successeur des ustensiles, des armes, les *extenta Montismeliani* et la « bannière *de cendallo* — soie mêlée — *ad armas domini comitis* »

Ces armes sont celles que l'on voit dès 1336 sur la façade de l'église actuelle : « la croix blanche ».

En 1843, on voyait, dans la salle de l'ancienne mairie (devenue salle de travail de l'Orphelinat), « *une grande cheminée en marbre avec les armes de Savoie* » : du moins, c'est ainsi que l'auteur d'une brochure de 1844 avait su lire. Mais, cette grande cheminée de marbre surmontée du buste du roi d'alors, Charles-Albert, subsiste dans la nouvelle mairie, où elle a été transportée en face du portrait du comte Frédéric Pillet-Will, pour y témoigner de la gratitude de la ville envers son grand bienfaiteur qui en avait fait don et pour rester l'ornement principal de la Salle des Délibérations.

Or, les armoiries sculptées sur cette cheminée, loin d'être celles de la Maison de Savoie, sont incontestablement celles de Montmélian, en raison des attributs qui les précisent. Le blason *à la Croix Blanche* est en effet surmonté d'une *couronne murale* et soutenu d'une guirlande de feuilles de laurier : attributs de la ville forte et victorieuse. De plus, sur le linteau, se voit horizontalement le bâton syndical entouré de *pampres verts chargés de trois raisins* : là encore il s'agit de Montmélian, de ses nobles syndics et de son vignoble incomparable.

La ville a donc gardé sans discontinuité ses vraies armes ducales à la Croix blanche, soit à l'Eglise paroissiale sur le fronton de l'édifice et sur son vieux baptistère, soit à la Mairie sur sa cheminée d'apparat. Et même le buste du roi Charles-Albert reste là on ne sait pourquoi, à côté du buste opulent de la III^e^ République, qui seul devrait paraître.

Ne parlons plus d'un écusson fantaisiste paru, sans référence, en 1860, dans les premiers folios de l'*Armorial du Duché de Savoie*. De là, il reparut sur certaines cartes géographiques de la Savoie, sans plus d'esprit critique, pour continuer malheureusement son chemin ici et là. Cet écusson, fruit d'une enquête hâtive, menée à distance, sans vue des lieux, est une erreur historique grave pour notre passé si glorieux.

Ainsi donc, comme les documents et les monuments publics anciens le démontrent, le blason de Montmélian est « *la Croix Blanche* » sans brisure. Par là, reparaît toute la gloire de notre vieux passé. L'identité du blason de la Maison de Savoie depuis le comte Pierre II et de celui de Montmélian prouve, disait-on déjà en 1941, « la noblesse et l'antiquité des armes de la ville de Montmélian. Chambéry possède bien un blason *de gueules à la croix d'argent*, mais il est chargé *au canton dextre d'une étoile de même*, c'est-à-dire d'une brisure. »

« Dans l'ordre chronologique des capitales du comté de Savoie, cela range Chambéry après Montmélian. »

IX

## Un entraîneur et un bienfaiteur. Le comte Michel-Frédéric Pillet-Will. (1781-1860.)

Dans cette époque de bouleversements et de misères criantes, époque d'épanouissement de l'industrie française, des doctrines libérales et socialistes, mais aussi du chômage et de l'invasion des « Voraces » d'origine savoyarde, la ville de Montmélian trouva une aide entraînante et généreuse en la personne de l'un de ses enfants devenu régent de la Banque de France, le premier comte Michel-Frédéric Pillet-Will.

Il avait vingt ans l'année de Marengo. Son frère aîné Thomas, qui devint inspecteur général des télégraphes de l'Empire Français, l'avait attiré à Paris où il réussit à son tour une carrière brillante.

Dans un simple tableau, voici la suite ininterrompue de ses gestes attentifs aux besoins successifs de sa ville natale, elle aussi en chômage.

En 1836, le choléra était imminent ; premier don de mille livres aux malheureux de Montmélian en cas de choléra.

En 1839, pour les fontaines de la ville, envoi de vingt mille livres.

En 1842, pour la construction d'un nouveau clocher qu'il désire au plus tôt : dix mille livres. Don de trois cloches pesant ensemble trente-huit quintaux. Don de vases sacrés, chandeliers en métal doré, etc. La même année 1842, la fondation d'une rente de huit cents francs permettra de faire tous les ans, à la Pentecôte, une distribution de bonne toile aux ménages pauvres de la ville. Un capital de dix-huit mlile livres fut versé pour cela.

En 1843, nouvelle série de bienfaits. Une pompe à incendie avec cent seaux de tissu et une somme de trois mille cinq cents francs pour la compagnie des Pompiers. Pour le vieil hôtel-de-ville qu'il désire voir réparer, voici d'abord dix mille livres. La salle de délibérations sera ornée du buste du roi Charles-Albert qu'il commande en marbre blanc à Turin ; ce buste sera posé sur une cheminée de marbre rose portant en relief l'écusson traditionnel de la Ville : *la Croix Blanche à la couronne murale* et autres attributs très locaux, *bâton syndical* soutenant une *branche de vigne aux raisins mûrs*. La fête de l'inauguration de l'Hôtel de Ville transformé fut toute à l'honneur de l'insigne bienfaiteur et présidée par son frère le général comte Thomas Pillet. M. Jean Lacoste avocat, et syndic de la ville de Montmélian, est d'ailleurs le neveu de l'un et de l'autre. Montmélian compte alors mille trois cent trente habitants qui n'ont guère que

les vignes et les îles à cultiver et un peu de commerce qu'il faut favoriser.

En 1844, vingt mille livres permettront d'agrandir et d'aménager le *pré de foire* avec ses bassins et sa promenade et mille cinq cents livres de créér la *fanfare* avec vingt-quatre instruments de cuivre.

En 1846, s'il offre à la ville son portrait en pied peint par Benoît Molin, qui doit faire face au buste du roi et au foyer représentatif de la ville, ainsi qu'au syndic président des séances, il n'oublie pas les pauvres et deux mille livres permettent une large distribution de froment.

En 1847, le don d'une belle horloge, avec cadran transparent et lumineux la nuit, marquera l'année. Le comte favorise la construction de la halle aux grains ou *grenette* et d'une promenade plantée de tilleuls, en envoyant encore une fortune, vingt mille livres.

En 1849, il s'agit de raccorder la *Grand'Rue* avec la route nationale en construction sur les digues nouvelles de l'Isère. Cet embranchement par la Rue des Capucins, avec la promenade plantée de platanes coûtera quarante mille livres. Le comte qui en avait offert d'avance les quatre cinquième, verse trente-deux mille livres.

En 1850, il faut que sa ville natale devienne plus coquette ; pour cela, on va améliorer les fontaines jaillissantes, augmenter le volume des eaux alimentant fontaines et abreuvoirs, construire le réservoir de Lourdens et faire en ciment les conduites d'eau. Toutes les façades des maisons seront badigeonnées, les avant-toits, portes et fenêtres réparées : douze mille livres. Au-devant de l'église, le grand escalier est refait en pierre de Curienne et mille deux cents livres versées en 1852.

Depuis la Révolution de 1848, la Savoie est en fermentation. Les « Voraces » revenus de Lyon sont après tout des ouvriers d'origine savoyarde en chômage ; ils ont besoin d'être aidés et réassimilés. Ils entretiennent peut-être un climat de revendications. De toute façon, il faut du travail rémunérateur pour les jeunes bras qui émigraient. Le gouvernement Sarde fonde, en 1848, une *Ecole d'Horlogerie* à Cluses, ancien chef-lieu de Faucigny. Il trouve en M. Benoît un directeur-fondateur éminent pour l'orientation technique de l'Ecole. Mais qui apporte les capitaux nécessaires pour cette institution de haute portée sociale ? C'est notre illustre compatriote le comte Frédéric Pillet-Will, toujours à l'avant-garde pour la compréhension des besoins et des aspirations populaires. (1)

On dit que les Grecs se lassaient de leurs grands hommes. D'autres peuples plus modernes trouvent lourde la gratitude. A Montmélian, depuis 1850, bien des réparations désirées par M. le comte Pillet-Will sont négligées ou retardées. Les bienfaits eux-mêmes sont critiqués et seraient une source de dépenses pour la ville, au dire de détracteurs.

Deux cents petites communes reçoivent en 1853 une grosse partie des sommes que le bienfaiteur de Montmélian aurait voulu consacrer à l'embellissement de sa ville natale.

La Chavanne en particulier est dotée d'une nouvelle église et d'une cure.

Bien des budgets paroissiaux accusent en 1854, parmi leurs recettes, une somme de deux cents livres reçues du comte.

De nombreuses fondations ou donations viennent favoriser l'instruction publique en Savoie, de 1856 à 1859.

Le comte aurait désiré surtout renouveler le vieux château familial du Touvet, à Sainte-Hélène-du-Lac ; mais, en 1857, il donne ordre à

---

(1) Ce précieux renseignement est dû à M. Victor Sylvestre, ingénieur, qui prépare une étude sur les savants et techniciens de la Savoie.

son neveu de le vendre. Ce sont les événements et les incompréhensions qui sont chargés de détacher chacun de nous des liens les plus forts.

Le comte Michel-Frédéric Pillet-Will né à Montmélian, près de la porte d'Arbin, le 26 août 1781, meurt à Paris le 10 février 1860, l'année qui devait être celle de l'annexion.

La *Place Pillet-Will* et *la Fontaine Pillet-Will* nous rappellent un grand bienfaiteur de Montmélian et de la Savoie.

## Chronique militaire.
## Incendies et sièges célèbres.

1145. — La première attaque du Dauphiné contre la Savoie se fait à Montmélian, qui est donc le principal point d'appui de notre petite patrie naissante. Le dauphin Guigues veut s'emparer du château de Montmélian ; mais il y est blessé d'une flèche et il est emmené sur un char jusqu'à La Buissière. Il y meurt de sa blessure trois jours après.

Selon les *Chansons de geste du XII*e *siècle*, Charlemagne revenait triomphant de son royaume de Lombardie. Il est fait prisonnier par les Sarrasins qui l'enferment sans le reconnaître dans le château de Montmélian. A cette nouvelle, les douze preux se déguisent en moines, pour aborder plus facilement la forteresse imprenable. Durant une nuit, ils massacrent les geôliers, s'emparent du château et délivrent enfin l'empereur à la barbe chenue. — Cette légende prouve du moins que les troubadours trouvaient audience à Montmélian, ville de passage et déjà citadelle renommée.

1202. — Nous voici au début du XIIIe siècle. Lors de la quatrième Croisade, les croisés se sont donné rendez-vous à Venise et passent en grande partie par Montmélian. Et c'est « par Montmélian » qu'un troubadour, auteur de la chanson de la Croisade, leur en envoie le texte. *(Annales du Midi.* 1930.*)*

Depuis 1268. le comte Philippe fait venir de son vin de Montmélian par bateau, depuis le port de Montmélian jusqu'à ses châteaux de Voiron et de Tolvon. *(C.C.M.)*

1270. — Le bailli de Savoie, châtelain de Montmélian, avec une suite de chevaliers, est allé au-devant du cortège qui ramène en France les restes du roi Saint Louis, mort de la peste à Tunis. Il fait escorte durant près de huit jours. Le cortège traverse la ville.

1271. — Un incendie se déclare dans la ville durant l'hiver de 1271-1272, en décembre ou janvier. La halle aux grains est brûlée. Les habitants sinistrés ne payent pas l'impôt levé sur les toises des maisons- *(C.C.M.)*

1273.— Le pape Grégoire X est logé au château, une partie de sa suite chez six bourgeois. *(C.C.M.)*

1275. — Reconstruction du pont sur l'Isère sur piles de pierre. d'où son nom de *pont morens* ; et de 1280 à 128 ., à côté de ce pont, construction de l'*Hospice des Pèlerins et pauvres passants. (C.C.M.)*

1315. — Une grosse crue de l'Isère détruit le pont. A quelque distance de ce « *pont vieux* », un autre est rétabli avec les revenus du droit de pontonage par bateau et d'une gabelle dite *le vingtain* levée sur les radeaux de bois, qui descendaient par l'Isère vers le Graisivaudan et jusqu'en Avignon ville des Papes. *(C.C.M.)*

Le 8 mai 1321, alors que les ouvriers des communes travaillaient aux réparations de ses remparts, le bourg de Montmélian est surpris par les gens du Dauphiné. L'ennemi rentre de toutes parts, par les quatre grandes portes et les quarante-neuf poternes alors existantes. Il saccage, pille et détruit toute la ville et se retire après l'avoir incendiée. Seul le château est indemne. Le comte de Savoie et son bailli viennent en aide à la population qui s'était un moment retirée à la campagne. Les syndics de Montmélian. Guillaume Métral et François Rosset reçoivent un don de six cents vaissels de chaux pour relever les portes. Les deux fours de la ville, et la maison de l'éminage du blé, où se vendaient les grains, sont relevés aux frais du comte et selon l'avis des syndics. *(C.C.M.)*

1323. — Le comte Amédée V le Grand mourut en Avignon, le 23 octobre 1323. Ses funérailles eurent lieu à l'abbaye d'Hautecombe, où le bailli de Savoie châtelain de Montmélian faisait porter six quintaux et demi de fromage achetés à Montmélian, pour les frais de sépultures sans compter le vin qui en venait aussi.

« La commémoraison de l'illustre feu seigneur comte fut célébrée la veille de la fête de Tous les Saints de l'an 1323, en présence du seigneur comte Edouard », à Montmélian, dans l'église des Frères Prêcheurs. Et les huit cierges et les quatre grandes torches, dont le poids primitif faisait cent vingt-cinq livres de cire, furent offerts aux mêmes religieux. Les autres dépenses faites le 31 octobre à Montmélian par le comte Edouard s'élevèrent à cent soixante-huit livres dix-huit sols viennois. Le dimanche avant Noël le comte revint. Il ne dépensa que vingt-cinq livres.

Montmélian gardait donc son rang de chef-lieu du bailliage de Savoie.

Malgré l'incendie de 1321, la ville reprenait toute son ancienne vitalité. Les bourgeois rentraient. Aussi le comte ordonne au bailli « de faire une bannière neuve pour Montmélian » dont il fit les frais. *(C.C.M.)*

Fin juillet 1330. — *Nouvel incendie général* de la ville. Le couvent des Dominicains est cette fois-ci victime du feu et dut être rebâti. Les habitants sinistrés reçoivent des indemnités et reviennent relever leurs maisons. Le comte de Savoie accorde à la ville et à ses habitants l'exploitation de la forêt de *La Joug*, dans la vallée d'Aillon. Il dispense à perpétuité la ville de Montmélian et le village d'Arbin, par patentes distinctes, du paiement des *Franchises*. (A ce titre, il était dû jusque-là, à la Saint-Michel, vingt-deux setiers et demi d'avoine et cent fers à chevaux avec les clous nécessaires.)

Arbin comptait alors soixante-cinq feux et Montmélian près de cent quarante-cinq feux.

Après chaque incendie, le comte de Savoie faisait offrir à la ville une nouvelle bannière, ou gonfalon, portant ses couleurs. *(C.C.M.)*

En 1386, le bailli fait envoyer au comte, au delà des monts, « deux bombardes portées sur deux quadriges. » *(C. C. M.)* (Voir fig. 11.)

*
* *

1536. — *Siège de Montmélian* par les troupes de François Ier. Il dure à peine dix jours. D'ailleurs, pas de résistance, en raison de la longue sympathie des deux pays, et de la politique tortueuse et impopulaire de

la duchesse de Savoie, Béatrix de Portugal, nièce de Charles-Quint. Nulle part en Savoie, la France ne rencontre de ferme opposition.

1600. — *Siège de Montmélian par Henri IV.*

Lesdiguières s'est emparé de la ville. Le ministre Sully veut s'emparer du fort. Les canons sont hissés par Sully à la Batterie Royale et aux Caloudes.

Le roi de France se permet de visiter ces dernières positions ; mais une vive canonnade tirée du château lui fait faire un grand signe de croix. — Ah ! sire, lui dit Sully qui lui avait fait remarquer son imprudence, je vois à ce signe que Votre Majesté est bonne catholique !

Le gouverneur du fort, le comte de Brandis seigneur de Montmayeur, trop vantard jusqu'à l'approche de l'assaut, capitula honteusement en livrant à Sully un fort très bien approvisionné en canons, en munitions de guerre et en provisions de bouche. L'acte fut signé dans l'église des Dominicains, le 9 novembre 1600.

1630. — *Nouveau siège de Montmélian* par Louis XIII et son ministre Richelieu, qui dure quatorze mois. La peste sévissait autant dans l'armée française que dans la ville. Les Français durent lever le siège, sans avoir obtenu de résultat. Mais le Conseil de Ville de Montmélian dut faire de gros emprunts pour soigner les pestiférés, lutter contre la contagion et relever ses édifices. Les intérêts de ces emprunts grevaient encore la ville à la veille de la Révolution française.

*Sous Louis XIV*, deux sièges glorieux pour la ville et le château-fort, pour les hommes et les femmes de Montmélian. Ils durèrent l'un, de juin 1690 au 21 décembre 1691 ; l'autre d'octobre 1703 au 17 décembre 1705.

**Siège de 1690-1691.**

Le gouverneur marquis de Bagnasco résiste au maréchal Catinat, qui établit des batteries à La Chavanne et au Blondet, puis aux Caloudes. Montmélian tient bon, durant un terrible bombardemant de dix-sept jours, en février 1691. Le capitaine de la ville, M. de Chamousset, précise, dans son *Journal*, que nous n'y perdîmes que vingt hommes : « on nous tira pourtant près de deux mille six cents bombes et six à sept mille volées de canon. Il est vrai que cinq cents bombes se rompirent sur nos rochers ou ne crevèrent point et qu'il y eut quelques carcasses d'étouffées ; l'effet des autres fut si grand, qu'il ne reste que les voûtes d'habitables au château et cinquante maisons à la ville. »

Nos soldats continuent longtemps à lutter contre le blocus qui se resserre. Les femmes vont couper le blé jusque dans les champs de Francin ; vendangeuses et vendangeurs font aussi, malgré tout, la vendange.

Enfin, l'ennemi s'approche en force à l'aide de tranchées. Le couvent des Dominicains est atteint et brûlé ; le 4 août au matin, une large brêche est ouverte dans le chœur de l'église du couvent ; et la deuxième tour à compter depuis l'église tombe à son tour, ainsi que le rempart situé à droite. Deux femmes s'y font tuer et trois sont blessées.

Pour éviter l'assaut et un inutile égorgement de femmes et d'enfants, le gouverneur, reconnaissant le mérite de la population durant ce long blocus de quatorze mois, permit aux bourgeois de capituler à quatre heures après-midi, le 4 août 1691. Le commandant français accepta la reddition de la ville et accorda une trève pour permettre aux habitants de sortir avec leurs femmes et enfants et leurs meubles.

Restait le château avec sa garnison renforcée de cent cinquante bourgeois de Montmélian. Bientôt, le tiers de la garnison était hors de

service, par suite des privations et de l'épuisement. En décembre, trois lignes de tranchées enserrent le château. Les soldats valides sont à peine cent contre des milliers d'assiégeants. La fontaine sous le bastion de Bonvoisin est occupée le 15 décembre. La redoute ruinée est abandonnée. Le gouverneur se retire au donjon lui aussi tout défiguré, pour y signer, le 22 décembre, la plus honorable capitulation.

La garnison, y compris le gouverneur, officiers et volontaires, était réduite à deux cent quarante-quatre hommes, dont la moitié était malade. Elle sortit avec les honneurs de la guerre et par la brêche de Bonvoisin.

La ville de Montmélian avait été incendiée dès le lendemain de sa prise par les Français, et malgré la trêve. Il reste de cette ville décharnée, et de son château saccagé, un vaste plan en relief, que le maréchal de Catinat fit dresser en 1693. On le voit aux invalides à Paris, au musée de l'Armée. (Voir fig. 12 et 13.)

## Nouveau siège de 1703 à 1705.

Lors de la guerre de la Succession d'Espagne. Montmélian va encore s'illustrer en donnant un suprême exemple de pur patriotisme. La résistance opposée par le gouverneur comte de Caselette, puis par Charles Benso de Santena, fut habile, entreprenante. Coups de main fréquents pour s'approvisionner, ou pour disperser l'ennemi et lui prendre des pièces ou des approvisionnements. En octobre 1704, la vendange donne trois cents tonneaux de vin de quatre cent quarante-cinq litres chacun. Comme les assiégés ont fait leurs provisions de fourrages dans les fermes de Francin, le commandant français fait brûler ce pauvre village. Le blocus continua encore onze mois de l'année 1705. La ville en subit les effets comme le château.

Montmélian toujours bloqué, affamé et sans espoir de secours, dut capituler le premier décembre 1705. Le comte de Santena sortit de la place le 17 décembre avec les honneurs de la guerre et deux pièces de canon

Il avait été accordé que les habitants de Montmélian ne seraient aucunement molestés dans leur personne ni dans leurs biens et qu'on laisserait leurs maisons intactes.

Mais on n'avait pas parlé du fort. Or, qu'en pensait-on à Versailles ? Une très curieuse lettre de Vauban à M. de Chamillar secrétaire d'Etat à la guerre nous l'apprendra. Elle est datée du 15 novembre 1705.

«... Quand nous serons maîtres de Montmélian, je me persuade que le roi la fera démolir et le plus tôt ne sera que le meilleur. C'est une chose cependant qui mérite réflexion, attendu que cette place entre nos mains nous assure de la possession et défense du pays : ce que le fort Barraux, faible et imparfait comme il est, ne fera pas si bien à beaucoup près... Si le roi prend résolution de la faire raser, il sera aisé de retrouver les embouchures des mines que nous y fîmes pendant la dernière guerre et quand elle était à nous. La muraille sera plus facile à percer par ces endroits que par d'autres. En ce cas, si Sa Majesté prend le parti de la démolition, il ne faudra pas laisser pierre sur pierre. » (1)

Vauban connaissait donc bien la célèbre forteresse et l'avait visitée à l'aise vers 1693. Le ministre lui répondit que « le seul moyen de ne plus retrouver cette place contre nous » était de la faire raser. C'est ce qu'il ordonna de faire en 1706.

---

(1) Communication due à l'obligeance de Mr Carle, officier d'infanterie et membre de la Société Savoisienne d'Histoire.

Montmélian avait cessé d'être la capitale militaire de la Savoie. Cependant, subsistent des pans énormes du donjon et des remparts où notre moyen âge avait gravé ses pages les plus vivaces. Des bastions épars parmi les ruines émergent encore, où d'illustres chefs, comme de vaillants défenseurs ont accroché les plus beaux souvenirs de notre loyale et courageuse histoire. Le pic de démolisseurs insouciants du passé qui est nôtre ne doit pas ruiner ces derniers vestiges de gloire.

# BIBLIOGRAPHIE.

## I. — SOURCES MANUSCRITES.

### Archives départementales de Savoie.

*Archives Camérales* : Comptes des baillis de Savoie, châtelains de Montmélian *(C.C.M.)*, (rouleaux de parchemins de 1263 à 1400...)

Série C. et Fonds Sarde.

Registre des arrêts du Sénat et Sénat B.

*Archives municipales de Montmélian* (en dépôt aux archives. départementales Savoie)

A.A. 1 : Privilèges et franchises (1585-1630).

A.A. 2 : Pièces avec un « Sommaire du procès d'entre les syndics de Montmélian et ceux d'Arbin », imprimé en 1777, Chambéry, chez Gorrin, in-4° de 160.p contenant les Franchises de 1233. (Brochure très rare.)

B.B. 1 à 13 : Registres des délibérations du Conseil de Ville (1623-1791)

C.C. 11 : Comptes des syndics (1566-1609).

D.D. 1 et 2 : Communaux (1220-1669).

D.D. 7, 8, 9, : Bâtiments, eaux, voirie.

E.E. 6 : Compagnie des chevaliers du tir.

G.G. 1 et 2 : Eglise et chapelles. Confréries. Prédications. Hôpital. maladière. Ecoles.

*Registres paroissiaux* : de 1664 à nos jours.

*Archives Hospitalières de Montmélian* : passim.

### Archives départementales de l'Isère.

Visites pastorales de l'évêché de Grenoble. (1340-1720.) — Archives de la Chambre des Comptes du Dauphiné. — *Marcilier* : Inventaire du Graysivaudan.

## II. — IMPRIMÉS.


L.Ménabréa : « *Montmélian et les Alpes* ». 1841 (Dans Mémoires Académie de Savoie : t. X, 792 p. et 5 plans.)

Dufour et Rabut : « *Montmélian place forte* ». 1882. (Dans Mémoires Société Savoisienne Histoire. Archéologie : t.XX, 270 p.)

G.Pérouse : « *Causeries Dauphinoises* ». in-8° 284 p. Arthaud. Grenoble, 1934.

« *Vieille Savoie* » t. II, in-8°, 206 p. Dardel. Chambéry. 1937.

F.Gex : « *Les Femmes de Savoie* au siège de Montmélian. » 48 p. Dardel. 1925.

# TABLE DES MATIÈRES


I. — Chavors. Vue générale du bourg et du fort. — Destruction du fort et séparation d'Arbin ..... 43

II. — Eglises successives de Montmélian. L'église paroissiale du XIIIe siècle au Chemin-du-Fort. L'église du XVIIe siècle à l'hospice ..... 47

III. — Autres édifices sur le Chemin-du-Fort. Fonderie. Tour de l'Ile. Maisons Nicole ..... 50

IV. — Maison dite du gouverneur. Autres vieilles maisons. Allées. Enseignes ..... 51

V. — Hôtel de Ville : ancien hôtel des nobles Portier, puis des Nicole de La Place ..... 57

VI. — L'ancienne église des Dominicains, église paroissiale actuelle, et l'ancien couvent des Dominicains ..... 59

VII. — Trois faubourgs, trois hôpitaux, Le pont de La Chaîne. D'où vient ce nom ..... 62

VIII. — Le vrai blason de Montmélian, chef-lieu du bailliage de Savoie ..... 66

IX. — Un entraîneur et un bienfaiteur. Le comte Michel-Frédéric Pillet-Will (1781-1860) ..... 68

X. — Chronique militaire. Incendies et sièges célèbres depuis 1145 ..... 71

*Bibliographie* ..... 77


BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.